

Actes de la Conférence
des Nations Unies
sur
LE COMMERCE

ET LE DÉVELOPPEMENT

2

Déclarations de principes



Publié par
DUNOD, éditeur, Paris
avec la collaboration
des
NATIONS UNIES

NOTE

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/CONF.46/141, Vol. II

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

N° de vente : 64-IL.B.12

Prix : broché, 38 F ; relié, 48 F

**Copyright © United Nations, 1965
Manufactured in France**

**Copyright © Nations Unies, 1965
Imprimé en France**

AVANT-PROPOS

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue au printemps de 1964, ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des efforts déployés par les Nations Unies pour accélérer le développement économique des pays en voie de développement. Cette Conférence marque la voie vers un ordre économique international plus équitable et plus rationnel dans lequel les nations pauvres, qui constituent la grande majorité de l'humanité, seront enfin en mesure de recueillir une part adéquate des fruits du progrès économique et technique.

La Conférence a posé les premiers jalons d'une nouvelle politique commerciale orientée vers le développement. Elle a, de surcroît, reconnu que l'acceptation des politiques et des principes généraux en matière de commerce international ne prendra tout son sens que si ces politiques et ces principes sont appliqués dans l'action concrète par des rouages internationaux efficaces.

Les résultats de la Conférence témoignent avec éloquence de la sagesse de ses participants. Malgré des divergences d'opinions sur de nombreux problèmes, ils ont travaillé sans relâche pour parvenir au plus grand degré possible d'accord sur une série de mesures urgentes qui doivent être prises tant par les pays développés que par les pays en voie de développement. Ils ont décidé aussi d'étudier plus avant nombre d'autres mesures sur lesquelles l'accord n'a pu encore se faire.

La publication des Actes de la Conférence vise en premier lieu à mettre à la disposition des gouvernements et de l'Assemblée générale un tableau complet de ce qui a été accompli et de ce qui reste à faire. Cette collection devrait répondre aussi à l'intérêt accru que la Conférence a suscité dans de larges secteurs de l'opinion pour les questions de développement et de commerce.

Je veux espérer que la tâche amorcée à Genève sera poursuivie avec élan et audace.



U THANT

Secrétaire général des Nations Unies

NOTE LIMINAIRE

Cette collection en huit volumes a pour but de fournir la documentation qui se rattache aux Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Outre les Actes proprement dits de la Conférence et les rapports des cinq grandes commissions, la présente collection contient la majeure partie de la documentation qui avait été préparée en vue de la Conférence, ainsi que d'autres documents mentionnés au cours des débats. Seules les études d'un caractère plus limité, telles que les monographies nationales ou des monographies par produits, n'ont pas été, pour des raisons techniques, reproduites.

L'Acte final adopté par la Conférence (y compris les 35 principes et les 57 recommandations) est publié dans le volume premier, en même temps que le Rapport de la Conférence. Ce volume contient en outre un répertoire complet de tous les documents utilisés pendant la Conférence.

Le rapport présenté par le Secrétaire général de la Conférence avant le début de celle-ci, sous le titre *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique*, est publié dans le volume II. Celui-ci contient aussi les discours d'ouverture prononcés par le Président de la Confédération suisse, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président et le Secrétaire général de la Conférence, ainsi que les déclarations de principes faites au début et à la fin de la Conférence par les chefs de délégation et par les représentants d'institutions spécialisées et du GATT, de groupements économiques régionaux, d'organisations non gouvernementales, etc.

La documentation préparatoire est publiée dans les volumes III à VII inclus. Pour la commodité du lecteur, cette documentation a été organisée en cinq parties, selon les points de l'ordre du jour affectés à chacune des cinq grandes commissions :

Première commission : Problèmes internationaux des produits de base.

Deuxième commission : Commerce des articles manufacturés et des articles semi-finis.

Troisième commission : Amélioration du commerce invisible des pays en voie de développement et financement de l'expansion du commerce international.

Quatrième commission : Dispositions institutionnelles.

Cinquième commission : L'expansion du commerce international et son importance pour le développement économique, et les incidences des groupements économiques régionaux.

La répartition des mémoires entre l'une ou l'autre de ces cinq parties est forcément quelque peu arbitraire, étant donné que certains d'entre eux intéressent plus d'une commission. Le texte de la documentation préparatoire est présenté dans cette collection sous la forme dans laquelle elle avait été initialement soumise à la Conférence, sans aucun changement quant aux références indiquées. Néanmoins, lorsque mention est faite de documents portant la cote E/CONF.46/... qui sont reproduits dans la présente collection, le numéro du volume dans lequel ces documents figurent a été indiqué.

Le volume VIII contient les documents de la Conférence sur le commerce et le développement qu'il paraissait utile de publier aux fins de référence, alors même qu'ils ne se rapportaient pas directement à l'une ou l'autre des catégories prévues dans les autres volumes de la collection. Ces documents comprennent les rapports sur les trois sessions du Comité préparatoire, ainsi qu'une lettre du Secrétaire général de la Conférence contenant une liste des questions évoquées dans les discussions préliminaires sur les divers points inscrits à l'ordre du jour, comme cela avait été annoncé lors de la troisième session du Comité préparatoire ; ce volume contient en outre un certain nombre de lettres et d'aide-mémoire touchant diverses autres questions soulevées au cours des séances, cinq projets de recommandations qui n'ont pu être examinés faute de temps, mais dont la Conférence a estimé qu'ils présentaient un intérêt suffisant pour qu'il faille en recommander la transmission à l'« organisme permanent », un extrait pertinent d'une brochure publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qu'il est maintenant difficile de se procurer mais qui a été souvent citée pendant la Conférence, des communications de deux organisations non gouvernementales et, enfin, la liste des membres des délégations qui ont assisté à la Conférence, des observateurs envoyés par

diverses organisations ainsi que du Secrétariat de la Conférence.

Les volumes de cette collection portent les titres ci-après :

- I. ACTE FINAL ET RAPPORT
- II. DÉCLARATIONS DE PRINCIPES
- III. COMMERCE DES PRODUITS DE BASE
- IV. COMMERCE DES ARTICLES MANUFACTURÉS ET SEMI-FINIS

- V. FINANCEMENT ET COMMERCE INVISIBLE
DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES
- VI. EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL
GROUPEMENTS RÉGIONAUX Première partie
- VII. EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL
GROUPEMENTS RÉGIONAUX Deuxième partie
- VIII. DOCUMENTS DIVERS ET LISTE DES PARTICIPANTS.

NOTE EXPLICATIVE

Les signes suivants ont été employés dans tous les tableaux :

Deux points (..) indiquent soit que l'on ne possède pas de renseignements, soit que les renseignements en question n'ont pas été fournis séparément ;

Le tiret (—) indique que le montant est nul ou négligeable ;

Un blanc laissé dans un tableau indique que la rubrique est sans objet dans le cas considéré ;

Le signe (-) placé devant un nombre indique, sauf mention contraire, un déficit ou une diminution ;

Le point (.) indique les décimales ;

La barre transversale (/) indique une campagne agricole ou un exercice financier, par exemple 1960/1961 ;

Le trait d'union (-) entre deux millésimes, par exemple 1961-1963, indique qu'il s'agit de la période tout entière (y compris la première et la dernière année mentionnées).

Sauf indication contraire, le terme « tonne » s'entend de la tonne métrique, et le terme « dollar » du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Sauf indication contraire, les taux annuels de croissance ou de modification sont des taux annuels composés.

La somme des montants détaillés ou des pourcentages ne correspond pas nécessairement au total indiqué, car les chiffres ont été arrondis.

Certaines abréviations ont été utilisées :

- AELE Association européenne de libre-échange ;
AID Association internationale pour le développement ;
BID Banque interaméricaine pour le développement ;
BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement ;
CAD Comité de l'Assistance au développement (de l'Organisation de coopération et de développement économiques) ;
CAEM Conseil d'aide économique mutuelle ;
CCIPB Commission du commerce international des produits de base ;
CTCI Classification type pour le commerce international ;
FAO Organisation pour l'alimentation et l'agriculture ;
FED Fonds européen de développement (de la Communauté économique européenne) ;
FISE Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
FSNU Fonds spécial des Nations Unies ;
GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ;
ICCICA ... Commission de coordination provisoire des ententes relatives aux produits de base ;
ICICI Industrial Credit and Investment Corporation of India ;
OEA Organisation des Etats américains ;
OECE Organisation européenne de coopération économique ;
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques ;
OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole ;
PEAT Programme élargi d'assistance technique (des Nations Unies) ;
SFI Société financière internationale ;
UNRWA .. Office de secours et de travaux des Nations Unies.

« Rhodésie et Nyassaland » s'entend de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland.

La République sud-africaine est ainsi désignée, même quand les données portent sur la période antérieure au 31 mai 1961, alors que ce pays s'appelait Union sud-africaine.

Lorsque la présentation statistique l'impose, « Malaisie » est employé pour désigner la Fédération de Malaisie et Singapour, « Afrique du Sud » pour désigner la République sud-africaine, le Sud-Ouest africain et le Bassoutoland, le Betchoualand et le Souaziland, territoires de la Haute-Commission, et « RAU » pour désigner la République arabe unie.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

	<i>Pages</i>
PRÉFACE	3
INTRODUCTION	4
 PREMIÈRE PARTIE. LE PROBLÈME DU COMMERCE INTERNATIONAL ET LE DÉVELOPPEMENT	
<i>Chapitres</i>	
I. LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE	5
1. La Décennie des Nations Unies pour le développement et le déficit virtuel des échanges commerciaux	5
2. L'ordre ancien	7
3. La grande crise et le commerce mondial	7
4. La désintégration de l'ancien système et les pays en voie de développement	9
II. LES EXPORTATIONS PRIMAIRES ET LA DÉTÉRIORATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE .	9
1. Le lent accroissement des exportations	9
2. Raisons de la tendance à la détérioration relative des cours des produits primaires	11
3. Incidence de ces facteurs sur le rythme des exportations périphériques ..	13
III. L'INDUSTRIALISATION ET LA NÉCESSITÉ D'EXPORTER DES ARTICLES MANUFACTURÉS	15
1. L'industrialisation en vase clos	15
2. Obstacles opposés par les centres industrialisés aux exportations d'articles manufacturés de la périphérie	17
3. Une nouvelle politique de remplacement des importations à l'intérieur des groupements régionaux	18
IV. LE GATT ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	19
1. La contribution du GATT aux échanges mondiaux	19
2. Les différences de structure et leurs effets	20
3. Application des règles et des principes	21
4. Les préférences et les échanges entre pays industrialisés	22
5. Préférences de caractère général en faveur des pays en voie de dévelop- pement	23
6. Préférences partielles accordées à certains pays en voie de développement.	24
7. Préférences entre pays en voie de développement	24
8. Observations relatives au GATT	26

DEUXIÈME PARTIE. SOLUTIONS POSSIBLES ET ASPECTS INSTITUTIONNELS

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
I. LES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES	27
A. <i>La question des prix</i>	27
1. Redistribution des revenus dans le cadre international	27
2. Les prix, les forces du marché et la demande	27
3. L'effet de la hausse des prix sur la production	29
B. <i>L'accès aux marchés</i>	30
1. La restriction des importations	30
2. Possibilités d'une action efficace	30
C. <i>Les excédents agricoles</i>	32
1. Les excédents et la consommation mondiale	32
2. Les excédents et le développement économique	33
D. <i>Les accords internationaux sur les produits de base</i>	34
1. L'expérience récente	34
2. L'élargissement de la portée des accords sur les produits de base	35
II. LES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PRÉFÉRENCES	36
A. <i>Les exportations d'articles manufacturés par les pays en voie de développement</i>	36
1. Progrès technique et exportations industrielles	36
2. Le rôle des exportations industrielles des pays en voie de développement	37
3. Effets sur les pays industriels	39
4. Le programme d'action du GATT	40
B. <i>La question des préférences</i>	40
1. Signification du problème	40
2. Choix et durée des préférences générales	42
3. Sauvegardes pour les pays développés	43
4. Différences entre les pays en voie de développement par rapport aux mesures préférentielles	44
5. Subvention ou dévaluation ?	46
C. <i>La promotion des exportations d'articles manufacturés</i>	46
III. L'APPORT DE RESSOURCES INTERNATIONALES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	48
A. <i>Mesures financières destinées à compenser les effets de la détérioration des termes de l'échange</i>	48
1. La politique de coopération financière	48
2. Nécessité du financement compensatoire	48
3. Financement compensatoire et plans de développement	50
4. Obtention et utilisation des ressources	51
B. <i>La charge du service de la dette et autres aspects du financement extérieur</i> ..	51
1. Situations critiques en matière de service de la dette	51

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
2. Consolidation des dettes et prolongation des échéances	52
3. Problèmes qui seront mieux résolus dans le cadre de plans de développement	53
IV. LE COMMERCE ENTRE LES PAYS SOCIALISTES ET LE RESTE DU MONDE, NOTAMMENT LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	54
1. Le potentiel commercial des pays socialistes	54
2. Le commerce entre les pays socialistes et les pays d'entreprise privée	56
3. Perspectives d'un accroissement des échanges avec les pays en voie de développement	57
4. Les accords bilatéraux et leur importance	58
5. Possibilités de commerce multilatéral	59
V. MÉCANISME INSTITUTIONNEL DU COMMERCE MONDIAL ET DÉVELOPPEMENT	60
1. Insuffisance du mécanisme existant et nécessité de l'améliorer	60
2. Utilisation des éléments existants	60
3. Les conférences périodiques	61
4. Tâches principales du comité permanent	61
5. Les commissions économiques régionales en tant qu'organes de base des conférences	62
 TROISIÈME PARTIE. RÉALISME ET RÉNOVATION 	
A. LES ENTRAVES EXTÉRIEURES AU DÉVELOPPEMENT	63
B. LE POTENTIEL DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS FACE AUX EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT	64
1. Taux de croissance des pays développés et des pays en voie de développement	64
2. Les réserves monétaires internationales	64
3. La politique commerciale et financière des pays clefs	65
4. Le rôle dynamique de l'or	65
5. Les ressources dégagées par le désarmement	66
C. LES RESPONSABILITÉS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	66
1. Les transformations internes qu'exige le développement	66
2. L'industrialisation et la croissance démographique	67
3. La planification du développement et la coopération internationale	68
D. MESURES COMMERCIALES CONCERTÉES	69
1. Objectifs d'importation	69
2. Préférences industrielles	69
3. Préférences en vigueur	69
4. Nature des objectifs	70
5. Accords sur les produits	70
6. Financement compensatoire	70
7. Réaménagement de la dette extérieure	71
8. Transports maritimes et assurances	71
9. Groupements de pays en voie de développement	71
10. Les règles du GATT	71

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
11. Réduction des droits excessifs	71
12. Différence entre les pays en voie de développement	71
E. NATURE ET ADAPTABILITÉ DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	71
F. NOUVEAUX PROBLÈMES ET ATTITUDES NOUVELLES	72

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Allocution prononcée par :

M. Ludwig von Moos, Président de la Confédération suisse	77
U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	79
S.E. M. A. M. Kaissouni, Président de la Conférence	82
M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence	87

DÉCLARATIONS DE PRINCIPES FAITES AU DÉBUT DE LA CONFÉRENCE

Déclaration faite par :

S.E. M. Mohammad Sarwar Omar (Afghanistan)	95
S.E. M. N. Diederichs (Afrique du Sud)	100
S.E. M. Kiço Ngjela (Albanie)	103
S.E. M. Bachir Boumaza (Algérie)	109
S.E. M. Abed Sheikh (Arabie Saoudite)	117
S.E. M. Eugenio Blanco (Argentine)	118
S.E. M. J. McEwen (Australie)	121
S.E. M. Bruno Kreisky (Autriche)	124
S.E. M. Maurice Brasseur (Belgique)	126
S.E. U Maung Maung (Birmanie)	132
S.E. M. Roberto Jordan Pando (Bolivie)	136
S.E. M. João Augusto de Araújo Castro (Brésil)	139
S.E. M. Ivan Boudinov (Bulgarie)	143
S.E. M. Touch-Kim (Cambodge)	148
S.E. M. Victor Kanga (Cameroun)	149
S.E. M. Paul Martin (Canada)	155
S.E. M. Maithripala Senanayake (Ceylan)	158
S.E. M. Carlos Martinez Sotomayor (Chili)	163
S.E. M. C. T. Yang (Chine)	166
S.E. M. A. Araouzos (Chypre)	170
S.E. M. Carlos Lleras (Colombie)	172
S.E. M. Aimé Matsika [Congo (Brazzaville)]	175
S.E. M. Rodolphe Yav [Congo (Léopoldville)]	179
S.E. M. Carlos Enrique Peralta Méndez (au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua)	182
S.E. M. Raphaël Saller (Côte-d'Ivoire)	185
S.E. M. Ernesto Guevara Serna (Cuba)	187
S.E. M. Louis Ignacio-Pinto (Dahomey)	198

Déclaration faite par :	<i>Pages</i>
S.E. M. Per Haekkerup (Danemark)	201
S.E. M. Enrique Amador Márquez (Equateur)	203
S.E. M. Alberto Ullastres (Espagne)	205
S.E. M. George W. Ball (Etats-Unis d'Amérique)	213
S.E. Lij Endalkachew Makonnen (Ethiopie)	218
S.E. M. Olavi Mattila (Finlande)	224
S.E. M. Valéry Giscard d'Estaing (France)	226
S.E. M. André Gustave Anguilé (Gabon)	230
S.E. M. Kojo Botsio (Ghana)	235
S.E. M. G. Melas (Grèce)	241
S.E. M. N'Famara Keita (Guinée)	243
S.E. M. J. C. Kernisan (Haïti)	246
S.E. M. Georges Bresson (Haute-Volta)	247
S.E. M. József Biró (Hongrie)	250
S.E. Shri Manubhai Shah (Inde)	253
S.E. M. K. B. Lall (au nom du groupe afro-asiatique, de la Yougoslavie, de la Trinité et de Tobago et de la Jamaïque)	260
S.E. M. Adam Malik (Indonésie)	261
S.E. M. Abdul Aziz Al-Hafedh (Irak)	267
S.E. M. Alinaghi Alikhani (Iran)	269
S.E. M. Pinhas Sapir (Israël)	273
S.E. M. Bernardo Mattarella (Italie)	276
S.E. M. Robert C. Lightbourne (Jamaïque)	280
S.E. M. Kiichi Miyazawa (Japon)	284
S.E. M. J. G. Kiano (Kenya)	288
S.E. M. Khalifah El-Ghuneim (Koweït)	292
S.E. M. Ngon Sananikone (Laos)	293
S.E. M. Fouad Ammoun (Liban)	295
S.E. M. A. Romeo Horton (Libéria)	297
S.E. M. Salem Lutfi Al-Qadi (Libye)	301
S.E. M. Victor Miadana (Madagascar)	303
S.E. M. Dato' Abdul Hamid (Malaisie)	305
S.E. M. Hamaciré N'Douré (Mali)	309
S.E. M. Driss Slaoui (Maroc)	314
S.E. M. Ba Bocar Alpha (Mauritanie)	318
S.E. M. Raúl Salinas Lozano (Mexique)	320
S.E. M. D. Gombojav (Mongolie)	324
S.E. M. Veda Nanda Jha (Népal)	327
S.E. M. Abdou Sidikou (Niger)	332
S.E. M. Zanna Bukar Dipcharima (Nigéria)	335
S.E. M. O. C. Gundersen (Norvège)	339
S.E. M. B. E. Talboys (Nouvelle-Zélande)	341
S.E. M. Jehoash Sibakyalwayo Mahanja-Nkangi (Ouganda)	345
S.E. M. Wahid-Uz-Zaman (Pakistan)	351
S.E. M. Julio Sanabria (Paraguay)	356
S.E. M. J. E. Andriessen (Pays-Bas)	359

Déclaration faite par :	<i>Pages</i>
S.E. M. Edgardo Seoane (Pérou)	361
S.E. M. Cornelio Balmaceda (Philippines)	364
S.E. M. Witold Trampeczynski (Pologne)	369
S.E. M. Armando Ramos de Paula Coelho (Portugal)	373
S.E. M. Il Kwon Chung (République de Corée)	376
S.E. M. Luis Aquiles Mejía (République Dominicaine)	378
S.E. M. Kurt Schmücker (République fédérale d'Allemagne)	380
S.E. M. A. S. Chavrov (République socialiste soviétique de Biélorussie)	383
S.E. M. G. L. Sakhnovsky (République socialiste soviétique d'Ukraine)	387
S.E. M. G. Radulescu (Roumanie)	390
S.E. M. Edward Heath (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	395
R.P. Louis-Joseph Lebret (Saint-Siège)	400
S.E. M. Doudou Thiam (Sénégal)	403
S.E. M. Salia Jusu Sheriff (Sierra Leone)	407
M. Mohamed Khogali (Soudan)	412
S.E. M. Gunnar Lange (Suède)	415
M. Hans Schaffner (Suisse)	419
S.E. M. Georges Tomeh (Syrie)	420
S.E. M. C. G. Kahama (Tanganyika)	423
S.E. M. F. Hamouz (Tchécoslovaquie)	428
S.E. M. Kasem Sripheyak (Thaïlande)	433
S.E. M. Jean Agbemegnan (Togo)	436
S.E. M. L. Marconi Robinson (Trinité et Tobago)	438
S.E. M. Ahmed Ben Salah (Tunisie)	441
S.E. M. Feridun Cemal Erkin (Turquie)	443
S.E. M. Patolitchev (Union des Républiques socialistes soviétiques)	446
M. Donato Grieco (Uruguay)	453
S.E. M. M. Manuel R. Egaña (Venezuela)	458
S.E. M. Vu Van Mau (Viet-Nam)	461
S.E. M. Adnan Tarcici (Yémen)	464
M. Vladimir Popović (Yougoslavie)	468
S.E. M. Mohammed Abdulrahman (Zanzibar)	471
M. David A. Morse [Bureau international du Travail (BIT)]	473
M. B. R. Sen [Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]	477
M. George D. Woods [Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)]	482
M. Pierre-Paul Schweitzer [Fonds monétaire international (FMI)]	488
M. Wyndham White [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)]	492
M. N. V. Fadeev [Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM)]	499
M. Jean Rey [Communauté économique européenne (CEE)]	504
M. Felipe Herrera [Banque interaméricaine de développement (BID)]	508
M. Alberto Sola [Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)]	513
M. Thorkil Kristensen [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)]	515
M. Lincoln Steel [Chambre de commerce internationale (CCI)]	517

Déclaration faite par :	Pages
M. Omer Becu [Confédération internationale des syndicats libres (CISL)]	519
M. G. Boglietti [Fédération syndicale mondiale (FSM)]	521

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Déclaration faite par M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence	527
---	-----

DÉCLARATIONS DE PRINCIPES FAITES A LA FIN DE LA CONFÉRENCE

Déclaration faite par :	
M. A. H. Tabibi (Afghanistan)	533
M. A. P. Fleming (Australie)	536
S.E. M. Maurice Brasseur (Belgique)	537
S.E. M. Edmundo Barbosa da Silva (Brésil)	539
S.E. M. Ivan Boudinov (Bulgarie)	541
S.E. M. Victor Kanga (Cameroun)	542
S.E. M. G. P. Malalasekera (Ceylan)	545
S.E. M. Carlos Valenzuela (Chili)	548
S.E. M. Carlos Lleras (Colombie)	549
S.E. M. Raúl León Torras (Cuba)	558
S.E. M. George W. Ball (Etats-Unis d'Amérique)	560
S.E. Lij Endalkachew Makonnen (Ethiopie)	560
M. Mohamed Kassory Bangoura (Guinée)	563
S.E. M. József Biró (Hongrie)	565
S.E. Shri Manubhai Shah (Inde)	567
M. D. Horowitz (Israël)	571
S.E. M. Arialdo Banfi (Italie)	574
S.E. M. Robert C. Lightbourne (Jamaïque)	575
S.E. M. J. G. Kiano (Kenya)	578
S.E. M. A. Romeo Horton (Libéria)	579
S.E. M. Jacques Rabemananjara (Madagascar)	583
S.E. M. Lim Swee Aun (Malaisie)	585
S.E. M. H. N'Douré (Mali)	586
S.E. M. Veda Nanda Jha (Népal)	588
S.E. M. Thomas Makumbi (Ouganda)	590
S.E. M. Amjad Ali (Pakistan)	592
S.E. M. C. Balmaceda (Philippines)	594
S.E. M. Mircea Malitza (Roumanie)	597
S.E. M. Edward Heath (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	598
R.P. Louis-Joseph Lebret (Saint-Siège)	601
S.E. M. Doudon Thiam (Sénégal)	602
S.E. M. S. E. Nilsson (Suède)	604
M. Haus Schaffner (Suisse)	606
S.E. M. L. Marconi Robinson (Trinité et Tobago)	608

Déclaration faite par :	<i>Pages</i>
S.E. M. N. S. Patolitchev (Union des Républiques socialistes soviétiques)	609
S.E. M. A. Aguirre (Uruguay)	613
S.E. M. Vu Van Mau (Viet-Nam)	615
M. Arthur Karasz [Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)]	617
Discours prononcé par M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence	618
Déclaration faite par S.E. M. A. M. Kaissouni, Président de la Conférence	620

**RAPPORT ADRESSÉ AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES
PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE**

Portée de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	625
TABLE DES MATIÈRES DES HUIT VOLUMES DE LA COLLECTION	633

Rapport
du
Secrétaire général
de la Conférence

PRÉFACE

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit en un moment où l'on reconnaît de plus en plus dans le monde entier qu'il n'y a pas d'alternative possible à la coopération internationale si l'humanité doit survivre. C'est seulement par la coopération entre tous les pays, quel que soit leur régime politique ou social, que la paix du monde peut être assurée. Et c'est seulement la coopération qui donnera la force nécessaire à la lutte de l'humanité pour une vie meilleure et plus pleine.

En décembre 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a donné de nouveaux buts à la coopération internationale en fixant un objectif à atteindre par tous les pays en voie de développement pour 1970. L'objectif de la Décennie du développement est une croissance minimale annuelle de 5 p. 100. En adoptant cet objectif, les Nations Unies ont explicitement reconnu que sa réalisation était une affaire autant internationale que nationale. De leur côté, les pays participant à cet effort ont implicitement accepté l'obligation de contribuer par tous les moyens aux efforts pour atteindre le but commun.

Une autre étape capitale a été franchie au cours de l'année écoulée. On en est venu à admettre partout que les objectifs de développement des Nations Unies avaient des incidences directes sur le commerce international et l'assistance multilatérale. En se poursuivant, les tendances actuelles du commerce mondial, défavorables aux pays en voie de développement, aggraveraient considérablement la difficulté d'atteindre des objectifs de croissance suffisants. Il est essentiel que la communauté mondiale crée des conditions telles que le commerce international facilite la croissance des pays en voie de développement au lieu d'y faire obstacle.

Tel est l'objectif fondamental de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et tel est aussi le but qui inspire le présent rapport. Toute l'expérience des Nations Unies a été mobilisée dans la préparation de ce rapport et le succès de la Conférence dépendra de la mesure dans laquelle les gouvernements accepteront de tenir compte de tout ce que signifie cette expérience et d'agir en conséquence. Je recommande le présent rapport à l'attention des gouvernements, de la Conférence et du public en général, dans l'espoir et la conviction qu'il contribuera à faire mieux comprendre la nécessité d'une nouvelle politique commerciale internationale pour la Décennie du développement.

Le Secrétaire général,



U THANT

INTRODUCTION

Le présent rapport tente de présenter les principaux problèmes dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aura à s'occuper et de suggérer un programme intégré de mesures pour aider les gouvernements à rechercher les moyens de les résoudre.

Je me suis largement inspiré des idées exprimées et des recommandations formulées dans les divers organes des Nations Unies et dans les nombreuses études et rapports du Secrétariat de l'ONU. La préparation du rapport n'aurait pas été possible, cependant, sans les travaux étendus et créateurs du Comité préparatoire de la Conférence. Les débats du Comité préparatoire, et plus particulièrement de sa deuxième session, ont fourni une présentation complète des questions qui se poseront à la Conférence et des solutions possibles aux problèmes cruciaux du commerce et du développement. Ce sont les travaux du Comité préparatoire qui ont permis au secrétariat de la Conférence de préparer ce rapport qui s'ajoutera aux autres études et rapports détaillés pour constituer, espère-t-on, la documentation de base pour les travaux de la Conférence.

Si le présent rapport va plus loin que les conclusions du Comité préparatoire, cela est dû, pour une part non négligeable, aux consultations approfondies qui ont eu lieu avec les fonctionnaires de nombreux gouvernements dans toutes les parties du monde et à diverses réunions des commissions économiques régionales. Ces consultations ont permis au secrétaire général de la Conférence de mieux comprendre les questions et problèmes qui se posent. Il est reconnaissant à tous les fonctionnaires des gouvernements et représentants des diverses organisations internationales du temps qu'ils lui ont si généreusement consacré.

En préparant ce rapport, le secrétaire général de la Conférence a eu également la chance de pouvoir consulter les secrétaires exécutifs des quatre commissions économiques régionales, qui n'ont ménagé aucun effort pour lui communiquer des suggestions dont il leur est très reconnaissant.

Le rapport est fondé sur la conviction que l'action pratique dans le domaine du commerce et du développement ne le cède à aucune autre des responsabilités auxquelles l'Organisation des Nations Unies, créée pour maintenir la paix, doit faire face pendant les années 60. C'est cette conviction qui a amené l'Organisation à convoquer une conférence dont l'objectif essentiel est de montrer la voie vers *une nouvelle politique commerciale pour le développement*.

*Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement,*



RAÚL PREBISCH

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT

Première partie

LE PROBLÈME DU COMMERCE INTERNATIONAL ET LE DÉVELOPPEMENT

Chapitre premier

LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

I. LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉFICIT VIRTUEL DES ÉCHANGES COMMERCIAUX.

Cette deuxième conférence mondiale du commerce, organisée par les Nations Unies, se présente sous un signe bien différent de la première qui s'est réunie à La Havane il y a 16 ans.

A La Havane, on subissait encore nettement l'influence de l'expérience acquise avant la grande dépression des années 30, alors que, phénomène caractéristique du XIX^e siècle, l'expansion impressionnante des échanges commerciaux dans le monde, en plein multilatéralisme, constituait, pour les pays périphériques qui fournissaient des denrées alimentaires et des matières premières aux centres industriels, un puissant facteur de développement spontané.

La grande dépression a précipité le bouleversement de cet ordre, déjà sapé par les conséquences politiques de la première guerre mondiale. Cela étant et compte tenu des conséquences de la seconde guerre mondiale, il est désormais impossible de songer à le rétablir. Si l'on a pu, à l'époque relativement récente de La Havane, nourrir l'espoir de le faire, le cours ultérieur des événements a fini par dissiper complètement cette illusion.

Il est une nécessité inéluctable, celle d'entreprendre l'édification d'un ordre nouveau pour résoudre les graves problèmes qui se posent dans le monde en matière de commerce et de développement et surtout ceux auxquels doivent faire face les pays en voie de développement.

Du point de vue de ces derniers, les débats devront graviter autour d'un phénomène dont, il y a peu de temps encore, on discutait l'existence mais qui, aujourd'hui, est à juste titre un sujet de préoccupation : la tendance persistante au déséquilibre extérieur dans le processus de développement. Le fait est bien connu. Alors que les exportations de produits primaires — à quelques exceptions près — augmentent en général assez lentement, la demande d'importation de produits manufacturés tend à s'accroître rapidement, et cela d'autant plus que le taux de développement est plus élevé. Le déséquilibre qui en résulte constitue un facteur important d'étranglement du développement par l'extérieur. Il est donc indispensable de corriger ce déséquilibre pour que le développement puisse s'accélérer dans des conditions d'équilibre dynamique.

La Décennie des Nations Unies pour le développement a fixé pour objectif principal de porter, en 1970, le taux minimal de croissance annuel des pays en voie de développement à 5 p. 100, taux certes bien modeste et qui ne dépasse guère le taux moyen de 4.4 p. 100 constaté au cours de la décennie précédente. Néanmoins, il sera très difficile sinon impossible, pour de nombreux pays en voie de développement, d'atteindre et de maintenir même ce taux de croissance, s'il n'émerge pas de cette conférence une politique de coopération visant avant tout à éliminer le déséquilibre commercial.

Quelles sont les conséquences de la croissance de 5 p. 100 recherchée dans les échanges internationaux ? En premier lieu, il ne faut pas s'attendre, si le revenu global doit augmenter de 5 p. 100 par an, que les importations des pays en voie de développement puissent augmenter à un taux beaucoup inférieur à 6 p. 100. L'une des raisons principales en est que toute accélération du rythme de croissance nécessite des investissements supplémentaires et que

l'élément « importations » est en général bien plus important dans ces investissements que dans l'ensemble du revenu. Il n'est donc pas exagéré de conclure que les importations devraient augmenter à un taux un peu supérieur à celui du revenu global. C'est ce que confirment les estimations fondées sur la situation dans les pays en voie de développement.

Une deuxième conséquence de l'augmentation prévue de 5 p. 100 est que les exportations des pays en voie de développement devraient augmenter aussi au taux annuel de 6 p. 100 afin que soit maintenu l'équilibre de la balance des paiements. Plus précisément, les exportations devraient augmenter à un rythme qui permette, compte tenu des fluctuations des termes de l'échange, d'assurer un accroissement moyen annuel des importations de 6 p. 100 en volume.

Comme on le sait, l'expérience de la décennie 1950 a été très peu satisfaisante à ce point de vue. Le taux de croissance annuel des exportations des pays en voie de développement a été seulement de 4 p. 100, et si l'on exclut les pays exportateurs de pétrole, la moyenne est encore beaucoup plus faible. En même temps, les termes de l'échange se sont dégradés, de sorte que le pouvoir d'achat des exportations de ces pays (par rapport à leurs importations) s'est élevé plus lentement encore : moins de 2 p. 100 par an.

Même aux taux de croissance actuels, le déficit de la balance de paiements des pays en voie de développement va s'accroissant : aux taux plus élevés prévus pendant la Décennie du développement, le déficit serait encore plus grand si les tendances des 10 années antérieures à 1960 persistaient.

Voilà donc un des points que la Conférence devra examiner. On ne peut pas fixer un taux de croissance de 5 p. 100 pour les pays en voie de développement sans accepter en même temps toutes les conséquences de l'accroissement des exportations et des importations.

Certes, il y a bien des moyens d'accroître les recettes extérieures des pays en voie de développement, soit en augmentant les exportations de produits primaires ou d'articles manufacturés, soit à l'aide d'une assistance extérieure plus grande. Dans une certaine mesure chacune de ces solutions peut se substituer aux autres. Si l'on ne réussit pas à le résoudre par l'un de ces moyens, le problème s'amplifiera en ce qui concerne les autres. Si par exemple on ne parvient pas à relever sensiblement le taux de croissance des exportations, il faudra recourir à une augmentation de l'assistance financière extérieure. Quel que soit le taux de croissance de l'ensemble des exportations, moins on s'efforcera d'ouvrir des débouchés nouveaux pour les produits alimentaires et les matières premières, plus il faudra en ouvrir pour les articles manufacturés. Il s'agit bien là d'un ensemble d'éléments interdépendants, et pour obtenir le résultat voulu, c'est-à-dire pour réussir,

il faut que les différentes mesures adoptées soient intégrées dans une politique concertée.

Si l'on n'adopte pas ces mesures, le déficit commercial des pays en voie de développement sera immense ; on a calculé que, si les facteurs qui ont engendré cette tendance continuaient à agir, le déficit des échanges commerciaux des pays en voie de développement pourrait, en cette même année 1970, atteindre un ordre de grandeur de 20 milliards de dollars¹ au taux de croissance de 5 p. 100. Il s'agit là d'un déficit virtuel et non réel ; en effet, si le problème n'est pas résolu, les pays en question seront contraints de réduire leur taux de croissance à moins qu'ils ne soient disposés à atteindre un rythme plus rapide mais à un coût économique et social exagéré et avec des conséquences politiques sérieuses.

D'autre part, le taux de 5 p. 100 lui-même, fixé comme objectif à la Décennie du développement, ne pourrait en aucune manière être considéré comme pleinement satisfaisant ; il ne représenterait qu'un accroissement moyen annuel d'à peine 2.6 p. 100 du revenu moyen par habitant des pays périphériques, compte tenu du rythme rapide de l'accroissement démographique, rythme très supérieur à celui que l'on a jamais constaté auparavant et qui rend d'autant plus difficiles les efforts déployés en vue d'accélérer le développement. Près de la moitié des capitaux investis dans les pays en voie de développement servent à pourvoir aux besoins de cette population en croissance, réduisant ainsi les ressources nécessaires pour élever sensiblement et régulièrement le niveau de vie de l'ensemble. Au taux de 5 p. 100, si l'accroissement démographique² ne s'atténue pas, environ 80 ans seront nécessaires pour que ces pays atteignent le revenu actuel moyen par habitant des pays de l'Europe occidentale et il leur faudrait 40 ans de plus pour atteindre le revenu des Etats-Unis. Pour ce qui est des pays les moins avancés du groupe, dans lesquels vit la moitié de la population des régions en voie de développement, il faudrait quelque 200 ans pour atteindre le niveau de l'Europe occidentale.

Un taux de croissance annuel de 5 p. 100 ne saurait donc être acceptable que pendant une courte période de transition, nécessaire pour que puissent se créer les conditions internes et internationales qu'exige l'accélération de la croissance.

D'autre part, si le ralentissement de l'accroissement démographique pouvait contribuer à alléger certains problèmes et à relâcher certaines tensions, il ne justifierait en rien un relâchement plutôt qu'une intensification de l'effort interne de développement

¹ Ce chiffre est calculé sur la base d'une moyenne de 5 p. 100 d'augmentation du revenu. S'il était calculé sur la base d'un *minimum* de 5 p. 100, le chiffre du déficit virtuel des échanges serait plus élevé.

² Pendant la précédente décennie, le taux d'accroissement annuel de la population de l'ensemble des pays en voie de développement a été de 2.2 p. 100 ; on estime que, entre 1960 et 1980, il atteindra 2.4 p. 100.

et de l'effort de coopération internationale, mais devrait au contraire permettre une accélération du développement qui permettrait à celui-ci d'atteindre ses objectifs en un laps de temps beaucoup plus court, acceptable sur le plan politique et social.

Grâce aux possibilités immenses qu'offre la technique contemporaine, les pays en voie de développement n'ont pas à subir les délais qui ont été nécessaires aux pays actuellement très industrialisés pour mettre progressivement au point cette technique et l'employer à éliminer la misère et les maux qui lui sont inhérents. Ils ne pourraient d'ailleurs pas se le permettre car l'accélération du développement dans ces pays est une exigence qui ne peut être ajournée. Jamais la pression des masses pour obtenir une amélioration réelle de leur niveau de vie n'a été aussi intense qu'aujourd'hui et elle constituera dans les années à venir un élément de plus en plus puissant de tensions internes et universelles si elle ne suscite pas l'adoption d'une politique énergique de développement économique et social, dans laquelle la coopération internationale doit jouer un rôle décisif.

Les obstacles que la structure économique et sociale des pays périphériques opposent à la politique de développement sont bien connus et nul ne peut mettre en doute que des décisions radicales sont nécessaires pour transformer cette structure. Tout cela a déjà fait l'objet de rapports antérieurs de l'ONU et des institutions spécialisées. Il suffit ici de souligner que, sans ces transformations structurales, sans une volonté politique bien arrêtée d'encourager le développement en éliminant les obstacles internes qui l'entravent, les mesures de coopération internationale, si judicieuses soient-elles, n'auraient qu'une portée très limitée.

2. L'ORDRE ANCIEN

Les règles et principes qui constituent le code imposant élaboré à La Havane et qui sont partiellement repris dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne s'inspirent pas d'une conception positive de politique économique, si l'on entend par là le dessein d'agir de façon rationnelle et concertée sur les forces de l'économie afin d'en modifier le cours naturel pour atteindre des objectifs précis. Ils semblent au contraire s'inspirer d'une conception de cette politique selon laquelle il suffirait d'éliminer les obstacles qui s'opposent au libre jeu de ces forces dans l'économie internationale pour aboutir à l'expansion des échanges commerciaux, avec les avantages mutuels qu'elle comporte pour tous. Ces règles et principes se fondent en outre sur une notion abstraite d'homogénéité économique qui empêche de reconnaître les grandes différences de structure existant entre les centres industriels et les pays périphériques et les conséquences si importantes qu'elles comportent. C'est la raison pour laquelle le GATT n'a pas permis d'obtenir pour ces derniers pays des résultats aussi efficaces que pour les autres. Il n'a pas contribué à

créer un ordre nouveau répondant aux exigences du développement et il n'a pas davantage pu accomplir la tâche irréalisable de rétablir l'ordre ancien.

Dans le système du XIX^e siècle et des premières décennies du siècle actuel, il n'y avait pas de place pour la notion d'une action rationnelle sur les événements en vue d'en modifier le cours. Il suffisait de se laisser porter par eux et d'écarter tout ce qui s'opposait à leur déroulement. Le développement périphérique était un phénomène spontané de portée limitée et sans résonance sociale, résultant de l'influence dynamique d'une conjonction unique d'éléments extérieurs qui ont, depuis, cessé d'exister.

La situation à l'époque peut se décrire très simplement. La Grande-Bretagne, principal centre dynamique du monde, représente dans le dernier quart du XIX^e siècle 36 p. 100 des exportations mondiales d'articles manufacturés et 27 p. 100 des importations de produits primaires. La rareté de ses ressources naturelles, dans l'état de la technique de cette époque, et le fait que la Révolution industrielle, cet accident historique, s'y est produite avant de s'étendre à d'autres pays, amènent ce pays à se développer vers l'extérieur, donnant ainsi naissance au schéma devenu classique qui consiste à échanger des articles manufacturés contre des produits primaires. Les importations de ces derniers, comme le reste des importations de la Grande-Bretagne, augmentent rapidement, ainsi que la proportion du revenu qu'elles représentent : leur coefficient total passe de 18 p. 100 en 1850 à un chiffre très élevé de 36 p. 100 en 1880-1884, à la faveur du libre-échange. Ce phénomène se manifeste également dans le reste de l'Europe, quoique dans une moindre mesure, et à des répercussions sensibles sur le développement de la périphérie de l'économie mondiale.

C'était là, en réalité, un processus inverse de celui qui s'est accompli depuis la fin de la première guerre mondiale, et surtout depuis la grande dépression : la substitution des importations de produits alimentaires et de matières premières à la production interne et non pas celle de la production interne aux importations.

Il existait en outre un autre facteur favorable à l'accroissement de la consommation et aux importations de produits primaires, à savoir que le progrès technique n'avait pas encore sur ces dernières les répercussions défavorables qu'il a eues par la suite. Le revenu par habitant permettait encore une demande active de denrées alimentaires, la production synthétique de matières premières était encore négligeable et l'agriculture européenne continuait d'appliquer des méthodes traditionnelles.

3. LA GRANDE CRISE ET LE COMMERCE MONDIAL

Il suffit de mentionner ces faits pour mettre en relief l'évolution fondamentale qui, née de la première guerre, s'est, pour des raisons politiques et écono-

miques, étendue et aggravée considérablement pour aboutir à la grande crise mondiale des années 30.

Les Etats-Unis remplacent la Grande-Bretagne comme principal centre dynamique. Il ne s'agit pas là d'un simple transfert d'hégémonie : cet événement exerce une influence capitale sur le reste du monde. Les énormes ressources naturelles de ce pays, réparties sur un si vaste territoire, et la politique résolument protectionniste qu'il applique dès le début de son développement se manifestent par la réduction continue du coefficient des importations. A la veille de la grande crise mondiale, en 1929, le coefficient atteignait à peine 5 p. 100 du revenu global et les mesures restrictives entraînées par ce grave événement le réduisent plus encore ; au début de la seconde guerre mondiale, en 1939, il est tombé à 32 p. 100.

Ces événements ont eu, pour le reste du monde, des conséquences d'une importance énorme. Avec la grande dépression, on voit se désintégrer complètement l'ordre hérité du XIX^e siècle, que la première guerre avait déjà sérieusement compromis. Les tendances à l'autarcie agricole dans les pays industriels acquièrent une impulsion extraordinaire, du fait qu'ils sont tenus de restreindre leurs importations en raison de la contraction violente de leurs exportations ; c'est ainsi que naissent le bilatéralisme et la discrimination, auxquels on a recours pour atténuer l'intensité de ce phénomène. Ce mouvement se propage dans le monde entier, obligeant les pays en voie de développement à adopter des mesures restrictives plus énergiques encore, puisque la valeur des exportations de produits primaires fléchit davantage que celle des exportations industrielles.

Si l'on y réfléchit bien, la chute considérable du coefficient des importations aux Etats-Unis, principal centre dynamique, et sa lente reprise ont obligé les autres pays du monde à réduire aussi leur coefficient d'importations par le jeu de toutes sortes d'expédients restrictifs. En vertu de la clause de la nation la plus favorisée, les restrictions auraient dû s'appliquer de la même manière à tous les pays, mais la discrimination facilitée par le bilatéralisme a conduit à les appliquer aux Etats-Unis avec une rigueur particulière pour faire face au grand problème que posait la pénurie de dollars.

Ce problème réapparaît après la seconde guerre mondiale. Comme dans les années 30, on a alors recours au bilatéralisme, mais c'est là une phase de très courte durée. L'Europe occidentale décide de s'attaquer sérieusement à ses difficultés, en adoptant non pas seulement une attitude négative de défense mais des mesures positives de vaste portée : la modernisation de son économie, qui renforce puissamment ses capacités d'exportation, et une politique d'intégration, qui stimule ses échanges réciproques aux dépens surtout des importations en dollars, attitude qui, si elle contribue à l'équilibre global, affecte sérieusement certains pays en voie de développement. On voit apparaître la Communauté

économique européenne (CEE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE).

C'est ainsi que se termine la longue période de déséquilibre structural par rapport aux Etats-Unis, pays qui non seulement ne formule aucune réserve à l'égard de la constitution de la Communauté mais qui lui offre résolument son appui.

A leur tour, huit pays socialistes³ constituent leur propre groupement, le Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), pour coordonner certaines activités importantes, les planifier en commun et rendre plus fluides les échanges commerciaux entre les pays membres.

Un nouvel ordre de relations est donc en train de s'établir entre les pays industrialisés, et les années qui viennent nous permettront de distinguer plus clairement qu'aujourd'hui quel en sera le sens définitif, de déterminer si cet ordre sera constitué de grands ensembles tendant à se replier sur eux-mêmes et à s'isoler en réduisant au minimum les échanges avec l'extérieur, ou si ceux-ci profiteront des avantages que comporteraient des liens économiques plus étroits accompagnés de nouvelles formes de division internationale du travail.

La réduction massive des tarifs proposée par le regretté président Kennedy pour les prochaines négociations du GATT revêt donc une importance capitale. Le succès de ces négociations entre les pays développés, dont les relations commerciales sont régies par des tarifs, exercera une influence considérable sur l'évolution future de l'économie internationale.

Les autorités de la Communauté européenne ont affirmé à plusieurs reprises leur désir d'orienter celles-ci vers l'extérieur, ce qui concorde avec la position des Etats-Unis. Le protectionnisme séculaire de ce pays a déjà commencé de s'assouplir et il faut espérer que cette nouvelle politique pourra maintenant s'amplifier.

D'autre part, les pays socialistes du CAEM ont eux aussi indiqué à plusieurs reprises qu'ils adhéraient au principe de la division internationale du travail. Le succès des négociations « Kennedy » et l'amélioration de l'atmosphère politique internationale pourraient contribuer sensiblement à l'élaboration de formules qui permettraient la participation active de ces pays aux courants du commerce mondial, grâce à l'élimination des obstacles qui s'y opposent actuellement. Ceci ne concerne pas seulement les relations entre ces pays et les autres pays industriellement développés, quelles que soient les différences entre leurs régimes économiques et sociaux, mais aussi leurs relations avec les pays en voie de développement, étant donné l'interdépendance des échanges mondiaux.

³ Par souci de brièveté, on désignera de cette façon dans le présent rapport les pays que les publications des Nations Unies dénomment « pays à économie planifiée ».

4. LA DÉSINTÉGRATION DE L'ANCIEN SYSTÈME ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Tout ce qui précède est très important pour les pays en voie de développement mais est loin d'être suffisant, comme on le verra plus loin. Que se passe-t-il dans ces pays après la grande crise, pendant que s'opèrent dans les pays industriels des transformations aussi marquées ?

La désintégration de l'ancien régime des échanges suscite de nouveaux problèmes pour les pays en voie de développement. La tendance persistante au déséquilibre extérieur s'amorce tout d'abord par la contraction des exportations pendant la grande crise, et se poursuit par la lenteur de leur reprise. Dès le début, dans un certain nombre de pays, on fait face à ce déséquilibre par la substitution des importations, c'est-à-dire par l'industrialisation dirigée vers l'intérieur, en vase clos, sans marchés extérieurs. Plus tard, après la seconde guerre, on y fait face en poursuivant cette politique et par l'apport de ressources financières internationales aux pays en voie de développement.

Le déséquilibre extérieur est ainsi compensé, mais de façon précaire, dans les pays qui activent en même temps leur industrialisation et, avec le temps, les conséquences de cette situation se font sentir davantage. L'industrialisation se heurte à des difficultés croissantes dans les pays qui progressent le plus à cet égard, difficultés résultant de l'étroitesse des marchés nationaux ainsi que d'un phénomène particulier : plus certaines importations diminuent grâce à la substitution, plus d'autres augmentent à mesure que croît le revenu d'abord, en raison de la demande accrue de biens d'équipement et, ensuite, en raison des effets de l'élévation du revenu. A cette pression viennent s'ajouter depuis quelques années les conséquences défavorables de la détérioration des termes de l'échange, qui ont affaibli l'efficacité des apports financiers internationaux.

D'autre part, le service financier de ces apports impose une lourde charge qui s'accroît rapidement en raison surtout du volume des amortissements des crédits à relativement court terme. Cette charge entre ainsi en concurrence avec la demande active d'importations pour l'utilisation des recettes relativement faibles en devises qui proviennent des exportations.

Rien de semblable ne s'était jamais produit. Le commerce international du XIX^e siècle se caractérisait en effet, comme on l'a déjà vu, par une tendance accentuée et persistante à l'accroissement des exportations, et cet accroissement permettait d'assurer le service financier. Les difficultés qui se présentaient n'étaient pas, comme aujourd'hui, d'origine structurelle, mais résultaient plutôt d'une mauvaise gestion financière ou de courtes contractions cycliques des exportations.

A cela s'ajoute la charge, toujours plus onéreuse, des paiements extérieurs au titre des transports maritimes et des assurances. Les pays en voie de

développement possèdent à peine 6 p. 100 du tonnage maritime mondial, ce qui suscite une série de problèmes. De plus, le système des conférences d'armateurs, s'il s'explique par la nature des transports maritimes, permet des combinaisons qui limitent la concurrence et qui affectent ainsi les pays en voie de développement tant en ce qui concerne le coût des services que son incidence sur chaque produit eu égard à son degré de finition. Le désir d'appliquer à l'égard de ces services la même politique de remplacement qu'on applique pour les produits d'importation est donc fort compréhensible, mais on a très peu de renseignements sur les moyens dont on dispose actuellement pour la mener à bien. Il faut donc poursuivre les études et espérer qu'on pourra réunir les informations nécessaires pour les effectuer.

Telle est en bonne partie la situation des pays en voie de développement, et en particulier de ceux où l'industrialisation a reçu son impulsion la plus forte. Mais les autres ne sont pas non plus exempts, tôt ou tard, de la tendance persistante au déséquilibre ; ce qui se passe aujourd'hui dans les premiers est une anticipation de ce qui se passera dans les autres si l'on n'entreprend pas une action consciente et concertée pour agir sur le cours des événements économiques, si l'on n'adopte pas la politique éclairée que l'évolution actuelle ne permet pas de retarder davantage.

Chapitre II

LES EXPORTATIONS PRIMAIRES ET LA DÉTÉRIORATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE.

1. LE LENT ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS

Comme on l'a dit plus haut, la tendance au déséquilibre extérieur des pays en voie de développement reflète essentiellement la disparité qui existe entre la tendance à l'accroissement de leurs exportations de produits primaires et l'accroissement de leurs importations de biens industriels. Alors que les premières augmentent généralement assez lentement, à de rares exceptions près, la demande d'importations industrielles a tendance à croître rapidement. C'est là un phénomène spontané du développement économique.

Le lent accroissement des exportations de produits primaires est le reflet des conséquences irréversibles du progrès technique dans les centres industriels. Il s'agit d'une part de conséquences directes, le progrès technique remplaçant de plus en plus les produits naturels par des articles synthétiques ; ce phénomène se manifeste, d'une manière ou d'une autre, par la diminution de la part des produits primaires dans le produit final. Il y a, d'autre part, les conséquences indirectes, car l'augmentation du revenu par habitant due au progrès technique ne se traduit que dans une faible mesure par une augmentation de la demande de denrées alimentaires et d'autres biens

courants de consommation, tandis qu'elle encourage la demande d'articles industriels et de services qui a déjà tendance à s'accroître rapidement. Il est remarquable par exemple que, depuis le début du siècle, la consommation totale de blé aux Etats-Unis se soit maintenue à un niveau quasi constant en termes absolus, et ce malgré l'accroissement de la population et du revenu par habitant.

A tous ces éléments sont venus s'ajouter les effets impressionnants de l'application de la technique moderne à l'agriculture des pays avancés.

Une des caractéristiques du progrès technique est qu'il n'a pas affecté de la même façon toutes les activités ou tous les pays ; ce fait est d'une grande importance lorsqu'on veut expliquer les différences de structure et les contrastes et disparités qui en résultent dans le processus du développement. Jusqu'à une date relativement récente, le progrès technique était limité à la production industrielle et ne s'étendait pas de façon sensible à la production agricole, sauf pour ce qui est de la mécanisation. Mais la révolution technique en est arrivée enfin à toucher ce domaine d'activité encore négligé, d'abord aux Etats-Unis et maintenant en Europe. L'agriculture devient rapidement technique ; en fait, elle s'industrialise et introduit de nouveaux éléments dynamiques dans la complexité de l'économie, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. L'ancien système d'échanges, où l'exportation agricole était surtout le propre des pays peu développés, est en train de se transformer et cette transformation pourrait prendre un caractère permanent et contribuer ainsi à créer de nouvelles formes de division internationale du travail.

Cependant, il s'ensuit que l'augmentation considérable de la production que ces progrès techniques entraînent pour de grands pays industrialisés réduit d'autant plus les exportations d'une série de produits agricoles des zones tempérées ainsi que de certains produits d'origine tropicale ou semi-tropicale. Et ici vient s'ajouter un fait très important qui n'est pas vraiment une conséquence irréversible du progrès technique, mais qui tient plutôt aux attitudes politiques, assurément modifiables. En effet, malgré l'élévation notable de la productivité, il est courant que les prix intérieurs pratiqués dans ces pays industrialisés se maintiennent à un niveau supérieur, et généralement de beaucoup, à ceux du marché international. C'est de cette manière, ou en octroyant des subventions aux producteurs agricoles, qu'on fait obstacle à l'effet du progrès technique sur les prix. Cette politique se traduit également par un stimulant supplémentaire à la production qui, dans bien des cas, s'intensifie sur des terres marginales et à des coûts exagérés. Pour assurer une consommation interne à la production ainsi accrue, on limite ou supprime les importations d'autres pays producteurs par des mesures artificielles de divers types qui ne sont pas toujours conformes aux dispositions du GATT. Et si, du fait de cet encouragement, on pro-

duit des excédents exportables, l'exportation se fait grâce aux subventions et à d'autres avantages qui tendent à peser sur les marchés mondiaux, sans que les autres pays producteurs puissent, en raison même de leur faiblesse économique, prendre des mesures analogues.

On le voit, la tendance à la détérioration des termes de l'échange, due en grande partie au progrès technique, se produit également dans les pays fortement industrialisés et ce malgré la vigueur de leur économie. Cette tendance est due aux difficultés bien connues d'ajustement de la production primaire, accentuée par le progrès technique, comme nous l'expliquerons plus loin.

On comprend assurément les mesures adoptées par ces pays et les considérations sociales qui les justifient pour éviter que le fruit d'une productivité accrue ne passe en d'autres mains au désavantage des producteurs. Il importe moins de discuter ces mesures que le fait qu'on ne semble pas avoir tenu suffisamment compte de leur incidence néfaste sur les pays d'exportation primaire. On concevrait fort bien une politique des prix ou des revenus qui n'encouragerait pas la production marginale dans les pays industrialisés et qui assurerait aux pays en voie de développement une participation raisonnable à la consommation. En d'autres termes, il s'agirait d'une politique qui ne chercherait pas à résoudre les difficultés intérieures des pays industrialisés en aggravant celles des pays en voie de développement.

Les mesures restrictives dont les pays industrialisés ont frappé les importations portent sur toute la gamme étendue des produits primaires, à l'exclusion seulement de ceux que leurs propres ressources naturelles ne leur permettent pas de produire eux-mêmes.

En Europe occidentale, les céréales et la viande, les produits laitiers, les huiles végétales, le sucre et d'autres denrées alimentaires font ainsi l'objet de fortes mesures de protection, telles que droits fixes ou mobiles et contingents d'importation. Grâce à cette protection, il est possible de payer aux producteurs intérieurs, comme on le disait plus haut, des prix de beaucoup supérieurs à ceux du marché international ou de leur verser d'importantes subventions. S'il est vrai que ces mesures ont de par leur nature des effets différents sur la consommation, elles contribuent toutes à accroître la production interne aux dépens des importations ; celles-ci n'ont plus ainsi qu'un caractère purement résiduel.

Aux Etats-Unis, les conséquences du protectionnisme sont également significatives et s'accroissent encore, pour certains produits agricoles, par la vente à l'étranger d'excédents, bien qu'on s'efforce d'éviter qu'ils n'envahissent les marchés traditionnels et ne portent ainsi préjudice à d'autres pays producteurs.

On soutient souvent que les mesures restrictives qui frappent les produits agricoles des zones tempérées visent principalement les exportations primaires

de pays industrialisés et que, par conséquent, elles n'ont pas d'effets sérieux sur les pays en voie de développement. Il n'en est rien, et ce pour deux raisons : d'une part, certains pays en voie de développement de l'Amérique latine et de la région méditerranéenne sont exportateurs de ces produits de la zone tempérée et ressentent durement les conséquences des restrictions.

D'autre part, la vente d'excédents sur les marchés mondiaux pèse fréquemment sur des produits tropicaux ou semi-tropicaux : c'est le cas, par exemple, du riz dans la consommation des pays d'Extrême-Orient et au Canada. En outre, les huiles et graisses des pays industrialisés tendent à remplacer les produits importés des pays en voie de développement ; les fruits des zones tempérées ont tendance à se substituer aux variétés tropicales ; la concurrence entre le sucre de betterave et le sucre de canne porte particulièrement préjudice aux pays en voie de développement ; il en va de même des exportations fortement subventionnées de coton, de maïs et de tabac des pays industrialisés.

Il convient d'ajouter que le commerce international ne peut être arbitrairement fragmenté et l'effet défavorable des ventes d'excédents sur les exportations des autres pays industrialisés affecte aussi défavorablement leur capacité d'importer des biens en provenance des pays en voie de développement.

C'est ainsi que les difficultés que rencontrent des pays comme l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande diminuent la capacité de ces pays à ouvrir plus largement leurs marchés internes aux marchandises provenant des pays en voie de développement et leur volonté de le faire.

Certes, les importations de produits tropicaux ne sont pas soumises à restriction sur les marchés des pays industrialisés, mais leur consommation est découragée dans certains cas par des droits intérieurs qui sont souvent supérieurs à la valeur du produit lui-même. De plus, les préférences accordées à certains pays exportateurs de ces produits tropicaux portent préjudice à d'autres pays en voie de développement.

En ce qui concerne les produits minéraux, leurs importations suivent en grande partie le rythme du développement industriel. C'est ainsi que les pays d'Europe occidentale continuent d'être tributaires d'importations pour la majeure partie de leurs besoins en minéraux et métaux non ferreux ; c'est ainsi aussi que les Etats-Unis sont devenus importateurs nets de ce type de produits, alors qu'ils en étaient autrefois exportateurs nets. Ce pays continue pourtant de restreindre les importations et d'encourager la production interne de plomb, de zinc et de pétrole. De même, plusieurs pays d'Europe occidentale producteurs de charbon grèvent de droits et d'impôts les produits pétroliers qui concurrencent le plus directement le charbon.

L'analyse ci-dessus concerne les pays avancés d'entreprise privée. Il est bien évident que les pays socialistes ont déployé eux aussi de grands efforts pour stimuler leur production primaire et que la révolution technique dans le domaine agricole s'est étendue également à eux. Dans les dernières années, comme on le verra par ailleurs, leurs importations de produits primaires en provenance des pays en voie de développement ont rapidement augmenté, encore que leur volume reste relativement modeste, eu égard aux possibilités économiques de ces pays. En conséquence, les objectifs d'une participation raisonnable à la consommation, dont il a été fait mention ci-dessus, s'appliquent également à ces pays.

2. RAISONS DE LA TENDANCE A LA DÉTÉRIORATION RELATIVE DES COURS DES PRODUITS PRIMAIRES

L'assouplissement ou la suppression des mesures protectionnistes dans les centres industriels pourra exercer une influence certaine sur les prix des produits favorisés. Mais il serait illusoire de croire qu'il pourrait en résulter un effet décisif sur la tendance à la détérioration qui s'est manifestée au cours de la dernière décennie dans le rapport des produits primaires et des produits industriels. Les facteurs qui agissent dans ce sens le font encore beaucoup plus dans les pays périphériques que dans les centres industrialisés. Les premiers souffrent d'une faiblesse congénitale en raison de laquelle il leur est extrêmement difficile, sinon impossible, d'enrayer uniquement par eux-mêmes cette détérioration.

En effet, comme la demande de produits primaires n'augmente que lentement, les pays en voie de développement ne peuvent affecter à la production de ces biens qu'une proportion toujours moindre de l'augmentation de leur population active, proportion d'autant plus faible que la productivité augmente par l'application des progrès techniques. La population active doit donc se diriger vers l'industrie ou vers d'autres activités.

Ce déplacement est lent, même dans les pays industrialisés où la population active s'occupant de production primaire est relativement faible ; de là les phénomènes dont il a été question plus haut. Si le déplacement avait été rapide, et si la production primaire s'était ajustée promptement au lent accroissement de la demande, on aurait obtenu l'une des conditions essentielles pour éviter une détérioration des termes de l'échange.

Pour que cette condition se réalise, il faudrait que l'industrie et d'autres activités se développent très rapidement dans les pays périphériques et qu'elles y atteignent un taux de croissance de beaucoup supérieur à celui qu'elles y ont connu jusqu'à présent, surtout si l'on intensifie le progrès technique dans la production primaire et d'autres activités de faible productivité.

L'ampleur de ce processus est vraiment considérable. Il faut se rappeler que, s'il y a de grandes

différences de pays à pays, environ 60 p. 100 en moyenne de la population active des pays en voie de développement sont encore employés à des travaux agricoles et dans d'autres branches de la production primaire d'une productivité généralement insuffisante ; il faut y ajouter la population active occupée à des tâches artisanales ou à des services personnels dont la rémunération est peu élevée. Toute cette population fait constamment pression sur le niveau réel des salaires dans les pays en voie de développement et rend de ce fait difficile d'élever ce niveau à mesure que le progrès technique augmente la productivité. La hausse du revenu provenant de l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole tend ainsi à passer entre d'autres mains sur le marché intérieur ou à être transférée à l'extérieur selon les cas. Du moins en est-il ainsi pour autant que l'insuffisance des terres disponibles n'ait pas pour effet de traduire cette augmentation de revenu en hausse des loyers au profit des propriétaires ou que l'on n'agisse pas d'une façon ou d'une autre sur le jeu des forces du marché.

En revanche, la pénurie relative de main-d'œuvre et la forte organisation syndicale qui existent dans les pays industrialisés ont non seulement pour effet que les salaires augmentent au rythme de la productivité, mais souvent même à un rythme plus rapide.

Ces mouvements présentent donc une différence fondamentale qui résulte des différences de structure entre les centres industriels et les pays périphériques et qui explique la tendance à la détérioration des termes de l'échange. Il va de soi que la protection des produits primaires des centres industriels aggrave cette tendance et accentue la disparité entre la demande d'importations primaires dans les centres et celle d'importations d'articles manufacturés dans la périphérie.

Ce n'est pas qu'on se trouve ici en présence d'une immuable loi d'airain. Il s'agit d'une tendance qui peut être atténuée ou renversée lorsque la demande de produits primaires augmente très rapidement dans les grands centres — soit en raison de la rapidité de l'élévation des revenus, soit du fait d'exigences extraordinaires — mais ne peut être immédiatement suivie par des progrès parallèles de la production primaire. Les termes de l'échange deviennent alors favorables, mais s'il y a des terres et de la main-d'œuvre disponibles, comme c'est généralement le cas, la production augmente au-delà des besoins de la demande et la tendance à la détérioration dans la relation des prix réapparaît, surtout si l'on a recours à des techniques qui augmentent la productivité, la demande des pays industrialisés diminuant en même temps.

On pourrait, par un effort de l'imagination, concevoir dans un avenir éloigné une situation d'équilibre dynamique où cette tendance serait amenée à disparaître par le fait du processus universel d'indus-

trialisation. Mais si les centres avancés eux-mêmes n'ont pas jusqu'à présent réussi à atteindre une telle situation, on voit mal comment les pays qui se trouvent à la périphérie de l'économie mondiale pourraient y parvenir en peu de temps. Cet ajustement finira par se faire lorsque s'achèvera cette transformation structurale, mais il faudra pour y arriver une longue période de transition. En attendant, c'est précisément pendant cette période de transition que doivent vivre les générations présentes et celles qui leur succéderont, et c'est à elles qu'il incombe de réaliser cette transformation structurale, laquelle exige non seulement du temps mais aussi une énorme formation de capital. Pour les pays développés, cette formation de capital — en soi fort grande — est favorisée par l'augmentation même de la productivité qui résulte des progrès de la technique. Au contraire, pour les pays en voie de développement, le transfert de revenu, à l'extérieur, provoqué par la détérioration des termes de l'échange, affaiblit d'autant plus leur capacité, déjà très précaire en elle-même, de formation de capital.

Il est évident que si le progrès technique se propage rapidement dans les activités de production primaire et si l'on assiste également dans les pays en voie de développement à une révolution technique — sans laquelle ils ne pourront accélérer leur rythme de croissance —, la tendance à la détérioration pourra atteindre des proportions plus graves encore que récemment. On n'émet pas ici un pronostic ; mais quels facteurs discerne-t-on à l'horizon économique qui seraient capables d'enrayer cette tendance ?

Certains sont enclins à attribuer une grande importance à la fermeté des cours des produits de base que l'on constate depuis quelque temps. Certes, l'ONU a calculé que l'indice des prix mondiaux à l'exportation des produits de base, qui avait baissé de 8 p. 100 au commencement de 1961 par rapport à 1953, est resté stable en 1961 et en 1962 et qu'il a depuis regagné plus de la moitié de ce qu'il avait perdu depuis 1953. Mais pourrait-on soutenir que la tendance générale est définitivement renversée et qu'il n'y a plus lieu de se préoccuper d'une aggravation possible ? Ou, au contraire, ne vaudrait-il pas mieux affronter le problème sans tarder en s'efforçant de faire preuve de beaucoup de clairvoyance ?

Il y a diverses manières d'affronter le problème : soit par des accords sur les produits, lesquels, outre qu'ils permettent d'augmenter les prix, rendent plus facile l'accès des produits sur les marchés industriels, soit en élaborant des mesures de financement compensatoire. Mais ce sont en réalité des mesures complémentaires que nous analyserons en leur temps dans ce rapport. Il suffit d'indiquer ici que certaines difficultés se présentent, mais qu'elles peuvent être résolues car elles sont loin d'être insolubles. Quoi qu'il en soit, pour que la discussion technique soit fructueuse, il faudrait prendre auparavant une décision politique capitale, celle de transférer aux pays exportateurs de produits primaires, sous une forme

quelconque, les revenus supplémentaires dont les pays industriels bénéficient du fait de la détérioration des termes de l'échange.

D'un point de vue pratique, cette décision équivalait à reconnaître que les pays dont les termes de l'échange se détériorent ont, *ipso facto*, le droit de bénéficier d'une assistance internationale supplémentaire en sus de celle qu'ils reçoivent normalement.

Cette question comporte certains aspects délicats qui pourraient entraîner la discussion sur un terrain stérile, si l'on ne s'attachait pas au premier chef à des considérations pragmatiques. De ce point de vue, la situation est la suivante. Les recettes extérieures des pays en voie de développement ont souffert considérablement de la détérioration des termes de l'échange. En l'absence de recettes supplémentaires, ces pays ne pourront atteindre le taux raisonnable de croissance qu'ils se sont proposé dans leurs plans de développement. La situation ne pourra qu'empirer si une nouvelle détérioration se produit à l'avenir. Ces ressources supplémentaires sont donc indispensables, et c'est à ce transfert que vise le financement compensatoire, dans la mesure où cet objectif n'aura pas été atteint par l'élévation du niveau des cours. Il en résultera pour les plans de développement économique un grand élément de stabilité qu'il est impossible d'assurer par des expédients destinés simplement à atténuer les conséquences des fluctuations des exportations, encore que ces expédients constituent un pas important dans la bonne direction. Il faut donc examiner ces plans chaque fois qu'il est nécessaire pour lutter contre les conséquences de la détérioration. En d'autres termes, les opérations de compensation doivent faire partie intégrante d'une politique plus rationnelle de financement du développement.

3. INCIDENCE DE CES FACTEURS SUR LE RYTHME DES EXPORTATIONS PÉRIPHÉRIQUES

Les faits que l'on vient de décrire de façon très succincte peuvent être illustrés de quelques chiffres fort significatifs. Ces chiffres traduisent les changements essentiels qui se sont produits dans l'économie internationale et qui affectent si profondément les pays périphériques. Ils permettent notamment d'apprécier le contraste entre deux époques, celle qui a précédé et celle qui a suivi la grande dépression mondiale.

Avant la dépression, le commerce des articles manufacturés et celui des produits primaires croissait à un rythme soutenu et régulier. De 1876 à 1929, en effet, le taux de croissance annuel et cumulé pour ces deux catégories de produits se situait aux environs de 2.5 p. 100.

La disparité née de la grande dépression est véritablement impressionnante et c'est la première fois qu'elle se manifeste depuis la révolution industrielle.

Les échanges d'articles manufacturés croissent à un rythme plus rapide encore qu'à l'époque de la révolution industrielle, tandis que le commerce des produits primaires fléchit très profondément. Ainsi, pour la première catégorie de produits, on constate un taux annuel de croissance de 3.1 p. 100⁴, tandis que le volume des produits primaires⁵ augmente à peine au taux de 1 p. 100. Voir à ce sujet le tableau suivant :

Production et exportations mondiales de produits primaires et d'articles manufacturés, 1960

	Indice du volume (1928 = 100)	Taux moyen annuel composé d'accroissement (1928 à 1960) (pourcentages)
<i>Production</i>		
Total	236	2.7
Articles manufacturés ..	293	3.4
Produits primaires	170	1.7
Produits primaires, pétrole non compris ..	159	1.4
<i>Exportations</i>		
Total	190	2.0
Articles manufacturés ..	260	3.1
Produits primaires	158	1.4
Produits primaires, pétrole non compris ...	137	1.0

Source. — Secrétariat des Nations Unies, Direction des tendances et politiques économiques générales.

Comme on l'a déjà dit, deux types de facteurs conjugués expliquent cette forte diminution des exportations primaires. Il s'agit, d'une part, de facteurs économiques spontanés qui provoquent le fléchissement de la demande en produits primaires et, d'autre part, de facteurs dus à la politique protectionniste des centres industriels.

Les effets du premier groupe de facteurs se traduisent par la disparité de croissance de la production de l'une et de l'autre catégorie de produits. Au cours de la période 1928-1960, tandis que le taux annuel de croissance de la production manufacturière était de 3.4 p. 100 pour l'ensemble du monde, le taux correspondant pour la production primaire⁵ n'était que de 1.4 p. 100. Le deuxième groupe de facteurs se manifeste par la différence qui existe entre ce taux de 1.4 p. 100 de croissance de la production et un autre taux de 1 p. 100 qui est celui de l'accroissement des exportations primaires⁵. Si les exportations

⁴ Dans toutes les statistiques mentionnées dans le présent chapitre, les chiffres ne tiennent pas compte des pays socialistes, sauf indication contraire.

⁵ Non compris le pétrole.

tations augmentent moins que la production, la raison en est que la production destinée à la consommation intérieure s'est davantage développée que les exportations en raison notamment des obstacles qui s'opposent à la circulation de ces dernières.

Passons maintenant à un autre aspect très intéressant. Les chiffres se rapportant à la période qui a suivi la grande dépression mondiale ne reflètent pas les faits économiques dans toute leur complexité. La première partie de cette période a subi le contre-coup des conséquences adverses de la dépression et de la seconde guerre mondiale ; mais, par la suite, il s'est produit un fort mouvement de reprise et les exportations de produits primaires se sont élevées à un chiffre supérieur encore à celui que l'on constatait avant la dépression. Ainsi, de 1950 à 1961, les exportations mondiales de ces produits ont augmenté à raison de 4,6 p. 100 par an. Cependant, ce fait ne saurait constituer un motif de satisfaction pour la majeure partie des pays en voie de développement, étant donné que ce mouvement des exportations ne leur a pas été favorable, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, cette augmentation notable des exportations primaires correspond pour une très grande part aux exportations des grands pays industriels — généralement subventionnées — et des quelques pays exportateurs de pétrole. La seconde raison se trouve dans les conséquences néfastes de la détérioration des termes de l'échange.

La signification de ces faits est si importante qu'elle justifie de plus amples explications. Les pays industriels ont accru notablement leur part des exportations mondiales de produits primaires ; en effet, la proportion de leurs exportations par rapport au total des exportations mondiales est passée de 47 p. 100 en 1950 à 55 p. 100 en 1961. Il en est résulté que la part des pays en voie de développement a diminué de 41 p. 100 à 29 p. 100⁶ pendant la même période.

Ainsi, tandis que les exportations mondiales de produits primaires ont augmenté à raison de 4,6 p. 100, celles des pays en voie de développement ont augmenté au taux de 1,9 p. 100⁶.

Examinons maintenant les effets préjudiciables de l'évolution défavorable des termes de l'échange. De 1950 à 1961, le rapport des prix des produits primaires et des articles manufacturés a subi une diminution de 26 p. 100, due en grande partie à la hausse des prix des articles manufacturés.

Il faut noter, cependant, que les effets de cette détérioration ont été moindres pour certains pays en voie de développement que ce chiffre ne semble l'indiquer, pour la raison que ces pays sont également importateurs de produits primaires et exportateurs d'articles manufacturés, bien que sur une petite échelle en ce qui concerne ces derniers. Si l'on tient

compte de ces faits, la détérioration des termes de l'échange pour les pays en voie de développement et pour la période considérée par rapport aux pays avancés a été de 17 p. 100⁶.

Pour comprendre la signification de ce fait, il convient de faire la relation entre ses effets et l'apport net de capitaux internationaux dans les pays en voie de développement. Cet afflux net s'est élevé au total (prêts, investissements et donations) à 47 milliards 400 millions⁷ de dollars de 1950 à 1961. Il se ramène à 26 milliards 500 millions de dollars si l'on exclut les rapatriements d'intérêts et de profits pendant la même période. Or, la diminution du pouvoir d'achat de l'ensemble des exportations⁸ des pays en voie de développement résultant de la détérioration des termes de l'échange représente, selon les calculs, près de 13 milliards 100 millions de dollars, c'est-à-dire que près de la moitié des effets favorables de l'apport, après déduction des rapatriements d'intérêts et de profits dans la période mentionnée, ont été contrebalancés par les effets défavorables de la détérioration des termes de l'échange. Ce phénomène s'est manifesté particulièrement dans les régions en voie de développement et surtout en Amérique latine où l'on a évalué à quelque 10 milliards 100 millions de dollars les effets de la détérioration en question au cours de la même période. Il convient également de souligner que, dans le même temps, les apports nets de capitaux étrangers de tous types à cette région⁹ se sont élevés à 9 milliards 600 millions de dollars alors que les sommes rapatriées des pays d'Amérique latine s'élevaient à 13 milliards 400 millions de dollars.

Considérons maintenant l'incidence de ce phénomène sur les taux de croissance. Comme nous l'avons dit précédemment, les exportations de produits primaires — à l'exclusion du pétrole — des pays en voie de développement ont augmenté de 1950 à 1961 au taux de 1,9 p. 100 par an, et de 3,6 p. 100 si l'on comprend les exportations d'articles manufacturés et de pétrole, comme on le verra plus loin¹⁰. Sans cette détérioration des termes de l'échange, l'apport de ressources internationales, toujours après déduction du service financier, aurait accru de 4,5 p. 100 par an la capacité d'importation provenant de toutes ces exportations. Cependant, il n'en a pas été ainsi, en raison de la détérioration en question, si bien que la capacité d'importation des pays en voie de développement n'a augmenté que de 3,5 p. 100 par an.

Cette augmentation de la capacité d'importation

⁷ Y compris les réinvestissements privés.

⁸ Y compris les pays socialistes et le pétrole.

⁹ Y compris les réinvestissements privés.

¹⁰ Puisque les données relatives aux termes de l'échange des pays en voie de développement concernent l'ensemble du commerce de ces pays, on a inclus ici les pays socialistes.

⁶ Non compris le pétrole. Chiffres fondés sur des données communiquées par le Bureau de statistique des Nations Unies.

est manifestement insuffisante pour satisfaire la demande d'importations provoquée par le développement économique. De 1950 à 1962, le taux de croissance du revenu global des pays périphériques a été d'environ 4.4 p. 100. La demande d'importations aurait dû être, pour les raisons déjà énoncées par ailleurs, sensiblement supérieure à ce taux moyen ; mais la politique de remplacement a eu pour résultat de réduire l'augmentation réelle des importations à 4.6 p. 100, chiffre néanmoins supérieur à celui de 3.5 p. 100 qui représente l'accroissement du pouvoir d'importation. Cela n'a été possible que grâce à une contraction des réserves en devises et à une augmentation des emprunts extérieurs à court terme des pays en voie de développement.

Chapitre III

L'INDUSTRIALISATION ET LA NÉCESSITÉ D'EXPORTER DES ARTICLES MANUFACTURÉS.

1. L'INDUSTRIALISATION EN VASE CLOS

L'augmentation de la part des exportations primaires des pays périphériques dans la consommation des pays industrialisés et le transfert de fonds de ces derniers aux premiers pour compenser les effets de la détérioration des termes de l'échange contribueront à réduire le déficit commercial mais ne suffiront pas à le combler. Ils auront un effet d'allègement considérable dans certains cas mais de portée limitée, étant donné son importance. Par conséquent, les exportations industrielles sont une nécessité inéluctable. Ces exportations auraient dû être le complément naturel de l'industrialisation périphérique. Mais il n'aurait pas été facile de les réaliser en pleine désagrégation de l'économie mondiale au cours des années 30, au moment où le mouvement d'industrialisation prenait de l'élan dans quelques pays périphériques. A cette époque, comme on l'a déjà dit, les pays industrialisés se virent obligés d'appliquer des mesures restreignant considérablement leurs importations. Aurait-ils permis, dans ces conditions, l'entrée des exportations industrielles des pays en voie de développement alors qu'ils opposaient de telles barrières à leurs exportations primaires ?

Pour faire face à la contraction de leurs exportations et ensuite à la tendance manifeste et constante de ces dernières à n'augmenter que lentement, certains pays en voie de développement doivent eux aussi se défendre actuellement à l'aide de mesures analogues.

C'est sous la protection de ces mesures qu'à commencé le mouvement d'industrialisation ; ce fut plus une réaction en vue de surmonter les circonstances adverses et vaincre le déséquilibre extérieur qu'un plan clair et rationnel.

On voit se dessiner ainsi un processus très différent de celui qui a caractérisé, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'apparition de nouveaux pays industriels, suivant l'exemple donné en premier par la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne n'applique pas alors de tarifs protectionnistes ; ceux-ci sont en général relativement bas dans les pays européens et n'existent pas du tout ou souvent à des fins de fiscalité dans les pays périphériques de l'économie mondiale. Dans ce climat international propice, l'industrialisation peut ainsi se développer vers l'extérieur, tout en satisfaisant les besoins internes des pays qui s'industrialisent. Ces derniers bénéficient ainsi des avantages de la spécialisation et d'une échelle de production suffisante. L'industrialisation progresse ainsi dans une ambiance nettement expansionniste des échanges mondiaux.

Le contraste avec l'évolution postérieure à la grande dépression est manifeste. Par la force des choses, l'industrialisation s'opère en vase clos, comme un simple processus de remplacement des importations, simple mais généralement coûteux. Aurait-il pu y avoir une autre solution ? Peut-on concevoir que les pays industrialisés, qui essayaient alors de lutter contre la dépression à l'aide de tarifs et d'autres restrictions, auraient encouragé les importations de produits industriels provenant de la périphérie ? Il est bien évident que non. On ne saurait davantage s'attendre que, étant donné la facilité de remplacer les importations à l'abri d'une forte protection et avec un marché interne relativement sûr et en expansion, les pays qui entraient dans la voie de l'industrialisation détournent leurs efforts vers des marchés extérieurs hostiles et peu sûrs.

C'est ainsi que s'est créé dans les pays en voie de développement parvenus à ce stade un type d'industrialisation fragmentée en de nombreux compartiments étanches, avec peu de communication entre eux et au grand détriment de la productivité.

La seconde guerre mondiale renforce encore cette forme d'industrialisation en vase clos et il ne s'est rien produit ensuite qui ait pu changer cette orientation caractéristique. L'industrialisation fondée sur le remplacement des importations a certainement beaucoup contribué à élever le revenu dans les pays en voie de développement, mais beaucoup moins que n'aurait pu le faire une politique rationnelle qui aurait judicieusement combiné le remplacement des importations et les exportations industrielles. L'expérience des pays qui se sont ainsi industrialisés en compartiments étanches, particulièrement en Amérique latine, présente un intérêt spécial à ce sujet, car elle montre les problèmes auxquels pourront se heurter les autres pays en voie de développement si, faute de marchés extérieurs, ils se voient obligés de se replier sur eux-mêmes dans leur développement industriel. Les premiers nommés doivent actuelle-

ment faire face aux conséquences ci-après de leur mode de développement industriel :

a) L'étape simple et relativement facile du remplacement des importations est arrivée ou arrive à sa limite dans les pays où l'industrialisation est le plus avancée ; la même chose se produira tôt ou tard dans les autres pays en voie de développement si le cours des événements ne change pas. A mesure que cela se produit, il faut substituer d'autres activités, techniquement complexes et difficiles, qui exigent en général une forte densité de capitaux et des marchés très vastes pour être raisonnablement rentables. Le remplacement des importations se heurte donc à des limites qui ne peuvent être franchies sans une perte fréquente et considérable de capital dans les pays en voie de développement.

Par ailleurs, à mesure que s'accroît le nombre des produits d'importation remplacés, le besoin d'autres importations se fait sentir ou leur demande augmente, par exemple en ce qui concerne les matières premières ou intermédiaires nécessaires à la fabrication des produits de remplacement ou les biens d'équipement ou de consommation que la technique ne cesse de créer.

b) En raison de l'exiguïté relative des marchés nationaux, ajoutée à d'autres facteurs défavorables, le prix de revient des industries est fréquemment excessif, ce qui conduit à avoir recours à des droits protecteurs très élevés ; ceux-ci influent à leur tour de façon défavorable sur la structure industrielle, en favorisant la création d'usines petites et non rentables et en affaiblissant l'effet stimulant inhérent au progrès technique ainsi que l'amélioration de la productivité. On est ainsi parvenu à un véritable cercle vicieux du point de vue des exportations d'articles manufacturés. En effet, celles-ci se heurtent à de grandes difficultés parce que les coûts internes sont élevés et si ces prix sont élevés, c'est entre autres raisons parce qu'il n'y a pas d'exportations qui élargissent les marchés. S'il avait été possible d'augmenter les exportations industrielles, le processus de l'industrialisation aurait été plus rentable, car on aurait pu appliquer une division internationale du travail en ce qui concerne les articles manufacturés.

c) L'industrialisation n'a généralement pas été le résultat d'un programme ; elle a été imposée par des conditions extérieures défavorables, qui ont obligé à restreindre ou à interdire certaines importations ; ces mesures de restriction ou d'interdiction ont été appliquées surtout à des biens répondant à des besoins non essentiels qui paraissaient superflus ou dont la satisfaction pouvait être différée. On a donc encouragé la production interne de ces biens détournant à cette fin des ressources productives déjà limitées, fréquemment sans tenir compte de considérations de coût. Une politique plus rationnelle aurait dû donner la préférence au remplacement des biens importés qui pouvaient

être produits dans de meilleures conditions que d'autres, non seulement des biens de consommation, comme on l'a fait généralement, mais aussi de matières premières, de produits intermédiaires et de biens d'équipement.

d) Ce remplacement des produits répondant à des besoins superflus ou dont la satisfaction peut être différée a amené les pays en voie de développement où l'industrialisation était le plus avancée à limiter leurs importations aux biens indispensables, en particulier ceux qui sont destinés aux activités productrices. Il s'ensuit que toute diminution sensible des recettes d'exportation des produits primaires ne peut plus, comme par le passé, être contrebalancée par une contraction des importations, car, actuellement, la marge des importations que l'on peut éliminer sans nuire à l'activité économique interne et à l'emploi est beaucoup plus étroite.

e) Enfin, l'excès de protection dont ces articles font l'objet a généralement isolé les marchés nationaux de la concurrence extérieure, affaiblissant et même supprimant le stimulant indispensable à l'amélioration de la qualité et à l'abaissement du coût dans un régime d'entreprise privée. Elle a donc eu pour effet de juguler l'initiative des entreprises tant en ce qui concerne le marché interne que les exportations.

Le développement des importations industrielles permettra non seulement de pallier le déficit virtuel de la balance commerciale mais encore d'accroître les avantages de l'industrialisation en en corrigeant les défauts. Ceci ne vise pas uniquement les pays en voie de développement où ce processus est déjà engagé ou avancé mais aussi les autres, et plus spécialement les pays qui sont apparus dans le monde lorsque s'est disloqué l'ordre colonial. Il se produit actuellement une fragmentation encore plus poussée que celle qui existait antrefois dans le domaine de l'économie internationale. Près d'une centaine de pays en voie de développement ont, chacun, une population de moins de 15 millions d'habitants et les deux tiers de ceux-ci en ont une de moins de 5 millions. L'étroitesse des marchés nationaux n'a pas seulement pour cause le petit nombre des habitants mais aussi, dans bien des cas, le niveau extrêmement bas du revenu par habitant.

De toute façon, ces pays doivent s'industrialiser étant donné que généralement l'agriculture ne suffit pas à occuper, de façon satisfaisante, l'augmentation de la population active, à plus forte raison lorsqu'on introduit des techniques nouvelles qui augmentent la productivité et font diminuer la demande relative de main-d'œuvre.

D'autre part, les grands pays industrialisés se trouvent actuellement dans des circonstances très différentes de celles qui caractérisaient les années 30 et l'après-guerre ; pourtant, il n'existe souvent pas chez eux un climat propice aux importations indus-

trielles provenant des pays en voie de développement. A leur tour, ces pays manquent, d'une manière générale, d'une politique bien définie visant à favoriser la production de leurs articles manufacturés.

2. OBSTACLES OPPOSÉS PAR LES CENTRES INDUSTRIALISÉS AUX EXPORTATIONS D'ARTICLES MANUFACTURÉS DE LA PÉRIPHÉRIE

Il y a fort longtemps que les pays industriels opposent des obstacles aux exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement mais la situation s'est aggravée récemment dans certains cas.

Parmi les principaux d'entre eux, on doit mentionner tout particulièrement les tarifs différentiels. Ces tarifs nuisent considérablement à la transformation des matières premières dans les pays en voie de développement qui les produisent et les exportent, car leur importance croît en général avec le degré de transformation ¹¹.

Ces tarifs différentiels n'ont pas été pris spécialement en considération lors des négociations tarifaires du GATT bien que cette organisation ait reconnu leur importance dans ses rapports. On comprend que les réductions de tarifs que les pays industrialisés membres du GATT s'accordent entre eux n'ont pas eu de conséquences appréciables lorsqu'ils ont été étendus aux pays en voie de développement par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, car ils portent en général sur des articles intéressant les pays industriels et non les pays en voie de développement.

En outre, lorsque, à la faveur de préférences ou de tarifs relativement bas, certains pays en voie de développement, surmontant les difficultés, ont réussi à introduire leurs exploitations industrielles dans certains grands centres, ces derniers ont appliqué des mesures aux importations en provenance de ces pays, pour éviter la perturbation du marché.

Le fait s'est produit alors même qu'il n'existait aucun problème de balance des paiements ni de chômage, deux raisons habituellement invoquées pour justifier les restrictions. Les pays d'Europe occidentale, malgré leur important excédent commercial et leur potentiel humain réduit, ne se sont pas signalés par une politique libérale d'importation d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement. C'est ainsi que la part de l'ensemble de ces pays dans les importations totales d'articles manufacturés ¹² de la Communauté économique européenne en 1962 variait de 1 à 4 p. 100. En revanche, ces proportions

ont atteint 11 p. 100 aux Etats-Unis et 12 p. 100 au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, les importations d'articles manufacturés venant des pays en voie de développement sont supérieures au total de celles de la Communauté, et pour ce qui est des textiles de coton, 40 à 50 p. 100 de la consommation proviennent des pays en voie de développement et du Japon.

Malheureusement, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont atténué beaucoup leur politique libérale en passant avec les pays en voie de développement des accords qui limitent considérablement les exportations de produits fabriqués de ces derniers. C'est ainsi que les exportations de textiles de coton qui avaient augmenté à un rythme de 14 p. 100 entre 1955 et 1961 ne pourront probablement pas augmenter de plus de 3 p. 100 au cours des prochaines années, aux termes des dispositions actuelles.

En dehors des textiles de coton, d'autres articles manufacturés sont frappés de restrictions, à savoir le jute et le tabac, les conserves de poisson, les articles en fibre de coco, les machines à coudre et les bicyclettes.

Il convient de noter qu'aux restrictions à l'importation viennent s'ajouter souvent des limitations de caractère administratif. En outre, certaines entreprises privées imposent leurs propres restrictions, soit en interdisant l'importation d'articles provenant de leurs succursales ou des sociétés appartenant au même groupe dans les pays en voie de développement, soit sous d'autres formes ¹³.

Il est impossible de fermer les yeux sur les difficultés que rencontrent certaines importations industrielles provenant des pays en voie de développement, mais il ne faut pas non plus en exagérer la portée. Malheureusement, ces importations ne portent que sur un petit nombre de produits et de pays ¹⁴ et, si le nombre des uns et des autres augmentait considérablement, cette diversification même diminuerait dans une mesure appréciable les risques de perturbation du marché des pays importateurs.

Au demeurant, le volume des exportations industrielles que les pays en voie de développement ont besoin de réaliser pour atteindre leurs objectifs de croissance n'est nullement excessif. Comme on le verra plus loin, si la moitié du déficit virtuel prévu pour 1970 était couverte à l'aide de ces exportations, cela ne représenterait que 4 à 5 p. 100 de l'augmentation de la consommation d'articles manufacturés dans les pays avancés d'entreprise privée. Il est certain que cette proportion diminuerait

¹¹ Ces tarifs différentiels existent aussi dans les pays en voie de développement et ils entravent leurs échanges réciproques.

¹² Non compris les métaux non ferreux et les matières peu transformées.

¹³ Le groupement dit Club de Noordwijk, constitué par les producteurs de textiles de coton d'Autriche, de Suisse et des pays membres de la Communauté, en est un exemple bien connu.

Il a pour objet d'empêcher la réexportation vers les pays membres du club et les Etats africains associés des textiles de coton importés des pays en voie de développement. L'accord de Noordwijk est appliqué par les gouvernements des producteurs participants.

¹⁴ L'Inde, Hong-kong, Israël et le Mexique absorbent la moitié des exportations industrielles des pays en voie de développement.

encore si l'on tenait compte dans ce calcul des pays socialistes industriellement plus avancés.

Un chiffre aussi modeste peut-il être une cause d'inquiétude ? On parle souvent du sacrifice que les exportations de la périphérie représenteraient pour les pays industriels. Mais ni leur importance ni leur nature ne justifient le mot de sacrifice. En effet, ce supplément d'exportations des pays en voie de développement entraînerait rapidement chez eux un supplément d'importations provenant des grands centres industriels, surtout en biens d'équipement et en produits intermédiaires. Ce sont précisément ces biens que les grands centres produisent dans les meilleures conditions de productivité et qui leur procurent les recettes les plus considérables. Loin d'être un sacrifice, ce serait pour eux un avantage certain que de les exporter toujours davantage et de recevoir en paiement des articles qu'ils fabriquent avec moins d'efficacité relative.

3. UNE NOUVELLE POLITIQUE DE REMPLACEMENT DES IMPORTATIONS A L'INTÉRIEUR DES GROUPEMENTS RÉGIONAUX.

L'accent qui vient d'être porté sur les exportations industrielles ne signifie pas qu'il faille abandonner la politique de remplacement des importations. Il faut, au contraire, la maintenir. En évaluant le déficit virtuel des échanges, on a supposé que ce remplacement se poursuivrait au même rythme que par le passé. Il y a encore de la marge pour le remplacement des importations, même si elle s'est considérablement réduite dans ceux des pays périphériques qui s'industrialisent le plus. Cette marge pourrait s'élargir considérablement si le remplacement, au lieu de s'effectuer sur le marché national de chaque pays, se faisait au sein de groupements de pays, afin de mieux bénéficier des avantages de la compétence, de la spécialisation et des économies d'échelle.

Cette forme plus rationnelle de politique de remplacement pourrait non seulement jouer en matière d'importation de biens, mais également de services tels que les frets et les assurances qui représentent un élément important du déficit virtuel. Mieux encore, dans certains cas, on pourrait amplifier l'exportation de ces services en les organisant collectivement grâce à de tels groupements. Mais il faudrait pour cela surmonter des difficultés sérieuses.

On suppose parfois que la formation de tels groupements peut remplacer valablement l'intensification des exportations industrielles vers les pays développés. Il est indéniable que la politique de remplacement des importations, pratiquée par un groupement important de pays en voie de développement, pourrait étendre la portée et diminuer le coût de la politique de remplacement sous sa forme actuelle. Mais l'efficacité de cette politique a des limites.

Avant tout, au-delà d'un certain point, le remplacement des importations devient progressivement

plus difficile et plus coûteux. Les raisons en sont diverses : le manque de ressources naturelles, la complexité technique de certaines industries, l'échelle insuffisante de production, même dans un groupement de pays en voie de développement. Si de grands espaces économiques dotés de ressources naturelles diverses et abondantes et pourvus d'une grande capacité technique ont encore intérêt à encourager la division internationale du travail, c'est parce qu'ils jugent les échanges avantageux. Des pays qui se trouvent dans des conditions d'infériorité économique et technique, encore que groupés, peuvent-ils se priver de ces avantages ? De toute façon, la formation de ces groupements prend du temps et bien qu'ils puissent réaliser des progrès nombreux et utiles dans la voie du remplacement des importations, ils passeront nécessairement par une période pendant laquelle ils jugeront éminemment opportun d'augmenter leurs exportations d'articles manufacturés afin de se procurer surtout les biens de production qui leur sont nécessaires pour accomplir et consolider cette évolution.

D'autre part, les progrès continus de la technique, tant dans la fabrication de biens d'équipement nouveaux et meilleurs que de biens de consommation, viennent ajouter d'autres avantages à ceux d'échanges conçus en termes purement statistiques. Tous les pays industriels n'avancent pas parallèlement dans le domaine des innovations techniques et ces dernières ne se réalisent pas également dans la gamme étendue des biens ; un courant croissant d'échanges a la vertu de répandre rapidement les biens dans lesquels ces innovations ont été incorporées. Si les pays en voie de développement s'isolaient dans leurs propres groupements, ils resteraient toujours à l'arrière-garde des progrès techniques, car leurs exportations primaires seraient très insuffisantes pour leur permettre l'acquisition facile de ces biens. On ne conçoit pas dans un avenir prévisible qu'ils puissent avoir accès à ces innovations et les incorporer dans leur production, s'ils sont forcés de restreindre ainsi leurs importations de biens d'équipement.

Enfin, au sein d'un gouvernement régional, surtout s'il est de dimensions très restreintes, on court le risque que les pays les plus petits viennent à dépendre exagérément des grands. L'unique moyen de l'éviter est la diversification tant de leurs exportations que des pays auxquels elles sont destinées. Une telle chose n'est possible que sur le plan des échanges mondiaux.

Toutes ces considérations expliquent pourquoi les pays en voie de développement ont manifesté un grand intérêt à intensifier leurs échanges avec les pays plus avancés. En réalité, le problème de l'atténuation et de l'élimination du déséquilibre virtuel des échanges doit être attaqué simultanément sur les deux fronts. Il existe dans ce domaine une interdépendance évidente. Le développement des exportations industrielles vers le reste du monde aura sans

aucun doute des effets favorables sur les échanges entre pays d'une même région. A son tour, l'expansion des exportations régionales d'articles manufacturés préparera mieux les industries à affronter la concurrence avec le reste du monde.

Chapitre IV

LE GATT ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

1. LA CONTRIBUTION DU GATT AUX ÉCHANGES MONDIAUX

Le GATT a à son actif des réalisations importantes. Après la période de chaos de l'entre-deux-guerres, il a introduit une conception nouvelle de règles juridiques dans le commerce mondial. On peut mettre en doute le caractère particulier de certaines de ces règles, mais cela ne doit pas faire perdre de vue que la décision des gouvernements de soumettre le commerce mondial à des règles convenues était en soi un fait d'une importance considérable.

Jadis, la prolifération dans certains pays des restrictions commerciales a fréquemment été à l'origine d'une spirale ascendante de représailles réciproques, néfastes pour tous, bénéfiques pour personne. L'application de règles dans le commerce mondial a déjà contribué à limiter des excès de ce genre ; elle pourrait avoir des effets bien plus considérables si ces règles étaient mieux adaptées aux besoins actuels.

Une autre qualité du GATT réside dans son mécanisme de plaintes et de consultations. Chaque partie contractante est en mesure de présenter les cas dans lesquels elle estime avoir été lésée par une autre partie et peut demander que soient reconsidérées les mesures en question ou réclamer une compensation appropriée, bien qu'il faille admettre que cette procédure n'a pas toujours été efficace dans la pratique.

Le GATT fournit aussi aux divers pays l'occasion de discuter des effets réciproques de leurs politiques commerciales respectives, en vue de rechercher un aménagement satisfaisant.

Dans le cadre de ses règles et de son mécanisme de consultations, le GATT a pu obtenir des réductions considérables des tarifs douaniers et des autres restrictions aux échanges mondiaux qui avaient été établies pendant la période très difficile qui suivit la grande dépression. Il est certain toutefois que ces réductions ont bénéficié surtout aux pays industrialisés et que les pays en voie de développement n'en ont retiré en général que peu d'avantages directs. Mais il ne faut pas perdre de vue que cette politique d'assouplissement des tarifs et des restrictions, dans la mesure où elle a pu créer des conditions plus favorables à la croissance économique dans les pays développés, a dû exercer indirectement un effet

favorable sur la demande d'importations en provenance de pays en voie de développement.

Enfin, depuis la publication en octobre 1958 du rapport d'experts sur les tendances des échanges internationaux, le GATT a fait un très sérieux effort pour donner à ses activités une orientation nouvelle de façon à tenir compte de façon plus adéquate de la situation peu satisfaisante des pays en voie de développement en matière de commerce mondial. On doit reconnaître que, après plus de cinq ans, les résultats positifs de ces efforts sont quelque peu décevants. Cependant, l'existence du problème est maintenant reconnue, ce qui a amené l'étude, lors d'une réunion ministérielle du GATT en mai 1963, d'un programme d'action et, ultérieurement, des tentatives de réalisation de ce programme. C'est maintenant affaire des gouvernements : si le programme d'action du GATT pouvait être pleinement exécuté, un progrès considérable aurait été accompli. La même réunion ministérielle a également approuvé les résolutions relatives aux négociations « Kennedy ». Dans ces négociations sur les tarifs douaniers et les autres entraves aux échanges, notamment les restrictions quantitatives, on a accepté, entre autres, de ne pas exiger en principe des pays en voie de développement une pleine réciprocité. On s'est aussi fixé comme objectif l'établissement de conditions satisfaisantes d'accès aux marchés mondiaux pour les produits de l'agriculture et de l'élevage.

Il est certain que la Conférence tarifaire du GATT en 1960-1961 n'a procuré que des avantages modestes aux pays les moins développés ; il faut espérer que les négociations « Kennedy » auront des résultats plus favorables, car on y verra la pierre de touche des avantages pratiques que le GATT peut procurer aux pays en voie de développement.

En outre, on reconnaît la grande efficacité du secrétariat du GATT, tant dans la rédaction d'études que dans la préparation minutieuse des négociations ; il a, en outre, démontré qu'il savait s'adapter à la conjoncture.

Les observations que l'on vient de formuler à l'égard du GATT doivent être envisagées dans une large perspective. En effet, ce qui apparaît nettement aujourd'hui était encore confus et vague du temps de La Havane. On n'avait pas encore compris, alors, ni admis que l'industrialisation des pays périphériques était une nécessité inéluctable, ni qu'il était indispensable d'intensifier ce processus de pair avec les progrès techniques de l'agriculture. On ne comprenait pas non plus parfaitement cette tendance persistante au déséquilibre extérieur, qu'on attribuait à la politique inflationniste des gouvernements plutôt qu'à la nature même du phénomène de croissance. De plus, les pays en voie de développement eux-mêmes étaient encore loin de pouvoir préciser leur position et définir leurs aspirations et leurs attitudes. La liquidation de l'ordre colonial commençait à

peine. Les tensions sociales du monde en développement n'étaient ni aussi évidentes ni aussi aiguës qu'elles le sont aujourd'hui. Tout cela est maintenant très clair et l'on se rend aussi de mieux en mieux compte qu'il faudra déployer des efforts énormes pour atténuer et éliminer ces tensions qui compromettent dans une si large mesure la paix mondiale.

Cet effort ne pourrait plus prendre la forme de quelques règles et principes simples prescrivant en détail ce qu'il convient de ne pas faire ; il est indispensable de déterminer, en outre, ce qu'il convient de faire et de formuler une politique qui réponde à cette nécessité d'action positive.

Pourquoi le GATT n'a-t-il pas été aussi utile aux pays en voie de développement qu'aux pays industriels ? Cela s'explique par deux raisons principales. D'une part, la Charte de La Havane — on l'a déjà dit — se fonde sur le concept classique selon lequel le libre jeu des forces de l'économie internationale aboutit à lui seul à l'expansion optimale des échanges et à la meilleure utilisation possible des ressources productives du monde ; elle établit en conséquence des règles et des principes visant à assurer ce libre jeu. D'autre part, ces règles et principes n'ont pas toujours été strictement appliqués et même lorsqu'on semblait en respecter la lettre on portait parfois atteinte à l'esprit qui les avait dictés.

2. LES DIFFÉRENCES DE STRUCTURE ET LEURS EFFETS

Le concept du libre jeu des forces économiques est admissible entre pays de structure analogue mais non pas entre pays de structure franchement différente tels que les pays industriellement avancés et les pays en voie de développement. Ces différences structurales se manifestent de diverses manières qui ont été succinctement exposées dans la section précédente.

On y a vu quelle était l'origine de la détérioration des termes de l'échange et il est inutile de revenir ici sur cette question. Il suffit de rappeler que la Charte de La Havane mentionne ce phénomène mais que, lorsqu'elle traite des accords relatifs aux produits, elle revient en définitive au concept selon lequel il ne faut pas contrarier les tendances fondamentales du marché.

On a déjà parlé également des disparités de la demande internationale, qui ont aussi leur origine dans des différences de structure. La Charte de La Havane ne semble pas avoir accordé à cet aspect fondamental l'importance qu'il mérite. Ainsi, lorsque la Charte et l'Accord tendent à abaisser ou à éliminer les tarifs douaniers et les mesures restrictives, afin de stimuler les échanges, ils ne font pas de distinction entre pays développés et pays en voie de développement. Et, conformément à l'hypothèse de l'homogénéité, ces abaissements de tarifs doivent être partout équivalents. C'est le principe de la réciprocité conventionnelle qui prévalait jusqu'à récem-

ment. On n'a pas tenu compte du fait que ces disparités placent les pays d'exportation primaire et les pays d'exportation industrielle dans des situations diamétralement opposées. D'où l'importance qu'il y aura, lors des négociations « Kennedy », à se départir du principe de la réciprocité conventionnelle.

Etant donné que dans les premiers de ces pays, les exportations primaires augmentent relativement lentement, ces pays ne peuvent faire face à la demande intense d'importations industrielles sans modifier la composition de ces importations en substituant une production interne à certaines d'entre elles pour permettre l'accroissement des autres. Faute d'exportations industrielles, les pays en voie de développement n'ont d'autre alternative que de se développer au rythme lent que leur imposent leurs exportations primaires, ou de stimuler ces activités de substitution en les protégeant, afin de se développer à un rythme plus rapide pour prévenir ou corriger le déséquilibre extérieur pendant leur processus de développement.

Si le protectionnisme se maintient dans certaines limites, c'est-à-dire si l'on n'y a recours que dans la mesure nécessaire pour corriger cette disparité de la demande, il devrait entraîner non pas des effets adverses mais constituer plutôt un facteur d'équilibre dans la dynamique du commerce international. Dans de telles limites, non seulement l'industrialisation et l'expansion de la production sont compatibles avec les exportations primaires, mais il est possible d'établir entre ces éléments un rapport optimal propre à intensifier le développement économique. Bien entendu, si un pays en voie de développement entrave ses exportations primaires par des mesures propres à les décourager et si ces exportations ne sont pas remplacées par celles d'autres pays, des répercussions nuisibles sur le commerce international sont inévitables. Toutefois, de tels cas ne sont en rien inhérents à l'industrialisation des pays périphériques.

En revanche, le protectionnisme de la production primaire des pays d'exportation industrielle a des conséquences nuisibles puisque, au lieu de corriger cette disparité de la demande, il l'accroît, au détriment, bien entendu, des échanges internationaux et de la croissance des pays en voie de développement. A cet égard, le protectionnisme contribue à ralentir encore l'expansion des exportations primaires des pays en voie de développement et par conséquent des importations d'articles manufacturés nécessaires à leurs progrès. En d'autres termes, le protectionnisme de la production primaire des pays d'exportation industrielle a des effets nettement défavorables sur le commerce international et oblige les pays périphériques à adopter de nouvelles mesures de remplacement des importations pour poursuivre leur développement ; il rend ce développement plus difficile encore en réduisant, dans la périphérie, les possibilités d'une division internationale du travail avantageuse. Cette asymétrie et ses conséquences pratiques en

matière de politique commerciale ne sont pas reconnues dans la Charte de La Havane.

Étant donné, par conséquent, la conception qui prévalait à l'époque, l'objectif poursuivi lors de l'élaboration de cette charte pourrait, en termes simples, se formuler de la manière suivante. Il fallait éliminer progressivement les restrictions et les tarifs douaniers, qui avaient tant contribué à la désintégration de l'économie mondiale et rétablir le libre jeu des forces économiques internationales. La réduction et l'élimination des restrictions et des tarifs devaient porter également sur les produits primaires importés par les pays industriels, et les pays exportateurs de ces produits primaires devaient, par réciprocité, abaisser leurs tarifs à l'importation d'articles manufacturés.

C'était là une conception symétrique d'une réalité qui était loin de l'être : si les pays périphériques veulent bénéficier des conséquences d'une politique tarifaire libérale pour leurs importations primaires dans les centres industriels, ils doivent également abaisser leurs propres tarifs et consentir des concessions équivalentes. Là gît le problème grave que pose cette conception de la politique commerciale : elle ne tient pas compte du fait que ces concessions équivalentes aggraveraient la tendance au déséquilibre des échanges, qui est inhérente à la disparité de la demande internationale, au lieu de contribuer à la corriger.

On admet de plus en plus depuis quelque temps que l'inégalité économique entre les pays impose une modification de ces règles de réciprocité en matière de négociations commerciales. Mais il importe de distinguer nettement cette réciprocité conventionnelle de la réciprocité réelle.

C'est là un point très important qu'il convient de ne pas perdre de vue. L'exigence de la réciprocité dans les négociations entre pays dont la demande ne présente pas de disparité structurelle est d'une logique indéniable. En fait, l'équilibre économique international exige que l'accroissement d'exportations qu'un pays réalise grâce aux concessions des autres pays s'accompagne de concessions équivalentes envers ces derniers, eu d'autres termes que le premier pays augmente ses importations en provenance des autres.

Le cas est différent quand il s'agit d'échanges entre pays en voie de développement et pays industriels. Puisque les premiers tendent à importer plus qu'ils n'exportent — en vertu de la disparité internationale de la demande —, les concessions que leur accordent les pays industriels tendent à corriger cette disparité et se traduisent rapidement par une augmentation des exportations de ces derniers vers les pays en voie de développement. En d'autres termes, ces pays, où la demande virtuelle de produits importés est très forte, pourront importer davantage qu'ils ne le pourraient en l'absence de ces concessions. Il existe donc une réciprocité réelle ou implicite, indépendante du jeu des concessions conven-

tionnelles. C'est là ce dont il faut tenir compte en matière de politique du commerce international.

Si l'on y réfléchit, cette distinction est inhérente à l'étape de transition où se trouvent les pays en voie de développement. La disparité de la demande internationale est un phénomène qui n'est pas nécessairement permanent. A mesure que la structure de la production de ces pays évoluera progressivement, grâce à l'industrialisation et aux exportations industrielles, cette disparité tendra à s'effacer. Avec l'expansion de ces exportations, tant à destination des pays développés qu'à destination des autres pays en voie de développement, cette disparité pourra se corriger. Quand cela se produira — et alors seulement — on aura établi les bases d'une réciprocité conventionnelle entre les pays industrialisés et les pays où l'industrialisation est en voie de progrès. Mais, pour la plupart des pays en voie de développement, ceci signifie un processus fort lent.

3. APPLICATION DES RÈGLES ET DES PRINCIPES

On a dit au début de la présente section que le GATT n'avait pas été utile du point de vue des pays en voie de développement pour deux raisons principales. Nous venons d'examiner la première, celle inhérente au concept du libre jeu des forces économiques internationales. Voyons maintenant la seconde, qui a trait à l'inapplication des règles et principes. Il ne s'agit pas de procéder ici à un examen juridique fondé sur les textes pertinents, mais plutôt d'étudier l'esprit même qui semble avoir présidé à leur rédaction.

Il faut ainsi se demander avant tout si l'exagération du protectionnisme agricole dans les pays industriels, qui vise à l'autarcie, est conforme à cet esprit du GATT, à l'objectif consistant à élargir les échanges et non à les restreindre. Tel est le cas surtout des restrictions qui ont été imposées en Europe occidentale aux importations agricoles et qui se sont aggravées tandis qu'on libérait les entraves aux importations industrielles établies après la guerre. On a déjà vu que ce protectionnisme — et celui des produits primaires en général — accentue les disparités de la demande et oblige les pays périphériques à comprimer plus encore leurs importations, au détriment des échanges commerciaux et du rythme du développement périphérique.

En fait, chaque fois que les pays industriels ont eu besoin de protéger leur production interne, agricole ou minière, contre la concurrence extérieure, ils ont trouvé un moyen direct ou indirect de le faire.

La même chose a fini par se produire en ce qui concerne les pays en voie de développement. Il n'en était pas ainsi dans les premiers temps, lorsque le GATT s'efforçait d'abaisser les tarifs de ces pays et d'empêcher l'accentuation du protectionnisme. Mais plus tard, il a adopté une attitude plus compréhensive à l'égard des difficultés des pays en question. On est ainsi arrivé à une situation dans laquelle il est, en pratique, à la portée de ces pays également

d'adopter, sous une forme ou l'autre, des mesures destinées à restreindre les importations, comme le leur conseille la tendance persistante au déséquilibre extérieur. On ne saurait donc s'étonner que beaucoup de pays en voie de développement en soient venus à pratiquer un protectionnisme excessif. Est-il impossible de toucher aux tarifs et restrictions par lesquels se manifeste ce protectionnisme ? Sa nécessité dans les pays en voie de développement est reconnue et ne se discute plus.

Mais, dans bien des cas, les droits sont de beaucoup supérieurs à ce qui est requis pour compenser les différences de coûts. Par conséquent, leur rajustement se justifie pleinement et ce devrait être là un des points importants de la politique que la Conférence devra élaborer. Mais ce rajustement devrait se fonder non pas sur des motifs de réciprocité conventionnelle — tant que l'on ne corrige pas les disparités de la demande — mais sur le fait qu'il convient de stimuler progressivement la concurrence extérieure et de vivifier l'industrie des pays en voie de développement, c'est-à-dire qu'il devrait viser à contribuer à l'accélération de leur rythme de croissance. Cependant, ceci ne pourra se faire sans une augmentation des exportations et sans que soient réduits puis éliminés les facteurs extérieurs qui étranglent le développement ; pour faire jouer ainsi la concurrence extérieure, il est en effet indispensable qu'un pays dispose de ressources extérieures suffisantes pour faire face aux conséquences possibles d'un abaissement des droits dont il frappe ses importations et éviter de nouveaux éléments de déséquilibre dans ses échanges,

Le redressement du protectionnisme excessif ne peut donc s'entreprendre isolément, mais dans le cadre de la politique d'ensemble examinée dans le présent rapport. Ce ne saurait être une mesure isolée ou immédiate, mais il faudra l'appliquer à mesure que l'on atteindra les objectifs fixés à la croissance des exportations. Ainsi, en appliquant un concept rationnel de protection, il sera possible de réduire progressivement les tarifs excessifs ainsi que les autres entraves inutiles au commerce.

4. LES PRÉFÉRENCES ET LES ÉCHANGES ENTRE PAYS INDUSTRIALISÉS

On abordera maintenant un autre aspect pertinent du régime du GATT : celui des préférences. Que signifient-elles du point de vue de l'objectif essentiel qui est l'expansion des échanges ? Il n'est guère possible de formuler des généralisations acceptables à ce sujet. En effet, pour en saisir la signification, il faut distinguer divers types de préférences. A cet égard, il y a lieu de faire les distinctions suivantes : préférences entre pays industrialisés, préférences entre ces pays et les pays en voie de développement et préférences entre ces derniers. Cette distinction indique déjà le rôle des différences de structure économique mais il faut tenir compte d'autres éléments encore dans cet examen.

Le premier type de préférences trouve sa pleine expression dans la Communauté dont la population et l'importance économique sont comparables à celles des Etats-Unis. Les préférences que les pays membres de la Communauté se concèdent l'un à l'autre ont pour objet de transformer leurs échanges réciproques en un commerce interne¹⁵. Il s'agit d'un régime préférentiel qui donne une forte impulsion aux échanges entre les pays membres. Est-il incompatible avec le développement du commerce avec d'autres pays industrialisés et avec les pays en voie de développement en général ?

Les deux objectifs ne sont nullement incompatibles. L'intégration que cherche à réaliser la Communauté en abaissant les droits jusqu'à ce qu'ils soient complètement supprimés tendra à accroître les échanges entre ses membres plus rapidement que n'augmentera son revenu global, c'est-à-dire qu'elle tendra à élever le coefficient du commerce interne à l'intérieur de la Communauté. Cette augmentation des échanges réciproques pourrait aussi se faire aux dépens des échanges avec les pays du reste du monde et s'accompagner d'une diminution correspondante de leurs coefficients respectifs d'importations. Mais pas nécessairement : tout dépendra du niveau définitif du tarif de la Communauté et du sens plus ou moins restrictif de sa politique agricole.

Si les taux du tarif commun sont fortement abaissés et les restrictions supprimées, le commerce avec le reste du monde pourra aussi augmenter plus rapidement que le revenu global de la Communauté. Et si ce revenu augmente avec plus de rapidité qu'auparavant, les effets produits seront encore plus favorables. Tels sont, en fin de compte, les faits qui permettront d'établir si la Communauté se développe en vase clos ou vers l'extérieur ; son évolution ne permet pas jusqu'ici de porter de jugement définitif.

Tout ceci est important à divers points de vue pour les pays en voie de développement. Avant tout, il est évident que les pays développés ont l'intention d'étendre aux pays en voie de développement les réductions tarifaires qu'ils s'accordent entre eux, sans exiger la réciprocité ; comme on l'a dit plus haut, cette intention implique la reconnaissance d'un principe très important pour ces derniers pays. Toutefois, les effets positifs de ces réductions sur les pays en voie de développement restent douteux étant donné que les pays avancés seront plus à même d'en profiter que les pays moins développés. Mais cela pourrait être profitable à ces derniers sous une autre forme ; en effet, si les pays avancés accroissent, grâce à ces réductions de droits, leurs échanges de biens

¹⁵ Nous n'examinons pas ici l'aspect juridique de ces préférences ou de celles de l'AELE et de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), mais uniquement leur effet économique, comme on le verra dans le texte. Dans le cas de la Communauté, une fois qu'auront été complètement supprimés les droits de douane entre pays membres, l'effet de cette suppression sur les échanges internationaux dépendra en grande partie du tarif commun que la Communauté appliquera à l'égard du reste du monde, par exemple du tarif douanier des Etats-Unis.

industriels d'une grande complexité technique ou de biens nouveaux que la technique ne cesse de créer ou de modifier, les pays en voie de développement auront alors l'occasion d'exporter davantage d'articles manufacturés que les pays industrialisés produisent avec relativement moins d'efficacité que les autres biens. Cela toutefois ne se fera pas spontanément, mais devra être le résultat d'une action délibérée, comme on le verra plus loin.

Par ailleurs, les pays en voie de développement des zones tempérées pourraient également tirer profit de cette politique si les négociations « Kennedy » parvenaient à assouplir la politique extrêmement restrictive de l'Europe occidentale en matière d'importations agricoles, en laissant à ces pays une part raisonnable de la consommation.

Toutefois, si grand que soit le progrès ainsi accompli dans le domaine des relations commerciales entre pays industrialisés d'entreprise privée, ainsi que dans les relations entre ces pays et les pays socialistes, cette formule ne fournit — en aucune façon — ni une solution fondamentale pour les pays en voie de développement ni la politique dont ils ont besoin. Des conditions propices à cette politique favorable seraient créées, mais elles ne sauraient la remplacer. En effet, si considérable que soit l'expansion des échanges entre ces pays avancés, elle ne provoquera pas l'élan dynamique dont ont besoin les exportations des pays périphériques afin d'éliminer progressivement et définitivement le déficit commercial virtuel et bénéficier de plus en plus des avantages du commerce international.

Comme on l'a déjà dit, une impulsion de cette sorte a été donnée au XIX^e siècle par suite d'un concours unique d'éléments favorables qui ne s'est jamais produit et ne pourra sans doute jamais se reproduire spontanément. L'élan dont on a maintenant besoin devra donc être le résultat d'une politique, d'une volonté délibérée de changer le cours que, sans elle, les événements suivraient probablement.

5. PRÉFÉRENCES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Cette politique implique l'octroi par les pays industrialisés aux pays en voie de développement de préférences destinées à créer des marchés pour leurs exportations d'articles manufacturés, sans pour cela renoncer à éliminer en même temps et progressivement les entraves actuelles à l'entrée de ces exportations dans les pays industrialisés. On arrive ainsi au deuxième type de préférences énoncé plus haut : celui des préférences que les pays industrialisés pourraient accorder aux pays en voie de développement. En principe, le GATT n'autorise pas ces préférences à l'exception de celles qui étaient en vigueur lors de la signature de l'Accord. Mais, étant donné la nécessité de réviser certains des principes de l'Accord, ce problème pourrait être étudié du point de vue du fond plutôt que de la forme, en

examinant si les préférences que les pays industrialisés pourraient accorder aux pays en voie de développement aideraient ou non à atteindre l'objectif fondamental du GATT : l'expansion du commerce international. Lors de la dernière réunion ministérielle du GATT, on a commencé à étudier cette question.

On a démontré précédemment que, si les pays en voie de développement ne parvenaient pas à augmenter leurs exportations à un rythme moins lent que celui qui a été le leur jusqu'ici, ils devraient continuer à remplacer des importations, en dépit des obstacles qui s'y opposent. S'il leur était possible d'augmenter leurs exportations d'articles industriels grâce à un régime préférentiel, les pays en voie de développement pourraient également accroître leurs importations, ce qui leur permettrait d'assouplir la politique de remplacement, et de rendre celle-ci plus rationnelle.

Cela constituerait-il un accroissement net du commerce mondial ou seulement une déviation des échanges ? On peut concevoir diverses situations. En ce qui concerne certains articles, les préférences permettront aux produits importés de pays en voie de développement de concurrencer la production industrielle interne des pays qui les octroient. Dans le cas d'autres articles, ces importations se feront aux dépens des fournisseurs traditionnels. Dans le premier cas, il y aura expansion nette du commerce mondial, tandis que dans le deuxième il se produira simplement une déviation de ses courants sans que son volume augmente réellement.

Il ne serait toutefois pas exact de cantonner cette question dans des limites aussi étroites, car l'abaissement des tarifs et l'élimination des restrictions entre les pays industriels — dont on a parlé plus haut — seraient susceptibles de compenser et au-delà la baisse absolue ou relative que pourraient subir certaines de leurs exportations du fait de la concurrence des pays en voie de développement. En d'autres termes, l'augmentation des échanges entre les pays industrialisés, en admettant que ceux-ci se concentrent sur des biens très spécialisés et complexes ainsi que les biens nouveaux que l'évolution de la technique ne cesse de créer, laisserait une vaste marge aux exportations d'articles manufacturés des pays de la périphérie.

Au point de vue, donc, des échanges mondiaux, l'effet final des préférences que l'on pourrait octroyer aux pays en voie de développement dépendrait en grande partie du succès des négociations « Kennedy » et d'une augmentation qui en résulterait des échanges entre pays industrialisés. De même, on a déjà vu que le régime préférentiel des groupements européens serait ou non favorable à l'augmentation de ces échanges selon le résultat de ces négociations. Pourtant, ces groupements ont pu s'établir bien avant ces négociations. Cela prouve une fois de plus que pour examiner les problèmes du commerce mondial, on ne peut les fragmenter arbitrairement

mais qu'il faut les considérer dans leur ensemble pour mieux comprendre leurs relations d'interdépendance.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait se borner à étudier les effets d'une politique préférentielle en faveur des pays en voie de développement uniquement sous l'angle des échanges mondiaux. En fait, les échanges ne sont qu'un moyen de stimuler la croissance et si la politique préférentielle contribue à en accélérer le rythme dans les pays en voie de développement, elle aura pleinement atteint son but.

Il faut maintenant considérer un autre aspect de la même question. Les pays en voie de développement devront-ils accorder des concessions aux pays industrialisés, à titre de réciprocité, pour les préférences concédées par ces derniers ? De telles concessions ne seraient pas justifiées étant donné ce que l'on a déjà dit au sujet de la réciprocité implicite. Les pays en voie de développement doivent exporter plus afin de pouvoir importer plus et contribuer de cette manière à prévenir ou corriger le déséquilibre structural de leurs échanges. Tel est en réalité l'objectif final des préférences. Au fur et à mesure que l'on se rapprochera de cet objectif, ces préférences devront tendre à disparaître. Le moment sera alors venu de rétablir progressivement le régime de la réciprocité conventionnelle. Car, une fois corrigé le déséquilibre actuel, il faudra éviter qu'il ne se reproduise dans le sens contraire.

6. PRÉFÉRENCES PARTIELLES ACCORDÉES A CERTAINS PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Comme on vient de le dire, les préférences accordées aux pays en voie de développement en général n'auraient pas seulement pour effet de stimuler le rythme de croissance de ces pays mais pourraient contribuer de façon active au développement des échanges mondiaux.

Il n'en va pas de même pour les préférences dont bénéficient actuellement certains pays en voie de développement au détriment des autres. Elles ont généralement pour effet de détourner et non de gonfler les courants du commerce mondial.

Ce régime discriminatoire est né des suites de la grande dépression économique des années 30. La Grande-Bretagne l'a institué avec les pays du Commonwealth britannique et la France avec ses colonies. Ces traitements préférentiels et quelques autres moins importants ont été reconnus lors de la formation du GATT, fait assurément très différent de ce qu'a représenté par la suite l'extension à tous les pays de la Communauté européenne du traitement préférentiel que la France accordait autrefois à ses colonies, aujourd'hui pays associés à la Communauté.

En dépit du préjudice que ces mesures préférentielles causent à certains pays en voie de développement, on ne saurait envisager leur élimination pure et simple que dans le cadre d'une politique de

développement. En fait, bon nombre des pays favorisés par ces préférences, surtout en ce qui concerne les produits tropicaux, se sont émancipés récemment et se trouvent maintenant au premier stade de leur développement économique. Il est évident qu'ils devront s'industrialiser, et la politique de mesures préférentielles générales que le présent rapport préconise leur permettra de mener à bien ce processus en évitant les déformations qui se sont produites dans d'autres régions du monde lorsqu'elles se sont industrialisées en vase clos. Mais il y faudra nécessairement du temps et l'on ne saurait donc y voir une compensation raisonnable des conséquences adverses qu'entraînerait une suppression soudaine des mesures préférentielles existantes. Cette suppression ne pourrait revêtir une forme juste et raisonnable que dans le cadre d'un plan graduel accompagné d'accords visant à redresser les prix des produits d'exportation primaire ainsi que de promesses fermes d'une ample coopération financière tant en ce qui concerne les investissements d'infrastructure que la promotion d'autres exportations, notamment d'exportations de caractère industriel.

Quant aux préférences partielles accordées aux produits industriels de pays en voie de développement, peu d'entre eux en ont tiré bénéfice jusqu'à présent ; les inconvénients que pourrait entraîner pour eux la suppression de ces mesures préférentielles pourraient être compensés et au-delà par les avantages que ces pays tireraient certainement de l'application d'un régime préférentiel général dans les pays industrialisés.

On sait du reste que ces mesures préférentielles partielles n'ont pas généralement un caractère unilatéral, mais qu'elles s'accompagnent d'un traitement de faveur, consenti aux pays en voie de développement à titre de réciprocité, aux importations en provenance des pays industrialisés en question.

On ne saurait évidemment arguer dans ce cas comme dans l'autre de la nécessité de stimuler des pays qui se trouvent au premier stade de la production. Ces mesures préférentielles répondent à une attitude fort compréhensible qui fait que certains pays profitent de leur puissance d'achat pour obtenir des avantages commerciaux d'autres pays qui sont tributaires à leur égard pour l'exportation de leurs propres produits.

La suppression de ce dernier type de préférences, outre son intérêt intrinsèque pour le multilatéralisme, aurait le mérite de permettre aux pays en voie de développement de former des groupements régionaux au sein desquels ils s'accorderaient mutuellement des avantages qu'ils n'auraient pas à étendre aux pays industrialisés auxquels ils consentent maintenant des traitements de faveur.

7. PRÉFÉRENCES ENTRE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Ceci nous amène à considérer un aspect très important de la question, à savoir les mesures pré-

férentielles que pourraient se consentir les pays en voie de développement en vue d'encourager leurs échanges mutuels et de contribuer de cette manière à l'accélération de leur rythme de croissance. Le GATT a établi un cadre trop rigide pour ces mesures préférentielles, exigeant la formation d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange. La Charte de La Havane était plus souple à cet égard, mais les dispositions pertinentes (art. 15) ont été malheureusement omises du texte du GATT. Qui plus est, il s'est manifesté dans certains milieux une attitude opposée à la conclusion entre pays en voie de développement d'accords de paiement destinés à stimuler leurs échanges mutuels. Il y aurait lieu maintenant de réexaminer toutes ces attitudes.

Les échanges entre pays en voie de développement représentent une proportion relativement faible de leur commerce total. En 1962, 22 p. 100 à peine des exportations de ces pays se faisaient entre eux. En réalité, les exportations des pays en voie de développement continuent à se faire dans le cadre du système traditionnel des échanges : elles convergent pour une large part vers les grands centres industriels, les pays périphériques ne procédant entre eux qu'aux échanges commerciaux imposés par la diversité de leur production primaire. Par ailleurs, on se trouve ici également en présence d'un cercle vicieux, puisque la rareté de ces échanges est l'un des facteurs qui déterminent le coût élevé des transports, celui-ci décourageant à son tour les échanges mutuels. Il est souvent plus coûteux d'envoyer des marchandises d'un pays en voie de développement à un autre que de les faire parvenir à des pays industrialisés beaucoup plus éloignés mais qui se trouvent dans le circuit habituel des routes maritimes.

Non seulement l'importance de ce commerce est faible, mais elle est en baisse. On a dit qu'en 1962 il représentait 22 p. 100 des exportations totales. En 1950, la proportion était de 26 p. 100. Ce fait s'explique probablement en partie par les restrictions sévères que les pays en voie de développement ont été forcés d'imposer aux importations pour lutter contre la tendance persistante au déséquilibre extérieur. L'absence d'un régime préférentiel et d'accords de paiement a été l'un des motifs qui les ont empêchés d'exclure de ces restrictions les autres pays en voie de développement.

On a déjà expliqué la signification du remplacement des importations. Cette substitution s'est faite isolément par chaque pays. Mais si, pour aplanir les obstacles que ce processus comporte, elle se faisait en commun dans le cadre d'un groupement de pays en voie de développement, les importations de ce groupe n'en diminueraient pas pour autant en quantité ; elles changeraient simplement de composition. Cette quantité dépend en dernière analyse de l'attitude des pays industrialisés et non de la décision unilatérale des pays en voie de développement ; elle résulte de cette asymétrie du commerce international

que nous avons décrite plus haut. Si les pays industrialisés augmentent leurs achats dans les pays en voie de développement, leurs ventes dans ces pays connaîtront une augmentation parallèle ; mais si les pays en voie de développement augmentent leurs achats dans les pays industrialisés, il n'en résultera pas pour autant un accroissement de la vente de leurs produits primaires. Simplement, la tendance au déséquilibre extérieur s'accroîtra.

Ainsi donc, il dépendra des pays industrialisés, et spécialement des pays clefs en matière d'échanges, que les groupements formés par les pays en voie de développement s'orientent vers l'extérieur au lieu de se replier sur eux-mêmes.

En tout cas, il faudra que le commerce entre les pays membres augmente plus rapidement que les revenus de l'ensemble pour que le groupement soit un succès. Quant au commerce avec le reste du monde, qu'il augmente ou non à un rythme plus rapide que ces revenus dépendra essentiellement — on vient de le dire — de la politique des centres industriels. On ne pourra considérer que ces groupements de pays en voie de développement suivent de propos délibéré une politique de croissance en vase clos, que si, même après avoir corrigé la disparité de la demande par une augmentation de leurs exportations, ils accentuent leur politique protectionniste.

En revanche, dans les groupements de pays industrialisés, le rythme de croissance des échanges avec les pays en voie de développement dépend essentiellement de la politique qu'ils appliquent à l'égard de ces pays.

Quoi qu'il en soit, les groupements de pays en voie de développement s'imposent pour plusieurs raisons : il faut rendre plus rationnelle et plus rentable la politique d'industrialisation par la spécialisation et la division du travail ; il faut éviter ou corriger, selon le cas, les défauts antérieurs d'une politique d'industrialisation en compartiments étanches ; il faut encourager la compétence industrielle à l'intérieur du groupement et combattre la tendance à un protectionnisme agricole exagéré qui se manifeste dans certains pays en voie de développement.

Comme on l'a dit plus haut, les dispositions en vigueur du GATT posent comme condition à l'établissement d'un régime préférentiel la suppression complète des droits et restrictions qui pèsent sur l'essentiel des échanges, c'est-à-dire la formation d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange. C'est tout ou rien pour ce qui est des préférences que peuvent s'accorder mutuellement les pays membres ; telles sont les règles.

On comprend qu'on a voulu, de cette façon, éviter une multiplicité de tarifs préférentiels pour des produits et des pays distincts, avec toutes les conséquences néfastes qu'un tel système comporterait. La clause de la nation la plus favorisée est,

en effet, la pierre angulaire du GATT. Mais en quoi le commerce international souffrirait-il si les pays en voie de développement se groupaient pour créer un régime où les droits seraient supprimés dans une proportion raisonnable, même si ce n'est pas pour l'essentiel de leurs échanges? De cette façon, quand bien même ces pays n'obtiendraient pas les avantages d'une libéralisation totale, ils pourraient introduire un élément rationnel dans les nouvelles substitutions d'importations et corriger tout au moins en partie les défauts antérieurs dont il a été fait mention.

D'un autre point de vue, il faut reconnaître que, si le cadre juridique du GATT est rigide en la matière, on a fait preuve d'une certaine souplesse dans la pratique. Tel fut le cas pour l'ALALE qui, n'était cette souplesse, n'aurait peut-être pu être constituée, comme on l'a vu dans le cas d'autres groupements. Mais il faut reconnaître, compte tenu de l'expérience, qu'il ne suffit pas de conclure un accord et de créer les instruments d'action indispensables pour stimuler les échanges commerciaux mutuels, mais qu'il faut en outre adopter la ferme décision politique d'employer ces instruments pour vaincre toutes les résistances qui se mettent naturellement à la traverse de ce dessein. C'est là le pas décisif que l'ALALE devrait franchir actuellement.

8. OBSERVATIONS RELATIVES AU GATT

Les considérations énoncées dans les pages qui précèdent démontrent que les observations formulées fréquemment à l'égard du GATT au sujet de son attitude envers les pays en voie de développement ne sont pas dénuées de tout fondement. Mais il n'est pas inutile de souligner que ces considérations n'ont pas pour objet de juger le passé mais de signaler la direction à prendre afin que le GATT devienne un instrument efficace aussi bien pour les pays en voie de développement que pour les pays avancés. Pourra-t-on atténuer, au moins, les mesures adverses

prises par les pays industriels pour restreindre leurs importations de produits primaires? Sera-t-il possible d'instituer un mécanisme satisfaisant permettant d'éliminer progressivement les préférences accordées à certains pays au détriment des autres? Réussira-t-on à élaborer une politique préférentielle qui favorise les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement? Et, dans ce cas, pourra-t-on prendre des mesures qui soient de nature à abaisser les droits de douane excessifs de quelques pays en voie de développement? Y aura-t-il des mesures permettant la création de groupements régionaux de pays périphériques afin que ces groupements pratiquent une politique rationnelle d'industrialisation et favorisent leurs exportations d'articles industriels? Bref, pourra-t-on appliquer une politique qui viserait essentiellement à éliminer le déficit persistant des échanges des pays en voie de développement?

Car il ne faut pas oublier que le GATT n'est pas une entité abstraite dotée d'une vie propre et indépendante. Le GATT est ce que les gouvernements ont voulu qu'il soit. Il dépend de leurs attitudes et de leur décision politique que les événements prennent un tour nouveau, favorable au développement. Ceci n'intéresse pas seulement les pays avancés. Car si l'on y trouve des résistances aux nouvelles formes d'échanges, on les rencontre également, à un degré qui n'est pas moindre, parmi les pays en voie de développement. Accoutumées après trente ans à une croissance précaire en vase clos, des forces puissantes s'opposent dans nombre de ces pays aux nouveaux courants d'échanges mutuels et aux modifications structurales qu'ils exigent. Jusqu'à quel point pourra-t-on persuader les centres industriels d'entrouvrir leurs marchés aux articles manufacturés des pays en voie de développement si ces pays eux-mêmes ne font pas un sérieux effort pour supprimer les barrières et restrictions qui entravent tellement leurs échanges mutuels?

Deuxième partie

SOLUTIONS POSSIBLES ET ASPECTS INSTITUTIONNELS

Chapitre premier

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES

A. LA QUESTION DES PRIX

1. REDISTRIBUTION DES REVENUS DANS LE CADRE INTERNATIONAL

Trois grands problèmes se présentent en ce qui concerne les produits de base sur le plan international : la question des prix, l'accès aux marchés des pays industriels, les surplus agricoles et leur utilisation dans le cadre d'une politique de développement.

On comprend mieux de nos jours qu'il y a quelques années le phénomène de la détérioration des prix des produits primaires. On comprend en général mieux les difficultés des autres pays lorsqu'elles surgissent dans son propre pays.

Comme on l'a expliqué dans la première partie, la production de produits primaires tend à s'accroître au-delà des limites fixées par l'augmentation de la demande qui est relativement lente. De ce fait, les termes de l'échange tendent à se détériorer ; cette tendance est aggravée par les effets du progrès technique sur le volume de la production.

Les pays industriels ont pu observer que si on laissait les forces du marché jouer librement, les modifications des termes de l'échange entre l'agriculture et l'industrie auraient des effets nettement régressifs sur la répartition des revenus. Les producteurs de produits primaires se verraient privés d'une partie de leurs revenus réels par suite de la chute des cours relatifs et cette perte de revenus serait en général d'autant plus forte que serait plus marquée l'augmentation de la production due aux progrès techniques. Afin d'éviter cette situation, des mesures ont été prises pour soutenir les prix agricoles ou les revenus provenant de l'agriculture sur le plan national. Des mesures de soutien analogues sont également nécessaires à l'échelon international en ce qui concerne les exportations des produits primaires.

Cette meilleure compréhension du problème s'est

traduite par une attitude plus favorable de la part des grands pays industriels à l'égard des accords relatifs aux produits de base. L'accord sur le café en est un exemple bien qu'il soit un peu tôt pour juger de sa valeur pratique. De même, quel que soit le jugement que l'on porte sur tel ou tel aspect du plan français d'organisation des marchés¹, ce plan semble fondé sur la conviction qu'il est nécessaire d'intervenir au niveau international pour éviter, ou du moins atténuer, les conséquences de la redistribution régressive des revenus entre pays en voie de développement et pays développés. Cependant, cette nouvelle attitude ne repose pas encore sur des bases très fermes. Créer ces bases est l'un des objectifs essentiels de la Conférence.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait que les pays industriels qui importent des produits de base soient prêts à envisager une décision politique fondamentale : prendre des mesures afin d'empêcher une redistribution régressive des revenus entre les pays au niveau international. Nous allons examiner maintenant les éléments sur lesquels ces mesures pourraient se fonder.

2. LES PRIX, LES FORCES DU MARCHÉ ET LA DEMANDE

Il est nécessaire, en premier lieu, de considérer le fait que les prix des produits de base qui font l'objet d'un commerce sur le plan international tendent, en général, à être soutenus à des niveaux plus élevés que ceux qui prévaudraient en l'absence de règlements internationaux.

Le mécanisme des prix ne peut remplir ses fonctions traditionnelles lorsque la plupart des transactions relatives à des produits de base déterminés sont réglementées par les pouvoirs publics à l'échelon national de telle sorte que les cours mondiaux sont fixés dans le cadre d'un marché résiduel très restreint ne peuvent être considérés comme représentatifs du commerce dans son ensemble. D'une manière générale, plus la part des exportations, dans le cas d'un produit de base donné, est faible, plus probablement la disparité sera importante entre les prix nationaux et les cours mondiaux. Bien entendu,

¹ Voir E/CONF.46/P/5.

ce n'est pas la faible proportion représentée par les échéances qui est en soi la cause de ces disparités : elle est plutôt le reflet de la protection et de l'isolement des marchés nationaux qui empêchent, à l'échelon international, le commerce et la concurrence de remplir leurs fonctions stabilisantes habituelles. Ainsi les prix atteints sur le marché mondial reflètent l'existence de déséquilibres temporaires entre l'offre et la demande en marge des principaux marchés réglementés : ces prix ne peuvent donc servir de base solide à un accord intergouvernemental relatif au niveau des cours mondiaux des produits de base.

Cette situation existe particulièrement en ce qui concerne les produits agricoles des régions tempérées que les pays industriels produisent en grande partie pour leur propre consommation et qui sont isolés du marché mondial par différents types de mesures de soutien des prix. En 1959-1961, moins de 20 p. 100 de la production mondiale de ces produits sont entrés dans le circuit du commerce international. Cette proposition contraste avec celle que l'on observe dans le cas des produits tropicaux, dont une grande partie est échangée sur les marchés internationaux.

Bien que les cours mondiaux revêtent, dans le cas des exportations de produits tropicaux et minéraux des pays en voie de développement, une signification qu'ils n'ont pas dans le cas des produits des pays tempérés, ils ne constituent cependant pas une base valable sur laquelle les producteurs ou les gouvernements puissent se fonder pour prendre des décisions, encore que ce soit pour une raison différente de celle mentionnée à propos des produits des pays tempérés. Car dans une situation où les ressources consacrées à l'agriculture ou aux produits miniers ne peuvent guère s'employer à d'autres activités, et où la réaction des producteurs à une baisse des prix peut, dans certaines circonstances, se traduire par une expansion au lieu d'une contraction de la production, le mécanisme des prix est tout aussi incapable de fonctionner normalement que dans le cas des marchés résiduels mentionnés ci-dessus.

Pour ces raisons, il n'est plus possible de soutenir la thèse selon laquelle les accords relatifs aux produits de base ne doivent pas entraver le jeu à long terme des forces du marché qui s'exercent par l'intermédiaire du mécanisme des prix. Là où les prix obéissent à des situations comme celles que nous venons de mentionner, ils ne reflètent pas l'action de ces forces. Dans ces conditions, il faudra désormais confronter de façon permanente la politique de production et la politique commerciale des divers pays, pour arriver à des solutions satisfaisantes pour tous.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que les prix puissent être fixés à n'importe quel niveau d'une manière tout à fait arbitraire. Un certain nombre de considérations doivent entrer en ligne de compte,

notamment l'effet sur la consommation. Lorsque les prix intérieurs pratiqués dans les pays importateurs sont plus élevés que les cours mondiaux, il devrait être possible de relever ces derniers par voie d'accord international sans que les prix payés par le consommateur s'en ressentent. Il est évident que s'il n'existait pas de taxes à l'importation ou de droits internes sur les produits respectifs, la réduction ou l'élimination de ces charges serait indispensable pour atteindre l'objectif de la non-élévation des prix pour le consommateur.

Dans le cas de certains produits tropicaux, les prix à la consommation peuvent être raisonnablement augmentés sans provoquer de réduction appréciable des quantités consommées. En outre, dans la plupart des cas où ces produits sont soumis à de lourdes taxes intérieures, les prix mondiaux pourraient aussi être relevés sans qu'augmentent les prix à la consommation, à condition que les taxes en question soient abaissées dans la mesure nécessaire. En fait, ces taxes sont si élevées que, même après une telle réduction, il resterait une marge qui permettrait d'abaisser les prix. En d'autres termes, la diminution ou la suppression des taxes pourrait avoir le double résultat de permettre le relèvement des cours mondiaux et, en même temps, de permettre un abaissement des prix à la consommation, ce qui stimulerait la demande.

En particulier, dans les cas où les exportations des pays en voie de développement sont en concurrence avec des productions identiques ou analogues des pays développés ou avec des produits de remplacement naturels ou synthétiques, on s'apercevra que la possibilité d'élever ou de maintenir le niveau des prix dépend de la coopération des pays développés. Même s'agissant de produits dont les pays en voie de développement sont les seuls producteurs, si ceux-ci ne s'entendent pas ou s'il y a conflit d'intérêts entre les membres des divers systèmes préférentiels — ou entre eux et les non-membres —, il peut être difficile de prendre des mesures concertées pour relever ou maintenir les prix.

Les produits synthétiques posent des problèmes particulièrement difficiles. On a calculé que plus d'un tiers de l'augmentation de la consommation des matières premières industrielles intervenue dans les pays développés entre 1953 et 1961² est imputable aux produits synthétiques et à l'aluminium, et le déplacement relatif des exportations des pays en voie de développement a presque certainement été plus considérable encore que ce calcul ne le laisse supposer.

Comment peut-on réagir devant cette concurrence ? Il ne saurait être question de freiner les progrès techniques. Mais il ne serait guère indiqué, par exemple, d'encourager certaines recherches qui,

² D'après des données soumises par M. A. Maizels, *National Institute of Economic and Social Research*, Londres.

à l'heure actuelle, n'ont aucun caractère d'urgence, telles que la mise au point de produits remplaçant le café. De plus, dans certains cas, on pourrait faciliter la transition aux pays producteurs en fixant des proportions minimales pour l'utilisation du produit naturel, de même que des proportions minimales sont parfois prescrites pour l'emploi de certains produits primaires nationaux par rapport aux produits importés correspondants.

D'autre part, on a suggéré de faire face à la concurrence des produits synthétiques ou de remplacement en apportant au produit naturel des améliorations techniques. Par exemple, pour ce qui est de la laine, il semble qu'il existe de bonnes possibilités d'ajouter aux propriétés naturelles du produit certaines caractéristiques qui lui permettraient de soutenir avantageusement la concurrence avec les fibres artificielles. On a également souligné qu'on pourrait accroître la productivité et abaisser les prix pour améliorer la position compétitive de certains produits : on a mentionné à cet égard le caoutchouc naturel. Il est évident que, dans ce cas, le bénéfice du progrès technique serait transféré à l'extérieur sous forme d'un abaissement des prix dû à des coûts moins élevés ; ceci ne serait acceptable que s'il s'accompagne d'un accroissement considérable des recettes d'exportation.

Des problèmes analogues se posent lorsque les produits naturels exportés par les pays en voie de développement sont en concurrence avec des produits identiques ou similaires émanant des pays industriels. Par exemple, les tentatives de hausse des prix du sucre de canne, ou des graisses et huiles tropicales, se heurteraient au fait que ces produits sont en concurrence avec le sucre de betterave et avec les graisses et huiles produites dans les pays industrialisés.

Il faudra étudier spécialement chaque cas concret. On peut toutefois noter ici que chaque fois qu'il se révélera impossible ou peu souhaitable de hausser ou de maintenir les prix au niveau requis pour éviter la détérioration des termes de l'échange, comme dans certains cas que l'on vient de mentionner, il sera nécessaire d'avoir recours à l'autre méthode, celle du financement compensatoire, comme il sera expliqué au chapitre ayant trait à cette question. En d'autres termes, il faudra obtenir indirectement les résultats auxquels on ne peut parvenir en agissant directement sur les prix.

D'un autre point de vue, parmi les mesures à prendre pour maintenir ou hausser les prix, il faudra presque certainement prévoir la réglementation de l'offre, par un recours au contingentement des exportations et peut-être aussi des importations.

Cela semble inévitable si les mesures prises pour relever les prix réduisent sensiblement la consommation, ce qui pourra se produire si les pays importateurs d'un produit primaire établissent des droits à l'importation en vue de reverser les recettes correspondantes aux pays producteurs pour compenser

la perte due à la détérioration des termes de l'échange. Lorsque la consommation diminue en raison de la hausse des prix internes, et que les exportations ne sont pas réglementées, les prix internationaux baisseront ; de sorte que les pays exportateurs, auxquels le droit est censé bénéficier, en viendraient à l'acquitter eux-mêmes, en tout ou en partie. La même chose se produirait si, au lieu de droits à l'importation, on instituait des droits à l'exportation dans les pays producteurs.

Enfin, lorsqu'un accord international sur un produit fixe des prix raisonnables pour les exportateurs primaires, il devrait aussi prévoir des dispositions appropriées pour faire face à un problème éventuel de pénurie en fixant des prix plafond. Non seulement on protégera ainsi le consommateur, mais, en fin de compte, le producteur en profitera aussi, car des cours excessivement élevés encourageraient la surproduction, ce qui, ensuite, entraînerait une chute de recettes pour les producteurs.

3. L'EFFET DE LA HAUSSE DES PRIX SUR LA PRODUCTION

Un des arguments les plus forts contre la hausse des prix des produits primaires est que cette hausse stimulerait la production. Si la détérioration des termes de l'échange tient à la difficulté d'ajuster la production au lent accroissement de la demande, cette difficulté serait encore plus grande si la hausse des prix fournissait un encouragement supplémentaire à l'expansion de la production.

Les pays en voie de développement connaissent bien la méthode de fixation des prix qui vise à assurer aux producteurs des prix supérieurs à ceux du marché mondial. Dans les cas où l'on a recours à des offices commerciaux ou à des offices de vente gouvernementaux, les prix reçus par les producteurs sont plus ou moins indépendants de ceux qui sont pratiqués sur le marché international. En outre, on a eu largement recours aux droits à l'exportation et aux systèmes de taux de change multiples. Les raisons de ce genre de politique sont diverses et elles peuvent avoir pour objectifs, entre autres, la stabilisation des prix à la production, la protection des consommateurs contre les variations brusques du coût de la vie, l'augmentation des recettes publiques, et la lutte contre les forces inflationnistes.

Par conséquent, si dans un cas donné on décidait, par voie d'accord intergouvernemental, de porter le prix international de tel ou tel produit primaire à un niveau supérieur au niveau actuel, mais sans pour autant que les recettes supplémentaires aillent aux producteurs, on posséderait toute l'expérience nécessaire pour appliquer cette décision.

Si l'on ne veut pas que l'attrait de prix élevés incite à la surproduction, il faut également agir à cet égard dans les pays importateurs. Comme on le dit ailleurs, la politique de protectionnisme agricole pratiquée dans de nombreux pays d'Europe occidentale s'est traduite par une forte hausse des

prix, qui a entraîné la culture de terres marginales même à des prix de revient très élevés, au détriment des importations. Ce processus risque de s'intensifier au cours des négociations qui sont en cours au sein de la Communauté.

Selon les évaluations qui ont été faites, les importations de céréales par la Communauté atteindront de 8,4 à 10 millions de tonnes vers 1970, si l'on ne change pas les prix actuels à la consommation, mais si les prix français sont relevés de 20 p. 100 pour se trouver à parité avec ceux du reste de la Communauté, les importations en 1970 ne seront plus que de 2,9 à 4,5 millions de tonnes³.

Chaque pays a le droit de procéder, comme il le juge bon du point de vue économique et social, à la redistribution de son revenu sur le plan interne. Cela ne saurait faire l'objet de débats internationaux. En revanche, on peut débattre des moyens utilisés à cette fin. Il y a des méthodes qui ont des effets purement internes et auxquelles il n'y a rien à reprendre, mais il y en a d'autres qui tendent à résoudre des difficultés intérieures en aggravant les problèmes des autres pays. Si au lieu de recourir à des prix élevés, on faisait bénéficier le producteur de recettes supplémentaires sans que celles-ci soient liées au volume de sa production, il serait sans doute possible d'atteindre le but social visé — à savoir la redistribution des revenus — sans encourager la production. La Communauté a elle-même étudié la possibilité de recourir à des subventions plutôt qu'à un relèvement des prix pour soutenir l'économie agricole⁴.

Comme on l'a fait observer plus haut, la politique des prix intérieurs est étroitement liée à la demande d'importation. Tout accord concernant un produit de base, ou toute autre mesure internationale dont il serait convenu en matière de commerce des produits primaires, devrait comporter, de la part des pays industriels, des quotas ou des engagements minimaux d'importation. Il ne servirait à rien de s'entendre sur le relèvement des prix des produits primaires, faisant l'objet d'échanges internationaux, si l'on devait constater par la suite une diminution, voire la disparition totale de la demande en raison de l'accroissement de la production nationale des pays industriels.

Ce problème est évoqué dans le plan français d'organisation des marchés, où il est admis que le développement de la production agricole de la Communauté économique européenne pourrait engendrer des excédents de produits agricoles ; le plan comporte des recommandations concernant la vente de ces excédents à des prix de faveur afin de venir en aide aux pays en voie de développement. Le financement de ces ventes poserait de nombreux pro-

blèmes. Quoi qu'il en soit, il faudrait, par des engagements fermes, garantir des débouchés aux produits des pays en voie de développement, même si l'importation de ces produits doit avoir pour effet d'accroître le volume des excédents à écouler à des prix de faveur. De plus, l'ensemble de cette question devrait être traité grâce à une action concertée à l'échelon international.

B. L'ACCÈS AUX MARCHÉS

1. LA RESTRICTION DES IMPORTATIONS

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la fixation des prix à un niveau supérieur à celui des cours mondiaux — ainsi que les mesures de financement compensatoire — ne doit pas être séparée de la question de l'accès aux marchés. La raison n'en est pas seulement qu'il se peut que les importations diminuent si les prix montent, mais aussi que toute hausse des prix défavoriserait les pays qui appliquent des politiques libérales d'importation, car ils supporteraient une plus grosse partie de la charge financière que les pays qui suivent une politique restrictive.

La question de l'accès aux marchés doit être envisagée dans une optique large : il ne s'agit pas seulement de la politique suivie par les membres de la Communauté ou de l'Association européenne de libre-échange, mais aussi de tendances à long terme dont l'origine remonte à l'entre-deux-guerres. De même il faut considérer, non seulement que l'agriculture de l'Europe occidentale, sous l'effet des mesures de soutien, a tendance à devenir de plus en plus autonome, mais également que le soutien des prix agricoles aux Etats-Unis se traduit par une augmentation de plus en plus forte des excédents.

Si l'on se reporte aux années qui ont précédé la grande dépression mondiale, l'on verra que les importations de produits primaires de l'Europe occidentale ont augmenté dans des proportions extrêmement faibles. Entre 1927-1929 et 1958-1961, les importations, pour la majorité des produits les plus importants (autres que le pétrole), ont augmenté en moyenne seulement de 13 p. 100, tandis que la consommation augmentait beaucoup plus⁵ ; en fait, les importations par habitant ont même diminué de 2 p. 100.

Ce phénomène s'explique surtout par les tendances des importations de céréales, de viande, de fibres et de sucre. En 1958-1961, les importations de céréales ont diminué de 21 p. 100, et celles de viande de 24 p. 100, par rapport aux chiffres des années précédant la grande dépression. Le fléchissement des importations pour ces deux groupes de produits est imputable à la fois au protectionnisme et aux progrès

³ Les produits agricoles et la Communauté économique européenne, document préparé par le secrétariat de la FAO (E/CONF. 46/45, p. 6 et 7).

⁴ Voir : Communauté économique européenne, Commission européenne, Document VI/COM(60)105 (version provisoire, 2^e partie, par. 11).

⁵ On ne dispose pas de données complètes sur la consommation de viande pendant la première période envisagée. Si l'on ne comprend ni la viande ni le pétrole, il semble que la consommation des autres produits primaires ait augmenté de 52 p. 100, tandis que les importations n'augmentaient que de 16 p. 100 à peine.

Etats-Unis et Europe occidentale : Croissance relative de la consommation et des importations

(Indices, 1927-1929 = 100)

Produits ou groupes de produits ^a	Etats-Unis				Europe occidentale			
	Consommation totale		Importations brutes		Consommation totale		Importations brutes	
	1955-1957	1958-1961	1955-1957	1958-1961	1955-1957	1958-1961	1955-1957	1958-1961
I								
Céréales	90	96	120	89	138	151	74	79
Viandes	215	217	136	1 077	—	—	78	76
Fibres	133	131	171	173	103	99	91	88
Coprah et huile de coco	91	98	91	97	122	96	122	99
II								
Tabac	181	204	166	216	131	162	99	108
Café, cacao et thé	163	176	170	179	125	153	121	143
Sucre	133	149	100	113	159	187	142	130
Bananes	114	140	114	141	194	266	194	236
Métaux et minerais	222	220	172	156	214	260	208	263
Caoutchouc naturel	139	114	126	106	356	255	343	264
Pétrole brut	863	872	526	576	1 600	2 402	1 500	2 277
III								
Moyenne (pétrole compris) ^b	167	172	167	176	167 ^c	179 ^c	126	141
Moyenne (pétrole non compris) ^b	131	136	145	151	149 ^c	152 ^c	108	113

^a Les groupes de produits sont : céréales (blé, riz, orge et maïs) ; viandes (boeuf et veau, mouton et agneau) ; fibres (coton laine et jute) ; métaux et minerais (aluminium, cuivre, plomb, étain et zinc).

^b Pondérée partout par les valeurs unitaires moyennes à l'exportation en 1962.

^c Non compris les viandes.

techniques. Les importations de fibres sont tombées de 12 p. 100 par suite de la concurrence des fibres synthétiques. Les importations de sucre ont augmenté de 30 p. 100, mais pendant le même temps, la consommation avait augmenté de 87 p. 100 pour l'ensemble des pays de l'Europe occidentale.

Le contraste entre les produits agricoles et les minéraux dont l'Europe occidentale n'est pas productrice est saisissant ; il permet de se rendre compte des possibilités d'accroissement des importations de produits pour lesquels le protectionnisme joue un rôle moins grand. De 1927-1929 à 1958-1961, les exportations de métaux et de minerais en direction de l'Europe occidentale ont augmenté de plus de 160 p. 100. Dans le cas du pétrole, les importations ont augmenté de 22 fois, comme l'indique le tableau ci-dessus.

Ce tableau donne aussi les chiffres concernant les Etats-Unis d'Amérique. Dans ce pays, les importations brutes ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes qu'en Europe occidentale et à un rythme également plus rapide que la consommation. Toutefois, ce tableau ne permet pas d'effectuer une comparaison d'ensemble avec l'Europe occidentale car les Etats-Unis sont un grand exportateur de produits primaires et leurs exportations ont augmenté en même temps que leurs importations en

raison des rythmes différents d'accroissement démographique.

2. POSSIBILITÉS D'UNE ACTION EFFICACE

Compte tenu des tendances examinées ci-dessus et des intérêts légitimes tant des pays industriels que des pays en voie de développement, le premier objectif minimal en matière de politique céréalière pourrait être le maintien du *statu quo*, les pays importateurs s'engageant à maintenir les débouchés existants, et les pays exportateurs s'engageant, au moyen d'un accord comme celui sur le blé, à ne pas accentuer la pression sur les marchés mondiaux en écoulant leurs excédents, et à réduire leurs subventions à l'exportation.

Dans le cas de l'Europe occidentale, la production céréalière totale représente à l'heure actuelle 90 p. 100 environ de la consommation ; il serait donc souhaitable de veiller à ce que la proportion de 10 p. 100 qui correspond actuellement aux importations soit au moins maintenue pour les céréales dans leur ensemble. Cela peut ne pas concerner uniquement le blé, car à mesure que les revenus s'accroissent, la consommation de blé par habitant tend à diminuer. Au contraire, dans le cas des céréales fourragères utilisées pour l'alimentation du

bétail, l'accroissement de la consommation pourrait être important, car la consommation de viande progresse sensiblement avec l'augmentation du revenu par habitant. Il est clair que la réalisation de l'objectif visant à maintenir le rapport des importations à la consommation dépend, comme nous l'avons dit plus haut, des politiques intérieures en matière de prix et d'excédents.

Pour d'autres produits, l'objectif devrait être d'améliorer les débouchés chaque fois que cela est possible. Il existe un certain nombre de produits agricoles pour lesquels les coûts de production tant en Europe occidentale qu'en Amérique du Nord sont trop élevés et la production devrait être réduite progressivement de façon à accroître les possibilités d'exportation des pays en voie de développement. Parmi ces produits, l'exemple le plus frappant est le sucre mais il en existe beaucoup d'autres, notamment les matières grasses et les huiles. La mesure qui s'impose de toute évidence est l'interdiction de frapper de nouvelles taxes ou de nouveaux droits les importations de produits primaires en provenance des pays en voie de développement, tels que le droit d'introduction dans la Communauté économique européenne en ce qui concerne la margarine. En même temps, on devrait assurer de meilleurs débouchés aux produits tropicaux en Europe occidentale et aux produits mimiers aux Etats-Unis d'Amérique, ce qui impliquerait l'élimination graduelle des restrictions existantes, y compris les taxes de diverses sortes, internes ou à l'importation.

Il ne serait guère possible à la Conférence d'étudier chaque produit en détail. Elle pourrait cependant examiner l'opportunité :

a) De prendre des mesures pour élargir l'accès aux marchés des pays industrialisés, en partie, en fixant des objectifs d'importation croissant avec l'augmentation de la consommation et, en partie, par l'élimination des obstacles qui entravent les exportations de produits primaires, notamment les taxes à la consommation, les droits de douane et les contingents d'importation ;

b) De fixer certains objectifs quantitatifs d'importation sous forme d'engagements d'achat par les pays importateurs, spécifiant les quantités et les prix. Ceci pourrait être lié à une garantie donnée par les pays exportateurs de fournir aux pays importateurs des quantités adéquates de produits, leur assurant ainsi la fourniture en temps de pénurie de denrées alimentaires ou de matières premières indispensables.

Tout ce qui précède serait l'une des fonctions les plus importantes et les plus urgentes du nouveau système dont on propose l'institution dans le présent rapport. Une fois approuvée en principe la politique d'objectifs, il faudra proposer des mesures concrètes au sujet de ces objectifs et de la façon de les atteindre pratiquement.

Ces objectifs ne correspondront évidemment aux

besoins d'exportation des pays en voie de développement que si les pays industriels sont disposés à réformer profondément leur politique économique intérieure. La Suède est un exemple saisissant d'un pays qui a pu augmenter la productivité et les revenus de sa population agricole sans être obligée d'appliquer une politique d'autarcie. Le gouvernement s'est fixé comme objectif délibéré de ramener la production agricole à un niveau correspondant à 90 p. 100 des besoins de la consommation intérieure. Les prix agricoles pratiqués en Suède, bien que supérieurs aux cours mondiaux, reflètent les fluctuations des cours mondiaux et sont calculés sur la base des recettes estimatives d'exploitations agricoles bien gérées. Des primes en espèces sont versées aux petits cultivateurs tant qu'ils restent sur leur exploitation ; toutefois, ceux qui leur succèdent n'en bénéficient pas.

Il existe également plusieurs autres méthodes pour réduire progressivement les exploitations agricoles peu rentables dans les pays industriels ; elles peuvent aller de l'abandon de l'exploitation des terres marginales où les coûts de production sont élevés jusqu'au reclassement professionnel de la main-d'œuvre agricole. Ces questions ont fait l'objet de recommandations de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que de l'Organisation européenne de coopération économique⁶.

C. LES EXCÉDENTS AGRICOLES

I. LES EXCÉDENTS ET LA CONSOMMATION MONDIALE

Nous examinerons à présent le troisième point qui a été mentionné au début et dont il a été question à plusieurs reprises au cours du présent chapitre : les excédents agricoles. Il est impossible de dire dans quelle mesure la révolution technologique et le niveau élevé des prix ont respectivement contribué à l'accumulation des excédents agricoles. Mais il ne fait pas de doute que l'application de techniques modernes à l'agriculture, y compris l'emploi d'engrais et de semences améliorées, a été stimulée par les prix élevés. Quoi qu'il en soit, tout donne à penser que la productivité agricole continuera à croître rapidement, à un taux annuel qui, aux Etats-Unis, est estimé à plus de 6 p. 100, chiffre supérieur au taux d'accroissement de la productivité industrielle. On peut escompter des progrès tout aussi rapides en Europe occidentale où, à côté du perfectionnement des techniques, le regroupement des exploitations marginales en de vastes superficies employant des

⁶ Voir, par exemple, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Enquête sur les problèmes relatifs aux politiques de stabilisation et de soutien des prix agricoles* (Rome, 1960), et « Politiques agricoles de l'Europe durant les années 60 », *Economie et statistique agricoles*, bulletin mensuel (Rome), janvier et février 1963 ; et Organisation européenne de coopération économique, *Tendances des politiques agricoles depuis 1955*, Rapport du Comité ministériel de l'agriculture et de l'alimentation (Paris, 1961), chap. V.

méthodes agricoles modernes peut entraîner des augmentations considérables de la productivité.

Il est évident que si cet accroissement de la production s'accompagnait d'un déplacement de main-d'œuvre encore plus grand, le problème du maintien du niveau des importations ne serait pas insurmontable. Mais il s'agit là d'un exercice d'arithmétique sans rapport avec la réalité car, comme on sait, de grands obstacles s'opposent à de tels déplacements. Certes, aux Etats-Unis, la proportion de travailleurs agricoles par rapport à l'ensemble de la population active est tombée de 22 p. 100 en 1930 à 8 p. 100 en 1960 et, dans les principaux pays d'Europe occidentale, les pourcentages correspondants ont diminué dans des proportions allant du tiers à la moitié pendant la même période. Mais cette évolution n'a pas été suffisante pour empêcher la production d'augmenter plus vite que la consommation dans les deux régions.

Ainsi, les excédents constituent une réalité avec laquelle il faudra compter pendant longtemps. Or, dans un monde où des variations considérables de la production agricole d'une année à l'autre sont encore chose courante, le fait de disposer d'une réserve substantielle de denrées alimentaires permettant de prévenir les disettes peut présenter le plus grand intérêt, en particulier dans les régions à forte densité de population. Mais ce qui est également très important, c'est le rôle que peuvent jouer les excédents dans le développement des pays périphériques.

On doit, à cet égard, se garder de toute exagération. Les excédents ne représentent et continueront à ne représenter qu'une proportion relativement faible des besoins mondiaux de denrées alimentaires. En 1957-1959, par exemple, la consommation mondiale de céréales⁷ s'est élevée au total à 555 millions de tonnes, tandis que les excédents vendus à des conditions non commerciales atteignaient à peine 8 millions de tonnes⁸, soit moins de 2 p. 100.

De plus, étant donné la croissance de la population mondiale et la nécessité d'améliorer l'alimentation, on estime que d'ici à 1980, l'offre mondiale de céréales devra augmenter d'un tiers. Il existe donc une différence importante entre la situation telle qu'elle se présente dans l'immédiat et les perspectives à long terme. Les excédents actuels peuvent fort bien faire place à un déficit dans l'avenir si la révolution technologique qui s'est produite dans l'agriculture ne s'étend pas aux pays en voie de développement. D'une façon générale, les rendements ont beaucoup moins augmenté dans ces pays que dans les pays développés, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Variation du rendement à l'hectare
pour 12 denrées importantes^a
de 1934-1938 à 1958-1960

(En pourcentage)

Amérique du Nord ^b	78
Océanie	52
Europe occidentale	29
Afrique	28
Europe orientale et URSS	16
Amérique latine	14
Extrême-Orient ^c	6
Proche-Orient	2

^a Totaux des denrées suivantes : blé, seigle, orge, avoine, maïs, riz, pommes de terre, graines de soja, arachides, tabac, coton et jute, pondérés en fonction des prix.

^b L'augmentation du rendement en Amérique du Nord est quelque peu gonflée par l'inclusion des années de sécheresse dans la période de base, mais le progrès réel à long terme n'en reste pas moins très notable.

^c Non compris la Chine continentale.

Il n'est donc pas étonnant que la production alimentaire par habitant, dans les régions en voie de développement, soit, d'une manière générale, demeurée à peu près stationnaire par rapport à la période d'avant-guerre. La tâche essentielle consiste donc à accroître la production des pays en voie de développement, tâche à laquelle il est nécessaire de s'atteler avec toute l'énergie et la prévoyance possibles, ainsi qu'il a été souligné dans les publications de la FAO.

2. LES EXCÉDENTS ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cela ne signifie pas que les excédents n'aient pas un rôle considérable à jouer, non pas tant en aidant à satisfaire des besoins accrus de consommation qu'en ce qui concerne le déséquilibre des échanges, c'est-à-dire le problème fondamental dont nous nous occupons dans le présent rapport.

Il est de fait que les importations de denrées alimentaires jouent souvent un rôle de premier plan dans l'accroissement des importations des pays en voie de développement et que l'écoulement des excédents à des conditions de faveur peut revêtir une grande importance en répondant à ce besoin. Même lorsque ces importations représentent un pourcentage relativement faible de la consommation, elles peuvent peser lourdement sur la balance des paiements. S'ils ne pouvaient compter sur l'importation de ces denrées à des prix de faveur, certains pays en voie de développement risqueraient de devoir sacrifier d'autres importations, celles de biens d'équipement par exemple, pour pouvoir acheter des produits alimentaires aux dépens de leur développement économique.

Bien entendu, on ne saurait considérer que les ventes à des prix de faveur augmentent la capacité

⁷ Non compris les pays socialistes.

⁸ Ventes effectuées au titre de la *Public Law 480* (titre II) des Etats-Unis d'Amérique.

d'importation de l'ensemble des pays en voie de développement. S'il est certain que plusieurs de ces pays en retirent avantage, il n'en reste pas moins que les exportateurs des denrées en question peuvent en subir le contrecoup direct.

De toute façon, il faudrait prendre des mesures, conformément aux recommandations de la FAO, pour que l'écoulement des excédents ne porte pas atteinte aux possibilités d'exportation des pays en voie de développement, qu'il s'agisse de leurs exportations vers d'autres pays en voie de développement ou vers les pays développés.

Il n'est pas dit non plus que les pays importateurs augmentent toujours leurs investissements dans une mesure correspondant à la valeur de produits acquis à des conditions de faveur. L'aide alimentaire peut offrir l'occasion d'intensifier les investissements mais elle n'aboutit pas automatiquement à ce résultat. Les pays doivent aussi veiller à ce que l'aide alimentaire reçue n'ait pas pour conséquence de ralentir leur propre effort d'expansion agricole et de remettre à plus tard l'adoption de réformes d'intérêt vital dans ce domaine.

On a suggéré que l'aide alimentaire soit fournie en espèces plutôt qu'en nature, afin que les produits soient acquis auprès des exportateurs consentant les prix les plus bas. Mais il ne semble pas que ce soit là une proposition pratique, car il est peu probable qu'un pays aux prises avec un problème d'excédents soit disposé à prendre le risque de voir une part substantielle de l'aide alimentaire qu'il accorderait dépensée ailleurs. Il convient de rappeler que certaines des contributions fournies au titre du Programme alimentaire mondial se versent en espèces, mais il s'agit de sommes beaucoup moins considérables.

Si l'on envisage un avenir plus éloigné, il est concevable que les pays en voie de développement puissent ultérieurement être en mesure de payer en marchandises les denrées alimentaires qu'ils importent actuellement sous forme d'excédents. Leurs exportations de produits industriels ont là un rôle très important à jouer dans le cadre du nouveau système de division internationale du travail dont il a été question par ailleurs.

Outre la question des excédents agricoles, l'écoulement des réserves de minéraux, notamment de ceux provenant des stocks stratégiques des pays développés, posent également des problèmes importants. Comme dans le cas des excédents de denrées alimentaires, il est indispensable de veiller à ce que l'écoulement de ces stocks ne bouleverse pas les marchés mondiaux et n'entraîne pas non plus une diminution du volume et des prix des exportations des pays en voie de développement. L'écoulement de ces produits devrait donc être soumis à un examen et à un contrôle internationaux.

D. LES ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LES PRODUITS DE BASE

1. L'EXPÉRIENCE RÉCENTE

Les accords sur les produits ont eu depuis la guerre de nombreux effets positifs ; ils ont marqué une évolution progressive vers un cadre meilleur pour le commerce international des produits de base. Mais une action plus vigoureuse s'impose dans ce domaine. Il ne s'agit pas essentiellement de rouages, bien que naturellement les rouages devront être adaptés aux besoins de la politique. Ce qu'il faut surtout, c'est une définition beaucoup plus claire et plus large des objectifs qu'il n'en existe actuellement.

La Charte de La Havane a reconnu que le commerce international des produits primaires se heurte à des difficultés résultant d'un déséquilibre persistant entre la production et la consommation. On y a également préconisé des mesures destinées à réduire progressivement toute disparité injustifiée entre les prix mondiaux des produits primaires et ceux des articles manufacturés.

La Charte a pourtant donné une définition plutôt étroite de circonstances dans lesquelles on pourrait recourir à des accords. Néanmoins, actuellement, les idées ont progressivement évolué, de sorte que l'on s'accorde généralement pour penser que les ententes relatives aux produits de base doivent comporter des dispositions appropriées concernant divers aspects du commerce international du produit visé, notamment la fixation des prix minimaux, l'accès aux marchés et l'écoulement des excédents. Malgré ces progrès, c'est seulement pour cinq produits, à savoir le blé, l'étain, le sucre, le café et l'huile d'olive, qu'il a été possible d'adopter des accords internationaux.

Parmi les difficultés auxquelles se sont heurtés les pays qui ont voulu conclure des accords de ce genre, il faut citer le fait que, lorsque les prix d'exportation sont élevés, nombre de pays exportateurs ne tiennent pas à conclure un accord et les importateurs considèrent qu'ils seront dans une meilleure position pour négocier à un autre moment : quand les prix sont bas, l'inverse se produit.

La Charte de La Havane prévoit aussi que les pays importateurs et les pays exportateurs doivent être représentés à égalité dans l'administration des accords. Cette représentation égalitaire ne tient pas compte du fait que, normalement les pays exportateurs ont beaucoup plus intérêt que les pays importateurs à conclure un accord parce que leurs recettes globales d'exportation peuvent être en grande partie tributaires du commerce du produit visé.

Les efforts visant à élaborer des accords sur les produits de base ne peuvent guère aboutir tant que ces accords sont considérés uniquement comme des compromis entre les intérêts des pays exportateurs

et des pays importateurs, et qu'ils sont conçus avant tout pour corriger les fluctuations des marchés. En fait, il y a au moins deux aspects dont les pays importateurs doivent tenir compte sans parler de l'intérêt qu'ils ont naturellement à maintenir bas les prix des produits qu'ils importent. Le premier est de reconnaître que, dans la mesure où les pays en voie de développement voient leurs recettes d'exportations diminuer en raison de la baisse des prix, leur demande de produits en provenance des pays industriellement développés fléchit aussi. Deuxième aspect : il faudrait tenir compte des conséquences de la faiblesse des prix des produits de base sur la croissance future des pays sous-développés et, par conséquent, le bien-être politique et économique du monde entier.

Une partie des difficultés que présente la négociation d'accords sur les produits de base est due au fait que, fréquemment, on n'accorde pas suffisamment d'attention à ces aspects du problème. Peut-être pourrait-on conclure plus d'accords de ce genre, et d'une portée plus étendue, s'il était davantage tenu compte de ces aspects plus vastes au cours des négociations. Bien entendu, il faudrait pour cela définir plus clairement la politique à suivre en matière de produits primaires.

Comme exemple du genre de problème qui peut se poser, il convient de citer l'expérience des négociations pour les accords sur le café et le cacao. Pendant de nombreuses années, il a été impossible de négocier un accord sur le café car le point de vue des pays importateurs leur était dans une large mesure dicté par des intérêts commerciaux. Cependant, à la suite du brusque fléchissement des prix du café intervenu pendant les dernières années 50 et de ses graves répercussions sur l'économie d'un grand nombre de pays d'Amérique latine, les pays importateurs ont progressivement adopté un point de vue plus ouvert à l'égard des problèmes que pose la régulation du commerce mondial du café. C'est cet élargissement des problèmes qui a permis de parvenir à un accord fondé sur le principe du soutien du prix du café au niveau de 1962.

Le précédent établi par les négociations sur le café avait fait naître l'espoir d'un résultat analogue pour le cacao. Mais cette attitude plus favorable à l'égard des accords sur les produits de base ne semble pas avoir atteint le cas du cacao. Les pays sérieusement affectés par l'expansion du marché du cacao étant moins nombreux, le problème du cacao n'avait pas les mêmes incidences politiques aux échelons supérieurs des gouvernements des pays importateurs que le problème du café. En conséquence, les efforts faits pour concilier les vues sur la question des prix se sont heurtés à de grandes difficultés. Dans ces conditions, peut-être était-il inévitable que les négociations en vue d'un accord

sur le cacao se soldent par un échec. Cet insuccès est très décevant et il faut espérer que la situation s'améliorera à l'avenir.

2. L'ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DES ACCORDS SUR LES PRODUITS DE BASE

Il faut donc que les gouvernements formulent leur politique en cette matière et fournissent ainsi le cadre dans lequel pourront se dérouler les négociations. En d'autres termes, il est nécessaire qu'il existe une volonté politique de conclure de tels accords ainsi que la volonté de les appliquer. Il ne fait pas de doute que le principal obstacle n'est pas d'ordre technique mais politique.

En premier lieu, il faut faire un effort important pour multiplier le nombre de produits de base faisant l'objet d'accords intergouvernementaux.

Il importe en outre de poursuivre énergiquement les travaux préparatoires et les négociations en vue de l'élaboration de nouveaux accords sur les produits de base, indépendamment de l'état du marché. Des mesures ont déjà été prises en ce sens pour un certain nombre de produits. Il faut espérer que la Conférence sur le cacao sera à nouveau convoquée dès que les perspectives d'entente sembleront meilleures. Des projets d'accord sur le coton et le caoutchouc ont été examinés il y a quelque temps. Le Groupe international d'étude du plomb et du zinc a étudié également la rédaction d'un accord. On a suggéré la création d'un groupe d'étude du cuivre et, en ce moment, un comité de l'ONU est en train d'étudier, sur le plan intergouvernemental, les problèmes relatifs au tungstène. Les groupes d'études de la FAO étudient le cas de certains produits agricoles de base.

Du point de vue technique, la question de la normalisation est particulièrement importante ; il en est de même de l'adoption d'un mécanisme en vue de fixer une échelle de prix pour les diverses qualités d'un produit, comme cela a été fait avec succès pour le blé.

Comme on l'a dit, les accords internationaux sur les produits devraient avoir un caractère plus général et porter sur les divers aspects du commerce international des produits visés. On constate déjà une tendance vers ce point de vue plus large. C'est que l'Accord international sur le café contient un article relatif à l'élimination des entraves au commerce ; le Conseil international de l'étain a entrepris des négociations sur l'écoulement des stocks non commerciaux ; l'Accord international sur le blé prévoit un réexamen annuel du commerce international de ce produit, qui pourrait influer sur l'élaboration et l'application des politiques nationales en matière de production et de prix.

Ce dernier point présente une importance particulière, car une des principales limitations des accords sur les produits tient au fait que jusqu'à présent ces accords ne traitent que du commerce international d'un produit donné, et quelquefois seulement d'une partie de ce commerce, de sorte que d'autres aspects très importants, tels que la politique de soutien des prix, sont restés en marge, avec des conséquences qui ne sont pas toujours compatibles avec les intérêts des autres pays exportateurs.

Selon la Charte de La Havane, aucun accord ne devait avoir une durée supérieure à cinq ans, car l'objectif principal était de régler des problèmes à court terme ou de surmonter des difficultés particulières de caractère provisoire, plutôt que de créer des conditions favorables à l'expansion à long terme du commerce des produits de base à des prix stables.

En résumé, il est nécessaire de reconnaître le rôle que jouent les accords sur les produits dans la politique des pays exportateurs et importateurs en matière de production et de commerce. Il faudra aussi explorer plus avant la possibilité d'accroître la consommation de produits primaires et d'améliorer ainsi les perspectives à long terme. On constate déjà un mouvement dans ce sens, par exemple la constitution d'un fonds de publicité dans le cadre de l'Accord international sur l'huile d'olive et les diverses dispositions destinées à stimuler la consommation que l'on trouve dans l'Accord sur le café. On a parlé plus haut des possibilités que des recherches nouvelles peuvent ouvrir pour de nouvelles utilisations de la laine ; des travaux analogues pourraient être entrepris pour d'autres produits de base. C'est là un domaine dans lequel les ressources internationales pourraient jouer un rôle important.

Il est possible aussi d'examiner le cas de certains produits pour lesquels ils n'y aurait pas lieu de conclure un accord à l'heure actuelle, surtout ceux qui font l'objet de réglementation internes. Il serait utile en effet d'organiser des consultations intergouvernementales au sujet de ces mesures pour trouver des solutions d'intérêt commun.

Une grande partie des rouages nécessaires aux fins d'une politique plus large et vigoureuse dans ce domaine existe déjà sous une forme embryonnaire — groupes d'étude et organes similaires ainsi que commissions des produits de base de l'ONU et de la FAO ; ce qu'il faut, c'est un sens plus clair des objectifs à atteindre et des politiques à suivre ainsi qu'une simplification de la structure de ces mécanismes.

Toutes ces questions devront faire l'objet d'études nouvelles si la Conférence admet en principe la nécessité de cette politique.

Chapitre II

LES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PRÉFÉRENCES

A. LES EXPORTATIONS D'ARTICLES MANUFACTURÉS PAR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

1. PROGRÈS TECHNIQUE ET EXPORTATIONS INDUSTRIELLES

On aurait tort de supposer que, dans la nouvelle division internationale du travail que préconise le présent rapport, les pays en voie de développement ne pourraient exporter que des articles manufacturés simples et d'une technique primitive. Une telle interprétation contribuerait à perpétuer les modes de production actuels. Au contraire, il faut que les exportations, outre l'objectif propre qu'elles poursuivent, constituent un instrument efficace de progrès technique, c'est-à-dire de transformation de ces modes de production.

Il est des techniques avancées qui, pour l'heure, sont inaccessibles ou difficilement accessibles aux pays en voie de développement ; il en est d'autres qu'ils peuvent ou pourront appliquer à bref délai. En dehors de l'insuffisance des capitaux d'investissement, l'obstacle principal réside dans l'insuffisance de moyens techniques de ces pays, si l'on entend par là les compétences et les aptitudes techniques dont ils disposent.

Les centres industriels les plus importants du monde ont atteint, au cours des années, une forte densité technique ; ils ne se spécialisent pas dans un domaine particulier mais ils disposent d'un ensemble de compétences et de connaissances techniques qui tendent à absorber une proportion croissante de la population active et qui se manifestent dans une gamme étendue d'aptitudes, depuis l'ouvrier jusqu'au technicien spécialisé et au chef d'entreprise vigilant et capable.

Cette technique demande généralement un apport élevé de capital par personne employée. Si les biens d'équipement peuvent être importés dans les pays en voie de développement, il n'en est pas de même pour la densité technique qui doit se constituer progressivement ; on ne peut importer que certaines compétences isolées.

Il convient donc d'établir une nette distinction entre biens d'équipement et densité technique. Certaines industries utilisent des biens d'équipement perfectionnés et complexes qui, néanmoins, n'ont pas besoin, pour se développer, d'une grande densité technique ; il suffit qu'il existe quelques compétences techniques ou que celles-ci puissent être importées pour qu'elles fonctionnent bien. Ces

industries peuvent jouer un rôle important dans la politique d'exportation d'articles manufacturés des pays en voie de développement. Il est clair que si elles absorbent une main-d'œuvre importante, elles auront d'autant plus d'attraits dans le cadre de cette politique. Comme on le sait, le problème de l'absorption de la main-d'œuvre présente une importance primordiale pour les pays en voie de développement. Mais, du point de vue qui nous intéresse, ceux-ci ont également un autre problème à résoudre : celui du déficit virtuel des échanges.

Par conséquent, même si les industries qu'il faut créer en vue de l'exportation ne possèdent pas, à un degré suffisant, cette capacité d'absorber le potentiel humain, il ne faut pas pour autant renoncer à elles. Au contraire, elles pourraient jouer un rôle important dans la poursuite du second objectif mentionné.

Cet argument est également valable pour les industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles d'un pays. De toute évidence, on ne peut que recommander la mise en valeur de ces ressources, mais pour établir dans quelle mesure et de quelle manière il faut les utiliser, on devra s'adapter aux possibilités techniques, ainsi qu'à la dotation en capital.

Il ressort de ce qui précède que la promotion des exportations industrielles dans les pays en voie de développement ne signifie pas qu'il faille simplement convertir en industries exportatrices celles qui existent à l'heure actuelle. Sans aucun doute, il faudrait aider les industries qui, avec le temps, pourraient devenir compétitives sur le plan international. Mais il conviendrait en outre de se concentrer sur de nouvelles industries ou de nouvelles lignes de production d'industries existantes qui, en s'appuyant dans une certaine mesure sur le marché local ou, de préférence, sur le marché plus large d'un groupement de pays en voie de développement, peuvent se lancer à la recherche de marchés extérieurs.

Du reste, cette structure ne saurait rester immuable. En effet, à mesure qu'augmente la densité technique de chaque pays en voie de développement et ses possibilités compétitives sur les marchés extérieurs, la création de nouvelles branches d'exportation d'articles manufacturés sera encouragée par le dynamisme de la demande pour toute une série de produits. Il ne faut pas oublier que le but est de diminuer l'écart technique entre les pays en voie de développement et les centres industriels, même si on ne peut y parvenir rapidement, compte tenu du rythme ininterrompu du progrès de ses derniers.

Ces considérations nous permettent d'envisager plus clairement le problème de la division internationale du travail en ce qui concerne les articles manufacturés. Il est naturel que, dans les pays plus développés, les activités économiques s'orientent vers les conditions qui permettent le mieux de mettre à profit le pouvoir élevé de capitalisation et la grande densité technique de ces pays, et d'obtenir

ainsi un maximum d'avantages pour leur population. Il est normal également qu'au cours de cette évolution structurale, les industries qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas en mesure de tirer le même profit de ces conditions favorables, cèdent progressivement le pas à d'autres. Mais il est essentiel que les mesures de restriction des importations ne viennent pas entraver cette évolution.

Pourtant, il ne s'agit pas seulement de remplir le vide créé par les industries déclinantes. Ce serait là un horizon très limité. Il faut également profiter de plus en plus des possibilités offertes par un grand nombre d'industries qui prennent un rapide essor dans les pays développés, en raison du dynamisme de la demande dont on vient de parler. Ces industries ne produisent pas seulement des articles finis, mais elles ont besoin d'une grande variété de produits intermédiaires, que pourraient fournir de nouvelles industries créées dans les pays en voie de développement. Ces pays pourraient donc saisir l'opportunité de participer à la satisfaction d'une demande qui croît très rapidement en offrant non seulement des produits de concurrence mais aussi des produits complémentaires à ceux des industries des pays avancés.

D'un autre côté, lorsqu'il s'agit de produits pour lesquels la demande augmente rapidement, les pays importateurs ne se heurtent pas aux problèmes que peut susciter l'importation, en provenance des pays en voie de développement, de produits dont la demande s'accroît lentement, problèmes que nous examinerons ci-après.

2. LE RÔLE DES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Avant d'aborder ce point, il convient d'éviter toute confusion. Il est nécessaire d'expliquer clairement le rôle des exportations industrielles des pays en voie de développement. On dit parfois que le niveau peu élevé des salaires dans les pays en voie de développement leur permettrait d'inonder le marché des pays industriels, menaçant ainsi sérieusement le niveau de vie de ces derniers. Il est certain que les salaires sont peu élevés dans les pays en voie de développement mais la productivité l'est également, et lorsque les salaires sont inférieurs à la productivité, les coûts sont cependant d'ordinaire élevés à cause de l'insuffisance du capital ou de l'absence des moyens complémentaires qui revêtent une telle importance pour le coût des pays industriels.

D'autre part, même lorsque le coût de certaines exportations des pays en voie de développement est relativement bas, il ne faut pas perdre de vue que ces exportations donnent lieu à des échanges avantageux. En effet, si ces pays se proposent d'augmenter leurs exportations industrielles, c'est parce qu'il leur faut importer davantage de biens d'équipement et d'autres articles manufacturés des pays développés. Si ces derniers limitent les importations en provenance des pays en voie de développement, ils

contribueront à retarder le développement de leurs industries les plus efficaces, où la densité technique et celle du capital leur permettent de tirer les revenus les plus élevés, c'est-à-dire des industries de grande productivité.

Il serait sans aucun doute utile aux pays industriels de pouvoir transférer leurs facteurs de production des industries dont ils peuvent acheter les produits à l'extérieur, à des prix avantageux, aux industries qui exigent des techniques complexes. En accordant trop d'attention aux difficultés immédiates des industries qui pourraient se trouver compromises dans les pays industriels, on risquerait de masquer une réalité essentielle, à savoir qu'à longue échéance il est de l'intérêt d'un pays d'acheter à la source le meilleur marché. La possibilité de se procurer ainsi à bas prix certains biens produits dans les pays en voie de développement peut favoriser un nouveau genre de spécialisation et d'échanges réciproquement avantageux.

En fait, dans les pays développés, il est fréquent que les salaires soient plus élevés dans les principales industries d'exportation où l'on enregistre d'ordinaire les plus fortes augmentations de productivité. Ainsi, aux Etats-Unis, par exemple, le salaire moyen était en 1958 de 2.43 dollars l'heure dans les dix principales industries d'exportation et de 1.87 dollar l'heure dans les dix industries où le volume des importations avait été le plus important⁹. Il y a donc un avantage évident à stimuler les exportations des industries les plus productives contre des importations d'autres articles manufacturés, prove-

nant des pays en voie de développement et que les pays industriels fabriquent de façon relativement moins efficace.

On a souvent tendance à exagérer l'importance de ce problème. En fait, les exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement n'ont atteint que 2 milliards de dollars en 1961 et en supposant même qu'elles augmentent de 10 milliards de dollars d'ici à 1970, soit plus de la moitié du déficit virtuel des échanges, elles ne représenteraient que 4 ou 5 p. 100 environ de l'accroissement total de la consommation d'articles manufacturés que l'on peut prévoir pour l'ensemble des pays en voie de développement au cours de la période allant de 1961 à 1970.

Logiquement, les transferts de main-d'œuvre provoqués par les importations d'articles manufacturés des pays en voie de développement ont été très limités.

Pour prouver le bien-fondé de cet argument, on a calculé pour plusieurs pays industriels l'élimination de main-d'œuvre qu'aurait provoquée les importations d'articles manufacturés des pays en voie de développement entre 1953 et 1961. On n'a tenu compte, dans ce calcul, que du transfert *brut* de main-d'œuvre et non pas de la main-d'œuvre absorbée par les exportations supplémentaires qui n'ont pu se faire qu'en raison de ces importations. Evidemment, le chiffre net des transferts de main-d'œuvre serait bien inférieur. Quoi qu'il en soit, le chiffre brut de ces mouvements est relativement peu élevé si on le compare soit à la main-d'œuvre transférée du secteur agricole, soit à l'accroissement de la main-d'œuvre active. Le tableau ci-après illustre ce qui vient d'être dit.

⁹ D. D. Humphrey, *The United States and the Common Market*, New York, 1961, p. 127.

Déplacements de main-d'œuvre résultant de l'accroissement des importations d'articles manufacturés^a en provenance des pays en voie de développement (1953 à 1961)

Pays	Nombre de personnes déplacées ^b	Réduction de la main-d'œuvre agricole	Accroissement net de la main-d'œuvre active	Nombre de personnes déplacées en pourcentage	
				de la réduction de la main-d'œuvre agricole ^c	de l'accroissement net de la main-d'œuvre active
Royaume-Uni	30 398	130 000	1 255 500	23,4	2,4
Etats-Unis ^e	23 303	953 000	7 606 000	2,5	0,3
Allemagne (République fédérale d')	14 513	1 132 500	2 592 500	1,3	0,6
Belgique et Luxembourg	5 981	82 000	— 4 400 ^d	7,3	
Italie	4 793	916 000	2 136 700	0,5	0,2
Pays-Bas	2 727	85 500	371 500	3,2	0,7
France ^e	2 690	1 304 000	124 000	0,2	2,2
Canada ^e	1 910	220 000	1 295 000	0,9	0,2

Source : Organisation des Nations Unies, Direction des tendances et politiques économiques générales.

^a Non compris les métaux.

^b Estimé à l'accroissement des importations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement de 1953 à 1961 aux prix de 1958 divisé par le double de la valeur ajoutée par personne employée dans l'industrie manufacturière en 1958.

^c Les données portent sur la période 1953 à 1962.

^d Le signe (—) indique une réduction de la main-d'œuvre active.

Il ressort de ce tableau qu'aux Etats-Unis, par exemple, le déplacement brut de main-d'œuvre résultant des importations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement équivaut à peine à 2.5 p. 100 de la main-d'œuvre transférée du secteur agricole à 0.3 p. 100 de l'augmentation de la population active. En France, le pourcentage par rapport à la population agricole déplacée est moins élevé encore, mais il est plus élevé par rapport à l'augmentation de la population active. Le cas du Royaume-Uni est intéressant ; en effet, étant donné que la main-d'œuvre agricole ne représentait déjà en 1953 que 4 p. 100 de la main-d'œuvre, les mouvements récents sont très faibles ; c'est pourquoi les transferts de main-d'œuvre provoqués par les importations en provenance des pays en voie de développement constituent un pourcentage appréciable de celle-ci, à savoir 23.4 p. 100, mais non pas de l'augmentation de la population active dont ils représentent seulement 2.4 p. 100.

Enfin, il ressort des chiffres du tableau que l'augmentation de la population active est de 40 à 500 fois supérieure au déplacement brut de la main-d'œuvre affectée par les importations industrielles en provenance des pays en voie de développement. On peut donc affirmer que même si les importations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement augmentent dans les années à venir, les problèmes d'ajustement de la main-d'œuvre qui en résulteront seront relativement mineurs par rapport aux transferts de main-d'œuvre qui s'imposent dans une économie dynamique.

3. EFFETS SUR LES PAYS INDUSTRIELS

Néanmoins, on ne saurait ignorer les difficultés qui pourraient se présenter dans certains cas, surtout quand le pays importateur doit faire face à un sérieux chômage, soit de caractère général, soit circonscrit à certaines régions.

De telles situations pourraient entraver les modifications structurales dont on a parlé plus haut. Du point de vue de l'emploi, ces modifications visent à ce que la main-d'œuvre qui a dû quitter certaines industries moins productives soit absorbée par les industries en expansion que la croissance des exportations a rendues plus productives. Mais cette évolution prend du temps et, en attendant, il faut éviter que ne se produise un chômage sérieux surtout quand cette situation existe déjà dans le pays.

Une telle situation pourrait se produire si les importations augmentaient très rapidement et à des prix extraordinairement bas par rapport aux prix normaux du marché, ce qui provoquerait une chute brutale de la production dans les branches affectées.

On ne serait cependant aucunement justifié à donner un caractère général à ces cas exceptionnels. Jusqu'ici, les exportations industrielles des pays en

voie de développement se sont concentrées, comme on l'a déjà vu, sur très peu de produits et se sont dirigées sur un très petit nombre de pays. La politique préconisée dans le présent rapport se fonde au contraire sur les possibilités offertes par l'accroissement rapide de la demande pour une grande variété d'articles. Les exportations pourraient ainsi se diversifier et les cas où elles auraient de graves répercussions sur la production locale ne seraient pas nombreux.

Que de tels cas se présentent semble inévitable. L'évolution industrielle en suscite continuellement. Ils constituent en fait une caractéristique inhérente à cette évolution, surtout lorsque le progrès industriel est particulièrement dynamique. C'est pour cette raison que de grands pays ont pris des mesures positives pour faire face aux problèmes de cette nature.

Ces mesures visent à faciliter le transfert de la main-d'œuvre des industries qui déclinent en raison des progrès techniques vers celles qui se développent rapidement ; elles visent en même temps à attirer les capitaux vers les régions affectées par le chômage industriel.

Des mesures analogues pourraient s'appliquer également à certaines industries qui seraient affectées par les importations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Il s'agit d'un cas particulier dans le cadre d'un phénomène général de transformation de la structure industrielle résultant du progrès technique¹⁰. Il est évident que des mesures de ce genre mettent un certain temps à porter leurs fruits et que, dans certains cas, il sera nécessaire de prendre des mesures temporaires pour éviter que les importations ne portent préjudice à certaines industries. Le GATT dispose de mécanismes appropriés pour atteindre cet objectif en imposant des restrictions aux importations. L'article XIX dispose en effet que si, par suite de l'évolution imprévue des circonstances, des produits sont importés dans le territoire d'une Partie contractante en quantités et à des conditions telles qu'ils portent, ou menacent de porter, un préjudice très sérieux aux producteurs nationaux, des mesures correctives pourront être prises, sous réserve de certaines sauvegardes, pour remédier à cette situation. Ces mesures d'urgence ne doivent pas avoir un caractère discriminatoire. Cependant, dans le cas des tissus de coton, on a eu recours à des mesures spéciales en marge de l'Accord général et on a autorisé une discrimination à l'encontre des exportations des pays dits « bon marché ». Cette discrimination, ainsi que l'absence des sauvegardes habituelles prévues par le GATT en cette matière, constituent certes un sujet d'inquiétude pour les pays affectés.

¹⁰ Il convient ici de rappeler les lois qui ont été adoptées à ces fins aux Etats-Unis (*Area Redevelopment and Trade Expansion Act*) et au Royaume-Uni (*Distribution of Industry Act*), ainsi que divers programmes d'adaptation de l'industrie entrepris par la Communauté européenne du charbon et de l'acier et par la Communauté économique européenne.

4. LE PROGRAMME D'ACTION DU GATT

Les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement se heurtent à d'autres obstacles, qui ne sont pas moins sérieux et qui revêtent souvent la forme de mesures discriminatoires. Le programme d'action du GATT vise, entre autres, à résoudre ce problème.

Il serait très important que la Conférence soit en mesure d'appuyer résolument ce programme. Celui-ci contient avant tout une disposition selon laquelle « aucun nouveau tarif douanier ou entrave non tarifaire ne pourra être imposé aux exportations d'un pays en voie de développement quel qu'il soit » ; cette disposition s'applique aussi bien aux matières premières qu'aux articles manufacturés et non seulement aux produits qu'exportent actuellement les pays en voie de développement mais aussi à leurs nouveaux produits d'exportation.

Le programme d'action recommande également que les pays industriels élaborent avant tout un programme de réduction et d'élimination des tarifs portant sur les exportations de produits semi-finis et finis des pays en voie de développement, réduction qui devra atteindre 50 p. 100 au moins des droits existants au cours des trois prochaines années. On comprend fort bien la portée de cette recommandation si l'on tient compte de ce qui a été dit plus haut au sujet de l'incidence différentielle des tarifs douaniers des pays industriels.

Enfin, le programme d'action prévoit que les restrictions imposées aux importations en provenance des pays en voie de développement qui ne sont pas conformes aux dispositions du GATT doivent être éliminées dans un délai d'un an et, dans les cas particulièrement difficiles, le 31 décembre 1965 au plus tard. Ces restrictions sont une survivance de celles qui ont été antérieurement appliquées en Europe occidentale pour faire face au déséquilibre de la balance des paiements et elles ont été considérablement réduites au cours des dernières années. Celles qui subsistent encore ont été temporairement autorisées par le GATT en 1955 pour faire face à des difficultés de transition. Ces restrictions revêtent souvent un caractère discriminatoire à l'encontre des pays en voie de développement ; elles se justifient de moins en moins à mesure que se renforce la situation économique des premiers pays et que s'aggrave le déséquilibre commercial des pays en voie de développement.

D'une façon générale, il est essentiel d'éliminer toutes les discriminations qui existent actuellement à l'encontre des exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement, afin d'assurer à ceux-ci l'accès aux marchés mondiaux dans des conditions qui ne soient pas moins favorables que les conditions généralement appliquées. C'est là l'objet du programme d'action du GATT, qui devrait être fermement soutenu par la Conférence.

B. LA QUESTION DES PRÉFÉRENCES

1. SIGNIFICATION DU PROBLÈME

Deux types de mesures sont nécessaires pour stimuler les exportations de produits industriels des pays en voie de développement. Tout d'abord, il faut leur donner accès aux marchés des grands centres industriels, en éliminant les obstacles qui entravent le courant des exportations. Ensuite, il faut s'attacher à promouvoir activement les exportations, tant celles des pays en voie de développement eux-mêmes que sur le plan international.

On vient d'examiner les obstacles auxquels se heurtent actuellement les exportations. Mais il faut aller plus loin et introduire un système préférentiel.

Le traitement préférentiel des exportations des pays en voie de développement aiderait les industries de ces pays à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent sur les marchés étrangers en raison de leurs prix de revient élevés à l'origine du processus de développement. C'est une mesure temporaire, qui, en ouvrant de plus larges débouchés aux industries des pays en voie de développement, permettrait à celles-ci de réduire leurs prix de revient et ainsi de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux sans qu'il faille maintenir la préférence.

Il s'agit donc d'une extension logique de la thèse relative aux industries naissantes. Les économistes ne mettent pas en cause la protection interne des industries naissantes lorsqu'on peut escompter qu'elles atteindront, à longue échéance, un degré élevé d'efficience.

Pour devenir efficaces, ces industries doivent avoir accès à des débouchés plus larges : autrement, elles risquent de ne pas parvenir à briser le cercle vicieux d'une production faible et de prix de revient élevés. Ces débouchés doivent être recherchés dans les pays développés comme dans d'autres pays en voie de développement. Or, si les industries naissantes ont besoin, en raison de leurs prix de revient élevés, d'une protection sur le marché intérieur, il va sans dire qu'une telle protection, revêtant la forme de traitements préférentiels, leur est également nécessaire sur les marchés étrangers, développés ou en voie de développement. C'est pourquoi on a formulé deux suggestions, à savoir :

a) Que les pays en voie de développement consentent une préférence, sur leurs marchés, aux importations en provenance d'autres pays en voie de développement ;

b) Que les pays développés consentent une préférence, sur leurs marchés, aux importations en provenance des pays en voie de développement.

Ces deux suggestions soulèvent des problèmes quelque peu différents. Les traits marquants de la première ont déjà été dégagés ; on s'attachera donc maintenant à examiner la seconde.

On a déjà dit dans le présent rapport que l'Accord

général sur les tarifs douaniers et le commerce a sanctionné le maintien des arrangements préférentiels en vigueur à l'époque de sa signature, mais a interdit la conclusion de nouveaux arrangements de ce type sauf dans les cas où ils représentent une étape de la création d'unions douanières ou de zones de libre-échange.

La raison de cette interdiction était — et demeure — la conviction que les pays doivent se traiter les uns les autres sur un pied d'égalité en matière de commerce extérieur et ne pas accorder à certains pays des avantages qu'ils ne sont pas disposés à offrir à d'autres. Or, si valable que soit le principe de la nation la plus favorisée dans les relations commerciales entre égaux, ce n'est pas là un concept acceptable et adéquat pour un commerce entre pays de puissance économique très inégale. Les concessions tarifaires sans réciprocité au profit des pays en voie de développement qui ont été autorisées lors de la réunion ministérielle du GATT de mai 1963, ont représenté une première étape importante dans la voie d'une reconnaissance de la nécessité d'encourager spécialement le commerce de ces pays. L'adoption du principe d'un traitement préférentiel pour les échanges commerciaux des pays en voie de développement doit logiquement constituer l'étape suivante.

Il y a lieu de souligner que l'octroi de préférences aux pays en voie de développement ne serait contraire ni aux objectifs du « Kennedy round » de négociations tarifaires ni en fait à aucun autre effort tendant à éliminer ou à réduire les entraves du commerce. Même si le « Kennedy round » réussissait complètement, il se traduirait par la réduction, mais non par l'élimination des tarifs douaniers par les pays parties aux négociations. Par conséquent, le problème qui se pose est de savoir si les pays industriels sont disposés à admettre en franchise les produits exportés par les pays en voie de développement sinon ceux exportés par d'autres pays développés. Il ne s'agit pas de créer des marges permanentes de préférence qui ne pourraient rester en vigueur que si les pays développés maintenaient les tarifs douaniers actuels. Il s'agit plutôt de permettre aux pays en voie de développement d'accéder plus aisément aux marchés des pays développés, en attendant l'élimination par ces pays des obstacles au commerce.

L'introduction d'un nouveau système de préférence impliquerait des ajustements mutuels pour résoudre divers conflits d'intérêt tant entre pays en voie de développement qu'entre pays en voie de développement, d'une part, et pays industriels, d'autre part. On peut être tenté d'essayer de tenir compte de toutes les difficultés que posent de tels ajustements en introduisant dans le système des nuances et des raffinements en vue de répondre à des préoccupations particulières. Cela pourrait parfois s'avérer indispensable, mais il convient de ne pas perdre de vue que plus un système est compliqué,

moins il a de chances d'être acceptable et facilement applicable.

La première question est celle de savoir quels pays devraient accorder un traitement préférentiel. Comme on l'a déjà dit, il faut espérer et prévoir que tous les pays développés acceptent l'idée d'accorder des préférences à tous les pays en voie de développement. Bien que l'on puisse douter que le système puisse être appliqué efficacement si tous les principaux pays développés n'acceptent pas d'y participer, l'unanimité ne serait pas essentielle. Le plan pourrait entrer en vigueur dès qu'un groupe important de pays aurait fait savoir qu'ils sont disposés à y participer.

En ce qui concerne la participation des pays socialistes à l'octroi de traitements préférentiels, ainsi qu'il est dit ailleurs dans ce rapport, les droits de douane n'ont pas la même signification dans ces pays que dans les pays d'entreprise privée. Toutefois, il faudrait, chaque fois que des droits sont appliqués, en exempter les marchandises provenant des pays en voie de développement. En outre, les pays socialistes devraient favoriser les importations en provenance de ces pays dans leurs plans relatifs au commerce extérieur et les entreprises commerciales d'Etat devraient appliquer ces préférences dans leurs achats.

L'efficacité de toutes ces mesures devrait être évaluée à la lumière des résultats effectivement atteints et devrait être, entre autres, l'une des questions faisant l'objet d'un examen annuel dans le cadre du nouveau système d'organisation du commerce et du développement résultant de la Conférence de Genève.

Le choix des pays qui bénéficieraient d'un traitement préférentiel est un peu plus difficile. On n'a pas trouvé de critère unique satisfaisant à cet effet. Des éléments tels que le niveau du revenu par habitant, la taille du pays, la part de l'agriculture et de l'industrie dans l'emploi et la production totale et l'influence du secteur des exportations de produits primaires sur l'expansion de l'économie peuvent être considérés. Si l'on tient compte de ces éléments, il est relativement facile, dans la majorité des cas, de décider quels sont les pays en voie de développement et quels sont ceux qui ont dépassé ce stade. Il existe néanmoins un petit groupe de pays marginaux où le revenu par habitant se situe au sommet de la gamme considérée, et il n'est pas facile d'établir une démarcation entre eux.

La question n'est peut-être pas très importante pour les pays industriels, parce que, comme on l'a vu, il n'est pas probable que les importations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement prennent une importance considérable pour eux. En revanche, elle peut l'être pour certains pays en voie de développement qui peuvent craindre de ne pas être en mesure de profiter des préférences s'ils doivent entrer en concurrence avec

d'autres pays en voie de développement, mais plus avancés. Le problème du choix des pays en voie de développement qui devraient être inclus dans le plan est donc étroitement lié à celui qui est examiné ci-après d'une graduation ou d'une différenciation des traitements préférentiels.

2. CHOIX ET DURÉE DES PRÉFÉRENCES GÉNÉRALES

L'étude du traitement préférentiel se fonde en général sur l'hypothèse qu'il doit être accordé sur une base sélective pour certains produits déterminés. A l'origine de cette manière de voir on trouve surtout, semble-t-il, le désir d'exclure les produits dont l'entrée créerait des difficultés internes dans les pays développés — notamment ceux qui sont produits dans des secteurs relativement faibles ou stagnants de l'économie de ces pays. On peut aussi vouloir faire converger les efforts des pays en voie de développement sur les industries qui offrent un potentiel de croissance appréciable et une possibilité de viabilité dans un délai raisonnable de quelques années, après lequel il serait possible d'abroger les préférences.

Ces deux considérations semblent assez raisonnables mais, si on les examine de plus près, on se rend compte qu'elles présentent de sérieux inconvénients.

Avant tout, l'expérience du GATT et d'autres organismes a montré que le système de négociations sélectives, produit par produit, soulève de grandes difficultés. Comme il faut s'y attendre, chaque industrie qui se considère menacée par la concurrence étrangère adopte une attitude rigoureusement défensive et cherche à maintenir le *statu quo*. Cette attitude très compréhensible ne trouve pas son contre-poids logique dans les industries qui pourraient accroître leurs exportations vers les pays en voie de développement au fur et à mesure que les recettes en devises de ces derniers augmentent, étant donné que ces avantages sont encore problématiques et ne fournissent donc pas un argument tangible en faveur de l'adoption de préférences et que, d'une manière générale, on ne peut s'attendre qu'une industrie qui se croit menacée par les importations juge la situation du point de vue de l'ensemble de l'économie et non de son propre point de vue particulier.

D'autre part, si les préférences accordées par tous les pays développés doivent être uniformes en ce qui concerne le nombre des produits, la liste définitive des produits qui bénéficieront d'un traitement préférentiel représentera probablement le plus petit commun dénominateur de toutes les listes nationales ; en effet, il est très probable que toute industrie considérée comme vulnérable dans un pays donné impose son critère pour la liste générale de tous les pays.

En outre, du point de vue des pays en voie de développement, il est difficile d'imaginer comment il serait possible de faire un choix approprié

d'industries auxquelles accorder un traitement préférentiel. Il serait certainement préférable de laisser aux entreprises l'initiative de rechercher les meilleures possibilités sous réserve, bien entendu, de mesures d'orientation et d'assistance, dans lesquelles les gouvernements devraient jouer un rôle très important, comme nous le montrons ci-après. On se demande dans quelle mesure aurait réussi, dans un des pays maintenant industrialisés, une tentative d'établir à l'avance, au premier stade de son développement, une liste précise de ses possibilités d'exportations industrielles. Il est peu probable que l'on puisse, actuellement, faire un choix judicieux dans toute la gamme des industries, pour déterminer celles qui seront, à la longue, particulièrement avantageuses pour les pays en voie de développement.

Le danger est donc qu'une liste sélective de produits devant bénéficier d'un traitement préférentiel risque d'être trop restrictive et que, pour l'établir, on tienne compte beaucoup plus de considérations statiques que des possibilités dynamiques d'une nouvelle division internationale du travail. Pour cette raison, il serait préférable et plus simple d'accorder un traitement préférentiel, en principe, à toutes les importations en provenance des pays en voie de développement, sous réserve seulement de certaines exceptions spécifiées, ainsi que de certaines sauvegardes comme il est dit plus loin.

Jusqu'à présent, la discussion a porté surtout sur le traitement préférentiel à accorder aux articles semi-finis et finis. Cette limitation susciterait un certain nombre de difficultés quant à la définition de ces produits et requerrait des études et des recommandations d'experts. Il faudrait également avoir recours à des experts pour définir l'origine d'articles manufacturés ou semi-manufacturés, fabriqués dans les pays en voie de développement à partir de matières premières ou d'éléments importés. Aucune de ces difficultés ni d'autres encore ne paraissent être bien importantes et elles ne devraient pas empêcher la Conférence d'adopter une décision de principe en faveur des préférences. En réalité, cette décision de principe est nécessaire pour établir par commun accord gouvernemental les normes sur la base desquelles les techniciens auront à établir les détails d'application pratique.

Il est peu probable que de faibles marques de préférence suffisent à encourager la création de nouvelles industries d'exportation dans les pays en voie de développement. Pour qu'il vaille vraiment la peine d'introduire un système de préférences, les marges devraient être nettement suffisantes par rapport à l'ampleur du problème.

Comme beaucoup ou la plupart des tarifs douaniers qui frappent les produits manufacturés dans les pays industrialisés sont relativement bas et comme ils baisseront probablement encore comme suite au « Kennedy round », la solution optimale consisterait à admettre en franchise toutes les importations en provenance des pays en voie de développement.

Pour les membres de la Communauté européenne et de l'AELE, cela reviendrait simplement à accorder au pays en voie de développement un traitement non moins favorable que celui qu'ils sont disposés à s'accorder mutuellement.

Le nouveau système préférentiel étant destiné à encourager des industries naissantes, il est évident qu'il a lieu de prévoir certaines mesures en vue d'abroger les préférences dès que ces industries seront solidement établies. D'une manière générale, les préférences devraient être octroyées pour une période d'au moins dix ans en faveur de toute industrie dans tout pays en voie de développement. A la fin de la période de dix ans, les préférences seraient abrogées, à moins qu'il ne soit établi devant une autorité internationale appropriée que des circonstances spéciales justifient leur maintien. La période de dix ans courrait à partir de la date à laquelle commenceraient les exportations d'une industrie donnée dans un pays en voie de développement, même si cela signifie que les usines établies ultérieurement dans le même pays ne bénéficieraient pas de la période intégrale de traitement préférentiel.

Deux avantages résulteraient du fait que le traitement préférentiel accordé à une industrie donnée dans un pays en voie de développement cesserait normalement après dix ans. Tout d'abord, les chefs d'entreprises intéressés seraient obligés de faire en sorte que l'industrie soit pleinement compétitive au moment où la protection des préférences lui serait retirée. Un autre avantage résulterait du fait que les industries naissantes créées dans des pays encore aux premiers stades du développement peu de temps après l'entrée en vigueur du système préférentiel verraient la période de dix ans courir en leur faveur à partir de la date à laquelle ce traitement aurait été appliqué pour la première fois à l'une quelconque des industries de ces pays assujettis à ce système. Cela signifie que ces industries bénéficieraient d'un traitement préférentiel, par rapport non seulement à celles des pays développés mais aussi à celles des pays en voie de développement plus avancés, dès que les industries correspondantes de ces derniers n'auront plus droit aux préférences.

Les préférences ne devraient pas être octroyées pour une période de moins de dix ans. Il faut prévoir un temps suffisant pour que les stimulants qu'elles fournissent produisent des effets et pour que des résultats appréciables soient obtenus sur les marchés d'exportation. Etant donné la situation qui règne dans les pays en voie de développement, un système de préférences de courte durée serait à peine préférable à une absence totale de préférences.

La question de la durée des préférences pose donc les mêmes problèmes que celle de la marge de préférence, à savoir qu'au-dessous d'un certain minimum de marge et de durée le stimulant fourni sera insuffisant. Il serait oiseux de s'attaquer aux

difficultés politiques et autres qu'implique une nouvelle entorse au principe de la nation la plus favorisée, si l'on ne doit aboutir qu'à l'octroi de marges symboliques de préférence en faveur de quelques produits choisis et pendant une période très courte, c'est-à-dire, dans l'ensemble, à ne faire qu'un geste vain face aux problèmes immenses que posent les déficits commerciaux.

3. SAUVEGARDES POUR LES PAYS DÉVELOPPÉS

On comprendrait assez facilement que les pays industriels éprouvent au début quelque hésitation à accepter un système qui faciliterait aux pays en voie de développement la concurrence avec la production de certaines de leurs propres industries. Cependant, ils en viendraient, sans aucun doute, avec le temps, à reconnaître les avantages de ce plan, qui permettrait à leurs manufacturiers d'accroître leurs ventes aux pays en voie de développement du supplément de pouvoir d'achat que l'expansion de leurs exportations, due aux préférences, procurerait à ces derniers. Les pays industriels pourraient ainsi en venir à comprendre qu'il est de leur intérêt d'augmenter le volume de leurs importations préférentielles plutôt que de le restreindre. Néanmoins, et surtout au début, les pays développés souhaiteraient sans nul doute recevoir certaines assurances, tant en ce qui concerne le volume total des importations préférentielles que celui des importations de chaque article.

Comme nous l'avons vu, une expansion des exportations d'articles manufacturés qui s'avérerait très considérable par rapport aux expéditions actuelles des pays en voie de développement serait encore extrêmement faible par rapport à la consommation réelle et virtuelle d'articles manufacturés dans les pays développés. Si donc ces pays désiraient imposer un plafond aux marchandises importées sous régime préférentiel, cette limite pourrait être fixée à un niveau qui serait très élevé par rapport aux exportations actuelles des pays en voie de développement tout en demeurant très bas par rapport à la capacité des marchés intérieurs des pays développés.

Il s'agit maintenant de déterminer comment le contingent global des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement serait réparti entre les pays industriels. Une méthode consisterait à le répartir proportionnellement à la consommation d'articles manufacturés dans chaque pays importateur. Cependant, cette méthode ne tiendrait pas compte du fait que les grands pays, dont les ressources et les moyens de production sont très diversifiés, ont naturellement tendance à importer moins, pour ce qui est de la consommation, que les petits pays dont l'économie est plus spécialisée.

Une autre méthode consisterait à répartir le contingent d'importation en relation avec les importations d'articles manufacturés de chaque pays avancé. De cette manière, les importations en prove-

nance des pays en voie de développement augmenteraient, d'année en année, proportionnellement au total des importations d'articles manufacturés. Toutefois, cette méthode présente le désavantage que les pays développés dont le coefficient d'importation est très bas auraient un contingent relativement peu important d'importations préférentielles. Il serait peut-être possible de combiner les deux méthodes pour trouver une solution acceptable pour tous les pays développés.

En ce qui concerne l'effet qu'auraient les importations préférentielles sur des industries déterminées, il faut se souvenir que l'objet des préférences est d'aider à compenser les coûts élevés dans les industries naissantes des pays en voie de développement. Si, toutefois, le régime préférentiel amenait un pays à exercer une pression anormale sur les prix en vigueur dans les pays industriels, ce pays démontrerait ainsi qu'il n'a pas besoin de la préférence dont il bénéficie ou que celle-ci est excessive.

On ne pourrait guère s'attendre, d'autre part, que les pays industriels encouragent, par des préférences, les industries des pays en voie de développement qui sont déjà fermement établies sur les marchés mondiaux, et moins encore les industries dont les coûts sont nettement inférieurs à ceux d'industries analogues dans les pays développés.

On jugera donc peut-être bon de permettre à chaque pays développé, au moment où le nouveau régime préférentiel entrera en vigueur, de se réserver le droit de ne pas accorder de traitement préférentiel à des produits qui représentent ensemble un pourcentage raisonnable de ses importations globales, ou de sa consommation totale, d'articles manufacturés.

On pourrait comprendre aussi dans ce pourcentage certains articles que l'on jugerait opportun d'exclure du régime préférentiel pour ne pas doubler certaines importations en provenance d'autres pays fournisseurs. Cette marge pourrait servir aussi à octroyer des préférences sur une série d'articles aux pays en voie de développement les moins avancés sans les octroyer à ceux qui sont plus avancés, comme on le verra plus loin. Une fois que le système sera en vigueur, les pays développés pourraient ajouter de nouvelles exceptions au régime préférentiel, conformément à des critères qui devront être clairement définis.

D'autres sauvegardes possibles consisteraient à prévoir que les importations de certains articles cesseraient de bénéficier d'un traitement préférentiel lorsqu'elles dépasseraient un pourcentage modéré et fixé à l'avance de la consommation intérieure d'un pays importateur.

Il convient de souligner que, lorsqu'en vertu de dispositions comme celles qui viennent d'être mentionnées, un pays nierait à certains articles le bénéfice d'une préférence, cela signifierait simplement qu'il appliquerait en ce qui les concerne le traitement

normal de la nation la plus favorisée. Le retrait de la préférence ne pourrait en aucun cas justifier de la part d'un pays des mesures visant à restreindre l'importation normale des articles en question, en dehors des dispositions du GATT.

4. DIFFÉRENCES ENTRE LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AUX MESURES PRÉFÉRENTIELLES

Il convient maintenant d'envisager le cas où certains des pays en voie de développement les plus avancés absorberaient rapidement une part si importante du contingent préférentiel octroyé par les pays industriels que les pays se trouvant à un stade beaucoup moins avancé de développement seraient réduits à la portion congrue. D'une façon générale, le risque de voir le contingent alloué utilisé en totalité dépendra bien entendu de l'importance de ce contingent. On a déjà fait observer qu'avec le temps il est possible que les pays développés retirent suffisamment d'avantages du système préférentiel pour admettre un élargissement du contingent global.

Si le contingent était considérable par rapport aux exportations actuelles des pays en voie de développement, chacun de ces pays pourrait obtenir satisfaction, et il ne serait sans doute pas nécessaire de prendre des mesures dans un avenir immédiat. Des mesures ne seraient nécessaires que s'il ressortait de l'examen annuel du fonctionnement du système que certains pays risquent nettement de se trouver exclus du contingent, et s'il n'était pas possible d'élargir ce contingent.

Si, cependant, le contingent global était fixé à un niveau relativement bas, il pourrait être préférable de fixer un contingent pour chaque pays exportateur. La difficulté dans ce cas réside dans le fait qu'une telle solution serait tellement compliquée qu'elle serait en définitive inapplicable. Environ une douzaine de pays industriels devraient fixer des contingents distincts pour une centaine ou plus de pays en voie de développement, soit au total, bien plus de 1.000 contingents. Pour difficile que serait une telle répartition d'un contingent peu important, ce serait la simplicité même par comparaison avec le problème consistant à répartir ces sous-contingents entre tous les articles figurant sur la liste des importations.

Plutôt que de fixer des contingents pour chaque pays exportateur, il serait peut-être préférable de limiter la part du contingent total disponible que chaque pays pourrait s'attribuer. Les pays ne pourraient dépasser cette limite que s'il était établi que la portion inutilisée du contingent total est si considérable, par rapport aux exportations des autres pays en voie de développement, qu'elle laisse une ample marge pour ces derniers. D'autre part, des mesures spéciales devraient être prises, dans le sens indiqué plus loin, pour encourager les exportations des pays les moins développés.

L'un des problèmes les plus difficiles qui se posent à propos de l'adoption d'un système nouveau de préférences est celui de savoir s'il convient d'octroyer des degrés ou des types différents de préférences aux pays selon leur revenu par habitant ou leur stade de développement.

La raison d'être une telle échelle des préférences est très simple. Il y a beaucoup plus de différence entre la productivité des pays en voie de développement les moins avancés et celle des pays les plus avancés qu'il n'y en a entre la productivité de ces derniers et celle des pays industrialisés. Par conséquent, les mêmes raisons qui justifieraient l'octroi d'un traitement préférentiel aux pays en voie de développement en général exigeraient que l'on favorise sous ce rapport les pays en voie de développement les moins avancés.

Une telle distinction entre pays en voie de développement se trouve déjà dans le Traité de Montevideo qui a institué l'ALALE. Aux termes de ce traité, les pays membres de l'ALALE qui sont relativement les moins développés reçoivent un traitement particulièrement favorable en ce qui concerne la réduction réciproque des tarifs et dans d'autres domaines.

Il est évident que tous les pays en voie de développement ne retireraient pas les mêmes avantages d'un système préférentiel établi sur une base uniforme. Comme on l'a déjà fait remarquer, le groupe de pays en voie de développement qui exportent actuellement une quantité appréciable d'articles manufacturés vers les pays industriels est relativement petit, et les avantages immédiats dérivés du traitement préférentiel seraient limités à ce petit groupe. Par ailleurs, le but des préférences est de fournir des stimulants qui entraîneront une plus large répartition des exportations d'articles manufacturés, aussi bien en ce qui concerne les pays fournisseurs que les types de produits. Cependant, si ces stimulants sont uniformes, on risque de voir l'augmentation des exportations tendre à se limiter aux pays qui ont déjà pris la tête dans ce domaine.

Malheureusement, l'éventail des préférences graduées risque d'être assez restreint surtout si le « Kennedy round » de négociations tarifaires donne des résultats satisfaisants. Là où les tarifs sont déjà relativement bas — par exemple de l'ordre de 10 à 15 p. 100 —, la graduation des préférences pourrait réduire sensiblement le stimulant à l'exportation dans les pays en voie de développement les plus avancés, sans que les pays les moins avancés y trouvent un avantage appréciable. En réalité, cet avantage pourrait être moindre que celui qui est nécessaire pour surmonter l'écart des prix de revient dans les pays en voie de développement plus avancés.

Cependant, il faut souligner une fois de plus que, si bien fondées que soient les raisons de nuancer le système, plus les complications administratives seront grandes, moins le programme aura de chances

d'être avantageux pour qui que ce soit, car il risquerait d'être inapplicable.

Il faut noter aussi qu'il est dans la nature des choses que tous les pays ne retirent pas des avantages égaux de chacune des propositions prises individuellement dont est saisie la Conférence. Par exemple, les seuls pays qui sont en mesure de bénéficier de la suppression des impôts indirects sur les produits tropicaux dont certains pays industriels seraient ceux qui les produisent ou qui peuvent les produire ; le financement compensatoire à long terme n'apportera aucun avantage à ceux dont les termes de l'échange ne se détériorent pas.

Il faut pourtant reconnaître qu'il existe un véritable problème en ce qui concerne l'octroi de préférences aux pays les moins avancés et qu'il faut y faire face résolument. Ces pays ne sont peut-être pas actuellement en mesure de retirer des avantages appréciables de préférences accordées à des produits industriels et ils ne risquent pas de l'être spontanément avant plusieurs années. Il serait indispensable de prendre immédiatement des mesures pratiques dans ce sens.

On a déjà proposé, pour résoudre partiellement les problèmes de ces pays, de n'octroyer de préférences à une industrie donnée dans un pays donné que pour une période de dix ans, de sorte que, si les avantages qu'en retirent les pays les moins développés ne commencent à se faire sentir que plus tardivement, ils se feront également sentir pendant plus longtemps. Dans cette forme, ils jouiraient de préférences qui auraient cessé d'exister pour d'autres pays en voie de développement.

En outre, on conçoit fort bien la possibilité d'octroyer des préférences pour une série d'articles aux pays en voie de développement moins avancés sans les octroyer aux pays plus avancés. On pourrait, à cette fin, utiliser la liste de produits pour lesquels les pays industriels se sont réservé le droit de ne pas accorder de préférences générales.

Cela, toutefois, est insuffisant. Il faudra assigner des objectifs spéciaux en ce qui concerne les pays les moins développés et adopter des mesures spéciales de caractère national et international pour atteindre ces objectifs. Il faudrait notamment étudier avec un soin tout particulier les débouchés qui s'offrent aux exportations de ces pays, encourager leurs exportations en conséquence et leur fournir une aide dont le niveau par habitant tienne compte de l'état d'infériorité économique dans lequel ils se trouvent en regard des pays en voie de développement plus avancés. En d'autres termes, il se peut que la meilleure manière de résoudre les problèmes des pays qui se trouvent aux premiers stades de leur développement économique soit de leur fournir un plus grand volume d'aide par habitant et de leur offrir plus d'encouragements.

Ce n'est pas là, toutefois, une question sur laquelle on puisse exprimer une opinion dogmatique mais

c'est, par excellence, l'une des questions les plus importantes qui demandent à être analysées et discutées plus à fond.

5. SUBVENTION OU DÉVALUATION ?

On a déjà dit que les préférences se justifient comme moyen de protéger les industries naissantes dans leur effort de s'introduire sur les marchés d'exportation. On peut se demander si l'on ne devrait pas rechercher ce résultat dans un rajustement du taux de change plutôt que dans un système de préférences.

En effet, c'est un fait bien connu qu'en général le taux de change approprié au commerce traditionnel des pays en voie de développement tend à freiner le développement de nouveaux types d'exportations.

Alors que dans un pays industrialisé un taux de change unique peut suffire à assurer l'équilibre entre les coûts internes de production et les prix sur les marchés étrangers, dans un pays en voie de développement, il se peut qu'aucun taux de change unique ne puisse assurer ce résultat. Il faut se rappeler que le type de change d'un pays en voie de développement traduit le niveau des coûts monétaires de production dans les secteurs primaires de l'économie mais pas dans le secteur manufacturier. D'autre part, moins un pays est développé, plus élevés sont les coûts de production en général, par rapport aux coûts monétaires dans les secteurs primaires de l'économie. Il en résulte qu'un taux de change qui équilibre les coûts et prix internes dans le secteur primaire et ceux du marché mondial pousse à un niveau excessivement élevé les coûts de production d'articles manufacturés exprimés en devises. Il s'agit donc d'un taux de change sous-évalué du point de vue des exportations d'articles manufacturés. Par ailleurs, le type particulier de change qui permettrait à un pays en voie de développement de s'implanter sur des marchés d'exportations exprimerait une sous-évaluation considérable de la monnaie en ce qui concerne les produits primaires, lesquels représentent le gros de ses exportations.

La dévaluation serait une solution possible dans des cas de ce genre, à condition qu'elle ne conduise pas à une nouvelle augmentation des coûts. Ceci risque d'être difficile à éviter dans les pays où toute augmentation du prix des importations a un effet direct et marqué sur le coût de la vie, entraînant des demandes de relèvement des salaires. En outre, une dévaluation aurait probablement pour effet soit une chute des prix extérieurs des exportations traditionnelles, soit des bénéfices excessifs pour les producteurs primaires. Pour pallier ces inconvénients, on a proposé que la dévaluation s'accompagne de deux autres mesures : une taxe sur les exportations traditionnelles équivalente au montant de la dévaluation et une réduction des tarifs douaniers, également proportionnelle à la dévaluation. Les exportations de nouveaux produits ne seraient donc

pas soumises à la taxe à l'exportation mais bénéficieraient du stimulant que représente le taux de change plus faible, tandis que la hausse des changes pour les importations serait compensée dans ses effets sur la consommation interne par la baisse des droits de douane.

Si, pour des raisons politiques ou autres, il était impossible de dévaluer, l'on pourrait envisager une méthode pour subventionner les exportations d'articles manufacturés. Dans ce cas, il faudrait obtenir des pays industrialisés qu'ils n'imposent pas de droits compensatoires. Cet accord serait évidemment subordonné à l'élaboration des conditions acceptables prévoyant des garanties contre les abus.

Il va sans dire que, dans la mesure où les solutions ci-dessus exposées supposent que le coût de la promotion des exportations d'articles manufacturés serait à la charge des pays en voie de développement eux-mêmes, aucune solution ne sera aussi satisfaisante pour ces pays que l'octroi d'un traitement préférentiel à leurs exportations.

C. LA PROMOTION DES EXPORTATIONS D'ARTICLES MANUFACTURÉS

Il va sans dire que le développement d'un commerce d'exportation d'articles manufacturés par les pays en voie de développement dépend principalement des efforts de ces pays eux-mêmes. Ni les garanties d'accès aux marchés mondiaux ni même l'octroi d'un traitement préférentiel ne sauraient remplacer les mesures qui doivent être prises dans les pays en voie de développement pour créer des industries capables de produire pour l'exportation. L'expansion des industries dans les pays en voie de développement se heurte à de nombreux obstacles.

Il faut avant tout créer un sens de l'exportation. Pour des raisons que nous avons déjà exposées, l'industrialisation a eu pour objet presque exclusif le remplacement des importations; le remplacement des importations et le développement des exportations ne sont pas incompatibles. Les industries qui commencent à produire pour le marché intérieur peuvent, à mesure que leur expérience et leur rendement s'accroissent, déboucher sur les marchés d'exportation. Toutefois, d'une manière générale, le remplacement des importations a surtout pris de l'extension dans le domaine de l'industrie légère et c'est précisément là où la demande est la moins active dans les pays développés et où le marché est le moins réceptif aux produits d'importation à prix de revient peu élevés. Sans pour autant abandonner l'espoir que les pays développés pourront réserver une place progressivement plus large sur leurs marchés aux produits de l'industrie légère, les pays en voie de développement doivent également exploiter davantage les nombreuses possibilités qui existent dans des domaines où la demande est plus dynamique.

L'expérience récente indique abondamment que les champs où les pays en voie de développement ont un avantage relatif ne sont pas exclusivement l'industrie textile et les industries connexes. Il y a de bonnes raisons de penser que ces pays pourraient utilement aussi s'engager dans certaines industries mécaniques.

Il serait également utile d'examiner beaucoup plus systématiquement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les possibilités de fabriquer dans les pays en voie de développement certaines catégories de produits semi-finis et d'éléments intermédiaires pour utilisation dans les industries des pays développés. Il est courant aujourd'hui pour la grande industrie des pays développés de confier à des sous-traitants spécialisés certaines de leurs opérations manufacturières et il se peut qu'une pratique de ce genre se révèle possible sur le plan international aussi bien que sur le plan national. Son avantage du point de vue des pays en voie de développement serait que les exportations correspondantes seraient étroitement liées au complexe productif des industries des pays avancés et que, par conséquent, l'effort de commercialisation et la technique nouvelle serait sensiblement réduit. Cette formule de sous-traitants favoriserait en outre la complémentarité des industries des pays développés et en voie de développement, plutôt que leur concurrence. On devrait étudier plus avant les possibilités qui existent dans ce sens et, en particulier, étudier les moyens d'éviter toute dépendance excessive des facteurs externes et toute spécialisation excessive qui pourraient résulter de cette conception du développement industriel.

Un gros effort pourrait également être fait pour surmonter les difficultés qui résultent d'une connaissance insuffisante, parmi les industriels des pays en voie de développement, des besoins et des normes de qualité des pays développés. Sur le plan national, les gouvernements pourraient entreprendre leurs propres enquêtes sur les possibilités des marchés étrangers, instituer des programmes d'inspection et de contrôle de la qualité des produits industriels d'exportation et faciliter l'amélioration de ces produits au moyen d'instituts et de centres de recherche.

Les gouvernements des pays en voie de développement pourraient également partager certains des risques qu'il y a à prendre pied sur de nouveaux marchés à l'étranger. Ils pourraient, par exemple, se charger d'enquêtes sur la viabilité d'activités déterminées de production et d'exportation.

En fait, même dans les pays avancés, les pouvoirs publics jouent un rôle important en communiquant à l'entreprise privée des renseignements recueillis par leurs agents à l'étranger. Les gouvernements devraient également envisager d'offrir des assurances contre des risques de types divers et même s'engager à indemniser les exportateurs des pertes qu'ils subirait pendant une période initiale d'exploration ou de pénétration du marché. Il faudrait aussi,

notamment en ce qui concerne les biens industriels durables, prévoir des facilités de crédit à l'exportation permettant aux producteurs des pays en voie de développement d'affronter la concurrence dans des conditions de crédit analogues à celles dont bénéficient les exportateurs des pays développés.

Divers stimulants, fiscaux et autres, pourraient aussi être prévus. Les avantages fiscaux, l'allocation préférentielle de licences d'importation ou de primes à l'exportation, l'octroi de tarifs favorables de transport, ainsi que beaucoup d'autres stimulants, pourraient aider à atteindre des objectifs adéquats d'exportation. L'expérience acquise par les pays industriellement développés devrait être étudiée afin d'en tirer des leçons utiles pour les pays en voie de développement. En outre, les pays en voie de développement devraient éviter certains obstacles qui relèvent de leur politique interne. Nous avons parlé de la surévaluation monétaire de caractère structural. Il existe une autre forme de surévaluation qui résulte d'un processus d'inflation jugulée : les coûts internes s'élèvent tandis que l'on maintient artificiellement le taux de change. Ce phénomène a entravé sérieusement des exportations de plusieurs pays en voie de développement tout en stimulant les importations, ce qui a aggravé la tendance au déficit des échanges. On rencontre aussi souvent des obstacles de caractère administratif qui entravent les exportations. Tout cela devra être revu.

Les mesures envisagées jusqu'ici impliquent une action menée principalement à l'échelon national. Cependant, l'efficacité de cette action serait beaucoup plus grande si elle était appuyée par une assistance internationale, tant financière que technique. Par exemple, l'étude des débouchés éventuels de la future industrie des pays en voie de développement pourrait être entreprise sur une échelle plus vaste et plus complète si l'on disposait à cet effet de ressources et d'experts internationaux. Dans le même ordre d'idées, des crédits beaucoup plus importants et une couverture d'assurance plus large pourraient être offerts aux exportateurs si l'on pouvait faire appel au financement international. A cet égard, le programme pilote au titre duquel la Banque inter-américaine de développement (BID) fournit des facilités de crédit à l'exportation aux industries latino-américaines est une initiative utile dans ce domaine.

Il convient en outre d'étudier attentivement les propositions que la délégation du Brésil a faites au GATT concernant la création d'un centre du commerce international qui diffuserait des renseignements sur les débouchés existant dans les pays développés pour les produits fabriqués dans les pays en voie de développement ¹¹.

Enfin, les capitaux privés auraient un rôle

¹¹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Troisième Comité, « Centre international d'information commerciale » (document. COM.III/93, 26 octobre 1962).

extrêmement important et utile à jouer dans le développement des exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement. Les investissements privés étrangers dans le secteur manufacturier des pays en voie de développement s'accompagnent généralement de l'implantation des techniques les plus modernes et d'une connaissance approfondie des marchés. L'expérience acquise au cours des dernières années indique que, pour diverses raisons, les meilleures conditions d'efficacité et de recevabilité des capitaux privés étrangers peuvent être réunies lorsqu'ils se combinent avec l'initiative et les capitaux locaux. En outre, il importerait, dans des cas opportuns, que les pays en voie de développement fixent aux industries créées à l'aide de capitaux étrangers des objectifs adéquats d'exportation. Lorsque les sociétés internationales établissent des filiales dans les pays en voie de développement, elles se concentrent souvent sur le remplacement des produits d'importation sur les marchés locaux, évitant les exportations qui entreraient en concurrence avec la production des usines métropolitaines. Les gouvernements des pays en voie de développement pourraient envisager de soumettre l'entrée des capitaux privés étrangers à un engagement de l'entreprise de participer dans des conditions satisfaisantes aux ventes à l'étranger ; ils devraient certainement lier l'octroi d'avantages spéciaux aux capitaux privés étrangers à une telle politique d'exportation.

Il reste en général beaucoup à apprendre et à étudier en matière de promotion des exportations et l'on n'a pas disposé d'assez de temps pour explorer ce domaine à fond avant la Conférence. Il conviendrait de s'assurer la coopération du Centre de développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour pousser plus loin les recherches nécessaires.

Chapitre III

L'APPORT DE RESSOURCES INTERNATIONALES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

A. MESURES FINANCIÈRES DESTINÉES À COMPENSER LES EFFETS DE LA DÉTÉRIORATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE

1. LA POLITIQUE DE COOPÉRATION FINANCIÈRE

Les nettes insuffisances que révèle la politique de coopération financière actuellement pratiquée à l'égard des pays en voie de développement ne doivent pas faire oublier que, depuis que cette politique a été lancée, peu après la seconde guerre mondiale, des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne tant l'envergure de la coopération financière que ses résultats.

Les fonds que les pays développés d'entreprise privée ont fournis chaque année sous diverses formes (prêts, investissements privés et aide financière proprement dite), qui se chiffraient à 1,8 milliard de dollars en 1950, atteignaient en 1962 un total de 6,6 milliards de dollars. Bien qu'il ait augmenté au taux moyen de 11 p. 100 par an environ, cet apport est encore loin d'être suffisant. En 1962, il ne représentait que 0.7 p. 100 du revenu global de ces pays développés. Cependant, bien que ce pourcentage soit nettement inférieur à l'objectif de 1 p. 100 fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, il marque un progrès sensible par rapport au chiffre de 0.3 p. 100 à peine, enregistré en 1950.

La conception de la coopération financière a incontestablement évolué dans un sens positif. On reconnaît maintenant l'importance des investissements extérieurs privés dans les pays en voie de développement et en même temps l'on ne met plus en doute la nécessité d'accorder à ces pays une aide publique considérable. L'assouplissement des conditions auxquelles les fonds publics sont octroyés, en ce qui concerne les échéances, le taux de l'intérêt et l'utilisation, constitue, en soi, une amélioration importante. On a créé des institutions régionales qui complètent utilement l'organisme financier mondial, tandis que les modifications apportées récemment à la politique de ce dernier ont donné une vive impulsion à une pratique mise au point après plusieurs années d'expérience. La Charte de Punta del Este a fixé des objectifs quantitatifs pour le courant des ressources internationales, les montants et l'affectation de ces ressources étant déterminés non seulement d'après la viabilité des projets particuliers, mais aussi en fonction des plans de développement, pour lesquels il est admis que des modifications de la structure économique et sociale sont une condition essentielle du développement.

Mais ce développement de la politique de coopération financière a également certains aspects négatifs. Deux de ces aspects, en particulier, nous préoccupent au premier chef. En premier lieu, la détérioration des termes de l'échange a sérieusement diminué, dans les pays en voie de développement, la capacité d'importer des biens d'équipement, ce qui tend à neutraliser les effets favorables des apports internationaux. En second lieu, les périodes de remboursement relativement courtes d'une proportion importante de ces ressources ainsi que le type de service dont certains prêts sont assortis imposent une lourde charge à beaucoup de pays en voie de développement, dont le nombre augmentera encore si les conditions actuelles sont maintenues. L'importance de ces questions est évidente, et, étant donné qu'elles sont étroitement liées au sujet de la Conférence, nous allons les examiner de plus près.

2. NÉCESSITÉ DU FINANCEMENT COMPENSATOIRE

Afin de pouvoir atteindre et dépasser les objectifs de la Décennie pour le développement, les pays en

voie de développement doivent être à même de planifier la mobilisation des ressources internes et externes. Tout accélération du taux de croissance présuppose l'accélération du rythme des investissements et, dans la mesure où il faut importer des biens de capital pour remplir cette condition, ce programme d'investissements ne peut être établi que si l'on admet par hypothèse que le montant voulu de devises sera disponible.

La plupart des pays en voie de développement n'ont, pour ainsi dire, aucune marge de sécurité pour faire face à une contraction importante des disponibilités de change. Leurs réserves extérieures sont généralement basses et souvent leurs importations de produits non essentiels ont déjà été réduites dans toute la mesure possible. Dans ces conditions, toute nouvelle détérioration des termes de l'échange diminue gravement leur capacité d'importer les biens de capital nécessaires à leur croissance. Cette détérioration est donc un obstacle à la réalisation des objectifs que les ressources internationales accordées à ces pays sont censées contribuer à atteindre. Le développement économique est ou devrait être un processus cohérent où les divers éléments et projets se soutiennent et se renforcent mutuellement. L'efficacité de tout projet financé au titre d'un programme de coopération diminuera forcément si, par suite d'une baisse imprévue des prix à l'exportation, le pays cesse de disposer d'une partie des ressources en devises sur lesquelles il comptait pour la réalisation d'investissements complémentaires. Par conséquent, lorsque l'on recherche la cause des insuffisances des programmes de coopération financière, il ne faut pas perdre de vue les effets défavorables de la détérioration des termes de l'échange.

Pour résoudre ce problème, il faut l'attaquer sur deux fronts. Nous avons déjà examiné les avantages des accords sur les produits de base. Mais ces accords ne sauraient offrir une solution complète pour tous les produits ou pour toutes les situations. Il importe donc de fournir des ressources complémentaires aux pays en voie de développement pour les dédommager des pertes dues à la détérioration des termes de l'échange.

Le but essentiel d'un système de compensation doit être de maintenir intact le pouvoir d'achat des ressources extérieures que leurs exportations procurent aux pays en voie de développement.

On s'est beaucoup préoccupé des aspects à court terme de ce problème. Des propositions ont été faites en vue de la création d'un Fonds d'assurance pour le développement destiné à compenser entièrement ou partiellement un déficit des recettes d'exportation par rapport à une période de base déterminée. On a remis à plus tard la mise à exécution de ces propositions, mais, entre-temps, le Fonds monétaire international a inauguré un nouveau système de moindre envergure prévoyant certains arrangements pour aider les pays à traver-

ser une période temporaire de déséquilibre de la balance des paiements résultant d'une baisse des recettes d'exportation.

Ces mesures provisoires ont certes leur utilité, mais elles ne vont pas au cœur des problèmes à long terme que crée le fléchissement continu des termes de l'échange. Comme dans le cas des accords sur les produits de base, il importe de prendre une décision de principe fondamentale, c'est-à-dire de reconnaître qu'en principe les pays en voie de développement qui sont défavorisés par les termes de l'échange pourraient accéder facilement à des ressources internationales supplémentaires pour sauvegarder leur pouvoir d'achat. Nous verrons plus loin cependant que cette compensation ne doit avoir lieu que si certaines conditions sont remplies. Mais, sous réserve de conditions acceptables, la communauté internationale devrait reconnaître qu'elle a des responsabilités évidentes à l'égard des pays en voie de développement défavorisés par les termes de l'échange, de même que les gouvernements reconnaissent avoir des responsabilités analogues à l'égard de leurs ressortissants producteurs de produits primaires.

Cependant, les ressources supplémentaires qui seraient ainsi fournies différeraient de celles qui prennent la forme de prêts. En effet, ces derniers apports représentent des ressources que les pays bailleurs de fonds prélèvent sur le revenu qu'ils créent eux-mêmes, tandis que les opérations de compensation constitueraient des transferts de ressources provenant des pays producteurs de produits primaires eux-mêmes du fait de la détérioration des termes de l'échange en ce qui concerne ces produits.

Ceci posé, quand les mesures de compensation doivent-elles prendre effet ? Par rapport à quelle période de base faut-il calculer les pertes ? Suffirait-il de donner aux pays en voie de développement l'assurance qu'ils ne subiront plus de nouvelles pertes par rapport aux prix actuels ? Ou bien faudrait-il calculer les pertes par rapport à une année antérieure donnée, pendant laquelle les termes de l'échange auraient été moins défavorables que récemment aux pays en voie de développement ? Il importe de compenser les pertes à venir, mais cela ne suffit pas : il faut faire quelque chose pour rétablir le pouvoir d'achat des pays en voie de développement et non pas simplement l'empêcher de s'affaiblir davantage.

En ce qui concerne le premier aspect, c'est-à-dire les nouvelles pertes qui pourraient être subies à l'avenir, le point de départ des mesures de compensation ne présente pas de grandes difficultés, étant donné qu'on pourrait se fonder sur les termes de l'échange de l'année précédent et calculer les ressources à transférer en fonction des fléchissements qui peuvent être intervenus ultérieurement.

En revanche, le second aspect, c'est-à-dire les pertes subies du fait de la détérioration antérieure des termes de l'échange, pose un problème : il s'agit,

en effet, de décider à partir de quelle année cette détérioration doit être calculée, sachant que, selon l'année choisie, les résultats seront très différents. Comme il n'existe pas de moyens objectifs ou automatiques de résoudre ce problème, on sera obligé de l'aborder d'une manière pragmatique.

Cette formule pragmatique devrait être fondée sur l'étude des ressources potentielles d'investissements qu'un pays a perdues en raison des fléchissements antérieurs des termes de l'échange, de l'effet de ces fléchissements sur la balance des paiements, de l'incidence de ces deux phénomènes sur le taux de croissance et des autres facteurs qui pourraient entrer en ligne de compte dans chaque cas particuliers. Cette étude devrait être entreprise pour déterminer le volume des ressources internationales supplémentaires qui seraient nécessaires pour compenser les effets défavorables des fléchissements des termes de l'échange sur les pays en voie de développement.

Il n'est pas du ressort du présent rapport — et encore moins de celui de la Conférence — d'entrer dans de tels problèmes de méthode, ni de traiter du choix des techniques statistiques qui permettrait de déterminer quelle pourrait être la détérioration ultérieure des termes de l'échange ou, comme on vient de l'expliquer, de calculer le montant des ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir pour faire face aux conséquences de fléchissements passés. Tous ces problèmes devront être étudiés par des experts, dont les recommandations seront soumises aux gouvernements. Toutefois, afin d'assurer que les experts s'engagent dans la bonne voie, il importe de prendre tout d'abord une décision politique concernant le transfert des ressources et les deux aspects que prendra ce transfert. En d'autres termes, il convient de distinguer nettement entre l'adoption d'une décision politique de principe et le choix des meilleurs moyens techniques de l'appliquer.

3. FINANCEMENT COMPENSATOIRE ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT

La méthode pragmatique qui vient d'être exposée serait plus facile à appliquer si les pays intéressés avaient un plan de développement. Ce plan est généralement fondé sur l'hypothèse que les prix en vigueur, à l'exportation et à l'importation, seront stables pendant la période du plan. C'est dans cette hypothèse que sont quantifiées les possibilités de mobilisation des ressources d'investissement internes. Cependant, si les termes de l'échange s'avaient par la suite, non seulement il sera impossible de financer les importations dans les propositions envisagées dans le plan, mais encore les ressources intérieures risquent d'être inférieures à celles fixées dans le plan en raison de l'effet défavorable de cette situation sur le revenu réel du pays.

Il est généralement impossible, dans une telle situation, d'avoir recours à l'emprunt extérieur

pour remplacer les ressources perdues : en effet, les organismes de prêt à long terme risquent de considérer la détérioration des termes de l'échange comme un facteur qui, la capacité de remboursement étant compromise, diminue la solvabilité du pays. Cette réduction de la capacité d'emprunt aggrave encore les conséquences de la détérioration des termes de l'échange.

Dès lors, le besoin d'un financement compensatoire pour maintenir l'intégrité des plans de développement s'affirme. Pourtant, ce financement ne saurait être purement mécanique. Le simple transfert de fonds compensatoires ne suffira pas à rendre au plan sa validité primitive. Il faut, nous l'avons dit plus haut, examiner la situation nouvelle qui s'est créée et déterminer les répercussions de la dégradation des termes de l'échange, les ajustements qu'il convient d'apporter au plan et la façon d'employer les fonds compensatoires. L'essentiel est que le pays sache d'avance que, pourvu qu'il satisfasse à certaines conditions, il peut compter sur les fonds nécessaires pour neutraliser les conséquences de la dégradation des termes de l'échange.

Le pays doit aussi savoir d'avance que, s'il a fondé son plan sur un sérieux effort de mobilisation des ressources internes, il n'aura pas à accroître cet effort à un moment où la possibilité qu'il aura de le faire sera sensiblement réduite. De toute manière, un tel surcroît d'effort ne pourrait que renforcer et non remplacer le financement compensatoire, à supposer qu'il existe pour cela une marge suffisante. Enfin, l'existence de fonds compensatoires donnerait aux organismes internationaux de crédit l'assurance que la capacité de paiement du pays ne se ressentirait pas des effets d'un avilissement des termes de l'échange.

Tout examen utile du plan de développement prendra évidemment du temps, et si un pays devait en attendre la fin, l'aggravation de la situation risquerait de rendre le plan, tel qu'il a été conçu à l'origine, inapplicable. C'est là que les mesures de compensation à court terme inaugurées par le Fonds monétaire international peuvent jouer un rôle : une telle compensation permettrait au pays d'attendre la fin de la période pendant laquelle on procéderait à une adaptation nécessaire du plan et on déterminerait le volume des ressources compensatoires qu'il y aurait lieu de fournir.

Etant donné cette explication du rapport étroit qui existe entre le financement compensatoire et les plans de développement, on comprendra que, normalement, les ressources en question ne devraient pas aller directement et individuellement aux producteurs primaires. Autrement, non seulement les objectifs fondamentaux du programme de développement seraient compromis, mais le problème de la détérioration des termes de l'échange risquerait de s'aggraver dans l'avenir puisque l'accroissement de revenu inciterait les producteurs à produire davantage.

Le rapport entre le financement compensatoire et les programmes de développement fait également intervenir une autre considération. Pour que ce financement atteigne son but, les nouvelles ressources mobilisées ne doivent pas être obtenues au détriment des ressources financières qui sont déjà fournies aux pays en voie de développement. La part du revenu national que ces dernières ressources représentent actuellement, loin de baisser, devrait continuer d'augmenter pour atteindre l'objectif accepté de 1 p. 100. Les fonds compensatoires devraient constituer une addition nette dont le montant devrait évidemment dépendre de la situation des termes de l'échange. En outre, étant donné la perte sèche que représente l'avilissement des termes de l'échange, les ressources compensatoires ne devraient pas prendre la forme de prêts donnant lieu à amortissement et à service d'intérêts.

4. OBTENTION ET UTILISATION DES RESSOURCES

S'il est vrai que, du fait des différences manifestes entre le financement compensatoire et les autres formes de financement, le financement compensatoire devrait être traité à part et donner lieu, le cas échéant, à la création d'une caisse distincte, il ne s'ensuit pas qu'il faudrait une nouvelle institution. Toute caisse de ce genre pourrait être administrée par les institutions internationales de crédit qui existent et, notamment, par les organismes de crédit régionaux.

Pour remplir ce nouveau rôle, ces organismes pourraient prendre en considération les demandes de financement compensatoires qui leur seraient présentées conformément aux règles générales approuvées par les gouvernements. On pourrait aussi créer un groupe d'experts indépendants, d'une autorité reconnue, qui se chargerait de cet examen.

A ce sujet, il y a lieu de noter que l'expérience acquise en matière de plans de développement a montré la nécessité de préciser le montant des investissements requis pour atteindre les objectifs du plan, le montant des ressources nationales qu'il convient de mobiliser à cette fin, ainsi que le montant des ressources financières internationales qu'il faut se procurer à cette fin. Il reste encore beaucoup à faire pour élaborer à cet effet les méthodes appropriées : un problème particulièrement difficile pour les pays en voie de développement résulte de la pratique des organismes internationaux de crédit de financer des projets déterminés sans prendre d'engagements sur le montant total des fonds extérieurs requis pour la durée du plan. Il faut espérer que les méthodes qui seront établies pour l'affectation des ressources au titre du financement compensatoire aideront à donner aux pays en voie de développement la garantie qu'ils peuvent raisonnablement compter sur l'ensemble des sommes dont ils ont besoin pour mener à bien leurs plans de développement.

Enfin, pour ce qui est de la forme sous laquelle les ressources nécessaires seraient obtenues, il appartiendrait naturellement à chaque pays de déterminer celle qui lui convient le mieux. Cependant, si l'on prélève un droit sur l'importation des produits primaires, comme l'envisage le plan français d'organisation des marchés, il faudra, ainsi que nous l'avons expliqué dans la partie pertinente du présent rapport, veiller à ce qu'il n'en résulte pas de répercussions très sensibles sur la consommation et à ce que les incidences de ce droit retombent bien sur les pays importateurs et non sur les pays exportateurs.

Il faudra aussi se rappeler ce que nous avons dit de la nécessité d'établir un lien entre ces mesures et l'accès aux marchés, non seulement à cause de l'importance de ce lien en soi mais aussi pour des raisons d'équité puisque, sans cela, plus un pays importera de produits primaires, plus grand sera l'effet sur la perception des ressources.

B. LA CHARGE DU SERVICE DE LA DETTE ET AUTRES ASPECTS DU FINANCEMENT EXTÉRIEUR.

1. SITUATIONS CRITIQUES EN MATIÈRE DE SERVICE DE LA DETTE

Le problème de la charge qui impose au pays le service de la dette est étroitement lié à la lenteur de la croissance des exportations et à la détérioration des termes de l'échange. Il est aussi le signe évident de la nécessité d'une politique cohérente de coopération économique internationale : d'une part, le courant des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement s'est intensifié — ce qui est très louable — mais, d'autre part, l'accès des exportations de ces pays aux marchés des pays industriels n'a pas été facilité, et la stabilité du pouvoir d'achat de ces exportations n'a pas été suffisamment garantie.

Comment, en dehors des recettes d'exportation, la charge financière croissante qu'entraîne le service de la dette pourrait-elle être assurée ? Il y a des limites à la réduction des importations à cette fin et plus sont grands les besoins d'importations de première nécessité, plus ces limites sont étroites.

On constate les effets de cette contradiction dans plusieurs pays. La situation est critique dans certains cas. Non seulement parce que les dettes extérieures s'accumulent, mais aussi parce que leurs échéances sont relativement rapprochées, certains taux d'intérêt relativement élevés et les bénéfices de certains investissements très substantiels. D'après les chiffres préliminaires d'un rapport que prépare pour la Conférence la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la dette publique extérieure et la dette extérieure garantie par les gouvernements¹² est passée, dans les pays en voie de

¹² Non compris les pays socialistes. Ces statistiques excluent les obligations nettes résultant d'opérations avec le Fonds monétaire international et les dettes commerciales à court terme. Si l'on comprend ces dettes, les chiffres pour 1962 passeraient approximativement à 28 milliards de dollars.

développement, de 8 à 10 milliards de dollars environ à la fin de 1955 à 24 milliards de dollars à la fin de 1962, soit une augmentation annuelle moyenne de près de 15 p. 100. Cette augmentation varie d'ailleurs sensiblement d'un pays à l'autre, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Dettes publiques extérieures de neuf grands pays débiteurs
(En millions de dollars)

Pays	Fin 1955	Fin 1962	Moyenne d'augmentation annuelle (en %)
Argentine	(600) ^a	2 067.1	19
Inde	309.8	2 925.9	38
Pakistan	147.4	829.2	28
Turquie	(600) ^a	931.5	7
Mexique	478.9	1 359.9	16
Yougoslavie ...	331.5	778.1	13
Colombie	276.2	638.8	12
Chili	350.7	741.9	11
Brésil	1 380.3	2 349.0	8
TOTAL	(4 475)	12 621.4	16

^a Estimations.

Source : Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Département économique.

Pour l'ensemble des pays en voie de développement, le service de l'intérêt et l'amortissement¹³ des dettes publiques et garanties par le gouvernement passerait à 3,1 milliards de dollars en 1963, contre 900 millions de dollars en 1956, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle un peu supérieure à 19 p. 100. Bien entendu, le montant de ces services ne dépend pas seulement du volume de la dette, mais encore des conditions dans les-

Pourcentage de la dette publique extérieure et de la dette garantie^a par les gouvernements remboursable au cours des cinq années à venir

50 p. 100 ou davantage	40 à 49 p. 100	30 à 39 p. 100	20 à 29 p. 100
Argentine	Birmanie	Equateur	Bolivie
Brésil	Ceylan	Ethiopie	Inde
Guatemala	Chili	Iran	Pakistan
Israël	Colombie	Nicaragua	Paraguay
Mexique	Costa Rica	Nigéria	République Dominicaine
Philippines	El Salvador	Pérou	Soudan
Turquie	Espagne	Thaïlande	Uruguay
Venezuela			
Yougoslavie			

Source : Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Département économique.

^a Non compris les dettes commerciales à court terme.

¹³ Non compris les pays socialistes. Pendant les deux périodes, les amortissements ont représenté plus des deux tiers du total.

quelles le remboursement doit se faire. Comme le montre le tableau ci-dessus, un nombre appréciable de pays en voie de développement se trouvent devant un problème très grave en raison de l'échéance relativement rapprochée des obligations.

Les prêts et les investissements qui sont allés aux pays en voie de développement n'ont pas toujours été accordés compte tenu des besoins en ressources de ces pays et de leur aptitude à régler leurs dettes, mais ont souvent été motivés surtout parce que c'était de l'intérêt immédiat des pays exportateurs de biens d'équipement. On a, de ce fait, très souvent fixé des échéances qui pouvaient peut-être être raisonnables dans le cas de chaque opération envisagée mais qu'une estimation prudente de la capacité des pays à régler leurs dettes ne justifiait aucunement.

En fait, le soin avec lequel certaines institutions de crédit international ont échelonné les échéances des prêts pour tenir compte de la situation spéciale de chaque pays est vain, si des opérations de cette nature, qui bouleversent les paiements extérieurs d'un pays, se font simultanément par d'autres voies.

De toute manière, les faits sont là et il faut faire face à cette situation sans délai. Des organismes compétents étudient la façon dont il faudra procéder ; aussi nous limiterons-nous à quelques observations générales qui pourront intéresser la Conférence.

Aux fins de la Conférence, deux aspects de la question doivent être examinés : les problèmes graves qui se posent à un certain nombre de pays, et les mesures qu'il faut prendre pour éviter qu'ils ne se renouvellent et qui intéressent les pays qui fournissent des ressources financières internationales et ceux qui les reçoivent.

2. CONSOLIDATION DES DETTES ET PROLONGATION DES ÉCHÉANCES

En ce qui concerne le premier aspect, il semble que certains pays ne puissent faire autrement que de consolider certaines de leurs dettes à court et à moyen terme et prolonger le délai de remboursement de l'ensemble de leur dette extérieure. L'expérience acquise tant sur le plan national qu'international a montré plus d'une fois que certains cas très critiques d'endettement ont été résolus avec succès et qu'on a pu ainsi éviter de graves dangers. Mais s'acquitter d'obligations impérieuses en en assumant d'autres qui deviendront très rapidement tout aussi impérieuses, c'est simplement retarder l'heure du règlement des comptes sans rien résoudre.

Evidemment il ne s'agit pas simplement de calculer mathématiquement les possibilités de réduire le service de la dette par la prolongation des délais de remboursement. C'est là un problème que l'on ne peut dissocier de la politique économique d'un pays. Il faut donc envisager sa solution dans le cadre d'un plan de développement prévoyant l'utilisation simul-

tanée des ressources libérées par l'allégement du service des dettes grâce à l'aménagement de ces dernières et des autres ressources intérieures et extérieures disponibles pour financer le programme d'investissement.

Il ne fait pas de doute que le financement compensatoire joue un rôle important dans cet aménagement de la dette extérieure. Le fait de dédommager un pays des pertes qu'il subit en raison de la détérioration des termes de l'échange permettra, comme on l'a déjà expliqué, de donner une base plus solide qu'actuellement à ces aménagements de la dette extérieure et aux nouvelles opérations qui seront réalisées dans l'avenir. Qui plus est, les ressources provenant de ce financement compensatoire pourront fort bien être utilisées par les gouvernements, selon que de besoin, pour assurer le service des nouvelles dettes nées des aménagements en question. Il est incontestable que ce facteur supplémentaire de sécurité contribuera beaucoup à accroître les possibilités de réalisation de ces opérations, puisqu'il réduirait notamment les charges entraînées par le paiement des intérêts.

L'autre problème — celui qui consiste à empêcher le renouvellement des événements à l'origine de situations critiques si préoccupantes — doit lui aussi être lié à la nécessité d'adapter les opérations internationales de prêt et d'investissement aux exigences de chaque plan de développement économique. La composition de la dette d'un pays en voie de développement — sa nature, son amortissement et ses autres caractéristiques — ne peut pas être laissée au hasard ; elle doit répondre à la situation et aux besoins de chaque pays.

3. PROBLÈMES QUI SERONT MIEUX RÉSOLUS DANS LE CADRE DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT

On a, au cours de ces dernières années, fait beaucoup de progrès dans la façon d'envisager les problèmes dans ce domaine, mais ces progrès sont encore insuffisants. Lorsque ceux qui doivent décider de l'attribution de ressources internationales supplémentaires jugent qu'un plan est bien conçu, il serait très souhaitable que ces ressources soient engagées en principe pour la durée du plan ; l'exécution de l'engagement serait subordonnée à la réalisation des conditions indispensables à l'exécution du plan et à la présentation de projets concrets. Cette conception globale du plan et de ses exigences financières donnerait aux gouvernements et aux institutions qui fournissent les ressources la possibilité de coordonner les diverses opérations de façon qu'elles concordent avec le plan et la capacité d'assumer toutes les charges entraînées par le service des dettes, compte tenu de l'accroissement probable des exportations, des besoins d'importation et des autres règlements extérieurs.

Naturellement, dans l'ensemble d'engagements réciproques qu'implique une opération de ce genre,

les pays recevant les ressources devront s'obliger notamment à consulter au préalable, lors de toute opération marginale non prévue dans le financement global du plan de développement, ceux qui se seront engagés à leur fournir les ressources internationales. Autrement, ils risqueraient de se trouver une fois de plus dans une situation critique.

C'est encore dans l'établissement d'un plan que réside la seule façon de résoudre un problème qui est lié au commerce extérieur des pays en voie de développement. Un premier pas a été fait dans la bonne direction, mais ce problème ne sera réellement résolu qu'à condition d'être envisagé dans la perspective globale d'un plan. Nous voulons parler du financement extérieur d'une partie de l'investissement interne.

On a beaucoup hésité à adopter ce mode de financement parce que l'on a estimé que les ressources extérieures devaient être utilisées exclusivement pour les importations de biens d'équipement. De ce fait, lorsqu'un pays en voie de développement jugeait commode de produire par lui-même certains biens d'équipement, il ne pouvait le faire en faisant appel aux ressources internationales : il était obligé d'utiliser ses propres ressources limitées, non seulement à cette fin mais aussi pour couvrir les dépenses locales afférentes aux investissements effectués au moyen de biens d'équipement importés.

Le fait est qu'il faut des ressources extérieures pour compenser l'insuffisance des ressources internes pour les programmes d'investissement et que, lorsque ces ressources extérieures sont effectivement utilisées pour l'un de ces investissements et non pour la consommation, il importe peu, économiquement parlant, qu'elles servent à régler des importations de biens d'équipement ou à financer des investissements internes.

Cette hésitation est sans doute due essentiellement au fait que les grands centres souhaitent faciliter leurs exportations de biens d'équipement, ce qui est compréhensible, encore que ce désir ne soit pas nécessairement conforme aux exigences d'une politique de développement valable, car il n'y a aucune raison de favoriser les importations de certains types de biens d'équipement lorsqu'ils peuvent être produits rentablement dans les pays en voie de développement. En outre, si des ressources extérieures sont utilisées sur le plan interne, soit pour fabriquer ces biens d'équipement, soit pour régler des dépenses locales d'investissement, cela ne veut pas dire qu'elles sont perdues du point de vue du commerce extérieur. En réalité, elles seront utilisées pour d'autres importations et ne resteront pas sans emploi, puisque l'on ne constate pas dans les pays en voie de développement de tendance à constituer des réserves monétaires excessives.

Il serait donc souhaitable d'éviter cette distinction rigoureuse entre les ressources non seulement en ce qui concerne le problème dont il vient d'être

question, mais aussi en ce qui concerne un autre problème important. Dans le présent rapport, on a mis l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à former des groupements de pays en voie de développement afin de promouvoir leur commerce réciproque et, partant, de réduire le déficit potentiel de leur balance commerciale. Or, les pays industriels souhaitent favoriser leurs exportations de biens d'équipement et, de ce fait, ils s'opposent généralement à ce que les pays en voie de développement auxquels ils accordent des ressources financières les affectent à l'achat, dans d'autres pays en voie de développement, de ces mêmes biens dans des conditions compétitives. Cette question relève du problème général du multilatéralisme dans l'emploi des ressources financières internationales. Mais en attendant que ce problème soit résolu, il serait souhaitable d'introduire cet élément supplémentaire de souplesse dans la politique de coopération internationale en vue du développement économique.

Si l'on agissait ainsi, on stimulerait considérablement les exportations de biens capitaux et certains pays en voie de développement vers d'autres et, le moment venu, vers les pays industriels.

A l'heure actuelle, les pays en voie de développement se trouvent en situation d'infériorité, car ils ne peuvent lutter avec les pays avancés en matière de crédits à l'exportation. Pour remédier à cet état de choses, la Banque Interaméricaine de développement a institué un système de crédits à l'exportation pour les pays latino-américains et il faut espérer qu'elle pourra disposer des ressources nécessaires pour donner l'ampleur voulue à ces opérations. Il serait désirable en outre qu'un système analogue soit créé à l'intention des autres pays en voie de développement et qu'on étudie la possibilité d'assortir ce système d'une assurance-crédit.

Une autre raison d'établir un lien étroit entre les ressources extérieures octroyées à un pays en voie de développement et les projets concrets nécessitant au départ l'importation de biens d'équipement, c'est la nécessité de procéder à une étude approfondie des projets. Toutefois, en l'absence d'un plan de développement dans le cadre duquel une telle étude puisse être entreprise, rien n'empêche que l'on utilise des ressources internes à des projets ayant un rang de priorité peu élevé ou présentant très peu d'intérêt du point de vue économique ou social.

Toutes ces considérations font de la planification une nécessité encore plus impérieuse et ce point a été dûment souligné dans le présent rapport. Qui plus est, c'est en planifiant que l'on peut le mieux assurer l'efficacité de la politique de coopération financière.

A cet égard, il ne faut pas oublier que dans les pays industriels nombreux sont ceux qui se demandent dans quelle mesure les ressources internationales allouées ces dernières années aux pays en voie de développement ont été efficacement utilisées.

Des comparaisons ont été faites avec le programme européen de relèvement, programme d'aide qui a été associé au rapide redressement que l'Europe occidentale d'après guerre a opéré en l'espace de quelques années, et dont l'application a pu cesser à mesure que chaque pays retrouvait sa puissance économique.

Il n'est pas douteux que les pays en voie de développement ont encore beaucoup à faire pour prendre les mesures internes qui leur permettront de tirer un meilleur parti de l'assistance extérieure mise à leur disposition. Nous traiterons plus loin de certaines de ces mesures.

Mais on ne saurait en aucun cas comparer valablement l'aide qui a été fournie à l'Europe occidentale après la guerre et les ressources maintenant mises à la disposition des pays en voie de développement. Tout d'abord, le montant annuel moyen de l'aide économique consentie à l'Europe occidentale de 1948 à 1951 a été de l'ordre de 12 dollars par habitant alors que l'aide correspondante actuellement fournie aux pays en voie de développement s'établit aux alentours de 4 dollars ; ensuite et surtout, parce qu'il est de la nature même des problèmes auxquels les pays en voie de développement doivent faire face de ne pas comporter de solution immédiate ou rapide. La tâche qui consiste à rattraper le retard économique pris pendant des siècles ne peut se comparer au problème du relèvement économique de l'Europe même après une guerre dévastatrice.

Chapitre IV

LE COMMERCE ENTRE LES PAYS SOCIALISTES ET LE RESTE DU MONDE, NOTAMMENT LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

1. LE POTENTIEL COMMERCIAL DES PAYS SOCIALISTES

L'importance des pays socialistes dans l'économie mondiale se traduit par le fait que leur production industrielle représente, selon les estimations, un tiers environ de la production mondiale. Toutefois, la part de ces pays dans le commerce international est loin d'être aussi importante.

Ce fait, si l'on y ajoute que ces pays envisagent de poursuivre leur processus d'expansion économique rapide, donne à penser qu'ils pourront augmenter considérablement le volume de leurs échanges avec le reste du monde. La question de savoir comment ces possibilités commerciales pourraient se matérialiser et pourraient aider les autres membres de la communauté mondiale à recueillir progressivement les avantages du développement économique, constitue l'un des problèmes les plus importants soumis à la Conférence.

C'est dans une perspective large qu'il convient de considérer le fait que les échanges commerciaux

des pays socialistes avec le reste du monde se situent actuellement à un niveau relativement bas. Avant les révolutions survenues dans ces pays, la situation de leur commerce extérieur (exception faite de l'Allemagne orientale et de la Tchécoslovaquie) ressemblait à celle des pays en voie de développement : ils fournissaient des produits primaires aux pays industriels dont ils recevaient des articles manufacturés et avaient très peu de relations commerciales entre eux ou avec les autres régions en voie de développement. Avant la seconde guerre mondiale, les petits pays de ce groupe ne commerçaient pas beaucoup avec l'Union soviétique, qui possédait déjà une économie industrielle. En revanche, depuis cette guerre, ces échanges ont beaucoup augmenté, tandis que le commerce de la région avec le reste du monde diminuait considérablement par rapport au niveau d'avant guerre.

Cette orientation nouvelle du commerce extérieur de ces pays ne saurait être imputée à des considérations d'ordre économique seulement, encore qu'ils aient sans conteste trouvé avantage à commercer entre eux. Mais, plus importants encore ont été sans doute les événements politiques dont l'examen n'entre pas dans le cadre du présent rapport. Quoi qu'il en soit, si, comme il faut l'espérer, l'évolution favorable qui se fait actuellement jour dans les milieux politiques internationaux continue, il pourrait en résulter pour les relations commerciales entre les économies socialistes et les économies d'entreprise privée de nouvelles et importantes possibilités de rapprochement qui seraient à leur avantage réciproque.

Les exportations des pays socialistes vers le reste du monde ont progressé rapidement depuis plusieurs années. Comme on le verra dans le tableau ci-après, elles sont passées de 1 milliard 900 millions de dollars à 4 milliards 700 millions de dollars entre

Exportations des pays du CAEM

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1955	1962	Taux d'accroissement annuel (en pourcentage)
Vers les pays du CAEM ..	4 750	10 150	11.5
Vers le reste du monde ..	1 900	4 760	14.0
Vers les pays industrialisés d'entreprise privée	1 480	2 750	9.3
Vers les pays en voie de développement	420	1 910	24.0
TOTAL DES EXPORTATIONS ^a	7 950	15 770	10.4

^a Les totaux pour les années 1955 et 1962 figurant dans ce tableau ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composants, en raison de montants résiduels qui ne peuvent être affectés spécialement à des pays déterminés. Chiffres établis d'après les données communiquées par le Bureau de statistique des Nations Unies.

1955 et 1962, période pendant laquelle les exportations vers les pays en voie de développement sont passées de 400 millions de dollars environ à 1 milliard 900 millions de dollars.

Bien que les exportations des pays en voie de développement vers le monde socialiste représentent encore moins de 5 p. 100 du total de leurs exportations, il ressort des chiffres ci-après que ces exportations, qui depuis quelques années sont en progrès, comptent pour une part importante dans l'accroissement global, en valeur, des ventes de ces pays.

Exportations des pays en voie de développement

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1955	1962	Taux d'accroissement annuel (en pourcentage)
Vers les pays industrialisés d'entreprise privée ..	17 210	21 030	2.9
Vers les pays en voie de développement	5 840	6 550	1.6
Vers les pays du CAEM	445	1 420	18.0
TOTAL DES EXPORTATIONS ^a	23 957	29 630	3.1

^a Les totaux pour les années 1955 et 1962 figurant dans ce tableau ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composants, en raison de montants résiduels qui ne peuvent être affectés spécialement à des pays déterminés. Chiffres établis d'après les données communiquées par le Bureau de statistique des Nations Unies.

Les pays socialistes membres du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) prévoient une forte augmentation de leur commerce extérieur. D'après les estimations du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, si ces pays mènent à bonne fin leurs plans actuels d'augmentation de leur revenu national, la valeur totale de leurs importations, qui était de 15.2 milliards de dollars en 1962, pourrait atteindre près de 30 milliards de dollars en 1970 et dépasser 50 milliards de dollars en 1980.

Dans l'hypothèse où la part des pays en voie de développement se maintiendrait aux environs de 10 p. 100, il pourrait en résulter une expansion de leurs marchés d'exportations dans les pays du CAEM, la valeur de leurs exportations passant alors de 1.4 milliard de dollars en 1962 à 3 milliards en 1970 et à plus de 5 milliards en 1980.

Mais certains pays du CAEM prévoient que leurs échanges avec les pays en voie de développement représenteront une part plus importante de leur commerce total, et s'il en allait de même pour les autres pays de ce groupe, il va de soi que les possibilités d'expansion seraient plus grandes que celles qui sont indiquées ci-dessus.

On peut cependant concevoir que la politique du

Conseil d'aide économique mutuelle s'oriente vers une réduction de l'importance relative du commerce avec les pays en voie de développement et avec le reste du monde en général.

A cet égard, les pays socialistes se trouvent dans des situations très diverses. D'un côté, l'Union soviétique, avec ses immenses ressources naturelles, pourrait sans doute maintenir son taux de croissance économique sans guère être obligée d'intensifier ses relations commerciales avec l'étranger, même dans le cas d'une situation internationale assainie. Il n'en va pas de même des autres pays socialistes, dont les économies sont telles qu'ils sont obligés d'intensifier leurs échanges commerciaux avec le reste du monde. Il est donc de leur intérêt évident d'envisager le problème du commerce extérieur d'un point de vue plus dynamique.

Il n'empêche que l'Union soviétique elle-même, malgré les considérations mentionnées ci-dessus, a témoigné l'intérêt qu'elle attache à une participation active dans une nouvelle division internationale du travail avec le reste du monde, tant avec les pays industriels qu'avec les pays en voie de développement, participation qui lui permettrait, grâce au commerce international, d'utiliser au maximum ses ressources productives.

Dans le Conseil d'aide économique mutuelle, il n'y a rien, du point de vue constitutionnel ou institutionnel, qui puisse gêner un développement intensif du commerce avec les pays d'entreprise privée. De plus, ce développement s'est déjà amorcé, même s'il reste dans les limites modestes d'un effort entrepris à l'origine dans des circonstances généralement défavorables. Ainsi, de 1955 à 1962, les échanges des pays du CAEM entre eux, comme le montre le premier tableau, ont augmenté au taux annuel de 11.5 p. 100, alors que ce taux a été de 9.3 p. 100 pour leur commerce avec les pays industriels et de 24 p. 100 pour leur commerce avec les pays en voie de développement ¹⁴.

2. LE COMMERCE ENTRE LES PAYS SOCIALISTES ET LES PAYS D'ENTREPRISE PRIVÉE

L'instauration de conditions plus favorables pour le commerce entre les pays socialistes et les pays en voie de développement est un problème qu'il convient d'examiner dans le contexte des relations commerciales entre les pays socialistes et les pays d'entreprise privée en général. Les échanges commerciaux dans le monde constituent un réseau profondément interdépendant, et la présence d'obstacles dans un domaine d'échange se fait immanquablement sentir dans tous les autres.

On avance diverses raisons pour expliquer que le commerce entre les pays socialistes et les pays développés d'entreprise privée reste peu actif. Les

¹⁴ Non compris Cuba, le taux serait d'un peu moins de 20 p. 100.

uns prétendent que de nombreux pays d'entreprise privée appliquent un traitement discriminatoire aux pays socialistes dans leur commerce avec eux, par toute une série de moyens tels que la réglementation de certaines catégories d'exportations et le refus d'appliquer, pour les importations, le traitement de la nation la plus favorisée ; selon les autres, le système commercial des pays socialistes ne permet pas de vérifier la manière dont sont appliqués, dans ces pays, les engagements contractés en ce qui concerne le traitement de la nation la plus favorisée, les pays socialistes défavorisent certains pays lors de l'établissement des listes de pays d'origine pour leurs programmes d'importations, discrimination que l'on retrouve, d'une manière générale, dans la réglementation quantitative des importations, et, en tout cas, le niveau du commerce dépend plus des plans des pays socialistes et de leur capacité à répondre aux conditions d'importation des pays d'entreprise privée, qu'il s'agisse des pays avancés ou des pays en voie de développement, que des obstacles opposés par ces pays.

Il serait vain d'examiner au fond cette controverse dans le présent rapport. Heureusement, on constate quelques progrès sur la voie d'un *modus vivendi* dans ce domaine. On commence à reconnaître de part et d'autre qu'il faut respecter le système commercial de l'autre partie et s'efforcer d'adapter ses politiques de façon à parvenir à un arrangement mutuellement avantageux. C'est dans cet esprit que des experts venus de sept pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents se sont rencontrés en septembre 1963 à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe ; ils se sont accordés à reconnaître que les relations commerciales pouvaient être développées sur la base d'avantages mutuels et d'une réciprocité effective, l'objectif étant une « augmentation de volume et une composition des échanges entre pays de systèmes économiques différents qui donneraient satisfaction aux partenaires commerciaux et serviraient de base à un nouveau développement équilibré des transactions à long terme ¹⁵ ». Ils ont estimé également qu'il serait beaucoup plus avantageux d'aborder ainsi le problème, c'est-à-dire d'un point de vue réaliste et pratique, que d'entreprendre un examen détaillé de ses aspects théoriques.

Les experts ont reconnu en outre que les pays développés d'entreprise privée ont souvent recours aux tarifs douaniers pour réglementer leur commerce extérieur, mais que ces tarifs ne servent pas le même objectif dans les pays socialistes. Pour ce qui est des importations des pays socialistes, les deux condi-

¹⁵ Commission économique pour l'Europe, *Rapport préliminaire du groupe spécial à la douzième session du Comité pour le développement du commerce*, publié à l'origine sous la cote TRADE/140, 2 octobre 1963, et distribué comme document de la Conférence sous la cote E/CONF.46/PC/47, par. 24, b, annexe A. Le groupe était composé d'experts désignés par les Gouvernements suivants : Etats-Unis, France, Hongrie, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

tions déterminantes sont les plans économiques de ces pays et le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur : les tarifs douaniers ont une fonction complémentaire qui est surtout de décourager les importations en provenance de pays qui n'accordent pas le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Lorsque des pays d'entreprise privée négocient l'application d'une réduction mutuelle de leurs tarifs douaniers, le fait que ces tarifs jouent à peu près le même rôle de part et d'autre permet aux pays intéressés d'arriver à l'équivalence des concessions qu'ils se font mutuellement. Mais lorsqu'il y a des différences fondamentales dans les systèmes commerciaux, la réciprocité peut s'obtenir surtout par des accords mutuels concrets aux termes desquels les partenaires s'engagent à augmenter le volume et à élargir la gamme de leurs échanges mutuels.

On a émis l'idée qu'étant donné le rôle différent que jouent les tarifs douaniers dans les deux systèmes économiques et sociaux, il conviendrait d'étudier la possibilité de réduire les prix intérieurs dans les pays socialistes, en contrepartie de l'abaissement des droits de douane appliqués par les pays d'entreprise privée. Mais cette formule ne donnerait pas le résultat souhaité. Une réduction des prix dans les pays socialistes ne suffirait pas, à elle seule, à stimuler les importations, comme le fait une réduction des tarifs douaniers dans les pays d'entreprise privée. Le volume des importations dans les pays socialistes dépend des quantités qui leur ont été affectées dans les plans économiques, lesquelles sont à leur tour fondées sur les prévisions de recettes d'exportation. Dans ces conditions, il leur faut augmenter le volume de leurs exportations pour pouvoir développer leurs importations, et c'est à ce moment-là seulement qu'une réduction des prix interviendrait efficacement pour stimuler la consommation de marchandises importées en plus grande quantité. A son tour, le volume des exportations dépend, d'une part, de la capacité des pays socialistes à satisfaire aux besoins des pays d'entreprise privée, et, d'autre part, de la disposition de ces derniers à utiliser les produits en question.

Depuis de nombreuses années, les pays socialistes ont pour principal objectif de maintenir un taux de croissance très élevé fondé dans une large mesure sur une expansion rapide de leur industrie lourde, qui leur permettrait d'atteindre les niveaux de vie des pays occidentaux. Cela étant, ils ont accordé aux importations de machines et de matériel en général, qu'ils pouvaient obtenir surtout auprès des pays développés, la priorité sur les importations de biens de consommation ou de produits tels que le thé, le café et le cacao parce qu'ils les considéraient comme des articles de luxe ou parce que ces produits ne comptaient pas parmi leurs biens de consommation traditionnels.

Plus récemment, les importations de produits alimentaires, de matières premières et de produits finis destinés à la consommation personnelle ont considé-

ablement augmenté. Toutefois, le montant des devises disponibles pour ces importations se trouve encore nécessairement limité par le volume total des ressources que ces pays peuvent retirer des ventes de leurs produits sur les marchés extérieurs. S'ils pouvaient exporter davantage, que ce soit vers les pays développés ou vers les pays en voie de développement, il leur serait plus facile d'importer en plus grandes quantités des produits primaires et des articles manufacturés finis qui viennent, à l'heure actuelle, relativement assez loin dans l'ordre de priorité de leurs importations.

2. PERSPECTIVES D'UN ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Quelles sont les perspectives concrètes d'une expansion substantielle des échanges des pays en voie de développement avec les pays socialistes?

On ne saurait envisager les échanges futurs des pays socialistes sous la forme d'une simple projection du passé. Si les plans actuels de ces pays sont fondés sur des hypothèses économiques et politiques liées à l'expérience acquise au cours d'années antérieures, une modification de ces hypothèses pourrait entraîner une amélioration des perspectives d'échanges commerciaux entre les pays en voie de développement et le monde socialiste plus grande qu'il ne semble ressortir des plans actuels. Par exemple, une des questions les plus importantes que doivent se poser les pays socialistes lors de l'établissement de leurs plans pour l'avenir est celle de savoir s'ils pourront se procurer régulièrement à l'étranger certains produits particulièrement importants pour leur économie et s'ils seront en mesure d'exporter leurs produits suivant les quantités prévues, sans encourir de risques autres que les risques commerciaux habituels.

Pour le moment, on ne peut fonder les prévisions commerciales que sur les plans qui existent déjà. Les perspectives commerciales, telles qu'elles ressortent des plans des pays socialistes, varient grandement suivant les produits. Par exemple, en ce qui concerne les produits agricoles des zones tempérées, il semble que les pays socialistes s'efforcent nettement d'accroître leur production au maximum pour faire face à la demande résultant de l'accroissement de la population et de l'élévation des niveaux de vie. Dans ces conditions, il se peut que les perspectives à long terme en ce qui concerne les importations de produits de zones tempérées ne deviennent progressivement défavorables, sauf dans des cas isolés. Toutefois, il ne faut pas écarter la possibilité que, dans les pays socialistes comme dans les pays d'entreprise privée, une certaine proportion de l'accroissement de la demande intérieure puisse être satisfaite par des importations. Si faible que soit cette proportion, elle peut représenter des quantités appréciables pour les pays producteurs. Il n'est donc pas inutile de prospecter les débouchés qui pourraient s'ouvrir aux exportations de produits primaires, surtout si, malgré

leurs efforts pour accroître leur production, les pays socialistes renoncent à utiliser les terres marginales où le coût de production serait trop élevé.

On peut en dire autant des matières premières industrielles, pour lesquelles les pays en voie de développement pourraient trouver des débouchés importants au cours des années à venir si, d'une part, les pays socialistes prenaient dans un contexte d'échanges réciproques des mesures propres à faire, dans leur consommation totale, une place appropriée aux produits importés et si, d'autre part, ils pouvaient être raisonnablement sûrs d'avoir régulièrement accès aux sources d'approvisionnement.

L'accroissement du potentiel de consommation des pays socialistes semble devoir offrir de meilleurs débouchés aux produits tropicaux. Si la consommation de ces produits par habitant atteint, d'ici à 1980, les niveaux que l'on trouve actuellement dans les pays plus riches d'entreprise privée, les importations pourraient augmenter dans des proportions considérables. D'après certaines hypothèses établies dans cet ordre d'idées, on a estimé que les importations de ces produits par les pays du CAEM, qui s'élevaient à 130 millions de dollars à peine en 1961, pourraient atteindre environ 3 milliards de dollars en 1980.

De même, les pays en voie de développement pourraient voir s'élargir les marchés pour leurs articles manufacturés puisque l'élévation du revenu se traduit par une augmentation toujours plus forte de la demande de biens de consommation industriels ; mais il faudrait dans ce cas que les pays socialistes prévoient une division du travail appropriée dans ce domaine. Cette tendance en ce qui concerne les produits industriels exportés par des pays en voie de développement a déjà commencé à se manifester surtout dans le cas de l'Inde et de la République arabe unie. Il serait fort souhaitable que les pays socialistes puissent indiquer les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre à long terme en ce qui concerne les importations de produits primaires et de produits industriels en provenance des pays en voie de développement. Cela aiderait beaucoup les pays en voie de développement à établir leurs plans d'exportation et à réduire leur déficit commercial.

Si l'on veut que toutes ces éventualités se réalisent, il faudra que les pays en voie de développement accroissent parallèlement leurs achats aux pays socialistes. Les pays socialistes ont fait savoir qu'ils étaient prêts à accroître leurs livraisons de biens d'équipement nécessaires au développement, encore que tous n'aient pas la même expérience des marchés des pays en voie de développement. Certains pays socialistes ont déjà acquis ce genre d'expérience, qui leur a permis d'établir un important courant d'exportations de machines et de matériel ; pour d'autres pays, en revanche, il s'agit d'un problème relativement nouveau exigeant des efforts considérables en matière d'organisation et d'adaptation aux conditions

locales et aux besoins des pays en voie de développement.

On entend parfois exprimer la crainte que si les possibilités d'échanges commerciaux entre pays socialistes et pays en voie de développement venaient à se réaliser, l'économie de certains petits pays risquerait de devenir exagérément tributaire du pouvoir d'achat de pays plus grands, ce qui pourrait être d'autant plus grave lorsque ce pouvoir d'achat est déterminé par les décisions d'organismes publics ou de grandes firmes commerciales. Il est vrai que le fait pour un pays de dépendre exclusivement ou essentiellement pour ses exportations d'un marché unique dans une région quelconque présente de sérieux inconvénients dont la gravité est en proportion inverse de la dimension du pays exportateur. C'est une des raisons fondamentales qui militent en faveur d'une diversification non seulement des exportations mais aussi des marchés auxquels elles sont destinées. Il faut espérer que de telles situations pourront être évitées grâce à un développement équilibré des échanges entre tous les pays.

4. LES ACCORDS BILATÉRAUX ET LEUR IMPORTANCE

Toute évaluation des possibilités de développer rapidement les échanges commerciaux entre les pays socialistes et les pays en voie de développement doit tenir compte des inconvénients du bilatéralisme. Ils sont bien connus. Toutefois, tant que la situation n'est pas encore entièrement favorable à l'application universelle, éminemment souhaitable, d'un système d'échanges multilatéraux, des accords bilatéraux sont utiles dans la mesure où ils favorisent l'augmentation du volume des exportations et, par voie de conséquence, de celui des importations¹⁶.

L'application universelle du multilatéralisme subirait un échec sérieux si les échanges bilatéraux s'étendaient à des opérations qui se font actuellement sous forme multilatérale. Mais le cas est très différent quand il s'agit, comme ici, d'ouvrir de nouveaux courants commerciaux grâce à des accords bilatéraux.

Les accords bilatéraux peuvent être conclus pour de longues, comme pour de courtes périodes. Les accords à long terme peuvent assurer un accroissement régulier des échanges pendant un certain nombre d'années en fixant des objectifs pour une expansion commerciale réciproque, objectifs généraux et objectifs pour des produits déterminés. Ces accords peuvent ainsi fournir la base de la planification d'une production accrue pour l'exportation.

Il importe de distinguer ce bilatéralisme de celui

¹⁶ Dans ce type de commerce bilatéral, les pays socialistes offrent habituellement des arrangements de paiements bilatéraux dans la monnaie des pays en voie de développement. Tout déficit ou excédent résultant des accords pendant telle ou telle période est réglé au moyen d'envois de marchandises correspondant aux montants requis pendant la période qui suit. Les échanges dans les deux sens se font généralement sur la base des prix moudiaux.

qui caractérisait la grande crise mondiale des années 30. On recourait à l'époque à des arrangements bilatéraux pour protéger les exportations contre les désastreuses restrictions qui les menaçaient en raison de la situation défavorable du moment. Devant l'impérieuse nécessité de réduire leurs importations, les pays cherchaient, par des arrangements commerciaux bilatéraux, à s'adresser pour leurs importations aux pays qui leur achetaient leurs exportations pour un montant équivalent, même si leurs prix étaient plus élevés que ceux qu'offraient d'autres sources d'approvisionnement.

Ces accords bilatéraux étaient donc un instrument de déviation plutôt que d'expansion du commerce. Aujourd'hui, la question des accords bilatéraux avec les pays socialistes se présente sous un jour différent, puisqu'il s'agit essentiellement de provoquer, au moyen d'accords bilatéraux, des courants d'échanges qui n'existeraient pas sans eux. Les accords bilatéraux peuvent donc être des instruments d'expansion du commerce pourvu que, au lieu de détourner les courants d'échanges existants, ils en créent de nouveaux et que les prix internationaux soient respectés.

Les pays en voie de développement devraient donc pouvoir maintenir et accroître leurs échanges commerciaux traditionnels dans la mesure où le permettent les débouchés que leur ouvrent les pays d'entreprise privée, et augmenter en même temps leurs échanges avec les pays socialistes.

L'objectif ultime devrait être d'étendre le multilatéralisme à l'ensemble du commerce mondial. Dans ce sens, on peut concevoir une forme d'accord bilatéral compatible avec le multilatéralisme. Il serait possible, par exemple, de conclure des accords spécifiant les produits que les pays intéressés cherchent à importer et à exporter, sans vouloir établir un strict équilibre des échanges entre chaque groupe de partenaires.

Les pays socialistes, on l'a dit, suivent la politique de contrats à long terme dans leur commerce d'importation et d'exportation. Dans certains pays d'entreprise privée, on commence à reconnaître les avantages qu'il est possible d'obtenir par ce moyen. C'est ainsi que l'une des principales conclusions et recommandations de la mission commerciale des Chambres de commerce de Birmingham et de Londres qui s'est rendue en Union soviétique en mai 1963 est la suivante :

« Il faut voir dans le fait que le ministre du Commerce extérieur de l'Union soviétique est disposé à négocier des accords quinquennaux, tant pour acheter que pour vendre, un progrès très important et très significatif. L'industrie britannique devrait être prête à en tirer pleinement parti. Certaines branches d'industrie pourront maintenant planifier leur production à l'avance et même déve-

lopper leurs installations pour exécuter les commandes soviétiques ¹⁷. »

En d'autres termes, les pays d'entreprise privée, comme les pays socialistes, peuvent trouver dans les accords bilatéraux à long terme ¹⁸ une base solide pour planifier leur industrie.

Les accords bilatéraux à court terme sont utilisés par les pays socialistes et par un certain nombre de pays en voie de développement. Ces accords peuvent servir à assurer des ventes à l'exportation quand un pays a des difficultés à exporter, soit en raison de la faiblesse du marché de certains produits, soit en raison de la surévaluation des taux de change, soit à cause de mesures discriminatoires prises par d'autres pays, soit pour d'autres motifs. Ce qui se produit en fait, c'est que le pays intéressé utilise son pouvoir d'importation pour vendre ses exportations par des voies bilatérales. Bien que le plus gros des échanges des pays socialistes — entre eux et avec le reste du monde — soit fondé sur un système d'accords bilatéraux, certains pays d'entreprise privée cherchent aussi à donner à leurs échanges avec les pays socialistes un équilibre bilatéral. Nous avons signalé le cas de certains pays développés qui insistent sur un équilibre bilatéral dans leurs transactions avec les pays socialistes en vue d'obtenir des débouchés supplémentaires pour des produits d'exportation difficiles à écouler sur d'autres marchés.

5. POSSIBILITÉS DE COMMERCE MULTILATÉRAL

Il ne fait pas de doute que le commerce multilatéral a de notables avantages sur le commerce bilatéral et que tout doit être fait pour en étendre la portée jusqu'à l'élimination du commerce bilatéral. Mais il ne s'agit pas seulement d'appliquer une formule ; il faut d'abord et surtout créer des conditions favorables au développement des échanges multilatéraux.

Il convient de rappeler, à cet égard, que les pays socialistes ont maintes fois déclaré que le commerce bilatéral qu'ils pratiquaient leur a été dicté par les circonstances et que des progrès pourraient être faits dans la direction du multilatéralisme si la situation se modifiait favorablement. En fait, il n'y a pas de raison pour que la planification soit incompatible avec le multilatéralisme. Si les conditions s'y prêtent, on devrait pouvoir tout aussi bien planifier un équilibre multilatéral des échanges qu'un équilibre bilatéral.

Un mouvement dans ce sens s'est déjà dessiné dans les pays du CAEM, avec l'institution, entre ces pays, d'un système de paiements multilatéraux. Il faut espérer que ce système s'étendra progressive-

¹⁷ *Trade Prospects in the USSR : A survey for businessmen*, rapport des Chambres de commerce de Birmingham et de Londres, mai 1963, p. 18.

¹⁸ D'autre part, il convient de ne pas perdre de vue que la France et le Royaume-Uni pratiquent depuis longtemps ce système avec des pays auxquels ils sont unis par des liens spéciaux.

ment au reste du monde, ce qui donnerait au commerce international une impulsion considérable.

Les facteurs qui tendent à encourager le bilatéralisme plutôt que le multilatéralisme en matière de commerce tiennent plus au volume et à la composition des échanges qu'au système économique dans lequel les échanges s'effectuent. Un faible niveau d'échanges n'encourage certainement pas le multilatéralisme. Plus augmentent le volume des échanges, le nombre des pays participants et la diversité des produits échangés, plus augmentent aussi les possibilités de compensation multilatérale. Pour cette raison et pour les raisons exposées plus haut, le moyen pour les pays socialistes d'atteindre cet objectif de multilatéralisme semble être d'élargir l'orbite de leur commerce avec le reste du monde, tant avec les pays développés qu'avec les pays en voie de développement. A son tour, le commerce multilatéral renforcera cette expansion du commerce.

Chapitre V

MÉCANISME INSTITUTIONNEL DU COMMERCE MONDIAL ET DÉVELOPPEMENT

1. INSUFFISANCE DU MÉCANISME EXISTANT ET NÉCESSITÉ DE L'AMÉLIORER

Après avoir examiné une série de mesures possibles en matière de commerce et de finances en vue d'éliminer le déficit virtuel des échanges, il convient maintenant de se demander si le mécanisme institutionnel existant est ou non suffisant pour assurer systématiquement l'exécution de ces mesures et les aménager ou en adopter d'autres selon les exigences changeantes de la réalité et enfin pour formuler la politique dans laquelle elles doivent s'articuler.

Les arguments que l'on oppose généralement au mécanisme existant sont les suivants :

1) Le GATT est loin d'avoir un caractère universel puisqu'il compte 61 membres et 13 membres associés¹⁹, alors que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées — qui ont été invités à participer à la Conférence — sont au nombre de 122.

2) Les problèmes du commerce international sont étudiés de façon fragmentaire alors qu'ils font partie intégrante d'un problème général de développement auquel il est nécessaire de s'attaquer de diverses façons convergentes, avec des objectifs clairement définis.

3) S'il est certain que le GATT s'est révélé capable de s'occuper des problèmes commerciaux entre pays industriels, il n'a ni fait aussi bien la preuve de son efficacité en ce qui concerne les échanges de ces pays avec les pays en voie de déve-

loppement, ni favorisé les relations entre ces derniers pays. D'où le fait que beaucoup d'entre eux ont renoncé à participer aux activités de cette organisation.

4) Le GATT a été conçu comme un mécanisme d'expansion du commerce international agissant sur le régime douanier ; il a tenu le commerce entre Etats pour exceptionnel. C'est pourquoi l'Union soviétique et d'autres pays socialistes qui conduisent surtout leur commerce au moyen d'accords bilatéraux d'importation et d'exportation s'en sont tenus à l'écart. Il convient de signaler à cet égard que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les échanges qui se font par l'intermédiaire d'organismes publics dans divers pays non socialistes ont atteint un volume considérable.

5) Les accords et autres activités relatifs aux produits primaires se négocient en grande partie en marge du GATT et ils ne font pas l'objet d'une action coordonnée.

Cette situation a amené à suggérer la création d'une nouvelle organisation du commerce international capable de remédier aux faiblesses signalées et de constituer l'instrument approprié pour l'application de la politique qui se dégagera de cette Conférence et de celles qui pourront être organisées périodiquement par la suite sur le même sujet.

Ce dernier est essentiel, car un changement institutionnel de cette nature n'aura de sens que si l'on décide de parvenir à élaborer cette nouvelle politique. Il n'est pas moins certain que ce changement, s'il se produisait effectivement, pourrait contribuer à l'élaboration de cette politique dans la mesure où il ne serait pas le résultat d'un effort momentané mais d'une préoccupation constante à l'égard des sérieux problèmes que le monde affronte dans ce domaine. Qui plus est, un secrétariat jouissant d'une grande indépendance d'esprit et ayant la faculté et l'aptitude de présenter des initiatives aux gouvernements dans le cadre des Nations Unies pourrait contribuer à la formulation de cette politique et à son application appropriée.

On est de plus en plus convaincu de la nécessité de disposer, sous une forme ou une autre, d'une nouvelle organisation du commerce. Si, pendant la Conférence, cette conviction se renforçait, il conviendrait d'y prendre d'importantes décisions et de décider s'il y a lieu d'atteindre l'objectif en créant immédiatement la nouvelle organisation et en la dotant d'emblée de toutes ses attributions ou en procédant par étapes et en tenant compte des enseignements que l'expérience apporterait.

2. UTILISATION DES ÉLÉMENTS EXISTANTS

A cet égard, il existe un ensemble d'éléments précieux que l'on pourrait utiliser régulièrement et systématiquement en y adjoignant les éléments supplémentaires indispensables, en les modifiant le cas échéant et en conférant unité et cohérence à ce qui

¹⁹ Y compris des pays qui ont adhéré à titre provisoire et d'autres qui participent sous diverses formes aux activités et opérations du GATT.

est actuellement fragmentaire et dispersé. Dans ce cadre conceptuel pourraient s'ordonner un certain nombre d'idées. On procédera ci-après à leur examen.

Comment pourrait-on se servir des éléments existants pour pallier les insuffisances que l'on a constatées dans l'actuel mécanisme institutionnel de façon à aboutir en définitive à la création d'une nouvelle organisation du commerce ?

3. LES CONFÉRENCES PÉRIODIQUES

A vrai dire, les Nations Unies ont depuis un certain temps entrepris un effort destiné à remédier aux deux premières insuffisances et cet effort, encore insuffisant, pourrait maintenant prendre l'ampleur nécessaire, être accompli de façon organique et revêtir des formes qui répondent mieux aux exigences de la tâche.

Les Nations Unies, grâce à la nature de leur composition, offrent en fait aux pays qui en sont membres, et surtout aux pays en voie de développement, un cadre institutionnel plus large que ne l'a été jusqu'ici celui du GATT.

Le GATT, de par sa nature, a certes étudié les problèmes commerciaux en eux-mêmes, mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'Organisation des Nations Unies, l'examen de ces problèmes a fait partie intégrante des débats périodiques relatifs au développement économique. Ces questions sont étudiées dans les commissions économiques régionales, au Conseil économique et social et dans ses organes subsidiaires, ainsi qu'à l'Assemblée générale et dans les rapports établis par le Secrétariat à l'intention de ces différents organes.

Il ne serait pas exagéré de dire que c'est au cours de ces réunions régulières qu'ont été dégagés pour la première fois les points fondamentaux que la Conférence va examiner. C'est là qu'ont d'abord été soulignées la tendance au déséquilibre extérieur persistant et ses conséquences d'ordre structural. On peut en dire autant des questions des termes de l'échange et du financement compensatoire. Le concept de l'inégalité structurale des pays et la nécessité d'adopter une politique propre à remédier aux graves effets des disparités dans la demande internationale ont également été exposés pour la première fois à l'ONU, où ont aussi été lancées les premières attaques contre la conception classique de la réciprocité. C'est au sein des organismes de l'ONU que s'est finalement imposée la nécessité d'adopter une politique d'industrialisation des pays périphériques. L'initiative consistant à former des groupements régionaux de pays en voie de développement a de même pris un élan puissant au sein de l'Organisation mondiale. C'est là, enfin, qu'on a vigoureusement exposé la nécessité de la planification et le rôle des échanges commerciaux dans le développement.

Toutes ces questions n'ont cessé, en outre, de faire l'objet des préoccupations du Secrétariat, et ni le Comité préparatoire ni la Conférence n'auraient

pu, sans lui, disposer de tous les rapports qu'ils lui ont demandé de rédiger dans les plus brefs délais.

Il ne fait donc aucun doute que l'Organisation des Nations Unies est en mesure d'assumer de nouvelles tâches bien plus importantes dans ce domaine.

Suivant cette voie, on pourrait mettre sur pied un système comportant des conférences périodiques analogues à la présente. On y traiterait des problèmes du commerce international dans le cadre du problème global du développement ; ses études devraient également porter sur les questions des paiements internationaux et du financement du développement, non pas en elles-mêmes, puisqu'il existe déjà des institutions qui s'y consacrent, mais en tant que parties intégrantes d'un ensemble dont tous les éléments sont étroitement interdépendants. Ces études auraient un caractère global et en même temps universel puisque les problèmes ne sauraient être fragmentés par zones géographiques distinctes ni par groupes de pays divisés par des régimes économiques et sociaux différents.

Cet examen aboutirait à l'élaboration d'une politique d'ensemble qui devrait être continuellement révisée à la lumière des enseignements de l'expérience. A cet égard, il serait sans doute utile d'instituer, outre les conférences périodiques, un comité permanent qui serait chargé de ces fonctions régulières d'examen et de révision afin de présenter des suggestions ou des recommandations, soit aux conférences, soit aux gouvernements, selon la nature ou l'urgence des problèmes en cause. Il ferait fonction de comité préparatoire des conférences et sa composition pourrait être analogue en ce qui concerne la répartition géographique, quoique numériquement inférieure à celle de l'actuel Comité préparatoire, afin que puissent y participer les pays qui, sans être membres de l'ONU, sont membres d'institutions spécialisées. Certains pays, parmi ces derniers, occupent une place très importante dans le commerce mondial.

4. TACHES PRINCIPALES DU COMITÉ PERMANENT

Le comité permanent devrait se préoccuper dans sa tâche d'examen d'une série d'aspects importants :

a) Le déficit virtuel des échanges, la forme dans laquelle sont poursuivis les objectifs d'importation et les mesures financières et autres prises pour le résorber ;

b) Les mesures prises pour faciliter l'accès des produits primaires aux pays industrialisés ;

c) L'évolution de la politique préférentielle en matière d'importation par ces pays d'articles manufacturés dans les pays en voie de développement ;

d) L'élaboration, la conclusion et l'exécution des accords sur les produits ;

e) Le fonctionnement du système de financement compensatoire ;

f) Le commerce des pays socialistes avec les autres

pays en tant que partie intégrante des échanges mondiaux ; la poursuite des objectifs établis en ce qui concerne les importations en provenance des pays en voie de développement ;

g) La formation et le fonctionnement de groupements préférentiels entre pays en voie de développement et les progrès réalisés à l'intérieur de ces groupements par la politique de remplacement des importations.

Dans sa tâche d'examen de l'application de la politique adoptée, en vue de formuler des recommandations à l'intention des conférences périodiques ou de les présenter aux gouvernements par les voies appropriées, le comité permanent ainsi que les conférences devront compter sur le concours du GATT et des institutions spécialisées des Nations Unies.

Le GATT, sans rien abdiquer de son indépendance, pourrait collaborer très utilement, surtout pour tout ce qui concerne la politique douanière et l'application du régime préférentiel.

La Commission du commerce international des produits de base de l'ONU et le Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, ainsi que la FAO, et d'autres organismes actifs dans ce domaine, pourraient prêter le concours de leur expérience en la matière. Comme nous l'avons dit ailleurs, si l'on n'a pas réalisé plus de progrès, ce n'est pas faute de mécanismes institutionnels mais faute d'une politique vigoureuse et nette. Si la politique est formulée, le Comité permanent et les conférences devront donner l'impulsion nécessaire pour que ces mécanismes fonctionnent de façon efficace et ordonnée.

Le Comité du développement industriel devra jouer un rôle très important, avec l'aide du Centre de développement industriel, notamment pour tout ce qui concerne les exportations industrielles.

Les institutions financières internationales pourraient coopérer dans les domaines du financement compensatoire et des autres mesures financières destinées à corriger le déséquilibre extérieur.

Pour ce qui est des échanges des pays socialistes avec le reste du monde, le Comité pour le développement du commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a déjà apporté une contribution importante à l'étude des relations entre pays socialistes et pays industriels d'entreprise privée et des moyens de les améliorer. Il convient de rappeler que les pays situés hors d'Europe peuvent envoyer des observateurs aux sessions de la CEE.

Si l'on admettait l'idée des conférences et du comité permanent, il conviendrait de prendre des

dispositions pratiques pour éviter, dans toute la mesure possible, tout double emploi inutile, de manière que les débats auxquels procéderaient ces organes ne se répètent pas inutilement dans d'autres organes des Nations Unies ou au GATT. Outre les inconvénients que présenterait ce double emploi en lui-même, il absorberait une grande partie du temps des représentants des gouvernements et les délégations aux conférences et au comité pourraient n'être pas toujours du niveau souhaitable.

D'un autre point de vue, dès que l'on connaîtra la politique qui se dégagera de la présente Conférence, on pourra étudier les rajustements qu'il sera souhaitable d'opérer dans les mécanismes existants pour les doter d'une structure cohérente et les mettre en mesure d'appliquer efficacement cette politique. Ce sera aussi le moment de décider s'il sera nécessaire de créer, à titre provisoire ou en permanence, des organes auxiliaires soit pour l'étude de questions particulières, soit pour suivre l'exécution des mesures par lesquelles la politique se traduira dans la pratique.

5. LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES EN TANT QU'ORGANES DE BASE DES CONFÉRENCES

Il conviendrait de faciliter le fonctionnement des conférences et du comité permanent en s'assurant le concours des commissions économiques régionales des Nations Unies. On reconnaît pleinement aujourd'hui le rôle qu'ont joué ces commissions et leurs comités du commerce, ainsi que les études de leurs secrétariats, dans l'examen des problèmes relatifs au commerce et au développement. Il serait donc judicieux d'établir une nette relation organique entre les conférences et les commissions économiques régionales. Celles-ci, avec le concours de leurs secrétariats, pourraient être chargées d'étudier et de discuter les problèmes des pays qui en sont membres, l'évolution du déficit virtuel, des obstacles que rencontre l'application de la politique arrêtée et le rapport entre cette politique et la politique interne de développement. Les commissions régionales accompliraient donc la tâche essentielle des conférences, et leurs rapports périodiques contiendraient l'analyse des problèmes pertinents de chaque région qui intéressent les conférences ainsi que les recommandations que les gouvernements jugeraient bon de formuler. L'accomplissement de cette tâche capitale, outre son intérêt intrinsèque, pourrait contribuer à éviter que les conférences ne s'attardent sur la discussion de détails et faire en sorte qu'elles se concentrent au contraire sur l'étude des problèmes qui appellent des solutions de caractère général.

Troisième partie

RÉALISME ET RÉNOVATION

A. LES ENTRAVES EXTÉRIEURES AU DÉVELOPPEMENT

Il y a, dans le présent rapport, une note dominante. Sur la scène économique internationale, nous nous trouvons en présence de problèmes nouveaux tantôt par leur nature, tantôt par l'ampleur qu'ils ont prise. Il est donc nécessaire d'adopter des attitudes nouvelles et de les faire converger vers une politique commerciale nouvelle en faveur du développement économique.

En vérité, les difficultés dont souffrent les pays en voie de développement sont très graves. Il faut que ces pays assimilent rapidement les techniques modernes afin d'élever leur niveau de vie. Mais, tout en procurant de très grands avantages, ces techniques sont grosses d'effets préjudiciables parce que nous ne savons pas encore dominer entièrement et de façon rationnelle les forces du développement.

Le progrès technique et ses conséquences directes et indirectes font que la demande mondiale de produits primaires s'accroît à un rythme très lent, ce qui est néfaste aux pays en voie de développement. A cela s'ajoutent les effets du protectionnisme pratiqué par les pays industrialisés. Même si l'on facilite son accès aux marchés de ces derniers pays, la production primaire des pays en voie de développement devrait s'adapter à ce rythme lent, mais des difficultés de structure l'empêchent de le faire autant qu'il serait nécessaire pour éviter une détérioration du rapport entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés. Plus les techniques modernes pénètrent la production primaire, plus la tendance à la détérioration risque de s'accroître. Il faut donc que les gouvernements agissent pour résoudre cette contradiction du développement.

Cette action est indispensable également pour faire d'une industrialisation rapide le facteur dynamique du développement, cette industrialisation reprenant le rôle stimulant que jouaient autrefois, dans la périphérie économique du monde, les exportations primaires. A cette époque, toutefois, il manquait au développement la dimension sociale.

Aujourd'hui, cette dimension est inéluctable. Et c'est ce qui rend le problème du développement si complexe et si urgent.

Au demeurant, les conditions dans lesquelles se fait l'industrialisation sont très défavorables. Les pays en voie de développement subissent encore le contrecoup de la désintégration de l'économie mondiale qui a suivi la grande catastrophe des années trente. Ils n'exportent pas d'articles manufacturés, si ce n'est en quantités minimales. Et comme leurs exportations primaires augmentent très lentement et que les termes de l'échange tendent à se détériorer, ils manquent des ressources indispensables pour importer une quantité de biens suffisante pour que leur développement se poursuive à un rythme satisfaisant.

Les pays en voie de développement importent surtout des biens industriels dont ils ne peuvent ou ne pourraient produire eux-mêmes qu'une partie dans des conditions rentables en raison de l'exiguïté des marchés nationaux. Il leur faut exporter pour élargir ces marchés. Or, il est souvent difficile d'accroître les exportations en raison des coûts élevés, et si les coûts sont élevés, c'est surtout parce qu'il n'y a pas d'exportations. Là aussi, il faut une politique, une action des gouvernements pour rompre ce cercle vicieux en ouvrant un accès raisonnable, sur les marchés des pays industriels, aux articles manufacturés des pays en voie de développement et en faisant un effort décidé pour favoriser les exportations de ces articles.

Les pays en voie de développement devraient aussi se grouper en vue de planifier et de développer leurs activités dans un cadre plus vaste. Il serait souhaitable que cette politique, qui dans quelques cas est à peine amorcée, bénéficie de l'appui ferme, technique et financier, de la communauté internationale dans un cadre institutionnel plus efficace que le cadre actuel. Cette coopération est indispensable pour intensifier le remplacement des importations à l'intérieur de ces groupements, non seulement pour les marchandises mais aussi pour les services qui, comme les transports maritimes et les assurances, représentent des paiements très onéreux faits à l'extérieur.

Parmi les importations croissantes qu'exige le développement, les biens d'équipement occupent une

place de premier plan. Pour obtenir une partie de ces biens, les pays en voie de développement ont compté jusqu'ici sur les ressources financières internationales. Mais, outre qu'elles sont insuffisantes, ces ressources ont d'autres inconvénients. La charge du service de la dette ne cesse d'augmenter, et dans certains cas la situation devient très critique, là encore, parce que les exportations qui doivent procurer les fonds nécessaires au service de la dette augmentent très peu et perdent de leur pouvoir d'achat, alors que la demande de biens importés continue de progresser.

Tous ces faits, si préjudiciables aux pays en voie de développement, s'ajoutent les uns aux autres et créent une tendance persistante à un déséquilibre extérieur qui étouffe le développement. Comme nous l'avons dit au début de ce rapport, on a calculé que, si la situation continuait à se dégrader ainsi, le déficit virtuel des échanges de biens et services atteindrait quelque 20 milliards de dollars d'ici la dernière année de la présente décennie. Ce chiffre est considérable pour les pays en voie de développement, mais non pour les pays industrialisés, car l'augmentation des exportations de produits primaires et d'articles manufacturés que les premiers devraient réaliser pour combler le déficit, dans la mesure où celui-ci ne serait pas couvert par les ressources financières internationales, ne représente qu'une fraction insignifiante de la consommation des pays industrialisés.

Il faut donc ramener le problème à ses proportions réelles. Les pays industrialisés sont parvenus à un stade de développement remarquable avec un puissant potentiel de commerce extérieur. Il s'agit maintenant de convertir une partie de ce potentiel en mesures pratiques propres à intensifier sensiblement les importations en provenance des pays en voie de développement.

B. LE POTENTIEL DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS FACE AUX EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT

Le but immédiat de la nouvelle politique commerciale préconisée ici est de réduire le déficit virtuel des échanges. L'évaluation de ce déficit pourrait servir de guide pour déterminer les objectifs que les pays industriels devraient se fixer en matière d'importations de produits primaires et manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Mais des calculs de ce genre sont de simples approximations de l'ordre de grandeur du phénomène et ne donnent donc qu'une indication générale de l'ampleur des mesures qui peuvent être nécessaires. Ils sont dépourvus de précision étant donné surtout qu'ils reposent forcément sur une série donnée d'hypothèses que l'avenir pourrait démentir. Ainsi, on a supposé que le taux de croissance du revenu dans les pays industriels d'entreprise privée serait de 4.2 p. 100 par an. Ce taux, néanmoins, pourra être plus élevé. S'il en est ainsi, la demande de produits importés en

provenance des pays en voie de développement pourrait être plus élevée aussi, ce qui diminuerait l'importance du déficit virtuel. Les objectifs que l'on aurait fixés dans l'hypothèse d'un déficit plus important perdraient-ils alors leur sens? Faudrait-il les rajuster?

1. TAUX DE CROISSANCE DES PAYS DÉVELOPPÉS ET DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Il est certain qu'il ne s'agirait pas simplement d'un ajustement statistique. Le problème va beaucoup plus loin. En effet, si les pays industriels réussissent à augmenter leur taux de croissance, cela créera des conditions propices à une accélération croissante dans les pays en voie de développement. Le déficit virtuel est le facteur limitatif extérieur; si on le réduit, il sera moins difficile d'atteindre et de dépasser le taux de croissance prévu dans le cadre de la Décennie du développement. Mais il sera souhaitable d'augmenter dans le même temps l'apport de ressources internationales, ce qui pourra aussi se faire plus facilement si les pays industriels se développent plus rapidement.

Ce serait donc une erreur de penser que si les pays développés accélèrent encore leur croissance, l'écart entre les revenus de ces pays et ceux des pays en voie de développement s'aggraverait forcément. Bien au contraire, il en résulterait des conditions qui permettraient aux pays en voie de développement d'atteindre un rythme de croissance par habitant supérieur à celui des pays développés, ce qui diminuerait ainsi progressivement cet écart inquiétant.

Les pays qui assimilent des techniques déjà éprouvées, bien qu'en perpétuelle transformation, peuvent et devraient parvenir à des taux de croissance bien supérieurs à ceux qui furent enregistrés au cours de l'histoire des pays industriels lorsque ces techniques de production prenaient forme. Ainsi s'expliquent le rythme élevé de croissance atteint par les pays socialistes et par le Japon et les transformations impressionnantes qu'ont connues ces pays; ainsi s'expliquent également les taux de croissance extraordinaires que les pays d'Europe occidentale ont atteint récemment en modernisant leurs techniques industrielles et agricoles, comblant ainsi le retard dû à des circonstances défavorables. Grâce aux progrès ainsi accomplis, tous ces pays disposent d'un potentiel d'importation dont ils pourraient tirer parti beaucoup plus largement qu'à l'heure actuelle au profit des pays en voie de développement comme au leur propre.

2. LES RÉSERVES MONÉTAIRES INTERNATIONALES

Ce potentiel est également considérable, et il pourrait être plus élevé encore dans certains pays importants si ceux-ci n'avaient pas à faire face à

des difficultés de balance des paiements qui contribuent à freiner l'expansion de leur économie. Nous ne pouvons pas négliger la portée de ce phénomène dans le présent rapport, car, comme nous l'avons dit plus haut, une accélération du rythme de croissance des pays industriels aurait des conséquences de la plus haute importance pour les pays en voie de développement.

Ce problème de la balance des paiements englobe en fait trois problèmes distincts bien qu'intimement liés : celui des réserves monétaires ou des liquidités proprement dites, celui de la politique commerciale, et celui de la production mondiale d'or.

Le problème des réserves monétaires peut être énoncé schématiquement comme suit : alors qu'entre 1950 et 1962, la valeur des importations mondiales a plus que doublé, les réserves monétaires n'ont augmenté que de 33 p. 100. De plus, les réserves se sont trouvées très inégalement réparties. On a remédié à l'insuffisance des réserves monétaires, qui caractérisait auparavant les pays continentaux d'Europe occidentale, aux dépens des réserves des Etats-Unis qui avaient naguère accumulé une proportion excessive de l'or du monde.

Les réserves monétaires nettes des Etats-Unis sont tombées de 26 milliards de dollars au début de 1950 à 17 milliards à fin 1962. D'autre part, les dépôts et autres avoirs à court terme que les autorités monétaires étrangères détiennent dans le système monétaire des Etats-Unis sont passés de 5.5 milliards de dollars au début de 1950 à 16.9 milliards à fin 1962.

Cet état de choses est la conséquence d'un déficit extérieur qui, au cours de cette période de treize ans, a atteint un total de 25.9 milliards de dollars. Ce déficit s'est produit malgré un excédent considérable des exportations de biens et de services. Mais il se trouve que les Etats-Unis ont effectué des prêts, des investissements et des dons dans le reste du monde dont le total a dépassé cet excédent d'exportations.

L'existence, aux Etats-Unis, d'une masse si importante d'avoirs appartenant à des autorités monétaires étrangères semble être l'un des facteurs qui limitent la liberté d'action de ce pays en ce qui concerne les mesures qu'il pourrait prendre pour atténuer le déséquilibre extérieur.

C'est pourquoi on a insisté sur le rétablissement de la liquidité et on a cherché des solutions en ce sens. En bref, il s'agit d'ajouter, sous une forme ou sous une autre, de nouvelles ressources à celles dont dispose maintenant le Fonds monétaire international. Dans certains cas, on va plus loin encore : en effet, on parle d'organiser ces opérations de façon régulière et systématique dans le cadre d'un mécanisme international, d'une manière qui dispenserait les grands pays de l'obligation de détenir des réserves en devises d'autres pays, ce qui limite leur liberté d'action, comme nous l'avons signalé plus haut.

3. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE DES PAYS CLEFS

Ces solutions présentent une grande importance du point de vue de la liquidité internationale. Mais elles ne permettent pas de résoudre le problème même du déséquilibre, et elles ne prétendent d'ailleurs pas le faire. D'où le deuxième problème : celui de la politique commerciale. Les principaux pays d'Europe occidentale ont accumulé jusqu'à tout récemment d'abondantes réserves monétaires, car leurs prêts, investissements et dons dans le reste du monde ont été inférieurs à l'excédent de leur balance commerciale. Le mécanisme automatique n'a pas fonctionné ou a fonctionné avec une lenteur excessive.

C'est dans la politique de prêts et d'investissements aussi bien que dans la politique commerciale qu'il faut chercher la solution fondamentale du problème. Si ces pays non seulement augmentaient leurs prêts et leurs investissements à l'étranger, mais encore ouvraient plus largement leurs frontières aux importations de produits primaires et d'articles industriels en provenance des pays en voie de développement, il en résulterait des effets bénéfiques tant pour l'ensemble du monde que pour les pays en question, étant donné l'interdépendance du commerce mondial. Le manque de main-d'œuvre qui caractérise ces pays d'Europe pourrait faciliter considérablement l'application d'une telle politique commerciale.

Alors que la situation de leur balance des paiements est si favorable, il est frappant de constater que ces pays n'ont pas encore abandonné l'une des séquelles les plus tenaces du bilatéralisme et continuent d'exiger que les pays en voie de développement dépensent dans le pays prêteur les fonds qui leur sont prêtés.

4. LE RÔLE DYNAMIQUE DE L'OR

Disons maintenant quelques mots du troisième problème. Comme nous l'avons indiqué, au cours des années 1950-1962, les stocks visibles d'or ont augmenté de 17 p. 100 à peine, alors que le volume des échanges mondiaux a doublé. Une grande partie de la production d'or a été thésaurisée par les particuliers. Ce n'est certes pas qu'il doive exister un rapport étroit entre le volume du commerce mondial et celui des réserves monétaires, surtout si celles-ci peuvent être utilisées plus utilement pour résoudre le problème de la liquidité, mais il est indéniable que la situation des réserves serait bien meilleure si la production d'or avait été abondante et la thésaurisation moindre.

Ce n'est pas là, cependant, le seul aspect important de la question de l'or : il en existe un autre, qui est peut-être plus important du point de vue dynamique. En d'autres temps, la production d'or avait été un facteur important de l'accroissement de la demande globale d'exportations de biens et de services, mais cette influence se fait bien moins sentir

à l'heure actuelle. L'or n'est donc pas seulement l'élément statique sur lequel sont fondées les réserves monétaires : il peut aussi jouer un rôle dynamique. D'aucuns proposent parfois de le revaloriser, afin de stimuler la production d'or et d'augmenter en même temps les réserves existantes ; mais les inconvénients de cette formule sont considérés comme l'emportant sur les avantages qu'elle offrirait. C'est pourquoi l'on cherche d'autres solutions. On envisage par exemple la possibilité de créer, sur la base d'une partie des réserves existantes, de nouvelles ressources internationales, comme les banques centrales le font sur le plan national. Les ressources ainsi créées seraient mises à la disposition des établissements de crédit international existants pour qu'ils consentent des prêts aux pays en voie de développement, conformément à des règles et principes approuvés par les gouvernements. On suggère aussi, dans le même ordre d'idées, l'emploi d'autres types de réserves, en dehors des réserves de métal.

Le moment est peut-être venu de traiter tous ces aspects dans les instances appropriées. En effet, si l'on adoptait une solution prudente et constructive, le développement mondial s'en trouverait sensiblement accéléré, non seulement du fait que ces ressources supplémentaires auraient des répercussions directes sur le pouvoir d'importation des pays en voie de développement, mais aussi parce que cet accroissement d'importations aurait un effet stimulant sur l'économie des pays industrialisés et sur leur taux de croissance.

5. LES RESSOURCES DÉGAGÉES PAR LE DÉSARMEMENT

Lorsqu'il est question de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour l'investissement, on est logiquement amené à penser aux ressources énormes que le désarmement mondial permettrait de dégager. La déclaration adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1953, et selon laquelle les Etats Membres ont manifesté leur intention de consacrer au développement économique une partie des économies ainsi réalisées « lorsque des progrès suffisants auront été accomplis dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international », reste toujours valable.

On a calculé que les dépenses d'armement s'élèvent chaque année à 120 milliards de dollars environ. Dans les pays industrialisés¹, elles représentent 8 à 9 p. 100 du revenu national. Si 1 p. 100 de ce revenu était fourni grâce au désarmement, l'apport de ressources internationales aux pays en voie de développement pourrait passer de 0.5 p. 100 du revenu global de ces pays avancés — son taux actuel — à 1.5 p. 100. Cela permettrait aux pays en voie de développement, à condition qu'ils appliquent une politique appropriée, de porter à 7 p. 100 le taux annuel de croissance globale, au lieu du

taux de 5 p. 100 fixé pour la Décennie du développement. Dans ces conditions, il faudrait, non pas quatre-vingts ans, mais presque la moitié de ce temps pour atteindre le revenu moyen par habitant en Europe occidentale.

De plus, si les pays industrialisés utilisaient une partie des ressources dégagées par le désarmement pour accroître leurs investissements productifs, ils donneraient une plus forte impulsion à leur propre croissance et à la demande d'importations en provenance des pays en voie de développement, ce qui contribuerait à accélérer le rythme de progrès de ces pays.

C. LA RESPONSABILITÉ DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Si le progrès technique des centres industriels et sa propagation graduelle dans le reste du monde posent de nouveaux problèmes sur le plan international, comme on l'a dit au début de cette partie du rapport, ils en posent aussi aux pays en voie de développement et ils appellent, de la part de ces pays, de nouvelles attitudes ainsi qu'un immense effort pour résoudre ces problèmes.

Les obstacles qui s'opposent à cet effort sont énormes. Cependant, dans beaucoup de pays en voie de développement, on a tendance à se préoccuper surtout des obstacles extérieurs ; ces problèmes paraissent plus pressants, peut-être parce qu'ils sont plus frappants. Mais ce serait une dangereuse illusion de croire qu'une fois ces obstacles extérieurs surmontés, de vastes perspectives de développement spontanées s'offriront à l'économie.

Il faut au contraire prendre, là encore, la décision de surmonter ces obstacles et d'agir consciemment et délibérément sur les forces du développement économique et social. La politique de coopération internationale ne peut être que complémentaire. Elle ne saurait se substituer à la politique de développement interne. Celle-ci, d'ailleurs, ne peut atteindre pleinement ses objectifs sans une coopération internationale efficace et opportune.

Le présent rapport présenterait donc une lacune si nous ne rappelions la nature des principaux obstacles à éliminer sur le plan interne. Dans chaque pays, il existe une multitude d'obstacles particuliers et les attitudes à adopter pour les surmonter sont, elles aussi, différentes ; c'est pourquoi il ne faut pas oublier qu'il y a un certain danger à généraliser.

1. LES TRANSFORMATIONS INTERNES QU'EXIGE LE DÉVELOPPEMENT

Trois grands obstacles s'opposent en général à la diffusion du progrès technique et, partant, à l'accroissement de la productivité et du revenu par habitant dans les pays en voie de développement : le régime foncier ; la faible mobilité sociale et l'ignorance des masses ; la concentration du revenu entre les mains de groupes de population relativement restreints.

¹ Y compris les pays socialistes.

En général, le régime foncier des pays en voie de développement revêt des formes qui sont nettement incompatibles avec le progrès technique. C'est surtout le cas lorsque les terres productives sont en grande partie accaparées par un petit nombre de personnes, alors que les innombrables parcelles de petite et moyenne dimensions représentent généralement un pourcentage minime des terres cultivables. Tout cela va à l'encontre du développement, soit que la rente déjà élevée dont bénéficie le propriétaire ne le pousse pas à faire l'effort de modernisation technique, soit que les dimensions mêmes des parcelles et les maigres capitaux disponibles permettent rarement d'utiliser pleinement et judicieusement les techniques modernes.

L'ignorance des masses et la faible mobilité sociale sont deux aspects d'un même problème. La pénétration de la technique exige des moyens d'enseignement et de formation et un accès facile à ces moyens ; elle exige également que soient réunies les conditions qui permettent aux éléments les plus capables et les plus dynamiques dans toutes les couches sociales de se révéler et d'avancer. Ces conditions ne sont généralement réalisées que dans une faible mesure, ce qui entraîne un énorme gaspillage de potentiel humain, de même que les formes anachroniques de régime foncier ne permettent pas de tirer parti de l'immense potentiel productif des terres.

La concentration des revenus est, bien entendu, liée aux deux caractéristiques précédentes et, dans bien des cas, elle se trouve accentuée par les graves conséquences de l'inflation, phénomène qui subit souvent aussi les effets de caractéristiques structurelles. On pourrait croire que cette concentration contribue activement à la formation de capital. Mais ce n'est le cas qu'exceptionnellement. Le plus souvent, les revenus élevés signifient une consommation superflue et excessive de la part des groupes bénéficiaires au détriment des investissements que le progrès technique exige de façon toujours plus impérieuse.

Ce serait cependant une grave erreur de penser qu'on pourrait trouver une solution radicale au problème de la formation de capital dans la plupart des pays en voie de développement si ce potentiel d'épargne des groupes à revenu élevé pouvait servir aux investissements plutôt qu'à la consommation et si, en même temps, on pouvait enrayer l'évasion des capitaux qui atteint des chiffres élevés dans divers pays en voie de développement. Bien sûr, tout cela est nécessaire, et il faut utiliser à cette fin l'instrument de la fiscalité ainsi que d'autres moyens. Mais dans beaucoup de pays, il faut aussi s'attaquer résolument au problème de la formation de capital à l'aide de ressources internationales, pour stimuler l'accroissement rapide des revenus et créer ainsi les possibilités internes de formation de capital qui sont actuellement extrêmement faibles.

La faiblesse de l'impulsion donnée au développement dans bon nombre des pays périphériques est

due non seulement aux facteurs externes qui freinent la croissance mais aussi à tous ces facteurs internes qui s'intègrent dans une structure sociale déterminée. Le développement exige des changements dans les types de production et la structure économique qui ne peuvent s'opérer que si une transformation de la structure sociale ouvre la voie aux forces du progrès technique.

Sans ces transformations, l'industrialisation ne pourra donner toute sa mesure. En général, l'industrialisation s'est simplement superposée à l'état de choses existant sans le modifier en profondeur. En outre, le protectionnisme excessif à l'abri duquel fonctionnent souvent les industries ajoute un nouveau privilège à ceux que l'on observait déjà dans la répartition du revenu.

D'autre part, le développement de l'industrie est freiné non seulement par l'insuffisance des exportations mais aussi par l'exiguïté du marché intérieur. Les masses rurales qui travaillent généralement de façon peu productive, et les masses urbaines qui, pour une bonne part, se réfugient dans des activités artisanales et des services personnels très faiblement rémunérés ou qui périssent dans des formes de commerce anachroniques ne représentent pas un vaste et puissant marché pour le développement industriel. Et l'industrie, de son côté, ne crée pas dans une proportion suffisante un revenu capable de susciter par lui-même un marché actif ; la protection excessive et les restrictions à l'importation la mettent à l'abri d'une concurrence salutaire et affaiblissent les raisons qui pourraient la pousser à augmenter sa productivité et les revenus de ceux qu'elle fait travailler en utilisant efficacement les hommes et les machines.

2. L'INDUSTRIALISATION ET LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Certes, le problème n'est pas simple. L'expansion du marché intérieur par l'application de la technique à l'agriculture, une meilleure organisation des circuits de distribution, l'élimination progressive des métiers artisanaux et la réduction du nombre des personnes précairement employées dans les services personnels, tout cela rend disponible un énorme potentiel de main-d'œuvre, qui vient s'ajouter à celui qu'en raison du rythme rapide de la croissance démographique il faut incorporer chaque année dans l'activité économique. D'où précisément le rôle dynamique extrêmement important qui incombe en ce domaine à l'industrie et aux autres activités qui se développent avec elle : absorber ce potentiel humain dans des conditions satisfaisantes de productivité. Plus la technique moderne pénètre dans les couches de population dont le retard technologique est si notoire, plus il faut que soit rapide le rythme de développement de toutes ces activités, de manière qu'elles puissent remplir efficacement leurs fonctions d'absorption.

Ce point mérite d'être souligné, étant donné que d'aucuns continuent à soutenir que la solution du problème du développement doit être recherchée par le marché intérieur et non pas dans l'expansion des exportations.

En réalité, le développement du marché intérieur et l'encouragement des exportations ne sont pas des formules qui s'excluent mutuellement et entre lesquelles il faut choisir. Il faut les appliquer ensemble, de manière concertée. La pénétration du progrès technique dans les « couches submergées » de la population est précisément une condition indispensable de l'accélération du rythme de croissance. Et pour que cette accélération puisse se réaliser, il est nécessaire de juguler la tendance persistante au déséquilibre extérieur par l'expansion des exportations et d'autres mesures de coopération économique internationale.

Le rôle dynamique que doivent jouer l'industrie et d'autres activités dans l'absorption du potentiel humain est un élément décisif du processus de développement. Or, dans la plupart des cas, ce rôle est mal rempli. En Amérique latine, par exemple, le taux minimal de 2.5 p. 100 par an et par habitant, qui est l'objectif fixé dans la Charte de Punta del Este pour l'accroissement du revenu, ne serait pas suffisant pour assurer l'absorption du potentiel humain, dans les conditions actuelles de lente pénétration des progrès techniques. Si cette pénétration était plus rapide, l'accélération de la croissance et de l'industrialisation serait plus nécessaire encore.

Il est logique, lorsqu'on aborde la question de l'accélération du développement, de se demander si les pays en voie de développement eux-mêmes ne seraient pas en mesure d'atteindre cet objectif en faisant baisser le taux d'accroissement de la population.

Or, il semble très peu probable que cette diminution intervienne au cours des dix prochaines années. L'histoire montre que la baisse du taux de natalité est une conséquence de l'industrialisation et de l'élévation du niveau de vie et qu'il s'agit d'un phénomène qui ne se manifeste que très graduellement. D'autre part, il est difficile de se faire une idée exacte de la possibilité qu'il y aurait d'obtenir un abaissement rapide du taux de natalité au moyen d'une politique consciente et délibérée. On a fait observer à maintes reprises que, même lorsque des considérations religieuses ne s'opposent pas à l'application d'une telle politique, celle-ci se heurterait à d'énormes difficultés d'ordre social, psychologique et économique. Le succès d'une politique de ce genre est donc fort douteux. En fait, compte tenu des possibilités de réduire les taux de mortalité qui existent encore dans les pays en voie de développement et étant donné la proportion croissante de la population atteignant l'âge nubile, on doit s'attendre, dans l'avenir immédiat, à une augmentation et non à une diminution du taux de croissance démographique.

Quoi qu'il en soit, le ralentissement du rythme d'accroissement de la population ne saurait en aucune façon remplacer la vigoureuse politique de développement qui est préconisée dans le présent rapport. L'on ne saurait en aucun cas y voir un moyen d'éviter ou de réduire l'effort que cette politique suppose nécessairement ; bien au contraire, il devrait permettre de donner à cette politique une portée plus grande et plus efficace.

3. LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Toutes ces considérations nous donnent une idée de la nature et de la complexité des transformations qu'exige le développement. En outre, ces transformations appellent un effort considérable de mobilisation des ressources qui, à son tour, présuppose une politique bien définie et des objectifs économiques et sociaux précis. Il est donc nécessaire de planifier le développement.

La planification est plus qu'une nouvelle technique qui se superpose à l'appareil de l'administration publique, généralement si peu adéquat dans les pays en voie de développement. Ici aussi, il faut modifier fondamentalement les concepts et les pratiques, tâche qui est loin d'être facile.

Mais parmi les obstacles qui entravent le plus l'œuvre de planification, on ne saurait s'abstenir de mentionner ceux qui sont d'ordre extérieur. Les fluctuations incessantes des prix et la tendance à la détérioration des termes de l'échange, ainsi que la lenteur de l'expansion des exportations, compromettent sérieusement le développement régulier de l'économie et, par conséquent, cette tâche de planification. Il est très difficile de planifier, de fixer des objectifs et d'évaluer les ressources lorsque l'efficacité de ces mesures dépend en grande partie de facteurs extérieurs échappant aux décisions nationales.

Si l'ensemble de la situation pouvait être amélioré raisonnablement par une politique éclairée de coopération internationale, les pays périphériques seraient mieux en mesure d'assumer leur responsabilité dans la dynamique du développement. Cette responsabilité, loin de diminuer, serait alors plus grande qu'aujourd'hui puisque, si les conditions extérieures devenaient plus favorables, rien ne justifierait plus une hésitation ou un ralentissement dans l'effort interne d'accélération du développement.

Tout cela demande de grandes décisions politiques, mais ces décisions ne peuvent venir de l'étranger. La réforme agraire et celle de l'éducation, la réforme fiscale, bref, les diverses mesures visant à la transformation des structures, ne peuvent pas davantage faire l'objet de négociations internationales et constituer la contrepartie de l'aide financière. Elles doivent être l'expression des aspirations profondes de chaque pays, de sa conviction ardente et de sa volonté sincère de les réaliser. Néanmoins, les pays ont besoin

de toute la compréhension et de tout l'appui du monde extérieur.

Tel n'est certainement pas le sens des admonitions assez fréquentes à mettre la maison en ordre pour que le développement puisse s'opérer spontanément. Peut-être est-ce là une réminiscence de temps révolus. suffisait alors de mettre sa maison en ordre pour que, grâce à l'afflux des capitaux privés étrangers et à l'accroissement des exportations qui en résultaient, la périphérie s'acquittait efficacement de son rôle de productrice de denrées alimentaires et de matières premières pour les centres industriels.

Le phénomène du développement est aujourd'hui très différent et ses exigences sont le plus souvent incompatibles avec cet ordre de choses. Certes, il faut mettre la maison en ordre, mais dans un ordre très différent de celui qui est envisagé dans ces admonitions. Cette attitude ne saurait donc servir d'inspiration à la politique de coopération internationale. Cette politique doit être animée du même esprit profond de rénovation que la politique intérieure de développement économique et social, dont elle est le complément indispensable.

Manifestement, il y a là un concours de responsabilités sur le plan intérieur et sur le plan international. La marche des événements a enlevé tout sens à la controverse qui opposait ceux qui attribuaient à des facteurs extérieurs les maux dont souffrait un pays et ceux qui en cherchaient exclusivement l'origine dans le comportement du pays lui-même. Il y a des facteurs internes et des facteurs externes, auxquels il faut s'attaquer simultanément. En se préoccupant des uns à l'exclusion des autres, on s'éloignerait de façon stérile des solutions authentiques.

D. MESURES COMMERCIALES CONCERTÉES

Ces solutions ne peuvent être adoptées isolément car elles font partie intégrante d'une politique plus large de coopération internationale en vue du développement économique. Elles ont été exposées dans la deuxième partie du présent rapport pour servir de base de discussion, plutôt que comme des propositions définitives. Il paraît utile de les récapituler brièvement ci-dessous.

1. OBJECTIFS D'IMPORTATION

En ce qui concerne les produits primaires et industriels des pays en voie de développement, il serait bon de fixer des objectifs quantitatifs, qui devraient être atteints d'ici à un certain nombre d'années, pour l'accès de ces produits aux marchés des pays industrialisés.

Pour les *produits primaires*, ces objectifs peuvent être exprimés, selon les cas, en quantités de produits donnés ou de groupes de produits ou en certaines proportions de la consommation ou de l'accroissement de consommation dans chaque pays importa-

teur. Pour atteindre ces objectifs, les pays importateurs devraient prendre les mesures appropriées en ce qui concerne les droits de *douane*, les taxes et le soutien des prix.

Pour les *articles industriels*, les objectifs pourraient être exprimés également, pour chaque pays importateur, en *valeur globale* qui comprendrait tant le contingent d'importations d'articles manufacturés bénéficiant de préférences que l'objectif minimal d'importations hors-préférences que l'on jugera souhaitable d'atteindre pour contribuer à l'élimination du déficit des échanges.

Lorsque la production locale serait lésée par un accroissement exceptionnel des importations en provenance des pays en voie de développement, ces cas devraient être réglés selon les procédures normales établies par le GATT.

2. PRÉFÉRENCES INDUSTRIELLES

Dans la limite de la valeur globale susmentionnée, les pays industrialisés établiraient un contingent pour l'admission *en franchise* des articles manufacturés des pays en voie de développement, mais ils pourraient exclure de *ces préférences*, au départ ou en cours d'application du système (selon des critères à déterminer), une liste d'articles représentant un pourcentage raisonnable du total des articles qu'ils importent.

Les articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement qui seraient ainsi exclus du bénéfice des préférences seraient admis par les pays industrialisés sous le régime de la clause de la nation la plus favorisée.

Le *régime préférentiel*, jusqu'à concurrence du contingent fixé, serait accordé à tous les pays en voie de développement, quel que soit leur degré de développement. Mais il conviendrait d'examiner périodiquement le courant des exportations; si elles ont augmenté dans un ou plusieurs pays au point de ne pas laisser une place suffisante aux exportations des autres, il faudra rechercher des solutions équitables.

On pourrait octroyer des préférences spéciales aux pays en voie de développement les moins avancés en utilisant à cet effet la liste d'articles que les pays industrialisés auraient exclus du régime préférentiel appliqué à tous les pays en voie de développement.

Les préférences seraient octroyées *pour 10 ans* à compter de la date des premières exportations de chaque branche d'industrie d'un pays donné. Mais elles pourraient être reconduites, conformément à des procédures internationales convenues, s'il existe des raisons qui justifient pleinement *une exception à la règle*.

3. PRÉFÉRENCES EN VIGUEUR

L'objectif final doit être d'adapter les accords préférentiels en vigueur au système préférentiel nou-

veau de façon à donner aux pays en voie de développement intéressés des *avantages au moins équivalents* à ceux dont ils bénéficient aujourd'hui, *sans discrimination aucune entre pays en voie de développement*. Il y aura lieu de discuter ultérieurement des moyens précis qui permettront d'atteindre cet objectif final, mais ils devront comprendre surtout une assistance technique et financière internationale aux pays qui en sont aux tout premiers stades du développement économique.

De toute façon, les préférences accordées par des pays en voie de développement à des pays industrialisés devront être supprimées.

4. NATURE DES OBJECTIFS

Il s'agit d'*objectifs à atteindre* qui ont un caractère indicatif et ne sont pas, sauf exception, des engagements d'importation. En ce qui concerne les produits primaires, les objectifs représenteront non seulement des contingents d'entrée sans restriction de produits importés, mais pourraient aussi, dans certains cas, constituer des engagements d'achat pendant une période donnée.

En fixant les objectifs, les gouvernements s'engageront à prendre toutes les mesures nécessaires pour les atteindre, et notamment des *mesures d'encouragement sur le plan technique, commercial et financier*.

Dans les pays socialistes, les objectifs auraient également un *caractère indicatif*; mais ils devraient se traduire en engagements d'importation de longue durée, dans le cadre du système d'accords bilatéraux.

5. ACCORDS SUR LES PRODUITS

On envisage deux ordres de mesures convergentes pour *garantir le pouvoir d'achat des exportations* de produits primaires : les accords sur les produits et le financement compensatoire.

Les *accords sur les produits* peuvent servir, selon les cas, à fixer des prix minimaux ou à relever les prix pour maintenir leur parité avec ceux des articles manufacturés quand cette hausse des prix n'a pas d'*effets sensibles sur la consommation* à cause de la contraction de la consommation ou de la concurrence des produits synthétiques ou de remplacement.

Les accords sur les produits doivent établir le régime de *contingents d'exportation* nécessaire pour appuyer la politique des prix.

Quand les prix internes des pays industriels sont supérieurs aux cours mondiaux, on peut éviter ces effets fâcheux sur la consommation si la hausse des prix s'accompagne d'une *réduction correspondante des droits de douane ou des impôts internes*, s'il en est.

S'agissant des *produits tropicaux*, il faut réduire encore davantage ces impôts internes, et ce jusqu'à

leur suppression totale pour stimuler la consommation.

Pour ce qui est de la concurrence des produits *synthétiques ou de remplacement*, il peut être utile dans certains cas d'*augmenter la productivité et de réduire les coûts et les prix* de certains produits naturels, à condition que le financement compensatoire indemnise de la perte de recettes qui en résulte pour les pays exportateurs.

Lorsque la pénurie temporaire d'un produit primaire provoquera des hausses préjudiciables aux producteurs et aux consommateurs, il faudra prévoir la fixation de *prix plafond*. Les accords devraient aussi formuler des règles pour la liquidation des excédents et des stocks non commerciaux.

Il faudrait étendre considérablement la portée des accords sur les produits de base ou des mesures intergouvernementales correspondantes, en fixant les conditions d'accès aux marchés des pays industrialisés par des *contingents d'importation* et des *engagements d'importation* lorsque cela sera possible; ils devront aussi prévoir la réduction graduelle des mesures de *soutien des prix* et stipuler des mesures de coordination des politiques intérieure et extérieure des pays importateurs et exportateurs en matière de production, en vue d'assurer à ces derniers une part raisonnable de l'accroissement de la consommation chez les premiers.

6. FINANCEMENT COMPENSATOIRE

Le *financement compensatoire* s'impose dans la mesure où il n'est pas possible, au moyen d'accords relatifs aux produits, d'éviter les pertes que les pays exportateurs subissent du fait de la détérioration des termes de l'échange.

Il conviendra de compenser *dorénavant* deux sortes de pertes : celles qui résultent de la *détérioration antérieure des termes de l'échange* et celles qui pourront être provoquées par des *détériorations futures*.

Le *montant de la compensation* à accorder à chaque pays exportateur sera déterminé après examen des incidences de la détérioration des termes de l'échange sur ses ressources d'investissement et sur la balance des paiements, de façon que chaque pays puisse recevoir les ressources supplémentaires dont il a besoin pour *pouvoir continuer à exécuter sans perturbation son plan de développement économique*.

Ces *ressources supplémentaires* ne devront pas aller directement aux producteurs, sauf dans les cas où cela sera indispensable pour assurer le développement normal de la production.

Chaque pays devra prendre les mesures internes qu'il jugera appropriées pour obtenir les *ressources destinées au financement compensatoire*. Mais il ne devra pas pour cela instituer des impôts qui augmentent les prix au consommateur, *découragent*

la consommation ou stimulent le remplacement des produits naturels par des produits synthétiques ou des succédanés.

Les ressources compensatoires pourront être versées à un fonds administré par des institutions internationales de crédit sur le plan mondial ou régional, conformément à des règles approuvées par les gouvernements.

Elles pourraient aussi être dirigées vers les pays en voie de développement par des organismes nationaux ou internationaux par l'intermédiaire de consortiums ou d'autres moyens appropriés.

Dans tous les cas, la décision prise pourrait être fondée sur les conclusions d'un groupe international d'experts indépendants jouissant d'une grande réputation qui déterminerait le préjudice causé à un pays donné par un avilissement des termes de l'échange.

7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Il faudra envisager le réaménagement des échéances et des termes de la dette extérieure de certains pays. Le financement extérieur pourra faciliter cette opération. Il sera, en outre, indispensable de prendre des mesures pour éviter que ne se renouvellent les sérieuses difficultés dues à l'accroissement démesuré du service de la dette.

8. TRANSPORTS MARITIMES ET ASSURANCES

Il faudrait examiner la possibilité de développer la marine marchande et les opérations d'assurance au sein de groupements régionaux de pays en voie de développement ou de répartir entre ces pays les diverses activités que couvrent ces services.

Il faudrait étudier aussi le système des conférences d'armateurs et l'incidence de leurs accords sur les pays en voie de développement.

9. GROUPEMENTS DE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Les pays en voie de développement devraient poursuivre leur politique d'industrialisation et surtout de *remplacement des importations*, en rationalisant leurs efforts grâce à des groupements préférentiels aussi étendus que possible. Ces groupements devraient être complétés par des *accords de paiement* entre pays membres.

10. LES RÈGLES DU GATT

Il faudra modifier les règles actuelles du GATT pour tenir compte des effets des disparités de structure entre pays industriels et pays en voie de développement. Ces modifications concerneront notamment la règle de la réciprocité — en posant le principe de la *réciprocité implicite* —, les *préférences* que les pays industriels consentent

aux pays en voie de développement et les *préférences entre pays en voie de développement* par le moyen de groupements de pays.

11. RÉDUCTION DES DROITS EXCESSIFS

En dehors de considérations de réciprocité, certains pays en voie de développement qui appliquent un protectionnisme excessif devraient *réduire leurs droits trop élevés* à mesure qu'ils remédieront à la tendance au déséquilibre extérieur grâce à l'expansion de leurs exportations de produits primaires ou industriels et au remplacement des importations.

12. DIFFÉRENCES ENTRE LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Il est indispensable, en appliquant ces mesures concertées, de reconnaître que les pays en voie de développement se trouvent dans une situation différente selon le degré de développement qu'ils ont atteint et d'adapter et de coordonner les mesures de façon que les avantages qu'elles procurent profitent surtout aux *pays en voie de développement les moins avancés* et donnent une forte impulsion à leur croissance. C'est ainsi qu'en dehors de la possibilité de leur accorder des *préférences générales* qu'ils partageaient avec les autres pays en voie de développement, quel que soit le degré de celui-ci, et des *préférences spéciales*, ces pays moins avancés doivent faire l'objet d'une attention particulière pour ce qui est de la promotion de leurs exportations et de l'apport de ressources financières internationales, don le montant par habitant devrait être supérieur à celui qui est consenti aux pays en voie de développement plus avancés et notamment à ceux qui sont déjà mieux en mesure de mobiliser chez eux des ressources aux fins d'investissement.

E. NATURE ET ADAPTABILITÉ DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Après avoir ainsi brièvement exposé les principales mesures proposées dans le présent rapport, il convient de formuler deux observations importantes.

La première concerne le caractère même de la politique dans le cadre de laquelle ces mesures devront être prises. Il ne s'agit pas simplement de réduire ou d'éliminer les obstacles au commerce des pays en voie de développement et d'établir des règles plus adéquates que celles qui sont actuellement appliquées. Il faut entreprendre une action positive.

C'est là que les objectifs d'importation prennent tout leur sens. Ils sont l'expression tangible et concrète de la responsabilité que les gouvernements des pays industriels et ceux des pays en voie de développement décident d'assumer pour parvenir à atteindre certains objectifs fondamentaux en matière de commerce extérieur. Cette responsabilité exige implicitement que les gouvernements prennent toutes

les mesures nécessaires sur le plan interne comme sur le plan international.

Si donc les objectifs d'importation sont insuffisants ou s'il ressort de la pratique qu'ils sont insuffisants, il sera indispensable d'augmenter l'apport de ressources financières internationales pour combler le déficit des échanges.

Il ne faut pas en déduire que les objectifs d'importation et la coopération financière extérieure sont des concepts interchangeable. En effet, le volume des apports financiers extérieurs devrait plutôt compléter les ressources internes d'investissement, afin de compenser leur faiblesse actuelle. Dans des circonstances normales, ces apports n'ont pas directement pour rôle de combler le déficit extérieur. Cela doit se faire grâce à l'expansion des exportations. Il n'y a donc pas conflit entre commerce et coopération financière internationale. Chacun des deux éléments a un rôle déterminé à jouer.

Par conséquent, la mesure dans laquelle les exportations et les ressources financières internationales doivent être coordonnées n'est pas arbitraire. La proportion que représentent ces ressources dans les investissements de chaque pays doit s'amenuiser au fur et à mesure que s'accroît la capacité interne d'épargne par l'effet même du processus de développement économique. D'autre part, les exportations doivent augmenter de façon continue pour répondre aux besoins croissants de biens importés, ainsi que pour assurer le service financier.

Il est donc souhaitable d'examiner périodiquement la forme sous laquelle ces objectifs se réalisent, non pas en tant qu'objectifs proprement dits, mais en tant que moyens permettant, associés à d'autres, d'atteindre un objectif plus élevé, celui du taux de croissance qui a été assigné à la Décennie des Nations Unies pour le développement et ceux plus satisfaisants qui seront fixés plus tard.

La seconde observation concerne la souplesse avec laquelle cette politique devra être appliquée. Il existe de très importants dénominateurs communs entre les pays en voie de développement mais aussi de grandes différences qui tiennent à ce qu'ils sont à des degrés différents de développement et qu'ils ont à faire face à des problèmes particuliers. Du fait de ces différences, les mesures préconisées auront des effets très variables selon les pays. C'est ainsi que l'accès de leurs articles manufacturés aux marchés des pays industriels revêt une grande importance pour tous, mais certains pays en voie de développement pourront bénéficier bien avant d'autres des avantages de ces mesures si ces possibilités ne s'accompagnent pas de mesures très actives de stimulation dans les pays qui autrement resteraient à la traîne. Les accords relatifs aux produits ou le financement compensatoire auront également des incidences très diverses. Cela montre qu'il est nécessaire de tenir compte de ces différences dans le degré de développement et les situations particulières. L'aide technique et financière internationale

pourrait être un élément décisif à cet égard. On devra tenir compte de ces différences en fixant le volume de cette aide afin que tous les pays puissent accélérer le rythme de leur croissance ou le maintenir dans les rares cas où il serait acceptable.

Cette même disparité des conditions ouvre des perspectives fort intéressantes pour la dynamique du développement. A un extrême, il y a des pays près d'atteindre un niveau de revenus qui, en relativement peu de temps, leur permettra de se développer de façon satisfaisante par leurs propres moyens ; toutefois, ils doivent corriger la tendance persistante au déséquilibre extérieur pour pouvoir transformer une partie de leurs ressources en importations de biens d'équipement et effectuer d'autres importations nécessaires à leur développement économique. A l'autre extrême, il y a les pays qui commencent à peine à se développer : dans ces pays, le problème le plus urgent est celui de l'apport de ressources financières internationales, surtout pour la formation de l'infrastructure de leur économie, souvent très fragile, ainsi que pour les investissements sociaux essentiels.

Il arrive que ces derniers pays ne souffrent pas d'un déséquilibre extérieur aussi marqué et aussi persistant que les autres étant donné que le déséquilibre est une conséquence du développement ; mais il serait souhaitable d'éviter dès à présent que ce déséquilibre ne se produise à l'avenir, en orientant de façon rationnelle le développement de ces pays et plus particulièrement leur politique d'industrialisation, tant par le remplacement des importations à l'intérieur de groupements de pays que par la promotion des exportations d'articles manufacturés.

Avec le temps, les pays en voie de développement qui auront le plus progressé devraient être en mesure d'offrir un débouché aux exportations d'articles manufacturés des pays qui abordent les premières étapes de leur industrialisation, en leur concédant des préférences.

Tout cela ne constitue donc pas un plan directeur définitivement tracé et également applicable à tous les pays. D'où la complexité inévitable de cette politique qui devra par ailleurs se plier à des changements incessants et s'adapter continuellement aux transformations de la réalité.

F. NOUVEAUX PROBLÈMES ET ATTITUDES NOUVELLES

Voilà les problèmes auxquels la Conférence doit chercher des solutions dans un cadre international pour appuyer les efforts internes. Ces solutions doivent s'intégrer en une politique nouvelle, non pas qu'elles correspondent nécessairement à des idées neuves — celles qui sont présentées ici ne le sont pas fondamentalement — mais parce qu'elles exigent des attitudes nouvelles. Est-il possible de susciter ces attitudes nouvelles? Les propositions qui sont formulées ici sont-elles réalistes? Si le réalisme

consiste à proposer ce qui est faisable à un moment donné, il se peut que certaines des suggestions contenues dans ces pages ne soient pas réalistes et soient considérées comme une illusion. Mais ce qui est réaliste aujourd'hui ne l'a pas toujours été hier, et l'illusion d'aujourd'hui pourrait être le réalisme de demain.

Rien n'est plus révélateur à cet égard que l'évolution des idées pendant la brève période qui s'est écoulée depuis que l'idée de la Conférence a été approuvée par les Nations Unies.

D'ailleurs, la réalité ne consiste pas seulement dans les faits tangibles du temps présent, mais aussi dans les faits à venir. Le réalisme est aussi l'aptitude à discerner ce qui pourrait se produire lorsqu'on ne peut ou ne veut agir délibérément et opportunément sur le cours des événements.

Les perspectives auxquelles les pays en voie de développement ont à faire face sont très sérieuses. Le développement est de plus en plus replié sur lui-même dans les pays qui ont progressé le plus sur la voie de l'industrialisation et il s'enferme de plus en plus dans des compartiments étanches ; il en sera de même pour les autres, les pays les moins avancés, s'ils doivent, eux aussi, s'industrialiser dans le cadre étroit de leurs marchés nationaux. Qui plus est, ces pays en général, et plus particulièrement les derniers, ne reçoivent pas de l'extérieur des ressources financières suffisantes. Or, ces ressources sont indispensables pour rompre cet autre cercle vicieux, où les revenus sont bas parce que les investissements sont insuffisants et ceux-ci sont insuffisants à cause de la précarité de ceux-là.

On ne saurait forcer les pays en voie de développement à réduire encore la consommation des masses — déjà si basse — afin d'augmenter la formation de

capital surtout si l'on tient compte de leurs immenses aspirations au mieux-être social. Il ne sert à rien de prêcher à ces pays la nécessité de se développer par leurs propres efforts et, en même temps, de limiter la possibilité qu'ils ont de donner à ces efforts une forme concrète sur le plan international en accroissant leurs exportations. Il ne faut pas contraindre ces pays à une forme de développement en vase clos. Une large politique de coopération internationale est donc inévitable en matière de commerce, d'aide financière et de diffusion de la technique. Sans cette coopération, le coût économique et social du développement sera énorme. Le développement en vase clos mène à la contrainte, et la contrainte a généralement, sur le plan politique, des répercussions qui peuvent être très graves.

Etre réaliste, c'est également prévoir, et le sens élémentaire de la prévision devrait nous porter à interpréter la signification des événements qui se produisent dans le monde en voie de développement.

C'est pourquoi ces pages sont un acte de foi : foi dans la possibilité de persuader, de faire pénétrer ces idées là où elles doivent pénétrer, et dans la possibilité de susciter des réactions constructives. Les faits sont là, irrécusables. Si les moyens d'y faire face qui sont suggérés ici ne sont pas acceptables, il faudra en chercher d'autres qui le soient. Il est impossible, en effet, d'éluder le problème. Jamais il ne s'était posé au monde sous cette forme ni avec une telle ampleur. Mais aussi, jamais le monde n'avait disposé des immenses ressources qu'il possède aujourd'hui pour le résoudre ; jamais non plus le monde n'avait eu la conviction — maintenant de plus en plus répandue — qu'il est possible d'agir de façon consciente et de propos délibéré sur les forces de la technique et de l'économie pour la réalisation de grands desseins.

Allocutions d'ouverture

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. LUDWIG VON MOOS
PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

à la première séance plénière, le 23 mars 1964

[Original : français]

La Conférence qui s'ouvre aujourd'hui, et que nous sommes heureux d'accueillir en Suisse, est d'une grande importance pour le monde entier. Il ne s'agit, en effet, pas seulement de chercher à régler des problèmes particuliers et localisés. C'est la nature même des relations économiques entre les différents pays qui est en jeu. Vos discussions porteront sur les mesures à prendre par les pays industriels au profit des pays souffrant, à des degrés divers, d'un retard dans leur développement économique. Vos travaux traiteront aussi des conditions dans lesquelles les pays en voie de développement pourront tirer le meilleur parti des possibilités qui leur sont offertes ou dont ils disposent.

Dans sa préface au rapport du Secrétaire général de la Conférence, le Secrétaire général des Nations Unies relève que les tendances actuelles du commerce mondial, si elles se poursuivaient, aggraveraient les difficultés auxquelles se heurte une croissance suffisante dans les pays en voie de développement. J'interprète votre présence ici comme une manifestation de la volonté de vos gouvernements de porter remède à cette situation défavorable et de rechercher une politique commerciale qui facilite l'essor économique de tous les pays sans distinction.

Nous réalisons, certes, que la promotion des uns ne peut se faire sans l'aide des autres. Je crois que nous sommes aussi unanimes à penser que cette aide doit être conçue de telle façon qu'à longue échéance les premiers pourront progresser par leurs propres forces, conformément aux aspirations d'indépendance qui sont à juste titre les leurs.

Prises dans leur ensemble, les relations entre pays industrialisés et pays moins avancés peuvent revêtir trois formes différentes, chacune avec ses possibilités et ses limites. En premier lieu, la coopération technique doit amener les Etats industrialisés à mettre leurs connaissances et leur expérience à la disposition de ceux qui en ont besoin. En second lieu, nous avons l'assistance économique et financière qui ne consiste pas en des prestations de services, mais dans la mise à disposition de biens ou de capitaux. Vient enfin le développement des

échanges sans lequel la coopération technique et l'assistance économique et financière ne peuvent porter des fruits durables. Le précepte *trade, not aid* est certainement juste et il conviendrait de le mettre en pratique.

Ces trois formes de coopération sont complémentaires. C'est en les combinant que nous pourrions atteindre ce à quoi nous visons : l'amélioration de la condition humaine dans la justice et la dignité.

Le but même de votre Conférence est de tracer les voies d'une politique commerciale nouvelle qui stimulera la collaboration économique entre pays industrialisés et pays en voie de développement. De cette collaboration, un climat doit se dégager qui favorisera les initiatives personnelles ou privées ; car si l'action des gouvernements est essentielle, il est indispensable qu'elle soit complétée, je dirais même vivifiée par l'action et l'initiative des individus.

L'œuvre de solidarité humaine à laquelle tous les pays sont invités à participer devra, pour qu'il soit possible de triompher de la complexité des problèmes, s'appuyer sur un réalisme solide. Je souhaite à la Conférence d'éviter un écueil, qui serait de recourir à des formules illusoire dont l'adoption aboutirait en fait à remettre à plus tard la solution de problèmes urgents. Malgré la hâte justifiée des pays en voie de développement, malgré les bonnes volontés qui se sont manifestées et qui, j'en suis convaincu, sortiront renforcées de la confrontation des vues, il conviendra d'accrocher dans le réel les progrès à accomplir comme l'alpiniste assure sa marche ascensionnelle. Plus qu'à la forme des moyens à mettre en œuvre, c'est aux résultats concrets à atteindre qu'il faudra sans cesse songer. Stabiliser les revenus des pays en voie de développement et les accroître dans les proportions qui tiennent compte des réalités, contribuer à la diversification de leur production et à leur industrialisation sont des objectifs que l'on doit s'efforcer de transformer en réalités tangibles davantage qu'en formules rhétoriques.

Cette œuvre implique des prestations de part et d'autre. Certes, il n'est pas de l'intention des pays industrialisés de demander des contreparties directes

à leurs efforts en faveur des pays en voie de développement. Néanmoins, il faut que les gouvernements des pays industrialisés dont les moyens d'action dépendent en fin de compte des parlements et des opinions publiques puissent leur donner des assurances, non seulement quant au bien-fondé et à l'efficacité des mesures envisagées, mais aussi quant à l'ampleur des efforts entrepris par les pays en voie de développement eux-mêmes pour promouvoir leur croissance économique. Les ressources qui peuvent être mises au service du développement économique sont loin d'être illimitées. Il importe de les utiliser de manière à en tirer le maximum de profit. En particulier, les économies devront autant que possible rester en concurrence afin de donner une orientation rationnelle à la production et d'éviter des gaspillages économiques. Dans l'effort d'industrialiser les pays en voie de développement, de diversifier

leur exportation et de constituer des marchés commerciaux aux dimensions adaptées à la technique moderne, il faudra prendre en considération la nécessité d'une division internationale du travail, de caractère régional aussi bien que mondial.

Messieurs, une tâche difficile vous attend. Vos débats seront suivis avec une grande attention, avec beaucoup d'espoir aussi. Puissiez-vous trouver dans cette ville de Genève, qui est devenue un lieu traditionnel de rencontre, une atmosphère propice à vos travaux. Au nom des Autorités fédérales et des Autorités genevoises, permettez-moi de vous y souhaiter une très cordiale bienvenue. Permettez-moi aussi de vous exprimer les vœux chaleureux que je forme pour le succès d'une conférence appelée à marquer une étape importante dans l'évolution du monde, et, au nom du Conseil fédéral, je souhaite plein succès à vos efforts.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR U THANT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

à la première séance plénière, le 23 mars 1964

[Original : anglais]

Dans le préambule de la Charte, les peuples des Nations Unies s'affirment résolus

« à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et à ces fins. . . à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. . . »

C'est en application de ces nobles principes que l'on a conçu l'idée de réunir une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

De fait, il existe dans le monde entier, au sujet de la convocation de cette Conférence, une atmosphère tout à fait exceptionnelle d'entente. Pas une seule voix ne s'est élevée contre elle dans la communauté des nations, qu'il s'agisse des grands ou des petits pays, de ceux qui sont de gros centres commerciaux ou de ceux qui n'ont qu'une faible part dans les échanges mondiaux. Cette Conférence est un événement important dans l'histoire de la coopération internationale et marquera, je l'espère, un tournant décisif dans l'œuvre économique de l'Organisation des Nations Unies.

Pourquoi la Conférence a-t-elle été convoquée ? Pourquoi vous trouvez-vous réunis ici, résolus à travailler sans relâche pendant les douze prochaines semaines ?

Toute une série d'événements ont contribué au cours des années à renforcer la conviction que les Nations Unies doivent faire un effort résolu pour s'attaquer en même temps aux problèmes commerciaux et aux problèmes du développement, si l'on ne veut pas que se trouvent compromis les efforts que l'Organisation déploie pour maintenir la paix mondiale. Le problème du maintien de la paix est aussi complexe que la vie elle-même, et c'est peut-être à notre génération qu'est offerte la meilleure chance de comprendre que les relations internationales ne sont pas déterminées exclusivement par l'action diplomatique et la puissance militaire qui l'appuie, mais sont aussi influencées par ceux qui travaillent dans les champs et dans les usines, là où des êtres humains gagnent leur pain quotidien.

Le monde entier comprend, semble-t-il, les raisons

pour lesquelles il était urgent de convoquer cette Conférence. De fait, s'il n'en était pas ainsi, la Conférence risquerait fort de devenir simplement un exercice politique futile ou de se transformer en une réunion académique d'éminents hommes d'Etat et de savants économistes venus de tous les points du globe. La Conférence est appelée, j'en suis convaincu, à n'être ni l'un ni l'autre. Comme les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social le montrent, comme les travaux de votre Comité préparatoire le prouvent amplement et comme le rapport du Secrétaire général de la Conférence le met en lumière, la Conférence a été conçue comme un instrument d'action. On compte qu'elle jettera les bases d'une nouvelle politique commerciale en vue du développement et fraiera la voie à cette politique, et qu'elle définira l'appareil nécessaire à sa mise en œuvre.

Il convient maintenant de se demander quel est le cadre fondamental dans lequel se situe notre conférence.

Le monde connaît actuellement deux évolutions parallèles qui ont pris une grande importance depuis la guerre. L'une est avant tout politique, l'autre avant tout économique. Elles font naître de très vives tensions sociales, qui peuvent soit être utilisées pour instaurer de nouveaux modes de vie et élever les niveaux de vie, soit se résoudre en une série de convulsions.

Les années d'après guerre ont vu une émancipation politique rapide des peuples coloniaux et semi-coloniaux. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des peuples d'Asie sont venus occuper eux-mêmes leur place sur la scène internationale. Au cours des dix dernières années, l'Afrique a fait de même. Ces derniers temps, une évolution importante semble se dessiner et s'accélérer parmi les pays de l'Amérique latine. Les Nations Unies reflètent si bien aujourd'hui ces phénomènes historiques qu'il est inutile de les décrire en détail.

Cette évolution politique dont je viens de parler, nous pouvons l'observer dans ces vastes régions du monde que nous appelons généralement, aux Nations

Unies, les régions en voie de développement. Mais en fait ces régions ne se développent pas, ou pas assez vite ; elles souffrent d'un sous-développement plus ou moins aigu et plus ou moins persistant ; outre que leur retard sur les sociétés industrielles ne cesse de s'accroître, leur niveau de vie, en certains cas, baisse en valeur absolue, surtout si l'on tient compte de l'accroissement de leur population. Voilà bien le dilemme de notre temps : l'émancipation politique ne s'accompagne pas, au même rythme, du progrès économique souhaitable. Bien que les Nations Unies aient proclamé les années 60 Décennie du développement, en fixant comme objectif un taux minimum de croissance annuel de 5 p. 100 pour la fin de la Décennie, il semble bien que l'on ne pourra atteindre cet objectif modeste qu'en repensant les notions d'aide et de commerce.

Pendant des dizaines d'années, on a associé le commerce international et le développement dynamique des pays, maintenant très avancés, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Cependant le système traditionnel, généralement précapitaliste, subsistait dans toutes les régions du monde qui soit ne s'étaient pas encore engagées, soit n'avaient pas progressé, sur la voie de l'industrialisation. La division séculaire du travail — échange de produits primaires contre des produits manufacturés — persistant, bien des régions sous-développées réalisaient des progrès modestes sans que rien fût changé à leurs systèmes sociaux et économiques surannés. La majorité du peuple était condamnée à une stagnation que consacrait jusqu'à un certain point le mode de vie traditionnel et qui, à l'époque, était peut-être tacitement acceptée. L'après-guerre a vu une réorientation radicale des populations du monde sous-développé. Aujourd'hui, il n'est guère de région sous-développée dans le monde où l'on ne sache pas qu'il existe des sociétés vivant dans l'opulence, où l'on ne sache pas aussi que certains pays, maintenant en plein essor industriel, en étaient récemment encore au stade préindustriel. Dès lors, les habitants des pays sous-développés n'acceptent plus l'état de choses qui régnait chez eux. Cette nouvelle prise de conscience sociale a obligé d'envisager l'économie internationale sous un angle nouveau : elle a créé l'impérieuse nécessité d'assurer le développement économique rapide des régions peu développées, d'améliorer l'agriculture et d'accélérer l'industrialisation. De plus, il est maintenant évident qu'une nouvelle division internationale du travail s'impose. Enfin, le fait que les pays socialistes, déjà avancés sur la voie de l'industrialisation, prennent une part croissante aux échanges commerciaux internationaux, milite beaucoup en faveur d'une intégration plus complète de ces pays à la vie économique internationale.

Ces deux évolutions dont je viens de parler se sont produites au moment même où le déséquilibre persistant entre pays en voie de développement et pays développés — pour ce qui est tant des revenus

que des échanges — atteignait un stade aigu et même critique. Parallèlement, la révolution scientifique et technique que connaissent les pays industriels, de l'est comme de l'ouest, s'est traduite par un accroissement sans précédent de la productivité et du revenu national.

Le contraste entre régions développées et régions sous-développées, la conscience qu'en ont les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, un éveil politique sans cesse plus net s'accompagnant du maintien de la sujétion économique et de la misère — voilà, selon moi, le cadre véritable dans lequel se situe cette Conférence.

**

L'humanité semble aujourd'hui avoir conscience, peut-être pour la première fois, que les ressources matérielles du monde sont suffisantes pour triompher de la misère, de l'ignorance et de la maladie, à condition que nous affections à cette tâche toutes nos ressources techniques et scientifiques et que nous mettions en œuvre, dans des proportions sans précédent, tous les moyens de la coopération à l'échelon mondial.

De fait, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, de grands progrès ont été accomplis à cet égard. Des programmes d'assistance multilatéraux et bilatéraux d'une ampleur jusqu'ici inconnue ont vu le jour. D'importants transferts de capitaux comme de connaissances et de compétences techniques vers les pays en voie de développement ont commencé de s'opérer. Bien qu'il y ait eu là des manifestations importantes de la conscience que la collectivité internationale a prise de sa responsabilité, il est établi que l'effet s'en est trouvé dans une forte mesure annulé par l'évolution défavorable des termes de l'échange. Ce phénomène si décevant souligne la nécessité de contrôler les forces du marché que l'on a jusqu'ici laissées faire obstacle aux politiques des gouvernements. En fait, il ne semble pas y avoir de raison pour que nous ne commençons pas à envisager l'économie internationale dans le même esprit que l'économie nationale. Après des années de discussion, l'ONU, dans plusieurs résolutions, a prié les gouvernements d'attribuer une haute priorité à la planification économique et sociale intégrée, et le fait est que les techniques de la planification du développement ont grandement progressé depuis la guerre. En conséquence, la planification nationale englobe le secteur du commerce. Cela étant, pourquoi la collectivité internationale n'aborderait-elle pas de la même façon le problème du commerce international ? Les politiques économiques à l'échelon national et international sont nécessairement entachées d'un vice si elles laissent la tendance à un écart croissant entre pays riches et pays pauvres se poursuivre sans qu'il y soit mis frein.

Dans son allocution de clôture à la dernière

session de l'Assemblée générale, le Président de la Commission économique et financière a posé une question qui, je crois, ne fait que traduire le sentiment éprouvé par les peuples des pays en voie de développement dans le monde entier. Je cite :

« A l'époque où les pays développés s'industrialisaient, le mécanisme des échanges favorisait leur développement, et il le favorise encore davantage aujourd'hui. Pourquoi ne peut-il opérer en faveur de ceux qui ont été libérés des chaînes coloniales ou semi-coloniales depuis la seconde guerre mondiale? Pourquoi le mécanisme des échanges favorise-t-il toujours le même groupe de pays? »

Et il poursuivait en ces termes :

« De fait, depuis des temps immémoriaux, les échanges commerciaux constituent l'essence de la coopération économique internationale, et les échanges commerciaux devraient devenir le principal instrument, consciemment planifié, du développement économique des pays peu développés, au lieu de continuer à favoriser l'enrichissement de ceux qui sont déjà riches. »

La présence constante de ces questions et la nécessité fondamentale de renverser les tendances des échanges peuvent être ressenties dans cette salle. Ces questions vont inévitablement et quotidiennement inspirer vos réflexions durant vos travaux.

C'est là le dilemme de notre époque, la raison pour laquelle cette conférence a été convoquée. Le moment est très proche où l'homme aura maîtrisé ce que l'on appelle les forces aveugles de la nature. Pendant combien de temps permettrons-nous à des forces économiques aveugles de régir les relations humaines, en admettant la thèse insoutenable que les sciences sociales ne sont peut-être pas génératrices d'un progrès analogue à celui que l'on doit aux sciences physiques?

Je l'ai déjà dit : l'objet de cette conférence est d'agir. Dans cette salle, se trouvent réunis hommes d'Etat et économistes éminents de pays petits ou grands, riches ou pauvres. La bonne volonté politique et le savoir économique sont largement représentés ici. Pour en faire usage, il faut faire preuve de dévouement et de sacrifice, de sagesse et du sens de l'avenir. Vous ne pouvez réussir que grâce à un effort sincère de coopération entrepris dans la conscience que vous avez de votre devoir commun à l'égard de l'humanité. Vous ne pouvez guère faire moins que doter l'humanité, dans les pays sous-développés aussi bien que développés, d'un cadre de principes et d'une politique active qui feront du commerce un instrument réel de progrès économique et aideront ainsi à assurer une prospérité et une paix universelles à la présente génération comme à celles qui lui succéderont.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR S. E. M. A. M. KAISSOUNI,
MINISTRE DU TRÉSOR ET DE LA PLANIFICATION
DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE ET PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

à la première séance plénière, le 23 mars 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis d'exprimer en notre nom à tous notre gratitude à Son Excellence le Président de la Confédération suisse qui nous honore de sa présence et de lui exprimer également nos remerciements pour le discours plein d'inspiration qu'il a adressé à cette importante Conférence. Notre reconnaissance très sincère va également à Son Excellence U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le grand intérêt qu'il porte à cette Conférence et pour les efforts qu'il n'a cessé de lui consacrer.

Nous savons en effet que, malgré les lourdes responsabilités qui sont les siennes dans d'autres domaines, il n'a jamais cessé de consacrer à la préparation de cette Conférence tout le temps et toute l'attention qui étaient nécessaires pour qu'elle puisse se réaliser. Sa présence aujourd'hui parmi nous témoigne éloquentement de l'intérêt qu'il porte à la Conférence.

Quant à moi, je me sens honoré d'avoir été élu Président de la Conférence. Cet honneur ne s'adresse pas seulement à moi, mais également à mon pays, la République arabe unie, ainsi qu'aux pays en voie de développement qui participent à la Conférence. Pour cela, je désire vous exprimer à tous mes sentiments de gratitude les plus sincères. Je ferai tout mon possible pour être à la hauteur des responsabilités que comporte cette importante fonction. Je suis persuadé qu'avec votre concours et votre compréhension, nos délibérations se poursuivront dans le calme et nous permettront de réaliser heureusement les grands desseins de cette Conférence.

Représentants de nations jeunes et anciennes, grandes et petites, avancées et en voie de développement, nous sommes venus de tous les coins du monde pour nous réunir ici, et nous avons tous conscience que cette réunion n'est pas, et ne saurait être, une simple Conférence ordinaire entre d'autres.

Ce qui est réellement en jeu dans les délibérations qui vont débiter, ce ne sont pas les intérêts économiques particuliers de quelques pays. Ce sont la

structure, les tendances et les imperfections du commerce tels qu'il se présente entre nous tous. Ce sont les vastes possibilités de développement qui pourraient s'ouvrir à l'humanité si elle utilisait plus rationnellement ses ressources en vue d'un ordre économique international meilleur. Tels sont les intérêts et les objectifs communs vers lesquels nous devons à tout prix tendre collectivement, quelles que soient les divergences qui nous séparent, faute de quoi, c'est en dernière analyse nous tous qui en pâtirions.

Le monde actuel passe par des révolutions silencieuses mais profondes, par des révolutions qui semblent passagères mais qui sont fondamentales. Elles ont déclenché des impulsions et des problèmes sans précédent tant dans leur nature que dans leurs dimensions. Un nouvel élément est venu s'ajouter du fait de la rapide croissance de la population mondiale. Ici, le progrès médical a largement devancé le développement économique. Toutefois, la technique moderne n'a pas pénétré ni n'a été intégrée dans les secteurs agricoles ou industriels assez promptement pour leur permettre de satisfaire aux besoins des populations qui se multiplient rapidement. Les démographes nous avertissent que la population du monde sera, dans trente-cinq ans, le double de ce qu'elle est actuellement, et qu'à la fin de ce siècle, la terre devra nourrir six milliards d'êtres humains. Mais il ne suffit pas d'empêcher la population de mourir jeune, il convient de l'aider à vivre mieux.

Pour bien juger cet accroissement numérique, il convient de l'envisager dans le contexte de certains événements politiques contemporains. Dans différentes parties du monde, maints peuples ont accédé à la liberté et peuvent se gouverner eux-mêmes. Dans le monde politique, ils occupent maintenant la place qui leur revient et ils jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges que les autres pays, y compris ceux qui les gouvernaient précédemment. Ils sont cependant troublés de voir le contraste pénible qui existe entre les conditions de vie de la

moyenne de leurs ressortissants et celles qui existent dans les nations plus avancées, et ils sont naturellement très désireux de prendre des mesures de réforme économique et sociale qui les aideront à accélérer leur développement. Cette impatience d'obtenir des résultats tangibles en l'espace de quelques années, ce ne sont pas seulement les populations des nations nouvelles qui la ressentent. Dans des pays plus anciens, mais qui sont encore en voie de développement, des millions et des millions d'individus se sont avisés que la pauvreté et la maladie ne sont pas inévitables et, qui plus est, ils savent également qu'ils ont le droit d'espérer des conditions de vie meilleures dans un avenir pas trop éloigné.

Les difficultés et les tensions dont nous sommes témoins dans tous les pays en voie de développement ne sauraient donc nous surprendre. Nous ne saurions non plus sous-estimer leur véritable signification et leur ampleur, surtout si nous songeons que les inégalités économiques entre pays développés et pays en voie de développement deviennent plus prononcées au lieu de s'effacer. Les statistiques en la matière sont certes bien connues, mais il n'en convient pas moins d'y revenir ici. Les régions peu développées comprennent plus des deux tiers de la population du monde, mais elles ne disposent que d'environ un cinquième du revenu mondial. Bien que les chiffres diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre, les niveaux de revenu moyen par habitant de l'Afrique et de l'Extrême-Orient se sont établis à environ 100 dollars par an pendant la dernière décennie. En Asie occidentale et en Amérique latine, la moyenne a atteint entre une fois et demie et trois fois ce niveau. Par contre, les chiffres pour l'Europe occidentale et l'Océanie ont été de huit à dix fois plus élevés, tandis qu'en Amérique du Nord ils étaient vingt fois plus élevés.

De plus, tandis que dans les pays développés du monde, l'accroissement annuel du revenu par habitant s'est élevé à environ 30 dollars pendant la dernière décennie, l'accroissement correspondant dans les pays moins développés n'a même pas atteint le dixième de ce chiffre.

L'existence d'inégalités économiques croissantes alors que s'établit une égalité politique attrayante entre les pays peu développés et les pays avancés du monde est l'un des problèmes les plus sérieux qui confrontent à l'heure actuelle la communauté internationale. En présence d'une pareille situation ce serait une erreur tragique de se contenter de simples palliatifs. Ce dont le monde a réellement besoin, c'est une nouvelle et vigoureuse politique de coopération internationale où la finance et le commerce internationaux doivent jouer un rôle clef en vue de favoriser le développement économique, tout particulièrement dans les régions les moins avancées du monde.

Qu'il me soit permis, dans ce contexte, de souligner la relation intime qui existe entre commerce et développement. L'ultime objectif de cette Conférence

doit être d'aider à créer une association durable entre les nations du monde, une association permettant de réduire les inégalités présentes et d'accroître l'assistance mutuelle. C'est dans ce très large cadre de développement national et de coopération internationale qu'il me plaît d'envisager les objectifs de la Conférence, au lieu d'y voir une réunion appelée à ne s'occuper que de principes et de procédures en matière d'importation et d'exportation.

Il est une chose dont nous devons nous louer : chacun reconnaît aujourd'hui que la paix et la prospérité internationales ne sauraient être réellement assurées et maintenues si nous permettons à ces tendances économiques dangereuses, et mêmes explosives, de se poursuivre sans obstacle, et si nous n'essayons pas véritablement de combiner nos efforts pour réduire le fossé déjà large et de plus en plus béant qui sépare les pays avancés des pays en voie de développement. Sans nul doute, c'est là une des principales sources de tension mondiale qui existent actuellement, et ni les nations avancées, ni les nations en voie de développement ne peuvent feindre de l'ignorer.

Au surplus, il n'est pas dans leur intérêt de prétendre l'ignorer, car une coopération internationale soucieuse d'apporter à ces problèmes une solution appropriée ne peut qu'être bénéfique pour nous tous, pays en voie de développement tout autant que pays avancés. La coopération internationale consacrée à cette grande cause : aider les pays en voie de développement à parvenir à un niveau de vie plus élevé, a aussi pour résultat de stimuler l'économie des pays avancés, d'élargir leurs marchés, d'accroître leur capacité de production et de permettre l'investissement rémunérateur de leurs réserves et de leurs économies excédentaires. Dans le cadre d'une coopération internationale, et sur la base du respect mutuel des droits de chacun, cette communauté d'intérêts et cette indépendance économique pourraient grandement contribuer à assurer la prospérité et la paix mondiales.

Dans leur Déclaration conjointe, lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays en voie de développement ont exprimé l'espoir qu'on pourrait faire œuvre très utile dans ce domaine grâce à cette Conférence. Ils ont estimé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement... devrait constituer un événement marquant de la collaboration internationale dans la voie de l'expansion de leurs économies respectives et du progrès général de l'économie mondiale dans son ensemble. Ces pays sont persuadés que des décisions concrètes qui seront prises à cette Conférence et de leur application effective dépendra la réalisation intégrale des objectifs fixés par la Décennie des Nations Unies pour le développement, si modestes soient-ils. » On doit espérer que la Conférence réussira à trouver les voies et moyens propres à aider les pays en voie de développement à atteindre le stade d'une croissance autonome et à les doter

de la sécurité économique, en sorte qu'ils soient à même de développer leur économie, d'améliorer leur commerce extérieur et de relever le niveau de vie de leur population dans une atmosphère de confiance et de sécurité.

Dans les années d'après guerre, l'économie mondiale a connu ce que l'on peut appeler la « Décennie de la reconstruction ». Durant celle-ci, de gros efforts ont été consacrés à reconstruire l'économie des pays avancés qui avait été bouleversée par la guerre. La rapidité avec laquelle cette reconstruction s'est faite nous permet d'espérer que, si l'on applique un traitement analogue aux pays en voie de développement pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement, leurs problèmes de commerce et de développement pourront être aisément résolus et leurs objectifs aisément atteints. Il convient de souligner ici que, comme pour la reconstruction, il ne suffit pas que chacun reconnaisse la nécessité d'accélérer le rythme du développement dans les pays en voie de développement, mais qu'il importe d'adopter des moyens appropriés, de nature concrète et positive, pour permettre à ces pays d'atteindre un taux de croissance raisonnable. Il appartient à cette Conférence de jeter les bases solides d'une action internationale concertée dans le domaine du commerce et du développement, en sorte que les Nations Unies soient à même de s'acquitter de leurs responsabilités dans ces domaines.

On peut souligner à cet égard que l'objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement est d'« accélérer le progrès vers la croissance auto-entretenu de l'économie des divers pays et leur progrès social, de manière à parvenir dans chaque pays sous-développé à une augmentation sensible du taux de croissance, chaque pays fixant son propre objectif en prenant comme but un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 p. 100 à la fin de la Décennie » [résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale]. On se rendra compte de tout le sérieux du problème qui se pose à la Conférence si l'on retient le fait suivant : si les tendances présentes du commerce et du développement persistent, cet objectif ne sera pas atteint même si le seul résultat devait être de réaliser une augmentation annuelle de quelques dollars par habitant pendant bien des années à venir. On ne saurait guère considérer cela comme une amélioration du niveau de vie dans les pays en voie de développement, surtout si nous considérons d'une part le fossé qui va s'élargissant entre le niveau de vie des pays avancés et celui des pays en voie de développement, et, d'autre part, le niveau déjà fort bas du revenu personnel dans ces derniers pays. La Conférence pourra donc juger qu'il est de son devoir impérieux d'amorcer les changements nécessaires dans les tendances existantes, de telle sorte que les pays en voie de développement puissent obtenir une part plus équitable de la prospérité croissante du monde et qu'ils puissent atteindre un taux de crois-

sance plus élevé que celui qui était envisagé dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils pourraient ainsi faire face à la pression croissante de leur population et réduire le large fossé qui sépare leur niveau de vie de celui des pays avancés.

Dans cet effort pour accélérer la croissance économique, compenser ainsi l'accroissement de la population et ne pas demeurer en arrière des tendances au développement que l'on observe dans les pays avancés, ce sont les pays en voie de développement qui sont principalement responsables de leur propre progrès économique et social. Cette responsabilité les pays en voie de développement l'acceptent volontiers. On peut par exemple rappeler que la conférence du Caire sur les problèmes du développement économique, à laquelle ont participé 36 pays en voie de développement de tous les continents, a souligné la responsabilité des pays en voie de développement en ce qui concerne leurs problèmes de développement et de commerce. Elle a souligné l'importance qui s'attache à adopter de saines politiques financières et économiques, à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières, dans le cadre de plans de développement national appropriés. Elle a recommandé les mesures légitimes propres à faire face à la pression démographique. Elle a reconnu l'importance de la réforme agraire, de l'industrialisation, de la diversification des échanges, de la formation et, ce qui n'est pas le moins important, du maintien de la stabilité monétaire et financière.

Mais, en dehors de ces problèmes nationaux que les pays en voie de développement acceptent comme relevant de leur propre compétence, il y a des problèmes extérieurs chroniques qui cèhappent à leur contrôle et qui ont considérablement entravé leurs efforts en vue de réaliser leurs objectifs. Certains rapports statistiques et économiques montrent clairement que les structures existantes du commerce et du développement continuent de favoriser principalement les pays avancés du monde. Dans cet ordre d'idées, la Déclaration du Caire a souligné la responsabilité des pays déjà avancés et elle a attaché une grande importance à la coopération internationale entre les membres de cette grande famille de nations. A ce sujet, nombre d'entre nous se souviennent des paroles prononcées il y a presque deux ans par Son Excellence le Président Nasser dans le discours par lequel il a inauguré la Conférence du Caire. Je crois qu'elles sont également applicables aujourd'hui :

« Le mot *contre* n'est pas mentionné dans l'ordre du jour, a dit le Président Nasser, mais le mot *pour* y figure à chaque ligne. Nous sommes tous pour le progrès et pour la paix. Et, comme nous aspirons à ces deux grands objectifs, nous plaçons nos plus grands espoirs dans les travaux grâce auxquels vous fraierez la voie à des efforts constructifs et positifs. »

De plus, la Déclaration commune des 75 pays en voie de développement à la dernière session de l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'une

politique dynamique d'échanges internationaux, d'une politique fondée sur la nécessité de fournir une aide et une protection spéciales aux parties moins développées du monde, et d'une nouvelle division internationale du travail correspondant aux nouvelles structures du commerce qu'a nécessitées la vague de développement.

Nous devons certes nous féliciter de ce que ces problèmes soient reconnus non seulement par les pays en voie de développement, mais aussi par les pays avancés. D'éminents délégués de ces derniers ont, au cours de l'an passé, ainsi que dans les diverses tribunes de l'Assemblée générale, dans le Comité préparatoire et dans des déclarations publiques, exprimé l'intention de leurs gouvernements respectifs d'attacher la plus grande importance à cette Conférence et marqué leur vif désir de prendre des mesures propres à résoudre les problèmes du commerce et du développement. J'espère que ces intentions se manifesteront par l'action indispensable, en sorte que nous puissions déployer notre effort commun en vue d'un monde meilleur.

Peut-être n'est-il pas mauvais que nous nous arrêtons ici quelques instants pour examiner un aspect particulièrement important des immenses problèmes qui se posent à nous : le déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement.

Comme chacun sait, on ne saurait dresser et mettre en œuvre les plans de développement économique des pays en voie de développement, en vue d'atteindre ne fût-ce que ce modeste objectif de 5 p. 100, que si l'on obéit à certaines conditions. L'amélioration de l'agriculture dont dépendent l'alimentation de populations croissantes et l'exportation de produits de base, et le transfert intensif dans l'industrie de la main-d'œuvre excédentaire qui exerce actuellement une activité mal rémunérée dans la production primaire, ne sauraient être obtenus que par des dépenses de biens d'équipement massives. Or, cela implique nécessairement des importations accrues d'outillage et de savoir technique. Il semblerait donc que, pendant les quelques décennies à venir, les importations de biens d'équipement constitueront une partie très importante des plans nationaux de développement. Des importations comme celles-ci ne peuvent être financées que par des recettes d'exportation, et, dans la mesure où celles-ci se révéleraient insuffisantes, en opérant des prélèvements sur les ressources disponibles et en recevant une aide extérieure. Ces réserves sont maigres et elles diminuent. De plus, pour des raisons qui sautent aux yeux, il faudra que les exportations s'accroissent, ou il faudra recourir davantage à une aide financière extérieure.

Lorsqu'il est question de favoriser le commerce extérieur des pays en voie de développement, on se heurte à plusieurs problèmes qui ont été définis dans divers rapports présentés à cette Conférence et que je me propose de récapituler brièvement ici. Tout d'abord, si le revenu des pays en voie de développement doit pouvoir s'accroître au rythme de 5 p. 100

par an, leurs importations doivent pouvoir s'accroître à un pourcentage supérieur, de même que les recettes d'exportation nécessaires pour financer ces importations.

Et pourtant, par rapport à ces besoins, la position des pays en voie de développement en ce qui concerne leur commerce extérieur ne fait qu'empirer. Dans les années cinquante, le volume des exportations en provenance des pays peu développés s'est accru au taux annuel de 4 p. 100 et ce chiffre est sensiblement inférieur si l'on ne tient pas compte des pays exportateurs de pétrole. Dans le même temps, les termes de l'échange ont empiré, ce qui a eu pour effet de réduire le pouvoir d'achat des exportations par rapport aux importations. Bien que des remplacements de produits importés aient aidé à réduire l'augmentation des importations, nombre de nations en voie de développement ont toutefois dû opérer des prélèvements sur leurs réserves monétaires et accroître leur dette extérieure à court terme afin de financer l'importation des biens d'équipement et des autres articles dont ils avaient besoin.

C'est dire qu'un fossé béant va s'élargissant dans la balance des paiements des nations en voie de développement, même aux taux actuels de croissance. A des taux plus élevés tels que ceux que l'on envisage pendant la Décennie du développement, le fossé serait beaucoup plus large si les tendances observées dans la Décennie qui a commencé en 1950 devaient continuer. A vrai dire, selon les calculs des experts des Nations Unies, le déficit dans la balance courante des paiements sera, en 1970, de l'ordre d'au moins 20 milliards de dollars par an.

Certains jugent ce chiffre trop élevé et estiment qu'il est tout simplement l'extrapolation mathématique des données existantes, sans que soient prévus des changements possibles dans la structure des échanges. D'autres considèrent que le chiffre est trop bas car, selon eux, le taux de croissance des pays en voie de développement doit être plus élevé que les 5 p. 100 envisagés dans la Décennie du développement, et par conséquent, leurs déficits et leurs besoins d'importation de biens d'équipement seraient plus élevés. Mais, en tout état de cause, cela pose un grave problème que le monde devra résoudre, et il pourrait être bon, sans aucunement perdre de vue le problème à longue échéance, de se préoccuper aussi du problème plus immédiat du déficit de l'année prochaine, qui est beaucoup plus facile à résoudre. Si l'on adoptait rapidement les remèdes appropriés, il n'est pas exclu que l'évolution du commerce international soit de telle nature que l'ampleur du déficit de 1970 s'avère bien plus petite que celle que l'on envisage actuellement.

J'en viens au mécanisme international du commerce. Nous espérons que la Conférence consacra l'attention qu'il mérite à ce point de l'ordre du jour, car, sans mécanisme approprié, aucune mesure prise

par la Conférence dans le domaine du développement et du commerce ne saurait être mise efficacement en œuvre ni suivie dans ses effets. A cet égard, le groupe d'experts des Nations Unies et d'éminents délégués au Comité préparatoire ont suggéré diverses propositions. Il se peut qu'au cours de nos délibérations, de nouvelles suggestions soient présentées. Nous espérons que, sur ce point important, nous pourrons élaborer une solution acceptable pour tous les Membres des Nations Unies, en sorte que le mécanisme international puisse fonctionner efficacement dans le cadre des Nations Unies.

L'évolution graduelle des idées est telle que la portée d'un accord international sur tout groupe de principes et de moyens propres à favoriser le commerce international et susceptibles d'être appliqués dès maintenant, pourrait être progressivement étendue, pour le plus grand bien de tous les pays, au cours de réunions successives. Grâce à notre coopération internationale, nos espoirs d'aujourd'hui peuvent devenir les réalités de demain, et les réalisations de demain peuvent être éclipsées par celles des années qui suivront. Il se peut que la portée si vaste et la complexité des problèmes relatifs au commerce et au développement, ainsi que leurs aspects constamment changeants, appellent des réunions périodiques permettant de passer en revue ce qui a été accompli, de consolider les succès obtenus, de discuter plus à fond les points de désaccord et d'introduire tels amendements que pourraient nécessiter les aspects nouveaux du commerce international.

Le Comité préparatoire a beaucoup contribué à définir les problèmes qui se posent à la Conférence ; il a présenté des propositions d'action et indiqué les grandes lignes de solutions possibles. Le Conseil économique et social a, on s'en souviendra, invité les participants à la Conférence à prendre en sérieuse considération les propositions d'action internationale concrète et pratique et à prospecter tous les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il serait ainsi possible à la Conférence de parvenir

à un accord de base sur des mesures qui représenteraient une nouvelle politique internationale de commerce et de développement. Grâce au Comité préparatoire et à son Président, M. Hansen, à M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, et à ses collègues, nous sommes déjà nantis d'une abondante documentation et riches d'idées, ce qui permet de bien augurer du succès de la Conférence. En fait, les documents qui ont été préparés et les rapports du Comité préparatoire sont de précieux outils qui faciliteront grandement nos délibérations, et ils nous rendront un signalé service dans notre étude des grands problèmes de politique à suivre, alors que nous laisserons de côté les détails techniques coriaces qui appelleront peut-être un complément d'étude de la part de spécialistes éminents. Tous tant que nous sommes, nous avons pour ainsi dire vécu les problèmes du commerce et du développement, nous les avons débattus à diverses tribunes et il appartient maintenant à la Conférence de conférer un caractère plus concret aux problèmes et à leurs solutions pratiques.

Les problèmes du commerce et du développement représentent pour nous une épreuve d'une telle nature et d'une telle ampleur que nous ne pourrions en triompher que par la volonté politique, par l'action concertée et par une nouvelle et audacieuse politique de coopération internationale, dont les principes directeurs et le mécanisme devront être déterminés par cette Conférence — et ce n'est pas la moindre de ses tâches.

J'ai entière confiance que, grâce à notre coopération au sein de cette Conférence, grâce à la conscience que nous avons des grands espoirs que la plupart des pays du monde placent dans cette Conférence, et grâce à notre pleine compréhension de l'étroite relation qui existe entre la justice, la paix et la prospérité — j'ai, dis-je, entière confiance que nous nous acquitterons en toute conscience de notre lourde responsabilité et que, grâce à notre commune action, nous contribuerons à assurer la paix et le bien-être du monde.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. RAÚL PREBISCH,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

à la troisième séance plénière, le 23 mars 1964

[Original : espagnol]

Cette Conférence a pour point de départ un concept politique parfaitement clair et apparemment indiscutable, à savoir que les pays prospères ne doivent pas se désintéresser des problèmes de la « zone périphérique » de l'économie mondiale, où les deux tiers de la population du globe vivent dans des conditions extrêmement précaires. Il y a pourtant fort loin de la reconnaissance de ce concept à son application dans le réel par une vigoureuse politique de coopération internationale visant au développement rapide de cette immense partie du globe. Jamais autant qu'aujourd'hui l'humanité n'a eu la possibilité, grâce à l'immense potentiel de la technique moderne, de résoudre rapidement le problème que posent, dans les pays en voie de développement, la misère et les maux qui lui font cortège ; jamais encore, non plus, le monde n'a connu à une si vaste échelle des tensions aussi inquiétantes que celles qui agitent ces régions.

Les pays en voie de développement sont venus à cette Conférence pour élaborer une politique qui leur permette d'accélérer le rythme de leur croissance économique et sociale, et pour rendre manifeste la nécessité inéluctable de modifier radicalement la politique de coopération internationale, qui doit reposer sur des faits.

Peut-être la faiblesse inhérente au système institutionnel de l'après-guerre, élaboré à Bretton Woods et à La Havane, vient-elle de ce qu'on n'a pas alors pleinement reconnu ces faits, c'est-à-dire les différences fondamentales qui séparent les centres industriels de la « périphérie » de l'économie mondiale. C'est à cela que devra remédier la présente Conférence.

Dans les pays industriels, la technique a entraîné et exige de profondes transformations de la structure économique et sociale. Il faut que ces transformations se produisent également, sous une forme ou sous une autre, dans les pays en voie de développement, afin que la pénétration des techniques modernes aboutisse rapidement à l'élévation du niveau de vie de la population.

Le système de Bretton Woods et de La Havane, qui suppose implicitement que tous les pays ont une

structure économique et sociale homogène, prétend appliquer des règles et des principes communs à des réalités fondamentalement différentes.

Les pays en voie de développement doivent assimiler rapidement une technique de production qui a fait l'objet d'une longue évolution et adaptation dans les pays industrialisés. Il est certain que les premiers ont l'avantage incontestable de pouvoir disposer de l'immense potentiel des techniques modernes, mais il n'est pas moins vrai que, pour les assimiler, ils doivent affronter des problèmes qui ne se sont évidemment pas posés avec une telle ampleur au cours du développement progressif de la technique dans les pays aujourd'hui avancés.

Réfléchissons un instant à ce fait fondamental : la technique moderne exige un investissement très élevé de capital par habitant ; or, le revenu par habitant est extrêmement faible dans les pays en voie de développement, et ceux-ci ne pourraient donc sans d'énormes difficultés réunir rapidement par leurs propres moyens le capital nécessaire. En outre, les pays en voie de développement connaissent un rythme d'accroissement démographique extraordinaire, ce qui ne fut pas le cas pour les pays actuellement avancés.

Lors de l'évolution des grands centres industriels, on résolut en premier lieu le problème de l'accumulation de capital et ce fut bien après que l'on affronta celui de la redistribution des revenus. Au contraire, pour les pays en voie de développement, les deux exigences se présentent simultanément et il est indispensable d'y satisfaire pour que les fruits du développement économique profitent dans une proportion toujours croissante aux masses populaires.

L'accumulation des immenses capitaux qu'il importe de réunir doit être réalisée dans des conditions extrêmement défavorables de l'économie internationale et, outre les nombreux obstacles d'ordre intérieur, elle se heurte à de formidables difficultés extérieures, que cette Conférence devrait permettre d'étudier et d'aplanir.

Quels sont les obstacles extérieurs ? Les importations de biens d'équipement et des autres biens

nécessaires aux pays en voie de développement excèdent largement ce que ces pays peuvent actuellement financer au moyen de leurs recettes d'exportation.

Ce « déficit commercial », ou *trade gap* comme on a coutume de l'appeler, a tendance en général à s'accroître à mesure que s'intensifie le rythme du développement. Pour que les deux tiers de la population mondiale, dont j'ai précédemment parlé, puissent atteindre le taux d'augmentation annuelle minimum du revenu de 5 p. 100 fixé comme objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement, on a calculé qu'il faudrait que, vers 1970, les importations des pays en question dépassent de 20 milliards de dollars leurs recettes d'exportation, si toutefois les tendances de la dernière décennie continuent à prévaloir et que la détérioration des termes de l'échange ne se poursuive pas.

Il ne s'agit pas d'un pronostic. C'est une simple projection qui suppose la continuation de certaines tendances et qu'il ne faut pas considérer comme l'expression mécanique d'un phénomène. Il s'agit de l'ordre de grandeur qu'aurait ce phénomène si l'on ne rectifiait point les facteurs qui le déterminent.

Certains sont si prudents qu'ils n'acceptent pas des chiffres de ce genre parce qu'ils ne les trouvent pas assez précis ; ce sont les mêmes qui ne sont pas persuadés qu'il pleut parce qu'ils ne peuvent pas mesurer en un moment donné la quantité de pluie qui tombe. Le « déficit commercial » des 20 milliards de dollars d'importations supplémentaires que doivent effectuer les pays en voie de développement pour accélérer leur croissance suppose, par ailleurs, qu'il y a 20 milliards de dollars de biens d'équipement que les pays industriels pourraient envoyer vers la zone périphérique de l'économie mondiale, mais qui ne pourront pas être exportés si l'on ne résout point ce problème.

A ce propos, on a l'habitude de parler du sacrifice que les pays industrialisés devraient consentir pour aider les pays en voie de développement à compenser ce déficit commercial. Bien au contraire, c'est en ne se décidant pas à agir ainsi qu'ils feront un sacrifice puisque leurs industries perdront des possibilités d'exportation si prometteuses.

Pourquoi nous trouvons-nous en présence de ce phénomène du « déficit commercial » qui est la conséquence d'une tendance persistante au déséquilibre des échanges extérieurs des pays en voie de développement ? Pour quelle raison ce phénomène s'est-il manifesté au cours des trente dernières années alors que nous ne l'avions pas connu dans l'histoire économique du siècle dernier, ni au cours des premières décennies du *xx^e* siècle ?

Il existe un principe universel et fort simple qui s'applique sous toutes les latitudes, quel que soit le système économique et social qui y règne. On peut le résumer en ces termes : à mesure que s'accroît le revenu par habitant grâce au progrès technique, la

demande de produits primaires augmente beaucoup moins rapidement que la demande de biens industriels. C'est là un phénomène connu et irréversible qui s'accroît avec la production de matières synthétiques, lesquelles, grâce aux progrès de la technique, remplacent les matières premières naturelles. Pourtant, ce principe universel se manifeste sous une forme bien différente dans les pays industrialisés et dans les pays de production primaire. Les articles pour lesquels la demande s'accroît lentement sont précisément ceux qu'exportent les pays en voie de développement. En revanche, les produits pour lesquels la demande s'accroît rapidement sont ceux qu'importent ces mêmes pays. C'est pourquoi on assiste, dans les pays en voie de développement, à un phénomène de déséquilibre persistant, tandis que le phénomène contraire se produit dans les pays industrialisés. Les pays développés connaissent une tendance au gonflement excessif des exportations industrielles par rapport aux importations de produits primaires. C'est là une nouvelle preuve que le monde économique ne saurait être considéré comme un tout homogène.

C'est un fait bien connu — et les centres industriels le comprennent aujourd'hui parce qu'ils en ressentent les effets sur leur économie — que la production primaire, par sa nature même, ne s'adapte pas rapidement à ce lent accroissement de la demande et tend à augmenter plus qu'il ne serait nécessaire pour assurer la stabilité des prix des produits de base par rapport aux prix des produits industriels.

Il existe des obstacles économiques et sociaux qui empêchent l'ajustement rapide de la production primaire, surtout en cas d'accroissements importants de la productivité dus au progrès technique dans ce secteur. Par le jeu de la loi du marché, les prix des produits primaires tendent à s'avilir par rapport aux prix des produits manufacturés. Mais, dans les pays industriels, ce phénomène se limite au domaine interne de l'économie. Il s'agit alors d'une simple redistribution des revenus à l'intérieur du pays, sur laquelle on peut agir par des mesures internes, comme c'est en fait le cas. En revanche, le même phénomène, lorsqu'il se produit dans les pays en voie de développement, se traduit par un transfert de revenus vers les pays industrialisés ; on assiste en d'autres termes à un phénomène de redistribution régressive des revenus, qui représente une perte à laquelle seule la coopération des pays industrialisés permettrait de remédier. C'est là une preuve nouvelle des différences fondamentales qui existent dans le monde.

J'ai eu l'honneur de soumettre à l'examen des gouvernements représentés à la présente Conférence un rapport dans lequel, après avoir posé le diagnostic des problèmes qui intéressent les pays en voie de développement, j'ai tenté d'esquisser quelques solutions. Il est bien naturel que celui qui a passé des années à observer ces problèmes et à

s'y intéresser, n'ait pu éliminer tout à fait de ce document certains éléments subjectifs. Je dois dire toutefois que j'ai fait tout mon possible pour écarter de ce rapport tout élément de caractère personnel.

J'ai voyagé à travers les cinq continents avant de le rédiger ; je me suis entretenu et j'ai discuté avec des groupes choisis de hauts fonctionnaires, j'ai consulté des experts de compétence reconnue afin de trouver des dénominateurs communs et de condenser une série d'idées qui sont actuellement agitées dans les pays en voie de développement. Le rapport contient donc ce qui constitue, selon moi, un « minimum réalisable », c'est-à-dire ce qui est absolument indispensable si l'on veut aborder le problème du déséquilibre permanent des échanges et réaliser la condition extérieure essentielle pour accélérer le taux de croissance de ces pays. A propos de la notion de « minimum », j'ai proposé une série de formules, tenant compte du fait que le taux de 5 p. 100 fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme objectif de croissance des pays périphériques jusqu'en 1970, est un taux très modique qu'il faudra dépasser dès que se trouveront réalisées les conditions nécessaires à son augmentation. Par conséquent, les mesures proposées peuvent être considérées comme raisonnables et, en même temps, modestes et modérées.

Je dis qu'il s'agit d'un « minimum réalisable » parce que, s'il est un fait que certaines de ces propositions rencontrent des résistances naturelles, il n'en est pas moins vrai que ces résistances se dissipent peu à peu.

Il existe certaines formes de pensée qui, sans aucun doute, iront se modifiant. Ainsi sera facilitée l'étude constructive de ces propositions et d'autres encore.

Si, au lieu de m'efforcer de refléter les dénominateurs communs qui aboutissent à ce « minimum réalisable », j'avais librement exprimé ce que je souhaite personnellement en tant qu'économiste du monde en voie de développement, j'aurais été beaucoup plus loin.

Pour les produits primaires, par exemple, je n'aurais pas hésité à préconiser des mesures très ambitieuses et des contrats à long terme en vue de stabiliser le marché des produits primaires.

En ce qui concerne les préférences industrielles, je ne me serais peut-être pas efforcé de trouver une formule prudente comme celle qui correspond au taux proposé et qui vise à démontrer aux pays industriels que les importations de produits manufacturés en provenance des pays périphériques, comme l'explique le rapport, ne représenteraient pas pour eux, même dans les circonstances les plus favorables, plus de 4 à 5 p. 100 de l'accroissement de leur consommation industrielle entre la date actuelle et l'année 1970.

J'aurais pu m'abstenir de fixer ce taux, mais je crois que dans les circonstances présentes, il convient

d'assurer que les produits industriels n'inonderont pas le marché des pays développés.

Je pense également que, dans le domaine financier, le rapport fait preuve de modération, car j'aurais pu manifester une sympathie plus marquée pour les idées qui se sont fait jour et qui ont cours dans les milieux particulièrement compétents des pays développés. Ces idées amènent à envisager la possibilité de créer de nouvelles ressources de caractère international sur la base des réserves monétaires existantes, et par les voies existantes, la Banque internationale par exemple, de diriger ces ressources vers les pays en voie de développement, en leur donnant une ampleur qu'elles n'ont pas actuellement. De cette manière, on arriverait également à une meilleure utilisation des facteurs de production dans les pays industriels ainsi qu'à un taux de croissance plus élevé, notamment dans les cas importants de ceux dont la capacité de production n'est pas pleinement employée.

Enfin, je crois que j'aurais pu aller plus loin en ce qui concerne la création d'une organisation internationale du commerce. Après de nombreuses conversations et discussions, on a proposé une formule modérée et acceptable. Mais, en mon for intérieur, je n'hésite pas à le dire, je crois qu'il faudra un jour en arriver à une organisation internationale de grande envergure, dotée de pouvoirs supranationaux, qui pour le moment ne semble pas recueillir l'assentiment général. Aussi ai-je présenté une formule qui est viable à l'heure actuelle et qui permettra d'évoluer progressivement vers des formules plus avancées.

Le « minimum réalisable » auquel je me suis référé précédemment pourrait se résumer en six points principaux :

— Premièrement, améliorer l'accès des produits primaires aux marchés des grands centres industriels en leur assurant une participation raisonnable à l'accroissement de leur consommation.

— Deuxièmement, élever et stabiliser le pouvoir d'achat des recettes d'exportation des pays en voie de développement, soit au moyen d'accords par produits permettant d'agir sur les prix, soit par un mécanisme de financement compensatoire qui pourrait, dans de nombreux cas, être plus efficace que le simple ajustement des prix, surtout lorsqu'il s'agit des produits où il ne serait pas à conseiller d'agir sur les prix pour les raisons qui sont expliquées dans le rapport.

Au sujet du financement compensatoire à long terme, je tiens à apporter une précision. Dans certains commentaires au sujet du rapport, on m'a attribué l'idée de rendre le financement compensatoire automatique. Je m'excuse si cette interprétation est due à un manque de clarté de ma part. Je considère que le financement compensatoire doit être accordé aux pays en voie de développement dans le cadre de la planification et une fois définis le préjudice et l'ampleur du préjudice qu'un pays déterminé subit

en raison de la détérioration des termes de l'échange. C'est pourquoi je n'ai pas proposé de système automatique, pas plus que n'aurait pu le faire quiconque a sérieusement considéré ce qu'est le financement du développement et la nécessité de l'adapter à un plan soigneusement élaboré.

D'un autre côté, je crois indispensable, comme je l'ai indiqué dans le rapport, que ce financement compensatoire soit accordé en même temps que les autres ressources financières internationales, pour aider les pays en voie de développement à apporter à la structure de leur économie les transformations indispensables afin de remédier à leur faiblesse congénitale, qui aboutit à cette tendance persistante à la détérioration des termes de l'échange. De même, je considère indispensable que tant les mesures de réglementation des prix des produits primaires que les mesures de financement compensatoire soient liées aux problèmes de l'accès aux marchés, car élever le prix de ces produits, s'il en résultait simultanément une diminution de la demande, n'aboutirait à aucun résultat pratique ou n'aurait seulement qu'un résultat très limité.

— La troisième catégorie de mesures a trait à l'exportation des produits industriels des pays en voie de développement. L'on se trouve en face d'un double problème : d'une part, les restrictions qui freinent actuellement l'expansion normale de ces exportations et d'autre part, la nécessité d'adopter une politique de préférence pendant une période déterminée pour les autres produits manufacturés, à l'exception d'un nombre raisonnable de produits. On aiderait ainsi les industries naissantes des pays en voie de développement à obtenir l'accès aux marchés étrangers, condition indispensable pour contribuer à conjurer la tendance persistante au déséquilibre.

— Le quatrième point a trait au remplacement des importations. L'accroissement des exportations ou le relèvement des cours ne sont pas suffisants pour porter remède au déséquilibre virtuel des échanges. Les pays en voie de développement doivent continuer à remplacer les produits importés, mais, autant que possible, le faire dans le cadre de groupements de pays, ce qui permettrait de rationaliser le processus.

— La cinquième mesure concerne le commerce avec les pays socialistes, au moyen d'accords à long terme, en vue de tirer parti du vaste potentiel d'importations que représentent ces pays en raison du taux actuel de leur croissance économique. Dans la conjoncture présente, ce problème ne peut sans doute pas être résolu en marge des accords bilatéraux, mais on peut espérer que le développement du commerce des pays socialistes avec le reste du monde permettra de créer des conditions propices pour passer du bilatéralisme au multilatéralisme, car on ne saurait concevoir la compensation multilatérale si le commerce se limite à un petit nombre d'articles, dans un petit nombre de pays. Plus les pays seront nombreux et plus le champ des échanges s'étendra, plus les conditions seront favorables à une évolution

vers un commerce multilatéral, et c'est ce qu'il est souhaitable de faire, étant donné les inconvénients bien connus du bilatéralisme.

— Le sixième point, relatif aux « invisibles », concerne la nécessité d'alléger la charge que constituent les dettes extérieures en procédant à une révision des délais et des modalités de remboursement, nécessité qui s'avère urgente dans de nombreux pays. Il concerne également l'adoption de mesures relatives aux frets et aux assurances en vue d'améliorer la balance des paiements et de modifier la tendance actuelle au déséquilibre.

Pour justifier les mesures exposées plus haut, il suffit de jeter un regard en arrière et de voir que ce qui a déjà été fait en matière commerciale, loin de corriger la tendance actuelle au déséquilibre, n'a fait que l'accentuer. Cette tendance s'est confirmée tant par la politique protectionniste des pays industriels que par l'absence d'une politique de promotion des exportations industrielles dans les pays en voie de développement, ce qui a eu pour effet de cloisonner l'industrialisation de ces pays en une série de compartiments étanches. Cela est dû, dans une large mesure, à ce que ces pays ont commencé à s'industrialiser au cours de la période de désintégration de l'économie mondiale qu'a été la grande dépression des années trente. Les centres industriels ont surmonté ce phénomène de désintégration, mais ses conséquences se font encore sentir dans les pays en voie de développement et, lorsque certains d'entre eux se sont efforcés de trouver des marchés extérieurs pour leurs exportations industrielles, ils se sont heurtés aux mesures restrictives appliquées par les pays industriels.

C'est au point de vue financier qu'on a envisagé le problème de manière positive. Il faut reconnaître qu'un effort sérieux a été fait pour augmenter les ressources des pays en voie de développement, comme le démontrent les initiatives qui ont été prises dans le cadre des Nations Unies. Il suffit de rappeler que jusqu'en 1950, les pays industriels consacraient à peine 0.3 p. 100 de leurs recettes globales à l'octroi d'une aide financière aux pays en voie de développement, alors qu'en 1962 cette proportion s'élevait à 0.7 p. 100.

Cependant, il n'y a pas lieu de se réjouir à l'excès de ces résultats, car, en même temps, la détérioration des termes de l'échange n'a cessé de contrebalancer les effets favorables de ces ressources financières, à tel point que si l'on déduit du montant des transferts de capitaux dont ont bénéficié les pays en voie de développement en 1962 les pertes causées par les termes défavorables de l'échange, on se trouve en présence d'un fait qui donne à penser : la proportion des ressources transférées par les pays industriels à la périphérie de l'économie mondiale pour cette année s'élève à 0.3 p. 100, c'est-à-dire qu'elle ne dépasse pas celle de l'année de base : 1950.

La gravité de cette situation dépend évidemment de la base de calcul des termes de l'échange. Si l'on

jugeait en 1950 que les ressources financières transférées aux pays en voie de développement étaient franchement insuffisantes et qu'il fallait les augmenter, l'augmentation enregistrée a été purement nominale. Le montant net des ressources mises à la disposition des pays en voie de développement non seulement n'a pas augmenté mais il a diminué par rapport au revenu des pays industrialisés *. On ne peut le nier, même si on allègue que les termes de l'échange sont aujourd'hui plus favorables qu'ils ne l'étaient il y a cent ans ou si l'on prétend que l'augmentation des prix des articles manufacturés par rapport à ceux des produits primaires est due à l'amélioration de la qualité.

En 1962, le montant global des transferts de capitaux vers les pays en voie de développement s'élevait à 6 milliards 600 millions de dollars; les pertes causées par la détérioration des termes de l'échange pendant cette même année 1962, par rapport à l'année 1950, se montaient à 3 milliards 600 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il ne restait qu'un solde de 3 milliards de dollars à la suite de ces mouvements.

Par ailleurs, on a constaté une augmentation notable des intérêts et dividendes afférents au capital transféré. On ne saurait affirmer que ces versements constituent en soi une charge excessive. Il n'en irait pas de même si les exportations avaient augmenté rapidement, comme elles l'ont fait à d'autres époques, mais, tel n'étant pas le cas actuellement, ces paiements contribuent à accentuer la tendance à la détérioration. En effet, sur le solde de 3 milliards de dollars qui restait en 1962, compte tenu de la détérioration des termes de l'échange, il convient de retrancher 2 milliards 600 millions de dollars qui correspondent au service des intérêts et dividendes versés à l'étranger au cours de cette année, c'est-à-dire que le solde net s'établit à 400 millions de dollars à peine. Il s'agit là d'un phénomène extrêmement grave. L'effet favorable produit par l'augmentation des ressources mises à la disposition des pays en voie de développement est totalement annulé. Je voudrais demander à M. Woods, l'éminent président de la Banque internationale, qui professe une conception très large et très constructive de ces problèmes, s'il pense que sa politique de prêts — la fameuse politique de prêts qu'il applique actuellement — peut tenir solidement sur cette base, si elle ne risque pas d'être compromise à tout instant par un phénomène de détérioration et s'il ne craint pas de voir l'ouvrage construit de sa main démoli à grands coups par les forces du marché international.

On m'a souvent demandé avec quelque insistance si la hausse des prix de certains produits primaires n'indique pas un renversement possible de la tendance à la détérioration. Je ne saurais le dire. On

m'a posé la même question, il y a quelques années, au sujet de certains courants de hausse qui se sont révélés temporaires. Je ne voudrais pas faire de pronostics comme j'en faisais lorsque j'avais vingt ans. Tout ce que je puis dire, c'est que, dans l'ensemble, je ne vois à l'horizon économique aucun facteur d'amélioration persistante des termes de l'échange, et si la technique s'introduit davantage dans la doctrine de la production primaire des pays en voie de développement et si, de ce fait, leur productivité s'accroît — comme il faut qu'elle le fasse — il se pourrait que la tendance à la détérioration aille en s'aggravant. Quoi qu'il en soit, la prudence la plus élémentaire conseille de prendre des mesures pour éviter que l'excellente politique d'aide financière qui a été mise au point ne se voie compromise par le jeu des forces du marché.

Indépendamment de l'importance intrinsèque qu'ils présentent pour concrétiser une politique, les objectifs quantitatifs permettront — si l'idée de conférences successives et d'un comité permanent est adoptée — de suivre l'évolution économique et sociale, de voir jusqu'à quel point nous rapprochons ou nous nous éloignons des objectifs visés et de faire en sorte que de nouvelles mesures renforcent les précédentes si les résultats désirés n'ont pas été atteints. Mais ces mesures ne doivent pas concerner uniquement les pays industriels importateurs. Il est absolument nécessaire que l'examen périodique de la politique économique internationale porte également sur la politique que suivent les pays en voie de développement, pour voir s'ils sont à même de profiter des avantages que peut leur offrir la présente Conférence, s'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour que ces avantages permettent d'atteindre les objectifs visés.

D'un autre point de vue, la méthode de fixation d'objectifs pourrait apporter une solution pragmatique au problème suivant, dont le Comité préparatoire de la présente Conférence a tant discuté et qui a été débattu dans des articles publiés sur ces questions.

Comment les pays socialistes pourraient-ils appliquer des mesures équivalentes à la réduction ou à la suppression de droits de douane et de taxes intérieures, que les pays développés à économie de marché pourront consentir, pour favoriser les exportations des pays en voie de développement ?

Ni les tarifs douaniers, ni le système de prix intérieurs n'ont la même signification dans les pays socialistes et dans les pays d'entreprise privée. Le meilleur moyen de résoudre ces différences consisterait peut-être à fixer des objectifs d'importation. Les pays de l'un et de l'autre groupe fixeraient des objectifs à atteindre progressivement en un certain nombre d'années, conformément à leur système économique et social: les pays à économie de marché le feraient au moyen d'octroi de contingents d'admission, de pourcentages de consommation ou d'engagements d'achat, de réduction des prix de

* Cela dépend évidemment des pays; certains, comme l'Australie, transfèrent des ressources aux pays en voie de développement et subissent en même temps des pertes par suite de la détérioration des termes de l'échange.

soutien, de réduction ou suppression des droits de douane et de mesures techniques et financières et d'encouragement; les pays socialistes au moyen de contrats à long terme et de mesures d'encouragement adaptées à leur système. Nous avons là le commun dénominateur qui permettra de trouver des solutions à des problèmes qu'il serait autrement très difficile de résoudre.

J'en viens à la fin de mon exposé. Quand le Secrétaire général des Nations Unies m'a offert d'exercer cette fonction à la Conférence, qui m'éloignait momentanément de celles dont je m'acquittais sur le plan régional et au sein de l'Organisation des Nations Unies, j'ai accepté sans hésiter son invitation. Et j'avoue que je ne me suis pas livré à un calcul de probabilités. Je n'ai pas supputé les chances de succès ou d'échec de la Conférence. J'ai estimé qu'une occasion magnifique se présentait aux pays de la périphérie de venir au centre exposer clairement et objectivement les problèmes qui entravent leur développement économique. Je l'ai fait avec la conviction profonde que certaines idées fondamentales devront s'imposer tôt ou tard — mieux vaut que ce soit tôt que tard — pour qu'intervienne une transformation radicale de la politique économique internationale, si les pays industrialisés ne sont pas indifférents au sort du reste du monde. Je crois fermement qu'il s'agit ici d'une occasion historique. Dans la région du monde à laquelle j'appartiens, une grande chance s'est offerte, il y a dix ans, de modifier de fond en comble la politique de coopération internationale, mais cette chance n'a pas été saisie et les graves conséquences de cet échec font qu'il est beaucoup plus difficile d'accomplir aujourd'hui ce qu'on pouvait alors réaliser. Je ne voudrais pas que cette nouvelle occasion soit perdue pour le monde en voie de développement et je me refuse à imaginer la série d'événements qui en découlerait. Je crois que nous devons tous nous efforcer de reconnaître l'importance de l'heure présente et de comprendre ce que le monde en voie de développement attend des pays industrialisés : qu'il lui soit permis de déployer ses efforts sur le plan international.

On a émis et on continue à émettre l'idée fondamentalement saine que les pays doivent se développer par leurs propres efforts, mais ces efforts doivent pouvoir se manifester par un accroissement des exportations, seule façon dont ils puissent se réaliser dans le monde économique international. D'où la nécessité d'une politique d'expansion continue et accélérée des exportations qui permette le développement accéléré de ces pays.

Un débat fécond va maintenant s'ouvrir et nous

devrions nous attacher surtout aux problèmes fondamentaux en évitant les questions secondaires qui détourneraient notre attention de ce qui intéresse essentiellement les pays en voie de développement. Qu'il me soit permis d'exposer en quelques mots la façon dont nous, qui sommes de la périphérie, voyons actuellement ces problèmes. Nous croyons qu'il ne faut pas contraindre nos pays à se développer vers l'intérieur parce qu'ils ne peuvent le faire vers l'extérieur faute d'une politique internationale appropriée. Nous sommes aussi qu'on ne saurait s'arrêter aux recommandations qui tendent à limiter la consommation du public pour accroître la formation de capitaux à cause de l'insuffisance des ressources venant de l'extérieur ou parce que ces ressources se déprécient du fait de la détérioration des termes de l'échange.

Je crois que si l'on contraignait les pays moins avancés à se développer en se repliant sur eux-mêmes, les conséquences en seraient graves non seulement sur le plan économique et social, mais aussi dans le domaine politique. Mais je ne voudrais pas, Monsieur le Président, prononcer des paroles de mauvais augure dans cette enceinte.

Je voudrais au contraire souligner l'immense occasion qui se présente à nous de résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent au monde en voie de développement. Il serait tragique que cette chance, amplifiée encore par les énormes possibilités de la technique moderne, soit perdue. Nous devons apprendre à user de ces possibilités et à agir sur les forces de la technique et de l'économie ainsi que sur le cours de l'histoire pour canaliser la profonde force émotionnelle qui s'accumule dans les pays en voie de développement. Ces pays ont une tâche immense à accomplir. Ils ne doivent pas seulement résoudre leurs problèmes économiques; leur apport peut être considérable, car ils ont une conception de la vie et des valeurs humaines qui leur permettra sans aucun doute de participer d'une manière décisive à la solution du problème essentiel qui est de concilier la technique et l'esprit.

Ces pays ont une conception de la vie et des valeurs humaines qui leur est propre et la plupart d'entre eux portent l'empreinte profonde de cultures millénaires. Dans notre effort pour dominer les forces économiques ils peuvent nous être d'une aide précieuse afin que l'homme ne se soumette pas aux exigences de la technique et des forces économiques, mais qu'il se libère des besoins matériels, de la misère et de tous les maux qui en résultent, pour donner un sens supérieur à sa vie et parvenir à la plénitude qui jusqu'à présent, dans ces pays, a été le privilège de petites minorités.

Déclarations de principes
faites
au début de la Conférence

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. MOHAMMAD SARWAR OMAR,
MINISTRE DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'AFGHANISTAN

à la dixième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

En mon nom et au nom des membres de ma délégation, je veux dire combien nous avons été heureux de l'élection de M. Kaissouni à la présidence de cette Conférence historique. Permettez-moi d'ajouter mes félicitations à toutes celles qui lui ont été adressées à si juste titre.

Nos remerciements et notre admiration vont également à M. Prebisch, Secrétaire général de cette Conférence, ainsi qu'à son personnel qui nous a fourni une telle abondance de documentation. La quantité impressionnante de documents qui nous a été remise sera utile non seulement pour cette Conférence, mais aussi, j'en suis sûr, pour les activités permanentes qui devront faire suite aux efforts que nous déployons actuellement pour trouver des solutions aux vastes problèmes qui se posent à nous.

Il y a presque seize ans que s'est réunie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, à La Havane. La période qui s'est écoulée depuis lors a été capitale. Elle a été caractérisée par des changements rapides dans les affaires politiques et économiques des nations et elle a été témoin de l'apparition d'une nouvelle force — une force révolutionnaire — produite par la pauvreté, les besoins et l'urgence des nécessités des deux tiers de l'humanité. Cette force a donné une nouvelle direction aux affaires économiques mondiales et la convocation de cette Conférence en est un résultat direct.

Nous croyons fermement que le progrès rapide des économies des pays en voie de développement et l'élévation du niveau de vie de leur population sont essentiels pour le maintien de la paix internationale et la réalisation de la sécurité économique sur le plan collectif. C'est là la question qui se pose à cette Conférence. C'est pourquoi nous sommes ici. Les problèmes sont clairs; ce sont d'importants problèmes mondiaux affectant la vie et le bien-être de tous les peuples, et ils attendent nos décisions.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est la convocation d'une réunion de cette nature où se retrouvent non seulement des ministres et de hauts fonctionnaires de presque tous les pays

du monde, mais aussi les autorités les plus connues dans le domaine du commerce mondial, et des fonctionnaires de rang élevé des principales organisations internationales s'occupant des aspects pratiques du commerce international. Le volume et la qualité des travaux préparatoires de cette Conférence représentent également un facteur nouveau. Jamais auparavant on n'a examiné les problèmes du commerce mondial d'une façon aussi complète, et jamais les opinions combinées des experts et des hommes d'Etat de toutes les régions du monde n'ont été recueillies et analysées avec autant de soin que dans les documents qui nous ont été soumis. Nous avons certainement une grande dette envers M. Prebisch et ses collaborateurs qui ont travaillé sans relâche et avec de si bons résultats.

Notre Conférence offre maintenant à chaque pays une tribune où il peut exprimer son opinion sur les solutions aux problèmes qui se présentent à nous. Ce fait peut représenter en soi une contribution à notre tâche qui est d'aboutir à des conclusions utiles, car il peut nous permettre de trouver un terrain commun, un degré d'entente à partir desquels nous pouvons progresser vers un accord plus large.

Les rapports et les études dont nous disposons soulignent tous qu'il existe une tendance persistante au déséquilibre dans le commerce extérieur des pays en voie de développement. Dans chaque région du monde en voie de développement, la lenteur du rythme de l'augmentation des exportations primaires contraste avec l'accélération de la demande de produits importés. Il semble qu'il y ait beaucoup de preuves à l'appui d'une conclusion générale selon laquelle le rythme de croissance atteint par la plupart des pays en voie de développement entraîne une accélération quelque peu supérieure des importations. Donc, si le taux des exportations reste constant ou s'il n'augmente que faiblement, le processus de développement doit nécessairement enregistrer un déséquilibre.

Il est intéressant d'évaluer l'ampleur du déséquilibre commercial des pays en voie de développement, mais ces évaluations devraient être considérées, ainsi

que l'ont suggéré d'autres orateurs, comme des indications générales sur la portée du problème. Néanmoins, il est intéressant de noter que les résultats de l'enquête à long terme effectuée par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) confirment dans l'ensemble les données utilisées par M. Prebisch dans son rapport. La conclusion de l'étude de la CEAEO était que pour cette région seulement, même en ne tenant compte que des hypothèses les plus optimistes, un taux de croissance de 5 p. 100 produirait en 1980 un « déficit commercial » annuel dépassant 9 milliards de dollars. Ce chiffre peut être comparé à l'évaluation figurant dans le rapport de M. Prebisch — déficit commercial global de 20 milliards de dollars en 1970, compte tenu d'un taux de croissance évalué à 5 p. 100.

Nous estimons que ces calculs, de même que ceux qui concernent l'étendue de la dégradation des termes de l'échange, ne doivent pas être pris trop strictement, mais qu'il faut toutefois les accepter comme des preuves évidentes du fait que le monde se trouve, dans le domaine du commerce international, en face d'un problème d'une portée immense et de proportions incroyables.

J'ai dit que les problèmes que nous examinons ne sont pas nouveaux. L'une des grandes difficultés inhérentes au processus d'industrialisation est la disparité entre les revenus des producteurs agricoles et de matières premières et les revenus provenant d'activités industrielles. C'est cette disparité qui est à l'origine des inégalités qui se manifestent dans les termes de l'échange. Il devient toujours plus clair aujourd'hui que certains ajustements dans la distribution des revenus d'origine agricole ou industrielle sont nécessaires à l'échelon mondial, en vue de créer une économie mondiale viable et stable et un climat économique où le développement peut s'effectuer à un rythme qui permette de donner un niveau de vie décent et digne de l'époque moderne aux deux tiers de l'humanité qui vivent actuellement dans la pauvreté.

A propos des mesures pratiques qu'il faudra prendre pour atteindre nos objectifs, je voudrais dire tout de suite que nous sommes pleinement conscients du fait que les pays en voie de développement ont besoin de programmes efficaces pour leur développement intérieur. La coopération internationale et l'adoption, dans tous les pays, de politiques progressives dans le domaine social et économique sont des facteurs complémentaires dans l'œuvre de développement économique sur le plan mondial. Et l'un ne peut pas remplacer l'autre. Ce sujet est bien traité dans la troisième partie du rapport de M. Prebisch que je recommande à l'attention de tous les représentants.

J'en viens maintenant aux mesures que doit prendre la Conférence pour mettre en train le processus par lequel devront s'effectuer les changements fondamentaux de structure du commerce mondial.

Et je voudrais, à ce propos, présenter quelques observations sur le rapport de M. Prebisch intitulé : *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement*. Nous considérons que cet impressionnant document est un chef-d'œuvre. Il accorde, à juste titre, une grande importance à la tendance persistante au déséquilibre du commerce extérieur des pays en voie de développement et souligne le rôle des termes de l'échange. Ce sont dans les deux cas des phénomènes provenant de l'inégalité de la distribution des revenus entre le secteur agricole et le secteur industriel de l'économie mondiale que j'ai déjà mentionnée.

Outre le rapport de M. Prebisch, nous avons comme guide pour nos travaux les mesures concrètes énumérées dans la *Déclaration commune des pays en voie de développement*, présentée à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence, et adoptée ensuite par l'Assemblée générale des Nations Unies [résolution 1897 (XVIII)]. Cette Déclaration a été si largement approuvée et ses points principaux sont si importants que je leur consacrerai quelques minutes.

La première mesure énoncée dans cette Déclaration traite de la nécessité de créer des conditions qui rendront possibles les échanges entre pays se trouvant à divers degrés de développement.

Il est clair que ceci soulève le point essentiel de nos problèmes et toute la question de l'inégalité des revenus provenant d'activités agricoles et de ses rapports avec les termes de l'échange. Ces considérations nous amènent naturellement aux propositions faites dans le rapport de M. Prebisch pour l'introduction d'un système préférentiel en faveur des pays en voie de développement pendant qu'ils se trouvent dans le processus de diversification économique. Comme il est souligné dans ce rapport, les arguments favorables au système préférentiel sont une conséquence logique de ceux relatifs aux industries naissantes acceptées maintenant sans controverse lorsqu'ils sont correctement appliqués à une économie en voie de développement.

Le deuxième point se rapporte à la réduction et à l'élimination rapide des barrières commerciales sans concessions à titre de réciprocité de la part des pays en voie de développement. Nous sommes heureux de noter que cette idée gagne du terrain.

La troisième mesure qui a trait à l'augmentation des exportations de produits primaires à des prix équitables et rémunérateurs ainsi qu'à la stabilisation des cours, se rapporte directement au problème fondamental de la distribution des revenus. A cet égard, nous nous intéressons particulièrement aux travaux relatifs au financement compensatoire et, dans le même ordre d'idées, aux aspects généraux des problèmes que pose le prix des produits primaires.

Le quatrième point a un caractère spécifique et très concret. Il s'agit de l'élargissement des débouchés pour les exportations d'articles manufacturés

et d'articles semi-finis en provenance des pays en voie de développement. A ce propos, on peut mentionner la nécessité d'accorder aux articles semi-finis la franchise de douane accordée à ces mêmes produits sous leur forme brute. Les étapes les plus naturelles et les plus pratiques menant à l'industrialisation sont celles qui ont trait à la transformation des matières premières indigènes. En fait, sans nettoyage mécanique, triage et emballage et autres transformations élémentaires, de nombreux débouchés des régions développées resteront fermés aux producteurs peu développés. En outre, il va de soi que nous accordons notre appui à toutes mesures qui aideraient à ouvrir des débouchés aux produits manufacturés, et en particulier aux articles semi-finis.

La cinquième mesure consiste à fournir, à des conditions favorables, des moyens financiers correspondant mieux aux besoins. Même pour maintenir les taux actuels de croissance, il faut faire appel à d'importants crédits à long terme pour couvrir les déficits commerciaux que cause inévitablement le processus de développement. A cet égard, nous avons écouté avec grande attention la déclaration de M. Wood sur la nouvelle politique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Ce qu'il a dit sur l'augmentation des fonds alloués à l'Association internationale de développement (AID) et sur les plans concernant l'utilisation de ces fonds sous forme de prêts au développement en vue de couvrir les besoins en monnaies locales et étrangères, nous a beaucoup intéressés, de même que l'intention de la Banque de s'occuper de l'extension du crédit agricole.

La demande de crédit qui existe dans les pays en voie de développement offre toutes sortes d'occasions d'utiliser les capitaux qui permettront de financer l'achat d'énormes quantités de biens d'équipement et d'outillage nécessaires aux nouvelles activités industrielles et agricoles. Néanmoins, un calcul assez simple montre que l'on ne peut s'attendre qu'à un progrès plutôt lent tant que persisteront les tendances et les politiques actuelles. Selon nous, une première étape vers la création d'une nouvelle politique de crédit serait l'adoption de la proposition du rapport de M. Prebisch concernant la consolidation des dettes existantes, l'extension des périodes de remboursement et la diminution des taux d'intérêt. Ces mesures amélioreraient le crédit de nombreux pays et leur permettraient de faire face au service d'une dette plus importante. En outre, une augmentation du volume des prêts au développement si nécessaire aiderait bien sûr à réduire le déficit commercial et à soutenir ainsi un rythme de croissance plus rapide.

Nous reconnaissons, assurément, qu'un afflux de capitaux privés pourrait grandement accélérer le processus de développement. Mon pays a déjà pris des mesures pour préciser la situation des investisseurs étrangers et pour les protéger. Nous apprécions

leur participation à notre développement économique et nous espérons qu'elle continuera.

Le point 6 parle de la nécessité de réduire les dépenses des pays en voie de développement en ce qui concerne le fret maritime et les frais de transport ferroviaire, les assurances et autres paiements invisibles. Les postes commerciaux dits « invisibles » représentent des sommes énormes et contribuent fortement au déficit en devises de la plupart des pays en voie de développement. Ces frais sont particulièrement onéreux pour les pays sans littoral et nous appuierons activement tous les efforts déployés en vue de les réduire.

Toutes ces mesures sont d'une importance vitale pour tout programme que cette Conférence pourra élaborer. L'Afghanistan a signé la Déclaration dans laquelle elles figurent. Nous avons voté pour cette Déclaration tant à l'Assemblée générale qu'à la Réunion ministérielle de Manille et nous voudrions l'approuver encore ici dans le cadre de la Conférence sur le commerce et le développement.

Je voudrais dire maintenant quelques mots sur les conséquences des groupements économiques régionaux. Mon pays a fidèlement appuyé les plans de coopération régionale et il continuera à le faire aussi longtemps que la coopération tiendra compte des divers degrés de développement des membres de groupes régionaux. En d'autres termes, nous devons réaliser dans chaque région les ajustements des pratiques commerciales que nous discutons ici. Je pense en particulier aux régimes préférentiels et autres concessions en faveur des pays qui en sont tout au début de leur développement. Cette réserve mise à part, nous avons à la Réunion ministérielle de Manille donné notre appui au programme de coopération régionale présenté par le Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), et adopté ensuite par la Conférence avec quelques modifications secondaires.

Les groupements régionaux qui se sont formés dans d'autres parties du monde ont eu, assurément, des répercussions sur de nombreux systèmes commerciaux traditionnels et dans certains cas ces répercussions ont été défavorables au commerce extérieur de l'Afghanistan. Ainsi, nos exportations vers l'Europe centrale ont souffert des changements de tarif, pour les fruits secs et les tapis, adoptés par les pays du Marché commun. Nous avons également souffert des tarifs préférentiels accordés à nos concurrents qui sont membres associés du Marché commun. Nous avons signalé ces questions à l'attention des fonctionnaires de la Communauté économique européenne (CEE) et nous espérons que des mesures seront prises pour ajuster les taux et les tarifs préférentiels actuellement appliqués.

Avant de mettre fin à mes observations sur les conséquences des groupements régionaux, je voudrais faire quelques réserves à l'égard d'un régionalisme trop accentué. Est-ce que cette tendance signifie qu'à la place des barrières commerciales au

niveau national nous aurons de nouvelles barrières de groupes encore plus fortes ? En outre, il se peut que des pays soient forcés, à cause de cette tendance, de maintenir des restrictions sur les échanges qui, sans cela, auraient pu être libéralisés. Est-ce que nous ne devrions pas au point où nous en sommes, prendre le temps de nous demander s'il ne serait pas plus opportun de rechercher des solutions au problème du commerce mondial par une coopération globale plus développée, plutôt que de nous concentrer sur les objectifs plus limités que l'on peut atteindre dans le cadre d'une coopération régionale ?

A côté des autres efforts accrus en vue de l'industrialisation, dont j'ai déjà parlé, rares sont les autres solutions possibles aux difficultés économiques en perspective dont il est question dans les rapports et les études qui nous sont soumis. Mis à part une certaine forme de financement compensatoire, de grandes difficultés pratiques entravent la réalisation des programmes tendant à augmenter les recettes des exportations de matières premières. La plus grande partie, de beaucoup, des exportations des nations en voie de développement consiste en produits primaires cultivés par les agriculteurs et les efforts faits pour améliorer le commerce d'exportation de ces marchandises rencontrent inévitablement de très sérieux obstacles, communs à la commercialisation des produits agricoles dans le monde entier. D'autres produits primaires rencontrent les mêmes difficultés à des degrés différents et le succès des plans d'expansion des exportations agricoles est sérieusement entravé. Les obstacles et les difficultés dont je parle sont bien connus. Il s'agit des contingents, des subventions à l'exportation, des tarifs élevés, des extrêmes fluctuations de cours et du ralentissement du taux d'accroissement de la demande de produits primaires. En fait les perspectives d'amélioration du commerce de produits primaires sont si sombres, qu'une atmosphère de découragement commence à dominer la pensée et les plans dans ce domaine du développement. Le seul aspect encourageant de la situation est que de nombreuses personnes responsables et sérieuses, qui s'occupent de ces questions, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, sont déterminées à trouver des solutions.

A moins que les pratiques commerciales actuelles ne soient changées et qu'il ne soit procédé à d'autres ajustements, de nombreux pays en voie de développement risquent d'être obligés de ralentir ou de restreindre leur taux d'accroissement. Etant donné l'urgence des besoins créés par l'extension dans le monde de la civilisation moderne, il serait désastreux d'abandonner délibérément ces objectifs et une telle attitude aurait des répercussions politiques dans de nombreuses parties du monde. Du point de vue économique, les répercussions d'une telle attitude sur le taux de croissance des nations développées risqueraient d'être assez sérieuses pour

faire pencher la balance vers une dépression mondiale. Ce serait, généralement parlant, comme si les chefs actuels des nations admettaient leur échec.

Prendre des mesures bien définies et spécifiques qui empêcheront ce ralentissement et d'où émergeront des solutions à ces immenses problèmes, voilà le problème qui se présente à cette Conférence.

Je voudrais appeler maintenant l'attention des participants à la Conférence sur une question de très grande importance pour mon pays et pour un certain nombre d'autres nations représentées ici ; je veux parler des droits des pays sans littoral. Cette question est en relation directe avec le commerce mondial et elle touche non seulement les pays sans ports maritimes mais aussi leurs partenaires commerciaux. Les conditions spéciales dans lesquelles s'effectue le commerce international des pays sans littoral méritent une considération particulière, au même titre que les conditions spéciales des échanges entre nations se trouvant à différents stades du développement ou entre nations ayant des systèmes économiques différents.

Le fruit de cette Conférence et tous les avantages que le commerce international pourrait en retirer risquent d'être perdus pour les pays sans littoral, à moins qu'on ne reconnaisse leurs droits de transit et qu'on ne leur accorde des facilités qui feraient l'objet d'une convention internationale.

Récemment, les délégués à la session annuelle de la CEAO à Téhéran ont réaffirmé, dans une résolution prise à l'unanimité, les droits de transit des pays sans littoral ; la réunion ministérielle des pays asiatiques qui s'est tenue à Manille en décembre 1963 a pris une mesure similaire. A la suite de ces résolutions et conformément aux décisions de la réunion préalable qui s'est tenue ici à Genève le 21 mars et de la réunion du Bureau de la Conférence du 26 mars, un comité spécial doit être nommé pour étudier les questions de transit, et le Secrétaire général est chargé de communiquer aux membres de la Conférence une déclaration de principes et un projet de convention sur les transports en transit ; ces deux documents étaient annexés à la résolution de la CEAO que j'ai mentionnée.

Nous avons préparé également un autre document sur les questions de transit qui sera présenté au comité spécial chargé de s'occuper de ce sujet. Au cours des réunions de ce comité nous discuterons en détail le fonds des questions spécifiques qui se posent à cet égard.

Pour le moment, je me bornerai à présenter quelques observations sur la nécessité d'adopter une nouvelle convention. La Convention de Barcelone de 1921 et la Convention élaborée en 1958 par la Conférence sur le droit de la mer ont posé les bases de l'œuvre que nous voulons accomplir ici.

Plus de quarante ans se sont écoulés depuis la Conférence de Barcelone convoquée peu après la première guerre mondiale. Les termes de la Convention qui y fut signée ne s'adaptent pas exactement aux conditions actuelles et ils ne prévoient pas les besoins de régimes commerciaux nouveaux et en voie d'expansion. Depuis la rédaction de ce texte, les moyens de transport ont changé et l'utilisation de zones franches dans les ports s'est considérablement répandue. Il est donc particulièrement urgent d'en adopter une version modernisée.

Le fait que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a reconnu les droits des pays sans littoral n'est pas un argument contre l'adoption d'une nouvelle convention, mais serait plutôt en faveur de l'application d'un nouvel instrument international. Le GATT n'est pas une organisation universelle. La moitié seulement des pays participant à la présente Conférence en sont membres. En outre, certaines de mes remarques concernant la nécessité d'élargir et de modifier la Convention de Barcelone s'appliquent également aux articles du GATT concernant la liberté de transit. Ce que nous allons proposer au comité spécial qui sera établi pour étudier ces questions, c'est un élargissement et une modernisation soigneusement préparés des principes et des droits relatifs à ce sujet qui se trouvent dans des conventions antérieures. Nous pensons que l'adoption de ce texte établira clairement les droits des pays sans littoral et que les échanges avec les pays sans ports maritimes pourra s'effectuer alors régulièrement et sans interruption. Les difficultés propres aux pays sans littoral comptent pour beaucoup parmi les défauts qui ont porté si longtemps préjudice au commerce mondial et il importe de les étudier ici dans le cadre de cette Conférence historique où les difficultés fondamentales et les défauts structurels de l'économie mondiale doivent être analysés de très près. Il est donc particulièrement opportun que la Conférence examine et adopte une nouvelle convention sur les droits de transit des Etats sans littoral.

Je voudrais enfin présenter quelques observations sur les dispositions institutionnelles. Dans une sphère restreinte, le GATT a beaucoup accompli, mais pour nous il est clair que ses activités sont trop limitées et que sous sa forme actuelle, le GATT ne peut pas répondre aux besoins pressants de la situation économique mondiale. Pour citer le rapport de M. Prebisch, le GATT n'a pas été aussi utile aux pays en voie développement qu'aux pays industriels ».

Nous proposons que la présente Conférence constitue un secrétariat permanent chargé de continuer le travail que nous aurons commencé ici. Nous ne pouvons pas nous permettre de quitter cette Conférence sans prendre des dispositions concernant une forme d'organisation qui veillera à ce que nos décisions soient exécutées et à ce que nos travaux soient poursuivis à l'avenir. Le secrétariat, ou organisme permanent dont nous proposons la création, devrait comprendre des comités chargés de s'occuper des principaux sujets que nous considérons ici. Il faudrait instituer entre autres un comité qui assurerait une liaison permanente avec les travaux du GATT. Un autre comité serait nécessaire pour s'occuper des problèmes propres aux pays en voie de développement; aucune proposition concernant les dispositions institutionnelles ne pourrait être considérée comme satisfaisante si elle laisse à une réunion ultérieure la charge de créer une structure permanente qui aura la responsabilité de mettre en œuvre les décisions de cette Conférence.

Je propose en outre que le secrétariat soit chargé de la convocation, le cas échéant, d'autres conférences semblables à la présente. En donnant à notre travail ce caractère de permanence institutionnelle, nous pouvons espérer qu'il se poursuivra dans les années à venir. Il se pourrait qu'à la longue, le secrétariat permanent que nous avons proposé absorbe certaines fonctions du GATT et qu'une organisation ayant suffisamment d'envergure et de pouvoirs puisse ainsi émerger à la suite de l'élan qui lui serait donné par notre Conférence.

J'ai été profondément impressionné par de nombreux discours parmi ceux que nous avons entendus depuis le début de cette Conférence. L'Afghanistan a donné tout son appui aux plans qui ont abouti à la convocation de la Conférence sur le commerce et le développement et nous avons dit à diverses occasions que nous étions convaincus de son importance et de sa signification. Nous espérons que c'est la première d'une série de réunions semblables qui continueront le travail entrepris ici.

Nous espérons également que la présente Conférence et les réunions qui se tiendront par la suite avec le même objectif conduiront à une méthode nouvelle et globale d'étude des problèmes mondiaux dans le domaine du commerce et du développement. Nous sommes convaincus que cette Conférence aura l'honneur d'avoir pris des mesures significatives permettant de trouver une solution à beaucoup de ces problèmes très difficiles qui se posent aujourd'hui au monde.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. N. DIEDERICHS,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : anglais]

Je désire m'associer chaleureusement aux félicitations déjà exprimées à M. Kaissouni par divers orateurs à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de notre Conférence. La délégation sud-africaine tient également à présenter ses félicitations aux autres membres du Bureau et en particulier à notre Secrétaire général, M. Prebisch, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de la préparation de cette Conférence.

L'Afrique du Sud entend adopter ici une attitude constructive. Nous croyons que la prospérité mondiale dépend de la prospérité de tous les Etats, grands ou petits, développés à l'extrême ou moins développés. Nous sommes persuadés que nous pouvons apporter une contribution importante à l'amélioration de l'économie des uns et des autres. Mais nous croyons aussi que la coopération sans réserve de tous les pays est nécessaire, de manière à permettre une action concertée pour accélérer le progrès des pays en voie de développement. Nous sympathisons d'autant plus avec ces pays que l'Afrique du Sud doit faire face à des problèmes qui sont très analogues à ceux que doit affronter la majorité d'entre eux.

Au cours de nos débats, nous reconnaissons tous que généralement parlant l'économie internationale se divise en deux grandes catégories : les pays industriels avancés se rangent dans la première catégorie et les pays moins développés dans l'autre. Mais nous comprenons aussi de plus en plus clairement que chacun des cent vingt et un pays représentés ici est assujéti à des facteurs importants qui lui sont propres. La distinction apparemment tranchée que nous faisons au cours de nos débats n'est pas conforme à la réalité. Il existe en fait une échelle sur laquelle progressent d'un mouvement continu les plus petits et les moins évolués des pays aussi bien que les plus grands et les plus avancés des pays industriels. C'est dire que se posent des problèmes très divers qui appellent nécessairement des solutions très diverses aussi.

Je parle en qualité de représentant d'un pays qui a déjà comblé en partie l'écart qui sépare les pays peu développés de ceux qui le sont pleinement. L'Afrique du Sud est familiarisée avec les difficultés que doivent affronter les pays en voie de développement, car nous avons éprouvé et éprouvons encore

des difficultés analogues aux leurs. Nous nous trouvons au stade intermédiaire entre les pays hautement industrialisés et les pays peu développés.

Les pays qui se trouvent dans cette situation doivent affronter des problèmes réels et pressants. Comme les pays au stade initial de développement, ils sont principalement tributaires de l'exportation de produits primaires. La création d'industries nouvelles qui doivent concurrencer les industries déjà établies dans les pays avancés aussi bien sur les marchés d'exportation que sur les marchés intérieurs est une tâche redoutable. Or ces problèmes et d'autres de nature analogue exigent une solution. Sur ces points, et à d'autres égards aussi, l'Afrique du Sud partage les espoirs et les inquiétudes de tous les pays qui sont aux prises avec des problèmes de développement.

Nous reconnaissons tous qu'il est absolument indispensable aux pays en voie de développement d'obtenir une plus grande part des avantages attachés au commerce international. Ma délégation souscrit pleinement à cette manière de voir, mais elle tient en outre à souligner ce qu'il y a de complémentaire dans les aspects internes et les aspects externes du développement, dans les mesures nationales et dans les mesures internationales propres à favoriser le commerce et le développement. Le commerce international stimule le développement national mais corrélativement, le développement national suscite le commerce international.

L'importance du facteur humain dans la solution à apporter aux problèmes du commerce et du développement a déjà été marquée par divers orateurs, et en particulier, par le délégué du Saint-Siège. D'ailleurs, nous savons d'expérience que le facteur humain — qu'il s'agisse de l'esprit d'entreprise, de la technique ou de la main-d'œuvre — présente une importance capitale. Le processus du développement a sa source dans l'esprit d'entreprise. Les tâches spécialisées dont doivent s'acquitter toutes les économies, qu'elles soient modernes ou en voie de développement, exigent le concours de personnes dûment qualifiées. La population dans son ensemble ne bénéficiera d'un niveau d'emploi hautement rémunérateur que si elle est qualifiée, industrielle et productive. Il est donc

absolument essentiel de compléter toutes les mesures d'encouragement au développement économique par une action de progrès social dans des domaines tels que l'enseignement, la formation professionnelle, l'alimentation, le logement et la santé.

A moins de réaliser ces conditions préalables, il est presque impossible d'accélérer le développement économique et d'améliorer les structures du commerce. Mais il n'y a pas là matière à découragement. Dans ses rapports avec des peuples aussi divers que ceux d'aucun autre pays, l'Afrique du Sud a pu constater par expérience que l'aptitude au développement existe chez la totalité d'entre eux. A vrai dire nous avons pour principe d'étendre le processus du développement à tous les peuples de l'Afrique du Sud et nous avons, dans tous les cas, obtenu des succès notables.

Mais nous ne croyons pas qu'il soit de bonne méthode de transplanter sans aucun changement les techniques modernes avancées de la production et de la gestion commerciales utilisées dans les pays industriels. Le plus souvent, les pays en voie de développement doivent faire face à un excédent de main-d'œuvre auquel ils sont hors d'état d'assurer un emploi approprié. Une rationalisation rigoureuse de la main-d'œuvre et une organisation et une automatisation poussées à l'extrême ne conviennent pas en général à ces pays. Le seul élément dont ils disposent en abondance est évidemment représenté par leurs ressources en hommes. En dernière analyse, l'homme même est la seule ressource dont dépend absolument le développement. Il est donc essentiel que le plus grand nombre possible d'habitants de ces pays soit mis à même de participer directement et de manière productive au processus de développement. La combinaison optimum des capitaux, des entreprises, de la main-d'œuvre et des ressources dans un pays en voie de développement diffère à l'extrême de l'optimum qui vaudrait pour un pays développé.

En tenant pleinement compte des aptitudes de l'homme au développement, il est possible de poser les bases d'une société industrielle productive dès avant que les industries implantées offrent leurs biens sur plusieurs marchés internationaux hautement compétitifs. Les industries qui sont créées pour satisfaire les besoins locaux et nationaux peuvent donner des assises solides à l'expansion aussi bien dans les diverses collectivités que dans les pays en voie de développement.

En augmentant constamment leur efficacité, ces industries peuvent travailler et produire avec une confiance et une vigueur accrues; elles peuvent accroître la prospérité des collectivités et des nations et se préparer à faire leur entrée sur les marchés internationaux. Ayant ainsi acquis le degré nécessaire de technique, d'efficacité et de vigueur, ces industries peuvent accroître d'autant plus la prospérité des pays en voie de développement qu'elles lancent leurs produits sur les marchés mondiaux.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas, dès l'origine, créer des industries d'exportation qui ont besoin de capitaux et d'experts étrangers? On peut et on doit aussi le faire dans la plus large mesure possible. Mais la création de plusieurs industries ayant une base locale et nationale est à la portée de toute collectivité et de tout pays, que ceux-ci bénéficient ou non d'une aide extérieure.

L'importance d'un renforcement de l'infrastructure des pays en voie de développement a déjà été mise en relief, en particulier dans l'intervention remarquable du président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. L'expansion dont mon pays a bénéficié n'aurait pas été possible s'il ne s'était pas doté, au préalable, d'une infrastructure appropriée: chemins de fer, ports, eau, électricité, réseau routier et moyens de communication. Des services auxiliaires tels que le logement, l'alimentation, l'équipement sanitaire, l'enseignement public et la formation professionnelle ont de même été indispensables. Mais il faut néanmoins tenir compte d'une réserve importante. Si ces services ont pu porter tous leurs fruits c'est que nous avons déjà donné des assises totales au développement de l'agriculture, des industries extractives et d'autres secteurs fondamentaux de l'économie. Il est de la plus haute importance de maintenir l'équilibre des rapports entre la création et l'expansion des infrastructures et le développement fondamental des divers secteurs de base de la production.

Il est non moins important d'avoir pleinement conscience des graves problèmes inhérents au processus de développement — par quoi j'entends des problèmes tels que la pression de plus en plus forte exercée sur les ressources limitées du pays, qu'il s'agisse de capitaux, de connaissances, de main-d'œuvre qualifiée, d'administrateurs capables et de services sociaux, comme l'équipement sanitaire, l'enseignement, le logement. C'est dans ces domaines particuliers que l'aide étrangère peut intervenir d'une manière toute spéciale.

L'aide étrangère aux pays en voie de développement est le plus efficace lorsqu'elle vise à appuyer, encourager et renforcer l'équipement de ces pays et lorsqu'elle s'intègre pleinement aux mesures que ceux-ci adoptent eux-mêmes.

En fournissant des cadres, des techniciens et des administrateurs, des biens d'équipement et d'autres formes d'aide et d'appui de ce genre, les pays développés peuvent rapidement accélérer et intensifier le processus de développement auquel j'ai fait allusion, et répondre d'autant mieux aux besoins urgents des pays bénéficiaires. D'autre part, en maintenant la stabilité et la confiance, en utilisant judicieusement leurs propres ressources de la manière la plus efficace, les pays en voie de développement peuvent, de leur côté, attirer au mieux l'aide étrangère, les entreprises et les capitaux privés. Dans ces conditions, ils auront la certitude que la communauté

internationale leur fournira le maximum d'aide dont elle est capable.

Il est généralement admis que la pénurie relative de cadres, de techniciens et de personnel spécialisé pose de graves problèmes à tout pays en cours de développement. Ces problèmes peuvent perdre de leur acuité grâce à l'implantation de sociétés de développement capables d'aider les nouvelles industries en leur fournissant des capitaux ainsi que des cadres et d'autres services. Ces sociétés peuvent contribuer utilement au développement et, en particulier, faciliter la création d'industries de base.

Mon pays, tout comme beaucoup d'autres, a pu constater que la production d'articles primaires destinés à l'exportation a été le principe moteur du développement; ces produits représentent en effet une proportion énorme de nos exportations. En développant nos ventes aux pays industrialisés, nous sommes parvenus à donner un essor à notre production et à l'asseoir sur une base plus ou moins autonome.

Mais comme nous en avons fait l'expérience, tout processus de croissance fondé principalement sur l'exportation de ces produits porte en lui-même ses limites. Il apparaît que les pays en cours de développement éprouvent en général un grand besoin de se doter d'industries de transformation aptes à intensifier et à pousser le traitement de leurs produits primaires et de leurs matières premières, au lieu de les exporter à l'état brut. En facilitant l'accès de ces produits sur leurs marchés, les pays industriels avancés pourraient contribuer utilement à diversifier le développement de la grande majorité des pays représentés à la présente Conférence.

Il importe toutefois de ne pas sous-estimer les problèmes qui se poseraient pour les pays industriels avancés si les pays en voie de développement pouvaient accéder sans aucune réserve à leurs marchés. A la différence des industries primaires de mon pays, qui se sont développées en réponse à la demande des marchés extérieurs, nos industries secondaires se sont créées pour répondre à la demande du marché intérieur. Les industries secondaires sont nées avant que nous ayons eu l'intention d'exporter des articles manufacturés et la question des exportations ne s'est posée en général qu'après que les industries en question furent devenues rentables. Il semble que d'autres pays aient eu une expérience analogue.

Toutefois, l'industrialisation qui vise à s'assurer la plus grande part possible des marchés intérieurs se heurte à la capacité d'absorption limitée de la plupart de ces marchés, notamment dans les pays en voie de développement. Il serait possible cependant de développer le marché intérieur en recourant à des accords régionaux; comme les accords régionaux imposent inévitablement des sacrifices, il faudrait dans ce cas bien tenir compte des problèmes relatifs aux produits compétitifs et aux notions d'indépendance. Néanmoins, un relâchement des

règles qui régissent ces accords, au bénéfice des pays en voie de développement, pourrait donner de l'essor à leur commerce régional et aux industries qui profitent d'économies d'échelle.

Notre développement nous a déjà permis d'augmenter notre participation aux échanges internationaux. Nous avons pu accroître notablement le volume et la valeur de nos importations en provenance tant des pays développés que des pays en voie de développement. En particulier, nous ouvrons libéralement nos marchés aux marchandises provenant de pays en voie de développement. Des produits tels que le thé, le café, les bois durs tropicaux, le jute et d'autres matières premières sont exempts de taxes et de prélèvements et entrent sur nos marchés en franchise ou moyennant des droits de douane très réduits. Nos importations en provenance de pays en voie de développement qui sont de l'ordre de 300 millions de dollars annuellement ne cessent d'augmenter.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud se range parmi les vingt pays importateurs les plus importants du monde et se trouve en mesure d'apporter une contribution utile au commerce d'exportation; de même, nous pouvons, compte tenu de nos importations et de nos exportations, contribuer aux recettes invisibles de bon nombre de pays de toutes les parties du monde. Mais bien que cet accroissement de nos importations ait été facilité par des réductions de droits d'entrée, par une politique tarifaire libérale et par des mesures analogues auxquelles on peut à bon droit attacher une grande importance quand elles sont prises opportunément, ce n'est pas à ces mesures, il convient de le souligner, qu'il faut attribuer principalement le développement de nos importations. Ce n'est pas simplement parce que l'Afrique du Sud a toujours maintenu et maintient encore une politique d'importations libérale comme en fait foi le haut coefficient de ses importations, c'est bien plutôt que le développement de ses importations a été parallèle à celui du produit national brut, qui en 1963 a progressé à raison de 10 p. 100. Notre potentiel moyen d'importation est certes très élevé par rapport au produit ou au revenu national, mais notre potentiel marginal d'importation par rapport à l'accroissement du revenu national est plus élevé encore.

Nous avons donc constaté que les concessions tarifaires et autres que nous avons consenties à certains pays, et en particulier aux pays développés, répondaient aux demandes de ces pays et facilitaient grandement le commerce, mais ces concessions n'ont pas été l'élément moteur de la forte augmentation de nos importations en provenance de tous les pays.

Il est en fait bien difficile de ne pas conclure que la notion de la stricte réciprocité des concessions, accordées par exemple en matière tarifaire, ne trouve guère d'application lorsqu'une économie nationale en plein essor apporte par là, même en intensifiant les échanges, de grands avantages aux économies d'autres pays. Certes, nul ne conteste que le principe

orthodoxe de la réciprocité puisse être extrêmement utile pour régler les rapports entre des pays ayant atteint un stade analogue de développement. Ma délégation est néanmoins d'avis que la Conférence devrait examiner de près l'ensemble de la question de la réciprocité absolue, quand il s'agit de régler les échanges entre des pays qui se trouvent à des stades de développement différents.

Je me hasarderai à proposer de laisser aux pays en voie de développement une certaine latitude dans les mesures qu'ils pourront être appelés à prendre pour développer leur économie, même s'il faut recourir à cette fin à l'emploi rationnel et sélectif des tarifs douaniers et d'autres moyens propres à renforcer les industries naissantes.

En pareil cas, la question des concessions compensatoires, pour user de l'expression consacrée par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), devrait être subordonnée à l'importance prépondérante du développement économique et de l'essor du commerce qui en résulteraient et dont les autres pays pourraient attendre une augmentation de leurs recettes nettes d'exportation. Ces idées qui ont également été exprimées par d'autres délégations devraient retenir l'attention qu'elles méritent. A mon avis, tout système ou proposition avancé à cet égard devrait être évalué en fonction des perspectives du développement que nous désirons réaliser dans l'intérêt de tous, plutôt que dans la perspective d'effets particuliers et limités sur le commerce des pays développés.

D'autre part, je désirerais rendre hommage à l'œuvre indispensable que le GATT a accomplie et devrait continuer à accomplir dans le domaine du commerce international. C'est surtout grâce à son influence que le chaos qui régnait dans les échanges internationaux après la dernière guerre mondiale a fait place peu à peu à une expansion méthodique et progressive du commerce mondial qui se poursuit actuellement. La mise en œuvre du Programme d'action du GATT favorisera encore l'expansion du commerce dans des conditions particulièrement avantageuses pour les pays en voie de

développement. Les pays qui s'attribuent le gros du commerce mondial adhèrent déjà au GATT et les besoins particuliers des pays en voie de développement pourraient aisément trouver, dans son cadre, les aménagements nécessaires. Compte tenu, en outre, de la riche expérience acquise par le GATT en ce qui concerne tous les aspects du commerce international, il y aurait tout lieu de le maintenir. Il convient donc de laisser subsister les principes et les politiques s'inspirant d'un esprit ouvert que sanctionne le GATT ainsi que le caractère fondamental de cette institution.

Certes, il serait souhaitable d'améliorer quelque peu les dispositions de détail du GATT, particulièrement en faveur des pays en voie de développement. Il s'agirait d'assouplir ces dispositions de manière à permettre aux dits pays d'établir des groupements régionaux et de conclure des arrangements préférentiels entre eux; d'accepter plus franchement les mesures propres à encourager le développement industriel; et de se montrer moins exigeants sur les conditions de réciprocité quand ces pays sont en cause. Des mesures de cette nature font déjà leur chemin au GATT.

Ma délégation a noté avec un vif intérêt les diverses propositions présentées à la Conférence, en particulier celles qui sont de nature à influencer sur le commerce des pays en voie de développement. Tout en nous rendant pleinement compte des difficultés qui s'attachent à ces propositions, nous sommes disposés à les examiner, qu'elles portent sur la méthode de négociation sélective produit par produit ou sur des perspectives d'ensemble.

L'Afrique du Sud s'efforce de développer tout ensemble son propre bien-être économique et celui des autres Etats, et nous sommes tout disposés à collaborer avec tous les autres pays qui en manifesteraient le désir, dans un effort commun pour améliorer les perspectives du commerce international et du développement. A cette tâche, nous nous consacrerons dans la plus large mesure possible avec toutes les nations, quelles que soient leurs pratiques commerciales ou leur forme de gouvernement.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. KIÇO NGJELA,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : français]

Au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, permettez-moi, tout d'abord, de féliciter M. Kaissouni pour son élection à la présidence de cette Conférence.

Les problèmes du commerce mondial et le déve-

loppement pour lesquels notre Conférence a été convoquée sont nombreux, différents et complexes. Leur importance pour le progrès économique et social du monde est indiscutable.

Une analyse approfondie de ces problèmes est

devenue une exigence urgente du temps. Elle contribuerait à ce que le commerce international soit mis sur la voie juste, qu'il repose sur des principes solides et serve la cause de la coopération internationale et de la paix.

Nombreux et d'une importance particulière sont surtout les problèmes que doivent affronter les pays en voie de développement, dans le cadre général du commerce international et du développement. A l'heure actuelle, les pays en voie de développement constituent dans l'arène internationale une grande force politique et économique. La place qu'ils occupent et le rôle qu'ils jouent dans le commerce international et dans le développement économique et politique général du monde sont très importants. Le rythme rapide de leur développement économique et l'aide réelle et efficace qu'on doit leur accorder dans ce sens doit attirer l'attention particulière de notre Conférence.

Nous constatons avec satisfaction que nombre de pays en voie de développement s'appuyant avec confiance sur les forces vives de leurs peuples épris de liberté et sur les grandes ressources de matières premières et de produits qu'ils disposent, font de grands efforts pour poser les fondements d'une économie indépendante et développée, et, ayant une confiance inébranlable dans leur victoire, marchent de l'avant vers le développement économique et le progrès social. Le peuple albanais se réjouit de tout cœur des succès obtenus par ces pays et leur souhaite des résultats de plus en plus importants dans l'avenir. Nous comprenons bien les difficultés qu'ils traversent, car notre pays a dû et il doit encore partiellement affronter bien des difficultés fort semblables à celles qui se posent encore aux pays en voie de développement.

L'Albanie a été, par le passé, un pays agraire arriéré, semi-colonial, et ses richesses principales se trouvaient entre les mains des monopoles capitalistes étrangers. Dans ces conditions, le niveau du développement économique était très bas, tandis que le commerce extérieur était fort limité, il avait un caractère unilatéral et son bilan accusait un grand déficit chronique.

A présent, la situation a foncièrement changé. La République populaire d'Albanie n'est plus un pays agraire arriéré. Elle est devenue un pays agraire industriel et avance rapidement dans la voie de sa transformation en un pays industriel agraire. Elle est un pays socialiste avec une économie indépendante qui se développe à une cadence rapide.

Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie attache une attention particulière à l'élargissement du commerce extérieur, facteur important pour le renforcement de l'économie nationale et la coopération internationale. De nos jours, le volume des échanges de marchandises de notre pays avec les autres pays a considérablement augmenté. En 1963, par rapport à 1938, ce volume était 4.4 fois plus grand, tandis qu'en 1964 il sera 5 fois plus

grand. Dans cet accroissement, il est important de rappeler le fait que dans la même période les exportations ont augmenté de 9.2 fois. L'accroissement des exportations a augmenté le pouvoir d'achat sur le marché étranger. Tandis qu'en 1938 le rapport entre les exportations et les importations était de 1 à 3, en 1963 ce rapport a été réduit à 2 à 3 et il ne fait que s'améliorer par suite des conditions favorables qui ne cessent d'être créées.

Un changement notable s'est vérifié aussi dans la structure des marchandises de notre commerce extérieur. Tandis qu'avant la guerre les exportations de notre pays comportaient essentiellement des matières premières d'origine agricole et d'élevage, de nos jours 49 p. 100 des exportations sont constituées par les minéraux, 33 p. 100 par les articles industrialisés et rien que 18 p. 100 par les produits agricoles, l'élevage et autres marchandises. Des changements essentiels s'avèrent aussi dans la structure des importations. Avant la guerre, tous nos articles d'importation comprenaient surtout des marchandises de consommation, les machines n'occupant que 5 p. 100 de leur volume général. A présent, les machines et autres équipements industriels constituent plus de 33 p. 100 du volume global et les produits de large consommation n'y sont que pour 21 p. 100. Comme on le voit, nous avons mis un terme à la situation où les exportations et les importations avaient un caractère purement unilatéral et notre peuple s'est à jamais soustrait à l'exploitation capitaliste impitoyable.

Les succès obtenus dans le développement de notre commerce extérieur et dans le changement de sa structure ont pour base matérielle durable le développement de l'économie nationale et la nouvelle structure de ses branches. L'indice le plus important qui nous permet de faire le point exact du développement économique, qui distingue l'Albanie socialiste nouvelle de celle d'avant la libération, c'est l'accroissement du revenu national d'environ cinq fois par rapport à 1938, comme volume global, et d'environ trois fois par tête d'habitant.

Le développement impétueux de notre économie est dû avant tout au processus intensif et dynamique de transformation et de développement économique, social et culturel auquel s'est soumise toute la vie de notre pays, depuis que ce dernier s'est engagé dans la voie du développement socialiste. Les transformations sociales, l'industrialisation du pays et la modernisation de l'agriculture — c'étaient de grandes tâches historiques dont la solution, dans les conditions de l'ancien régime oppresseur et semi-colonial, impliquerait un temps beaucoup plus long et se heurterait à des obstacles et difficultés insurmontables, mais le pouvoir populaire en est venu à bout avec succès grâce à la supériorité que crée notre régime socialiste.

En ces vingt années de régime de démocratie populaire, une industrie nouvelle et moderne a été créée dans notre pays. D'importantes branches de

l'industrie ont vu le jour et la production industrielle globale était, fin 1963, 30 fois plus grande qu'en 1938. Par suite de ce développement impétueux de l'industrie notre commerce extérieur s'est considérablement élargi et renforcé. Aussi bien par le développement industriel atteint jusqu'ici que par le processus ultérieur de l'industrialisation qui s'opère à une cadence rapide, nous visons à développer les forces productives, en accroissant le degré de traitement des richesses nationales, notamment des richesses minérales dont dispose notre pays afin d'augmenter le potentiel économique du pays, améliorer la structure du commerce extérieur, augmenter le volume des échanges de marchandises et améliorer constamment le bilan des paiements.

Une telle orientation du développement économique vers laquelle tend notre pays est parfaitement juste parce qu'elle vise à relever le potentiel économique, en premier lieu, moyennant l'exploitation et l'emploi maximal des richesses du pays, barre la voie à toute conception d'industrialisation autarcique et élargit la base de développement de nos relations économiques avec les pays étrangers.

La collectivisation de l'agriculture, les importantes bonifications et le relèvement du degré de mécanisation des travaux (plus de 7 000 tracteurs de 15 CV sont actuellement en action), l'accroissement de la superficie irrigable et les autres mesures prises par notre gouvernement en vue de la construction d'usines importantes pour la fabrication d'engrais azotés et phosphatés, sont des facteurs qui mènent à l'intensification de notre agriculture et à l'accroissement continu de la production agricole et d'élevage qui, outre qu'à satisfaire les besoins croissants des travailleurs, constitue une bonne source pour augmenter la puissance d'exportation de notre pays.

La politique résolue et conséquente de s'appuyer principalement sur ses propres forces, qui consiste à enlever les ressources économiques des mains des monopoles étrangers et à les mettre au service du développement des forces productives du pays, à affecter les moyens financiers aux secteurs clefs de la production, a été et n'en demeure pas moins le principal facteur de nos succès. Il va sans dire que pour le développement économique de notre pays une grande importance a eu et continue à avoir notre coopération économique extérieure, en premier lieu la coopération et l'aide mutuelle avec les pays socialistes. Notre pays continue de jouir d'une importante aide fraternelle, désintéressée et dans des conditions très favorables de la part de la République populaire de Chine. Cette aide a joué un grand rôle pour surmonter les difficultés créées à notre pays par des puissances impérialistes et leurs valets qui, par des pressions et des blocus dans le domaine du commerce aussi, ont cherché d'enrayer le développement économique et culturel du pays et de renverser le pouvoir populaire.

La République populaire d'Albanie entretient à

présent des relations commerciales régulières avec 25 Etats à systèmes sociaux différents et avec des centaines de maisons commerciales dans tous les continents. Le plus grand volume de nos échanges de commerce revient aux pays socialistes envers lesquels la République populaire d'Albanie pratique une politique de solidarité internationaliste. Notre pays a également élargi ses relations d'échange avec les pays d'Europe occidentale et avec plusieurs pays nouvellement libérés, selon les principes de la coexistence pacifique entre les Etats à systèmes sociaux différents. Nous avons des relations et des échanges de commerce avec la plupart des pays européens, y compris l'Italie, la France, l'Autriche, la Hollande, le Danemark, avec les pays en voie de développement, avec la République arabe unie, l'Algérie, la Guinée, le Maroc, le Ghana, le Mali, la Libye, le Soudan, le Pakistan, le Brésil, etc. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie sera, à l'avenir aussi, disposé à élargir les relations et les échanges de commerce avec ces pays et avec d'autres pays africains, d'Asie et d'Amérique latine envers lesquels le peuple albanais nourrit des sentiments de sympathie et d'amitié.

Le Gouvernement albanais, faisant preuve de sa bonne volonté, s'est souvent déclaré prêt à conclure des accords de commerce avec n'importe quel pays qui en manifesterait le désir, sur la base des justes principes de l'égalité, de la non-ingérence, de l'avantage réciproque et de la coexistence pacifique entre les Etats à systèmes sociaux différents.

Nous avons accordé une attention particulière, et nous le faisons encore, aux rapports de commerce avec les pays voisins. Nous entretenons avec certains de ces pays des relations commerciales régulières et nous estimons qu'il n'existe pas d'obstacles réels pour l'établissement de telles relations avec les autres pays voisins, qui seraient d'un avantage réciproque.

C'est un fait, et il faut l'admettre, que les contradictions sociales, économiques et politiques dans le monde, de même que l'existence du système colonial de rapine, laissent des traces profondes sur le caractère, la nature, les objectifs et le volume des échanges commerciaux entre les Etats. Parfois, elles aggravent et troublent tellement les relations économiques normales internationales qu'elles les rendent complètement impossibles. Dans ces circonstances, le commerce international peut s'élargir et augmenter seulement s'il s'appuie sur la base solide du respect, de la souveraineté nationale et sur les principes de l'égalité, de la non-intervention et de l'avantage réciproque, si l'on met un terme au système colonial et néo-colonial.

Nous constatons qu'un obstacle sérieux au développement normal du commerce international est aussi la politique égoïste et néo-colonialiste d'exploitation des puissances impérialistes, en premier lieu de l'impérialisme américain. Il faut liquider tous les obstacles discriminatoires, les blocus et les restrictions artificielles dans le commerce extérieur. Il

faut stabiliser la situation sur les marchés par la signature d'accords de commerce et de contrats à court et à long terme, sans imposer des conditions économiques. Il est honteux que, dans notre siècle, les grandes puissances impérialistes et leurs valets dressent des blocus économiques contre les Etats indépendants et pacifiques. La République populaire d'Albanie, elle-même, continue à être l'objet d'un blocus économique sévère.

Nous condamnons rigoureusement ces blocus car ils sont une manifestation de la politique impérialiste et d'agression, ils violent d'une façon flagrante tous les principes et toutes les règles des relations commerciales internationales, constituent un acte d'agression et tendent à l'asservissement économique et politique des pays contre lesquels ils sont dirigés. Nous condamnons tout particulièrement le blocus dressé par les USA contre Cuba, aux fins irréalisables d'étouffer la révolution cubaine et de réintégrer le Cuba socialiste dans l'emprise économique, politique et d'exploitation des monopoles américains.

Un obstacle sérieux au développement du commerce international est constitué par les groupes économiques fermés, tel le Marché commun, etc. Les pays membres du Marché commun pratiquent une politique de discrimination sur les tarifs et les contingents des importations envers les pays non membres. Les groupes économiques fermés dressent des obstacles douaniers à la vente des marchandises par les pays socialistes. Nous estimons que l'existence et l'activité de ces groupes ne sont pas conformes aux vrais objectifs de cette Conférence car ils sont dirigés contre les intérêts des pays participants plus faibles et les pays qui n'en sont pas membres.

La République populaire d'Albanie s'oppose à toutes les formes de dépendance et d'inégalité dans le commerce, car elles portent atteinte aux intérêts de tous les peuples du monde.

En accédant à leur indépendance, les pays en voie de développement se sont trouvés en présence de nécessités et de difficultés sans nombre. Contraints pendant longtemps par les colonialistes et les monopoles, ils étaient restés des pays de monoculture exportant des matières premières non finies et important des articles industriels. Profitant de cette situation, les monopoles capitalistes s'efforcent par tous les moyens et par de nouvelles formes colonialistes de rétablir sur ces pays leur domination économique et politique.

Un bon nombre de ces pays font de gros efforts pour se soustraire de l'emprise des monopoles étrangers et pour créer une économie indépendante et développée. Mais pour y parvenir, ils ont besoin de moyens et d'outillages techniques qui leur permettraient de développer l'industrie, ainsi que d'autres marchandises aussi indispensables de consommation courante. C'est pourquoi l'élargissement du commerce extérieur a pour ces pays une importance vitale.

Mais nous remarquons que le commerce extérieur

est précisément un des moyens que les Etats impérialistes emploient pour subjuguier ces pays, pour y établir le système néo-colonial. Ils font obstacle à leur industrialisation, à la modernisation de l'agriculture et s'efforcent à les tenir à l'état dépendant, comme fournisseurs de matières premières aux prix réduits et comme consommateurs de produits industriels aux prix élevés.

Au cours des dernières années, alors que le commerce mondial entre les pays développés s'est accru, la position des pays en voie de développement a été relativement endommagée. Les dernières années ont été mauvaises en ce qui concerne les revenus réalisés par les exportations des pays en voie de développement, car les conditions de l'échange n'ont pas été favorables à ces pays.

Voici comment cette question a été illustrée par le représentant de la Colombie à l'Assemblée du Fonds monétaire international en 1962.

« En 1954, nous devions payer 19 sacs de café pour une automobile tandis qu'en 1962 il nous a fallu 32 sacs. »

Comment les recettes provenant des exportations des pays en voie de développement peuvent-elles augmenter avec une telle politique des prix et comment l'industrie de ces pays peut-elle se développer ?

En raison des changements des prix dans l'intérêt des monopoles étrangers capitalistes, les pays d'Afrique perdent par exemple chaque année des centaines de millions de dollars, aggravant encore le déséquilibre de leur bilan des paiements.

Un grand tort a été fait aussi aux peuples de l'Amérique latine par le capital monopoliste des Etats-Unis d'Amérique qui continue à exploiter implacablement les richesses naturelles et la sueur de cette région. Selon les données officielles, les Etats-Unis d'Amérique contrôlent en Amérique latine 90 p. 100 de l'extraction du cuivre, 95 p. 100 du plomb, 98 p. 100 du zinc, 70 p. 100 de l'argent, 50 p. 100 du pétrole, etc.

Une telle dépendance réduit beaucoup le commerce avec les pays d'Amérique latine et c'est précisément dans ce domaine que résident les contradictions sérieuses entre la nécessité de développement des pays d'Amérique latine et la tendance des monopoles des Etats-Unis d'Amérique pour maintenir ces pays sous la domination coloniale d'exploitation. Selon les calculs de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), entre 1955 et 1960, rien qu'en raison de changement de l'indice des prix des articles d'importation et d'exportation, les pays de l'Amérique latine ont perdu plus de 7 milliards de dollars. Le même phénomène est observé aussi dans les pays d'Asie. En 1961, les monopoles du pétrole payaient 5 dollars une tonne de pétrole aux pays du Proche-Orient et la revendaient pour 10 à 16 dollars.

Accroître les revenus provenant des exportations

des pays en voie de développement, favoriser le développement de leur industrie, qui est le moyen pour élargir leur commerce et accroître le niveau de vie de leur peuple, tel doit être le but de notre Conférence, et pour atteindre cet objectif il faut augmenter les prix des matières premières qui sont à l'heure actuelle les matières essentielles exportées par ces pays. Il faut avoir bien en vue de stabiliser les marchés pour la vente des matières premières aux prix avantageux, améliorer la structure des marchandises à exporter, ainsi que les conditions de transport des marchandises.

Pour que les pays en voie de développement soient assistés effectivement pour élargir le commerce extérieur, en tant que moyen qui contribuerait à accélérer leur développement économique, nous estimons que la Conférence doit adopter des mesures permettant de liquider au plus vite l'ancien système colonial et néo-colonial dans le commerce, condamner le blocus économique et toutes les autres formes de discrimination et de pression qu'appliquent aujourd'hui dans le commerce extérieur les États impérialistes envers les autres pays.

Nous comprenons bien que dans les pays en voie de développement les ressources intérieures des capitaux sont insuffisantes pour accélérer le rythme de leur développement économique dans la mesure dictée pour en finir au plus vite avec le retard hérité de la longue domination colonialiste. Dans ces conditions, une importance considérable aurait pour ces pays l'octroi de l'aide étrangère financière et technique qui servirait comme une ressource supplémentaire. De par l'expérience de notre pays, nous tenons à souligner que cette aide peut être efficace, si elle est accordée de façon désintéressée, si elle ne s'accompagne pas de conditions politiques, économiques ou militaires et si elle est mise au service du développement des forces productives du pays, comme base de son développement économique. La délégation albanaise estime également que l'aide extérieure ne saurait être considérée que comme facteur complémentaire. Le facteur décisif pour le développement de l'économie c'est toujours la mobilisation des forces et des ressources intérieures dont le maître ne doit être que le peuple et non pas les monopoles capitalistes étrangers.

D'autre part, on remarque que les prétendues aides aux pays en voie de développement qu'accordent les États impérialistes ne concourent point au renforcement économique des pays bénéficiaires. Elles servent au contraire à faciliter la pénétration des monopoles étrangers dans ces pays. Les États impérialistes, les États-Unis d'Amérique en tête, n'ont jamais accordé d'aide économique et technique sans l'accompagner de conditions politiques. Les cas qui en témoignent ne sont pas rares. Dernièrement encore, les États-Unis d'Amérique n'ont pas hésité à menacer de cesser la prétendue aide à tout pays qui a osé établir des relations amicales avec un pays socialiste ou qui pratique une politique de sauvegarde et d'affermissement de la souveraineté

nationale. C'est exactement au seuil de l'ouverture de notre Conférence que le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Dean Rusk, en parlant du soi-disant programme d'aide américaine, a confirmé encore une fois le caractère d'asservissement de cette aide pour les pays qui la reçoivent. L'aide aux pays étrangers, a déclaré Dean Rusk, est le principal instrument de la politique extérieure des États-Unis d'Amérique. L'octroi de l'aide américaine aux autres pays, dit-il, est strictement accompagné par une série d'engagements de la part des pays bénéficiaires. Tandis que, concernant l'aide militaire, il a poursuivi que cette aide sera accordée aux pays limitrophes des États socialistes, tout en répétant ses calomnies banales sur la soi-disant menace directe militaire de la part des pays communistes. Nous soulignons une fois de plus que les pays riches, en accordant l'aide aux autres, ne doivent pas demander des privilèges, ni avancer d'autres conditions. Nous sommes convaincus que les peuples des pays en voie de développement qui ont souffert et souffrent encore comme conséquence des maux causés par l'impérialisme n'accepteront pas des aides avec des conditions politiques et ne se tromperont jamais de la démagogie de l'impérialisme américain et de ses valets.

Dans le rapport présenté par le Secrétaire général de la Conférence, on exprime l'opinion que, comme une ressource supplémentaire d'investissement, pourraient servir les moyens financiers qui seraient libérés du désarmement et l'emploi d'une partie de ces moyens sous forme d'aide aux pays en voie de développement. Nous sommes conscients que les dépenses pour les armements ont atteint aujourd'hui des proportions énormes et constituent une lourde charge pour les peuples, alors que la course même aux armements constitue un danger sérieux pour les destinées de la paix et du progrès universels. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a constamment demandé l'interdiction de la course aux armements et lutte activement, aussi bien au sein des Nations Unies qu'au-delors de cette Organisation, pour la réalisation du désarmement.

Nous sommes résolument pour le désarmement général, pour la liquidation complète et définitive des armes nucléaires, pour l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique. Mais le monde est aujourd'hui témoin qu'au lieu de prendre des mesures concrètes et effectives qui conduisent au désarmement, on ne fait que des discussions interminables sur le désarmement. Ces discussions sont utilisées par les États-Unis d'Amérique comme un masque derrière lequel ils suivent tranquillement et sur des rythmes rapides la course aux armements, surtout dans le domaine des armes nucléaires, ourdissent des complots et accomplissent des actes d'agression contre la paix et la liberté des peuples. Les conversations sur le désarmement sont utilisées par les adversaires du désarmement pour faire courir des illusions dangereuses comme quoi on fait quelque chose en faveur de la paix et du désarmement, alors

qu'on n'a rien fait en ce sens et tout ce qu'on a fait s'y oppose. Nous sommes profondément convaincus que, pour arriver à un désarmement véritable, les conversations sur cette question sont nécessaires, mais elles doivent en premier lieu être basées sur la mobilisation active des peuples et des pays pacifiques du monde, pour qu'ils imposent aux puissances impérialistes leur volonté à la réalisation du désarmement.

Dans ces circonstances, les efforts pour propager l'illusion que les pays en voie de développement aient à profiter des fonds qui seraient libérés par le désarmement, lorsqu'un accord serait conclu à ce propos, sont déployés dans le but de tromper les peuples et les pays anti-impérialistes et anti-colonialistes, pour les tenir dans la passivité, dans le sous-développement actuel et dans la dépendance impérialiste et de neutraliser les efforts qui tendent à développer leurs forces productives. La triste expérience du passé a démontré que, tant pour leur libération nationale que pour leur développement économique et culturel, les pays en voie de développement n'appuient pas leurs espoirs sur leurs oppresseurs et exploités séculaires, sur les impérialistes et les colonialistes et ne croient pas aux mirages des fonds qui seraient libérés par le désarmement. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs. Que nous mobilisions toutes nos énergies et les forces de tous les peuples et des pays épris de paix pour imposer le désarmement à l'impérialisme. Certes, les pays en voie de développement ne se tromperont pas par des rêves de la cuillère dorée des fonds qu'on prétend libérer par le désarmement lorsque, à nos yeux, la course aux armements se développe à des rythmes sans précédent et au moment où les impérialistes et les colonialistes exterminent par le fer et par le feu les peuples qui luttent pour leur liberté et s'efforcent par tous les moyens de rétablir l'oppression néo-colonialiste dans les pays récemment libérés. Les pays en voie de développement mobilisent avec succès leurs ressources économiques et productives et, s'appuyant principalement sur leurs propres forces, remportent d'un jour à l'autre de nouvelles victoires dans la voie de l'édification d'une vie prospère et indépendante.

Le but essentiel pour lequel notre Conférence a été convoquée, est de trouver les voies et les moyens d'élargir les échanges de commerce, y compris tous les pays du monde indépendamment de leur système politique et social. Mais la délégation albanaise constate avec regret que ce but est violé aux premiers pas de la Conférence. Il s'y est créé une situation anormale et, de cette façon, même ses bons buts risquent d'aboutir à un échec. On note à cette Conférence l'absence du représentant légitime de la République populaire de Chine, dont la place est occupée par la clique fantôme de Tchang Kai Chek qui ne représente personne et qui, par l'appui des USA, a usurpé la place légitime de la Chine populaire.

Comme on le sait, la République populaire de Chine est le pays qui a la population la plus nombreuse au monde, avec un marché intérieur très vaste et un commerce extérieur développé. Malgré les embargos et le blocus impérialiste dressés à la Chine populaire, celle-ci entretient des relations commerciales avec plus de 110 pays. Pour ce qui est du développement de ses relations avec les pays étrangers, y compris les échanges commerciaux, le Gouvernement de la République populaire de Chine pratique toujours et de façon conséquente la politique de paix et de bon voisinage basée sur les cinq principes bien connus de la coexistence pacifique entre les Etats à systèmes sociaux différents.

La République populaire de Chine a soutenu et soutient constamment l'élargissement des rapports commerciaux avec tous les pays, elle fait du commerce avec tous les pays nouvellement affranchis et exerce une influence croissante sur le domaine des échanges internationaux. La délégation de la République populaire d'Albanie pose la question : quelle sincérité et quel sens peuvent avoir les promesses de certaines grandes puissances occidentales, des USA en premier lieu, qui se prononcent en faveur des relations commerciales avec tous les pays et, d'autre part, s'efforcent d'écarter de cette coopération un grand pays qui englobe le quart de la population mondiale ? Ne serait-ce une nouvelle confirmation que, dans tous les domaines de la coopération internationale, les Etats-Unis d'Amérique et certaines autres puissances qui obéissent à leur *diktat*, se laissent guider essentiellement par des objectifs politiques déterminés qui entravent sérieusement la coopération internationale ? Mais quels que soient les efforts des impérialistes américains d'isoler la République populaire de Chine, les faits indiquent que ce sont précisément les auteurs d'une telle politique qui s'isolent chaque jour de plus, tandis que la République populaire de Chine se développe et marche toujours de l'avant, remportant des succès constants aussi bien à l'intérieur que dans le domaine de ses relations internationales. La délégation de la République populaire d'Albanie estime que la Conférence doit sans retard mettre à la porte la marionnette tchankaïchiste. La place de la Chine appartient aux vrais représentants du grand peuple chinois, les représentants de la République populaire de Chine.

La valeur et les résultats de la Conférence sont étroitement rattachés à son universalité. Mais ce principe a été violé pour autant qu'à cette Conférence ne sont représentés les Etats indépendants et démocratiques comme la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Viet-Nam et la République démocratique allemande qui maintiennent aujourd'hui des relations commerciales avec un grand nombre de pays. Nous ne considérons nullement normal aussi le fait, qu'à cette Conférence, ait été invité à siéger le représentant de la République sud-africaine dont le gouvernement

pratique une politique de discrimination raciale et d'apartheid, condamnée par les pays Membres des Nations Unies.

Dans les conditions actuelles, l'accroissement continu des forces du socialisme, l'entrée du système colonial dans la voie de son effacement et l'apparition d'un bon nombre de nouveaux États en Afrique, Asie et Amérique latine, qui s'avancent résolument sur la voie de l'indépendance politique et économique, alors que l'impérialisme n'est plus une force pouvant imposer sa volonté au monde, dans ces conditions, il existe de grandes possibilités et il est devenu indispensable de liquider l'ancien système colonial même dans les échanges de commerce internationaux.

Dans ces circonstances, la délégation albanaise estime que la réalisation des objectifs qui font l'objet de notre Conférence dépend beaucoup de l'attitude réaliste qu'auront à adopter les gouvernements des différents États envers les problèmes qui se posent à l'heure actuelle et qui ont trait aux questions de commerce international et du développement. Si la

Conférence adopte des décisions et des mesures vraiment efficaces pour l'élargissement du commerce international et pour venir en aide aux pays en voie de développement, elle ne ferait que se justifier elle-même. Notre point de vue est que la Conférence ne doit pas devenir un champ d'action douteux de certaines puissances impérialistes et colonialistes, mais un champ de contacts, d'échange d'opinions et de coopération pour aplanir les obstacles dans le domaine du commerce international, pour barrer la voie à l'agression économique et au néo-colonialisme, pour trouver des voies appropriées, justes et effectives qui pourraient aider les pays en voie de développement dans leur lutte pour l'épanouissement et le progrès économique.

Sans sous-estimer la nature difficile des problèmes auxquels se heurtera la Conférence, la délégation de la République populaire d'Albanie fera tous les efforts et apportera sa contribution possible au règlement de ces problèmes dans l'intérêt de l'élargissement du commerce et de la coopération internationale.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. BACHIR BOUMAZA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION ALGÉRIENNE**

à la vingt-troisième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : français]

Assurément, ainsi que l'opinion mondiale s'accorde à le reconnaître, c'est un événement d'une portée historique que nous vivons ici en ce moment : la tenue, sous l'égide des Nations Unies, d'une Conférence internationale sur le commerce et le développement.

La Conférence est présidée par une personnalité d'une incontestable renommée, qui a servi avec compétence et dévouement la cause du développement de son pays et consacré une grande partie de ses activités au problème de la réorganisation des relations économiques mondiales au bénéfice des pays en voie de développement.

Au nom du Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et au nom de ma délégation, je félicite chaleureusement le Ministre du Trésor et de la planification de la République arabe unie, M. Kaissouni, pour son élection. Mes félicitations vont également à M. Georges Hakim, Ambassadeur du Liban, Rapporteur de la Conférence, ainsi qu'à M. Prebisch, Président du Comité

préparatoire, Secrétaire général, et aux autres personnalités qui ont contribué à assurer le succès de la préparation de la Conférence.

Je me permettrai, tout d'abord, d'exprimer les vues de la délégation algérienne sur le problème de la représentativité de notre Assemblée. Au plan des principes, nous considérons que tous les peuples auraient dû être représentés ici afin d'assurer à nos travaux le maximum de chances de succès. Or, que voyons-nous ? Ni la Chine populaire avec ses 700 millions d'habitants et son degré élevé de coopération économique internationale, ni l'Allemagne de l'Est avec son important potentiel industriel, ni les pays en voie de développement que sont la République populaire de Corée et la République populaire du Viet-Nam n'ont été invitées à participer à la Conférence. D'un autre côté, les représentants des Gouvernements de l'Afrique du Sud dont la politique de ségrégation et d'exploitation coloniale est universellement condamnée, et du Portugal, dont la politique colonialiste soulève d'indignation tous les

pays épris de liberté, siègent dans cette salle. Nous déplorons très vivement que dans les deux cas ci-dessus : absence de certains pays, d'une part, et présence — très provisoire, nous l'espérons — de ces deux derniers, d'autre part, des critères politiques absolument inadéquats, injustes, aient été utilisés. J'ai le devoir d'exprimer avec vigueur la désapprobation totale de mon gouvernement à l'égard de cette situation contraire aux principes fondamentaux de sa politique extérieure.

Nous pensons que la libération économique est inséparable de la libération politique. Le progrès matériel, scientifique et technique est le résultat d'un processus qui a commencé avec l'humanité, d'une évolution à laquelle tous les peuples ont participé. L'état avancé de certains peuples par rapport aux autres — de bien loin le plus grand nombre — est dû à des circonstances qu'il est aisé de retracer. La domination coloniale, le règne de la force et du féodalisme dont ont joui pendant des siècles des peuples dits civilisés a été sûrement l'un des facteurs déterminants de la situation actuelle. Oppression politique et exploitation coloniale sont, à coup sûr, à l'origine de l'état de sous-développement des pays du tiers monde. Cependant, l'évolution au cours de ces dernières années a été riche d'événements libérateurs, de moyens de progrès, de conquêtes politiques et sociales : la naissance et le renforcement du camp socialiste, la libération politique de presque tous les peuples colonisés du monde, l'évolution des idées et des structures chez les peuples des pays capitalistes en sont les faits les plus marquants. En outre, deux guerres mondiales, la course à la suprématie entre des pays à régimes économiques et sociaux différents ont eu comme conséquence le progrès scientifique et technique que l'on sait.

Ces dernières années ont été particulièrement importantes pour nos peuples chez qui la prise de conscience de leur condition de peuples économiquement sous-développés a accompagné la volonté de libération politique.

Les victoires enregistrées sur les forces réactionnaires dans le monde, l'esprit de solidarité dont ont fait preuve les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont abouti aux décisions de la Conférence de Bandoeng en 1955, de Belgrade en 1961 et du Caire, en juillet 1962. L'Algérie a participé à ces trois grandes réunions au cours desquelles a été forgé l'esprit qui anime la présente Conférence dans son objet fondamental : le relèvement rapide du niveau de vie des peuples longtemps dominés.

C'est d'une révolution dans l'organisation des relations économiques internationales que je veux parler. Le monde entier est aujourd'hui conscient de la gravité des inégalités entre nations et de l'impérieuse nécessité d'assurer le progrès rapide du tiers monde. Il est bien évident, ici, que c'est d'eux-mêmes que nos peuples tireront une très grande partie des moyens à mettre en œuvre pour leur développement. Premièrement, par des mesures qu'ils appliqueront

à l'intérieur de leurs pays respectifs, deuxièmement, par le front commun qu'ils présenteront face à ceux qui voudraient les maintenir dans un perpétuel état de sujétion économique.

Pour sa part, l'Algérie a pris position, et avec fermeté et détermination :

- Refonte totale des structures économiques et développement planifié au bénéfice de l'ensemble du peuple ;

- Utilisation rationnelle et maxima des ressources internes, humaines et matérielles ;

- Politique d'austérité ;

- Atténuation considérable des inégalités sociales, puis suppression de ces inégalités ;

- Politique hardie de développement culturel et social, agricole et industriel.

En outre, je considère qu'il est deux moyens dont, dans nos pays notamment, il est indispensable de s'assurer le concours :

- L'adhésion enthousiaste des masses populaires et l'intervention d'une autorité centrale dans le développement économique : l'Etat.

L'esprit de solidarité dans les relations économiques entre pays en voie de développement est également un facteur déterminant dans notre combat contre la faim, la misère et l'ignorance. Les liens qui se seront créés au cours de la préparation de la Conférence et pendant la Conférence devront être maintenus et renforcés. Notre action aura à se manifester aux Nations Unies et dans toutes les institutions internationales de façon mieux coordonnée et plus dynamique.

C'est grâce à de pareilles attitudes de notre part, dans nos relations entre nous, que nous pourrions assurer plus efficacement la satisfaction de nos exigences. La Conférence doit constituer pour cela un bon début — car qu'il s'agisse du problème de l'écoulement de nos matières premières à des prix rémunérateurs, de ceux posés par notre développement industriel (formation de personnel, équipement, débouchés), beaucoup dépendra de notre union, de notre solidarité. Il est démontré que des mesures concrètes peuvent être prises dont nous sommes seuls responsables, à notre échelon de pays sous-développés, qui accroîtraient de façon notable nos possibilités de développement : échanges commerciaux, intégration économique régionale, harmonisation du développement industriel, utilisation en commun de certaines ressources, création et coordination des moyens de transport et de télécommunication, activités de formation, etc. Au sein du Maghreb, au sein du Comité économique de la Ligue arabe et de l'Organisation de l'unité africaine, comme chez d'autres pays du tiers monde et avec eux, ces principes commencent à recevoir un heureux début d'application.

M'adressant maintenant aux pays développés, mon devoir est de leur parler avec la même franchise : qu'ils nous qualifient de pays en voie de développe-

ment est un leurre, car ils savent que les statistiques démontrent précisément le contraire. Alors qu'ils bénéficient du superflu, qu'ils construisent de superbes cliniques pour les animaux, des hommes meurent chaque jour, faute de soins ; alors qu'ils regorgent d'excédents alimentaires, des multitudes d'êtres humains sont menacées de famine. Et chaque jour qui passe la situation s'aggrave : la poussée démographique accompagne la misère, la faim empêche la productivité, l'ignorance est tout le contraire du développement.

Pendant ce temps, cent vingt milliards de dollars sont consacrés annuellement à des dépenses d'armement (je signale que la guerre d'Algérie coûtait à la France au moins deux millions de dollars par jour).

S'il est vital d'assurer la coexistence pacifique, c'est avec les peuples déshérités qu'il faut le faire ; comment ne pas comprendre que la coexistence pacifique ne peut s'accommoder d'un monde où les peuples ont un niveau de vie de plus en plus bas chez les uns et de plus en plus élevé chez les autres ? Et combien sera-t-on sur la terre dans vingt ans et quelle serait la situation à ce moment-là si l'état actuel se perpétuait ?

Si l'on essaie de tirer l'ultime philosophie de la politique économique mondiale de notre temps on constate qu'elle est, dans presque tous les Etats, caractérisée par des objectifs sociaux qui tendent à une égalité économique et une justice sociale entre les membres d'une même communauté par un partage plus équitable du revenu national. Nous pensons que c'est cette philosophie que les gouvernements appliquent, selon leurs voies propres, dans l'ordre interne, qu'il s'agit de transposer aujourd'hui dans l'ordre international de manière à assurer au sein de la communauté mondiale une répartition plus équilibrée des effets du développement.

Les pays sous-développés ou en voie de développement, et l'Algérie non plus, ne sont pas ici pour tendre la main ou faire appel à la générosité des pays nantis. Ils sont ici pour tenter d'instaurer une nouvelle éthique dans les rapports économiques. Ils sont ici pour faire appel à la solidarité internationale afin de rétablir à l'échelle de l'économie mondiale des relations plus humaines dont les objectifs et les moyens doivent permettre de mettre un terme aux mécanismes actuels qui aggravent l'inégalité entre les nations.

Les situations et leurs causes ont été largement développées tant à cette tribune que dans les documents du Secrétariat auquel je tiens à rendre hommage pour les importants travaux qu'il a effectués. De multiples solutions ont été exposées ou suggérées. Pour qu'elles aient chance de plein succès, il nous paraît nécessaire d'être entièrement et définitivement d'accord sur une série de choix fondamentaux.

Les pays industrialisés sont-ils prêts à abandonner un peu de leur croissance économique et de leur

bien-être pour l'amélioration de la condition économique des peuples sous-développés ?

Sont-ils en état de cesser d'exploiter à leur profit exclusif les ressources naturelles des pays du tiers monde ?

Sont-ils capables d'accepter pour tous les producteurs agricoles du monde le même soutien qu'ils accordent aux leurs ?

Sont-ils en mesure de renoncer à encourager l'aide aux pays sous-développés en fonction de ses effets sur leur propre économie ?

Sont-ils disposés à apporter leur concours à l'industrialisation des pays sous-développés hors des normes du capitalisme privé ? Sont-ils soucieux de participer à l'élévation du niveau scientifique et technique des pays neufs dans des conditions qui grèvent moins lourdement leurs économies ?

Si c'était le cas, je suis convaincu que les commissions trouveront les moyens techniques permettant d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés.

Dans la mesure où notre Conférence se donne comme objet de parvenir à corriger les déséquilibres qui existent entre les différentes régions économiques du monde et d'asseoir les courants d'échanges sur des bases saines, son succès ne peut être assuré que si elle aborde tous les problèmes. Autrement dit, il lui faut refuser en particulier de s'engager dans des voies qui visent à restreindre son champ d'action. Ainsi, lorsque l'on examine l'éventail des produits sur lesquels certaines propositions veulent centrer les travaux de la Conférence ainsi que les divers projets de solution qui sont avancés, on constate qu'un secteur aussi important que celui des hydrocarbures est généralement laissé de côté. Et pourtant, plus de la moitié des produits pétroliers consommés actuellement dans le monde proviennent des régions dont le développement est au centre des débats de notre Conférence. Pour l'Algérie, les hydrocarbures représentent actuellement en valeur plus de la moitié de ses exportations. Leur cas intéresse donc directement l'Algérie, mais en tant que produits de base, ils concernent également d'autres régions du monde et entrent parfaitement dans les préoccupations de la Conférence car ils constituent l'exemple le plus saisissant qu'on puisse donner pour illustrer les rapports économiques existant entre pays fournisseurs de matières premières et pays industrialisés.

Du silence qui entoure ce problème, faut-il conclure que l'on conteste aux pays producteurs de pétrole tout droit de propriété sur les gisements renfermés dans leur sol et que les problèmes se rapportant à l'exploitation et à la mise en valeur de ces gisements relèvent de la compétence exclusive des puissants groupements qui en détiennent actuellement le contrôle ? Ce serait là une situation grave de conséquences, car cela reviendrait alors à donner aux actes juridiques de nature variée par lesquels ces groupements ont accès à l'exploitation des gisements le sens d'un véritable transfert de

souveraineté de la part des pays producteurs en faveur des sociétés qui sont l'émanation des intérêts exclusifs des pays industrialisés.

Il n'est pas inutile de souligner à ce propos le comportement que manifestent très souvent les sociétés pétrolières dans leurs rapports avec les autorités des pays où elles sont implantées. Elles entendent constituer à l'intérieur des économies des pays producteurs de véritables enclaves qui ne sont autre chose que des prolongements directs des économies des pays industrialisés qui sont les grands consommateurs de produits pétroliers. Cette forme de ségrégation économique se caractérise par une certaine volonté d'échapper aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'économie locale, notamment en matière fiscale et douanière, ainsi que dans le domaine de l'organisation des échanges avec l'extérieur. En outre, les centres de décision qui commandent le rythme des activités pétrolières se trouvent placés en dehors du pays producteur dont ils ignorent la volonté et les impératifs de développement.

L'on peut donc affirmer que si la commercialisation des produits et des matières de base en provenance des pays en voie de développement souffre de l'instabilité des marchés et des fluctuations des prix qui en résultent, le pétrole, par contre, bénéficie d'un marché organisé à l'échelle mondiale. Mais cette différence dans les situations ne concerne malheureusement que les produits eux-mêmes ; en d'autres termes, si l'on peut considérer que le pétrole est favorisé par rapport aux autres matières premières puisqu'il dispose d'un marché organisé ayant des prix structurés et jouissant d'une expansion continue et stable qui permet des vues à long terme, on ne peut affirmer pour autant que les peuples dont le sous-sol produit du pétrole soient particulièrement avantagés par rapport à ceux dont le pays exporte d'autres matières premières.

En effet, bien que la raison d'être même de l'organisation d'un marché soit entre autres d'éliminer les inconvénients des guerres de prix, les pays producteurs de pétrole ne se trouvent pas à l'abri des chutes de cours qui réduisent leurs revenus. Car l'organisation du marché joue plutôt en faveur des sociétés que de ces pays. En fait, le pétrole n'a pas échappé à la tendance générale à la baisse des produits de base au cours de la dernière décennie, mais seuls les Etats producteurs en ont fait les frais.

Entre la production et la consommation, l'économie pétrolière s'ordonne en une chaîne de transactions et de transformations sans compter les opérations annexes ou dérivées, lesquelles engendrent à chaque stade des revenus qui font la prospérité des entreprises liées à la vie du pétrole.

Et de toute cette chaîne, seul le maillon production comporte un intérêt pour le pays producteur. Le prix de vente à la consommation étant considéré comme une constante ou bien comme une donnée dont les variations sont directement

commandées par les conditions du marché consommateur qui joue ainsi le rôle d'une économie dominante, toute la stratégie des groupes pétroliers consiste à faire répercuter au niveau de la production les effets de fluctuations qui surviennent au niveau des autres stades du processus. Il en résulte ainsi des baisses sur le prix du brut qui se traduisent par des moins-values pour l'Etat producteur.

Certes, les sociétés pétrolières en tant qu'agents de la production n'échappent pas également aux répercussions de ces baisses de prix ; mais, comme elles tiennent sous leur contrôle les activités qui se situent en aval de la production, notamment le transport, le raffinage, la distribution, la transformation ainsi que les moyens de financement, leurs pertes se trouvent largement couvertes par divers mécanismes de compensation mis en jeu à travers toutes ces opérations.

Le préjudice subi par les pays producteurs apparaît encore avec davantage de netteté si l'on essaie de déterminer les causes dont procèdent généralement les baisses de prix qui frappent la production.

L'une de ces causes serait, nous dit-on, l'apparition, de temps à autre, de nouveaux fournisseurs sur le marché qui chercheraient à conquérir une place en engageant une bataille de prix. Bien qu'en réalité les quantités sur lesquelles portent ces escarmouches soient négligeables par rapport au volume global du pétrole qui fait l'objet des échanges entre pays producteurs et pays consommateurs et dont les transactions se déroulent dans un cadre intégré, on en prend prétexte pour déclencher des baisses au niveau de l'ensemble de la production. A ce propos, avec votre permission, je voudrais prendre un exemple concret : on a joué ainsi dans le passé telle région productrice contre une autre comme on a joué aussi entre Etats situés dans une même aire géographique. Aujourd'hui, on tente de rééditer les mêmes pratiques entre l'Union soviétique et les autres pays exportateurs ou bien entre l'Algérie et la Libye qui sont devenues les deux producteurs d'hydrocarbures en Afrique du Nord. Pour impressionner l'Algérie, on brandit devant elle l'épouvantail du pétrole ou du gaz libyen qui, semble-t-il, frappent aux portes du marché européen à des prix défiant toute concurrence. Nous ne savons pas si le consommateur européen aura un jour l'occasion de vérifier si le pétrole ou le gaz de Libye coûtent vraiment moins cher que les produits de même nature qu'il reçoit des autres régions productrices, c'est-à-dire si la baisse de prix apportée par la Libye sera répercutée jusqu'au niveau de la consommation. Mais nous pensons que si la Libye jouit d'une bonne situation géographique qui la place dans une position privilégiée par rapport aux grands marchés de consommation, si la structure géologique de son sous-sol offre des gisements d'un rendement élevé, faciles à atteindre et proches de points de chargement maritimes, cela constitue pour elle des chances qu'elle tient uniquement de la nature et qui ne

doivent par conséquent profiter qu'à ses habitants. Autrement dit, la rente supplémentaire correspondant aux conditions favorables dont bénéficie la Libye doit aller avant tout à ce pays et non servir aux sociétés de source de superprofit ou de moyens de pression sur d'autres pays. Elle constituerait ainsi une contribution nouvelle pour le développement du peuple libyen et pourrait concourir également, le cas échéant, au développement des régions auxquelles appartient la Libye, que ce soit à l'échelle du Maghreb, du monde arabe, ou de l'Afrique.

Vouloir agir autrement, c'est en définitive contribuer à aggraver le déséquilibre qui existe entre les pays industriels qui consomment les hydrocarbures et les pays d'où proviennent ces derniers. C'est aussi procéder à une véritable opération de prélèvement forcé sur les ressources en hydrocarbures des pays moins favorisés par la nature, car les baisses de prix se traduiraient pour eux soit par une diminution des recettes si leur production reste stable, soit par un manque à gagner si leur production augmente. Ces premières conclusions sont d'ailleurs valables pour la plupart des autres produits de base.

La deuxième cause qui sert également de justification aux compressions exercées sur les prix des hydrocarbures au niveau de la production réside dans le coût afférent aux opérations multiples qui brassent ces produits depuis la recherche et la production jusqu'au stade des diverses formes sous lesquelles ils sont livrés à la consommation. Sous le couvert de la notion de rentabilité, des profits considérables sont prélevés au bénéfice exclusif des pays industrialisés. Car en vérité, vis-à-vis du pays producteur, la rentabilité ne fait que traduire en termes chiffrés les exigences du transporteur, du fournisseur d'équipement, du transformateur industriel, du distributeur et du bailleur de fonds qui, du reste, se confondent souvent les uns avec les autres et ne se différencient pas dans bien des cas des sociétés qui opèrent dans la recherche et la production. Ces exigences exprimées sous forme d'intérêts, de dividendes, d'amortissements, de réserves, de rétributions de services, de taxes fiscales et douanières, de marges bénéficiaires, se trouvent intégrées dans les prix de l'équipement et des services qui pèsent comme charges dans les comptes d'exploitations au niveau de la production. A ces exigences s'ajoutent celles qui découlent de la hausse du coût de la vie et de l'élévation du standing de vie des pays industrialisés qui sont également incluses dans les prix en question. Toutes ces charges concourent à réduire à la portion congrue la part que retire le pays producteur des revenus engendrés par la valorisation de ses richesses en hydrocarbures. Si l'on considère en outre que ces éléments sont également soumis aux fluctuations de la conjoncture qui, en ce cas, n'agissent souvent que dans le sens de la hausse, on réalise la double tension qui pèse constamment sur les revenus réservés aux pays producteurs : d'une part, la tendance à la baisse du prix de vente de la matière brute à l'exportation,

d'autre part, la montée des prix qui alourdit sans cesse les charges d'exploitation. Il en résulte ainsi une réduction de la marge bénéficiaire à partir de laquelle est calculée la part qui va à l'État producteur.

Le moins que l'on puisse dire est que ce système, remarquable par son organisation, est bâti de telle sorte que tous ses leviers de commande échappent complètement aux peuples dont il exploite les richesses. Ses mécanismes interdisent à ces derniers toute possibilité d'élargir la part de revenus qui leur est laissée. Ce système d'accaparement et de rente, valable pour tous les produits de base, conduit à maintenir les pays producteurs de matières premières dans une situation de sous-développement.

Le cas du pétrole démontre ainsi que si l'organisation des marchés peut constituer une formule efficace pour stabiliser ou revaloriser les prix et garantir l'expansion d'une économie, elle ne représente pas nécessairement un cadre valable, ni pour sauvegarder les intérêts des pays qui sont exportateurs de matières premières ni en vue de corriger le déséquilibre qui existe entre ces pays et les pays industrialisés. Bien plus, l'exemple du pétrole montre qu'un marché organisé peut aboutir à l'aggravation de ce déséquilibre, à bloquer en fait la croissance des pays producteurs qui, très souvent, n'ont que cette ressource pour financer leurs programmes de développement.

En vérité, une solution ne peut être valable et efficace que si elle rend aux peuples dont les pays ne peuvent exporter encore que des matières premières, un pouvoir de contrôle réel et un rôle actif dans la mise en valeur de leurs richesses. Ce pouvoir de contrôle et ce rôle actif ne peuvent avoir de sens que s'ils sont déterminants. Autrement dit, l'Algérie est favorable au principe de l'organisation des marchés destinés à revaloriser la commercialisation des produits de base tant il est vrai, pour reprendre un mot célèbre, « qu'entre le pauvre et le riche, le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la contrainte qui libère ». Cependant une organisation des marchés dominée par les seuls intérêts des pays industrialisés ne peut aboutir qu'à aggraver le processus de transfert des pays pauvres vers les pays riches.

Seule une organisation des marchés dans laquelle le poids du tiers monde serait décisif pourrait rétablir un meilleur équilibre dans les relations économiques internationales.

La bonne volonté des pays industrialisés qui recherchent aujourd'hui des formes de collaboration positive avec les pays en voie de développement se mesurera à la lumière des dispositions qu'ils seront prêts à prendre pour renoncer au caractère dominant que revêtent leurs rapports économiques avec ces pays. Cette nouvelle orientation ne doit pas se manifester uniquement à propos des produits auxquels les pays industrialisés attachent un intérêt certes important, mais non primordial. Elle ne doit

pas non plus se limiter à quelques produits de dimension mondiale, mais prendre en considération le poids de ces produits dans les échanges extérieurs de chaque pays sous-développé. En d'autres termes, le réaménagement auquel on peut procéder pour organiser sur des bases justes et rationnelles les courants d'échanges dans le monde ne doit pas laisser de côté des produits aussi vitaux que les hydrocarbures ; car ce serait alors consacrer la situation actuelle qui fait que les réserves en hydrocarbures sont considérées non plus comme appartenant aux pays où ils se trouvent mais comme faisant partie intégrante de l'économie des pays auxquels se rattachent les sociétés qui les exploitent. Il ne s'agit là de rien d'autre que de la survivance des formes d'exploitation impérialiste héritées de la période coloniale qui doivent être éliminées et le plus tôt sera le mieux.

N'y a-t-il pas lieu, du reste, de relever, à ce propos, que les pays industrialisés, en parlant de sécurité au sens stratégique du terme, quand il s'agit de leur approvisionnement en hydrocarbures, ne font que reconnaître le caractère injuste de la façon dont ils se procurent actuellement ces hydrocarbures et qui portent en elle des germes virulents, générateurs des conflits qui leur causent tant de soucis.

L'Algérie, quant à elle, n'hésite pas à affirmer que ses ressources en gaz et en pétrole, dans la mesure où la couverture de ses besoins présents et futurs est assurée, demeurent disponibles pour l'approvisionnement des autres pays, en particulier de ceux dont le degré de développement industriel nécessite une grande consommation de produits pétroliers et de gaz naturel ; et cela, avec toutes conditions de stabilité et de durée requises. Mais nous pensons aussi qu'il est juste de demander en contrepartie une répartition équitable entre pays producteurs et pays consommateurs des revenus qu'engendre la valorisation des hydrocarbures. Qu'il s'agisse des hydrocarbures ou des autres produits de base, cette équité implique en particulier :

1. Un mode de détermination du prix de vente de la matière première à l'état brut qui reconnaisse à celle-ci une valeur intrinsèque à l'abri des fluctuations, de la loi de l'offre et de la demande.

2. Un intéressement du pays producteur aux opérations de valorisation qui se situent en aval de la production proprement dite.

3. Le développement à l'intérieur du pays producteur des industries liées à la production et à la transformation des matières premières et l'organisation de leurs débouchés.

4. L'insertion des activités relatives aux industries dans l'économie du pays producteur de façon à faire bénéficier celle-ci de tous les effets induits qui résultent de l'exploitation des matières extraites.

5. La mise au point d'organismes de financement destinés à faciliter le démarrage de l'industrialisation des pays en voie de développement. En effet, l'un des obstacles contre lesquels bute l'industrialisation

de ces pays est constitué par le seuil de rentabilité qui se trouve maintenu à un niveau élevé du fait des conditions imposées par le marché financier tant en ce qui concerne la durée des périodes des prêts que les taux d'intérêt. Ces conditions aboutissent dans certains cas à une véritable inhibition de toutes les tentatives en vue de lancer l'industrialisation, surtout quand il s'agit des industries de base qui nécessitent des investissements élevés. Ces organismes seraient alimentés principalement par des contributions des pays industrialisés, contributions qui ne seraient autre chose qu'un transfert de la part de revenus supplémentaires que leur situation actuelle de pays industrialisés leur permet de tirer de la valorisation de richesses naturelles en provenance des pays en voie de développement. Ils pourraient être conçus soit à l'échelle internationale, soit dans un cadre régional. Leurs interventions joueraient aussi bien à l'avantage des pays qui sont grands exportateurs de matières premières, notamment les hydrocarbures, qu'en faveur des pays moins pourvus par la nature.

En définitive, par-delà les modalités diverses que notre Conférence est appelée à examiner, se pose le problème fondamental de la finalité à assigner à l'utilisation et à la valorisation des richesses naturelles des pays sous-développés et tout particulièrement de leurs ressources minières. Ces ressources continueront-elles à être considérées comme étant avant tout des réserves à la disposition des pays industrialisés ou bien seront-elles appréciées comme étant d'abord des richesses qui appartiennent aux pays où la nature les a placées ? Dans le premier cas le problème de leur mise en valeur se réduit à la simple recherche des moyens de les faire parvenir et de les livrer au coût le plus bas à l'industrie à laquelle elles servent précisément de réserves de matières premières. On ne se soucie guère du sort présent ou futur des peuples vivant dans le pays que l'on épuise. Dans le second cas, la valorisation implique, avant toute chose, le souci d'utiliser les ressources de la nature en vue d'assurer le développement des populations auxquelles elles appartiennent. Ce développement doit être compris tant du point de vue matériel que de celui de la promotion de l'homme et du progrès économique et technique. Car les ressources de la nature, si considérables qu'elles puissent être, arrivent un jour à épuisement ; sans compter le risque de dévalorisation qui pourrait les atteindre du fait du progrès technique. Aussi faut-il utiliser l'exploitation de ces ressources de façon à permettre aux pays dont elles sont issues d'acquérir l'infrastructure et d'accumuler les moyens matériels et humains qui assureront non seulement l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants dans le présent, mais également la continuité de leur développement et de leur progrès dans l'avenir.

Dans les échanges qui interviennent entre pays industrialisés et pays en voie de développement, les déséquilibres n'apparaissent pas seulement dans la nature des marchandises importées ou exportées.

On sous-estime souvent le rôle des transactions invisibles comme facteur d'inégalité ; il est vrai qu'au seul examen des proportions qu'elles occupent dans la balance des paiements, ces transactions peuvent apparaître comme secondaires. Néanmoins, reflétant directement le manque de cadres, la faiblesse du marché des capitaux, l'absence d'infrastructure, ce commerce de services caractérise aussi l'un des aspects essentiels du sous-développement, celui qui constitue à lui seul la somme et le point de jonction de toutes les inégalités et de toutes les injustices ; nous voulons désigner ainsi la faiblesse du potentiel intellectuel et humain des pays sous-développés.

L'un des goulots d'étranglement au développement économique, outre celui des capitaux, est celui des hommes, des techniciens et des cadres. Adopter des mesures concrètes pour que dans l'immédiat une assistance technique massive et efficace puisse être fournie aux pays sous-développés est l'un des objectifs que devrait s'assigner notre Conférence. Il nous semble important que soient examinés en détail les problèmes que posent l'organisation et le financement de telles opérations conçues dans une optique nouvelle, planifiée à l'échelle internationale ; mais il ne suffira pas d'apporter ces palliatifs momentanés qu'imposent les réalités actuelles pour que soit définitivement vaincu l'obscurantisme qui maintient la majorité de l'humanité dans un état de dénuement matériel et moral extrême. L'effort de promotion des peuples sous-développés demande aussi qu'on arrive jusqu'au stade de la recherche appliquée faite dans les pays du tiers monde, dans le but d'effectuer des études propres à découvrir, à exploiter et à mettre en valeur toutes les ressources de ces pays, de quelque nature qu'elles soient.

Mais il nous semble aussi qu'il est profondément injuste qu'un pays du tiers monde paie dans les mêmes proportions qu'un pays industrialisé le prix de son sous-développement intellectuel ; certes, la propriété intellectuelle doit être rémunérée à sa juste valeur, quel que soit le pays utilisateur. Mais il est peut-être possible d'opérer certaines compensations au profit des pays sous-développés, dans le cadre d'un organisme international.

Cela ne ferait qu'illustrer d'ailleurs le principe, au demeurant très simple, qu'en matière de service, l'équilibre des échanges ne peut être atteint qu'entre pays également développés ; aussi, devant l'accélération du processus de sous-développement relatif, il n'est pas de remède qui soit trop brutal ; le seul dosage qu'on peut admettre est celui qui mesure les efforts en fonction du domaine d'application, et de l'aggravation éventuelle des écarts, dans chacun de ces domaines.

Il me semble important de souligner que l'organisation actuelle fait servir les canaux classiques d'épargne et de financement, tels que le secteur des assurances par exemple, à l'accumulation du retard des pays sous-développés. Nous comprenons tous que l'exiguïté d'un marché entraîne naturellement les sociétés d'assurances à procéder à des transferts de

capitaux vers les pays développés et les efforts que nous faisons pour réduire l'ampleur de ces transferts ne peuvent qu'avoir des résultats limités car ils ne changent rien à la nature et aux causes profondes du phénomène ; même le regroupement à l'échelle régionale n'est pas susceptible de renverser cette tendance, bien qu'il puisse considérablement l'atténuer ; il faudra bien reconnaître que ce sont là des facteurs de déséquilibre que nous a légués l'histoire et qu'il nous faut corriger dans un cadre multilatéral. Tôt ou tard, il faudra bien admettre que l'accumulation de la pauvreté des uns n'est que la conséquence logique et complémentaire de l'accumulation de la richesse des autres. Aussi ce grand espoir qu'a fait naître l'Organisation des Nations Unies, cet espoir de voir disparaître cette monstrueuse absurdité, doit être entretenu et soutenu de toutes nos forces.

Il est des mesures concrètes qu'il ne serait pas difficile de mettre en œuvre et qui pourtant amèneraient des améliorations sensibles et immédiates ; je veux en citer une qui nous touche particulièrement :

L'émigration des travailleurs algériens a pris depuis longtemps une ampleur qui en fait l'une des composantes de l'économie algérienne ; nous ne l'avons jamais sous-estimée et nous en avons toujours tenu le plus grand compte ; mais cela ne nous empêche pas d'analyser les causes de ces mouvements de main-d'œuvre, d'en tirer les conséquences pour l'avenir et de tenter de remédier aux aspects néfastes qu'ils peuvent comporter. Nul ne contestera que ces mouvements sont déterminés à l'heure actuelle par les demandes sur les marchés du travail des pays développés, demandes qui apparaissent essentiellement dans les secteurs de main-d'œuvre sans qualification ; nul ne contestera non plus que sur le plan de l'investissement intellectuel, ces mouvements ne sont pas de nature à apporter quoi que ce soit au pays fournisseur ; nous pensons, quant à nous, qu'il est temps d'affirmer le principe qu'à toute émigration venant d'un pays sous-développé, doit correspondre un effort de formation professionnelle en fonction des objectifs du pays fournisseur dans ses efforts d'industrialisation. Certes il n'est pas question pour nous d'ignorer les courants traditionnels établis, mais songez quelle force auraient ces principes si les accords bilatéraux étudiés pour leur application se traitaient dans le cadre d'une organisation internationale qui en assurerait le financement et le contrôle.

Il est d'ailleurs impossible pour un pays sous-développé de souscrire complètement à la formule *trade, not aid* en raison justement du fait que le retard absolu enregistré dans nos pays n'a pas uniquement pour origine une destruction momentanée des moyens matériels de nos nations ; pour nous, la coordination des politiques commerciales et la coordination des politiques d'assistance est un moyen d'empêcher que l'aide financière qui nous est accordée ne retourne en définitive grossie de quelques-unes de nos richesses vers les pays donateurs ; l'aide reste en tout état de cause indispensable pour un

temps encore long, car il nous serait impossible de trouver sur nos ressources des moyens de financement nécessaires à un développement très rapide.

Ce sont les formes de cette aide, qui ont fait l'objet de nombreuses propositions ; nous sommes convaincus, quant à nous, que la solution de nouveaux problèmes demande la mise en œuvre de solutions originales ; les structures établies au lendemain de la seconde guerre mondiale pour le rétablissement et l'assainissement du marché financier des pays industrialisés ne peuvent plus être une référence.

Ce dont il s'agit aujourd'hui n'est pas la réparation d'un mécanisme perturbé, c'est la construction d'un ordre économique plus juste et plus humain en dépit des tendances à l'agrandissement des fossés que nous voulons justement combler.

Deux principes à notre avis doivent nous guider dans la solution de ces problèmes :

En premier lieu, c'est sans aucun doute dans un cadre multilatéral que sera atteinte la plus grande efficacité dans l'octroi de l'aide aux pays sous-développés et puisqu'il a été amplement prouvé que commerce et développement sont intimement liés, nous sommes quant à nous disposés à examiner la formule d'une organisation internationale concentrant ces deux attributions.

En second lieu, il conviendrait d'adapter les mécanismes de l'aide à l'ampleur des problèmes à résoudre ; il semble illusoire de vouloir engager un pays dans la voie de l'industrialisation avec des formules de prêts qui ne vont pas au-delà de 12 à 15 ans de terme. L'amélioration des formules de prêts par l'allongement du terme à 20 à 25 ans, l'extension des formules de don sont des impératifs qu'il sera difficile d'éluder.

Ainsi que je le disais tout à l'heure, il y a bientôt dix ans que se réunissait à Bandoeng la première conférence qui a marqué l'entrée du tiers monde sur la scène internationale en tant que force politique décidée à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans la conduite des affaires mondiales. L'objectif principal que s'était assigné cette conférence fut de hâter le processus de liquidation du colonialisme afin que tous les peuples accèdent à l'indépendance. La volonté et la résolution qui se sont manifestées à Bandoeng se sont renouvelées à l'occasion d'autres conférences qui ont marqué davantage la prise de conscience qui s'est affirmée au sein des peuples du tiers monde quant à leurs intérêts et à la force qu'ils tirent de leur solidarité.

Aujourd'hui, grâce à l'action et aux sacrifices de chaque peuple, grâce aussi à l'appui efficace apporté par les peuples qui ont proclamé les principes de Bandoeng et de ceux qui les ont aidés notamment au sein des Nations Unies, le colonialisme vit ses derniers soubresauts. Mais les rapports qu'il a secrétés au cours des siècles sur le plan économique entre les pays anciennement colonisés et les pays industrialisés subsistent toujours dans la presque totalité des cas. C'est dire que la disparition du colonialisme n'a pas mis fin pour autant à l'exploitation des peuples qui furent ses victimes. Il reste donc à parachever la libération politique par son corollaire naturel, l'émancipation économique. Celle-ci implique que soient complètement réaménagées les bases sur lesquelles reposent actuellement les relations économiques entre pays développés et pays sous-développés. C'est en vue d'étudier et de trouver les moyens d'y parvenir que notre Conférence s'est réunie.

Cette Conférence constitue ainsi en elle-même un succès d'une portée considérable. D'abord parce qu'elle marque encore une fois la volonté du tiers monde de réaliser les conditions de sa véritable libération. Ensuite parce qu'elle réunit les représentants des pays sous-développés et ceux des pays développés désireux de rechercher côte à côte des solutions aux problèmes qui les lient ou les opposent. Nous avons quant à nous avancé quelques idées et suggéré des formules qui pourraient apparaître à certains esprits beaucoup plus comme des vues métaphysiques que comme l'esquisse de solutions réalistes. En réalité il ne s'agit pas d'opposer la métaphysique des uns au réalisme des autres. Il s'agit simplement de savoir si, pour résoudre les graves problèmes qui se posent à nous et pour surmonter les contradictions qui opposent pays développés et pays sous-développés, les premiers sont prêts à envisager leurs rapports avec les seconds dans une optique conforme aux principes de la civilisation moderne et de la solidarité humaine.

Dans le cas contraire, nous ne pourrions que constater la persistance, sous le couvert du réalisme, d'une politique fondée sur des rapports dominés par la force. La volonté de nos peuples de réaliser les conditions de leur émancipation économique et de leur développement, n'en sera pas arrêtée pour autant, mais la coopération avec les pays industrialisés se sera révélée comme une solution illusoire. Nous souhaitons vivement, quant à nous, que notre Conférence consacre le triomphe de la compréhension entre tous les peuples et le renforcement de la solidarité humaine.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ABED SHEIKH,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'ARABIE SAOUDITE

à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : anglais]

Je tiens tout d'abord à m'associer à mes collègues pour rendre hommage à l'énorme travail préliminaire qu'ont accompli le Secrétaire général, le Comité préparatoire et le Secrétariat des Nations Unies en vue de cette Conférence. Je tiens aussi à féliciter M. Kaissouni en mon nom et au nom de ma délégation à l'occasion de son élection à la Présidence. C'est une bonne fortune pour nous de le voir diriger nos débats.

Est-il besoin de souligner l'importance que revêt la Conférence pour les pays en voie de développement et l'inquiétude que nous causent les problèmes pour la discussion et la solution desquels nous sommes réunis ici. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'est pas d'autre initiative en matière de développement économique qui, dans les annales des Nations Unies, ait été plus riche de promesses pour le bien-être des peuples des pays en voie de développement. Si nous nous préoccupons surtout ici d'examiner et d'aménager la structure internationale du commerce, ce souci s'accompagne de l'intention bien arrêtée de voir atteindre l'objectif principal de la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui est de porter, d'ici à 1970, le taux minimal de croissance annuel des pays en voie de développement à 5 p. 100. Ainsi donc, le problème que pose l'insuffisance des recettes en devises des pays en voie de développement par rapport à leurs besoins minimaux d'importations nécessaires au développement doit demeurer au cœur de nos débats. Considérée dans cette perspective, la détérioration constante des termes de l'échange et l'avitilissement structurel — relativement parlant — des exportations de produits primaires ont eu pour effet semble-t-il, au cours de ces dernières années, de neutraliser dans des proportions considérables les entrées de capitaux en provenance des pays développés. Il appartient à la Conférence de faire en sorte que l'aide étrangère dont nous avons si grandement besoin ne perde pas ainsi toute valeur à l'avenir.

L'Arabie Saoudite s'intéresse d'une manière concrète aux débats de la Conférence. On s'accorde en général à reconnaître que l'expansion de la demande internationale de pétrole a eu de 1950 à 1960 un caractère exceptionnel et qu'il ne faut pas s'attendre qu'elle se maintienne à un taux aussi

élevé. En raison des changements qui se dessinent sur le marché du pétrole, il est devenu nécessaire de faire l'inventaire général des restrictions et des entraves qui font obstacle à l'accroissement des exportations des pays producteurs de pétrole. Les contingentements directs des importations de pétrole brut sont toujours en vigueur dans certains pays et ont pour effet de restreindre fortement le commerce de ce produit. En outre, si les droits de douane officiels auxquels est soumis ce commerce sont relativement peu nombreux, les lourdes taxes intérieures dont sont grevés les produits dérivés du pétrole, notamment le mazout et l'essence, freinent la consommation. Il importe de souligner que les droits perçus sur le pétrole dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représentent plus de 50 p. 100 du prix final payé à la consommation. D'autre part, comme mon collègue le représentant de l'Irak l'a fait observer lundi, la part des revenus du pétrole reçue par les pays producteurs ne constitue qu'un très faible pourcentage des prix que le consommateur final doit payer pour le pétrole et les dérivés du pétrole.

Etant tributaires pour notre revenu d'un seul produit primaire, dont la demande est sujette à de violentes fluctuations à court terme, nous nous intéressons particulièrement au système de financement compensatoire du type institué l'année dernière par le Fonds monétaire international. Nous sommes toujours partisans de renforcer l'aide qui peut être accordée à titre de mesure à court terme aux pays de production primaire.

Quant aux problèmes qui doivent être résolus à long terme, nous partageons sans réserve l'inquiétude que suscite chez d'autres pays en voie de développement la détérioration des termes de l'échange et nous sommes résolument partisans des systèmes compensatoires qui ont pour objet de reverser une partie des revenus aux pays qui sont lésés par cette détérioration. Le préjudice subi par l'Arabie Saoudite du fait du mouvement disparate des prix des produits primaires et des produits industriels a été assez considérable. De 1955 à 1962, les prix officiels du pétrole exporté de ce pays ont fléchi de 13 p. 100, alors que les prix à l'importation semblent avoir augmenté de 4 à 5 p. 100.

La perte qui en est résultée pour notre produit national net au cours de cette période est estimée à environ 70 millions de dollars par an, chiffre non négligeable pour un pays comme le nôtre.

Enfin, l'Arabie Saoudite a entrepris résolument un effort de développement qui a surtout pour but de diversifier son économie et de la rendre moins tributaire d'une seule source de production. Tout programme d'expansion industrielle doit nécessairement faire partie intégrante de cet effort et cela d'autant plus que l'insuffisance des ressources hydrauliques connues constitue un obstacle majeur au développement de notre agriculture. S'il est une industrie dont l'Arabie Saoudite pourra se doter dans un avenir prévisible, celle-ci devra nécessairement s'orienter, tout au moins en partie, vers l'exportation. Certes, le marché intérieur des produits industriels se développe, mais il est encore très étroit; d'autre part, les industries dans lesquelles l'Arabie Saoudite pourrait, semble-t-il, occuper une position comparativement avantageuse, la pétrochimie et la sidérurgie, exigent en général la mise en place de vastes usines pour être rentables. Pour toutes ces raisons, l'Arabie Saoudite aspire, comme les autres pays en voie de développement, à avoir aisément accès aux principaux marchés d'articles manufacturés. Non seulement nous sommes partisans de la réduction et de la suppression des restrictions tarifaires auxquelles se heurtent les exportations industrielles, mais nous appuyons sans réserve la

proposition d'établir un système de préférences pour les exportations d'articles manufacturés vers les pays industriels. Nous sommes aussi d'avis qu'au stade initial de leur développement industriel, les pays en voie de développement devraient être autorisés à recourir à un système de subventions sélectives pour soutenir leurs exportations.

Je conclurai mon intervention en soulignant que des pays comme l'Arabie Saoudite qui sont entièrement tributaires du pétrole se trouvent dans une situation très particulière. Le pétrole ne restera pas indéfiniment la principale source d'énergie dans le monde. De même qu'il a, dans une grande mesure, remplacé le charbon, il pourra bien à son tour être remplacé par l'énergie atomique. C'est dire que la tâche qui nous incombe de diversifier notre économie et de créer d'autres sources de production est entre toutes la plus urgente. Il nous faudra à cet effet réaliser d'énormes investissements qui devront être nécessairement financés au moyen des revenus du pétrole. Il n'est donc pas possible de se borner à comparer les taux de croissance — souhaités et nécessaires — des exportations des pays producteurs de pétrole avec ceux des exportations d'autres pays. Le pétrole est une ressource qui s'épuise, si bien que le rythme rapide de croissance de la production et de l'exportation de ce produit est aussi l'indice du rythme rapide auquel s'épuise notre richesse nationale.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. EUGENIO BLANCO,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'ARGENTINE**
à la cinquième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : espagnol]

Ma délégation, Monsieur le Président, tient avant tout à vous présenter ses plus chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de cette Conférence. Votre compétence et votre expérience reconnues offrent la meilleure garantie pour la conduite des débats qui vont se dérouler.

Cette Conférence a été précédée de travaux préparatoires ardues et complexes qui ont duré presque deux ans, travaux effectués en commun par nos gouvernements dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales. Elle est donc l'aboutissement d'une tâche de patiente mise au point qui permettra d'ouvrir l'un des chapitres les plus importants de l'histoire de la communauté internationale.

Ces travaux préparatoires ne se sont pas limités à ordonner méthodiquement un ensemble de questions à étudier et n'ont pas conduit non plus à la constitution de groupes géographiques autour d'intérêts égoïstes. Pénétrant l'essence même du problème, on a ainsi pu mettre en évidence les concepts, analyser les situations actuelles et projeter un ensemble harmonieux d'actions spécifiques et pratiques propres à assurer une répartition plus équitable des richesses mondiales et à supprimer les inégalités manifestes qui séparent les pays industrialisés des pays en voie de développement.

Il n'est pas douteux que l'enjeu de cette Conférence est l'affermissement de la coexistence internationale sur des bases justes et stables. C'est

pourquoi nous entendons que nos délibérations, dépassant les considérations économiques, tendent à faire prévaloir notre volonté politique.

Les principales notions sur lesquelles se fonde cette attitude de réexamen critique revêtent un caractère particulier qui les distingue de celles qui ont inspiré l'établissement des normes et des politiques commerciales et financières actuelles. Il ne s'agit plus d'atteindre des objectifs fondés sur une expansion automatique des échanges de marchandises, mais d'introduire le concept d'équité, qui devrait permettre aux populations des pays économiquement faibles d'accélérer leur développement grâce à l'essor et à la diversification de leur commerce extérieur.

La Charte de La Havane a été conçue pour reconstruire le monde sur les fondements du passé; le monde, tel que nous l'imaginons à cette Conférence du commerce et du développement, nous voulons l'ériger sur les principes de la justice et de la solidarité.

Cette solidarité doit se traduire par une distribution internationale des revenus qui soit plus équitable pour tous les pays. Cela exige des transformations de structure que rendront encore plus nécessaires les disparités croissantes annoncées dans l'étude effectuée par le Secrétaire général de cette Conférence.

Il est difficile d'envisager des solutions pour parvenir à une distribution plus équitable des revenus à l'échelon national si l'on ne pratique pas sur le plan international une politique tendant au même résultat.

Certes, nous ne méconnaissons pas les obstacles qui s'opposent à la refonte de la structure des relations économiques sur le plan international. Le fait même que nous soyons ici réunis est une preuve suffisante de ces difficultés.

Pour les surmonter, il est nécessaire que les gouvernements des pays industrialisés adoptent, sur le plan international, des décisions s'inspirant du sens de la prévoyance et du sentiment d'urgence qui caractérisent habituellement leur attitude lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes intérieurs.

Il est évident que, sans une attitude positive de la part des pays industrialisés, la présente Conférence manquera de la solidarité qui est indispensable pour réaliser des progrès effectifs. Si cette attitude ne se concrétise pas, ou si elle se manifeste trop timidement, nos débats risqueront de dégénérer en de simples déclarations de caractère général qui ne sauraient aboutir à l'établissement de bases solides sur lesquelles fonder une nouvelle politique de coopération mondiale.

L'histoire offre de nombreux exemples de nations qui se sont trompées de bonne foi et qui, sous l'influence d'une fausse appréciation de la situation internationale, ont retardé l'application de solutions positives.

C'est pourquoi nous répétons que la conjoncture actuelle nous impose l'obligation d'agir avec prévoyance et de faire appel à notre sens des responsabilités. Les pays industrialisés ne sont pas seuls à devoir adopter cette attitude; il en va de même pour nous, pays en voie de développement. Nous voulons dire par là que les ressources provenant de l'extérieur, qui sont nécessaires pour accélérer notre développement économique, ne remplacent pas mais complètent les ressources intérieures que nous devons nécessairement trouver dans nos économies nationales.

Nous avons, au cours de nos travaux préparatoires, tenté d'interpréter la situation actuelle. Ce faisant, nous sommes naturellement passés de l'examen de nos problèmes nationaux à l'étude des problèmes qui intéressent le vaste ensemble des pays latino-américains, pour les insérer ensuite dans le cadre des problèmes qui se posent dans les pays en voie de développement du monde entier.

Nous estimons que ces travaux ont été extrêmement profitables, puisqu'ils nous ont permis de formuler des définitions unanimement acceptées sur le plan régional et favorablement accueillies par les nations en voie de développement des autres régions.

S'il est vrai, en effet, que les divers pays et régions possèdent des caractéristiques particulières et se trouvent placés devant des problèmes différents, le monde en voie de développement a cependant un point commun, qui est la nécessité même d'accélérer sa croissance économique.

Cet élément commun, source de la résolution qui anime actuellement nos pays, nous incite à joindre nos efforts, à mettre en commun nos possibilités et à collaborer d'une façon réfléchie.

Nous sommes persuadés, par ailleurs, que les nations en voie de développement des autres régions du globe harmoniseront leurs efforts avec ceux de l'Amérique latine, car des prises de contact suivies et des échanges de vues ont déjà permis de commencer à orienter les opinions vers une politique de solidarité à long terme.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que les principes posés dans la Charte d'Alta Gracia aideront de façon effective et d'ailleurs inévitable à conjuguer, sur le plan mondial, l'action concertée des nations hautement industrialisées et celle des pays en voie de développement.

Mon gouvernement estime que l'objectif fondamental doit être d'utiliser complètement et à un rythme soutenu les ressources humaines et matérielles, dans le cadre d'un programme à long terme de développement économique et social. L'abondance et la qualité des ressources assurent la base indispensable pour une telle entreprise.

Du reste, la stagnation économique qui règne en Argentine peut être considérée comme un cas typique de processus de développement contrarié avant tout par l'évolution défavorable du secteur extérieur.

Cette situation se manifeste d'une façon concrète

par le déséquilibre de la balance des paiements. L'accroissement des exportations est en partie annulé par la tendance à la baisse des prix; souvent, lorsque le volume des livraisons augmente, les prix diminuent, ce qui réduit à néant une bonne partie des efforts déployés. Ceci est encore aggravé par l'existence, sur les marchés mondiaux, d'excédents qui sont le résultat de politiques artificielles.

La délégation de l'Argentine attache une grande importance à la méthode adoptée dans la Charte d'Alta Gracia; et, tant que l'on n'aura pas adopté les solutions fondamentales qui doivent permettre d'éliminer les excédents, elle soutiendra le projet de création d'un fonds mondial pour l'alimentation grâce auquel les stocks seront gérés de façon à tenir compte des intérêts de toutes les nations en voie de développement.

Le caractère rigide de nos besoins d'importation rend plus étroite la marge qui pourrait faire l'objet d'une compression sans entraîner de graves répercussions sur les niveaux de la production et de l'emploi.

Les solutions inévitables consistent, tout d'abord, à dévaluer la monnaie et à prendre d'autres mesures restrictives qui, de par leur nature, ne peuvent avoir que des effets temporaires et conduire par la suite à de nouvelles dévaluations et à des restrictions toujours plus rigoureuses.

Pour remédier dans une certaine mesure à cette situation, on fait appel à l'aide financière de l'extérieur mais cette dernière n'est pas toujours obtenue sous une forme appropriée ni dans des conditions qui atténuent la pression exercée sur la balance des paiements.

Cette description de notre expérience, expérience partagée par d'autres pays, montre que les nations en voie de développement dépendent, dans une large mesure, pour l'élaboration de leurs politiques d'expansion, du comportement du secteur extérieur; c'est pourquoi les pays industrialisés et les organismes monétaires internationaux devraient adopter des mesures financières qui, tout en remédiant aux difficultés de la balance des paiements, contribuent à augmenter la capacité d'achat à l'étranger des pays en voie de développement.

Etant donné, d'autre part, qu'à l'heure actuelle la capacité future de paiement de nombreux pays est sérieusement menacée, en grande partie à cause de la diminution des recettes provoquée par la détérioration des termes de l'échange, cet expédient est soumis à des limites de caractère fondamental que les pays industrialisés ne peuvent méconnaître.

Ma délégation tient à souligner sans ambiguïté que la solution radicale du problème consiste à offrir aux pays en voie de développement des conditions d'écoulement de leurs produits ne comportant aucune restriction et leur permettant d'utiliser au mieux les possibilités qu'ils ont de vendre leurs produits dans des conditions économiques rationnelles.

Sans que cela implique d'aucune façon l'accepta-

tion de mesures qui remplaceraient le libre accès des produits primaires aux marchés d'importation, nous insistons donc essentiellement sur cette idée fondamentale que les pays industrialisés doivent apporter aux autres une compensation non seulement pour la détérioration séculaire des termes de l'échange, mais aussi pour la diminution des quantités exportables due aux restrictions et aux politiques d'autarcie.

En attendant l'établissement d'une telle structure du commerce international, les pays en voie de développement demandent que l'on adopte un mécanisme ayant des caractéristiques spéciales. En premier lieu il doit assurer une compensation réelle, c'est-à-dire être fondé sur des transferts nets, non remboursables et automatiques, correspondant à la totalité du préjudice et dirigés de l'ensemble des pays industrialisés vers les nations en voie de développement.

De plus, ce système doit permettre de compenser les pertes à longue échéance et son application doit être obligatoire et universelle. Il doit être conçu de telle sorte que les transferts compensatoires soient maintenus dans les cas où la balance de paiements serait équilibrée par la réduction des importations ou un amenuisement des réserves internationales des pays qui subissent le préjudice.

La délégation de l'Argentine doit souligner que l'affectation des ressources obtenues grâce à ce mécanisme doit être de la compétence exclusive des pays en voie de développement.

De même, nous désirons faire observer que les pays en voie de développement doivent prendre une part effective aux études et aux décisions intéressant la modification éventuelle des dispositions financières appliquées à l'échelle mondiale par des organismes monétaires ou financiers.

Les expériences que nous venons de décrire et qui sont communes à nombre de pays en voie de développement élargissent les perspectives qu'ouvre la Conférence puisque de ses résultats dépendra en définitive, dans une large mesure, le plan de développement qui devra être adopté.

En effet, si les pays industrialisés maintenaient des politiques restrictives — sinon autarciques — la persistance ou l'aggravation des difficultés auxquelles se heurte le secteur extérieur de nos économies imposerait, même sans que nous le désirions, l'adoption de plans de développement moins ouverts aux marchés mondiaux.

Je désire exprimer toute ma reconnaissance à M. Prebisch pour la détermination dont il a fait preuve lors de la préparation de cette Conférence, ainsi que pour la manière brillante dont il a éclairci dans son rapport les problèmes complexes dont nous nous occuperons.

L'Argentine participe à cette Conférence dans un esprit élevé de compréhension, avec une vue nette des réalités et la conviction profonde que le dialogue qui vient de s'ouvrir aboutira à des réalisations

concrètes pour le plus grand profit de tous, en permettant une répartition plus équitable du revenu mondial et en répandant la prospérité grâce à un essor continu des échanges.

Notre but n'est pas de détruire mais de corriger; nous sommes venus ici pour créer. Nous tenons à sauvegarder tout ce qui représente un instrument utile d'action commune et modifier ce qui, d'un point de vue réaliste, doit être transformé.

Nous sommes certains que les pays présents à cette assemblée y sont venus guidés par le même esprit et par la même volonté créatrice.

Personne ne cherche ici à gagner des batailles ni à infliger des défaites; nous aspirons au triomphe solidaire de l'humanité, qui sera obtenu grâce à la compréhension mutuelle et à l'espoir, partagé par tous, de créer un avenir réellement équitable, fondamentalement indispensable à la consolidation de la paix entre les peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. J. McEWEN,
PREMIER MINISTRE PAR INTÉRIM ET MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE, CHEF DE LA DÉLÉGATION AUSTRALIENNE,
à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis de féliciter le Président à l'occasion de son élection, ainsi que les membres du Bureau qui collaboreront avec lui. Nous sommes certains qu'ils guideront au mieux les travaux de cette Conférence. Je suis également sensible à l'honneur que la Conférence a fait à l'Australie en nommant sir Ronald Walker président de la Cinquième commission.

Il y a dix-neuf ans, la Conférence de San Francisco à laquelle j'ai eu le privilège de participer donnait à un monde déchiré par la guerre la Charte des Nations Unies. Depuis San Francisco, nous avons fait des progrès, mais ce n'est pas seulement par des déclarations ou des résolutions que l'on réalise des progrès. Une fois que l'on s'est tracé un objectif, il convient de poursuivre sans relâche l'étude des mesures nécessaires pour atteindre le but que l'on s'est fixé. Ensuite, il faut démontrer la valeur des engagements pris en passant à l'action.

Cette Conférence offre une occasion historique : l'occasion d'exercer une action urgente et concertée pour mettre les populations des pays en voie de développement sur la voie d'une vie meilleure. Il est inutile de s'attarder sur ce point ou d'essayer de définir avec plus de précision l'ampleur des besoins.

Cette Conférence a pour tâche de traduire des principes et des objectifs en des actes précis, tels que la création d'institutions plus satisfaisantes, propres à favoriser et à maintenir la prospérité. La Conférence doit mettre au point des techniques déterminées. Toutefois, il serait vain de s'entendre

sur des techniques si l'on n'a également la volonté de les appliquer jusqu'à réussite complète.

A mon avis, les problèmes auxquels les pays en voie de développement doivent faire face sont aisément discernables. Il n'y a pas si longtemps encore que l'Australie devait s'efforcer d'assurer son développement et de stimuler son expansion industrielle, qu'elle éprouvait des difficultés persistantes de balance des paiements, qu'elle devait financer l'importation de grosses quantités de biens d'équipement, qu'elle voyait ses termes de l'échange évoluer défavorablement et qu'elle devait surmonter divers obstacles sur les marchés d'exportation : tout cela lui permet de comprendre pleinement les problèmes que connaissent les pays en voie de développement.

Les solutions proposées seront certainement complexes en raison des différences que présentent les stades de développement, les conceptions philosophiques et les structures administratives. Nous savons tous qu'il est impossible de se fonder sur une méthode unique ou sur une formule simple. Cela ressort plus clairement encore du rapport de M. Prebisch. Je lui rends hommage, ainsi qu'à ses collaborateurs, non seulement pour son rapport, mais pour les autres documents qui ont été préparés à notre intention.

Une bonne partie des travaux de cette Conférence sera certainement consacrée à une étude sérieuse des problèmes liés au commerce international des produits de base. Je suis heureux de voir M. Prebisch mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés sur le plan quantitatif, de fixer des

prix rémunérateurs et d'administrer sagement les excédents qui pourraient apparaître.

L'Australie a vigoureusement préconisé cette méthode dans le cadre des accords internationaux relatifs aux produits de base. Des négociations sont actuellement en cours au Groupe des céréales du GATT pour tenter d'appliquer ces principes mêmes à cette catégorie de produits.

La planification effective du « développement » dans les pays en voie de développement est impossible si l'on ne peut prévoir avec quelque certitude les ressources en devises qui seront disponibles à cette fin. Le fléchissement des prix des produits primaires et les bouleversements entraînés par les fluctuations de ces prix ont été, dans une large mesure, la cause des difficultés de balance des paiements qui ont donné tant de fil à retordre aux pays qui s'efforcent d'activer l'exécution de leurs plans de développement.

Ces considérations ont une telle importance pour les pays en voie de développement que je prie instamment la Conférence de se prononcer sur la possibilité de stabiliser les prix à un niveau rémunérateur. Ce qu'il faut tout d'abord, c'est un accord sur les principes. Ensuite, il convient de doter l'organe le plus approprié du dispositif nécessaire pour obtenir le résultat désiré.

Il faut se garder d'établir des systèmes commerciaux rigides, car les espoirs des pays en voie de développement risqueraient d'être déçus. Il convient surtout de ne pas limiter les possibilités des pays qui commencent à peine à développer leur production ou qui n'ont pas encore commencé à le faire.

La Conférence a d'emblée clairement reconnu que les pays dont les marchés intérieurs sont peu importants et qui ne fabriquent que depuis peu des produits manufacturés éprouvent des difficultés particulières à exporter leurs produits et à rivaliser avec les fournisseurs traditionnels. Les documents dont la Conférence est saisie préconisent généralement un système de préférences pour résoudre ces difficultés. Ils est compréhensible qu'il existe des divergences de vues quant à la façon d'appliquer ce système de préférences. Il n'en est pas moins vrai qu'il sera littéralement impossible pour beaucoup de pays en voie de développement d'exporter des produits manufacturés si l'on ne prend pas des dispositions importantes et peut-être nouvelles.

Dans le passé, les préférences ont été employées pour donner à l'un des exportateurs un avantage sur un autre. Dans le contexte actuel, l'objectif à atteindre me semble très différent. Ce qu'il faut, c'est essayer de compenser le désavantage dont souffrent au départ, sur le plan de la concurrence, de nombreux pays en voie de développement qui sont, ou peuvent devenir, de nouveaux venus sur les marchés d'exportation de produits manufacturés.

L'Australie est prête à participer à un examen objectif de ce problème et à contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à une solution multi-

latérale. Le résultat de ces travaux doit apporter une aide réelle aux pays en voie de développement. La Conférence ne saurait se contenter d'un résultat de pure forme.

Il conviendra d'étudier la situation de chacun des pays en voie de développement et les conditions particulières aux différents articles manufacturés qu'ils fabriquent. Etant donné que cette situation se modifiera certainement, tout accord de préférence qui viendrait à être conclu devrait être périodiquement révisé.

M. Prebisch souligne que l'aide accordée aux pays en voie de développement ne doit pas être subordonnée à la réciprocité. L'Australie a déjà reconnu ce principe et l'applique dans les préférences qu'elle accorde au territoire de Papoua et la Nouvelle-Guinée.

Je puis parler maintenant de notre expérience et de la responsabilité toute particulière que nous avons assumée dans ce territoire tropical de Papoua et la Nouvelle-Guinée. Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les possibilités d'éducation et l'évolution politique en vue de l'autodétermination. Une aide pratique a été fournie en vue d'encourager la production des cultures marchandes et a donné des résultats remarquables sur le plan de l'augmentation de la production et des revenus. Mais le territoire de Papoua et la Nouvelle-Guinée reste l'un des moins développés parmi les pays en voie de développement.

L'Australie reconnaît donc qu'elle a l'obligation de veiller à ce que les produits de Papoua et la Nouvelle-Guinée trouvent un débouché. L'indépendance politique, ou le mouvement en ce sens, doit reposer sur un degré suffisant d'indépendance économique.

Les documents dont nous sommes saisis contiennent plusieurs observations sur les moyens de financer l'expansion du commerce international. Je crois qu'il convient de poursuivre plus avant les études dans ce domaine et ma délégation participera aux échanges de vues qui se dérouleront au cours de cette Conférence au sujet des mesures à prendre.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance à la nécessité d'éviter les effets perturbateurs des fluctuations de prix des produits et de fixer les prix à des niveaux plus rémunérateurs, ou à des niveaux correspondant raisonnablement aux prix que doivent payer pour les biens et les services achetés les pays qui vivent de l'exportation de produits primaires.

Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire de continuer à accorder une aide. L'Australie a toujours reconnu et continuera de reconnaître sur le plan pratique la nécessité de cette aide. Depuis la guerre, nous avons consacré 750 millions de dollars au développement et aux secours internationaux. Le montant de l'aide que nous fournissons actuellement s'élève à 100 millions de dollars par

an. Cette somme est entièrement fournie sous forme de dons.

Nous dépendons nous-mêmes des capitaux étrangers, soit sous forme d'emprunts, soit sous forme d'investissements destinés à favoriser notre développement. A défaut d'entrées régulières de capitaux provenant de sources étrangères, la situation de notre balance des paiements serait chroniquement défavorable. C'est pourquoi je crois pouvoir faire observer qu'en fournissant chaque année une aide qui s'élève à 100 millions de dollars, nous ne faisons que céder des capitaux que nous avons obtenus à l'étranger, capitaux sur lesquels nous continuerons à verser des intérêts et que nous devons rembourser.

Bien que 85 p. 100 de nos recettes d'exportation proviennent de produits primaires et que nous ayons vu nos termes de l'échange évoluer défavorablement au cours de la période de huit années qui s'est terminée en 1961-1962, nous avons quadruplé les dons accordés à titre d'aide au cours de cette même période.

Nous avons de bonnes raisons de comprendre pourquoi les pays en voie de développement se déclarent mécontents des organisations commerciales internationales actuelles. A maintes reprises, nous avons déclaré nettement que le GATT n'a pas réussi à établir un équilibre satisfaisant des possibilités et des obligations entre les pays industrialisés d'une part, et les pays en voie de développement et les exportateurs de produits à l'état brut d'autre part.

Cependant, il ne sert à rien de chercher à créer de nouveaux organismes si l'on ne définit avec précision les objectifs qu'ils doivent chercher à atteindre et nous avons maintenant la certitude que les organisations actuelles ne peuvent parvenir à remplir le rôle voulu.

Le GATT et les autres organismes existants se sont révélés insuffisants pour faire face aux besoins des pays en voie de développement. Cependant, il y a un réel avantage à poursuivre les travaux déjà entrepris pour renforcer le GATT, et la proposition qui nous est soumise en vue d'utiliser les organismes existants dans un cadre institutionnel plus large constitue, à mon avis, une contribution positive.

Un autre aspect des dispositions relatives aux institutions a trait à la nécessité de développer rapidement le commerce entre les pays en voie de développement eux-mêmes. On doit s'efforcer de le favoriser par tous les moyens possibles. A cet effet M. Prebisch a insisté sur l'intérêt que présentent les groupements régionaux.

C'est là une suggestion qui mérite d'être retenue. Les commissions économiques régionales, et notamment la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), devraient examiner attentivement les possibilités qu'ont les pays en voie de développement de procéder à des échanges de marchandises mutuellement avantageux, ce qui leur permettrait de tirer davantage parti de leurs ressources productives.

Le rapport de M. Prebisch met en lumière l'importance que présente l'élimination, ou tout au moins une réduction importante, des obstacles actuels qui entravent le commerce des pays en voie de développement. Le rapport approuve le Programme d'action du GATT et propose qu'il soit adopté dans le cadre plus vaste de la Conférence.

L'Australie a déjà indiqué qu'elle acceptait en principe ce programme d'action, et je réaffirme que nous l'appliquerons dans toute la mesure de nos moyens.

L'Australie, dont la population n'est que de 11 millions d'habitants, a un niveau de vie élevé et a fait des progrès satisfaisants dans la voie de l'industrialisation. Cependant, nous nous trouvons en face des mêmes problèmes qu'une grande partie des pays en voie de développement, problèmes qui doivent être résolus à cette Conférence. Il suffit de mentionner les faits suivants : nous dépendons des produits primaires pour la majeure partie de nos devises, nous devons déboursier des sommes très importantes pour des services invisibles ; nous importons des capitaux et nos exportations de produits manufacturés sont peu importantes ; enfin, nous poursuivons notre processus d'industrialisation.

Nous connaissons donc les problèmes qui se posent ou se poseront aux pays en voie de développement, mais nous avons assurément réalisé des progrès et atteint un niveau de vie élevé. Cette particularité nous situe en quelque sorte à mi-chemin entre les pays développés et les pays en voie de développement.

Certes, nous ne pouvons renoncer à une politique propre à favoriser notre développement ou à la politique que nous appliquons pour nous acquitter de nos responsabilités primordiales à l'égard de Papoua et la Nouvelle-Guinée, mais ces réserves faites, je peux affirmer que nous avons déjà rempli en grande partie le programme d'action du GATT. Nous n'imposons aucune restriction quantitative à aucun article présentant un intérêt direct pour les pays en voie de développement. De nombreux produits tropicaux entrent déjà en franchise en Australie. Mon Gouvernement va supprimer les taxes douanières qui frappent actuellement le commerce du thé en vrac et des fèves de cacao, et réduira dans des proportions semblables les droits relatifs au thé en paquets. Cette décision nous coûtera 2 millions de dollars.

Nous importons des pays en voie de développement pour une valeur de 450 millions de dollars par an. Plus de 70 p. 100 de ces importations entrent déjà en franchise.

Si, pour les raisons que j'ai citées plus haut, nous ne pouvons accepter une formule rigide pour la réduction des tarifs douaniers, nous sommes disposés à examiner article par article ceux qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement. Dans le cadre des négociations Kennedy,

nous procédons actuellement à un examen qui porte sur 135 articles manufacturés.

Les objectifs que nous voudrions voir réaliser par cette Conférence correspondent à ceux du *Kennedy round* ou même étendent sa portée. Espérons que cette série de négociations sera une grande réussite dans le domaine de la libéralisation des échanges et deviendra ainsi un monument de plus — un monument vivant — à la mémoire de ce grand Président. Le *Kennedy round* et la présente Conférence doivent constituer à eux deux un gigantesque pas en avant qui élèvera le niveau de vie de millions de personnes et diminuera les tensions intérieures si souvent liées aux conditions commerciales.

Pour conclure, permettez-moi de citer de nouveau M. Prebisch. Il parle de l'importance qu'il y a à adopter des « attitudes nouvelles », des méthodes « réalistes », et de la nécessité de faire un « acte de foi ». Tel est l'état d'esprit dans lequel nous avons accepté de participer à cette Conférence.

Ne nous y trompons pas : il ne sera pas facile de concilier les intérêts nationaux en présence dans le commerce international. L'issue de cette Conférence montrera si les nations qui y sont représentées sont capables de s'unir pour résoudre ce conflit d'intérêt.

J'ai la certitude qu'en ce domaine, vouloir, c'est pouvoir.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. BRUNO KREISKY,
MINISTRE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

à la septième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : anglais]

Au nom de la délégation autrichienne, permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, mes plus sincères félicitations. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a trouvé en vous un président qui possède les qualités les plus éminentes : une forte personnalité, une connaissance approfondie des problèmes et une réputation internationale hors de pair.

Dans votre tâche, Monsieur le Président, vous bénéficiez de l'assistance de l'excellent personnel de cette Conférence, mais aussi et surtout de celle de notre éminent Secrétaire général, M. Prebisch, qui a tant fait pour préparer cette réunion et qui nous a soumis un si excellent rapport. Un grand nombre de pays ont attendu l'ouverture de la Conférence avec les plus grands espoirs. D'autres, soyons francs, ont été plus sceptiques. Il serait réaliste, je pense, de nous en tenir à un juste milieu et de considérer cette Conférence avec un optimisme prudent.

Mais l'optimisme ne suffit pas ; il faut encore que dès le début nous prenions des mesures efficaces pour empêcher que la Conférence ne devienne le champ clos où s'affrontent les tensions internationales. Tel n'est pas le but de cette réunion. Au lieu de laisser ces tensions se manifester, il faut que nous fassions des efforts concertés pour assurer à la

Conférence le succès qu'elle mérite. Si nous devons échouer, nous aurions manqué une occasion unique de faciliter par la coopération internationale la solution de l'un des problèmes les plus vitaux de notre temps. Cette occasion ne se représenterait pas de sitôt.

Il y a quelques mois, j'avais dit que la survie de notre civilisation pourrait dépendre en définitive d'une solution du problème du désarmement. J'avais ajouté que la réalisation d'une coexistence pacifique, malgré le processus de la polarisation qui se poursuit dans le domaine des idées, sera le facteur décisif dont dépendra la possibilité de cohabitation entre les hommes. J'avais dit enfin que seule une association efficace entre les pays industrialisés et les nations en voie de développement nous offrira la possibilité de vivre côte à côte en bonne intelligence sur cette planète qui va en se rapetissant. Heureusement, nous pouvons traiter tous ces problèmes dans le cadre des organes des Nations Unies.

La Conférence sur le commerce constitue un départ nouveau et il me semble que toutes les conditions sont réunies ici pour nous permettre, au cours des nombreuses semaines de débats et de délibérations qui vont venir, de trouver des solutions pratiques, du moins en ce qui concerne quelques-uns des grands problèmes qui nous occupent.

Sur le plan de la morale internationale nous

approuvons le principe de l'aide économique mais nous savons que la charité, si elle peut la soulager, ne peut supprimer l'indigence. Pour cela, il faut trouver des solutions économiques et des moyens d'assistance internationale qui permettent à chaque pays de s'aider lui-même. Le slogan *aid through trade* (l'aide par les échanges) est certainement juste, mais il serait dangereux s'il devenait une simple formule destinée à masquer les réalités. La solidarité internationale est quelque chose de beaucoup trop subtil pour pouvoir être mise en formule.

Après la seconde guerre mondiale, la moitié de l'Europe se trouvait en ruine. Nul n'aurait osé espérer à l'époque que la vie renaîtrait de ce désert aride et personne n'aurait pu s'imaginer que les millions d'être humains qui recherchaient dans les décombres les fragments de leurs biens abandonnés pourraient à nouveau un jour vivre dans la dignité et dans une certaine sécurité.

C'est à ce moment fatidique que fut lancé le Plan Marshall, unique par son ampleur et ses caractéristiques. Il s'agissait de plus que d'une assistance économique à une échelle grandiose : c'était l'expression tangible de la solidarité du peuple américain envers les nations d'Europe. On peut même dire que le Plan Marshall assura la survie de la démocratie sur notre vieux continent.

Le Plan Marshall a été aussi pour nous un exemple remarquable : les mesures économiques qui furent prises dans son cadre permirent aux nations d'Europe de se redresser et de retrouver avec une rapidité surprenante leur entière indépendance économique. La prospérité européenne d'aujourd'hui n'a pas de précédent dans l'histoire.

Si je m'étends sur cette question, c'est parce que je crois que notre expérience peut servir de leçon au monde entier. A vrai dire on peut en tirer deux enseignements : d'une part, que les problèmes économiques, pour insurmontables qu'ils paraissent, peuvent être résolus ; et d'autre part que nous devrions étudier les méthodes qui furent employées à l'époque afin de les adapter aux besoins d'aujourd'hui. A cet égard, je voudrais insister avant tout sur le système des droits de tirage.

Je ne me propose pas, bien entendu, de soumettre un programme détaillé, au cours de ce débat général, mais seulement d'esquisser notre position. Je voudrais souligner ici qu'il est, à mon avis, de la plus haute importance que nos amis des pays en voie de développement ne perdent pas de vue certains faits : par exemple, que l'aide accordée par les pays industrialisés en vue du développement des pays sous-équipés ne provient pas des « gains mal acquis des grands monopoles » ni des fortunes constituées sous l'ère coloniale. Au cours des deux guerres mondiales, ces biens ont été réduits à néant. Ce que nous mettons à la disposition des pays en voie de développement, c'est une partie de notre « gâteau » national, ce qui signifie que quelqu'un, quelque part, doit renoncer à une tranche de ce

gâteau. Que cette aide soit prélevée sur les recettes fiscales ou sur d'autres recettes, qu'elle soit utilisée sous la forme d'une assistance directe ou sous forme d'un financement des exportations, elle est constituée par les efforts de millions d'êtres humains.

Les règles du gouvernement démocratique nous obligent à rendre compte à notre parlement et à notre opinion publique de l'utilisation qui est faite de cet argent. Il me semble qu'il importe beaucoup que ces faits soient connus et appréciés à leur valeur. C'est ainsi seulement que nous pourrions créer de part et d'autre le climat psychologique propice à l'octroi d'une aide en vue du développement économique.

C'est pourquoi je voudrais lancer un appel aux pays en voie de développement et les prier instamment de considérer que leur stabilité politique, la valeur de leurs programmes économiques, le réalisme de leurs objectifs et la bonne gestion de leurs affaires sont des éléments qui, ensemble, doivent permettre de jeter les fondations d'une coopération économique avantageuse pour tous.

Quant aux pays que j'ai l'honneur de représenter, je ne peux que vous faire remarquer que les ressources matérielles de l'Autriche sont limitées. Notre relèvement d'après-guerre vient seulement de s'achever ; il y a quelques semaines, à peine, nous nous sommes acquittés des dernières obligations matérielles que le Traité relatif à l'Etat autrichien nous avait imposées. Et pourtant, aujourd'hui déjà, les produits qui constituent les exportations principales des pays en voie de développement ne sont frappés chez nous que de restrictions très faibles à l'importation. Pour ne parler que des plus importantes de ces restrictions, je dirai que les droits de douane ont été considérablement diminués. Pour ce qui est des produits d'origine tropicale, l'Autriche est disposée à souscrire à de nouveaux accords sur les produits de base, accords indispensables pour assurer la stabilité des prix et accroître les recettes des nations en voie de développement. Le Gouvernement autrichien est prêt, dans la mesure où des droits de douane subsistent encore sur ces produits, à réduire davantage ces droits, voire à les supprimer, à condition que les autres pays industrialisés soient disposés à faire les mêmes concessions.

Quant aux autres produits de base, l'Autriche est prête à s'associer à d'autres pays industrialisés pour mettre au point et conclure de nouveaux accords sur les produits de base.

Dans tous les cas, nous sommes disposés à ne pas accroître nos droits de douane sur les produits de base qui nous viennent principalement des pays en voie de développement et à poursuivre notre politique qui consiste à ne pas prélever de taxes intérieures sur ces produits.

De même, pour faciliter les exportations de produits finis et semi-ouvrés des pays en voie de développement, l'Autriche est disposée à maintenir le statu quo en ce qui concerne les droits de douane

et les restrictions quantitatives et à participer activement aux prochaines négociations tarifaires du GATT.

En outre, l'Autriche approuve les activités que le Fonds monétaire international déploie en ce qui concerne le financement compensatoire destiné à atténuer les effets des fluctuations à court terme des prix des produits de base, à condition toutefois que la charge que l'économie autrichienne devra assumer de ce fait soit limitée et puisse être prévue.

L'Europe entière est maintenant très prospère, mais il existe des différences entre les divers pays du continent. Alors que dans certains pays l'accélération des investissements et l'accroissement de la production provoqueraient des pressions inflationnistes, dans d'autres il existe des ressources latentes qui ne sont pas utilisées faute de capitaux. Afin de mobiliser ces ressources — ressources industrielles et biens d'équipement — un effort concerté et organisé des pays industrialisés et des groupements et organisations économiques de l'Europe paraît souhaitable. L'Autriche en tout cas est disposée à prendre part à une telle initiative, qui grâce à une meilleure coopération permettrait à des pays comme le mien de participer davantage aux programmes d'investissement des pays en voie de développement.

La grande tâche, la tâche essentielle de cette Conférence est de contribuer à soulager et vaincre la misère écrasante qui continue à peser sur de vastes régions du monde. Certains disent qu'il s'agit là d'une tâche qui, comme celle de Sisyphe, dans l'ancien mythe grec, est vouée à l'échec.

Je leur répondrai qu'il y a cinquante ans à peine, les pays industrialisés d'aujourd'hui connaissaient eux aussi la misère. Si les conditions de vie des pays d'Europe, du cercle polaire aux rives de la Méditerranée, se sont transformées si radicalement, c'est en grande partie en raison du fait que notre conception de la démocratie politique a été pénétrée d'une signification sociale transcendante. L'évolution dans ce sens se poursuit. Certains appellent notre économie une économie de marché fondée sur la libre entreprise — ou une économie de marché à tendances sociales — d'autres parlent d'un Etat providence. Tout dépend du point de vue politique auquel on se place pour observer la croissance des sociétés d'aujourd'hui. Dans tous les cas, c'est la pénétration croissante de la pensée et de la substance démocratiques dans la vie internationale qui conduira à cette synthèse de l'idéalisme et de l'empirisme dont nous avons besoin pour venir à bout de cette grande tâche des temps modernes.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. MAURICE BRASSEUR,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION BELGE**

à la troisième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : français]

Je suis particulièrement heureux de féliciter M. Kaissouni à l'occasion de son élection à la présidence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cet honneur qui lui échoit est largement mérité, mais c'est aussi une grande responsabilité qui pèsera sur ses épaules.

Je puis assurer au Président que la délégation belge se fera un devoir de lui apporter dans sa lourde tâche sa collaboration entière et constante.

La Belgique fait maintenant partie d'une famille composée de six membres qui tous ont une forte personnalité et une grande vigueur de pensée et de convictions. Elle a même l'honneur et la charge de présider ce groupe pendant le premier semestre de cette année.

La vie de cette famille retentit parfois du bruit de divergences d'opinions sur l'orientation que doit prendre la vie commune. Ces discussions ne doivent pas être mal comprises. La Communauté économique européenne (CEE) s'est créée parce que les

six pays ont perçu la nécessité d'unir leurs efforts et qu'ils sont animés de la volonté de vivre et de grandir ensemble. Cette volonté prédomine : c'est elle qui fait surgir à chaque occasion les compromis nécessaires et c'est elle qui fait naître les idées qui permettent de franchir l'une après l'autre les étapes de l'intégration.

La Communauté est consciente de sa place et de son importance dans la société mondiale. Elle est également pénétrée de ses responsabilités, tant de celles qui découlent de sa situation propre que de celles qu'elle partage avec toutes les nations, grandes ou petites, qui veulent le maintien de la paix et le progrès de l'homme.

Vous comprendrez donc que nous avons suivi avec le plus vif intérêt les travaux préparatoires de la Conférence. Nous savons qu'elle est une étape importante de l'évolution des relations et de la coopération économique entre les nations. En effet, sur le plan moral, nous ne pouvons pas

admettre que se perpétuent des niveaux insuffisants de vie, tandis que sur le plan économique nous devons savoir que l'intérêt commun demande que tous les pays du monde participent valablement aux échanges internationaux.

Une tâche aussi grave que celle qui nous attend demande à être abordée sans dogmatisme, ni rigidité. Des idées bien posées doivent être échangées, de manière à ce que, par comparaison, par contraste ou par combinaison, on puisse s'avancer dans la recherche des solutions qui apparaîtront les plus appropriées. La Communauté économique européenne ne veut pas se présenter avec des positions déjà rigoureusement arrêtées vis-à-vis des problèmes qui se posent. Les représentants des Etats membres et de la Commission feront connaître, au cours des travaux de la Conférence, les résultats des études nationales et communautaires, ainsi que certaines idées qu'ils ont dégagées.

La Conférence des Nations Unies a été convoquée parce que le sentiment général est que nous arrivons à un tournant qui demande une détermination à la fois audacieuse et prudente des orientations à prendre.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y eut une grande décision : celle d'entreprendre l'effort de sortir du bilatéralisme et de fonder à nouveau les échanges sur le multilatéralisme. Notre distingué Secrétaire général a eu raison de souligner l'importance, dans son rapport, de cette entreprise. Dans le bilatéralisme en effet, les petits pays, qui n'ont que des marchés étroits et peu de produits à offrir en négociation, sont dans une position faible par rapport aux unités économiques plus grandes.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, élaboré à l'occasion des travaux préparatoires de la Charte de La Havane, a joué un rôle particulièrement utile dans ce domaine important de la libéralisation et de l'expansion des échanges. L'Organisation des Parties contractantes à cet accord a su exercer une pression constante, graduelle et ferme en vue de réduire les obstacles tarifaires et quantitatifs. Avec équilibre, elle a mis en œuvre progressivement les règles de l'Accord général, tout en tenant compte avec réalisme des situations particulières qui se présentaient. Elle a su tempérer la rigidité des applications de certains principes lorsque les circonstances le demandaient. Dans d'autres cas, par contre, elle a affirmé la force des principes de l'Accord général en face de résistances nées d'un attachement au protectionnisme et au bilatéralisme du passé.

L'activité des Parties contractantes a donc permis, d'une part, de mettre au point une organisation efficace, souple et dynamique et, d'autre part, d'accumuler une expérience précieuse et un ensemble de dispositions, qui forment un droit coutumier du commerce mondial. La Communauté a la conviction que cette organisation, avec son patrimoine, constituera un instrument précieux lorsqu'il s'agira de

donner une application pratique aux résolutions et aux orientations d'ordre général qui seront élaborées par notre Conférence.

Tout en marquant combien l'effort déployé depuis 1947 a été fructueux et utile, nous reconnaissons que les pays industrialisés ont le plus bénéficié de cette évolution. Cela ne leur est d'ailleurs pas venu sans grands efforts de leur part. Les pays européens, en particulier, ont pu redresser leur propre économie et prendre part à l'augmentation de la production et des échanges grâce à une certaine stabilité et à un certain nombre de disciplines internes. Par exemple, ils ont consacré aux investissements durant de longues années d'importantes ressources qu'ils refusaient à la consommation.

Des efforts substantiels ont également été effectués par d'autres pays qui, en partant de situations peut-être encore plus difficiles, ont réussi ou sont sur le point de réussir leur développement industriel et agricole.

Le Secrétaire général, dans son rapport, semble voir une certaine opposition entre ce qui a été fait jusqu'à présent et l'orientation nouvelle qu'il faudrait donner aux échanges et aux relations économiques internationales. Nous ne sommes pas convaincus que cette opposition soit réelle. Nous pensons plutôt que cette orientation nouvelle sera simplement la suite logique et le complément de l'autre.

Il serait dangereux de voir rejeter, sans plus, ce qui a été fait jusqu'à présent parce qu'insuffisant. En effet, à défaut des bases du passé, l'on risque fort en dernière analyse, non pas d'avancer, mais de reculer. Il convient sans doute d'améliorer ces bases ou de les compléter pour assurer à un nombre croissant de pays des ressources suffisantes pour poursuivre leur développement. Il convient donc de chercher à modeler le commerce d'une façon plus constructive pour les pays en voie de développement. Mais l'important est de mettre les échanges internationaux au service de l'augmentation des ressources de tous les pays du monde.

Par un processus d'accélération, cet accroissement contribuera à son tour au développement des échanges internationaux. Cela s'est d'ailleurs produit en ce qui concerne la Communauté elle-même. En effet, celle-ci, à la suite de son expansion économique intérieure, a accru ses importations globales d'une façon telle qu'elle atteint le chiffre le plus élevé du monde.

En particulier, la Communauté a augmenté ses importations en provenance des pays en voie de développement à un rythme bien supérieur à celui de la plupart des autres pays. Ses importations sont passées, de 1957 à 1963, de 7 milliards 119 millions de dollars à près de 9 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 25 p. 100. La Communauté est ainsi devenue le client le plus important des pays en voie de développement.

D'un autre point de vue, je voudrais souligner

que les importations de la Communauté en provenance des pays en voie de développement ont représenté, en 1961, 4,55 p. 100 du produit national brut de la Communauté, soit un pourcentage qui se situe parmi les plus élevés du monde.

Enfin, l'Europe occidentale est la région du monde qui importe le plus des pays en voie de développement puisque les importations globales de la Communauté et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en provenance de ces pays se sont élevées en 1963 à environ 15 milliards de dollars. Les Etats membres de la Communauté ne peuvent s'empêcher de constater que les pays industrialisés à monopole d'Etat de commerce extérieur sont très loin d'avoir fait un effort comparable en valeur absolue en ce qui concerne leurs importations en provenance des pays en voie de développement. S'ils acceptaient le même effort que le nôtre, les problèmes du développement pourraient s'acheminer vers une solution plus rapide.

Les statistiques que j'ai citées opposent des faits précis au verbalisme. Ces faits n'incitent cependant pas la Communauté à se considérer comme satisfaite. Bien au contraire, elle est ouverte aux soucis des pays en voie de développement de voir leurs problèmes traités de façon concrète. Aussi sommes-nous prêts à nous associer à de nouveaux efforts, concertés sur le plan le plus large et auxquels participeront tous les pays.

La Communauté est sensible au fait que les pays en voie de développement n'ont pas toujours bénéficié complètement de l'augmentation en quantité de leurs exportations, par suite de l'évolution des prix. En conséquence — et comme elle l'a déjà affirmé dans d'autres enceintes — la Communauté est favorable en principe à une stabilisation des prix des produits primaires à un niveau suffisamment rémunérateur pour les pays producteurs. Si tous les pays participant à la Conférence étaient en mesure de marquer, eux aussi, leur accord sur ce principe, un jalon important serait marqué dans la bonne direction.

Toute stabilisation a évidemment ses limites. Il faut en premier lieu éviter de provoquer une surproduction qui détruirait le soutien qu'on voudrait établir. Deuxièmement, il ne faut pas que nous soyons entraînés à nous détacher du problème essentiel de la diversification de la production, qui est beaucoup plus importante pour bon nombre de pays en voie de développement. Enfin, il faut se garder de favoriser l'emploi de produits de remplacement, bien que le progrès technique et ses conséquences inévitables contraignent à regarder ce problème avec réalisme.

Compte tenu notamment de ces considérations, la Communauté est prête à participer activement à la recherche d'actions appropriées susceptibles de conduire à la stabilisation des prix des matières premières souhaitée par les pays en voie de développement.

Dans les travaux préparatoires de notre Conférence, il a beaucoup été question de la réduction progressive des droits de douane et des autres mesures appliquées à l'importation des produits primaires. La Communauté a déjà exprimé dans d'autres enceintes l'avis que la liberté d'accès aux marchés ne constituait qu'un des moyens parmi d'autres de tendre vers la réalisation de l'objectif général et primordial d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Ceci ne signifie nullement que la Communauté ne soit ni apte ni disposée à prendre des mesures dans ce domaine. En 1963, elle a spontanément et totalement suspendu les droits sur des produits importants pour l'économie de certains pays en voie de développement, tels le thé et les bois tropicaux. La mise en vigueur de la Convention de Yaoundé ira de pair avec une réduction, allant jusqu'à 40 p. 100 dans certains cas, des droits du tarif commun applicables à un certain nombre de produits, parmi lesquels le café, le cacao et les ananas. En concluant les arrangements entre eux, les Etats membres de la Communauté et les dix-huit Etats africains et malgache associés ont donc eu le souci de concilier leurs intérêts avec ceux des pays en voie de développement.

Il faut d'ailleurs remarquer à cet égard que les statistiques montrent que, si les importations de la Communauté en provenance de l'ensemble des pays moins avancés ont progressé de 25 p. 100 entre 1957 et 1963, les importations en provenance des pays africains et malgache associés n'ont augmenté que de 12 p. 100, passant de 877 à 987 millions de dollars. Le contraste est encore plus frappant si l'on considère que pendant cette même période l'ensemble des pays africains, qui ne sont pas associés à la Communauté, voyaient celle-ci accroître ses achats chez eux de 1 milliard 553 millions à 2 milliards 315 millions de dollars, soit une augmentation de 49 p. 100.

La coopération, sur un pied de complète égalité et dans le respect mutuel des souverainetés nationales, entre la Communauté et l'Afrique, n'est donc pas une entrave au développement des exportations des pays en voie de développement. Bien au contraire, l'expansion entraînée par la création de la Communauté a eu des effets bénéfiques dans toutes les parties du monde. Nous sommes donc heureux que les prévisions dont nous avons fait état en 1957 et 1958 au GATT se soient largement vérifiées.

En ce qui concerne les produits manufacturés, la Communauté pense — tout comme les pays en voie de développement — que des problèmes importants se posent et qu'un effort sérieux doit être fait en ce domaine. Il est évident qu'une augmentation substantielle des ressources en devises des pays en voie de développement doit progressivement provenir de la diversification de leurs exportations, ce qui signifie que les ventes de produits primaires

doivent se doubler de ventes de produits manufacturés.

A l'heure actuelle, on constate que, dans la plupart des cas, les pays en voie de développement ne parviennent pas à présenter ou à faire accepter par l'extérieur leurs produits manufacturés, tandis que dans d'autres cas l'introduction de certains produits fabriqués sur les marchés étrangers a été réussie uniquement en jouant sur le facteur prix. D'une façon comme de l'autre, la situation n'est pas satisfaisante : dans le premier cas parce que le commerce reste à créer, dans le deuxième parce que les exportations à prix exceptionnellement bas ne donnent satisfaction ni aux pays exportateurs qui sont obligés de maintenir les rémunérations de leurs travailleurs à un niveau extrêmement bas, ni aux pays importateurs qui risquent une désorganisation de leurs marchés intérieurs.

Les solutions qu'il faudra rechercher pour les divers problèmes posés, qui vont de la présentation des produits jusqu'à l'accès aux marchés, devront se fonder sur la coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Il est possible notamment que nous soyons amenés à rechercher un assouplissement de la règle du traitement de la nation la plus favorisée au profit des pays moins avancés. Bien des idées ont été avancées à ce sujet, entre autres celle de préférences temporaires, dégressives et sélectives.

La Communauté participera activement à l'étude de solutions équilibrées, susceptibles de conduire à l'expansion souhaitable des exportations des produits manufacturés originaires des pays en voie de développement, en vue de favoriser leur industrialisation.

Un autre point important que la Conférence sera appelée à examiner est celui du développement des échanges intrarégionaux. En cette matière aussi, bien des idées ont été avancées : on a parlé d'un assouplissement des règles de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, afin de faciliter la création d'unions douanières et de zones de libre-échange entre pays en voie de développement, on a parlé de l'octroi réciproque de préférences entre les pays en voie de développement, on a parlé de l'institution de mécanismes de paiement analogues à ceux qui, dans un passé récent, fonctionnaient entre les pays d'Europe occidentale.

La Communauté a réfléchi à ces questions. Elle est convaincue qu'une coopération régionale réalisée sur la base de principes économiquement sains est susceptible d'apporter de nombreux effets bénéfiques. En effet, elle attire les investissements étrangers, elle facilite une utilisation rationnelle des ressources naturelles et permet aux entreprises de disposer d'un marché suffisamment large pour que puissent être atteints des niveaux économiques de production.

Ce qui sera fait dans ce domaine sera utile à

condition d'avoir un caractère multilatéral, d'éviter de mettre le désordre dans les échanges internationaux et de ne pas consacrer des situations acquises privilégiées. Ce sont les bases d'une diversification et d'une rationalisation génératrices de l'expansion économique qu'il faut jeter.

Dans cet ordre d'idées, la Communauté ne comprend guère les critiques systématiques et dogmatiques qui sont parfois adressées au principe de son association avec diverses nations en voie de développement. La justification essentielle d'une telle association se trouve dans les bénéfices qu'elle apporte à ces dernières. On ne peut concevoir que dans la recherche de nouveaux moyens à apporter aux nations qui luttent pour le développement, il faille commencer par soustraire des appuis à ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous ai entretenu jusqu'à présent des vues que la Belgique soutient avec les autres États membres de la Communauté.

Le moment me paraît venu de mettre en lumière quelques vues plus spécifiquement belges, encore que certaines d'entre elles soient partagées par d'autres délégations.

Pour commencer, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont mené les travaux préparatoires de cette Conférence. Ils y ont mis leur cœur et leur cerveau, de sorte que le foisonnement d'idées a été tel que nous risquions presque d'être écrasés par une surabondance de richesses. Heureusement, un guide prestigieux s'est offert à nous. Dans un rapport magistral, notre Secrétaire général, M. Prebisch, a effectué une synthèse des problèmes et des perspectives de la Conférence, synthèse qui frappe par l'élévation de la pensée et qui parle aux âmes par l'émotion généreuse et contenue qu'on sent vibrer à toutes les pages. Si nous ne pouvons pas dire que nous serons toujours d'accord avec le Docteur Prebisch, nous serons unanimes, je pense, à lui dire notre admiration pour son travail.

Une conviction que je partage entièrement avec notre Secrétaire général est celle de la réalité du problème posé par l'évolution du commerce des produits de base. Il serait déjà grave en lui-même, du seul fait de l'inégalité de sort qui se crée automatiquement entre les diverses nations. Il devient primordial quand on se souvient que les pays défavorisés dépendront encore longtemps pour le gros de leurs recettes extérieures de l'exportation de produits primaires.

Du côté belge, nous avons affirmé depuis longtemps notre conviction qu'il fallait chercher à stabiliser les produits de base et, le cas échéant, à valoriser leur prix.

Vous savez qu'il existe une certaine divergence de vues entre les partisans de la stabilisation et ceux qui jugent qu'une valorisation est nécessaire. Je pense que l'importance de cette controverse a été exagérée.

En effet, tout dépend du niveau auquel on sta-

bilise un produit. Si l'on peut, par exemple, profiter d'une certaine hausse pour fixer un plancher, la stabilisation se confond avec un degré de valorisation. Comme d'autre part il est certain qu'on ne peut envisager des hausses de prix spectaculaires sans danger de voir diminuer la consommation, encourager la surproduction ou stimuler les produits de remplacement, une discipline s'impose tout naturellement aux producteurs comme aux consommateurs.

Après mûre réflexion, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faudra employer une diversité de moyens. Chaque produit pose en effet ses problèmes particuliers et on ne peut donc ni trouver une solution type pour l'ensemble des productions, ni poser en principe que toutes les productions demandent la conclusion d'un accord intergouvernemental pour les réglementer. C'est pourquoi nous sommes favorables à une approche produit par produit, par des accords intergouvernementaux de contrôle ou par d'autres méthodes. Je n'exclus d'ailleurs pas à priori, parmi les solutions à adopter, un système de perception complémentaire à l'importation lorsque les prix mondiaux tombent sous certains niveaux convenus, perception dont le produit serait consacré à des fins de développement dans les pays exportateurs moins avancés.

Sans doute peut-on penser encore à d'autres mesures dans le domaine des productions primaires.

En ce qui concerne l'agriculture, on devrait encourager la coopération en vue de réaliser des progrès de deux ordres :

Le premier consisterait à mobiliser une partie des facteurs de production, humain et autres, en vue de l'amélioration et de l'accroissement des récoltes destinées à l'usage interne tant pour élever le niveau et la variété de l'alimentation de la population que pour fournir des matières premières à l'économie nationale.

Le second progrès, d'ailleurs lié au premier, serait de développer fortement la recherche scientifique destinée soit à découvrir de nouvelles cultures à entreprendre, soit à trouver de nouvelles utilisations des produits traditionnels. L'exemple nous est d'ailleurs donné par les grandes entreprises pétrolières qui ont progressivement découvert des usages pour tous les sous-produits, primitivement perdus, du raffinage du pétrole brut. Cette recherche acharnée a certainement eu une influence heureuse sur le volume de l'exportation des pays producteurs de pétrole.

Dans d'autres enceintes, j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître mes vues sur l'aide qui devrait être apportée au développement industriel des pays moins avancés et à l'expansion de leurs exportations de produits manufacturés. Ces idées, qu'on a bien voulu baptiser du nom de plan Brasseur, visent à éviter les débats complexes et peut-être stériles dans lesquels je crains de nous voir engagés si nous essayions de mettre au point des systèmes de pré-

férences logiquement cohérents, mais qui se heurteraient à des réalités qui n'obéissent malheureusement pas toujours à des règles logiques.

Sans vouloir offrir plus qu'une base de discussion, qui n'a rien d'un plan détaillé, je suis parti d'une analyse des trois catégories de produits industriels qui peuvent être offerts sur les marchés des pays plus évolués :

1. Il y a tout d'abord les produits qui sont présentés à des conditions similaires à celles existant pour les mêmes produits offerts par des pays fortement industrialisés. Dans ce cas, on ne saisit guère l'utilité d'une préférence : elle ne ferait que déséquilibrer le déroulement normal des échanges et provoquer des réactions défavorables.

2. Existente ensuite les produits qui sont fabriqués dans des conditions économiques peu normales et qui peuvent, dès lors, être offerts à des conditions de prix sensiblement inférieures à ceux pratiqués par la généralité des producteurs nationaux ou étrangers, fournisseurs habituels du marché importateur. On ne peut envisager d'empirer les perturbations qui en résultent par l'octroi de faveurs supplémentaires à ces produits.

Il faudrait ici chercher à introduire des modalités de coopération internationale qui éviteraient la brutalité des sauvegardes prises devant la désorganisation des marchés. Par exemple, je pense à des taxes compensatoires, administrées par un organisme restreint formé de représentants du pays exportateur et du pays importateur. Le produit perçu ne serait pas une recette du pays importateur, mais serait utilisé à des fins de développement du pays exportateur.

3. Enfin, viennent les produits qui ne peuvent être actuellement offerts sur le marché international à des conditions compétitives. Beaucoup de ces productions pourraient devenir compétitives, moyennant certains efforts et une assistance appropriée. Il s'agit donc de favoriser des efforts de rationalisation, de meilleure production et de vente active de la part des producteurs. Ceux-ci seraient effectivement stimulés si leurs marchés étaient élargis et s'ils n'étaient exposés à une certaine concurrence.

L'octroi de préférences tarifaires par les pays développés serait une aide notable pour atteindre les objectifs d'élargissement du marché et de soumission à la concurrence. De telles préférences devraient être adaptées aux nécessités de chaque cas et aussi aux conditions du marché importateur. Ceci pourrait être réalisé par des négociations entre les parties intéressées. L'initiative appartiendrait évidemment au pays qui voudrait devenir exportateur. De cette manière, une véritable non-discrimination serait réalisée, car chaque pays en voie de développement serait libre de demander l'ouverture des négociations qu'il jugerait utiles.

Les préférences ainsi négociées devraient être sélectives, temporaires et dégressives. Ceci pour

deux raisons, la première pour éviter des liens permanents qui déformeraient les courants des échanges, la deuxième pour inciter l'industrie bénéficiaire à mettre à profit la période de préférence pour améliorer ses méthodes de production, son rendement et son action commerciale.

L'effet des préférences serait considérablement accru si le développement de l'industrie bénéficiaire était conçu dans le cadre d'une organisation régionale entre pays en voie de développement. La croissance de l'industrie serait en effet assurée non seulement par la disposition de son marché national et du marché préférentiel temporaire, mais encore par l'ouverture des marchés des autres pays membres de l'organisation régionale.

Le résultat des négociations en vue de l'établissement de préférences sélectives, temporaires et dégressives devrait être notifié à une organisation internationale appropriée. De cette manière, le système ne porterait pas préjudice au principe de la clause de la nation la plus favorisée. En effet, ce principe serait maintenu comme règle et les préférences n'apparaîtraient que comme des exceptions individuellement autorisées par un organisme international.

En parlant de préférences que l'on devrait envisager pour aider l'effort d'industrialisation, je vous ai fait part de l'utilité de les considérer dans le cadre d'organisations régionales. C'est vous dire que du côté belge nous sommes bien de l'avis exprimé par la Communauté économique européenne sur l'importance des groupements régionaux.

Les propositions visant à étendre la coopération économique entre pays en voie de développement et à augmenter leurs échanges réciproques éveillent en Belgique le plus vif intérêt. Nous pouvons apporter notre aide à leur réalisation. Il nous paraît que la formation de techniciens, l'amélioration des méthodes de vente, la promotion de l'exportation (qui doit être vendue au lieu de simplement offerte), enfin l'encouragement des apports de capitaux et des connaissances techniques privés, sont des terrains propices à la collaboration.

J'ai, dans ce domaine, deux ordres de suggestions que je voudrais soumettre à notre réflexion commune.

La première serait la création d'un mécanisme d'assurance-crédit international, destiné à soutenir les exportateurs des pays en voie de développement. Une telle organisation pourrait avoir comme membres, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays moins avancés qui s'intéressent à la vente de biens industriels qui exigent des crédits à l'exportation. La dotation initiale de l'institution ne demanderait pas nécessairement des décaissements effectifs très considérables. L'expérience des organismes qui fonctionnent dans les pays industriels montre qu'en général, après avoir reçu une dotation initiale relativement modeste, les organismes d'assurance-crédit ont pu vivre par leurs

propres moyens et même constituer des réserves.

Grâce à la garantie offerte par un tel organisme d'assurance, les fabricants des pays en voie de développement, qui ne trouveraient que difficilement chez eux un financement de leurs crédits à des acheteurs étrangers, pourraient peut-être s'adresser aux places financières internationales pour obtenir une couverture à des conditions qui leur permettraient de soutenir la concurrence internationale. A condition d'être bien géré, l'organisme d'assurance-crédit serait donc un moyen efficace d'apporter une aide marquée aux pays qui font leurs premiers pas dans l'exportation à crédit.

La deuxième idée est qu'il faudrait reprendre la question des garanties à donner aux capitaux privés qui s'investissent dans les pays en voie de développement. Nous devrions examiner les moyens de donner les sécurités voulues, tout en ménageant le désir de la plupart des nations de ne pas voir des secteurs considérables de leurs économies être dominés d'une manière permanente par des influences extérieures. Des systèmes d'assurance des investissements fonctionnent bilatéralement entre certains pays. Il a été proposé à plusieurs reprises de reprendre le principe sur une base multilatérale. Cela me semble mériter notre attention.

En outre, on pourrait songer à encourager le retour des capitaux expatriés des ressortissants des pays en voie de développement, en permettant qu'ils soient utilisés pour le rachat des parts étrangères dans les entreprises, rachat qui devrait être offert un certain nombre d'années après la mise en marche et qui devrait s'effectuer en devises convertibles.

La forme la plus marquée de la coopération entre pays en voie de développement est évidemment la formation d'unités régionales. A ce propos, on tend à dire que les dispositions de l'article XXIV du GATT sont trop rigides lorsqu'elles exigent que de telles mesures soient prises dans le but de créer des unions douanières ou des zones de libre-échange. Même la souplesse de l'application de ces règles, qui s'est manifestée vis-à-vis de plusieurs projets de rapprochement entre pays moins avancés, n'apaise pas les critiques.

Je voudrais mettre cette assemblée en garde contre le danger de croire aux solutions sans douleur, ne demandant pas d'efforts, illusion qui risque d'endormir les énergies qui doivent s'employer à fond si le progrès si justement souhaité doit s'accomplir.

Les pays en voie de développement ne doivent pas rester retranchés derrière des murailles protectionnistes. L'expansion industrielle de ces pays ne peut être basée seulement sur des marchés nationaux étroits et sur l'exportation vers les pays développés. Elle ne sera réussie que si les échanges entre pays moins avancés s'accroissent parallèlement à l'augmentation et à la diversification de leurs productions.

L'organisation de groupements régionaux entre

pays en voie de développement est la manière de donner une base saine au développement économique. Le but serait cependant manqué si l'échange d'avantages préférentiels devait se faire de manière chaotique, sans objectifs définis et en ménageant des positions acquises, fortes mais parfois abusives.

Certes, les pays en voie de développement ont peut-être à vaincre des difficultés encore plus grandes que les pays européens avant de pouvoir se grouper régionalement. En conséquence, les règles applicables pourraient être beaucoup plus souples dans leur cas que dans celui des nations plus avancées. Cela ne signifie nullement qu'ils doivent souhaiter échapper à toute discipline et échanger des préférences sans but précis. De telles pratiques ne seraient ni dans l'intérêt des pays en voie de développement eux-mêmes, ni favorables à une expansion harmonieuse et fructueuse du commerce international.

Je crois, Monsieur le Président, qu'il est temps pour moi de conclure.

Nous vivons une époque historique où toutes les forces vives de l'humanité répondent à l'appel de l'avenir. C'est notre responsabilité à tous de canaliser ce torrent d'énergies nouvelles vers la réalisation de notre aspiration commune : voir tous les hommes jouir enfin d'un niveau de vie qui leur ouvre la possibilité de développer pleinement leur potentiel tant du point de vue matériel que spirituel.

C'est pourquoi la Belgique, comme tous les Etats membres de la Communauté européenne, est venue à cette Conférence dans un esprit réaliste et constructif. Elle sait que les problèmes sont immenses, complexes et difficiles, elle sait que les moyens actuels ne sont pas sans limite. Mais elle désire

collaborer activement à l'étude de toutes les orientations qui conduiront à tirer le maximum d'utilité des ressources mises en œuvre.

Elle désire participer à l'amélioration de vie de tous les peuples. Messieurs, la finalité de pareille conférence : c'est l'homme. Un seul souci doit nous animer, c'est de tout mettre en œuvre pour que les générations qui montent puissent affirmer demain que c'est à Genève que tous ensemble, nous avons pris la décision qu'il n'y aurait plus de pays pauvres et de nations riches. Celles-ci doivent participer avec loyauté et générosité à l'établissement d'un monde égal et meilleur. Mais si notre responsabilité est grande, la part la plus grande de la tâche revient aux pays en voie de développement. La meilleure autorité que je puisse invoquer en l'occurrence n'est-elle pas celle de notre distingué Secrétaire général. Il l'a dit avec force et élégance dans une des parties les plus attachantes de son rapport. La contribution des pays développés pourra et devra être augmentée, mais cet accroissement ne pourra à lui seul soutenir les efforts nécessaires pour réaliser le développement souhaité. Les pays en voie de développement sont appelés à répondre eux-mêmes à l'appel du progrès.

Les richesses sont là, prêtes à surgir — à l'appel de notre volonté. Elles sont dans les sols, dans la terre, dans les eaux et dans les mers. Mais elles sont surtout dans les bras, les cerveaux et les cœurs. Avec notre aide certes, mais surtout par leur travail et leur intelligence, les peuples en voie de développement pourront transfigurer leurs patries et créer un monde nouveau dans lequel la technique moderne s'épanouira au bénéfice de l'humanité toute entière. Avant qu'il ne soit trop tard nous allons prendre tous ensemble les mesures indispensables pour que disparaissent de notre planète, l'inégalité, la pauvreté, la misère et la faim.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. U MAUNG MAUNG,
AMBASSADEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UNION BIRMANE**

à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : anglais]

Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour exprimer à M. Kaissouni les félicitations sincères de notre délégation à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence historique des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ayant participé précédemment à la Conférence du Caire sur les problèmes du développement économique, dont sa direction sage et

éclairée a grandement contribué à assurer le succès, nous sommes certains que la présente Conférence se déroulera également dans les meilleures conditions.

Puis-je ajouter combien nous apprécions et respectons la compétence avec laquelle M. Prebisch dirige les travaux de cette Conférence depuis leur phase préparatoire. Sa présence ici, en tant que

Secrétaire général de la Conférence, est pour nous tous une source d'encouragement. Nous aimerions également féliciter les membres du Bureau, élus à l'unanimité, et particulièrement le Rapporteur.

Les représentants qui m'ont précédé à cette tribune ont déjà parlé en détail de la signification et des buts de cette Conférence. Je me bornerai donc à traiter quelques points sur lesquels ma délégation aimerait particulièrement insister.

La vulnérabilité du commerce des produits de base sur lequel sont fondées les économies de la plupart des pays en voie de développement est une question qui a déjà été abordée au cours de ce débat. Si je reviens à nouveau sur ce point, c'est que mon pays offre un exemple classique d'une telle vulnérabilité. La Birmanie, en tant que principal exportateur de riz dans le monde, tire de 70 à 80 p. 100 de ses recettes en devises de l'exportation de ce produit.

L'élaboration du plan général de développement national de mon pays a coïncidé avec la période de grand essor que les exportations de son principal produit, le riz, ont connues immédiatement après la guerre. Le cadre financier de ce plan, particulièrement en ce qui concerne le secteur du commerce extérieur, était fondé sur des projections à long terme des recettes provenant des ventes de ce produit, établies d'après l'opinion d'experts nationaux et internationaux. Mais, à peine l'exécution de ce plan de développement s'était-elle accélérée que le prix du riz sur le marché international baissait brusquement de près de 50 p. 100, disloquant complètement le cadre financier du plan. En conséquence, on a dû renoncer à la réalisation de ce plan, ce qui a eu de graves conséquences, dont nous sentons encore les séquelles, pour l'économie et pour le processus de planification. S'il avait existé alors un plan international de financement compensatoire, comme celui que préconise actuellement le Secrétaire général de cette Conférence, M. Prebisch, mon pays aurait peut-être pu éviter ces conséquences fâcheuses.

Il a été souligné dans diverses publications sur le commerce mondial que le volume des exportations des pays moins développés avait augmenté à un taux annuel de 3.6 p. 100 durant les années cinquante, tandis que le volume de leurs importations avait augmenté à un taux annuel de 4.6 p. 100 pendant la même période. En ce qui concerne la Birmanie, les exportations ont augmenté à un taux annuel de 4 p. 100, tandis que l'accroissement des importations a atteint un taux annuel de 13 p. 100. Ces quelques faits et chiffres montrent clairement les problèmes devant lesquels se trouve placée une économie tributaire de l'exportation, comme celle de la Birmanie, où le commerce extérieur représente plus de 20 p. 100 du produit intérieur brut.

Un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé ont parlé des diverses causes et effets des problèmes

internationaux relatifs aux produits de base. A notre avis, le nœud du problème que posent les produits de base est que, sans parler de l'action de facteurs naturels tels que la faible élasticité de la demande par rapport au revenu, l'extension prise par les produits synthétiques de remplacement, la diminution des excédents exportables due à la croissance démographique, etc., le secteur agricole des économies sous-développées, qui doit fournir l'excédent nécessaire pour l'industrialisation et la modernisation, se trouve en concurrence avec l'agriculture beaucoup plus efficace de certains pays développés, qui bénéficie en outre d'un soutien des prix, ou avec l'agriculture de certains autres pays, relativement peu productive mais très protégée et aidée par un secteur industriel très avancé. Par conséquent, non seulement les industries naissantes des pays en voie de développement sont en concurrence avec les industries modernes bien établies des pays développés, mais le secteur agricole de ces pays se heurte à la concurrence opiniâtre et parfois déloyale du secteur agricole protégé des pays développés. La Conférence devrait donc prendre des mesures positives en vue d'apporter des modifications de structure, non seulement dans les économies en voie de développement pour leur permettre de se diversifier et de se moderniser, mais également dans les pays développés pour supprimer le protectionnisme agricole et les obstacles aux importations d'articles semi-ouvrés et d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

En ce qui concerne la conclusion d'accords à plus long terme sur les produits de base, qui a été proposée, ma délégation aimerait faire quelques observations. Quand le commerce international d'un produit de base représente une faible proportion de la production mondiale totale de ce produit en raison du caractère marginal des excédents exportables des pays exportateurs ou des besoins d'importation des pays importateurs, il peut être plus difficile de réaliser une action multilatérale concertée. En pareil cas, il pourrait être plus avantageux pour les partenaires commerciaux de conclure des accords bilatéraux à long terme.

Ma délégation aimerait également faire remarquer que, malheureusement pour les pays exportateurs, on propose de conclure des accords à long terme sur les produits de base lorsque les prix de ces produits sur le marché international sont tombés à un niveau anormalement bas. Il existe également pour les pays qui sont de petits producteurs en ce moment, mais qui ont la possibilité de développer grandement leur production, un autre inconvénient qui réside dans le fait que les contingents alloués par lesdits accords à ces producteurs tendent à être maintenus à un niveau relativement bas. Cependant, des accords internationaux à long terme sur les produits de base qui éviteraient ces sortes de pièges pourraient rendre de grands services, tant aux producteurs qu'aux consommateurs.

Mais la conclusion d'accords internationaux à

long terme devrait procéder d'une étude minutieuse pour chaque produit.

En ce qui concerne le financement compensatoire, tout en accueillant favorablement les arrangements récents du Fonds monétaire international, nous estimons qu'il convient d'étudier avec toute l'attention voulue des plans comme celui d'un fonds d'assurance des Nations Unies pour le développement, qui prévoit des paiements compensatoires automatiques, ou d'un fonds international pour la stabilisation des recettes d'exportation dont les ressources seront automatiquement renouvelables, lorsqu'elles seront épuisées, par les pays membres développés. Toutefois, si ces plans peuvent aider les pays à résoudre les difficultés à court terme de leur balance des paiements, on admet généralement qu'ils ne peuvent pas être d'un grand secours contre une tendance séculaire à la dégradation des termes de l'échange, accompagnée dans tous les cas par un besoin accru de capitaux à long terme pouvant être affectés au développement. C'est à cet égard que le plan à long terme de financement compensatoire proposé par M. Prebisch prend toute sa signification — ce qu'a amplement démontré le cas cité plus haut de mon propre pays.

On ne peut nier que les pays en voie de développement aient besoin de capitaux à long terme et à faible taux d'intérêt pour assurer leur développement. Le montant global des fonds de développement dont ces pays ont besoin est, à l'heure actuelle, beaucoup plus élevé que celui fourni par des institutions existantes telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et d'autres organismes spécialisés. D'autre part, l'aide actuellement accordée par les pays développés aux pays en voie de développement sur une base bilatérale par entente entre gouvernements, si elle est utile dans une certaine mesure, tend à paralyser l'esprit d'initiative et à limiter l'indépendance des pays bénéficiaires. Les incidences politiques de ces arrangements bilatéraux rappellent également quelque peu les moments où la guerre froide était le plus intense. J'estime que les temps dans lesquels nous vivons et évoluons doivent être ceux d'une coopération internationale, et non une période de tensions. Il est donc éminemment souhaitable de rechercher dans les pays industrialisés des sources supplémentaires de capitaux qui alimenteraient des fonds de développement. La multiplication des moyens et des ressources mis à la disposition des pays en voie de développement est le meilleur garant du maintien de leurs efforts d'expansion au rythme actuel.

Je voudrais à ce propos faire observer que, si les représentants des nations les plus industrialisées ont souvent souligné, à la présente Conférence et à l'Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité de faire appel à des capitaux provenant de sources privées, il est notoire que les bailleurs de capitaux étrangers sont extrêmement conservateurs et font preuve de discrimination lorsqu'ils effectuent des

investissements dans les pays en voie de développement qui, il faut l'admettre, ne peuvent pas offrir une sécurité absolue. A cet égard, ma délégation tient à attirer votre attention sur une proposition déjà présentée, dans laquelle il est dit que, si les pays industrialisés étaient disposés à fournir des garanties subsidiaires et à assurer des taux d'intérêt suffisamment élevés, les institutions internationales pourraient réunir, dans les différents centres internationaux, un volume plus important de capitaux qui seraient prêtés, à faible taux d'intérêt, aux pays en voie de développement, à des fins d'expansion économique et pour d'assez longues périodes. La différence entre les intérêts demandés aux pays en voie de développement et les intérêts payés sur le marché international des capitaux pourrait être répartie entre les pays développés sans qu'il en résulte pour eux une charge très élevée. Ce genre de dispositions, permettant de canaliser les ressources financières par le truchement des institutions internationales, serait d'autre part politiquement plus acceptable pour de nombreux pays en voie de développement.

En ce qui concerne les dispositions institutionnelles à prendre pour appliquer les mesures relatives à l'expansion du commerce international, ma délégation est fermement convaincue de la nécessité de créer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un nouvel organisme qui serait chargé de mettre en pratique les notions nouvelles définies ou confirmées par notre Conférence. Quelle que soit la forme que pourra prendre ce nouvel organisme, il devrait être doté de larges attributions dans le domaine du commerce international qui, en l'occurrence, devrait être considéré aussi comme instrument de l'expansion économique. Le nouvel organisme en question devrait avoir les pouvoirs et les compétences nécessaires pour coordonner les activités des institutions existantes en matière de commerce international. Sa composition devrait être aussi large que possible.

Les nombreux orateurs qui m'ont précédé, notamment les représentants des grandes nations industrialisées, ont indiqué qu'il n'existe ni solution simple, ni formule universelle, ni remède magique à opposer aux problèmes des échanges et du développement dans le monde, particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement. Cela est vrai et, en fait, de façon trop manifeste. En raison des dimensions de ces problèmes et de la complexité de leur nature même, nous devons chercher les moyens d'accomplir entre nous tous, nations et peuples du monde entier, les efforts délibérés, soutenus et concertés susceptibles de les résoudre. Une action intermittente et sans envergure entreprise pour aborder les problèmes du commerce et du développement international, tout en assurant des succès momentanés, ne serait pas de nature à permettre la réalisation des objectifs même les plus modestes de la Décennie pour le développement. De telles mesures de portée limitée

et appliquées sans coordination risqueraient même de créer de nouveaux problèmes.

Ma délégation a pleinement conscience de la grande utilité de conférences de ce genre tenues à intervalles réguliers; nous apprécions également les efforts réalisés dans le domaine du commerce et du développement par diverses autres organisations, institutions et commissions. Toutefois, le moment est maintenant venu pour la communauté internationale dans son ensemble de prendre la décision rationnelle et logique d'accomplir un effort homogène et soutenu; c'est pourquoi il est urgent de créer un cadre institutionnel doté d'une forte structure intérieure et des moyens de résoudre les problèmes importants qui se posent à l'heure actuelle. Les institutions qui ont été constituées pour remplir des rôles et atteindre des objectifs déterminés, si efficacement qu'elles puissent s'être acquittées de leurs tâches, n'auront nécessairement qu'un champ d'action et des pouvoirs essentiellement limités lorsqu'elles devront faire face à des travaux de plus grande envergure et de nature différente. Toute modification superficielle de ces institutions qui n'atteindrait pas à leur transformation totale ne saurait en faire l'ensemble institutionnel qui est maintenant indispensable dans le domaine du commerce international, et particulièrement du commerce considéré en tant qu'instrument d'expansion économique.

C'est à la manière dont nous aborderons les problèmes fondamentaux tels que la suppression des entraves au commerce, la libre circulation des ressources financières et la diffusion des connaissances techniques et dont nous entreprendrons une action organisée et soutenue pour résoudre les problèmes du commerce et répondre aux besoins d'expansion des pays les moins développés que l'on jugera du degré de sérieux de cette Conférence historique. Cependant le succès ou l'échec de la coopération internationale dépendra dans une large mesure de l'empressement que mettront les puissances qui dominent actuellement le monde à prendre des mesures audacieuses et résolues touchant les problèmes fondamentaux.

Dans l'histoire du monde, la coopération économique et le sens des responsabilités sociales n'ont jamais réduit les grandes nations à la pauvreté ni entraîné un abaissement de leur niveau de vie. C'est la lutte intense menée pour acquérir l'hégémonie économique et se réserver des droits et privilèges qui a provoqué les guerres ou la dégénérescence intérieure; telle a été la seule cause de l'appauvrissement et de la déchéance de grandes puissances métropolitaines ou même de l'extinction de civilisations. Pour notre génération, l'ère des guerres est définitivement révolue; la Conférence du désarmement n'est que la consécration formelle d'un état de fait. Les alliances militaires sont superflues en raison même de ce fait. Même la « crainte de la guerre » — la menace — a été exploitée au maximum et est désormais sans effet, comme nous l'avons amplement démontré la crise cubaine. L'ère des

luttres pour la grandeur et l'héroïsme national s'est terminée avec l'arrivée à maturité de la pensée sociale et avec le progrès des connaissances scientifiques et techniques. A l'heure actuelle, la rivalité sur le plan scientifique cède le pas à la coopération scientifique entre les nations. Tout cela conduit la société humaine vers la seule compétition possible: la lutte pour assurer à l'humanité elle-même de plus grands avantages sociaux; en bref, vers une émulation entre les nations dans le domaine de la conscience sociale mondiale.

J'aimerais maintenant évoquer à nouveau une autre réalité devant laquelle nous nous trouvons placés aujourd'hui, celles des groupements économiques de nations orientés vers la concurrence économique avec le reste du monde. Ce système présente des avantages remarquables jusqu'à un certain point. Mais il a manifestement ses limites. Au premier stade de son développement, il engendre et accélère effectivement la croissance économique et la prospérité, mais une fois que la croissance économique des groupements a atteint des proportions telles qu'ils commencent à se heurter les uns aux autres, ce système ne présente plus d'avantages, même pour les groupements en question. Ce qui est pire encore, il commence à semer les germes de conflits sérieux. A notre époque, la société humaine ne peut se permettre d'accepter la lutte qui oppose les grandes puissances. La seule manière possible pour ces grands groupements économiques d'éviter de graves conflits est, soit d'adopter une politique d'autarcie, d'isolationnisme, de demeurer orientés vers l'intérieur, soit de s'ouvrir à une coopération pleine et entière avec le reste du monde. Les circonstances finiront par obliger même les groupements à tendance autarcique à se réorienter vers une coopération générale en vue de poursuivre leur croissance. Seule une coopération totale fondée sur le sens des responsabilités sociales à l'égard du monde peut assurer leur propre prospérité, ainsi que celle des autres pays. Il y aura sans doute des domaines où la concurrence entrera en jeu — concurrence sur le plan de la technique, de la méthodologie, des avantages sociaux, des manières différentes d'aborder les mêmes problèmes et de chercher à atteindre les mêmes objectifs — dans ce monde complexe. Mais, grâce à la coopération totale, le monde deviendrait essentiellement un complexe socio-économique unique où la compétition serait saine, positive, et génératrice de progrès.

En conclusion, nous nous trouvons maintenant au seuil de cette nouvelle époque des aspirations humaines. Le rôle historique que jouera cette Conférence sera déterminé par le sens de l'histoire des grandes puissances. Toutefois, même si des tentatives sont faites pour retarder la marche en avant, si certains manifestent encore une certaine répugnance à assumer ces responsabilités sociales sur le plan mondial, la marche du temps nous obligera tous à le faire. Il en résultera sans doute pour

nous de plus grandes souffrances et de plus grands sacrifices. Mais alors, ces souffrances et ces sacrifices ne seront pas supportés uniquement par les pays sous-développés. Les nations riches paieront aussi leur part du prix de leur hésitation, et cette part sera beaucoup plus lourde que leur contribution ne le serait actuellement. Nous, les peuples des pays sous-développés, savons ce qu'est la souffrance dans cet âge de prospérité générale et de

progrès scientifique. Nous sommes cependant disposés à faire les sacrifices nécessaires ; en fait, nombre d'entre nous font déjà des efforts résolus, en connaissant parfaitement le prix du développement. Toutefois, si les puissances industrielles se montraient plus disposées à entrer dans la voie d'une coopération large et efficace, bien des souffrances et des tensions pourraient être évitées.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ROBERTO JORDAN PANDO,
MINISTRE DE LA COORDINATION ET DE LA PLANIFICATION,
CHEF DE LA DÉLÉGATION BOLIVIENNE
à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964**

[Original : espagnol]

Partageant l'opinion qu'ont déjà exprimée au cours de la discussion générale certains pays développés, j'ai l'impression que nous devons modifier le contenu et l'orientation des débats de la Conférence en les rendant plus concrets si nous ne voulons courir le risque qu'elle devienne « un exercice politique futile ou une réunion académique d'éminents hommes d'Etat et de savants économistes venus de tous les coins du globe », comme l'a textuellement dit le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant. En vérité, les espoirs que les pays en voie de développement, et surtout les moins développés d'entre eux, ont mis dans cette Conférence n'ont fait que diminuer au cours de ces derniers jours.

Il faut se souvenir que plus ou moins 79 p. 100 de notre commerce se fait avec les pays hautement industrialisés. Les résultats économiques et financiers de ces opérations indiquent une structure défectueuse, puisque, si l'on considère le commerce comme un instrument de redistribution des revenus, on constate qu'il enrichit les riches en appauvrissant encore davantage les pays à faible revenu. Les facteurs extérieurs et les termes de l'échange, déjà analysés, témoignent de ce que nos efforts de développement économique sont neutralisés ou effacés. En un mot, les peuples de la périphérie, comme les a appelés M. Prebisch, c'est-à-dire les peuples dont l'économie est en état de dépendance et en voie de développement, travaillent chaque jour davantage au bénéfice de l'étranger. Pourtant, on nous a parlé ici uniquement de solutions à long terme.

Les représentants de certains pays d'Europe et des Etats-Unis ont prononcé des phrases fort géné-

rales sur la détérioration des termes de l'échange et la nécessité de la compenser. Certains ont parlé d'équité, d'autres de théories ou de doctrines ; d'aucuns considèrent textuellement que, par rapport à l'impératif du développement, tout ce qui va au-delà d'un simple « énoncé arithmétique » ne constitue qu'une « figure de rhétorique ». On a en outre indiqué que nous étions réunis pour résoudre les problèmes et non pour les discuter. Je ne comprends pas comment nous pouvons faire l'un sans l'autre. On a, de même, déclaré que nous étions ici pour rapprocher et non pour diviser, comme si, dans la situation actuelle, les différences économiques qui éloignent chaque jour davantage les pays les uns des autres n'avaient pas déjà divisé le monde en deux tiers qui se débattent dans le sous-développement et un tiers seulement qui jouit d'un bien-être obtenu dès l'origine, à l'époque de l'accumulation colonialiste et néo-colonialiste de capital.

Il semble que l'on n'ait pas même tenu compte des paroles du président de la Banque mondiale, M. Georges Woods, qui affirme que, depuis la guerre, les exportations des pays en voie de développement ont, dans leur ensemble, augmenté de 3 à 4 p. 100, ce qui n'est pas suffisant pour maintenir le niveau des importations nécessaires à notre développement. Comme exemple frappant, il a cité les pays d'Amérique latine, dont les exportations de produits de base ont, de 1956 à 1962, augmenté en volume de quelque 25 p. 100 et qui, pourtant, ont reçu moins de devises la dernière année de cette période que la première. Il faut ajouter à cela ses affirmations étayées sur des faits en ce qui concerne la dette, qui

a augmenté de deux fois et demie de 1955 à 1962, alors que les paiements effectués au titre du service de la dette ont presque quadruplé pendant la même période, du fait des prêts à trop court terme et à intérêts élevés.

C'est pourquoi, à ce stade du débat, nous pouvons affirmer que les pays développés ne nous ont présenté que des déclarations d'ordre général envisageant la solution des problèmes. Rares sont les pays qui ont fait exception en présentant des propositions concrètes. Plus que les pays eux-mêmes, qui sont les parties intéressées, c'est le Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch qui, dans son rapport, a exposé les problèmes avec clarté, objectivité et en tenant compte de l'urgence que revêt la question de la structure défectueuse du commerce extérieur, comprenant à juste titre que la notion de durée et les difficultés sont bien différentes pour les pays qui doivent résoudre leurs problèmes de développement et de commerce, et pour les pays développés auxquels le maintien des relations actuelles, bien loin de nuire, bénéficie. Tel est l'apport de M. Prebisch au monde. M. Prebisch, recevez notre sincère hommage. De même, le meilleur hommage que nous puissions rendre à M. Kaissouï, Président de la Conférence, serait de citer l'avertissement qu'il a adressé à notre assemblée au début de nos travaux : « les problèmes du commerce et du développement représentent pour nous une épreuve d'une telle nature et d'une telle ampleur que nous ne pourrions en triompher que par la volonté politique, par l'action concertée et par une nouvelle et audacieuse politique de coopération internationale ».

De même que les autres pays, la Bolivie devrait s'étendre sur les problèmes touchant sa principale production, l'étain, puisque cela revient à parler, avec de légères différences, du café, du cacao, du sucre, du coton, des bananes et des fruits, enfin de tous les produits de base des autres pays en voie de développement, dont une grande partie connaissent l'inconvénient de n'avoir qu'un seul produit d'exportation. C'est-à-dire que nous parlons pour nous-mêmes et aussi pour nos pays frères du monde entier qui, ayant une production unique, restent dans un état de sous-développement et sont exploités dans leurs relations commerciales parce qu'ils échangent à des conditions défavorables des produits de base contre des produits manufacturés et semi-manufacturés.

Tous ces derniers jours nous avons entendu parler de la stabilisation des cours de nos produits de base ; la stabilisation en soi peut être un facteur positif, dans la mesure où elle serait du moins liée au maintien relatif des cours des produits que nous importons, et jamais à leur relèvement. Que deviendrait, sinon, cette stabilisation des cours de nos produits, si les produits manufacturés et les biens d'équipement augmentaient alors que nos produits de base resteraient stables ? D'ailleurs, ce n'est pas

à une simple stabilisation que nous aspirons ; nous voulons davantage, nous voulons des prix rémunérateurs pour nos exportations de produits de base, ce qui éliminerait l'un des facteurs de la détérioration des termes de l'échange. Nous comprenons que l'obtention de prix rémunérateurs ne dépend pas uniquement de facteurs extérieurs, mais aussi de facteurs intérieurs comme le coût de la production, éléments indépendants de l'étranger.

En ce qui concerne plus particulièrement l'étain, nous pouvons indiquer qu'il est nécessaire de modifier l'Accord international qui régit le Conseil international de l'étain, auquel siègent uniquement les producteurs et les consommateurs, mais où les pays possédant des stocks importants, comme les États-Unis, ne sont pas représentés ; or, lorsque ces pays effectuent des ventes qui influencent directement les cours internationaux, et qu'ils le font sans respecter des programmes qui tiendraient compte des règles du marché, ils provoquent l'affaissement de ce marché et une chute des cours. Dans ces cas, ces pays devraient fournir une compensation financière directe, puisqu'il est possible de mesurer le dommage qu'ils causent. C'est pourquoi les acheteurs et les vendeurs, et non seulement les producteurs et les consommateurs, devraient être représentés au Conseil international de l'étain.

Ces réserves stratégiques ont été accumulées pendant et après la seconde guerre mondiale ; pendant cette période, une grande partie de l'étain bolivien a été achetée à des prix bloqués pendant le conflit en signe de coopération internationale apportée par mon pays aux États-Unis. C'est pourquoi, paradoxalement, ces réserves ont joué un double rôle. Nous avons perdu au moment de la transaction commerciale en vendant à bas prix, et maintenant ces réserves causent l'affaissement du marché lorsqu'on les met en vente sans réglementation. Ce double préjudice qui nous est causé représente un bénéfice double pour l'étranger. L'URSS à son tour, à la fin de la dernière décennie, a jeté sur le marché de l'étain à bas prix, également en marge de la réglementation internationale, ce qui a causé une baisse des prix, avec le danger que certains pays qui étaient parties à la réglementation internationale se portent acheteurs. Nos protestations et nos exigences représentent une défense de notre intérêt national. Si l'on songe que notre commerce extérieur dépend des minerais dans la proportion de 87 p. 100, on pourra mesurer l'importance économique et sociale qu'a pour le pays et les industriels boliviens toute variation des cours ou toute vente non rémunératrice de ces produits de base. Il est indispensable de corriger dès maintenant ces contradictions de la structure commerciale dans un monde qui conçoit son développement de manière systématique. Ces contradictions ne pourraient s'expliquer que dans le cadre de la fausse conception libérale d'un libre-échange inexistant dans la pratique et qui, en vérité, donna sa forme ultérieure à

l'absurde structure établie en 1947 par la Charte de La Havane.

A la présente Conférence, on parle des pays en voie de développement mais, comme l'Amérique latine l'a souligné unanimement à Brasilia et à Alta Gracia, il faut aussi tenir compte des différences qui existent dans le rythme d'expansion de ces pays et accorder des préférences et un traitement plus favorable à ceux qui sont relativement moins développés si l'on veut que les réformes de structure indispensables dans le domaine du développement, et — corollairement — dans celui des échanges en tant que moyen de distribution, soient équitables. Tous les pays en voie de développement ont aujourd'hui un dénominateur commun : la croissance économique. Les pays qui sont aujourd'hui avancés ont réalisé leur expansion par étapes : réforme des structures, accumulation de capital et redistribution du revenu. Il nous faut maintenant en faire autant mais simultanément et dans des circonstances telles que le commerce extérieur constitue un problème de structure, alors que, presque toujours, les termes de l'échange sont défavorables puisque les échanges entre les pays périphériques et le centre, ou les semi-colonies et les centres industriels, n'ont pas cessé d'avoir un caractère néo-colonialiste tant en ce qui concerne les opérations commerciales proprement dites que leurs résultats.

Il ne faut pas oublier non plus que les contradictions sociales et la volonté politique de les résoudre exigent que les réformes de structures indispensables au développement de nos pays soient toujours plus radicales et plus justes et les facteurs nouveaux toujours plus déterminants.

On devra, par conséquent, tenir compte des différences entre pays relativement peu développés en ce qui concerne les mesures préférentielles de financement, le service de la dette, le coût de la technologie, l'assistance technique, le financement compensatoire, les compensations financières directes, et aussi les programmes de coopération internationales qui, d'une certaine manière, constituent un remboursement de la coopération donnée précédemment, directement ou indirectement, par les pays en voie de développement. On parle d'aider ceux qui s'aident eux-mêmes. Mais il ne faut pas tout attendre de l'effort interne ; il faut se rappeler que les pays à revenu peu élevé n'ont pas les mêmes possibilités d'épargne que les autres. De plus, en vérité, si les pays en voie de développement demandent des crédits étrangers, ce n'est pas seulement pour s'équiper, mais c'est aussi pour compenser le déficit des termes de l'échange, lesquels avantagent les pays étrangers.

Il suffit, à cet égard, de citer quelques chiffres concernant l'ensemble de l'Amérique latine fournis par la Commission pour l'Amérique latine (CEPAL) :

i) De 1955 à 1961, les entrées de capitaux dans la région se sont élevées à 8 milliards de

dollars (valeur de 1950), contre 10 milliards de sorties (soit 3 à 4 p. 100 respectivement du produit brut de région) ;

ii) Alors que les échanges de l'Amérique latine représentaient 11 p. 100 du commerce mondial après la seconde guerre mondiale, ils n'en représentent plus aujourd'hui que 6.5 p. 100 ;

iii) Les échanges des pays de l'Amérique latine avec les Etats-Unis, qui constituaient en 1948 35 p. 100 de l'ensemble des transactions commerciales du continent américain, n'en constituent plus aujourd'hui que 22 p. 100. Cette diminution n'est pas compensée par l'expansion du commerce de l'Amérique latine vers les pays socialistes, qui est passé de 2.8 p. 100 en 1948 à 4 p. 100 en 1962 (non compris Cuba, pour qui les données font défaut) ;

iv) Un autre facteur à prendre en considération est celui des charges financières (amortissements et intérêts), qui sont passées de 5 p. 100 en 1950 à 11 p. 100, et, dernièrement, à 15 p. 100.

Il n'est pas juste, en tout état de cause, que les pays à revenu élevé compromettent gravement l'expansion des pays en voie de développement. De ce fait, et grâce à l'expérience acquise, nous savons que le succès de notre développement ne tiendra pas seulement à la coopération internationale, car, du fait des contradictions du système, bien souvent le bénéfice que l'on peut retirer du financement extérieur est annulé, ou même se solde par une perte en raison de la baisse des prix, de la diminution du volume des échanges ou de leur rendement et du service de la dette.

En ce qui concerne le projet d'établissement d'un fonds spécial de financement destiné à compenser les fluctuations des termes de l'échange, plusieurs idées ont été avancées au cours de la discussion générale ; que ce fonds soit alimenté par des retenues, ou par d'autres moyens, il est évident que c'est sur ce point essentiel qu'il faudra s'efforcer d'obtenir des résultats positifs dans la réforme de structure, souhaitée, du commerce extérieur. C'est pourquoi la délégation bolivienne se prononcera pour la réalisation de ce projet. Nous estimons que le système de financement compensatoire du Fonds monétaire international doit être amélioré, élargi et assoupli en tenant compte de l'expérience acquise car, dans les cas où ce système a été utilisé, pour le Brésil notamment, il n'a pas réussi à compenser effectivement et exactement les pertes subies par ce pays.

Quant aux termes de l'échange et à leurs relations avec la structure du commerce international, il convient de souligner que non seulement ils se dégradent mais encore que les industriels doivent augmenter constamment le nombre d'heures de travail nécessaires pour acheter les mêmes produits importés, ce qui entraîne une augmentation des coûts de production nationale.

Il faut instituer un système de financement des

exportations de caractère mondial plutôt que régional applicable à tous les produits, qu'il s'agisse de produits primaires, de produits semi-finis ou de biens d'équipement.

La Bolivie est en faveur de la création d'une nouvelle organisation internationale du commerce qui permette l'application des normes et des systèmes que la Conférence aurait décidé d'établir et qui porteraient sur tous les aspects du commerce, et pas seulement sur les questions douanières ; en outre, cette organisation devrait garantir que les échanges soient exempts de toute discrimination, tenir compte du degré de développement de chaque pays et favoriser l'expansion du commerce dans toutes les régions et dans tous les pays, quel que soit leur régime social et politique, car le commerce a un caractère universel.

Les pays de l'Amérique latine réunis à Alta Gracia ont estimé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devait se préoccuper du problème particulier des pays sans littoral, car, comme le développement économique et les relations internationales dépendent en fin de compte de l'accès à la mer et aux voies maritimes, il faut immédiatement accorder à ces pays, pour toutes leurs transactions, un traitement spécial qui garantisse en tout temps le libre transit des marchandises et des produits. Le fait — qui n'est pas exceptionnel — qu'un pays n'ait pas de littoral est un facteur négatif de son développement économique et restreint son activité économique et politique. Nous avons écouté avec le plus

grand intérêt ce qui a été dit à ce sujet par les délégations de l'Inde et de l'Afghanistan et nous partageons l'opinion générale qui s'est dégagée dans cette Conférence. La délégation bolivienne est d'avis qu'il est indispensable de créer un comité spécial, ce qui a été fait hier par la Cinquième commission, en vue d'étudier le problème des pays sans littoral.

Les deux tiers de l'humanité, qui constituent le monde en voie de développement, sont les victimes de la structure inéquitable actuelle du commerce extérieur et les témoins, en plein *xx*^e siècle, de relations de caractère néo-colonialiste et de leurs conséquences. Nous qui représentons les pays en voie de développement, nous devons agir sereinement mais fermement. Comme nous sommes la majorité, nous devons formuler nos revendications et agir de concert pour la défense de nos intérêts économiques. Nous devons être intransigeants, tout en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour trouver des solutions immédiates dans les domaines où nous savons avec certitude qu'il est possible d'en trouver quand la volonté politique de le faire existe. Il nous faut préparer aussi les réalisations intermédiaires mais constantes, sans nous préoccuper des euphémismes et du formalisme diplomatique auquel on a si souvent recours pour éluder les solutions de front. Ainsi pourra être acquis le succès de cette Conférence qui retient l'attention de la majorité des peuples. En revanche, l'ampleur de leur déception serait aussi la mesure de son échec et nous aurions frustré les espoirs des deux tiers de l'humanité.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. JOAO AUGUSTO DE ARAUJO CASTRO,
MINISTRE D'ÉTAT DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION BRÉSILIENNE,

à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : anglais]

C'est avec un vif sentiment de fierté et de satisfaction que je prends la parole, au nom de mon pays, à cette réunion historique.

Ce sentiment de fierté et de satisfaction, je l'éprouve en considérant la longue étape parcourue, depuis l'époque de la Conférence de La Havane sur le commerce et l'emploi, en 1947, sur la voie qui mène vers les objectifs majeurs de l'humanité, à savoir la paix et le bien-être économique et social.

Beaucoup de personnes dans cette salle se souviennent certainement combien mal préparés étaient les pays insuffisamment développés lorsqu'ils se sont trouvés en face des délégations des pays industrialisés, à la Conférence de La Havane. Et bien peu de ces pays se rendaient compte que ce qui se passait à La Havane était en réalité une tentative pour rétablir un monde économique international libéral, qui déjà avait définitivement disparu dans le bouleversement de la grande dépression. Le nom même de la Conférence de

La Havane — Conférence sur le commerce et l'emploi — témoignait du désir inconscient des participants à cette réunion, non pas de trouver des voies et moyens de développer les pays insuffisamment développés, mais de maintenir les niveaux de l'emploi dans les pays industriels durement éprouvés par la dépression économique des années trente.

En dehors de quelques études préparées par la Société des Nations, il n'avait été distribué, à la Conférence de La Havane, pratiquement aucune documentation ayant pour objet d'esquisser ou même d'aborder les aspects typiques du commerce international et du développement économique. Les documents distribués étudiaient principalement la possibilité d'éliminer des difficultés et de résoudre des problèmes intéressant les pays industriels.

Une des ironies de l'histoire est que les principaux pays industrialisés n'ont pas ratifié la Charte de La Havane, donnant ainsi aux pays insuffisamment développés l'occasion de s'efforcer de résoudre leurs propres problèmes par leurs propres moyens et de poursuivre activement l'étude des difficultés et des solutions de ces problèmes, circonstance qui est à l'origine même de la présente réunion. Notre Conférence résulte de la carence de la Conférence de La Havane, qui ne s'est pas occupée comme il l'eût fallu des problèmes du sous-développement économique.

Une annexe de la Charte de La Havane a heureusement survécu à l'instrument principal, qui n'est jamais entré en vigueur. Il s'agit du GATT, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Et, entre 1948 et 1954, les pays insuffisamment développés ont bandé tous leurs efforts pour faire modifier les relations contractuelles établies par le GATT, en vue d'en élargir la portée et de répondre à des aspects particuliers des problèmes du développement économique. La délégation du Brésil a joué un rôle important pour inciter les pays industrialisés à accepter la responsabilité d'élaborer une version modifiée des relations contractuelles du GATT. Comme chacun de vous le sait fort bien, ces efforts ont abouti, en 1954, à la révision du GATT. A l'époque, il s'agissait d'un progrès qui, avec le temps, a été accepté tout naturellement comme un fait accompli et adopté par la pensée économique du jour.

Cependant, la révision du GATT a laissé en suspens un grand nombre de problèmes. L'un d'eux était celui des préférences tarifaires. Il a pris un caractère pressant en raison de la création de certains groupements économiques, qui ont eu pour effet d'ajouter de nouvelles préférences à celles qui avaient déjà été acceptées et institutionnalisées dans le cadre du GATT.

Il n'est pas dans mes intentions d'énumérer sur-le-champ les qualités et les défauts du GATT. La délégation du Brésil auprès du GATT et d'autres conférences n'a jamais manqué de s'exprimer avec

franchise au sujet des imperfections et des tares inhérentes à l'Accord. Le fait est que d'autres pays que le Brésil — ici encore, à mesure que le temps passait — ont pris une conscience aiguë des problèmes qu'ils ont encore à résoudre. C'est sur l'initiative des pays insuffisamment développés que la Conférence du Caire a été convoquée en 1962. Accueillie avec beaucoup de méfiance et de réserves par les pays industriels, cette conférence s'est conclue sur la Déclaration du Caire, document dont ces mêmes pays industriels ont dû reconnaître qu'il répondait à tous les critères d'équilibre et de sagesse. Ils s'en sont montrés surpris. Comment ces pays, dont beaucoup venaient à peine de sortir de l'ère coloniale pour accéder à l'indépendance, avaient-ils pu rédiger un tel document en cinq jours seulement ? Abdel Moneim El-Kaissouni, ministre de la République arabe unie, est maintenant votre Président ; c'est lui qui fut l'animateur de la Conférence du Caire en 1962.

Permettez-moi maintenant d'offrir à M. Kaissouni nos félicitations les plus sincères pour son élection, que ses amis et admirateurs ont chaleureusement accueillie. Ma délégation est persuadée que, grâce à son dynamisme et à sa prévoyance, nos travaux seront couronnés de succès. Nombre de nos amis présents ici assistaient également à la réunion du Caire ; ils peuvent témoigner des difficultés que nous avons éprouvées pour mettre au point, en si peu de temps, la Déclaration du Caire, telle qu'elle a été présentée au monde.

L'étape suivante, après la Conférence du Caire, a été la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En cette occasion, c'est à l'action décisive des pays en voie de développement que l'on a dû la convocation de la présente Conférence, bien que certains pays industriels y demeurent opposés, la jugeant superflue et inutile. Ils affirmaient que les règles et les mécanismes existants en matière de commerce international permettaient encore fort bien de satisfaire les revendications des pays insuffisamment développés.

Par la suite, pendant la première session du Comité préparatoire, à New York, et pendant la deuxième session de ce comité, ici, à Genève, la délégation brésilienne s'est jointe aux délégations d'autres pays en voie de développement afin d'établir un ordre du jour complet pour nos débats et de dégager, avec le plus de précision possible, les problèmes que posent le commerce et le développement. C'est à Genève également que fut signée la Déclaration des représentants des pays en voie de développement, qui a ensuite été appuyée par tous les pays en voie de développement présents à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En rappelant cette longue suite d'événements, mon propos était de souligner, aussi clairement que faire se peut, que la présente Conférence ne constitue pas un événement isolé, mais une étape d'un

processus historique, où les pays insuffisamment développés ont acquis une conscience de plus en plus nette des solutions qu'ils peuvent, par leurs propres moyens, apporter à leurs problèmes. Ils ont ainsi donné à ces solutions un caractère qui leur est propre et qui ne pouvait être importé du dehors.

Pour la première fois dans l'histoire des conférences économiques, les pays insuffisamment développés présentent un front uni. Maintenant, nous savons mieux que par le passé comment définir nos problèmes et comment les exposer, dans la mesure où ils découlent du problème essentiel que présente le développement économique. Pour aboutir à un développement économique chiffrable par habitant, il est indispensable que nous exportions de plus grandes quantités de nos produits, que nous puissions diversifier nos échanges en exportant des produits nouveaux, surtout des produits manufacturés et semi-ouvrés ; il est indispensable que nous obtenions accès aux divers marchés ; il est indispensable que nous adaptions nos institutions aux objectifs d'un marché intérieur plus vaste ; il est indispensable que nous nous unissions sur le plan régional de façon à intensifier les échanges entre pays insuffisamment développés, et il est enfin indispensable — ce n'est pas là le moins important — que nous obtenions des pays industriels des ressources financières à long terme, à des conditions abordables. De même, il faut atténuer les fluctuations à court terme des prix des produits primaires ; accroître, à la cadence voulue, les recettes d'exportation afin de répondre aux exigences d'une croissance dont le taux serait, par exemple, celui qui a été défini comme l'un des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Reste enfin le problème toujours présent de la détérioration des termes de l'échange des pays sous-développés qui exportent des produits primaires alors qu'ils importent des produits manufacturés. C'est là un problème auquel il convient de s'attaquer résolument et qu'il ne faut pas essayer d'escamoter comme si on en avait honte.

Qu'attendons-nous de cette Conférence ? Que pouvons-nous espérer réaliser en ce lieu où sont réunies les plus éminentes personnalités responsables du commerce des pays représentés ici, grands et petits, riches et pauvres ? Mon gouvernement est profondément convaincu que c'est ici, à Genève, et dès maintenant, qu'une ère nouvelle doit être inaugurée dans les relations commerciales internationales. Nous sommes non moins convaincus que cette ère nouvelle ne saurait être ouverte par les seuls pays insuffisamment développés. Certes, nous sommes actuellement en mesure de donner à nos problèmes tout le relief voulu et de proposer à ces problèmes des solutions appropriées, au lieu de les solliciter seulement ; mais c'est maintenant aux pays industriels de se montrer à la hauteur de l'épreuve et de cesser de renforcer, en toute occasion, leurs avantages commerciaux. Les nations

qui se considèrent comme les missionnaires de la culture et de la civilisation se doivent maintenant d'entendre l'appel non seulement de deux milliards d'êtres humains en quête de niveaux de vie décentes, mais encore des pays qui, bien qu'insuffisamment développés sur le plan économique, ont pu venir à cette Conférence porteurs non pas d'une demande de secours, mais d'une liste de mesures qui permettront de résoudre les problèmes que le développement économique et social pose à l'humanité tout entière.

Dans notre marche vers l'indépendance économique, Genève doit demeurer le lieu historique où le défi lancé aux pays industriels a finalement été relevé. Genève ne doit plus être considérée comme le lieu où nous avons essayé de prouver que l'égalité de traitement est chose inique lorsqu'on l'applique à des pays qui ne sont pas égaux. Tel était notre mot d'ordre lors de la révision du GATT en 1954. Nombre d'entre nous se souviendront que, lorsque mon pays a entrepris de modifier ses tarifs douaniers, nous dûmes demander que, par charité, les concessions ne fissent pas l'objet de la loi du talion : « Œil pour œil, dent pour dent ». Il est incroyable que, dix ans ou presque après que ce mot d'ordre a été lancé, nous soyons encore obligés de venir à Genève solliciter, non plus au nom de la charité, mais au nom de la justice, que les mesures préférentielles n'entraînent pas nécessairement la réciprocité lorsqu'elles sont prises entre pays industriels et pays insuffisamment développés. C'est ici, à Genève, que cette forme absurde de « donnant donnant » doit prendre fin.

Cette conscience de la gravité tragique de notre épreuve nous a donné la force de poursuivre nos efforts de coordination parmi les pays du groupe latino-américain comme au sein de la communauté plus vaste des pays insuffisamment développés du monde. En Amérique latine, ces efforts nous ont permis d'accomplir un travail préparatoire long et minutieux, à l'échelon tant technique que politique. La Charte d'Alta Gracia, qui est le fruit de notre commun effort, énonce toutes les revendications légitimes des pays d'Amérique latine en matière de commerce international.

Comme il est dit dans la Déclaration liminaire, l'Amérique latine n'apporte pas à la présente Conférence de dogme ou d'idée préconçue ; elle apporte plutôt une évaluation bien pesée et objective des problèmes qui se posent à elle et les différents moyens de les résoudre. Ainsi, quoique nous soyons fermement décidés à atteindre notre objectif, qui est de transformer le commerce international en un instrument destiné à promouvoir le bien-être des nations, nous sommes prêts à admettre une certaine souplesse dans l'étude des questions et à accepter les propositions qui peuvent s'avérer compatibles avec la réalisation de cet objectif.

Reconnaissant l'importance de ce document, et convaincu que beaucoup de ce qu'il contient est

valable, non seulement pour l'Amérique latine, mais aussi pour tous les pays en voie de développement, le Brésil est fermement déterminé à en respecter les principes et les conclusions. Nous sommes certains que tous les pays sous-développés du monde peuvent trouver le moyen d'adopter ces principes et nous sommes également convaincus que, si la Conférence peut produire un document analogue constituant une déclaration unanime sur l'économie et la politique des pays sous-développés, il sera très difficile pour les pays industriels de ne pas tenir compte, sans sacrifier leur position morale, de cet ensemble impressionnant de normes, de principes et de directives visant à l'instauration d'un nouveau système de commerce international.

Il nous semble approprié, à ce stade, de proclamer ouvertement que nous sommes fiers et très heureux de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Nos réunions au Caire, à New-York, à Santiago, à São Paulo, à Manille, à Brasilia, à Téhéran, à Alta Gracia, à Addis-Abéba et à Niamey nous ont permis de convoquer cette Conférence.

Il s'agit donc de notre Conférence, de la Conférence des pays en voie de développement. Elle est la nôtre, parce que nous savions qu'elle ne pouvait manquer de se réunir, bien que les pays développés aient soutenu qu'elle ne venait pas en temps opportun, qu'elle était peu raisonnable et inutile. Cette Conférence est notre œuvre, parce qu'en tentant de la réaliser, nous avons pu nous efforcer surtout d'énoncer les problèmes d'une manière assez objective pour appuyer nos efforts en vue d'une émancipation économique, que les pays développés reconnaissent ou non la signification de ce défi. Du fait que cette Conférence est notre œuvre, nous en sortirons plus sages et plus convaincus du bien-fondé de ce que nous aurons fait en vue d'une action concertée pour éliminer de la surface du globe la pauvreté et la misère.

Et maintenant, après avoir rendu possible la réunion de cette Conférence grâce à notre volonté politique, nous devons veiller à ce que cette même volonté politique demeure toujours présente dans nos délibérations, afin de garantir, en la maintenant dans l'avenir, la continuation de nos desseins actuels. Nous considérons que c'est là le premier et le principal objectif de la Conférence. Nous croyons en outre que c'est seulement dans cet esprit, et encouragés par nos réalisations passées, que nous pourrions demeurer unis, et par conséquent nous sentir plus forts dans la voie menant à des résultats plus appréciables qui permettront à nos peuples de jouir des avantages du développement grâce à l'instauration d'un nouveau système de commerce international.

Ici, à Genève, nous devons prendre des mesures pratiques et concrètes qui tiendront compte dans l'immédiat des problèmes commerciaux pressants des pays en voie de développement, mais nous

devons aussi élaborer des directives d'exécution, fondées sur de justes principes, qui, dans un proche avenir, feront du commerce international un instrument efficace pour promouvoir le développement de ces pays. A cette fin, les déclarations de bonnes intentions et la reconnaissance de notre sort en termes éloquents seront une perte de temps. Ce qu'il faut, ce sont des engagements et des décisions ayant force obligatoire, et non de simples déclarations de bonnes intentions qui n'aboutissent jamais à des procédures bien définies, ni à des délais déterminés de mise en œuvre des mesures et des dispositions institutionnelles capables de nous faire progresser dans notre tâche.

Si la Conférence de Genève, comme la Conférence de La Havane, marquait un nouvel échec, si elle n'était que le point de départ de timides tentatives qui feraient pendant des années l'objet de conférences et de réunions, des forces sociales irréductibles entraîneraient certainement les pays en voie de développement à des formes autarciques de développement, comme l'inflation intérieure et la dévaluation extérieure, qui conduiraient sans aucun doute le monde aux mêmes situations chaotiques qui ont régné avant la deuxième guerre mondiale, situations qui seraient aujourd'hui aggravées du fait que la population mondiale est presque trois fois plus nombreuse qu'elle ne l'était vers 1930 et du fait que les progrès techniques des pays industriels ont créé des instruments de destruction et relevé le niveau du bien-être dans des proportions encore inconnues dans l'histoire du monde.

La responsabilité d'améliorer les niveaux de vie des populations des pays en voie de développement incombe au premier chef à nos gouvernements, qui, tenant compte de cette responsabilité, demandent un système plus équitable de distribution des profits du commerce international. Au cours de cette Conférence, nous devrions tous chercher à progresser dans la voie de la sécurité économique collective qui permettrait aux pays en voie de développement d'exercer pleinement leurs droits au développement.

Si, jusqu'à présent, ces droits nous ont été en fait refusés, cela est dû en grande partie aux actions et aux omissions des pays développés. Cependant, la prise de conscience politique du monde a pénétré si profondément dans les populations qu'il est indispensable que les gouvernements et les peuples des pays développés se joignent à nous dans un effort commun qui profiterait à l'humanité tout entière. C'est ce qu'il faudra faire dans l'intérêt de la justice et dans l'intérêt de la paix que nous déclarons tous chérir et avoir la ferme intention de maintenir.

Lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation a eu l'occasion de constater que les grandes puissances s'opposaient souvent par un veto invisible aux

vœux et aux désirs des nations petites et moyennes qui constituent maintenant la majorité dans les réunions internationales. Ce veto, qui peut être plus néfaste que le principe de l'unanimité appliqué au Conseil de Sécurité pour les questions de paix et de sécurité, peut non seulement empêcher l'adoption de certaines décisions ou résolutions, mais, ce qui se produit encore plus souvent, empêcher la mise en œuvre des résolutions adoptées. Nous espérons sincèrement que ce veto invisible ne l'em-

portera pas cette fois-ci, nous devrions même être résolu à faire en sorte qu'il n'y réussisse pas.

Le fait même que la Conférence a été convoquée est cependant la preuve vivante que le monde a évolué, et cela dans un sens meilleur. Soyons assez sages pour ne pas nous opposer à ces changements et prenons garde de ne pas ignorer le grand problème de notre temps : le problème de construire un monde qui réponde à nos responsabilités et à notre foi dans la justice et la dignité humaine.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. IVAN BOUDINOV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE,
à la dix-septième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

Lorsque, le 8 décembre 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies décida de convoquer une conférence mondiale sur les questions du commerce international et du développement, la majorité des pays accueillirent cette décision avec enthousiasme et dans l'espoir que cette initiative contribuerait dans une large mesure à l'élimination ou du moins à la réduction décisive des obstacles qui se dressent sur la voie de la coopération économique internationale, du progrès et de la paix.

C'est à vous qu'est revenu l'honneur de diriger les travaux du forum le plus représentatif de toute l'histoire du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunissant plus de 120 pays. La délégation bulgare a le vif plaisir de se joindre aux félicitations déjà exprimées à l'occasion de l'élection unanime de M. Kaissouni et lui exprime ses vœux de succès dans sa tâche d'une haute responsabilité.

En même temps, nous tenons à exprimer notre satisfaction pour le travail fructueux et utile du Comité préparatoire, ainsi que pour le rôle de premier ordre du Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, dont le rapport présenté à la Conférence facilite dans une large mesure nos travaux.

Le simple bon sens et notre devoir envers l'avenir de l'humanité exigent de nous tous d'augmenter sans cesse nos efforts, ainsi que ceux des Nations Unies, en vue de l'amélioration et de l'élargissement de la coopération économique entre les pays, et, sur cette base, pour le développement du commerce mondial. Les questions dont la Conférence est saisie, ainsi que l'universalité et

l'indivisibilité du commerce mondial, exigent avec force la participation de tous les Etats dans ses travaux. Compte tenu de ces faits, notre délégation ne pourrait pas ne pas exprimer ses regrets à propos du fait que des pays tels que la République démocratique allemande, qui maintient des relations commerciales avec plus de 110 pays et qui occupe la dixième place dans les échanges mondiaux, la République populaire de Chine, dont le commerce date depuis des millénaires, ainsi que la République démocratique du Viet-Nam et la République populaire et démocratique de Corée, eux aussi ayant des relations commerciales importantes et toujours croissantes, n'ont pas pu, pour des arguments purement formels, trouver leur place légitime à cette conférence de portée historique. Cette situation est d'autant plus étrange que l'un des objectifs principaux de notre Conférence est précisément l'élimination de toute discrimination dans le domaine du commerce international.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a souligné que « la Conférence a été conçue comme un instrument d'action » et « qu'on compte qu'elle jettera les bases d'une nouvelle politique commerciale en vue du développement et fraiera la voie à cette politique, et qu'elle définira l'appareil nécessaire à sa mise en œuvre ». U Thant a eu parfaitement raison de mettre l'accent sur l'idée de l'inauguration d'une nouvelle politique commerciale et de la création d'une organisation internationale correspondante — car c'est précisément là que résident les objectifs de la Conférence. Mais ceci exige l'établissement de relations économiques solides et

équitable entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, ainsi que la consolidation et l'expansion des liens commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Ceci exige également que la Conférence s'occupe des problèmes portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, de toutes les restrictions dans le commerce, le transport, les finances et le crédit, ainsi que sur l'inadmissibilité à l'avenir de méthodes de pression économique tendant à l'acquisition d'avantages politiques et économiques.

Il est à regretter qu'à notre époque, la deuxième moitié du XX^e siècle, nous soyons toujours témoins de procédés tels que, par exemple, les blocus économiques.

L'histoire des blocus économiques poursuivant des fins politiques est bien connue. Ce ne sont pas les exemples qui nous manquent au cours des siècles — on n'a que l'embaras du choix. Tout le monde en connaît les résultats : le blocus du continent du début du XIX^e siècle a forcé la France et l'Europe ensuite à produire elles-mêmes ou à substituer les produits qui leur manquaient. L'exemple le plus retentissant, c'est l'échec total du blocus impérialiste contre le premier Etat socialiste, la Russie soviétique, né de la grande Révolution d'octobre 1917. Le résultat aussi nous est bien connu. Tel sera, sans aucun doute, le sort de toutes les manœuvres dans lesquelles certains pays, qui par ailleurs se déclarent partisans du libre-échange, se lancent à l'heure actuelle à l'égard de la République de Cuba. Comme l'a déclaré à juste titre le représentant de Cuba, M. Ernesto Guevara, Cuba existe, Cuba se développe, Cuba élargit ses relations économiques et commerciales en dépit de la mauvaise volonté de certains de ses voisins et surtout des Etats-Unis. La délégation bulgare est absolument certaine de l'échec de pareilles actions et de cette politique fondée plutôt sur des mythes que sur des faits, car elles sont dépourvues de bon sens et de réalisme. Nous ne pouvons pas ne pas souligner que de telles actions sont, d'autre part, en pleine contradiction avec l'esprit de notre conférence.

La pratique nous montre que la création de blocs commerciaux fermés en Europe s'est avérée un autre obstacle au développement du commerce international. L'accord sur le « Marché commun », tout en éliminant de manière systématique les droits de douane entre les six pays membres de ce marché, prévoit l'établissement d'un tarif douanier commun par rapport aux pays tiers. De telle manière, les pays du « Marché commun » finiraient par constituer un bloc s'étendant sur un vaste territoire économique de caractère autarcique. Une pareille politique représente une source de frottements et de conflits tant économiques que politiques. Elle ouvre la voie à l'établissement de nouveaux blocs, en tant qu'instruments de défense contre les pénétrations d'ordre économique, financier et politique. D'ailleurs, nous connaissons déjà

bien la réaction de certains pays et régions à la suite de cette politique.

De l'avis de la délégation bulgare, il est opportun de souligner que le marché mondial ne doit pas être morcelé et en partie fermé. Au contraire, chaque pays devrait avoir, sans exception aucune, un accès large et sans entraves aux marchés des autres pays.

Le traitement égal est une condition importante pour les rapports commerciaux normaux, pour l'élargissement de la division internationale du travail, pour la coopération économique internationale.

Du haut de cette tribune, certains délégués ont parlé de « l'alliance entre la raison et la générosité ». Cependant, l'histoire du commerce nous prouve que c'est plutôt le principe contraire qui a prévalu. Le commerce séculaire non équivalent entre les colonies d'hier et les métropoles est un exemple sans équivoque de l'étouffement de ce principe. Les résultats de cet état de choses sont exposés dans le rapport de M. Prebisch et se passent de commentaire.

La théorie de l'inégalité économique soi-disant naturelle entre différents pays du monde, prêchée par certains économistes occidentaux, est bien connue. Ce point de vue antiscientifique voudrait nous faire croire que le développement économique serait un phénomène qui croîtrait proportionnellement à lui-même, c'est-à-dire « qui a de l'avance, aurait plus d'avance ». L'histoire du développement économique actuel, et plus spécialement du développement des pays socialistes, a démenti cette théorie et a démontré son inconsistance.

Notre pays fournit un exemple frappant de la possibilité pour un pays agricole arriéré de se transformer en un pays industriel et agricole, dans un délai relativement bref, et de devancer considérablement dans son développement certains pays de potentiel économique analogue, s'il adopte un système économique et social lui garantissant un développement illimité des forces productives et un essor rapide de l'économie. Grâce à sa coopération dans le domaine de l'économie, la science et la technique avec les autres pays socialistes et surtout avec l'Union soviétique, en 1963, la Bulgarie avait augmenté sa production industrielle d'environ 17 fois par rapport à 1939. Actuellement notre industrie produit en 18 jours ce qu'elle avait produit au cours de toute l'année 1939. Des branches industrielles importantes ont été créées et développées, telles la sidérurgie, la construction mécanique, la métallurgie non ferreuse, l'industrie chimique, etc.

Ces transformations économiques sont dues en premier lieu au travail assidu du peuple bulgare, basé sur les propres ressources du pays, sur la division socialiste du travail, sur la spécialisation et la coopération, et sur l'assistance mutuelle, dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle. Ceci permet à notre pays de développer ses relations économiques avec l'étranger d'année en année

et d'augmenter dans une mesure toujours plus grande son commerce avec les pays en voie de développement.

L'état actuel du commerce mondial nous démontre amplement que, dans des conditions économiques inégales, et surtout sous la domination des monopoles, le « libre jeu des forces économiques » ne saurait assurer un commerce égal et mutuellement avantageux. L'issue de cette situation réside dans l'adoption des principes d'une politique commerciale de développement, basée sur l'épanouissement constant des relations économiques internationales et des liens commerciaux entre l'Est et l'Ouest, qui, à leur tour, contribueront à la consolidation, sur une base rationnelle, de la division internationale du travail. Permettez-moi de vous rappeler à ce propos la déclaration du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) de juin 1962, que « la division internationale socialiste du travail est établie en tenant compte de la division mondiale du travail. En développant leurs rapports économiques avec tous les pays du monde, les pays socialistes renforcent, par là même, la base matérielle de la coexistence pacifique des deux systèmes sociaux et économiques du monde ».

Le rapport du Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, signale qu'il se fait jour une tendance de réduction relative du rythme des exportations des pays socialistes à destination des pays capitalistes industrialisés, par rapport au rythme du développement du commerce entre les pays socialistes eux-mêmes et celui des échanges des pays socialistes avec les pays en voie de développement.

Pendant la période 1955-1962, le taux de croissance annuel des exportations des pays socialistes s'élevait à 9.7 p. 100. Pour les pays capitalistes avancés, ce taux de croissance fut de 9.3 p. 100, et, pour les pays en voie de développement, de 2.4 p. 100. Au cours de cette même période, le taux de croissance annuel des exportations des pays en voie de développement vers les pays capitalistes développés a atteint à peine 2.9 p. 100, et vers les pays socialistes 1.8 p. 100.

Aussi invraisemblable que cela pourrait nous paraître, malgré la croissance ininterrompue de la production industrielle des pays socialistes et de leur potentiel d'importation et d'exportation, le taux de croissance du commerce entre l'Est et l'Ouest diminue en général. Cet état de choses est le résultat d'une politique de discrimination, d'embargo, de restrictions et d'obstacles artificiels, de barrières tarifaires, etc., qui non seulement ont amené au dérèglement des relations économiques internationales, mais qui également font surgir des disproportions dans l'économie mondiale.

La politique commerciale fondée sur l'inégalité des droits est étrangère aux pays socialistes. C'est précisément la politique inéquitable qui crée des déficits permanents dans les balances de commerce

et de paiements des pays en voie de développement, ce qui ne leur permet pas de maintenir un processus ininterrompu de reproduction sociale élargi et d'assurer à leur population un niveau de vie adéquat. A l'étape actuelle, la stabilisation et l'établissement de prix équitables des matières premières est d'une importance considérable pour l'amélioration de la balance de ces pays. Le changement de ces prix doit s'effectuer en faveur des pays producteurs de matières premières et non pas des monopoles.

Les relations économiques et commerciales de la République populaire de Bulgarie avec tous les pays sont basées sur le respect de la souveraineté de l'Etat, sur l'égalité des droits et l'intérêt mutuel, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures. La République populaire de Bulgarie rejette et ne pratique quelque discrimination que ce soit. Comme l'a récemment déclaré le Premier ministre de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, « ... la Bulgarie fait tout son possible et prend les mesures nécessaires afin de développer encore davantage son commerce et sa coopération économique, sur la base de l'avantage réciproque, avec tous les pays et, notamment avec ses voisins. Nous sommes en faveur du développement de relations commerciales utiles à notre pays et aux milieux d'affaires des pays capitalistes, tels que l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, etc. Nous développerons encore davantage nos rapports économiques et commerciaux avec les pays récemment libérés, tout en nous conformant à leurs possibilités et intérêts économiques et en contribuant à la consolidation de leur économie nationale. » Notre pays entretient des relations commerciales avec plus de 90 pays. Les échanges commerciaux de la République populaire de Bulgarie marquent un essor continu et ont atteint, en 1962, le chiffre de 1.7 milliard de dollars.

En 1970, les échanges commerciaux de notre pays devraient avoir augmenté d'environ trois fois par rapport à 1960. Le commerce de notre pays avec les pays en voie de développement marque des rythmes d'accroissement particulièrement rapides; ainsi, les échanges commerciaux de la République populaire de Bulgarie avec ces pays ont augmenté de huit fois par rapport à 1955.

Le caractère planifié de notre économie socialiste permet une augmentation annuelle des échanges commerciaux avec tous les pays. Notre pays est prêt à conclure des accords commerciaux ou des contrats à long terme avec les pays en voie de développement et d'augmenter l'achat de matières premières, d'articles semi-finis et d'autres produits. Cela exige, bien entendu, une augmentation correspondante des exportations de notre pays à destination de ces pays.

Outre l'élimination des barrières économiques et politiques, les instruments du commerce extérieur, et notamment les accords commerciaux, les mesures tendant à améliorer la structure des marchandises et

des exportations des pays en voie de développement, l'amélioration du commerce invisible, le transport, les assurances et le tourisme jouent un rôle important pour le renforcement et le développement des relations commerciales entre les Etats et pour l'élargissement des marchés mondiaux.

La délégation bulgare fait siennes la proposition du représentant de l'Union soviétique tendant à faire réexaminer et à augmenter l'efficacité des arrangements de stabilisation internationaux en vigueur et à conclure de nouveaux accords dans ce domaine avec la participation de tous les exportateurs et consommateurs d'un certain produit, en vue d'assurer un accroissement incessant des échanges commerciaux de ces pays à un niveau de prix équitable du point de vue économique. Sur une telle base on pourrait, entre autres, éliminer ou du moins réduire l'influence des fluctuations des prix de ces marchandises sur l'économie des pays en voie de développement et établir un équilibre entre l'offre et la demande.

La Conférence devrait également prendre des mesures et des décisions touchant la réduction du déficit dans la balance de paiements des pays en voie de développement en ce qui concerne le commerce invisible, notamment les tarifs de transport par mer, les assurances, etc.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faudrait examiner le problème de l'assistance dans le domaine économique, scientifique et technique. Notre pays n'est pas en mesure d'octroyer des crédits importants aux pays en voie de développement, pour des raisons évidentes. Nous avons encore à résoudre toute une série de problèmes, liés à la réorganisation de notre économie. Néanmoins, nous prêtons à plusieurs pays en voie de développement une assistance dans le domaine de la science et de la technique ; nous leur livrons des biens d'équipement, leur accordant la facilité de paiements échelonnés, ainsi que la facilité de nous rembourser par l'exportation de leurs produits ; nous les aidons dans la formation de leurs spécialistes, etc. A l'heure actuelle, plus de 1 200 spécialistes bulgares — des agronomes, des ingénieurs, des architectes, des médecins, etc. — travaillent dans une quinzaine de pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, en donnant leur modeste contribution au développement économique et technique accéléré de nombre de pays en voie de développement.

L'assistance que notre pays, ainsi que les autres pays socialistes, prête aux pays en voie de développement vise à l'essor des branches de l'économie de ces pays qui les aideraient à créer les conditions nécessaires pour l'édification de leur propre base industrielle et qui leur permettraient de diversifier leur économie.

La normalisation des rapports économiques entre les différents pays, l'élimination de toutes mesures discriminatoires, ainsi que des obstacles et des barrières dans le domaine du commerce contribue-

raient, sans aucun doute, au renforcement de la confiance entre les pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents et créeraient une atmosphère propice à la compréhension et à la réalisation d'un accord sur le désarmement général et complet. A son tour, un tel accord contribuerait au développement harmonieux de la coopération économique internationale et du commerce mondial. C'est précisément de cette manière que notre Conférence pourrait contribuer à la lutte universelle pour l'établissement d'une paix durable sur la terre et assurer un meilleur avenir aux peuples du monde entier.

La nécessité d'une nouvelle politique commerciale internationale, et, partant, d'une nouvelle division internationale du travail, fait ressortir l'urgence importante de résoudre les problèmes portant sur l'organisation et le fonctionnement du commerce international actuel. A l'étape actuelle de développement de l'économie mondiale, le commerce international ne saurait être satisfait des formes institutionnelles existantes.

La structure actuelle du commerce international entre les pays capitalistes développés et les pays en voie de développement correspond essentiellement à ce que les métropoles colonialistes avaient voulu qu'elle fût. Le résultat est devant nos yeux. Si les pays en voie de développement ne se développent pas à la cadence qu'ils désiraient, ceci est principalement dû aux relations non équivalentes qu'ils ont héritées du régime colonialiste. La division séculaire du travail, basée sur l'échange de produits primaires contre des produits manufacturés, c'est cette division du travail qui est la cause principale du développement arriéré de ces pays.

La nouvelle politique commerciale, la nouvelle division internationale du travail exigent impérieusement une nouvelle structure du commerce international, une nouvelle organisation de ce commerce.

Le passé ne peut et ne doit pas imposer son veto à l'avenir. On ne peut pas et ne doit pas hypothéquer cet avenir à des formules surannées et périmées derrière lesquelles se cachent des intérêts égoïstes.

On a beaucoup, même trop parlé de GATT. Laissant de côté tout ce qui a été déjà dit et répété, il suffirait de souligner le fait suivant : le GATT existe depuis quinze ans, sans que les divergences à son intérieur aient jamais cessé ; les barrières de tarifs douaniers sont toujours là, les discriminations augmentent, le protectionnisme s'aggrave, les organisations régionales fermées de caractère autarcique se multiplient.

Voilà le résultat des quinze années d'activité de cette organisation que certains délégués nous recommandent en tant que modèle pour notre future organisation internationale du commerce.

Il nous semble que les pays en voie de développement ne devraient pas se faire des illusions en ce qui concerne le rôle et les possibilités du GATT d'apporter une solution aux problèmes de leur

développement et de leur commerce international.

En analysant l'activité du GATT, M. Prebisch a noté dans son rapport que, dans cette institution, « les règles et principes n'ont pas toujours été strictement appliqués, et même lorsqu'on semblait en respecter la lettre, on portait parfois atteinte à l'esprit qui les avait dictés ». Voilà pourquoi on pourrait affirmer, à juste titre, qu'en ce qui concerne les activités du GATT, on ne saurait juger d'après les dispositions réglementaires de l'Accord, mais d'après la politique de cette institution et les mesures qu'elle met en œuvre. Cette constatation nous montre jusqu'à quel point s'est accrue la nécessité de créer une nouvelle organisation commerciale internationale. C'est un processus économique objectif, qui nous ferait avancer, non seulement vers une internationalisation toujours plus poussée des forces productrices, mais également vers l'universalité toujours plus grande du commerce international.

Toutes ces considérations nous amènent à la constatation que le GATT et les autres organisations analogues ne pourraient servir de base à la nouvelle organisation. D'ailleurs, nous nous sommes réunis ici pour chercher de nouvelles voies et des solutions nouvelles. A l'heure actuelle, les exigences des tendances objectives du développement sont différentes. Les changements survenus dans les forces motrices du marché international et dans son rythme exigent actuellement l'établissement, non seulement d'un nouvel ordre dans les relations économiques internationales, mais également la création d'une organisation qui pourrait garantir la mise en œuvre équitable des principes d'une politique commerciale internationale de développement.

Le projet de résolution sur les principes concernant les relations commerciales internationales et la politique commerciale, soumis par les délégations de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie à la troisième session du Comité préparatoire, et la Déclaration commune des soixante-quinze pays en voie de développement, adoptée par la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, contiennent, de l'avis de notre délégation, les prémisses essentielles dont l'acceptation, par notre Conférence, ouvrira effectivement une nouvelle page dans l'histoire des relations internationales du commerce.

La pierre angulaire de ces nouvelles relations doit être et sera la reconnaissance, non pas comme une fiction juridique, mais en fait, de l'égalité de tous les pays — grands et petits, développés et en voie de développement, avec des systèmes sociaux différents — dans leurs relations économiques internationales commerciales.

Dans cet ordre d'idées, la liquidation de toutes

les préférences accordées aux pays développés par les pays en voie de développement, séquelles du régime colonialiste, et en même temps la reconnaissance de certaines préférences aux pays en voie de développement, sont plus que nécessaires.

Dans le projet de résolution sont énumérées de façon détaillée les mesures que notre Conférence doit adopter pour mettre en vigueur ces principes.

La délégation bulgare espère que, avec les efforts communs des représentants de tous les pays participant à cette Conférence, nous arriverons à l'adoption de ces principes qui, à la longue, il ne faut pas en douter, deviendront une nouvelle grande charte des relations internationales.

Partant de ces considérations, la délégation bulgare appuie la proposition de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie, concernant l'institution, sous l'égide des Nations Unies, d'une organisation commerciale internationale. Cette organisation internationale et universelle, de caractère et d'envergure, devrait examiner tous les problèmes du commerce mondial, élaborer des propositions collectives et prendre des mesures en vue de leur application ; elle devrait également assurer la mise en œuvre de ses décisions et recommandations. Une telle organisation, efficace et active, correspondrait aux nécessités de tous les pays, indépendamment de leurs systèmes sociaux ou de leurs niveaux de développement économique.

Cette organisation du commerce international ne saurait évidemment avoir pour tâche de planifier les importations et les exportations à l'échelon mondial ; elle aurait plutôt pour but d'écartier tous les obstacles économiques et politiques qui entravent les échanges commerciaux. Elle aurait pour objectif d'ouvrir des possibilités plus larges pour la coopération économique internationale, le progrès et la paix.

Permettez-moi de conclure mon exposé en réitérant que la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la convocation de la présente Conférence a été accueillie avec joie et a fait naître l'espoir des peuples.

Les peuples ont envoyé à cette Conférence leurs représentants les plus responsables et les plus compétents dans ce domaine, afin de voir ces espoirs réalisés.

La délégation bulgare estime qu'il existe toutes les conditions nécessaires pour que la Conférence justifie ces espoirs et, par des décisions coordonnées, mette fin à un passé et marque le point de départ d'une véritable nouvelle politique internationale dans le domaine du commerce et du développement.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. TOUCH-KIM,
 MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION CAMBODGIENNE
 à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : français]

Au moment de prendre la parole au nom de la délégation du Cambodge, je tiens à m'associer aux éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, pour adresser mes félicitations les plus chaleureuses à M. Kaissouni pour sa très brillante élection à la présidence de cette Conférence mondiale sur le commerce à laquelle mon pays attache une importance toute particulière.

En prenant l'initiative de l'organisation de la Conférence internationale sur le commerce et le développement, en un temps si riche en déceptions, l'ONU a clairement manifesté sa vocation d'arbitre des grands problèmes internationaux et sa détermination de remplir sa haute mission pour le maintien de la paix dans le monde, conformément à la Charte des Nations Unies.

Par ma voix, la délégation du Cambodge exprime sa grande satisfaction de pouvoir participer à cette première réunion de haute portée politique et humanitaire qui vise à l'organisation harmonieuse des échanges commerciaux internationaux, de façon à combler le fossé qui sépare les peuples des pays en voie de développement des peuples des pays développés.

Elle déplore toutefois l'absence de la République populaire de Chine qui, avec ses 700 millions d'habitants et ses énormes progrès économiques, joue un rôle extrêmement important dans le commerce mondial de nos jours. L'ONU devra le plus tôt possible reviser son attitude vis-à-vis de cette nation, la plus peuplée de la terre, car elle ne pourra pas éviter l'inéluctable.

La délégation cambodgienne a pris connaissance avec le plus vif intérêt des questions contenues dans l'ordre du jour de la Conférence. Elle espère sincèrement que, de la discussion de ces questions, jailliront des formules, des règles fondamentales d'échanges commerciaux internationaux propres à la conjoncture actuelle et dont l'application permettra de répartir équitablement à travers le monde les richesses nées des efforts communs des hommes de toutes conditions, de toutes races et de toutes confessions.

Elle apportera toute sa bonne volonté à la recherche de ces solutions, car elle est persuadée que les échanges commerciaux internationaux, s'ils étaient bien compris et bien organisés, pourraient devenir un instrument très efficace du développe-

ment économique et un facteur puissant de stabilité et de sécurité dans le monde.

Pour ne pas faire perdre de temps à l'honorable Assemblée, je ne prononce pas un discours académique. Je me permets d'insister seulement sur les deux points suivants, que j'estime fondamentaux :

1. Les rapports commerciaux internationaux doivent être, coûte que coûte, révisés pour permettre aux pays en voie de développement, sinon de rattraper le niveau des pays riches et développés, du moins de diminuer les écarts actuellement existants qui, si l'on n'y portait remède, iraient en s'accroissant irrémédiablement et seraient, à la longue, la source de discorde entre les peuples, de mécontentement général et d'instabilité mondiale.

L'avenir économique du globe apparaîtrait plutôt sombre du fait de cette tendance et de la répartition inégale des richesses, créant un petit nombre de pays riches et un grand nombre de pays pauvres, cependant que la capacité de production mondiale est bien susceptible de rendre tous les pays « également développés ».

2. Les deux questions les plus urgentes à résoudre en faveur des pays en voie de développement doivent être :

a) Le relèvement des prix des produits primaires, à un niveau rémunérateur pour les pays producteurs ;

b) La stabilisation des marchés internationaux des produits primaires.

*
**

La délégation cambodgienne exprime ses vifs remerciements à M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, pour avoir préalablement analysé toutes les données du problème dans son document intitulé *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement*. Cette précieuse étude servira de base, avec l'aide-mémoire présenté par la France et le projet des principes présenté conjointement par l'URSS, la Pologne et la Tchécoslovaquie, aux discussions en vue de trouver des solutions adéquates et véritablement constructives.

Le royaume du Cambodge, pour sa part, ne manquera pas de s'appuyer sur les résultats de la présente Conférence, pour accélérer le processus de son développement économique, car il a la ferme volonté de devenir une nation « développée », à l'instar des

autres pays avancés de notre planète. Ayant acquis son indépendance politique en 1953, il a déployé des efforts réels, sous la constante impulsion du prince Norodom Sihanouk, pour parfaire progressivement son indépendance économique.

Le « socialisme national et bouddhique » qu'il pratique à l'intérieur lui permet de faire coexister les entreprises privées, les sociétés d'économie mixte et les entreprises d'Etat, et le « neutralisme politique et économique » qu'il applique à l'extérieur lui permet d'entretenir des relations commerciales avec tous les pays du monde. L'augmentation progressive de sa production agricole lui a permis d'accroître d'année en année la valeur globale de ses exportations. Par exemple, le chiffre de 1963 (soit 3 100 000 000 rials) dépasse celui de 1956 (soit 1 282 000 000 rials) de 142 p. 100. Malheureusement, l'avilissement continu des prix des produits primaires sur le marché mondial constitue toujours un obstacle sérieux à la progression générale de son économie. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les chiffres ci-dessous de ses exportations de caoutchouc :

Années	Tonnage (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de rials)
1960	36	829
1961	37	800
1962	40	720
1963	42	700

On remarque que le tonnage a augmenté, tandis que la valeur a diminué.

En dépit de toutes les difficultés rencontrées, nous avons décidé d'accélérer le développement de notre économie, et nous avons récemment pris des mesures de réforme économique et financière, et ce, après notre renonciation à l'aide américaine, dont les conditions sont incompatibles avec la souveraineté et la dignité de notre peuple. Nous sommes convaincus que nous y parviendrons à plus ou moins brève échéance, grâce à la sagesse de notre chef d'Etat, à la paix intérieure et à l'union nationale.

Cette conviction sera encore renforcée, si les quatorze pays qui avaient mis fin en 1954 à la guerre d'Indochine acceptent de se réunir une nouvelle fois à Genève, conformément à la proposition du Cambodge, pour garantir sa neutralité et son intégralité territoriale contre les fréquentes agressions étrangères, dont la plus récente fut le raid aérien de Chantrea du 19 mars 1964, dont étaient conjointement responsables les gouvernements du Sud Viet-Nam et des Etats-Unis.

C'est donc le cœur serré qu'au nom de la délégation du Cambodge, je souhaite que les nations de bonne volonté ici représentées, arrivent à ouvrir, avec la Conférence mondiale sur le commerce et le développement, une ère nouvelle de coopération internationale pour le salut commun de l'humanité et à bâtir un monde nouveau d'où le spectre de la famine et de la guerre sera à jamais banni.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. VICTOR KANGA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION CAMEROUNAISE

à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : français]

Voici donc qu'après avoir été réclamé pendant longtemps et avec insistance par les pays en voie de développement aux prises avec des difficultés économiques contrastant avec l'enrichissement sans égal des pays industrialisés, vient de s'ouvrir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont le premier acte a été de porter M. Kaissouni à sa présidence.

Je voudrais, après tant d'autres voix autorisées, adresser au Président de la Conférence, au nom de ma délégation, nos vives et chaleureuses félicitations pour cette élection qui consacre sa brillante carrière d'économiste et d'homme d'Etat. Puis-je évoquer ici

à titre personnel la profonde et heureuse impression que j'ai gardée de nos contacts lorsque tout récemment j'ai eu l'honneur de signer au Caire, au nom du Cameroun, des accords commerciaux avec M. Kaissouni, agissant au nom de son propre pays.

Nous nous réjouissons de la confiance unanime qui lui est ainsi faite et nous disons volontiers notre fierté, en considérant que c'est là un hommage rendu à travers lui non seulement à la République arabe unie, à laquelle nous unissons des liens étroits d'amitié et de fraternité, mais encore à notre mère l'Afrique, et aussi au monde sous-développé tout entier.

Nous sommes persuadés que ses remarquables qualités lui permettront de conduire nos travaux vers les solutions concrètes et heureuses qu'attendent anxieusement les populations de nos différents pays.

Nos félicitations vont également à M. Hakim, qui a été élu Rapporteur de la Conférence, ce qui est en même temps un symbole renouant si heureusement avec le passé traditionnel du Liban dans le domaine des relations commerciales à travers le monde.

Nous saisissons cette même occasion pour exprimer au Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, ainsi qu'à ses collaborateurs, toute l'admiration de notre délégation pour l'éminent travail de préparation et de documentation, grâce auquel nos actuelles instances ont été rendues possibles, ainsi que pour le rapport si précieux et si plein d'enseignements qu'il a soumis à notre réflexion dès le début de nos travaux.

Nous tenons enfin à redire nos très vifs remerciements à toutes les délégations qui nous ont honorés de leur confiance et de leur amitié en nous portant à la vice-présidence de cette Conférence.

Rarement au cours de son histoire, l'humanité a, en dehors d'une menace de guerre précise ou à son lendemain, réuni, en pleine période de paix et de relative prospérité générale, autant d'éminentes personnalités représentant autant de nations et autant d'organisations internationales. C'est que cette Conférence n'est pas comme une autre et ne devrait pas être comme les autres.

En décidant en effet de nous réunir — et je suis d'ailleurs persuadé que les absents, voulus ou involontaires, n'en suivront pas moins attentivement nos travaux — nous nous sommes déterminés à engager un examen collectif de conscience sur la dramatique situation d'expansion économique paradoxale et contradictoire de notre temps.

De l'avis général des experts dans tous les domaines, jamais les hommes ne se sont mieux portés, jamais ils ont acquis autant de connaissances et maîtrisé autant que jusqu'ici les forces de la nature susceptibles, si l'on voulait bien le décider ainsi, d'apporter le mieux-être ; jamais ils n'ont fabriqué autant de biens. Résultat ? Prospérité pour les uns, les moins nombreux, et stagnation voire appauvrissement des autres, la grande majorité. Cette situation dangereuse de déséquilibre nous concerne tous, parce qu'elle constitue un défi à notre conscience, à notre solidarité, à notre vie d'homme tout court. Elle nous concerne parce qu'elle est génératrice des traumatismes violents et regrettables qui ont jalonné l'histoire des hommes.

En participant à ce débat, mon propos sera bref, se contentant d'exposer le point de vue de ma délégation sur les principaux problèmes inscrits à notre ordre du jour, tant la situation générale dans son ensemble a été l'objet d'analyses pertinentes et

détaillées sans d'ailleurs pour autant que le sujet soit épuisé.

Il a été dit ici — et nous le répétons à dessein car c'est pour cela que nous sommes là — que l'on constate, dans les termes de l'échange, une détérioration constante et inquiétante de la situation des pays en voie de développement.

Plusieurs rapports des économistes internationaux, et plus récemment le rapport annuel du GATT publié en 1963 pour les années 1961 et 1962, révèlent que non seulement le prix des matières premières s'élève moins vite que le prix des produits manufacturés, mais que le prix des produits primaires s'abaisse tandis que celui des produits manufacturés s'accroît.

On ne saurait dans ces conditions proclamer, sans aggraver les difficultés économiques des pays sous-développés, la libre concurrence dans un système d'inégalité des échanges. D'où la nécessité d'équilibrer, sinon d'atténuer cette inégalité, pour permettre véritablement une saine concurrence sur le marché international.

Il importe donc d'élaborer les éléments d'une meilleure politique internationale, aussi bien dans le cadre mondial des groupements régionaux, de façon que les pays en voie de développement soient assurés d'un taux de croissance économique optimum.

Des solutions doivent être trouvées afin que les exportations de produits primaires, manufacturés ou semi-ouvrés, ainsi que l'industrialisation des pays en voie de développement soient assurés du maximum d'expansion.

Si de nouveaux organismes ne peuvent être mis sur pied en matière de commerce international, les mécanismes institutionnels existant à l'heure actuelle doivent être repensés en vue de leur adaptation au commerce mondial compte tenu des besoins des pays en voie de développement.

**

L'un des premiers problèmes à résoudre pour arriver à une politique d'équilibre économique mondial est celui des produits de base et de la stabilisation de leurs prix.

Il convient de rappeler que ces produits constituent une part importante dans les échanges internationaux, à peu près la moitié, dont 50 p. 100 sont assurés par le tiers monde, ce qui représente environ 25 milliards de dollars, et que le développement économique des pays en voie de développement dépend dans une large mesure des revenus stables et équitables qu'ils devraient tirer de leurs exportations de produits primaires ou élaborés.

Or, en raison de leur extrême dépendance du commerce international et de la gamme très réduite de leurs produits de base, les pays en voie de développement, et en premier lieu l'Afrique, sont gravement touchés par la dégradation des termes de l'échange, comme nous venons de le dire, et

se trouvent de ce fait plus vulnérables aux fluctuations des recettes d'exportation.

En 1952, dans sept pays du tiers monde, deux produits de base représentaient 90 p. 100 des exportations en valeur ; dans 32 pays, 50 p. 100 des exportations en valeur. Telle est par exemple la situation du Cameroun, puisque le café et le cacao ont représenté jusqu'en 1961 50 p. 100 de ses recettes d'exportation, bien que ce pourcentage soit de 45 p. 100 à l'heure actuelle.

Il est également établi, ainsi qu'il ressort du rapport du GATT déjà cité, qu'en 1962, la valeur globale des exportations des produits manufacturés s'est accrue de 6 p. 100 et celle des produits primaires seulement de 4 p. 100. Il convient de rapprocher ces chiffres des taux d'accroissement des recettes d'exportation globales des régions industrialisées, qui ont progressé de 76 p. 100 alors que celles des régions non industrialisées n'augmentaient que de 31 p. 100.

Certes, le problème du volume des produits de base exportés est important et l'on doit regretter que certains groupes de pays développés ferment encore leurs marchés à nos produits ou que d'autres prennent des mesures restrictives à leur égard, mais le problème non moins important est celui des cours de ces produits. Or, ces produits, qui sont essentiels pour nos pays, subissent des fluctuations considérables d'une année à l'autre, ce qui rend très difficile toute politique de planification et de développement à long terme et qui crée des problèmes sociaux extrêmement graves, le producteur ne touchant pas un prix rémunérateur de son travail et se sentant à juste titre frustré.

Au Cameroun, la baisse des cours du cacao et du café en 1961, par rapport aux cours de 1960, a représenté un manque à gagner de deux milliards de francs CFA pour notre pays.

Des mesures contre cette fluctuation des cours ont certes été mises sur pied à l'échelon national et régional, telles que les caisses de stabilisation des prix, instituées au Cameroun pour le cacao, le café, le coton et l'arachide.

Ces mesures à caractère régional se révèlent insuffisantes, car, au problème général de la stabilisation des cours des produits de base, il faut trouver une solution mondiale.

Divers systèmes ont été mis en œuvre : accords internationaux fixant des contingents de production ou d'exportation, création de stocks régulateurs internationaux, crédits compensateurs accordés par certains pays acheteurs...

L'examen détaillé par chaque commission compétente devrait faire apparaître les avantages et les inconvénients de chacun d'eux pour chaque produit ou chaque groupe de produits.

Mais ce qu'il importe de souligner tout d'abord, c'est l'absolue nécessité d'organiser les marchés des matières premières, et notamment ceux des matières

premières tropicales ; c'est que les pays industrialisés abaissent les barrières commerciales en faveur des produits des pays en voie de développement dans le cadre de cette organisation des marchés.

L'amélioration du marché mondial du café, à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord international de septembre 1962 en est une nouvelle preuve. Dans certains cas, ces organisations de marché ne sont encore possibles qu'à l'échelon régional, mais elles doivent toujours, à partir d'une base régionale solide, tendre à devenir mondiales.

L'organisation des marchés et la stabilisation des prix des matières premières sont des remèdes insuffisants, si elles ne débouchent sur une véritable revalorisation des cours des produits tropicaux, qui n'ont cessé de se détériorer par rapport aux prix des produits manufacturés, comme je le soulignais tout à l'heure.

Car la stabilisation des prix des matières premières doit s'opérer à un niveau de rémunération qui corresponde non seulement à un minimum vital pour le producteur, mais encore comporte une part permettant d'assurer les investissements nécessaires au développement et au maintien du taux de croissance, dont le minimum recommandé dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement est de 5 p. 100. Cette croissance ne peut, en tout cas, être assurée uniquement par l'aide extérieure ; elle devrait être aussi assurée par l'épargne locale. Pour maintenir ce taux de croissance, il importe non seulement de stabiliser les cours des matières premières à un niveau décent, mais encore de maintenir ces cours en rapport avec ceux des produits manufacturés.

Ma délégation estime donc que l'organisation du marché international, produit par produit, organisation mettant en dialogue producteurs et consommateurs de produits agricoles qui représentent la base même de nos économies, constitue non une panacée, nous relevant comme par enchantement de notre sous-développement, mais un effort certain ouvrant tout au moins un échange de vues permanent sur les conditions d'échange.

Sans méconnaître par ailleurs les bonnes volontés qui ont préconisé ici-même des systèmes ingénieux et variés de compensation au niveau des pays importateurs, au profit des pays exportateurs, pour tenir compte de la dégradation des cours de nos produits, il nous apparaît que la création d'un fonds de compensation, encore que le régime de ce fonds comporte de sérieuses incertitudes, tendrait à mettre en place une espèce de caisse de générosité qui répond sans doute imparfaitement aux raisons d'équilibre d'échanges qui nous occupent ici.

C'est pourquoi, en dehors du scrupule évident qu'éprouveraient tant soit peu à cet égard les pays sous-développés, ma délégation pense que l'organisation effective du marché de nos produits, la stabilisation des cours de ceux-ci sur une base rémunératrice, sur une base de prix équitable, la

levée des obstacles frappant encore ces produits à l'importation dans certains pays développés, toutes ces mesures, si elles étaient décidées, et nous pensons que cette Conférence s'y penchera utilement, sont de nature à corriger sensiblement les aléas du déséquilibre actuel.

Si en effet l'organisation des marchés des matières premières constitue une mesure efficace permettant aux pays en voie de développement d'enrayer l'effet néfaste des fluctuations des cours, et de compter sur des prix stables pour leurs produits d'exportation, il n'en demeure pas moins que cette mesure devrait être complétée par une industrialisation accélérée de ces pays en vue d'un développement équilibré et diversifié. Il ne fait point de doute que l'exportation, par les pays en voie de développement, de produits finis ou semi-finis apporterait à nos économies nationales un complément nécessaire à nos exportations de produits de base.

Mais les écueils auxquels se heurtent ici encore nos pays dans la voie de l'industrialisation sont nombreux et tiennent à des facteurs d'ordres divers.

Pour aborder le problème des produits manufacturés, il convient de rappeler les principes sur lesquels a été fondée jusqu'à présent la politique des échanges internationaux, et en particulier celle qui a servi de dogme au sein du GATT, c'est-à-dire la libération des échanges. Sans vouloir insister outre mesure sur ce point, il semble opportun de rappeler que les principes libéraux ont été surtout bénéfiques pour les pays les plus industrialisés ; ils se sont par contre montrés préjudiciables aux pays dont les exportations principales consistent en produits primaires.

En somme, si le taux d'accroissement des recettes d'exportation globales des régions industrialisées a progressé de 76 p. 100, celui des régions non industrialisées n'a augmenté que de 31 p. 100, soit une différence allant du simple au double.

Devant cette situation générale très sombre, on doit constater que les « pays en voie de développement » n'ont aucune chance réelle de se développer si la qualité des échanges mondiaux demeure la même. Il est nécessaire pour eux de réaliser des programmes d'industrialisation qui peuvent seuls leur permettre de sortir de l'état de dépendance et de sujétion des marchés des produits agricoles, tout en constituant le seul moyen réellement efficace d'obtenir un taux de croissance suffisamment élevé.

Cette industrialisation, qui doit donc prendre une part croissante dans le développement de nos Etats, pose déjà, sur le plan interne, de délicats problèmes de financement étant donné l'absence initiale de capital, et implique aussi une perte importante de recettes douanières et fiscales à l'importation, ce qui est extrêmement grave pour l'équilibre des budgets nationaux.

Mais elle se trouve en outre très sévèrement

contrecarrée sur le plan international par l'attitude de certains Etats industrialisés qui, non seulement élèvent de vigoureuses protestations lorsque nous cherchons à prendre des mesures tarifaires et contingentaires pour l'indispensable protection de nos industries naissantes, mais vont même jusqu'à recourir à un protectionnisme intransigeant dès qu'ils estiment que leur propre production industrielle pourrait être menacée par les exportations de nos produits semi-finis ou manufacturés.

Il est pourtant évident que nos industries naissantes subissent un très lourd handicap : elles ne disposent ni de marchés nationaux de dimensions équivalentes à celles des Etats hautement industrialisés, ni d'une main-d'œuvre entraînée, ni même d'une infrastructure de transport et d'approvisionnement énergétique comparable à celle des pays développés. Dans ces conditions, elles n'ont d'autre alternative que de croître à l'abri d'une protection, au moins temporaire, ou de disparaître purement et simplement.

Il faut souligner à cet égard un résultat concret auquel la signature de la convention de Yaoundé nous a permis de parvenir, à savoir la reconnaissance explicite de la possibilité, pour les Etats africains et malgache, de protéger leurs industries par des mesures tarifaires ou contingentaires, à condition qu'elles ne soient pas discriminatoires.

Si l'on ajoute que l'industrialisation, en élevant le taux de croissance des Etats, leur permet d'améliorer d'autant plus rapidement le pouvoir d'achat des populations, on ne peut que constater que ces dernières seront alors des clients beaucoup plus intéressants pour l'achat de produits manufacturés en quantités plus grandes non seulement nationales, mais également originaires des pays développés.

Cet aspect nous permet de conclure, à propos de l'industrialisation, en remarquant qu'elle est indispensable à la croissance des jeunes Etats et à l'équilibre mondial, et qu'elle est utile et même souhaitable pour améliorer la quantité et la qualité des échanges internationaux aux profits réciproques de chaque partenaire.

Nous souhaitons donc que l'encouragement des industries des pays de faible niveau de vie prenne non seulement la forme de la réduction des mesures négatives par l'abolition des restrictions et des barrières douanières, mais puisse revêtir également un aspect largement positif par l'institution d'une aide concrète des Etats les plus développés vis-à-vis des pays en voie de développement.

De ce qui précède, il nous semble que le moment est venu de transcender le système actuel en matière d'échanges internationaux pour le penser en termes d'équilibre mondial. Les échanges doivent être adaptés aux conditions propres à la structure et à l'état de développement de chaque nation. Mais il est bien certain que, dans les circonstances actuelles, le régime des échanges même libéralisé ne pourra jamais satisfaire aux besoins si pressants

et nombreux qui sollicitent les pays en voie de développement. C'est l'aide internationale qui paraît susceptible, en s'ajoutant aux mesures déjà proposées tant à propos du commerce des produits de base que de l'industrialisation, d'apporter à la situation des pays démunis le complément indispensable pour stimuler leur économie.

On peut souligner que les programmes d'aides, bilatérales ou multilatérales, ne sont pas des faits nouveaux. Dès la première guerre mondiale ont été conçus des programmes d'aide qui permettaient aux nations victorieuses de reconstituer plus rapidement leur économie non seulement par idéalisme politique, mais surtout pour restaurer les éléments d'échange indispensables à l'équilibre des nations hautement développées. Plus tard, ces notions sont devenues encore plus exigeantes, et l'aide s'est étendue aux nations vaincues en raison de la primauté de cet objet d'équilibre qui constitue un facteur de solidarité permanente entre pays à haut niveau de vie.

Est-il besoin de rappeler les résultats spectaculaires, pour n'en pas dire plus, de l'expérience du même mouvement de solidarité horizontale entrepris au lendemain de la deuxième guerre mondiale, si présent à la vision de tous ? L'Europe est là qui étale à nos yeux le témoignage éclatant de l'enrichissement et du développement des échanges que peuvent produire des efforts réels et dynamiques à des pays riches en potentialités, même si les circonstances les ont réduites par moment à une démolition systématique comparable à notre actuel dénuement.

On comprendrait aisément qu'à l'heure actuelle cet objectif d'équilibre et de solidarité s'étende aux pays en voie de développement, tant il est vrai que l'expansion des pays industrialisés ne peut se poursuivre indéfiniment sans le développement parallèle et concomitant des pays encore moins favorisés. Bien entendu, les efforts, voire les sacrifices, de ces derniers ne sauraient faire défaut.

Certes, il ne saurait être question non plus de perdre de vue les efforts méritoires fournis par de nombreuses nations depuis la dernière guerre mondiale pour se tourner vers les Etats du tiers monde. L'aide bilatérale s'est montrée utile à l'intérieur de certains ensembles où elle continue à se manifester soit pour l'octroi de prêts, de subventions, ou soit par l'envoi de personnel au titre de la coopération technique internationale.

Ceci étant, il faut cependant constater que toutes les initiatives et les programmes d'aides bilatérales ou multilatérales au bénéfice des nations jeunes font preuve d'une certaine dispersion, dans la conception générale qui préside au moment de leur établissement, ce qui laisse toujours dans l'esprit de certains un relent de paternalisme. Il est donc nécessaire, et on peut souhaiter que ces assises y parviennent au moment où l'aide aux pays en voie de développement est en butte à de vives critiques,

que la motivation profonde de l'aide apparaisse clairement aux yeux de toutes les nations, à savoir que le monde ne peut vivre éternellement divisé en deux groupes, celui des nations à haut niveau de vie et celui de la faim ou de la malnutrition, non seulement pour des raisons politiques, mais même pour le développement économique des nations déjà les plus avancées, qui ne trouveront qu'avantages à l'accroissement du volume des échanges.

Si l'on consent ainsi à penser en termes d'équilibre, on pourra alors plus clairement discerner les voies les meilleures et les plus économiques pour aboutir à un développement véritable. On s'apercevra peut-être, par exemple, que le temps des subventions est révolu et que des crédits à long terme et à faible taux d'intérêt sont souvent préférables sur le plan de la dynamique économique.

On ne dira jamais assez combien il serait souhaitable que tous ces mécanismes d'aide empruntent une forme et une organisation universelles qui leur permettent d'échapper aux critiques, fondées ou non, auxquelles ils se trouvent actuellement exposés.

Les aides d'ordre financier doivent, quelles que soient leur forme ou leur origine, répondre à un certain nombre de préoccupations : il faut que leur volume soit suffisamment important pour assurer aux bénéficiaires la possibilité de réaliser des investissements réellement importants, et dans tous les cas supérieurs ou au moins égaux à ce qui est nécessaire pour réaliser des implantations d'entreprises dépassant le seuil de marginalité ; que leur taux d'intérêt soit calculé de façon telle que l'amortissement du prêt soit toujours inférieur aux taux de croissance recherchés sur le plan global comme sur le plan de l'évolution du secteur d'activité considérée, et que cet amortissement ne constitue en aucun cas une gêne sérieuse pour le développement ; que la durée de remboursement soit calculée en fonction de la rentabilité finale de l'opération financée, en l'évaluant en fonction du stade optimal de son évolution ; que leur octroi ne soit pas assorti de formalités administratives paralysantes, à caractère souvent inquisitorial et peu compatibles avec le souci de respecter l'indépendance des jeunes Etats, et encore moins de conditions ou de préalables à caractère politique ou économique qui soient finalement susceptibles d'entraver ou de limiter le développement de ces Etats et aboutissent à une contrainte indirecte sur l'ensemble de leur politique.

L'analyse des groupements régionaux constitue également un point important de l'ordre du jour de notre Conférence ; je ne saurais donc passer ce point sous silence.

Sans m'arrêter à un historique complet ou même à une description des groupements actuels, je tiens à souligner que, compte tenu de tout ce qui précède, on ne peut parler de groupements régionaux sans évoquer la notion de solidarité internationale.

Ces groupements se sont en effet constitués pour

tenter de remédier au caractère erratique des flux économiques qui singularisent l'époque actuelle.

C'est donc un souci d'organisation qui a conduit un certain nombre d'Etats des régions moins développées à se regrouper dans de grands ensembles.

Un certain nombre de pays neufs, particulièrement en Afrique, conscients du caractère précaire de leur économie et des nécessités de rechercher les voies les plus courtes pour leur développement, pratiquent depuis plusieurs années une politique d'association qui s'est traduite par la constitution d'organisations internationales qui se situent à des niveaux divers :

— Soit une association entre pays au même niveau de développement afin de procéder à une harmonisation fiscale, à une suppression des barrières douanières, et à une confrontation des programmes et des plans de développement allant jusqu'à l'exécution en commun de projet d'industrialisation;

— Soit une association entre pays à des niveaux de développement différents, qui comporte alors non seulement des dispositions concernant les barrières douanières et les échanges, mais également un programme complet d'aide à la production agricole et industrielle des Etats les moins développés.

Nos pays trouvent dans ces diverses formules d'association, qu'il s'agisse de l'union douanière des pays d'Afrique centrale ou de l'association à la Communauté économique européenne, des avantages certains aussi bien pour trouver des facilités de débouchés à leurs produits agricoles ou industriels que pour recevoir des fonds leur permettant d'augmenter le volume de leurs investissements.

Il ne saurait donc être question pour nous de renier l'importance et l'intérêt des groupements régionaux ; il faut souligner que ceux-ci représentent une étape non négligeable dans le processus du développement économique, et qu'ils sont conçus de façon ouverte et dynamique. Leur but est davantage de faciliter les échanges internes entre pays associés que d'ériger des barrières extérieures ; celles-ci sont un moyen d'action et non une finalité. Cette constatation se vérifie aisément dans l'évolution du commerce extérieur de certains Etats, dont les échanges augmentent quelquefois davantage avec les pays tiers qu'avec les pays de la zone d'association.

Aussi, une critique systématique des groupes auxquels nous sommes associés ne nous paraît pas constructive, car ils sont actuellement nos meilleures garanties de développement, et ceci aussi longtemps que des remèdes meilleurs à l'échelle mondiale, susceptibles de recevoir une application plus efficace, n'auront pas été trouvés.

Nous nous sommes efforcés de démontrer qu'il apparaît maintenant nécessaire d'entrevoir les échanges commerciaux sous d'autres principes que ceux qui les ont régis jusqu'ici.

Certes, un organisme tel que le GATT a rendu des services depuis sa création en stimulant et en facilitant les échanges internationaux, mais il a constitué un club relativement fermé où se faisait surtout entendre la voix des pays développés ; ses principes d'action ont été fondés sur le libéralisme, dont nous avons déjà souligné les insuffisances vis-à-vis des pays en voie de développement, du fait que son action a surtout encouragé les échanges de produits manufacturés, ce qui a accentué les disparités entre pays riches et pays pauvres.

Dans les perspectives nouvelles, il est question de rechercher un équilibre mondial en vue d'éliminer les disparités de notre époque ; nous devons pour cela encourager la confrontation des idées et principes économiques à l'échelon de la communauté internationale.

Si l'on souhaite vraiment que ces inégalités reculent jusqu'à disparaître, et que la communauté des Nations Unies soit plus harmonieuse, il nous faut poursuivre un vaste effort.

Si l'on veut compléter de manière plus heureuse l'action déjà menée par le GATT pour le développement des échanges internationaux, il faut souhaiter que la mise en œuvre d'une proposition que nous aurons ensemble arrêtée soit assurée par un organisme permanent, plus vaste et animé d'un esprit nouveau, qui puisse mesurer l'évolution des échanges et ses conséquences sur les structures économiques des pays les plus désavantagés.

Aussi ma délégation est-elle d'avis qu'à défaut de la création d'un tel organisme, les structures actuelles soient attentivement révisées en vue de leur adaptation aux principes nouveaux qui seront dégagés au cours de la présente Conférence sur le commerce et le développement, afin de permettre aux pays en voie de développement d'accéder au minimum de bien-être qui constitue pour chacun la condition essentielle de sa dignité.

Je ne saurais mieux terminer cette intervention qu'en vous communiquant les sentiments d'espoir que — j'en suis sûr — vous partagez tous et que le Président de la République fédérale du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, exprimait déjà à propos de cette Conférence quand, s'adressant tout récemment, à la dix-huitième Assemblée générale des Nations Unies, le 17 octobre 1963 précisément, il disait — et je cite :

« L'heure nous semble venue de prendre conscience que la course aux armements, même atomiques, n'est pas le seul facteur qui menace la paix du monde et la sécurité collective. Plus insidieux, moins spectaculaire certes, mais plus durable, le sous-développement en est un autre. La course aux armements, et la guerre froide qui en est le corollaire, ne sont que la conséquence du déséquilibre foncier de la société internationale.

« Et comment construire une société internationale équilibrée sans extirper, au niveau de chaque nation qui la compose, les causes d'insta-

bilité dont la moindre, vous le savez, n'est pas le sous-développement, c'est-à-dire la misère, la maladie et l'analphabétisme ?

« Dans la mesure où l'histoire enseigne que les civilisations meurent de l'injustice, c'est-à-dire de l'incapacité de répartir équitablement la jouissance des conquêtes de l'humanité, il faut souhaiter que la coopération devienne le maître-mot de notre époque. En dehors d'elle, il nous semble, l'humanité ne saurait se préparer que des lendemains amers.

« C'est pourquoi, nous exprimons l'espoir que la prochaine Conférence mondiale sur le commerce et le développement, organisée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

marquera un nouveau départ dans la volonté de l'humanité de faire disparaître le sous-développement de la surface de la terre ».

Si nous aboutissons à un tel résultat, et nous devons y tendre nécessairement, nous aurons bien mérité de notre génération et assis sur des bases solides et durables l'entente, la cohabitation, l'amitié et l'harmonie des générations futures. Le meilleur souvenir que nous puissions emporter de cette Conférence, c'est que, sur cette table, autour de laquelle sont assis côte à côte et les nantis et ceux qui ont besoin, surgisse une détermination commune pour bâtir notre monde et assurer dans la paix le mieux-être à tous.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. PAUL MARTIN,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CANADA
à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : anglais]

Je tiens d'abord à féliciter Monsieur le Président à l'occasion de son élection. Je suis sûr qu'il saura nous guider au cours des semaines à venir, et que, sous sa direction, la Conférence s'acheminera vers des résultats positifs, une fois étudiées les nombreuses questions difficiles et complexes que nous devons aborder.

Nous sommes aujourd'hui en présence de l'une des plus grandes occasions du vingtième siècle. Dans le monde entier, des gouvernements et des peuples attendent de cette réunion de nets progrès vers un objectif commun à tous les pays : accroître le bien-être de la population. Nous ne devons jamais oublier, lors d'un débat long et complexe, le caractère d'urgence de nos responsabilités.

Tous, nous comprenons le caractère historique de cette conférence. Elle dépasse toutes les précédentes par le nombre des participants et la nature de ses objectifs. De nouveau, l'aptitude de l'ONU à répondre aux besoins de ses membres est mise à l'épreuve. Le maintien de la paix est une fonction de l'ONU qui a retenu l'attention de l'Organisation et des gouvernements membres ces dernières semaines, notamment à propos de la crise de Chypre. A cette occasion, les Canadiens ont entrepris avec fierté toute la tâche qui leur incombait, ainsi que l'a déclaré notre Premier Ministre. On peut aussi compter sur le Canada dans les domaines de la

Conférence. Nous comprenons que la prospérité et la stabilité sont indissociables.

Depuis sa création, l'ONU a joué un rôle important et positif dans le domaine essentiel de la coopération économique et commerciale entre les nations. Les pays membres se sont groupés pour faire tomber les obstacles aux échanges mondiaux, afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources mondiales et d'élever le niveau de vie de tous les peuples. En vue d'accroître le commerce dans le monde, on a élaboré des règles de commerce devant servir de garanties contre les restrictions et les pratiques discriminatoires du passé. Le GATT, le Fonds monétaire international, la Banque internationale et d'autres institutions de l'ONU ont été créées pour étayer les nouvelles structures du commerce international. Tous les pays ont bénéficié de cette libéralisation. Mais aucun n'y attache plus de prix que le mien, pour qui le commerce extérieur est une nécessité vitale. Le Canada est favorable au maintien et au renforcement des règles et des institutions fondamentales du commerce créées au cours des vingt dernières années.

Un grand effort de coopération, ces vingt dernières années, a porté sur le développement économique des jeunes pays et de pays cherchant à atteindre de nouveaux objectifs économiques et sociaux. L'ONU et ses institutions spécialisées ont

non seulement obtenu l'appui du monde entier pour cette cause, mais nous ont fourni les instruments à employer. Il y a eu déplacement massif de ressources, grâce à l'aide directe ou par l'intermédiaire des institutions internationales, pour soutenir les efforts encore plus grands consentis par les pays sous-équipés eux-mêmes. Dans votre déclaration d'hier, Monsieur le Président, vous avez fait vous-même ressortir le rôle capital de ces efforts de la part des pays sous-équipés. Vous avez en effet souligné que : « Dans cet effort pour accélérer la croissance économique, compenser ainsi l'accroissement de la population et ne pas demeurer en arrière des tendances au développement que l'on observe dans les pays avancés, ce sont les pays en voie de développement qui sont principalement responsables de leur propre progrès économique et social. »

Il y a quelques années, le Premier Ministre actuel du Canada avait aussi souligné le même point en parlant du rôle de l'aide extérieure. Il avait cependant ajouté : « Le fait que l'aide extérieure soit souvent marginale ne lui enlève pas son importance. Faute d'un ourlet, bien des vêtements s'effilocheraient. De façon analogue, la texture de la vie économique et sociale dans nombre de ces pays est renforcée par l'assistance extérieure et par le témoignage qu'elle représente de l'intérêt, de la sympathie et de l'appui qui s'y attachent très généralement. »

Depuis la guerre, le Canada a largement contribué aux efforts internationaux en faveur du développement. Il a encouragé activement, dès le début, la mise sur pied des programmes des Nations Unies et a effectué des dons généreux pour leur réalisation. En 1950, nous avons été parmi les membres fondateurs du plan de Colombo, et depuis lors nous avons mis chaque année des ressources à la disposition des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, assistance qui, à une date plus récente, s'est étendue à l'Afrique et à des pays de la région des Antilles. Dans le cadre des programmes canadiens et des programmes des Nations Unies, nous avons libéré, à des fins de développement, des ressources considérables qui ont été octroyées pour la plupart sous forme de dons.

Les réalisations canadiennes dans ce domaine s'insèrent dans le cadre d'un large effort coopératif qui vise à accélérer le progrès économique et social sur toute la surface du globe. Le Gouvernement canadien reconnaît le caractère urgent de cette entreprise et partage la détermination avec laquelle les Etats souhaitent réaliser ces objectifs de développement. Nous avons donc décidé, pour l'année à venir, d'augmenter notre aide économique de plus de la moitié de son montant antérieur. Dans le cadre de cet effort élargi, s'inscrit un nouveau programme de prêts à long terme à des conditions libérales. Nos dépenses au chapitre de l'aide extérieure devraient atteindre, au cours des

douze prochains mois, 180 ou 190 millions de dollars.

Jusqu'à ces derniers temps, les arrangements internationaux ont surtout tendu à promouvoir le développement grâce à l'assistance financière et technique. Il faut désormais ajouter une dimension nouvelle au grand effort entrepris en faveur du développement économique. Nous devons rechercher les moyens par lesquels le commerce jouera un plus grand rôle dans ce sens. Les pays sous-équipés s'efforcent avec raison d'accroître leurs échanges commerciaux afin d'accélérer leur développement économique et de relever leurs niveaux d'existence. Le commerce mondial est encore entravé par trop de restrictions, de tarifs douaniers élevés, de mesures discriminatoires et d'autres obstacles. Les termes de l'échange sont de moins en moins bons pour les exportateurs de matières premières et de denrées alimentaires. Ces produits de base, au surplus, subissent des fluctuations de prix subites et imprévues, dont résultent parfois, pour les pays producteurs, de graves retards dans la mise en œuvre de leurs projets de développement. Les pays peu développés s'efforcent à juste titre de diversifier leurs économies, de mettre sur pied de solides industries de transformation et de fabrication et de vendre les produits de ces industries sur le marché mondial. Leurs efforts méritent et exigent un encouragement de la part des pays avancés, pour lesquels il n'y aura que des avantages à ce que le tiers monde devienne plus productif et plus prospère. Il faut pour cela élaborer un cadre du commerce mondial, grâce auquel les pays en voie de développement réussiront à atteindre un rythme satisfaisant de croissance économique et un niveau de vie plus élevé. Telle est à mes yeux la tâche de la présente conférence.

Il ne sera pas facile de réaliser tous ces objectifs. Nous devons tous nous plier à des adaptations et renouveler nos efforts. Ces problèmes se simplifieront si nous travaillons ensemble et partageons le poids inévitable des adaptations. Par une action commune au sein des Nations Unies, nous pouvons dans tous nos pays créer les conditions et susciter la volonté politique nécessaires au progrès. A la vérité le seul moyen efficace d'aller de l'avant, c'est l'action en commun.

Monsieur le Président, le Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, a analysé et exposé avec compétence, dans son rapport, les questions dont est saisie cette Conférence. On trouve dans ce rapport de nombreuses propositions stimulantes. J'aimerais saisir cette occasion de rendre hommage aux services signalés qu'il a déjà rendus à cette Conférence.

Le Gouvernement canadien, comme, j'en suis sûr, chacun des gouvernements représentés ici, a fait un examen très sérieux des questions dont est saisie cette Conférence. Dans les jours qui vont suivre, chacun de nous collaborera à l'étude de

ces problèmes. Il serait peut-être utile que je précise dès le début, de façon plus spécifique, la manière de voir du Canada quant aux meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs.

Le Canada collaborera, avec les autres pays développés, à éliminer, partout où ce sera possible, les tarifs douaniers et les diverses restrictions qui entravent le commerce des denrées alimentaires tropicales et des matières premières industrielles, produits qu'exportent traditionnellement les pays en voie de développement. La négociation douanière dite « négociation Kennedy », qui se déroulera prochainement entre les pays du GATT, complètera cette Conférence. Elle devrait atténuer ou supprimer les obstacles à nombre d'exportations importantes des pays en voie de développement. Libérer le commerce mondial des produits alimentaires et des matières premières constituerait une réalisation de premier ordre, profitable à tous les pays du monde. A l'heure actuelle, le Canada ne contingente pas les importations qui intéressent les pays en voie de développement; de façon générale, nos droits sur les produits et les matières premières des pays tropicaux sont faibles, quand ils n'ont pas été totalement supprimés; aucun impôt interne ne gêne leur consommation.

Le Canada est partie à tous les principaux accords sur les produits conclus depuis la fin de la dernière guerre. Volontiers nous examinons avec les autres pays les possibilités d'accords sur tel ou tel produit. D'autre part, il ne serait pas de l'intérêt des pays en voie de développement de favoriser une hausse indue des prix pour les produits de base. En stimulant la production et en réduisant la consommation au profit de substituts naturels ou synthétiques, les prix élevés entraîneraient probablement des excédents invendables.

Le Canada s'emploiera avec les pays en voie de développement et avec d'autres pays à améliorer la conjoncture pour le commerce mondial des produits agricoles de la zone tempérée. Le protectionnisme agricole s'est accru dans certains pays développés, ce qui tend à y accroître une production peu économique. Cela a eu aussi pour résultat de comprimer les débouchés des fournisseurs pouvant produire à bon compte dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

Le Canada a formulé le vœu que les pays développés veillent à ce que la négociation Kennedy sur les tarifs douaniers et les relations commerciales embrasse les produits qui intéressent les pays en voie de développement — qu'ils soient partiellement ou complètement ouverts. Ainsi que l'énonce l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ce traitement ne devrait pas comporter réciprocité absolue de la part des pays en voie de développement en retour des avantages que ceux-ci pourraient en tirer. Nous espérons aussi que les négociations relatives à la réduction des tarifs

applicables aux demi-produits atténueront sensiblement les écarts entre les droits sur les matières premières et ceux frappant les produits transformés, écarts qui ont créé des difficultés aux pays en voie de développement.

Le Canada se prononce résolument en faveur de la suppression générale des contingents que les pays développés appliquent à l'importation de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement. On a noté que ces produits sont peu variés et exportés en quantités importantes vers un petit nombre de marchés seulement. Les pays en voie de développement ont besoin d'accéder aussi librement que possible au plus grand nombre de marchés pour se doter d'une structure industrielle variée et en progrès. Les risques de bouleversement des marchés seraient amoindris si ces exportations étaient moins inégalement réparties entre les pays développés, ce qui se produirait si l'on prévoyait des conditions d'accès plus uniformément favorables.

Bien que le Canada aborde la question des préférences avec prudence, nous serions prêts à étudier des propositions qui tendraient à l'échange de préférences tarifaires, pendant un temps limité, et sur une base régionale, entre des pays en voie de développement, pourvu qu'il soit tenu suffisamment compte de l'intérêt des pays extérieurs.

Au cours de la négociation Kennedy, le Canada serait disposé à examiner de près toute préférence tarifaire dont il jouit sur les marchés de pays en voie de développement et qui pourrait être jugée préjudiciable au commerce d'autres pays en voie de développement.

Le Canada reconnaît que les plans et efforts de développement peuvent se trouver compromis en raison de modifications défavorables des termes de l'échange, ou par toute autre évolution échappant à la volonté des pays en voie de développement. C'est pourquoi nous avons appuyé la décision récente du Fonds monétaire international d'accroître son aide aux pays qui subissent un déclin momentané des rentrées provenant de leurs exportations. Pour ce qui est des diminutions de rentrées se produisant à long terme, nous sommes disposés à nous joindre aux autres Etats qui prennent part à cette Conférence pour rechercher les moyens qui permettront d'améliorer les programmes d'aide bilatéraux et de les lier plus étroitement aux conditions économiques et commerciales changeantes des divers pays en voie de développement.

Quant aux arrangements institutionnels futurs, nous croyons que c'est sur la fin de nos délibérations que nous pourrions distinguer plus clairement les solutions à apporter. Nous aurons alors une meilleure idée de ce que pourra donner la Conférence. En principe, nous ne sommes pas en faveur de l'établissement d'un nouvel organisme plus ou moins indépendant; nous sommes portés plutôt à adapter les rouages existants de telle sorte qu'ils

répondent mieux aux problèmes des pays en voie de développement. A vrai dire, des progrès encourageants ont déjà été faits dans ce sens.

Voilà, Monsieur le Président, la position de la délégation du Canada, à l'ouverture de cette Conférence. Il ressort clairement de mon exposé que nous croyons que l'on peut et que l'on doit faire beaucoup plus pour libéraliser les échanges. Nous pensons que, si c'était fait, les pays en voie de développement pourraient se prévaloir de meilleures conditions de concurrence qui leur permettraient d'exploiter leurs avantages naturels de producteurs efficaces de certains produits de base et de produits ouvrés. La libéralisation des échanges servirait aussi à surmonter les effets d'un protectionnisme excessif dans les pays développés et à conduire naturellement vers cette division internationale du travail dont on a déjà fait mention à cette Conférence. Mais je ne veux pas laisser entendre que l'on doive s'en tenir à la libéralisation des échanges. L'éventail des problèmes que nous devons examiner est vaste, et il n'est sans doute pas possible d'y apporter une solution qui soit ou unique ou simple. Monsieur le Président, nous sommes disposés à nous joindre aux autres Etats qui prennent part à cette Conférence pour rechercher patiemment les solutions nécessaires. Nous sommes venus autant pour écouter les opinions et les préoccupations des autres que pour partager

avec eux notre expérience de pays jeune et en voie d'expansion.

L'objectif de la Conférence, tel que nous le concevons, est de contribuer à la solution de problèmes qui revêtent une importance cruciale pour le bien-être d'une très forte proportion de la race humaine. Ce sont des problèmes urgents, et il est urgent de les résoudre. Un grand nombre d'Etats sont nés au cours de la dernière décennie. Leurs gouvernements désirent légitimement que l'indépendance politique à laquelle ils ont accédé se traduise, pour tout le peuple, par un niveau de vie plus élevé, une meilleure hygiène, des chances accrues de s'instruire et un mieux-être général. C'est là une tâche si pressante qu'ils ne peuvent l'accomplir entièrement eux-mêmes. Les pays développés doivent leur prêter leur concours — comme ils l'ont déjà fait du reste — conscients du fait que, dans un monde qui devient chaque jour plus solidaire, des rapports plus justes devront être établis entre les conditions de vie de l'humanité dans les diverses parties du monde. Comme on l'a déjà fait observer, les pays en voie de développement sont engagés dans une « révolution de l'espoir ». C'est pour tenter de répondre à ces espoirs que la présente Conférence s'est réunie, et je suis heureux de dire, Monsieur le Président, que la délégation du Canada collaborera activement à l'accomplissement de la tâche que nous abordons.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. MAITHRIPALA SENANAYAKE,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE CEYLAN
à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : anglais]

Je tiens tout d'abord à féliciter M. Kaissouni de son élection au poste de Président de cette Conférence historique. Il a, nous le savons, une connaissance approfondie des problèmes à résoudre, examinés, il n'y a pas bien longtemps, à la Conférence du Caire, à laquelle il a pris une part si active. Nous pouvons être sûrs que la direction de nos travaux est en bonnes mains.

Les pays en voie de développement attendent beaucoup de cette Conférence. Ils voient en elle le moyen de résoudre bon nombre de leurs problèmes économiques et d'élever le niveau de vie de leurs peuples. Sans doute, des institutions telle que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le

commerce (GATT), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les divers organes des Nations Unies accordent-ils, depuis peu, une attention croissante aux problèmes que posent le commerce et le développement des pays insuffisamment développés. Mais ces efforts n'ont jusqu'à présent pas bénéficié de l'appui général. Cette Conférence, elle, a déjà eu le mérite d'appeler l'attention du monde entier sur les problèmes spéciaux que posent ces régions et, chose plus importante encore, elle devrait permettre d'amorcer la coordination internationale des mesures destinées à résoudre les problèmes en question.

Cette Conférence s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies au cours de la Décennie du développement, en vue d'atteindre d'ici 1970 des objectifs déterminés. Mais elle pourrait conduire, j'en suis sûr, à des résultats bien plus significatifs que la Décennie du développement. Elle jettera, il faut l'espérer, les bases de relations satisfaisantes entre les pays industrialisés et les pays à économie planifiée d'une part, et les régions moins développées du monde, d'autre part, permettant par là à ces derniers d'assurer des conditions de vie décentes à leur population.

L'objectif fixé par les Nations Unies, pour la Décennie du développement — les pays en voie de développement doivent atteindre un taux d'expansion de 5 p. 100 par an d'ici 1970 — peut paraître modeste par rapport au taux d'expansion de 4.4 p. 100 par an atteint par ces pays au cours des années cinquante; et pourtant, comme l'ont souligné le Secrétaire général et d'autres orateurs, cet objectif, si modeste soit-il, peut avoir de lointains effets. Il serait vain de se perdre en conjectures sur le montant qu'atteindra le déficit commercial des pays en voie de développement à la fin de la Décennie du développement. Nous savons tous que les projections économiques touchant les tendances futures du commerce et des paiements internationaux appellent des réserves. Ces projections n'en sont pas moins nécessaires dans la mesure où elles fournissent une indication quant à l'ampleur du problème que cette Conférence est appelé à examiner. Faute d'une telle indication, il ne serait pas possible de se prononcer au sujet des mesures à prendre, tant sur le plan international que sur le plan national, pour remédier à la situation.

Le Comité préparatoire de la Conférence a accompli un travail préliminaire considérable et utile et a établi une excellente documentation qui devrait permettre aux débats de la Conférence de s'orienter dans des directions fructueuses. Je tiens à féliciter le Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, les membres du Comité préparatoire et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui, dans des délais aussi courts, ont réussi à mettre à notre disposition une documentation aussi abondante et aussi utile.

Il ressort clairement d'études récentes que ce sont les problèmes structurels à long terme concernant le développement des nations les moins privilégiées du globe que la présente Conférence a pour mission d'examiner. De ce point de vue, le souci des nations et des organisations internationales de remédier aux fluctuations des prix et aux autres problèmes à court terme relatifs au commerce ne correspond plus guère aux préoccupations actuelles. La Conférence marque l'avènement d'une ère nouvelle en ce sens qu'elle soumet les tendances à long terme et les problèmes structurels du commerce des pays en voie de développement à l'attention d'une instance internationale. A une date

très récente, certaines organisations internationales ont examiné ces tendances à long terme sous des angles divers, selon leur sphère de compétence propre, mais le problème dans son ensemble ne paraît pas avoir été envisagé d'un point de vue international. Les problèmes que pose le commerce international ont, dans une certaine mesure, été examinés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi qui s'est tenue à La Havane, en 1947/1948 et, antérieurement, à la Conférence de Bretton Woods en 1944, mais ces deux conférences ont essentiellement porté sur la reconstruction d'après-guerre et sur les problèmes à court terme posés par le commerce, et les organisations qu'elles ont créées reflètent les conceptions d'alors. A cette époque, en fait, bon nombre de dirigeants considéraient comme peu souhaitable, voire immoral, de contrarier le libre jeu des forces conditionnant les tendances à long terme des marchés internationaux. Je crois que les nations les plus éclairées se sont maintenant écartées de cette façon de voir.

Nous devons admettre cet important postulat si nous voulons que nos représentants soient en mesure de négocier des solutions efficaces pour l'avenir du commerce et du développement des pays en voie de développement. C'est pourquoi il me semble très indiqué que la présente Conférence commence par une réunion de ministres chargés de prendre des décisions politiques dans le domaine économique. A moins que les pays industrialisés ne soient disposés à admettre qu'à long terme le déficit commercial a de graves conséquences pour les pays en voie de développement ainsi que pour l'ensemble du monde, et qu'il incombe aux pays industriellement avancés de faire face à ce problème, la Conférence pourrait bien ne pas aboutir à des résultats positifs.

J'aurais préféré, à une tribune placée sous le signe du commerce international, ne pas évoquer l'ère coloniale, mais une observation faite il y a quelques jours par le représentant de la France me porte à faire une brève remarque. Il a souligné, à juste titre, que la détérioration du commerce d'exportation des pays en voie de développement est due, moins aux restrictions imposées dans les pays industrialisés eux-mêmes qu'à l'incapacité des pays en voie de développement de produire des biens pour lesquels il existe une demande croissante. Je me bornerai à dire que les problèmes actuels des pays en voie de développement sont en grande partie la conséquence de l'état de choses antérieur, où l'on encourageait la production des produits primaires pour répondre aux besoins des nouvelles industries de l'Ouest. Un grand nombre de ces territoires coloniaux ont accédé à l'indépendance après la seconde guerre mondiale, et ils venaient de s'engager dans la voie du développement économique lorsque, en 1954, leurs termes de l'échange ont commencé à s'avilir considérablement. Depuis lors, ils ont dû déployer des efforts constants pour

maintenir leurs recettes d'exportation au rythme de la demande d'importations créée par les besoins du développement ainsi que par les besoins de populations en rapide croissance. Si j'ai rappelé cette évolution en passant, c'est pour souligner que les pays industriellement avancés portent une grande part de la responsabilité des problèmes actuels des pays peu développés.

L'attitude de la Conférence à l'égard des problèmes que posent les produits de base, le commerce des produits manufacturés et les dispositions financières et institutionnelles dépendra en grande partie des engagements que les pays industrialisés seront disposés à prendre en ce qui concerne le problème global du déficit des paiements auquel doivent faire face les pays peu développés. Notre optimisme ne va pas jusqu'à nous faire croire qu'une Conférence d'une durée de trois mois puisse mettre au point des solutions aux problèmes complexes que posent le commerce et le développement. Toutefois, nous pensons que la Conférence peut aboutir à un accord sur certaines idées et objectifs fondamentaux qui jetteront les bases de la future stabilité internationale et orienteront les travaux des organes internationaux existants ou à créer dans le domaine du commerce et du développement. Comme le représentant du Canada, nous estimons qu'il y a probablement trop d'économistes réunis ici pour que la Conférence puisse aboutir à des conclusions communes. C'est précisément la raison pour laquelle nous, les hommes politiques, nous souhaitons vivement, avant notre départ, fixer les grandes lignes d'un ensemble d'idées et d'objectifs convenus. A notre avis, c'est là une condition essentielle pour imprimer l'orientation voulue aux travaux que les économistes et les représentants entreprendront dans les commissions. Les problèmes économiques que la Conférence est appelée à examiner demandent des décisions politiques : il ne doit subsister aucun doute sur ce point. S'il en était autrement, la présence des ministres à cette réunion n'aurait aucune raison d'être.

A cet égard, je voudrais rappeler la résolution de Téhéran, adoptée par les membres et les membres associés de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cette résolution a été distribuée sous la cote E/CONF.46/87*. A mon avis, cette résolution fournit un ensemble d'idées et d'objectifs généraux sur la base desquels les représentants pourraient poursuivre leurs travaux. La résolution de Téhéran est importante en ce sens que les représentants de bon nombre de grands pays industriels présents lors de son adoption ont souscrit aux objectifs généraux de cette déclaration avec quelques réserves mineures. Si les ministres ici présents pouvaient formuler des directives analogues à l'intention des commissions, la session ministérielle de la Conférence aurait, à notre sens, été féconde. Sinon, il me semble que tout le parti

possible n'aurait pas été tiré de la présence de ministres qui auraient pu donner à la Conférence une certaine orientation.

Beaucoup de pays en voie de développement, notamment le mien, seront lourdement tributaires des recettes provenant de l'exportation de leurs produits primaires pendant de nombreuses années à venir, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'industrialiser et de diversifier leurs exportations. C'est pourquoi nous attribuons la plus haute importance à l'examen, à la présente réunion, des problèmes du commerce des produits de base. Les problèmes relatifs aux produits primaires exportés par les pays en voie de développement sont si variés et si complexes qu'ils ne se prêtent à aucune solution toute faite. Tout d'abord, il existe le problème de l'accès aux marchés des pays industrialisés : ceux-ci appliquent des tarifs, des restrictions quantitatives, des impôts indirects, des règlements sur la composition des produits des systèmes de soutien des prix, des formules d'étatisation du commerce, et toutes ces mesures entravent le courant des produits primaires des pays peu développés vers les pays industrialisés. Au cours des dernières années, des efforts ont été faits pour traiter ces mesures de politique commerciale dans le cadre du GATT. Si l'élimination de ces barrières commerciales n'a pas fait de progrès notables, la raison en est moins l'absence d'organisation compétente ou l'insuffisance des recherches entreprises à propos de ces problèmes que le fait que les gouvernements des pays industrialisés se sont avérés incapables d'abandonner des positions créées par les accidents de l'histoire. Toutefois, ce ne sont pas là les seules données du problème des produits de base exportés par les pays en voie de développement. Il est regrettable qu'il n'existe pas encore d'organisation internationale habilitée à traiter efficacement de ce problème.

L'emploi généralisé des produits synthétiques, la réduction, du fait des progrès techniques, de la part de matières premières dans la fabrication d'un produit fini, les changements survenus dans la structure de la production industrielle qui ont eu pour effet de diminuer l'importance relative des industries fortement tributaires de produits importés — ce sont là autant de facteurs qui ont affecté la quantité et le prix des matières premières importées par les pays industrialisés au cours de la dernière décennie. Pour ce qui est des produits alimentaires et des boissons, l'essoufflement persistant de la demande, malgré l'augmentation des revenus enregistrée dans de nombreux pays industrialisés, a exercé un effet négatif sur les efforts faits par les pays en voie de développement pour stimuler la consommation de ces produits dans les pays industrialisés. L'expérience a montré aux exportateurs de produits primaires que la prospérité économique dans les pays industrialisés ne suffit pas à elle seule à assurer à ces produits des débouchés plus larges. Ce sont là des questions que les pays en voie de

* Voir vol. VII.

développement et les pays industrialisés devraient étudier de très près s'ils veulent mettre au point des mesures propres à atténuer les effets défavorables des facteurs qui provoquent une baisse des rentrées de devises étrangères des pays d'exportation primaire. Si, comme le disent certains, les chances d'améliorer le marché des produits de base dépendent des pays en voie de développement eux-mêmes, il s'ensuit qu'il faudra attacher une importance primordiale à la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des pays en voie de développement par des moyens autres que les échanges commerciaux.

Devenus conscients de leur besoin de développement, plusieurs pays attardés ont encouragé la production de denrées dont les perspectives d'avenir sur les marchés internationaux sont douteuses. C'est là un domaine où un pays en voie de développement peut faire beaucoup pour s'aider lui-même s'il tient compte des programmes de développement élaborés par les pays dans la même situation que lui et s'il modifie la structure de sa production en fonction de la production d'ensemble des produits en cause sur le marché international. C'est là un domaine où les pays producteurs pourraient utilement se consulter sans avoir à souffrir des inhibitions et des controverses que cause la présence des consommateurs. Les consultations sur les produits de base qui se sont tenues dans les années cinquante ont été largement influencées par certaines dispositions de la Charte de La Havane qui invitaient les producteurs et les consommateurs à se consulter. Venant d'un pays où les ventes de thé représentent une part considérable des recettes d'exportation, je me souviens que l'Accord international sur le thé qui est entré en vigueur avant la dernière guerre a été qualifié de cartel de producteurs dans la période qui a suivi l'adoption de la Charte de La Havane. Et pourtant, en tant que producteur, nous estimons que la remarquable stabilité du commerce mondial du thé dans les années d'après-guerre a été due, dans une large mesure, au dispositif de consultation qu'offrait l'Accord international sur le thé, et aux mesures que les signataires de cet accord avaient adoptées sans compromettre en quoi que ce soit les intérêts des consommateurs. Il s'agit peut-être d'une coïncidence, mais il n'en est pas moins vrai qu'après l'expiration de l'Accord international sur le thé, le marché de ce produit s'est trouvé déséquilibré. Nous estimons qu'il faut reviser et remanier la structure des accords internationaux sur les produits de base, qui ont connu une grande faveur après la guerre.

Si vous le permettez, je m'écarterai un instant de mon sujet pour parler d'un produit de base : le caoutchouc, non pas parce qu'il est une des principales exportations de Ceylan, mais parce qu'il est l'exemple typique d'une matière première industrielle étroitement liée au degré d'activité industrielle des pays développés. Le caoutchouc est aussi un

produit dont les importations vers les pays industrialisés ne sont pas entravées par des mesures de politique commerciale tarifaires, non tarifaires ou autres. Toutefois, c'est un produit qui a subi des fluctuations de prix et des fléchissements à long terme qui comptent parmi les plus sévères, et cela même pendant des périodes où l'activité industrielle dans les pays occidentaux était à un niveau élevé ou relativement stable. Les problèmes du caoutchouc naturel ont été dus au fait que les pays industrialisés ont augmenté sans frein leur production de caoutchouc synthétique. Le caoutchouc est un exemple de produit pour lequel les accords internationaux existants se sont avérés totalement incapables de venir à bout des problèmes de plus en plus graves apparus dans ce domaine.

Les solutions à apporter au problème des produits de base exportés par les pays en voie de développement doivent être étudiées sous des points de vue multiples : accès aux marchés des pays industrialisés, élargissement des marchés dans les pays en voie de développement eux-mêmes, accords à long terme sur les produits de base, contrats d'achat à long terme, moyens d'atténuer les effets que la concurrence des produits synthétiques exerce sur les produits naturels, coopération entre les producteurs afin d'éviter l'apparition d'excédents de produits primaires sur les marchés mondiaux. Toutes ces méthodes de stabilisation du commerce d'exportation des produits primaires vendus par les pays en voie de développement doivent être étudiées par la Commission du commerce international des produits de base.

J'en viens à la question des exportations de produits manufacturés et de produits semi-finis. Nous nous rendons compte qu'à long terme, même un pays comme Ceylan, qui ne dispose que d'un marché intérieur limité, doit pouvoir compter sur un certain niveau d'industrialisation. Nous appuyons donc l'idée d'un traitement préférentiel sur les marchés des pays développés. Toutefois, dans toute formule de ce genre, il faut tenir compte de la situation particulière des petits pays en voie de développement par rapport aux grands pays eux aussi en voie de développement, et prendre des mesures adéquates pour répondre aux handicaps des premiers.

Il est une question qui préoccupe vivement tous les pays en voie de développement : il s'agit du problème consistant à financer à court et à moyen terme l'expansion du commerce international. Les services fournis jusqu'ici par les institutions financières internationales existantes sont assez étrangers à ce nouveau concept. Cette question est particulièrement importante pour les pays qui sont obligés de compter pour de nombreuses années encore sur leurs exportations de produits primaires pour alimenter leurs ressources en devises étrangères. Les problèmes structurels à long terme du

commerce international sont tels que, si l'on ne réforme pas radicalement la politique actuelle en ce qui concerne le financement du commerce international en fonction des besoins des pays en voie de développement, le commerce de ces pays continuera de marquer le pas par rapport aux pays industrialisés. Nous serions en faveur de l'idée selon laquelle il faudrait créer un fonds spécial commis à la garde de l'Organisation des Nations Unies afin de compenser la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement. Il semblerait qu'il soit plus facile sur le plan pratique de créer une nouvelle organisation dans ce domaine que de modifier entièrement la doctrine et la constitution des institutions financières existantes. Lorsque nous examinons les possibilités d'utiliser plus efficacement ces institutions, nous sommes encouragés par la déclaration du président de la Banque mondiale, qui témoigne d'une connaissance plus approfondie des problèmes qui assaillent les pays en voie de développement.

Je voudrais aussi parler brièvement du rôle de l'investissement privé étranger dans les pays en voie de développement, auquel ont fait allusion le représentant des Etats-Unis et le président de la Banque internationale. On parle souvent de la nécessité de créer un climat favorable pour les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement. L'expérience de maints pays attardés a été décevante en ce qui concerne l'apport de capitaux privés, bien que ces capitaux aient continué à bénéficier d'un climat favorable. Le fait est que les capitaux privés vont là où ils peuvent obtenir des bénéfices élevés. Toutefois, dans la hiérarchie des priorités nationales, la portée de ces investissements est limitée. Il faut en outre établir une distinction entre grands pays en voie de développement et petits pays en voie de développement. Du fait de l'ampleur même des débouchés garantis aux grands pays sur leur propre territoire et, dans une certaine mesure, du fait de leur personnalité politique dans le monde, ces pays sont capables d'attirer les capitaux privés étrangers. Il est facile de comprendre, dans ces conditions, pourquoi, bien qu'accueillant avec plaisir les capitaux privés, nous faisons plus grande confiance, en matière d'assistance pour le développement, à l'aide apportée par l'intermédiaire des institutions financières internationales et par la voie d'accords bilatéraux à l'échelon gouvernemental.

Pour le moment, nous préférons demeurer dans l'expectative en ce qui concerne les dispositions institutionnelles en général. Il serait bon d'aborder cette question de façon pragmatique, en tenant compte des diverses tendances qui apparaîtront au cours de la Conférence. Les nouvelles dispositions institutionnelles doivent aider à résoudre les problèmes des pays en voie de développement plus rapidement et plus efficacement que par le passé. Le caractère de ces dispositions dépendra dans une large mesure des engagements que les pays industrialisés peuvent

accepter de prendre et aussi de la contribution que les pays à économie planifiée sont disposés à apporter à l'expansion du commerce et au progrès économique des pays en voie de développement.

Quoi qu'il en soit, si nous ne voulons pas être exagérément pessimistes, nous devons admettre que la Conférence fera un début modeste dans l'instauration d'un ordre nouveau régissant le commerce international et le développement. Cette tâche implique nécessairement que les nations du monde qui ont des systèmes économiques et sociaux différents, des doctrines politiques différentes, et qui ont atteint des niveaux différents de développement, opéreront un rapprochement. Ceylan est en faveur de l'idée d'une organisation internationale du commerce fondée sur des bases larges couvrant tous les aspects importants du commerce mondial et du développement économique. Si la création d'une véritable organisation internationale du commerce semble être à l'heure actuelle un idéal trop ambitieux, nous appuierions, comme solution de remplacement, la suggestion visant à réunir à intervalles réguliers la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence à intervalles réguliers, car notre optimisme ne va pas jusqu'à nous faire croire que la présente Conférence parviendra à résoudre tous les problèmes structurels chroniques que posent le commerce et le développement des pays les moins avancés. D'autres conférences devront se tenir ultérieurement pour étudier les problèmes non réglés et passer constamment en revue la validité des conclusions qui seront dégagées ici même. Le commerce international doit être envisagé dans une perspective dynamique, car les conclusions et les objectifs arrêtés aujourd'hui peuvent se révéler caducs dans les conjonctures nouvelles qui pourront apparaître au cours des années à venir.

Etant donné le vaste travail préliminaire qu'a nécessité la présente Conférence, nous sommes portés à croire que, si les travaux de nouvelles conférences doivent être féconds, leur préparation requerra des efforts suivis. Nous pensons donc, comme le Secrétaire général, qu'il faudrait créer, sous les auspices des Nations Unies, un secrétariat permanent indépendant, capable d'étudier de façon objective les problèmes du commerce et du développement international et de fournir des avis d'experts aux conférences futures. L'idée d'un secrétariat indépendant n'est pas nouvelle : des organisations existantes telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique possèdent déjà des secrétariats jouissant d'une large autonomie.

L'idée de créer un comité permanent qui siègerait dans l'intervalle des conférences nous paraît également intéressante. Ce comité devrait contrôler la mise en œuvre des conclusions dégagées par la présente Conférence de jouer le rôle d'organe de

liaison des Nations Unies entre les diverses organisations des Nations Unies et les organisations intergouvernementales s'occupant du commerce et du développement. A ce propos, je tiens à souligner qu'il nous paraît nécessaire de tirer tout le parti possible des organisations existantes. Celles-ci devraient, le cas échéant, être remaniées et réorganisées et leurs activités devraient être réorientées en vue de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement.

Comme je l'ai déjà mentionné, le système des institutions internationales présente une lacune en ce qui concerne le commerce des produits primaires. Il n'existe pas d'institution unique ayant la responsabilité ou le pouvoir de s'occuper des divers problèmes qui se posent en ce qui les concerne. Nous estimons qu'il y a là une question importante

qui doit être réglée par la présente Conférence. Peut-être le comité permanent de la Conférence des Nations Unies, que l'on propose de créer, offrirait-il une solution. Une autre solution également intéressante consisterait à réorganiser, en lui donnant des pouvoirs accrus, la Commission du commerce international des produits de base.

En conclusion, je tiens à répéter que le succès ou l'échec de cette Conférence dépend dans une large mesure de l'attitude que les pays industrialisés adopteront à l'égard des problèmes des pays en voie de développement. Les pays industrialisés doivent considérer cette Conférence comme leur conférence et ne pas voir en elle une manifestation n'intéressant guère que les pays en voie de développement. Si la volonté politique nécessaire existe dans les pays industrialisés, cette Conférence pourra être couronnée de succès.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. CARLOS MARTINEZ SOTOMAYOR, AMBASSADEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CHILI

à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : espagnol]

Il nous est particulièrement agréable de prendre la parole devant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette réunion est le point culminant d'une lente évolution qui a marqué l'histoire des deux dernières décennies. Évolution dont les principales caractéristiques ont été, d'une part, l'émancipation politique de la grande majorité des nouveaux États représentés ici, et, d'autre part, la prise de conscience d'une grande partie de l'humanité face aux restrictions tragiques qu'impose le sous-développement économique.

Je ne peux laisser passer cette occasion de rendre hommage à deux hommes éminents dont l'action a été d'une importance inestimable. M. Kaissouni, Président de cette Conférence, a été, pendant la Conférence du Caire de 1962, le brillant porte-parole non seulement de son pays mais aussi de tous les pays en voie de développement, dont il a parfaitement exprimé les aspirations. L'activité qu'il a déployée à la Conférence du Caire est l'un des éléments qui ont rendu possible la présente réunion. C'est pourquoi je voudrais lui adresser mes félicitations à l'occasion de son élection aux fonctions qu'il exerce maintenant. D'autre part, je tiens à exprimer la satisfaction qu'éprouve mon gouvernement et que j'éprouve moi-même en voyant quel rôle actif et déterminant M. Prebisch joue à la présente

Conférence. Dans l'exercice de ses fonctions de Directeur de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), comme dans chacune de ses activités déployées à titre personnel, M. Prebisch a, sans nul doute, fait plus que tout autre pour alerter l'Amérique latine face au phénomène du sous-développement. Pour nous, Chiliens, M. Raúl Prebisch est l'image du véritable Latino-américain.

Du point de vue historique, le moment où cette Conférence se réunit est doublement significatif. Il ne fait pas de doute qu'elle permet pour la première fois aux pays en voie de développement, dont la personnalité s'affirme chaque jour davantage et qui prennent de plus en plus nettement conscience des causes de leur retard économique, de présenter avec unité de vues, et surtout avec une volonté commune, leurs revendications au monde industrialisé. L'unanimité qui s'est déjà manifestée dans les déclarations des représentants des pays latino-américains et afro-asiatiques qui m'ont précédé à cette tribune est une preuve tangible de cette communauté d'aspirations et d'opinions. Nous sommes fermement convaincus que l'unité d'opinion mise en évidence à cette Conférence chaque fois qu'il s'est agi de formuler les problèmes fondamentaux du sous-développement dans leurs relations avec le commerce extérieur est un fait nouveau qui exer-

cera une influence profonde sur les futures délibérations internationales, non seulement sur le plan strictement économique mais aussi sur celui des décisions politiques.

C'est ce qui explique la sympathie avec laquelle le peuple et le Gouvernement du Chili apportent leur soutien moral aux propositions que les représentants du groupe afro-asiatique ont formulées pour la défense des droits de l'homme.

Il est un autre élément dont nous devons tenir compte pour saisir dans toute sa complexité la signification de cette rencontre. Tandis que les pays périphériques se joignent à ceux du centre économique et industriel pour signaler l'effet négatif que les conditions actuelles du commerce international exercent sur leurs économies, une révolution scientifique et technique s'amorce dans le monde, qui permet de concevoir la possibilité d'une société nouvelle où l'utilisation rationnelle des moyens mis par la technique à la disposition de l'homme pourrait libérer tous les êtres humains de la misère et de l'ignorance. Le contraste entre ces possibilités et la réalité présente des pays en voie de développement est en vérité irritant et absurde. L'établissement de la nouvelle société que l'on peut déjà entrevoir exigera un grand effort d'adaptation tant de la part des pays industriels que des pays en voie de développement. Nous croyons que les nations industrielles laisseraient passer une grande occasion si elles ne participaient pas avec les pays périphériques à ce processus d'adaptation et de rénovation, si elles n'accomplissaient pas, unies à eux, la tâche de se préparer pour cette nouvelle société. L'idée d'un monde où d'énormes possibilités industrielles et techniques se trouvent concentrées dans un groupe relativement restreint de pays, alors que le reste du monde reste en retard, répugne à la conscience de notre temps.

On peut affirmer que le progrès des relations politiques n'a pas déterminé une évolution parallèle des relations économiques. Sur le plan politique, la Charte de San Francisco et la création de l'Organisation des Nations Unies ont indubitablement marqué l'établissement d'un équilibre plus juste de la communauté internationale. Cependant, aucun principe fondamental d'équité n'a été formulé pour régir le commerce international et les relations économiques entre nations ayant atteint des niveaux différents de développement.

C'est ainsi que les organismes d'après-guerre, qui se sont efforcés d'ordonner le système des échanges, se sont révélés rapidement insuffisants face aux nouvelles réalités économiques. Ce qui est aujourd'hui mis en question, c'est la conception même qui a prévalu pendant la guerre et immédiatement après la guerre et qui a donné naissance à ces institutions. En effet, la suite des événements a montré que la théorie de l'égalité économique des Etats, qui formait l'une des bases idéologiques de la manière de voir de ces années-là, était une hypothèse fautive

et incompatible avec la notion de justice qui doit inspirer les relations internationales.

Au cours des années qui ont suivi la guerre, on croyait encore que la suppression des entraves au commerce, si elle respectait rigoureusement le principe de la réciprocité et la clause de la nation la plus favorisée, suffirait pour que le commerce extérieur trouve son équilibre naturel et se développe dans des limites normales.

Or, on constate aujourd'hui que la tendance au déséquilibre du commerce international ne cesse de s'accroître. Il est maintenant évident que les relations commerciales, lorsqu'elles sont régies par le principe d'une réciprocité uniforme et rigoureuse, sont ruineuses pour les nations les plus faibles.

Au point de vue social, la coexistence ne peut plus être fondée sur la méconnaissance des peuples déshérités. Les nations les moins développées sont devenues pleinement conscientes de leurs droits, qui découlent du principe selon lequel les pays doivent pouvoir, dans des conditions d'égalité, s'efforcer constamment d'améliorer les conditions de vie de leur population. Nous devons bien comprendre que le malaise social d'un pays ou d'un groupe de nations n'est plus un problème ne concernant qu'eux-mêmes exclusivement, mais un état de choses qui peut avoir de graves répercussions sur la paix mondiale.

Dès l'instant où des pays professant des idéologies politiques opposées ont disposé d'armements capables de supprimer de ce monde jusqu'aux derniers vestiges de vie, l'humanité semble avoir atteint un stade de coexistence pacifique devant la peur d'annihiler sa propre existence. Aussi est-il maintenant permis d'espérer à nouveau voir se remodeler les relations entre les pays de telle sorte que la prédominance de la force soit remplacée par la capacité des systèmes politiques d'étendre à la grande majorité des populations les bienfaits de la culture et du progrès.

La coexistence économique ne peut plus dépendre du maintien d'un ordre international qui a concentré les ressources économiques et techniques dans un petit nombre de pays. Méconnaître cette vérité, outre les conséquences imprévisibles qui en résulteraient sur le plan social et politique, serait maintenir la stagnation du développement économique en limitant de façon permanente le pouvoir d'achat de plus des deux tiers de la population de la terre. Le développement dynamique et soutenu de l'économie mondiale doit reposer sur la reconnaissance du fait que la capacité de production augmente d'une manière frappante et que, par conséquent, sa meilleure utilisation ne sera possible que dans la mesure où les pays peu développés y participeront d'une façon beaucoup plus active. Il est donc nécessaire de réviser les principes, les normes et les pratiques qui gouvernent les relations économiques entre les divers pays afin d'établir un principe d'équité qui tienne compte, en ce qui concerne les conditions de

concurrence, de l'inégalité des pays ayant atteint des niveaux différents de développement.

Parmi les marques les plus évidentes de cette inégalité, on peut notamment citer la disparité progressive des pays périphériques et des pays hautement développés pour ce qui est de la croissance économique et des revenus ; le fait que les entrées de capitaux, à quelque titre que ce soit, sont inférieures aux pertes provoquées par la détérioration du rapport extérieur des prix ; le déséquilibre fondamental et persistant dû à l'extrême lenteur avec laquelle augmentent les exportations des pays en voie de développement, alors que les articles manufacturés sont l'objet d'une forte demande. Il convient également de signaler la diminution en pourcentage de la part de l'Amérique latine dans les exportations mondiales. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que, selon le rapport présenté par M. Prebisch à la Conférence, le montant des intérêts et dividendes afférents aux capitaux transférés dans les pays en voie de développement a augmenté dans la plupart de ces pays bien plus rapidement que les importations, d'où contradiction entre la politique des prêts et la politique commerciale, cette dernière n'ayant pu créer des courants d'exportation suffisants pour faire face aux charges financières et aux charges qu'entraînent les besoins croissants d'importation.

Pendant la période qui s'est écoulée de la fin de la deuxième guerre mondiale à nos jours, tant les pays industrialisés que les pays en voie de développement se sont efforcés de perfectionner les normes et les institutions qui régissent le commerce international. Pour ce qui est de la seule Amérique latine, il convient de signaler quelques réalisations qui montrent de façon péremptoire que nous ne sommes pas restés passifs, et qui reflètent au contraire notre profond souci de trouver des formules nouvelles pour mieux nous adapter aux conditions de la vie économique et sociale moderne. Il suffit de rappeler la création de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), du Marché commun d'Amérique centrale et de la Banque interaméricaine de développement, dont on ne peut ignorer l'action positive en faveur des pays de l'Amérique latine. Il convient d'indiquer par ailleurs que, conscients du fait que le phénomène du sous-développement ne tient pas uniquement aux défauts des systèmes de commerce international et que beaucoup dépend des efforts que nous déployons chez nous, nos pays ont entrepris la réalisation de plans de développement économique et s'efforcent avec ardeur de modifier de façon appropriée leur structure interne, qu'il s'agisse des lois agraires, du régime fiscal, de l'enseignement ou de l'administration.

Il faut reconnaître en outre que des facteurs externes, contre lesquels les pays périphériques ne peuvent rien, agissent puissamment sur la situation économique actuelle au détriment direct de leurs intérêts, d'où la nécessité absolue d'exiger la compréhension totale et la collaboration active des pays industrialisés si l'on veut que ces éléments devien-

nent des moyens de progrès au lieu de rester perpétuellement des causes de retard et de maintien d'un système injuste.

Parmi ces facteurs de régression, il faut signaler la persistance, dans les pays industrialisés, d'une politique commerciale restrictive et protectionniste et d'une politique agricole à tendance nettement autarcique. Viennent s'y ajouter les défauts notoires de l'organisation du commerce international, la participation insuffisante des pays périphériques au commerce invisible, les excessives fluctuations de prix des produits de base, la détérioration continue des termes de l'échange, et enfin la survivance de normes dont l'application uniforme est fort préjudiciable aux intérêts des pays périphériques, parce qu'elle ne tient pas compte des différences de niveau du développement ni de l'infériorité du potentiel économique de ces pays.

L'existence de cette série d'éléments négatifs prouve qu'il n'est plus possible de recourir à de petites adaptations de la politique économique et commerciale actuelle, que le moment est venu d'effectuer sans grand retard les changements fondamentaux qui permettront de remanier en profondeur la structure des bases mêmes des relations commerciales mondiales.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne sommes pas venus ici pour demander aux pays industriels d'assumer la tâche entière de corriger les déséquilibres excessifs qui existent. Les pays en voie de développement ne prétendent pas non plus que le nouvel ordre économique qu'ils réclament soit un succédané de l'effort qu'ils doivent accomplir eux-mêmes et qui sera toujours le facteur fondamental de leur progrès. Ce que nous demandons instamment, c'est que les uns et les autres recherchent de nouvelles modalités de coopération internationale qui, en rendant possible une croissance économique accélérée des pays périphériques, renforce aussi leur capacité d'importation de biens et de services. Ainsi serait établi l'équilibre indispensable à la continuité d'un processus dynamique fondé sur l'interdépendance des économies industrialisées et des économies en voie de développement.

La tâche qu'il reste à accomplir est immense et exige un grand effort, de la bonne volonté et de l'imagination. Nous devons sans cesse nous efforcer de concentrer notre attention sur les problèmes fondamentaux et tâcher de trouver les principaux dénominateurs communs dans le peu de temps que nous laisse une conférence de cette envergure.

Pour ce qui est des mesures qu'il faut envisager pour réaliser l'ordre économique nouveau que nous réclamons, la délégation du Chili réaffirme qu'elle souscrit sans réserves aux principes, conclusions et recommandations de la Charte d'Alta Gracia. Nous pensons que ce document contient des principes et des formules qui méritent un examen très attentif, et nous espérons qu'ils seront très bien accueillis par les pays d'Afrique et d'Asie car, comme il est

dit dans la Charte, rien de ce que l'Amérique latine a décidé de réclamer n'est exclusivement pour elle. La Charte d'Alta Gracia résume fidèlement l'opinion de grandes masses de populations qui pensent chaque jour plus intensément qu'il est urgent d'établir les bases d'un nouvel ordre économique mondial.

Parmi les conclusions de la Charte d'Alta Gracia qui ont été soumises à cette Conférence, nous attachons une importance particulière à celles qui tendent à établir des principes généraux ayant trait à l'adoption d'une nouvelle structure du commerce international en tant que condition indispensable du développement économique et social des pays périphériques. Cette structure doit être fondée sur un traitement préférentiel généralisé, non discriminatoire, accordé à tous les pays en voie de développement, et qui reconnaisse, entre autres principes, la norme selon laquelle ces pays ne doivent pas être astreints à la réciprocité pour les concessions et les préférences qu'ils obtiendront des pays industrialisés. Nous pensons également qu'il est essentiel que les pays développés garantissent l'accès à leurs marchés, sur des bases larges et non discriminatoires, tant des produits manufacturés que des articles semi-finis provenant des pays périphériques, en stimulant même des formes de complémentarité industrielle permettant aux industries des pays en voie de développement de s'adapter à la dynamique des processus industriels modernes.

Nous partageons également l'opinion suivant laquelle la nouvelle structure du commerce mondial doit favoriser la création de mécanismes et de normes propres à stimuler le commerce entre pays en voie de développement, entre pays parvenus à des stades différents d'évolution économique et, enfin, entre pays à régimes politiques différents. Pour le Chili, le commerce avec toutes les régions du monde et la coopération avec les pays ayant

d'autres régimes politiques forment une partie importante de la tâche commune qui consiste à établir un schéma de commerce international mieux approprié aux besoins actuels. Nous pensons en outre que les nouvelles normes, qui seront éventuellement adoptées en faveur des pays en voie de développement, doivent être appliquées aussi bien par les pays industrialisés à économie de marché que par les pays industrialisés à économie planifiée.

L'un des faits les plus saillants qui apparaissent à cette rencontre historique est l'unité du monde en voie de développement. Pour notre part, nous affirmons notre résolution de contribuer à étayer cette unité et, en vue de l'affermir, nous sommes prêts à poursuivre et à perfectionner le dialogue avec l'Afrique et avec l'Asie, car, de même que nous rejetons l'idée d'un monde où les régions industrialisées conserveraient une situation privilégiée moyennant le retard et la misère des zones en voie de développement, de même nous pensons qu'aucune région périphérique ne pourra jamais accepter de prospérer moyennant le sacrifice d'autres régions en voie de développement.

Aux pays industrialisés, qu'ils soient à économie de marché ou à économie planifiée, nous disons qu'ils doivent aider conjointement, avec une volonté active et ferme, le monde qui est actuellement en voie de développement, pour que soit assurée une coexistence internationale qui reflète l'esprit véritable de la Charte des Nations Unies.

Devant l'envergure des problèmes que nous avons à résoudre, nous devons agir dans un esprit de compréhension et de solidarité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons construire une communauté internationale différente qui, fondée sur une justice économique et sociale réelle, assurera la paix pour nos peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. C. T. YANG,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE**

à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : chinois]

Au nom de ma délégation, permettez-moi de féliciter le Président, les vice-présidents, les présidents des commissions et le Rapporteur pour leur élection à leur haute charge. Ma délégation saisit également cette occasion pour exprimer ses remer-

ciements au Secrétaire général de l'ONU, au Secrétaire général et au secrétariat de la présente Conférence ainsi qu'au Comité préparatoire pour le remarquable concours qu'ils ont apporté à la présente Conférence.

L'évolution économique et sociale varie d'un pays à l'autre parce que les données historiques et économiques sont différentes. Les pays fortement développés ont une faible population mais ils contrôlent une part importante de la production et de la richesse mondiales; ils sont les « bien nantis ». Les pays qui commencent à se développer ou dont le développement a été arrêté sont les « déshérités »; ils représentent la majeure partie de la population mondiale, leur production est limitée, ce qui se traduit par de faibles revenus et un niveau de vie peu élevé. Il faut donc que les « déshérités » se développent, mais ils n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire.

Ce que les pays en voie de développement produisent, ce sont surtout des produits primaires ou semi-ouvrés dont la demande sur le marché mondial ne s'accroît que fort peu d'année en année. La demande de ces produits de la part de ceux qui ont les moyens d'acheter n'augmente pas, soit parce que les produits ne répondent pas aux normes de qualité voulues, soit parce qu'il existe des produits de substitution qui sont meilleurs. En outre, ceux qui ont un pouvoir d'achat u'augmentent pas leur demande, tandis que ceux dont le pouvoir d'achat est faible n'ont pas les moyens d'acheter; ils ne peuvent donc pas créer une demande effective. En conséquence, le prix de ces produits sur le marché mondial varie souvent dans le sens de la baisse. Cela aggrave la situation économique des pays « déshérités ». Ma délégation reconnaît donc que la Conférence devra s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :

1) stabilisation des marchés des produits primaires. — Comme 90 p. 100 des recettes en devises des pays en voie de développement proviennent de l'exportation des produits primaires dont les termes de l'échange se sont aggravés, la stabilisation du prix des produits primaires à un niveau raisonnable et rémunérateur est à vrai dire le principal problème auquel la présente Conférence doit faire face.

2) élimination des entraves commerciales et ouverture de débouchés commerciaux nouveaux. — Les barrières commerciales existantes que les pays industrialisés ont dressées devant les pays en voie de développement devraient être progressivement éliminées de façon que la production à bon marché puisse se développer rationnellement. Les pays développés devraient non seulement apporter une aide aux pays en voie de développement pour que ceux-ci intensifient leurs échanges, mais aussi utiliser leurs ressources financières abondantes pour favoriser le commerce entre pays en voie de développement. Cette assistance servirait aussi à stimuler leurs activités économiques.

3) réforme de la structure traditionnelle de la production dans les pays en voie de développement. — La structure de la production devrait se transformer; elle devrait cesser d'être caractérisée par la production d'un produit primaire principal et évo-

luer vers la diversification des produits; elle ne devrait plus se fonder sur la notion traditionnelle de la simple production de matières premières destinées à l'exportation, mais sur celle de la production, non seulement d'articles d'exportation, mais aussi de biens de consommation destinés à améliorer le niveau de vie des habitants. La main-d'œuvre nationale peut de la sorte pleinement et efficacement servir à créer les besoins et la richesse qui conduiront au développement. Bref, l'accroissement de la production augmentera les possibilités d'emploi et le pouvoir d'achat, lesquels à leur tour stimuleront la production. Cette réaction en chaîne est nécessaire si l'on veut réaliser le développement.

4) coordination de l'assistance internationale et des efforts faits par les pays en voie de développement eux-mêmes. — Il faut reconnaître que l'assistance internationale et l'effort du pays lui-même sont également importants. Ils doivent être tous deux pleinement coordonnés. Là où cette coordination est déjà en bonne voie, l'assistance internationale, qu'elle provienne des pays industrialisés ou des institutions internationales, ne devrait pas se relâcher; le simple maintien de l'assistance à son niveau actuel peut retarder les progrès futurs mais sa diminution rendrait vains les efforts déjà faits.

Ces quatre objectifs ne peuvent être atteints qu'avec l'aide des pays développés. L'avènement des avions à réaction a pour effet de rapprocher les limites du globe, et le contraste entre les riches et les pauvres devient d'autant plus frappant. Jamais auparavant les pays n'avaient autant dépendu les uns des autres pour leur sécurité commune. La situation a été aggravée par les fauteurs de troubles qui suscitent la jalousie et la haine en exploitant ce déséquilibre et cette inégalité. Les désaccords ou les désordres qui en résultent gênent les échanges internationaux et les possibilités de production. Ils privent également la race humaine de possibilités de développement soutenues. En fait, ils ne profitent à personne. Les pays en voie de développement dont le niveau de vie est peu élevé et qui aspirent au progrès deviennent la proie facile des activités de subversion et d'infiltration de ces fauteurs de troubles. C'est là qu'il faut chercher la source même des difficultés mondiales que, croyons-nous, la présente Conférence peut aider à éliminer. Nous nous engageons donc de tout cœur à appuyer la présente Conférence et nous apporterons tout ce que nous pouvons avoir de sagesse et d'expérience à la réalisation de son succès.

Je voudrais exposer brièvement la situation de mon pays dans le domaine des échanges et du développement. Au cours des douze dernières années, mon gouvernement a exécuté successivement dans notre province de Taïwan trois plans quinquennaux de développement économique. La réforme agraire ayant réussi, les agriculteurs cultivent maintenant leurs propres terres. Le sentiment de la propriété fournit un meilleur encouragement à la production. Parallèlement à l'amélioration des mé-

thodes de production, cet encouragement a permis d'élever le revenu et le pouvoir d'achat des agriculteurs. La coordination étroite de l'agriculture et de l'industrie a entraîné une croissance équilibrée de ces deux secteurs et une importante expansion des échanges. Le total de nos exportations est passé de 120 millions de dollars des Etats-Unis en 1952 à 358 millions de dollars en 1963. De 1952 à 1963, l'accroissement annuel moyen a été de 12.4 p. 100. Les importations ont elles aussi progressé, mais à un rythme un peu plus lent, passant de 207 millions de dollars des Etats-Unis en 1952 à 338 millions de dollars en 1963, soit un taux annuel d'augmentation de 5 p. 100. Le taux moyen d'accroissement des échanges pendant ces douze dernières années a donc dépassé 8 p. 100.

Permettez-moi maintenant d'en venir à la composition de nos échanges. Ces dernières années, du fait de la diversification de la production, il y a eu un changement notable dans la composition des articles d'exportation. De 1952 à 1963, le pourcentage des exportations industrielles dans l'ensemble des exportations est passé de 3.9 à 47.2 p. 100, alors que baissaient les exportations de produits primaires et de denrées agricoles transformées. En 1952, le sucre et le riz représentaient à eux seuls 77.7 p. 100 du total des exportations. En 1962, la part de ces deux produits était tombée à 23.9 p. 100. Les exportations records d'articles textiles, de produits chimiques, de métaux, de ciment et de matériaux de construction ainsi que de conserves de champignons ont dépassé celles du riz. En 1963, on comptait 23 articles dont la valeur annuelle d'exportation dépassait 2 millions de dollars des Etats-Unis. Tous ces chiffres indiquent que les produits industriels prennent une importance croissante et que l'on a réussi à diversifier les exportations. Quant à l'évolution survenue dans la composition des importations de 1952 à 1962, les biens de consommation ont reculé, tandis que les biens d'équipement ont progressé en pourcentage. Les progrès de l'industrialisation dans la province de Taïwan ressortent clairement de l'accroissement des importations de biens d'équipement et des exportations de produits industriels.

S'agissant de zones de commerce, nous n'entretenons pas de relations commerciales avec les pays à économie planifiée du fait que de tels échanges non seulement posent des difficultés d'ordre technique, mais impliquent aussi des considérations d'ordre politique. En 1952, les pays à économie de marché qui nous ont acheté pour plus de 10 millions de dollars des Etats-Unis étaient le Japon, la Malaisie et Hong-kong. En 1963, les Etats-Unis d'Amérique, le Viet-Nam, la République fédérale d'Allemagne et la Thaïlande s'ajoutaient à cette liste. En 1963, nos exportations ont intéressé 68 régions englobant 60 pays, et nos importations provenaient de 55 régions comprenant 51 pays. Bien que nos échanges se fassent pour l'essentiel avec les pays industrialisés, nous espérons que notre com-

merce avec les pays en voie de développement s'accroîtra régulièrement.

L'expansion des échanges dans notre province de Taïwan en 1963 est une source de satisfactions et d'espoirs pour mon gouvernement. Cette année-là, notre taux d'échange s'est fermement établi à un taux unitaire, nos exportations se sont accrues de 49.8 p. 100 par rapport à 1962, et nos réserves de change ont augmenté d'un montant suffisant pour nous permettre de financer nos importations pendant trois mois et demi. Mais, comme dans le cas d'autres pays en voie de développement, notre commerce invisible a enregistré en 1963 un excédent d'importation. Même dans nos échanges visibles, il y avait toujours avant 1963 un excédent d'importation. Le déficit de notre balance des paiements a été couvert par l'aide obtenue des pays développés, des Etats-Unis d'Amérique surtout. Je suis heureux d'annoncer qu'après douze années d'aide, mon pays dépend moins maintenant de l'aide étrangère. L'aide que mon pays reçoit subit elle aussi une évolution dans ses formes : alors qu'elle revêtait la forme de subventions accordées à mon gouvernement par d'autres gouvernements, elle est maintenant fournie sous forme de crédits avancés par des institutions internationales. D'autre part, mon pays s'est engagé dans la voie de la coopération technique avec des pays en voie de développement amis sur les plans tant agricole qu'industriel, sans pour cela contracter des obligations d'ordre politique.

La politique commerciale de mon gouvernement vise à favoriser le développement économique, puisque tout développement à long terme des échanges doit être appuyé par une expansion de l'économie, comme en témoigne le taux annuel d'accroissement des exportations, qui s'est situé à 12.4 p. 100 entre 1952 et 1963. Pendant la même période, le taux annuel d'accroissement du produit national brut à prix constants a été en moyenne de 7.8 p. 100. Ce résultat démontre que les efforts assidus de la population d'un pays en voie de développement, appuyés par une assistance étrangère, peuvent aboutir à un progrès rapide.

Après avoir traité du développement économique et du commerce dans la province de Taïwan, ma délégation doit appeler votre attention sur la dégradation des échanges en Chine continentale sous régime communiste. Les agriculteurs ont perdu tout encouragement à produire lorsque le régime de Pékin a instauré le système des « communes » ; par suite de la pénurie de produits alimentaires qui en a résulté, ce régime a dû importer chaque année pour un montant de 200 à 250 millions de dollars des Etats-Unis de denrées alimentaires. L'afflux massif de réfugiés à Hong-kong en mai 1962 prouve que la population souffre du chômage et de la faim. Le chiffre du commerce effectué par la Chine communiste est brusquement tombé de 4 milliards de dollars des Etats-Unis en 1959 à 2 milliards 200 millions en 1962. De nombreux pays croient, à tort, que la Chine continentale offre de vastes marchés

pour les biens de consommation, et ils nourrissent l'espoir d'intensifier leurs échanges avec les communistes chinois. C'est une conception tout à fait fautive. Il faut se rendre compte que, lorsqu'un pays cherche un partenaire commercial, celui-ci doit avoir un pouvoir d'achat suffisant et être solvable. En réalité, le commerce avec le régime de Pékin n'offre aucune perspective d'expansion. De plus, toute fourniture de matières stratégiques aux communistes chinois ne ferait qu'augmenter leur pouvoir d'agression et menacer la sécurité du pays fournisseur.

Dans leurs déclarations, certains délégués ont fait allusion à la représentation de la Chine à cette Conférence. La Chine est dûment représentée par ma délégation. Le gouvernement que ma délégation a l'honneur de représenter est le seul Gouvernement légalement constitué de la Chine. Le Gouvernement de la République de Chine reflète la volonté et les aspirations de la population chinoise et bénéficie de l'appui de tous les Chinois vivant dans leurs foyers et à l'étranger.

La République de Chine est un pays en voie de développement. Beaucoup des problèmes commerciaux auxquels nous avons à faire face sont identiques à ceux d'autres pays en voie de développement. Nous éprouvons la nécessité urgente d'investissements étrangers ainsi que de facilités internationales de crédit pour financer notre commerce. Nos intérêts et nos vœux sont par conséquent identiques à ceux d'autres nations en voie de développement. C'est pourquoi nous avons souscrit aux principaux points de la Déclaration commune des 75 pays en voie de développement faite à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons également appuyé la résolution commune concernant la présente Conférence, adoptée à la vingtième session de la CEAEO tenue récemment à Téhéran. Nous serons très heureux de partager avec d'autres pays en voie de développement l'expérience que nous avons acquise en matière de commerce et de développement économique au cours des douze dernières années. Beaucoup de pays en voie de développement sont plus riches en ressources naturelles que mon propre pays, et je suis convaincu qu'ils pourront développer leur économie aussi rapidement que nous l'avons fait s'ils déploient leurs plus grands efforts et tirent le meilleur parti de l'aide fournie par les pays avancés. Ma délégation a indiqué précédemment que les principaux objectifs de la présente Conférence pourraient être de stabiliser les prix des produits primaires, d'éliminer les barrières au commerce, de créer de nouveaux courants d'échanges, de modifier la structure traditionnelle de la production et de coordonner l'aide internationale aux pays en voie de développement avec les propres efforts de ces derniers. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux Etats membres ont, à titre officiel ou officieux, présenté des suggestions utiles, telles que :

a) L'établissement d'un large programme d'action pour la Conférence des Nations Unies sur le com-

merce et le développement, en prenant comme point de départ le programme d'action adopté par le GATT;

b) Un programme de mesures et d'actions en vue d'éliminer les obstacles au commerce (tarifaires et non tarifaires), fondé sur les principes des négociations Kennedy et visant l'expansion des débouchés pour les produits primaires;

c) Des mesures de stabilisation des marchés des produits primaires, d'une ampleur croissante, à des prix équitables et rémunérateurs, y compris des accords sur les produits de base;

d) Un financement compensatoire, grâce auquel les pays bénéficiant d'une modification des termes de l'échange transféreraient leurs gains au crédit des pays ayant à souffrir de ce changement, pour la réalisation de projets de développement économique;

e) L'établissement d'un fonds d'assurance pour le développement, auquel il serait fait appel pour compenser, totalement ou en partie, les pertes subies par les pays dont les termes de l'échange se dégradent.

Depuis le début de la Conférence, ma délégation a écouté attentivement toutes les déclarations faites par les orateurs précédents. Nous avons été très impressionnés par la sagesse et la profondeur de leurs observations. Dans son excellent rapport et dans la déclaration qu'il a faite, le Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, a indiqué les problèmes qui se posent et les solutions auxquelles pourrait aboutir cette Conférence. Ma délégation est fermement convaincue qu'en partant de ces suggestions les différentes commissions de la Conférence parviendront à des conclusions précises.

Tenant compte de la situation économique actuelle de notre pays et de notre expérience passée, j'aimerais exposer brièvement notre avis sur les points de l'ordre du jour des cinq commissions.

En premier lieu, en ce qui concerne la stabilisation des marchés des produits primaires, l'expérience que nous avons acquise en participant à la Conférence des Nations Unies sur le sucre nous révèle que la fixation de contingents par accord entre les pays producteurs et consommateurs ne permet pas de stabiliser le prix du sucre. Il est vrai que mon pays a été avantagé par le prix élevé du sucre en 1963, mais certaines années nous avons eu à souffrir du faible prix du sucre. Nous estimons que les pays producteurs de certains produits primaires ont avantage à participer à des accords internationaux relatifs à ces produits. Cependant, du point de vue technique, il y aurait matière à bien des améliorations. Nous serons heureux de coopérer avec d'autres pays dans la recherche des moyens propres à stabiliser les marchés des produits primaires. En second lieu, mon pays est un des pays en voie de développement qui sont en mesure d'exporter des articles manufacturés et semi-finis. Nous inclinons à penser que les contingents à l'importation imposés par les pays industrialisés sur ces produits ont des effets néfastes pour les pays en voie de développe-

ment. Parallèlement au progrès économique constant qui se produit dans le monde, nous espérons que les pays économiquement avancés se consacreront à la fabrication de produits industriels de qualité supérieure ou plus complexes et abandonneront progressivement les marchés des produits industriels dont la fabrication est plus facile pour les pays en voie de développement. Le moins que les pays industrialisés puissent faire est d'éliminer graduellement leurs restrictions aux importations. En troisième lieu, en ce qui concerne le commerce invisible, mon pays, comme la plupart des pays en voie de développement, a maintenant un excédent d'importations. Bien que nous ayons notre propre marine marchande, elle ne suffit pas pour assurer tout notre commerce. Nous sommes fermement convaincus que, pour améliorer le commerce invisible des pays en voie de développement, les nations industrialisées doivent adopter une politique éclairée et fournir aux pays en voie de développement une aide appropriée s'ajoutant aux propres efforts de ces derniers. En quatrième lieu, sur le problème des dispositions institutionnelles, ma délégation estime que des résultats importants pourraient être obtenus si l'on renforçait les organisations internationales existantes et coordonnait leurs activités. Le cas échéant, comme le recommande la résolution de Téhéran, une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pourrait être réunie tous les deux ans pour faire le point de l'application des différentes décisions prises. La création d'un nouvel organisme conduira inévitablement à des conflits de compétence et à un double emploi des institutions existantes, sans nécessairement aboutir à des résultats satisfaisants. En cinquième lieu, pour ce qui touche les incidences des groupements économiques régionaux, ma délégation estime que la coopération régionale

renforcera les économies des pays en voie de développement. Nous pensons toutefois qu'en octroyant une aide aux pays en voie de développement, les nations industrialisées devraient observer un principe d'équité et ne pas accorder de privilèges excessifs à une région déterminée.

Je pense que d'autres mesures constructives seront suggérées à la présente Conférence et qu'au cours des débats des contestations surgiront. Peut-être les pays en voie de développement nourrissent-ils de grands espoirs auxquels les pays industrialisés ne sont pas en mesure de répondre, ou peut-être ces derniers souhaiteraient-ils conserver les privilèges qu'ils ont acquis et se montreront-ils peu désireux de consentir aux pays en voie de développement ce qu'ils pourraient fort bien leur accorder. Ma délégation est d'avis que, pour aboutir à des résultats satisfaisants, toute mesure qui sera adoptée devrait répondre aux critères suivants :

a) Mesures pratiques dont l'application se fonde sur le renforcement des organisations existantes;

b) Mesures qui puissent être coordonnées dans le cadre d'organisations économiques régionales, sans compromettre les intérêts économiques d'autres régions;

c) Coordination des programmes d'échange et d'assistance;

d) Mesures qui soient acceptables aussi bien pour les principales nations commerçantes que pour la plupart des pays en voie de développement.

Ma délégation estime que, si nous prenons pour base ces critères, nos discussions pourront aboutir à des conclusions fructueuses, réalisant ainsi les objectifs de la Conférence.

Ma délégation souhaite à cette Conférence le plus grand succès.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. A. ARAOUZOS,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION CHYPRIOTE
à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : anglais]

Je tiens tout d'abord à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter très sincèrement M. Kaissouni de son élection à la présidence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous sommes persuadés que, guidés par ses sages conseils, les travaux de la Conférence seront féconds et constructifs.

C'est avec satisfaction que mon gouvernement avait accueilli la résolution de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social décidant de convoquer la Conférence, convaincu que l'Organisation des Nations Unies a un rôle très important à jouer dans l'expansion du commerce international et dans le développement économique des Etats

membres, notamment ceux dont les économies en sont encore aux premiers stades du développement.

Chypre a d'excellentes raisons de se montrer reconnaissante de l'aide précieuse qu'elle vient de recevoir des Nations Unies, dans un domaine tout à fait différent, et je saisis cette occasion d'assurer l'ONU que mon gouvernement reconnaît toute la valeur de son action.

Les questions dont la Conférence est saisie sont extrêmement complexes, et il serait vain de prétendre que la solution en est aisée. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de déployer tous nos efforts, pendant la durée de la Conférence, en vue d'arriver à des conclusions valables qui ne manqueront pas d'ouvrir de nouveaux horizons dans le domaine des relations internationales et de la compréhension entre les nations.

Avant tout, nous sommes réunis ici pour étudier les mesures propres à accélérer le développement économique des nations les plus défavorisées. Il a été reconnu que cette tâche incombait à la fois aux pays avancés du point de vue économique et aux pays peu développés. L'ère de l'isolement économique a vécu; la Conférence est la preuve visible de l'importance que toutes les nations attachent au commerce international et le signe évident qu'elles ont reconnu à quel point l'insuffisance des niveaux de vie dans les pays en voie de développement préoccupe les pays industrialisés eux-mêmes.

L'enseignement que les pays développés devront tirer de la Conférence, c'est qu'il ne suffit pas de reconnaître un état de fait, mais qu'il faut aussi agir.

A ces pays, je voudrais demander instamment de partager leur prospérité avec les nations plus pauvres, en ouvrant leurs frontières et en offrant davantage de débouchés aux exportations des pays moins développés. L'assistance ne peut à elle seule assurer le développement économique et le progrès social vers lesquels tendent si ardemment les pays en voie de développement. Ces derniers ont besoin de marchés libres et stables pour écouler leurs produits, de manière que l'augmentation des recettes d'exportation suive celle des besoins en importations et que la balance des paiements puisse être assainie. Il devient urgent que les prix des produits de base, soumis jusqu'à présent à de fortes fluctuations (que Chypre a pour sa part durement ressenties dans le cas de ses exportations de minéraux), se stabilisent et deviennent suffisamment rentables, de même que les produits industriels sont cotés à des prix rémunérateurs. Il faut espérer que la Conférence pourra décider des mesures propres à stabiliser les prix des produits de base, en vue de maintenir les recettes d'exportation des pays intéressés à un niveau satisfaisant.

Les pays développés ont eux-mêmes intérêt à voir s'accroître les exportations des pays moins avancés, car ceux-ci emploieront le surplus de leurs recettes

d'exportation à effectuer des achats dans les pays industrialisés. Nul n'ignore que, si les pays peu développés doivent souvent imposer des restrictions à leurs importations, c'est avant tout parce que les devises étrangères provenant de leurs exportations de produits de base ne suffisent pas à payer les importations. Ce fait a été amplement dénoncé à la dernière réunion ministérielle du GATT.

Les représentants des pays peu développés qui se sont réunis ici savent que leurs espoirs de développement économique ne se réaliseront que si les pays industrialisés leur apportent un concours actif; par la position qu'ils adopteront au cours de la Conférence, ces derniers peuvent contribuer à relever fortement les niveaux de vie des peuples du monde les moins favorisés. Les maux dont souffrent les nations pauvres sont diagnostiqués et les problèmes qu'elles ont à résoudre sont bien connus: ils font d'ailleurs l'objet d'une étude très lucide dans le rapport présenté par M. Prebisch, auquel nous devons tous une grande reconnaissance pour les efforts infatigables qu'il a déployés et pour tous les soucis que lui a donnés l'organisation de la Conférence.

A en juger par les déclarations des orateurs précédents, qu'ils aient représenté des pays en voie de développement ou des pays industrialisés, il semble que l'on soit presque unanime quant à la nature des problèmes qui se posent. Il faut donc maintenant trouver la solution qui portera l'espoir aux millions d'êtres humains vivant dans la pauvreté et dans l'ignorance. C'est là tout à la fois une responsabilité écrasante et une possibilité exceptionnelle.

Les représentants qui sont venus participer à cette Conférence ont certainement des idées précises quant aux problèmes en cause et aux solutions possibles.

Je voudrais toutefois exprimer le souhait que, pendant les travaux de notre Conférence, on consacre l'attention nécessaire aux problèmes qui sont propres aux petits pays comme le mien. L'un de ces problèmes est l'état de dépendance où se trouvent les exportations de ces pays, du fait des accords préférentiels en vigueur, et les graves répercussions que peuvent subir leur économie si ces accords venaient à être modifiés.

Pour terminer, je voudrais dire un mot des nouveaux arrangements d'ordre institutionnel qui pourront être nécessaires si l'on veut s'attaquer avec plus d'efficacité aux problèmes du commerce international. Je me garderais bien de minimiser le rôle joué par les organisations existantes, et notamment par le GATT, dans l'expansion des échanges internationaux, mais il me semble que le principe d'une organisation créée sous les auspices des Nations Unies rallie des suffrages toujours plus nombreux parmi les pays en voie de développement, y compris le mien.

La tâche qui nous attend est considérable: le monde dans lequel nous voulons vivre dépend de la mesure où nous parviendrons à faciliter la solution

des problèmes du commerce international. Je ne crois pas en effet que les questions qui nous retiendront durant la Conférence puissent être dissociées

de la cause de la paix mondiale. C'est pourquoi j'espère sincèrement que nos efforts seront couronnés de succès.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. CARLOS LLERAS,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION COLOMBIENNE**

à la troisième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : espagnol]

Le processus d'intégration de l'économie mondiale

Pour bien comprendre le sens et les buts de cette Conférence sur le commerce et le développement, il faut la situer dans le cadre général de l'évolution qui s'est produite au cours de ces vingt dernières années. Nous ne sommes pas réunis ici pour participer à un événement international isolé, mais bien pour vivre une phase de plus dans le processus d'intégration de l'économie mondiale, commencé en 1944 par les accords de Bretton Woods concernant le Fonds monétaire international et la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, suivi à San Francisco et à Londres par la création du Conseil économique et social des Nations Unies, complété ensuite partiellement par divers organismes spécialisés comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau international du Travail, ce dernier de plus ancienne origine, qui opèrent dans d'autres secteurs de la vie économique.

Le concept d'« intégration » implique l'idée d'unifier et de rendre cohérente l'économie mondiale considérée comme un ensemble. Une entreprise de cette envergure se heurte naturellement à des difficultés pratiques sans nombre, à des obstacles politiques, aux différences dues à la diversité des systèmes économiques et sociaux. Le progrès obtenu est cependant déjà important ; il se manifeste non seulement par l'action de plus en plus efficace des organismes propres aux Nations Unies ou de ceux qui sont liés à l'Organisation, mais également par l'action parallèle que certains groupes de pays encouragent et qui se traduit par des intégrations partielles qui sont en soi plus ou moins complètes. Nous devons espérer que celles-ci ne fomentent pas dans leur sein des tendances autarciques analogues à celles qui ont caractérisé la politique de nombreux pays dans les années qui suivirent la grande crise ; nous espérons au contraire que ces intégrations partielles faciliteront l'achemi-

nement vers l'intégration générale et qu'elles lui serviront de support.

Il était naturel de s'attendre que la variété des systèmes sociaux et économiques limite à des sphères restreintes la coopération entre les grands blocs qui ont surgi de la seconde guerre mondiale. Il n'est pas non plus téméraire de dire que se dessine un courant favorable à la recherche de l'intégration économique dans le respect du régime que chaque pays a choisi librement. Nombreux de plus sont les pays neufs qui cherchent aujourd'hui leur propre voie, sans s'attacher forcément aux normes théoriques de l'économie concurrentielle, ou à celles de l'économie planifiée et centralisée. Cette variété de solutions, ainsi que l'influence mutuelle et inévitable des systèmes distincts, contribuent naturellement à créer l'atmosphère adéquate pour que le processus d'intégration et de coopération économique progresse, et ceci sans qu'aucune nation ou aucun groupe de nations puisse prétendre soumettre ce processus à l'emprise de ses théories propres ou de ses structures particulières.

Les objectifs de l'intégration

L'intégration est naturellement recherchée pour augmenter le bien-être général. Beaucoup sont convaincus que c'est par son intermédiaire que l'homme pourra profiter des progrès techniques contemporains. Mais il est nécessaire d'insister sur le fait qu'une telle utilisation des progrès doit être rendue possible uniquement en cherchant une diminution progressive des anciennes et des nouvelles inégalités. C'est ainsi que mon pays concevait le problème lorsque, au cours de la première Assemblée générale des Nations Unies réunie à Londres en 1946, il déclarait par la bouche de son représentant :

« Nous sommes sur le point d'abandonner la conception isolée d'économies nationales pour aborder le terrain plus réaliste et plus exact d'une

économie universelle qu'il faut stimuler dans son ensemble, qui doit se développer harmonieusement et au sein de laquelle les principes de solidarité, d'égalité et de bien-être pourront être appliqués plus complètement que par le passé. »

(Dixième séance.)

Commerce international et intégration

Dans le domaine du commerce international, une idée avait initialement prévalu visant à créer un organisme mondial, instrument de l'intégration, à l'instar des autres secteurs, comme ceux de la monnaie et du crédit, de l'agriculture et du travail. Ceux d'entre nous qui ont participé aux longues délibérations de la Conférence de La Havane se souviennent bien de tous les efforts qui avaient été déployés pour constituer cet organisme et fixer les normes qui devaient en régler l'activité. Comme vous le savez bien, la Charte de La Havane n'est jamais entrée en vigueur ; suivant ce qui avait été convenu au préalable, de nombreux pays participant à cette conférence organisèrent et réglèrent leurs relations commerciales selon les normes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, pendant que d'autres pays demeuraient en marge de celui-ci. Nous sommes aujourd'hui en mesure de réexaminer les problèmes de la politique commerciale à la lumière de l'expérience que nous ont fournie les seize années qui ont passé depuis lors. Et, comme cela est conforme au caractère de cette Conférence, nous devons avant tout le faire pour vérifier si les mécanismes actuels du commerce mondial aident le développement des nations moins évoluées, ou bien si au contraire ces mécanismes viennent s'ajouter comme facteur négatif aux autres causes qui sont à l'origine du retard ; nous aurions dans ce cas à examiner les corrections qui devraient être introduites.

Cette étude, qui a besoin d'être poussée dans un franc esprit de coopération, peut maintenant et heureusement être effectuée dans une atmosphère économique distincte de celle qui régnait à l'époque de la Conférence de La Havane ; l'ambiance politique, également, est bien différente.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la Charte de La Havane furent discutés au moment où de nombreuses grandes puissances commençaient seulement à sortir du chaos provoqué par la guerre, et se trouvaient donc absorbées par les problèmes de leur propre reconstruction. Les pays en cours de développement insistèrent, presque toujours sans succès d'ailleurs, pour que l'on tînt compte de leurs conditions particulières. Ils avancèrent que les normes et opinions consacrées, sur des sujets tels que la clause de réciprocité, l'extension de la clause de la nation la plus favorisée, ou la stipulation de clauses préférentielles, ne pouvaient être les mêmes pour tous les participants. Ils prétendirent qu'il était absurde d'appliquer sans discer-

nement une égalité de traitement dans des conditions inégales et que, même si la prospérité des grandes nations était une condition indispensable pour la prospérité des autres, on ne pouvait en conclure de façon certaine que la première condition garantirait le succès de la seconde. La Colombie exprima son opinion, en commentant la Charte de La Havane, dans les termes suivants :

« Une organisation internationale du type de celle que l'on projette de constituer doit en premier lieu accepter la nécessité de voir disparaître progressivement les différences qui existent aujourd'hui dans les conditions de vie des divers peuples qui vont y participer. Si pour y parvenir il s'avère nécessaire de stipuler dans la Charte certaines mesures d'exception au profit des pays les plus retardés, comme nous le pensons, nous devons les y inclure, et aucune argumentation sérieuse ne peut s'opposer à une aspiration aussi logique. »

Mon pays continue à penser que les mesures destinées à mieux intégrer le commerce mondial doivent s'inspirer de ce principe de solidarité, surtout devant l'urgence où nous nous trouvons de donner une vigoureuse impulsion au développement des pays les plus retardés. Mon pays continue à penser également que le processus de l'intégration économique générale ne doit pas se traduire par une concentration croissante de la richesse et des revenus entre les mains de quelques nations, mais qu'il doit en fait se traduire par une répartition plus satisfaisante pour la plus grande majorité de la population du globe. C'est avec cette conviction que la Colombie a encouragé la convocation de cette Conférence, a participé aux travaux du Comité préparatoire, a délibéré avec les autres Etats latino-américains afin d'adopter une politique commune synthétisée dans la Charte d'Alta Gracia. Le texte de cette charte, que nous appuyons avec enthousiasme, me dispense d'entrer dans une description détaillée de toutes les mesures concrètes que mon pays voudrait voir instaurer dans le domaine du commerce international.

J'ai déjà souligné que cette Conférence sur le commerce et le développement se déroule dans une atmosphère bien distincte de celle qui régnait à la Conférence de La Havane, non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue politique. De nombreux Etats, qui n'ont obtenu leur indépendance qu'au cours de ces dernières années et qui logiquement veulent voir cette indépendance renforcée par un développement économique éloigné des anciennes structures coloniales, participent à cette Conférence. La Colombie comprend parfaitement cette aspiration, de même certainement que les autres nations latino-américaines ; nous avons beaucoup de problèmes communs, et nous sommes certains qu'il ne sera pas difficile de voir tous les pays en cours de développement arriver ici à une entente équitable sur les solutions qui, par ailleurs, bénéficieront à tous.

Un changement dans les idées économiques prédominantes

La conception de l'intégration économique, interprétée comme le développement harmonieux de toute l'économie mondiale par la coopération financière et technique, ainsi que par l'établissement dans les relations commerciales de normes qui favorisent ce développement, se fraye un chemin au sein des nations industrialisées et plus favorisées. La convocation de cette Conférence suffirait à le prouver. Mais comme autre preuve on peut citer aussi les modifications apportées petit à petit à la politique de crédit des organismes internationaux, en ce qui concerne non seulement les délais et les taux d'intérêt, mais également la destination effective de ces prêts ; les nouvelles opérations du Fonds monétaire international, l'Alliance pour le progrès, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds d'investissements créé par la Communauté économique européenne, et, de façon plus concrète, pour tout ce qui a trait à la politique commerciale, les modifications que l'on envisage d'apporter à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Tour à tour, des économistes renommés, des hommes politiques, des chefs d'Etat de ces mêmes pays expriment leur avis favorable sur l'adoption ou l'amélioration de mesures destinées à modifier la politique commerciale au profit des nations en cours de développement.

Si l'on compare les solutions qui semblent aujourd'hui possibles avec les idées défendues il y a seulement quelques années par les pays développés, le changement de méthode est évident. Et pourtant le processus d'intégration harmonieuse a rencontré des résistances inattendues et des contradictions choquantes. Il n'existe pas encore de politique claire, précise et concrète qui soit généralement acceptée par les pays développés et par les pays en voie de développement, pas plus qu'il n'existe d'instruments efficaces d'action internationale.

La mission de la Conférence

La Conférence actuelle a pour mission de contribuer à éclaircir cette nouvelle politique, de lui fixer des voies plus sûres et de créer des moyens adéquats permettant de l'appliquer. Cette tâche est sans aucun doute complexe, bien qu'elle doive être facilitée par le travail des commissions de préparation et par une abondante documentation. Par dessus tout, l'exposé du Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, pose les problèmes que nous allons aborder avec une clarté et une énergie peu communes.

Je ne crois pas que l'histoire offre un exemple semblable à celui de cette Conférence. Les possibilités de progrès de l'humanité se sont multipliées au cours des dernières décennies de façon jamais atteintes jusqu'alors ; quelques pays ont pu en

profiter pour accéder à un niveau élevé de prospérité ; mais en face, que trouve-t-on ? les deux tiers de la population du globe dans des pays parvenus à des degrés différents de développement, atteints dans leurs revenus extérieurs par la situation commerciale des produits de base, incapables d'épargner ou d'investir suffisamment pour atteindre ne serait-ce qu'un taux modeste de croissance, freinés par une technologie insuffisante, mais cependant déjà touchés par la soif d'une transformation accélérée, soit qui ne peut plus être contenue ; c'est ce qui est ici manifeste.

Jamais auparavant non plus, l'on n'a pu compter sur tant d'éléments d'appréciation pour l'examen de l'économie universelle. Les faiblesses des systèmes, les conflits d'intérêts, l'ampleur des contrastes, tout cela a pu être mis en lumière et mesuré. La responsabilité des nations participantes n'en est sans aucun doute que plus grande encore. On a dit avec raison qu'il manque seulement une volonté politique bien définie s'appliquant systématiquement à concilier cette opposition d'intérêts, à corriger les faiblesses du mécanisme économique et à éliminer, par une action collective, les obstacles qui s'opposent à une plus juste distribution du revenu international.

Sans méconnaître toutes les difficultés de caractère technique que cette Conférence doit affronter, l'essentiel ici sera sans doute de choisir le critère qui présidera la résolution des problèmes. La politique économique et sociale interne de nombreuses nations est fondée depuis longtemps sur la solidarité, critère dont l'application a entraîné une redistribution du revenu et des formes d'investissement qui a rendu possible la transformation de vastes étendues autrefois appauvries dans le territoire de ces pays, ou bien l'accès à des niveaux de vie plus élevés des classes sociales les plus défavorisées. Pourquoi ne pas penser que les mêmes principes doivent s'appliquer dans le vaste domaine de l'économie internationale ? Qu'il doive en être ainsi, cela ressort des déclarations comme celle qui a été faite par les Nations Unies au sujet de la Décennie du développement, des résolutions qui ont mené à l'organisation de l'Alliance pour le progrès, ou bien des accords entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté. Sans doute, tant dans le domaine international que sur le plan intérieur, la consécration de ces principes ne va pas toujours sans la manifestation de certains intérêts moins altruistes. Quelquefois même, ces principes n'ont été adoptés qu'à la suite de pressions prolongées ou devant l'imminence de dangers évidents. Mais ceci n'enlève rien à leur importance pratique.

La politique de coopération pour le développement se heurte à de nombreuses difficultés auprès de l'opinion publique des grandes puissances ; nul doute que ces difficultés sont dues au fait que cette opinion publique ne s'est pas assez familiarisée à

l'idée qu'il n'existe aucune raison valable pour ne pas appliquer à l'échelle du monde ce qui a été accepté comme juste et nécessaire à l'échelle des nations. Les mêmes personnes qui versent au Trésor public ce que celui-ci octroie à titre de subventions aux agriculteurs nationaux se scandalisent devant les accords sur des produits de base qui pourraient amener une hausse de prix pourtant indispensable aux agriculteurs d'autres nations. Tout le monde cependant sait qu'en dernière analyse les inégalités ne peuvent continuer à s'accroître indéfiniment. Tout le monde sait aussi que, pour la plus grande partie des pays en cours de développement, ni l'octroi de crédits, ni les autres formes d'aide financière ne constituent un remède définitif au déséquilibre prolongé de la balance commerciale.

Les accords sur les produits de base

Je viens de mentionner l'un des thèmes auxquels la Conférence portera sans aucun doute une attention spéciale, et qui nous fournit un exemple de ces grandes contradictions que l'on rencontre encore dans le domaine de la coopération économique internationale. Durant de nombreuses années, divers organismes des Nations Unies ou autres entités ont étudié les problèmes relatifs aux produits de base, problèmes que le Secrétaire de la Conférence vient à nouveau de résumer de façon aussi brillante. Pour éviter de graves perturbations dans l'économie des pays dont les exportations sont basées en grande partie sur ces produits, on reconnaît en général qu'il est indispensable soit d'aboutir à une stabilisation relative des prix à des niveaux qui n'impliquent pas une grave détérioration des termes de l'échange — stabilisation qui peut s'obtenir au moyen de quelques-uns des systèmes qui ont été recommandés et analysés à satiété — soit de créer quelque mécanisme de compensation automatique. Lorsque l'on se trouve cependant devant le cas d'un produit bien déterminé où, comme actuellement pour le café, une certaine hausse des prix coïncide avec l'entrée en vigueur de l'accord international, la réaction et la résistance des pays consommateurs sont immédiats. On peut pour le

moins s'étonner que l'étude de ce problème, prolongée durant des années et des années, n'ait pas réussi à convaincre davantage les grandes nations de l'intérêt qu'il y a à maintenir les termes de l'échange sur des bases raisonnables pour donner une impulsion à un développement que l'on a considéré à maintes reprises comme ne pouvant plus être ajourné. C'est l'une des raisons pour laquelle la Colombie a estimé que la réunion de cette Conférence était nécessaire. Quels que soient maintenant les points sur lesquels sera basée techniquement l'administration de l'Accord sur le café, et quelle que soit l'interprétation que l'on donne à la récente hausse des prix, il faut indiscutablement qu'ait lieu une nouvelle et ample discussion autour du rôle que les accords sur les produits de base peuvent jouer pour éviter au moins de graves perturbations dans le rythme de développement des pays producteurs.

Cependant, je le répète, le thème des accords spéciaux sur les produits de base n'est que l'un des thèmes nombreux sur lesquels la politique commerciale internationale et la politique internationale de développement attendent des prises de position et la fixation de buts bien définis. Nous espérons avec confiance que cette Conférence pourra donner ces définitions et fixer ces buts. Nous espérons aussi de la même façon, sans anticiper sur les idées que nous aurons l'occasion d'exposer au sein de la commission appropriée, que seront établis des moyens d'action adéquats permettant d'entreprendre efficacement les programmes qui pourront être adoptés ici même.

Mon pays participe à cette Conférence avec une très ferme conviction sur la valeur des principes qui doivent régir la politique commerciale internationale, mais également avec le sentiment exact des obstacles qui ont rendu difficile et retardé la mise en application de ces principes. Nous vous offrons notre collaboration pour venir à bout de ces obstacles, dans une ambiance de bonne entente générale, et avec l'esprit largement ouvert afin d'examiner sans passion les points de vue des autres pays.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. AIMÉ MATSIKA,
 MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES MINES,
 CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (BRAZZAVILLE)

à la vingt et unième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : français]

Qu'il me soit permis d'adresser à notre Président les plus vives félicitations du gouvernement de mon pays : la République du Congo (Brazzaville), qui

tient à lui dire aussi son admiration pour les qualités qui lui ont valu cette lourde confiance mondiale.

Oui, cette confiance qui lui est faite est lourde, car il est fait appel à ses connaissances et à ses qualités personnelles pour mener les travaux de cette Conférence vers les décisions qui doivent donner satisfaction à tous, en partant de positions divergentes, alors que se joue, et pour longtemps encore peut-être, le sort des peuples des pays sous-développés : les affamés, les mal nourris... Pour cela, notre Président peut compter sur le soutien modeste du gouvernement de mon pays, qui en toute bonne foi, comme beaucoup d'autres, est décidé à faire de cette Conférence une réussite.

Mais ce soutien est vraiment modeste. Mon pays est, en effet, un pauvre parmi les pauvres. Il vient ici en ayant conscience de cet état. Or, c'est être sage que d'entendre le conseil d'un pauvre. Les riches nous entendront-ils ?

La pauvreté du Congo peut être illustrée par cette constatation faite par plusieurs éminents économistes capitalistes : « Pour 7 francs (CFA) qui entrent au Congo (Brazzaville) il n'y reste que 1.50 franc à la fin de l'opération. C'est comme le vin pur qui abandonne quand même une lie, marquant son séjour dans le récipient, alors que les gourmets, après en avoir devisé, l'ont englouti. »

C'est cela la vraie physionomie du commerce, du développement, en un mot de l'économie du Congo. Ainsi, le Congo (Brazzaville) apparaît simplement comme un carrefour de profits. Et, comme ce n'est qu'un carrefour, chaque profit suit la voie qui est déjà frayée.

Position du Congo (Brazzaville)

Donc, pour le Congo (Brazzaville), parler du commerce, c'est d'abord créer et réorganiser un commerce qui laisse et rapporte à la nation congolaise au moins 5 des 7 francs dont je parlais tout à l'heure. Parler du développement de la division internationale du travail, c'est d'abord, pour la nation congolaise, créer les bases de ce développement, lui assurer des assises nationales solides.

En tout cas, l'hospitalité des pays sous-développés et leur volonté d'accepter une collaboration internationale ne doivent pas supprimer l'existence de leur économie nationale ; elles ne doivent pas avoir pour conséquence la suppression de sources de revenus permanentes et des bases de développement propres aux pays sous-développés. Car, ce qui se passe, en réalité, c'est qu'il y a un Congo pauvre malgré ses richesses, et il y a des étrangers qui, y étant établis, travaillent, au nom du Congo, avec seulement des capitaux qui, en définitive, finissent par suivre le chemin de la nationalité de leurs propriétaires.

C'est chose normale, mais normale seulement quand, pour un Etat, de tels capitaux non fixes ne représentent pas la quasi-totalité des investissements.

Cette situation, déjà très précaire à l'intérieur de nos pays sous-développés, empire lorsque, sur

le plan international, les produits subissent indistinctement les barrières douanières, les restrictions quantitatives et les fluctuations de prix, combien désastreuses pour le producteur paysan congolais qui en est encore à ces moyens primitifs de production : la houe, la machette.

Comment, dans ces conditions l'exposer à la concurrence pour le principe de la concurrence, alors que son revenu ne lui permet pas encore, non seulement d'améliorer ses moyens de production, mais même d'en vivre.

En vérité, n'a de sens de libéralisation pour nous que le commerce qui, opéré entre pays pauvre et pays riche, établit une coopération. Coopération qui, de ce fait, apporte une aide pour le financement de certains investissements dans le pays pauvre. Coopération qui épargne au pays pauvre une concurrence qu'il ne peut pas soutenir. Coopération qui concourt au développement du pays pauvre.

Libéralisation du commerce mondial et développement des pays sous-développés reste « théorie » souvent inaccessible quand ils sont conçus comme une simple nécessité pour la prospérité des affaires. Ils sont « pratique » lorsque, et seulement lorsqu'ils signifient aide aux pays sous-développés.

Mais, cette aide, pour être efficace, doit être exempte de l'antagonisme politique mondial, entre le camp capitaliste et le camp socialiste d'une part, exempte des intrigues propres au camp socialiste et au camp capitaliste, d'autre part.

Cette aide sera telle lorsqu'elle arrivera aux frontières des Etats sous-développés, libérée de cette cohorte d'intrigues de guerre froide et dans le respect absolu de la souveraineté nationale, lorsqu'elle ne visera pas à ôter à l'Etat assisté sa liberté de jugement, de critique, ni le choix d'établissement des liens de coopération avec d'autres pays qui acceptent la même conception de l'aide, quel que soit le régime politique de ceux-ci et sans en être menacé d'embargo.

Cette position est parfaitement justifiée, défendable et compréhensive. Déjà, dans certains pays comme la Suisse, beaucoup de milieux qui nous intéressent, celui d'éventuels investisseurs, pensent de même. Dans un fascicule intitulé *Réflexions sur l'aide aux pays en voie de développement*, édité par des banques suisses, il est notamment écrit :

« ...D'emblée, on doit, pour des raisons d'ordre politique, s'en tenir au principe que l'aide devrait être accordée à tous les pays en voie de développement. Ceux-ci ne doivent, en aucun cas, être répartis arbitrairement entre les pays accordant l'aide, afin d'éviter à tout prix qu'un néo-colonialisme ne prenne corps et ne se développe...
.....

« Les conceptions économiques dans les pays en voie de développement diffèrent sensiblement des nôtres, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'économie, le comportement

et l'attitude vis-à-vis du travail et en ce qui concerne les questions financières. Aussi, est-il problématique que les formes économiques en usage dans les pays occidentaux puissent être transplantées telles quelles dans les pays en voie de développement et, notamment, dans les pays qui sont arrivés récemment à l'indépendance ; il ne serait » (poursuit le fascicule) « en tout cas, pas raisonnable, même si on le désirait, de vouloir imposer, dans la conjoncture actuelle, notre conception économique libérale.

« Un autre problème très important réside dans la création de formes d'organisation appropriées pour l'œuvre de l'édification économique. Comme il y a pénurie d'entrepreneurs, les nouveaux Etats devront prendre en main de nombreuses tâches et créer des entreprises d'Etat, et participer à des coopératives ou d'autres organismes d'économie mixte. Cela paraît d'autant plus indiqué que ces formes d'organisation correspondent le mieux à la structure tribale de la société et que la notion de la propriété est, en Afrique, différente de ce qu'elle est dans le reste du monde... »

Voilà une constatation ou une position qui rencontre l'assentiment des pays africains, en général, et du Congo (Brazzaville) en particulier. Cette position est, pour nous, excellente, surtout qu'elle est conçue par des milieux capitalistes, car, à l'Occident, quand on parle économie, nous entendons d'abord volonté des capitalistes qui détiennent le joyau. Cette position serait parfaite si elle obtenait la bénédiction et l'adhésion des gouvernements des pays ainsi convaincus, des pays industrialisés, et, mieux, si elle était partagée unanimement par notre Conférence.

Notre position n'est pas seulement nationaliste. Elle défend par là même les capitaux étrangers privés ou publics investis ou à investir chez nous pour leur meilleure rentabilité.

Puis-je rappeler à cette conférence mondiale qu'il y a une réalité réelle : c'est qu'il y a des pays qui ne peuvent penser, et peut-être pour longtemps encore, ni capitaliser, ni socialiser comme va le monde, simplement parce qu'ils n'ont rien à capitaliser, rien à socialiser. Ils n'ont qu'un souci majeur : donner le pain de chaque jour aux peuples encore essoufflés d'une longue course contre la domination. C'est un minimum, oui, un minimum, qui est recherché par la majorité des pays qu'on s'accorde honteusement à désigner comme sous-développés, dans un monde où l'on est prêt à atteindre la lune.

La lune n'est plus un rêve pour l'humanité, alors que manger à sa faim, sinon manger tout court, est encore un luxe pour la majorité des habitants de la terre. Le pain est à notre portée, nous ne pouvons pas le prendre. La lune est lointaine, mais avant que nous ayons notre pain

quotidien, elle sera bientôt visitée à volonté par nos touristes et nos chasseurs d'images.

C'est ce sentiment qui a fait que le Congo (Brazzaville) fonde son espoir sur cette Conférence, qui répond enfin à sa préoccupation quinze ans après La Havane.

Notre espoir n'est, en conséquence, nullement de faire l'inventaire ou de démontrer les causes de notre sous-développement, que tout le monde reconnaît : la domination coloniale.

Mais, il est fondé en ce qu'anciens dominateurs et dominés ont accepté de se retrouver pour dégager une solution au déséquilibre de l'économie et du développement du monde.

Cet espoir donne confiance à notre petit peuple de moins d'un million d'habitants, mais malade, affamé et, une fois de plus, sous-développé. Oui, confiance en l'Organisation des Nations Unies qui, grâce aux résultats espérés positifs de cette Conférence, aura gravi d'autres échelons dans son ascension vers les hautes vertus qu'elle poursuit. Ainsi se justifient l'ONU et ses institutions spécialisées.

Mais nous ne nous permettons aucune illusion. De même que le Portugal, qui siège ici aux lieux et place des peuples dont il se réclame, et invoque une mission de « hautes vertus humaines », s'étonnera dans quinze ans que ces mêmes peuples soient sous-développés, de même, à l'instant actuel, il y a des égoïsmes possibles qui, au cours de la Conférence, vont justifier une position de principe, peut-être valable pour un avenir plus ou moins lointain, mais en tout cas non objective et peu actuelle, au niveau du développement présent des pays qui sont la préoccupation de la Conférence. On parle de libéralisation du commerce mondial, on parle de conjuguer les efforts sur le plan mondial, pour assurer un développement harmonieux des pays sous-développés. En même temps, on menace d'embargo, on prévoit des sanctions économiques contre tel ou tel autre pays qui oserait user de sa souveraineté, pour jouir de la liberté du commerce souvent à une échelle réduite seulement. A quelle distance de l'échelle mondiale ? C'est là une contradiction que la Conférence devrait courageusement condamner.

On parle aujourd'hui de sous-développement. On peut aussi parler dans le même temps d'un sur-équipement pour les pays industrialisés. Considérons les niveaux des pouvoirs d'achat des pays aux conditions de vie opposées ou mises en balance. Nous nous rendons compte que tel peuple sous-développé classera dans la catégorie des objets de luxe ceux que tel autre peuple industrialisé considèrera comme un simple minimum, du fait de son pouvoir d'achat élevé. Il en découle, non seulement que le peuple sous-développé ne peut pas acheter tant qu'il veut, mais aussi que le pays industrialisé ne peut pas vendre tant qu'il veut.

Ce qui démontre que la discrimination dans les

échanges commerciaux — tout au moins entre pays industrialisés et pays sous-développés — est inhérente à la différence de niveaux d'industrialisation ou de développement des pays considérés et, par conséquent, inhérente à la différence des pouvoirs d'achat des populations.

Jusqu'à un certain niveau de leur développement, cette discrimination est nécessaire aux pays sous-développés dans le sens de leurs échanges vers les pays industrialisés, aux fins d'aider à leur expansion économique. Le but de cette discrimination en faveur des pays sous-développés sera atteint grâce à l'aide sous forme d'investissements consentie par les pays industrialisés et si ceux-ci n'opposent à cette discrimination ni barrières douanières exagérées, ni contingentements, ni fluctuations de prix des produits des pays en voie de développement.

La réciprocité, la concurrence dans nos échanges avec les pays industrialisés s'excluent de ce fait, car sous-développés sont nos produits, nos salaires, nos prix : sous-développés sont nos pays.

Propositions

En complément des propositions non contraires à notre position qui ont été faites à cette tribune, permettez-moi de vous énoncer en quelques mots comment nous entendons la libéralisation du commerce mondial et le développement des pays sous-développés.

Le commerce est libre entre pays industrialisés et pays en voie de développement dans les conditions suivantes :

1) Lorsqu'un pays ou un groupe organisé de pays industrialisés justifie d'un ou de plusieurs investissements, privés ou publics, un ou plusieurs prêts à court ou long terme dans un pays ou un groupe organisé de pays en voie de développement — et au moins égal (ou supérieur) aux contingents qu'il se propose d'exporter.

2) Lorsqu'un pays ou un groupe organisé de pays industrialisés consent et garantit, sous toutes formes, la stabilisation des prix des produits d'un pays ou d'un groupe organisé de pays en voie de développement avec tendance à leur augmentation, au moyen d'accords révisibles conclus entre eux.

3) Lorsqu'un pays ou un groupe organisé de pays en voie de développement y consent, par le jeu d'accords directs dans le cadre de l'exercice de sa souveraineté ou dans le cas d'aliénation partielle de souveraineté au profit du groupe organisé de pays.

4) La liberté ainsi définie du commerce mondial entend ne pas souffrir de pressions et conditions politiques autres que les obligations contractées par les Etats dans l'exercice de leur souveraineté.

5) Le commerce entre pays industrialisés est libre au prorata des trois quarts du pouvoir d'achat moyen des populations du pays importateur et sur la base des avantages réciproques.

Réponse à la presse tendancieuse

Permettez-moi d'user du droit de réponse à l'endroit de ces journalistes et de cette autre opinion exprimée du haut de cette tribune, et qui se complaisent à nous ridiculiser dans nos intentions et nos souhaits à l'égard de la Conférence.

Nous ne venons nullement demander des miracles à la baguette magique des pays riches, pour acquérir en peu de temps ce que ceux-ci ont réalisé au cours des siècles.

Au contraire, si nous devons le dire, nous pourrions nous plaindre, accuser, dédaigner, dénoncer ceux qui nous ont réduits à l'état de pays sous-développés, en nous créant des besoins sans contrepartie équitable de développement pour une indépendance économique. Mais, nous sommes venus ici, conciliants, prêts à arrondir les angles. En effet, en ce monde, la plus grande vérité est que personne, aucun pays, ne peut vivre isolé des autres, quelle que soit sa grande richesse ou sa force, son rayonnement politique mondial. Un tel pays ne peut être lui-même qu'en s'entourant d'amis. Or, le malheur, c'est qu'il y en a qui veulent se faire des amis malhonnêtement, par intimidation, par des sanctions économiques injustifiées, enfin par la force... En ce qui nous concerne, nous les Africains et les Bantous en particulier, notre philosophie nous enseigne :

Premièrement : « On ne reconnaît les meilleurs amis que dans le malheur ».

Deuxièmement : « Le pauvre doit pouvoir d'abord vivre de ce qui fait sa pauvreté, ce qui est à lui ».

Or, les riches n'acceptent déjà pas que le pauvre vive de ce qui lui appartient, en sous-évaluant ses propres produits, alors qu'ils veulent continuer à lui déverser leurs produits d'une cherté sans pareille.

Puis, est-ce notre faute si nous avons été colonisés ? Or, n'est-ce pas le colonialisme qui avait entre ses mains le « pied à coulisse » de notre économie pendant des siècles ? Est-ce notre faute si nos paysans ne connaissent encore pas les charrues, alors que, pendant la colonisation, le paysan du pays industrialisé colonisateur s'en servait tout de même. Ce qui était des siècles de progrès pour les uns a été pour nous stagnation, voire régression. Depuis quand seulement dure le colonialisme ?

Alors, où y a-t-il meudicité, paresse ou faiblesse des pays sous-développés, anciennes colonies ? Evidemment ne nous en alarmons pas, car, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ailleurs, les journalistes sont comme des mouches qui ne se posent que sur la saleté ; ils sont les mêmes et, d'ailleurs, c'est la liberté...

Permettez-moi d'attirer l'attention de mes frères des délégations de pays sous-développés, d'après mes constatations personnelles, sur la tournure des

déclarations des pays industrialisés à cette Conférence.

Pour nous, pays sous-développés, l'unanimité plaintive est faite. Notre volonté d'aboutir à des résultats positifs est établie. Il s'agit des deux tiers de l'humanité qui ne se partagent que 15 p. 100 du revenu mondial et qu'il faut aider.

Les pays industrialisés reconnaissent cet état de choses ; mais, ils tendent à nous entraîner dans leurs antagonismes idéologiques et régionalistes, qui n'auront pour conséquence que de jeter la confusion sur l'objectif principal de la Conférence et les moyens nécessaires pour l'atteindre. En tout cas, la question qui est posée à la Conférence ne justifie pas l'orgueil des régimes politiques ou des philosophies qui ont fait d'eux des pays industrialisés. Pour nous, le niveau de leur industrialisation n'est pas le but recherché. Il est un moyen de promouvoir notre développement et d'assurer l'expansion de notre commerce.

A mon point de vue personnel, il s'agit là d'une question d'option nationale ou gouvernementale

pour chaque pays industrialisé, quel que soit son régime politique et social, quel que soit le groupe régional auquel il appartient, face à une question unique : l'aide aux pays en voie de développement. Car j'estime que chaque régime (capitaliste, socialiste), en se prétendant plus humain que tel autre, vise au bien-être social de l'humanité. Et ce qui est indistinctement demandé à ces régimes, c'est justement de mettre une partie du bien-être acquis au profit de la partie du monde qui cherche encore.

Mais, il ne leur est pas demandé de se partager le monde affamé en zones d'influence, de chasses gardées ou de rivalités, où doit se livrer une lutte éliminatoire.

C'est pour cela que nous devons éviter de tomber dans un sentimentalisme quelconque qui nous les ferait suivre et nous ferait adopter une position contraire au but bien compris que nous voulons atteindre par cette confrontation mondiale.

Et, je terminerai en renouvelant notre souhait de voir cette Conférence aboutir à un résultat effectif et concret.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. RODOLPHE YAV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (LÉOPOLDVILLE)**

à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : français]

Qu'il me soit permis de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour féliciter M. Kaissouni, au nom du Gouvernement et du peuple congolais, de son élection au poste de Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Je profite de l'occasion pour féliciter également le Secrétaire général de la Conférence M. Raúl Prebisch, et ses collaborateurs, pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés pour mettre à notre disposition une abondante documentation qui, sans conteste, constitue un précieux instrument de travail.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est un événement dont on ne peut assez souligner l'importance. Elle constitue en effet un tournant dans l'histoire de la coopération internationale et incarne les espoirs des pays en voie de développement.

Le Congo, conscient du rôle qu'il est appelé à jouer en Afrique et dans le monde, est prêt à apporter toute sa compréhension, toute sa bonne

volonté, toute sa collaboration pour que la Conférence aboutisse à des résultats concrets qui permettront aux pays moins avancés d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Je ne crois pas qu'il soit besoin de souligner ici — beaucoup d'orateurs l'ayant déjà amplement fait — le déséquilibre frisant parfois l'injustice, et la déception qu'a provoquée et continue de provoquer l'évolution actuelle du commerce entre les pays sous-équipés et les pays industrialisés.

Aussi convient-il d'admettre, et mieux de vouloir, que le commerce international de demain devienne un instrument plus efficace du développement économique. Il doit non seulement permettre l'expansion des exportations traditionnelles des pays en voie de développement, mais aussi ouvrir des débouchés à leurs nouveaux produits, provoquer une augmentation générale de leur part dans les exportations mondiales et améliorer les termes de l'échange.

Une telle conception du commerce extérieur

appelle une action internationale concertée dans le domaine des produits de base, des articles manufacturés et du commerce invisible de nos pays, ainsi qu'une aide financière adéquate devant aller de pair.

Après cette brève introduction, je voudrais maintenant dégager le point de vue de ma délégation au sujet des différentes questions intéressant la Conférence.

Le Congo exporte normalement pour un demi-milliard de dollars de produits de base à l'état brut, enrichis ou raffinés. Grâce à la diversification très poussée de ses exportations, il a pu compenser, dans une certaine mesure, les fluctuations à court terme des prix de ses produits. Mais la tendance persistante à la baisse des cours des produits primaires a fini par annuler les effets de cette diversification, et le pays voit s'amenuiser les ressources extérieures dont il a besoin pour son développement économique.

L'application aveugle de la loi de l'offre et de la demande n'est plus de mise, et une action doit être entreprise dans le domaine des prix en même temps qu'un système de financement compensatoire doit être mis au point.

En ce qui concerne les prix, la délégation congolaise est d'avis qu'il faudrait les stabiliser à des niveaux raisonnablement élevés, qui permettraient aux pays exportateurs d'acquérir des ressources suffisantes pour importer les biens nécessaires à leur développement, tout en encourageant la consommation des produits de base dans les pays industrialisés.

Un des meilleurs instruments de stabilisation des prix réside sans conteste dans les accords internationaux de produits. Le Congo, qui est membre de deux des accords existants, est en mesure d'apprécier les avantages que peuvent procurer de tels accords. C'est pourquoi notre plus grand souhait est de voir ces accords s'étendre à une gamme de plus en plus grande de produits de base et englober le plus grand nombre des pays producteurs et consommateurs.

Les pays développés doivent se rendre compte que les progrès de ces accords dépendront principalement de leur volonté de collaborer au maintien des prix à des niveaux rémunérateurs pour les pays en voie de développement.

La consommation de produits de base provenant des pays en voie de développement se trouve en face de sérieux problèmes dans les pays développés. Ces problèmes résident dans l'utilisation croissante de produits synthétiques ou de produits naturels de substitution, ainsi que dans la concurrence grandissante des pays développés en ce qui concerne les exportations de produits primaires.

Ma délégation en est consciente et s'en inquiète à juste raison : nos exportations de caoutchouc naturel — pour ne citer qu'un exemple — souffrent de la concurrence que lui oppose, dans les pays

industrialisés, la production de caoutchouc synthétique.

Ce nouveau phénomène commercial prend toute sa signification et sa portée quand on sait que le caoutchouc occupe la seconde place dans les exportations agricoles du Congo et un volume bien plus grand dans les exportations d'autres pays en voie de développement.

Le danger existe donc pour tous les pays en voie de développement. D'autre part, à supposer que la production par synthèse du diamant industriel — qui représente 7 p. 100 de nos exportations — sorte du stade de laboratoire pour entrer dans celui de la production massive, ce serait un nouveau coup porté à nos exportations.

Certes, nous apprécions le progrès de la technique, mais, comme l'a si bien exprimé le Secrétaire général de la Conférence dans son rapport : « Il ne serait guère indiqué, par exemple, d'encourager certaines recherches qui, à l'heure actuelle, n'ont aucun caractère d'urgence... »

La question des produits naturels de remplacement nous préoccupe également, nous qui voyons nos exportations d'huile de palme et de tourteaux concurrencées par une graine oléagineuse que certains pays exportent à faible coût d'une façon massive.

Il en est de même des produits accumulés pour des raisons extra-commerciales. Il faudrait instaurer une politique internationale coordonnée pour régir l'écoulement des excédents de stocks stratégiques.

Les efforts de tous les pays en voie de développement sont tendus vers l'industrialisation rationnelle la plus rapide possible permettant de remplacer certaines importations et de valoriser les matières premières dont ils disposent afin d'exporter des produits de plus en plus ouvrés. L'exportation des articles semi-finis et manufacturés entraînera un accroissement considérable des recettes extérieures des pays en voie de développement. Cependant, la situation qui existe dans ce domaine est de nature à freiner ces exportations. Les droits de douane sont très élevés surtout en ce qui concerne les demi-produits, et diverses autres barrières sont dressées pour entraver leur entrée : contingents, taxes intérieures, etc.

Le problème nécessite des approches différentes suivant que l'on considère les pays d'économie libérale et ceux d'économie planifiée. Les premiers devraient être amenés à supprimer toutes les restrictions à leurs importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Ils devraient accorder un traitement préférentiel à ces pays sans leur demander l'application du principe de la réciprocité, car les pays en voie de développement ont besoin de protéger leurs industries naissantes.

En ce qui concerne les pays à économie planifiée, le Congo se félicite de voir que ses échanges

avec ces pays, presque inexistants depuis son accession à l'indépendance, se sont amorcés et présentent de grandes possibilités d'extension. Ces pays, en raison de leurs plans économiques d'ensemble peuvent facilement prévoir une importation accrue non seulement des produits traditionnels des pays en voie de développement, mais également de leurs demi-produits et de leurs articles manufacturés. Nous avons d'ailleurs écouté avec satisfaction des représentants de ces Etats à économie planifiée qui ont déclaré que leurs pays ont augmenté leurs importations de produits provenant des pays en voie de développement et qu'ils étaient prêts à les étendre davantage.

Nous souhaiterions voir tous les autres pays d'économie planifiée prendre des engagements fermes dans ce sens.

A ce stade, il n'est pas vain de faire ressortir les obstacles qui continuent à limiter les échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Des barrières commerciales, établies par d'anciennes puissances coloniales pour éviter la concurrence des pays en voie de développement dans les territoires sous leur contrôle, continuent à être appliquées. On assiste ainsi à ce fait curieux que certains pays en voie de développement continuent à importer de très loin et parfois à des prix élevés — avec toutes les charges invisibles que cela comporte — ce qu'ils pourraient trouver dans les pays voisins et à bon marché.

Il est un autre problème qui préoccupe les pays en voie de développement, à savoir celui du commerce invisible et de l'aide financière. Les décaissements que nous sommes amenés à effectuer pour le fret et l'assurance et au titre de paiement des revenus des investissements (intérêts et dividendes) suffisent pour annuler tout gain que les opérations sur les marchandises auraient pu dégager. De plus, le service de la dette publique extérieure devient de plus en plus difficile à assurer du fait de l'échelonnement trop rapproché des remboursements.

C'est ici que nous souhaiterions voir établir un système international d'aide financière complémentaire aux mesures purement commerciales qui permettrait aux pays en voie de développement de constituer leurs propres entreprises pour les services extérieurs. D'autre part, les autres apports de capitaux devraient se faire soit sous forme de dons, soit de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

La plus grande partie de l'aide devrait passer par le canal d'une organisation internationale adéquate. A cet endroit, je voudrais ajouter quelques mots au sujet d'un système de financement compensatoire. La délégation congolaise se déclare en faveur du Fonds d'assurance pour le développement proposé par les experts des Nations Unies. Ce système pourrait permettre de rétablir l'équilibre des relations commerciales entre pays développés et en voie de développement.

Je terminerai en donnant le point de vue de ma délégation sur ce que devrait être l'organisme qui régira les échanges internationaux de demain. On serait tenté, comme certains l'ont suggéré, de confier cette mission à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Mais cet organisme, dans sa forme actuelle, nous paraît moins approprié pour traiter des problèmes du genre de ceux qui retiennent actuellement notre attention. La clause de la nation la plus favorisée qui est à sa base a, jusqu'ici, joué en faveur des pays développés. Certes, cet organisme a-t-il déployé ces derniers temps une intense activité pour essayer de traiter de certains aspects du commerce des pays en voie de développement. Mais, quelles que soient ces activités, l'objet du GATT reste limité et, à moins qu'on n'apporte des modifications profondes à son statut, il ne lui sera pas possible d'englober tous les problèmes posés par la différence de développement et de systèmes économiques et sociaux entre tous les participants à la présente Conférence. Nous pensons donc qu'il serait utile de créer une institution spécialisée qui s'occuperait des échanges internationaux. D'ailleurs le GATT, après avoir subi certaines transformations, pourrait être englobé dans le nouvel organisme, pour traiter de l'aspect technique dans le domaine des tarifs douaniers. D'autre part, l'idée qui a été avancée par M. Prebisch de faire de cette Conférence un organe permanent des Nations Unies a retenu notre attention. Il nous paraît raisonnable que toutes les nations se réunissent de temps en temps pour passer en revue les problèmes des échanges internationaux.

La délégation congolaise est pleinement consciente de la nécessité d'apporter des solutions satisfaisantes et urgentes aux différents et multiples problèmes qui se posent dans le domaine du commerce international. Aussi est-elle disposée à soutenir toutes les initiatives qui répondent aux objectifs de la Conférence.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. CARLOS ENRIQUE PERALTA MENDEZ,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DU GUATEMALA,
AU NOM DES DÉLÉGATIONS DU COSTA RICA, D'EL SALVADOR,
DU GUATEMALA, DU HONDURAS ET DU NICARAGUA**

à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : espagnol]

C'est pour moi un grand honneur d'être aujourd'hui le porte-parole, devant cette Conférence, des cinq pays de l'Amérique centrale : le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica. En leur nom, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de l'hommage que la Conférence vous a rendu à juste titre en vous désignant pour diriger ses débats.

L'Amérique centrale participe à cette réunion en tant que communauté économique de cinq pays unis par des liens historiques, sociaux et culturels qui ont été établis avant la proclamation de notre indépendance en 1821 et par des traités internationaux issus du Programme d'intégration économique adopté en 1952. Ce programme a pour objet de réunir cinq petites économies en une entité économique de 450 000 kilomètres carrés, comptant 12 millions d'habitants.

Actuellement, notre marché commun garantit la liberté des échanges intérieurs pour 95 p. 100 des biens, tant naturels que manufacturés, produits dans la région ; il applique un tarif douanier commun sur 95 p. 100 aussi des importations.

Le Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale prévoit, pour 1966, le perfectionnement de ce marché commun, et la constitution d'une union douanière vers 1970.

Grâce à la création de ce marché élargi, le volume des échanges entre les pays d'Amérique centrale est passé de 8.3 millions de dollars en 1950 à 66 millions de dollars en 1963, soit un taux annuel moyen d'augmentation de plus 25 p. 100 au cours des huit dernières années. Ainsi, les échanges intrarégionaux, qui représentaient en 1950 un peu moins de 3 p. 100 de la totalité des échanges entre l'Amérique centrale et le reste du monde, ont atteint, en 1963, la proportion de 12 p. 100, ce qui compense en partie les résultats défavorables du commerce extérieur.

En vue de la formation d'une communauté économique dans de brefs délais, le Programme prévoit, à côté du marché commun, une active collaboration dans d'autres secteurs. Les projets relatifs à l'infrastructure méritent d'être signalés en particulier : programme régional de communications routières portant sur la construction de 1 632 kilomètres de route devant être achevés en 1969,

projet de création d'un réseau régional de télécommunications, projets d'interconnexion pour l'alimentation en énergie électrique, etc. Il existe également un plan de développement industriel qui prévoit des mesures uniformes pour encourager l'expansion de l'industrie et une politique régionale de développement industriel ; un organisme financier particulier, de caractère régional (Banque de l'Amérique centrale pour l'intégration économique) ; un institut de recherche technique [Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale (ICAITI)] ; un office de compensation et de paiements (Chambre de compensation de l'Amérique centrale) qui doit donner naissance à une union monétaire ; divers projets visant la spécialisation dans le secteur agricole ; des programmes de formation et de perfectionnement professionnels et un essai de programmation nationale coordonnée à l'échelon régional.

Si tous ces résultats ont été possibles, c'est grâce à l'assistance de divers organismes qui, depuis le début, se sont constamment préoccupés de faire progresser la réalisation des projets établis au titre du Programme d'intégration économique et qui ont veillé à l'application effective des accords et des décisions qui intervenaient. C'est ainsi que l'on a créé le Comité de coopération économique dans le cadre de la Commission économique pour l'Amérique latine et que le Traité général a institué, quelque temps après, les organismes chargés de l'exécution du Programme : le Conseil économique de l'Amérique centrale, composé des cinq ministres de l'économie, le Conseil exécutif, chargé des questions techniques, et le Secrétariat permanent de l'organisation du Traité (SIECA).

A la fin de la décennie 1950-1959, les effets d'une crise économique grave se faisaient sentir dans les cinq pays d'Amérique centrale. Les prix de leurs principaux produits d'exportation baissaient rapidement, provoquant une détérioration croissante des termes de l'échange avec les pays industrialisés. Ni l'augmentation du volume des exportations, ni l'accroissement des entrées nettes de capitaux n'ont atteint le niveau où ils auraient pu compenser le déficit de devises qui s'est produit pendant cette période-là. A partir de 1958, le volume de nos importations s'est contracté, nos réserves

de devises ont diminué, de même que les recettes fiscales, et l'expansion du crédit bancaire a perdu son dynamisme. L'augmentation des investissements publics et privés s'est ralentie au cours de ces années-là, ce qui a contribué à la stagnation des économies de l'Amérique centrale en étendant à de vastes secteurs de la production le sous-emploi des ressources matérielles et humaines. De 1957 à 1960, le produit intérieur brut a augmenté annuellement de 2.8 p. 100 à peine dans l'ensemble des cinq pays de la région, alors que le taux d'accroissement de la population était supérieur à 3 p. 100. En 1963, les sorties de capitaux au titre des amortissements, du paiement des bénéfices et du service de la dette extérieure ont absorbé près de 20 p. 100 des recettes en devises résultant de l'exportation de biens et de services.

Dans ces conditions défavorables, dues essentiellement au commerce extérieur, et dans le cadre étroit des relations économiques internationales actuelles, l'Amérique centrale a cherché, au prix de grands efforts et de grands sacrifices, la voie qui lui permettra de mieux tirer parti de sa capacité de développement.

Nous sommes conscients du fait que l'obligation de donner à la politique mondiale en matière de commerce et de développement une nouvelle structure qui permette de répartir équitablement les richesses incombe à tous les pays, mais plus spécialement à ceux qui sont très développés, car c'est dans la mesure où ils contribueront au progrès économique et social des pays en voie de développement qu'ils assureront leur propre capacité de croissance. Pour accomplir la part qui nous revient dans cette tâche, nous sommes venus à cette réunion disposés à rechercher des solutions concrètes aux problèmes si importants du commerce international et du développement, et prêts à prendre une part active à l'application des mesures que la Conférence adoptera pour promouvoir et préserver une organisation appropriée des relations économiques entre les pays industrialisés et ceux qui se trouvent en voie de développement. Nous fondant sur notre propre expérience, nous estimons que les résultats de cette Conférence doivent être garantis par la création d'un organisme approprié qui stimulera et contrôlera l'exécution de ces mesures.

Nos économies dépendent traditionnellement de l'exportation de quelques produits agricoles tropicaux. Malgré une certaine diversification de notre commerce extérieur, réalisée au cours de ces dernières années, et malgré l'impulsion modeste donnée à notre industrialisation par la mise en œuvre du Programme d'intégration économique, nous continuons à dépendre essentiellement de l'agriculture et du secteur extérieur.

Le sort de nos principaux produits d'exportation nous préoccupe à l'extrême, d'autant que la situation de ces derniers compromet sérieusement

les progrès du Programme et, partant, les niveaux de l'emploi et du bien-être dans nos pays.

Il est pour nous d'un grand intérêt que la Conférence prête à l'étude du problème des produits de base la plus grande attention, que l'on puisse adopter des mesures en vue d'améliorer les prix de ces produits et d'assurer leur stabilisation à long terme, ainsi que l'expansion géographique des échanges portant sur ces produits.

Notre développement économique a été sérieusement entravé par les politiques discriminatoires appliquées aux produits tropicaux — je veux parler en particulier des taxes à l'importation — qui rendent aujourd'hui difficiles les achats en Amérique latine ; par l'inégalité sur le plan de la concurrence, résultant des mesures de politique intérieure, et par les subventions agricoles qui perpétuent des préférences injustifiables.

L'Amérique centrale est favorable à l'établissement d'un nouveau système de relations économiques internationales fondé sur une organisation du commerce extérieur qui corrige les facteurs déterminants de la stagnation économique des pays producteurs de matières premières ; à l'adoption d'une nouvelle conception du principe de la réciprocité et de l'application de la clause de la nation la plus favorisée, pour que les concessions accordées par les pays industrialisés n'obligent pas les pays moins développés à consentir les avantages réciproques, et pour que ces concessions — ainsi que celles que peuvent se faire entre eux les pays en voie de développement — n'aient pas nécessairement à être étendues aux pays plus avancés.

Du reste, la notion d'égalité de traitement pour les pays forts et les pays faibles, qui n'est que la transposition, sur le plan économique, de l'égalité politique entendue dans son sens traditionnel, a servi à maintenir et à accentuer les différences existant entre les riches et les pauvres, qu'il s'agisse de pays ou d'individus.

En ce qui concerne particulièrement les produits de base, nous espérons voir disparaître les restrictions douanières, quantitatives et autres, qu'imposent aujourd'hui les pays industrialisés aux exportations des pays en voie de développement ; et nous désirons un traitement non discriminatoire pour nos produits tropicaux par rapport à ceux qui proviennent d'autres régions géographiques. En ce qui concerne ce dernier point, les pays industrialisés pourraient remplacer les préférences commerciales qui existent à l'heure actuelle en faveur de certains pays en voie de développement par des programmes positifs qui auraient le même effet et qui se porteraient par exemple sur le financement et l'assistance technique.

L'Amérique centrale est également favorable à la conclusion d'accords multilatéraux relatifs à certains produits, en vue d'organiser les marchés traditionnels d'exportation, et elle recherchera l'ouverture de nouveaux marchés sur lesquels il

existe des possibilités réelles de nouer des relations commerciales sur la base d'avantages mutuels. Nos délégations estiment que tous les pays doivent bénéficier de l'ouverture de nouveaux marchés.

Les pays d'Amérique centrale s'intéressent également à l'exportation d'articles manufacturés et d'articles semi-finis, principalement de ceux élaborés à partir de matières premières tropicales. Pour favoriser ces exportations, il faudra que les pays industrialisés facilitent l'établissement, dans les pays en voie de développement, d'industries productrices de ces articles, en supprimant les restrictions quantitatives et qualitatives qui les concernent et en réduisant les taxes à l'importation.

Il faut insister sur le fait que toutes les mesures que pourront adopter les pays industrialisés pour favoriser les importations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis en provenance des pays en voie de développement doivent être fondées sur le nouveau principe qui doit régir les relations commerciales entre pays, et selon lequel — comme on l'a dit — les concessions accordées par les pays industrialisés ne doivent pas être compensées par des avantages consentis par les pays moins développés. Pour être efficaces, les mesures indiquées ci-dessus pourraient être complétées par des investissements associés aux capitaux nationaux et devraient s'accompagner d'un transfert de technologie.

D'autre part, nous sommes fermement convaincus que les problèmes de financement, qu'il s'agisse de financement à court terme ou à long terme, qu'il s'agisse de crédit ou de financement compensatoire, doivent être discutés et étudiés à fond à la présente Conférence, pour que s'accomplisse une vaste révision des principes et des mécanismes auxquels sont astreints les pays en voie de développement dans ce domaine.

Les conditions et les modalités selon lesquelles se réalise le volume croissant d'opérations de crédit destinées à résoudre les problèmes de balance des paiements doivent être révisées pour que nos pays bénéficient de conditions plus favorables, particulièrement en ce qui concerne les intérêts et les échéances — surtout en vue de diminuer l'importance de la dette qui en résulte, dette qu'ils ont dû contracter pour pouvoir poursuivre leur propre développement. Il est nécessaire que les pays industrialisés adoptent des systèmes appropriés de financement compensatoire pour résorber dans la mesure du possible les pertes de revenus dues à la dégradation des termes de l'échange. Bien entendu, de telles compensations ne doivent pas donner lieu à remboursement.

On n'aura pas épuisé les problèmes financiers du commerce et du développement lorsqu'on aura résolu ceux mentionnés plus haut, qui se posent à court terme ; la Conférence devra revoir de même le financement du commerce, qui apparaît à l'heure

actuelle comme un système discriminatoire d'achats et de ventes liés à certains pays ou à certaines conditions, afin de garantir à ceux qui sont en voie de développement une plus grande liberté de choix, et de faciliter l'adoption de conditions financières à long terme qui permettent aux pays qui ne peuvent exporter qu'un petit nombre de produits de modifier la structure de leur production, en vue de diversifier leur commerce extérieur. Les pays d'Amérique centrale considèrent qu'il est indispensable de faire un examen critique des systèmes de financement à long terme pour le développement industriel, de manière à renforcer leurs exportations d'articles semi-finis et d'articles manufacturés sans compromettre pour autant leur capacité d'importer et, par tant, leur propre développement.

Comme nous l'avons dit au début, nous croyons que cette Conférence doit rechercher avec acharnement quels sont les mécanismes financiers et les organismes de négociation internationale les plus appropriés, particulièrement ceux capables de favoriser les échanges multilatéraux, et qu'elle doit en même temps se préoccuper d'accélérer le développement dans les pays qui se trouvent économiquement retardés en raison des structures traditionnelles du commerce international. Nos délégations feront cause commune avec toutes celles qui ont les mêmes aspirations.

Les pays d'Amérique centrale soutiennent la position adoptée par l'Amérique latine et exprimée dans la Charte d'Alta Gracia, dont ils ont approuvé lors de sa rédaction les principes et les suggestions, et qui lie leur sort à celui des autres pays d'Amérique latine.

La Charte d'Alta Gracia est le résultat d'une série de réunions préparatoires tenues sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de l'Organisation des Etats américains (OEA), au cours desquelles les pays d'Amérique centrale ont toujours fait bloc et auxquelles ils ont, croient-ils, fourni une importante contribution sur le plan des idées.

De même, nous exprimons notre sympathie pour les aspirations et les efforts de cette partie importante du monde en voie de développement, à savoir les pays afro-asiatiques.

Au sein des diverses commissions, les pays d'Amérique centrale se prononceront toujours en bloc, comme ils l'ont fait aujourd'hui. Chacune de nos délégations a reçu des instructions pour agir de concert avec les autres pendant le déroulement de la Conférence, dans un esprit de solidarité avec tous les pays en voie de développement.

Pour terminer, nous désirons lancer un appel à tous ceux qui sont ici réunis pour que cette Conférence se déroule sous le signe de la franchise, de la bonne volonté et de la ferme détermination de trouver des solutions, si difficiles qu'elles puissent être, aux problèmes économiques internationaux,

car de ces solutions dépend non seulement la possibilité d'améliorer les conditions d'existence, sur le plan matériel et sur le plan culturel, de la

plus grande partie de l'humanité, mais également la perspective de parvenir à assurer une ère de paix et de coopération entre les peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. RAPHAËL SALLER,
MINISTRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA CÔTE D'IVOIRE**

à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : français]

Je suis chargé par mon gouvernement, auquel je m'associe personnellement de tout cœur, d'exprimer à M. Kaissouni nos vives félicitations pour son élection, à l'unanimité, à la présidence de cette conférence. Nul mieux que l'économiste éminent qu'il est n'était qualifié pour diriger et orienter nos débats, et le fait de l'avoir choisi est un signe précieux du succès que nous attendons.

Je prends la parole au nom de la République de Côte-d'Ivoire, un de ces jeunes Etats d'Afrique — ils sont une trentaine — qui ont acquis leur indépendance au cours de ces dernières années, parfois, comme c'est le cas pour la Côte-d'Ivoire, à la suite de simples négociations, en gardant avec l'ancienne métropole les liens affectifs ou matériels les plus cordiaux et les plus profitables, mais en préservant jalousement leur totale liberté en politique intérieure ou extérieure.

Nombreux sont ceux qui ne savent pas exactement ce qu'est la Côte-d'Ivoire. Situé dans la région subtropicale de l'ouest de l'Afrique, le long de l'Atlantique, dans le golfe du Bénin, le pays que je représente dessine un quadrilatère aux côtés à peu près égaux ; d'une superficie de 350 000 kilomètres carrés, peuplé de 3.5 millions d'habitants, non compris les immigrés sans cesse plus nombreux, il produit en abondance du café, du cacao, des bananes, des ananas, des bois tropicaux, et son avenir en tant que producteur agricole peut être très important pour les consommateurs de ces produits, ainsi que pour le caoutchouc naturel, les oléagineux et certains produits industriels d'origine agricole.

Nous sommes un pays sous-développé ou, si vous aimez mieux — car cela ménage l'amour-propre — un pays en voie de développement, et nous nous présentons ici en qualité de demandeur. Nous n'en avons pas honte, puisque nous ne sommes pas responsables de ce sous-développement. Nous en serions plutôt fiers car, depuis quatre ans

bientôt que nous avons acquis notre indépendance politique, nous avons fait un tel effort pour sortir du sous-développement qu'il ne peut plus être contesté par personne que l'indépendance politique est la condition ou la cause principale de l'indépendance économique.

Comment avons-nous conçu cet effort, ses objectifs et ses méthodes, qu'attendons-nous de cette Conférence et, singulièrement, des pays surdéveloppés, c'est cela que je voudrais vous exposer de la façon la plus franche.

La Côte-d'Ivoire est terre de pragmatisme. Elle le doit au bon sens de ses paysans, qui constituent 90 p. 100 de sa population totale. Confrontés quotidiennement avec les lois inexorables de la nature, les paysans savent d'instinct que la vie est un compromis permanent entre les exigences de l'esprit et les réalités de toutes sortes, celles des ressources du sol, celles du climat et celles de l'activité des hommes, réalités qui ne sont jamais identiques, auxquelles il faut obligatoirement s'adapter, quand on n'a pas réussi à les modifier.

1. En Côte-d'Ivoire, ces réalités sont, en premier lieu, ces produits agricoles tropicaux auxquels je faisais allusion tout à l'heure, que la plupart des pays modernes situés dans d'autres zones climatiques ne peuvent cultiver et que nous ne pouvons vendre en quantités importantes qu'en dehors de l'Afrique. Ceci nous conduit impérativement à rechercher dans les échanges avec les autres continents, l'Europe et l'Amérique du Nord en particulier, les débouchés dont nous avons besoin.

Le commerce avec l'extérieur revêt donc pour notre existence un caractère primordial. Nos recettes d'exportation, qui sont le plus clair de nos ressources monétaires, sont indispensables à notre subsistance. Elles doivent être aussi importantes et aussi stables que possible, et les variations en dents de scie des cours mondiaux que nous avons dû subir pendant ces dix dernières années sont incom-

patibles avec cette dignité de l'homme dont le Secrétaire général des Nations Unies parlait dans son discours d'ouverture. Je vous demande simplement de considérer qu'entre 1954 et 1963, le café, qui représente 50 p. 100 de nos exportations, a enregistré une baisse d'environ 66 p. 100. Quand il s'y ajoute les aléas climatiques qui réduisent parfois de moitié, d'une année à l'autre, l'importance d'une récolte, le producteur se trouve très rapidement placé devant la nécessité de réduire son niveau de vie au-dessous du minimum acceptable.

Je ne mentionne que pour mémoire le cacao, autre ressource d'exportation, dont les cours varient continuellement d'un jour à l'autre et qui se trouve actuellement à un niveau beaucoup trop faible pour une rémunération décente du producteur.

Or, ces variations n'ont pas, en définitive, profité aux consommateurs, et ceci démontre qu'une organisation des marchés reste indispensable. Notre première demande est donc la fixation, à des taux suffisants, des prix des produits de base, et leur stabilisation pendant un certain nombre d'années. Ces garanties de prix doivent être accompagnées de garanties d'écoulement, faute de quoi les premières seraient sans valeur, et la seule question qui se pose est de savoir comment apporter les unes et les autres aux producteurs des pays sous-développés, sous forme d'accords de portée mondiale ou de portée régionale. C'est un point que nous examinerons tout à l'heure, à l'occasion d'autres problèmes.

2. Mais ce qui précède ne concerne que les ressources nécessaires à notre subsistance. Il nous faut également, et c'est l'objet principal de cette Conférence, disposer de ressources nouvelles, pour entreprendre notre développement. Ces ressources doivent être étudiées en fonction des besoins mondiaux de consommation, cette étude pouvant nous conduire à réduire l'importance d'une production comme le café, à proportionner celle du cacao pour l'adapter au développement de la consommation mondiale, à créer de nouvelles productions, ces différentes actions étant, en outre, déterminées en fonction des aptitudes naturelles propres à notre Etat. Des prix rémunérateurs et stables doivent être également assurés à ces productions nouvelles, dans les mêmes conditions que pour celles qui existent déjà, et ceci implique que nous disposions de débouchés nouveaux et stables.

Pour obtenir un équilibre économique aussi permanent que possible, il nous faut proportionner ce développement, principalement agricole, avec celui d'une production industrielle de préparation et de transformation, de consommation aussi, éventuellement de métallurgie.

Un point est à souligner, qui a trait à une constatation que l'on peut faire dans tous les pays du monde. La production agricole, quelles que soient les conditions qui lui sont offertes, est, en général,

d'une rentabilité très faible si elle se limite à la vente du produit brut. Pour augmenter les revenus du paysan, il est indispensable de créer, en aval de la production agricole, des industries alimentaires et agricoles, qui en sont le complément et qui apportent directement à cette production les ressources supplémentaires qu'elles procurent. Enfin, l'infrastructure de production d'énergie, de transports et de communications devra être développée en conséquence pour mettre toutes les zones de production et de consommation dans des conditions aussi égales que possible, et l'organisation de la distribution devra être réalisée avec le même souci.

Notre deuxième demande est donc d'assurer, à tout cet ensemble de projets qui concernent les productions existantes, des productions nouvelles, des créations d'industrie, d'une part les débouchés et les prix, d'autre part les protections dont ces activités ont un indispensable besoin, principalement pendant les premières années de leur existence. Cela peut être une satisfaction pour l'esprit que de concevoir des échanges internationaux libres de toute entrave, mais l'expérience prouve, en ce qui concerne les industries en particulier, qu'elles n'ont su se maintenir et prospérer que lorsqu'elles ont été assurées de débouchés et de protection.

3. Nous voulons participer à cet effort pour le développement de notre pays, et la Côte-d'Ivoire a pris toutes les dispositions nécessaires à cet effet, puisqu'elle consacre plus de 20 p. 100 de ses ressources fiscales annuelles au développement de la production et de l'infrastructure sur tout le territoire de la République. Mais, pendant quelques années encore, nous serons dans l'incapacité de réaliser notre plan si nous ne pouvons bénéficier d'une aide financière et technique, car nous sommes tenus d'observer un délai qui soit compatible avec la nécessité, celle-là absolue, de faire disparaître aussi rapidement que possible les distorsions trop grandes que l'on constate actuellement entre notre nation sous-développée et les nations modernes.

Le taux de 5 p. 100 de croissance donné comme objectif par l'Organisation des Nations Unies nous paraît trop faible, car il ne laisserait, après déduction du taux de croissance démographique, qui en Côte-d'Ivoire dépasse légèrement 2.5 p. 100, qu'un taux net de croissance économique parfois inférieur à celui des pays déjà développés. Si nous maintenons ce taux de 5 p. 100, l'écart qui existe aujourd'hui irait parfois en augmentant et ne pourrait au mieux disparaître que trop lentement pour être perceptible.

Nos prévisions en Côte-d'Ivoire sont pour un taux de 6.5 p. 100 l'an, laissant un taux net de 4 p. 100 qui nous permettrait d'atteindre la phase de décollage de notre économie à la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, ensuite de continuer ce développement, à partir de 1970, avec nos seules ressources de fiscalité et d'épargne, grâce

aux mécanismes financiers que nous avons déjà mis en place.

Cette aide financière peut revêtir différentes formes, subventions ou prêts, le dosage devant être déterminé de telle façon que la charge que les prêts laisseront aux générations futures ne soit pas trop lourde et n'entraîne pas une stagnation du développement. Mais, ce dosage fait, il nous faut franchement souligner que l'aide accordée, pour être utile, ne saurait — comme cela se produit parfois — prendre la forme d'une aide liée à des fournitures de matériel. Cette formule nous oblige, particulièrement en ce qui concerne les projets de développement agricole ou d'infrastructure, à faire face à toutes les dépenses dites locales. Nous ne sommes pas toujours en mesure de les régler, parce qu'elles excèdent souvent les ressources consacrées au développement et qu'il nous faut aussi réaliser d'autres projets.

L'exemple d'organisations telles que le Fonds européen de développement et le Fonds français d'aide et de coopération qui financent des projets complets, permet de démontrer qu'elles apportent au développement un concours beaucoup plus efficace et cela doit être pris en considération, puisqu'en réalité l'objectif de tous les pays développés est de sortir les pays sous-développés de leur situation et que l'Organisation des Nations Unies n'a réuni cette Conférence que dans le but de déterminer les moyens les plus appropriés pour atteindre cet objectif.

Un autre problème doit être également discuté, celui de la régionalisation. Il intéresse aussi bien les échanges proprement dits que l'aide pour le développement. Ce n'est pas faire une critique que de constater qu'il est parfois préférable d'agir dans un secteur restreint que de voir trop grand. « Le mieux est l'ennemi du bien », et nous, qui sommes pragmatistes, nous ne pouvons pas nous empêcher d'avoir constamment ce proverbe à l'esprit, de considérer par exemple que les échanges commerciaux

n'ont de valeur et de stabilité que s'ils réduisent au minimum les frais intermédiaires qui sont notamment les frais de transport. Il est donc tout naturel que la Côte-d'Ivoire cherche, pour donner plus d'importance à ses échanges avec l'extérieur, à trouver des partenaires dans des régions du monde aussi proches d'elle que possible, naturellement des régions qui ont besoin de ses produits et dont les productions peuvent lui être utiles.

Ce sont des réalités dont les commissions devront s'inspirer pour déterminer les mécanismes à mettre en place, ainsi que les règles à observer.

Je m'excuse d'avoir été aussi long, mais les problèmes que doit traiter cette Conférence sont à la fois nombreux et complexes, c'est vous-même qui l'avez souligné.

Je répète que je n'ai la prétention de parler qu'au nom de la République de Côte-d'Ivoire, que celle-ci a déjà arrêté tous les objectifs de son développement et tous les moyens qui lui sont nécessaires pour l'assurer. Elle estime qu'elle a besoin, pour sa production, d'une stabilité, à un niveau suffisamment élevé, des prix et des débouchés, qu'elle a besoin d'aide financière et technique consentie sans contrepartie. Elle estime qu'elle pourra, grâce à cette stabilité et à cette aide, porter le revenu national et le revenu individuel de ses habitants à des taux qui lui permettront, à partir de 1970, d'atteindre à la phase de décollage de son économie et de poursuivre son effort de progrès avec ses seules ressources, sans jamais viser à l'autarcie. Car elle veut et elle doit vivre dans un régime de relations économiques internationales. Elle estime que l'aide des pays plus évolués ne doit pas consister à entretenir le sous-développement comme un mal incurable, mais à faire la démonstration que, certaines conditions étant réunies, les pays sous-développés peuvent sortir rapidement de leur situation d'infériorité. C'est cette démonstration que nous demandons à la Conférence d'apporter.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ERNESTO GUEVARA SERNA,
MINISTRE DE L'INDUSTRIE DE CUBA
à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : espagnol]

La délégation qui s'adresse maintenant à vous est celle de Cuba, pays insulaire situé à l'entrée du golfe du Mexique, dans la mer des Antilles. Elle s'adresse à vous, forte des nombreux droits qu'elle possède de se présenter devant cette assemblée pour

y proclamer sa vérité; elle s'adresse à vous tout d'abord en tant que pays qui est en train de réaliser l'expérience gigantesque de l'édification du socialisme; elle vous parle aussi au nom d'un pays qui appartient au groupe des nations de l'Amérique

latine, encore que des décisions contraires au droit l'aient momentanément séparée de l'organisation régionale, sous la pression et l'action des Etats-Unis d'Amérique; la position géographique indique qu'il s'agit d'un pays sous-développé, qui porte dans sa chair les marques laissées par l'exploitation coloniale et impérialiste, qui a fait l'amère expérience de voir ses marchés et toute son économie, ou, ce qui revient au même, tout son appareil gouvernemental, asservis à une puissance étrangère; Cuba vous parle encore en sa qualité de pays victime de l'agression.

Tels sont les traits qui ont mis notre pays, malgré ses petites dimensions, sa faible importance économique et sa population peu nombreuse, au premier plan de l'actualité dans le monde entier.

Dans cette Conférence, Cuba exprimera son opinion sous les angles divers qui définissent sa situation particulière dans le monde, mais en fondant son analyse sur sa qualité la plus importante et la plus positive : celle d'un pays qui édifie le socialisme. En tant que pays d'Amérique latine et pays sous-développé, Cuba se joindra aux pays frères dans leurs revendications essentielles, tandis qu'en qualité de pays victime de l'agression, il dénoncera, dès le départ, toutes les machinations tramées par l'appareil de coercition mis en mouvement par le pouvoir impérialiste des Etats-Unis d'Amérique.

Si nous avons donné ces éclaircissements en guise d'introduction, c'est que notre pays juge indispensable de définir exactement la portée de la Conférence, son sens et les répercussions qu'elle peut avoir.

Nous voici réunis dix-sept ans après la Conférence de La Havane au cours de laquelle on avait prétendu ordonner le monde selon les intérêts compétitifs des puissances impérialistes. Bien que notre pays ait été le siège de cette conférence, notre gouvernement révolutionnaire ne se sent nullement engagé ni par le rôle qu'y a joué un gouvernement à la solde des intérêts impérialistes, ni par le contenu et la portée de ce que l'on appelle la Charte de La Havane.

A la Conférence de La Havane, comme à celle de Bretton Woods qui l'avait précédée, ont été créés une série d'organismes internationaux dont l'action a été néfaste pour les intérêts des pays dépendants de notre époque. Et, bien que les Etats-Unis d'Amérique n'aient pas ratifié la Charte de La Havane, qu'ils jugeaient trop « audacieuse », les divers organismes internationaux bancaires et financiers qui, tout comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ont été les résultats concrets des deux réunions, se sont révélés des armes efficaces pour défendre les intérêts des Etats-Unis et, qui plus est, des armes offensives contre nos pays.

Ce sont là des sujets que nous aurons à traiter longuement tout à l'heure.

L'ordre du jour de la Conférence réunie aujourd'hui est plus étendu et plus réaliste en ce qu'il

aborde notamment trois problèmes cruciaux du monde contemporain : les relations entre le camp des pays socialistes et celui des pays capitalistes développés, les relations entre les pays sous-développés et les puissances capitalistes développées et, enfin, le grand problème du développement du monde dépendant.

Le nombre des participants à cette nouvelle conférence dépasse de loin celui de la réunion qui s'est déroulée à La Havane en 1947; il nous est cependant impossible de dire, si nous voulons être tout à fait justes, qu'elle représente l'assemblée de tous les peuples du monde; du fait des interprétations juridiques singulières que certaines puissances maintiennent encore avec impunité, il manque des pays qui jouent dans le monde un rôle très important, comme la République populaire de Chine, unique et légitime représentant du peuple le plus nombreux de la terre, tandis que sont assis parmi nous de faux représentants de ce peuple qui, pour que le paradoxe soit encore plus poussé, détiennent même le droit de veto à l'Organisation des Nations Unies.

Il convient de noter aussi que manquent ici les représentants de la République démocratique de Corée et de la République démocratique du Vietnam, gouvernements authentiques de leurs peuples, alors que sont présents les représentants des gouvernements de la région sud de ces Etats divisés; ce qui est plus paradoxal encore, alors que la République démocratique allemande est injustement tenue à l'écart, la République fédérale d'Allemagne, par voie collatérale, assiste à notre Conférence et obtient une vice-présidence. Enfin, alors que les Républiques socialistes que nous avons citées ne sont pas représentées ici, le Gouvernement de la République sud-africaine, qui viole la Charte des Nations Unies par sa politique inhumaine et fasciste d'*apartheid*, entérinée par sa propre législation, et qui défie l'Organisation des Nations Unies en se refusant à donner des renseignements sur les territoires qu'il administre en tant que mandataire, occupe un siège dans cette salle.

Toutes ces anomalies font qu'il est impossible de qualifier la réunion d'assemblée des peuples du monde; il est de notre devoir de signaler ce fait et d'appeler sur lui l'attention de ceux qui sont ici présents, car, tant que cet état de choses persistera et que la justice sera maniée par quelques intérêts puissants, les interprétations juridiques continueront de coïncider avec l'intérêt des oppresseurs, et il sera difficile de supprimer la tension actuelle, qui fait courir à l'humanité des périls certains. Nous soulignons aussi ces faits pour mettre en évidence la responsabilité qui pèse sur nos épaules, ainsi que les conséquences qui peuvent découler des décisions prises en ces lieux. Un seul moment de faiblesse, d'hésitation ou de concession peut entacher nos actions devant la postérité, tout comme nous, pays Membres des Nations Unies, sommes, d'une certaine façon, complices et avons, en quelque sorte, les mains teintes du sang de Patrice Lumumba,

Premier ministre congolais, lâchement assassiné au moment où les troupes des Nations Unies étaient censées garantir la stabilité de son régime. Sans compter la circonstance aggravante que c'est le martyr lui-même, Patrice Lumumba, qui les avait expressément appelées.

Des faits de cette gravité ou de nature tant soit peu analogue, qui risquent de nuire aux relations entre les peuples et de compromettre notre prestige de nations souveraines, ne doivent pas être tolérés dans notre Conférence.

Nous vivons en un monde profondément opposé et divisé en groupes de pays qui représentent des tendances économiques, sociales et politiques très dissemblables. Dans ce monde de contradictions, celle que l'on considère comme contradiction fondamentale de notre époque est l'antagonisme qui sépare les pays socialistes des pays capitalistes développés. Le fait que la guerre froide, conçue par un Occident belliqueux, ait prouvé son inefficacité pratique et son manque de réalisme politique, est l'un des facteurs qui sont à l'origine de notre Conférence. Mais cet antagonisme, s'il est le plus important, n'est pourtant pas le seul; il existe aussi un antagonisme entre les pays capitalistes développés et les pays sous-développés du monde : or, dans une conférence sur le commerce et le développement, les contradictions entre ces groupes de pays ont aussi une importance capitale. Il y a enfin un antagonisme entre les divers pays capitalistes développés qui luttent incessamment entre eux pour se partager le monde et pour la possession stable de ses marchés qui leur permette un vaste développement, malheureusement fondé sur la faim et l'exploitation des peuples dépendants.

Ces contradictions sont importantes, elles reflètent la réalité actuelle de la planète et elles créent un danger de nouvelles conflagrations qui risquent, en cette ère atomique, de prendre un caractère mondial.

S'il est possible, au cours de cette Conférence où tous les pays, égaux en droits, pourront exprimer, par leur vote, les espoirs de leurs peuples d'aboutir à une solution qui satisfasse la majorité, nous aurons franchi une étape unique dans l'histoire du monde. Mais beaucoup de forces sont à l'œuvre pour éviter que le fait ne se produise; la responsabilité des décisions à prendre incombe aux représentants des pays sous-développés; si tous les peuples qui vivent dans des conditions économiques précaires, sous la dépendance de puissances étrangères pour quelques secteurs essentiels de leur économie et de leur structure politique et sociale, sont capables de résister à la tentation d'offres faites de sang-froid, mais dans une ambiance propice, et imposent ici un nouveau type de relations, l'humanité aura fait un pas en avant.

Si au contraire les groupes de nations sous-développées, écoutant le chant des sirènes sous lequel se dissimulent les intérêts des puissances développées qui exploitent leur retard, entreprennent

des luttes stériles pour se disputer les miettes du festin des puissants de ce monde et brisent l'unité de leurs forces numériquement supérieures ou ne sont pas capables d'imposer de solutions claires, sans clauses échappatoires sujettes à des interprétations capricieuses ou simplement susceptibles d'être violées au gré des puissants, notre effort aura été vain et les longues délibérations de cette Conférence se traduiront uniquement par des documents inoffensifs et par des archives où la bureaucratie internationale gardera jalousement les tonnes de papier écrit et les kilomètres de rubans magnétiques où sont recueillies les opinions que nous exprimons. Et le monde restera ce qu'il est.

Telle est la mission de cette Conférence, et c'est devant elle qu'il faut s'attaquer non seulement aux problèmes que posent la possession des marchés et la dégradation des termes de l'échange, mais aussi à la cause la plus importante de cet état de choses dans le monde, à savoir l'assujettissement des économies nationales des pays dépendants à d'autres pays plus développés qui, grâce à leurs investissements, dominent les principaux secteurs des économies sous-développées.

Nous sommes convaincus, et nous le disons en toute franchise, que la seule solution juste des problèmes actuels de l'humanité est la suppression absolue de l'exploitation des pays dépendants par les pays capitalistes développés, avec toutes les conséquences qui en découlent implicitement. Nous sommes venus ici en sachant parfaitement qu'il s'agit d'une discussion entre représentants des peuples qui ont supprimé l'exploitation de l'homme par l'homme, des peuples qui continuent à faire de cette exploitation la raison profonde de leur action, et du groupe majoritaire des peuples qui subissent cette exploitation. C'est en partant de la réalité de ces constatations que nous devons entamer le dialogue.

Notre conviction est si ferme qu'il n'est pas d'argument qui puisse la changer; mais nous sommes disposés au dialogue constructif dans le cadre de la coexistence pacifique entre les pays ayant des systèmes politiques, économiques et sociaux différents. La difficulté consiste pour nous à savoir tout ce à quoi nous pouvons aspirer sans avoir à nous en emparer par la force, et à connaître les cas où il faut céder un privilège avant de le perdre inévitablement par la force. C'est par ce défilé étroit et dangereux que la Conférence devra passer; à nous en écarter, nous aboutirions dans des terres arides.

Nous avons annoncé, en commençant, que Cuba parlerait aussi comme pays victime de l'agression. Chacun connaît les événements récents qui ont fait de notre pays la cible des colères impérialistes et qui, dès avant Playa Girón jusqu'à maintenant, l'ont mis en butte à toutes les répressions et à toutes les violations imaginables du droit international. Ce n'est pas par hasard que Cuba a été le théâtre principal de l'un des événements qui ont fait courir le plus grave danger à la paix du monde, à la suite

d'actes légitimes qu'il avait exécutés en s'appuyant sur son droit d'adopter les normes qu'il s'était tracées pour le progrès de son peuple.

Les agressions des Etats-Unis contre Cuba ont commencé pratiquement dès le triomphe de la Révolution. Au cours de leur première étape, elles se sont caractérisées par des attaques directes contre les centres cubains de production.

Par la suite, elles ont pris la forme de mesures destinées à paralyser l'économie cubaine; vers le milieu de 1960, il s'agissait de priver Cuba du combustible nécessaire au fonctionnement de ses industries, de ses transports et de ses centrales électriques. Sous la pression du Département d'Etat, les compagnies pétrolières indépendantes de l'Amérique du Nord ont refusé de vendre du pétrole à Cuba ou de lui fournir les bateaux-citernes qui permettraient de le transporter. Peu après, on a essayé de priver Cuba des devises nécessaires à son commerce extérieur. Le 6 juillet 1960, le Président d'alors, qui était M. Eisenhower, a ramené à 700 000 tonnes courtes le contingent de sucre que Cuba pouvait exporter à destination des Etats-Unis et l'a supprimé complètement le 31 mars 1961, peu de jours après la proclamation de l'Alliance pour le progrès et quelques jours avant les événements de Playa Girón. On a essayé de paralyser l'industrie cubaine en la privant de matières premières et de pièces de rechange pour ses machines : à cette fin, le Département du Commerce des Etats-Unis a adopté, le 19 octobre 1960, une décision interdisant l'expédition de nombreux produits à destination de notre île. Cette interdiction de commercer avec Cuba est allée en s'intensifiant jusqu'au 3 février 1962, date à laquelle le Président Kennedy a décrété un embargo total sur le commerce des Etats-Unis avec Cuba.

Toutes les agressions ayant échoué, les Etats-Unis se sont mis à appliquer le blocus économique contre notre patrie, afin d'empêcher les autres pays de procéder à des échanges commerciaux avec nous. Tout d'abord, le 24 janvier 1962, le Département du Trésor des Etats-Unis a annoncé qu'était interdite l'entrée aux Etats-Unis de tout produit fabriqué, en totalité ou en partie, au moyen de produits d'origine cubaine, même transformés dans un autre pays. Au cours d'une nouvelle étape qui signifiait la mise en place d'un blocus économique de fait, la Maison-Blanche a publié, le 6 février 1963, un communiqué annonçant que les marchandises achetées avec l'argent du Gouvernement des Etats-Unis ne seraient pas expédiées par les navires portant pavillon étranger qui auraient continué les échanges commerciaux avec Cuba après le 1^{er} janvier 1963. C'est ainsi qu'a été établie la liste noire qui est arrivée à comprendre plus de 150 bâtiments appartenant à des pays qui ne se sont pas soumis au blocus illégal yankee. Faisant un autre effort pour entraver les échanges commerciaux de Cuba, le Département du Trésor des Etats-Unis, le 8 juillet 1963, a bloqué tous les avoirs cubains sur le

territoire des Etats-Unis et a interdit les transferts de dollars en provenance ou à destination de Cuba, ainsi que tout autre type de transactions en dollars effectuées par l'intermédiaire de pays tiers. Obsédés par leur volonté d'agression, les Etats-Unis, dans le *Trade Expansion Act*, ont expressément exclu notre pays des avantages que cette loi est censée accorder. En 1964, les actes hostiles ont continué. Le 18 février 1964, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils avaient suspendu leur aide à la Grande-Bretagne, à la France et à la Yougoslavie, car ces pays continuaient à commercer avec Cuba. Le Secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, a déclaré textuellement :

« ... En même temps, il ne peut y avoir d'amélioration dans les relations avec la Chine communiste tant qu'elle encouragera et appuiera les agressions dans le Sud-Est asiatique, ni avec Cuba tant que Cuba représentera une menace pour l'hémisphère occidental.

« Cette menace ne peut disparaître de façon satisfaisante pour Washington qu'avec le renversement du régime castriste par le peuple cubain. Pour nous, ce régime est provisoire. »

Cuba somme la délégation du Gouvernement des Etats-Unis de dire si les agissements que supposent cette déclaration et d'autres déclarations semblables, ainsi que les faits déjà relatés, sont ou non en contradiction avec la coexistence dans le monde actuel, et si la série d'agressions économiques commises contre notre île et contre d'autres pays qui font du commerce avec elle sont légitimes, de l'avis de la délégation des Etats-Unis. Si cette attitude est ou non en contradiction avec le principe, qui est celui de l'organisation qui nous a convoqués, de pratiquer la tolérance entre Etats et avec l'obligation, imposée aux pays qui ont ratifié sa Charte, de résoudre leurs différends de manière pacifique. Si une telle attitude est ou non contraire à l'esprit de cette réunion en faveur de la suppression de toutes les discriminations et de l'élimination des barrières entre pays de systèmes sociaux différents et ayant atteint des degrés différents de développement. Nous demandons à cette Conférence de se prononcer sur l'explication que la délégation des Etats-Unis donnera à ce sujet, si elle ose en donner une. Pour notre part, nous maintenons notre unique position en la matière : nous sommes prêts au dialogue, pourvu que ce soit sans condition préalable.

Depuis la signature de la Charte de La Havane jusqu'à nos jours, des événements d'une importance incontestable se sont déroulés sur le plan du commerce et du développement économique : en premier lieu, il convient de noter l'expansion du camp socialiste et l'écroulement du système colonial; de nombreux pays, d'une superficie qui dépasse 30 millions de kilomètres carrés et dont la population représente un tiers de la population mondiale, ont choisi comme système de développement celui de la construction de la société communiste et pour philosophie de leur action le marxisme-léninisme;

d'autres ont déjà marqué leur volonté de poser les fondements de la construction du socialisme, alors même qu'ils n'adhèrent pas directement à la philosophie marxiste-léniniste. L'Europe, l'Asie, et maintenant l'Afrique et l'Amérique, sont des continents secourus par les idées nouvelles qui parcourent le monde.

Les pays du camp socialiste se sont développés sans interruption à des taux de croissance beaucoup plus élevés que les pays capitalistes, bien qu'au départ leurs niveaux de développement aient été, en général, relativement bas, et bien qu'ils aient dû supporter des guerres d'extermination et des blocus rigoureux.

A la croissance rapide des pays du camp socialiste et au développement, bien que beaucoup plus lent, de la majorité des pays capitalistes, on peut opposer le fait incontestable du croupissement absolu d'une grande partie des pays dits sous-développés, où parfois le taux d'expansion économique est inférieur à celui de l'accroissement démographique.

Ces caractéristiques ne sont pas le fruit du hasard; elles répondent exactement à la nature du système capitaliste, développé et en pleine expansion, qui introduit dans les pays dépendants les formes les plus abusives et les moins voilées de l'exploitation.

Depuis la fin du siècle dernier, cette tendance expansionniste et offensive a provoqué d'innombrables agressions contre les pays des continents les plus retardataires; mais, en réalité, elle a permis essentiellement aux puissances développées d'assumer le contrôle de la production et du commerce des matières premières dans les pays dépendants. D'une manière générale, elle se manifeste par le fait qu'un pays donné est tributaire d'un seul produit de base lequel, à son tour, est dirigé vers un marché donné en quantités limitées aux besoins de ce marché.

L'afflux de capitaux en provenance des pays développés est la condition essentielle pour créer la dépendance économique. Cette pénétration revêt des aspects divers, soit qu'elle se présente sous forme de prêts consentis à des conditions onéreuses, d'investissements qui mettent un pays donné à la merci de bailleurs de fonds, d'une dépendance technique presque absolue du pays sous-développé vis-à-vis du pays développé ou d'un contrôle du commerce extérieur de la part des grands monopoles internationaux, soit qu'elle se traduise, en dernier recours, par l'utilisation de la force en tant que pression économique de nature à renforcer les autres formes d'exploitation.

Il arrive parfois que cette pénétration prenne une forme plus subtile telle que l'utilisation des organismes internationaux, organismes financiers, de crédit ou de tout autre type; le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le GATT et, dans notre Amérique, la Banque interaméricaine de développement, sont autant d'exemples d'organismes

internationaux mis au service des grandes puissances capitalistes et, surtout, de l'impérialisme nord-américain. Ils s'ingèrent dans la politique économique interne, dans la politique commerciale extérieure et dans toutes les autres formes financières de relations intérieures et de relations entre les peuples.

Le Fonds monétaire international est le cerbère du dollar dans le camp capitaliste; la Banque internationale pour la reconstruction et le développement est l'instrument de pénétration des capitaux nord-américains dans le monde sous-développé, et la Banque interaméricaine de développement exerce cette triste fonction au sein du continent américain; tous ces organismes sont régis par des règles et des principes que l'on veut nous présenter comme les seuls capables de garantir la justice et la réciprocité dans les relations économiques internationales, alors qu'en réalité il ne s'agit que de fétiches parmi lesquels se dissimulent les instruments les plus subtils permettant de perpétuer le sous-développement et l'exploitation. Le Fonds monétaire international, qui est supposé veiller à la stabilité des diverses monnaies et à la libéralisation des paiements internationaux, ne fait qu'empêcher les pays insuffisamment développés de prendre les moindres mesures de défense contre la concurrence et l'ingérence des monopoles étrangers.

Tout en imposant de prétendus programmes d'austérité, et en s'opposant aux systèmes de paiements indispensables à l'expansion du commerce entre les pays qui souffrent d'un sérieux déséquilibre de leur balance des paiements et de graves discriminations dans le domaine du commerce international, il s'efforce désespérément de sauver le dollar d'une situation précaire sans aller au fond des problèmes de structure qui pèsent sur le système monétaire international et qui font obstacle à une expansion plus rapide du commerce mondial.

Le GATT, de son côté, en établissant l'égalité de traitement et la réciprocité des concessions entre pays développés et pays sous-développés, contribue à maintenir le *statu quo* et s'est mis au service des premiers; le mécanisme sur lequel il se fonde ne fournit pas les moyens nécessaires pour éliminer le protectionnisme agricole, les subventions, les droits de douane et les autres obstacles qui interdisent aux pays dépendants d'augmenter le volume de leurs exportations. Et ce, bien qu'il ait adopté son prétendu « programme d'action » et bien que doive prochainement commencer, par une coïncidence étrange, le « Kennedy round ».

Pour renforcer la domination impérialiste, on a eu recours à la création de zones préférentielles qui ne sont qu'une forme d'exploitation et de domination néo-colonialiste. De tout cela, nous pouvons parler en pleine connaissance de cause, car nous avons souffert en notre chair des conséquences des accords préférentiels entre Cuba et l'Amérique du Nord qui ont paralysé notre commerce, le plaçant à la merci des monopoles nord-américains.

Rien ne peut mieux définir ce que ces accords préférentiels ont signifié pour Cuba que le jugement qu'a porté l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Summer Welles, sur le traité de réciprocité commerciale, négocié en 1933 et signé en 1934 :

« ... de son côté, le Gouvernement cubain nous garantirait pratiquement le monopole du marché cubain pour les importations nord-américaines, sous la seule réserve que, comme la Grande-Bretagne était le principal client de Cuba pour la part des exportations de sucre qui n'est pas achetée par les Etats-Unis, le Gouvernement cubain désirerait accorder certains avantages à un nombre limite d'importations en provenance de la Grande-Bretagne.

« ... Au stade actuel, enfin, la négociation de l'accord de réciprocité commerciale avec Cuba, selon les grandes lignes indiquées précédemment, non seulement contribuerait à un nouvel essor de Cuba, mais encore nous donnerait pratiquement le contrôle d'un marché où nous n'avons cessé de perdre du terrain pendant les dix dernières années en ce qui concerne tant nos produits manufacturés que nos exportations agricoles, surtout les produits tels que le blé, les graisses animales, les produits de la viande, le riz et les pommes de terre. » (Télégramme de l'Ambassadeur Welles au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, envoyé le 13 mai 1933 à 18 heures et publié aux pages 289 et 290 du volume V de la publication officielle *Foreign Relations of the United States*, portant sur l'année 1933.)

Les résultats du prétendu traité de réciprocité commerciale ont confirmé le jugement formulé par l'ambassadeur Welles.

Notre pays a dû utiliser son seul produit de base, le sucre, pour réunir des devises de tous les pays du monde afin d'assurer l'équilibre de la balance des paiements avec les Etats-Unis d'Amérique, et les tarifs spéciaux qui lui ont été imposés ont empêché les producteurs d'autres pays européens, ainsi que les producteurs cubains, de concurrencer les producteurs nord-américains.

Il suffit de citer certains chiffres pour démontrer ce rôle, assigné à Cuba, de pourvoyeur de devises de tous les pays du monde au profit des Etats-Unis. Pendant la période 1948-1957, Cuba a constamment accusé, vis-à-vis des Etats-Unis, un solde commercial passif atteignant au total 382.7 millions de pesos, alors qu'avec le reste du monde sa balance commerciale a toujours été favorable, s'élevant au total à 1 274.6 millions. Mais la balance des paiements, pendant la période 1948-1958, fut encore plus éloquente ; Cuba a bénéficié vis-à-vis du monde entier, à l'exception des Etats-Unis, d'un solde actif de 543.9 millions de pesos qu'il a dû abandonner à son riche voisin, à l'égard duquel il accusait un solde passif de 952.1 millions de pesos, si

bien que ses réserves en devises ont diminué de 408.2 millions de pesos.

La prétendue Alliance pour le progrès est une autre démonstration évidente des méthodes frauduleuses qu'utilisent les Etats-Unis pour créer de fausses espérances parmi les peuples, tandis que l'exploitation ne fait que s'aggraver.

Lorsqu'à Buenos-Aires, en 1959, notre Premier ministre Fidel Castro a souligné que, pour financer un rythme de développement permettant de réduire effectivement l'écart immense qui sépare l'Amérique latine des pays développés, il était indispensable que les recettes en provenance de l'étranger augmentent au minimum de 3 milliards de dollars par an, beaucoup pensèrent que ce chiffre était exorbitant. Toutefois, à Punta del Este, les promesses faites portèrent sur 2 milliards par an. Aujourd'hui, on est bien obligé d'admettre qu'à elle seule la perte due à la détérioration des termes de l'échange en 1961 (dernière année pour laquelle on dispose de renseignements) exigerait, pour être compensée, une augmentation annuelle de 30 p. 100 des fonds théoriquement promis. On se trouve donc devant le paradoxe suivant : alors que les prêts ne sont pas consentis ou que, s'ils le sont, ils sont destinés à des projets qui ne contribuent pas ou ne contribuent que fort peu au développement industriel de la région, les transferts de devises en direction des pays industriels portent sur des montants croissants, si bien que les richesses accumulées grâce au travail de populations qui, en majorité, ignorent le progrès et vivent dans la faim et la misère, ce sont les milieux impérialistes nord-américains qui en profitent. C'est ainsi qu'en 1961, si l'on en croit les chiffres fournis par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), les capitaux exportés d'Amérique latine au titre des revenus des investissements étrangers et des transferts de même nature se sont élevés à 1 milliard 735 millions de dollars, et les fonds exportés au titre de l'amortissement des dettes extérieures à court et à long terme ont atteint 1 milliard 456 millions de dollars. Si l'on ajoute à ces chiffres la perte indirecte due à la réduction du pouvoir d'achat des exportations (c'est-à-dire à la détérioration des termes de l'échange), qui a porté sur une somme de 2 milliards 660 millions de dollars en 1961, et des fuites de capitaux d'un montant de 400 millions de dollars, on obtient un volume global de 6 milliards 200 millions de dollars, ce qui correspond à plus de trois années d'« Alliance pour le progrès ». De ce fait, si la situation n'empire pas encore en 1964, les pays d'Amérique latine qui font partie de l'« Alliance pour le progrès » perdront, directement ou indirectement, pendant les trois mois que durera la présente Conférence, près de 1 milliard 600 millions de dollars des richesses accumulées grâce au travail de leurs peuples. En contrepartie, les fonds annoncés pour l'année entière atteindront peut-être, si l'on fait preuve d'optimisme, la moitié à peine des 2 milliards de dollars promis.

Pour ce qui est des résultats réels de ce type d'« aide » auquel on a recours comme le plus sûr et comme le meilleur moyen d'améliorer les recettes provenant de l'étranger au lieu de les augmenter en accroissant le volume et la valeur des exportations et en modifiant la structure de celles-ci, l'Amérique a fait une bien triste expérience, expérience qui devrait être instructive pour les autres régions et pour le monde sous-développé en général. Il se trouve qu'aujourd'hui cette région n'est pas seulement freinée pratiquement dans son développement : elle est dévastée par l'inflation et le chômage, prisonnière du cercle vicieux de l'endettement vis-à-vis de l'étranger, en proie à des tensions qui parfois se résolvent dans la lutte armée.

Cuba a, en son temps, dénoncé ces faits et prédit les résultats, rejetant toute conclusion qui ne découlait pas de son propre exemple et qui ne recevait pas son appui moral. L'évolution des faits nous a donné raison ; l'importance historique de la deuxième déclaration de La Havane a été démontrée.

Cet ensemble de phénomènes que nous venons d'analyser en ce qui concerne l'Amérique latine, et qui est valable pour tous les pays dépendants du monde, a pour résultat de permettre aux puissances développées de maintenir des conditions commerciales qui provoquent la détérioration des termes de l'échange entre les pays dépendants et les pays développés.

Cet aspect, un des plus évidents et que tout l'appareil de la propagande capitaliste n'a pu dis-

simuler, est un des facteurs qui ont justifié la réunion à laquelle nous assistons.

La détérioration des termes de l'échange s'exprime pratiquement d'une manière très simple : les pays sous-développés doivent exporter des matières premières et des produits de base afin de pouvoir importer des quantités équivalentes de produits industriels. Le problème est extrêmement grave lorsqu'il s'agit des machines et de l'équipement indispensables au développement agricole et industriel.

Nous désirerions présenter maintenant un petit tableau qui indique, en volume, la quantité de produits primaires nécessaires pour importer un tracteur de 30 à 39 CV pendant les années 1955 et 1962. Ces chiffres ne cherchent qu'à présenter graphiquement le problème dont nous traitons. Il est évident qu'il existe certains produits primaires dont les prix, non seulement, n'ont pas baissé, mais ont pu augmenter dans une certaine mesure pendant la même période et qui ont ainsi permis d'acheter des machines et de l'équipement pour lesquels la hausse des prix n'a pas été aussi forte que dans l'exemple que nous donnons. Notre propos, ici, est d'illustrer une tendance générale.

Nous avons choisi certains pays représentatifs en tant que producteurs des matières premières ou des produits de base mentionnés dans le tableau, étant entendu qu'ils n'en sont pas les seuls producteurs et qu'on ne doit tirer aucune conclusion particulière de leur choix.

Quantités de produits primaires nécessaires à l'achat d'un tracteur de 30 à 39 CV

(Prix : FAO, *Annuaire de la production*. — Données relatives aux produits : *Financial Statistics*)

Produits	Unités quantitatives	Pays	Pourcentage des exportations que représente le produit	1955	1962	Augmentation	Pourcentage de l'augmentation
Cacao	Tonne métrique	Ghana	67	3.06	7.14	4.08	133
Huile de coprah ..	»	Philippines	35	11.21	13.63	2.42	21
Café	»	Brésil	46	2.38	4.79	2.41	101
Cuivre	»	Rhodésie	58	4.23	5.45	1.22	28
Coton (karnak) ...	»	RAU	71	2.11	3.41	1.30	61
Pétrole	Baril	Venezuela	92	938	1 118	180	19
Riz	Tonne métrique	Birmanie	71	26.35	32.57	6.22	23
Caoutchouc	»	Malaisie	66	3.27	5.55	2.28	70
Thé	»	Ceylan	60	1.89	2.93	1.04	55
Tabac	»	Turquie	26	1.77	2.90	1.13	63
Laine	»	Uruguay	55	1.94	2.59	0.58	20

Beaucoup de pays sous-développés, analysant leurs difficultés, aboutissent, par des voies qui semblent logiques, à la conclusion que, si par suite de baisse des cours des produits primaires qu'ils exportent et de la hausse des prix des produits manufacturés qu'ils importent dans le cadre du marché mondial, la détérioration de leurs termes de l'échange est une réalité objective et est à la base

de la plupart de leurs problèmes, lorsqu'ils font des opérations commerciales aux prix en vigueur sur ces marchés, avec les pays socialistes, ceux-ci bénéficient de l'état de choses existant, étant donné qu'en général ils sont exportateurs de produits manufacturés et importateurs de produits primaires. Nous devons reconnaître honnêtement et courageusement qu'il en est ainsi, mais, avec la même

honnêteté, il faut admettre que les pays socialistes n'ont pas provoqué cette situation (ils absorbent à peine 10 p. 100 des exportations de produits primaires des pays sous-développés vers le reste du monde) et que, pour des raisons historiques, il se sont vus obligés d'accepter, dans leurs relations commerciales, les conditions qui existaient sur le marché mondial, conditions résultant de la domination impérialiste sur l'économie interne et les marchés extérieurs des pays dépendants. Ce ne sont pas là les bases sur lesquelles les pays socialistes établissent leur commerce à long terme avec les pays sous-développés. Cela est prouvé par de nombreux exemples, notamment dans le cas de Cuba. Lorsque notre organisation sociale a changé et que nos relations avec le camp socialiste ont atteint un degré plus élevé de confiance mutuelle, sans cesser d'être sous-développés, nous avons établi des relations d'un nouveau genre avec les pays de ce camp ; l'expression la plus élevée de ces relations se trouve dans les accords sur le prix du sucre conclus avec l'Union soviétique, aux termes desquels cette puissance sœur s'est engagé à acheter des quantités croissantes de notre produit de base à des prix stables et équitables qui sont convenus jusqu'en 1970.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des pays sous-développés de différentes catégories qui suivent des politiques différentes à l'égard du camp socialiste. Certains pays, comme Cuba, ont choisi la voie du socialisme ; d'autres ont atteint un développement capitaliste relatif et ont commencé à produire des articles manufacturés pour l'exportation ; d'autres encore pratiquent des relations néo-coloniales ; d'autres ont une structure presque complètement féodale et d'autres enfin ne participent pas, malheureusement, à des conférences comme celle-ci parce que les pays développés ne leur ont pas accordé l'indépendance à laquelle leurs peuples aspirent ; ce sont, par exemple, la Guyane britannique, Porto Rico et d'autres pays de notre continent, d'Afrique et d'Asie. Sauf en ce qui concerne le premier de ces groupes, la pénétration des capitaux étrangers s'est exercée d'une manière ou d'une autre, et les demandes qui sont adressées aujourd'hui aux pays socialistes doivent s'établir sur la base réelle sur laquelle est fondé, dans certains cas, le dialogue entre pays sous-développé et pays développé ; mais, presque toujours, il s'établit un dialogue entre deux pays victimes d'une discrimination. Dans beaucoup de cas, les mêmes pays réclament un traitement préférentiel unilatéral aux pays développés, sans exception, y compris, par conséquent les pays socialistes ; ils entravent de bien des manières le commerce direct avec ces derniers pays ; il peut même arriver qu'ils prétendent pratiquer les échanges par l'intermédiaire d'organismes nationaux dépendant de puissances impérialistes, qui peuvent obtenir ainsi des bénéfices extraordinaires en se couvrant d'un pays sous-développé, ayant droit à des préférences unilatérales.

Si nous voulons éviter que la Conférence soit un échec, nous devons nous en tenir fermement aux principes. En tant que pays sous-développé, nous devons souligner que le droit est avec nous ; dans notre cas, en tant que pays socialiste, nous pouvons parler aussi de la discrimination qui s'exerce contre nous, non seulement de la part de certains pays capitalistes développés, mais aussi de la part des pays sous-développés qui servent consciemment ou inconsciemment les intérêts des monopoles qui ont la haute main sur la structure même de leur économie.

Nous ne pensons pas que les termes de l'échange qui sont pratiqués actuellement dans le monde répondent à la justice, mais ce n'est pas là la seule forme que prenne l'injustice. Il y a aussi l'exploitation directe de certains pays par d'autres ; il y a la discrimination entre pays en raison de la différence de leurs structures économiques ; il y a, comme nous vous l'avons déjà signalé, la pénétration des capitaux étrangers qui finissent par contrôler l'économie d'un pays à leur seul profit. Si nous sommes logiques, lorsque nous adressons des demandes aux pays socialistes développés, nous devons également indiquer les mesures que nous comptons prendre pour faire cesser la discrimination, et, tout au moins, les formes les plus manifestes et les plus dangereuses de la pénétration impérialiste.

On connaît la discrimination que les métropoles impérialistes exercent sur le plan commercial à l'égard des pays socialistes afin d'empêcher leur développement. Parfois, elle prend la forme d'un blocus véritable, par exemple celui que l'impérialisme nord-américain applique d'une manière presque absolue à l'égard de la République démocratique allemande, de la République populaire de Chine, de la République démocratique de Corée, de la République démocratique du Viet-Nam et de la République de Cuba. Nul n'ignore comment cette politique a échoué, et comment d'autres puissances, qui au début épousaient la politique des Etats-Unis, se sont peu à peu séparées de cette puissance, afin de poursuivre leur propre intérêt. Dans ces conditions, l'écroulement de cette politique est plus qu'évident.

On a également eu recours à des pratiques discriminatoires dans le commerce entre pays dépendants et pays socialistes, surtout pour que les monopoles ne perdent pas leur domaine d'exploitation et, en même temps, pour renforcer le blocus du camp socialiste. Cette politique aussi est en train de s'effondrer, et on peut se demander s'il est logique de rester attaché à des intérêts étrangers historiquement condamnés ou si l'heure n'est pas venue de rompre toutes les entraves au commerce et d'élargir les marchés dans la sphère socialiste.

On constate qu'existent toujours les diverses formes de discrimination qui gênent le commerce et permettent aux impérialistes de manier plus commodément toute une série de produits de base et toute une série de pays qui les produisent. Il

est simplement ridicule à l'ère atomique d'attribuer un caractère stratégique à certains produits, comme le cuivre et d'autres minéraux, et d'en interdire le commerce ; or, cette politique a été pratiquée et se pratique encore. On évoque également de prétendues incompatibilités entre le monopole étatique du commerce extérieur et les systèmes de commerce adoptés par les pays capitalistes, et l'on recourt à des pratiques discriminatoires, on fixe des contingents, etc., manœuvres dans lesquelles le GATT a joué un rôle prépondérant sous couvert de lutter contre les pratiques injustes. La discrimination exercée à l'égard du commerce étatique, non seulement sert d'arme contre les pays socialistes, mais aussi contribue à empêcher les pays sous-développés de prendre l'une des mesures les plus urgentes pour accroître leur pouvoir de négociation sur le marché international ou contrecarrer l'action des monopoles.

La suspension, par les organismes internationaux, de l'aide économique aux pays qui adoptent le système socialiste de gouvernement est une variation sur le même thème. Les attaques lancées par le Fonds monétaire international contre les accords bilatéraux de paiements avec les pays socialistes et l'obligation imposée à ses membres les plus faibles d'adopter une politique orientée contre cette forme de rapports entre les peuples ont fait partie de notre expérience quotidienne au cours des dernières années.

Comme nous l'avons déjà signalé, toutes ces mesures discriminatoires imposées par l'impérialisme ont pour double but de réaliser le blocus du camp socialiste et d'intensifier l'exploitation des pays sous-développés.

S'il est vrai que les cours actuellement pratiqués sont injustes, il est également certain que ces cours résultent de la limitation des marchés par les monopoles et de l'établissement de relations politiques qui donnent à la libre concurrence un sens unilatéral ; libre concurrence pour les monopoles, liberté du renard à l'intérieur de la basse-cour. Si l'on ouvrait les vastes marchés en voie de développement du camp socialiste, même sans tenir compte des accords qui pourraient résulter de la présente Conférence, cette mesure contribuerait à élever les prix des matières premières. Le monde a faim, mais n'a pas d'argent pour acheter des vivres et, paradoxalement, dans le monde sous-développé, dans le monde de la faim, on décourage les possibilités d'expansion de la production de denrées alimentaires afin de maintenir les cours, c'est-à-dire afin de pouvoir manger. Telle est la loi inexorable d'une philosophie de spoliation qui doit être abolie comme norme des relations entre les peuples.

Il existe en outre la possibilité que certains pays sous-développés exportent des produits manufacturés vers les pays socialistes et même que soient conclus des accords à long terme favorisant une meilleure utilisation des richesses naturelles de cer-

tains pays, ainsi que la spécialisation dans les secteurs industriels donnés qui permettrait à ces pays de participer au commerce mondial en tant que producteurs d'articles manufacturés. Tout cela peut se réaliser grâce à l'octroi de crédits à long terme pour le développement des industries ou des branches industrielles dont nous parlions, mais il faut toujours tenir compte du fait qu'il y a, dans les relations entre les pays socialistes et les pays sous-développés, certaines mesures qui ne peuvent être prises unilatéralement.

Paradoxe étrange, tandis que l'Organisation des Nations Unies prévoit dans ses rapports une évolution déficitaire du commerce extérieur, des pays sous-développés, et que M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, souligne les dangers que présente le maintien de cet état de choses, on continue à envisager la possibilité — et, dans certains cas, comme dans celui des matières dites stratégiques, la nécessité — d'exercer une discrimination contre certains Etats parce qu'ils appartiennent au camp des pays socialistes.

Si toutes ces anomalies peuvent se produire, c'est évidemment parce que les pays sous-développés, au stade actuel de l'évolution de l'humanité, sont l'arène où s'affrontent des tendances économiques reflétant diverses périodes de l'histoire. Dans certains d'entre eux, règne le féodalisme ; dans d'autres, les bourgeoisies naissantes, encore faibles, doivent subir la double pression des intérêts impérialistes et d'un prolétariat qui lutte pour une distribution plus équitable du revenu. Devant cette alternative, certaines bourgeoisies nationales ont maintenu leur indépendance ou sont parvenues à une certaine forme de collaboration avec le prolétariat, mais d'autres ont fait cause commune avec l'impérialisme ; elles sont devenues ses instruments, ses agents ; et ont transmis ce caractère aux gouvernements qui les représentent.

Il importe de dire que ce genre de dépendance, exploité avec habileté, peut compromettre tout progrès sérieux des travaux de la Conférence, mais aussi que les avantages que ces gouvernements obtiendraient aujourd'hui, au prix de la désunion, ils les paieraient très cher demain, lorsqu'ils devraient faire face, seuls et en butte au ressentiment de leurs propres peuples, à l'assaut des monopoles qui n'ont d'autre loi que celle du bénéfice maximum.

Nous avons analysé sommairement les causes et les conséquences des contradictions qui existent entre le camp socialiste et le camp impérialiste, ainsi qu'entre le camp des pays exploités et celui des pays exploités ; ce sont là deux dangers bien précis pour la paix du monde. Mais il faut également faire observer que l'essor croissant de certains pays capitalistes et leur expansion fatale vers de nouveaux marchés a entraîné des modifications dans le rapport des forces entre eux et a créé des tensions dont il faut tenir compte lorsqu'on se soucie de préserver la paix mondiale. N'oublions pas que les

deux dernières conflagrations mondiales ont commencé par des heurts entre puissances développées qui ne voyaient d'autre solution à leurs problèmes que le recours à la force. De toutes parts, on observe une série de phénomènes qui montrent que cette lutte devient de plus en plus âpre.

Cette situation peut présenter des dangers véritables pour la paix du monde dans l'avenir, mais elle compromet sérieusement l'évolution harmonieuse de la Conférence aujourd'hui réunie : il existe, entre les Etats-Unis et d'autres puissances capitalistes développées, une nette répartition de zones d'influence comprenant les continents retardataires et, dans certains cas, l'Europe. Si ces influences étaient assez puissantes pour transformer les régions exploitées en champs de bataille où les combattants lutteraient pour le compte des puissances impérialistes, ce serait le naufrage de la Conférence.

Cuba pense, comme il est dit dans la Déclaration commune des pays sous-développés, que les problèmes que pose le commerce de nos pays sont bien connus et que ce qu'il faut, c'est adopter des principes clairs et des mesures concrètes qui mènent à l'avènement d'une ère nouvelle dans le monde. Nous estimons également que la déclaration de principes présentée par l'URSS et d'autres pays socialistes constitue une base appropriée pour entamer le dialogue, et nous l'appuyons pleinement. De même, notre pays approuve les mesures recommandées par la réunion d'experts de Brasilia, qui représentent l'application logique des principes que nous préconisons et que nous allons énoncer.

Nous tenons tout d'abord à souligner que nous n'implorons aucune aide ; nous réclamons justice, non pas une justice qui se prête aux fausses interprétations que nous avons souvent vues triompher dans les réunions des organismes internationaux, mais une justice que les peuples ne sauraient peut-être pas définir en termes juridiques, mais à laquelle ils aspirent du fond de leurs cœurs opprimés par une exploitation qui dure depuis des générations.

Cuba affirme que cette Conférence doit permettre d'élaborer une définition du commerce international conçu comme instrument du développement économique accéléré des pays sous-développés et victimes de pratiques discriminatoires ; cette définition doit impliquer l'élimination de toutes les mesures discriminatoires et préférentielles, y compris celles qui proviennent de la prétendue égalité de traitement. Le traitement doit être équitable et, dans ce cas, l'équité n'est pas l'égalité ; l'équité, c'est l'inégalité nécessaire pour que les peuples exploités atteignent un niveau de vie acceptable. Nous devons jeter ici les bases d'une nouvelle division internationale du travail, reposant sur l'entière utilisation de toutes les ressources naturelles de chaque pays, qui devra pouvoir porter progressivement l'élaboration des matières premières jusqu'aux formes de production les plus complexes.

De même, il faudra arriver à cette nouvelle division du travail en restituant aux pays sous-développés leurs marchés traditionnels d'exportation, qui leur ont été artificiellement enlevés par des mesures de protection et de stimulation de la production des pays développés ; il faudra assurer aux premiers une juste participation aux futures augmentations de la consommation.

Cette Conférence devra recommander une réglementation concrète pour l'utilisation des excédents de produits de base, afin d'empêcher qu'ils ne se transforment en une sorte de subvention accordée aux exportations des pays développés au détriment des exportations traditionnelles des pays sous-développés, ou bien en un instrument de pénétration des capitaux étrangers dans un pays sous-développé.

Il est inconcevable que les pays sous-développés, qui subissent des pertes énormes du fait de la détérioration des termes de l'échange, qui, malgré leur hémorragie permanente de capitaux, ont amorti et même augmenté la valeur des investissements effectués par les puissances impérialistes, il est inconcevable que ces pays doivent affronter la charge croissante de leur dette et de son amortissement, alors qu'on ne reconnaît même pas leurs demandes les plus justes. La délégation cubaine propose que, tant que les cours des produits qu'exportent les pays sous-développés n'auront pas atteint un niveau suffisant pour dédommager les intéressés des pertes subies au cours de la dernière décennie, ces pays suspendent tous versements ayant trait à des dividendes, des intérêts ou à l'amortissement de leur dette.

Il faut que l'on conçoive clairement le danger que représentent pour le commerce et la paix du monde les investissements de capitaux étrangers qui dominent l'économie d'un pays quelconque, la détérioration des termes de l'échange, le contrôle des marchés d'un pays par un autre, les relations commerciales discriminatoires ou l'utilisation de la force comme moyen de convaincre.

De même, cette Conférence doit établir sans ambiguïté le droit de tous les peuples à une entière liberté de commerce, ainsi que l'interdiction, pour tous les pays signataires de l'accord auquel aboutira la Conférence, de limiter cette liberté d'une manière quelconque, directe ou indirecte.

Le droit de tous les peuples à passer librement des contrats de transport maritime ou aérien et au libre transit dans le monde entier, sans obstacles d'aucune sorte, doit être définitivement assuré.

Il faut condamner l'application de mesures économiques ou l'incitation à appliquer de telles mesures en vue de permettre à un Etat de violer la liberté souveraine d'un autre Etat et en obtenir des avantages quelconques ou provoquer l'effondrement de son économie.

Pour toutes les raisons qui précèdent, il est nécessaire d'affirmer sans réserve le principe de l'auto-

détermination que consacre la Charte des Nations Unies et de réaffirmer le droit de tous les Etats à disposer de leurs propres ressources, à se donner l'organisation économique et politique qui leur convient le mieux et à élaborer leur propre processus de développement et de spécialisation de l'activité économique, sans être pour cela en butte à des représailles d'aucune sorte.

La Conférence doit prendre des mesures en vue de créer, en matière de financement, de crédit et de tarifs douaniers, des organismes fondés sur la liberté la plus entière, sur la justice et l'équité, afin de remplacer les organismes actuels, surannés du point de vue fonctionnel et condamnables quant à leurs objectifs concrets.

Pour garantir que chaque peuple dispose entièrement de ses propres ressources, il faut condamner l'existence des bases étrangères et le maintien, temporaire ou non, de troupes étrangères sur le territoire d'un pays quelconque sans le consentement de ce pays, ainsi que la prolongation du régime colonial par certaines puissances capitalistes développées.

Pour toutes ces raisons, il faut que la Conférence arrive à un accord et établisse les bases fermes d'une organisation internationale du commerce régie selon le principe de l'égalité et de l'universalité de ses membres, dotée d'une autorité suffisante pour prendre des décisions qui soient respectées par tous les pays signataires, et s'opposant à la pratique qui veut que l'on éloigne de ces assemblées les pays qui ont obtenu leur libération après la création de l'Organisation des Nations Unies et dont la structure sociale n'a pas l'heur de plaire à certains des puissants de ce monde.

L'application de nouvelles normes en matière de relations internationales et l'obtention de la sécurité économique que nous recherchons peuvent être assurées uniquement par la constitution d'une organisation de ce type, remplaçant les institutions actuelles qui servent à maintenir le *statu quo* et la discrimination, et non point par l'adoption de formules affadies dont la seule utilité est que, périodiquement, nous parlons jusqu'à épuisement de ce que nous connaissons déjà.

Dans tous les domaines, il faut fixer exactement les délais dans lesquels les mesures prises devront produire effet.

Tels sont les points les plus importants sur lesquels la délégation cubaine voulait attirer l'attention de la Conférence. Il faut signaler qu'une grande partie des idées qui reçoivent aujourd'hui leur consécration, parce qu'elles sont exprimées par des organismes internationaux et grâce à la pénétrante analyse de la situation actuelle des pays en voie de développement qu'a présentée le Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, ainsi qu'une grande partie des initiatives qui ont été depuis approuvées par d'autres Etats (commerce avec les pays socialistes, obtention de crédits de la part de ces pays,

nécessité de réformes sociales fondamentales pour le développement économique, etc.), ont toutes été exposées et appliquées par Cuba pendant les cinq années d'existence du Gouvernement révolutionnaire, et que ces idées et ces initiatives ont exposé notre pays à être victime de condamnations injustes et d'agressions économiques et militaires approuvées par certains pays qui aujourd'hui soutiennent les mêmes principes.

Il suffit de rappeler les critiques et les condamnations auxquelles notre pays a été en butte pour avoir établi des relations commerciales et une collaboration avec des pays situés en dehors de notre hémisphère, ainsi que l'exclusion de fait — qui dure encore — du groupe régional latino-américain qui se réunit sous les auspices de la Charte d'Alta Gracia, c'est-à-dire de l'Organisation des Etats Américains (OEA), dont Cuba est toujours tenue à l'écart.

Nous avons soulevé les points fondamentaux concernant le commerce extérieur, ainsi que la nécessité de modifier la politique extérieure des pays développés à l'égard des pays sous-développés et de renouveler la structure de tous les organismes internationaux de crédit, de financement et autres ; on doit pourtant répéter que ce ne sont pas là des conditions suffisantes pour garantir le développement économique ; il faut aussi d'autres mesures, que Cuba, pays sous-développé, a mises en pratique. Ces conditions minimales sont : l'établissement d'un contrôle des changes interdisant ou limitant notablement l'envoi de capitaux à l'étranger ; le contrôle par l'Etat du commerce extérieur ; la réforme agraire ; la restitution à la nation de la propriété de toutes les ressources naturelles ; l'encouragement de l'enseignement technique ; et toutes autres mesures de réorganisation interne indispensables pour qu'un pays entre dans la voie du développement économique accéléré.

Par respect pour la volonté des gouvernements ici représentés, Cuba ne met pas au nombre des mesures minimales indispensables la nécessité pour l'Etat de prendre en mains tous les moyens de production, mais nous estimons que cette mesure contribuerait à résoudre avec plus d'efficacité et de rapidité les graves problèmes qui se posent à nous.

Et les impérialistes resteront-ils donc les bras croisés ? Non.

Le système qu'ils appliquent est la cause des maux dont nous souffrons, mais ils essaieront d'en obscurcir les causes par des allégations tendancieuses, ce à quoi ils excellent. Ils tenteront d'affaiblir la Conférence et de désunir le camp des pays exploités en leur offrant quelques miettes.

Ils essaieront par tous les moyens de maintenir en vigueur les vieux organismes internationaux qui conviennent si bien à leurs intérêts, et proposeront des réformes de surface. Ils feront tout pour que cette Conférence aboutisse à une impasse et soit

suspendue ou prorogée ; ils essaieront de minimiser son importance par rapport à d'autres événements qu'ils provoqueront, ou de la faire arriver à un résultat dépourvu de toute valeur concrète.

Ils n'accepteront pas de nouvel organisme international pour le commerce, ils menaceront de la boycotter et c'est probablement ce qu'ils feront.

Ils tâcheront de prouver que l'actuelle division internationale du travail est avantageuse pour tous, et qualifieront l'industrialisation d'ambition démesurée et dangereuse.

Enfin, ils affirmeront que ce sont les pays sous-développés qui sont responsables du sous-développement.

A ce dernier point nous pouvons répondre que, d'une certaine manière, ils ont eu raison et qu'ils l'auront encore bien davantage si nous ne sommes pas capables de nous unir loyalement et résolument pour constituer le front unique des pays qui sont en butte à l'exploitation et à la discrimination.

Les questions que nous devons poser à cette Conférence sont les suivantes : Serons-nous capables de réaliser la tâche que l'histoire attend de nous ? Les pays capitalistes développés auront-ils la clairvoyance politique voulue pour satisfaire nos demandes minimales ?

Si les mesures que nous avons indiquées ne peuvent être adoptées par cette Conférence, et si l'on aboutit, une fois de plus, à un document hybride, plein de déclarations vagues et d'échappatoires, et si l'on ne supprime même pas les barrières économiques et politiques qui empêchent aussi bien le commerce entre toutes les régions du monde que la collaboration internationale, alors les pays sous-développés continueront à se trouver en face de situations économiques toujours plus difficiles et la tension du monde pourra augmenter dangereusement ; à n'importe quel moment pourra éclater une conflagration mondiale provoquée par l'ambition de

quelque pays impérialiste désireux de détruire le camp des pays socialistes, ou par les contradictions insolubles qui surgiront, dans un avenir assez proche, entre les pays capitalistes eux-mêmes. Mais aussi le sentiment de rébellion des peuples soumis à diverses exploitations s'accroîtra chaque jour et ces peuples se lèveront en armes pour conquérir par la force les droits que le seul exercice de la raison ne leur a pas permis d'obtenir.

C'est ce qui se produit aujourd'hui pour les populations de la Guinée dite portugaise et de l'Angola, qui luttent pour se libérer du joug colonial, ainsi que pour le peuple du Sud-Viet-Nam qui, les armes à la main, est prêt à secouer le joug de l'impérialisme et de ses fantoches.

On doit savoir que Cuba appuie et admire ces peuples qui ont dit « assez » à l'exploitation, après avoir épuisé toutes les possibilités de solution pacifique ; on doit savoir qu'à leur magnifique rébellion va toute notre solidarité militante. Ayant exposé les points fondamentaux sur lesquels repose notre analyse de la situation actuelle, ayant exprimé les recommandations que nous croyons utiles à cette Conférence, ainsi que notre jugement sur l'avenir si aucun progrès n'est réalisé dans les relations commerciales entre les pays — progrès qui serait le meilleur moyen d'alléger la tension internationale et de contribuer au développement — nous voulons affirmer notre espoir, qui est que s'ouvre ce dialogue constructif dont nous avons parlé. Nos efforts tendent à ce que ce dialogue soit organisé au bénéfice de tous. Nos efforts tendent à renforcer l'unité du camp des pays sous-développés du monde, pour qu'ils présentent un front commun. Nos espoirs s'attachent également au succès de cette Conférence ; nous les unissons cordialement à ceux de tous les pauvres du monde et à ceux des pays socialistes, et nous mettrons toutes nos faibles forces au service de son triomphe.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. LOUIS IGNACIO-PINTO,
AMBASSADEUR A WASHINGTON,
REPRÉSENTANT PERMANENT AUPRÈS DES NATIONS UNIES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU DAHOMEY**

à la quinzième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : français]

C'est avec beaucoup d'agrément qu'à mon tour je viens exprimer au Président, tant au nom de mon gouvernement qu'au mien propre, nos félicitations

les plus chaleureuses à l'occasion de sa brillante élection.

Outre la consécration des mérites personnels et

de la compétence d'un éminent économiste, nous y voyons un signe des temps nouveaux qui reconuait au tiers monde sa place dans le concert des nations libres et indépendantes ; aussi bien sommes-nous en droit d'augurer que, sous sa haute direction, nos débats seront menés avec méthode et efficacité vers les résultats féconds que nous appelons de tous nos vœux, et pour le plus grand bien de nous tous.

Tout a été dit à propos des buts et des raisons d'être de la Conférence, et je me dispenserai de vous infliger un long discours qui ne serait que la répétition fastidieuse de ce que des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont déjà si bien exprimé.

C'est pourquoi, désireux d'éviter le reproche d'incontinence verbale, je me contente de vous exposer très brièvement le point de vue de mon gouvernement en la matière qui nous occupe.

La grande satisfaction de mon pays est de constater que les questions inscrites à notre ordre du jour, naguère objet de la préoccupation de quelques spécialistes, sont devenues des problèmes d'actualité intéressant le monde entier, et c'est pourquoi tant le Dahomey que bien d'autres pays tropicaux comptent beaucoup sur l'actuelle conférence pour aller au-delà des bonnes intentions et aborder la phase concrète de solutions équitables.

Le problème crucial qui se pose à notre pays réside dans le fait que nous ne vivons que grâce aux ressources provenant de l'exportation de quelques produits seulement. Avec les recettes ainsi obtenues, nous devons équilibrer notre balance commerciale, payer nos importations, régler les intérêts de nos emprunts, assurer le développement économique de nos États, mettre en place nos plans économiques et sociaux, et faire vivre nos masses paysannes représentant 90 p. 100 de nos populations.

Ces quelques produits clés sont bien souvent les mêmes : café, cacao, bananes, caoutchouc, bois et oléagineux, coton et épices, tous produits frappés gravement d'infériorité économique. Certains, comme le café, les épices, le cacao, sont réservés à des pays importateurs à haut standard de vie ; d'autres, comme les bananes, subissent la concurrence des fruits méditerranéens ; les bois tropicaux, celle des bois du nord de l'Europe ; le coton et le caoutchouc, celle des produits synthétiques. Les uns sont périssables rapidement, comme les bananes ; d'autres d'une conservation difficile, tel le cacao ; d'autres enfin, comme le café, souffrent d'une surproduction chronique.

Tous ces produits constituent une part essentielle de nos exportations. Pour le Dahomey, en particulier, les oléagineux représentent 75 p. 100 des exportations.

Tous les pays tropicaux, à quelque partie du monde qu'ils appartiennent, subissent la même sujétion à l'égard des mêmes produits.

Mais il y a plus. Souvent, un seul produit

représente l'essentiel des exportations — les arachides pour le Sénégal, le Mali, le Niger. C'est assez dire que le comportement de ces produits ou d'un seul de ceux-ci conditionne toute la vie économique dont dépend le développement social et politique de nos États d'Afrique tropicale.

Or, en nous penchant sur le comportement de ces produits dans le commerce international depuis dix ans, nous constatons qu'à part certaines périodes marquées par les grandes crises politiques internationales comme la guerre de Corée ou la reprise de l'année 1963, leurs prix n'ont cessé de baisser.

Ainsi, pour ne citer que quelques chiffres significatifs : le cacao a baissé de 16 p. 100 en 1960, de 30 p. 100 en 1961. L'huile de palme et les oléagineux ont perdu 3 p. 100 en 1960, 14 p. 100 en 1961. Une reprise timide ne s'est amorcée qu'au cours de l'année 1963 sans que rien n'en garantisse la durée.

Cette instabilité des cours de nos produits nous a conduits à la mise en place de certains organismes de soutien et à recourir à des systèmes pour atténuer la fluctuation des prix, sous forme de caisse de stabilisation, de fonds de soutien ou de *Marketing Board*. Au Dahomey, nous avons créé un fonds de soutien des produits d'exportation.

Un autre puissant facteur, notre appartenance à la zone franc, a également contribué à atténuer les conséquences néfastes de la variation des cours, car la France soutenait notre production dans une proportion non négligeable et il m'est particulièrement agréable de lui rendre ici le juste hommage de notre gratitude pour sa sollicitude et de son concours si précieux, mais nous voici entrés dans une période nouvelle d'adaptation aux cours mondiaux qui correspond à notre association à la Communauté économique européenne (CEE), celle-ci prenant le relais des sacrifices consentis jusqu'ici par la France seule.

Il n'en reste pas moins que nous assistons, impuissants, à l'effondrement de nos exportations en valeur que ne peut compenser l'augmentation de notre production, et nos paysans ont du mal à comprendre que, plus ils produisent, plus leurs ressources s'amenuisent. Comment pouvons-nous, dans ces conditions, les encourager à produire davantage et mieux ?

Le résultat de cet état de fait est que la part des pays producteurs de matières premières dans le marché mondial est tombée de 38 p. 100 en 1948 à 31 p. 100 en 1959, et que depuis, la situation n'a fait que s'aggraver.

Pendant ce laps de temps, les prix des marchandises importées n'ont cessé d'augmenter, et les termes de l'échange ont continué à se dégrader à l'avantage des seuls pays développés à telles enseignes qu'à la dernière assemblée du Fonds monétaire international, un délégué colombien a pu dire : « En 1954, nous devons payer 19 sacs de café pour

une automobile ; aujourd'hui, il faut pour cela 32 sacs. En 1954, nous achetions une jeep avec 14 sacs ; aujourd'hui il en coûte 39. »

Les conséquences de cette chute des cours et de ses variations sont inquiétantes pour les pays tropicaux et peuvent se résumer sous la forme des questions suivantes :

— Pourquoi travailler davantage pour gagner moins ? disent nos paysans, et la productivité et la qualité de s'en ressentir.

— Comment planifier le rendement économique du pays, se demandent les responsables gouvernementaux, puisque les recettes ne sont jamais conformes aux prévisions ?

— Comment accéder à l'indépendance économique puisque l'effet de concours financiers extérieurs est annulé par la moindre baisse sur les produits d'exportation, ce qui entraîne une chute de recettes supérieure au montant de l'aide extérieure ?

— Pourquoi les capitaux privés étrangers et nationaux s'investiraient-ils dans nos agricultures, puisque aucun compte d'exploitation prévisionnel n'est possible dans de telles conditions ?

Devant toutes ces questions, nous restons hélas désarmés. Notre espoir d'y trouver des réponses appropriées réside en la solidarité et la coopération qui doivent exister entre les agriculteurs tropicaux et les utilisateurs des pays nantis, solidarité et coopération qui doivent aboutir à la stabilisation du prix des produits de base, dans l'intérêt bien compris des utilisateurs eux-mêmes.

En effet :

1) Les paysans des pays tropicaux ne pourront devenir des clients intéressants pour les industries des pays développés que dans la mesure où leurs revenus individuels croîtront ;

2) La stabilisation des prix des matières premières tropicales contribuera à freiner l'inflation des pays industriels car, en période de plein emploi, des masses monétaires disponibles ont tendance à peser sur les prix dans le sens de la hausse ;

3) La masse des consommateurs des pays développés pourra bénéficier des prix stabilisés ; or, actuellement, la baisse ne se répercute pas jusqu'à eux. Les marges commerciales et la fiscalité des pays importateurs annulent les baisses accusées par les producteurs tropicaux ;

4) Enfin, un sérieux examen de conscience des pays nantis s'impose. Est-il normal, voire moral, que les pays riches dépensent de moins en moins pour consommer de plus en plus ? Dans le monde absurde où nous vivons, c'est bien pourtant à cette aberration que nous arrivons après tant d'années de progrès en d'autres domaines. Cette constatation est pour le moins décourageante, sinon désespérante !

Quelles solutions préconiser ? Je ne m'étendrai pas sur les tentatives africaines déjà faites, telle que les *Marketing Boards* du Ghana et de la Nigéria, les caisses de stabilisation des prix des pays de la

zone franc et les caisses de réserves congolaises, ni sur les techniques internationales des contrats à long terme ou multilatéraux, la généralisation des marchés à terme et la constitution des stocks tampons.

Face à ces problèmes techniques, nous nous trouvons en face de deux tendances :

D'une part, celle des « mondialistes », qui, repoussant tout accord régional ou de groupe, exigent un accord parfait pour un libre-échangeisme total à l'échelle de la planète ;

D'autre part, celle des empiristes, qui estiment qu'il n'y a pas de solution unique et parfaite et cherchent une stabilisation dans l'immédiat à partir de ce qui existe.

Entre ces deux tendances, le Dahomey, comme certains autres Etats francophones, semble avoir choisi, puisqu'ils se sont engagés dans le régime d'association avec l'Europe des Six.

Par ailleurs, la loi de l'offre et de la demande n'ayant pas jusqu'ici réussi à combler le fossé entre pays en voie de développement et pays industrialisés, mais l'ayant plutôt approfondi, nous estimons que des transferts des pays riches vers les pays pauvres doivent s'opérer et que des mesures appropriées aux conditions de l'évolution politique de nos pays doivent être employées. Nous sommes favorables à l'extension de mesures telles que celles employées à l'intérieur du Marché commun, notamment en ce qui concerne le système des prélèvements sur les importations des produits agricoles.

L'excellent rapport du Secrétaire général de notre Conférence, M. Raúl Prebisch, à qui je rends ici l'hommage de mon admiration pour le travail remarquable qu'il a effectué, a retenu notre attention notamment parce qu'il envisage : l'affectation d'un pourcentage donné du revenu national des pays industrialisés à l'aide des pays en voie de développement ; le relèvement des matières produites par nos pays aux prix mondiaux pour le consommateur des pays industrialisés ; nos paysans continueraient de toucher les prix actuels mais la différence entre les deux prix alimenterait un fonds d'aide aux pays en voie de développement. Ce serait pour nous une sorte de deuxième Plan Marshall capable de nous faire sortir de l'ornière du sous-développement, comme le premier a permis à l'Europe de sortir du chaos et des misères de la seconde guerre mondiale et de rétablir son équilibre économique.

En conséquence, et pour conclure, c'est avec beaucoup d'optimisme, mais sans espérance démesurée que le Dahomey apporte sa contribution à la Conférence, en formulant le vœu ardent que, dans l'argile informe d'un monde en réformation, brisant délibérément et définitivement avec un passé révolu où l'homme était exploité par l'homme, nous puissions sculpter patiemment le visage d'une humanité nouvelle débarrassée de la faim, de l'envie et de la peur, qui n'aspirera désormais qu'aux travaux pacifiques.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. PER HAEKKERUP,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DANOISE

à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser mes sincères félicitations à M. Kaissoumi pour son élection à la présidence de cette conférence historique. Je suis particulièrement heureux de le faire parce que nous savons tous qu'il est un expert éminent en matière de coopération économique internationale. Il représente à la fois un ancien pays au riche patrimoine culturel et une jeune nation en plein développement dynamique, et son élection augure bien des résultats de notre Conférence.

Le développement économique est la grande entreprise qui s'impose à notre temps. C'est une tâche collective qui demande de chacun de nous l'effort maximum et qui appelle, ainsi que l'a déclaré le distingué représentant de la France, une grande alliance de la raison et de la générosité, des cerveaux et des cœurs pour assurer le développement harmonieux d'un monde intégré.

Les problèmes du développement économique sont multiples. A notre avis, l'éducation est fondamentale pour assurer l'utilisation la plus complète et la plus diversifiée des ressources humaines et matérielles. L'éducation et la diffusion des connaissances ont été dans mon pays la base et la condition première d'abord du développement de notre agriculture puis de la création de notre industrie. Ainsi, par tradition déjà, nous attachons la plus haute importance à l'assistance technique et à l'assistance à l'enseignement pour le monde en voie de développement.

La formation de capital doit aller de pair avec l'éducation, et cela n'est possible qu'avec la contribution financière des pays développés.

Or, pour que l'utilisation de toutes les ressources puisse se développer librement et de façon complète, il faut une circulation libre et toujours accrue de biens et de services à travers le monde; cela signifie le commerce.

Sans commerce il ne peut y avoir de plein développement, et sans plein développement il ne peut y avoir de paix assurée.

Notre conférence a été convoquée pour étudier le rôle du commerce dans le développement économique. C'est sans aucun doute l'événement le plus important de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Cela nous confère une lourde responsabilité. Nous ne devons pas échouer, car il s'agit de questions capitales. Nous ne devons pas

échouer, car notre échec porterait un grave coup à l'Organisation des Nations Unies elle-même et à la coopération internationale.

Le Secrétaire général de la Conférence nous a brillamment exposé les problèmes qu'il nous faut résoudre. Nous le remercions de son dévouement et de son précieux travail. Nous remercions aussi ses distingués collaborateurs, les commissions régionales, les institutions spécialisées, le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les autres organes qui ont contribué à réunir l'ensemble complet de faits qui est à la base du rapport du Secrétaire général.

Je ne discuterai pas ici de tous les problèmes qui sont traités dans le rapport. Mais je voudrais dire quelques mots de certains des aspects que nous considérons comme particulièrement importants. Il est évident que l'un des problèmes immédiats les plus urgents pour les pays en voie de développement est l'amélioration des termes de l'échange en ce qui les concerne. D'autre part, nous savons que les produits primaires sont, de loin, la plus importante source de revenus de ces pays.

Pour certains produits, les accords internationaux peuvent beaucoup contribuer à stabiliser les cours des matières premières à un niveau équitable et rémunérateur. Mon pays est tout disposé à participer à la négociation de tels accords.

Mais nous pensons que les possibilités d'obtenir des résultats par ce moyen sont limitées. Pour beaucoup de produits primaires, une hausse des prix amènerait une diminution de la consommation, dans certains cas à cause de la production de produits de remplacement. Le problème de la surproduction pourrait aussi se poser. Il faudrait donc des mesures pour augmenter la demande de ces produits. A notre avis, un important moyen d'y parvenir serait la suppression des droits de douane et des taxes intérieures qui frappent ces produits, ainsi qu'il est prévu dans le programme d'action du GATT.

Mais l'exportation des produits primaires ne suffit pas à résoudre le problème à long terme du développement. Vous savez, Monsieur le Président, que, pendant de longues années, les recettes d'exportation de mon pays ont dépendu de la production agricole, qui connaissait des difficultés analogues à celles que rencontrent les régions en voie de développement pour l'exportation de leurs produits

primaires. Ces difficultés ont augmenté par suite des pratiques protectionnistes largement appliquées dans ce domaine et par la pression qu'elles ont exercée sur les prix du marché mondial.

Nous estimons toujours nécessaire d'arriver à des conditions satisfaisantes pour le commerce des produits agricoles, et nous pensons que cela aidera également les pays en voie de développement, mais nous restons convaincus que le développement continu et accru de notre industrialisation est une condition préalable de la croissance économique satisfaisante de notre pays.

Cela m'amène à la question qui en découle : que pouvons-nous faire pour favoriser un processus d'industrialisation dans le monde en voie de développement ? Nous pensons qu'il est d'une importance capitale que les pays développés acceptent de donner libre accès sur leurs marchés aux produits industriels des pays en voie de développement, à mesure que ces pays s'industrialisent. La réalisation du programme d'action du GATT serait un grand pas dans cette direction. Je crois savoir que les Parties Contractantes sont en train de reviser les règles du GATT de manière que l'intention des pays industriels d'adopter des politiques commerciales soutenant les efforts de croissance économique des pays en voie de développement soit exprimée sous forme d'obligations formelles.

Je ne doute pas que cette révision aide matériellement les pays en voie de développement dans leurs efforts. Il va sans dire que les pays développés à économie planifiée devraient prendre des engagements correspondants.

Mais la question se pose de savoir si nous pourrions prendre des arrangements spéciaux en faveur des exportations des pays en voie de développement afin de stimuler leurs exportations d'articles manufacturés pendant les phases initiales de leur industrialisation.

C'est une question extrêmement difficile parce qu'elle suppose qu'on s'écarte du principe du traitement de la nation la plus favorisée, sur lequel repose le commerce international. On ne pourrait envisager de le faire que si de très sérieuses raisons en démontraient la nécessité. Etant donné l'urgence de la question dont nous sommes saisis, mon gouvernement serait cependant disposé à examiner la possibilité et l'opportunité d'arrangements de cette nature. Ces arrangements devraient, autant que possible, comporter l'admission en franchise, par les pays industriels, des articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement, dans certaines limites à définir. La possibilité d'introduire de tels arrangements dépendrait, à notre avis, des résultats des efforts continus déployés pour réduire les tarifs en vigueur entre les Parties Contractantes du GATT, et ils ne devraient en aucune façon constituer un obstacle à ces efforts.

Ces arrangements devraient être étendus à tous

les pays en voie de développement, de façon à éviter toute discrimination entre ces pays conformément à la clause de la nation la plus favorisée.

Ils devraient embrasser toute une gamme de marchandises, de préférence tous les articles manufacturés, de façon à éviter qu'une discrimination ne s'établisse dans la pratique et que le développement industriel ne se concentre sur un petit nombre de produits.

Ils devraient être acceptés par tous les pays industrialisés comme l'expression de leur commune responsabilité envers le monde en voie de développement. Cela contribuerait en même temps à diminuer les risques de désorganisation du marché. Ils devraient enfin avoir un caractère temporaire et venir à expiration à mesure que les pays bénéficiaires augmenteraient le volume de leurs exportations. Ainsi, les pays dont le développement est le plus en retard en bénéficieraient le plus longtemps. Il ne faut pas perdre de vue l'idée que l'objet de ces arrangements est de faire démarrer le développement industriel.

Pour résumer, nous pensons que c'est par des arrangements généraux avec la participation de tous les pays industriels et de tous les pays en voie de développement, portant, autant que possible, sur tous les produits industriels, que l'on s'écartera le moins du principe international du traitement de la nation la plus favorisée posé par le GATT. Sur le plan national, ces arrangements généraux seraient plus facilement acceptables politiquement par les pays industrialisés.

Dans la mesure où le financement constitue un goulot d'étranglement pour l'expansion souhaitable du commerce, nous sommes prêts à envisager une extension des moyens disponibles dans notre mécanisme financier international. L'extension éventuelle de l'assistance spéciale des Nations Unies devrait, à notre avis, se faire par l'intermédiaire du Fonds spécial. Le statut actuel du Fonds spécial a été formulé d'une manière qui le permet. Au lieu de gaspiller des ressources limitées dans la création d'un nouveau mécanisme institutionnel, on pourrait les utiliser efficacement par l'intermédiaire du Fonds pour favoriser le développement économique.

En ce qui concerne la question institutionnelle, nous estimons que, si nous pouvons tomber d'accord sur la politique à suivre, nous serons également en mesure de créer le cadre institutionnel voulu. Celui-ci devrait reposer sur les institutions qui existent déjà, en particulier sur le GATT, et ne pas conduire à la création d'une nouvelle organisation du commerce mondial.

Telles étaient les quelques observations générales que je voulais présenter dans la phase d'ouverture de notre conférence. Ma délégation consacrera ses plus sincères efforts de coopération constructive aux débats des semaines qui viennent dans un esprit de solidarité humaine.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ENRIQUE AMADOR MARQUEZ,
MINISTRE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES BANCAIRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'ÉQUATEUR

à la dixième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : espagnol]

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom de l'Équateur dans ce débat d'une importance considérable pour mon pays et pour tous les pays du monde.

La pauvreté et l'insatisfaction ont cessé d'être des problèmes concernant uniquement les pays qui souffrent, et l'inégalité croissante entre les niveaux de vie des peuples ne peut être acceptée comme inévitable. Au contraire, on reconnaît qu'il existe des faits dont tous les pays sont solidairement responsables, et plus spécialement ceux qui, par suite des caractères mêmes de l'évolution passée de leurs échanges commerciaux, ont atteint un niveau de développement plus élevé.

C'est un fait bien connu que la croissance économique des pays en voie de développement est très loin d'atteindre un rythme satisfaisant et, dans le cas particulier de l'Amérique latine, son ralentissement a été plus grave encore. L'évolution défavorable du commerce extérieur en a été l'un des principaux facteurs et, loin de donner aux économies d'Amérique latine une impulsion vigoureuse, elle n'a fait que freiner leurs progrès.

Le faible taux d'accroissement des exportations et la détérioration des termes de l'échange ont limité le pouvoir d'achat à l'étranger en même temps que grandissaient les besoins d'importations par suite des exigences mêmes du développement, ce qui a aggravé le déséquilibre et provoqué des pressions difficiles à contenir.

Le problème se pose actuellement de façon plus aiguë, plus défavorable, car ce manque de dynamisme dans le secteur extérieur a conduit beaucoup de pays d'Amérique latine à un processus inflationniste et à l'aggravation croissante de leur dette extérieure ; ce dernier facteur pèsera lourdement sur la balance des paiements de ces pays et les obligera à poser le problème d'une façon entièrement nouvelle et à rechercher la solution efficace et durable que représentent des échanges internationaux plus actifs, effectués selon des conditions différentes de celles qui existent actuellement.

Cette orientation dynamique du commerce international représente à mon avis la seule formule qui puisse permettre d'assurer aux nations déshéritées un processus de croissance régulière. Mais cet objectif suppose à son tour un vaste travail de réorganisation des systèmes commerciaux actuels, grâce à

des mesures qui seront adoptées unilatéralement par les pays en voie de développement et surtout grâce à la coopération multilatérale des pays industrialisés avec ces nations.

Le plus souvent, ces mesures ne correspondent pas, dans la pratique, à la décision unilatérale des pays en voie de développement, car elles dépendent principalement d'une action concertée à laquelle participent entièrement les pays industrialisés. Evidemment, cela ne signifie pas que ces derniers doivent assumer l'entière responsabilité de l'effort de croissance des pays en voie de développement, car cette tâche incombe également aux pays intéressés. C'est à cette fin qu'ils essaient d'introduire les réformes de structure interne indispensables pour améliorer les conditions de vie de leur population, qu'ils s'efforcent d'élaborer des plans de développement économique et social, et qu'ils prennent des mesures visant à l'intégration des économies régionales, initiatives qui ont déjà permis d'enregistrer des progrès intéressants. Cependant, la portée de ces progrès est sérieusement limitée par les obstacles qui proviennent toujours de la structure actuelle du commerce extérieur. Si l'on ne parvient pas à surmonter ces obstacles, les initiatives les plus utiles demeureront stériles, et les aspirations légitimes au progrès, dont la satisfaction ne peut être éternellement retardée, resteront frustrées.

En ce qui concerne mon pays par exemple, conformément au plan général de développement économique et social que le gouvernement a adopté officiellement, les exportations demeureront le secteur générateur de l'impulsion la plus dynamique, et c'est de ce secteur que dépendra directement la réalisation des projets établis pour la période 1964-1973. Pour ne parler que des produits de base ou de ceux qu'il exporte traditionnellement, l'Équateur doit réaliser une augmentation annuelle soutenue de ses ventes : 5 p. 100 pour les bananes, 3,4 p. 100 pour le cacao et 2,5 p. 100 pour le café.

C'est à des problèmes de ce genre qu'il faut attribuer la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement. La création des conditions extérieures indispensables pour que les propres efforts des pays d'Amérique latine portent leurs fruits n'exige rien de moins qu'un nouvel ordre international de caractère réellement universel. Cette nouvelle structure sera

un puissant stimulant pour accélérer la croissance des économies des pays en voie de développement, ce qui permettra de remédier aux carences de la structure actuelle du commerce, qui, au cours des dernières décennies, a répondu surtout aux intérêts et aux problèmes des pays hautement industrialisés.

La formule dont je parle signifierait qu'après la réforme de la structure du commerce mondial, les échanges ne pourraient plus se faire selon des concepts rigides d'application automatique. Le commerce ne saurait non plus se fonder sur l'inégalité entre les différents pays dans le dessein de la maintenir et même de l'accroître, mais au contraire sur des principes de solidarité et de coopération visant à éliminer cette inégalité et à créer un système international qui réponde aussi aux besoins des pays peu développés.

Pour assurer la souplesse que devra inévitablement avoir cette nouvelle structure du commerce mondial, dont la présente Conférence est appelée à définir les bases, il faudra se fonder sur un ensemble de principes de nature et d'application générales, certains ayant trait au caractère et à la portée du système et les autres aux relations particulières qui devront s'instaurer entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

En ce qui concerne les premiers, il faut souligner que, si l'on veut atteindre l'objectif consistant à créer un système qui réponde aux besoins traditionnels, il sera indispensable d'éliminer totalement les préférences de caractère discriminatoire que certains pays et groupes de pays industrialisés ont établies en faveur de quelques régions, et qui mettent depuis longtemps obstacle à l'expansion des échanges, en particulier avec les pays d'Amérique latine, contribuant de manière décisive à réduire de plus en plus la participation de ces pays au commerce mondial. Cette position n'est pas nouvelle pour l'Amérique latine, ni même récente ; il s'agit au contraire d'un principe fondamental que l'on défend depuis longtemps dans cette partie du monde, particulièrement depuis la Conférence de La Havane. De plus, je tiens à souligner que l'élimination des préférences que je viens de mentionner n'irait pas nécessairement à l'encontre des intérêts des pays en cause, pas plus qu'il ne serait justifié de dire que la coopération offerte par les pays industrialisés irait à l'encontre des intérêts économiques et commerciaux de l'Amérique latine.

Je résumerai, dans les points fondamentaux ci-après qui intéressent mon pays et l'ensemble des pays d'Amérique latine, les considérations présentées sous une forme générale au début de mon exposé :

1) On ne peut imposer aux pays en voie de développement l'application stricte de la réciprocité touchant les concessions et préférences que leur accordent les pays industrialisés ;

2) Les pays industrialisés doivent garantir aux nations pauvres l'accès à leurs marchés, sans discrimi-

mination. Quant aux systèmes de préférences de caractère discriminatoire actuellement en vigueur, tenus pour indispensables au maintien des recettes d'exportation de certains pays en voie de développement, ils devront être temporairement conservés, des compensations financières étant accordées aux autres pays en voie de développement ;

3) Les pays développés doivent consentir des préférences aux pays en voie de développement, sans les étendre aux pays industrialisés ;

4) Les pays en voie de développement pourraient se consentir mutuellement des traitements préférentiels sans que ceux-ci soient étendus aux pays déjà développés. Ces préférences seraient accordées sans préjudice des droits et obligations découlant de la constitution de groupements régionaux de pays en voie de développement ;

5) Tenant compte des inégalités que présentent les pays en voie de développement, du point de vue de la croissance économique, il conviendra de prévoir un traitement préférentiel répondant aux caractéristiques des pays les moins développés. Ce traitement préférentiel devra se fonder sur l'octroi à ces pays d'avantages particuliers qui n'auront pas le caractère d'une discrimination commerciale entre pays en voie de développement ;

6) Si l'Amérique latine — en tant que région — ne trouve pas d'écho aux propositions qu'elle fera à la présente Conférence pour que les pays industrialisés ouvrent leurs frontières au commerce de ses produits primaires et de ses articles manufacturés et semi-finis, elle devra nécessairement planifier son développement dans les limites de son continent selon des principes d'autarcie, en fermant ses marchés aux produits en provenance d'autres régions.

Etant donné que mon pays exporte surtout des produits tropicaux, je dois mentionner spécialement les mesures que mon gouvernement estime nécessaires pour libérer les échanges de ces produits.

Le Gouvernement de l'Equateur estime que les lourdes taxes intérieures que les pays industrialisés appliquent souvent à la consommation des produits tropicaux de base limitent gravement l'expansion de la demande et privent les pays en voie de développement d'importantes possibilités d'augmenter leurs exportations.

Les droits de douane dont les pays industrialisés frappent les importations de ces produits tropicaux devraient être supprimés dès que possible. De même, il faudrait mettre fin aux discriminations de toute nature dont les produits tropicaux exportés par l'Amérique latine font l'objet. La suppression des droits de douane et des discriminations devrait être étendue aux produits dans la fabrication desquels entrent des denrées tropicales.

Les droits de douane et les taxes intérieures perçus par les pays industrialisés sur les produits finis dans la fabrication desquels entre un pourcentage élevé de matières premières tropicales expor-

tées par les pays en voie de développement devraient être abaissés jusqu'à un niveau qui ne compromette pas l'expansion industrielle du pays d'origine et qui contribue à accroître la demande intérieure du pays importateur.

J'estime qu'il convient d'entreprendre dès que possible, au niveau des experts, une étude détaillée des raisons pour lesquelles le coût de transformation et le prix de vente de certains produits tropicaux exportés par l'Amérique latine sont si élevés dans quelques pays industrialisés, afin de déterminer

les mesures propres à éviter des charges que nous considérons comme excessives.

Je demande également avec insistance l'appui des pays industrialisés en faveur de la conclusion d'accords sur les produits tropicaux, à condition que l'objet essentiel de ces accords soit d'accroître le volume du commerce des pays en voie de développement et que les accords en question aient également pour résultat d'élever le niveau des prix payés pour nos produits.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ALBERTO ULLASTRES, MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

à la onzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : espagnol]

Je crois que c'est une grande chance pour cette Conférence d'être présidée par le Ministre du trésor et de la planification de la République arabe unie ; je m'en réjouis comme vous tous, et je le félicite de sa nomination à ces hautes fonctions ; c'est pour moi un grand plaisir aussi de m'adresser à vous aujourd'hui, en présence de son suppléant provisoire, le représentant de la Colombie, M. Lleras, auquel m'unissent, comme ils unissent nos deux pays, les liens les plus étroits d'amitié et de fraternité.

Les paroles que je vais prononcer ici aujourd'hui — tout comme celles des orateurs qui m'ont précédé — ont comme arrière-plan l'excellent rapport établi par le Secrétaire général de la Conférence, qui expose avec tant de clarté les questions que nous allons discuter ici ; ce rapport met en lumière, en termes réfléchis et mesurés, bien des points qui ont été examinés au cours d'autres réunions internationales (notamment celle que le groupe latino-américain a tenue à Alta Gracia) et qui constituent, pour beaucoup de délégués, les points de départ de cette Conférence.

Pour la première fois, à peu près toutes les nations du monde se trouvent réunies pour discuter les problèmes du commerce international. Certes, notre sujet se réduit théoriquement aux problèmes du commerce, mais n'oublions pas que le commerce est l'expression du marché, et que le marché est le point central où confluent toutes les actions et réactions économiques des secteurs de la production et de la consommation, tant sur le plan national que sur le plan international. Ce que nous débattons ici, en réalité, Monsieur le Président, c'est donc le pro-

blème général de la vie en commun des nations, le problème général d'un ordre économique international fondé sur la justice.

Mais il serait hors de propos d'étendre notre examen à tous les effets possibles des mesures de caractère commercial que pourra prendre ou que pourra examiner cette Conférence ; celle-ci devra se borner, comme je le fais à présent, à étudier les aspects ou à proposer les solutions qui visent directement à ordonner le marché international dans les secteurs qui voient surgir le plus de contestations, qui suscitent le plus de problèmes et qui créent entre les nations les désaccords économiques — et parfois aussi politiques — qui nous ont amenés à nous réunir ici.

Nous ne pouvons oublier cependant que notre discussion est axée sur le commerce, en tant qu'instrument qui peut aider mais qui, en fait, freine en ce moment les efforts de développement d'une grande partie des pays représentés dans cette salle.

La position de l'Espagne dans cette Conférence est une position difficile et, en même temps, simple. Mon pays se trouve à mi-chemin entre le développement et le sous-développement. Nous ne sommes pas encore un pays industrialisé et bien capitalisé. Certes, notre revenu par habitant est peu élevé, mais on ne peut pas dire que l'Espagne soit un pays sous-développé qui n'aurait pas encore pris le départ dans la course au développement. Tout au contraire, je crois que nous avons pleinement réussi notre démarrage et que nous avons accédé au stade du développement autonome, grâce au

dynamisme de nos entrepreneurs, grâce aux possibilités nationales d'épargne et de formation de capital, et grâce à l'organisation administrative qui permet à l'Etat d'encadrer et d'encourager ces activités privées.

Cette position intermédiaire de l'Espagne dans le monde du développement et de ses problèmes fait que, en un certain sens, les questions, les articles et les produits commerciaux dont on parle et dont va traiter la Conférence ne nous concernent, la plupart du temps, que très accessoirement. Pour nous, l'acquisition de produits manufacturés auprès des pays développés ne pose pas de problème grave, même si elle s'accompagne de cette hausse de prix permanente, bien que lente, qui est à l'origine ou qui est l'un des deux facteurs de la dégradation des termes de l'échange qui réduit le pouvoir d'achat international des pays sous-développés. Nous ne connaissons pas non plus, comme vendeurs ni comme exportateurs, les problèmes des pays tropicaux ni ceux des pays de la zone tempérée, parce que nous ne sommes pas gros exportateurs — ni même souvent petits exportateurs — de ces produits tropicaux, ni de viandes, de céréales, de produits laitiers, etc.

Nos exportations sont de celles dont les réunions internationales ne s'occupent guère et qu'elles songent encore moins à protéger. Nos exportations sont celles de la zone méditerranéenne : produits horticoles, fruits frais et primeurs. Lorsque nous en discutons, c'est dans des réunions très restreintes, en général avec nos principaux clients, qui sont traditionnellement les pays européens.

Certes, notre délégation aimerait que la question des exportations de l'Espagne — qui sont actuellement soumises à certaines restrictions, tout comme celles des pays tropicaux ou tempérés — soit débattue au cours des séances de la Conférence, mais elle a peu d'espoir que nos problèmes dans ce domaine puissent être traités à fond et résolus du point de vue qui nous intéresse. Je n'essaierai donc pas de détourner systématiquement les travaux de la Conférence pour qu'elle centre son intérêt, ses lumières et son attention sur les problèmes de l'Espagne ou de quelque autre pays méditerranéen semi-développé comme le nôtre, en laissant de côté ceux qui intéressent de nombreux pays dont le développement est beaucoup moins avancé.

L'Espagne dans cette Conférence parlera donc sans passion, mais je ne voudrais pas que ce détachement fasse de la délégation espagnole une simple spectatrice de ce qui va être réalisé ici : les problèmes brûlants que doit examiner la Conférence sont eux-mêmes passionnants, et il est impossible à qui se sent humain, à qui a le sens de la justice et songe à l'avenir de notre monde tourmenté, de rester indifférent devant ces problèmes et devant les solutions que l'on pourra leur donner. Par conséquent, l'Espagne, la délégation espagnole, va participer aux travaux de la Conférence activement,

bien que sans préjugé, mais je pense que c'est précisément ce désintéressement qui peut permettre à la délégation espagnole, au cours de la Conférence, et à son chef, en ce moment même, de prononcer au sujet des problèmes posés quelques paroles qui mériteront peut-être votre attention justement parce que, au milieu de tous les intérêts qui sont ici en jeu, ces paroles pourraient bien être parmi les plus objectives et, à ce titre — sinon pour leur valeur intrinsèque — obtenir une certaine audience.

La situation intermédiaire de l'économie espagnole ne nous a pas empêchés de suivre une politique tout à fait conforme aux doctrines économiques et commerciales des pays développés. Comme vous le savez, l'Espagne a adopté un plan de stabilisation qui applique rigoureusement les principes traditionnels de l'organisation économique intérieure et ceux du commerce international. Dans ce dernier domaine, nous avons décidé de libérer nos importations, qu'elles proviennent de pays développés ou bien — comme c'est souvent le cas — de pays moins développés que le nôtre. En ce sens, nous nous sommes associés aux projets et aux efforts qui tendent à faciliter l'écoulement de leurs produits aux pays moins développés de la zone tropicale ou de la zone tempérée. Qui plus est, nous avons souvent, de notre propre initiative, abaissé nos tarifs douaniers afin d'augmenter la capacité de consommation de ces produits sur le marché espagnol.

La politique commerciale plutôt libérale suivie ces dernières années par l'Espagne lui a valu, certes, une croissance économique intérieure avec un niveau de prix assez stable, mais elle a également provoqué chez nous (et ceci montre qu'il existe au fond, pour tous les pays sous-développés ou en voie de développement, un problème qu'il faut aborder et qui est celui-là même que nous étudions ici) un déficit commercial considérable qui va s'aggravant, un déficit de la balance commerciale qui, pour l'année 1963, s'est élevé à environ un milliard de dollars.

A quel point nous avons voulu jouer franc jeu sur le marché international et dans la coopération économique internationale, c'est ce qui ressort du fait que ce déficit se produit parce que nos importations se montent à quelque deux milliards de dollars, tandis que nos exportations n'atteignent même pas le milliard de dollars. Il est vrai que nous comblons ce déficit par nos recettes invisibles provenant essentiellement du tourisme et des envois de fonds des Espagnols qui travaillent à l'étranger, mais il est vrai aussi qu'il y a là un défaut du système, car il n'est pas possible qu'un pays qui s'applique à suivre les règles traditionnelles s'expose pendant plusieurs années — le processus n'est d'ailleurs pas terminé — à un déficit commercial croissant qui montre que la structure du commerce international et sans doute aussi, en grande partie, la structure économique et commerciale de l'Espagne elle-même ne sont pas tout à fait au point.

Une politique de libéralisation internationale

comme celle que nous avons suivie a entraîné une augmentation de nos importations de beaucoup supérieure à celle de nos exportations. Et justement, tout pays qui fait un très grand effort pour se développer doit se prémunir contre une situation de ce genre, car la progression, tant des investissements intérieurs que de la consommation, stimule très fort les importations, au moment même où l'augmentation de la demande intérieure vient freiner automatiquement les exportations. Nous ne ferions grief à personne de ces difficultés, et nous les supporterions nous-mêmes si nos partenaires, c'est-à-dire le reste du monde, jouaient également franc jeu, si, en définitive, les marchés n'étaient pas viciés comme ils le sont. Certes, le problème que nous venons examiner ici ensemble est, je pense, en premier lieu, un problème de justice internationale, mais c'est aussi le problème du défaut, ou des défauts du marché international, de ce marché que nous essayons de contrôler avec des théories et des doctrines fondées sur des hypothèses qui ne correspondent pas à la réalité structurale internationale et que dément également la réalité structurale de chacun des pays qui interviennent sur ce marché mondial comme importateurs ou comme exportateurs.

Je dois déclarer qu'en ceci, comme en tant d'autres choses, je me suis largement inspiré des extraits du rapport du Secrétaire général que je vais citer, et des paroles que nous avons eu la chance d'entendre ces jours-ci, lorsque M. Prebisch nous a exposé oralement le contenu de son rapport.

Le Secrétaire général a fait une allusion — que d'autres délégués ont reprise plus ou moins largement, et je crois que le représentant de la Nouvelle-Zélande qui a pris la parole avant moi s'y est également référé — au manque d'homogénéité qui existe dans le milieu international. Toute la théorie et toute la doctrine reposent sur l'hypothèse qu'il y a homogénéité dans le monde de l'économie — sur le plan national et sur le plan international — mais l'expérience nous montre, systématiquement et partout, qu'il n'en est pas ainsi.

Lorsqu'en essayant d'organiser le commerce international de telle manière qu'il aide les pays en voie de développement au lieu de les contrecarrer, nous nous heurtons à des difficultés que nous ne saurons comment résoudre, la première chose à faire sera de reviser nos hypothèses de départ : à l'heure où l'on parle tant de la philosophie des organisations internationales ou de celle des intégrations économiques régionales, il ne serait pas mauvais que la Conférence entreprenne, comme point de départ de ses travaux à venir, de reviser la philosophie du commerce international, en réexaminant les concepts de base et en adaptant les principes à cette hétérogénéité des structures qui se manifeste continuellement, à cette hétérogénéité dont tout le monde a déjà reconnu qu'elle existe, par exemple, entre les activités agricoles et les activités industrielles, même dans le cadre national — et qui fait qu'on applique des théories et des doctrines complètement différentes

et qu'on a tendance à être très libéral en matière industrielle et très protectionniste pour ce qui est de l'agriculture. Est-ce là une inconséquence ? Ce n'en est pas une sur le plan humain ou social, mais c'en est une quand même, et qui tient à notre logique économique unitaire, axée sur la seule industrie et insoucieuse des besoins de l'agriculture. Pour ma part, je ne taxerai pas d'inconséquence le pays qui refuse de permettre aux agriculteurs étrangers d'inonder son marché intérieur de leurs produits sous le prétexte que le principe de la liberté des échanges doit s'imposer à tous, car nous ne pouvons oublier les incidences humaines, politiques, sociales, culturelles et démographiques d'une telle pénétration économique d'un pays dans un autre.

Eh bien, précisément pour être conséquents avec nous-mêmes, je pense que nous devons transposer aussi cette compréhension sur le plan international et reconnaître que les pays de production agricole doivent avoir un comportement distinct au sein de l'économie internationale, et que les marchés de leurs produits devront être traités tout autrement que ceux des produits manufacturés des pays industriels.

Le problème me paraît être essentiellement, je vous l'ai dit, une question de justice internationale. L'idée d'une action sociale à l'intérieur des pays a déjà pénétré au fond de toutes les consciences; ainsi, toutes les politiques nationales se proposent, sous une forme ou sous une autre, tant dans les Etats libéraux que dans les Etats socialistes, le même objectif de réforme sociale. Or cette idée n'avait pas pénétré jusqu'ici avec la même force d'impact dans le milieu international, et je ne vois pas pourquoi elle ne le ferait pas, les raisons étant à coup sûr les mêmes. Il est vrai aussi que l'on peut lui opposer les mêmes objections, mais il n'y a qu'à appliquer les moyens adéquats pour en venir à bout; nous ne devons, en aucun cas, renoncer à faire pénétrer cette action sociale dans le domaine international, parce que nous en avons les moyens, et il ne nous manque que des idées claires pour les utiliser. Tel devrait être le principe essentiel et le fondement des études et des décisions de cette Conférence. L'autre jour, le représentant des Etats-Unis a conclu son intervention en rappelant une phrase du regretté Président Kennedy; il nous a dit que cette action de caractère international, ce qu'on appelle l'aide aux pays sous-développés — ce mot d'« aide » ne me plaît pas du tout, car l'aide serait œuvre de charité et c'est de justice qu'il s'agit ici — doit être entreprise par les Etats-Unis (je dirais plutôt : par tous les pays développés) parce qu'elle est juste. Et c'est en effet sous le rapport de la justice qu'il faut aborder le problème et non en partant de je ne sais quel don unilatéral.

La justice sociale, dont les prémisses n'ont rien à voir avec le fait que ceux qui possèdent la richesse ont pu l'acquérir par des moyens bons ou mauvais, à bon droit ou sans droit, et qui est indépendante de la productivité économique qui a conduit chaque

homme et chaque nation à accéder à plus de richesse, découle tout simplement de la solidarité des hommes, laquelle fait qu'il est juste de remédier aux déficiences structurales, psychologiques, climatiques ou autres dont souffrent beaucoup de pays, au moyen d'une redistribution au moins partielle du revenu mondial en leur faveur.

Mais laissons là cet aspect de la justice sociale internationale et revenons à une justice purement commutative, que l'on doit aux pays sous-développés, puisqu'ils sont perpétuellement défavorisés par la détérioration des termes de l'échange entre leurs produits et ceux des pays développés. En raison, précisément, de ce défaut des marchés internationaux, les transactions commerciales entre pays développés et pays sous-développés ne sont pas justes : elles pèchent non pas seulement du point de vue social mais même au regard d'une justice purement commutative.

Comment se fait-il que ces transactions ne soient pas justes et que les produits manufacturés ou les biens d'équipement vendus par les pays développés augmentent constamment de prix pour les pays sous-développés, alors que les prix des produits vendus par ces derniers — essentiellement les produits de base — demeurent stationnaires ou montrent une tendance à la baisse que je qualifierai de quasi séculaire, avec des phases parfois très aiguës ?

Telle est la première réalité que doit affronter la Conférence, et elle doit l'affronter en partant d'une philosophie qui nous fasse comprendre l'origine de ces problèmes, qui nous indique les moyens de les résoudre, et, cela va sans dire, qui évite des récriminations qui seraient déplacées de toute manière.

Je vous ai dit que j'allais parler sans passion, comme quelqu'un qui se trouve au milieu d'une bagarre qui ne le concerne point. Ainsi, tout comme je pense qu'une réforme du marché international doit partir des pays développés (pays socialistes ou pays à économie de marché, car nous trouvons chez les uns et chez les autres les mêmes discriminations et le même déséquilibre au détriment des pays en voie de développement, puisqu'il n'y a plus qu'un seul marché avec des prix toujours plus uniformes), de même j'estime qu'un marché de concurrence ne peut être dominé par un seul des participants, mais qu'il faut suivre les tendances générales de ce marché. Dans ce sens, je dois vous dire qu'il n'y a pas un responsable unique; aucun pays développé, pris en lui-même, ne peut être responsable de cette situation des pays en voie de développement; aucun pays développé ne pourrait à lui seul corriger ces vices du marché international, parce qu'il serait absurde, antiéconomique et indéfendable qu'il vende ses produits manufacturés meilleur marché que les autres ou qu'il achète ses matières premières sur le marché international plus cher que les autres.

Tout cela serait une pure absurdité du point de vue économique, parce que ce serait une action sur le marché, ce ne serait pas une action bilatérale entre

deux groupes de participants qui s'affrontent sur le plan politique : les pays développés et les pays sous-développés. Mais ici il s'agit d'autre chose : la Conférence a précisément permis de réunir ces deux groupes d'intérêts en vue d'aboutir à un accord sur la régularisation des marchés ou sur l'adoption de mesures qui satisfassent les uns sans trop léser les autres; les accords ainsi conclus volontairement, puis appliqués obligatoirement, permettront à tous les participants, acheteurs ou vendeurs, d'exercer sur le marché une action conjointe et cohérente qui pourra donner les résultats voulus. Mais si aucun des pays développés pris en particulier n'est responsable de cette situation des pays sous-développés, ils le sont tous ensemble, et c'est pourquoi il leur incombe la grande responsabilité, dans cette Conférence, d'adopter des solutions qui permettent de déblayer la voie, pour l'avenir, dans ce marché si difficile des matières premières et des articles manufacturés, ainsi que des biens d'équipement qu'ils vendent. Et leur responsabilité est plus grande que celle des pays sous-développés, du fait que les doctrines qui gouvernent la vie économique nationale et internationale ont été élaborées et continueront d'être élaborées, la plupart du temps, par les hommes des pays développés : ces doctrines nous viennent donc des pays développés et ce sont ces pays qui détiennent les richesses, en même temps que la culture, la doctrine et les moyens de rendre viables et effectives les décisions qui peuvent être adoptées dans une conférence internationale.

Peut-être serait-il bon d'examiner pendant quelques instants les causes de cette disparité de prix entre les matières premières et les produits manufacturés, disparité qui tient en partie au marché international, notoirement faussé, mais qui tient également en grande partie aux structures économiques internes, tant des pays développés que des pays sous-développés ou semi-développés, car ce marché international est vicié et manque d'homogénéité et de cohérence, parce qu'il ne remplit pas au départ, quant à l'offre et à la demande, les conditions requises par la théorie classique du commerce international.

Partons de cette question des matières premières ou produits de base. Nous connaissons tous fort bien, car on nous les a exposés et répétés à satiété, les problèmes que posent les matières premières que les pays sous-développés mettent sur le marché international. La structure de leur production est tout à fait différente de celle des productions industrielles.

La rigidité de ces structures est incroyable, non seulement parce que les structures agricoles sont rigides par elles-mêmes — c'est le cas aussi dans les pays développés — mais parce que, dans les pays sous-développés, la résistance au changement est augmentée par le manque de moyens, l'inertie traditionnelle et cent mille autres raisons. En outre, la production agricole dépend en grande partie des conditions climatiques et elle est, par conséquent,

sujette à de brusques augmentations ou diminutions de l'offre, que ne peuvent prévoir ni les entrepreneurs, ni la demande et auxquelles il est impossible de s'adapter avec la rapidité voulue.

Ainsi, des augmentations ou des diminutions légères de l'offre de matières premières provoquent des fluctuations absolument disproportionnées des cours. Un excédent relativement faible de l'offre sur la demande provoque une forte baisse du cours international, une chute disproportionnée, car, dans tous ces mouvements de prix, sur le marché international, qui du point de vue commercial est passablement faussé par des structures à base de monopoles, il faut ajouter, à l'influence des causes objectives, celle des spéculations des grandes sociétés commerciales internationales ou des grandes entreprises d'importation ou d'exportation, mais surtout d'importation; et alors, nous l'avons vu récemment pour plus d'un produit, une petite augmentation de l'offre provoque une forte chute des prix; mais nous avons vu aussi le phénomène contraire — que les pays sous-développés ne souhaitent pas davantage, car il entraîne également une altération permanente et l'impossibilité d'établir des prévisions pour leurs productions — des hausses extrêmement fortes de prix qui à la longue gênent autant le producteur que le consommateur, des hausses extrêmement fortes causées par une diminution relativement faible de l'offre, jointe à l'augmentation de la demande, comme cela s'est produit pour le sucre ou peut se produire en ce moment pour le café, ou peut-être également pour les viandes.

Par conséquent, il est évident qu'il faut régulariser le marché international de ces produits d'une manière ou d'une autre, et, en bref, je vous dirai que la position de l'Espagne, la position que défendra la délégation espagnole, va être d'appuyer en principe une action concertée, du genre de celle, par exemple, qui a été proposée par la délégation française en plusieurs occasions; en effet, entre les deux types de solutions qui s'affrontent — d'une part, une plus grande libéralisation des importations de produits de base, jointe à une diminution, non seulement des restrictions quantitatives, mais aussi des tarifs douaniers, et, d'autre part, la régularisation des marchés, c'est-à-dire l'action concertée des uns et des autres sur les marchés — je pense que c'est ce second système qui présente plus d'avantages que d'inconvénients par rapport au premier.

Il ne faut pas oublier qu'une baisse des droits de douane appliquée sans distinction à tous les produits pourrait favoriser, non seulement les pays sous-développés, mais aussi les pays développés qui les produisent et qui n'ont pas besoin de cet avantage; en second lieu, nous ne devons pas oublier toutes ces conséquences, que les pays sous-développés connaissent bien, mais dont pâtissent les pays développés, les conséquences d'ordre humain, social et politique, que l'entrée sans restriction de matières premières étrangères pourrait avoir sur les structures sociales du pays importateur.

En revanche, l'action concertée paraît présenter tous les avantages, puisqu'elle tente en somme de corriger les défauts d'un marché international qui ne fonctionne pas comme il le devrait, alors que des mesures de libéralisation des échanges ou de désarmement douanier ne modifieraient pas cette structure défectueuse.

Et maintenant, quittant le sujet des matières premières, qui va être le plus traité, comme il l'a déjà été dans toutes les conférences internationales, je voudrais passer aux prix des produits manufacturés et essayer de pénétrer la raison de leur hausse constante.

Il me semble évident que les pays développés peuvent et doivent suivre, dans l'ordre interne, la politique qui leur convient, pour de multiples raisons, et que personne, dans le monde international, ne peut leur imposer une politique de nature à modifier les conditions de la coopération ou de la vie internationale dans un sens ou dans un autre. Mais si les pays développés prennent des mesures intérieures qui nuisent à la coopération économique internationale, ils ont le devoir de rechercher les moyens de neutraliser ces effets nuisibles que leur politique nationale — tout à fait respectable pour les pays sous-développés, comme celle des pays sous-développés doit l'être pour les pays développés — exerce sur le marché international, à savoir la détérioration des termes de l'échange entre pays développés et pays sous-développés.

Simplement à titre d'exemple, et pour essayer de mettre en lumière ces causes, parce que cela nous aidera à trouver les moyens, je dois dire qu'il me semble évident, comme l'a dit également le représentant des Etats-Unis, que le point de départ, pour un pays développé, doit être de maintenir un certain taux d'expansion économique et le plein emploi, ou le maximum d'emploi possible, mais que, si cette action intérieure, ou la politique ouvrière ou syndicale, par exemple, ont des effets néfastes sur le niveau des prix des articles d'exportation, ces effets ne doivent, en aucun cas, retomber sur les pays sous-développés.

Je ne sais si vous avez réfléchi aux causes de la hausse des prix des produits manufacturés exportés par les pays développés. Si, d'une part, il est certain que la cause peut résider en partie dans l'augmentation de la demande, dans l'énorme élasticité, par rapport aux investissements et à l'épargne des pays développés, qui caractérise la demande de ces produits et de ces biens d'équipement de la part des pays sous-développés, il y a également un problème du côté de l'offre, et ce problème, à mon sens du moins, est celui de la hausse permanente des prix de revient.

Les pays développés, même les plus attachés au libéralisme, ne pratiquent plus, ces temps-là étant révolus, le laissez-faire intégral dans leur économie intérieure, ils n'ont même pas gardé une souplesse relative dans leur politique ouvrière. Il peut y avoir

un chômage très fort dans un pays développé, sans que l'on réduise les salaires pour diminuer le prix de revient et faire augmenter l'emploi, comme le voudrait le système traditionnel. Les salaires ne baissent pas pour des raisons sociales, ils ne baissent pas parce que la politique ouvrière des salaires minimums, la politique des conventions collectives ou la politique syndicale en général les empêchent de baisser, bien que ces hauts salaires puissent avoir pour effet de perpétuer un taux de chômage assez élevé.

S'il se trouve, d'autre part, que le plein emploi est pratiquement assuré dans de nombreux pays développés — et nous savons tous que le grand problème qui en résulte toujours pour l'économie est la quasi-impossibilité de maintenir la stabilité des prix — nous comprenons alors pourquoi les prix des articles manufacturés tendent, lentement mais constamment, à s'élever dans tous les pays développés, depuis quelques dizaines d'années déjà. Cette hausse des prix bénéficie, certes, aux travailleurs des pays développés, mais son contrecoup est préjudiciable aux travailleurs et à toutes les couches sociales des pays sous-développés.

Maintenons le plein emploi, poursuivons une politique favorable aux travailleurs dans les pays développés, mais trouvons le moyen d'éviter que ces hausses de prix qui se produisent dans les pays développés ne tournent, s'agissant de biens d'exportation, au détriment des pays sous-développés, et cela parce qu'un marché international faussé non seulement en ce qui concerne les marchandises, mais aussi dans l'ordre monétaire, empêche l'entrée en jeu des forces qui égaliseraient automatiquement les prix des produits manufacturés. C'est qu'en effet, un pays développé est beaucoup plus capable de résister à une hausse des prix intérieurs et à une hausse des prix de ses produits d'exportation que les pays sous-développés, et cela en grande partie parce qu'il tient en main l'instrument monétaire international et peut, en le manipulant adroitement, supporter indéfiniment cette augmentation des prix internationaux, en attendant que les autres pays développés qui exportent les mêmes produits manufacturés en soient arrivés au même degré d'inflation ; après quoi, les coûts et les prix internationaux de ces produits s'égalisant, la concurrence ne joue pas et ne les oblige pas à faire marche arrière ni à rajuster leurs coûts et leurs prix.

Voilà donc pourquoi, continuellement et périodiquement, les prix des produits manufacturés vendus par les pays développés s'établissent à un niveau plus élevé, au préjudice des pays sous-développés.

Je pense que la Conférence pourrait inscrire également à son ordre du jour l'examen de ce genre de problèmes, dans leurs rapports — pourquoi pas ? — avec les problèmes monétaires internationaux. Puisque l'on doit examiner ici les questions relatives aux marchandises, et aussi tout ce qui concerne les adjuvants du commerce international (transports, services, etc.), ce grand auxiliaire qu'est le système

des paiements doit évidemment figurer dans cette remise en ordre du marché des produits. Il me semble en effet que les taux de change — outre la politique monétaire générale — tels qu'ils fonctionnent actuellement, sont également un moyen de discrimination à l'égard des pays sous-développés.

Déjà, en principe, les monnaies de pays développés tendent à être légalement surévaluées, et les monnaies des pays sous-développés tendent à être légalement sous-évaluées, je ne sais dans quelle mesure, mais je vois bien pour quelles raisons d'ordre structural. Or, si à la chute des prix internationaux nominaux s'ajoute l'effet de cette discrimination, pour faible qu'elle soit, il est évident qu'il y a là un autre facteur qui vient réduire le pouvoir d'achat des pays sous-développés.

Et je crains que ce genre de problèmes, qui tiennent tant aux articles manufacturés d'exportation qu'à l'aspect monétaire de la question, ne s'aggravent à mesure que la coopération entre les pays développés sera plus active — cette coopération qui va s'établir, qui s'établit déjà sous forme d'accords monétaires, qui s'établit déjà sous forme d'associations, de marchés communs ou de zones de libre-échange. Car, dans la mesure où les pays libéralisent les relations commerciales entre eux, appliquent le multilatéralisme et réalisent l'intégration, toute hausse des prix chez l'un d'entre eux gagne rapidement et sûrement les autres et, par conséquent, ce problème de la hausse permanente des prix des articles manufacturés, du moins à l'intérieur des pays exportateurs, tendra non pas à s'atténuer, mais à s'aggraver. C'est pourquoi il devient de plus en plus nécessaire de l'examiner sur le plan international, pour arriver à neutraliser, grâce aux systèmes que vous voudrez — le financement compensatoire, ou tout autre moyen — ces effets des autonomies politiques du groupe des pays développés.

Du reste, je ne voudrais pas que vous pensiez que je parle ici exclusivement des pays développés à économie de marché, parce que, comme je vous l'ai déjà dit, il s'agit de quelque chose qui appartient à l'essence de la politique de chaque groupe de pays — non pas classés en pays socialistes et en pays libéraux, mais en pays développés et en pays sous-développés — et tous les pays développés, qu'ils soient de l'un ou de l'autre type, qu'ils soient libéraux ou socialistes, par la force propre de leurs politiques internes, de leurs pressions intérieures, et par la force propre de ce marché international unique auquel nous participons tous — pays développés et pays sous-développés, pays libéraux et pays socialistes — ont la chance de profiter des mêmes choses dont profitent les pays libéraux, et cela au préjudice des pays sous-développés, qu'ils soient socialistes ou libéraux.

Et puisque nous pensons à créer, pour certains produits ou groupes de produits, un marché mondial plus fluide, plus juste et plus cohérent, nous ne

pouvons pas ne pas mentionner le problème de l'organisation commerciale à l'étranger qui se pose aux pays sous-développés. Il ne s'agit pas seulement, pour eux, d'obtenir à chaque stade de la commercialisation le prix maximum pour leurs produits ; il s'agit, pour les pays sous-développés, d'arriver dans le domaine commercial jusqu'à l'échelon le plus proche du consommateur, pour profiter également de toutes ces marges et de tous ces services de commercialisation qui représentent dans le monde, dans les économies, à mesure qu'elles se développent, un pourcentage toujours plus élevé, par la nature même des choses, du produit final, à tel point que la valeur de la matière première, livrée au consommateur d'un pays développé, représente une petite fraction du prix payé par ce consommateur.

Sans entrer dans des explications de type spéculatif, qu'il suffise de dire que les services de commercialisation, parce qu'ils sont toujours plus diversifiés, plus efficaces et plus coûteux, et qu'ils courent des risques plus grands, doivent nécessairement représenter une part plus importante du produit final.

Mais précisément, il faut que ce soit le pays sous-développé, avec ses propres services dans la mesure du possible, qui reçoive cette part toujours plus importante du produit final, parce qu'autrement, la revalorisation des produits de base, cotés f.o.b. ou f.a.s. ou comme vous voudrez, sera, comme nous le disons en espagnol, *el chocolate del loro*, c'est-à-dire, un avantage insignifiant, comparé aux problèmes de financement, d'investissement et de balance des paiements que les pays sous-développés doivent résoudre, et qui vont être de plus en plus aigus si ces pays continuent dans la voie du développement, la voie des tensions intérieures et des besoins croissants en capitaux et en devises.

A cet égard, je pense qu'une aide technique prêtée par les organismes internationaux et par les pays développés en vue de la commercialisation des produits d'exportation des pays sous-développés est indispensable, qu'elle est aussi importante, sinon plus, que la revalorisation de ces produits au départ. Cette aide contribuerait d'autre part à briser certains groupements monopoloides d'achat — dont j'ai déjà parlé — dans les pays sous-développés et permettrait à ces derniers de défendre leurs productions et leurs marchés.

A cet égard, je n'ai pas besoin de vous dire la satisfaction, la joie avec laquelle ma délégation, comme vous tous, je pense, a écouté les paroles prononcées ici l'autre jour par le président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, M. Woods. Cela a été une surprise très agréable de contempler les points de vue, les nouveaux points de vue de la Banque mondiale, devant les besoins des pays sous-développés, et de voir s'ouvrir en éventail, à partir de l'aide anté-

rieure presque exclusivement consacrée à l'infrastructure, toute cette gamme de nouvelles activités et de nouveaux moyens à mettre à la disposition des pays sous-développés, qui vont depuis le crédit destiné à la réforme des structures agraires, par exemple, jusqu'à l'assistance technique accordée — je l'espère — pour la commercialisation de leurs produits, ou pour l'enseignement, le logement, la fourniture d'équipements industriels ou de pièces de rechange, etc.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur un sujet qui a été évoqué ici, qui a été mentionné par plus d'un délégué et dans plus d'un rapport — la question des investissements privés étrangers dans les pays sous-développés — particulièrement en ce qui concerne les aspects de cette question qui touchent aux problèmes propres à cette Conférence, c'est-à-dire ceux du marché international. Il est évident, en effet, que tous les pays sous-développés ont besoin d'apports de capital étranger, soit sous la forme de prêts ou d'apports officiels d'Etats ou d'institutions internationales, soit sous la forme de capitaux privés. Mais l'expérience nous montre que ces apports de capitaux privés (nous autres, Espagnols, qui en avons une expérience active et passive, nous pouvons également en parler sans passion, étant à la fois importateurs et exportateurs de capitaux privés) doivent s'accompagner de certaines précautions, afin qu'ils n'excèdent pas certaines limites et ne suscitent pas de réactions en sens contraire dans les pays sous-développés, réactions qui seraient ensuite très difficiles à arrêter ou à corriger.

Les investissements privés dans les pays sous-développés devraient bénéficier d'un certain nombre de garanties que l'on pourrait incorporer dans un statut de l'investissement étranger. Ces dernières années, et jusqu'à présent, on a parlé de projets, on a établi et on étudie des projets concernant les investissements privés à l'étranger, mais ces garanties, ces statuts, ces prévisions, sont toujours envisagés du côté de l'investisseur; or ces statuts ne seront efficaces et n'atteindront pas leurs objectifs s'ils ne tiennent pas également compte des garanties, des précautions et des besoins du pays qui reçoit les capitaux privés. Car l'expérience nous apprend — je l'ai signalé tantôt — qu'il y a des investissements qui perturbent l'économie, au lieu de lui venir en aide. Par exemple, quand un pays atteint un stade de semi-développement et veut exporter des articles manufacturés, produits d'industries qu'il a montées avec des brevets, des licences ou des capitaux étrangers, il se heurte bien des fois à un pacte de non-exportation conclu entre l'investisseur national et l'investisseur étranger; dans ce cas, donc, ce que nous demandons si souvent, à savoir d'élargir le marché afin que les unités industrielles des pays sous-développés ou semi-développés aient un volume suffisant, un marché suffisant pour que leurs coûts unitaires puissent soutenir la concurrence des autres industries du monde développé, est impossible parce que les marchés nationaux sont insuffisants et que

les pactes de non-exportation interdisent l'accès des marchés étrangers. D'autre part, un investissement étranger peut également créer des problèmes s'il provoque des augmentations d'importations hors de toute proportion avec les diminutions d'importations qu'il permet. L'effet qu'il exerce par les relations structurales et par les importations auxquelles il donne lieu, directement ou indirectement, peut contribuer à déséquilibrer la balance des paiements, lorsqu'on n'a pas bien examiné s'il permet effectivement d'épargner plus de devises qu'il n'en fait dépenser.

Enfin, il est évident que tant que les investissements privés étrangers ne s'enracinent pas et ne s'identifient pas avec les intérêts du pays qui les reçoit, il subsistera toujours un état de tension qui n'est profitable ni aux uns ni aux autres. Il n'empêche que les pays sous-développés doivent se faire à l'idée que l'investissement privé étranger joue un rôle que ne peuvent jouer ni le capital national, ni l'entrepreneur national, ni les prêts ou apports publics de l'étranger; ce rôle, c'est de susciter un apport de connaissances techniques dans des secteurs industriels, c'est d'introduire un dynamisme qui est essentiel, le dynamisme de l'entrepreneur et de l'industriel, dynamisme qui, lorsqu'il atteint un certain niveau — que j'appellerai le mur du son du développement — permet au pays bénéficiaire de se développer par lui-même, alors qu'il dépendait auparavant presque exclusivement de l'impulsion, de l'initiative, des connaissances techniques et, en fin de compte, du dynamisme industriel de l'étranger.

Je crois que j'ai retenu trop longtemps votre attention, mais je crois également que peu de délégations pourraient dire avec autant de clarté — et peut-être aussi avec autant de franchise brutale — les choses que la délégation espagnole avait à dire du haut de cette tribune.

Il s'agit d'aller au fond des problèmes, chaque pays, développé ou non, examinant sa propre économie nationale, et faisant son examen de conscience, afin de voir où se trouve, dans l'ordre interne, la racine des maux que nous connaissons tous — racine qui n'est pas seulement à l'intérieur des pays développés — et d'où viennent les difficultés intérieures des pays sous-développés qui veulent atteindre le rythme de croissance souhaitable. Pour cela, nous devons, tous et chacun, faire un

effort qui sera parfois très dur et qui demandera souvent des sacrifices héroïques.

Souvenons-nous que les pays qui ont atteint leur plein développement n'y sont pas parvenus du jour au lendemain, mais qu'ils ont fait un effort tenace et persévérant pendant des générations et pendant des siècles, parfois même au prix du sang de leurs nationaux.

C'est donc une tâche politique, et non pas seulement technique, pour tous les dirigeants, ceux des pays développés et ceux des pays non développés, d'avoir les idées claires, de s'assimiler la philosophie adéquate et de s'efforcer ensuite d'en imprégner leurs propres ressortissants : dans les pays développés, afin qu'ils fassent l'effort financier nécessaire de compensation, de cession de certains droits ou intérêts, qui peut-être ne leur appartiennent pas autant qu'ils le croyaient, puisqu'ils conviennent mieux aux autres; et dans les pays sous-développés, afin qu'ils recommandent à leurs populations de maintenir au rythme voulu leur pression en faveur d'un niveau de vie meilleur. Par exemple, si l'on prévoit pour ces pays la possibilité d'une progression annuelle de 6 à 8 p. 100, qu'ils l'admettent et l'acceptent et qu'ils ne prétendent pas à une augmentation de 20 ou 25 p. 100, ce qui est presque extravagant. Cette prétention rendrait évidemment impossible l'action de leurs dirigeants, qui se heurtent à tant de difficultés et qui doivent avoir leurs arrières assurés pour pouvoir se tourner vers les pays développés et leur dire : « Nous faisons tout ce que nous devons faire. C'est vous qui êtes responsables de l'ordre et de la justice dans l'économie internationale. Vous avez la parole ».

En fin de compte, je crois qu'il est inutile de résumer les thèses exposées, les suggestions relatives aux travaux de la Conférence, l'ordonnance que nous devons donner à la vie en commun des nations et la manière dont nous devons régler les échanges commerciaux et le marché mondial des produits en cause.

Je terminerai donc en disant simplement que la Conférence, en général, et chacune des délégations, en particulier, peut compter sur l'expérience et sur la bonne volonté de l'Espagne, qui, ces dernières années, a passé par tous ces périls, comme sujet actif et passif, avec le désir d'obtenir pour le monde un peu plus de prospérité et beaucoup plus de justice.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. GEORGE W. BALL,
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

à la cinquième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : anglais]

Au cours des quelques dernières années, le monde a accordé beaucoup d'attention aux relations entre ce qu'il est convenu d'appeler les pays développés et les pays en voie de développement. Il est communément admis que les conceptions humanitaires du xx^e siècle exigent que tous les peuples du monde aient l'occasion d'atteindre un niveau de vie décent. On reconnaît également que, tant que cet objectif ne sera pas atteint, le monde ne connaîtra pas la stabilité qui est indispensable au maintien de la paix.

Les efforts qu'implique le développement sont bien connus de tous les pays, quel que soit leur niveau moyen de revenu. Aux Etats-Unis, par exemple, la présente génération a été le témoin du développement d'une grande partie du Sud, où se posaient de nombreux problèmes analogues à ceux des pays en voie de développement. Et, comme vous le savez, le Président Johnson a lancé un vaste programme destiné à réduire les foyers de misère qui subsistent encore aux Etats-Unis. Mais, l'une des grandes acquisitions de l'après-guerre, c'est le fait que nous ne soyons tous venus à considérer que le problème du développement économique est un problème d'intérêt international et qui engendre des obligations internationales.

Nous avons déjà tenu de nombreuses conférences pour examiner tel ou tel aspect de cette grande question. La présente Conférence, à mon avis, est unique en son genre. Elle est organisée à l'échelle mondiale et elle s'attaque à l'ensemble du problème, dans toute son ampleur.

Les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement formeront inévitablement le cadre général de nos délibérations, au cours des prochaines semaines, mais la Conférence doit s'efforcer d'exprimer ces relations en termes concrets. Elle doit examiner tous les moyens par lesquels les pays en voie de développement peuvent obtenir des capitaux — et en particulier les devises étrangères — dont ils ont besoin pour se développer, que ce soit par le transfert de fonds publics sous forme d'aide étrangère, par l'investissement de capitaux privés étrangers, par l'élargissement du marché intérieur ou par l'expansion du commerce extérieur. Et toutes ces questions devront être envisagées dans le contexte de conditions mondiales qui soient compatibles avec nos objectifs généraux.

Dans les documents rédigés avec autant de soin que de pénétration, en vue de la Conférence, le problème qui se pose aux pays en voie de développement est présenté comme un problème de déficit commercial. Je pense qu'aucun de nous, et certainement pas notre éminent Secrétaire général, ne s'en tient à une conception purement mécanique de la question. Je suis sûr qu'il conviendra avec moi que le déficit commercial dont il s'agit doit être considéré, non pas comme une constatation arithmétique, mais comme une figure de rhétorique qui donne une idée approximative de l'ampleur et de la difficulté du problème du développement.

Il reconnaîtra également, j'en suis sûr, que ce problème ne peut être résolu d'un seul coup et qu'il ne comporte pas de solutions aisées, ni même de solutions indépendantes. Ce sera la tâche de la Conférence que d'examiner tout ce qui peut être fait pour intensifier nos efforts dans tous les domaines intéressés.

Nécessairement donc, la Conférence devra aborder toute une série de questions interdépendantes. Certes, la Conférence devra principalement s'attacher aux méthodes qui permettent de faire du commerce un instrument plus efficace du développement. Mais ces possibilités ne peuvent être envisagées isolément. Nous devons également étudier les moyens d'augmenter et de mieux utiliser les apports de capital étranger et d'assistance technique, tant publics que privés, les avantages économiques que présente la formation de groupements économiques régionaux ou l'élargissement de ces groupements et, d'une façon générale, toute la gamme des mesures nationales qu'exigent la mobilisation et l'utilisation des capitaux et qui détermineront nécessairement la contribution que le milieu extérieur peut apporter au développement.

Etant donné l'ampleur du problème du développement, l'imagination et l'innovation peuvent se donner libre cours. En même temps, nous devons nous garder des conceptions qui ne correspondent pas étroitement aux réalités économiques ou politiques, ainsi que des discussions stériles qui nous empêcheraient de prendre les mesures concrètes dont nous avons réellement besoin pour réaliser des progrès.

Les représentants de mon pays sont ici pour participer à un examen complet et sérieux de tous

les problèmes qui se posent et pour étudier une par une les questions à résoudre et les politiques à appliquer. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont eu pour souci majeur de créer de meilleures conditions économiques dans le monde. Cette préoccupation s'est affirmée dans notre politique commerciale, dans nos programmes d'assistance économique et technique, dans notre programme d'aide alimentaire pour la paix et dans notre Corps de volontaires de la paix.

Toutefois, je ne suis pas venu ici pour vanter les mérites de la politique que mon gouvernement a suivie. Nous avons beaucoup de travail à faire ensemble pendant les semaines qui viennent, et j'espère que nous saurons tous résister à la tentation de mettre en valeur nos propres réalisations, ce qui ferait perdre du temps à la Conférence sans avancer ses desseins. Il s'agit pour nous tous d'aller de l'avant et non pas de nous tourner vers le passé.

C'est dans cet esprit que je voudrais évoquer brièvement les grandes questions dont est saisie la Conférence, non pas comme questions distinctes, mais comme un ensemble qui doit répondre aux exigences d'une stratégie efficace du développement.

Je commencerai par l'hypothèse fondamentale de cette réunion — hypothèse que nous admettons tous, j'en suis sûr — à savoir que, si les pays en voie de développement veulent accéder au stade de la croissance autonome, ils doivent être capables d'acquérir un volume croissant de devises sur les marchés mondiaux. Pour cela, ils doivent élargir leurs ventes de matières premières à des prix raisonnablement stables et équitables. Ils doivent également trouver sur le marché mondial des débouchés plus larges pour les produits de leurs industries manufacturières naissantes. Cette évolution ne se fera pas automatiquement. L'expansion des possibilités d'échanges commerciaux pose de difficiles problèmes de politique et de décision, aussi bien pour les pays industriels que pour les pays en voie de développement.

Voyons d'abord la contribution que les pays industriels peuvent apporter aux échanges commerciaux des pays en voie de développement et, en même temps, à l'utilisation plus efficace des ressources mondiales que permettra l'expansion du commerce.

Tout d'abord, et c'est à mon avis le point le plus important, il faut que les pays industriels assurent et maintiennent le plein emploi et un taux élevé d'expansion économique. Ce faisant, ils amélioreront à la fois la demande et les prix des produits exportés par les pays en voie de développement. C'est ainsi que la poursuite du redressement économique des Etats-Unis et du Canada et le maintien de l'expansion rapide en Europe occidentale et au Japon sont, dans une large mesure, à l'origine du récent revirement de la tendance des cours des matières premières industrielles. Ils ont

également contribué à consolider le marché de certains produits tropicaux. Cette hausse de la demande et des prix se traduira, si elle se poursuit, par une augmentation d'environ un milliard de dollars par an des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Le plein emploi dans les pays industriels est également nécessaire pour créer un climat propice aux rajustements de structure dont s'accompagne toute libéralisation des échanges. Nous devons mettre au point des moyens qui permettent d'amortir les effets des dislocations brusques et profondes qui peuvent se produire sur les marchés des pays importateurs. Sur les questions fondamentales, toutefois, il nous faut, dans les pays industriels, faire un effort d'éducation du public en matière de commerce — tant pour éliminer les idées fausses qui ont encore cours quant à la concurrence des pays dits à bas salaires que pour faire mieux comprendre les vastes possibilités de gain qu'offre la libéralisation des échanges. C'est dans un climat de plein emploi que cet effort d'éducation a le plus de chances d'aboutir.

En second lieu, le groupe des pays industriels doit être prêt à réduire les droits de douane et autres obstacles à l'importation des produits primaires, des produits semi-ouvrés et des produits manufacturés qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Les pays industriels ont beaucoup fait au cours de ces dernières années pour réduire ces obstacles. On pourra faire davantage encore en abaissant fortement et sur toute la ligne les droits de douane dans le cadre du *Kennedy round* — et nous sommes prêts à accorder ces avantages aux pays en voie de développement sans exiger la réciprocité. Ces réductions tarifaires peuvent aider immédiatement les pays en voie de développement, mais surtout, elles peuvent créer une conjoncture qui permettra à ces pays d'édifier des industries d'exportation productives. C'est de ce point de vue que la Conférence du commerce et du développement et celle du GATT, qui doit lui succéder, se complètent efficacement.

En troisième lieu, les pays industriels doivent accepter de collaborer, chaque fois que c'est possible, en vue de mettre au point des arrangements qui permettent d'atténuer l'instabilité inhérente au commerce des produits de base et, par là, de favoriser le développement.

Nous avons fait quelques progrès, pour ce qui est d'amortir les effets des fluctuations des prix des produits de base, grâce à l'établissement de nouveaux droits de tirage au sein du Fonds monétaire international.

Nous appuyons également les efforts destinés à stabiliser les cours de certains produits de base dont l'offre est chroniquement excédentaire à des niveaux qui tiennent compte tant des forces du marché que des exigences du développement. Ces

problèmes ne peuvent être utilement examinés que pour chaque produit pris séparément ; les accords que nous pourrions mettre au point devront permettre à la fois de remédier aux déséquilibres inhérents à l'offre et de favoriser le développement. Il n'existe pas de solution générale qui puisse s'appliquer à la variété infinie des situations et des problèmes relatifs aux divers produits de base. Nous devons reconnaître honnêtement que de tels accords, si importants soient-ils pour certains produits de base, ne sont réalisables que pour un petit nombre de produits.

Les mesures ainsi envisagées dérivent toutes des tâches et des obligations qu'impose un système d'échanges multilatéral et non discriminatoire. Nous nous sommes efforcés, pendant toute la période de l'après-guerre, d'édifier ce système de liberté des échanges, parce que nous étions convaincus qu'il permettrait d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources du monde ; qu'il profiterait à tous les pays participant au commerce mondial, et qu'il s'adapterait constamment aux conditions toujours changeantes d'un monde en pleine expansion commerciale.

Notre conviction n'a pas changé. Nous croyons que le principe de la non-discrimination est d'une grande valeur intrinsèque, que toute proposition tendant à y déroger doit être examinée de très près, et que nous ne devons envisager de telles dérogations que si la nécessité en est entièrement établie.

Au cours de la préparation de la présente Conférence, on a longuement discuté de diverses formes de tarifs préférentiels dont pourraient profiter les pays en voie de développement. On a également présenté des propositions visant à organiser des marchés régionaux ou mondiaux pour les produits de ces pays. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les Etats-Unis pensent que nous devons examiner objectivement toutes les propositions qui pourraient contribuer au développement. Mais nous devons veiller que ces propositions soient définies avec assez de précision pour éviter tout malentendu quant à leur signification. C'est là un point essentiel si l'on veut que les incidences de ces propositions soient pleinement comprises et étudiées avec soin.

Nous devons être sûrs, également, que de telles propositions ne créent pas plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. En d'autres termes, nous devons être certains qu'elles procureraient des avantages économiques appréciables à quelques pays tout au moins, et que ces avantages l'emporteraient, pour tous les pays, sur les inconvénients d'une dérogation aux principes de la non-discrimination en matière de commerce.

S'agissant d'arrangements préférentiels, par exemple, il conviendra de préciser si une proposition présente un caractère mondial ou régional — si elle doit s'appliquer à tous les pays ou seulement à certains pays ou groupes de pays déterminés.

Dans la période de l'après-guerre, deux concep-

tions se sont fait jour sur la meilleure organisation des relations entre pays industriels et pays en voie de développement. En principe, mon gouvernement estime que tous les pays industriels devraient considérer qu'ils ont le devoir de promouvoir le bien-être économique de tous les pays en voie de développement. Mais on a soutenu aussi — parfois il s'agissait d'une tendance beaucoup plus que de l'affirmation d'un principe absolu — qu'il serait préférable d'organiser ces rapports sur la base d'une responsabilité particulière assumée par un pays industriel, ou un groupe de pays industriels envers tel ou tel pays, ou groupe de pays, en voie de développement.

Je ne crois pas que nous puissions apporter une solution complète à cette sérieuse question de principe au cours de la présente Conférence. Mais j'estime qu'avant d'examiner des propositions tendant à établir des rapports commerciaux particuliers entre pays industriels et pays en voie de développement, nous devons déterminer clairement si ces propositions relèvent de l'une ou de l'autre de ces deux méthodes. De plus, nous ne devons jamais oublier, au cours des débats des prochaines semaines, que les arrangements commerciaux particuliers ont pour origine historique des rapports politiques spéciaux, et que des responsabilités particulières en matière commerciale risquent d'entraîner des responsabilités particulières en matière de politique et même de défense.

Je ne présente pas ces observations pour défendre l'une ou l'autre de ces deux attitudes, mais simplement pour faire remarquer que toute dérogation importante aux principes des échanges commerciaux non discriminatoires — particulièrement dans le cas d'arrangement commerciaux entre pays industriels et pays en voie de développement — soulève inévitablement la question de l'organisation des rapports fondamentaux entre les nations.

J'ai indiqué quelques-unes des mesures que les pays industriels peuvent prendre pour ouvrir plus largement leur marché aux importations des pays en voie de développement. En bref, plus l'accès de ces marchés sera facile et plus il y aura d'échanges commerciaux ; pour leur part, les Etats-Unis préconisent résolument un abaissement des droits de douane et un accès plus facile aux marchés.

Mais les droits de douane deviennent peu à peu un obstacle moins sérieux aux exportations, et ceci sera encore plus vrai après les « négociations Kennedy ». Pour pouvoir profiter des débouchés plus larges qui s'offriront à leurs produits manufacturés, les pays en voie de développement devront être en mesure de soutenir non seulement la concurrence des autres pays exportateurs, mais aussi celle des industries nationales des pays importateurs.

Par conséquent, il importe au premier chef que les pays en voie de développement puissent vendre leurs produits manufacturés sur une base compétitive. Souvent, ils ne pourront le faire que s'ils

réussissent à créer un large marché intérieur ou, le cas échéant, un marché régional.

Ce sont, en effet, ces marchés qui permettent de réaliser des économies d'échelle. L'histoire des pays qui ont suivi le processus du développement met bien en relief ce point essentiel. Sauf dans quelques cas très particuliers, des produits manufacturés n'ont pu être vendus en grandes quantités à l'étranger qu'après avoir été fabriqués pour un marché intérieur étendu.

Dans ces conditions, nous ferions bien de nous attacher davantage aux moyens d'élargir le marché intérieur des pays en voie de développement. Le plus souvent, il faudra pour cela prendre des mesures à la fois dans les régions rurales et dans les régions urbaines, et utiliser, en les combinant, les capitaux privés et les capitaux publics tant nationaux qu'étrangers.

Dans les régions rurales, on pourrait bien accorder plus d'attention à l'accroissement de la productivité agricole et à la modernisation de l'appareil de commercialisation. Dans les régions urbaines, il faudrait songer à rompre avec les pratiques commerciales traditionnelles et restrictives qui caractérisent beaucoup d'industries de faible envergure dans les pays en voie de développement, afin d'obtenir pour le marché intérieur une production plus massive et à meilleur compte.

Ces deux sortes d'actions pourraient se renforcer l'une l'autre et entraîner une augmentation de la productivité, une réduction des prix de revient et un accroissement de la demande. En produisant ainsi pour un vaste marché intérieur, les pays en voie de développement seraient mieux en mesure de produire à des prix compétitifs et ils pourraient mieux écouler leurs articles manufacturés sur le marché mondial.

Beaucoup de pays sont, il est vrai, trop petits pour pouvoir offrir un large marché à la production nationale. Les avantages d'un tel marché peuvent être obtenus par une coopération économique à l'échelle régionale.

Il est incontestable que la dislocation des systèmes coloniaux après la guerre et la naissance de 51 pays nouveaux ont été parfois très coûteuses du point de vue économique. Comme notre Secrétaire général l'a relevé, parmi les pays qui sont représentés à la présente Conférence, il y en a près de 100 qui comptent moins de 15 millions d'habitants, et les deux tiers de ceux-ci ont moins de 5 millions d'âmes.

L'intégration des marchés nationaux en marchés régionaux doit permettre de compenser ces coûts économiques — et ouvrir beaucoup d'autres possibilités encore. Les industries manufacturières dont la production aura pour base les besoins plus vastes d'un marché régional pourront plus rapidement et plus efficacement soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Les Etats-Unis sont partisans de nouveaux efforts

dans ce domaine. Ils sont favorables à une modification des règles du GATT qui donnerait aux pays en voie de développement plus de latitude pour adopter telle ou telle forme — partielle ou totale — d'intégration économique. Mais les pays industrialisés doivent rester assujettis à des normes très strictes à cet égard.

Il s'agit là, en d'autres termes, d'un cas où l'institution de préférences commerciales spéciales au sein de tel ou tel groupe de pays en voie de développement pourrait apporter à la croissance économique une contribution suffisante pour l'emporter sur les inconvénients qui résulteraient d'une dérogation aux principes de la non-discrimination commerciale.

Mais ne nous faisons pas d'illusion sur les conditions fondamentales requises pour qu'un réel progrès se fasse par la voie de l'intégration. L'intérêt économique de cette formule dépend de la mesure dans laquelle on permet aux principes de la concurrence d'orienter les emplois et les courants de main-d'œuvre, de capitaux et de matières à l'intérieur d'une union économique ou d'un groupe commercial. Il faudra donc que les pays participants oublient les considérations de prestige et d'intérêt politiques et qu'ils s'engagent, dès le départ, à aller jusqu'au bout. Dans ce cas, chaque pas fait en avant les rapprochera d'autant du point où le processus sera irréversible.

Lorsque nous parlons d'un retard dans le développement, nous songeons surtout au fait que les pays en voie de développement doivent pouvoir disposer de plus de capitaux pour leurs investissements. Une partie de ces ressources doit servir à financer l'importation de biens d'équipement et d'autres matériels. Toutes ces ressources financières sont nécessaires pour permettre à un pays d'utiliser plus efficacement ses ressources humaines et matérielles et de bénéficier des avantages de la révolution technique dont les conquêtes ne cessent de s'étendre.

Les investissements étrangers du secteur privé peuvent par eux-mêmes constituer une source importante de capitaux de ce genre.

Ils peuvent en outre stimuler la mobilisation des capitaux nationaux dans les pays en voie de développement.

Enfin, ils s'accompagnent normalement d'apports techniques et d'une connaissance des marchés étrangers qui peuvent faciliter les efforts déployés par les pays en voie de développement pour stimuler leurs industries d'exportation.

Toutefois, les données relatives au courant des investissements privés au cours de ces dernières années sont très inquiétantes. En 1956, les sorties nettes de capitaux privés des pays membres du Comité d'aide au développement, à destination des pays en voie de développement, ont été de 2.4 milliards de dollars, soit 43 p. 100 du courant total

de capitaux étrangers à destination de ces pays. En 1962, la part des capitaux privés était encore de 2.4 milliards de dollars, mais elle ne représentait que 29 p. 100 du courant total des capitaux.

Au cours des deux ou trois dernières décennies, les règles de conduite appliquées aux relations industrielles et commerciales internationales se sont radicalement modifiées, dans le sens d'une amélioration. Il me semble néanmoins que bien des pays en voie de développement continuent d'être influencés par les clichés du passé. N'y aurait-il pas intérêt à examiner attentivement l'expérience des pays qui ont su attirer les investissements étrangers privés ? Ne serait-il pas utile aussi d'étudier les nouvelles techniques, les nouvelles attitudes et les nouvelles procédures qui sont nées dans ce domaine du fait des conditions propres à notre siècle ?

En posant ces questions, je voudrais être sûr d'être bien compris. Mon pays est attaché à la libre entreprise, mais il ne cherche pas à dicter aux autres pays la forme qu'ils doivent donner à leur système économique. Je reconnais qu'il existe, dans beaucoup de pays, des pressions internes d'ordre politique et affectif qui peuvent susciter de l'opposition aux investissements étrangers. Je sais bien qu'il y a, entre les divers pays du monde, des différences de situation et de doctrine qui entraînent des divergences dans la conduite des affaires comme dans les autres formes d'organisation sociale. Je me rends compte également que les dispositifs et les modes d'organisation qui permettent de fournir les capitaux nécessaires ont besoin d'être adaptés en fonction des changements intervenus. Ils ont évolué dans le passé et une nouvelle adaptation est en cours.

Mais les pays doivent arrêter leur politique nationale et fixer leur choix sans se dissimuler ce que les faits économiques ont d'inéluctable. Les pays qui décident d'appliquer des politiques tendant à éliminer le secteur privé ou à défavoriser les investissements étrangers doivent savoir qu'ils se privent ainsi d'une source de capitaux qui pourraient beaucoup accélérer leur propre développement économique.

Je suggère donc qu'au cours de nos débats, nous fassions un nouvel examen des possibilités de développer le courant des capitaux privés étrangers destinés à l'investissement.

Certes, le capital privé ne saurait être que l'un des éléments d'une solution complexe du problème du développement. Mais, en cette matière comme en bien d'autres, il appartient aux pays en voie de développement de déterminer le rythme auquel ils entendent réaliser leur croissance. Ce sont leur comportement, leur législation et leurs pratiques qui détermineront, dans la plupart des cas, s'ils obtiendront ou non de l'étranger des capitaux privés et des apports techniques. L'expérience ne révèle pas de limites à ce processus.

J'en viens enfin à la question de l'aide étrangère

— bilatérale ou multilatérale. Il va de soi qu'il ne s'agit ni de l'élément le moins important, ni d'un poste résiduel. Mais l'assistance économique sera plus ou moins efficace suivant ce qu'il advient dans les autres domaines que nous avons évoqués.

Mon gouvernement estime que l'assistance étrangère doit procurer aux pays en voie de développement une source supplémentaire de capitaux. Elle peut ainsi contribuer au développement sous les trois formes suivantes :

Premièrement, elle peut fournir un appoint de capitaux à long terme pour certains projets qui ne sont pas d'un rapport immédiat mais qui sont la base nécessaire d'autres projets et qui stimuleront l'ensemble du processus de développement.

Deuxièmement, elle fournit des capitaux pour financer des importations de matières et d'équipements dont l'absence pourrait créer de graves goulets d'étranglement dans la production d'un pays souffrant d'une pénurie de devises.

Troisièmement, elle fournit des capitaux dont l'effet multiplicateur pourra stimuler la mobilisation et l'emploi effectif des capitaux nationaux.

Brefs, nous sommes convaincus que l'aide étrangère jouera un rôle capital si elle exerce l'effet de catalyse qu'elle est destinée à produire. Cet effet dépend, à son tour, de la coopération entre pays donateurs et pays bénéficiaires.

Nous comptons bien que la Conférence examinera longuement et franchement les besoins en matière d'aide et le rôle que l'aide peut jouer. Dans la conjoncture actuelle, un tel examen pourrait avoir un effet salutaire. Presque tous les pays industrialisés disposent aujourd'hui des ressources nécessaires pour pouvoir contribuer à l'aide extérieure. Or, de plus en plus, les pays donateurs se préoccupent de la question de savoir si leurs efforts produisent les résultats escomptés. En voulant prêter une assistance financière, ils constatent parfois qu'ils y a pénurie de projets qui leur paraissent bien conçus. De leur côté, les pays en voie de développement ont maintenant assez d'expérience pour pouvoir parler avec quelque assurance de la façon dont ils peuvent contribuer eux-mêmes au processus du développement.

Un échange de vues constructif peut dissiper les malentendus. Il peut hâter la conciliation des deux thèses, celle des pays industrialisés qui parlent de la nécessité de l'auto-assistance, et celle des pays en voie de développement qui insistent sur leurs besoins en capitaux étrangers. A vrai dire, à l'échelon où se prennent au jour le jour les décisions concernant le développement, l'accord est déjà réalisé, beaucoup plus qu'on ne le pense généralement, sur les concepts, sur les termes et sur les résultats de l'expérience. J'ai la conviction que la présente Conférence pourra encore élargir cet accord entre nous.

Il y a, me semble-t-il, quelques considérations

générales que nous devons garder présentes à l'esprit au cours de nos délibérations :

En premier lieu, la croissance économique de tout pays est une combinaison d'éléments interdépendants. Nous pouvons, à la présente Conférence, mettre l'accent sur tel élément ou tel autre, mais nous serions mal avisés de n'en considérer qu'un à l'exclusion de tous les autres.

En deuxième lieu, le développement économique ne doit pas être étudié comme une série d'agrégats. C'est un phénomène qui intéresse des pays particuliers. Ce n'est pas l'addition à l'échelle mondiale de besoins non satisfaits, mais la résultante de programmes nationaux particuliers, de programmes élaborés avec soins, fidèlement exécutés et visant un but national.

En troisième lieu, le développement économique est un processus complexe et difficile. Il a été malaisé pour les pays industrialisés qui l'ont suivi dans le passé et il le sera également pour les nouveaux pays qui y sont actuellement engagés. De nos jours, toutefois, les pays en voie de développement bénéficient des avantages de la technique moderne et d'une étroite coopération internationale. Ces avantages peuvent accélérer le processus de la croissance.

Ces trois propositions pourraient, je pense, donner le ton de la Conférence. Après tout, il ne

s'agit pas d'un débat judiciaire entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. La distinction entre les deux groupes n'est pas très nette et les différences à l'intérieur des deux groupes sont très profondes.

Nous sommes ici pour résoudre des problèmes que nous croyons communs, et non pour débattre. Nous sommes ici pour rapprocher les uns des autres les nations qui n'en sont pas au même stade historique de la croissance, et non pour les diviser.

Le progrès des pays en voie de développement exige la coopération de tous et il serait vain de juger les propositions en partant de l'idée que ce que l'un gagne, l'autre doit nécessairement le perdre.

Nous avons tous — pays industrialisés ou pays en voie de développement — des aspirations à satisfaire chez nous. Mais nous faisons partie aussi d'un monde interdépendant qui impose des obligations et des responsabilités collectives. Chacun de nous est intéressé au bien-être des autres.

Mon pays est fortement convaincu de cette interdépendance et de cette communauté d'intérêts. Nous nous sommes engagés à aider ceux qui entendent s'aider eux-mêmes, nous continuons à tenir cet engagement et nous le faisons, comme le Président Kennedy l'a dit dans son discours inaugural, pour une seule raison : « parce que c'est juste ».

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. LIJ ENDALKACHEW MAKONNEN,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION ÉTHIOPIENNE
à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964**

[Original : anglais]

Je voudrais tout d'abord m'associer, ainsi que ma délégation, aux félicitations et aux vœux qui ont été adressés à M. Kaissouni à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de Président de cette Conférence.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour le féliciter de sa nomination, récemment annoncée dans la presse, au poste élevé de Premier ministre adjoint de son gouvernement. Tous ceux qui connaissent M. Kaissouni et qui ont travaillé avec lui — et j'ai eu ce privilège — savent qu'il mérite pleinement la confiance qui lui est témoignée par son gouvernement et par toute la communauté internationale.

Nous sommes certains que, sous sa direction sage et éclairée, cette Conférence se montrera à la hauteur de la tâche qui l'attend.

Si la réunion de cette Conférence a rencontré un tel succès, c'est grâce aux efforts et au dévouement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, à qui je voudrais adresser, par l'intermédiaire du Président, les remerciements de mon gouvernement pour la précieuse et opportune occasion que nous offre cette Conférence.

Elle marque le début d'un rôle nouveau et positif pour l'Organisation des Nations Unies et elle permet à cet organisme mondial de jouer dans la vie économique le rôle qu'il a si utilement rempli dans

la vie politique des nations depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

En outre, cette Conférence représente une mobilisation impressionnante des grands économistes du monde entier.

Jamais conférence n'a été aussi bien organisée et n'a réuni un aussi grand nombre de participants et jamais conférence n'a soulevé autant d'intérêt et autant d'enthousiasme dans tous les pays du monde.

Notre présence à cette Conférence mondiale est en elle-même un témoignage éclatant du fait que l'humanité et l'Organisation des Nations Unies ont toutes deux atteint un degré de maturité et de responsabilité collective qui leur permet de répondre aux demandes pressantes de notre époque.

La délégation éthiopienne est fière d'avoir le privilège de prendre part à cette entreprise constructive de la collectivité humaine, et elle n'épargnera aucun effort pour contribuer, modestement mais de tout cœur, au succès de notre Conférence.

Le but de ma déclaration de principe est de contribuer à créer une atmosphère favorable à nos travaux et d'obtenir des directives précises qui permettront à nos experts et à nos conseillers d'élaborer un programme d'action qui soit à la fois concret et pratique.

Ce qu'il faut que nous comprenions d'abord, c'est que tout ce que nous aurons réalisé à cette Conférence ne sera qu'un nouveau départ, le début du nouvel ordre économique que nous voulons établir pendant cette Décennie du développement.

Nous ne devons donc pas interpréter à la lettre l'idée d'un acte final de la Conférence, afin de ne pas donner la fausse impression que nos problèmes disparaîtront avec la fin de nos travaux.

Les problèmes économiques auxquels nous devons faire face dans cette nouvelle ère sont des problèmes qui ont des origines profondes dans notre histoire et dans l'histoire de nos relations.

On peut sans doute apporter à certains de ces problèmes des solutions à court terme, mais d'autres problèmes appellent des solutions progressives qui demandent du temps.

L'essentiel est de reconnaître et d'identifier les problèmes et de leur apporter des solutions opportunes et durables qui tiennent pleinement compte des réalités actuelles.

Telle est l'une des principales tâches de la Conférence. En l'accomplissant, la Conférence pourra poursuivre efficacement ses travaux dans les semaines à venir.

On a beaucoup écrit à propos de cette Conférence mondiale et l'on a donné à ses objectifs des interprétations différentes. Certains l'ont considérée comme une âpre confrontation entre les pays développés et les pays en voie de développement et ont pensé qu'elle serait l'occasion d'une lutte sans merci entre les différentes régions du monde.

D'autres ont pensé que la Conférence serait un

de ces nombreux cycles d'études économiques où se déroulent de longues discussions théoriques mais où les participants se séparent sans avoir obtenu aucun résultat tangible. Il ne faut pas attacher trop d'importance à ce que l'on dit à propos de notre Conférence. Ce qui importe davantage, c'est que nous percevions clairement les raisons qui nous ont amenés ici, avant d'aborder l'examen des problèmes particuliers qui figurent à notre ordre du jour.

Il importe également que nous sachions ce que nous ne devons pas faire.

Nous ne sommes pas venus ici pour échanger d'aigres propos et nous livrer à des controverses, ni pour récriminer les uns contre les autres.

Regardons donc vers le passé, car le passé est un réservoir d'expérience qui nous aidera à progresser avec sagesse vers l'avenir et nous épargnera de commettre les mêmes erreurs.

Mais s'il nous faut regarder vers le passé pour nous instruire, nous devons regarder aussi devant nous pour avancer avec confiance vers un avenir de coopération et d'interdépendance.

S'il est un sentiment commun qui nous a amenés ici à Genève, c'est le sentiment, que nous avons tous, de vivre incontestablement dans un nouveau monde de coopération et d'interdépendance des peuples.

Nous avons tous conscience que les relations économiques et commerciales à notre époque doivent se transformer et se développer comme tous les autres rapport humains, tant sur le plan national que sur le plan international.

Il fut un temps où l'on jugeait préférable de laisser au libre jeu des forces naturelles l'établissement des relations humaines et où l'on disait que la vie était une lutte inévitable, une lutte sans merci à laquelle ne pouvaient prendre part et où ne pouvaient survivre que les plus forts. Cette conception de la vie a été, nous le savons, complètement abandonnée, et aujourd'hui l'Etat et l'Organisation internationale protègent, harmonisent et guident les destinées des peuples et des nations.

C'est là la grande révolution qui s'est produite dans les relations humaines et dans les relations internationales, et la présente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'est qu'un aspect de cette révolution. Lorsqu'on considère les choses de ce point de vue, les raisons pour lesquelles la Conférence a été convoquée apparaissent claires et faciles à comprendre.

Notre Conférence a été convoquée pour rédiger un véritable code commercial international nouveau qui tienne pleinement compte des réalités et des particularités de l'ère moderne, et qui réponde entièrement aux véritables aspirations vers le développement et le progrès de tous les peuples du monde.

En d'autres termes, de même que dans nos rela-

tions politiques nous avons d'un commun accord créé un système de sécurité collective, de même, dans nos relations économiques, nous devons instituer un ordre international qui assurera le maximum de sécurité économique et de progrès, fondés sur un courant régulier d'échanges et d'aide, ainsi que sur le principe des avantages communs et du respect mutuel.

Voilà le défi que cette Conférence doit relever, et c'est dans cet esprit que nous devons tous aborder les problèmes du commerce et du développement qui se posent à notre monde moderne.

Sans vouloir m'étendre davantage sur les raisons pour lesquelles nous sommes réunis ici et sur l'esprit qui doit animer nos délibérations, j'exposerai maintenant brièvement les vues de mon gouvernement à l'égard de certaines questions, que nous considérons comme particulièrement importantes pour nous et pour les autres pays en voie de développement dans le monde. Je suivrai pour cela les grandes lignes de l'excellent et vaste rapport que notre Secrétaire général, M. Prebisch, a préparé à l'intention de la Conférence.

Nous devons être tous reconnaissants à M. Prebisch d'avoir consacré tant de jugement et de dévouement à la préparation de la Conférence et nous nous joignons de tout cœur aux délégations qui lui ont exprimé leurs remerciements pour une tâche si bien faite.

J'exposerai si vous le permettez, Monsieur le Président, les vues de ma délégation sur les quatre sujets suivants :

- a) Relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement ;
- b) Importance de l'aide fournie dans le cadre des échanges commerciaux ;
- c) Rôle des investissements étrangers dans le développement économique ;
- d) Organisations internationales du commerce.

Mon exposé sera aussi bref et aussi simple que possible et je ne me livrerai pas à une analyse détaillée de ces questions. Ma délégation aura l'occasion de développer ses vues dans les Commissions.

a) *Relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement*

Le problème des relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement se ramène au fait bien connu que les recettes d'exportation des pays en voie de développement ne leur permettent pas de payer les importations de biens industriels qui leur sont nécessaires pour la mise en œuvre de leurs programmes de développement économique.

Pour parler franc, les pays en voie de développement ont vendu bon marché et ont acheté cher, ce qui a retardé l'exécution de leurs programmes de développement économique et de protection sociale.

Ce déséquilibre de la balance commerciale extérieure des pays en voie de développement est dû principalement à la baisse des prix des produits primaires, à la hausse des prix des biens industriels et à la politique d'importation de produits de remplacement, pratiquée par certains pays industriels.

En outre, un certain nombre de pays développés ont contribué à aggraver la situation en imposant des droits et des taxes relativement élevés sur les importations de certains produits primaires ; cette politique a, à son tour, provoqué une diminution de la demande et de la consommation de ces biens sur les marchés des régions industrielles.

Ce sont là des faits bien connus, qui ont été acceptés dans tous les rapports et dans toutes les études préparés à l'intention de la Conférence, et il est inutile que je m'étende sur ce point et que je cite d'autres chiffres à l'appui de ces faits.

Les problèmes qui se posent sont clairs et par eux-mêmes évidents, et ce que nous devons faire, c'est de décider des mesures qui permettront de neutraliser la dangereuse tendance qui caractérise actuellement le commerce extérieur des pays en voie de développement.

La solution de ces problèmes ne peut être trouvée que dans une organisation rationnelle des marchés et une division raisonnable du travail.

Le marché mondial des produits de base doit être organisé de manière à assurer des prix suffisamment stables, qui ne soient pas prohibitifs, mais qui soient suffisamment élevés pour soutenir une comparaison favorable avec les prix courants des biens industriels.

Il n'y a pas de raison pour que ces prix soient statiques ou soient fixés une fois pour toutes. Ce qui importe, c'est qu'ils soient établis de telle manière qu'ils restent en rapport avec le prix des biens nécessaires au développement économique et à l'industrialisation.

On ne peut espérer réaliser ces conditions favorables dans ce qu'on appelle généralement un marché libre, et c'est pour cette raison que nous sommes obligés de demander la réorganisation des marchés mondiaux en faveur des pays en voie de développement.

En ce qui concerne les diverses mesures propres à assurer la stabilisation des prix, ma délégation appuie, d'une manière générale, les propositions du Secrétaire général de la Conférence qui figurent dans son rapport.

Nous sommes convaincus que les accords sur les produits de base peuvent être utiles à cette fin, à condition toutefois que l'on tienne dûment compte des problèmes particuliers à chaque région et que les pays disposent de suffisamment de temps pour diversifier leur production et s'adapter aux nouvelles mesures. Autrement, les mesures restrictives prévues dans les accords sur les produits de base peuvent être désastreuses pour les économies qui dépendent

de la production d'un seul ou de quelques produits essentiels.

Les mesures proposées pour aider les pays en voie de développement à surmonter les difficultés de leur balance commerciale et de leur balance des paiements sont aussi fort souhaitables. Les mesures de financement des exportations ne doivent pas avoir un caractère permanent, mais doivent être appliquées à titre temporaire pour aider les pays en voie de développement à combler le déficit provisoire de leur commerce extérieur et rétablir l'équilibre de leur balance des paiements.

En même temps que les mesures de soutien et de stabilisation des prix, les pays développés doivent prendre des mesures pour éliminer tous les obstacles directs et indirects qui freinent les importations en provenance des pays en voie de développement.

Les pays développés doivent également collaborer avec les pays en voie de développement en vue d'accroître la demande de produits primaires sur les marchés des régions développées. En outre, les pays développés doivent, en toute justice pour les nations sœurs en voie de développement et en raison des responsabilités qu'ils assument en cette ère d'interdépendance, renoncer dans toute la mesure possible, et lorsque la nécessité ne s'en fait pas sentir, à remplacer les produits naturels par des produits artificiels.

Ces mesures devront être coordonnées et la Conférence devra les étudier d'une manière approfondie si elle veut s'attaquer d'une manière efficace aux problèmes que pose le dangereux déficit commercial de notre temps.

En demandant un libre accès aux marchés des régions industrielles et un traitement préférentiel dans leurs relations commerciales avec ces régions, les pays en voie de développement devront, de leur côté, être prêts à assurer aux pays industriels libre accès à leurs propres marchés, qui souvent ouvrent, pour la demande de biens de capital et de biens manufacturés, de vastes possibilités qui dépassent largement les possibilités limitées de leurs industries naissantes.

Comme le représentant des Etats-Unis d'Amérique nous l'a rappelé l'autre jour, pour pouvoir fournir une aide économique et une assistance technique aux régions en voie de développement, les régions développées doivent jouir de la prospérité et du plein emploi; les ressources mondiales sont certainement suffisantes pour satisfaire les besoins réels de tous les pays en matière de développement et de progrès, mais il nous faut préparer un programme mondial de développement économique auquel tous les pays pourront pleinement participer.

La coopération et l'interdépendance que nous souhaitons ne doivent donc pas être considérées comme un processus unilatéral.

Les pays développés ont tout autant d'intérêt au progrès des régions en voie de développement

que ces régions elles-mêmes, car ce développement appelle un accroissement des échanges et des investissements, dont toutes les régions peuvent tirer profit.

Il est donc juste, non seulement parce que les pays développés assument une responsabilité collective à l'égard les uns des autres, mais aussi parce que c'est de l'intérêt économique mutuel, que ces pays aident leurs partenaires en voie de développement. Pour notre part, nous sommes convaincus que cette Conférence pourra recommander des mesures qui permettront de développer les relations commerciales dans tous les sens, Est-Ouest, Nord-Sud.

Il est en effet bien évident, qu'un système de relations internationales ne saurait être complet s'il ne tient pas pleinement compte de l'importance des échanges entre l'Est et l'Ouest.

L'ampleur et les possibilités du commerce international se sont élargies du fait de l'apparition des économies dynamiques des Etats socialistes.

Grâce aux efforts planifiés qu'ils ont déployés dans le domaine économique, ces pays ont réussi, dans de nombreux cas, à atteindre en peu de temps un degré de développement industriel et d'autarcie qui leur a permis de jouer un rôle vital dans les relations commerciales et économiques avec les régions développées et les régions en voie de développement du reste du monde.

Aucun programme d'échanges internationaux et de développement économique ne saurait donc être rationnel ni réaliste s'il ne répond pas aux besoins des pays à économie planifiée. De leur côté, ces pays devront adapter leurs politiques de commerce extérieur et leurs pratiques commerciales afin de pouvoir contribuer au nouveau programme international pour le commerce et le développement et en tirer profit.

b) *Importance de l'aide fournie dans le cadre des échanges commerciaux*

Les mesures que je viens d'exposer ne suffisent pas par elle-mêmes à combler le déficit économique et à remédier au déséquilibre de la balance du commerce extérieur, et ceci m'amène à parler de l'aide internationale, qui est le deuxième point de mon exposé.

Dans le cas de pays en voie de développement, les échanges commerciaux doivent être soutenus par une aide économique et des investissements, si l'on veut obtenir les résultats souhaités.

Ma délégation n'approuve pas l'idée que l'on exprime généralement par la formule bien connue : *Trade, not aid*.

A notre avis, cette idée est fallacieuse lorsqu'on l'applique à la situation économique actuelle des pays en voie de développement.

Il est vrai, assurément, que l'aide n'est qu'un moyen et non pas une fin en soi.

Le principe de l'aide internationale doit toujours être d'aider les autres à prendre des initiatives.

L'expérience nous a appris que l'aide ne peut pas, par elle-même, produire de résultats tangibles si l'aide reçue doit être rendue sous la forme du paiement de produits importés et achetés alors que les termes de l'échange sont défavorables.

Il n'en reste pas moins que l'aide internationale est un instrument essentiel de développement économique. Les échanges et l'aide doivent aller de pair pour produire le maximum de résultats.

A cet égard, ma délégation approuve sans réserve la thèse exposée par la France dans l'aide-mémoire hardi et riche en idées nouvelles qu'elle a présentée à la Conférence. Peut-être me permettra-t-on de saisir cette occasion pour exprimer à nos distingués collègues de la délégation française nos remerciements et nos félicitations pour l'initiative constructive qu'ils ont prise en présentant les propositions bien étudiées pour l'avenir qui sont contenues dans leur aide-mémoire.

La comparaison faite dans cet aide-mémoire entre la situation actuelle des pays en voie de développement et celle de l'Europe occidentale après la guerre est, à notre avis, exacte et significative, bien que ces situations soient évidemment différentes.

Dans les deux cas, le problème à résoudre est celui de la renaissance économique. Dans aucun cas, il n'eût été possible d'envisager une expansion économique sans aide et sans mesures spéciales, tout au moins au stade initial et jusqu'à ce que les pays intéressés soient capables de se suffire à eux-mêmes.

Ne minimisons donc pas le rôle important que l'aide internationale et l'assistance technique peuvent jouer dans l'évolution des régions en voie de développement, particulièrement dans des domaines aussi importants que la formation de personnel, l'organisation d'enquêtes et la fourniture de services d'experts, qui sont si nécessaires au succès des projets de développement.

Nous avons parfaitement conscience du rôle utile que l'aide économique a joué dans le développement de notre pays au cours des récentes années, et nous sommes vivement reconnaissants à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui nous ont apporté cette aide.

Ce que nous demandons, c'est que cette aide soit maintenue et si possible intensifiée, afin qu'elle reste un des instruments de développement, au stade initial — qui est vital — de l'essor économique.

Si l'on considère de ce point de vue la formule *Trade, not aid*, on voit qu'elle ne peut pas s'appliquer à la situation des pays en voie de développement. Ces pays ont besoin dans leurs relations avec les régions développées d'une politique « d'aide dans le cadre d'échanges favorables ». Un programme intensif et efficace d'aide, accompagné de termes de l'échange et de conditions commerciales

favorables, contribuerait grandement à rétablir la balance du commerce extérieur et permettrait donc aux pays en voie de développement de suivre la marche du progrès économique.

c) *Le rôle des investissements étrangers dans le développement économique*

C'est d'un autre aspect des échanges commerciaux que je voudrais parler brièvement, comme troisième point de ma déclaration de principe.

Il s'agit de l'importante question des investissements étrangers et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement économique des régions en voie de développement.

L'aide et les échanges commerciaux peuvent être très utiles aux pays en voie de développement pour les aider à obtenir des capitaux et des connaissances techniques, mais ne peuvent suffire en eux-mêmes pour répondre aux besoins toujours croissants dans ce domaine des pays en voie de développement.

De nombreux pays en voie de développement ont pris conscience du rôle important que peuvent jouer les investissements étrangers dans leur programme de développement. Certains pays, comme le mien, ont promulgué une législation spéciale destinée à encourager les investissements et ont également conclu avec certains pays développés des accords bilatéraux de garantie pour les investissements.

Ces mesures sont bonnes en elles-mêmes mais n'ont pas toujours été suffisantes pour attirer les capitaux étrangers et renforcer le courant qui porte les recettes excédentaires des régions développées vers les programmes de développement des pays en voie de développement.

Des efforts plus grands doivent être fournis de part et d'autre dans ce domaine. Les pays développés doivent participer aux efforts entrepris pour transférer aux régions en voie de développement une partie du revenu national et des recettes supplémentaires qui sont souvent accumulées dans les régions industrielles, et les régions en voie de développement doivent, de leur côté, créer l'atmosphère nécessaire pour encourager ces transferts de capitaux.

Les capitaux étrangers souffrent malheureusement des séquelles psychologiques dues à un passé colonial agité, et ils ont un complexe de persécution qui a créé une atmosphère de crainte et de méfiance entre l'investisseur et le bénéficiaire.

Le détenteur de capitaux craint souvent que le pays où il investit ne prenne des mesures arbitraires à son égard, alors que le pays en question redoute souvent des tendances au néocolonialisme et à l'ingérence dans son économie.

S'il est donc vrai qu'un des principaux objectifs de cette Conférence est d'encourager un courant réciproque d'échanges et d'investissements entre les

régions développées et les régions en voie de développement, il serait possible d'y parvenir en créant un système de garantie internationale pour les investissements qui assurerait une plus grande sécurité de part et d'autre et contribuerait à faire régner une atmosphère de confiance mutuelle, indispensable pour les investissements internationaux.

Ma délégation estime qu'un système de garantie internationale pour les investissements contribuera à encourager et à augmenter le courant qui porte les capitaux des pays industriels vers les pays en voie de développement et, par conséquent, à intéresser les capitaux excédentaires des régions développées au programme de développement des régions en voie de développement.

Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un problème de la plus haute importance, et ma délégation est prête à préciser et à développer ses vues à ce sujet si une discussion détaillée de la question venait à être proposée au cours de nos travaux de commission.

Si l'on passe en revue les possibilités d'investissements internationaux, on est amené à faire quelques remarques sur les investissements que ne manquerait pas de permettre un programme réussi de désarmement mondial.

La Conférence sur le commerce et le développement à toutes ses raisons d'espérer que la Conférence sur le désarmement qui, par coïncidence, se tient dans ce même bâtiment historique, obtiendra bientôt des résultats fructueux.

En tant qu'un des représentants du monde non engagé, mon pays a le privilège et le devoir, parfois pénible, de participer aux travaux de la Conférence sur le désarmement.

Je peux vous assurer que la position de membre d'une conférence sur le désarmement où le dernier mot revient au détenteur des armements est loin d'être enviable.

Malgré la durée des travaux, malgré les déceptions répétées, nous avons estimé, ainsi que d'autres représentants des pays non engagés, que nous ne pouvions absolument pas relâcher nos efforts dans une tâche aussi importante pour la paix du monde.

Je crois qu'il convient de demander à la présente Conférence de prier les grandes puissances, dont dépend la solution finale, de sortir de l'impasse permanente dans laquelle la Conférence sur le désarmement s'est enfermée jusqu'à présent, et de trouver une solution de compromis à ce problème si grave et si dangereux, afin de libérer les ressources actuellement affectées à des projets d'armement destructifs et de les utiliser aux fins plus productives du développement et de la prospérité du monde entier.

d) *Organisations internationales du commerce*

Permettez-moi de passer enfin à la question des

organisations internationales du commerce et des organisations économiques régionales.

Nous sommes fermement convaincus que les organisations et les accords internationaux de commerce existants doivent être réformés et révisés pour devenir modernes et efficaces.

Les accords internationaux de commerce existant à ce jour ont été conclus à un moment où la situation économique et politique mondiale était différente de celle d'aujourd'hui, et où les problèmes de développement ne préoccupaient pas autant l'opinion publique internationale.

Des arrangements comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) répondent plutôt aux idées de l'époque où ils ont été conclus et n'accordent pas assez d'importance aux problèmes de développement et de sous-développement.

Il est donc indispensable que la Conférence s'occupe des organisations internationales de commerce afin de prendre des mesures positives qui nous permettront d'avoir des organisations actives et efficaces capables de coordonner les activités croissantes de notre époque dans le domaine du commerce international.

Nous estimons que l'organisation du GATT doit être réformée et révisée, afin qu'elle devienne le principal instrument d'application de la politique internationale du commerce dont cette Conférence tracera les grandes lignes.

Le système que nous envisageons pour les échanges internationaux serait composé d'un GATT réformé, responsable devant cette Conférence et devant le Conseil économique et social des Nations Unies et travaillant en étroite collaboration avec les organisations économiques internationales régionales.

Nous ne concevons pas qu'un accord international de commerce puisse vraiment jouer un rôle utile, si ce n'est sous l'égide de cette Conférence, et sous la direction efficace et grâce aux efforts de coordination de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation estime aussi que cette conférence peut consacrer utilement une partie de son temps à l'étude des rapports entre groupements économiques régionaux.

Plusieurs régions déjà disposent à la fois de leur organisation régionale propre et des organisations des Nations Unies.

Cela peut conduire à un double emploi et à un gaspillage des efforts, à moins que les activités des différentes organisations ne puissent être soigneusement coordonnées.

La nécessité et les avantages des organisations régionales sont clairs et évidents. Un développement à l'échelle régionale et sous-régionale convient particulièrement aux régions en voie de développement, où les communications sont difficiles et où les marchés sont restreints et inaccessibles en rai-

son du fait que l'infrastructure du développement est encore à un stade peu avancé.

S'il est vrai que les avantages du développement régional sont incontestables, nous devons néanmoins veiller que les organisations régionales que nous allons créer ne deviennent pas de petites associations repliées sur elles-mêmes. Cela serait à la fois malheureux et dangereux pour l'ensemble du développement mondial.

Nous estimons qu'il doit toujours y avoir un maximum d'échanges et de coopération économique tant entre les pays de différentes régions qu'entre ces régions elles-mêmes. C'est cela que nous entendons par le principe des échanges dirigés dans tous les sens, et c'est à la présente Conférence et à l'Organisation des Nations Unies qu'il revient d'assurer la direction et la coordination nécessaires.

La présente Conférence sur le commerce et le développement offre de grandes possibilités et pose des problèmes exceptionnels.

Elle doit donner la possibilité de réparer les injustices passées, et de faire face aux problèmes nouveaux que pose la Décennie du développement.

L'appel des régions en voie de développement est lancé par les deux tiers de l'humanité, et le monde développé ne peut se permettre de faire la sourde oreille.

Cet appel est fondé simplement sur la raison et la justice et demande seulement que soient rétablis entre les hommes des rapports normaux.

Nous avons le droit de demander un « New Deal », un nouveau départ dans les rapports commerciaux internationaux, afin de pouvoir remédier aux conditions défavorables dans lesquelles nos pays se trouvent encore, à cette époque de progrès et de développement.

Il va sans dire que nous ne sommes pas responsables de la situation actuelle du commerce mondial.

Les régions en voie de développement n'avaient aucune part active dans les relations internationales lorsque l'ancienne structure des échanges a été établie et que l'on a pris les mesures qui ont conduit au déséquilibre et aux disparités actuelles du commerce mondial. Voilà pourquoi notre appel est si pleinement justifié.

En second lieu, nous devons faire remarquer aux pays développés qu'en nous aidant à nous développer, ils ne font rien de plus que rembourser la dette qu'il nous doivent pour la rapidité de leur propre développement.

En effet, n'est-ce pas dans l'ensemble, la richesse des régions en voie de développement qui a permis aux nations considérées aujourd'hui comme développées de réaliser leur progrès et leur prospérité économiques actuels ?

En troisième lieu, nous faisons appel aux nations développées, en vertu de notre responsabilité mutuelle en tant que membres de la communauté des nations.

Dans cette ère de progrès techniques et de découvertes scientifiques, nous nous devons de créer une société internationale où les besoins élémentaires de tous les peuples et de toutes les nations pourrout être satisfaits.

Monsieur le Président, à cette époque où l'exploitation a cédé le pas à la coopération, où la domination a été remplacée par l'interdépendance, une nouvelle occasion a surgi pour toutes les nations, qu'elles soient développées ou en voie de développement, de mobiliser les ressources du monde dans l'intérêt commun, éliminant ainsi les tensions qui existeraient toujours dans un monde dont le tiers serait riche alors que les deux autres tiers vivraient dans la misère et seraient privés des éléments les plus nécessaires de l'existence.

Tel est, en quelques mots, l'extraordinaire défi qu'il nous faudra relever au cours de cette Conférence historique sur le commerce et le développement.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. OLAVI MATTILA
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE**

à la septième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : anglais]

Permettez-moi, en prenant la parole, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et de présenter au Président les chaleureuses félicitations de la délé-

gation finlandaise à l'occasion de son élection à l'unanimité.

La convocation de la présente Conférence impli-

que la reconnaissance de deux faits : en premier lieu, que la croissance économique des pays en voie de développement dépend essentiellement de l'expansion rapide et ininterrompue du commerce international; et, en second lieu, que le développement du commerce international dans les années 1950-1959 n'a pas été totalement satisfaisant, notamment pour ce qui est de la satisfaction des besoins toujours croissants des pays en voie de développement.

Après des préparatifs minutieux, nous allons nous attaquer à certains des problèmes urgents de notre époque. Nous nous lançons dans cet examen pourvus d'une documentation complète et détaillée dont nous apprécions la valeur. Les travaux préparatoires qui ont été exécutés méritent notre admiration, et nous aident à aborder les problèmes dont nous sommes saisis dans un esprit de collaboration et de compréhension.

La convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est également un indice de l'esprit de solidarité qui règne entre les nations et de la volonté d'entreprendre des efforts communs pour résoudre les grands problèmes économiques de notre temps afin que nous soyons en mesure de lutter contre le besoin, l'ignorance et l'amertume dus à la répartition inégale des revenus. En Finlande, on a généralement admis qu'à longue échéance, la modification de la répartition des revenus, motivée par des considérations d'ordre social, n'est nullement contraire à une politique économique visant à une croissance économique rapide. Ces mesures ont en fait créé une demande qui entraîne l'accroissement de la production. Nous devrions garder ce fait présent à l'esprit lorsque nous essayons de trouver le moyen de définir une politique commerciale orientée vers le développement économique du monde entier. Mais nous avons en même temps le devoir de tendre vers une structure de la production qui garantisse la croissance économique la plus rapide possible de l'économie mondiale, et plus particulièrement celle des pays en voie de développement.

Notre objectif est maintenant d'étudier soigneusement toutes les possibilités d'améliorer la situation économique des pays en voie de développement par l'expansion des échanges. Nous pouvons, en nous fondant sur notre propre expérience, partager pleinement l'opinion selon laquelle l'accroissement du commerce extérieur est indispensable à la croissance économique.

Le fait que l'industrialisation de la Finlande soit de date relativement récente nous permet de comprendre les difficultés qui assaillent les pays actuellement en voie de développement. Dans notre pays aussi, ce sont surtout les recettes d'exportation qui donnent l'impulsion à la croissance économique. L'augmentation de la demande dans les pays industrialisés a stimulé la croissance économique de mon pays, et elle demeure une des conditions indispensables de la croissance continue. Dans les années

1950-1959, le taux d'accroissement assez satisfaisant des exportations a été dû à l'élasticité assez grande des recettes obtenues par nos principaux produits d'exportation, ainsi qu'à l'élimination progressive des restrictions aux échanges. Parallèlement à l'élimination de ces restrictions, certains accords commerciaux bilatéraux à long terme ont, dans mon pays, joué un rôle important dans l'intensification des échanges et eu, de ce fait, un effet stimulant sur la croissance économique.

Dans les documents que les experts des Nations Unies ont élaborés à l'intention de la Conférence, les risques et les incertitudes inhérents au développement mal équilibré de l'économie et des exportations sont parfaitement expliqués. Dans mon pays, ces incertitudes sont surtout ressenties sous forme de perturbations de la balance des paiements, occasionnées par de soudaines fluctuations de la demande extérieure et des prix internationaux. Nous avons vu comment un simple ralentissement du rythme de croissance des grands centres industrialisés peut entraîner une grave récession dans une économie qui ne se développe pas de façon équilibrée.

Comme la principale source de recettes des pays en voie de développement réside dans les exportations de produits primaires, je souhaite qu'au cours de la présente Conférence on puisse trouver, aux problèmes des produits de base, des solutions qui permettraient d'améliorer la position des pays producteurs. Mais nous reconnaissons aussi pleinement que les variations à court terme des recettes d'exportation procurées par les produits de base et la faiblesse du taux d'accroissement de la demande de ces produits ne sont pas les seules contraintes qui s'opposent au développement économique des pays en voie de développement.

Au cours des prochaines années, les pays peu développés continueront à tirer la majeure partie de leurs recettes en devises des exportations de produits primaires, mais nous savons qu'à longue échéance la solution des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement en matière de balance des paiements dépend finalement d'une expansion et d'une diversification considérables de leurs exportations. Au stade initial du développement, il semble qu'il y ait pour les pays en voie de développement de grandes possibilités d'accroître leurs exportations, notamment celles de produits semi-ouvrés.

Un pays dans lequel le processus d'industrialisation a été amorcé depuis relativement peu de temps arrive tardivement sur les marchés mondiaux et rencontre naturellement d'énormes difficultés lorsqu'il s'efforce de trouver des débouchés pour ses produits. Un des problèmes les plus importants, mais aussi un des plus difficiles à résoudre, est celui de l'amélioration des conditions dans lesquelles les exportations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement sont

commercialisées. Lorsque des efforts sont entrepris pour accroître et diversifier les exportations, ce n'est nullement l'absence de compétences techniques — en supposant même que les moyens financiers soient suffisants — mais plutôt l'absence du savoir-faire nécessaire pour trouver des débouchés dans les pays avancés sur le plan industriel. Je crois cependant que certains des problèmes concernant la commercialisation et, plus particulièrement, les services consultatifs en matière de commercialisation, pourraient être résolus dans un proche avenir avec l'aide des pays industrialisés.

Les politiques visant à faciliter les efforts des pays en voie de développement dans ces domaines présupposent l'appui actif de l'opinion publique. A cet égard, je pense que la présente Conférence s'avérera d'une grande importance. Je suis convaincu que bon nombre des idées, des concepts et des propositions qui seront présentés au cours de la présente Conférence indiqueront les orientations à donner à de nouvelles études et actions et ouvriront donc la voie à une expansion accélérée du commerce d'exportation des pays en voie de développement et du commerce international en général.

Lorsque nous étudions les problèmes posés par « une nouvelle division internationale du travail », il nous faut trouver comment et dans quelle direction l'ensemble de la structure économique des pays en voie de développement devrait évoluer. Chaque pays doit ensuite estimer objectivement les possibilités qu'il a de contribuer à la solution positive des problèmes économiques du monde. Il serait donc souhaitable de prendre en considération le stade de développement de chaque pays lorsque nous traitons des politiques du commerce et du développement.

Dans un petit pays, l'industrialisation « à tendance autarcique » aurait les effets défavorables bien connus sur la structure industrielle et l'efficacité de l'économie; c'est pourquoi la Finlande a essayé

de poursuivre une politique commerciale libérale, tournée vers l'extérieur et fondée sur la non-discrimination. Ce principe trouve son expression dans notre politique tarifaire. Ainsi par exemple, les produits de base non alimentaires entrent en franchise de douane ou sont assujettis seulement à de faibles droits. Par ailleurs, du fait de la libéralisation des importations, il n'existe pratiquement pas de restriction quantitative pour la majorité des produits industriels importés des pays en voie de développement. A cet égard, ma délégation tient à dire combien elle apprécie les efforts des organisations internationales qui ont facilité l'expansion du commerce international; j'espère que mon pays pourra, du fait de la négociation Kennedy qui doit avoir lieu prochainement, réduire encore les derniers obstacles aux importations en provenance des pays en voie de développement.

Ces dernières années, nous avons décidé de favoriser l'expansion du commerce avec les pays en voie de développement. Ce faisant, nous avons bien entendu essayé de suivre les recommandations qui ont été faites au sein du GATT, et nous sommes prêts à rechercher des moyens qui nous permettent d'accroître notre commerce avec ces pays. A l'heure actuelle aussi, certaines propositions tendant à faciliter notre commerce avec les pays en voie de développement sont à l'étude au Parlement.

La tâche qui nous attend dans les semaines à venir va nous mettre à l'épreuve. Mon gouvernement est, pour sa part, disposé à prendre en considération toutes les propositions constructives dans un esprit positif. J'espère que la Conférence aura des résultats fructueux qui nous permettront d'atténuer la gravité des problèmes qui assaillent les pays peu développés en amenant les pays des différentes parties du monde à participer à une entreprise commune qui réduira les tensions, favorisera la compréhension mutuelle et ouvrira des voies plus larges à la coopération pacifique entre nations.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING,
MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE**

à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : français]

L'objet, je devrais dire l'enjeu de cette conférence est celui d'un grand espoir. On l'a dit. Je le répète parce que la France le croit.

De même que nous avons appris, à l'intérieur de nos pays, qu'il n'y avait pas de véritable liberté politique sans émancipation économique et sociale,

de même l'indépendance des pays en voie de développement suppose pour s'affermir et pour s'épanouir un constant progrès économique.

Le développement économique est le fondement de la liberté et de l'indépendance.

La France s'associe à ce jugement. Elle est disposée, dans la mesure de ses moyens, à contribuer aux efforts qui seront faits ici dans cette intention.

Le succès de nos travaux, pour être, non certain, mais possible, exige deux conditions.

La première est d'aborder ce débat sans préjugé, sans doctrine préétablie, sans que les intérêts particuliers et immédiats n'en obscurcissent dangereusement la portée. Nous nous conformerons, en ce qui nous concerne, à cette règle.

La seconde est de ne pas croire qu'il existe une formule magique, un « Sésame ouvre-toi » qui à lui seul permette de franchir le seuil du développement. Si c'était le cas, quelle économie de discours, et d'abord du mien ! Mais l'admettre serait, en réalité, nier l'infinie diversité des situations dans le monde, comme se dérober devant la multiplicité des tâches à accomplir.

Le problème du commerce, auquel nous consacrons notre attention, constitue l'un des aspects du problème du développement et, à mon sens, un aspect inséparable des autres. L'aide financière et l'effort technique des pays avancés resteront pendant longtemps nécessaires.

Mais il convient d'éviter que ces efforts ne soient, comme c'est le cas maintenant, contrariés par une évolution défavorable des échanges.

Les travaux de l'Organisation des Nations Unies ont mis l'accent sur l'écart qui tend à se creuser entre les dépenses et les recettes des pays en voie de développement. Je ne crois pas qu'il soit utile de mesurer ce déficit virtuel. Notre rôle est plutôt d'en empêcher l'apparition. A cet égard, une bonne connaissance de ses causes profondes et exactes est probablement plus utile qu'une projection dans le futur des données statistiques actuelles. Je retiendrai seulement de ces évaluations le fait qu'elles représentent, en quelque sorte, le symbole chiffré du besoin et du désir d'indépendance économique des pays pauvres. S'il est vrai que le déséquilibre des ressources extérieures de ces pays oppose un obstacle important à leur croissance, je veux simplement rappeler — ce que, d'ailleurs, chacun sait ici — que le démarrage puis la croissance des économies sont à la fois l'aboutissement d'une coopération internationale et aussi des efforts systématiques des nations intéressées.

C'est seulement si ces deux apports au développement — celui des pays pauvres et celui des pays riches (c'est pourquoi je me permets de considérer que cette conférence mondiale est, en vérité, une conférence de tous les pays et non pas seulement d'une catégorie d'entre eux) — sont réunis que les mesures que nous prendrons pour favoriser le

commerce des uns porteront leurs fruits. Autrement, l'espoir qu'a fait naître la Conférence sur le commerce et le développement risquerait de n'être qu'une nuée couvrant une illusion.

Pour notre part, constatons, après d'autres, que la politique commerciale que nous avons définie depuis 1945, et qui tendait à reconstruire l'unité du marché mondial par l'application loyale des règles libérales, a comporté pour les pays peu industrialisés une certaine déception.

Les restrictions à la liberté des échanges, les fluctuations exagérées de la demande et des cours des matières premières et des produits alimentaires ont constitué des obstacles sérieux à l'essor régulier des économies des pays jeunes. Cette constatation est encore vraie aujourd'hui, malgré les progrès considérables accomplis dans la libération des échanges depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

Les droits de douane ont été abaissés, les contingents assez généralement supprimés, si bien que l'unité du marché dans son ensemble a été restaurée entre les pays industrialisés et que les échanges internationaux exprimés en dollars ont pu quintupler de 1938 à 1962.

Tous les pays ont bénéficié plus ou moins de cette évolution. Toutefois, nous touchons ici à une constatation décisive : les pays jeunes en ont moins bénéficié que les autres, non parce que leurs échanges continuent à être frappés de certaines restrictions, mais parce que, pour participer pratiquement et profitablement à l'essor des échanges internationaux, il faut au préalable produire les biens qui font l'objet d'une demande en expansion.

Quelle est cette demande ? Par rapport à 1928, les échanges de produits manufacturés ont été multipliés par deux et demi ; ils ont augmenté de 2.50 p. 100 ; les échanges de produits primaires, pétrole exclu, n'ont augmenté que de 30 p. 100 ; chaque année, l'accroissement des premiers — c'est-à-dire des produits fabriqués — est le triple de celui des seconds, c'est-à-dire des produits primaires, et la même constatation s'impose du côté des prix. Des statistiques des Nations Unies établies en 1962 font, en effet, apparaître l'évolution suivante des indices moyens des prix entre 1950-1952 et 1959-1961, c'est-à-dire en prenant une moyenne de trois ans :

Pour les produits agricoles, l'indice, en 1950-1952, était de 306 ; en 1959-1961, il a baissé à 247.

Pour les métaux non ferreux, l'indice était de 231 en 1950-1952 ; il a baissé à 217 en 1959-1961.

Au contraire, pour les produits manufacturés, l'indice de prix était de 191 en 1950-1952 ; il a augmenté à 212 en 1959-1961, quelle que soit, dans l'intervalle, la croissance plus rapide de la productivité pour les produits manufacturés par rapport aux produits primaires.

Il apparaît donc de façon très claire, comme conclusion pratique, qu'autant il est nécessaire que les obstacles aux échanges qui subsistent soient levés,

autant les pays jeunes auraient tort d'attendre de cette seule disparition le dynamisme et le progrès qui leur sont nécessaires et qu'ils souhaitent. S'il en était besoin, l'expérience des vingt dernières années, comme les analyses de M. Prebisch le confirment, viendrait soutenir une telle affirmation.

Cela tient au fait que l'exportation n'est que la conséquence, et non pas le point de départ, de l'industrialisation, qui a besoin du débouché d'un marché intérieur suffisamment large.

Pour ces raisons il me paraîtrait excessif — il vous paraîtrait certainement simpliste — d'établir des priorités absolues entre le commerce extérieur, d'une part, et le progrès intérieur, d'autre part, des pays en voie de développement. Les deux doivent aller de pair, doivent progresser en même temps, mais les conditions du démarrage et de progrès des économies jeunes se trouvent, à mon avis, dans l'existence d'une volonté de progrès à l'intérieur d'un cadre géographique adapté à ce progrès.

Le besoin d'unifier et d'élargir les marchés est un facteur important du développement qui a accompagné, depuis l'origine de l'histoire du monde, toutes les étapes décisives de l'évolution économique; pour m'en tenir à des exemples, je citerai notre propre pays, la France du xviii^e siècle, l'Allemagne du xix^e siècle, l'Europe du xx^e siècle. Chaque fois qu'il a été répondu à ce besoin d'élargissement, des voies nouvelles ont été ouvertes au progrès. Il en est de même à notre époque pour les pays peu développés, ou du moins pour ceux d'entre eux, et ce sont les plus nombreux, dont les dimensions et la population n'offrent encore qu'un champ trop restreint aux possibilités actuelles du progrès technique.

Les groupements économiques régionaux constituent la forme moderne de l'élargissement des marchés, et l'expérience de ceux qui ont été créés, soit en Afrique, soit en Amérique centrale, soit en Amérique latine, nous paraît concluante. Ils encouragent les échanges, stimulent la production, évitent des concurrences stériles et des doubles emplois coûteux. Ils permettent d'assurer une meilleure utilisation de l'épargne locale comme des capitaux extérieurs. Enfin, les économies qu'ils entraînent dans les importations sont bien supérieures, dans un premier temps, aux gains incertains d'une exportation difficile vers des marchés lointains.

Il faut que nous admettions que de tels groupements ne peuvent naître ni sans le consentement, ni même sans l'appui des pays industrialisés, qui doivent accepter sans réticence une discrimination de leurs propres exportations au bénéfice de ces zones intégrées. La France est prête, en ce qui la concerne, à envisager, dans des échanges internationaux, les règles nouvelles qu'appellerait la création de groupements économiques, mais c'est en réalité aux pays intéressés qu'il appartient de prendre l'initiative de tels groupements, en s'efforçant de surmonter tel ou tel aspect des particularismes

locaux et de résoudre les difficultés, d'ailleurs considérables, qui naissent de l'intégration d'économies qui ont vécu longtemps côte à côte mais distinguées et séparées.

Sur ces points, je crois qu'il existe un large accord. Il reste pratiquement à définir comment orienter les travaux de notre Conférence pour que les structures et les mécanismes du commerce international soient effectivement améliorés.

Quelle est à cet égard la position de la France ?

La description du mal dont souffre le commerce des pays en voie de développement fait plus facilement l'unanimité que la définition de son remède. Le Gouvernement français n'a pas la prétention de proposer, ni ici ni ailleurs, des formules infaillibles, ni d'imposer des conceptions doctrinaires. Tel est en particulier l'état d'esprit dans lequel nous avons remis au Secrétariat général de cette Conférence un aide-mémoire qui vous a été communiqué et qui s'efforce d'éclairer certains aspects du problème.

Néanmoins, nous proposons les orientations suivantes, qui tiennent en cinq points et qui peuvent se résumer en deux formules : pour les produits primaires, liberté des échanges mais organisation des marchés; pour les produits manufacturés, progrès des échanges dans une concurrence équitable.

La France demeure d'abord attachée aux principes de la liberté du commerce, non seulement entre pays industriels mais aussi au profit des pays peu développés. Cette libéralisation est aujourd'hui un des objectifs du Gouvernement français.

Mais nous pensons que la disparition des obstacles aux échanges ne permettrait pas à elle seule de porter remède ni au déséquilibre des marchés ni à l'instabilité ou à l'insuffisance des cours. C'est par l'organisation des marchés mondiaux que les prix et les débouchés pourraient être garantis, les conditions de production et d'échange régularisées, les fluctuations des cours réduites.

Faute de tels accords, on continuerait de déplorer, sans y porter remède, l'absurde situation des produits alimentaires tempérés, si souvent décrite, où l'exportateur subventionne l'importateur, fût-il riche ou politiquement hostile. Vous connaissez à cet égard nos propositions qui consistent à relever les prix mondiaux au niveau des prix réellement pratiqués dans les pays riches et à financer par cette revalorisation la fourniture de produits alimentaires aux pays qui en ont besoin.

Certains produits tropicaux, de leur côté, font déjà l'objet d'accords internationaux. Nous proposons qu'il soit créé de nouveaux accords internationaux, en particulier pour les matières premières industrielles. Ceux qui fonctionnent dans un cadre régional pourraient être étendus à l'ensemble du marché mondial. Les cours de ces produits devraient être, dans toute la mesure possible, à la fois stabilisés et revalorisés.

Si nous souhaitons que le prix des produits tro-

picaux soit fixé à un niveau plus élevé que le niveau actuel, ce n'est pas que nous pensions que ce prix ait été exagérément abaissé, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas, mais c'est parce que nous voulons connaître par ce moyen les recettes d'exportation des pays producteurs. Or le seul moyen pratique — j'insiste sur le point qu'il n'y en a pas d'autre — c'est d'augmenter les prix de ces denrées, car, s'agissant de produits de consommation, le développement de leur vente rencontre des limites physiques qui ne sont pas aisément extensibles. Le Gouvernement français ne s'est pas contenté de formuler, sur ce point, des suggestions de caractère général. Il a en effet proposé, voici un peu plus de deux ans, que les accords sur le café et le cacao comportent un mécanisme de soutien de prix. Rien à première vue ne paraît s'opposer à la conclusion d'un tel accord pour d'autres grands produits tropicaux de caractère alimentaire.

Les relèvements récents des cours des grands marchés mondiaux ne doivent pas nous inciter à ne rien faire; ils nous confirment au contraire dans l'opinion qu'une revalorisation était possible puisque elle a eu lieu et qu'elle était supportable pour les pays importateurs. Ce qui, en fait, a été refusé à l'esprit d'organisation a été consenti à la simple fatalité.

Il est certain néanmoins que de telles mesures pourraient avoir, on l'a dit, des effets contraires au résultat recherché si la consommation devait diminuer par la substitution d'une production à une autre; il s'agit là d'une objection valable et sérieuse qui ne doit pas cependant nous arrêter. Nous proposons que le comité des produits de base fixe la liste des denrées tropicales et des matières premières industrielles pour lesquelles un relèvement des prix ne devrait entraîner ni réduction de consommation, ni effet de substitution susceptibles d'annuler le gain obtenu. Nous proposons qu'on s'en tienne, dans la politique de revalorisation du type des produits de base, à ceux des produits pour lesquels de tels effets seraient écartés.

Bien que, jusqu'ici, ils n'exportent presque exclusivement que des produits primaires, les pays en voie de développement mettent, à juste titre, leur espoir dans l'expansion du commerce des produits manufacturés.

Je voudrais introduire ici une distinction selon le degré de transformation et d'ouvrison de ces produits.

a) Pour les produits semi-ouvrés et peu transformés, les revendications des pays producteurs me paraissent légitimes de deux points de vue. Il est équitable d'abord que, dans toute la mesure possible, les détenteurs de matières premières valorisent eux-mêmes leurs richesses, en transformant leurs minerais et en conditionnant leurs denrées. Il n'est pas équitable que les pays importateurs apportent une protection excessive à la première transformation des produits de base, comme c'est

parfois le cas. En ce domaine, la solution pratique est une solution techniquement simple : elle consiste à diminuer certains droits de douane trop élevés.

b) Pour les produits manufacturés, par contre, le problème est d'une autre nature et la difficulté est la suivante. Tant que les conditions générales de production ne sont pas suffisamment proches du niveau atteint dans les pays avancés, c'est un fait que les pays moins développés ne se trouvent pas en état de concurrence normale et n'arrivent pas, de ce fait, à développer leurs exportations.

La très grande majorité d'entre eux souffre à la fois du handicap du retard technique et de l'insuffisance de certains moyens financiers ou de certains réseaux commerciaux. Certaines productions particulières bénéficient au contraire dans certains territoires d'avantages exceptionnels, qui provoquent inévitablement — et nous l'avons constaté — à plus ou moins brève échéance, une réaction de défense de la part des pays importateurs.

Cette contradiction ne peut être levée qu'au prix d'un effort systématique d'organisation du progrès.

Nous croyons que les pays ou les régions développés, comme la Communauté européenne, à laquelle nous appartenons, comme l'Association européenne de libre-échange, comme les Etats-Unis d'Amérique, comme le Japon, comme les pays industrialisés de l'Est, pourraient accepter d'augmenter régulièrement d'un pourcentage déterminé leurs importations de produits manufacturés en provenance de certaines régions comme l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est ou l'Afrique. Selon nous, un mandat d'étude dans cette direction pourrait être donné à notre commission des produits manufacturés et, pour aboutir à un tel résultat, sans doute pourrions-nous utilement nous inspirer des suggestions qui ont été développées en des termes excellents ce matin, par M. Brasseur.

Telles sont les orientations positives que nous proposons.

La France est, en effet, consciente de la nécessité d'un effort massif et concerté pour mettre fin à la division du monde entre des zones de prospérité et des zones de misère. Consacrant elle-même une part notable de ses ressources et de son énergie à l'aide au développement, sous toutes ses formes, elle ne craint pas la confrontation internationale et elle souhaite la coopération. Le Gouvernement français a été sensible aux demandes tendant à une révision des règles du commerce international et à un réexamen des institutions compétentes. La force, la persistance et la généralité de ces demandes révèlent, en effet, un problème qui ne peut être éludé.

Aussi, pour conclure, je reprendrai les observations finales de notre mémorandum. Le problème que pose au monde moderne la nécessité politique de supprimer progressivement les régions de sous-développement économique est si vaste et si complexe qu'aucune mesure simple et isolée ne saurait

le résoudre. Tout un faisceau de mesures doit être réuni plus ou moins simultanément pour obtenir des résultats rapides et positifs.

La véritable tâche de cette Conférence, si elle veut se hausser à la mesure des espoirs qu'elle a suscités, c'est d'abord d'établir un catalogue raisonné et complet de toutes les mesures susceptibles de contribuer à la solution du problème posé par le sous-développement.

C'est ensuite, à l'intérieur de ce catalogue, de faire son choix en dégagant un ensemble de mesures cohérentes et complémentaires, après avoir

évalué leurs effets globaux tant dans l'immédiat qu'à long terme.

Telle est la contribution que la raison peut apporter au mouvement de solidarité et de générosité qui — si nous écartons toutes les subtilités tactiques — constitue le ressort même de cette Conférence.

Nous parviendrons progressivement, j'en suis sûr, si nous éliminons les deux mauvais génies de l'esprit humain qui sont le dogmatisme et l'improvisation, à sceller cette alliance nécessaire entre la générosité et la raison.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ANDRÉ GUSTAVE ANGUILÉ,
MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION GABONAISE**

à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : français]

En premier lieu, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser à M. Kaissouni les félicitations de la délégation gabonaise pour sa brillante élection à la présidence de cette Conférence mondiale sur le commerce et le développement qui revêt, aux yeux de tous, une importance capitale. Nos félicitations vont également à MM. les Vice-Présidents, qui apporteront au Président, j'en suis persuadé, dans l'accomplissement de sa lourde tâche, une aide précieuse et le soutien qu'il est en droit d'attendre.

Qu'il me soit permis, enfin, de rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence et à ses collaborateurs pour le dynamisme et la compétence qu'ils ont apportés à la préparation de cette grande rencontre internationale, qui devrait aboutir, pour le moins, à renforcer d'une manière décisive, la coopération économique et financière entre pays inégalement développés.

Dans une communication récente, en date du 20 janvier 1964, le Secrétaire général des Nations Unies a rappelé que le Conseil économique et social avait « invité » les Etats qui participeront à la Conférence à examiner attentivement, avant le début de cette rencontre, les propositions d'action internationale concrète et pratique, et à rechercher tous les moyens permettant de les mettre en œuvre, de façon qu'il soit possible aux participants de parvenir à un accord fondamental sur les éléments constitutifs d'une nouvelle politique internationale du commerce et du développement.

Je rappellerai tout d'abord que mon pays a eu l'occasion de définir sa position au regard des différents points de l'ordre du jour de la Conférence, dans un document qui a été publié au mois de juillet 1963, par le Secrétariat, sous la cote E/CONF.46/PC/42. Sur le fond, notre position n'a pas varié. Toutefois, d'autres pays ont apporté une contribution constructive à nos travaux et proposé des solutions sur lesquelles il nous paraît utile de faire connaître notre avis.

D'une manière générale, si l'on y réfléchit, tous les pays économiquement sous-développés poursuivent, par des voies diverses et avec une fortune diverse, un même objectif : le « décollage » de leur économie, qui doit conduire à la hausse, impatientement attendue, des niveaux de vie.

Nous pensons qu'en définitive, et parallèlement aux efforts accomplis sur le plan interne — qui sont souvent très réels et plus importants qu'on ne le pense et qu'on ne l'écrit — cet objectif peut être atteint par la réalisation simultanée, sur le plan international, de trois séries de mesures, à savoir :

— La stimulation du commerce des produits primaires agricoles et miniers, dans le double sens d'une meilleure rémunération et d'un accroissement des débouchés;

— Le développement parallèle de l'assistance financière internationale, remarque étant faite que, sous forme de prêts, le remboursement de l'assis-

tance n'est finalement possible que si les échanges commerciaux dégagent les sommes nécessaires;

— La promotion et la protection dégressive de l'industrialisation et l'ouverture des débouchés aux produits manufacturés des pays en voie de développement.

Je voudrais essayer de fixer, ici, avec autant de précision et de brièveté que possible, la position de mon pays au regard de ces mesures. Et, si vous me le permettez, je me livrerai, avant de terminer, à quelques réflexions sur l'état d'esprit qui, selon moi, devrait présider à nos travaux, si nous voulons — et nous le voulons en ce qui nous concerne — que cette Conférence, dont on attend, à juste titre, des résultats concrets, ne se termine sur l'adoption de résolutions et de recommandations, qui n'auraient pour seul effet pratique, que d'alimenter les archives des Nations Unies et les chroniques de la presse économique.

Lors de la réunion ministérielle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le 21 mai 1963, un certain nombre de ministres représentant des pays industrialisés et des pays en voie de développement ont exposé clairement que les thèses libérales se référant uniquement à des mesures tendant à l'élimination des obstacles au commerce des produits tropicaux, si elles pouvaient satisfaire l'humeur naturellement libre-échangiste des délégués du GATT, n'étaient pas susceptibles de promouvoir une augmentation sensible des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Si les thèses prônant le libre commerce international, sans tenir compte de la situation défavorisée des pays en voie de développement, devaient être réaffirmées par cette Conférence, il m'apparaît douteux que les distorsions actuelles, constatées et déplorées par l'ensemble des pays ici représentés, puissent être corrigées.

Dès lors, il semble que l'option première de cette Conférence devrait être de faire porter l'action internationale particulièrement sur un effort délibéré d'organisation des échanges internationaux, effort qui devrait assurer, aux pays producteurs de produits primaires, des exportations croissantes à des prix rémunérateurs, équitables et stables.

L'objectif primordial, dans ce domaine, étant l'accroissement des recettes extérieures, c'est-à-dire le produit du volume par le prix, il pourrait paraître indifférent, à première vue, que cet objectif fût atteint par majoration des quantités exportées ou par majoration du prix.

Or, comme chacun sait, l'élasticité de la consommation des produits primaires est tout à fait sujette à caution, et il n'est pas du tout prouvé que la suppression des obstacles tarifaires et contingentaires, notamment des taxes intérieures applicables dans certains pays industrialisés, entraînerait automatiquement un accroissement sensible de la consommation. Les travaux du GATT et ceux de la

FAO font ressortir la complexité du problème et établissent notamment que, dans l'hypothèse de la suppression totale des droits de douane et des taxes fiscales dans 12 pays d'Europe, la consommation de café et de cacao augmenterait de 8 à 11 p. 100 d'ici 1970. Encore n'est-il pas certain que cette augmentation prévisible de la consommation soit due à la suppression des obstacles aux échanges plutôt qu'à l'élévation du niveau de vie ou à l'accroissement de la population. Par ailleurs, le désarmement total, douanier et fiscal, ne serait pas à lui seul suffisant, s'il n'était accompagné d'une organisation des marchés réglant entre producteurs et consommateurs le problème crucial des prix. Car, très rapidement, sous l'empire de la loi de l'offre et de la demande, la concurrence s'instituerait entre pays en voie de développement pour des produits similaires et, par voie de conséquence, les prix de ces produits d'exportation continueraient à se détériorer. Au contraire, une revalorisation étudiée des prix, permettant de corriger l'ensemble de leurs tendances défavorables, y compris leurs tendances à long terme, aurait un effet immédiat sur le niveau des recettes d'exportation, et d'autant plus sensible que le pourcentage de revalorisation se situerait à un niveau satisfaisant. La difficulté demeure, et la discussion se poursuit quant au degré de manipulation qu'il paraît souhaitable et possible de faire subir aux prix. C'est, à notre avis, ce problème majeur que notre Conférence devrait résoudre, et telle paraît bien être l'intention des Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, lesquels, dans une résolution n° 79, adoptée lors de la cinquième session de cet organisme, ont exprimé l'espoir que « le principe de la parité des prix dans le commerce mondial soit adopté officiellement selon le modèle des programmes de soutien des prix que de nombreux pays industrialisés ont introduit dans leur économie nationale ».

Si l'on admet ce schéma, il apparaît nécessaire de fixer, pour chaque produit, un prix de référence majoré par rapport au cours mondial, et une méthode de prélèvement de cette majoration dans les pays industrialisés aux fins de reversement aux gouvernements des pays sous-développés producteurs de produits primaires d'exportation.

La proposition récemment formulée — selon laquelle le prix de référence des produits tropicaux pourrait être établi à partir du cours mondial, majoré du même pourcentage dont il faudrait augmenter les prix mondiaux des denrées produites dans les pays tempérés, pour les aligner sur le prix moyen effectivement payé aux producteurs dans les pays hautement industrialisés — rencontre notre adhésion.

Il en est de même de la méthode qui consisterait à percevoir à l'importation dans les pays développés un prélèvement ou une taxe, d'un taux correspondant à la différence entre le cours mondial et le prix de référence fixé par accord international,

et dont le produit serait ristourné, sous une forme ou une autre, aux gouvernements des pays exportateurs de denrées tropicales.

Ce que nous souhaitons également, c'est qu'un système du même ordre soit mis en place en faveur des productions minières qui, dans certains pays, alimentent pour une bonne part le commerce d'exportation. Le représentant de la République gabonaise à la vingt et unième session du GATT a eu l'occasion d'exposer, il y a quelques semaines, que, du seul fait de l'entrée en exploitation d'un important gisement de manganèse, le cours mondial de ce minerai a subitement baissé dans une forte proportion, réduisant ainsi de 25 p. 100 le montant des recettes attendues de son exportation. Pour ces produits, un prix de référence pourrait également être déterminé en majorant le cours mondial d'un pourcentage correspondant, par exemple, à la différence, ou à une fraction de la différence, entre le salaire moyen du manœuvre non spécialisé employé dans les mines dans les pays sous-développés et dans les pays industrialisés. Nous avons, en tout cas, noté avec satisfaction, que le rapport de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence, mentionne la nécessité de « conclure des accords internationaux pour certains minerais tels que les minerais de fer et de manganèse ».

Certes, nous apercevons assez bien les objections qui peuvent être formulées à l'encontre des systèmes de revalorisation des prix que nous proposons, et notamment la plus simple, qui consiste à se référer aux intérêts des utilisateurs et des consommateurs de produits importés auxquels toute élévation « artificielle » des prix porterait préjudice. Nous ne croyons pas que cette objection soit fondée, car, à la réflexion, et une fois admis le devoir d'aide qui incombe aux pays développés — et que les responsables de ces pays ont maintes fois reconnu et proclamé — il ne reste plus qu'à déterminer s'il est préférable que les nationaux de ces pays s'acquittent de ce devoir en tant que consommateurs, en payant des prix rémunérateurs ou en tant que contribuables, en supportant la charge financière d'une assistance accrue. Au reste, et à titre d'exemple, le relèvement conjoncturel des cours du café que l'on enregistre depuis l'automne 1963, paraît être fort bien accepté, sans diminution de la consommation par ceux-là mêmes qui répugnaient, il y a peu de temps, à ce que l'on procédât à une revalorisation des prix du même ordre de grandeur, par voie d'entente internationale.

Nous sommes tout à fait conscients que, dans ce domaine sensible, et peut-être même irritant, un réel effort d'information doit être accompli afin de mettre à la portée de l'opinion, dans les pays industrialisés, les éléments de la situation économique difficile et parfois dramatique des pays sous-développés. Croit-on que l'opinion réagirait défavorablement à cet impérieux devoir d'aide si elle savait, par exemple, que le salaire horaire d'un employé non

spécialisé est encore, en Afrique noire, de l'ordre de 33 francs CFA, soit 12 cents en monnaie américaine ?

Les faits inhérents aux pays sous-développés sont si graves, contiennent tant d'éléments explosifs, qu'il devient urgent pour les pays les plus avancés d'accorder leurs politiques et leurs actes à leurs déclarations généralement empreintes de sympathie pour les pays sous-équipés.

Il convient maintenant de dépasser le stade descriptif largement fourni, pour parvenir à l'intelligence objective des problèmes du sous-développement, et pour déterminer en conclusion de cette Conférence un ensemble de règles internationales qui permettent au commerce mondial de devenir effectivement un facteur de développement économique et social des pays sous-équipés.

Tous les problèmes que nous avons à résoudre au sein de cette Conférence ont au fond la même origine : trop peu de solidarité internationale, et ne comportent qu'un seul remède : davantage de solidarité concrète.

Nous sommes persuadés que, s'agissant de solidarité, une très large majorité se trouve dans l'opinion publique des pays industrialisés pour en accepter les conséquences, pourvu que les responsables de ces pays, qui disposent de moyens d'information exceptionnels, veuillent bien placer leurs peuples devant la précarité de leur propre avenir, si la lutte pour la vie n'était pas facilitée aux peuples les moins développés qui sont largement majoritaires.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons utile de souligner que cette solidarité internationale que nous appelons de nos vœux doit continuer à se manifester sous la forme d'une assistance financière internationale. Certes, le commerce doit prendre la relève de l'aide, mais seulement dans un avenir éloigné, car, pendant longtemps encore, le produit des exportations demeurera insuffisant pour permettre aux gouvernements concernés de participer, avec leurs propres ressources, de façon appréciable et constante, aux opérations de développement qui doivent placer leurs pays sur la voie de la croissance. En attendant, bien loin de refuser l'aide, il s'agit en fait d'en étendre les procédés et l'esprit aux relations commerciales, et d'ajouter le commerce ainsi transformé à ce que l'aide financière peut fournir.

A ce sujet, nous avons noté qu'une commission de la Conférence devra examiner plus spécialement les problèmes de financement destinés à permettre une expansion des échanges internationaux. Nous souhaiterions pour notre part que cette commission étudie attentivement :

1) La possibilité de consacrer un pourcentage des dépenses d'armement à l'aide économique aux pays en voie de développement ;

2) La mise en application dans les meilleurs

délais, de l'élargissement des activités de prêt de certains organismes financiers internationaux ;

3) La possibilité, pour les pays donateurs ou prêteurs, d'accorder à leurs nationaux susceptibles d'investir dans les pays en voie de développement, un traitement préférentiel, à titre d'encouragement ;

4) La création d'un fonds international de garantie aux investissements privés dans les pays en voie de développement ;

5) Les avantages de la prise en considération, de façon globale, des opérations prévues dans nos programmes de développement et la simplification des procédures exigées par certains organismes internationaux.

Faut-il rechercher une justification supplémentaire aux propositions que nous soumettons à la Conférence pour des échanges internationaux organisés, pour une promotion et une protection des jeunes industries des pays en voie de développement ? Nous la trouvons dans le déficit énorme provoqué par le commerce invisible, au détriment des pays en voie de développement.

Lors de sa deuxième session le Comité préparatoire de la Conférence « a constaté l'importance du déficit du compte des échanges invisibles de la plupart des pays en voie de développement » ; de notre côté, nous avons noté qu'en ce qui concerne la République gabonaise, le déficit de la balance des services pour l'année 1961 s'est élevé à 6 milliards 285 millions de francs CFA, alors que l'excédent de la balance du commerce extérieur n'était pour la même année que de 2 milliards 576 millions de francs CFA. Encore faut-il souligner que ce déficit important de la balance des services ne représente nullement la charge réelle totale que supporte l'économie nationale au titre des services divers et notamment des transports extérieurs. A titre d'exemple, j'indiquerai, pour fixer les idées, qu'une tonne de bois, qui en moyenne ne procure au budget de l'état que 2 200 francs de droits et taxes en moyenne, supporte actuellement un taux de fret moyen de 120 francs français, soit 6 000 francs CFA de fret maritime du Gabon sur l'Europe ; si l'on veut bien considérer que le Gabon a exporté en 1963 plus de 900 000 tonnes de bois, c'est donc un montant total de l'ordre de 5.5 milliards de francs CFA qui a été acquitté par les exportateurs de bois gabonais auprès de compagnies maritimes étrangères. Encore doit-on ajouter à ce montant celui acquitté par les autres produits exportés, miniers et élaborés, les assurances maritimes et les frais de courtage, pour avoir la physionomie exacte de la charge qui pèse, à ce titre, sur l'économie gabonaise. Nous reconnaissons volontiers qu'il ne s'agit nullement d'un déficit structurel, et qu'il doit être possible, par la création de compagnies maritimes nationales ou multinationales, par certaines réformes du droit des sociétés, par la mobilisation de l'épargne des compagnies d'assurances et par d'autres mesures encore, de résorber, au moins

partiellement, ce déficit. Mais je ne surprendrai personne en indiquant que l'organisation, au niveau continental ou sous-régional, de moyens et de mécanismes susceptibles de diminuer et de faire disparaître ce déficit, sera difficile et coûteuse si, là encore, nous ne rencontrons pas la coopération désintéressée des peuples plus avancés. Dès lors, il nous paraît logique et équitable que les avantages considérables que ces pays retirent de leurs relations avec les pays peu développés, du fait de l'antériorité de leur organisation et de l'importance des moyens matériels et financiers dont ils disposent, soient, en quelque sorte, compensés par l'octroi d'une assistance financière.

C'est dire assez clairement que la formule *Trade, not aid* ne correspond pas exactement à notre manière de voir ; nous reconnaissons volontiers qu'elle représente une évolution logique et nécessaire, mais nous pensons que le commerce et l'assistance financière sont complémentaires et que, dans l'état actuel de nos économies et du système traditionnel des échanges, nous ne pouvons faire abandon de cette assistance pour ne retenir que le commerce. Elle doit nous servir, singulièrement, à promouvoir l'industrialisation qui transformera nos pays, et sans laquelle il n'y a pas de véritable solution au problème du sous-développement. Les problèmes de financement mis à part, l'industrialisation des pays en voie de développement a fatalement des prolongements sur la politique commerciale de nos pays et sur celle des pays industrialisés.

On s'étonne parfois que des industries installées dans des pays sous-développés éprouvent beaucoup de difficultés à produire à des conditions économiques des marchandises similaires à celles importées de pays industrialisés. L'on feint alors d'ignorer les causes : l'importation de matériaux et de machines en provenance des pays industrialisés à des prix élevés, le retard technique, l'inexistence d'une recherche scientifique, l'encadrement généralement expatrié et coûteux . . .

Une telle situation, qui est tout à fait générale, doit évidemment être corrigée, et les correctifs à lui apporter doivent provenir, d'une part, des pays sous-développés eux-mêmes et, d'autre part, des pays industrialisés.

Les pays sous-développés devraient, en premier lieu, lorsque les conditions techniques d'une production économiquement rationnelle impliquent l'existence d'un large marché intérieur, se mettre d'accord pour mener à bien, ensemble, au sein d'un groupement économique sous-régional, le développement de l'industrie en question. C'est, je le précise en passant, ce que les cinq Républiques voisines : Cameroun, Congo (Brazzaville), République centrafricaine, Tchad et Gabon viennent de décider en instituant entre leurs cinq territoires nationaux une union douanière et économique prévoyant une répartition des industries et une intégration économique relativement poussée.

En second lieu, les pays sous-développés doivent pouvoir légitimement disposer d'une suffisante liberté de manœuvre pour manipuler leurs tarifs douaniers et établir, s'ils le jugent indispensable, des restrictions quantitatives à l'abri desquelles leurs industries naissantes pourront se développer. On reconnaîtra sans difficulté, qu'en tant qu'objectif de politique économique, dans les pays sous-développés, ce type de protectionnisme est loin, en vérité, de pouvoir être rangé dans la même catégorie que les tendances protectionnistes qui ont dominé, pendant plusieurs dizaines d'années, la politique des pays industriellement avancés, parmi les plus grands.

Les pays industrialisés doivent de leur côté prendre conscience que, pour vendre leurs produits manufacturés à un prix inférieur aux productions similaires des pays avancés, les pays sous-développés se trouvent dans l'obligation, soit de subventionner leurs exportations, soit de condamner leurs exportateurs à recevoir un niveau de rémunération anormalement bas. Dans les deux cas, l'opération s'analyse par un transfert de capitaux d'un pays pauvre vers un pays riche, et ainsi apparaît clairement le caractère à la fois inéquitable, antisocial et antiéconomique d'une opération commerciale qui résulte pourtant nécessairement de l'application intégrale au commerce avec les pays en voie de développement du principe de la libre concurrence, conçu pour les échanges entre pays industrialisés.

Si l'on veut éviter de tels transferts, il faut imaginer — comme l'ont fait récemment les représentants de certains pays hautement industrialisés — un système qui conduirait finalement à faire supporter le coût de l'abaissement « artificiel » du prix des produits exportés non pas par la population du pays exportateur, mais par la population du pays importateur. Pratiquement, cela signifie que les pays industrialisés doivent maintenir ou introduire des droits de douane tels que leur non-application aux seules importations en provenance de pays en voie de développement rende ces importations possibles.

La discrimination positive peut s'inspirer des soucis du tiers monde, c'est-à-dire aboutir à une préférence acceptée par les pays industriels à l'ensemble des pays en voie de développement. Elle peut aussi ne concerner que certains pays et, dans ces pays, les jeunes industries qui ont réellement besoin de s'affermir. Cette approche sélective et en même temps dégressive représente un minimum raisonnable qui devrait rencontrer une large adhésion de cette Conférence.

Mais, bien entendu, toutes ces propositions, qu'il s'agisse de la protection tarifaire ou contingente des industries naissantes sur le plan national ou régional, ou des préférences susceptibles d'être attribuées à certaines productions de certains pays en voie de développement, supposent, pour se traduire de façon concrète, une réforme du droit international actuel, multilatéral ou bilatéral, en

matière de non-discrimination et de la clause de la nation la plus favorisée.

Au reste, on comprend mal que la préférence de 100 p. 100 qui caractérise les unions douanières et les zones de libre-échange soit considérée comme légitime et digne d'encouragement (le GATT s'est félicité tout récemment, en février dernier, de la création de l'Union douanière équatoriale — Cameroun), alors que des préférences moins importantes, temporaires et sélectives, seraient regardées par la même organisation comme un phénomène essentiellement nuisible et condamnable.

Ces considérations nous conduisent tout naturellement à donner notre sentiment sur la réforme du dispositif commercial international. L'important à notre avis est la mise au point d'un code international plus large et qui intégrerait ces phénomènes relativement récents et, par hypothèse, mal réglementés par le GATT que sont le sous-développement économique et l'existence de deux systèmes économiques et commerciaux différents. Car ce qui compte, plus que la création d'une organisation nouvelle, c'est la volonté de tous les pays d'adhérer à un ensemble de règles de conduite commerciale adaptées aux situations du monde moderne.

J'ai indiqué au début de mon intervention que je me livrerai, en conclusion, à quelques réflexions touchant la philosophie de nos travaux.

Historiquement, les problèmes que nous allons étudier ensemble, ne sont pas, pour l'essentiel, des problèmes nouveaux. Immédiatement après la dernière guerre mondiale, un groupe de distingués spécialistes d'économie politique, animé par le Gouvernement américain, avait établi un projet d'organisation internationale du commerce, qui comprenait, entre autres, une réglementation des accords sur les produits de base. Ces idées devaient être approfondies au cours de longues discussions du Comité préparatoire créé par les Nations Unies, dont les conclusions furent incorporées au Chapitre VI de la Charte de La Havane. Tout cela ne donna lieu cependant qu'à une très faible action pratique, et il vaut sans doute la peine de réfléchir quelques instants sur les causes profondes de cette décourageante évolution.

Sans vouloir minimiser les difficultés techniques, qui sont évidentes, je demeure persuadé que la cause la plus profonde de cet échec réside dans l'absence, constatée depuis 20 ans, d'une base de solidarité humaine internationale qui permette de régler, à l'échelle mondiale, un problème de cette importance. Que les nations, en l'occurrence, aient évidemment toutes un intérêt majeur à s'entendre ne contredit pas pour autant cette proposition. Dans un de ses ouvrages, M. Gunnar Myrdal note que, « comme tout fonctionnaire international en a fait l'expérience, c'est presque une règle que les représentants des gouvernements viennent aux réunions avec des instructions leur recommandant de s'opposer à toute initiative », et il ajoute : « toute l'expé-

rience antérieure des spécialistes des négociations économiques internationales les a formés à lutter de toutes leurs forces, et avec la dernière énergie, pour préserver le sou national, tout en perdant le franc dont tous bénéficieraient ».

Ce qui revient à dire que le succès de négociations internationales du type de celles que nous entreprenons est fonction de la capacité de chacun de nous de transcender la suspicion des uns vis-à-vis des autres et les égoïsmes qui freinent notre volonté de coopération internationale. Ce qui revient également à dire que l'amélioration du commerce des pays peu développés dépend moins de lois économiques à découvrir ou de techniques commerciales ou douanières à mettre au point, que de la volonté d'aboutir des différents Etats et en tout premier lieu des Etats industrialisés.

Il est clair, en effet, que les propositions que nous avons évoquées, tant en ce qui concerne, par exemple, les prix des produits primaires que les débouchés à réserver aux produits manufacturés, n'ont de chance de se concrétiser que dans la mesure où, au sein de cette Conférence, un large « consensus » se dégagera en faveur de leur adoption. Il est clair aussi qu'à la date du 15 juin 1964 nous aurons perdu notre temps si nos travaux ne se traduisent que par des résolutions adoptées certes à l'unanimité, ou sans opposition, mais qui ne seraient pas suivies d'effet.

Je suis, quant à moi, persuadé qu'il ne peut pas,

qu'il ne peut plus en être ainsi et que toutes les délégations réunies dans cette enceinte sont, comme la nôtre, animées d'un désir sincère de voir aboutir des solutions constructives. Il n'en est que plus opportun, me semble-t-il, d'appeler l'attention de chacun sur le danger d'enlèvement qui nous menace si nous ne savons pas échapper à la tentation de poursuivre des études sur des situations qui sont déjà connues, d'établir toujours de nouvelles statistiques, et finalement de considérer notre réunion comme une grande affaire de « technique institutionnelle », alors que nous savons tous qu'il suffirait, pour que cette réunion connaisse un succès sans précédent, que quelques grands pays consommateurs s'entendent sur les principes d'une nouvelle ligne de conduite s'appuyant sur le minimum « modéré et raisonnable » énoncé par M. Prebisch dans sa magistrale allocution introductive et se mettent d'accord sur les structures et les mécanismes à mettre en œuvre pour transformer le système des échanges commerciaux internationaux, livré jusqu'ici aux lois de marché, en une organisation cohérente et efficace, qui devrait être orientée essentiellement vers le développement de tous et de chacun.

En définitive, notre démarche est commandée par la conviction que l'avenir n'est pas entre les mains d'un destin aveugle et que, chaque jour, les hommes le bâtissent sous leur responsabilité. Il n'appartient qu'à nous, hommes de bonne volonté, de dégager les implications pratiques de nos idéaux et par là même de maîtriser, d'infléchir et de modifier le cours naturel des événements.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. KOJO BOTSIO,
M. P., MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION GHANÉENNE

à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : anglais]

Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Kaisouni de son élection au poste élevé où il a été appelé. Ceux d'entre nous qui ont participé à la Conférence du Caire, en 1962, ont pu apprécier la part immense qu'il a prise à son succès ; il est donc tout à fait normal que vous repreniez votre tâche au point où vous l'avez laissée au Caire. En outre, il est tout particulièrement indiqué de confier la présidence de cette conférence historique à un représentant d'un Etat africain. Le continent africain offre peut-être le meilleur exemple des consé-

quences de cette désorganisation du monde à laquelle nous venons ici chercher remède. Notre continent, plus que tout autre, est tributaire du commerce extérieur des produits de base et a souffert plus que tout autre de la faiblesse et de l'instabilité des marchés internationaux des produits de base au cours de ces dernières années. En outre, l'Afrique occupe la position la plus faible dans les négociations traditionnelles du commerce international. Bref, c'est en Afrique que tous les problèmes auxquels la Conférence doit faire face

se posent avec une acuité particulière. C'est pourquoi l'Afrique et les autres régions en voie de développement comptent sur vous et sur la Conférence pour confirmer leur espoir que ces problèmes ne sont pas insolubles.

Ma délégation rend également hommage à M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, pour le soin avec lequel lui-même et ses collaborateurs, en coopération avec le Comité préparatoire, ont préparé cette conférence. Son éloquente déclaration du 24 mars a été aussi brillante que son rapport. Ma délégation fait sien le thème principal de ce rapport, à savoir que toutes les conditions nécessaires à une coopération fructueuse entre les pays développés et les pays en voie de développement existent. Les obstacles auxquels nous nous heurtons sont les conceptions périmées et les théories démodées des droits acquis. Dans son rapport, M. Prebisch souligne un fait politique essentiel, à savoir que l'économie des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine est prisonnière de leur passé colonial. Les aspirations économiques des peuples de nombreuses régions du monde sont limitées par les frontières territoriales qui rendent impossible la rationalisation des échanges et empêchent à peu près tout développement industriel. A notre avis, l'un des points les plus importants de ce rapport est que les anciennes frontières coloniales, et le mal qui en résulte, la balkanisation, nuisent non seulement aux pays en voie de développement mais aussi aux pays développés. Cette idée a été soutenue à maintes reprises par le Président du Ghana, l'Osagyefo Kwame Nkrumah.

Il s'agit vraiment ici d'une conférence historique, du fait que, pour la première fois, une grande proportion des régions en voie de développement sont représentées de leur propre chef à une conférence sur le commerce et le développement, dont les objectifs sont de trouver les moyens d'utiliser le commerce international pour favoriser le développement économique de tous les pays du monde.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable que nous soyons réalistes. Il est regrettable qu'une fraction importante de la communauté mondiale soit laissée à l'écart. Et ici je veux parler de la Chine, avec ses 700 millions de consommateurs et ses immenses ressources naturelles, qui constituent le plus grand marché potentiel du commerce international.

Dans le même ordre d'idées, nous posons les questions suivantes : nous voyons ici des représentants de la Corée du Sud ; pourquoi pas de la Corée du Nord ? Du Viet-nam du Sud ; pourquoi pas du Viet-nam du Nord ? De la République fédérale d'Allemagne ; pourquoi pas de la République démocratique allemande ? Et même de Formose ; pourquoi pas de la Chine ! Non ; ce n'est pas là ce qu'il convient de faire. Il est des choses qui créent inutilement une tension internationale et qu'il faut éviter dans l'intérêt de la paix mondiale

et de l'harmonie des relations commerciales et de la coopération internationales.

La coopération économique internationale et la discrimination raciale ne peuvent aller de pair. Il n'y a pas de place parmi nous pour ceux qu'un esprit pervers a conduits à créer en Afrique du Sud un Etat fondé sur le postulat que les hommes naissent inégaux et qu'en raison de leur couleur, la vaste majorité de l'humanité est condamnée pour l'éternité à scier du bois et à tirer de l'eau. Nous avons l'obligation et le devoir de tenir compte même des opinions des représentants dont les théories politiques sont le plus opposées aux nôtres. Sinon, il est évident que les conférences internationales seraient impossibles et que nous n'aurions jamais l'occasion de parvenir à une compréhension internationale par la discussion, la confrontation de nos opinions ou le compromis.

Mais quels arguments puis-je présenter aux représentants de l'Afrique du Sud ici présents ? Si les lois de l'*apartheid* interdisent aux Sud-Africains de race blanche de se mêler aux Africains, aux Asiatiques et aux gens de couleur, que vient chercher ici la délégation sud-africaine ? Qu'elle plie bagage et s'en aille. Le gouvernement minoritaire de colons d'Afrique du Sud a, de façon flagrante et persistante, passé outre à toutes les décisions des Nations Unies sur sa politique raciale, diabolique et barbare. Le Gouvernement portugais s'est joint également à cette alliance impie, et en ce moment même il massacre nos frères et nos sœurs sans défense dans ses colonies de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise. Au nom de nos compatriotes africains, je demande solennellement aux représentants de l'Afrique du Sud et du Portugal de quitter la Conférence.

Pour atteindre les objectifs de la Conférence, toutes les nations doivent faire preuve d'une bonne volonté, d'une coopération et d'un respect mutuel qui sont incompatibles avec la discrimination raciale et l'oppression coloniale ; pourquoi l'Afrique du Sud et le Portugal qui ne reconnaissent pas ces normes d'humanité sont-ils présents ici ? Nous devrions les exclure de la Conférence.

Aujourd'hui plus que jamais, la coopération internationale sur le plan économique, comme d'ailleurs dans tous les domaines, est une nécessité impérieuse si l'on veut améliorer les relations internationales et instaurer dans le monde la paix, la sécurité économique collective et le bonheur pour tous les peuples.

*Interdépendance de la politique
et de l'économie des échanges, plutôt qu'une aide*

La communauté mondiale a parcouru un long chemin depuis la Conférence de La Havane sur le commerce et l'emploi, au cours de laquelle on avait cherché à élaborer une charte pour résoudre les problèmes créés par la seconde guerre mondiale. En 1947, lors de la Conférence sur le commerce et

l'emploi, la majorité des pays représentés ici étaient sous le joug colonial. Aujourd'hui, l'Afrique et l'Asie sont venues ici pour parler en leur propre nom. Mais nous ne sommes pas venus ici pour demander la charité, car la charité n'a jamais supprimé la pauvreté.

Ce que les pays en voie de développement attendent des pays industrialisés, c'est l'établissement de relations commerciales, et non une assistance. Ils veulent un régime nouveau et harmonieux d'échanges internationaux, capable de favoriser leur développement économique. Cependant, les pays en voie de développement ne peuvent pas créer eux-mêmes les conditions de ces échanges harmonieux qui seraient avantageux à la fois pour eux et pour les pays développés. Soit à dessein, soit par hasard, les pays développés ont créé des conditions intolérables pour nous. A quoi nous sert notre indépendance politique si nos économies dépendent complètement des fluctuations du commerce mondial ? A quoi nous sert notre indépendance politique si nous restons les instruments de la spéculation économique des pays industrialisés ? Et, à long terme, quel avantage en retirent les pays industrialisés ?

Déjà le système anarchique du commerce international et les manœuvres des pays développés ont produit dans beaucoup d'Etats en voie de développement une agitation sociale qui, chaque fois, aurait pu constituer une menace pour la paix mondiale. Le rapport du Secrétaire général indique que ce qu'il en coûterait aux pays avancés pour ajuster le régime actuel du commerce international serait infime en comparaison des misères qu'entraînerait un conflit mondial qui ne peut manquer de se produire si l'on permet aux injustices et aux inégalités actuelles de persister.

Défauts du système actuel des échanges internationaux

Pour la délégation ghanéenne, cette conférence historique, si elle est couronnée de succès, marquera un tournant capital dans l'évolution des relations économiques internationales. Dans le passé, le commerce international était considéré uniquement d'un point de vue statique et sans tenir compte de ses conséquences politiques et sociales. En fait, les gouvernements d'alors étaient censés se préoccuper uniquement du maintien de l'ordre public, alors que l'économie était soumise au jeu des forces d'un marché libre. Les perspectives de progrès économique des pays dépendaient de la chance qu'ils avaient au jeu de hasard qui était l'essence du commerce international et les forces impersonnelles de l'offre et de la demande des ressources naturelles d'un pays donné déterminaient le destin de sa population. C'était l'époque où une politique économique positive et une planification économique rationnelle, l'intervention de l'Etat pour faire progresser le bien-être de sa population, étaient

considérées comme des idées sacrilèges aux plus beaux jours du laissez-faire.

Puis, lorsque les pays à économie planifiée entrèrent en scène après la première guerre mondiale, leurs problèmes intérieurs les ont empêchés, quelle qu'ait pu être leur sympathie pour les régions sous-développées du monde, de faire beaucoup dans la pratique pour favoriser un système plus juste. De même, la grande récession de 1929 a obligé les Etats-Unis d'Amérique et les Etats développés d'Europe occidentale de se préoccuper uniquement de leurs propres problèmes.

C'est ainsi que naquit un état d'esprit qui a persisté pendant les années qui ont suivi immédiatement la seconde guerre mondiale et qui s'est traduit par la Conférence de La Havane en 1947. On a posé comme postulat, par exemple, que les frontières étaient immuables, que le régime colonial se maintiendrait sans modification et que les problèmes économiques mondiaux pouvaient être résolus grâce à une rationalisation des relations commerciales entre les nations développées d'alors.

Le succès de la présente Conférence ne peut être assuré que si elle s'écarte de cette conception et si elle consacre, une fois pour toutes, la reconnaissance unanime par la communauté internationale de la proposition suivant laquelle, en cet âge nouveau des relations internationales, à l'ère des Nations Unies, le commerce international doit servir au progrès matériel de tous les peuples du monde.

Avantages mutuels

Je tiens à souligner ici qu'un commerce international fondé sur des principes justes et équitables vaudra des avantages non seulement aux pays en voie de développement, mais aussi aux nations développées. Comme l'a fait ressortir le Secrétaire général de la Conférence, les exportations les plus avantageuses pour les pays développés sont ces catégories de biens d'équipement dans la production desquelles ils se sont spécialisés. Mais les Etats en voie de développement peuvent seulement acheter ces produits si, premièrement, ils constituent des unités économiques assez importantes où ils peuvent les utiliser avec profit et, en second lieu, si les pays peu développés ont les moyens de les acheter. Les économies planifiées des Etats socialistes et les économies des pays développés occidentaux ont atteint pareillement un stade d'aisance matérielle qui devrait leur permettre d'acheter, à des conditions plus favorables pour les Etats en voie de développement, de plus grandes quantités de leurs produits. Qu'il me soit permis d'en donner un ou deux exemples. La situation financière des pays occidentaux est maintenant suffisamment ferme pour qu'ils n'aient pas besoin de compter pour leurs recettes sur les impôts indirects prélevés sur les importations en provenance des pays peu développés. De même, il n'y a aucune raison, semble-t-il, pour que les pays à économie plani-

fiée ne prévoient pas, dans leur plan d'accroissement de la quantité de biens de consommation mise à la disposition de leur population, l'achat de produits tropicaux, huiles et graisses et café, thé et cacao. C'est donc avec une grande satisfaction que nous accueillons la déclaration de la délégation de l'Union soviétique sur ce point.

L'acceptation de ces propositions sera un événement politique important dans l'histoire de l'humanité. Mais il ne peut se réaliser que si nous prenons des mesures concrètes pour réglementer les forces du commerce international par une action planifiée.

Pour un « New Deal »

La présente Conférence doit donc chercher à obtenir des pays industrialisés, de l'Est comme de l'Ouest, qu'ils s'engagent à prendre des mesures, en collaboration avec les pays en voie de développement, pour assurer une transition sans heurt, mais réelle et rapide, vers un nouvel ordre des relations internationales, un nouvel ordre où les pays en voie de développement se verront garantir de meilleures conditions dans leurs échanges avec les pays industrialisés.

C'est maintenant un fait reconnu que les forces indisciplinées du commerce international engendrent des inégalités dans la répartition des gains de ce commerce. Il est de fait que le régime actuel des échanges internationaux conduit à une situation d'incertitude et parfois à un complet chaos qui empêche les pays en voie de développement de faire des plans efficaces pour assurer le développement de leur économie. Fort heureusement, il est maintenant reconnu que le commerce international peut être organisé de manière que les pays en voie de développement disposent des devises nécessaires pour une planification rationnelle et une croissance économique soutenue.

Les pays en voie de développement ne peuvent plus accepter de progresser avec la lenteur inhérente au régime actuel des échanges internationaux. Nous ne pouvons tolérer que le niveau de vie de nos populations dépende des imperfections et des fluctuations du système actuel. C'est pourquoi la délégation ghanéenne attache une grande importance à la définition d'objectifs quantitatifs vers lesquels nous tendrons tous.

Déjà, la communauté mondiale des nations, en instituant la Décennie des Nations Unies pour le développement, a accepté comme objectif minimum qu'un taux de croissance de 5 p. 100 soit atteint d'ici 1970. Mais hélas, quatre années se sont déjà écoulées et l'on a fait si peu ; comme l'a souligné U Thant dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la Conférence, si nous n'élaborons pas des plans concrets et des politiques économiques internationales saines, la Décennie des Nations Unies pour le développement restera un vain rêve.

Quelle qu'elle soit, l'institution qui sera chargée de mettre en œuvre les décisions de la Conférence

devra recevoir un mandat précis afin de trouver les ressources nécessaires pour fournir aux pays en voie de développement des devises en quantité suffisante pour atteindre l'objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Cela exige de la part de tous les pays développés un grand geste de solidarité internationale, car ils auront à fournir d'une manière ou d'une autre les moyens financiers qui donneront un contenu réel à ces dispositions institutionnelles.

A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler la situation dans laquelle se trouvait l'Europe à la fin de la seconde guerre mondiale. Après l'effondrement des économies européennes parmi les ruines de la guerre, il était évident que seule une aide gigantesque, venue de quelque part, leur permettrait de se relever rapidement. Cette assistance vint sous la forme du Plan Marshall lancé par les Etats-Unis d'Amérique. Sans cette aide, la prospérité actuelle des pays développés d'Europe occidentale n'aurait jamais été possible.

Le Ghana est convaincu qu'il faut maintenant un plan international analogue au Plan Marshall. Ce plan doit être organisé sur une base réellement internationale et, cette fois-ci, en faveur des pays peu développés plutôt que des pays développés. Il a déjà été prouvé que des effets individuels dispersés, à l'échelle nationale, étaient insuffisants. Aujourd'hui, il n'est plus permis de faire de distinctions entre l'Est et l'Ouest dans la mobilisation de l'assistance internationale. Le plan que nous avons en vue éliminerait les dangers des rivalités internationales entre pays développés dans les nations en voie de développement.

La délégation ghanéenne sait qu'il existe déjà des institutions financières internationales qui ont joué un rôle utile en dotant les pays en voie de développement d'un pouvoir d'achat en devises. Mais, ce que nous voulons, c'est que l'on renonce aux conceptions anciennes et aux théories traditionnelles concernant le commerce international et le développement économique. Ce que nous demandons, c'est une assistance internationale fournie de façon régulière et continue pour soutenir les programmes de développement et assurer la croissance régulière de l'économie des pays en voie de développement.

Mesures financières de compensation

Ma délégation aimerait proposer en outre à la Conférence de réaliser un accord en vue de rétablir le rapport d'échange perdu par les pays en voie de développement du fait de l'évolution défavorable des marchés internationaux des produits de base depuis 1957. C'est une question à laquelle la Conférence doit trouver une solution effective. Le Ghana a participé à la tentative la plus récente pour résoudre ce problème complexe par un accord international de produit. Il était le plus gros producteur de cacao représenté à la Conférence des Nations Unies sur le cacao, qui s'est tenue à

Genève en septembre/octobre 1963. Il nous fut impossible de parvenir à un accord à cette conférence parce que les pays développés ne voulaient pas accepter le principe selon lequel les pays producteurs de cacao ont droit à une amélioration des termes de l'échange. Les pays développés se refusaient à contribuer effectivement à aucune mesure visant à assurer cette amélioration. Pourtant, une mesure transactionnelle de stabilisation des cours aurait permis d'accroître sensiblement les exportations de biens d'équipement de ces mêmes pays vers le Ghana. Elle aurait entraîné tout au plus une augmentation infime du prix du chocolat à la consommation.

Fort heureusement, ces mêmes pays ont maintenant déclaré à la présente Conférence qu'ils étaient d'accord pour améliorer les termes de l'échange pour les pays de production primaire. Nous espérons qu'ils traduiront en actes cette déclaration publique. Voici un exemple concret de ce que la mise en pratique de cette déclaration signifierait pour mon pays.

En 1954, les cours du cacao ont atteint plus de 500 livres la tonne ; le prix courant se situe en moyenne entre 180 et 200 livres la tonne. Si le cours du cacao peut être stabilisé à un minimum de 250 livres — soit un cours inférieur de 250 livres à celui de 1954 — le Ghana verra augmenter de 20 millions de livres au moins par an le revenu qu'il tire du seul cacao. En sept ans, cette augmentation représentera au moins 140 millions de livres. Cela permettrait au Ghana de financer une fraction importante de son plan septennal de développement sans trop recourir à l'aide étrangère. Je dois dire que, par rapport aux gains potentiels qui résulteraient d'une augmentation du prix du cacao, toute l'assistance étrangère dont bénéficie le Ghana serait négligeable. Compte tenu de ces faits, une stabilisation du prix du cacao à un niveau suffisant ne serait-elle pas aussi avantageuse pour les pays consommateurs que pour les pays producteurs ?

Au Ghana, nous savons que le traitement du cacao et d'autres matières premières pourrait être un élément important de notre programme d'industrialisation. Or il nous est impossible de nous lancer dans une telle entreprise parce que les pays industrialisés ont fixé leur tarifs douaniers de manière à nous en empêcher. A l'heure actuelle, les droits de douane du Marché commun européen sont de 5.4 p. 100 sur les fèves brutes contre 22 p. 100 sur le beurre de cacao, alors que les pays membres associés ne paient pas de droits aussi élevés. Mais l'industrie du cacao est vitale pour notre économie alors que, pour les économies européennes, elle n'a qu'une importance marginale. Ne peuvent-elles pas nous faire cette concession ?

Et maintenant, nous savons que bien des problèmes difficiles doivent être résolus avant qu'il soit possible d'élaborer un système satisfaisant. Mais la première mesure à envisager, nécessaire et déci-

sive, est de prendre la décision politique et humanitaire de garantir aux pays en voie de développement un apport déterminé de devises pour financer les importations qui leur sont nécessaires.

Utilisation des ressources libérées par le désarmement

Il existe une autre source possible d'assistance aux pays en voie de développement. Avec le désarmement, d'énormes ressources pourraient être libérées pour le développement économique mondial. Mais la course aux armements continue à immobiliser un volume fantastique de ressources réelles qui sont exactement le genre de ressources dont les pays en voie de développement ont besoin. L'ONU a estimé à 120 milliards de dollars par an le montant global des budgets militaires des grandes puissances ! Si une petite fraction de ce chiffre astronomique était mise à la disposition des pays en voie de développement, sous une forme ou une autre, quelle différence cela ferait ! Les pays de l'Est comme ceux de l'Ouest se sont déclarés disposés à consacrer une partie des sommes libérées par le désarmement à l'assistance aux pays en voie de développement. Par une heureuse coïncidence, l'année où se tient la présente Conférence est aussi celle où les Etats-Unis et l'Union soviétique ont réduit sensiblement leurs dépenses militaires. Mais il est décourageant de constater que ni l'une ni l'autre de ces grandes puissances n'a fait de déclaration explicite sur l'emploi qui sera fait des ressources ainsi libérées. Nous adressons ici un appel solennel aux grandes puissances pour qu'elles acceptent d'élaborer ce nouveau plan international pour mettre les ressources financières internationales ainsi libérées à la disposition des pays en voie de développement.

L'Afrique, unité économique

Tout plan de ce genre doit s'accompagner, en ce qui concerne le continent africain, de mesures politiques. Il n'est pour l'Afrique de perspectives d'émancipation économique que s'il est mis fin à la balkanisation de notre continent. C'est pourquoi le Ghana a toujours préconisé la constitution d'un gouvernement d'union de l'Afrique. Il est dans l'intérêt des pays industrialisés de ne pas contrecarrer les efforts que nous entreprenons pour faire de l'Afrique une unité économique. Toute l'assistance que l'Afrique peut recevoir ne nous aidera pas à résoudre nos problèmes économiques sans la réalisation de l'unité africaine. Comment les Etats africains peuvent-ils continuer à exister en tant que petites entités isolées alors que l'avenir économique appartient aux économies géantes ? Pour nous, Ghanéens, l'unité de notre continent est un article de foi et nous poursuivrons nos efforts, de concert avec les autres Etats africains, dans le cadre de l'Organisation de

l'unité africaine, pour obtenir la libération totale et complète de l'Afrique et la constitution d'un gouvernement d'union dans notre continent.

Qu'il me soit permis de citer sur la question une déclaration récente du Président du Ghana, l'Osa-gyefo Kwame Nkrumah :

« A notre avis, les puissances occidentales ne font montre actuellement d'aucune unanimité dans leur politique à l'égard du monde en voie de développement. Celle de la France, qui a de gros intérêts et une grande influence en Afrique, est semble-t-il en train de changer rapidement et radicalement. Nous croyons que la France commence à se convaincre que, pour s'assurer une prospérité durable, elle a besoin d'une Afrique unie dans la paix et se forgeant une économie agricole et industrielle diversifiée, conclusion à laquelle elle a été amenée par la productivité intense du Marché commun en face de la pauvreté et de l'instabilité croissantes des pays en voie de développement ».

Ma délégation accueille avec satisfaction cette évolution de la politique du Président de Gaulle et de son gouvernement. A cet égard, je suis heureux de signaler que la délégation ghanéenne à la sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue récemment à Addis-Abéba, a pris une part active à la recherche des méthodes qui permettraient d'instituer un marché commun africain, qui ne saurait s'opposer à aucun autre marché dans d'autres régions du monde. Dans cette entreprise, la coopération entre les délégations africaines, y compris celles des Etats africains qui sont membres associés du Marché commun européen, a été immense et admirable.

Création d'une nouvelle institution pour le commerce et le développement

Définissons maintenant, de façon claire, l'objectif que nous visons à la présente Conférence. A notre avis, nous pourrions parler d'une conférence réussie si nous nous mettons d'accord sur des méthodes pratiques permettant d'assurer des perspectives de développement économique à tous les pays en voie de développement et de prévoir l'organisation positive du commerce international en tant qu'instrument de développement économique. Le Ghana propose donc de créer une nouvelle organisation du commerce international. Cette organisation devrait fonctionner en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, chargée de toutes les questions relatives au commerce et au développement.

A notre avis, les arrangements institutionnels existants n'ont pas couvert tout le commerce international et les problèmes qui s'y rapportent, en particulier ceux qui intéressent les pays en voie de développement. A l'heure actuelle, il n'existe aucune institution internationale dont les méthodes permettent d'utiliser le commerce international pour assu-

rer le développement économique des pays en voie de développement.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est la principale organisation intergouvernementale existante qui s'occupe des questions relatives au commerce. Comme l'a dit le Secrétaire général de la Conférence dans son rapport :

« ... le GATT n'a pas permis d'obtenir pour ces derniers pays des résultats aussi efficaces que pour les autres. Il n'a pas contribué à créer un ordre nouveau répondant aux exigences du développement, et il n'a pas davantage pu accomplir la tâche irréalisable de rétablir l'ordre ancien ... »

Ma délégation fait sienne cette conclusion du Secrétaire général. Les théories sur lesquelles repose le GATT sont dépassées. Le GATT ne possède ni les moyens ni la volonté de créer un ordre nouveau. A l'égard des pays insuffisamment développés, sa politique est inflexible et pourtant il cède aux pressions des pays développés qui nient les principes mêmes qu'il est chargé de faire appliquer. Le Gouvernement ghanéen s'est élevé à plusieurs reprises contre le régime des tarifs douaniers discriminatoires imposés sur certains produits tropicaux par le Marché commun européen de connivence avec le GATT.

C'est parce que le GATT ne peut résoudre les problèmes actuels du commerce international et du développement économique qu'une nouvelle institution est nécessaire. La nouvelle Organisation des Nations Unies pour le commerce et le développement que nous proposons devra avoir une large compétence dans le domaine du commerce international et être capable de trouver les moyens de faire du commerce international un instrument efficace du développement économique. Elle doit être capable également de coordonner les activités des institutions financières internationales existantes. Si nous ne créons pas cette organisation internationale, nous ne disposerons pas des rouages nécessaires pour régler le commerce international en vue du développement économique.

A titre de première mesure à prendre en vue de la création de cette nouvelle organisation internationale, ma délégation propose que la Conférence constitue un comité provisoire chargé d'élaborer des propositions détaillées qui seront soumises à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les examine en dernier ressort. Ce comité provisoire devrait avoir un secrétariat indépendant et autonome qui serait constitué à l'issue de la Conférence par le Secrétaire général des Nations Unies.

L'enjeu est clair. Il est temps de passer à l'action et de nous attaquer de concert à tous les problèmes qui entravent le commerce international et le développement économique. Des millions de personnes attendent avec beaucoup d'espoir le résultat de la Conférence. Dans les pays en voie de développement, des millions de personnes veulent un niveau

de vie convenable, et même tout simplement vivre.

Notre époque a eu le privilège de voir tant de réalisations scientifiques et techniques qu'il n'y a pas de raison pour qu'il existe dans les pays avancés des millions de chômeurs. Il n'y a aucune raison pour que la pauvreté, la maladie et l'ignorance règnent dans la présente décennie. Ces fléaux devraient appartenir au passé. Ce qu'il faut, c'est

de la bonne volonté et la coopération internationale pour favoriser la paix mondiale, le progrès et la prospérité. Nous nous trouvons aux prises avec une tâche difficile, mais c'est la tâche de notre époque. Que les bonnes intentions manifestées dans les diverses déclarations faites devant cette assemblée se traduisent donc en bonnes actions afin que nous puissions tous avoir en ce monde notre part de bonheur et de dignité.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. G. MELAS,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE GRÈCE
à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : français]

C'est un honneur et un plaisir pour moi d'adresser à M. Kaissouni mes félicitations les plus vives pour son élection à la présidence de cette conférence mondiale, unique jusqu'ici dans l'histoire du commerce international. Je voudrais aussi exprimer la certitude que grâce à votre expérience, et la connaissance approfondie que vous avez des aspects essentiels du grand problème auquel nous nous attaquons, la Conférence aboutira à des réalisations concrètes et profitables à l'ensemble de la communauté humaine.

Le tremplin sur lequel nous devons nous tenir ne peut être qu'un seul : que le bien-être et la prospérité de l'humanité tout entière, est une et indivisible. Rappelons-nous aussi que l'un des grands historiens de notre époque a qualifié la seconde moitié du xx^e siècle comme l'époque du *universal welfare*. C'est dans cet esprit qu'a été lancée l'idée de la Décennie des Nations Unies pour le développement dans laquelle s'intègre l'heureuse initiative de la convocation de cette Conférence.

Le Secrétaire général de la Conférence M. Prebisch, dans son excellent rapport qui constitue, à notre avis, le document de base de nos travaux, a mis en relief d'une façon éloquente l'inégalité de la répartition du revenu mondial. En effet, il souligne que les deux tiers de la population du globe ne jouissent que de 15 p. 100 du revenu mondial. C'est pour trouver les moyens de remédier à cette inégalité que nous sommes réunis ici. Ayons conscience que tous les peuples ont leurs regards tournés vers nous et suivront nos travaux avec une anxiété d'autant plus justifiée qu'ils s'attendent que s'amorce, sur le plan international, la même évolution qui est en train de se parfaire sur le plan national, dans les économies des nations développées, à savoir la disparition graduelle de l'écart

entre le revenu d'une partie de la population — citadine dans sa majorité — et celui des agriculteurs ou des milieux les moins possédants.

Ma délégation a pleine conscience de ce que les problèmes qui se posent devant vous sont pressants et demandent au moins, un commencement de solution, mais elle partage aussi l'avis, exprimé déjà par d'autres orateurs, que ce sont des problèmes d'une portée incalculable et d'une complexité qui va jusqu'à déconcerter l'économiste le plus patient. Leur solution devra être rendue possible avec l'assistance, la bonne volonté et la compréhension de tous les participants.

Le pays que j'ai l'honneur de représenter a fait, sans doute, des progrès notables dans la voie de son développement économique, mais, malgré les réalisations enregistrées dans ce domaine, il doit lui aussi faire encore face à des problèmes de structures similaires à ceux harcelant d'autres pays en voie de développement, qui cherchent à assurer la stabilité dans leur progrès économique et social. En effet, quoique le niveau de vie du peuple grec ait enregistré une courbe ascendante depuis les années cinquante il n'en reste pas moins que les bases de notre économie sont encore précaires. Nous avons ainsi acquis une certaine expérience dans le domaine de l'application d'un plan de développement, expérience qui pourrait être utile dans l'examen des problèmes qui se posent devant nous.

Malgré tous nos efforts, le rythme de notre développement n'a pas pu se libérer des fluctuations du secteur agricole de notre économie. Il est donc impossible de contrôler ce rythme pour éviter les incidences défavorables sur l'équilibre général de notre économie. D'autre part, le déficit de notre balance commerciale s'aggrave d'année en année. Les composantes de nos exportations sont loin

d'être favorables, car elles sont essentiellement constituées par un petit nombre de produits agricoles et de produits de base. Sans doute, les postes invisibles constituent un apport considérable dans notre balance de paiements, qui reste pourtant constamment déficitaire si l'on fait abstraction du financement international. Notre balance de paiement est ainsi assise sur des éléments qui se trouvent en dehors du champ de notre contrôle. Elle est donc très vulnérable et il aurait été impossible à l'économie grecque d'assurer par ses propres moyens un programme d'investissements stables sans le financement de l'étranger.

En résumé, nous pouvons dire que l'économie grecque fait face, elle aussi, ainsi que les économies de tant d'autres pays, à deux problèmes majeurs :

1) Le problème de l'emploi, qui chez nous ne trouve dans l'émigration qu'un palliatif provisoire et partiel, engendrant toutefois des problèmes économiques et sociaux ;

2) Le problème de nos exportations. Nous nous efforçons d'augmenter leur volume et de diversifier leur structure tout en étant tenus d'assurer un revenu tolérable aux producteurs en les protégeant des incidences défavorables dues aux fluctuations du marché mondial. En un mot, le problème de la Grèce est lui aussi un problème aigu d'accélération de la cadence du développement économique, et ceci principalement par l'industrialisation de notre économie.

La Grèce est donc bien placée pour peser les difficultés qu'envisage un pays en voie de développement et l'ampleur de ces problèmes. Nous sommes en état de mesurer toute l'importance et toute la gravité qu'une évolution défavorable de la balance commerciale peut avoir sur l'ensemble du développement économique du pays.

Par conséquent, nous sommes d'accord sur la nécessité d'établir à l'échelle mondiale un programme de mesures favorisant les pays en voie de développement, programme qui comporterait aussi bien des mesures encourageant le développement de leur commerce que des mesures de financement.

Le Secrétaire général de la Conférence a déjà fait dans son remarquable rapport plusieurs suggestions. De nombreux pays ont eux aussi avancé des idées dignes de toute attention. Il appartiendra aux commissions de les étudier et de choisir celles qui, libérées d'un dogmatisme trop étroit ou d'un empirisme trop diversifié, seraient propres à servir les intérêts généraux des pays en voie de développement et, en même temps, adaptables à chaque cas particulier.

Je dois aussi déclarer que la Grèce s'associe à l'idée déjà exprimée à cette tribune selon laquelle la règle inspiratrice des mesures qui devront être prises pour favoriser les pays en voie de développement devrait être le principe de la dérogation à la réciprocité absolue des concessions mutuelles entre

pays développés et pays en voie de développement. Mais je dois ajouter que cette dérogation devrait être conçue comme une mesure transitoire, qui s'imbriquerait dans le cadre général d'une politique commerciale saine. Cette politique qui, dans sa projection à long terme, se baserait sur les règles rationnelles de la concurrence, ne devrait pas rendre inopérant l'effort des pays en voie de développement.

L'illustration de ce que je viens d'exposer se trouve, je crois, dans l'association de la Grèce à la Communauté économique européenne, dans ce sens que, si la Grèce a obtenu des avantages par son association avec les Six, elle n'en a pas moins assumé en contrepartie des obligations certaines. Pour y faire face, il lui faudra fournir un effort aussi considérable que soutenu.

La solution des problèmes spécifiques concernant les produits de base pourrait être recherchée dans le cadre d'accords internationaux qui viseraient à la stabilisation des prix, et assurerait de ce fait un revenu plus ou moins stable aux producteurs. Il serait certainement hasardeux de s'aventurer à stipuler une règle générale ou à ne préconiser qu'une seule méthode, car chacun des produits de base a ses problèmes propres. Selon nous, chacun des produits de base devrait faire l'objet de négociations séparées, afin de trouver pour chacun d'eux les formules les plus utiles et les plus profitables pour leurs producteurs.

Une idée qui se rapporte aux problèmes des produits de base est celle des financements compensatoires dans le cas où un accord international s'avérerait impuissant à régler la stabilité des prix. L'idée du financement compensatoire doit, croyons-nous, être retenue et étudiée afin de trouver les meilleures méthodes à appliquer en vue d'obtenir les résultats les plus efficaces.

Par ailleurs, l'un des problèmes les plus pressants qui devront retenir l'attention particulière de la Conférence est celui du financement en faveur des pays en voie de développement. On ne saurait douter que le rythme du développement économique ne peut être soutenu que par un financement substantiel et à long terme, à des conditions avantageuses pour les pays en voie de développement, de façon que les charges acceptées par ceux-ci ne viennent pas grever d'une manière trop pesante les recettes qu'ils obtiendraient par l'utilisation de cette même aide financière.

Les problèmes que nous affrontons sont complexes, difficiles, voire contradictoires, mais ils sont aussi pressants. Il nous faudra rechercher, en conséquence, des mesures qui se complètent et s'interpénètrent. Il nous faudra essayer d'établir, progressivement, un état de choses qui non seulement remédie à l'inégalité d'aujourd'hui, mais qui assure une continuité et une stabilité dans le développement économique ascensionnel qui devrait être beaucoup plus rapide pour la plupart des membres

de la communauté internationale, de sorte que nous puissions avoir la certitude que nous avons posé un jalon important dans l'évolution commerciale et économique de notre monde. Il nous faudra tous travailler avec bon vouloir, avec imagination et avec une volonté constructive pour accomplir cette tâche, sans perdre de vue qu'il s'agit là de problèmes dont la solution ne saurait être

longtemps différée. Soyons inspirés par la mesure afin d'assurer à l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui des assises sur lesquelles, dans un bref avenir, nous puissions continuer à bâtir un édifice solide, convenant aux nécessités de l'heure, mais aussi adaptable aux nécessités à venir, certains que ce sera là le meilleur moyen d'assurer la pérennité de notre œuvre.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. N'FAMARA KEITA,
MINISTRE CHARGÉ DE LA COOPÉRATION
ET DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION GUINÉENNE

à la vingt et unième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : français]

C'est pour moi un devoir et un plaisir d'adresser tout d'abord à M. Kaissouni, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, mes félicitations les plus chaleureuses pour sa brillante élection à la présidence de cette conférence historique.

Ce choix réjouit particulièrement la délégation guinéenne, non seulement parce que le Président représente une nation profondément amie, appartenant à la grande famille des pays en voie de développement, mais aussi et surtout en raison de ses grandes qualités humaines et de ses connaissances des problèmes économiques.

Il m'est également agréable de féliciter et de remercier bien vivement M. Prebisch, Secrétaire général de notre Conférence, dont le brillant rapport sert de document de base à nos travaux.

Les remerciements de la République de Guinée s'adressent aussi à l'Organisation des Nations Unies, surtout à son Secrétaire général U Thant, qui a accueilli avec l'intérêt et la sollicitude qu'il méritait l'appel lancé du Caire par les pays en voie de développement en juillet 1962, et dont les patients efforts ont conduit à la présente confrontation internationale sur le commerce et le développement.

La délégation guinéenne, tout en se réjouissant de la convocation de cette Conférence, déplore cependant le fait que des pays qui jouent un rôle important dans l'économie mondiale, des pays comme la Chine populaire, n'aient pas été invités ; alors que siègent, à côté des nations conscientes du monde, des pays foncièrement réactionnaires comme l'Afrique du Sud et le Portugal, dont le

moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont la honte de l'humanité par leur politique inqualifiable d'oppression et de discrimination et qu'ils sont la négation même des idéaux des Nations Unies.

Le grand mal qui nous préoccupe et dont nous cherchons le remède, le mal des imperfections du commerce international et du sous-développement, est profond. Tout comme un médecin, il faut d'abord en poser le diagnostic avant de prescrire le traitement ; ici, nous devons rechercher quelles sont les conséquences néfastes du système du commerce international actuel, ce qu'est le sous-développement, quelles en sont les causes profondes, et quelles peuvent être les mesures les plus appropriées pour l'enrayer ?

C'est en répondant objectivement à ces questions que nous assurerons le maximum de succès à nos travaux.

Si les économistes n'ont jamais été d'accord pour dégager une définition précise du sous-développement, tons par contre en admettent les manifestations essentielles : malnutrition chronique, faiblesse de niveau de vie par tête d'habitant, productivité agricole très faible, industrie quasi inexistante, hygiène rudimentaire, proportion énorme d'analphabètes, sous-emploi chronique de la main-d'œuvre, déséquilibre permanent des échanges avec l'extérieur, etc.

Il y a certes de multiples explications à cette situation. Je n'insisterai cependant que sur deux d'entre elles : le colonialisme et l'impérialisme. En effet, la quasi-totalité des pays sous-développés sont ou ont été colonisés.

Contrôlant et orientant la vie politique et économique de ces pays, les puissances coloniales et impérialistes n'ont cessé de les exploiter au mépris de leurs intérêts vitaux et de leurs aspirations au progrès économique et social.

Seuls maîtres de la politique des prix, les dominateurs achètent les produits primaires à très bas prix tandis qu'ils vendent les articles industriels à des prix très élevés.

Maîtres aussi des forces productives et de l'orientation économique de nombreux pays en voie de développement, ils ont fait d'eux des prolongements de marchés d'écoulement, en les maintenant strictement dans le rôle de producteurs de matières premières; en évitant soigneusement de promouvoir leur industrialisation, de crainte que cette industrialisation ne vienne concurrencer les productions dites métropolitaines.

De tout ce qui précède, une vérité fondamentale se précise : la plupart des pays en voie de développement doivent leur état arriéré à l'exploitation colonialiste et impérialiste, qui accapare et transfère dans les pays de tutelle le surplus économique qui aurait dû alimenter le fonds d'accumulation interne pour assurer l'essor économique par la reproduction élargie.

Les mêmes phénomènes de déséquilibre économique se constatent en général dans les rapports entre pays développés et pays en voie de développement.

Le rapport des prix des produits primaires et des articles manufacturés a subi une diminution de 26 p. 100 de 1950 à 1961, diminution due en grande partie à la hausse des prix des articles manufacturés.

Aussi, la diminution du pouvoir d'achat de l'ensemble des exportations des pays en voie de développement résultant de la détérioration des termes de l'échange représente-t-elle 13 milliards 100 millions de dollars pour la période considérée.

C'est le surprofit réalisé par les pays développés, et aussi le manque à gagner pour le fonds d'accumulation des pays en voie de développement.

Par ailleurs, pour l'ensemble des pays en voie de développement, l'afflux total des capitaux internationaux s'est élevé à 47 milliards 40 millions de dollars de 1950 à 1961; il se ramène à 26 milliards 500 millions de dollars seulement si l'on déduit les rapatriements d'intérêts et de profits pendant la même période.

Je n'insisterai pas plus qu'il ne convient sur le commerce invisible qui pèse lourdement sur l'économie des pays en voie de développement et qui a été suffisamment dénoncé aussi bien dans les documents de base de la Conférence que dans de nombreuses interventions à cette tribune. Je me bornerai à souligner la nécessité impérieuse d'en réduire la charge aussi bien dans les domaines du fret, des assurances, de l'assistance technique et des

autres prestations de service qu'en matière de rémunération des capitaux investis.

J'ai évoqué rapidement quelques méfaits du système colonial; c'était nécessaire pour illustrer comment le passé a conditionné le présent pour la plupart des pays pauvres. Mais c'est pour ajouter tout de suite que les pays qui ont souffert de la colonisation ne sauraient échapper à la loi générale de l'évolution, qui est la coopération avec les autres nations.

C'est pourquoi la Guinée pense, et avec elle tous les pays africains, que les règles qui conduiront à une meilleure compréhension des problèmes de l'humanité sont celles de l'amitié et de la coopération, qui permettent l'interpénétration des peuples. Aussi est-elle consciente plus que jamais de la nécessité de renforcer les liens qui l'unissent aux autres peuples pour sauvegarder la paix et accélérer le processus de l'évolution universelle.

Aujourd'hui, des rapports de compréhension, de solidarité et de coopération s'instaurent entre tous les pays. Le sens de responsabilité, la conscience nouvelle de l'utilité sociale de chaque homme et de chaque peuple dans l'évolution harmonieuse du monde confèrent à ces rapports nouveaux une qualité infiniment supérieure à celle des rapports anciens.

En venant à cette importante Conférence, chaque pays, chaque délégation a le souci d'être objectif pour exprimer, sans passion ni haine aucune, son point de vue sur le grave problème que pose le commerce international et le sous-développement.

Ce faisant, la délégation guinéenne, fidèle aux décisions de la Conférence historique d'Addis-Abéba, est convaincue que la première mesure à rechercher, c'est d'abord l'élimination des obstacles créés par la domination économique, qui s'opposent jusqu'à maintenant à la croissance régulière de nombreux pays en voie de développement. Autrement, on ne peut élargir les facteurs de progrès économiques, qui, jusqu'ici, n'agissent dans ces pays que de manière sporadique et avec peu d'efficacité.

Dans plusieurs interventions qui ont eu lieu à cette tribune, il a été dit et répété que, pour aller à un développement rapide des pays non développés, il fallait d'abord de grands efforts de ces pays eux-mêmes, efforts qui pourront être complétés par l'aide des pays développés.

La République de Guinée partage pleinement cet avis. Mais elle s'élève contre les subtilités paternalistes qui tendraient à écarter soigneusement la notion d'égalité et d'équité pour faire miroiter l'idée d'une assistance bénévole à apporter aux nations sous-développées.

A cet effet, je me dois de rappeler ici un passage du message du Président Ahmed Sékou Touré, Président de la République de Guinée, adressé à notre Conférence :

« Nous estimons que votre Conférence, pour

être à la hauteur des responsabilités qu'elle assume devant l'histoire, devra organiser ses débats en excluant tout complexe dans les rapports entre les délégations des nations développées et celles des nations en voie de développement.

« En effet, partir de l'idée que des nations doivent faire aumône à d'autres, ou plus précisément que les pays industrialisés devront apporter une aide en vue du développement des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, conduirait les débats en dehors des exigences de la société universelle dont le développement harmonieux et équilibré reste le seul facteur de la compréhension mutuelle, de l'amitié réciproque et de la coopération fraternelle entre les peuples.

« A cette conférence, il n'y a ni donateurs ni demandeurs. Il n'y a et il ne peut y avoir que des délégations mandatées par leurs nations pour examiner les conditions d'établissement de rapports de justice dans les échanges commerciaux qui portent actuellement préjudice aux intérêts de l'immense majorité des populations du globe, et par conséquent au renforcement des bases de la paix mondiale. »

Ainsi, pour la Guinée, il s'agit d'abord de justice, de rétablissement de rapports d'équité corrigeant les termes actuels de l'échange, ensuite de solidarité et d'entraide internationales au profit de tous, car le développement des pays du tiers monde profitera également aux grandes puissances industrielles qui en l'occurrence vendraient plus de matériels d'équipement et d'articles de consommation.

Il faut, bien sûr, beaucoup de sacrifices de la part des pays en voie de développement. Ils doivent procéder, là où ce n'est déjà fait, à la décolonisation complète des structures économiques, à l'utilisation rationnelle du revenu national dans l'objectif du développement, ce qui suppose la prévention des dépenses ostentatoires au profit du fonds d'accumulation et d'investissement. Il faut aussi mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles, les utiliser de manière rationnelle et rentable.

Mais, entre toutes les nécessités qui s'imposent aux pays en voie de développement, prime celle du regroupement dans des ensembles économiques régionaux. En effet, l'étendue d'un marché joue un rôle d'une extrême importance dans l'analyse économique. Les petits pays qui n'occupent pas un secteur géographique suffisamment vaste ne peuvent disposer d'assez de zones de production des matières premières nécessaires au processus technologique moderne et ne peuvent par conséquent développer toutes les branches économiques complémentaires.

C'est pour ces raisons que la République de Guinée place au premier plan de ses objectifs la réalisation d'un marché commun africain.

C'est la seule voie qui conduite rapidement à la création de nouvelles branches économiques, qui facilite la diversification de la production et le développement des échanges entre pays voisins.

A ce sujet, on connaît suffisamment la position de mon pays, qui, en n'adhérant à aucun groupement économique extra-africain, estime qu'il faut d'abord réaliser le marché commun africain, lequel pourra, de manière plus dynamique et plus efficiente, conclure des rapports de coopération avec d'autres groupements économiques.

Le souci du progrès social est, j'en suis sûr, partagé par tous les pays en voie de développement qui s'organisent et mobilisent leurs moyens à cette fin.

Mais, parallèlement, de nombreuses mesures s'imposent sur le plan international.

L'on doit relever les prix des produits primaires et les stabiliser à des niveaux suffisamment rémunérateurs, en organisant au besoin un mécanisme de financement compensatoire.

Il faut réorganiser le marché mondial, assurer de nouveaux débouchés aux matières premières et aux articles manufacturés des pays en voie de développement, notamment en éliminant les barrières artificielles en matière de douane, de contingentement et de fiscalité.

Il faut repenser la politique du crédit en préconisant des durées de remboursement plus longues et la réduction des taux d'intérêt, ceci afin de limiter les lourdes charges de la dette extérieure qui grèvent le fonds d'accumulation et gênent la croissance économique.

Il faut aussi améliorer les éléments du commerce invisible, le taux du fret et d'assurance, le coût onéreux, parfois scandaleux, de l'assistance technique.

Tout le monde est aujourd'hui conscient du grave danger que représente pour l'humanité entière le sous-développement; chacun mesure les lourdes conséquences qu'il fait peser sur la paix, et tous sont d'accord pour l'enrayer rapidement et arriver à un nouvel équilibre du monde.

La République de Guinée estime que le phénomène du sous-développement est grand et lourd de conséquences, qu'il empire chaque jour, et qu'il faut une ferme détermination et des mesures révolutionnaires pour l'enrayer.

Aussi ma délégation juge-t-elle nécessaire la création de nouveaux organismes internationaux dans le cadre de l'ONU, chargés de promouvoir et d'appliquer les mesures de redressement qui s'imposent.

Il a été dit, à l'occasion de cette Conférence, que, des trois milliards d'hommes qui peuplent la terre, un milliard mangent suffisamment, un milliard vivent de subsides élémentaires et le dernier milliard végètent dans la faim et le dénuement. Le Secrétaire général des Nations Unies a ajouté que les ressources matérielles du monde suffisent pour éliminer de notre planète la misère et l'analphabétisme. La grande question qui reste posée à la conscience des hommes, et plus particulièrement à la conscience des pays riches, c'est celle de savoir si oui ou non le

développement harmonieux de l'économie mondiale est devenu un impératif pour tous; si oui ou non chacun doit être disposé à y consacrer la volonté, l'énergie et les ressources nécessaires.

En répondant positivement à ces questions, on ne peut pas ne pas souscrire à l'arrêt de la fabrication des armes de destruction massive de l'espèce humaine et à la réduction des dépenses militaires au profit d'un fonds spécial de développement qui viendrait accroître les possibilités des pays en voie de développement. Ce serait le moyen le plus rationnel et le plus efficace d'élargir la solidarité et l'en-

traide multilatérales dont on connaît les avantages considérables sur l'assistance bilatérale souvent assortie de conditions politiques.

Je terminerai en formulant un espoir ardent, l'espoir de ma délégation et de mon pays de voir cette Conférence sortir des manœuvres subtiles et des oppositions d'intérêts pour que triomphent l'honnêteté, le courage, la conscience communautaire des nations et la « nouvelle volonté économique » qui sauront galvaniser toutes les énergies et toutes les ressources permettant un développement harmonieux du monde dans l'intérêt de toute l'humanité.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. J. C. KERNISAN,
REPRÉSENTANT D'HAÏTI
AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION D'HAÏTI
à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : français]

La seule présence dans cette impressionnante enceinte de tant de personnalités et de représentants de la plupart des pays du monde est, je crois, la preuve incontestable du désir de coopération qui anime tous les peuples quels que soient leur race, leur religion, ou les systèmes politiques par lesquels ils sont régis.

Le Gouvernement de la République d'Haïti est une nouvelle fois très heureux de pouvoir se joindre à cette Conférence et adresse son plus cordial salut aux honorables et distingués représentants des quatre coins du monde présents ici aujourd'hui.

L'élection de M. Kaissouni à la présidence de ces importantes assises est, nous en sommes persuadés, une satisfaction certaine pour tous les Etats ici représentés, et est le témoignage le plus éloquent d'une volonté commune de parvenir à un équilibre durable et à une étroite collaboration à l'échelon mondial, entre pays industrialisés et pays insuffisamment développés.

Que le Président veuille bien accepter les vives et sincères félicitations de ma délégation.

Je profite de cette même occasion pour rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch, pour le substantiel rapport qu'il a préparé avec tant de maîtrise, et qui constitue une base de travail incontestable.

Première République noire du monde à avoir accédé à l'indépendance, Haïti porte pour de mul-

ples raisons un grand intérêt aux travaux de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement; tout d'abord, parce qu'elle a conservé à titres divers des liens étroits avec les trois différents continents, l'Amérique, l'Afrique et l'Europe, ensuite de par sa situation de pays sous-développé, surpeuplé, dont l'économie essentiellement agricole dépend uniquement de l'exportation de quelques produits, parmi lesquels le café tient encore une place prédominante.

Certes, elle appartient géographiquement à la grande famille latino-américaine, et pour avoir contribué à l'émancipation des peuples frères de l'Amérique latine ainsi qu'à la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique à Savannah. Par ses origines ethniques et la richesse de son patrimoine culturel, elle garde encore de puissantes et indestructibles attaches avec le continent africain, enfin, avec l'Europe et la France en particulier dont elle a conservé la culture.

Véritable creuset où se sont juxtaposées plusieurs civilisations et où s'entrechoquent des concepts différents, ce petit coin de terre baignant dans la mer des Antilles a assisté, en tant que nation libre de ses destinées, aux grandes convulsions politico-économiques qui ont secoué le monde de 1804 à 1964.

De son indépendance à aujourd'hui, elle a toujours encouragé, en y participant, les initiatives

constructives de coopération internationale à l'échelon continental et mondial.

Le Gouvernement de la République a déjà matérialisé son désir de raffermir les liens existant déjà entre l'Europe à Haïti en accréditant une mission spéciale auprès de la Communauté économique européenne, l'une des tentatives d'intégration économique les plus susceptibles de contribuer à un meilleur équilibre des forces économiques mondiales.

En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas considérer ces assises comme une tribune où nous essaierons de nous défendre ou d'accuser.

La délégation d'Haïti estime qu'elle est ici pour entamer le dialogue, et pense néanmoins que le but de cette réunion serait atteint si le cadre des discussions reste concret et apporte des solutions positives, même partielles, aux problèmes que nous confrontons tous, afin que cette Conférence ne donne pas seulement naissance à des résolutions et des engagements solennels, certainement valables, mais incapables de résoudre d'une manière définitive la tragédie du sous-développement.

Elle tient toutefois à souligner certaines difficultés caractéristiques de l'économie de son pays, qui constituent de sérieuses barrières au développement économique de celui-ci :

1) Etant donné la pauvreté des ressources naturelles d'Haïti, nous pensons qu'il sera difficile d'atteindre un niveau relativement élevé d'industrialisation, dans un délai raisonnable, même avec le plein emploi des matières premières disponibles;

2) Nous devons, de plus, faire face à la pression démographique et, compte tenu d'un accroissement annuel de 2.5 p. 100 de la population, nous estimons que des plafonds au volume de la production agricole globale subsisteront encore, même après la

mise en valeur de la surface cultivable totale, ce qui signifie qu'il sera impossible de maintenir le niveau actuel du revenu par tête d'habitant, qui est déjà excessivement bas;

3) Il nous faudrait enfin trouver un moyen efficace pour contrecarrer les effets désastreux des fluctuations cycliques de notre économie, fluctuations des prix des produits primaires sur le marché mondial, fluctuations biennales de notre production caféière, et fluctuation semi-annuelle de la production de nos récoltes de produits agricoles.

L'aménagement d'une politique anticyclique efficace est d'autant plus compliqué que les programmes entrepris en vue du développement économique ne peuvent être arrêtés en période de haute conjoncture.

Telles sont en bref les difficultés particulières que nous devons surmonter et auxquelles s'ajoutent tous les obstacles qui sont communs à la plupart des pays en voie de développement.

Cette Conférence est celle du tiers monde autant que celle des pays industrialisés, et puissent les pays industrialisés se rappeler que le continent latino-américain est en train de réaliser en moins de deux décennies, grâce à un courageux effort, ce qui leur a pris plusieurs siècles, et qu'en fait le tiers monde peut devenir, en fonction de leur seule décision, le débouché le plus sûr de leur expansion économique qui réclame de nouveaux marchés.

Nous sommes persuadés que cette Conférence incitera tous les pays qui y prennent part à placer au-dessus de leurs divergences idéologiques le désir d'une étroite collaboration internationale, afin de parvenir rapidement à l'amélioration de la condition de l'existence humaine, qui constituera, j'en suis convaincu, l'une des plus solides garanties pour la paix mondiale.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. GEORGES BRESSON,
AMBASSADEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA HAUTE-VOLTA

à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : français]

C'est par un agréable devoir que débutera mon intervention. Je joins ma modeste voix à toutes celles, nombreuses et plus autorisées, qui ont adressé au Président des félicitations pour son élection.

Ses éminentes qualités et sa compétence universellement reconnue nous font bien augurer du déroulement et des résultats attendus de nos travaux.

La Haute-Volta, que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, est presque une inconnue pour la plupart d'entre vous, qui éprouveraient, j'en suis certain, quelques difficultés à la situer sur la carte de l'Afrique.

Cela n'est pas étonnant car, disloquée et écartelée entre ses voisins en 1932, elle n'a été reconstituée

dans ses anciennes limites qu'en 1947. C'est pourquoi je vous demande la permission de vous la présenter en quelques mots.

La Haute-Volta est située dans la boucle du fleuve Niger, au nord de la Côte-d'Ivoire et du Ghana, sur un plateau presque sans relief. Quatre millions et demi d'hommes y vivent sur 275 000 kilomètres carrés, d'un sol peu fertile, duquel ils tirent cependant à force de travail et de ténacité, leur subsistance. Il n'y pleut que quatre mois par an. Pendant les huit autres mois de sécheresse, les Voltaïques vont travailler chez leurs voisins du sud, dont la nature est plus généreuse, et dont ils fécondent de leur sueur les riches plantations de café, de cacao ou de bananes.

Ce peuple de paysans courageux et durs à la peine est connu dans toute l'Afrique de l'Ouest pour ses grandes qualités physiques et morales, et le général de Gaulle, orfèvre en la matière, voulant un jour qualifier la Haute-Volta dans un raccourci saisissant, l'a appelée « La terre des hommes ».

La Conférence mondiale sur le commerce et le développement, à laquelle nous avons le grand honneur de participer, aux côtés de si éminentes personnalités, est la première de cette importance, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique. Car, que l'on le veuille ou non, on ne peut détacher l'économique pour en traiter en dehors du politique. En définitive, ce sont les instances politiques qui devront décider de la mise en pratique des décisions que nous ne pouvons que proposer aux gouvernements.

La Haute-Volta ne vient pas ici en revendicatrice, membre de je ne sais quel syndicat de miséreux qui désire dépouiller les riches pour se gaver sans effort, ainsi qu'il a été dit par certains.

Pas plus qu'elle ne vient ici en quémanteuse qui devrait se retirer satisfaite lorsque les possédants lui auront jeté quelques miettes dans son escarcelle.

Elle veut apporter à cette confrontation internationale sa modeste contribution en vue de rechercher et de trouver, avec vous tous, dans une coopération franche et loyale, les voies qui mèneront les pays sous-développés, ou en voie de développement, vers le démarrage rapide de leurs économies.

Des voix plus autorisées que la mienne ont dit avant moi à cette tribune, les catégories de problèmes qui se posent au monde et leur gravité.

En tout premier lieu, le Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, l'éminent économiste, a présenté un rapport dont la substance constitue le socle sur lequel nous devons essayer de bâtir une nouvelle politique commerciale inspirée du principe de la planification universelle. Qu'il soit ici vivement remercié pour la si importante contribution que nous fournissent sa haute compétence, son objectivité de grand spécialiste qui transcende les petits problèmes et sa conviction profonde d'homme d'action.

D'autres personnalités de très grand talent nous

ont exposé les vues et les suggestions que leurs pays pensent verser au dossier de cette Conférence. La Haute-Volta trouve dans certains de ces documents tels que le « plan Brasseur » ou le « memorandum français » des éléments très intéressants et parfaitement valables qui méritent un examen attentif.

Pendant les problèmes sont si nombreux et si vastes qu'il ne peut y avoir une seule solution, mais plutôt des solutions multiples et variées, autant qu'il y a de variétés dans des stades de sous-développement — ou de développement, si vous préférez.

Tout le monde reconnaît, et certains nous ont cité des chiffres éloquentes, que la dégradation des termes de l'échange au détriment des pays sous-développés constitue le fait le plus frappant sur le plan des relations économiques internationales.

Si l'on considère que, pour entrer dans la voie de la croissance économique, les pays sous-développés ont besoin d'importer de plus en plus de biens d'équipement dont les prix sont en hausse constante, alors que les prix des produits dont ils sont exportateurs baissent d'année en année, le problème devient vraiment préoccupant.

La question qui se pose est donc la suivante : comment relever le niveau des recettes d'exportations des pays sous-développés afin de leur permettre l'acquisition, notamment, des biens d'équipement qu'exige leur vocation au développement.

Deux sortes de solutions nous sont proposées :

La thèse du « libre-échange », qui préconise la suppression des obstacles au commerce international. Une fois levées, nous dit-on, les barrières contingentes, tarifaires et toutes autres mesures de discrimination, les produits des pays sous-développés circuleraient en plus grandes quantités, ce qui aurait pour effet d'augmenter automatiquement les recettes d'exportations de ces pays.

Cette thèse ne manque pas de séduction au premier abord. Elle semble simple, logique et apparemment équitable. En réalité le « libre-échange » ne peut être valable qu'entre pays dont les niveaux de développement sont identiques ou très voisins. Ses lois conduisent à la libre concurrence, c'est-à-dire au règne du plus fort. Le plus fort, en termes économiques, c'est en général le mieux situé géographiquement, le plus favorisé quant aux conditions naturelles et climatiques. Le libre-échange tend à perpétuer les différences, à approfondir les fossés, à enrichir le riche et à appauvrir le pauvre.

La thèse de l'organisation des marchés.

Elle met en doute la valeur des seuls mécanismes à la libre concurrence, quand il s'agit d'augmenter les recettes d'exportations des pays sous-développés.

L'élimination des restrictions de toutes sortes ne résoudrait rien si dans le même temps les cours des matières premières ou des produits de base ne sont pas fixés à un niveau raisonnable et si leur stabilité n'est pas garantie.

Il faut corriger les tendances spontanées des échanges internationaux par une organisation délibérée des marchés.

Les pays sous-développés ne sauraient se contenter d'être éternellement les fournisseurs de matières premières. Ils ont, comme les autres, vocation à l'industrialisation, qui seule pourra les faire sortir de l'économie de subsistance qui est en général la leur, pour participer à une économie d'échanges qui est leur vraie promotion.

Notre participation à l'industrie et au commerce international pourrait s'exercer d'abord dans les industries comme les textiles et les industries alimentaires par exemple, qui sont consommatrices de la principale richesse dont disposent en général nos pays : l'énergie humaine. Il se créerait ainsi un courant réciproque et fructueux d'échanges : biens d'équipement des pays développés vers les moins développés, produits manufacturés à faible coefficient de capital technique des seconds vers les premiers.

Une fois admise la légitimité de notre vocation à l'industrialisation, la logique conduit à favoriser les plus pauvres, qui ont un plus long chemin à faire pour parvenir à un niveau de vie décent et raisonnable.

La Haute-Volta se rallie entièrement, sur ce point, aux propositions du « plan Brasseur », qui préconise d'octroyer certaines préférences dégressives et temporaires à la production industrielle des pays sous-développés, sur une base sélective. De la sorte, elles bénéficieraient d'abord à ceux qui en ont le plus besoin.

En effet, en matière de sous-développement on pourrait classer les pays du tiers monde en trois groupes au minimum :

— Les pays sous-développés à industrie pratiquement inexistante;

— Les pays en voie de développement à industrie naissante;

— Les pays semi-développés à industrie en voie d'expansion.

Un éminent économiste sud-américain a proposé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce des critères pour un tel classement : un « économètre », qui nous semble susceptible de rendre les plus grands services.

Il faudrait en somme instaurer une sorte de « protectionnisme éducateur » pour permettre aux pays les plus défavorisés de rattraper leur retard dans une certaine mesure.

Un dernier point retient particulièrement l'attention de mon pays : il s'agit des « groupements régionaux ».

Les groupements économiques entre pays développés ne nous paraissent pas contraires aux intérêts des pays sous-développés, s'ils restent ouverts aux productions de ces derniers.

Les groupements économiques entre pays en voie de développement constituent, à notre avis, des conditions nécessaires mais non suffisantes du développement.

Nécessaire, parce que la presque totalité des pays sous-développés n'offrent pas un marché intérieur suffisamment large pour servir de support au développement industriel.

Non suffisantes, car les groupements économiques entre pays sous-développés aboutiraient, si on laisse jouer les mécanismes du libre-échange, à l'étouffement des partenaires les plus pauvres, d'où la nécessité d'une organisation des marchés et de la production à l'échelle régionale.

La tâche n'est pas si simple qu'il paraît de prime abord, car les pays en voie de développement se trouvant tous au stade de démarrage, les possibilités sont à peu près les mêmes pour tous dans une région donnée. La tentation est trop forte pour les mieux situés de tirer la couverture à eux.

Une économie régionale concertée est-elle possible, en pays sous-développés, sans une forte autorité politique centrale capable de discipliner les appétits contradictoires? L'avenir nous le dira.

En attendant que soient réunies les conditions d'une intégration économique régionale nécessaire, la Haute-Volta pense plus positif de s'associer aux pays riches en vue de son démarrage économique, plutôt que de remplacer une telle association par l'addition immédiate de nos pauvretés respectives.

Je terminerai en disant ma conviction que l'esprit de coopération qui anime toutes les délégations fera de nos travaux une source d'enrichissement personnel et collectif.

Plus des deux tiers de l'humanité souffrent de la faim, de l'ignorance, de la maladie. Cette Conférence est décidée à examiner tous les problèmes qui se posent et à essayer de trouver des solutions valables et raisonnables.

Si les pays riches et développés sont convaincus de la nécessité d'aider ceux qui ne le sont pas, s'ils transcendent les dogmatismes et les égoïsmes, nous trouverons ensemble les formules adéquates.

Mais il est grand temps d'y parvenir, car nos bras se fatiguent de tendre le casque de Bélicaire.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. JOZSEF BIRO,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE**
à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : anglais]

Permettez-moi d'exprimer la profonde estime de la délégation hongroise pour notre Président. Je suis convaincu que nous avons en lui un homme possédant toutes les qualités requises pour diriger nos débats de manière constructive et avec succès.

Les peuples du monde désirent aujourd'hui toujours davantage la coexistence pacifique. C'est là une nécessité impérieuse de notre époque, qui devrait prévaloir non seulement dans les relations politiques mais aussi dans le domaine économique.

La Hongrie est un petit pays, mais — de même qu'un grand nombre d'autres petits pays — elle attache au commerce extérieur une très grande importance. Notre population ne représente qu'environ la vingtième partie de celle des Etats-Unis et notre revenu national ne s'élève qu'au dixième de celui de la France, mais le rapport entre notre commerce extérieur et notre revenu national est dix fois plus élevé que celui des Etats-Unis et presque deux fois et demie plus élevé que celui de la France. Au cours des dernières années, l'importance de notre commerce extérieur n'a cessé d'augmenter : pendant la période 1961-1963, cette augmentation était déjà deux fois plus rapide que celle du revenu national.

Il est donc fort compréhensible que la Hongrie s'intéresse vivement à l'amélioration de la division internationale du travail et au développement rapide du commerce international, c'est-à-dire au succès de la Conférence.

Je tiens à souligner que la stabilité du développement économique de la Hongrie est étroitement liée aux accords commerciaux à long terme que nous avons conclus avec les pays socialistes. Ces accords assurent et favorisent un nouveau type de division internationale du travail qu'ont réalisé les pays socialistes. En outre, la coopération des pays socialistes dans le cadre du Conseil d'aide économique mutuelle ne revêt aucun caractère discriminatoire. Preuve en soit l'expansion rapide des relations commerciales de la Hongrie avec des pays appliquant des systèmes économiques différents.

En ce qui concerne les relations économiques internationales, certains pays n'ont pas encore compris que nous vivons tous dans le même monde et essaient d'empêcher la normalisation du commerce entre les nations. Chez eux, c'est encore un esprit d'embargo qui règne. Du fait de cette attitude

de guerre froide, absolument condamnable, des pays qui jouent un rôle important dans la vie économique internationale — comme la République démocratique allemande — n'ont pas été admis à participer à la Conférence. De même, la République démocratique populaire de Corée et la République démocratique du Viet-Nam n'ont pas davantage pu participer à nos travaux. La place qui revient de droit à la République populaire de Chine est usurpée par des individus qui ne représentent personne. Cette situation est des plus fâcheuses, car les problèmes de l'économie mondiale ne peuvent être examinés que sur une base universelle.

Il est extrêmement regrettable que certains pays ou certains groupements ne soient pas guidés par des considérations d'ordre commercial lorsqu'ils prennent des décisions concernant les relations commerciales internationales. Plus encore, la discrimination, qui n'avait été appliquée jusqu'à présent qu'à l'échelle nationale, a maintenant été élevée, en Europe occidentale, au rang de politique officielle d'une organisation supranationale.

Les décisions discriminatoires et protectionnistes des groupements d'Europe occidentale créent dans le commerce mondial des incertitudes et des tensions indésirables.

Malgré les difficultés très réelles qui se présentent, nous voulons croire que les pays de systèmes économiques différents arriveront à formuler des principes commerciaux d'une valeur générale. La réunion d'experts qui a eu lieu l'année dernière à Genève sous les auspices du Comité pour le développement du commerce de la Commission économique pour l'Europe a prouvé de manière concrète, pertinente et objective que les différences entre les systèmes sociaux et économiques ne pouvaient en rien représenter des obstacles au développement du commerce. Les aspects courants du commerce international démontrent les possibilités pratiques et l'utilité de ce commerce.

De ce qui précède, nous devons nécessairement conclure que la Conférence doit absolument s'occuper des problèmes de ce que l'on appelle le commerce entre l'Est et l'Ouest. En soulevant cette question, je prends pour base de départ la déclaration figurant dans le rapport du Secrétaire général de la Conférence : « Les échanges commerciaux dans le monde constituent un réseau profondément

interdépendant, et la présence d'obstacles dans un domaine d'échange se fait immanquablement sentir dans tous les autres. »

Toutefois, les problèmes auxquels je viens de faire allusion dépassent largement le cadre des relations entre les pays socialistes et les pays à économie de marché prédominante. Toute forme de discrimination nuit aussi bien à d'autres secteurs du commerce international et, en fin de compte, ce qui n'est pas moins important, au commerce des pays en voie de développement.

Au cours des dix dernières années, un grand nombre d'anciennes colonies ont accédé à l'indépendance. Toutefois, l'indépendance politique n'a été suivie que lentement, et même pas dans tous les cas, par la liquidation de la dépendance économique.

Le rapport du remarquable expert en matière de commerce international qu'est le Secrétaire général de la Conférence — aux qualités et au travail duquel je dois rendre hommage — ainsi que les milliers de pages de documentation préparées pour cette Conférence illustrent de manière claire et émouvante les problèmes économiques des pays en voie de développement. Le diagnostic de leur retard économique et de leurs difficultés actuelles est parfaitement clair : du fait de leur séculaire passé colonial, ces pays possèdent une structure économique unilatérale, une agriculture anachronique et un développement industriel très insuffisant. Les pays en voie de développement ont le droit de réclamer une part équitable de la richesse qui a été acquise en grande partie grâce à leurs propres ressources, et de l'exiger des pays qui ont bénéficié de la colonisation.

Les documents qui ont été soumis à la Conférence ne formulent pas seulement un diagnostic ; ils indiquent également les mesures à prendre. L'écoulement des matières premières pose un grave problème à l'échelle mondiale. La situation est paradoxale en ce qui concerne ce qu'on appelle la surproduction de produits alimentaires, mais il en est ainsi uniquement parce que dans de nombreux pays la population n'a même pas les moyens d'acheter le minimum d'aliments indispensables. C'est une situation au rebours du bon sens, alors, redressons-la ! Il s'agit d'assurer par les mesures voulues un élargissement des marchés d'exportation des matières premières et de promouvoir la consommation des produits de base grâce à l'industrialisation des pays en voie de développement. Nous leur ouvrirons ainsi de nouvelles possibilités d'élévation de leur niveau de vie, ce qui facilitera la solution des problèmes des produits alimentaires. Outre les capitaux nationaux et étrangers qui sont déjà disponibles pour l'industrialisation des pays en voie de développement, il est nécessaire de mobiliser de nouveaux fonds. A cet égard, le désarmement général et complet peut être extrêmement important en libérant à des fins pacifiques d'énormes capitaux.

Nous sommes parfaitement conscients de ce pro-

blème, car la Hongrie sait par expérience que l'industrialisation est une condition préalable indispensable au développement économique. Entre les deux guerres mondiales, l'économie hongroise présentait, à bien des égards, des caractéristiques semi-coloniales. Ce fait s'est traduit par la lenteur du développement industriel. Après la première guerre mondiale, ce n'est qu'en 1927 que la production industrielle a rattrapé le niveau de l'année 1913. En 1938, le niveau d'avant la guerre n'était dépassé que de 43 p. 100, ce qui signifie qu'en 25 ans, la production n'avait augmenté que de 1.4 p. 100 par an.

Après la libération de notre pays en 1945 — et bien que les dommages de guerre aient été beaucoup plus importants — le niveau d'avant guerre de la production industrielle a été rejoint dès 1948, soit trois ans après la fin du conflit. Au cours des 15 dernières années, la production industrielle a été multipliée par six. Le taux annuel d'augmentation de la production a été d'environ 12 p. 100 c'est-à-dire qu'il a été neuf fois plus rapide qu'entre les deux guerres mondiales. C'est l'économie planifiée socialiste qui a été à la base de ce développement dynamique. Ces résultats sont en outre partiellement attribuables à l'institution d'un monopole d'Etat pour le commerce extérieur.

La solution de divers problèmes urgents exige que l'on élabore des principes stables pour réglementer le commerce international. Ces principes devraient notamment tenir compte des besoins des pays en voie de développement. Dans cet esprit, nous nous félicitons du document intitulé « Principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale », qu'ont soumis les délégations de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne (voir Vol. V).

A la suite de nos propres expériences, qui ont été favorables, nous voudrions insister tout particulièrement sur l'une des suggestions figurant dans ce document, au sujet des accords économiques à long terme. Ces accords, qui réglementent les articles échangés et, si possible, le taux annuel d'augmentation du volume des échanges, instituent également des formes de coopération économique et technique et une division rationnelle du travail. Ces accords économiques à long terme peuvent tenir largement compte de la nécessité d'industrialiser les pays en voie de développement ; ils peuvent accélérer ce processus et créer un marché stable, non seulement pour les matières premières et les produits alimentaires, mais aussi pour les articles manufacturés. Ils peuvent également contribuer à la stabilisation des prix, puisqu'ils peuvent compenser les fluctuations du marché, nuisibles aux pays en voie de développement. En établissant nos plans, nous tiendrons compte des conséquences des accords à long terme. Ainsi, les accords bilatéraux auxquels nous sommes partie reposent sur la base solide de l'économie socialiste planifiée, libre de toute fluctuation de conjoncture. Cela n'exclut

toutefois pas la conclusion d'accords multilatéraux, reposant sur les intérêts mutuels et sur l'accord des parties intéressées.

Dans le même ordre d'idées, nous appuyons les efforts faits par les pays en voie de développement pour obtenir une contrepartie équitable de leurs matières premières ; c'est pourquoi nous sommes favorables au renforcement et à l'élargissement des accords relatifs aux produits de base. Ces accords peuvent contribuer à la stabilisation des marchés des produits de base, à condition que tous les grands pays exportateurs et importateurs y participent et qu'ils soient élaborés sous les auspices d'une organisation internationale jouissant d'une grande autorité — comme le serait une nouvelle organisation mondiale du commerce.

Dans notre pays comme dans de nombreux autres pays socialistes, les exportations à destination des pays en voie de développement ont rapidement augmenté. Au cours des cinq dernières années, nous avons enregistré une augmentation annuelle de 20,5 p. 100 du chiffre d'affaires de nos échanges avec les pays en voie de développement. Alors qu'en 1950, la Hongrie procédait à des échanges commerciaux avec 34 pays en voie de développement, en 1963 ce nombre était passé à 78.

Malgré ce développement spectaculaire, la part de la Hongrie dans le volume total du commerce des pays en voie de développement est relativement faible. Cela n'est pas étonnant, puisque à cause du système colonial nous ne sommes maintenant qu'à ce qu'on pourrait appeler nos tout premiers pas en ce qui concerne les relations commerciales avec ces pays.

Dans le cadre de notre expansion commerciale, nous avons non seulement accru les échanges directs de produits, mais aussi, dans la limite de nos possibilités, nous avons entrepris diverses formes de coopération avec les pays en voie de développement, notamment la fourniture d'une assistance technique et scientifique, la formation d'experts et l'octroi de crédits. En fournissant à ces pays des usines entières, la Hongrie a contribué à leur industrialisation. D'après nos expériences et nos estimations économiques, nous avons toute confiance que ces relations, fondées sur l'intérêt mutuel, s'élargiront et s'enrichiront. Dans cet esprit, nous allons, l'année prochaine, élaborer notre prochain plan quinquennal, qui prévoira certainement un taux de croissance élevé de notre commerce extérieur ainsi qu'un accroissement rapide de notre commerce avec les pays en voie de développement. Pour cela, la condition préalable est que la Conférence permette d'abolir les discriminations et de normaliser ainsi les relations commerciales mondiales.

La diversité des problèmes du commerce mondial a conduit à la création d'un grand nombre d'organisations s'occupant de questions commerciales et économiques. Dans leurs domaines d'activité respectifs, ces organisations ne fixent que des objectifs

partiels. L'une de ces organisations est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ma délégation approuve les critiques qu'ont adressées à cette organisation un grand nombre de participants à la Conférence. Dans la situation actuelle du monde, ni l'organisation, ni les principes, ni la composition du GATT ne répondent aux caractéristiques que devrait avoir une organisation universelle du commerce. Par ailleurs, mon gouvernement estime que le développement harmonieux de l'économie et du commerce mondiaux exige la création d'une organisation de portée générale. Cette organisation devrait accepter comme membre tout pays, quel que soit son système économique et social ou son niveau de développement. En outre, cette organisation doit s'opposer à la discrimination dans le commerce mondial. Enfin, elle doit relier les problèmes du commerce à ceux du développement économique. Nous espérons sincèrement que l'un des résultats de portée historique auxquels aboutira la Conférence sera la création de cette organisation mondiale du commerce.

Notre délégation veut croire que la Conférence ne se bornera pas à discuter les problèmes de l'économie et du commerce mondial, mais adoptera également des résolutions pertinentes sur les questions les plus importantes. Permettez-moi, parmi ces dernières, de souligner particulièrement les points suivants :

a) Le commerce entre pays possédant des systèmes sociaux différents doit reposer sur le principe de la nation la plus favorisée et sur des avantages mutuels. Quant au commerce entre pays de niveaux économiques différents, il faut consentir aux pays en voie de développement des avantages unilatéraux tenant expressément compte de leur situation ;

b) Il faut trouver une solution au problème de l'expansion commerciale des pays en voie de développement. A cette fin, nous sommes favorables à la conclusion d'accords relatifs aux produits de base et nous proposons d'élargir le réseau des accords commerciaux à long terme. Dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail, il faut accorder la priorité à l'industrialisation des pays en voie de développement ;

c) La présente Conférence doit formuler les principes qui régiront à l'échelle mondiale le commerce et le développement, non sans tenir compte des réalités historiques de notre époque. Il faut constituer une nouvelle organisation mondiale du commerce à caractère universel qui — sur la base des principes ci-dessus mentionnés — devrait contribuer au développement de relations économiques harmonieuses entre pays possédant des systèmes sociaux et des niveaux d'économie différents.

Il n'y a pas de temps à perdre. Les gouvernements qui sont représentés à cette Conférence

devraient comprendre l'urgence des problèmes qui se posent à nous et agir en conséquence.

Pour notre part, nous ne négligerons aucun effort et nous contribuerons dans toute la mesure de nos

possibilités à une solution satisfaisante de tous les points de notre ordre du jour, dans l'intérêt de tous les peuples et, avant tout, dans celui des peuples des pays en voie de développement.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. SHIRI MANUBHAI SHAH,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION INDIENNE

à la cinquième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : anglais]

Après la seconde guerre mondiale, un des tournants de l'histoire a été l'établissement de l'Organisation des Nations Unies, afin de maintenir la paix et de favoriser sans cesse le progrès de l'humanité. Le maintien de la paix et de relations harmonieuses entre nations afin d'assurer la prospérité et le bien-être du monde entier a été le principal courant de pensée et d'action des peuples. En outre, de toutes parts, on a pris pleine conscience du fait que la paix et la prospérité sont indivisibles et que la pauvreté, où qu'elle se trouve, est une menace à la paix et à la prospérité de toute la terre. A la suite de l'émancipation politique générale qui se manifeste par l'existence de 122 nations souveraines, il est devenu évident que la liberté politique doit recevoir une teneur sociale et économique. A moins de fournir des conditions de vie optimales aux millions d'êtres qui en ont besoin, la paix ne peut être que de courte durée si elle n'offre que de maigres perspectives pour l'avenir à la vaste majorité des peuples. La menace à la paix que représentent les grandes différences de niveau de vie entre les nations du monde est donc évidente et point n'est besoin de la souligner.

Le rapport entre le commerce international et le développement économique a été pleinement reconnu ces derniers temps. Il est donc tout indiqué que cette Conférence historique sur le commerce international et le développement se réunisse maintenant, à Genève, pour la première fois dans l'histoire du monde. Les quelques rares conférences sur le commerce qui ont déjà eu lieu abordaient les problèmes de façon assez restrictive et limitée et ne représentaient ni ne reflétaient les aspirations de toutes les nations. De par son caractère historique, cette Conférence a éveillé partout de grands espoirs. Vu la complexité des problèmes du commerce international et du développement économique, et puisqu'il n'est pas facile de leur trouver une solution immédiate, il vaut mieux ne pas s'abandonner à trop d'optimisme quant aux résultats qui seront atteints au cours des

douze semaines que durera la première session de la Conférence. Comme toutes les autres nations, nous autres, Indiens, estimons d'un point de vue réaliste qu'aborder ces problèmes de façon pragmatique est le seul moyen d'aboutir, et nous n'avons pas à juger des résultats de cette Conférence par ces simples mots : réussite ou échec. Mais l'Inde tient à reconnaître à cette Conférence le mérite d'ouvrir une « ère nouvelle de compréhension et d'action », grâce à une série de mesures dans les divers secteurs du commerce international et du développement, cela en termes aussi concrets et précis que les douze semaines dont nous disposons nous le permettront. Cette Conférence peut jeter les bases solides et profondes de la future superstructure d'un commerce international véritablement sain et d'un progrès reposant sur les fondements ainsi assurés. Nous voulons éviter de verser dans trop d'optimisme et de facilité, mais il est clair que se borner à dire « une conférence de plus » ou « une simple parlote » serait singulièrement préjudiciable à la cause de la paix et du progrès mondial.

L'échec de cette Conférence non seulement briserait des espoirs, mais serait un désastre dans tous les sens du mot. C'est pourquoi l'Inde fait appel à toutes les nations souveraines présentes à cette Conférence pour qu'elles fassent de leur mieux, quels que soient leurs situations, le niveau de leur croissance économique, leurs idéologies, leurs systèmes politiques ou leurs constitutions nationales très différentes, pour qu'elles déploient tous leurs efforts en vue de créer l'union des esprits qui permettra d'obtenir rapidement des résultats constructifs.

Certes, des résultats positifs ne pourront être obtenus que graduellement, mais cela ne devrait pas fournir une excuse pour désirer tout obtenir et ne rien donner, ne rien accorder, ne rien recevoir. Je demande donc instamment que chacun agisse dans un esprit de grande compréhension humaine, en se rappelant la situation misérable des trois quarts de

l'humanité dans les pays en voie de développement.

En rendant hommage à M. Prebisch, Secrétaire général de cette Conférence, je ne me borne pas à une simple formule courtoise traditionnelle. Le travail effectué par le Secrétaire général, le grand économiste Raúl Prebisch, présente un caractère vraiment essentiel. Le rapport Prebisch, que nous avons tous sous les yeux, ce travail énorme qu'il a préparé avec ses collègues et avec les représentants des diverses nations dans les trois comités préparatoires, est d'une importance primordiale et, si j'ose le dire, d'une haute valeur pratique. M. Prebisch et ses collègues ne se sont pas contentés d'analyser de la façon la plus succincte possible toutes les situations de fait qui existent actuellement dans les divers pays et régions du monde, ils nous ont aussi donné une série d'idées constructives que nous pouvons développer de façon pratique. Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, j'exprime donc à M. Prebisch et à ses collègues, pour ce remarquable rapport, les plus sincères félicitations de mon propre pays et celles d'autres pays membres de la Conférence.

Les tendances qui se manifestent dans le domaine du commerce international sont en effet bien inquiétantes. Alors qu'au cours des quinze dernières années le monde s'est libéré de la domination politique, les disparités économiques ont augmenté plutôt que diminué d'intensité. Le gâteau international qu'est le commerce mondial a pris des dimensions extraordinaires au cours de la dernière décennie. Il est bon qu'il en soit ainsi, et nous devons continuer à faire notre possible pour étendre le commerce mondial afin que la prospérité économique croisse réellement partout, tant dans les pays industrialisés que dans les pays moins développés. Nous ne sommes pas réunis ici pour réduire la prospérité des pays industrialisés, bien au contraire. Nous ne sommes pas réunis ici avec une volonté d'obstruction, nous ne nous inspirons pas des principes de la « closed shop » ni de cet esprit de clocher qui veut prendre aux uns pour donner aux autres. À cette table de conférence, nous représentons la famille humaine avec ses diversités, ses réalisations étonnantes, mais en même temps nous trouvons les disparités, les détresses, et le gouffre béant qui sépare ceux qui se trouvent à l'avant-garde du progrès de la vaste majorité de ceux qui n'ont pas de ressources et de revenus suffisants.

Il est donc clair que nous étudions ces problèmes ici, à cette table de conférence, dans un esprit de camaraderie des plus constructifs, et c'est dans cet esprit que l'Inde voudrait faire appel aux chefs des pays à l'économie avancée tels que les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et autres principales nations industrialisées du monde pour qu'ils nous fassent bénéficier de leurs avis et nous offrent un plan d'action constructif qui tout en tenant compte de l'état actuel des choses, cherche à redresser la situation et à y remédier à tous égards. L'objectif de cette Conférence doit être de faire de la Décennie

du développement une réalité. Si, à la fin de cette décennie, nous constatons que les pauvres sont restés pauvres ou sont devenus encore plus pauvres, nous nous serons en fait éloignés de notre objectif. Si donc nous nous réveillons à temps au cours de cette Conférence et si nous renversons les tendances qui se manifestent actuellement dans les échanges, la Décennie du développement pourra être une grande réussite. Seule une volonté politique déterminée et concertée peut inaugurer des mesures de coopération mutuelle capables de provoquer une nouvelle tendance en matière de commerce international et de développement. Le commerce pourrait ainsi devenir, avec l'aide, un élément majeur permettant de faire partager aux peuples des pays moins développés les avantages que les pays industrialisés retirent d'une prospérité croissante. Or cela n'est pas tellement difficile à obtenir, car nous ne nous réunissons pas dans un esprit d'hostilité ou d'animosité, mais, comme je l'ai dit, c'est dans un esprit de réelle coopération et de compréhension que nous acceptons l'analyse qui nous est présentée et que nous recherchons des solutions pratiques. Le progrès des pays en voie de développement, qui serait atteint en renversant les tendances actuelles, et en permettant à ces pays de gagner plus de devises grâce à l'expansion de leur commerce d'exportation, créerait des débouchés beaucoup plus larges pour les produits des pays industrialisés. Parmi tous les procédés d'assistance donc, celui qui consiste à étendre le commerce international en faveur des pays en voie de développement représente la méthode la plus facile et la meilleure pour maintenir et accroître la prospérité mondiale.

Si la Conférence et ses participants, à savoir les pays industrialisés et les pays en voie de développement, adoptent cette attitude d'harmonie et de coopération, il s'agira alors de savoir comment nous allons affermir cette nouvelle compréhension entre partenaires dans cette grande entreprise humaine qui tend à donner aux pays en voie de développement les moyens d'accroître leur commerce d'exportation. Naturellement, une telle politique doit s'appuyer sur une organisation et des institutions adéquates. L'Inde a toujours été en faveur d'institutions et d'organisations saines visant à une meilleure coopération dans le domaine international. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui est la principale organisation dans ce domaine et qui compte quelque 61 parties contractantes sur les 122 pays du monde, a accompli un travail utile et d'une portée essentielle au cours des seize dernières années. En dépit de ses déficiences, le GATT a dans l'ensemble bien œuvré pour mettre quelque ordre dans le chaos du commerce international, mais de par sa nature et étant donné que les Etats qui en firent partie au moment de sa fondation et dirigèrent son activité étaient des Etats industrialisés, le GATT a tendu à constituer une tribune grâce à laquelle les principales nations commerçantes du monde ont obtenu de grands avantages,

plutôt qu'il n'a créé un instrument permettant de favoriser dans de nouvelles directions le commerce des pays pauvres, comme nous le désirons tous. Par nos contacts et nos discussions avec nos partenaires industrialisés, nous avons acquis la conviction que ces derniers désirent autant que nous que le GATT soit mis à même d'accomplir les nouvelles tâches à prévoir, cela grâce à un élargissement et à une réorganisation. Certes, il ne sera pas facile de décider de quelle façon et sous quelle forme cette réorganisation pourrait se faire. A notre avis, si le GATT doit continuer à fonctionner en tant qu'instrument du commerce international de façon à servir toutes les nations du monde, les mesures suivantes semblent s'imposer :

a) L'actuel contrat multilatéral doit être réadapté à un échange bilatéral équilibré de marchandises avec les pays à économie planifiée. Le prix que la plupart des pays du monde attachent à commercer avec les pays à économie planifiée est bien connu et point n'est besoin d'y revenir. La plupart des pays présents à cette Conférence font des échanges avec tel ou tel de ces pays à économie planifiée. En dépit de certains handicaps, la politique commerciale des pays socialistes a été généralement acceptée, de même que le système multilatéral du GATT a été accepté par ses Parties Contractantes. Le contrat international sur le commerce devrait donc également prévoir des échanges entre les économies de marché et les économies planifiées, que ce soit par des amendements, par des additions adéquates ou par une organisation supplémentaire. Ainsi, tout en reconnaissant le système de commerce qui existe déjà et qui ne peut être ignoré, et tout en en profitant, nous pouvons obtenir une certaine normalisation et une certaine amélioration de ces échanges bilatéraux. Nous avons quelques idées à ce sujet, mais le mieux serait de les discuter à la quatrième Commission, à condition que tous les intéressés soient prêts à rechercher une solution à ce problème majeur.

b) Il faudrait aussi que le GATT représente pleinement tous les pays commerçants du monde, c'est-à-dire plus de cent pays pratiquant des échanges multilatéraux et quelque dix pays à économie planifiée. Tous les membres des Nations Unies devront devenir membres à part entière du GATT si l'on veut que le commerce international s'effectue dans le cadre de droits largement reconnus et d'obligations acceptées par tous les membres de ce GATT élargi.

c) Les principaux effets de ce contrat sous sa forme actuelle et de ses différentes clauses et règlements est de maintenir le *statu quo* dans les tendances du commerce mondial. Si, comme je l'espère, aussi bien les pays industrialisés que les pays peu développés représentés à la Conférence souhaitent un renversement de ces tendances, nous devons radicalement modifier et réviser les politiques pratiquées à cet égard, de façon que les produits en provenance des pays peu développés puissent toujours plus librement et largement accéder aux marchés en expansion des pays industrialisés, grâce

à une politique qui pourrait être appliquée dans le cadre du GATT. Cela n'est pas si difficile à réaliser; on peut y parvenir si l'on conserve ce qui est bon et fonctionne bien au sein du GATT et si l'on redéfinit les mesures que souhaitent tous les pays du monde, afin que le commerce extérieur des pays peu développés s'accroisse à la mesure de leurs besoins. Leur part dans le commerce international en accroissement devrait tout au moins augmenter de façon constante et passer de son faible chiffre actuel de 20 p. 100 à un chiffre beaucoup plus élevé, pour combler l'écart entre leurs besoins et leurs faibles recettes actuelles, ainsi que le rapport Prebisch le montre clairement. Je ne veux pas prendre le temps de la Conférence en entrant dans le détail de cette question et je laisserai à la quatrième commission le soin de définir la nouvelle forme d'organisation.

Outre la réorganisation et la révision du GATT auxquelles il faut procéder pour répondre aux vœux de tous les pays membres, nous devrions nous rencontrer périodiquement dans le cadre de la présente Conférence afin d'étudier des politiques plus larges de nature à favoriser la croissance économique et le développement ainsi que l'aide sur les échanges commerciaux. De par sa nature même, un contrat ou un accord commercial doit être appliqué dans des conditions précises, fixées par des dispositions, des règlements ou des protocoles. Un contrat, si libéral soit-il, ne peut être assez souple pour tenir compte de tous les aspects de la croissance et de l'aide économiques, qui doivent nécessairement demeurer souples et pouvoir évoluer pour répondre aux situations nouvelles qui ne cessent de se présenter. C'est dans cet esprit que l'Inde a constamment préconisé ce que le rapport Prebisch a souligné si nettement, à savoir la nécessité de transformer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en organisme permanent. La Conférence devrait se réunir périodiquement, tous les deux ou trois ans selon les besoins, et disposer d'un secrétariat approprié, permanent et fonctionnant à plein temps au sein de l'Organisation des Nations Unies, avec les comités permanents nécessaires pour passer en revue et faire progresser les travaux de la Conférence. Quelles que soient ses décisions finales, qui devront se matérialiser sous la forme de contrats et d'accords, elles devront être, dans toute la mesure possible, examinées et acceptées par le GATT, de manière qu'une liaison et une coopération étroites puissent être entièrement et harmonieusement assurées entre la Conférence mondiale du commerce lors de ses réunions périodiques et le GATT, réorganisé en un instrument dynamique de commerce international.

Pour en venir aux problèmes particuliers du commerce mondial, l'Inde attache la plus haute importance à la réduction ou à l'élimination totale des droits de douane, ainsi qu'à la suppression des obstacles et des restrictions au commerce, de façon

à créer un climat propice au libre jeu des forces économiques internationales. La dépression économique des années trente, qui fut dans le monde entier si désastreuse pour le commerce, entraîna surtout une aggravation des restrictions au commerce dans tous les pays, chacun d'entre eux essayant de protéger sa balance des paiements en arguant de la nécessité de défendre son agriculture et son « industrie naissante ». Le résultat de ces politiques protectionnistes a été une vaste prolifération de régimes tarifaires complexes. Il est donc, selon nous, indispensable que cette Conférence se préoccupe d'envisager l'élimination de toutes ces restrictions et de tous ces obstacles que rencontrent les partenaires les plus faibles dans les échanges commerciaux, c'est-à-dire les pays peu développés.

L'Inde considère donc comme de la plus grande importance d'assurer à tous les produits des pays peu développés un accès libre et total aux marchés des pays industrialisés. A cette fin, il convient d'étudier de façon approfondie les moyens d'éliminer différentes barrières non tarifaires, telles que les contingentements, les licences d'importation, les taxes intérieures et les diverses restrictions d'ordre administratif, et le Programme d'action en huit points approuvé par la réunion ministérielle du GATT de 1963 doit être exécuté intégralement.

Certaines des tendances que le Secrétaire général a indiquées dans son rapport nous causent du souci et de l'inquiétude. D'une part, nous parlons constamment de la nécessité d'accroître le commerce d'exportation des pays peu développés et nous semblons être d'accord sur ce point. Etant donné que les économies de ces pays sont plutôt primaires qu'industrielles, il est évident que le commerce d'exportation des pays peu développés est généralement concentré sur une demi-douzaine à peine de produits primaires. Ces produits primaires, qui constituent l'essentiel du commerce d'exportation de la plupart des pays les moins développés, ont connu des conditions très défavorables sur les marchés internationaux. Comme le signale le rapport, même dans le domaine des produits primaires, la part des pays industrialisés dans les exportations mondiales a beaucoup augmenté, puisqu'elle est passée de 47 p. 100 en 1950 à 55 p. 100 en 1961, tandis que, pour la même période, la part des pays moins développés dans les exportations de produits primaires autres que le pétrole est tombée de 41 p. 100 à 20 p. 100. D'un autre côté, il est indiqué dans le même rapport qu'entre 1950 et 1961, les termes de l'échange pour les produits primaires se sont dégradés de 26 p. 100 par rapport à ceux des articles manufacturés. Il ressort de tout ce qui précède qu'il faut accorder dans l'immédiat la plus forte priorité à la révision des politiques et des pratiques en vigueur en matière de commerce des produits primaires.

Sans s'attarder longuement sur ce problème des produits primaires, la délégation de l'Inde souhaiterait que l'on trouvât les moyens d'assurer aux produits primaires en provenance de ces pays des

prix justes et rémunérateurs. Je suis heureux de dire qu'il existe parmi nous un large accord sur cet objectif général. Nous pouvons sans aucun doute, dans les cinq ou sept années à venir, nous occuper de 20 à 25 des principaux produits figurant dans la liste des produits de base, en ayant recours à des accords ou arrangements internationaux appropriés. A la lumière de l'expérience acquise, dans le cas des accords sur l'étain, le café, le blé, le sucre et l'huile d'olive, il ne devrait pas être difficile d'élaborer en termes concrets des accords sur les produits de base en prenant chaque année trois ou quatre produits, de façon à créer un réseau d'accords internationaux sur les produits de base qui assurent pour ceux-ci des prix équitables et rémunérateur. Ces accords porteraient sur des produits tels que blé, riz, thé, café, cacao, huile de coprah et autres huiles végétales, jute et articles en jute, coton, laine, sucre, tabac, épices, minerai de fer, minerai de manganèse, caoutchouc naturel, étain et autres métaux, viande et préparations de viande, laque et tous autres produits présentant un intérêt capital pour certains pays peu développés.

En d'autres termes, nous sommes convaincus qu'un système de compensation monétaire devra être élaboré, de la façon qui conviendra le mieux, par des comités d'experts, de manière que chacun des accords conclus sur tel ou tel produit prévoie un « fonds pour l'expansion du commerce et la compensation des fluctuations de prix » qui permettrait de dédommager automatiquement le pays exportateur, au cas où les cours mondiaux du produit en question tomberaient au-dessous du prix plancher fixé dans l'accord. Ce fonds pourrait être constitué grâce à la vente des stocks lorsque les prix montent en flèche, les excédents étant versés au fonds, et en outre par des contributions financières versées par les pays industrialisés qui seront vraisemblablement les principaux consommateurs de ces produits; des ressources supplémentaires pourraient donc être assurées par les pays industrialisés, tandis qu'une faible contribution symbolique pourrait être apportée par les pays producteurs eux-mêmes. Ces mesures de compensation entreraient en jeu seulement lorsque les autres méthodes utilisées pour régulariser les prix par une réglementation de la production et de la consommation ne réussiraient pas à maintenir les prix aux niveaux convenus pendant une période ou une année donnée. Tout en préconisant la fixation de prix rémunérateurs, nous sommes conscients du fait qu'ils devront être en rapport avec les prix que pourrait atteindre le produit considéré s'il était laissé au libre jeu des fluctuations du marché; d'autre part, les prix ne doivent pas être établis à un niveau trop élevé, qui favoriserait le développement de produits de remplacement ou une surproduction dans des conditions non rentables, ce qui irait à l'encontre de l'objectif même de la fixation des prix à des niveaux rémunérateurs. Il n'est pas impossible dans la pratique d'élaborer des accords sur tel ou tel produit déterminé, contenant d'une part toutes les sauve-

gardes nécessaires et, d'autre part, les dispositions appropriées en matière de compensation. Nous attachons à cela beaucoup d'importance car, pour les économies des pays les moins développés, qui ne sont pas très diversifiées et dépendent pour une grande part de quelques produits primaires, l'unique facteur qui puisse largement contribuer à l'équilibre de la balance des paiements réside dans un accroissement des recettes d'exportation, lequel dépend lui-même de prix rémunérateurs et d'une augmentation du commerce des produits primaires.

Pour ce qui est des droits de douane, l'Inde donne son plein appui au *Kennedy round* de pourparlers. Selon ma délégation, les négociations tarifaires prochaines visant à la réduction des droits de douane forment partie intégrante de ce mouvement général d'expansion des échanges internationaux, de suppression des obstacles et d'accès plus libre et plus direct aux marchés pour les produits qui proviennent des pays moins développés. La réciprocité de la part de ces pays moins développés serait plus parfaitement assurée s'ils pouvaient acheter davantage aux pays développés, grâce à l'accroissement de leurs propres recettes, que si l'on s'en tient aux méthodes conventionnelles consistant à négocier des réductions de droits de douane — chose qu'ils ne peuvent, nous semble-t-il, pas se permettre de faire dans l'état actuel de leur économie. Nous espérons que les négociations du *Kennedy round* aboutiront à de nouvelles améliorations qui permettront au monde de raser purement et simplement les murailles tarifaires. De même, la progression des barèmes douaniers à partir des matières premières jusqu'aux produits manufacturés qui en dérivent devrait être réduite de manière à faciliter et à encourager l'industrialisation naturelle basée sur ces matières premières dans les pays moins développés.

Afin de favoriser l'industrialisation et l'expansion rapides du commerce d'exportation des pays peu développés, il importe, à notre avis, d'accorder un traitement préférentiel aux exportations des pays peu développés et nous aimons à croire qu'il sera possible de prendre cette idée en considération lorsque nous nous embarquerons dans les négociations tarifaires prochaines. Nous sommes cependant persuadés qu'un système comme celui-ci doit être non discriminatoire et doit pouvoir s'appliquer à l'ensemble des pays peu développés du monde, de telle sorte que soit systématiquement évité le système complexe qui consiste à discriminer entre un groupe de pays et un autre, ou entre une région de pays peu développés à une autre. A cette fin, l'Inde fait une autre suggestion : tout en prenant note des systèmes de préférence tels que ceux du Commonwealth, des États d'outre-mer associés au Marché commun européen, de la zone latino-américaine de libre-échange, et de diverses autres formes de groupements économiques régionaux, ne conviendrait-il pas que ces systèmes soient éventuellement soumis à une politique uniforme de traitement préférentiel non discriminatoire appliquée par les pays avancés

à l'ensemble des produits des pays peu développés? C'est là une tâche ardue et complexe, et il faudra déployer beaucoup de patience, nous le reconnaissons, et un vigoureux effort, pour créer une commune compréhension de ces problèmes pendant la durée de cette Conférence et également au cours de conférences futures. L'Inde s'est également déclarée prête à renoncer aux préférences dont elle peut bénéficier, pourvu que des avantages correspondants soient assurés à tous les pays peu développés grâce à un système de préférence non discriminatoires accordées aux produits des pays peu développés dans les marchés de tous les pays industrialisés. Nous avons déjà consenti à renoncer à toute préférence sur le thé et sur quelques autres produits. Nous espérons fermement que les dirigeants des différents groupes économiques régionaux accorderont toute leur attention à ce problème, de façon qu'un système très complexe de préférences discriminatoires ne vienne pas ruiner tous les avantages que l'on cherche autrement à assurer aux pays peu développés par différentes mesures de libéralisation des échanges mondiaux.

Il a été question de lier les préférences au degré de développement de telle ou telle industrie dans les différents pays peu développés. L'entreprise paraît en principe raisonnable, mais dans la pratique elle sera singulièrement difficile à mener à bien de façon tant soit peu sûre et complète, comme il sera difficile aussi de s'entendre sur des critères et sur une classification raisonnables de ces degrés et de ces stades de sous-développement ou de développement. La raison d'être d'un traitement préférentiel accordé aux marchandises des pays peu développés est précisément la nature peu développée de l'ensemble de l'économie de ces pays, et la croissance d'une industrie ou de plusieurs industries particulières ne neutralise pas ces désavantages. Il serait bien malaisé de lier en pratique des préférences à telle ou telle industrie. De plus, une fois admis ce principe, on peut imaginer le nombre de gradations qui pourraient être envisagées et réclamées et qui rendraient tout le système à peu près impraticable. Il nous semble que, si quelques pays peu développés estiment qu'ils ont besoin de plus d'encouragement pour certains produits manufacturés, il serait possible de fixer dans le cas de ces produits certains contingents qui pourraient se voir accorder, pendant quelque temps, une préférence spéciale un peu plus élevée. Je ne sais toutefois pas dans quelle mesure un système aussi compliqué pourrait fonctionner, et quel en serait l'avantage, à supposer qu'il y en ait un.

Indépendamment de la suppression des obstacles non tarifaires et de la réduction ou de la suppression des obstacles tarifaires, l'Inde attache la plus grande importance à l'industrialisation de l'économie des pays peu développés. Assurément, ce sont les produits primaires qui constituent l'essentiel des exportations des pays peu développés. C'est dire qu'il est un point sur lequel il ne saurait y avoir

désaccord : il convient de déployer les plus grands efforts pour donner un encouragement maximum aux exportations de produits primaires. On prétend cependant parfois que, pour les pays peu développés, la question de l'accès libre et général à accorder à leurs exportations de produits manufacturés sur les marchés des pays industrialisés ne revêt pas d'importance immédiate, car très peu de ces pays ont atteint un niveau raisonnable d'industrialisation. Selon nous, cet argument est purement fallacieux. Il est certes vrai que l'industrialisation dépend d'un marché interne étendu, mais il est encore beaucoup plus vrai de dire que les pays peu développés ne seront pas à même de relever leur niveau de vie s'ils se reposent entièrement sur la production et l'exportation de produits primaires.

Certes, vu le faible effectif de leur population, plusieurs pays n'ont qu'un marché intérieur restreint, mais les économies d'échelle dans le développement industriel pourraient leur être assurées grâce aux débouchés que l'exportation d'articles manufacturés leur fournirait. L'exemple de la Suisse, des pays scandinaves et du Benelux, et celui d'autres pays relativement petits mais industrialisés, s'offre à nous. Tout le processus d'industrialisation par lequel ont passé les pays avancés du monde est un processus de consommation de biens fabriqués dans le pays, et d'exportations accrues de leurs produits manufacturés dans le reste du monde. En termes de priorité, il est patent que les pays peu développés devront introduire des programmes d'industrialisation basés sur des agro-industries et sur des industries de transformation de matières premières disponibles dans ces pays. Mais à la longue, grâce à une planification interrégionale et à la division internationale du travail, chacun des pays peu développés devra, en fonction de sa situation économique et de ses potentialités, mettre en œuvre — comme la plupart de ces pays se sont d'ailleurs ingéniés à le faire pendant la dernière décennie — des programmes échelonnés d'industrialisation. L'ardeur avec laquelle l'Indonésie, le Pakistan, la République arabe unie, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Malaisie, Ceylan, la Birmanie, le Kenya, le Tanganyika, l'Éthiopie, la Nigéria et la plupart des pays peu développés de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie, se lancent dans leurs programmes de développement économique et industriel, nous donne une raison positive, s'il en fallait une, d'aider et de favoriser ce processus d'industrialisation de leurs économies, en donnant de plus larges facilités aux articles semi-ouvrés et aux produits finis de ces pays sur les marchés des pays industrialisés.

Le rendement unitaire en devises est évidemment beaucoup plus élevé pour les produits ouvrés et manufacturés que pour les produits primaires. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur les compétences et les progrès techniques et humains que ces programmes de développement industriel apportent dans la vie sociale, économique et politique des pays, car

ils sont évidents. Le monde ne peut pas se permettre de continuer d'employer perpétuellement les peuples des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à « couper le bois et à puiser l'eau ». Si les peuples des pays moins développés ne sont pas mis en contact étroit avec la science et la technologie moderne dans la mesure économiquement et socialement possible, leur niveau de vie ne s'améliorera sans doute pas, non plus que se développeront leurs connaissances techniques, leur aptitude à assumer des fonctions de direction et leur personnalité. L'homme ne peut se développer pleinement en dehors de la société industrielle moderne. La dignité humaine exige que les millions de gens des pays sous-développés bénéficient des avantages de la science et de la technologie modernes. J'ai insisté assez longuement sur ce point parce qu'en raison de la faible population de certains des pays moins développés, on doute parfois qu'il soit possible d'entreprendre leur industrialisation. Il est possible de les industrialiser, d'élever leur niveau de vie et d'augmenter leur prospérité si l'on fonde cette industrialisation sur une planification intrarégionale sélective et réciproque et sur la division du travail entre les divers groupes de pays, tandis que d'un autre côté les pays industrialisés aideraient à implanter des industries dans les pays moins développés pour leur permettre à la fois de satisfaire la demande nationale et d'exporter.

En ce qui concerne le commerce de produits manufacturés, la situation est la suivante : tandis que la part des pays moins développés dans le total des exportations mondiales est d'environ 5,6 p. 100, cette part se réduit à moins de 2 p. 100 si sont exclus les métaux communs, les peaux semi-tannées et les huiles essentielles. En dépit de la faiblesse de ce chiffre de base, l'ampleur de ce que l'on considère à tort, comme un problème lié au développement des exportations de produits manufacturés des pays moins développés, est souvent exagérée. Selon le rapport du Secrétaire général, les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement ont légèrement dépassé 2 milliards de dollars en 1961, et même à supposer qu'elles aient augmenté de 10 milliards de dollars en 1970, ce qui équivaldrait à plus de la moitié du déficit commercial, cela ne représenterait qu'environ 4 à 5 p. 100 de l'augmentation de la consommation de produits manufacturés dans les pays avancés où domine l'entreprise privée. Ce chiffre serait encore plus faible si l'on tenait compte, dans ces calculs, des pays industriellement les plus avancés parmi les pays à économie planifiée. Le Secrétaire général a réellement posé une question extrêmement pertinente — « Un chiffre si faible peut-il vraiment causer de l'inquiétude ? »

La diversification des exportations est une des solutions possibles au problème de la stagnation des revenus. Cela signifie que les pays les moins développés devraient tenter d'accroître leurs exportations de produits manufacturés et d'articles semi-finis élaborés à partir des ressources naturelles dont ils

disposent. C'est un fait bien connu qu'au début de l'industrialisation, en raison de divers facteurs tels que l'étroitesse relative du marché national, l'absence d'une infrastructure économique et sociale, le manque de connaissances techniques modernes, de facilités de crédit et de connaissance des marchés et des techniques de commercialisation, le coût de la production dans ces pays peut être élevé. Dans ces conditions, les produits manufacturés des pays moins développés ne pourront soutenir la concurrence sur les marchés des pays développés. La nature de ces facilités spéciales a été examinée dans diverses assemblées, et l'opinion générale est que la création par les pays développés d'un régime préférentiel en faveur des produits des pays moins développés sera des plus utile.

Les difficultés qui s'opposent à l'adoption de cette idée ont été soigneusement analysées dans le rapport. La première est la crainte que ces produits manufacturés n'inondent les marchés des pays développés et ne perturbent leurs industries bien établies. Le rapport lui-même indique pourquoi ces craintes ne sont pas fondées. En premier lieu, les quantités que les pays moins développés pourront exporter représenteront une proportion si faible de la consommation de ces articles dans les pays développés que les perturbations causées seront négligeables. Par exemple, bien que l'on prévoie que les exportations de l'Inde, qui sont aujourd'hui extrêmement faibles, doivent doubler d'ici 1970, elles ne représenteront encore qu'à peine 1 p. 100 de l'augmentation du commerce global de tous les pays à économie de marché. En second lieu, les effets à long terme exercés sur les exportations de biens d'équipement, etc., en provenance des pays développés, seront suffisamment avantageux pour que les pays industrialisés prennent la peine de résoudre telles difficultés temporaires qui pourraient résulter des importations de ces produits manufacturés.

En ce qui concerne l'assistance économique, nous partageons plus ou moins l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général. D'après notre expérience, si l'on veut qu'un certain volume d'assistance stimule le développement de manière véritablement efficace, cette assistance ne doit être liée ni aux projets, ni aux pays. Les liens du premier type favorisent l'utilisation de l'assistance pour la mise en œuvre de projets particuliers, et non pour la satisfaction des besoins de l'économie dans son ensemble. Les seconds, en restreignant la liberté d'achat, empêchent le pays bénéficiaire de l'aide d'acheter l'équipement le plus moderne sur le marché le plus avantageux. Il agit également comme une entrave au progrès, parce que les gouvernements ne peuvent pas répondre librement à la demande de devises. Si de telles conditions sont stipulées, c'est parce que l'assistance en vue du développement vise en partie à trouver des débouchés d'exportation pour l'industrie nationale. Pour louable que soit ce but, il ne favorise pas la croissance des pays moins développés.

Le second problème concerne les conditions. Il est normal de prélever des taux d'intérêt commerciaux, et la période pour laquelle l'assistance est accordée est également calculée d'après des principes commerciaux. Lorsqu'on accorde une assistance destinée à favoriser le développement, on devrait se fonder sur des considérations entièrement différentes. Le remboursement doit nécessairement s'étendre sur de longues périodes, de manière à laisser à l'économie le temps de se constituer une capacité d'exportation appropriée. Il est donc abusif, comme on le fait quelquefois, d'évaluer la capacité de remboursement d'une industrie ou d'un projet particulier que l'on aide. Il convient que le taux de l'intérêt soit suffisamment bas, si l'on considère que la charge du service de la dette devient très lourde à mesure que les programmes de développement sont mis en œuvre. Dans la mesure du possible, les pays doivent rembourser par des ventes de marchandises.

La pratique nous a également appris que l'assistance ne doit pas se limiter à l'importation de biens d'équipement. On devrait étudier la physionomie de l'ensemble de la balance des paiements et l'assistance étrangère devrait fournir le complément net nécessaire aux ressources de l'économie. A mesure que le développement se poursuit et que le pays devient capable de fabriquer toutes sortes de produits, il aura besoin de matières premières et des éléments voulus pour alimenter sa capacité de production, plutôt que de biens d'équipement. Ce principe est maintenant reconnu dans une certaine mesure, et une assistance non liée à l'exécution de projets déterminés est fournie dans des proportions assez considérables.

J'ai tenté dans mon discours de traiter des grands problèmes que doit examiner cette Conférence. Il y a d'autres problèmes de détail qui sont également importants et, à bien des égards, beaucoup plus importants pour certains pays, tel le problème du transit des marchandises en provenance des pays qui n'ont pas de littoral, le problème du transport, du fret, de l'assurance et des autres charges qui grèvent les marchandises des pays moins développés. En raison de l'insuffisance des moyens de transport nationaux et du coût élevé du fret, les revenus invisibles de la plupart des pays moins développés sont très faibles, et la charge qu'impose le règlement de ces services en devises est excessivement lourde. J'espère que les différentes commissions examineront ces problèmes. Nous sommes prêts à donner notre appui sans réserve pour que ces problèmes soient résolus.

Les questions dont la présente Conférence devra s'occuper présentent une très grande diversité, et je ne m'enhardirai pas à traiter d'autres points que ceux que j'ai mentionnés ci-dessus. Toutefois, à propos de tout système d'encouragement, d'assistance et de préférence, il est nécessaire de passer brièvement en revue les différentes formes d'assistance. Quels que soient les systèmes spéciaux élaborés pour donner les mêmes chances aux pays moins développés et aux pays développés, il est vraisemblable

qu'on aura tendance à assortir ces systèmes de conditions, pour tenter d'assurer à tous les avantages que peut procurer chacun de ces systèmes, en allant parfois jusqu'à l'égalité arithmétique. Toutefois, étant donné que la question du commerce et de la croissance économique offre des aspects extrêmement divers, tant du point de vue pratique que dans l'intérêt de la nouvelle division internationale du travail, ces conditions et l'espoir d'attribuer à chacun une part égale des avantages que présente chaque système ne peuvent que compliquer les plans, voire rendre impraticables la plupart d'entre eux. Nous attendons en fait que soit mise au point, pour le bénéfice des pays moins développés, une série de systèmes permettant à chaque pays de bénéficier d'une part substantielle des avantages globaux de chacun d'eux, en fonction des ressources naturelles dont il dispose et d'autres facteurs, sans que l'on envisage que chaque système doive bénéficier également à chacun des pays. Même si ce fait est évident, je le mentionne comme une simple mise en garde, afin que les solutions que nous élaborerons ici puissent être à la fois pratiques et satisfaisantes.

Je n'ai traité que de quelques-uns des grands problèmes devant lesquels se trouve cette Conférence, et je vous ai fait part de notre façon de penser actuelle. Ma délégation n'a aucun parti pris, et les déclarations qu'ont déjà faites mes collègues des pays en voie de développement nous ont beaucoup appris. Nous avons également puisé un encouragement dans les discours prononcés par les ministres des pays industrialisés à cette Conférence. Ils s'y sont montrés bien disposés à l'égard des grands objectifs de la Conférence et ont signifié leur accord et leur

désir d'apporter une contribution constructive à la solution de ces problèmes. C'est dans un esprit de coopération internationale que nous nous sommes réunis ici pour parvenir à comprendre, les uns et les autres, nos besoins et nos possibilités respectifs, et également pour apporter une solution aux problèmes fondamentaux, même si cette solution exige quelques sacrifices de la part des pays industrialisés et des efforts plus intenses pour promouvoir leur développement national de la part des pays insuffisamment développés. Ma délégation s'engage à participer sans réserve à cet effort.

Même si j'ai employé le mot de sacrifice, nous demandons en réalité aux pays industrialisés de prévoir une adaptation et des investissements qui favoriseront la prospérité à long terme de leur propre pays et du monde entier. En ce qui concerne les efforts qui sont demandés sur le plan intérieur aux pays en voie de développement, l'atmosphère amicale de la présente Conférence et les résultats auxquels, nous l'espérons, vont aboutir ses délibérations, devraient donner assurance et confiance aux gouvernements et aux peuples de ces pays pour renforcer leur appareil productif dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que dans d'autres secteurs de la mise en valeur des ressources humaines. Espérons que tous les programmes nationaux de croissance économique aidés par l'expansion du commerce extérieur et l'assistance des pays industrialisés avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales réussiront finalement à atteindre l'objectif essentiel, à savoir, réduire et faire disparaître la pauvreté et la faim de tous les pays du monde.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. K. B. LALL,
AMBASSADEUR DE L'INDE, AU NOM DU GROUPE AFRO-ASIATIQUE,
DE LA YOUGOSLAVIE, DE LA TRINITÉ ET DE TOBAGO ET DE LA JAMAÏQUE,
AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE DU SUD ET DU PORTUGAL
à la septième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : anglais]

Au nom du groupe afro-asiatique, de la Yougoslavie, de la Trinité et de Tobago et de la Jamaïque, j'ai le pénible devoir de soulever une question qui se pose lors de toutes les conférences internationales. Je veux parler de la présence parmi nous des représentants du gouvernement de la minorité des colons d'Afrique du Sud et des représentants du

Portugal, deux pays qui se sont exclus de la communauté internationale par leur odieuse politique de discrimination raciale et d'oppression coloniale. Force nous est de soulever cette question devant la Conférence, car ces deux pays continuent de défier tous les principes internationaux et de violer les droits fondamentaux de l'homme.

Je n'ai guère besoin d'exposer en détail les raisons de l'attitude que nous prenons à l'égard de ces deux pays dans les diverses réunions internationales. Nous savons parfaitement qu'il s'agit là non pas seulement d'un problème afro-asiatique, mais d'un problème mondial. Nous savons aussi qu'en dehors de nos deux continents, beaucoup de pays s'inquiètent comme nous de l'attitude provocante de ces deux gouvernements. Par la politique qu'ils appliquent, le Gouvernement du Portugal et la République sud-africaine mettent leurs amis dans l'embarras et menacent la paix mondiale. Comme le Président le sait, beaucoup de pays leur ont adressé des appels pour qu'ils reviennent sur leur politique périmée d'apartheid et de colonialisme, pour tenter de les persuader d'abandonner leurs pratiques intolérables et leur attitude négative à l'égard des Nations Unies et de la Charte. Non seulement ces appels sont restés vains, mais la situation n'a fait qu'empirer. Aussi bien, l'Organisation de l'Unité africaine et quelques pays d'Asie et d'ailleurs ont-ils décidé de soumettre l'Afrique du Sud et le Portugal à un boycottage économique et diplomatique.

En tant que membres de la Conférence sur le commerce et le développement, nous sommes réunis ici pour étudier notamment les moyens de reconstruire le commerce international, afin qu'il devienne l'instrument efficace du développement économique de tous les pays et de tous les peuples, quelles que soient leur couleur, leur race ou leur religion. Pareille tâche exige un esprit international fait de bonne volonté, de coopération et de respect mutuel. Le Groupe afro-asiatique est unanime à penser que la politique d'apartheid, de racisme et de colonialisme des gouvernements de l'Afrique du Sud et du Portugal est incompatible avec les principes et les objectifs de notre Conférence.

A maintes reprises, l'Organisation des Nations

Unies a exprimé l'horreur qu'inspire à la communauté internationale la politique cruelle et diabolique de ces deux gouvernements. La pire forme d'oppression coloniale continue d'être imposée par les armes à des populations sans défense dans les territoires qui dépendent du Portugal, tandis qu'en Afrique du Sud le traitement discriminatoire, indigne et injuste d'une race, constitue la politique officielle de l'Etat.

Nous en sommes nécessairement arrivés à la conclusion qu'il serait vain d'engager aucune discussion avec les représentants de ces gouvernements à la Conférence. Pour assurer le succès de celle-ci, il faut avant tout que nous comprenions mutuellement nos problèmes, que nous nous rendions compte des aspirations des peuples du monde sans distinction de race, de couleur ou de croyance, que nous respections la dignité et le sens moral de la personne humaine, que nous ayons le désir sincère de faire disparaître la misère et de soulager les souffrances dans tous les pays. Ces conditions indispensables ne sont, hélas, nullement remplies par les gouvernements de l'Afrique du Sud et du Portugal et par leurs délégations. C'est pourquoi nous avons décidé de ne collaborer en aucune manière et sous aucune forme avec ces délégations. Nous désirerions en fait qu'elles soient exclues de toute participation à la Conférence. Sans préjudice de toute autre mesure qui pourrait être prise à cet égard, nous sommes fermement résolus, Monsieur le Président, à ignorer la présence des représentants de ces deux pays. Nous sommes sûrs que toutes les délégations fidèles aux principes de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice pour tous suivront notre exemple. Espérons que nos efforts communs aboutiront à l'abandon d'une politique qui fait horreur à toute l'humanité et que les Nations Unies ont condamnée.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ADAM MALIK,
MINISTRE DU COMMERCE
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE
à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : anglais]

La réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement marque l'aboutissement d'une initiative des pays qui, comme l'Indonésie, sont actuellement en voie de développement économique et social. Je tiens à dire la profonde satisfaction que le Gouvernement de la République

d'Indonésie éprouve à constater qu'une possibilité exceptionnelle est offerte ici aux pays économiquement évolués et aux pays en voie de développement pour élaborer ensemble des solutions aux problèmes qui font obstacle à une croissance économique plus rapide. Le Parlement indonésien a fait connaître qu'il

approuvait sans réserve cette Conférence et il a exprimé l'espoir que des mesures concrètes seraient adoptées dans un proche avenir en vue d'une action internationale.

Il me paraît indiqué de rappeler ici une autre réunion historique, la Conférence afro-asiatique de Bandoeng de 1955, qui a permis de donner un nouvel élan à la lutte que de nombreux peuples encore dépendants à l'époque avaient entreprise pour leur indépendance économique et politique. C'est à cette Conférence de Bandoeng que la voix d'une Asie et d'une Afrique unies s'est fait entendre pour la première fois en affirmant le droit de tous les peuples à l'autodétermination, à la liberté nationale et à l'émancipation économique. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement compte parmi ses participants les représentants d'un grand nombre de nations qui, il y a neuf ans encore, n'étaient pas libres. Elle marque le couronnement des efforts accomplis depuis lors par tous les pays en voie de développement en vue de s'assurer la coopération de toutes les autres nations dans le combat qu'ils mènent pour parvenir à l'indépendance économique indispensable à une vie nationale authentique.

Le Gouvernement indonésien constate toutefois avec regret que les peuples du monde ne sont pas tous représentés à cette réunion historique. Nous regrettons en particulier que la République populaire de Chine, nation de 700 millions d'hommes, ne soit pas présente ici. Nous sommes d'avis que ceux qui sont absents aujourd'hui devraient avoir voix au chapitre dans nos délibérations et pourraient apporter à nos travaux une contribution utile. Nous devons néanmoins reconnaître que cette réunion de pays évolués et de pays en voie de développement constitue un phénomène impressionnant qui suscite, parmi les populations de ces derniers pays notamment, de grandes espérances.

Nous nous félicitons tout spécialement de ce que la présidence de cette Conférence ait été confiée à un homme de la compétence de M. Kaissouni. Lors de la Conférence du Caire de 1962, il a fourni la preuve de ses qualités exceptionnelles et de sa profonde compréhension des problèmes complexes dont nous sommes appelés à nous occuper ici. Son élection à ces hautes fonctions est un hommage rendu à lui personnellement ainsi qu'à son pays, qui s'efforce constamment de favoriser la coopération internationale et le progrès économique. Au nom de la délégation indonésienne, je lui adresse nos plus sincères félicitations.

Je tiens à exprimer également notre profonde gratitude M. Raül Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, pour le remarquable travail de préparation de cette réunion, qu'il a accompli avec l'aide de collaborateurs compétents. L'excellent rapport de M. Prebisch marque l'aboutissement de tous ces efforts et il est pour nous d'une valeur inestimable.

Le but de la Conférence des Nations Unies sur

le commerce et le développement est — comme l'a indiqué M. Soekarno, Président de l'Indonésie, dans son message à la séance d'ouverture — de créer une nouvelle forme de coopération économique basée sur le principe de l'extension de la justice sociale à l'humanité entière. En fondant les relations économiques sur une telle base, nous pourrions construire une société mondiale affranchie de l'exploitation d'une nation par une autre et des hommes par d'autres hommes, une société mondiale qui refléterait authentiquement l'esprit révolutionnaire de notre époque. Car la structure de la société mondiale subit actuellement des changements significatifs et profonds qui posent les jalons de son évolution future et mettent l'humanité en présence des tâches les plus grandes de son histoire. Le *statu quo* a été rejeté. Les conditions du passé ont été abolies. La renaissance de la liberté et de la foi en la dignité humaine éveillent dans les cœurs des peuples le désir de l'égalité, de la prospérité et de la justice sociale jusque dans les régions les plus éloignées du globe. Une humanité jusque-là somnolente — les deux tiers de la population mondiale — s'est éveillée à la vie, a pris conscience de sa misère, de son indigence, de ses souffrances. Elle se refuse désormais à accepter un tel sort comme rentrant dans l'ordre naturel des choses ; elle constate que l'injustice est inhérente à la structure de la société mondiale actuelle, qui la perpétue ; elle demande que l'on supprime cette injustice ; que l'on mette fin à la domination, à la discrimination et au néocolonialisme sous toutes leurs formes et manifestations ; que l'on crée une société nouvelle, un nouvel ordre mondial dans lequel la justice sociale l'emporte et permette à tous les hommes de profiter également des biens matériels de ce monde.

Telles sont les tâches qui nous sollicitent dans ce monde où nous vivons aujourd'hui.

Les pays en voie de développement doivent faire face à ces problèmes et à ces tâches ; ils doivent répondre aux exigences de leurs peuples en accomplissant des progrès sociaux et économiques rapides et soutenus. Mais au moment même où ils s'attaquent à cette tâche énorme, ils portent le poids de leur histoire politique, économique et sociale, qui a fait d'eux des nations politiquement indépendantes aujourd'hui mais sans force ni viabilité économiques. Lorsqu'ils constituaient encore des colonies ou des territoires dépendants, les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance étaient des sources utiles de produits de base et de matières premières pour la métropole, aux produits manufacturés de laquelle ils offraient en même temps des débouchés. Même les pays en voie de développement qui étaient déjà indépendants à cette époque jouaient le même rôle à l'égard des pays industrialisés et se trouvaient, d'une façon générale, dans le même état de dépendance économique. Les changements politiques qui ont si profondément modifié la structure de la société mondiale au lendemain de la seconde guerre mondiale n'ont pas eu leur contrepartie sur le plan éco-

nomique. Dans les pays qui ont accédé à la liberté nationale, l'économie reste mal équilibrée et retardataire, comme à l'époque coloniale. La structure du commerce mondial est demeurée inchangée ; et les pays en voie de développement, bien que devenus indépendants, continuent à remplir la même fonction économique qu'au temps où ils étaient des colonies.

Tel a été le cas de l'Indonésie. Parvenus à l'indépendance, nous avons hérité d'une économie nettement déséquilibrée, axée principalement sur la livraison de matières premières aux marchés extérieurs, et largement dominée par des influences étrangères. Nous avons de plus hérité d'une structure sociale basée sur la discrimination, l'inégalité et la domination. Comme tous les peuples ayant accédé récemment à l'indépendance, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de réexaminer les bases de la structure de notre société, car notre population exige l'égalité de traitement et une répartition équitable de nos richesses.

Les nations nouvelles sont toutes décidées à se débarrasser de la structure artificielle et étrangère qui leur a été imposée par des siècles de domination coloniale et à édifier une société et une structure sociale nouvelle compatibles avec leurs caractéristiques nationales. Il s'agit, pour chaque peuple, de retrouver sa personnalité et d'utiliser son propre système social comme un tremplin pour un véritable essor national. Chaque nation possède ses formes particulières de puissance et ses ressources propres pour assurer sa croissance, et aucun plan de développement économique, quelque vaste et systématique qu'il soit, ne pourra être appliqué avec succès si ces ressources ne sont pas décelées et mobilisées ; car elles constituent les éléments essentiels de tout effort dynamique de construction nationale.

De même que nous sommes parvenus en Indonésie à avancer dans la voie du développement économique et social, les autres pays en voie de développement ont, eux aussi, accompli des progrès dans l'exécution de leurs programmes. Il existe toutefois une limite à ce que les pays en voie de développement peuvent accomplir dans un monde où les relations économiques entre les pays demeurent régies par les principes périmés de la discrimination et de l'exploitation, caractéristiques d'une époque révolue. Cela se manifeste tout particulièrement dans la structure actuelle du commerce international, qui se fonde sur la notion classique et périmée de la division internationale du travail et qui, par conséquent, joue presque exclusivement en faveur des pays évolués. Ces derniers veulent que le commerce international des produits de base soit soumis au libre jeu des forces du marché, qui ne peuvent qu'aller à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement, étant donné leur vulnérabilité. En même temps, les pays industrialisés maintiennent les barrières tarifaires et autres à l'expansion du commerce et à la diversification des exportations, tout en retirant des avantages croissants de leurs progrès scientifiques et techniques, de

l'accumulation de leurs ressources en capitaux et de leurs connaissances et recettes techniques. Tels sont les facteurs qui, à côté d'autres causes, ont contribué à créer la situation commerciale critique actuelle des pays en voie de développement, caractérisée par le ralentissement des exportations, la détérioration des termes de l'échange et la diminution de leur part dans le commerce mondial. Le Secrétaire général de la Conférence nous a avertis dans son rapport que si on laissait cette situation se prolonger, le déficit de la balance commerciale pourrait atteindre un chiffre de l'ordre de 20 milliards de dollars en 1970. S'il devait effectivement en être ainsi, nous pouvons être certains que, d'une part l'économie des pays en voie de développement aurait atteint son point d'effondrement, mais que, d'autre part, les pays industrialisés eux-mêmes ne trouveraient plus à commercer qu'entre eux.

Nous savons tous quelle influence cette situation des échanges a exercée sur le rythme du développement. L'aide relativement considérable — multilatérale et bilatérale — qui a été accordée au cours des années passées aux pays en voie de développement n'a pas permis à ces derniers de réaliser une avance significative ; cette assistance a servi uniquement à compenser les pertes subies par ces pays du fait de la détérioration des termes de l'échange. L'écart entre le niveau de vie des pays économiquement évolués et celui des pays en voie de développement s'élargit tous les jours.

Ne convient-il pas d'en conclure qu'un changement total s'impose dans notre façon d'envisager le problème du développement ? Les constatations que je viens de faire ne montrent-elles pas que la politique et l'action actuelles de la communauté internationale ne sont pas suffisantes pour faire face aux problèmes qui se posent ? Les pays désavantagés du monde ne demeureront pas passifs pendant que les pays industrialisés continueront à accumuler toujours plus d'avantages matériels. La paix et la sécurité internationales sont dès maintenant mises en danger par le contraste brutal qui existe entre les conditions de vie des pays à faibles revenus et celles des pays économiquement évolués. Si nous voulons éviter des calamités futures à l'échelle mondiale, si nous voulons empêcher que la situation actuelle se perpétue sans remède, nous devons aborder d'une façon nouvelle et hardie le problème des relations économiques internationales, le problème de l'expansion économique mondiale, du développement et du commerce international. Cette approche nouvelle marquera un nouveau départ dans la coopération économique et exprimera réellement l'interdépendance de toutes les nations du monde.

Les relations économiques internationales doivent avoir pour objectif essentiel de créer les conditions nécessaires à une expansion harmonieuse et équilibrée de l'économie mondiale dans son ensemble. Cela exigera une planification consciente et délibérée en vue d'influer sur les forces économiques et sur

le cours des événements de manière à les orienter vers le but visé. Le progrès des pays en voie de développement est la condition majeure de la création d'une économie mondiale intégrée et en expansion, et le commerce international doit devenir l'instrument principal de ce progrès. Mais, pour atteindre ce but, il faut que la coopération entre les nations atteigne un degré sans précédent, que ce soit une coopération qui permette à la communauté internationale de mobiliser les ressources, les efforts et la volonté politique nécessaires. Cette coopération doit se fonder sur le respect de la souveraineté, sur l'égalité et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Chaque pays devrait s'abstenir de prendre des mesures qui portent préjudice aux intérêts d'autres pays et devrait supprimer la discrimination sous toutes ses formes, ainsi que les autres obstacles qui s'opposent à une véritable coopération économique internationale.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement nous offre l'occasion de commencer à orienter le cours des événements vers un développement plus rapide grâce à la coopération économique en matière de commerce. Au sein de cette assemblée, les pays industrialisés et les nations en voie de développement peuvent s'attaquer de front et en profondeur aux problèmes du commerce et trouver des solutions de portée générale et applicables à l'échelle mondiale.

De l'avis de la délégation indonésienne, la Conférence a deux tâches essentielles d'importance égale. La première consiste à formuler les principes et les règles d'une politique commerciale internationale à long terme, globale et planifiée, qui profite tant aux pays en voie de développement qu'aux pays industrialisés. Cette politique doit être fondée sur la nécessité d'assurer une assistance et une protection spéciales au secteur moins développé de l'économie mondiale. Elle doit comporter, en premier lieu, l'octroi d'un traitement préférentiel non discriminatoire à tous les pays en voie de développement. En second lieu, il devrait y avoir une réduction progressive et une élimination rapide de toutes les entraves et restrictions qui freinent les exportations des pays en voie de développement, sans concessions réciproques de la part de ces pays. En troisième lieu, il faut augmenter le volume des exportations des pays en voie de développement, qu'il s'agisse de matières premières ou de produits primaires transformés, et en stabiliser les prix à des niveaux équitables et rémunérateurs. A cet égard, il est nécessaire que les pays industrialisés changent d'attitude si l'on veut déterminer un juste prix des produits primaires en fonction des besoins des pays en voie de développement. En quatrième lieu, les pays en voie de développement doivent pouvoir se faire entendre à propos de tous les arrangements économiques internationaux conclus par les pays développés qui touchent directement leurs intérêts économiques, comme ceux qui concernent l'écoulement des stocks, les

conférences sur les questions de fret et la Convention de Berne sur l'assurance-crédit à long terme. En cinquième lieu, les groupements économiques régionaux des pays développés ne devraient pas assurer à leurs membres des privilèges spéciaux qui aient pour effet de rendre défavorable la position des pays en voie de développement et des autres pays tiers, et ils devraient s'efforcer de remédier le plus tôt possible aux conséquences fâcheuses que ces ententes peuvent avoir pour les pays tiers.

En outre, des ressources financières plus adéquates devraient être mises à la disposition des pays en voie de développement dans des conditions favorables, afin de leur permettre d'accroître leurs importations de biens d'équipement et de matières premières industrielles. De plus, il ne faudrait pas que l'octroi de fonds internationaux, quelle qu'en soit la source, soit subordonné à des conditions militaires, politiques et économiques inacceptables pour les pays bénéficiaires. Les entrées de capitaux privés étrangers dans les pays en voie de développement devraient s'effectuer selon le principe d'une coopération fondée sur des avantages réciproques, comme il sied à des relations économiques entre associés égaux. Le Gouvernement indonésien a mis au point une formule qu'il applique à ce type de coopération économique, qui combine le crédit étranger avec le remboursement en nature sous forme de produits provenant de l'entreprise financée par ce crédit et que nous appelons un partage de la production.

Enfin, une politique commerciale internationale, pour être dynamique, doit reconnaître l'interdépendance de plus en plus marquée qui existe entre toutes les nations, quel que soit leur régime économique ou social, et doit tenir compte des répercussions que les atteintes portées au commerce d'un pays donné peuvent avoir sur tous les autres pays.

Tels sont les principes qui, de l'avis de ma délégation, contribueraient, s'ils étaient fidèlement et consciencieusement suivis, à assurer la nouvelle division internationale du travail, accompagnée de nouveaux schémas de production et d'échanges, nécessaire pour créer une économie mondiale vraiment interdépendante et intégrée.

La deuxième tâche fondamentale de la Conférence consiste à donner forme et substance à la conception nouvelle des relations économiques internationales qui, nous l'espérons, résultera de notre réunion. Il nous faut adopter des mesures concrètes qui correspondent à une politique commerciale nouvelle, globale et dynamique, et qui représentent ensemble un effort positif et cohérent pour surmonter les problèmes du commerce et du développement.

Le premier secteur qui doit nous préoccuper est celui du commerce international des produits primaires. La participation de l'Indonésie à quatre des cinq accords internationaux relatifs à des produits

de base — étain, café, sucre et blé — témoigne d'une politique constamment favorable à la conclusion d'accords tendant à stabiliser ce commerce et de l'intérêt tout particulier qu'elle porte à ces formes de coopération internationale.

C'est à juste titre que M. Prebisch a fait ressortir, dans son rapport, l'importance capitale que les accords relatifs à des produits de base peuvent avoir pour les exportations des pays en voie de développement, à condition qu'ils soient conçus dans un esprit plus dynamique et aient une portée plus étendue qu'à l'heure actuelle. Ils doivent englober tous les producteurs comme tous les consommateurs, créer un mécanisme qui stabilise les prix à un niveau équitable et rémunérateur et garantisse le pouvoir d'achat des exportations de produits primaires, et ils doivent comprendre des mesures assurant un accès toujours plus large aux marchés et réglant l'écoulement des excédents. Enfin, les accords devraient s'étendre à une gamme plus étendue de produits pour lesquels une stabilisation s'impose.

Permettez-moi maintenant d'examiner certains produits de base qui ont pour l'Indonésie une importance particulière.

L'un des principaux produits exportés par l'Indonésie est le caoutchouc qui, je le crains, est appelé à traverser une étape critique dans les années qui viennent, si on laisse s'exercer librement les lois du marché. On a constaté jusqu'ici une tendance alarmante à l'augmentation de l'emploi du caoutchouc synthétique, et il se peut qu'au cours des prochaines années une capacité de production excédentaire apparaisse sur le marché des élastomères. Le Groupe d'étude international du caoutchouc a relevé qu'il existe d'ores et déjà une capacité de production excédentaire dans l'industrie du caoutchouc synthétique. L'industrie du caoutchouc naturel risque de se trouver dans la même situation, ce qui entraînerait des difficultés économiques pour les millions de travailleurs qu'elle emploie dans les pays en voie de développement. Les pays producteurs de caoutchouc naturel ont trop d'intérêts en jeu dans ce produit, qui occupe une place de premier plan dans le commerce des produits de base. J'espère donc sincèrement que la Conférence parviendra à mettre au point des mesures destinées à s'inscrire dans une action internationale qui sauvegarde l'industrie du caoutchouc naturel et ses marchés, et que l'on pourra ultérieurement envisager un accord qui concilie les intérêts des producteurs du caoutchouc naturel et de caoutchouc synthétique, afin d'empêcher l'éclatement des marchés et de combattre la pression persistante qui s'exerce sur les prix pour les faire baisser sur l'ensemble du marché des élastomères.

De toute façon, lorsqu'il s'agit de produits de base pour lesquels des accords sont matériellement impossibles ou, pour diverses raisons, peu souhaitables, il faut trouver d'autres remèdes appropriés

afin d'empêcher que la dégradation des termes de l'échange et de la demande ne s'accroisse. Il serait bon d'étudier tout particulièrement le cas des produits de base qui, dans les pays industriels, se heurtent à la concurrence acharnée de produits de remplacement.

La situation est différente en ce qui concerne les produits dont la consommation mondiale excède actuellement la production mondiale, comme c'est le cas pour l'étain. Ce problème doit donc être abordé d'une façon différente et il s'agit de pousser la production au maximum. Il faut donc créer des conditions permettant aux pays producteurs de réorganiser et d'accroître la production pour couvrir la demande croissante. Pour atteindre cet objectif, il faut pratiquer des prix qui encouragent la production, et les stocks non commerciaux actuellement détenus par les gouvernements des pays importateurs ne devraient donc servir qu'à faire face aux pénuries que l'on enregistre à certains moments. Ces gouvernements devraient continuer à maintenir des conditions propices, afin de permettre aux pays producteurs de résoudre le problème des capitaux considérables nécessaires pour augmenter sensiblement la production en vue de faire face aux besoins du monde au cours des années à venir.

Pour d'autres produits tels que le thé, le café, le cacao, le sucre, le tabac, le coprah, le poivre et l'huile de palme, il faut prendre des mesures de nature à résoudre les problèmes qui leur sont propres. Pour beaucoup de ces produits se pose le problème fondamental du lent accroissement de la demande — qui exige un accès plus facile aux marchés — ainsi que le problème des niveaux de prix insuffisants, donc de la détérioration des termes de l'échange. On a conçu différentes mesures telles que l'élimination des barrières douanières, le développement des échanges et la création de systèmes de stabilisation et on attend maintenant que ces mesures soient approuvées par la Conférence et mises en œuvre rapidement. En fait, il n'existe pas de solution unique au problème du commerce des produits de base, et il faut chercher le remède dans une série de mesures détaillées et coordonnées et dans une action positive.

La Conférence doit également étudier à fond et en détail la question du commerce des articles manufacturés et semi-finis. Quelle que soit l'importance actuelle du système des échanges de produits primaires, la diversification des exportations est une nécessité, une condition *sine qua non*, pour assurer le financement des besoins sans cesse croissants en produits fondamentaux indispensables, en biens d'équipement et en matières premières industrielles, dont l'importance est vitale pour maintenir la production actuelle et pour assurer un rythme de développement satisfaisant.

Dans la mise en œuvre de leurs plans d'industrialisation respectifs, les nations en voie de développement atteindront bientôt, ou dans certains cas ont

déjà atteint, un stade où les objectifs de production pour la consommation intérieure de produits destinés à remplacer les importations seront ou sont déjà dépassés. Si ces nations ne sont pas en mesure d'exporter ces articles manufacturés et semi-finis, elles auront une capacité de production excédentaire. Etant donné que les conditions de compétition de leurs produits sur les marchés internationaux sont défavorables par rapport à celles des pays industriels qui jouissent des avantages d'une technique avancée, ces derniers pays devraient accorder des concessions spéciales aux nations plus faibles.

Nous savons que les progrès réalisés en matière d'industrialisation dans les pays en voie de développement auront des répercussions directes sur la structure économique des pays développés et que ces derniers devront procéder à des ajustements structurels pour éviter de graves perturbations dans le domaine de la main-d'œuvre et d'autres facteurs de production. D'après le rapport de M. Prebisch, les ajustements nécessaires, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre, sont relativement peu importants et ne devraient donc pas constituer une charge trop lourde pour les pays riches. En conséquence, ma délégation demande instamment aux pays économiquement avancés de manifester, lors de l'élaboration de leur politique de production et de commerce, la volonté politique nécessaire pour soutenir les efforts des pays en voie de développement en leur accordant des préférences sans discrimination, en leur ouvrant leurs marchés et en tenant compte de la nécessité pour ces pays d'exporter des articles manufacturés et semi-finis.

L'abaissement des barrières commerciales, tout en s'avérant nécessaire et urgent, sera cependant loin d'être suffisant pour élever les recettes d'exportations des pays en voie de développement à un niveau stable et rémunérateur. Nous ne pouvons pas non plus espérer que les accords sur les produits de base, même s'ils sont largement appliqués et si leur portée est élargie, suffiront à empêcher les pays exportateurs de subir des pertes dues à la détérioration des termes de l'échange. Ainsi, des mesures financières de compensation seront également nécessaires pour compenser les pertes de ce genre. En outre, en attendant que les accords sur les produits deviennent des instruments efficaces permettant de stabiliser les prix de la majorité des produits de base, les mesures financières de compensation devront également remédier aux pertes dues aux fluctuations de prix à court terme. En tant qu'important fournisseur de caoutchouc naturel, pour lequel il n'existe aucun système de stabilisation, l'Indonésie a subi et subit encore de lourdes pertes dues à ces deux phénomènes. C'est pourquoi elle est favorable à l'établissement de tout système qui faciliterait la stabilisation de ses recettes d'exportation et de celles des autres pays en voie de développement.

La situation pénible dans laquelle se trouvent les

pays en voie de développement, par suite du manque de recettes d'exportation suffisantes pour couvrir leurs besoins de développement, est encore aggravée du fait que des sommes considérables doivent être prélevées sur ces recettes pour rembourser et assurer le service de leur dette extérieure. L'Indonésie n'est pas une exception à cet égard. La gravité de ce problème particulier est démontrée par le fait que près de la moitié de notre dette extérieure doit être liquidée en trois ans.

De même, la Conférence devra accorder toute l'attention voulue à l'épuisement des recettes d'exportation dû à l'importance des transferts invisibles allant des pays en voie de développement vers les nations industrialisées au titre du paiement de services rendus dans le domaine des transports maritimes, des assurances, des brevets, etc. Une étude sur les transports maritimes et les taux de fret, entreprise par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, montre toute l'importance de ce problème pour les pays de cette région. Comme plus de 90 p. 100 de nos exportations et de nos importations sont encore transportées par des navires étrangers, cette situation défavorable, qui s'accompagne de pratiques discriminatoires dans les domaines des transports maritimes, a une influence considérable sur notre balance des paiements en général et sur notre capacité d'importation en particulier. A notre avis, une conférence des transports maritimes devrait être convoquée le plus tôt possible pour régler ces questions.

Quelles que soient les mesures que prendra la Conférence pour résoudre ces problèmes pressants du commerce et du développement, elle doit également créer l'organisme nécessaire pour assurer et surveiller la mise en œuvre de ses décisions. Les institutions existantes ne peuvent guère se charger de cette tâche. Non seulement elles n'appliquent pas une méthode générale unifiée à tous les problèmes du commerce international, mais elles sont en outre fondées sur les principes périmés de la domination économique et sur le libre jeu des forces du marché. Nous avons besoin d'un organisme de composition, de caractère et de portée universels, où soit appliquée la méthode nouvelle que les changements et les difficultés de notre époque ont rendue indispensable dans les relations économiques internationales.

Telles sont les vues de mon gouvernement et les espoirs qu'il fonde sur la Conférence. Je crois que tous les pays en voie de développement doivent ressentir, comme nous, toute l'urgence qu'il y a à résoudre les difficultés du développement. En effet, les exigences pressantes de nos populations ne nous accordent à tous qu'un délai limité. La présence des pays économiquement avancés à la Conférence signifie-t-elle qu'ils se rendent compte eux aussi que nous ne pouvons plus attendre pour adopter une méthode nouvelle, générale et soigneusement planifiée, en vue de résoudre les problèmes du

commerce et du développement ? Leur présence indique-t-elle qu'ils sont prêts à reviser leur attitude et leur politique en vue de s'adapter aux nouvelles conditions de notre monde en pleine transformation ? J'espère qu'il en est ainsi, car le succès de la Conférence dépend en grande partie de leur attitude. S'ils ne participent pas de façon active et constructive à la mise au point de solutions réalistes des problèmes urgents du commerce, s'ils ne comprennent pas la nécessité de modifier toute notre attitude à l'égard des relations économiques internationales, il ne se produira aucune amélioration fondamentale de la situation économique qui nous a amenés à nous réunir ici. En vérité, la situation ne ferait qu'empirer.

Nous ne supposons pas que la Conférence sera une panacée et qu'elle pourra résoudre tous nos problèmes. Mais nous espérons qu'elle permettra à la communauté internationale tout entière d'affirmer à nouveau sa foi dans la cause du développement

et de la prospérité mondiale. Nous espérons qu'elle marquera le commencement d'un effort commun, tendant, sur la base d'avantages réciproques, à arrêter et renverser la tendance funeste qui se manifeste dans le commerce des pays en voie de développement. La tâche ne sera pas facile. Elle exigera des aménagements, pénibles et coûteux, de la part des nations économiquement avancées. Mais le fait de ne pas essayer ou de ne pas vouloir essayer de surmonter ces difficultés entraînerait beaucoup plus d'inconvénients encore pour les deux parties en cause.

Pour assurer le succès de l'œuvre grandiose de développement économique, les Nations Unies doivent prendre la tête du mouvement. Cette Conférence ne doit pas échouer. Commençons dès maintenant à prendre les mesures fondamentales nécessaires à cette véritable coopération économique internationale qui, nous le savons tous, est indispensable à la paix mondiale et à la prospérité de tous les peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ABDUL AZIZ AL-HAFEDH,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, CHEF DE LA DÉLÉGATION IRAKIENNE**

à la dix-neuvième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'exprimer à M. Kaissouni mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la conférence. Son élection par acclamations a été accueillie avec une satisfaction complète dans mon pays. Nous sommes fiers et heureux de le voir occuper ce poste, non seulement en raison de ses qualités personnelles et de sa réputation sur le plan international, mais également parce que cette élection est un hommage mérité à son pays, qui lutte depuis si longtemps pour une meilleure compréhension internationale et s'est fait si souvent le défenseur des droits des pays en voie de développement.

J'aimerais également dire combien je me félicite de l'élection au poste de Rapporteur de M. Hakim, diplomate distingué et économiste compétent d'un pays arabe frère, qui a tant fait pour la cause de la compréhension internationale et le bien-être des pays en voie de développement.

Je faillirais à mon devoir en ne rendant pas hommage au Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie et pour la façon dont il a constamment

recherché les moyens d'améliorer les conditions de vie de tant de pays. Ses travaux nous guideront certainement dans notre tâche et nos délibérations.

La réunion d'une conférence d'une telle ampleur témoigne assez que la société mondiale a, par ses efforts, atteint un stade où les relations entre les Etats se fondent sur un esprit de coopération internationale et où la pure concurrence entre inégaux poursuivant leur intérêt individuel a cessé d'être un mode accepté de comportement international. Il faut que la Conférence soit une démonstration de ce nouvel esprit. C'est pourquoi je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour souligner l'importance de la présente réunion. Mon gouvernement est intimement convaincu que la Conférence parviendra aux résultats pour lesquels les peuples des Nations Unies ont tant lutté, et je suis entièrement de l'avis de ceux qui considèrent la présente réunion comme un instrument de paix dans le monde.

A la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation irakienne a élaboré, en coopération étroite avec soixante-quinze pays en voie de développement, une déclaration

commune sur les objectifs de la présente Conférence. Cette déclaration commune, que l'Assemblée générale a ensuite unanimement faite sienne, appelait un accord sur les principes essentiels d'une nouvelle politique internationale du commerce et du développement permettant d'adopter des mesures concrètes visant à une expansion constante du commerce et à un relèvement du taux de croissance économique. La délégation irakienne considère les objectifs énoncés dans cette déclaration comme un minimum qu'il importe d'atteindre. Il serait bon de remarquer ici, à toutes fins utiles, qu'à sa neuvième session, tenue au Caire en décembre dernier, le Conseil économique arabe a nettement réitéré les principes et objectifs énoncés dans la Déclaration.

Nous sommes venus ici pour examiner sans parti pris et de bonne foi les problèmes du commerce international et du développement dont la Conférence est saisie. Nous reconnaissons qu'ils sont nombreux à réclamer une solution. Le problème principal est le fait que, dans le cadre du commerce international, les pays développés progressent aux dépens des pays en voie de développement. Cette situation est injuste ; en outre, elle se manifeste au moment précis où les pays en voie de développement accomplissent de grands efforts pour améliorer la vie de leur peuple. C'est pourquoi il importe que la Conférence trouve de toute urgence un remède équitable à cette situation.

Depuis toujours, le commerce entre les nations a été l'un des facteurs de rapprochement de la société humaine les plus puissants ; si ce rapprochement ne s'effectue pas dans l'équité, il ne fait aucun doute que la compréhension entre les nations en pâtira.

Bien des orateurs qui m'ont précédé ont déjà mentionné en détail les problèmes du commerce mondial ; ceux-ci ont également été présentés de façon fort complète dans le rapport du Secrétaire général et les documents du Comité préparatoire. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet. On se doit cependant de souligner que certains aspects du commerce mondial entravent le courant des échanges internationaux et annihilent les efforts de nombreux pays en voie de développement, dont le mien.

On a beaucoup insisté sur la nécessité de stabiliser les prix à un niveau rémunérateur et sur la question de l'expansion de la demande et de la réduction des droits de douane perçus par les pays industriels. Quoique, à notre sens, ces questions soient d'importance majeure, il est moins urgent de les résoudre que d'atténuer les restrictions imposées au commerce de certains produits de base. L'expérience nous a montré que ces restrictions ont entraîné une diminution de leurs exportations en volume telle que les dispositions envisagées ci-dessus ne suffiraient pas à redresser la situation. Je pense en particulier aux mesures de protection de certains produits de base tels que l'orge et d'autres

céréales dans quelques pays développés. Nous espérons que les commissions spécialisées de la Conférence tiendront dûment compte de cette question dans leurs délibérations.

Certains pays industriels ont également restreint l'emploi, par leurs industries, de produits provenant des pays en voie de développement. On peut mentionner à cet effet les mesures de restriction imposées à l'utilisation des dattes pour la fabrication d'alcool industriel afin d'éviter la concurrence des produits locaux pouvant servir aux mêmes fins. D'autres pays développés ont imaginé des mesures de protection conduisant à des résultats analogues, telles que des contrôles exagérément sévères pour de prétendues raisons sanitaires, notamment en matière horticole.

Puis-je rappeler que certaines délégations ont fait remarquer que les marchandises exportées par les pays en voie de développement devraient être proposées et même vendues dans les mêmes conditions que les produits des pays industriels. Je suis persuadé que leur attitude en la matière est sincère ; il reste toutefois que les prix des produits de base tels que les dattes, les figues, les raisins de Smyrne et autres raisins secs sont si bas qu'il est impossible d'en soustraire encore les dépenses supplémentaires qu'entraîneraient des méthodes de vente modernes, publicité, relations publiques.

J'en viens maintenant à la question des taux de fret maritime que doivent supporter les pays en voie de développement. On sait que ces taux sont souvent plus élevés sur les routes reliant des ports de pays en voie de développement que sur les routes reliant des ports des pays industrialisés. Le niveau de ces taux de fret aggravera encore le déficit déjà considérable de la balance des paiements des pays en voie de développement à l'égard des pays industrialisés qui possèdent plus des trois quarts de la flotte marchande mondiale. La présente Conférence devra envisager sérieusement de remédier à cette situation.

Ma délégation tient particulièrement à rectifier une notion qui semble répandue même chez nos amis des pays en voie de développement, à savoir que les pays producteurs de pétrole, dont mon pays fait partie, forment un club de nations riches qui ne connaissent pas les problèmes de balance des paiements et n'ont, en matière commerciale, aucun grief à faire valoir contre les pays industriels consommateurs de pétrole. C'est là une notion erronée. Elle est probablement née du fait que le pétrole est essentiel au fonctionnement des industries des pays développés et que l'élasticité de revenu de ses produits de raffinage est élevée. Mais le pétrole n'est rien d'autre qu'un produit primaire possédant ses propres particularités. Sa situation est plus difficile que celle des autres produits primaires du fait qu'il est de par sa nature même en voie d'épuisement. En outre, par le truchement de leurs sociétés nationales, les pays industriels contrôlent

complètement l'exploitation, l'exportation, le transport, l'écoulement, le raffinage, en somme toutes les opérations portant sur le pétrole. Ainsi, les pays producteurs de pétrole n'ont pas de contrôle sur leur principale source de revenus, même si, comme c'est souvent le cas, elle est la seule. A une certaine époque, l'Irak tirait plus de 94 p. 100 de ses devises des revenus du pétrole ; mais, paradoxalement, sur 11 dollars — prix de vente ultime d'un baril de pétrole raffiné dans les pays industriels — l'Irak ne reçoit que 74 cents, c'est-à-dire environ 6,7 p. 100 de ce prix de vente, tandis que plus de 90 p. 100 de cette somme revient aux pays déjà riches, propriétaires du cartel mondial du pétrole.

En raison de l'application par les pays industriels consommateurs de pétrole d'une politique de très bas prix pour le pétrole brut grâce à la constitution par les sociétés pétrolières d'excédents marginaux, les pays ont pu imposer des taxes fiscales prohibitives afin d'élever la valeur du pétrole au niveau des prix des sources d'énergie concurrentes, à savoir du charbon. Les taxes représentent plus de 52 p. 100 du prix final du charbon à la consommation — soit 11 dollars des Etats-Unis le baril.

Le monde ne connaît pas ces faits, et nous estimons que l'opinion publique internationale ne peut être laissée dans l'ignorance de la véritable situation ; elle doit comprendre que nous avons raison de réclamer une répartition plus juste des revenus pétroliers. Il est grand temps que les compagnies pétrolières et les gouvernements de leurs pays sachent que les temps ont changé et admettent que nous avons l'appui de tous les pays en voie de développement et de nombreuses personnes dans le monde développé.

Cette situation ne pourra être tolérée longtemps encore sans correctif.

Il ne fait aucun doute que le programme d'action envisagé et les résolutions à venir doivent être assortis d'un mécanisme international convenable, propre à assurer leur mise en œuvre et leur respect. Les mécanismes internationaux existants sont loin d'être suffisants ; c'est pourquoi la délégation irakienne est prête à examiner toutes dispositions en la matière qui répondraient aux aspirations des pays en voie de développement et faciliteraient l'avènement d'un ordre nouveau. Enfin, le développement économique des pays moins développés exige un financement suffisant et continu, de sources locale et internationale. Les pays en voie de développement ont besoin de capitaux pour financer leurs projets mais n'ont pu jusqu'à présent obtenir des sommes suffisantes ni des conditions acceptables. Nous espérons que la Conférence adoptera des mesures appropriées visant à la fourniture des capitaux nécessaires au développement. Ces capitaux devraient être prêtés à long terme et à des taux d'intérêt bas. A cet égard, un taux de 2 p. 100 me semblerait indiqué. Les pays industrialisés pourraient fournir ces fonds par la voie d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou par l'intermédiaire des organismes internationaux de financement existants. Nous pensons que le rôle de l'ONU comme répartiteur des fonds de développement pourrait être accru. Un fonds de développement des Nations Unies pourrait être créé dans ce but.

Nous sommes conscients de l'immensité de notre tâche mais nos espoirs sont grands. Et nous savons que le monde entier a l'œil fixé sur cette rencontre historique.

Ne le décevons pas.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ALINAGHI ALIKHANI, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, CHEF DE LA DÉLÉGATION IRANIENNE

à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement fournit aux pays moins développés une occasion unique qui leur permet de présenter à la communauté internationale certains aspects majeurs de la lutte qu'ils mènent pour assurer à leurs peuples de meilleures conditions sociales et économiques, et, par là, de rechercher, en coopération avec les nations plus développées, des solutions adéquates à leurs problèmes.

L'excellent rapport de M. Raúl Prebisch, notre distingué Secrétaire général de la Conférence, suivi de sa brillante intervention devant cette Assemblée, ainsi que l'importante documentation qui a été préparée par le personnel compétent du Secrétariat, nous permettent de poser avec toute la clarté et l'objectivité nécessaires les problèmes cruciaux que présente le développement économique dans ses rapports avec le commerce international.

Un rapide examen de tous ces documents permet

de constater que le dossier des pays en voie de développement est simple ; les problèmes sont clairs, mais ce sont les solutions qui semblent difficiles. Elles exigent en effet, non seulement un effort particulier de la part des nations en voie de développement, mais elles exigent également que leur effort dans ce sens soit assuré de la compréhension effective des autres, et d'une action appropriée pour leur mise en œuvre.

Les statistiques dont nous disposons nous montrent que le décalage entre les revenus par tête d'habitant des pays développés et des pays en voie de développement, n'a cessé de s'accroître à un rythme accru au cours des dernières années. Et l'on ne peut que regretter que le déclin enregistré depuis les années 1960, dans le taux de croissance des pays en voie de développement, ait eu lieu malgré la résolution de l'Assemblée générale sur la « Décennie du développement ». La réalité des choses a ainsi transformé cette admirable résolution en un slogan sans contenu.

Ainsi, les pays en voie de développement continuent de constater que leur retard par rapport aux nations industrialisées s'accroît, ce qui ne manque pas d'exposer le monde aux risques d'un accroissement potentiel des éléments de tension et d'instabilité parmi les nations.

Il a été avancé que les problèmes du développement économique des pays en voie de développement n'engagent que leur propre responsabilité. Mais il serait peut-être plus objectif d'ajouter aussi que les gouvernements de ces pays ont, dans leur ensemble, et surtout depuis la fin de la dernière guerre mondiale, montré qu'ils étaient particulièrement prêts à assumer la juste part des responsabilités qui leur reviennent. Ainsi, le monde est témoin des efforts constants et consciencieux que de nombreux pays moins développés ont déployés dans la voie de leur développement et de leur croissance indépendante. Dans bon nombre de cas, notamment dans mon pays, leurs dirigeants éclairés n'ont pas hésité à entreprendre les mesures les plus révolutionnaires, nécessaires à la réalisation des réformes de structure, qui constituent les conditions préalables à tout plan de développement rapide et accéléré. Il est cependant clair que des mesures d'ordre interne de ce genre, si effectives et importantes qu'elles soient, ne pourraient à elles seules résoudre les problèmes gigantesques du développement économique auxquels les nations en voie de développement doivent faire face.

Nous vivons en effet dans un monde interdépendant. Pour être à même d'avancer dans la voie du progrès économique, les pays en voie de développement ont besoin de recourir au savoir-faire technique des nations plus développées, et d'importer les biens d'équipement nécessaires à leur croissance, en échange de leurs produits d'exportation, ou en obtenant des crédits à l'étranger. Il est indéniable que d'importants efforts ont été déployés par les

organisations internationales et par des arrangements bilatéraux, pour faire bénéficier les pays en voie de développement des avantages de la technologie moderne, et l'on doit rendre justice à certains pays industrialisés en constatant que, dans ce domaine, des succès ont en fait été enregistrés, à des coûts relativement bas.

Cependant, la pénurie des devises étrangères, dont le besoin s'accroît proportionnellement aux efforts de développement, continue de constituer un handicap sérieux à la croissance économique de la plupart de ces pays, en affectant notamment leur capacité d'importer les biens d'équipement nécessaires à leur développement économique.

C'est bien l'aggravation du déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement, qui constitue le point de départ de nos délibérations. Comme il nous l'a été dit, l'importance de ce déficit pourrait bientôt atteindre des proportions alarmantes dans les conditions actuelles du commerce international. Les facteurs qui sont à la base de ce déficit croissant, dans la balance des pays en voie de développement, ont été largement analysés. Alors que, d'une part, les besoins des pays en voie de développement en produits importés, ont continué de s'accroître rapidement, les revenus provenant des exportations de ces pays ont, d'autre part, continué à accuser un écart de plus en plus important. C'est cette tendance qui constitue l'un des aspects permanents du système actuel du commerce international et de la division du travail à l'échelle mondiale, sa solution nécessitant des mesures immédiates et à court terme, aussi bien que des mesures à long terme.

Une partie importante des exportations des pays en voie de développement est en effet constituée par les produits primaires de base, dont la demande est peu élastique, ces produits devant en outre faire face à la concurrence des produits synthétiques et de substitution.

En conséquence, alors que les nations en voie de développement ont fait de leur mieux pour accroître l'exportation de leurs produits primaires de base, il y a lieu de constater qu'elles ont été obligées, par la force des choses, de vendre leurs produits à des prix de plus en plus bas, tout en devant acheter les produits manufacturés importés à des prix de plus en plus élevés. L'économie qui a été réalisée par les pays industrialisés, à la suite de la baisse des prix des produits de base, a été transférée, en partie, aux travailleurs de ces pays, sous le nom de productivité accrue, et aussi, en partie, utilisée à financer l'expansion de leur économie. De ce fait, l'on ne pourrait s'empêcher de relever cette ironie, que les pays pauvres et en voie de développement sont ainsi indirectement amenés à financer, par leur efforts, une part non négligeable de la prospérité des nations riches et industrialisées.

En outre, il faudrait ajouter que les pays en

voie de développement ont eu à faire face à des obstacles de toutes sortes en ce qui concerne l'exportation de leurs produits manufacturés et semi-manufacturés, à destination des régions plus développées.

Au cours des dernières années, l'on n'a cessé de souligner l'importance de l'aide intergouvernementale, ainsi que celle des capitaux privés transférés des pays plus développés vers les régions en voie de développement, aide qui devrait réduire le déséquilibre de la balance des paiements de ces derniers pays. Tout en considérant que l'apport de capitaux étrangers, sous ses différentes formes, a contribué, dans une mesure non négligeable, à réduire — du moins temporairement — le déséquilibre de la balance des paiements des pays en voie de développement, les récentes expériences de ces pays indiquent que le recours aux ressources de ce genre ne devrait jamais être envisagé sans les précautions nécessaires. En effet, le recours à ces capitaux pourrait facilement conduire ces pays à assumer un fardeau croissant de charges, constitué par les nécessités de paiement et d'entretien des prêts d'investissements, aggravant par là les conditions de leur balance des paiements à plus longue échéance. Au cours des récentes années, les revenus provenant de ce genre de capitaux investis et transférés à l'étranger se sont montés à environ trois milliards de dollars par an, ce qui correspond à plus de deux cinquièmes du capital importé, et à environ 13 p. 100 des revenus d'exportation des pays en voie de développement. Si le volume de tels capitaux s'accroît dans le cadre des conditions existantes, il est à craindre que le fardeau ainsi imposé à ces pays ne s'alourdisse de plus en plus. Il y a donc lieu de constater que les pays en voie de développement, tout en accueillant des formules d'assistance de ce genre, s'attendent qu'elles soient à long terme, à faible intérêt, et bien entendu, inconditionnelles.

En ce qui concerne les investissements privés venant de l'étranger, leur importance n'a pas été telle que l'on puisse les considérer comme une contribution importante au rétablissement de l'équilibre de leur balance des paiements. En outre, les pays en voie de développement doivent être assez sélectifs dans le choix des investissements de capitaux privés, et les diriger vers les domaines où le capital local et les connaissances techniques sont faibles ou inexistantes, afin d'éviter d'alourdir indûment les charges découlant de tels investissements.

Ces considérations nous amènent à la conclusion que les prêts étrangers, les dons et les investissements de différente nature, si importante que soit leur valeur, ne seront jamais seuls à même d'apporter une solution adéquate au problème du déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement. Le montant total des devises étrangères obtenues par ces pays, grâce à ces ressources, a souvent été neutralisé par la détérioration de leurs termes de l'échange.

A titre d'exemple, mon pays a perdu, au cours des cinq dernières années, l'équivalent de 445 millions de dollars, par suite de la détérioration de ces termes de l'échange, alors que l'influx net du capital étranger n'a été que de 165 millions de dollars pour la période correspondante.

Le problème majeur des pays en voie de développement reste donc, à l'heure actuelle, celui de l'expansion de leur commerce sur des bases justes et rationnelles. Cette expansion du commerce ne serait pas seulement à l'avantage des pays en voie de développement, mais permettrait la création de marchés nouveaux pour les pays industrialisés et réduirait la dépendance des pays développés les uns vis-à-vis des autres, notamment en ce qui concerne les effets de transmission de toute fluctuation économique sur les autres. Elle serait finalement de nature à créer une meilleure division internationale du travail, sur des bases mutuellement avantageuses et acceptables.

En d'autres termes, comme on l'a souvent répété ici, la demande des pays en voie de développement, visant à augmenter le commerce international, ne devrait en aucune façon être interprétée comme sollicitant un geste de charité de la part des pays développés, mais comme l'expression d'une conception éclairée de leurs propres intérêts à long terme.

A court terme, l'expansion du commerce entre les pays aux différents stades de développement exige une série de mesures concrètes dont le rapport de M. Prebisch a dégagé les lignes essentielles et que ma délégation, pour sa part, fidèle à l'esprit de la Résolution de Téhéran, approuve dans leur ensemble. Nous espérons que la plupart des propositions contenues dans ce rapport ne manqueront pas de retenir l'attention de la grande majorité des délégations et de se concrétiser, par la suite, dans les résolutions de la Conférence.

Il est clair que la solution des problèmes du commerce à long terme des pays en voie de développement nous oblige à les examiner sous un angle nouveau. Ainsi qu'il a été dit, il n'y a pas de doute que le système actuel du commerce international milite contre le développement des pays non industrialisés. L'élasticité relativement faible de la demande des produits de base continuera vraisemblablement à persister. Les innovations technologiques apporteront sur le marché de nouveaux produits synthétiques, en remplacement de ceux qui, traditionnellement, provenaient des pays en voie de développement. Plus de la moitié des pays moins développés continueront à dépendre d'un, ou tout au plus de quelques produits d'exportation, pour assurer la plus grande partie de leurs recettes en devises étrangères, recettes qui ne manqueront pas de subir les fluctuations dangereuses des prix, affectant par là, de façon sérieuse, la mise en œuvre de leurs plans de développement. Nul ne pourrait contester que cette situation doive amener les pays moins développés, non point seulement à

intensifier leurs efforts pour un assainissement des relations commerciales internationales, mais aussi à accepter des changements structurels de leurs propres économies, afin d'encourager entre autres la production de produits pour lesquels l'élasticité de la demande est plus forte. Ces pays auront à diversifier leurs économies, aussi bien que leurs exportations, afin d'augmenter leurs recettes en devises étrangères, et de dépendre à un moindre degré d'un petit nombre de produits d'exportation.

Les pays en voie de développement ont, à juste titre, placé un grand espoir dans la Conférence, et ils ont le droit de s'attendre qu'elle leur apporte des résultats concrets.

La mise en œuvre des décisions qui seraient éventuellement prises au cours de la Conférence, et l'exécution des recommandations qu'elle serait amenée à faire, exigent bien entendu, qu'un mécanisme international adéquat en prenne la charge. Un grand nombre de délégations ont constaté, à juste titre, qu'un tel mécanisme d'ensemble fait défaut à l'heure actuelle.

En ce qui nous concerne, nous appuyons fortement l'idée que des conférences pareilles à celle-ci soient organisées au moins tous les deux ans, considérant que la création d'une commission permanente de la Conférence, pourrait assurer la continuité de nos efforts. Il serait peut-être même nécessaire de créer un certain nombre de conseils, ou de comités, pour les différents produits. Un tel système pourrait, à notre avis, être conçu dans le cadre des organismes internationaux existants, et devrait en tout cas être pourvu d'un secrétariat, sous l'égide des Nations Unies, avec un personnel qui, selon les termes mêmes de notre Secrétaire général, devrait jouir de toute l'indépendance intellectuelle nécessaire. Ce secrétariat pourrait travailler en coopération étroite avec les commissions économiques régionales et d'autres organismes des Nations Unies, notamment avec ceux qui s'occupent du développement industriel et économique, ainsi qu'avec d'autres agences et institutions spécialisées.

Je ne saurais terminer ces réflexions sur les problèmes majeurs que soulève l'ordre du jour de la Conférence sans faire une courte mention de la question du désarmement et de son importance cruciale pour tout ce qui touche à la solution des problèmes à long terme du développement et du commerce international.

C'est une question qui dépasse, je le sais fort bien, le cadre de nos délibérations, et qui devrait donc, en principe, être examinée ailleurs ; mais comme nul ne pourrait contester ses répercussions sur l'ensemble de nos problèmes, qu'il me soit permis d'en dire un mot, que je tâcherai de rendre aussi fidèle que possible aux aspirations profondes des peuples en voie de développement.

Si importants et sincères que soient les efforts des pays industrialisés, dans leurs tentatives d'assai-

nir les conditions de commerce et du développement dans le monde, il est clair que les sommes dépensées à cette fin ne constituent, dans les circonstances présentes, qu'un pourcentage minime des budgets considérables actuellement consacrés à la course aux armements. En considérant que, d'un côté, plus de 120 milliards de dollars sont annuellement engloutis dans les dépenses d'ordre militaire, et que, de l'autre, selon les estimations les plus généreuses, les fonds alloués aux différents budgets d'assistance ne dépasseraient pas 6 p. 100 de ce montant, l'on se rend aisément compte des perspectives extraordinaires qu'ouvrirait au monde un plan de désarmement général et contrôlé.

L'on a souvent fait remarquer que la somme des crédits dont disposeraient éventuellement les pays industrialisés pour la réalisation des différents plans d'assistance ou de financement compensatoire resterait inévitablement limitée, et que, par conséquent, la mise en œuvre de tout projet de financement compensatoire, pour la stabilisation des prix des matières premières, devrait notamment être fait, en fin de compte, au détriment des plans d'assistance technique ou financière actuellement en cours.

Dans ces conditions, nous croyons fermement que la réduction sensible de la tension internationale, entre autres, doit amener les pays développés à continuer, avec une ferveur encore plus grande, le réexamen des obstacles artificiels au désarmement, à la lumière des objectifs de la présente Conférence.

A titre d'essai, les quelques grandes puissances qui assument le plus lourd fardeau des dépenses militaires ne pourraient-elles pas, par exemple, envisager de considérer la possibilité de détourner aussitôt 1 à 3 p. 100 de ces dépenses vers un fonds destiné à la réalisation des objectifs de la Conférence, plus particulièrement à la réalisation de tout projet à l'assainissement des relations commerciales internationales, sous l'angle général du problème du développement ?

Ma délégation est persuadée que toute initiative dans ce sens serait non seulement accueillie par l'opinion mondiale comme une étape historique dans l'édification d'un monde nouveau, basée sur une conception lucide des intérêts à long terme de tous les pays, sans considération de leur stade respectif de développement, mais permettrait, pour la première fois, de nous engager sur la seule voie susceptible de dépasser les contradictions actuelles, qui opposent les pays moins développés aux pays industrialisés.

Un journal genevois nous a conseillé, l'autre jour, de ne pas « demander la lune ». Je le lui concède volontiers, tout en pensant que même une telle demande ne serait pas déplacée dans le contexte du monde où nous vivons. Mais qu'il me soit permis d'ajouter, en même temps, que l'invitation à suivre la logique de l'histoire ne devrait

en aucune façon être interprétée par certains comme une demande irrationnelle d'« obtenir la lune ». Ce que les pays en voie de développement demandent aujourd'hui, à ceux de leurs frères qui ont pris de l'avance sur eux, n'est en fin de compte, qu'un simple réexamen de la situation mondiale, à la lumière des exigences d'une paix durable et véritable, en tenant compte des changements révolutionnaires qui s'opèrent sous nos yeux. C'est en prévision de ces changements, qui tôt ou tard amèneront la transformation inévitable du monde sur des bases nouvelles, que nous leur demandons aujourd'hui de réévaluer les facteurs potentiels de cette transformation, ayant en vue les intérêts à long terme de toute la communauté internationale, sans considération des stades respectifs du développement économique des peuples. Ce que nous leur demandons n'est, en somme, que la transposition, à l'échelle internationale, de la justice sociale et économique qu'ils n'ont cessé de rechercher, et qu'ils ont effectivement réalisée dans un grand nombre de leurs pays respectifs. Ce que nous leur demandons n'est ni un défi à leur prospérité acquise, ni l'ouverture de ce dossier de l'histoire dans lequel nos

peuples croient puiser les sources de leur retard économique et politique.

Nous leur demandons tout simplement de continuer les efforts de tous les hommes de bonne volonté, en vue de trouver des formules nouvelles de progrès et de compréhension, non point héritées du passé, mais tournées vers l'avenir et continuellement adaptables aux conditions changeantes d'un monde en pleine évolution.

Et nous leur demandons cela au nom de la justice et dans la conviction que la paix du monde et l'avenir de nos enfants, à quelque race et quelque croyance qu'ils appartiennent, ne peuvent être conçus sans l'édification d'un univers que l'effort concerté des hommes aura réussi à débarrasser à jamais du fléau du sous-développement.

Le monde de demain sera plus que jamais un monde indivisible et, si la Conférence historique a pu nous aider à mettre quelques-uns de ses premiers jalons sur des bases concrètes, nous serons alors en droit de prétendre que cet immense déploiement d'efforts et de bonne volonté, ici réunis, n'aura pas été inutile.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. PINHAS SAPIR,
MINISTRE DES FINANCES, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION D'ISRAËL**

à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : anglais]

Au nom du Gouvernement d'Israël, j'ai l'honneur de présenter ses vœux de succès à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette Conférence porte en elle les espérances des hommes de bonne volonté de tous les continents, quelles que soient leurs conceptions sociales et économiques. L'ordre du jour de la Conférence concerne la coopération internationale en matière de commerce et de développement économique, mais son thème fondamental est celui de la paix et du progrès, la Conférence voulant apporter sa contribution à la réalisation des grands principes de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation tient à féliciter le Secrétariat et particulièrement le Secrétaire général des efforts et du dévouement qu'ils ont consacrés à la préparation de la Conférence, ainsi que le Comité préparatoire pour sa contribution aux travaux préliminaires. Ma délégation a lu avec un vif intérêt le rapport très

complet que le Secrétaire général a présenté à la Conférence. Ce rapport aidera beaucoup la Conférence dans ses délibérations et tiendra certainement une place de choix dans l'histoire de la pensée économique de notre temps.

La liberté et l'indépendance sont des concepts nobles et élevés qui ne pourront toutefois être définitivement garantis que si l'écart effrayant qui existe entre le niveau de vie d'une partie du monde et celui de l'autre partie est progressivement comblé. En vérité, c'est le progrès économique des pays peu développés qui ouvrira la voie à cette paix durable à laquelle aspire l'humanité. Il importe donc, à mon sens, que la Conférence s'attaque à ce problème, consciente de sa responsabilité historique, et résolue à examiner la situation telle qu'elle est et à trouver des solutions constructives.

Les deux tiers de l'humanité vivent dans des conditions extrêmement précaires. Les pays en

voie de développement sont enfermés dans un cercle vicieux qui compromet leur développement. D'une part, ils ne sont pas en mesure de réunir les capitaux nécessaires à un développement de grande envergure et, d'autre part, sans ce développement, il leur est impossible d'améliorer leur niveau de vie de manière satisfaisante. En outre, ils sont obligés d'utiliser une grande partie de leurs ressources en capitaux pour assurer un minimum vital à leur population croissante. Ainsi, tandis que les pays industrialisés bénéficient d'un développement économique régulier et rapide, avec une élévation progressive du niveau de vie, les pays peu développés voient leur expansion compromise et le niveau de vie de leur population demeurer désespérément insuffisant. Or, loin de diminuer, cet écart ne fait que s'accroître.

Non seulement la structure économique des pays en voie de développement — qui dans bien des cas repose sur la monoculture — est restée inchangée, mais il y a eu aussi une détérioration des termes de l'échange. Les prix des produits primaires, qui constituent la quasi-totalité des exportations des pays en voie de développement, ont baissé, tandis que ceux des produits finis qu'importent ces pays ont monté progressivement et montent encore.

Il est une autre question dont il faut tenir compte : des ressources qui devraient être consacrées au développement économique sont gaspillées pour l'armement. Il s'agit là d'un problème général qui touche aussi bien les pays industrialisés que les pays sous-développés. Si la menace de guerre qui pèse sur nous disparaissait, peut-être pourrions-nous voir enfin les peuples, de leurs glaives, forger des socs de charrue.

Au cours de la Conférence, ma délégation soumettra des propositions détaillées sur les grandes questions de coopération économique internationale et notamment sur la manière dont la Conférence peut contribuer à améliorer le niveau de vie des pays moins développés. Pour le moment, je me limiterai à quelques idées générales.

Il faut étendre de manière coordonnée l'aide des pays industrialisés aux pays en voie de développement pour aider ceux-ci à se constituer une infrastructure et à diversifier leur économie. Cette aide, s'ajoutant à des recettes d'exportation plus élevées, améliorera le niveau du revenu par habitant et contribuera à créer un marché intérieur ainsi qu'à encourager l'épargne et la formation de capital. Bien que l'aide provenant de sources gouvernementales extérieures sous forme de subventions et de prêts puisse fournir la base des ressources nécessaires à un développement d'envergure, il est indispensable de trouver le moyen d'encourager les courants d'investissements privés des pays industrialisés vers les pays en voie de développement. La communauté internationale devrait assurer des garanties adéquates au capital privé aussi bien contre les risques commerciaux que contre les risques politiques. Certains pays industrialisés pos-

èdent déjà le cadre d'un pareil système de garantie pour leurs nationaux. Outre un système de garantie de ce genre, les capitaux privés devraient disposer d'une sorte d'assurance, gérée par une institution internationale dont les fonds seraient alimentés principalement par les pays industrialisés. Une institution internationale de ce genre pourrait, de par son statut international, sa portée économique et les renseignements dont elle disposerait, offrir au capital privé des garanties encore plus efficaces que celles que les gouvernements particuliers assurent à leurs ressortissants. En tout cas, un tel système pourrait compléter les systèmes nationaux de garantie.

Un certain nombre de pays très industrialisés participent depuis de nombreuses années à de vastes programmes d'assistance extérieure qui ont beaucoup aidé les pays bénéficiaires, mais il manque encore cet élément de continuité qui permettrait aux pays en voie de développement d'intégrer de manière satisfaisante cette assistance à leurs plans de développement. Ces pays devraient pouvoir compter sur un apport régulier et suffisant de capitaux d'investissement venant de l'étranger, et c'est pourquoi nous proposons que les pays avancés réservent un pourcentage déterminé de leur revenu national en vue de financer le développement des pays moins avancés.

Les recettes d'exportation des pays sous-développés provenant principalement de produits primaires sont insuffisantes pour permettre leur développement et l'élévation du niveau de vie de leur population. Il faut donc que ces pays trouvent d'autres ressources pour compléter leurs recettes d'exportation.

Ce but peut être atteint par la diversification de l'économie, et notamment par le développement de l'industrie. Il s'agit là d'une tâche qui incombe d'abord et avant tout aux pays en voie de développement eux-mêmes. Il leur appartient en effet de créer un climat propice aux investissements et de former une main-d'œuvre nationale capable d'organiser, de diriger et de gérer leur activité économique dans tous les domaines.

Nous avons appris que, pour pouvoir tirer le meilleur parti des possibilités de développement, il fallait recourir simultanément à tous les éléments productifs de l'économie et à l'assistance extérieure. Ainsi, selon notre expérience, la participation de l'Etat, s'ajoutant aux investissements privés dans les projets de développement, non seulement permet de faire en sorte que ces projets cadrent avec les plans nationaux globaux de développement, mais du même coup assure une garantie de plus à l'investisseur.

Le sujet de cette Conférence est le commerce et le développement, et il nous faut maintenant considérer les incidences de l'assistance et du développement sur le commerce. Tous les efforts déployés dans le sens d'une coopération financière

internationale ou en vue de mobiliser les ressources nationales pour les besoins du développement, ne serviront à rien tant que l'on n'aura pas assuré des débouchés à la production accrue et plus diversifiée que ces efforts auront permis d'obtenir. Il est évident que le marché local des pays en voie de développement ne peut pas absorber le surcroît de production, même si l'on peut escompter une amélioration du niveau de vie du fait de l'essor de l'activité économique. Il incombe donc à la présente Conférence d'explorer tous les moyens possibles d'encourager les exportations en provenance des pays peu développés et, cela fait, il appartiendra aux gouvernements de mettre en œuvre une politique concrétisant les idées adoptées à la Conférence.

Ce faisant, les pays industrialisés serviront aussi bien leurs propres intérêts que ceux des pays en voie de développement. En effet, d'une part, il ne sert à rien d'acheter des biens d'équipement si les produits manufacturés finis ne peuvent être exportés ; d'autre part, chacun sait que les pays qui sont en voie de développement accéléré offrent de nouveaux débouchés aux produits des autres pays, qu'ils soient industrialisés ou non.

C'est pourquoi ma délégation insiste pour que les pays industrialisés consentent certaines concessions tendant à favoriser l'importation de produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. En tout état de cause, les jeunes industries de ces pays se heurtent à des difficultés considérables et elles n'ont aucune chance de faire pénétrer leurs produits sur les marchés des pays industrialisés à défaut de mesures énergiques propres à les encourager.

Il ne faut pas perdre de vue toutefois que la majeure partie des exportations des pays en voie de développement se compose et continuera à se composer de produits primaires. A cet égard, ma délégation appuiera tout plan destiné à stabiliser les recettes que les pays en voie de développement tirent de leurs exportations de produits primaires.

La prochaine série de négociations Kennedy tarifaires et commerciales offrira une occasion précieuse de réduire les barrières qui font obstacle aux exportations. Une telle occasion ne doit pas être perdue, et nous faisons appel à ceux qui participeront à ces négociations pour qu'ils fassent en sorte que tous les pays peu développés bénéficient le plus possible de l'impulsion qui sera ainsi donnée aux échanges mondiaux.

A propos de la coopération entre pays industrialisés et pays moins avancés, ainsi qu'entre les pays sous-développés eux-mêmes, il convient de mentionner les organisations économiques régionales. Les possibilités d'expansion économiques issues du progrès technique ne peuvent se réaliser que dans le cadre de vastes marchés. D'où l'importance que revêt pour les pays en voie de développement une intégration économique régionale qui tiennent pleinement compte de leurs conditions et besoins

particuliers. D'autre part, s'il faut se féliciter de la création d'organisations de ce genre par les pays avancés dans la mesure où elles stimulent les échanges, il faut aussi soigneusement veiller à ce qu'elles ne compromettent en rien les exportations de pays non membres.

Nous nous en tiendrons là pour ce qui est de la suppression des barrières commerciales. Nous estimons cependant que l'on ne s'est pas suffisamment préoccupé de prodiguer des encouragements directs aux exportations des pays en voie de développement en les faisant bénéficier des connaissances techniques et des possibilités dont disposent les exportateurs des pays hautement industrialisés. Je veux parler notamment des études de marchés, du contrôle et de la normalisation de la qualité, des systèmes d'assurance-crédit à l'exportation, des services bancaires et des transports. Sur toutes ces questions précises, ma délégation soumettra des propositions détaillées à la commission compétente.

Toutes les décisions que nous serons amenés à prendre au cours de la Conférence devront être mises en œuvre. Il existe déjà des institutions, notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui s'efforcent de faire supprimer les barrières commerciales et d'encourager les échanges internationaux. Lorsque nous déciderons des mesures à adopter, il faudra en même temps nous préoccuper de la manière dont elles pourront être mises en pratique. Ma délégation espère contribuer à ces discussions au sein de la commission compétente.

Permettez-moi maintenant de faire état brièvement de l'expérience acquise par mon pays en matière de développement économique interne et de coopération économique internationale.

Depuis sa création, l'Etat d'Israël a absorbé plus d'un million d'immigrants dans son économie. Nous nous efforçons d'obtenir une intégration harmonieuse dans notre société nationale de tous ces groupes et éléments humains et d'édifier une économie saine fondée sur une main-d'œuvre dynamique. Notre économie comprend un secteur privé, des coopératives, des entreprises publiques et des entreprises d'Etat, et il existe une collaboration étroite entre le capital privé et les fonds publics. Nous encourageons cette diversité, car nous sommes persuadés que chaque tendance sociale doit pouvoir s'exprimer librement et que toutes les initiatives doivent bénéficier des mêmes possibilités. Tout cela tient à l'importance que nous attachons à la contribution de l'individu, dont le libre développement exige des conditions économiques et sociales appropriées.

Nous avons eu le privilège, au cours de ces années, d'établir des liens étroits avec des pays en voie de développement appartenant à plusieurs continents. Nous nous sentons avec eux en communauté d'intérêts et de destin, en ce sens qu'il s'agit de pays neufs et en voie de développement qui se

font une place dans le monde. Grâce à eux nous avons beaucoup appris et nous continuons à apprendre beaucoup. Pour notre part, nous sommes heureux de mettre à leur disposition notre modeste expérience dans le domaine du développement économique et social. Nous avons envoyé des centaines d'experts dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de la construction, de la médecine, de l'enseignement et de la gestion. Des milliers de stagiaires sont venus en Israël. De concert avec d'autres pays en voie de développement, nous avons créé des entreprises mixtes destinées à développer les ressources hydrauliques, l'agriculture, l'industrie du bâtiment, la construction routière et l'industrie, et ensemble nous cherchons à obtenir un développement rapide de l'économie tout en préservant la structure démocratique.

Nous serons heureux d'élargir et de diversifier notre coopération avec les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Je ne pense pas faire preuve de présomption en disant que nos tâtonnements et nos réalisations nous ont donné une grande expérience et nous ont permis d'élucider divers problèmes sociaux et économiques, si bien que les connaissances ainsi accumulées pour-

raient avoir quelque intérêt pour les débats de la Conférence. A cet égard, je mentionnerai spécialement l'application de la science et de la technique au développement des pays peu développés. Nous avons procédé à des échanges de vues à ce sujet avec les représentants de beaucoup de pays à l'occasion de bon nombre de congrès scientifiques qui se sont tenus en Israël.

Nous en sommes au début de nos délibérations, et nous savons bien qu'aucune formule n'a encore été trouvée qui offre une solution complète à tous les problèmes dont nous traiterons. Il n'en est pas moins vrai que les réalités du monde où nous vivons et le danger qu'il y a à fermer les yeux sur ces réalités, d'une part, et les possibilités historiques qui s'en dégagent, d'autre part, nous inspireront certainement l'énergie nécessaire pour parvenir au maximum de coopération possible. Nous devons rechercher les points de rapprochement, les zones d'entente et la communauté d'intérêts, et non pas insister sur les questions qui nous divisent. Les peuples du monde entier attendent de cette Conférence qu'elle ouvre pour tous la voie vers un avenir meilleur dans le domaine économique. Sachons donc être à la hauteur de la grande tâche qui est la nôtre.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. BERNARDO MATTARELLA,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE
à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : français]

Permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement M. Kaissouni, au nom de la délégation italienne et en mon propre nom, de son élection à la présidence de cette assemblée dont je n'ai pas à souligner l'importance. Son élection représente un témoignage unanime de la Conférence envers sa personne et son noble pays. La délégation italienne souhaite étendre ses félicitations à tous les autres membres du Bureau, et tout particulièrement au Secrétaire général M. Raúl Prebisch qui pendant la préparation de cette Conférence a donné encore une fois toute la mesure de ses grandes qualités.

Je n'hésite pas à affirmer ici que la politique de mon pays est déjà orientée dans le sens souhaité par les pays en voie de développement. Cette coïncidence n'est pas fortuite car l'Italie, pour des raisons qui lui sont propres, a vécu les mêmes

expériences et a dû faire face à des problèmes en tout point semblables à ceux avec lesquels sont confrontés grand nombre des pays représentés ici. J'ajoute même que, à l'heure actuelle, malgré le développement rapide des dix dernières années, l'Italie n'a pas encore achevé ses efforts pour supprimer les déséquilibres qui subsistent dans certains secteurs économiques et dans certaines régions. Néanmoins, l'Italie est heureuse d'avoir pu apporter sa contribution à la promotion de l'économie des pays en voie de développement.

Les échanges commerciaux ainsi que la balance de paiements entre l'Italie et ces pays, présentent un solde sans cesse croissant en faveur des pays en voie de développement. A titre d'exemple, le déficit commercial italien est passé de 240 millions de dollars en 1961 à 740 millions de dollars en 1963.

Les importations italiennes en provenance de pays en voie de développement, qui représentent 27 p. 100 environ des importations totales, augmentent régulièrement chaque année grâce à la politique de libéralisation adoptée depuis une quinzaine d'années. Au cours de l'année dernière, l'augmentation de 24 p. 100 a été égale à celle de l'ensemble des achats italiens à l'étranger.

Les restrictions quantitatives sont presque inexistantes, qu'il s'agisse de matières premières, de produits tropicaux ou de produits finis.

Les droits de douane italiens tendent d'une façon générale vers leur réduction, du fait de la mise en œuvre du tarif de la Communauté économique européenne.

L'Italie participe en outre dans un esprit de coopération aux négociations et initiatives visant à une réduction ultérieure de ce genre d'obstacle aux échanges commerciaux.

Les taxes intérieures sur les produits tropicaux répondent aux exigences de la politique fiscale italienne. Cette politique devra certainement évoluer. Cependant ces taxes, qui dans le régime fiscal italien ont toujours joué un rôle important, ne constituent pas un obstacle réel aux échanges et à l'expansion de la consommation. Je me bornerai ici à observer que pour la période allant de 1938 à 1963 ces taxes n'ont pas empêché les importations de café d'augmenter de 36 000 tonnes à 120 000 tonnes, les importations de cacao de passer de 9 000 tonnes à 40 000 tonnes, ni celles de thé et des épices de passer de 400 à 5 000 tonnes environ. Les importations de fruits tropicaux ont dans l'ensemble augmenté de 28 000 tonnes à 170 000 tonnes et les oléagineux de 180 000 à 750 000 tonnes.

L'accroissement du revenu national a donc été le facteur essentiel de l'expansion de la consommation et des importations italiennes de produits tropicaux. C'est par conséquent sur cet accroissement qu'il faut d'abord compter en vue d'un progrès ultérieur de nos achats de ces produits.

L'importation en Italie de produits semi-manufacturés et finis provenant de pays en voie de développement, favorisée par l'absence de restrictions quantitatives, progresse de façon satisfaisante. Elle est en effet passée de 116 millions de dollars en 1960 à 140 millions de dollars en 1963.

La politique italienne a été tout aussi positive pour ce qui est des ressources financières que mon pays a pu mettre à la disposition des pays en voie de développement.

Au cours des deux dernières années, ces ressources ont été près de 1 p. 100 du revenu national italien. Aussi nous nous sommes rapprochés sensiblement de l'objectif indiqué pour la totalité des pays industrialisés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans l'ensemble, on peut donc affirmer que le concours italien au progrès économique et social des pays en voie de développement peut à tout

égard être considéré comme adéquat, compte tenu des nombreux problèmes que l'Italie doit encore résoudre. En effet, le développement de certaines de ses régions continue à exiger de très gros efforts et cela au moment où, surtout en raison de son progrès économique très rapide, elle connaît certaines difficultés.

Malgré ces difficultés, la délégation italienne prendra part aux travaux de la Conférence avec une attitude positive, ouverte aux perspectives d'une nouvelle politique commerciale et, en général, à une coopération économique fondée sur une solidarité effective entre des peuples. Nous sommes donc prêts à apporter notre contribution à l'édification graduelle d'un monde meilleur.

Ainsi estimons-nous que cette Conférence doit représenter une nouvelle et grande occasion pour élargir et pousser le dialogue déjà entamé utilement parmi les divers groupes de pays, sous des formes et dans des enceintes différentes.

Ce dialogue vise d'ailleurs des objectifs dont nous reconnaissons la validité, tout en étant conscients qu'il ne sera possible de les atteindre qu'avec la gradualité qu'impose leur ampleur.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'à notre avis cette gradualité devrait à son tour être fondée sur la plus ferme détermination d'atteindre ces objectifs avec la célérité que leur portée historique exige.

Monsieur le Président, je crois que vous avez eu, vous-même, l'occasion d'exprimer les considérations que je viens d'avancer en mettant l'accent sur la coopération internationale à instaurer pour permettre aux idées d'évoluer d'année en année et de se transformer ainsi en actions concrètes.

Nous estimons que ces considérations sont d'autant plus exactes que l'Italie a fait la preuve que le développement économique de régions, et à plus forte raison celui de pays entiers, est une tâche de longue haleine, en raison notamment des limites de caractère objectif, telles que la promotion humaine, qu'aucune aide, aussi importante soit-elle, ne saurait surmonter d'un seul coup.

C'est dans cette perspective que vos paroles, monsieur le Président, ainsi que les considérations que je viens d'évoquer se rejoignent : la Conférence doit par approches successives rechercher et indiquer aux uns et aux autres les actions les plus efficaces, dans toutes les directions possibles. Ce dialogue continu permettra certainement aux générations futures de n'être pas confrontées avec les mêmes problèmes, mais de récolter les fruits de l'ordre nouveau que nous aurons créé graduellement pour organiser nos relations réciproques.

C'est à la lumière de ces considérations que la Conférence doit examiner le problème institutionnel, à savoir dans quelles conditions et par quelles structures elle peut devenir un forum d'analyse des résultats acquis et un organe propulseur d'actions nouvelles.

A mon avis, si cet examen sera positif, nous

devons nous préoccuper que les Conférences à venir, gardent, à travers une périodicité adéquate, le niveau d'intérêt politique et économique qui caractérise cette session.

Diverses propositions ont déjà été avancées avant même le début de nos travaux. La délégation italienne participera activement à la discussion de ces propositions. Elle tient toutefois à souligner dès maintenant que l'Italie désire être présente dans les organes qui émaneraient de cette Conférence.

De plus, nous désirons attirer l'attention sur le fait que dans les différentes propositions avancées jusqu'ici, on n'a pas envisagé, pour les Commissions régionales des Nations Unies, le rôle qu'elles peuvent et doivent assumer dans les institutions qui devront faire avancer la solution des problèmes figurant à l'ordre du jour de la Conférence.

Pourtant, à notre avis, il appartient en premier lieu à ces commissions régionales — qui existent et déploient déjà une activité que nous suivons avec grand intérêt — de présider à l'effort de développement de leurs pays membres en tenant compte de la structure et des aspects particuliers à chaque continent et à chaque région géographique.

A ces commissions, ni les hommes ni les idées font défaut. Le cas échéant, les Nations Unies ou tout autre organisme international pourraient augmenter l'assistance technique dont l'Italie est d'ailleurs la première à souhaiter une coordination plus intense et efficace.

Ces mêmes commissions régionales, loin de représenter des cloisons entre la Conférence et les divers pays, devraient constituer la première instance devant laquelle les plans nationaux de développement seraient coordonnés et harmonisés en vue de créer des espaces économiques plus vastes que ceux représentés par les différents pays. L'Europe a retiré des avantages énormes d'une action de ce genre et de la confrontation continue d'objectifs et de politiques nationaux. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas bénéficier de cette expérience, afin de poser les jalons d'un développement coordonné et harmonieux sur une base régionale ou même subrégionale. Ce développement ne devra pas résulter d'une addition de désirs, quoique valables et justifiés, mais devra amorcer l'établissement d'économies viables à court et à long terme. Les structures économiques complémentaires qui en résulteraient s'inséreraient alors dans une économie mondiale en pleine et continue expansion, offrant à tous les mêmes avantages.

J'ai déjà cité des chiffres et des faits concernant la politique commerciale de l'Italie et j'ai eu l'honneur de vous faire part de notre conviction profonde que cette politique est orientée dans le sens souhaité par les pays en voie de développement.

Nous ne voulons pas par là exclure la possibilité de progrès ultérieurs au cas où — ainsi que le Gouvernement italien le souhaite vivement — de

nouveaux moyens et de nouvelles méthodes d'action seraient préconisés par la Conférence.

Il devrait cependant s'agir d'actions qui tiennent compte de la réalité; d'actions, dis-je, qui n'impliquent pas des bouleversements inutiles et soudains des structures économiques existantes qui, pour des raisons de différente nature, se sont établies et consolidées depuis des années. Nous acceptons le principe de l'évolution de nos économies, leur adaptation graduelle, pour répondre aux exigences que la solidarité internationale nous demande. Mais nous estimons que si ces économies se trouvaient à être bouleversées, les pays en voie de développement seraient les premiers à en ressentir les effets négatifs.

Le problème le plus important dont l'analyse a été d'ailleurs la plus poussée dans la vaste documentation mise à notre disposition est sans doute celui des produits de base. Si, dans ce secteur nous parvenions à instaurer une coopération internationale ayant pour objectif la stabilisation des prix, nous aurions déjà fait une œuvre méritoire et accompli des progrès remarquables. Je ne voudrais pas trop simplifier le problème en disant que l'échec ou les résultats modestes des accords internationaux existants sont dus à la non-acceptation de cet objectif. Mais nous estimons que si une volonté politique intervenait, susceptible de créer pour le plus grand nombre possible de produits une coopération réellement efficace entre l'offre et la demande, entre producteurs et consommateurs, il devrait être possible d'éliminer la plupart des facteurs actuels d'instabilité des recettes d'exportations des pays en voie de développement. Une contribution importante serait alors apportée au développement économique de pays qu'une conjoncture défavorable prolongée — aujourd'hui heureusement en voie d'amélioration — et des circonstances diverses ont privé de ressources plus larges.

Une politique commerciale visant à une libéralisation graduelle et de plus en plus efficace, de même que des accords internationaux du type que je viens de mentionner, représentent donc à notre avis les objectifs sur lesquels la Conférence devrait pouvoir arriver normalement à un accord dans le domaine des produits de base.

En passant maintenant au problème des financements compensatoires, je voudrais faire remarquer que les méthodes suggérées, soit pour repérer les ressources nécessaires aux différents fonds proposés, soit pour affecter ces mêmes ressources, exigent des études plus approfondies. Des mécanismes artificiels de ce genre ne sauraient en effet assurer des avantages réels aux pays en voie de développement que s'ils ne créent pas de tensions supplémentaires dans les économies des pays développés, dont certains, et le mien parmi eux, ressentent déjà des difficultés conjoncturelles.

Nous tous, par contre, avons intérêt à ce que l'expansion se développe dans un climat de stabilité de nos prix, l'amélioration des cours des produits

de base devant être plutôt recherchée par la voie d'une politique efficace et délibérée entre producteurs et importateurs.

Pour ce qui concerne les produits manufacturés et finis, il faudrait d'abord se débarrasser des généralisations et même des exagérations.

A notre avis, les productions existantes ne demandent qu'exceptionnellement des mesures particulières qui permettent leur accès sur nos marchés. Les difficultés proviennent en effet davantage des méthodes de commercialisation et de la qualité des produits. C'est à ces difficultés, avec notre aide le cas échéant, que les pays en voie de développement devraient porter remède pour trouver des nouveaux débouchés à des conditions qui puissent éviter le recours aux mesures de sauvegarde jusqu'ici provoquées par une concurrence souvent inutile et dans tous les cas coûteuse pour ces mêmes pays.

Seule une analyse des situations particulières peut, en tout cas, à notre avis, donner une idée de l'ampleur des problèmes qui peuvent exiger des solutions temporaires appropriées.

En ce qui concerne l'avenir, à savoir les productions futures, tout cela se présente sous un jour différent. Non seulement nous souhaitons que les pays en voie de développement s'industrialisent, mais nous estimons cette évolution nécessaire et utile aux uns et aux autres. Mais, là encore, nous ne pensons pas qu'il soit possible de généraliser les directions vers lesquelles ce processus doit s'orienter dans les divers pays. Ce qui à notre avis paraît essentiel, c'est que chaque plan de développement soit conçu et coordonné, dans toute la mesure possible, sur une base régionale ou subrégionale, afin d'éviter des initiatives antiéconomiques destinées à se traduire en un gaspillage de ressources. Ainsi, dans le cas où des mesures particulières paraîtraient nécessaires pour favoriser au commencement l'accès aux marchés des productions résultant de ces plans, elles devraient avoir un caractère sélectif et temporaire. En particulier, elles ne devraient pas remettre en cause la politique commerciale multilatérale et non discriminatoire que nous poursuivons et dont tous ont pu constater les avantages.

Par ces quelques remarques, j'ai voulu fournir une première indication de la position de mon gouvernement vis-à-vis des principaux problèmes figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Ces indications s'ajoutent à celles que le président du

Conseil de la Communauté économique européenne vous a exposées au nom des six pays membres. Elles tendent à confirmer que le Gouvernement italien reconnaît toute l'importance de ces problèmes et qu'il désire apporter sa contribution à leur solution par des méthodes d'action et des mesures qui résultent d'une confrontation franche et équilibrée des besoins des uns et des possibilités réelles des autres d'en favoriser la satisfaction.

J'ai déjà dit au début de mon intervention que l'expérience de mon pays nous porte à penser que le développement n'est pas un problème susceptible de solutions rapides, quels que soient les moyens disponibles. La confrontation dont je viens de parler doit donc être poursuivie avec ténacité et de façon progressive. Elle doit être fondée sur une mobilisation harmonieuse de toutes les ressources disponibles à l'intérieur des pays en voie de développement, mobilisation qui encourage la coopération fournie par les pays développés sous forme d'expérience et d'assistance.

De toute manière, dans l'œuvre à entreprendre il ne faut pas oublier que toute accélération qu'on voudrait imprimer à la solution des problèmes du développement, même pour des raisons sociales pleinement valables, risque, à défaut de réflexions mesurées, d'engendrer des difficultés susceptibles de menacer, dans certains cas, les résultats acquis.

Pour cette raison, au cours de nos débats, nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité d'aborder les différents problèmes par étapes successives, et de distinguer les solutions à court terme des mesures et dispositions à plus long terme.

Dans l'évolution à donner à notre coopération, nous estimons que les échanges demeurent l'instrument le plus sain et le plus approprié pour réaliser d'un côté une stabilité politique et un développement économique équilibré et de l'autre côté une mobilisation plus active et plus généralisée des ressources qui doivent favoriser ce développement.

Mettons-nous donc à l'œuvre avec la volonté politique de faire en sorte que le bien-être des uns se répande de plus en plus sur les autres.

Cherchons aussi à travailler dans un esprit de compréhension réciproque, laissant de côté toutes les polémiques qui risqueraient de nous éloigner de notre but, qui est celui d'assurer la paix et la prospérité pour nos peuples.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ROBERT C. LIGHTBOURNE,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA JAMAÏQUE

à la dixième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

Plus d'une centaine de pays en voie de développement ont engagé un combat historique pour aider leurs deux milliards d'être humains à se libérer de la pauvreté et de la misère. Leurs dirigeants se sont avisés que la liberté politique ne signifie rien si elle ne s'accompagne pas d'un minimum d'émancipation économique. De même, ils ont compris que le simple fait d'obtenir la liberté politique ne garantit pas en soi un changement radical de la situation économique antérieure. Toutefois, les peuples qu'ils conduisent attendent beaucoup de leur indépendance et croient que leur nouvelle condition amène automatiquement un mode de vie meilleur.

L'espoir est le ressort principal des hommes, mais l'espoir trop longtemps déçu s'aigrit et, au cours de cette transformation, il dégénère en griefs contre le monde entier. N'ayant rien à perdre que leur misérable existence, ces gens deviennent souvent dangereux. C'est pourquoi un grand nombre de chefs politiques des pays nouvellement indépendants s'attachent aujourd'hui résolument à empêcher que leur pays ne sombre dans le désespoir, avec toutes les conséquences que cela comporte, conséquences si souvent chaotiques non seulement pour ceux qu'elles touchent directement, mais aussi pour ceux qui les entourent.

Peut-être les dirigeants des jeunes nations semblent-ils parfois manquer de réalisme dans leurs exigences et dans leur comportement, et peut-être certains estiment-ils qu'ils doivent apprendre à connaître les réalités de l'existence. Pourtant, c'est bien aussi une « réalité de l'existence » si, pressés de tous côtés par des exigences qu'ils n'ont pas les moyens de satisfaire, les dirigeants des jeunes nations, auxquels se posent soudain des problèmes multiples, ne peuvent pas réagir — il serait d'ailleurs absurde de s'y attendre — comme s'ils avaient simplement repris un mécanisme bien huilé et dirigé par des techniciens expérimentés. Les dirigeants des pays développés sont le plus souvent chargés d'ajuster des systèmes bien établis et depuis longtemps éprouvés, alors que les chefs des pays en voie de développement doivent, dès le début de leur carrière, faire face à une tâche effrayante parce qu'ils doivent accomplir des transformations radicales au milieu de circonstances nouvelles et déroutantes.

N'oublions pas non plus qu'en même temps que le « vent du progrès » provoquait l'apparition dra-

matique des nouvelles nations du monde, les pays développés ont eux aussi vu naître de nombreux concepts radicalement nouveaux, des concepts qui, à leur manière, ont rendu plus confuse que jamais la scène du monde aux yeux de ceux qui se trouvaient tout à coup chargés de responsabilités inaccoutumées. Dans l'intérêt de leur économie, les pays occidentaux industrialisés ont formé de grands blocs commerciaux, rejetant ainsi en partie le concept d'un commerce multilatéral non discriminatoire; de ce fait, les pays nouvellement indépendants qui ne participent pas à ce système peuvent fort bien avoir l'impression que les possibilités de commerce mondial dont ils avaient espéré pouvoir disposer ont été brutalement réduites, et que les principes commerciaux qu'on leur avait appris à considérer comme justes alors qu'ils n'étaient pas encore indépendants ne sont plus appliqués, ou bien ne le sont que lorsque cela convient au pays développé qui fut leur métropole. Que l'on accueille donc avec compréhension et un peu de bonne volonté leur réaction de désarroi et de ressentiment. En vérité, la question que cela pose pourrait bien prêter à discussion: l'intégration nationale a-t-elle été acquise au prix de la désintégration internationale?

En outre, les dirigeants des pays nouvellement indépendants se sont, dans de nombreux cas, rendu compte que les leçons qu'on leur avait enseignées dans le domaine de l'économie, à savoir qu'une productivité accrue engendre une richesse accrue, n'étaient pas nécessairement vraies en pratique. Ceux qui dépendent uniquement de l'agriculture ont été plus durement touchés, car bien souvent ils ont vu qu'un accroissement de production a simplement fait baisser les prix de leurs produits. Pourtant, tout autour d'eux, ils constatent que la production industrielle accrue signifie richesse accrue. Peut-on donc blâmer ceux qui, dans ces circonstances, ont l'impression que le monde se dresse entre eux? Peut-on les blâmer s'ils éprouvent des griefs, s'ils ont l'impression qu'il leur faut s'évader d'un système dans lequel ils craignent de n'avoir aucun avenir?

L'accroissement des richesses tend à produire un certain contentement de soi et ceux qui jouissent à satiété des bonnes choses de la vie se sentent souvent fallacieusement isolés des réalités qui les entourent. Ne serait-il pas indiqué que ces peuples se demandent s'il vaut mieux dépenser leur argent et sacrifier la vie de leurs fils pour apaiser des conflits,

ou s'il ne serait pas préférable de consacrer une certaine partie de leurs richesses à prévenir de nouveaux incendies ? Ce ne sont ni des platitudes, ni des sophismes, ni des demi-vérités — n'engendrant guère que l'onction — qui pourront indéfiniment soutenir l'espoir des peuples dont la vision ne saurait s'étendre au-delà de leur propre situation et de leur propre environnement.

L'homme est essentiellement égoïste; les nations aussi et il serait peut-être plus réaliste, si l'on veut agir efficacement, de parler de polices d'assurance plutôt que de responsabilités internationales ou de considérations humanitaires. Dans ce cas, on pourrait fort bien inviter les pays développés, dans leur propre intérêt, à contracter une police d'assurance pendant qu'il en est temps.

Toutefois, les problèmes qui se posent à nous ne sauraient être résolus uniquement par les pays développés. L'ampleur de l'aide dont tant de nouveaux pays ont besoin devrait nous convaincre que l'assistance étrangère peut, au mieux, servir de catalyseur; il ne serait peut-être pas mauvais que nous autres, pays en voie de développement, nous nous demandions si nous avons, dans la limite de nos possibilités, fait tout ce que nous pouvions pour nous venir en aide à nous-mêmes. On ne peut parvenir à se développer qu'au prix de beaucoup de sacrifices et de discipline personnelle et seulement si l'on est prêt à provoquer et à accepter des changements. Chacun de ceux qui sont présents dans cette salle doit, à un moment ou à un autre, affronter des obstacles d'ordre politique, et la paix et l'avenir du monde dépendront peut-être de la mesure dans laquelle ce facteur influencera nos décisions et nos actions.

La transformation des anciennes structures n'est bien souvent pas chose facile pour les pays en voie de développement. Les pays développés peuvent éprouver, quant à eux, des difficultés à obtenir que leur propre peuple les appuie et consente des sacrifices; et même des arguments de poids, comme la certitude que l'accroissement du pouvoir d'achat mondial apportera finalement des avantages à la fois aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires, ne sont pas toujours facilement acceptés. C'est pourquoi des considérations politiques à court terme peuvent souvent peser plus lourd que les raisons qui inciteraient à suivre immédiatement la politique appropriée.

Ce qui est certain, c'est que, si les pays qui ont besoin d'une assistance pour faire face à leurs problèmes intérieurs peuvent prouver qu'ils font des efforts constructifs, l'obtention de l'assistance extérieure devrait devenir plus aisée et non plus difficile. Par ailleurs, l'incapacité d'utiliser efficacement l'assistance reçue ou le gaspillage de cette assistance ne peuvent que créer du ressentiment et du mécontentement chez le pays donateur, et même, lorsqu'il s'agit de pays peu libéraux, une opposition active aux principes de la responsabilité interna-

tionale; pour parler en termes d'assurance, ces pays peuvent alors estimer qu'il vaut mieux accepter le risque que payer la prime.

J'ai l'honneur de représenter un très petit pays nouvellement indépendant et de parler au nom de la Jamaïque, pays qui, dès l'obtention de son indépendance, a opté pour les conceptions politiques du monde occidental. Ce n'est ni par servilité, ni dans l'espoir d'une récompense, que notre peuple a pris cette décision, mais librement et de sa propre volonté. J'ai précisé la position de mon pays et la mienne afin que ce que j'ai dit ou ce que je vais dire ne puisse pas créer la moindre ambiguïté.

Mon pays, notamment depuis quelques jours, attache de plus en plus d'importance à cette Conférence et je m'empresse de rendre hommage à ceux dont la lucidité et le courage ont permis cette réunion; en particulier, je remercie M. Prebisch d'avoir tenté de poser le problème du développement sur une base internationale globale, au lieu de poursuivre des efforts fragmentaires pour remédier aux problèmes de chaque pays à mesure que les circonstances l'exigent. Ce serait un grand malheur pour le monde si ceux qui ont été chargés de réunir cette Conférence devaient voir ses espoirs frustrés.

La lecture du message du Président Johnson m'a réconforté, mais je dois avouer qu'il m'a paru difficile, par la suite, de concilier l'esprit et la lettre de ce message avec ceux du discours qu'a prononcé le distingué représentant des Etats-Unis, quand il a dit notamment,

« qu'il faut d'abord, et c'est à mon avis le point le plus important, que les pays industriels assurent et maintiennent le plein emploi et un taux élevé d'expansion économique. Ce faisant, ils amélioreront à la fois la demande et les prix des produits exportés par les pays en voie de développement ».

Que le plein emploi doive accroître automatiquement la richesse des nations et le pouvoir d'achat de leurs populations, c'est là une vérité si évidente que, sans vouloir offenser quiconque, il ne vaut guère la peine de l'énoncer. Je me suis donc demandé si je n'avais pas entendu par avance un plaidoyer *pro domo* et un astucieux effort pour justifier un accroissement de richesse des pays industrialisés, sous prétexte qu'en fin de compte il tournerait à l'avantage des pays sous-développés. Cette déclaration du représentant des Etats-Unis était-elle destinée à rendre dociles et plus patients les peuples qui demandent que des mesures d'urgence soient prises immédiatement? Était-elle un premier avertissement signifiant qu'un assaut général de ces peuples en vue d'accélérer leur développement devait être remis à plus tard, en attendant que les pays industrialisés aient réalisé ce qui, pour les pays sous-développés, doit paraître une utopie? Il se peut que j'aie mal compris quelle était l'intention, mais, dans ce cas, je serais extrêmement heureux de recevoir un éclaircissement.

Je n'entends pas parler maintenant des problè-

mes particuliers qui se posent à mon pays, mais seulement des questions qui ont une relation avec les fins poursuivies par notre Conférence historique. Le Secrétaire général de la Conférence a dit à juste titre, dans son rapport, que le GATT n'est pas une entité abstraite dotée d'une vie propre et indépendante.

On ne tient pas suffisamment compte de ce fait quand on examine l'avenir de cette organisation. Le GATT n'est qu'un instrument accepté par un groupe d'Etats signataires, en vue de faire appliquer les règles dans le commerce mondial. Le GATT ne pouvait être que ce que ces Etats ont voulu qu'il soit : un simple organisme régulateur où l'on peut présenter des plaintes et entamer des consultations.

Cela ne doit pas nous faire oublier que nous avons bien des réserves à formuler en ce qui concerne la politique qu'il a adoptée. J'ai même critiqué vivement le GATT tel qu'il est constitué, parce qu'il n'est pas représentatif du monde d'aujourd'hui et qu'il n'étudie pas en toute justice et équité les problèmes des pays en voie de développement. Or, que voulons-nous faire maintenant ? On parle de la nécessité de créer un nouvel organe régulateur. Mais, je le demande, un organe régulateur de quoi ?

A mon avis, il nous faut tout d'abord prendre conscience de ce que la présente Conférence a pour objet l'expansion universelle du commerce mondial, instrument efficace de progrès des pays en voie de développement. C'est là, à long terme, une admirable conception. Cependant, tant que les nations du monde, et en particulier les grandes puissances, n'auront pas pu trouver un terrain d'entente sur la question des échanges mondiaux, il ne nous paraît guère utile d'envisager, comme on le propose, la création d'un nouvel organisme régulateur. Manifestement, la question se pose de savoir ce que réglerait ce nouvel organisme. Pour le moment, nous sommes fermement convaincus qu'il faut au plus vite apporter au GATT les changements qui lui permettraient de faire face à la situation.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question des préférences. En toute franchise, il nous est impossible de nous associer à la proposition tendant à éliminer tous les systèmes préférentiels en vigueur en faveur des pays en voie de développement. Vous n'ignorez pas que nous bénéficions de certaines préférences que nous a accordées le Royaume-Uni. En fait, notre économie repose en grande partie sur ces préférences, sans lesquelles nous n'aurions jamais pu atteindre notre niveau actuel de développement ou nous ne pourrions maintenir notre force économique. Tant que les préférences — en particulier celles que les grands groupements commerciaux accordent à leurs pays membres ou à des pays associés — n'auront pas été totalement éliminées, nous nous opposerons énergiquement à toute tentative visant à supprimer les avantages dont nous bénéficions, aussi longtemps

tout au moins que la Grande-Bretagne est disposée à continuer de nous en faire bénéficier.

Même si, comme on l'a proposé, on nous offrait une compensation financière pour prix de l'abandon de nos préférences, nous tenons à bien préciser que le simple fait de compenser financièrement une diminution éventuelle du revenu national ne saurait et ne pourrait pallier les conséquences sociales et économiques profondes qui résulteraient de cette diminution. Ces conséquences entraîneraient des modifications importantes dans la structure sociale de notre pays et compromettraient l'ordre public. Nous ne pensons pas que cela soit un des objectifs principaux de la Conférence. Au contraire, nous estimons que ce serait ajouter à la confusion et créer des problèmes nouveaux dans l'ensemble du monde.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question de nouveaux groupements commerciaux régionaux. M. Prebisch a suggéré que les pays en voie de développement rationalisent leurs efforts dans le domaine industriel grâce à des groupements régionaux aussi étendus que possible. Il me paraît qu'en ce qui concerne les produits industriels l'importance de ces groupements est limitée s'il n'existe pas, dans chacun d'eux, des entités ayant un pouvoir d'achat suffisant pour permettre une croissance industrielle qui aille de pair avec l'expansion du groupement tout entier. De plus, certains impondérables, comme l'orgueil national opposé à la rationalisation, peuvent rendre la mise en œuvre de cette proposition d'industrialisation régionale moins acceptable peut-être en pratique qu'elle ne le paraît en théorie. Je ne suis donc pas convaincu que le groupement régional au sens large soit une panacée nouvelle.

Je voudrais maintenant parler de la question que la Conférence a mise, à juste titre, au centre de ses préoccupations : le problème des produits de base et le financement du commerce de ces produits. C'est le problème essentiel de la plupart des pays en voie de développement aujourd'hui, et il appelle des interventions immédiates.

On peut se demander si l'on n'a pas trop insisté sur ce qu'on appelle le financement compensatoire des fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays en voie de développement résultant de l'instabilité des prix des produits de base. Le financement à court terme n'élimine pas les causes profondes de l'instabilité. Il vise seulement à compenser temporairement la diminution des recettes d'exportation, mais il ne peut pas stabiliser les prix ou le volume des échanges internationaux de produits primaires. Seuls de véritables accords portant sur les produits de base et adaptés aux circonstances actuelles peuvent offrir des solutions efficaces.

Assurément, les résultats que certains de ces accords internationaux sur les produits primaires ont donnés depuis la guerre sont loin d'être impres-

sionnants. L'adoption de mesures internationales efficaces de stabilisation des marchés a été malheureusement entravée par le désaccord des pays exportateurs et des pays importateurs. Trop souvent il a été impossible de s'entendre parce que des intérêts matériels considérables désiraient maintenir le caractère spéculatif des marchés de produits de base. Aujourd'hui encore, le spéculateur règne sur les échanges internationaux de produits et lèse les pays producteurs en intensifiant les fluctuations du marché. La situation actuelle en ce qui concerne le sucre en est un exemple. Il faut élaborer des accords efficaces sur chaque produit de manière à réduire l'influence de ces spéculateurs, qui sont réellement, dans l'économie moderne, la survivance d'une époque révolue.

Si, d'une manière générale, les programmes relatifs aux produits de base n'ont pas obtenu les résultats escomptés, c'est aussi parce que, même quand les pays de production primaire sont d'accord pour limiter leur production, les pays acheteurs industrialisés, de leur côté, hésitent souvent à fournir des garanties d'achat, même minimales.

Il ne faut pas non plus, à notre avis, que les nouveaux accords sur les produits de base aient un caractère restrictif, c'est-à-dire maintiennent la production et les échanges à un niveau fixe, mais qu'ils suscitent un accroissement de la demande et des échanges mondiaux de ces produits. A cette fin, il est nécessaire d'encourager la promotion et la recherche, de trouver des débouchés nouveaux ainsi que des produits nouveaux et des utilisations nouvelles pour ces produits.

Il est urgent de prendre des mesures de ce genre pour contrebalancer le manque d'élasticité de la demande qui caractérise de nombreux produits primaires. On ne se rend pas pleinement compte du fait que ce manque d'élasticité, particulièrement en ce qui concerne les denrées alimentaires, n'existe à vrai dire que dans les pays développés. Dans les pays en voie de développement la situation est autre. Dans ces pays, il existe une demande latente due à une insuffisance du pouvoir d'achat qui se traduit par une sous-consommation vraiment effrayante.

Il faudrait étudier des moyens de mettre ce potentiel fort élevé à profit pour élargir le commerce des produits de base. Nous ne préconisons nullement de limiter ces moyens à des efforts humanitaires tels que le programme *Food for Peace*. Ce que je voudrais proposer, c'est de s'attaquer à une échelle mondiale à la sous-consommation des produits agricoles dans les pays en voie de développement, en ayant recours à des accords internationaux sur les produits de base soigneusement étudiés et exécutés.

Cela nécessitera une aide financière au profit des gouvernements de ces pays consommateurs en puissance. Est-il véritablement impossible de trouver

les ressources nécessaires ? Permettez-moi de citer quelques chiffres :

Pris ensemble, l'Europe occidentale et les Etats-Unis dépensent à l'heure actuelle, selon les calculs de l'Atlantic Institute, 7 milliards de dollars par an pour leurs subventions agricoles, sous forme de programmes de soutien des prix et d'écoulement des excédents. Ces 7 milliards de dollars viennent s'ajouter aux 4 milliards de dollars que l'Europe occidentale et les Etats-Unis consacrent actuellement à l'aide publique fournie aux nations en voie de développement. Serait-il véritablement impossible de consacrer 10 à 15 p. 100 de ces 7 milliards de dollars à un programme mondial planifié de commercialisation ayant pour objet d'accroître la consommation de produits tropicaux ? A mon avis, une mesure de ce genre aurait des répercussions d'une portée considérable :

Premièrement, elle relèverait le niveau de vie des populations des pays sous-privilegiés en voie de développement ;

Deuxièmement, elle augmenterait le pouvoir d'achat des pays producteurs de produits de base, et

Troisièmement, les pays producteurs de produits de base disposeraient d'un pouvoir d'achat accru pour des articles produits dans les pays développés.

Je ne saurais trop insister sur le fait que le moment est venu de nous occuper de la question des produits de base tropicaux d'une manière efficace et constructive. Contrairement à la situation qui existait dans les années cinquante, il semble à présent que les pays développés soient en mesure de prendre les décisions politiques nécessaires pour mettre en œuvre des programmes internationaux de soutien des produits de base.

Quant aux produits manufacturés, les pays développés doivent également prendre une décision d'ordre politique en vue de faciliter l'accès des produits manufacturés originaires des pays en voie de développement. Une décision de cette nature aiderait efficacement les pays à faibles revenus à donner une nouvelle impulsion au progrès économique.

Dans ce contexte, un point qu'il conviendrait également d'examiner est celui de la reconnaissance, par les pays industrialisés, du droit incontestable des pays producteurs de produits primaires de transformer leurs propres matières premières en vue de les vendre sur les marchés mondiaux. Il faudrait éliminer les discriminations tarifaires et les restrictions contingentaires qui s'appliquent à ces matières premières transformées. Il n'est pas besoin de longues explications pour démontrer que la transformation de leurs propres matières premières représente, pour les jeunes pays, le mode d'exploitation le plus économique et le plus efficace de leurs ressources naturelles, celui qui procure à leur économie les avantages de la « valeur ajoutée » et qui les aide à résoudre leurs problèmes en matière d'emploi et de devises.

Nous nous rendons parfaitement compte que ces

revendications légitimes des pays en voie de développement impliqueront parfois des modifications de structure dans les pays industrialisés. Toutefois, je suis convaincu que les pays en voie de développement seront heureux, dans des cas difficiles, de déterminer d'un commun accord avec les pays industrialisés des périodes de transition raisonnables, de manière à réduire les bouleversements à un minimum. Je suis également convaincu que les pays en voie de développement seront tout disposés à offrir des avantages qui seront de nature à rendre cette proposition attrayante.

Un autre problème qui appelle un examen immédiat est celui que pose la politique des cartels internationaux d'armateurs. Vestige d'une époque révolue, ce système porte un grave préjudice à ceux qui veulent s'engager dans la voie du développement. Les frets exagérément élevés fixés unilatéralement par le cartel des armateurs des pays développés affectent les pays en voie de développement, aussi bien dans leurs achats que dans leurs ventes. Soit dit incidemment, ces taux de fret ne sont jamais publiés.

Selon les conceptions modernes, les cartels de fixation des prix sont à l'heure actuelle interdits, ou désapprouvés dans la plupart des pays industriels. Toutefois, chose étrange, aucune mesure n'a été prise contre les cartels internationaux d'armateurs, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Selon notre opinion mûrement réfléchie, la présente Conférence devrait sérieusement étudier des moyens de contrôler sur le plan international la politique des cartels en matière de frets et mettre un terme à leur pratique de fixation des prix. Nombre d'entre nous ont pâti ou pâtissent encore de leur emprise.

Je ne me propose pas de parler des « négociations Kennedy », si ce n'est pour dire que, comme beaucoup d'autres personnes ici présentes, j'espère que, lorsque nous en viendrons au détail, nous parviendrons à élaborer des dispositions qui soient conformes aux principes et aux idées de leur initiateur, de manière à procurer des avantages aussi bien aux pays financièrement forts que financièrement faibles du monde et à faire de la mise en œuvre de cet idéal un monument digne de la mémoire d'un des plus grands hommes de l'histoire.

Nous qui sommes réunis dans cette salle, nous sommes des privilégiés en ce sens que nous avons la possibilité d'œuvrer en faveur de la cause la plus noble qui se puisse concevoir — une cause qui transcende les idéologies et les frontières des intérêts nationaux plus étroits — celle de l'avenir du monde et de ses populations.

Je me suis efforcé, au mieux de mes possibilités, d'apporter ma modeste contribution, dans l'espoir qu'elle pourra présenter une certaine valeur, aussi minime soit-elle. Nul ne saurait prédire dans quelle mesure cette Conférence réalisera ses principaux objectifs ; pour ma part, j'ai le fervent espoir qu'elle aboutira à des résultats tangibles propres à apporter une aide maximale aux déshérités.

Mais ce que je puis affirmer avec certitude, c'est qu'aussi longtemps que des hommes de bonne volonté venus de tous les coins de la terre se réuniront avec la détermination et le désir communs de travailler en faveur d'un monde meilleur, la flamme de l'espoir en l'avenir du monde et de ses populations pourra parfois vaciller mais ne saurait s'éteindre.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. KIICHI MIYAZAWA,
MINISTRE D'ÉTAT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION JAPONAISE
à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : anglais]

En réunissant cette Conférence sur le commerce et le développement, à laquelle participent les représentants de 122 pays venus des quatre coins du monde, l'Organisation des Nations Unies, qui est chargée de maintenir la paix internationale et de promouvoir le développement économique, a pris une heureuse initiative. Je voudrais m'associer aux

orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Kaisouni de son élection au poste important de Président qu'il est tout à fait digne d'occuper. Ma délégation désire également rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prehisch, pour les efforts qu'il a consacrés à la préparation exhaustive de cette Conférence.

Mon gouvernement est prêt à coopérer sans réserve à la recherche en commun d'une solution aux problèmes qui font obstacle à l'expansion du commerce et au développement économique des pays en voie de développement.

Mon gouvernement est convaincu que la prospérité du monde est fonction du progrès économique des pays en voie de développement, sans lequel le développement à long terme de l'ensemble de l'économie mondiale n'est guère vraisemblable. Inversement, le développement économique de ces pays est étroitement lié à la prospérité des pays développés. Dans sa politique extérieure, le Gouvernement japonais attache une grande importance aux relations économiques du Japon avec les pays en voie de développement. Le fait que nos échanges avec les pays en voie de développement de l'Asie du Sud-Est et d'autres régions représente près de la moitié du volume total de notre commerce témoigne assez des rapports économiques étroits que nous entretenons avec les pays en voie de développement. Ce pourcentage de commerce avec les pays en voie de développement est le plus élevé parmi les pays développés. Le Japon s'intéresse particulièrement à la prospérité des pays d'Asie voisins et désire intensifier sa coopération, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, avec ces pays. Au siècle dernier, nous avons avancé péniblement dans la voie difficile de l'industrialisation, mais il nous faut encore résoudre les problèmes que pose une agriculture relativement peu avancée et des industries de petite et moyenne importance. C'est pourquoi nous ressentons une profonde sympathie et une grande compréhension à l'égard de nombreux pays en voie de développement qui luttent à présent contre les mêmes difficultés, et nous continuerons à coopérer avec eux dans toute la mesure de nos moyens.

Je voudrais maintenant exposer l'opinion de mon gouvernement sur les principes qui devraient guider nos efforts pour vaincre les difficultés devant lesquelles se trouvent placés les pays en voie de développement, et sur la politique commerciale nécessaire à leur développement économique.

Tout d'abord, la Conférence devrait faire des efforts assidus pour trouver progressivement des solutions réalistes et pratiques, en tenant dûment compte des sacrifices et de la charge qui peuvent en résulter pour les pays développés. Ces solutions devraient viser à harmoniser les intérêts des pays en voie de développement et ceux des pays développés et devraient permettre à tous les pays de profiter également à long terme des avantages de la coopération.

Le plan économique national du Japon, maintenant en cours d'exécution et qui vise à doubler le revenu national de 1960 à 1970, prévoit que le montant annuel des importations s'élèvera de 6 milliards de dollars, niveau actuel, à quelque 10 milliards de dollars en 1970. Etant donné que

les produits primaires entrent pour une part importante dans les importations du Japon — particulièrement les matières premières indispensables à notre développement économique — ma délégation espère que les problèmes relatifs aux produits primaires pourront être résolus de manière que l'offre des pays en voie de développement soit suffisante pour satisfaire notre demande croissante de ces produits. A cet effet, mon gouvernement a adopté des mesures pour contribuer à l'accroissement de la production de produits primaires dans les pays en voie de développement et faciliter l'importation de ces produits dans notre pays, point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

En second lieu, il va sans dire que la coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement ne doit pas être à sens unique. En échange de l'accroissement du volume des importations des pays développés et de l'aide accordée par ces derniers, les pays en voie de développement, de leur côté, devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre une telle coopération aussi fructueuse que possible, particulièrement en ce qui concerne le développement de leur industrialisation et l'expansion de leur commerce d'exportation. Pour accomplir son industrialisation dans un délai relativement bref, mon pays a dû également développer ses exportations, de manière à pouvoir satisfaire ses besoins accrus d'importation. Notre développement économique ne s'est pas fait sans à-coups ni sans difficultés. Nous sommes fermement convaincus que le succès du développement économique et de l'expansion des exportations dépend essentiellement des efforts des pays en voie de développement eux-mêmes, et que la coopération internationale ne peut, tout au plus, que compléter ces efforts.

En troisième lieu, mon gouvernement pense que toute solution aux problèmes des pays en voie de développement devrait tenir dûment compte du libre jeu des règles du marché sur lesquelles est fondé le libre-échange. Mon pays attache donc une grande importance au Programme d'action adopté en mai dernier lors de la réunion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à l'échelon ministériel, ainsi qu'aux négociations Kennedy sur les tarifs douaniers qui doivent avoir lieu bientôt, et il a l'intention, pour sa part, d'appliquer le Programme d'action dans toute la mesure possible.

Nous n'ignorons pas que les règles du marché libre et les principes du libre-échange peuvent dans certains cas jouer au désavantage des pays en voie de développement et qu'il sera donc nécessaire de prévoir certaines exceptions à ces règles et à ces principes afin de protéger les intérêts de ces pays. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que de telles mesures ne devraient être que temporaires et exceptionnelles.

A ce propos, je me vois dans l'obligation d'appeler l'attention de la Conférence sur un fait important.

Le Japon a accordé une aide financière et d'autres formes d'assistance aux pays en voie de développement, de concert avec d'autres pays développés, et il poursuivra ses efforts dans ce sens. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'un nombre assez élevé de pays, tant développés qu'en voie de développement, continuent d'adopter à l'encontre du Japon des mesures discriminatoires dans le domaine des échanges commerciaux.

On ne saurait nier qu'une telle discrimination représente un obstacle assez considérable aux efforts que nous nous proposons d'accomplir dans l'avenir pour favoriser la coopération avec les pays en voie de développement.

Mon gouvernement espère donc fermement que cette situation anormale cessera aussitôt que possible, afin que nous soyons en mesure de contribuer plus largement à l'expansion du commerce des pays en voie de développement.

Tout bien pesé, mon gouvernement estime également que l'on ne peut résoudre sur le plan mondial les problèmes des pays en voie de développement que grâce à l'expansion générale du commerce international selon les principes du libre-échange, et que l'on doit faire tous les efforts possibles pour éviter la contraction du commerce mondial qu'entraînerait la pratique du régionalisme.

Ne perdant pas de vue le caractère général des problèmes des pays en voie de développement, et guidée par les trois considérations essentielles que je viens de mentionner, ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la Conférence à trouver des solutions réalistes pouvant offrir à tous les pays en voie de développement de plus grandes possibilités de se développer.

Je voudrais maintenant aborder le problème du commerce des produits de base. Mon gouvernement estime que la Conférence devrait s'occuper essentiellement de ce problème, étant donné que les produits de base constituent de loin la source la plus importante des recettes d'exportation des pays en voie de développement. Il conviendrait, d'autre part, lors de l'examen de cette question, de tenir dûment compte d'une caractéristique particulière du commerce des produits de base, à savoir que les produits de base ne sont pas produits et exportés exclusivement par les pays en voie de développement. En fait, pour certains produits de base, ce sont les pays développés qui constituent les principales sources d'approvisionnement.

Étant donné la nécessité de développer le commerce des pays en voie de développement, ce pourquoi la présente Conférence a été réunie, mon gouvernement estime qu'il est essentiel que la Conférence concentre son attention sur les produits de base, tels que les produits tropicaux, dont les pays en voie de développement sont les principaux exportateurs.

A la lumière de ces considérations, mon gouvernement estime que l'on peut résoudre les problèmes

posés par les produits de base essentiellement en mettant en œuvre les trois séries de mesures suivantes : premièrement, augmentation de la demande de produits primaires grâce au maintien d'un niveau élevé d'activité économique dans les pays développés et à la suppression des barrières commerciales ; deuxièmement, stabilisation des prix de produits de base par le renforcement et l'élargissement des accords sur les produits de base dans les cas où ces mesures sont appropriées ; troisièmement, augmentation de la part relative des pays en voie de développement dans le commerce d'exportation des produits de base.

En ce qui nous concerne, nos importations de produits primaires en provenance des pays en voie de développement ont augmenté d'environ 50 p. 100 entre 1955 et 1962, et il y a lieu de penser qu'elles continueront de progresser selon le rythme de croissance de notre économie.

A cet égard, mon gouvernement s'est efforcé, avec le concours d'entreprises privées, d'augmenter encore les importations des produits primaires en provenance des pays en voie de développement, grâce à une coopération économique et technique avec ces pays, en vue d'améliorer la commercialisation de leurs produits exportables. C'est ainsi que nous coopérons avec les pays en voie de développement, en particulier ceux de l'Asie du Sud-Est, avec lesquels le Japon entretient d'étroites relations, afin de développer et de renforcer la capacité concurrentielle internationale de leurs produits primaires et de nous assurer un approvisionnement suffisant en produits dont nous avons besoin. Ce type de coopération, que nous appelons le « plan de développement et d'importation », vise à réaliser une combinaison organique des exportations en provenance des pays en voie de développement et des importations de mon pays. Ce plan, avantageux pour les deux parties, s'est révélé très efficace pour favoriser le développement économique et les exportations de ces pays en voie de développement.

Étant donné l'augmentation récente de la part des pays développés dans nos importations de produits de base, mon gouvernement encourage les achats aux pays en voie de développement en tirant le meilleur parti possible de ce plan. Il faut espérer que seront examinées plus à fond les possibilités de coopération avec les institutions financières internationales et les autres pays développés en vue de favoriser de tels programmes de développement.

Pour assurer l'expansion des exportations de produits de base des pays en voie de développement, il est nécessaire qu'en contrepartie des efforts faits par les pays développés pour augmenter la demande, les pays en voie de développement fassent des efforts correspondants pour améliorer la qualité et abaisser le coût de leurs produits primaires.

Il faudrait également que l'on s'efforce de conclure des accords internationaux sur les produits

de base, accords concernant chacun un produit particulier. Le Japon a adhéré à divers accords internationaux sur des produits de base et continuera à suivre cette politique dans l'avenir. Nous pensons cependant, pour les raisons que nous avons déjà données, que l'on devrait chercher à conclure, dans le cadre de la Conférence, des accords concernant principalement les produits tropicaux.

De plus, pour être efficaces, ces accords sur les produits de base devraient avoir une portée générale pour assurer la participation de tous les principaux pays exportateurs ou importateurs des produits en question.

Il convient également de souligner qu'insister excessivement sur un relèvement artificiel des prix aboutirait à faire supporter aux principaux pays importateurs une charge excessive.

En outre, un tel relèvement artificiel des prix, qui s'étendrait sur une longue période et concernerait une grande variété de produits, pourrait affaiblir l'influence des facteurs qui stimulent l'accroissement de la productivité, et pourrait même amener une réduction du volume des échanges en entraînant un déplacement de la demande vers les produits synthétiques ou les produits de remplacement.

Ma délégation reconnaît volontiers que les exportations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis jouent un rôle important dans les progrès de l'industrialisation des pays en voie de développement. Il est certain que le développement de la production de marchandises exportables dans les pays en voie de développement exigera des efforts soutenus de la part de ces derniers, et une coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement. La Conférence est saisie d'une proposition tendant à l'octroi unilatéral de préférences par les pays développés pour toute la gamme d'articles manufacturés et semi-finis exportés par tous les pays en voie de développement. De l'avis de mon gouvernement, une telle mesure ne peut être réellement efficace que si tous les pays développés l'appuient et l'acceptent. De même, il est douteux que l'on puisse assurer une répartition équitable des avantages entre les pays en voie de développement si la Conférence ne tient pas compte, lors de l'examen de cette question, de l'existence, dans certains des pays en voie de développement, d'industries d'exportation qui ont déjà atteint leur plein développement et sont capables de soutenir la concurrence sur le marché mondial. C'est pourquoi mon gouvernement estime que cette proposition doit être étudiée avec la plus grande attention et la plus grande prudence. En outre, on a dit que la prolifération et la perpétuation de groupements préférentiels indépendants pourraient léser les intérêts des pays en voie de développement qui ne font pas partie de ces groupements. Mon gouvernement estime que ces effets défavorables devraient être limités le plus possible dans

l'intérêt de l'ensemble des pays en voie de développement. Compte tenu de ces considérations, ma délégation est tout à fait prête à étudier et à examiner avec réalisme et objectivité toutes les propositions qui pourront être présentées en vue de développer les exportations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis des pays en voie de développement.

Les pays industriels avancés ont aidé les pays en voie de développement dans leurs efforts de développement, en leur accordant une assistance économique. Bien que gêné par divers facteurs, le Japon, pour sa part, a accordé, et continuera d'accorder, une assistance économique et technique dans toute la mesure où ses ressources économiques le lui permettent. Nous avons l'intention de favoriser l'expansion des exportations des pays en voie de développement au moyen d'une coopération économique efficace, dans le cadre de laquelle sera exécuté le plan de « développement et d'importation » dont j'ai déjà parlé, et au moyen d'entreprises communes et d'une coopération technique.

La prospérité économique du monde dépend de la solution des problèmes des pays en voie de développement. C'est pourquoi mon pays attache une grande importance, sur le plan politique, au fait qu'il s'est manifesté un intérêt général et croissant, au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, pour ce qu'on est venu à appeler « le problème du Nord et du Sud ».

Nous sommes convaincus que la paix et la prospérité, sur le plan régional et sur le plan mondial, ne peuvent être assurées d'une façon durable que si les peuples qui se trouvent à des stades de développement économique différents parviennent à une compréhension mutuelle plus grande et nouent des relations de coopération plus étroites. Cette possibilité est envisagée dans la Charte des Nations Unies, et la présente Conférence doit être considérée comme le premier jalon dans la voie de mobilisation des efforts internationaux dans ce sens.

Il est peut-être trop tôt pour prévoir, dès à présent, le résultat final et concret de la Conférence sur le commerce et le développement. Mais on peut prédire à coup sûr que les problèmes que posent le commerce et le développement des pays en voie de développement requerront l'attention constante des Nations Unies, et nous sommes pleinement convaincus que, durant ces délibérations, nous devrions avoir toujours présente à l'esprit la nécessité d'utiliser et de développer dans toute la mesure possible les mécanismes internationaux existants, y compris les divers organes des Nations Unies elles-mêmes.

Je voudrais, pour conclure, exprimer l'espoir sincère que cette Conférence favorisera le développement de la compréhension et de la coopération entre les nations, de telle sorte qu'à l'avenir

nos relations économiques soient placées sous le signe de l'harmonie et de la coopération.

J'espère sincèrement qu'il nous sera possible, à

tous, pays en voie de développement et pays développés, de bénéficier également, dans un proche avenir, des avantages de cette harmonie et de cette coopération.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. J. G. KIANO,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU KENYA

à la dixième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

Cette Conférence est un événement vraiment historique. Nous nous sommes réunis en ces lieux pour déclarer la guerre à la misère, à l'indigence et aux rivalités économiques, qui n'ont cessé de creuser le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement. Nous nous sommes réunis ici pour chercher les moyens de combler ce fossé, afin que notre lutte pour le respect universel des droits de l'homme nous permette de donner à chaque individu quelles que soient sa couleur, sa race ou sa nationalité, de quoi se nourrir convenablement, de quoi se loger correctement et un minimum des services sociaux essentiels.

Avant d'exprimer les vues de mon gouvernement sur la tâche difficile que nous aurons à accomplir au cours de cette Conférence, je tiens à vous présenter, Monsieur le Président, les félicitations les plus sincères de ma délégation pour votre élection unanime à la présidence de cette Conférence historique. L'esprit d'unanimité qui s'est ainsi manifesté lors de votre élection et de celle des autres membres du Bureau a la valeur d'un présage des plus réconfortants. Je suis certain que, sous votre direction, cette volonté de trouver des solutions concertées aux problèmes que nous serons appelés à examiner continuera de se manifester tout au long de nos délibérations.

Le Kenya est un pays dont l'existence en tant que nation indépendante se compte encore en mois et non en années. Nous avons accédé à l'indépendance il y a à peine trois mois. Cependant, pour résoudre nos problèmes économiques, nous devons pratiquement faire face à toutes les difficultés que rencontrent les autres pays en voie de développement. Ces difficultés ont été fort bien décrites par les orateurs précédents et notre secrétaire général, M. Prebisch, les a brillamment résumées dans le rapport qu'il a préparé à notre intention.

J'éviterai donc de répéter ce qui a déjà été dit,

sauf lorsqu'il me paraîtra nécessaire de mettre l'accent sur un point particulier.

Il arrive souvent aux économistes, et je suis l'un d'entre eux de tomber d'accord sur la nature du problème qu'ils sont appelés à résoudre, mais d'avoir des vues radicalement opposées quant à la solution à adopter. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi au cours de la présente Conférence, bien qu'un très grand nombre d'entre nous soient des économistes. Ma délégation estime que les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement ont été admirablement définis. Elle a également pris note avec reconnaissance de la sympathie exprimée par tous les orateurs. Nous pensons donc qu'il existe de fort grandes chances d'accord. Toutefois, le plus réconfortant pour nous est qu'il ait été généralement reconnu que nous ne demandons pas la charité, mais bien des mesures qui sont dans l'intérêt de l'économie du monde entier, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en voie de développement. Ma délégation est très satisfaite de le constater, et elle a bon espoir, car elle se rend compte que l'attitude des gouvernements et de l'opinion publique à l'égard de la notion d'interdépendance économique a beaucoup évolué. Nous sommes particulièrement heureux de noter que l'on a pris conscience de la nécessité d'accroître les possibilités d'échanges en vue d'élever le niveau de vie de la population dans les pays en voie de développement. J'espère que la volonté politique d'aboutir à ce résultat prend déjà naissance.

Devant autant de preuves de bonne volonté, il est peut-être permis de s'étonner de l'apparente lenteur des progrès. Nous concédons volontiers que les pays en voie de développement sont souvent impatients et, à notre avis, avec raison. De nombreuses conférences ont déjà été tenues sur la question du développement économique. De nombreuses résolutions ont été adoptées, de nombreuses

déclarations ont été faites d'année en année, et pourtant, nos économies continuent d'éprouver des revers croissants. Nous avons eu notre part de déceptions, et j'espère que l'urgence des problèmes sera mieux comprise au cours de la présente Conférence. Les rapports des spécialistes et les manuels d'économie politique continuent de parler d'un revenu annuel par habitant de 30, 60 ou même 100 dollars dans les pays en voie de développement, mais ces statistiques ne permettent pas de se rendre compte des très dures conditions de vie qui sont celles de millions de gens dans ces pays. Il y a des millions d'être humains qui n'ont tout simplement aucun revenu. Ils ne savent pas qui leur procurera leur prochain repas, ni où ils reposeront leur tête à la nuit tombante. Ils n'ont aucune part du revenu par habitant indiqué dans les manuels d'économie politique. Et pourtant, ces hommes et ces femmes ont hâte de participer au développement économique dans leur pays et de gagner leur vie dans un emploi productif. Par exemple, au cours de la lutte menée pour l'indépendance du Kenya sous la direction de notre grand Premier Ministre, M. Jomo Kenyatta, nous avons adopté la devise, aujourd'hui fameuse, de *Uhuru na Kazi*, qui signifie « Liberté et Travail ». Cet appel que nous avons lancé a été très largement entendu et le peuple du Kenya ne demande qu'à profiter de toutes les possibilités de travail qui lui sont offertes pour contribuer à la croissance économique du pays en augmentant la production nationale.

Trop souvent, cependant, nos efforts sont contrariés sur le plan international par ceux qui, tout en prétendant admettre la nécessité d'un développement économique accru, semblent éprouver certaines difficultés à traduire ces nobles principes dans les faits. Ceux-là me rappellent une certaine dame qui passait pour avoir un cœur d'or, mais qui avait toutes les peines du monde à transformer cet or en menue monnaie pour les dépenses quotidiennes. Je reconnais que les problèmes dont la présente Conférence est saisie sont fort complexes, mais il serait tragique que les commissions, qui sont chargées de trouver des solutions à ces problèmes et doivent faire preuve de dévouement et de générosité, nous disent dans dix semaines qu'elles comprennent parfaitement les problèmes qui se posent, mais ne peuvent se mettre d'accord sur la manière de les résoudre.

Je passe maintenant aux aspects pratiques de la question et, à ce sujet, je tiens à dire ceci : les pays en voie de développement ont accepté l'idée d'accélérer leur développement en planifiant leur économie. A cet égard, le problème principal qui se pose découle des fluctuations des prix de vente de leurs produits agricoles. Je ne tiens pas à répéter ce qui a déjà été dit, mais il faut souligner que, si les prix de nos produits agricoles ne sont pas stabilisés, il nous sera très difficile d'exécuter le programme de développement que nous nous som-

mes fixé. Il me semble qu'à mesure que progresse l'industrialisation dans les pays développés, les communautés agricoles perdent du terrain dans la course au développement économique. Je n'ai pas l'intention d'examiner ce problème complexe en détail, mais il ne fait pas de doute qu'il y a un rapport entre cette situation et celle du producteur de produits primaires dans les pays en voie de développement. Le fait que les pays développés sont fermement décidés à trouver des solutions pratiques aux problèmes de leur propre agriculture donne à penser que, si l'on y met la bonne volonté nécessaire, il ne doit pas être trop difficile de résoudre les problèmes relatifs à nos produits de base au cours de la présente Conférence. Pour pouvoir exécuter nos plans de développement, nous devons obtenir des prix stables et rémunérateurs.

Le Kenya a une économie agricole diversifiée qui produit à la fois des produits tempérés et des produits tropicaux ; cette économie est susceptible d'une expansion rapide. Nous avons lancé récemment un programme de développement des récoltes commercialisables, et nous comptons bien qu'avec la mise en œuvre de nos plans ambitieux de repeuplement rural, il nous sera possible d'accroître la production d'un grand nombre de produits. Partant, si nous réussissons à éviter les dangers de la monoculture, la diversité même de notre production, rendue possible par la variété des sols et des climats dans notre pays, marque bien la complexité des problèmes auxquels nous aurons à faire face. De nombreux pays en voie de développement, dont le nôtre, notent avec satisfaction qu'une attention particulière est accordée aux produits tropicaux, mais nous devons également nous intéresser au sort de certains produits tempérés, tels que le beurre et la viande, de la vente desquels dépendent les revenus de bon nombre de nos agriculteurs. Dans le domaine des produits qui caractérisent principalement la production agricole des zones tempérées, le Kenya, en concurrence directe avec certains pays développés, fait figure de nain à côté de ces géants du commerce international. D'autre part, nous cultivons des produits tels que le pyréthre, qui se heurtent encore à des barrières douanières dans de nombreuses parties du monde. Ce genre de barrières artificielles à l'encontre des produits des pays en voie de développement devra disparaître si l'on veut que la présente Conférence ait une utilité pratique.

En moyenne, environ 90 p. 100 de notre production totale provient du secteur agricole, mais le Kenya ne fournit aucun produit en quantité suffisante pour lui permettre d'influer d'une façon quelconque sur les cours mondiaux. Même si notre production triplait ou quadruplait, nous ne pourrions jamais devenir un pays fournisseur capable d'influencer les prix sur le marché mondial par sa politique. Nous sommes ainsi à la merci des fluctuations des prix des produits de base sur les marchés d'exportation dont nous avons besoin pour assurer

notre existence. D'une part, nous encourageons notre peuple à produire de plus en plus dans l'espoir d'accroître nos recettes en devises étrangères en vue de poursuivre notre développement. D'autre part, les efforts que nous faisons pour vendre une production accrue sont en grande partie réduits à néant par la structure actuelle du commerce international ou par le régime fiscal de certains pays, ou encore par des pratiques commerciales restrictives qui permettent de manipuler les prix de vente intérieurs de manière à réglementer, et parfois à réduire, la demande des consommateurs. L'Accord international sur le café offre un exemple frappant de nos difficultés. Le Kenya est devenu partie à cet accord parce qu'il ne pouvait faire autrement, mais après avoir encouragé nos agriculteurs, avant la signature de l'Accord, à planter davantage de café, nous nous trouvons dans une situation pénible : on nous demande à présent de limiter les nouvelles plantations. Cependant, le café est notre principal produit d'exportation. En limitant notre production de café, nous compromettons notre situation économique ; or, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Kenya étant un petit pays, il est probable que quelle que soit la quantité de café qu'il produit, ses exportations n'auront aucune répercussion sur les cours mondiaux de ce produit. Il importe donc d'envisager des arrangements particuliers pour les petits pays dont la production totale de certains produits influe peu ou pas du tout sur les cours mondiaux, mais dont l'économie dépend de l'exportation de ces produits. J'ajouterai que les accords internationaux sur les produits de base qui se fondent uniquement sur un système de contingentement des exportations peuvent comporter des restrictions de production qui entraînent des conséquences désastreuses pour l'économie de certains pays en voie de développement.

A mon avis, un des moyens de résoudre les difficultés économiques de ce genre auxquelles ont à faire face les producteurs de produits primaires serait de faciliter l'accès de leurs produits sur les grands marchés du monde. Il faut pour cela imaginer un moyen d'atténuer ou de mettre fin au protectionnisme agricole désormais traditionnel des pays industrialisés, et qui touche non seulement les produits agricoles tempérés, mais également les produits tropicaux. L'accès aux marchés étrangers présente une importance croissante pour le Kenya ; c'est pourquoi mon gouvernement se félicite des efforts qui ont été faits au cours de négociations tarifaires successives en vue d'éliminer les barrières commerciales. A cet égard, nous sommes heureux que les négociations Kennedy offrent la perspective d'une nouvelle libéralisation des échanges. Mais, quel que soit le succès de ces négociations, elles ne pourront résoudre tous les problèmes, et il serait vain de prétendre que l'accès de leurs produits sur les marchés extérieurs, même s'il était libre de toute entrave, puisse assurer aux producteurs de produits primaires la rémunération

de leur travail à laquelle ils ont droit sans qu'il soit nécessaire de reviser radicalement les principes économiques classiques relatifs au jeu de l'offre et de la demande. Il est désormais absolument nécessaire de conclure des arrangements spéciaux en vue de maintenir les prix à l'exportation des produits agricoles à un niveau raisonnablement élevé et d'en assurer la stabilité. Point n'est besoin que je passe longuement en revue tous les problèmes relatifs aux produits agricoles. Mon gouvernement espère que l'on fera tout le possible au cours de cette Conférence pour trouver une solution à ces problèmes.

Comme tous les autres pays en voie de développement, le Kenya a la ferme intention de diversifier davantage son économie grâce à des programmes d'industrialisation qu'il juge nécessaires pour sauvegarder l'équilibre de sa balance des paiements en substituant des produits nationaux aux produits importés, en exportant des articles manufacturés et semi-manufacturés et en créant des emplois pour une population croissante. Les investissements sont une des conditions préalables à toute industrialisation ; or, comme chacun sait, il existe une concurrence très vive dans ce domaine. Trop souvent, dans les pays en voie de développement, nous sommes à la merci d'investisseurs étrangers éventuels qui connaissent bien le caractère urgent de nos besoins et qui, en excitant les rivalités entre pays, espèrent obtenir et souvent obtiennent de nous des concessions que nous ne pouvons pas vraiment nous permettre d'accorder. En conséquence, les avantages que nous tirons de ces investissements sont souvent minimes comparés à ce qu'ils rapportent à ces investisseurs d'outre-mer. Ces derniers justifient leur attitude par les risques élevés que comportent, selon eux, les investissements de ce genre. Je ne cherche pas à justifier l'instabilité politique (du reste, la situation politique du Kenya est on ne peut plus stable à l'heure actuelle), mais il semble que l'on ne reconnaisse pas assez un fait : la prétendue menace d'instabilité et les prétendus éléments de risque découlent dans une large mesure de la misère et du sous-emploi qui sont très répandus dans les pays en voie de développement. Ce serait mettre la charrue devant les bœufs que d'exiger une stabilité politique absolue dans un pays en voie de développement avant de procéder à tout investissement. A cet égard, je voudrais faire deux suggestions. Premièrement, il existe d'excellentes raisons d'établir des normes internationales en ce qui concerne les avantages à consentir pour stimuler les investissements et les concessions à accorder. Ces normes permettraient aux pays en voie de développement de mettre fin à la concurrence implacable, dont je viens de parler, à laquelle ils se livrent actuellement pour obtenir des investissements. En second lieu, il y aurait lieu d'envisager la création de sources d'investissements contrôlées sur le plan international pour les secteurs tant public que privé, de façon que les pays en voie de développement ne soient

plus à la merci des spéculations d'investisseurs étrangers individuels. Je suis parfaitement conscient du rôle important que jouent les investisseurs privés étrangers dans le développement de nos pays, mais j'estime que, pour compléter la contribution qu'ils apportent, il serait très utile de créer un mécanisme international dans le domaine des investissements. Vous vous souviendrez peut-être que dans certains pays industrialisés, des mesures ont été prises ou sont prises actuellement par les gouvernements de ces pays pour encourager les industries à s'installer dans les régions les plus défavorisées de leur territoire. Ma suggestion vise l'application de ce principe à l'échelle internationale.

Certaines personnes se plaisent à invoquer la formule *Trade, not Aid*. D'autres pensent peut-être que, du fait qu'ils contribuent à stabiliser les prix des produits agricoles à un niveau élevé, ils peuvent se permettre de laisser de côté la question de l'assistance. Mon gouvernement estime que ces deux questions doivent être traitées séparément. Lorsqu'on parle de commerce, de stabilisation des prix, d'accès aux marchés et de régime exceptionnel ou préférentiel en faveur des pays en voie de développement, on ne parle pas d'aide financière ni d'assistance technique. Ma délégation pense que jusqu'à ce que les solutions recommandées par cette Conférence soient mises en œuvre (et j'espère qu'elles le seront), nous ne pourrions nous passer ni du commerce, ni de l'assistance. J'estime qu'on ne doit pas escamoter l'assistance sous prétexte du développement des échanges ou vice versa.

Je me félicite de ce que, dans la déclaration très clairvoyante qu'il a faite à l'ouverture de la Conférence, notre secrétaire général ait, parmi les questions à examiner dans le domaine du commerce indivisible, mentionné tout spécialement les taux du fret. J'aimerais attirer l'attention sur un aspect de ce problème qui est un sujet de préoccupation très réel pour les pays en voie de développement : la structure des tarifs actuels donne parfois l'impression d'être un moyen de subventionner nos concurrents des pays développés sur les marchés d'exportation. Je citerai en exemple le tarif appliqué à l'Est africain, où notre industrie exportatrice de ciment, qui est aussi récente que dynamique, doit payer pour la traversée de l'Océan indien des frets qui sont presque le double de ceux qui s'appliquent à la traversée de cet océan en sens inverse, les bénéficiaires des tarifs réduits étant un ou

deux pays hautement développés. Il nous est difficile de croire que ces écarts sont dus à la seule différence entre la densité du trafic dans les deux sens. J'espère que la Conférence accordera une attention particulière à cette question.

Enfin, je voudrais parler maintenant de la question des dispositions qu'il est nécessaire de prendre sur le plan institutionnel pour mettre en œuvre les mesures que nous espérons voir adopter par la Conférence. Tout en reconnaissant les mérites du GATT, dont nous sommes récemment devenus une des Parties contractantes, nous pensons qu'il ne sert à rien de passer sous silence le fait que l'on est généralement mécontent des progrès accomplis en ce qui concerne l'adoption des mécanismes du GATT aux besoins des pays en voie de développement. C'est pourquoi je tiens à dire, dès maintenant, que nous sommes enclins à appuyer la création d'une nouvelle organisation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En fait, l'absence d'une telle organisation constitue une curieuse lacune dans le système qui réunit les nombreuses et très utiles institutions spécialisées de l'ONU. Si cette organisation pouvait s'inspirer de la précieuse expérience acquise par le GATT, on ne pourrait que s'en féliciter. C'est là notre manière de voir pour l'instant, mais nous n'excluons pas la possibilité de modifier les dispositions du GATT, au cas où l'on parviendrait à se mettre d'accord sur les modifications qu'il convient de lui apporter pour répondre aux besoins réels des pays en voie de développement. Nous pensons également qu'à l'occasion d'une modification des dispositions du GATT il serait très souhaitable d'introduire dans l'Accord un chapitre distinct en vue de faciliter la participation des pays à économie planifiée. Ma délégation est prête à accepter des propositions sur ce point, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, voyons d'un bon œil la création d'une organisation internationale du commerce en tant qu'institution spécialisée de l'ONU.

Lorsque le Kenya a accédé à l'indépendance, notre grand chef, Jomo Kenyatta, a ajouté un mot au vocabulaire international. Ce mot est *Harambee*; il est inscrit sur notre blason. Il signifie « Soyons solidaires ». J'espère que tout au long de la présente Conférence nous nous efforcerons de trouver une solution aux problèmes auxquels nous avons à faire face dans un esprit *Harambee*, dans un esprit de solidarité.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. KHALIFAH EL-GHUNEIM,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU KOWEIT.**

à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : anglais]

Permettez-moi en premier lieu de féliciter M. Kaissouni pour son élection au poste de Président de cette conférence internationale ; et permettez-moi d'exprimer aussi la satisfaction qu'éprouve ma délégation à participer à ces débats. Je désire affirmer ici que mon gouvernement envisage la réunion de cette Conférence comme un événement de la plus grande importance, non seulement pour les pays en voie de développement, dont les populations constituent les deux tiers de l'humanité, mais aussi pour le progrès de l'économie mondiale et pour l'établissement d'une meilleure compréhension entre les nations. Je voudrais aussi féliciter M. Prebisch pour son rapport excellent et complet.

Cette Conférence représente l'aboutissement des efforts déployés par les pays en voie de développement (efforts dont elle bénéficie, afin d'appeler l'attention du monde entier sur les difficultés et sur l'injustice qui résultent de la détérioration du prix des produits primaires exportés et de l'augmentation incessante du prix des articles manufacturés. Parallèlement, les pratiques adoptées actuellement dans le commerce international tendent à favoriser le développement des pays déjà développés.

Le commerce international devrait être un moyen plus efficace de développement économique pour que les pays en voie de développement puissent donner un rythme plus rapide à leur croissance économique.

Mon pays espère que cette Conférence entreprendra d'atteindre les objectifs formulés dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la stabilité politique et économique du monde tout entier, entreprise qui exige que les pays développés apportent une contribution plus substantielle dans leur aide aux pays en voie de développement si l'on veut éliminer les obstacles à leur progrès, car il est évident qu'un retard dans le développement d'une région du globe ne manque pas d'avoir une répercussion sur celui des autres régions.

Le pétrole est l'un des principaux produits primaires de plusieurs Etats du Moyen-Orient ; comme dans le cas des autres produits primaires, ses prix n'ont cessé de diminuer et, cependant, à la différence des produits primaires d'origine agricole, le pétrole est une richesse qui s'épuise et ne peut être renouvelée.

En parlant du pétrole, je dois souligner à quel point ce produit est important pour le progrès,

présent et futur, de mon pays ; il fournit 95 p. 100 de notre revenu total. La pratique de prix inéquitables se traduit par une perte nationale dont la population de la région se ressentira profondément, puisque son développement économique est tributaire de production pétrolière et puisqu'elle s'efforce de mettre en valeur cette richesse et d'en tirer le plus grand profit. Au cours de la période 1959-1963, les pays de cette région ont subi de grandes pertes par suite de la diminution des prix du pétrole. Pendant ce temps, les prix des articles manufacturés nécessaires à leur développement économique de la région ont continué à augmenter. L'économie des pays exportateurs de pétrole a souffert des effets défavorables de la diminution des prix du pétrole. Cette situation les a conduits à créer l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en vue d'empêcher une nouvelle réduction des prix, de coordonner la solution des problèmes du pétrole des pays membres et de protéger leurs intérêts légitimes sans mettre en péril les investissements étrangers.

Quels que soient les arguments qui peuvent être avancés pour expliquer les réductions que je viens de mentionner, ils ne peuvent être que des justifications présentées par certains intérêts qui sont en discordance avec notre époque et qui ne font guère cas de la résolution prise par nos pays de favoriser et de développer leurs économies.

Le Koweït, qui a récemment accédé à l'indépendance, a entrepris au cours des quelques dernières années la mise en œuvre d'un programme social et économique complet en vue d'augmenter le bien-être de sa population. Mon gouvernement poursuit de façon continue l'étude des moyens et des possibilités d'industrialiser le pays et de favoriser son expansion économique. Nous avons, néanmoins, pleinement conscience de notre responsabilité et de nos devoirs envers les autres pays en voie de développement et nous nous rendons également compte du rôle qui doit être le nôtre dans le domaine de la coopération internationale. Mon pays n'impose pas de restrictions au commerce extérieur et il n'a pas édifié de barrières douanières, ni fixé de contingents d'importation.

Je pense exprimer l'opinion de tous les représentants présents dans cette salle en disant que nous fondons de grands espoirs sur les résultats de cette Conférence et que nous nous sommes réunis ici,

guidés par la nécessité d'entreprendre, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une action qui nous permettra d'apporter des solutions équitables aux problèmes qui se posent dans le domaine du commerce international et dont l'existence met obstacle au progrès économique.

En outre, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'accroître sous tous ses aspects l'assistance technique aux pays en voie de développement et que

ceux-ci doivent obtenir des institutions spécialisées des Nations Unies, aussi bien que des pays évolués, les conseils qui les aideront à mettre en pratique des plans de développement économique; il faut tirer les verrous et ouvrir toutes grandes les portes pour que les pays en voie de développement, qui en ont le désir et la volonté, puissent s'engager sur la voie qui mène au progrès, à la prospérité et à la paix.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. NGON SANANIKONE,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS,
CHEF DE LA DÉLÉGATION LAOTIENNE,

à la vingt-troisième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : français]

Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux honorables délégués qui m'ont précédé à cette tribune pour présenter à M. Kaissouni, au nom de la délégation du Laos, mes bien sincères félicitations pour son élection à la présidence de la présente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Je tiens aussi à adresser nos remerciements au Gouvernement fédéral suisse et à cette belle ville de Genève pour l'accueil qui nous est réservé ici même.

Je voudrais ensuite, dans cette déclaration, souligner en quelques mots les difficultés que connaît mon pays, et évoquer certains problèmes que nous allons avoir à étudier au cours des semaines qui viennent.

Malgré les efforts que nous avons fournis, tant sur le plan national qu'international, mon pays a été ces dernières années, et est encore aujourd'hui, le théâtre de conflits entre des idéologies diverses. L'année qui vient de s'écouler a encore été une année d'épreuves : guerre civile, insécurité, troubles divers, entraînant avec eux leur cortège habituel de misères rendant difficile la circulation des biens et des personnes, et paralysant le développement économique du pays.

Cette situation nous rend tributaires de l'aide étrangère. Pour être efficace, celle-ci doit être massive et ne pourra aller en diminuant qu'au fur et à mesure de l'amélioration de notre situation économique. Nous sommes pleinement conscients de l'effort qui est fait en notre faveur. Nous avons tenu, de notre côté, à participer à cet effort en mettant en œuvre un plan de développement éco-

nomique et social qui doit permettre au cours des années qui viennent d'utiliser nos ressources et d'augmenter notre potentiel économique. Les projets de ce plan sont très vastes : ils s'étendent à tous les domaines : social, culturel, agricole, minier, industriel, etc. Les premiers résultats sont encourageants, mais pendant de nombreuses années encore, nous aurons besoin non seulement de l'aide financière et technique des pays amis, mais aussi d'une aide financière internationale.

Nous avons, par ailleurs, procédé avec le concours des pays amis à une réforme monétaire, dont le but essentiel est la stabilisation du cours de notre monnaie et la création de conditions favorables aux investissements et à la relance de notre économie. Les principales caractéristiques de cette réforme résident dans la fixation de la nouvelle parité de la monnaie nationale à 240 Kip au lieu de 80 pour un US dollar à compter du 1^{er} janvier 1964, dans la création d'un marché libre des changes et dans l'institution d'un fonds de stabilisation des changes.

Cette réforme s'accompagne également d'une politique budgétaire rigoureuse et de mesures d'austérité qui doivent permettre d'obtenir l'équilibre du budget national.

Notre pays dispose d'importantes ressources agricoles, minières et forestières, mais par suite des circonstances et du fait que notre pays n'a pas d'accès direct à la mer, nos coûts de production sont élevés. Les frais de transport et de transit sont très lourds, et les produits que nous pourrions exporter sont souvent les mêmes que ceux de nos voisins plus favorisés par leur situation géographique et techniquement mieux organisés que nous.

Ce problème de l'accès à la mer est vital pour nous. Il conditionne non seulement les prix des produits que nous pouvons exporter, mais aussi ceux des denrées de première nécessité et du matériel que nous importons.

Il a fait l'objet de nombreuses conventions et traités. La Convention de Barcelone du 20 avril 1921 précise dans son préambule « qu'il importe de proclamer et de régler le droit de libre transit comme un des meilleurs moyens de développer la coopération entre les Etats ».

De son côté, la Charte de La Havane sur le commerce international de mars 1948 stipule que les frais et conditions imposés pour le trafic en transit doivent être équitables eu égard aux conditions du trafic.

La réunion ministérielle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAO) sur la coopération économique, tenue à Manille en décembre 1963, a évoqué ce problème et prié son Secrétaire exécutif de préparer un projet de Convention sur le droit illimité des pays sans accès à la mer aux facilités de transport et de transit en s'inspirant de la Convention de Barcelone, mais en l'amplifiant et en la modernisant. La Conférence de Téhéran qui vient de se terminer a repris également cette importante question.

Pays sous-développés, sans accès à la mer, le Laos souhaite que les résolutions adoptées à Manille et à Téhéran permettent d'aboutir dans un esprit de coopération internationale, à une diminution des coûts de transport et de transit et à l'obtention des facilités les plus larges dans les opérations de transit. Comme je l'ai dit, ces deux facteurs sont indispensables aux pays intérieurs, comme le nôtre, pour rendre compétitifs leurs produits d'exportation et abaisser les prix de revient de leurs produits importés.

Je me joins aux représentants de l'Inde, de l'Afghanistan, de la Bolivie et du Népal qui m'ont précédé à cette tribune pour souhaiter que cette question fasse sans tarder l'objet de l'examen d'une commission spéciale. Je voudrais seulement signaler que mon pays serait heureux de voir adopter les décisions suivantes :

— Que des pays de transit fournissent des moyens de transport suffisants pour accélérer les opérations de transit, principalement pour les denrées périssables;

— Qu'ils autorisent les intéressés à se charger du transport et du transit, s'ils le désirent, avec les moyens de leur choix;

— Que les tarifs de transport et de transit, ainsi que les autres redevances appliquées aux marchandises en transit, ne soient, en aucun cas, supérieurs à ceux qui sont appliqués au trafic local correspondant.

Je pense qu'une coopération est d'autant plus facile que les pays de transit sont en général les principaux fournisseurs des pays qui n'ont pas accès à la mer. Cette forme de coopération ne pourrait qu'améliorer les relations de bon voisinage et les échanges entre les pays d'une même région.

Je voudrais aussi dire un mot d'un problème qui a été évoqué au cours des réunions préparatoires de cette Conférence. C'est celui du bilatéralisme, qui entraîne pour certains pays l'obligation d'utiliser dans des pays déterminés les crédits qui leur seront octroyés par des pays développés. Il arrive que les prix payés soient supérieurs à ceux pratiqués sur d'autres marchés et que la qualité des produits offerts ne convienne pas toujours aux goûts et aux habitudes des acheteurs.

Je conçois parfaitement que les pays en voie de développement tributaires d'aides extérieures, comme c'est notre cas, puissent difficilement émettre des observations sur cette question. Cependant, mon pays serait favorable à l'élaboration d'une politique économique internationale permettant les échanges avec tous les pays du monde, et souhaiterait la création d'une organisation internationale du commerce.

Enfin, l'ordre du jour prévoit d'étudier la possibilité de réduire progressivement et d'éliminer les obstacles et les restrictions qui entravent les exportations des pays en voie de développement, sans qu'ils aient à accorder de concessions à titre de réciprocité.

Pour notre part, et comme j'ai eu l'occasion de le dire, nos coûts de production sont élevés en fonction des frais de transport et de transit que nous avons à supporter pour évacuer nos produits. De ce fait, c'est surtout à l'échelon régional et mieux sous-régional que nous pouvons espérer les écouler, et cela d'autant mieux que nos voisins sont pour nous des fournisseurs de produits manufacturés et de produits de première nécessité qui nous font défaut. Je pense donc que c'est dans cette voie qu'il faudrait étudier les mesures à prendre pour favoriser les échanges et coordonner les politiques commerciales.

Je désire en terminant m'associer aux vœux qui ont été formulés pour le plein succès de la Conférence.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. FOUAD AMMOUN,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DU PLAN,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU LIBAN,

à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : anglais]

Votre élection à la présidence de cette Conférence, monsieur le Président, est un témoignage éclatant de l'estime que vous avez acquise au sein d'une élite mondiale dont vous êtes une des brillantes illustrations. Ce témoignage confirme celui que vous avait accordé, il y a deux ans au Caire, la Conférence des pays en voie de développement. Il revêt aujourd'hui, par le nombre et la qualité de ceux qui l'expriment, une ampleur sans précédent. Ainsi qu'il en a été dans le passé, vous mènerez, par vos sages conseils soutenus par de vastes connaissances et une expérience solidement établie, nos travaux au succès qu'en attend le monde attentif et plein d'espoir.

Je voudrais vous exprimer la satisfaction profonde de mon gouvernement à la suite de l'élection d'un de ses représentants, M. Georges Hakim, comme Rapporteur de la Conférence. Economiste de grande réputation et diplomate de grand talent, il a longtemps servi son pays avec distinction. Il inettra, j'en suis persuadé, avec non moins d'intelligence et de zèle, ses qualités éminentes au service de la communauté internationale. En lui en donnant l'occasion, vous lui avez conféré un honneur qui rejaillit sur le Liban, de tout temps ouvert à la coopération entre les nations. Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Cette Conférence, avec les objectifs qu'elle s'est assignés, annonce une ère nouvelle dans les relations entre les hommes.

Sans doute n'est-il point d'assises internationales qui aient jamais réuni autant de pays, ou aient été le lieu de rencontre de doctrines si diverses et pourtant conciliables.

Mais l'importance de cette Conférence et sa place prépondérante dans le déroulement de l'histoire du monde réside, à n'en pas douter, dans son objectif principal, à savoir, le développement : développement économique étendu à toutes les nations du globe, avec ses conséquences politiques et sociales illimitées et son influence évidente sur le progrès humain universel. Faut-il rappeler que plus de cinquante nations, ici représentées, ont acquis depuis peu leur indépendance, et que ces nations aspirent, avec la même force et la même détermination qui les ont animées dans la conquête de leur liberté politique, à occuper leur place équitable et digne dans la vie économique et sociale, dans la vie tout court.

Combien grand, en effet, est l'écart dans ce domaine entre ces nations, auxquelles s'ajoute un certain nombre d'autres, s'échelonnant depuis l'Asie et l'Afrique jusqu'en Amérique, et celles qui, pour la plupart, ont pendant des siècles présidé à leurs destinées.

On se souvient d'une statistique, statistique tragique, qu'ont établie les Nations Unies dans les années que nous vivons, selon laquelle le monde se partage en trois catégories d'êtres humains, égaux en nombre, mais combien différents de condition : quel triste état, en effet, que celui d'un monde où l'on compte un milliard de rassasiés, un milliard de mal nourris, un milliard d'affamés !

Chacun de nous connaît sa place dans ce sombre classement. Mais si nous sommes, à quelque catégorie que nous appartenions, réunis dans cette enceinte, c'est, j'en suis persuadé, pour nous entraider à nous dégager de cette situation indigne de l'humanité. Et je ne suis pas moins convaincu, qu'animés d'une égale bonne volonté, nous y réussirons.

La tâche accomplie avec persévérance au cours des deux années précédentes par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa Commission économique, par le Conseil économique et social et par le Comité préparatoire, augurent d'une issue favorable. Nous devons rendre à ceux qui nous ont précédés dans cette tâche, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch, le juste hommage qu'ils méritent.

Je ne m'illusionne pas cependant sur les difficultés qui nous guettent; mais j'ajoute qu'il convient, afin de les mieux surmonter, de les aborder, franchement et sincèrement, de front. Je ne toucherai en ce moment qu'aux problèmes les plus saillants qui nous confrontent.

A l'époque coloniale, heureusement révolue, les puissances occupantes étaient les maîtres absolus, de par leur politique économique, dans la fixation des prix des matières premières et des produits de base que fournissent les pays du tiers monde. Le calcul était manifestement établi en fonction du profit de l'industriel. Concevez-vous que cela puisse se perpétuer en cette époque nouvelle, alors que le maître dictant sa volonté a cédé la place à deux partenaires égaux, soucieux l'un et l'autre de leurs droits légitimes? Quand on dit deux partenaires,

on exclut naturellement toute idée de prix imposés de quelque façon que ce soit, et tout contrat léonin, y substituant le principe de la libre négociation en vue d'une convention équitable. C'est la logique même des choses. Et c'est aussi le corollaire des principes d'égalité et de justice de la Charte des Nations Unies dont nous voulons assurer le règne dans tous les domaines, politique, économique et social.

Les prix des produits de base, déjà anormalement bas, sont au surplus exposés, comme on en convient, à des fluctuations cycliques plus ou moins prolongées, toutes désastreuses pour le producteur. Ils viennent de subir, ces dernières années, une baisse dont les conséquences ont été aggravées par une hausse concomitante des prix des produits manufacturés provenant en général des pays industriels.

La politique de stabilisation des prix répondant à ces préoccupations est déjà amorcée. Elle doit être poursuivie sans réserve ni défaillance en mettant l'accent sur le juste prix dont parlaient déjà les pionniers de la science économique. Elle doit enfin faire l'objet d'ententes générales entre pays importateurs et pays exportateurs. Ces ententes pourraient être préparées, sinon élaborées, ici même, tous les intéressés étant présents. J'ajoute que les contrats à long terme sont à encourager, sans être exclusifs d'autres mesures adéquates. Ils doivent en tout cas être étendus à d'autres produits de base dont la liste à notre sens n'est pas close. Il faut qu'elle soit ouverte aux produits des zones tempérées autant qu'à ceux de la zone tropicale. Et l'on sait que la FAO est à même de jouer, à cet effet, un rôle efficace.

Le second problème qui s'offre à nous est celui de l'industrie naissante dans les pays en voie de développement. Les articles finis et semi-fabriqués que ces pays commencent à produire ne peuvent soutenir la concurrence des articles similaires produits par les pays industrialisés de longue date et jouissant d'une grande richesse technique laborieuse-ment acquise. Laissera-t-on cette concurrence inégale s'exercer au détriment du plus faible, d'autant plus que cette inégalité, due en grande partie à l'ancien régime colonial, est encore accentuée par le protectionnisme des pays fortement industrialisés? Les produits de ceux-ci envahissent les pays peu développés, tandis que ceux de ces derniers pays s'arrêtent aux cordons douaniers solidement tenus du protectionnisme.

Si l'on voulait aujourd'hui envisager les choses du plus haut que l'on puisse, au niveau de l'humanité, dirais-je, une mesure que l'on adopte au sein d'un même pays, voire dans les ententes économiques régionales, afin de stimuler la production, à savoir la spécialisation par la division du travail, devrait pouvoir être appliquée progressivement à l'échelle mondiale. Elle adapterait la division du travail aux possibilités de chacun, étant entendu que la production d'articles manufacturés est à la portée des pays

en voie d'industrialisation. Cette industrialisation, ainsi que la diversification économique, sont les conditions essentielles du progrès économique et social.

De toute façon, la division internationale du travail constituant un projet à longue échéance, il convient de considérer le danger pressant que représente le protectionnisme des pays industriels.

Ces pays sont à même de faciliter, par l'abaissement général de leurs droits de douanes et l'abolition des restrictions à l'importation, l'accès de leurs marchés aux produits des pays en voie d'industrialisation, leur permettant ainsi d'augmenter leurs ressources et, partant, de financer leurs projets de développement. Cette politique, qui s'appliquerait tout autant aux produits agricoles, contribuerait à élever le niveau de vie et à renforcer le pouvoir d'achat des populations sous-développées, et ouvrirait par conséquent des possibilités nouvelles aux exportations des pays industriels eux-mêmes. Les uns et les autres y trouveraient leur intérêt. Quelque paradoxal que cela soit apparemment, on ne s'enrichit pas, dans cette circonstance, au détriment d'autrui, et l'on ne saurait trop répéter que la prospérité des uns fait celle des autres.

Je voudrais rattacher maintenant les considérations que je viens d'énoncer au principe général d'égalité et de justice qui doit régir les relations humaines.

La base des relations économiques, comme celle des relations politiques, doit être l'égalité. Dans la vie économique, cette égalité s'appelle la balance du commerce, ou la balance des paiements.

La balance du commerce et la balance des services des pays non industrialisés sont de plus en plus déficitaires. La constatation en a été faite par le groupe d'experts du GATT en 1958. Elle a été confirmée à la veille de l'ouverture de la Conférence par son éminent Secrétaire général. Le déficit irait même en s'accroissant si les tendances des dix années précédentes n'étaient pas freinées. Comment? Y voyez-vous d'autres remèdes que dans les mesures proposées par les pays du tiers monde, qui constituent les deux tiers du monde, les mal nourris et les affamés? Que ces mesures soient relatives aux produits de leur jeune industrie ou aux produits de base, elles constituent en somme les moyens les plus efficaces — et les plus justes — d'équilibrer une balance qui penche terriblement en faveur des pays riches, les rendant plus riches encore. L'évolution sociale qui s'est réalisée au sein de plus d'une de vos nations, doit s'étendre à la grande nation humaine.

Il ne suffit pas d'éliminer les obstacles qui s'opposent au libre jeu des forces dans l'économie internationale. Ces forces sont manifestement inégales. L'abaissement général des tarifs douaniers, la suppression des contingentements, la clause de la nation la plus favorisée, utiles en soi et s'imposant impérativement en vue de la promotion du commerce

mondial, ne sont pas suffisamment efficaces à l'égard des pays peu ou point développés. L'inégalité des forces exige un traitement spécial qui ne se réalise que dans un régime préférentiel.

Or, messieurs, il se trouve que les pays riches et prospères, aux niveaux de vie très élevés, ainsi qu'il en est au sein de certains des groupes internationaux, s'accordent mutuellement des avantages qu'ils refusent, permettez-moi le mot, au prolétariat international. Ces préférences, quelque peu aristocratiques, doivent être étendues à un monde fondé désormais sur la conception démocratique de l'égalité des individus et des peuples. Le Commonwealth, apprenons-nous, s'achemine dans cette voie. Mais la déclaration d'intention, qui vient d'être faite à Londres, est affublée d'une condition qui la rend pratiquement inopérante. En exigeant l'accord de tous les pays industrialisés, ne s'aperçoit-on pas que l'on retire d'une main ce que l'on donne de l'autre ? Il suffira du veto d'un pays industriel quelconque pour paralyser une action qui se situe à l'échelle de la planète.

Des préférences ont été accordées sans réciprocité par un grand pays industriel à un nombre limité d'Etats africains. Nous l'en félicitons sincèrement. Mais à lui comme aux membres du Commonwealth nous demandons que, tout en maintenant ces avantages, il les étende à tout pays en voie de développement, notamment afin de ne pas donner prétexte, le cas échéant, au jeu indésirable du veto.

Je conviens avec le mémorandum français, par ailleurs si successif, notamment en ce qui a trait à l'organisation du marché international, que les préférences, considérées comme une exception au principe de non-discrimination commerciale et à la clause de la nation la plus favorisée, soient limitées dans l'espace — évidemment aux pays peu développés — et dans le temps, pour la période de transition de dix ans susceptible de reconduction proposée dans le mémorandum du Secrétaire général

de la Conférence. La voie n'a-t-elle pas été ouverte par la réunion ministérielle du GATT en mai dernier, accordant des concessions tarifaires sans réciprocité aux pays en voie de développement, et autorisant les préférences entre ces pays eux-mêmes et leur association sur des bases préférentielles nécessaires à leur croissance ?

Il convient enfin de noter que les deux problèmes du protectionnisme et des préférences ont trouvé des solutions assez satisfaisantes dans nos relations avec les pays socialistes, grâce aux accords commerciaux à base de clearing assurant l'équilibre du volume des transactions. Encore faudrait-il que ne soit pas négligée la question du juste prix à payer en vue d'un équilibre réel des échanges.

Certes, l'expansion des échanges occupe la première place dans la promotion de l'économie des pays soucieux de se développer. Mais l'assistance technique et financière n'en reste pas moins d'un secours précieux, indispensable pour en hâter les effets. A un équilibre des échanges doit correspondre un nivellement des techniques. Tel un plan Marshall venu à l'aide de l'Europe en détresse, il faut un plan pour le relèvement aux dimensions mondiales. De deux mondes actuellement opposés, on n'en ferait qu'un !

Cette Conférence, qui se rattache à la Décennie des Nations Unies pour le développement, a été heureusement convoquée sous le signe de la coopération. Le départ est donné. Il faut aller jusqu'au bout dans l'intérêt de tous.

L'égalité et la justice auxquelles je reviens doivent être l'objectif, ou l'idéal, à réaliser, avec tout ce qu'il comporte de résolutions ou d'ententes préparant les voies à une organisation renouée des relations économiques entre les nations du monde ou, mieux encore, à une charte nouvelle de l'humanité au travail, en vue du relèvement, du bien-être, du progrès et de la paix.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. A. ROMEO HORTON,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU LIBÉRIA,

à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : anglais]

Au nom du Gouvernement du Libéria, ma délégation tient à féliciter M. Kaissouni pour ces hautes fonctions que tous les délégués ici présents lui ont conférées. C'est là le poste le plus élevé

que cette Conférence peut offrir et, en le choisissant pour diriger leurs délibérations, ses collègues lui ont rendu un hommage bien mérité et lui ont prouvé la grande confiance qu'ils placent en lui.

Son élection à ce poste de choix incite ma délégation à fonder de grands espoirs sur les travaux que nous accomplirons ici.

Nous sommes persuadés qu'au cours de la présente Conférence, M. Kaissouni saura diriger nos délibérations dans l'intérêt mutuel, dans une atmosphère de respect et de compréhension et que grâce à lui cette Conférence aboutira à des accords longs, judicieux, utiles et à des solutions éclairées pour tous les pays intéressés.

Nous sommes sûrs que vous ne laisserez pas nos débats se faire l'écho de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest ou devenir le prolongement de quelque rivalité ou querelle régionales. Nous sommes ici pour discuter sainement, sans passion, en toute franchise et avec conviction, de questions, de problèmes, de situations, de circonstances et de conditions qui touchent directement à la compréhension universelle, à la justice humaine, à la prospérité internationale et à la paix du monde. Tels sont les objectifs que nous proclamons tous ici; tels sont les objectifs que nous cherchons à atteindre.

A la présente Conférence, l'Est et l'Ouest peuvent travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs communs dans une atmosphère de tolérance et de coopération.

Tout le monde sait, sans l'ombre d'un doute, y compris les journalistes, que le but de la présente Conférence non plus que l'intention des pays dits pauvres ou sous-développés ainsi que des pays en voie de développement ne sont pas de déclarer la guerre aux nations riches, ni de prendre des mesures qui permettront aux pays avancés de les exploiter à nouveau ou même de les obliger à être sur la défensive.

De l'avis de ma délégation, tout le monde devrait comprendre clairement qu'il s'agit d'une conférence qui vise à relever le niveau de vie de tous les peuples du monde et non pas d'une conférence qui cherche à obtenir des avantages supérieurs pour tel ou tel groupe de peuples aux dépens de tel ou tel autre groupe de nations ou de peuples.

De nos jours, toute nation éclairée doit admettre que le développement est une préoccupation universelle et qu'il est directement lié à la sécurité nationale et internationale et à la paix mondiale. Les jours où les « possédants » vivaient confortablement au sommet de la pyramide tandis que les « non-possédants » périssaient au pied ne sont plus. La prospérité doit, ou bien s'étendre à l'humanité tout entière, ou il n'y aura plus d'humanité du tout.

Certains pays peuvent être au même stade de développement, se trouver dans des conditions analogues ou tout au moins très semblables. Mais ce n'est que dans de très rares cas que l'on trouve deux ou plusieurs pays ayant des problèmes absolument identiques. Même parmi les pays sous-développés, nous nous trouvons à des stades très différents d'évolution économique. Par conséquent,

lors de nos délibérations nous devons tenir compte de nos problèmes communs; toutefois nous ne devons pas négliger non plus, mais au contraire nous efforcer de bien comprendre les problèmes de chacun et les conditions qui lui sont propres, car les situations économiques ne sont jamais franchement noires ou blanches mais couvrent parfois tout le spectre du gris.

Certains orateurs à la présente Conférence ont laissé entendre que les problèmes de développement incombaient au premier chef aux nations en voie de développement et que c'était à elles qu'il appartenait de prendre les initiatives permettant de leur trouver les meilleures solutions. Je suis persuadé que les pays en voie de développement ne l'ignorent pas et qu'ils agiront dans ce sens.

En Afrique nous nous sommes préoccupés d'une part d'accéder à l'autonomie, d'obtenir notre liberté et notre indépendance et d'autre part d'assurer notre développement économique. Les chefs africains et les peuples africains ont lutté sans relâche pour acquérir le droit à l'autodétermination. Maintenant que les derniers bastions du colonialisme politique sont sur le point de s'effondrer complètement, nos chefs et nos peuples, avec le même dynamisme, la même détermination, la même vigueur, la même intelligence et la même imagination s'attaquent au développement économique de leurs pays respectifs.

En Afrique, nous avons fait certains progrès dans le développement de notre économie. Ces progrès ont été réalisés aux échelons régional, national et continental. Sur le plan continental, nous avons créé l'Organisation de l'unité africaine. L'un de ses buts est de coordonner et d'intensifier la coopération entre tous les Etats africains afin d'améliorer l'existence de toutes les populations d'Afrique. La Commission économique et sociale de cette organisation s'est réunie en décembre dernier à Niamey, au Niger, et a élaboré un programme économique provisoire pour le développement de l'Afrique, que nos chefs d'Etat approuveront à leur prochaine réunion qui se tiendra au Caire d'ici quelques mois.

La Commission économique pour l'Afrique offre aux Etats africains un autre moyen de poursuivre ensemble leur développement économique. Elle a entrepris diverses études et divers projets pour le bien de l'économie de notre continent. Elle travaille à des projets d'ordre régional et sous-régional — qui portent sur la coordination du développement des transports, des télécommunications, de la sidérurgie, du logement — ainsi qu'à d'autres projets et notamment à la lutte contre les animaux nuisibles.

Parmi les efforts dignes de remarque qu'elle déploie dans le sens d'une action concertée, il convient de citer ceux qui ont trait à la Banque africaine de développement, à l'Institut africain de développement économique et de planification, et à l'harmonisation des plans d'industrialisation. Par exemple, l'intérêt que portent les Etats africains, sur

le plan continental, à la création de la Banque africaine de développement témoigne de leur volonté sincère de coopérer et de mettre en commun leurs ressources humaines et financières pour des fins de développement. La Banque africaine de développement est sur le point de réunir les meilleurs esprits et les meilleurs techniciens de tous les pays d'Afrique et de l'extérieur afin qu'ils planifient, mettent en œuvre et poussent le financement de projets plurinationaux de développement en Afrique. Ces projets comprendront des programmes d'infrastructure et des programmes auto-amortissables. La Banque africaine de développement naîtra, bien entendu, dans un monde de problèmes dont quelques-uns seront de véritables menaces à son succès et à son existence. Toutefois, il n'est pas douteux que les chefs africains ont entièrement foi dans l'utilité de cette institution et feront tout ce qui dépend d'eux pour en assurer la vie.

Outre ce que les pays africains cherchent à réaliser par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement nombre d'entre eux agissent de concert à l'échelon sous-régional et à l'échelon national. Ils cherchent à démanteler les barrières au commerce, à élargir leurs débouchés et œuvrent en commun à des projets d'infrastructure ainsi qu'au développement des entreprises industrielles.

Dans mon propre pays, nous ne comptons pas uniquement sur les prêts de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international ou encore des institutions régionales ni sur l'aide des pays industrialisés dont les gouvernements nous sont favorables non plus que sur d'autres formes d'assistance étrangère pour exécuter nos plans de développement. Au premier rang de ses priorités nationales, le Gouvernement du Libéria a inscrit l'« Opération production », dont le but principal est de rendre le pays de plus en plus économiquement indépendant et autarcique en ce qui concerne certaines des marchandises qu'il produit.

Dans le cadre de cette opération, notre président, par la voie de la radio et en se déplaçant sur toute l'étendue du pays, a incité chaque homme, chaque femme et chaque enfant à produire. La production est maintenant la première priorité de la nation. Le gouvernement fournit les stimulants et l'assistance nécessaires à ceux qui sont résolus à produire et qui produisent effectivement.

Le Gouvernement libérien discute également avec ses voisins la création d'une zone de libre-échange dans notre région de l'Afrique, dans le dessein d'industrialiser nos économies ainsi qu'il est de notre intérêt à tous. Des études vont être bientôt entreprises pour savoir comment nos voisins et nous-mêmes pourrions le plus efficacement mettre nos efforts et nos ressources en commun afin d'aménager des marchés plus larges, plus sains et plus profitables,

capables de soutenir des entreprises industrielles d'une certaine envergure.

Mais nous ne sommes pas réunis ici simplement pour examiner les efforts que nous déployons dans nos pays ni nos plans de développement, si ce n'est dans la mesure où ils concernent les problèmes du commerce mondial. Néanmoins, il nous faut répéter ici, de façon que ce point soit bien compris, que la dégradation rapide des termes de l'échange contre-carre et même annihile les efforts et les plans de développement de nos pays. Parce que les cours des produits primaires continuent de baisser tandis que ceux des produits manufacturés ne cessent de hausser, les pays sous-développés, qui doivent compter principalement sur leurs exportations de produits primaires, reçoivent en paiement de leurs exportations de moins en moins de devises étrangères pour financer leurs plans de développement à long terme. Dans de nombreux cas, ces pays ne sont même pas en mesure de faire face à leurs dépenses budgétaires ordinaires à cause même de cette situation.

Ce qui semble se produire ou ce qui se produit effectivement, c'est que les principaux exportateurs de produits primaires subventionnent en fait les économies et le développement des nations industrialisées qui achètent cette marchandise à bas prix et vendent leurs produits finis à des cours de plus en plus élevés.

En raison de cette structure des termes de l'échange mondial et de l'effet qu'elle a sur les pays en voie de développement, ceux-ci sont contraints de demander l'aide des pays industrialisés afin que soient comblées les pertes sévères qu'ils subissent du fait de ce déséquilibre du commerce international. Si ce malencontreux décalage commercial était supprimé, l'on aurait moins besoin d'aide, les pays en voie de développement se suffiraient davantage à eux-mêmes, ils pourraient faire des plans plus précis et seraient mieux à même d'exécuter leurs programmes de développement. Il y a plusieurs façons d'aborder cette question des rapports qui existent entre l'aide, les prêts, le commerce et le financement de la compensation. Ce sont là autant de moyens de financement qui intéressent directement les problèmes généraux du développement.

J'espère fermement que nous examinerons attentivement ici tous les moyens de solution et, en le faisant, ayons soin de placer chaque mode de financement dans sa juste perspective.

Les problèmes qui se posent à nous dans cette Conférence — stabilisation des prix des produits primaires, réduction de l'écart commercial et recherche d'un taux de croissance annuel minimum de 5 p. 100 pour les pays en voie de développement — ne sont pas de ceux qui peuvent être résolus par un seul pays ou par un seul groupe de nations qu'elles soient afro-asiennes, Est- ou Ouest-européennes, qu'il s'agisse de l'Organisation des Etats africains ou des pays du Commonwealth.

Ces problèmes exigent des efforts internationaux concertés et ne peuvent être résolus que dans un forum tel que celui-ci.

La principale tâche de cette Conférence, de l'avis de ma délégation, est l'établissement, pour le commerce mondial, d'un cadre dans lequel tous les pays pourront réaliser un taux rapide de croissance économique, obtenir une rémunération juste et équitable pour leurs produits et connaître de meilleurs niveaux de vie.

Ma délégation propose en conséquence, que cette Conférence :

i) Appuie toutes les mesures destinées à permettre aux pays en voie de développement d'augmenter leurs ressources en devises étrangères à un rythme proportionné aux besoins de leur développement ;

ii) Accepte le principe que les pays développés devraient, dans tout programme qu'ils adopteraient en vue d'abaisser les barrières au commerce, mettre l'accent qu'il convient sur les besoins commerciaux des pays en voie de développement et s'abstenir d'insister sur le principe de la réciprocité dans leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement ;

iii) Incite les pays développés à accepter le principe de l'octroi, aux pays en voie de développement, d'un traitement préférentiel comprenant notamment la reconnaissance de la nécessité de protéger les industries naissantes, étant donné qu'une libéralisation complète du commerce empêcherait les pays en voie de développement de lutter à armes égales avec les pays industrialisés ;

iv) Invite les pays développés, agissant ensemble ou séparément, à abolir toutes discriminations visant leurs importations en provenance des pays en voie de développement ;

v) Donne son appui total à la coordination des plans de développement des transports et des communications visant à étendre le commerce continental et intercontinental ;

vi) Prenne des mesures précises pour l'amélioration des termes de l'échange des pays en voie de développement et le maintien à des niveaux équitables et rémunérateurs des relations existant entre les prix des produits primaires et des marchandises industrielles ;

vii) Envisage la création de plans portant sur des ensembles de produits de base en vue de stabiliser les prix des produits primaires, de telle façon que les arrangements internationaux tiennent compte des niveaux de production existant en ce qui concerne un plus large éventail de produits de base ;

viii) Demande que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) soit réétudié et révisé en vue de créer une organisation internationale du commerce dépendant des Nations Unies et répondant aux besoins des pays en voie de développement,

et que l'Accord soit plus libéralement et plus généralement ouvert ;

ix) Invite de surcroît les groupements économiques formés par les pays industriels à s'abstenir de prendre toute mesure qui pourrait porter préjudice aux économies des pays en voie de développement ;

x) Appuie la création d'un mécanisme international de compensation financière destiné à stabiliser les recettes à l'exportation des pays en voie de développement afin d'aider ceux-ci à faire face à leurs besoins à court terme et à leurs programmes de développement à long terme.

Tels sont les dix points que ma délégation propose à la présente Conférence.

Les chefs de délégations qui ont déjà parlé se sont exprimés longuement, clairement et excellemment. Nous nous sommes souvent répétés, parce que les grands thèmes généraux que nous énumérons et auxquels nous faisons allusion sont essentiellement les mêmes pour tous. Il y a eu des différences de méthode et d'accent. Toutefois, la plupart des aspects du problème du commerce mondial et de ses rapports avec le développement ont été traités avec autant de profondeur que de logique par les délégations qui m'ont précédé et tout particulièrement par notre secrétaire général.

Il m'appartient maintenant de rendre hommage à notre secrétaire général, M. Raúl Prebisch. En écoutant le discours si brillant qu'il a prononcé et qui est l'un des plus profonds qu'ait jamais fait un homme devant les Nations Unies, nous comprenons que sa connaissance intime des questions économiques et politiques internationales, la longue et riche expérience qu'il a acquise dans le traitement des problèmes économiques qui concernent la région d'où il vient, de même que ses talents personnels sont pour nous la garantie la plus certaine que le secrétariat de cette Conférence est entre des mains capables.

En tant que représentants de pays en voie de développement, nous nous disposons à écouter attentivement toutes les idées, les suggestions et les propositions que les représentants des pays industriels et développés vont émettre. Mais nous allons aussi nous exprimer aussi fermement et d'une façon aussi peu équivoque que possible. Nous sommes là pour parler franchement, comme le feraient des hommes d'affaires. Nous ne sommes pas venus comme des mendiants, le chapeau à la main. Nous offrons nos ressources naturelles, nos marchés et nos produits primaires, nos articles fabriqués et semi-fabriqués et nous demandons pour cela des prix justes et équitables, ainsi que la juste possibilité d'échanger nos produits sur les marchés des pays développés.

Ma délégation est réconfortée et encouragée par le fait que nous voyons ici réunis plus de cent vingt nations indépendantes, grandes et petites, industrialisées et en voie de développement, appartenant à toutes les régions du monde et que nous

avons décidé de bon ou de moins bon gré de nous attaquer à la nature, à la portée, à l'ampleur, aux aléas, aux injustices, aux maux et aux dangers inhérents aux conditions et à la structure du commerce mondial.

Ce qu'il importe au premier chef, selon nous, c'est que nous ayons la volonté de mettre sur pied, avant que cette Conférence ne prenne fin, un mécanisme permanent dépendant des Nations Unies et qui aidera à résoudre les questions posées par le commerce international. Entre autres choses, pareille organisation pourrait servir de centre pour le règlement des problèmes du commerce international et prêter son concours à la mise en œuvre des solutions pratiques et précises qui seront trouvées de temps à autre aux problèmes du développement et

du commerce internationaux ; nous voulons que cette organisation soit un lieu de rencontre où nous pourrions créer de nouvelles structures et de nouvelles pratiques de commerce international.

Nous ne pourrions peut-être pas trouver, à cette Conférence, des solutions définitives à tous les problèmes complexes qui se posent à nous ; nombre de ces problèmes ne seront peut-être pas résolus de longtemps, mais, selon la parole profonde d'un grand homme d'Etat contemporain, « Commençons », commençons à nouveau, commençons ici, commençons maintenant à nous attaquer aux problèmes et aux questions dont la solution représente pour des millions de personnes la différence entre la famine et l'abondance, la différence entre la paix et l'anéantissement de l'humanité.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. SALEM LUTFI AL-QADI,
MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LYBIE,**

à la dix-septième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : anglais]

Je tiens tout d'abord à dire combien nous sommes honorés et heureux du vote unanime qu'a recueilli M. Kaissouni dans l'élection aux fonctions présidentielles de cette grande Conférence à laquelle j'ai l'honneur de représenter mon pays. Sa compétence et sa sagesse nous donnent la certitude que les travaux de la Conférence seront conduits de la meilleure manière possible. Au nom de ma délégation et en mon propre nom, j'adresse à M. Kaissouni, ainsi qu'aux vice-présidents et au Rapporteur de la Conférence, nos plus sincères félicitations. Nous leur souhaitons de mener cette Conférence à une réussite qui soit à la hauteur de nos espoirs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de la délégation libyenne envers le Secrétaire général de la Conférence, ses collaborateurs et le Comité préparatoire pour tout le travail qu'ils ont fourni. Les fruits de leurs efforts se manifestent dans l'habile organisation de notre ordre du jour, ainsi que dans les nombreux rapports et études que l'on peut considérer comme une documentation de base facilitant l'examen et la discussion des divers points de notre programme de travail.

L'entente commune que représente cette Confé-

rence — événement historique dans le domaine de la coopération internationale — est un fait auquel les pays en voie de développement ont accordé une attention toute spéciale dans l'ensemble de leurs relations internationales et régionales. Ils ont formulé des recommandations et adopté des résolutions ayant pour but d'accroître les possibilités de réalisation de cette Conférence historique. Au cours de ces deux dernières semaines, nous avons écouté avec un grand intérêt les très utiles déclarations des chefs de diverses délégations et de représentants d'organisations internationales. Nous croyons que la seule conclusion qui soit commune à toutes ces déclarations est la suivante : les nations en voie de développement ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif désiré du développement économique dans le cadre du système actuel d'échanges internationaux.

Les pays en voie de développement ont estimé qu'il était nécessaire de réunir la présente Conférence, non seulement parce qu'elle constitue un centre international de discussion pour des échanges de vues entre les nations du monde, mais aussi parce qu'ils sont convaincus qu'il est urgent de prendre certaines décisions et de poser les fondements d'un mécanisme adéquat existant ou à créer qui sera en mesure d'assumer les responsabilités qu'impose l'évolution de la politique en matière commerciale

et dans d'autres domaines intéressant le développement économique. Les pays en voie de développement espèrent aussi que la Conférence réussira à trouver des solutions qui les aideront à parvenir au plus haut degré possible de croissance économique.

Le monde n'est plus aujourd'hui ce qu'il était hier. La lutte pour l'émancipation menée par les peuples des pays en voie de développement leur a apporté la liberté et l'indépendance politique. Toutefois, nous avons encore un chemin long et difficile à parcourir avant d'accéder à l'indépendance économique et de démentir l'affirmation selon laquelle les pays en voie de développement ne peuvent être que des pays agricoles et que la situation dans laquelle ils se trouvent est loin de leur permettre de passer de l'état de pays agricoles arriérés à celui de pays développés à économie agricole et industrielle, prospères, ayant un niveau de vie élevé.

Un changement dans la portée et la conception des tendances et des relations économiques actuelles est une condition indispensable à la réalisation de cette transformation. En fait, il serait juste de dire que c'est pour résoudre le problème des relations commerciales entre pays avancés et pays en voie de développement que cette Conférence a été convoquée.

La dépendance des pays en voie de développement à l'égard de la production et de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires les expose à la détérioration des termes de l'échange due à la baisse des cours des produits qu'ils exportent, tandis que les prix des articles manufacturés produits par les pays industrialisés suivent un mouvement contraire. Un autre facteur important à cet égard est le fait que les pays en voie de développement ont besoin, pour la croissance de leur économie et l'expansion de leurs exportations, d'importer des quantités substantielles et toujours croissantes de biens d'équipement et de se procurer à l'extérieur le concours de techniciens ainsi que d'autres services. Ceci à un moment où leurs recettes d'exportation ne suffisent pas à couvrir ces besoins. Pour faire face à cette situation, les pays en voie de développement s'efforcent résolument de diversifier leurs exportations en produisant des articles manufacturés et semi-finis. La délégation libyenne croit qu'ils ne pourront réussir que si les pays avancés réduisent ou même suppriment les nombreuses restrictions et mesures discriminatoires actuellement appliquées aux produits en provenance des pays en voie de développement, en particulier aux articles manufacturés et semi-finis, sans exiger la réciprocité. Les nations développées peuvent aussi contribuer efficacement à stimuler et à augmenter les exportations des pays en voie de développement en aidant ceux-ci à élaborer leur programme de promotion des exportations, et en adaptant leurs marchés aux produits exportés par ces pays. En plus de ces mesures importantes, nous estimons que les accords internationaux sur les produits de

base jouent un rôle capital dans l'organisation des marchés internationaux de produits primaires. Il ne fait pas de doute que la réalisation effective des objectifs fixés dans ces accords dépend du degré de coopération entre les parties contractantes, de même que de la participation du plus grand nombre possible de pays producteurs et de pays consommateurs. Une large participation aux accords internationaux sur les produits de base faciliterait le contrôle effectif des produits faisant l'objet d'accords et permettrait de tenir compte des intérêts de tous les pays en cause ainsi que des conditions qui y règnent.

A propos des problèmes commerciaux qui se posent aux pays en voie de développement, il ne faut pas omettre un autre aspect important, celui du commerce invisible de ces pays. Comme nous le savons tous, une partie considérable des recettes d'exportation des pays en voie de développement sert à payer des transactions commerciales invisibles telles que le fret, les assurances et autres services. Dans de nombreux cas, ces dépenses sont à l'origine d'une grande partie des déficits de la balance des paiements des nations en voie de développement.

Mon pays estime que tout mouvement en faveur de groupements économiques particuliers devrait avoir pour objectif de servir les intérêts mutuels de toutes les parties intéressées. Etant donné que le monde est une entité indivisible, il est indispensable que ces groupements évitent de prendre des mesures qui pourraient nuire au commerce et au développement d'économies qui n'en font pas partie. De plus, nous pensons pour notre part qu'il serait sage d'examiner attentivement les dispositions institutionnelles existantes dans le domaine du commerce international en vue de déterminer leur aptitude à s'adapter à l'évolution politique et économique qui a eu lieu ou qui se produit actuellement dans un monde caractérisé par la présence d'éléments dynamiques dans toutes les sphères vitales de l'effort humain.

Ce rapide aperçu des problèmes des pays en voie de développement ne signifie nullement que ces problèmes n'intéressent pas les pays avancés. En fait, il s'agit là de questions auxquelles toutes les nations du monde doivent accorder toute leur attention et trouver des solutions qui garantiront la réalisation d'intérêts mutuels. Les problèmes du commerce international sont communs aux nations en voie de développement et aux nations développées. Il s'ensuit donc que les solutions qui favoriseront les échanges internationaux serviront les intérêts de toutes les parties en cause et non d'un groupe de nations seulement. C'est dans cet esprit que la délégation libyenne exprime l'espoir que les discussions et les opinions de tous les participants tendront à trouver des solutions adéquates aux questions fondamentales qui se posent à la Conférence. Ces discussions et ces échanges de vues, nous

l'espérons fermement, seront toujours empreints d'un esprit de coopération et de compréhension.

Pour conclure, je voudrais dire que mon pays espère que cette Conférence obtiendra des résultats

positifs et des solutions pratiques qui seront un point de départ vers un avenir meilleur et vers la réalisation de la paix et de la prospérité dans toutes les parties du globe.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. VICTOR MIADANA,
MINISTRE DES FINANCES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE MALGACHE,
à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964**

[Original : anglais]

Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter à mon tour à M. Kaissouni les plus vives félicitations de la délégation malgache pour son élection à la présidence de cette Conférence historique. Cette élection constitue un hommage mérité à sa personne et à son pays. Elle honore également tous les pays en voie de développement et plus particulièrement l'Afrique.

Je félicite d'autre part les autres membres du Bureau de la Conférence et saisis cette occasion pour remercier les délégations qui ont bien voulu faire honneur à la République malgache en lui confiant un poste de Vice-Président.

Mes remerciements vont aussi à la Confédération suisse dont les vertus d'hospitalité ne sont plus à vanter.

D'autres avant moi ont déjà fait ressortir le caractère historique de la présente Conférence. Les circonstances qui ont présidé à sa convocation, les travaux méticuleux qui ont entouré sa préparation ont d'ores et déjà fait naître d'immenses espoirs chez les peuples jeunes qui constatent avec satisfaction que le monde entier a pris conscience des problèmes posés par le sous-développement.

Ces espoirs, pour immenses qu'ils soient, ne nous font pas perdre la raison. Nous autres pays en voie de développement, nous allons résolument demander une contribution accrue aux pays industrialisés. Mais les solutions auxquelles nous parviendrons devront s'efforcer de concilier équitablement les divers intérêts en présence.

Je dois avouer que, pour ma part, ces espoirs se doublent également de quelque crainte. Devant l'ampleur et la complexité des questions auxquelles nous devons nous attaquer, je ne peux m'empêcher d'appréhender que nos débats ne s'enlisent dans des polémiques idéologiques ou dans des considérations abstraites.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne la Délégation malgache, nous nous attacherons à rester dans le domaine du concret, à illustrer les positions que nous serons amenés à soutenir par des exemples tirés de la situation de notre pays.

S'il est vrai que les pays en voie de développement ont pu être qualifiés de « périphériques », mon pays est, si j'ose dire, « à la périphérie de la périphérie ».

Six millions d'habitants pour un revenu national de 600 millions de dollars, cela représente un revenu moyen de 100 dollars par habitant. Madagascar se trouve bien dans le peloton de queue des pays en voie de développement.

Madagascar, d'autre part, est un pays agricole à 90 p. 100 et la proportion de l'agriculture est encore plus forte dans les recettes qu'elle tire de ses exportations.

A l'inverse, l'industrie n'en est qu'à ses débuts et Madagascar n'est pas encore dans ce domaine, à quelques exceptions près, au stade de l'exportation.

Pour nous, il ne s'agit donc pas de savoir si nous pouvons exporter des articles manufacturés vers les pays industrialisés. Il s'agit d'abord de produire ces articles pour notre marché intérieur, en résistant à la concurrence des produits importés. Ce marché intérieur, il sera sans doute avantageux de l'agrandir en groupant avec le marché malgache celui de pays voisins parvenus à un même stade de développement. Un tel groupement, je le dis en passant, aura peut-être besoin de l'indulgence des instances internationales, car il n'est pas dit qu'il puisse s'assortir d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange parfaite.

Quoi qu'il en soit, pour nous comme d'ailleurs pour bon nombre de pays en voie de développement et notamment nos amis de l'Union africaine et malgache de coopération économique (UAMCE) et de l'Association à la Communauté économique

européenne, les exportations industrielles, c'est l'avenir, ce n'est pas le présent.

Mais pour être insulaires, nous ne sommes pas pour autant égocentriques et nous nous réjouissons sincèrement de voir les pays en voie de développement plus avancés obtenir, pour leurs industries, les avantages qu'ils escomptent.

Ces avantages doivent cependant trouver leur limite dans le souci de ne pas gêner, ni dans l'immediat, ni à terme, l'industrialisation des pays les moins avancés. Ceux-ci ont en effet besoin de protéger leurs industries contre toute concurrence, d'où qu'elle vienne. Par ailleurs, j'appuie fermement l'idée suivant laquelle les préférences dont pourraient bénéficier les industries des pays en voie de développement seraient temporaires. Cela réserve le droit de pays, comme le nôtre, d'en profiter un jour à leur tour, dans des conditions semblables.

Ces préférences, en tout cas, me paraissent particulièrement justifiées quand elles doivent s'appliquer aux articles qui proviennent de la transformation par les pays en voie de développement des produits de leur sol. Les produits bruts n'acquittent généralement que des droits faibles à leur entrée sur le territoire des pays développés. Doivent-ils être surtaxés lorsqu'ils subissent dans leur pays d'origine une première transformation industrielle ? Ce serait pénaliser l'effort des pays en voie de développement pour valoriser les ressources que la nature leur a données.

J'aborde ainsi ce qui constitue pour nous comme pour l'ensemble des pays en voie de développement, le problème clef : je veux parler des produits de base.

Madagascar, pour sa part, exporte du café, du riz, du sucre, des épices (vanille, girofle, poivre), du sisal, des arachides, du cacao, des légumes secs, de la viande, ainsi que quelques produits miniers. Cette énumération démontre combien, au moins dans le domaine agricole, la République malgache a réalisé cette diversification qui nous est tant recommandée aujourd'hui.

Mais contrairement à ce que généralement l'on pense, cette diversité dans notre production est loin d'avoir amélioré notre situation. Que constatons-nous à l'examen des statistiques de ces dernières années ?

Depuis quinze ans, nous avons réalisé un effort considérable d'investissement. Nos exportations ont doublé en volume alors que leur valeur convertie en dollars est restée stationnaire. Compte tenu de la dépréciation monétaire, d'une part, de l'accroissement de notre population, d'autre part, cette stagnation correspond à une perte de pouvoir d'achat ainsi qu'à une régression du revenu moyen. La situation eût été bien pire encore si nous n'avions pas bénéficié dans le cadre de la zone franc d'une organisation de marchés pour une partie non négligeable de nos exportations.

Cette constatation, s'il en était besoin, montre-

rait à l'évidence qu'il ne suffit pas d'investir et de produire mais qu'il faut vendre, vendre et non « brader ».

Que nous propose-t-on pourtant ? Pour accroître nos recettes d'exportation, la solution la plus généralement avancée consiste à supprimer les obstacles contingentaires ou tarifaires.

Dans la mesure où ces obstacles existent, leur suppression nous paraît souhaitable. Mais est-elle suffisante ?

Les produits tropicaux sont réputés chers. Ils ne peuvent guère être achetés que par les pays développés. Ils le sont essentiellement par les pays à économie de marché. Est-ce que ces derniers peuvent encore augmenter leur consommation ? Il faut bien le souhaiter, mais je crains que cette consommation n'atteigne rapidement ses limites.

En revanche, les pays à économie planifiée, qui achètent pour le moment très peu de produits tropicaux, pourraient en consommer bien davantage. Toutefois, la faiblesse actuelle des importations ne provient pas, là non plus, des obstacles traditionnels au commerce, mais d'une politique restrictive traduite dans les plans. C'est à cette politique qu'il conviendrait d'apporter des aménagements qui, sans être de nature à la bouleverser, pourraient avoir des effets bénéfiques pour les pays tropicaux.

J'exprime en conséquence le souhait que nos échanges avec les pays à économie planifiée échappent au cadre étroit d'accords bilatéraux strictement compensés pour s'établir sur une base large et multilatérale.

Je sais bien qu'à travers la suppression des obstacles au commerce, certains visent notamment les préférences dont bénéficient les pays associés à la Communauté économique européenne.

On reproche à ces préférences de porter préjudice aux exportations des pays non associés vers la Communauté économique européenne et de détourner ainsi les courants naturels du commerce mondial. Depuis le temps que ce grief est formulé, nous attendons toujours qu'il soit justifié dans les faits. Les statistiques montrent au contraire que les importations de la Communauté économique européenne en provenance des pays non associés ont augmenté nettement plus rapidement que celles en provenance des pays associés. D'autre part, la réduction du tarif extérieur commun sur les produits tropicaux est appelée à diminuer à due concurrence la portée réelle des préférences accordées aux pays associés.

Si réduites que soient pourtant ces préférences, nous ne pouvons y renoncer de façon inconditionnelle. Nous avons longtemps nagé dans une rivière dont les eaux étaient relativement calmes et tempérées. Nous n'abandonnerons cette rivière pour plonger dans le torrent du commerce international que lorsque ce torrent aura été canalisé.

La seule solution véritable, à notre avis, est que

nous soit garanti sur le plan mondial, pour des quantités sans cesse accrues, le juste prix de nos productions : un prix tel qu'il assure un revenu décent à nos producteurs, des recettes suffisantes à notre budget, c'est-à-dire, en somme, les moyens d'exécution de notre plan de développement.

Ce juste prix, il faut bien le dire, ne se dégagera pas spontanément par la seule vertu de la loi du marché.

Nous savons, en effet, que les aléas de la production et les fluctuations des stocks dans les pays importateurs provoquent, sur le cours des produits, des variations d'une amplitude considérable.

Imaginerait-on facilement dans un pays industriel de voir d'une année à l'autre une amputation de moitié des revenus familiaux ? Comment dans de telles conditions d'instabilité assurer l'exécution normale des budgets et des plans de développement ?

Le pire est, qu'au-delà de ces fluctuations à court terme, le prix des produits tropicaux accuse une tendance fondamentale à la baisse.

La loi du marché, c'est donc la dépression inéluctable des prix des produits tropicaux.

C'est pourquoi nous sommes en faveur d'une organisation internationale des marchés comportant un mécanisme de régularisation et de soutien des prix. Les idées contenues dans le mémorandum français, celles qu'a exprimées ici même le Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne rencontrent à cet égard notre sympathie.

Ce disant, nous avons bien conscience qu'on ne peut pas soutenir n'importe quel prix, qu'il faut éviter que des prix excessifs n'encouragent la surproduction ou les techniques de substitution, ou ne découragent la consommation. Le contrôle des appellations, une publicité appropriée peuvent sans doute y pourvoir partiellement. Il reste que les prix doivent être tels qu'ils puissent satisfaire à la fois producteurs et consommateurs.

Il ne suffit pas de fixer à un moment donné ces prix, il convient aussi de les faire évoluer équi-

tablement. Ces prix en effet, ne peuvent pas être immuables : ils doivent au moins tenir compte de la dépréciation progressive des monnaies ; ils devraient dans la mesure du possible suivre l'augmentation des revenus dans les pays acheteurs.

Il est certes objecté qu'il est très difficile de concilier les intérêts divergents des producteurs et des consommateurs. Cela serait vrai si on les laissait seuls, face à face, si l'on ne mettait en place une autorité morale capable de les départager.

Ce sera là notre seule suggestion en ce qui concerne la question des dispositions institutionnelles à prendre pour mettre en œuvre les décisions qui auront été arrêtées par notre Conférence. Nous n'avons, en effet, sur cette question, pas d'opinions préconçues. Notre position sera déterminée en fonction des résultats de nos travaux.

*
* *

Les circonstances sont maintenant plus favorables que jamais à la définition et à la mise en œuvre d'une forme de coopération internationale susceptible de promouvoir, dans le domaine économique et social, la profonde transformation que les hommes des pays sous-développés appellent de leurs vœux les plus ardents.

La délégation de Madagascar mesure l'ampleur des difficultés que notre Conférence aura cependant à surmonter.

Permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République malgache, d'exprimer le souhait que les décisions que nous aurons à prendre ne soient pas seulement l'expression des désirs d'une majorité — et risquent de ce fait de ne pas être suivies d'effet, mais reflètent bien la volonté de chacun des pays représentés ici, quel que soit son état de développement, de venir en aide aux pays moins avancés que lui.

Dans cet esprit, je vous apporte l'assurance que nous nous attacherons pour notre part avec nos modestes moyens, mais avec toute notre volonté, à contribuer à la réussite de nos travaux.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. DATO' ABDUL HAMID, AMBASSADEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA MALAISIE,

à la neuvième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

Cette Conférence est un motif de grande fierté pour les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et cette fierté nous

l'éprouvons plus encore à voir siéger à la tribune de la Conférence trois représentants éminents de nos trois continents frères — M. Kaissouni, qui

dirige nos débats avec tant de tact et de clairvoyance et qui a été l'un des inspirateurs de cette réunion, notre éminent secrétaire général, M. Raúl Prebisch, dont l'œuvre de pionnier et le labeur dévoué durant tant d'années ont dissipé bien des nuages et précisé bien des problèmes, enfin, notre rapporteur, M. Georges Hakim, qui apporte aujourd'hui à la Conférence la vaste expérience de sa longue et brillante carrière universitaire et publique. En vous félicitant, M. le Président, c'est en vérité nous-mêmes que nous félicitons.

Bien entendu, cette Conférence ne concerne pas uniquement les pays en voie de développement. Intéressant tous les pays du monde, elle exige la coopération sincère du Nord industrialisé et riche et du Sud agricole et pauvre, des pays à économie planifiée et des pays de libre entreprise, des pays nouvellement indépendants et des puissances anciennes. De leur côté, les institutions spécialisées ont indiqué, dans leurs diverses déclarations, le rôle très important qu'elles peuvent jouer en vue du succès de la Conférence.

Nous ne sommes pas réunis ici dans le seul but de défendre les intérêts particuliers d'un groupe de pays contre ceux d'un autre. La question qui se pose en ce lieu historique est de savoir si nous pouvons faire preuve de solidarité morale et de volonté politique pour attaquer et détruire ces vieux fléaux de l'humanité que sont l'indigence, la faim, la maladie et l'ignorance, et rechercher en commun les moyens d'atteindre ce but.

Depuis vingt ans et plus, un grand nombre de pays du monde ont accédé à la souveraineté politique. Malheureusement, la détérioration du pouvoir d'achat de leurs exportations ne leur permet de se libérer de la servitude économique qu'au prix de difficultés immenses. L'indépendance politique n'est qu'un vain mot sans l'indépendance économique. Nous ne pouvons nous contenter d'une apparence de souveraineté, ni de la pompe de l'indépendance politique, qui sont vides de sens sans la souveraineté économique.

La Malaisie est venue à cette Conférence avec de grands espoirs. Nous avons suivi de près les travaux du Comité préparatoire, notamment de ses deuxième et troisième sessions. Grâce à ces travaux et aux efforts considérables du Secrétariat, la voie est maintenant ouverte à un dialogue fécond. Nous sommes parfaitement conscients du fait que les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement sont des plus complexes et qu'il n'est pas facile de les résoudre tant du point de vue technique que politique. Mais il est maintenant reconnu que le monde ne peut plus admettre l'angoissante disparité entre les niveaux de vie des pays développés et des pays en voie de développement et encore moins tolérer que cette disparité s'aggrave. Il est urgent de doter le commerce mondial d'une nouvelle structure qui permette de mieux répartir les richesses grâce au développement économique

accélééré, car c'est de cela que dépendra finalement la paix du monde. L'insuffisance des préparatifs et surtout l'absence d'une volonté politique, qui ont caractérisé la Conférence de La Havane, ne doivent plus faire obstacle au succès.

Le succès ou l'échec de la Conférence tient à peu de chose. Pour parvenir à des résultats concrets et durables, il faut aborder les problèmes à résoudre de façon pragmatique. Le chemin à parcourir est long et ardu. Mais la délégation malaise est intimement convaincue qu'avec la compréhension, la bonne volonté et l'application soutenue de tous — pays développés aussi bien que pays en voie de développement — il doit être possible de parvenir à des accords justes et réalistes. C'est dans cet esprit que nous sommes venus à la Conférence, sans récriminations, ne demandant la charité à personne mais réclamant le juste fruit de nos labeurs, décidés à éviter les subtilités idéologiques qui n'intéressent pas les affamés et les pauvres et profondément convaincus que nous devons tous contribuer au succès de la Conférence.

La Conférence doit étudier le phénomène que représente la tendance permanente au déséquilibre extérieur qui entrave sérieusement le développement des pays sous-équipés. Les exportations de produits primaires ont, en général, augmenté relativement lentement. En revanche, la demande d'importation d'articles manufacturés n'a cessé d'augmenter rapidement à mesure que le taux de développement s'accroissait. Le déséquilibre qui en est résulté fait sérieusement obstacle à une croissance économique soutenue. Pour que soient atteints les objectifs minimaux assignés à la Décennie des Nations Unies pour le développement — soit une augmentation annuelle de 5 p. 100 du revenu des pays en voie de développement d'ici à 1970 — ce déséquilibre doit être corrigé.

Après les nombreuses déclarations pénétrantes et profondes qui ont précédé la mienne, je ne parlerai que de certaines de nos préoccupations les plus immédiates et les plus urgentes. Cela ne signifie pas que la Malaisie se désintéresse ou se désolidarise de la position générale que les pays en voie de développement ont adoptée sur la question des groupements régionaux, des préférences, et des articles manufacturés et semi-finis.

Les problèmes qui se posent à la Malaisie ne sont pas différents de ceux qui se posent à la majorité des pays en voie de développement. L'économie de la Malaisie repose essentiellement sur les exportations ; la production de matières premières pour l'exportation représente en effet 40 p. 100 environ de son produit national brut. Le caoutchouc et l'étain sont les piliers de notre économie. L'étain représente 25 p. 100 de la valeur totale de nos exportations. Le caoutchouc, la plus importante de nos cultures, à laquelle sont employés 30 p. 100 de la population économique active, représente 60 p. 100 de la valeur totale des exportations et

constitue la principale source de revenus de l'Etat. Il est bien évident que les variations du niveau des prix de ces deux produits influent nécessairement sur la prospérité générale et le bien-être économique du pays. C'est de ces recettes d'exportation que dépendent l'application efficace du programme de développement ainsi que la création et le maintien des services sociaux indispensables.

Nous ne pouvons naturellement nous estimer satisfaits de cet état de choses. Le vaste programme de développement économique que mon gouvernement a entrepris en 1961 et dont le coût total s'élève à 1 700 millions de dollars des Etats-Unis, a pour objectifs principaux la diversification de la production agricole et l'accélération du taux de croissance industrielle. La production industrielle ne représente qu'une très faible partie de l'activité globale de notre pays : moins de 10 p. 100 du produit national brut. Mon gouvernement croit en la libre entreprise, et pour stimuler le développement économique, il a en outre, pour créer un climat favorable aux investissements, eu recours à différents stimulants tels que les exonérations d'impôts, la protection tarifaire et la création de domaines industriels. Cependant, si l'objectif à long terme doit être l'accroissement de la production industrielle, la Malaisie devra dans l'immédiat continuer à produire et exporter des produits primaires.

Aussi la Malaisie réclame-t-elle énergiquement l'élaboration de politiques commerciales internationales qui lui permettent à la fois de maintenir un développement économique et social fondé sur la production de produits primaires et de créer des industries viables. L'industrie du caoutchouc naturel, dont la Malaisie est si largement tributaire, est actuellement soumise à des pressions extérieures qui menacent non seulement l'industrie elle-même mais aussi le bien-être de notre population et de millions d'êtres humains dans l'Asie du Sud-Est. Ce que nous exigeons, ce sont des conditions équitables de compétition. Nous savons parfaitement qu'il faut rendre le caoutchouc naturel plus compétitif et, à cette fin, nous avons entrepris, depuis 1945, de remplacer les anciens plants par de meilleures espèces sur une superficie de 2 millions d'acres, soit environ la moitié des plantations de caoutchouc. D'autre part, nous avons lancé un programme de recherche d'un coût annuel de 4 millions de dollars des Etats-Unis. Toutes ces dépenses ont permis d'améliorer la production, qui a ainsi augmenté de 11 p. 100 depuis 1960. Cependant, les recettes ont diminué de 25 p. 100 en raison de la baisse des cours mondiaux. Depuis 1960, le prix f.o.b. de la livre de caoutchouc est tombé de 35.7 cents à 24.3 cents des Etats-Unis. Pour convaincre cette assemblée de la gravité du problème, il me suffira de dire qu'une baisse de 1 cent des Etats-Unis par livre du prix du caoutchouc se traduit sur une année par une diminution des recettes d'exportation d'environ 18 millions de dollars.

On soutiendra peut-être que cette baisse de prix

tient au fait que les préférences des consommateurs vont de plus en plus à des produits synthétiques de remplacement, supérieurs du point de vue technique. Mais il n'en est rien. En fait, grâce à nos recherches, nous avons commencé à produire et à vendre du caoutchouc naturel d'une qualité techniquement supérieure, contre lequel certains pays industriels ont dressé des barrières sous prétexte qu'il s'agit de produits semi-finis. De plus, contrairement à ce qui s'est passé pour le caoutchouc synthétique, tout le caoutchouc naturel produit a été consommé jusqu'à la dernière livre. La vraie raison de ces difficultés, ce sont les quantités excédentaires produites de propos délibéré dans les pays industrialisés par les producteurs de caoutchouc synthétique. S'il s'agit pour le caoutchouc naturel de concurrencer le caoutchouc synthétique à un prix de vente économiquement équitable, nous soutiendrons la concurrence. Mais il en va tout autrement s'il s'agit de lutter contre le dumping et de concurrencer des produits vendus avec des rabais considérables. Il faut donc prendre des mesures pour instaurer des conditions équitables de concurrence entre les producteurs de caoutchouc synthétique et de caoutchouc naturel et pour garantir au caoutchouc naturel une part équitable dans la production mondiale de caoutchouc. Ces objectifs peuvent être atteints si l'on fixe des prix équitables et rémunérateurs et si les pays consommateurs suppriment leurs mesures discriminatoires tarifaires et non tarifaires. Comme vous le savez, le Groupe international d'études du caoutchouc a présenté un mémorandum à la Conférence. Ma délégation a l'intention de traiter cette question plus à fond dans la Commission appropriée, où nous nous efforçons, en collaboration avec toutes les parties intéressées, d'aboutir à une solution juste et réaliste.

S'agissant de l'autre grand produit de base de la Malaisie, à savoir l'étain, le Gouvernement malais a constaté que le marché a, dans une certaine mesure, été stabilisé par l'Accord international sur l'étain. Mais il est indispensable d'apporter certains aménagements à l'Accord en vue de le rendre plus efficace. Le stock régulateur prévu par l'Accord sur l'étain est exclusivement financé par les pays producteurs, qui se trouvent également être les pays les moins développés. Ainsi se trouvent immobilisées des ressources financières qui pourraient être consacrées au développement. La délégation malaise estime qu'il faudrait rechercher de près si les pays consommateurs ne pourraient pas être amenés à participer au financement du stock régulateur.

Il est un autre problème qui constitue un grave sujet de préoccupation, c'est celui de l'écoulement des excédents provenant de stocks non commerciaux. Ma délégation appuie les recommandations du rapport de M. Prebisch, selon lesquelles il est indispensable de veiller à ce que l'écoulement des stocks non commerciaux détenus par les pays développés ne bouleverse pas les marchés mondiaux

et n'entraîne pas non plus un fléchissement des prix des exportations des pays en voie de développement. Les principes généraux auxquels devrait obéir l'écoulement des excédents de matières premières présentant une grande importance pour les pays en voie de développement devraient, notamment, être les suivants :

i) L'écoulement des excédents en question ne doit pas conduire à une baisse des prix, ni mettre obstacle à une saine évolution des prix. Dans certaines conjonctures, l'écoulement des excédents devrait être temporairement suspendu.

ii) Les quantités à écouler devraient être calculées d'après la capacité d'absorption du marché. Sans doute les besoins des consommateurs doivent-ils, jusqu'à un certain point, être satisfaits en période de pénurie, mais il ne faudrait pas écouler des quantités telles que le jeu des forces économiques se trouve paralysé.

iii) L'écoulement des excédents devrait se faire compte tenu des techniques commerciales applicables au produit de base considéré et devrait suivre et non orienter les tendances du marché.

Nous ne formulons là que des observations préliminaires que nous précisons et exposerons plus avant devant la Commission compétente. A la vingt et unième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Gouvernement des Etats-Unis a donné une liste longue et détaillée des critères sur la base desquels devrait être fondé un programme à long terme d'écoulement des excédents. Beaucoup de ces critères sont valables et acceptables pour la Malaisie et, croyons-nous, pour d'autres pays en voie de développement. Ils sont destinés essentiellement à s'appliquer aux producteurs des Etats-Unis. Ce que nous souhaitons, c'est qu'ils servent de base à la mise au point d'un ensemble international de principes et de procédures d'application universelle.

L'une des méthodes suggérées pour venir en aide aux pays en voie de développement dont les recettes d'exportation sont soumises à de graves fluctuations est l'adoption de divers systèmes de financement compensatoire. La Malaisie a naturellement étudié ces propositions avec la plus grande attention. De fait, à la onzième session de la Commission du commerce international des produits de base, elle a activement participé aux débats au cours desquels le rapport du groupe d'experts nommé par le Secrétaire général des Nations Unies et les propositions de l'Organisation des Etats américains ont été examinés de façon approfondie. Nous accueillerons volontiers toutes les suggestions en la matière et nous attendons avec intérêt la publication des études que le Secrétariat et la Banque internationale ont entreprises de concert avec l'Association internationale de développement, à la demande du Comité préparatoire. Nous espérons que

ces études analyseront en profondeur les problèmes spéciaux qui se posent à longue échéance aux pays exportateurs de produits primaires dont les exportations ne cessent de diminuer, car ces problèmes revêtent pour nous une importance capitale.

Pour donner aux résultats de cette Conférence des assises plus solides, nous devons étudier certaines dispositions institutionnelles permettant de contrôler la mise en œuvre des décisions qui seront probablement prises par la Conférence. A ce propos, je tiens à souligner tout particulièrement que le chef de la délégation indienne, dans sa déclaration, a formulé un certain nombre de suggestions utiles et réalistes. Ma délégation est résolument en faveur de toutes mesures qui s'inspireraient de ces propositions. Plus précisément, ma délégation souhaiterait voir réorganiser le GATT dans l'intérêt à la fois des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Pour que le GATT soit efficace, il faudrait que les pays à économie planifiée en fassent partie. Le programme d'action du GATT pour les pays en voie de développement devrait définir une politique uniforme applicable de façon très générale. Nous devons également examiner les structures de toutes les institutions internationales qui s'occupent du commerce, du financement, de l'aide économique et de la coopération internationale. Des mesures devront être prises soit pour apporter les changements qui seraient jugés nécessaires, soit créer de nouvelles institutions qui répondraient mieux aux besoins urgents des pays en voie de développement. Mais il nous paraît important de souligner que les organisations internationales existantes ont acquis une expérience précieuse et qu'il convient de continuer de faire appel à elles. A notre avis, il ne serait ni raisonnable ni souhaitable de renoncer à ces institutions dans l'espoir fallacieux de mettre en œuvre des programmes vastes et grandioses qui se révéleraient irréalisables.

Au début de mon intervention j'ai dit que cette Conférence était un motif de fierté pour les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Elle constitue également un événement riche de promesses. Nous avons consacré à cette Conférence de nombreuses années de travail, en vue d'instaurer un ordre économique international plus harmonieux et plus équitable, et de mettre le commerce au service du développement, afin que nos populations puissent profiter des biens de cette terre. Il faut que cette promesse soit tenue. Nous ne nous attendons pas à des solutions définitives et spectaculaires, ni à une réponse simple aux problèmes infiniment complexes auxquels nous nous heurtons, mais nous voulons des résultats. Nous comptons que seront adoptées les premières mesures nécessaires à la réalisation de nos objectifs. La Malaisie a déjà pris un engagement en ce sens et c'est cet engagement que je tiens à réitérer aujourd'hui.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. HAMACIRÉ N'DOURÉ,
MINISTRE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI,

à la dix-septième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter très vivement, tant au nom du Gouvernement de la République du Mali, qu'en mon nom personnel, pour le choix unanime de tous les délégués, qui vous a porté à la présidence de cette Conférence. Tous les pays sous-développés, et particulièrement ceux du continent africain, en éprouvent une fierté légitime.

Vos éminentes qualités d'économiste et d'organisateur vous avaient déjà permis d'être le grand artisan de la réussite de la Conférence du Caire ; nous sommes persuadés que votre élection à la présidence de l'actuelle Conférence en augmente les chances de succès.

La présence à vos côtés, en qualité de Secrétaire général de M. Prebisch qui, pour la préparation de cette rencontre, a effectué un travail dont l'importance commence à peine à être mesurée, vous sera, nous en sommes certains, un précieux apport.

Pour la République du Mali, c'est avant tout sous le signe de l'espoir que s'ouvre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Il serait sans doute vain de nier que, depuis la seconde guerre mondiale et, singulièrement, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté mondiale est devenue plus soucieuse de coopération et plus consciente des exigences d'une solidarité internationale bien comprise.

Mais, comment ne pas souligner, par ailleurs, que les timides efforts entrepris dans ce sens paraissent chaque jour plus insuffisants et que l'opinion publique de beaucoup de pays sous-développés manifeste depuis quelque temps un scepticisme croissant quant à la possibilité, pour les organisations internationales, d'apporter des solutions hardies aux problèmes auxquels nos économies se trouvent confrontées ?

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est venue, à point nommé, réveiller chez les peuples du tiers monde l'espoir que, pour une fois, le stade des généreuses déclarations d'intention va être franchi et que pourront être dégagés les éléments d'une nouvelle politique de coopération économique internationale susceptible de nous aider à résoudre les problèmes du commerce extérieur et du sous-développement.

Pour que le commerce extérieur, de frein à notre développement qu'il est le plus souvent à l'heure actuelle, en devienne un instrument valable, il nous semble indispensable que tous les pays, sans exclusive aucune, s'entendent d'abord pour définir, puis mettre en œuvre, une nouvelle philosophie d'action.

Tous les pays, sans exclusive aucune, avons-nous dit.

Comment ne pas déplorer, en passant, que la République populaire de Chine, qui à elle seule constitue non seulement près du quart de l'humanité, mais encore le marché potentiel le plus important, soit absente de ces assises où nous débattons de l'avenir économique du monde, alors que des Etats aussi peu respectueux de la Charte des Nations Unies que ceux de l'Afrique du Sud et du Portugal y sont représentés ?

Pour que le commerce extérieur, disions-nous donc, de frein à notre développement qu'il est le plus souvent à l'heure actuelle, en devienne un élément moteur, il nous semble indispensable que tous les pays, sans exclusive aucune, s'entendent d'abord pour définir, puis mettre en œuvre, une nouvelle philosophie d'action.

Dans la pratique internationale courante que nous avons héritée en grande partie du siècle précédent, tout se passe comme si tous les Etats juridiquement égaux l'étaient aussi économiquement. Les conventions, les accords bilatéraux ou multilatéraux que nous signons, la plupart des actes de la vie internationale que nous accomplissons les uns et les autres, reflètent cette croyance. Qu'il n'y ait rien de plus inexact, c'est là une des vérités dont notre siècle a pris une conscience aiguë, particulièrement depuis la seconde guerre mondiale et la naissance à la vie internationale de nouveaux Etats. Sans parler des disparités qui existent entre les degrés de développement atteints par les divers pays du tiers monde lui-même, peut-on ignorer à présent, qu'à côté de ce tiers monde, existe un autre monde qui, lui, est « développé » et qu'entre les deux mondes, les différences ne sont plus de degré, mais de nature ?

Il est indubitable que des centaines de millions d'hommes de pays dits sous-développés ont pris conscience de l'écart énorme qui les sépare des pays industrialisés.

Ce déséquilibre mondial se caractérise par un enrichissement des pays riches et un appauvrissement des pays pauvres.

N'est-il pas notamment paradoxal, Monsieur le Président, de constater qu'au moment où des pays stockent ou brûlent des excédents, d'autres meurent de faim ?

Une pareille situation ne peut continuer indéfiniment. Nous croyons que ce clivage entre pays en voie de développement et pays industrialisés n'est pas inévitable et que la communauté mondiale se doit de traduire, en fait, la solidarité internationale dont on parle tant. Le moment est donc venu pour elle, c'est-à-dire pour nous tous, de tirer les conséquences — et toutes les conséquences — de cet état de choses. Le principe de réciprocité à tout prix, qui se trouve ordinairement à la base des accords commerciaux passés entre pays développés et ceux qui ne le sont pas encore, devra être abandonné. Les Etats parties à un accord ne peuvent et ne doivent s'accorder d'avantages réciproques que dans la mesure où ils disposent de moyens sensiblement égaux.

Il est, par ailleurs, éminemment souhaitable que la cause de la nation la plus favorisée qui figure à l'heure actuelle dans presque tous les accords passés entre les deux grandes catégories de pays, soit réaménagée de façon à permettre aux pays en voie de développement de ne plus être lésés par son application.

C'est à la lumière de ces principes essentiels, qui constituent les éléments fondamentaux de cette nouvelle philosophie d'action, que les experts de nos délégations devront partir à la recherche de solutions concrètes et pratiques. Nous soulignons bien qu'il devra s'agir surtout de trouver des solutions, puisque les données de tous ces problèmes sont familières, depuis longtemps, à chacun d'entre nous.

On sait, schématiquement, que nos économies, tributaires de la vente à l'extérieur, le plus souvent d'un produit principal, quelquefois de deux ou trois produits dits primaires, connaissent, dans la meilleure des hypothèses, une croissance désordonnée, génératrice de distorsions de plus en plus marquées, du fait de l'instabilité à court terme des recettes d'exportation.

Cette instabilité constitue en elle-même une source de difficultés considérables en raison, notamment, de l'impossibilité de planifier qu'elle entraîne.

Mais, ce qui confère aux problèmes du commerce extérieur et, par voie de conséquence, à ceux du sous-développement, un caractère de gravité extrême, c'est, sans aucun doute, le fait qu'à l'instabilité à court terme, vient se superposer la détérioration à longue échéance des termes de l'échange.

En effet, la conjoncture de ces deux fléaux aboutit au fait que, non seulement les recettes d'exportation sont essentiellement variables d'une année à l'autre et ne cessent de décroître, mais que la capacité

d'importer qui en dépend étroitement est aléatoire et s'amenuise continuellement.

Quand on connaît l'importance de la relation qui existe entre la capacité d'importer et les possibilités de développement, quand on sait à quels goulots d'étranglement peut se heurter une croissance non harmonisée, on ne doute pas un seul instant que notre aspiration au développement a de moins en moins de chances d'être comblée, si cette Conférence ne parvient pas à modifier l'état actuel des choses, dans un sens plus favorable à nos intérêts.

Il est certain qu'à l'heure actuelle, le problème de l'étranglement des débouchés offerts aux produits du tiers monde est extrêmement préoccupant, que cette étroitesse résulte de la trop faible importance de la demande solvable susceptible d'être intéressée par nos produits ou de toute autre cause. Encore faut-il souligner qu'il ne suffit pas d'abaisser les barrières douanières. Il faut aussi que nous nous efforcions de mettre en place une véritable organisation des marchés ; destinée à résoudre les problèmes posés par l'écoulement des produits tant agricoles qu'industriels des pays insuffisamment développés, face aux produits synthétiques ou similaires fabriqués par les pays industrialisés.

Cette organisation s'avère d'autant plus nécessaire que, d'une part, en ce qui concerne les produits manufacturés, notre main-d'œuvre, si elle est abondante, est très peu qualifiée et que, d'autre part, notre agriculture dispose rarement d'un équipement suffisant et adéquat.

Tout cela contribue à expliquer la faiblesse de notre productivité et, par voie de conséquence, le manque de compétitivité de notre production tant agricole qu'industrielle sur les marchés mondiaux.

Ma délégation pense que, pour que la bataille du développement ait quelque chance d'être gagnée, il sera sans doute nécessaire d'étudier de manière très approfondie un programme de mesures et actions, en vue d'éliminer les entraves qui s'opposent à l'élargissement des débouchés offerts aux exportations en provenance des pays sous-développés.

Au surplus, il n'est pas douteux qu'un simple abaissement des barrières douanières ne constitue qu'une solution partielle qui ne s'attaque pas aux problèmes essentiels et d'un intérêt vital pour l'ensemble des pays en voie de développement que sont l'instabilité à court terme des recettes tirées de l'exportation des produits primaires et le fléchissement à longue échéance des termes de l'échange.

Qu'il soit donc nécessaire et urgent pour la Conférence de prendre des mesures d'organisation des marchés de produits primaires sur la base de prix stables et rémunérateurs, voilà qui paraît inéluctable.

Il appartiendra à la Conférence de définir de façon concrète ces « mesures et actions » mais avant d'essayer de voir quelle forme elles pourraient ou devraient revêtir, il importe de connaître et de juger ce qui a déjà été fait dans ce sens.

D'abord, sur le plan interne, à l'intérieur des pays en voie de développement, ensuite sur le plan international.

Sur le plan national, nos pays ont appliqué diverses formules. Mais, qu'il s'agisse d'offices de commercialisation (marketing boards) ou de caisses de stabilisation, comme la caisse de stabilisation des arachides du Mali, tous ces organismes tentent de neutraliser les effets des fluctuations extérieures sur l'économie nationale, en versant aux producteurs un prix fixe établi généralement au début de la campagne.

Depuis la seconde guerre mondiale, plusieurs pays sous-développés ont tenté d'arriver aux mêmes fins, en imposant la fixation d'un prix valable pour toute la durée des accords bilatéraux à long terme signés avec un certain nombre de grands consommateurs de produits primaires.

Mais, il est évident — et presque tout le monde le reconnaît maintenant, qu'il s'agisse des pays exportateurs ou importateurs — que toutes les mesures évoquées plus haut constituent, au mieux, des palliatifs qui ne peuvent résoudre un problème dont les données et les dimensions sont d'abord internationales.

Qu'a-t-il été fait jusqu'à présent sur ce plan-là ?

Nous savons que plusieurs commissions et groupes de travail ont étudié ces problèmes au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

La FAO, notamment, par le truchement de son comité des produits et des divers groupes de travail qu'elle a institués, a beaucoup fait pour une meilleure connaissance de ces questions.

Tout cela n'empêche que, depuis la seconde guerre mondiale, c'est dans la voie des accords intergouvernementaux que nombre de pays sous-développés se sont engagés avec le plus d'espoir.

Il en est résulté les accords sur le blé, le sucre, l'étain, l'huile d'olive et le café, que nous connaissons tous.

Au moment où, grâce à cette Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous nous préparons à prendre un nouveau départ, il est indispensable de s'interroger pendant quelques instants sur la valeur de l'œuvre accomplie à ce jour, sur le plan international.

Personne ne songe à contester l'utilité des études entreprises sur les produits de base par de nombreux groupes internationaux. Ils ont réalisé un travail de collecte des données qui devait, en tout état de cause, être effectué.

Reprocher à ces assemblées d'experts de n'être le plus souvent parvenus à aucun résultat concret paraît excessif dans la mesure où, souvent, a fait défaut précisément ce qui aurait permis d'arriver à ce résultat, c'est-à-dire la volonté d'aboutir des hommes politiques des pays développés.

Les accords internationaux sur les produits de

base peuvent faire l'objet de nombreuses critiques. Nous passerons sous silence bon nombre d'entre elles, pour ne retenir que celles qui nous paraissent essentielles. On remarquera d'abord leur insuffisance.

Sur les cinq accords conclus, on note qu'il n'y en a que trois — très précisément ceux qui concernent l'étain, le café et le sucre — à présenter réellement un certain intérêt pour les pays non industrialisés à faible revenu.

De toute manière, la valeur globale des échanges des cinq produits couvre à peine 10 p. 100 du commerce mondial des produits primaires.

D'autre part, et surtout, on ne peut manquer de relever que tous ces arrangements se préoccupent exclusivement des fluctuations à court terme. Aucun effort n'a été fait pour essayer de neutraliser l'évolution défavorable des termes de l'échange.

En effet, tous les accords prennent pour base uniquement les prix du marché, sans essayer d'en prévoir le relèvement.

Au surplus — et c'est là, à notre avis, le reproche le plus grave que l'on puisse formuler à leur encontre — ils paraissent avoir été conclus sans qu'à aucun moment on ne se soit interrogé sur leur aptitude à régler le problème fondamental du développement auquel nos Etats sont confrontés à l'heure actuelle.

La délégation malienne soumet à votre examen un certain nombre d'idées de base, idées qui s'inscrivent d'ailleurs dans le sillage des résolutions votées à Niamey en novembre dernier, lors de la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine.

Deux constatations extrêmement simples sont à l'origine des réflexions dont nous voulons vous faire part.

Premièrement, les insuffisances des accords du type traditionnel étant patentées, il faut en concevoir de nouveaux qui soient réellement adaptés aux préoccupations qui doivent être celles de tous les pays, dans le cadre de la Décennie du développement.

Deuxièmement, puisque rien ne permet de penser que l'anarchie qui règne actuellement cessera, si les choses restent en l'état, d'être préjudiciable aux intérêts du tiers monde, la Conférence ne peut éluder la nécessité d'organiser rationnellement les marchés des produits primaires.

Cette organisation devait, pour être efficace, couvrir les marchés des produits primaires essentiels, c'est-à-dire déclarés tels, après étude d'une liste de tous les produits primaires faisant l'objet d'un commerce international.

La Conférence pourrait décider de relever les cours des produits susmentionnés d'un pourcentage minimum au-dessus de leur niveau actuel. Il est entendu que l'augmentation envisagée ne serait pas linéaire, c'est-à-dire qu'elle devrait être différenciée suivant des critères à fixer.

Nous pensons, d'autre part, que les intérêts de l'ensemble des pays du tiers monde singulièrement de ceux du continent africain, seraient mieux protégés dans le cadre d'accords conclus sur la base de plusieurs produits que sur celles de produits individuels.

C'est dans le cadre de ce type d'accords que des garanties devront être données, aussi bien aux pays qui produisent actuellement tel ou tel produit de base qu'à ceux qui manifestent la volonté et sont jugés capables de le faire dans un avenir à déterminer, tant sur le plan de la stabilité des prix — préalablement relevés — que sur celui des quantités à écouler.

Tout cela implique évidemment la mise sur pied d'un système de quotas et de contingents, dans le cadre d'une planification à l'échelle mondiale, ou, tout au moins, d'une harmonisation des politiques de production sur laquelle on aura l'occasion de revenir.

On a beaucoup reproché aux accords de type classique d'avoir contribué à maintenir la structure des échanges existants, d'avoir empêché les producteurs nouveaux ou potentiels d'accéder au marché mondial en protégeant les producteurs accusés souvent de travailler sur des bases trop peu rationnelles.

Ces inconvénients — réels dans bien des cas — pourraient être considérablement limités dans le cadre d'accords d'un type nouveau si, dans l'établissement des quotas, on tient compte, non seulement du niveau de production atteint par chaque pays, mais encore de critères tels que l'aptitude de chaque pays sous-développé à produire la denrée ou la matière première en question, l'importance du produit national brut ou du revenu par tête d'habitant, sans oublier les perspectives d'accroissement de la consommation mondiale du produit visé.

Ce système d'accords devrait être mis en vigueur pendant une période suffisamment courte pour limiter le jeu des rigidités et suffisamment longue pour permettre à nos pays de planifier leur croissance.

La durée de cinq ou sept ans, par exemple, qui correspond à celle de la plupart des plans nationaux de développement, pourrait être retenue.

Il va sans dire que ces accords pourraient être renouvelés au bout de cette période et modifiés éventuellement pour tenir compte de l'évolution économique mondiale.

Pour arrêter le fléchissement continu des termes de l'échange et permettre, en même temps, à nos pays de planifier leur développement sur des bases saines, les nouveaux accords dont nous préconisons la conclusion auraient, sans doute, un rôle important à jouer.

Mais, pour atteindre des objectifs d'une telle ampleur, il ne serait pas réaliste de compter exclusivement sur eux.

Il paraît indispensable que soit repensée entière-

ment la politique de coopération financière internationale, en vigueur à l'heure actuelle.

Dans ce domaine, l'objectif minimum auquel nous devons tendre, demeure, sans aucun doute, l'élaboration d'un mécanisme international de compensation des fluctuations à court terme des recettes d'exportation.

A ce propos, nous avons noté avec intérêt l'annonce, par divers gouvernements ou organismes spécialisés, de plusieurs propositions et projets.

La commission compétente ne manquera pas, nous en sommes persuadés, de les examiner avec soin, et de prendre, nous l'espérons, une décision constructive dans ce sens.

Mais je ne vous cacherai pas que mon gouvernement attache une importance bien plus grande à la mise sur pied d'un système de financement destiné à neutraliser la détérioration à longue échéance de nos termes de l'échange.

Tous les moyens techniques susceptibles de concrétiser cette idée devront être explorés méthodiquement par la Conférence. Dans cet ordre d'idées, un passage de la résolution votée à Niamey par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) mérite d'être cité :

« Il importe que le principe de la parité des prix dans le commerce mondial soit considéré sérieusement, que des mesures concrètes soient élaborées, pour que ce principe soit applicable. En d'autres termes, il faut que la communauté mondiale admette une responsabilité collective pour le maintien de rapports acceptables entre les prix des produits industriels et les prix des produits primaires. »

Il faut également que soit élaboré un système de financement international du développement, plus rationnel et mieux adapté à nos besoins, toujours dans le cadre de cette nouvelle politique de coopération financière.

L'insuffisance du volume des capitaux (prêts, investissements privés et dons publics) transférés vers les pays en voie de développement n'est contestée par personne. Le rapport du Secrétaire général de la Conférence a mis en lumière un fait dont on se doutait depuis longtemps, à savoir qu'à l'heure actuelle, ce volume est encore loin de correspondre au pourcentage de 1 p. 100 du revenu global des pays développés qu'avait fixé l'Assemblée générale des Nations Unies comme objectif à atteindre, dans le cadre de la Décennie du développement.

Il est certain que l'ensemble du tiers monde souhaite que des réformes fondamentales interviennent en ce qui a trait aux modalités des prêts qui lui sont consentis.

Ses créanciers ne peuvent rester plus longtemps insensibles à une certaine logique. Comment peut-on prétendre aider réellement nos pays à sortir du sous-développement si, d'une part, on leur impose des échéances et des taux d'intérêt à des conditions dont l'observance est rendue tellement difficile

qu'elle annule le bénéfice économique immédiat qu'ils en attendent ou, même, oblige à recourir à d'autres emprunts, et si, d'autre part, on n'envisage rien qui puisse leur permettre d'arrêter le fléchissement continu de leurs termes de l'échange, dont dépend si étroitement leur capacité de remboursement ?

En dépit du fait que la République du Mali possède déjà un code d'investissement qui accorde de très larges garanties aux investissements privés étrangers, elle est prête à participer à l'élaboration d'un code international d'investissement tenant compte des données spécifiques de tous les pays. Elle ne serait pas hostile non plus à la création d'un fonds international de garantie destiné à couvrir les risques non commerciaux.

Mais, qu'il s'agisse de prêts, de dons ou d'investissements, nous sommes persuadés que leur efficacité dépend, en grande partie, de leur degré d'insertion dans les plans nationaux de développement.

Le Mali pense également que l'aide extérieure gagnerait en efficacité, si elle était mieux coordonnée, en vue de la réalisation de grands projets d'intérêt régional ou subrégional, du type notamment de ceux qui ont pour but l'aménagement des fleuves Niger et Sénégal et dont le financement excède les possibilités des Etats intéressés. Il devrait être entendu, d'autre part, que l'aide extérieure doit servir au développement réel de nos pays. Il faudrait notamment que cesse le paradoxe actuel. En effet, nous voyons trop souvent des sociétés installées sur place profiter des prêts consentis à nos pays, pour effectuer des opérations fructueuses et transférer, par la suite, le plus clair des bénéfices réalisés, sans aucune participation au développement économique.

Tout cela, et beaucoup d'autres moyens ou propositions que nous n'avons pas mentionnés ici faute de temps, mais que notre délégation se réserve, bien entendu, le droit de développer au sein des commissions, est de nature à porter un coup sensible au sous-développement de nos pays. On peut penser à de nombreuses réformes intérieures, d'ordre social notamment, dont la mise en œuvre serait de nature à faciliter la promotion économique de nombreux pays démunis, et pour lesquels l'aide de la communauté internationale ne peut pas ne pas être d'un grand secours.

Nous savons qu'il n'existe pas de solutions miracles, capables d'enrayer le sous-développement.

Il est certain que des réformes intérieures profondes sont indispensables dans les pays à structure archaïque, mais à notre avis, de telles réformes s'avèreront toujours insuffisantes si elles ne se conjuguent pas avec une aide extérieure adéquate.

Un fait demeure difficilement contestable : c'est que les pays sous-développés ont les plus grandes

chances de le rester, tant qu'ils continueront à ne vendre que des produits primaires.

Il suit que l'élimination du sous-développement postule l'acceptation par les pays nantis d'une nouvelle division internationale du travail, ce qui suppose une planification à l'échelle mondiale. Il s'agirait, dans un premier temps, de répartir la production mondiale entre le tiers monde, d'une part, et les pays développés de l'autre.

La possibilité devrait être reconnue au tiers monde, non seulement de maintenir son activité agricole — ce qui ne devrait exclure ni la diversification, ni la rationalisation, encore moins l'adaptation aux perspectives d'accroissement de la consommation mondiale — mais aussi de s'engager à l'exclusion des pays développés, dans la production industrielle de biens déterminés.

Dans un second temps, c'est entre les divers continents composant le tiers monde que la division des tâches devrait être réalisée. Mais, pour permettre de réaliser cette nouvelle division internationale du travail, il faut, bien entendu, que les pays développés acceptent une responsabilité collective en ce qui a trait au transfert des capitaux nécessaires, tant techniques que financiers, sans oublier celui des gains de productivité qu'ils accomplissent chaque année.

Mais il ne suffit pas de formuler des orientations, de proposer des mesures. Encore faut-il qu'il existe un mécanisme institutionnel capable de les mettre en œuvre.

Il ne semble pas, à première vue, que les organismes existants, qu'il s'agisse de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), ou du Marché commun, puissent s'y prêter, chacun d'entre eux présentant des insuffisances notoires, sur lesquelles beaucoup de bons esprits ont déjà attiré l'attention.

Tous semblent pécher par manque d'universalité et d'ouverture sur les problèmes de certaines régions de certains blocs.

Faudra-t-il créer une organisation spécifique du commerce ou procéder à des ajustements au sein des organismes existants, afin de les adapter à leurs nouvelles tâches ?

Tout devrait dépendre, en principe, de la nature et de l'importance des décisions prises par la Conférence, des orientations qu'elle aura tracées.

Au stade actuel, il nous semble souhaitable de prévoir, aussitôt après la Conférence, la constitution d'un comité permanent composé de représentants de différentes zones géographiques et des organisations économiques existantes : GATT, Marché commun, CAEM, etc.

Ce comité serait chargé notamment de procéder à une étude comparative des mécanismes institutionnels existants, de préparer des conférences périodiques analogues à celle que nous tenons

actuellement, de veiller d'une manière générale à l'exception des décisions qu'elles prendront.

A partir du travail effectué par ledit comité, il apparaîtra très vite dans quelle mesure il est préférable et nécessaire de créer une organisation internationale.

De toute manière, nous le répétons, tout, jusques et y compris le succès de la Conférence, c'est-à-dire, en définitive, le sort de plusieurs centaines de millions d'hommes, dépendra de la nature et de l'importance des décisions qui seront prises ici.

Pour nous résumer, la République du Mali pense qu'il est nécessaire et urgent pour la Conférence de prendre des mesures d'organisation des marchés de produits primaires, sur la base de prix stables et rémunérateurs.

Cette organisation, qui couvrirait les marchés des produits primaires essentiels, doit se faire dans le cadre d'accords conclus sur la base de plusieurs produits.

Cela implique la mise sur pied d'un système de quotas et de contingents, pour l'établissement desquels on devrait tenir compte, non seulement du niveau de production atteint par chaque pays, mais encore de critères tels que l'aptitude de chaque pays sous-développé à produire la matière première en question, l'importance du produit national brut ou du revenu par tête d'habitant, et les perspectives d'accroissement de la consommation mondiale du produit visé.

Ces accords pourraient être conclus sur la base de cinq ou sept ans, durée qui coïncide avec celle de la plupart des plans nationaux de développement.

Ce sont là quelques-uns des objectifs essentiels que nous voudrions voir réaliser par la Conférence. Mais, la République du Mali tient à marquer qu'elle appuie pleinement les résolutions votées par

l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à l'occasion de cette Conférence. Elle veut, elle aussi, qu'à la suite de cette Conférence, l'aménagement des rapports entre pays sous-développés et ceux qui ne le sont pas s'inspire d'une nouvelle philosophie d'action, postulant notamment l'abandon du principe de réciprocité et une révision judicieuse de la clause de la nation la plus favorisée.

Elle estime qu'il est également nécessaire de mettre sur pied un système de financement compensatoire, tendant à la stabilisation des prix de produits primaires à court et à long terme. Elle pense que la communauté internationale doit accepter une responsabilité collective pour l'établissement de rapports fixes entre les prix des objets manufacturés et ceux des produits primaires.

Au surplus, il est indispensable d'élaborer un mécanisme de financement du développement.

Priorité doit être accordée par les pays riches aux pays sous-développés, pour tout abaissement éventuel de barrières douanières, dans le cadre d'une organisation des marchés.

Les pays développés, soit individuellement, soit dans le cadre des groupements auxquels ils appartiennent, doivent aménager leurs politiques tarifaires et non tarifaires, de façon à favoriser davantage l'entrée chez eux de produits primaires, manufacturés, semi-manufacturés, en provenance des pays développés.

Pour nous, c'est dans la mesure où la Conférence aura atteint ces objectifs que son succès sera certain.

« Conférence de la dernière chance », ont dit certains. Puisse, Excellence, Messieurs les Délégués, l'œuvre qui sera accomplie ici, pendant les mois qui viennent, attester aux yeux des générations futures, que notre époque est bien celle de la solidarité humaine.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. DRISS SLAOUI,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES FINANCES
ET DE L'AGRICULTURE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME DU MAROC,

à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : français]

Permettez-moi, au nom du gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc, de féliciter de tout cœur l'Organisation des Nations Unies, ainsi que tous les autres promoteurs et artisans de cette Conférence,

l'une des plus grandes que l'Histoire ait jamais connues... J'aimerais qu'elle puisse mériter cette qualification par ses effets.

Il est vrai que l'élection de M. Kaissouni, à

la présidence de notre Conférence, celle de M. Georges Hakim en qualité de Rapporteur de la Conférence, ainsi que la désignation de l'éminent économiste M. Prebisch en qualité de Secrétaire général, sont pour nous une satisfaction pleine d'espoir et d'enthousiasme à la fois.

Nous avons enregistré avec une satisfaction mêlée de reconnaissance notre élection à la vice-présidence de cette Conférence et c'est avec émotion que nous en remercions l'Assemblée.

Le Maroc est parfaitement conscient de l'importance exceptionnelle que doit — et que va — revêtir l'issue de nos débats, qui, à aucun moment — c'est notre vœu à tous j'en suis sûr — ne se transformeront en discussions sans lien direct avec l'objet de notre réunion dans cette enceinte.

Cet objet est maintenant bien circonscrit ; nous sommes ici pour tenter de résoudre le problème fondamental qui empêche le développement harmonieux de l'économie mondiale : problème des inégalités profondes qui détériorent les relations entre pays développés et pays en voie de développement ; problème du sous-développement, problème dont le fond est économique, le tréfond humain.

Le temps est venu enfin où toutes les nations, unies par des intérêts communs, doivent poser des fondations solides pour la construction d'un monde plus équilibré.

La coexistence des nations (très) riches et des nations (très) pauvres est désormais inconcevable, et notre but est de réduire les différences excessives qui existent entre les revenus de ces deux groupes.

Car on s'est bien aperçu que, malgré l'aide des pays évolués pour accélérer le développement économique des pays à faible revenu, et malgré les efforts croissants de ces derniers, l'écart entre les deux groupes ne cessait de grandir.

La présente Conférence va alors fournir aux pays industrialisés une occasion exceptionnelle de réexaminer leurs politiques économiques vis-à-vis des pays en voie de développement. Pour cela, il va falloir prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes qui se sont accumulés et aggravés dans le domaine de ces relations économiques internationales.

On assiste en effet à une accumulation rapide des richesses, de bien-être et de confort dans certaines zones de notre planète, tandis qu'ailleurs, c'est le recul parfois, la stagnation le plus souvent, ou une amélioration à peine perceptible dans le meilleur des cas. En l'on peut être amené à se demander si l'accélération remarquable de l'expansion économique des pays riches n'a pas directement ou indirectement, freiné le développement des pays pauvres.

Aujourd'hui, les pays évolués savent bien que l'harmonisation économique est génératrice de progrès et de paix. La santé du développement économique mondial dépend maintenant partiellement

des avantages nouveaux qui seront accordés aux pays encore sous-équipés.

Certes, nous sommes parfaitement conscients que des efforts, des réformes, des sacrifices importants doivent, en premier lieu, être consentis ou opérés dans nos propres pays. Mais ceux-ci seraient vains sans une prise de conscience aiguë de nos difficultés par les pays riches. Et il dépend davantage de la bonne volonté de ces nations développées que cette Conférence connaisse une issue heureuse, c'est-à-dire que l'on ait défini des moyens concrets, réalistes, capables de faire accéder les pays retardataires au développement économique.

Le Maroc, par des efforts considérables et soutenus, a pu sortir du sous-développement intégral caractérisé par l'absence de capitaux propres, l'extrême faiblesse du revenu national, le vide en matière de formation professionnelle.

Il a ainsi développé son agriculture, créé et diversifié son industrie, et cependant il continue à souffrir des maux communs à plusieurs pays en voie de développement.

Le premier problème avec lequel nous nous trouvons confrontés est sans aucun doute celui de la détérioration des termes de l'échange. Les importantes fluctuations que subissent les prix des produits de base et la dégradation de ces prix par rapport à ceux des produits élaborés constituent, pour nous, un lourd handicap.

Notre potentiel de production est gêné par un goulot d'étranglement inconnu des pays occidentaux lors de leur révolution industrielle : le manque de débouchés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour les produits de base, comme pour les produits manufacturés.

Notre vocation est avant tout agricole. Or nous éprouvons de plus en plus de difficultés à exporter nos produits, les céréales notamment.

Ainsi, en 1962, nos exportations de blé dur vers les pays d'Europe occidentale se sont élevées à 18 539 000 Dh, et n'ont été que de 5 215 000 Dh en 1963.

Dans le secteur minier, en quatre ans seulement, de 1958 à 1962, les termes de l'échange sont passés pour nous de l'indice 136 à l'indice 118. La perte a été en partie ralentie grâce à une stabilité relative dans les cours des phosphates. Si l'on ne tient pas compte de ces derniers, la dégradation est plus sensible pour les autres minerais, les indices passant de 139 à 111 dans la même période.

Il s'agit dès lors de lever définitivement l'hypothèque que fait peser sur nos économies la dégradation presque constante des cours mondiaux des produits de base.

Jusqu'à présent on n'a que très rarement mis au point des accords internationaux sur les produits primaires. Certains organismes se sont bien penchés sur le problème des ententes sur ces produits, mais sans succès probants.

Aussi, avons-nous grand espoir qu'à l'issue de cette Conférence de accords internationaux sur les dits produits pourront être envisagés, qu'une revalorisation de ces produits aura été admise, et que des mécanismes de stabilisation de ces produits auront été définis. On a déjà pensé à certains de ces mécanismes, notamment :

— La fixation de « prix-repères ». Le choix du niveau de ceux-ci dépend de la politique que les pays développés adopteront.

— La création d'un organisme international de financement compensatoire des baisses des recettes d'exportation des pays fournisseurs de produits de base.

C'est aux commissions spécialisées qu'il appartiendra de mettre au point le mécanisme adéquat, le plus efficace.

Mais le règlement de ce problème des produits primaires ne constitue pas à lui seul le remède à notre mal.

Notre industrie, aussi, connaît des difficultés.

Actuellement tout projet d'industrialisation est vite gêné dès sa réalisation, car au début d'une production industrielle, la productivité n'est pas suffisante pour soutenir la concurrence internationale.

Sur le plan interne, nos produits manufacturés se heurtent à l'étroitesse du marché du fait du revenu individuel fort réduit.

Que l'on songe bien qu'avec ses 13 millions d'habitants, mon pays représente un revenu global égal à 4 p. 100 de celui de la France, par exemple.

Si l'on passe à un marché plus étendu, disons maghrébin, il faut multiplier ce rapport par 2.5 environ ; et si l'on imaginait l'Afrique entière comme un marché unique, compte tenu du revenu moyen et de la population totale, on obtiendrait alors l'équivalent de la Belgique comme marché de consommation pour les produits industriels.

Il est alors indispensable que les pays industrialisés nous ouvrent davantage leurs marchés. Les mesures destinées à élargir les débouchés des pays en voie de développement n'ont été adoptées jusqu'ici qu'avec lenteur. Elles sont devenues aujourd'hui d'une urgence extrême.

La Conférence devra établir un programme d'action qui fixe un taux progressif d'augmentation de nos exportations d'articles manufacturés vers les marchés industrialisés. Nos productions naissantes pourront ainsi harmonieusement s'intégrer dans des courants d'échanges permanents et réguliers.

Ceci implique la suppression, par les pays riches, de tout ou partie des obstacles, douanier, fiscal ou contingentaire, en faveur de nos productions, sans toutefois que nous soyons mis automatiquement dans l'obligation d'offrir les mêmes avantages aux pays développés.

Car il faut bien prendre conscience que si certains principes demeurent valables entre pays évo-

lués, ils ne peuvent plus régir les relations entre ces pays et ceux en voie de développement.

Dans l'optique de notre Conférence, il n'est pas paradoxal d'écartier, a priori, le principe de la réciprocité. Le paradoxe serait au contraire de se donner comme but l'établissement de l'harmonie et de l'équilibre de l'économie mondiale et de se refuser à créer les conditions optima de développement rapide des pays sous-évolués.

Et cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de l'amélioration de notre commerce dit « invisible », aspect capital de notre développement, sur lequel je me permettrai d'insister plus particulièrement.

On n'a pas assez mis l'accent à notre avis sur ce problème. Il constitue cependant pour notre balance des paiements une très lourde charge, alors que, tout au contraire, il aurait dû, il aurait pu être une source de revenus très appréciable.

Si le commerce extérieur joue un rôle important dans l'accélération de notre progrès économique, si les problèmes d'exportation de nos marchandises, si sérieux soient-ils (stagnation des exportations de matières premières, pression sur les prix des exportations traditionnelles, volume réduit et structure défavorable des exportations industrielles, etc.) sont une cause du déficit de notre balance des paiements, le problème du « commerce invisible » n'en est pas moins caractéristique et révélateur du fossé qui nous sépare des pays riches.

L'analyse de la balance des « invisibles » des pays en voie de développement pour 1961 montre que, dans leur ensemble, ces pays ont payé pour les services non commerciaux (entre autres transport maritime, assurance des marchandises importées, remboursement des dettes et des profits aux investisseurs étrangers) 10 milliards 395 millions de dollars ; ils ont reçu pour les services et prestations rendus par eux-mêmes 6 milliards 371 millions de dollars ; ce qui fait ressortir un déficit de 4 milliards de dollars.

Une coopération réaliste à l'échelon mondial, tant en matière d'assurance maritime que de fret, pourrait sans doute conduire très rapidement à un allègement de ces charges. La limitation des pratiques monopolistiques des compagnies maritimes des pays développés aurait notamment à cet égard des incidences heureuses. Elle pourrait ouvrir la voie à la création ou à l'extension des marines marchandes nationales des pays en voie de développement.

Voilà un domaine où les pays évolués peuvent apporter leur appoint financier et technique. Sans leur aide et leur soutien, jamais nos marines marchandes ne pourront connaître un développement suffisant. Un pourcentage progressif du fret international devra nous être réservé, l'accès à certaines lignes nous être permis, la protection de nos jeunes pavillons être assurée sans que pour cela nous encourions des représailles.

Enfin, on pourrait améliorer notre balance des

« invisibles », si les pays industrialisés voulaient ouvrir leurs marchés financiers aux emprunts des pays sous-développés, notamment lorsque ces emprunts sont garantis par l'Etat.

Toutes ces ressources visent deux objectifs : détruire les barrières artificielles qui peuvent entraver leur expansion, permettre aux pays insuffisamment développés d'utiliser rationnellement et à plein leur potentiel économique.

Mais il est bien évident que d'importants apports de capitaux étrangers, une aide technique étrangère seront assez longtemps encore nécessaires pour favoriser notre croissance, d'autant plus que notre accroissement démographique convertit tout chiffre d'augmentation de notre revenu national actuel en chiffre de régression.

Plus de 90 p. 100 du revenu national des pays en voie de développement sont absorbés par la consommation, le reste est consacré à l'investissement, c'est-à-dire à l'augmentation de la capacité de production. Or, l'investissement optimum devrait représenter 25 p. 100 du revenu national. Pour accélérer notre développement économique, il nous faudra dégager une épargne forcée supplémentaire. Or, nos populations supportent déjà de grands sacrifices ; dès lors, les pays les plus évolués se doivent d'organiser avec nous des relations plus équitables, de nous accorder leur aide sur le plan de la promotion humaine et intellectuelle pour que s'arrête enfin le cercle infernal.

La présente Conférence pourrait charger un organisme international d'étudier les tendances du commerce mondial, les conjonctures économiques des différents pays en voie de développement, de façon à déterminer leurs besoins et à favoriser la position de ces pays sur le marché mondial. Il ne faut pas oublier que si l'on parle du problème du sous-développement en général, ce problème change d'aspect d'un pays sous-développé à l'autre. Chacun a ses difficultés propres, qu'il devra résoudre par des moyens adaptés. Le travail de cet organisme international contribuera efficacement au choix de ces moyens.

Ainsi, l'aide des pays plus évolués aura une forme différente selon le pays auquel elle s'adresse. Les capitaux étrangers, par exemple, pourraient être affectés à des opérations soigneusement déterminées, s'insérant dans des programmes par secteurs judicieusement conçus.

Je me permettrai de citer M. Georges Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour qui la « méthode multilatérale est la plus efficace si l'on veut fournir une aide au développement sur une base objective et apolitique ».

Ce qui n'ouvre qu'un ordre de préférence et n'exclut pas le recours à d'autres formes d'aides, chaque fois qu'il s'agit d'une aide accordée sans aucune condition ou arrière-pensée politique.

Les opérations d'investissement et l'aide financière

ne peuvent que donner une impulsion au processus de notre développement. Car en définitive, et nous en sommes bien conscients, c'est la qualité des populations elles-mêmes qui fait souvent les pôles d'expansion.

Finalement, l'égalisation économique vers laquelle le monde actuel veut tendre, ne peut s'accommoder de confrontations brutales et désordonnées d'une libre concurrence. Elle impose la constitution de quelques grands marchés harmonisés, à l'intérieur desquels les complémentarités naturelles et instituées peuvent assurer leur croissance.

De tels regroupements régionaux, qui se justifient plus particulièrement pour les pays sous-équipés, permettent la création d'industries de grande dimension difficilement réalisables par une seule nation en voie de développement (les aciéries par exemple).

Aussi notre intérêt est-il de nous regrouper, d'organiser, voire de planifier nos économies dans un ensemble intégré.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un marché commun africain, d'une intégration africaine qui devrait être abordée, comme l'a préconisé la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de façon pragmatique. Il faudrait, dans un premier temps, nous acheminer vers une liberté des échanges commerciaux entre pays africains puis, dans un second temps, vers la coordination des plans de développement pour l'intégration complète.

Mais de toute façon, les pays industrialisés devraient favoriser le développement des échanges commerciaux entre pays en voie de développement en apportant des aménagements, notamment à la clause de la nation la plus favorisée.

Il sera sans doute difficile de concilier les inévitables et compréhensibles divergences de vues sur le choix des moyens à prendre.

Mais y parviendrons cependant, car je suis persuadé que toutes les nations représentées entendent aborder cette Conférence sans idées préconçues, avec une bonne volonté totale, avec un désir sincère de coopération.

Sa Majesté Hassan II a déclaré : « C'est une vérité devenue tangible que tout développement économique ne peut se réaliser qu'à la condition de se dépasser et d'abandonner toute conception égoïste ou autarcique. »

Il faut en effet beaucoup de générosité alliée à beaucoup de réalisme pour concevoir dans un esprit d'égalité les modalités d'une coopération internationale qui, dans le respect des droits et des intérêts légitimes de chaque peuple, permettra de résoudre dans toute la mesure possible les problèmes économiques internationaux.

Pays industrialisés et pays en voie de l'être doivent travailler de concert, et résoudre les problèmes essentiels qui gênent leurs relations. Ils pourront alors obtenir, tous, un rythme de crois-

sance bien plus rapide que celui qu'ils ont connu jusqu'à présent.

De cette façon, soutenus par les nations riches,

toutes nos énergies nationales déployées, nous pourrions enfin surprendre le secret de la croissance et du développement.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. BA BOCAR ALPHA,
MINISTRE DES FINANCES, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE,**

à la neuvième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : français]

Le phénomène marquant de notre époque, c'est l'irruption sur la scène internationale de nombreux Etats en expectative de développement. A peine libérés des servitudes du processus de leur libération, les voilà tous confrontés avec la misère, la faim, le dénuement. Ces peuples ont conscience d'avoir beaucoup donné et beaucoup subi pour l'avènement de la richesse dans notre univers présent. Ils ont aussi conscience qu'un tiers des hommes possède 85 p. 100 des ressources du monde, et bientôt 95 p. 100. Dans le même temps, comme chacun sait, les pays en voie de développement voient diminuer, malgré leurs efforts, leur part dans le commerce mondial. A cela plusieurs raisons, dont je citerai celles-ci :

— Instabilité des cours offerts aux produits primaires par les pays les plus développés, ces cours étant de moins en moins rémunérateurs ;

— Instabilité des contingents de produits que les moins développés arrivent à placer sur un marché mondial assiégé et faussé par des intermédiaires impitoyables et des circuits parasites ;

— Impossibilité pour les produits finis ou semi-finis du tiers monde d'entrer en compétition avec ceux des pays développés ;

— Enfin obstacles divers et barrières artificielles aux importations placés par les pays les plus développés.

Cet ensemble de ruses savantes donne de notre monde une image : celle d'un groupe luttant désespérément contre le sous-développement et voyant ses efforts annihilés par les manœuvres du groupe ayant accédé au développement. Cette image est celle d'un déséquilibre croissant, angoissant, qui s'il devait se perpétuer, ferait que deux fractions d'un même univers ne parleront bientôt plus le même langage. C'est pourquoi les problèmes que nous nous proposons de résoudre ici se posent en termes de coexistence d'hommes et de philosophies, et en dernière analyse, en termes

d'atténuation des inégalités. C'est dire combien cette Conférence doit, par-delà les affirmations des sciences exactes, être attentive, non pas seulement aux profits que les plus développés peuvent tirer de leur avance, mais aussi et surtout aux implications d'une division du monde en deux clans : celui de ceux qui ont, face à celui de ceux qui n'ont pas, celui de ceux qui sont, face à celui de ceux qui cherchent à être.

Nous avons déjà quelques raisons de penser que le mouvement est lancé, et qu'avec un peu de bonne volonté, il peut se poursuivre en s'accéléralant. Le pathétique plaidoyer de M. Prebisch ne peut pas ne pas recevoir d'écho favorable.

C'est à l'unanimité que les membres de la plus importante conférence du monde ont porté à la présidence M. Kaissouni. C'est la fierté du tiers monde, et dans celui-ci, de l'Afrique tout entière, que le choix soit allé à l'éminent économiste qui préside depuis plusieurs années au développement vertigineux de la République arabe unie. Monsieur le Président, soyez-en chaleureusement félicité !

Que ce soit la Suisse, et cette ville de Genève, qui nous reçoivent pour cette Conférence, c'est aussi un heureux présage. Le Président de la Confédération suisse nous a exhortés au travail pour « l'amélioration de la condition humaine dans la justice et la dignité ». Pour ce faire, nous disposons aujourd'hui de toutes les études chiffrées nécessaires — et c'est le lieu de féliciter le Secrétariat, les experts, pour la mine de documents mis à notre disposition. Nous disposons aussi d'expériences qui, quoique encore isolées, devraient pouvoir s'étendre, faire boule de neige. Parmi ces expériences, je voudrais faire une mention spéciale à celle du Marché commun européen ; expérience originale et déjà concluante. Les pays africains qui lui sont associés ne peuvent que rendre hommage à l'aide anonyme et désintéressée qu'ils en reçoivent, aide qui couvre déjà tous les secteurs de leur développe-

ment, infrastructure légère et lourde, diversification des productions, formation des cadres moyens et supérieurs, et bientôt prêt à long terme à un taux très avantageux. Ce sont des résultats devant lesquels aucune opposition dogmatique ne saurait résister. La recherche, par les pays qui n'en font pas encore partie, des moyens d'en bénéficier, est une confirmation qui, pour être pudique et parfois indirecte, n'en est pas moins une preuve appréciable de l'efficacité.

Le marché commun africain doit voir le jour le plus rapidement possible, afin de jouer le rôle de régulation et de coordination que nos populations appellent de leur vœux. De même que le Marché commun européen a été pour les pays d'Europe l'approche la plus efficace de l'union que la politique n'avait pu imposer, de même l'unité africaine a besoin d'un marché commun africain. Cet organisme devra veiller à ce que, dans le cadre des pays en voie de développement, les plus avancés n'écrasent pas les moins avancés.

Qu'un pays comme la Mauritanie reçoive une aide substantielle, pour son infrastructure et les problèmes les plus vitaux pour son développement, d'un fonds alimenté par des pays comme la Belgique, le Luxembourg ou les Pays-Bas, alors que la Mauritanie n'exporte rien vers ces pays et n'importe qu'une petite quantité de lait dans un seul de ces trois pays, c'est là une preuve patente, s'il était besoin, de ce que cette aide et cette assistance sont parfaitement désintéressées. Qu'il faille retenir du Marché commun européen associé à dix-huit pays africains l'idée et le principe d'une « évolution » nécessaire, nul plus que nous ne songe à le nier. Qu'il faille repenser certaines de ses structures pour faire plus de place à d'autres pays et à d'autres domaines de l'activité humaine, c'est une évidence. Mais qu'au nom de principes fumeux, d'affirmations gratuites, on combatte une réalisation qui a administré la preuve de sa vitalité et de son efficacité, nous ne saurions y souscrire. Nous attendons des pays développés des actes concrets et rapides, plus que des déclarations d'intention. Les solutions à nos problèmes s'accommodent mal d'un certain criticisme stérile. Là comme ailleurs nous saurons marquer notre maturité et notre indépendance.

D'autres idées riches viennent encore montrer que ce ne sont pas les bons avis qui manquent. Les documents de base qui sont soumis à notre appréciation proposent des solutions qu'il s'agit d'harmoniser, d'aménager par la confrontation générale pour trouver un remède vraiment efficace. J'ai mentionné le rapport Prebisch et le magnifique plaidoyer qu'il a présenté. L'aide-mémoire français est aussi d'une belle élévation de pensée, et l'analyse lucide et courageuse qu'elle fait de la situation où nous sommes tous impliqués, concernés, doit recevoir toute l'attention qu'elle mérite. Certaines des vues qu'il exprime ont du reste été exposées en détail par plusieurs délégations aux onzième et

douzième sessions de la FAO. C'est ici le lieu de féliciter le Directeur général de la FAO pour les solutions qu'il suggère dans sa lettre n° 88 de février 1964.

S'agissant de développement, les pays sous-développés doivent porter toute leur attention vers les graves préalables posés par la faim et la malnutrition. Et c'est tout naturellement que nous insisterons sur les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, dont se nourrissent nos populations avant d'en faire un facteur de prospérité. A ce propos, M. Sen, Directeur général de la FAO, me permettra de le citer : « Dans un monde en prospérité, écrit-il, il devrait cependant être possible de trouver le moyen d'accroître les importations à destination des pays développés sans compromettre les objectifs économiques de leurs politiques agricoles actuelles, bien qu'il soit évident que ces politiques, devront être adaptées aux exigences de conceptions internationales plus progressistes. En fait, il est souhaitable, dans l'intérêt de leur propre croissance économique, que les pays développés apportent quelques rajustements à leurs politiques agricoles ».

Dans ce domaine comme dans d'autres, et en l'état actuel de nos niveaux de développement, il n'est pas juste de laisser entièrement au libre jeu des forces du marché le soin de régler le problème de la concurrence entre les exportations des pays en voie de développement et celles des pays développés. Les tenants de la libération intégrale ne font pas assez attention au détail. La rupture des barrages ne doit pas provoquer l'inondation. Il y a deux principes — difficiles certes à imposer aux pays développés — qui permettraient une croissance rapide du niveau de vie de nos populations : diminuer le plus possible les subventions et les diverses formes d'aide commerciale qui sont pratique courante dans les pays développés, d'ailleurs plus pour des raisons politiques que pour des raisons économiques ; diminuer le plus possible les droits et taxes intérieurs qui, dans les pays développés, limitent la consommation des produits tropicaux ; il est possible de concilier par un système de prix judicieusement étudié, les exigences de l'extension des marchés et celles de la fixation de taux suffisamment rémunérateurs.

Si cela était admis, il ne faudrait pas omettre que dans les pays en voie de développement, la différence des niveaux impose la fixation de critères précis du degré du sous-développement, et une hiérarchisation circonstanciée de l'aide et de l'assistance, ensemble de mesures qui éviteraient, là aussi, que le plus faible soit à la merci du plus fort. Ne pas y penser serait institutionnaliser les lois de la jungle.

Un système cohérent de prélèvements sur les importations de produits agricoles et d'élevage effectués par les pays industrialisés mettrait, à la disposition des pays encore pauvres, un fonds de

développement. Ce fonds devrait subventionner les gouvernements des pays exportateurs, je dis bien aux gouvernements et non pas aux personnes physiques ou morales elles-mêmes, pour éviter la surenchère à la production, génératrice de désordre au niveau de la planification ; et aussi pour éviter la formation dans nos pays d'une bourgeoisie d'argent plus attentive à s'enrichir qu'à contribuer réellement à l'élévation du niveau de vie général. Ceci, évidemment à charge pour les gouvernements intéressés de concevoir des réalisations d'intérêt populaire.

Agriculture, élevage, pêche. Politique du commerce des produits agricoles conçue en fonction d'abord des nécessités de la lutte contre la faim et la malnutrition ; préférences sélectives, cas par cas, produit par produit ; coordonner étroitement dans ce domaine commerce et aide internationale bilatérale. Voilà le fondement de l'action dans les pays en voie de développement.

Il nous faut ensuite protéger les produits manufacturés ou semi-finis en provenance des pays en voie de développement.

Mention spéciale aux produits miniers qui sont cotés loin des lieux de leur production, c'est-à-dire loin de l'intérêt des pays producteurs. Ceux qui extraient devraient tendre à la transformation sur place pour donner du travail à plus de monde. C'est là un des leviers les plus puissants du développement.

Pour donner forme à toutes ces solutions, nous disons, du haut de cette tribune, combien nous croyons aux groupements et regroupements régionaux conçus pour prendre une place rationnelle dans des ensembles plus vastes. La solidarité universelle doit se faire à partir de solidarités régionales de plus en plus vastes, de plus en plus cohérentes. Les affinités tissées par les siècles et la communauté d'intérêts bien compris, loin d'être

des obstacles à l'unité, sont, au contraire, le meilleur ciment.

Voilà quelques considérations qui n'ont nullement la prétention d'apporter du nouveau à un débat de trois mois. Beaucoup s'en faut. Mon intervention se veut un cri d'alarme parmi tant d'autres sortis de bouches plus autorisées que la mienne. M. Prebisch a dit que les pays en voie de développement avaient un message à transmettre, celui de la sagesse. Nous avons, grâce à Dieu, dépassé l'âge des violences verbales. Notre voix voudrait faire part d'une remarque dont il faut que nous prenions ici conscience. Le monde des affaires s'est acquis la réputation universelle de traiter en ne tenant compte que d'intérêts très compartimentés : ceux d'un homme ou d'un petit groupe d'hommes, d'un pays ou d'un petit groupe de pays. Et ces intérêts sont dans l'absolu souvent violemment opposés, et, souvent aussi, les non-initiés apprenant à leurs dépens quel combat impitoyable et dérisoire se livrent des monstres invisibles. Nous avons aujourd'hui l'occasion unique de présider à l'avènement d'un monde tout de solidarité, de fraternité, de coopération et de coordination planificatrice par la mise en commun des ressources et des idées. Le Secrétaire général de notre Organisation, U Thant, a dit que « l'objet de cette Conférence est d'agir ». La parole est aux actes concrets qui enlèveront aux pays en voie de développement le sentiment d'être condamnés à la stagnation dans un monde toujours plus prospère. Si notre Conférence y réussit, elle aura justifié l'espoir placé en elle par deux milliards d'hommes. Si nous devons nous séparer sans avoir dégagé les voies de la solidarité universelle par des décisions lucides et courageuses, nos états généraux auront échoué, et toutes nos tentatives ultérieures seront marquées de cet arrière-goût d'amertume, amertume qu'éprouveront bientôt trois milliards d'hommes à l'encontre de ceux qui trichent avec la réalité de notre temps.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. RAÚL SALINAS LOZANO,
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU MEXIQUE,**

à la treizième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : espagnol]

Cette Conférence a commencé sous les meilleurs auspices. Le fait que M. Kaissouni ait été élu à l'unanimité nous reconforte et nous assure que, grâce à sa capacité d'homme d'Etat et à

sa longue expérience dans des colloques internationaux, les résultats concrets, utiles et positifs que nous tous attendons de cette importante réunion, seront atteints. Au nom de mon pays, de ma délégation,

gation et en mon nom propre, je le félicite de son élection dont nous nous sommes tous réjouis.

Le Mexique arrive à cette Conférence avec optimisme. Voilà notre première déclaration. Or, notre optimisme n'est pas le résultat d'une attitude irréfléchie ou fantaisiste, mais repose sur l'analyse de trois éléments.

Le premier, d'importance majeure, est constitué par l'amplitude de l'effort intelligent et efficace qu'a nécessité la préparation de cette réunion. Le chemin parcouru a été long et épuisant et nous arrivons ici non pas pour étudier, analyser ou soupeser les facteurs qui interviennent négativement dans le développement, facteurs d'ailleurs bien connus, mais pour démontrer que nous n'arrivons pas les mains et le cerveau démunis de solutions pratiques. Ce début marque déjà un progrès sur la préparation insuffisante de la conférence tenue à La Havane.

Permettez-moi maintenant d'exprimer notre reconnaissance à tous les pays dont l'enthousiasme a permis la convocation des réunions préparatoires. Je m'adresse d'abord à notre président, qui nous a accueillis à la mémorable réunion du Caire et ensuite à l'Éthiopie, à l'Iran et à Niamey. Parmi les pays de notre région de l'Amérique latine, je voudrais citer le Chili, le Brésil, où l'esprit latino-américain qui devait inspirer cette Conférence commença à affirmer lors de la réunion de Brasilia, et l'Argentine où cet esprit se fixa de façon définitive dans la Charte d'Alta Gracia.

La grande différence qui nous distingue d'autres conférences similaires, dans la phase initiale, est due sans doute au magnifique travail accompli par le secrétariat personnifié ici par M. Raúl Prebisch. Le Mexique accueille chaleureusement le document préparé par le secrétariat qui constitue un résumé des efforts et des études réalisés, qui dresse un tableau précis des problèmes des pays en voie de développement et qui offre une série de solutions concrètes qui seront sans doute l'objet de discussions dans cette Conférence. Aux félicitations adressées à M. Prebisch, nous voudrions ajouter l'expression de notre admiration pour la tâche qu'il a fournie.

En tant que mexicain et latino-américain, je voudrais aussi faire ressortir le magnifique travail de préparation réalisé par notre Institut régional, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Dès que la résolution des Nations Unies prévoyant la convocation de cette conférence fut approuvée, la CEPAL créa une équipe d'experts qui, assistée par un groupe de travail, élaborera le document de base utilisé pour la réunion tenue à Brasilia et qui aboutit à la Charte d'Alta Gracia.

L'efficacité de l'énorme travail qu'a demandé la préparation de cette Conférence constitue le premier élément de notre optimisme.

Les réunions et travaux initiaux et les efforts fournis individuellement par chaque pays, malgré

les heures d'amertume traversées par les pays qui se développent en constatant la dure attitude de l'extérieur face à leurs efforts internes, constituent le deuxième élément de l'optimisme de notre délégation. Dans tous les pays en voie de développement, africains, asiatiques et latino-américains, ainsi qu'en Yougoslavie, en Europe, on observe un sentiment commun de compréhension des causes de nos problèmes, de leur importance et de leurs conséquences ainsi que des moyens de les combattre et surtout de l'urgence de prendre des décisions appropriées pour activer leur solution, tout en reconnaissant la légitimité de nos demandes.

Je ne crois pas me tromper en exprimant ce sentiment général, qui est d'ailleurs évident dans tous les documents préparatoires, et qui a été analysé dans les conférences auxquelles j'ai fait allusion. C'est la voix des deux tiers du monde qui ne peut pas être ignorée par l'autre tiers.

Ce sentiment général, dont la formation nécessita cinq lustres dans certains pays auxquels s'ajoutent rapidement beaucoup d'autres qui, aujourd'hui, font partie des peuples libres, me fait proclamer avec joie, en ma qualité de mexicain et de latino-américain, que nous formons une seule famille unie par un malheur commun — la pauvreté de nos peuples — et par l'espoir commun de l'aube d'une nouvelle époque. Cette coïncidence de faits, de sentiments et de critères doit conduire à des résultats positifs et forme un autre élément qui doit nous inspirer confiance et optimisme.

Enfin, dans cette Conférence, se réunissent les représentants de 122 pays et des institutions internationales plus importantes en matière économique. Derrière nous, sont nos gouvernements et, avec eux, nos peuples. Appuyant les institutions internationales, se trouve l'ensemble des spécialistes qui, pendant des années, ont étudié les problèmes économiques du monde.

Dans tous les pays, grands et petits, riches ou pauvres, on décèle le désir d'atténuer les tensions actuelles. Tant de capacités et d'enthousiasme ici réunis doivent nécessairement aboutir à des solutions satisfaisantes aux problèmes posés.

En conséquence, mon pays estime son optimisme bien fondé et souhaiterait partager ce sentiment avec les autres nations du monde.

Je ne veux pas analyser ici les problèmes qui nous réunissent. Ils ont déjà été exposés brillamment et minutieusement dans les travaux et réunions préparatoires auxquels j'ai fait allusion ainsi que dans les magnifiques interventions de ceux qui m'ont précédé à cette tribune. Ces études et interventions ont démontré avec beaucoup de clarté et en s'appuyant sur une documentation très étendue, que le problème du *trade gap* s'est aggravé dans les années de l'après-guerre, surtout pendant la dernière décennie, et représente un facteur qui influence négativement le développement de nos pays.

A partir de ces analyses et déclarations, on arrive à deux conclusions qui nous préoccupent profondément. La première est qu'il n'existe pas de solution qui puisse être qualifiée de naturelle et spontanée. En effet, les études entreprises montrent que le rythme actuel de l'économie ne tend pas à résoudre l'insuffisance commerciale dont on souffre, mais au contraire, la coïncidence de certains éléments, surtout technologiques, tend à l'aggraver. Il est donc nécessaire d'agir en commun d'une façon ordonnée afin d'atténuer, voire d'éliminer cette fâcheuse situation. D'où le besoin impérieux de convoquer cette Conférence où il faut que nous élaborions un plan d'action commun et que nous soyons d'accord sur son exécution.

La deuxième question qui nous préoccupe, compte tenu du besoin urgent d'agir, est que les décisions soient prises avec la rapidité voulue. Autrement, comme le déclara très justement le Secrétaire des Nations Unies, U Thant : « ... la Conférence pourrait se réduire à une simple manifestation de futilité politique ou se transformer en colloque abstrait entre hommes d'Etat éminents et économistes érudits de différentes parties du monde ».

N'oublions pas que la patience des personnes qui disposent de ressources insuffisantes ou misérables diminue à mesure que les communications s'améliorent et que le délai exigé pour remédier aux inégalités s'est beaucoup modifié, ce qui hier pouvait se résoudre en une décennie doit aujourd'hui être résolu en un lustre. Il est certain, comme l'affirmait un homme d'Etat éminent, que la patience ne s'oppose pas à l'évolution mais l'importance attachée au facteur temps se présente aujourd'hui comme un élément de grande portée.

Souvent, dans des réunions semblables à celle-ci, auxquelles assistent les pays industrialisés, et ici même, nous avons entendu des voix qui prêchent des changements profonds dans nos structures internes comme condition préalable au succès de l'aide extérieure. Je crois que mon pays pourrait ici faire quelques apports utiles, et au risque « de mettre la charrue devant les bœufs », nous voudrions démontrer que nonobstant ces changements internes dans les pays en voie de développement, il est indispensable qu'un changement intervienne aussi dans la politique des pays industrialisés pour que les efforts des premiers ne se brisent pas contre le mur extérieur qui les écrase.

Afin de ménager votre attention, j'essaierai de résumer les mesures que nous avons adoptées, quoique chacune d'entre elles représente un dévouement et un travail considérables.

Le Mexique est un pays en voie de développement. Ainsi l'indique son revenu *per capita* annuel de près de 350 dollars ; ses exportations sont composées pour 80 p. 100 de matières premières, et pour 20 p. 100 de produits manufacturés ; quant à ses importations, elles sont constituées pour

85 p. 100 de biens de capital et matières premières, et pour 15 p. 100 de biens de consommation et de luxe ; son taux de capitalisation annuel est de 15 p. 100 du produit national brut. Je cite seulement les chiffres les plus représentatifs. Les Mexicains donc se placent parmi les peuples en voie de développement.

D'autre part, bien que nous ne prétendions pas nous présenter comme exemple, le Mexique se range parmi les pays qui ont rempli ou sont en voie de remplir les conditions que les pays industrialisés jugent indispensables pour obtenir un développement rapide et efficace.

Notre économie est diversifiée à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous ne dépendons pas d'un ou de cinq produits d'exportation ; notre réforme agraire s'accomplit grâce à un effort et à un dévouement extraordinaires, cent millions d'hectares ayant déjà été répartis entre deux millions et demi de chefs de famille. Nous avons entrepris une réforme fiscale sur des bases modernes, nous nous sommes imposé la stabilité monétaire et pendant la dernière décennie notre monnaie n'a pas subi de fluctuations à l'extérieur ; dans les trois dernières années le taux des prix s'est élevé seulement de 2 p. 100 par an. Notre programme d'éducation est extraordinairement vaste surtout en ce qui concerne la formation technique. A cet effort sont consacrés 1 peso sur 4 dans notre budget fédéral et 4 pesos sur 10 dans nos budgets locaux. Nous sommes d'avis que le niveau de vie ne peut être élevé, ni la productivité augmentée ou l'industrialisation atteinte à moins de compter avec l'élément humain qui doit pouvoir s'acquitter de ces tâches.

Au prix d'un grand effort nous avons mené à bien une politique de substitution des importations afin que nos devises soient employées seulement pour les produits qui nous sont indispensables. Néanmoins nous savons que la ligne qui sépare une bonne politique de substitution d'importations d'une mauvaise, est vague et que les conséquences d'une erreur peuvent être défavorables, voire catastrophiques. Une politique de commerce extérieur de la part des pays industrialisés, venant à l'encontre de nos efforts, nous a souvent poussés à aller au-delà de ce qu'une saine politique économique aurait conseillé.

En ce qui concerne les investissements étrangers, mon pays est opposé aux discriminations en faveur des étrangers auxquels nous offrons les mêmes conditions qu'à nos nationaux. Pour éviter des maux futurs nous souhaiterions que ce soient nos nationaux qui apportent la plupart des investissements nécessaires au financement de nos projets industriels ; cependant, à l'exception de quelques cas précis comme le pétrole, l'énergie électrique et certaines branches de la pétrochimie, nous ne refusons pas les investissements étrangers.

Enfin, nous pouvons signaler avec satisfaction

que le Mexique a rempli encore une des conditions qui nous ont été conseillées. En effet nous faisons partie intégrante et active d'une Communauté régionale : l'Association latino-américaine de libre-échange. Depuis sa naissance nous l'avons accueillie avec chaleur et maintenant plus que jamais nous avons confiance qu'elle sera un succès malgré les multiples problèmes qui se posent aux pays qui la composent.

Les Mexicains ont entrepris de mener à bien les mesures précitées, malgré les difficultés qu'ils ont dû vaincre parce qu'ils considèrent que le développement de nos pays doit, en premier lieu, rester un souci et une responsabilité des citoyens.

Quoique toutes ces conditions préalables soient remplies, nos possibilités de développement rencontrent des obstacles et ne sont pas suffisamment comprises par les pays industrialisés quel que soit leur régime économique ou politique. Quant il s'agit de matières premières qui sont aussi produites par les pays industrialisés, les barrières à l'importation de la part desdits pays ou leur concurrence pour gagner les marchés — parfois en utilisant des mesures déloyales — sont immenses. S'il s'agit de l'exportation de produits manufacturés ou semi-manufacturés, les barrières douanières ou l'absence d'une politique tendant à réduire les inégalités existantes ainsi que les systèmes de contingentement à l'importation rendent difficile notre commerce extérieur. Dans tous les cas ces circonstances vont à l'encontre de notre développement interne.

Tenant compte de ces faits, mon pays considère que les efforts que doivent entreprendre les pays en voie de développement ne sont pas suffisants, à long ni à court terme, s'ils ne sont pas accompagnés de modifications dans la politique économique des pays industrialisés telles que celles contenues dans les propositions, si heureusement présentées, par le Secrétaire général.

Le Mexique unit sa voix à celle de tous les pays en voie de développement afin de rechercher ces modifications et demande que cette Conférence adopte des mesures concrètes à cet effet.

D'après ce qui vient d'être dit, il est évident que les structures et les principes actuels du commerce international ont provoqué une différence croissante entre les niveaux de vie des nations et le Mexique est convaincu que le commerce international devrait devenir l'instrument fondamental d'élimination de ces différences au lieu de se transformer en obstacles qui rend difficile un flux constant et adéquat de fonds extérieurs en vue du développement.

En outre, les pays en voie de développement ne peuvent pas continuer à utiliser indéfiniment, afin de maintenir un taux de croissance économique satisfaisant, les ressources financières internationales, surtout s'ils désirent augmenter leur épargne intérieure, étant donné que les conditions actuelles

du commerce mondial limitent leur capacité de paiement.

Sans ignorer l'aide importante que représente une utilisation modérée des recours financiers extérieurs, les pays en voie de développement doivent faire appel à l'expansion et à la diversification de leurs exportations s'ils veulent maintenir, à un rythme régulier, leur croissance économique.

La responsabilité de trouver et fixer les principes d'une nouvelle structure du commerce international incombe surtout aux pays industrialisés qui tirent le plus grand bénéfice de la situation actuelle dans le commerce international. Il devrait s'agir d'une structure capable d'accélérer la croissance des pays en voie de développement et de diminuer l'énorme différence qui sépare aujourd'hui leur niveau de vie de celui des pays développés.

Les pays d'Amérique latine considèrent que la demande réitérée des pays en voie de développement, pour un traitement juste et équitable en matière de commerce international, doit se concrétiser dans des mesures pratiques et réalistes qui puissent contribuer à atteindre effectivement ce but.

Le Mexique, compte tenu du long chemin parcouru avec le reste de l'Amérique latine, veut exprimer une fois de plus l'appui sans réserve qu'il donne à la Charte d'Alta Gracia et considère que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement devrait :

Je cite :

« i) Formuler les principes et les normes pratiques qui réglementent le commerce international afin de le transformer en instrument efficace pour le développement économique des pays en voie de développement,

« ii) Etablir les procédures et mécanismes institutionnels adéquats pour assurer la mise en pratique des décisions de la Conférence et entreprendre de façon systématique une étude continue et approfondie des problèmes que pose le commerce dans les pays en voie de développement ; et :

« iii) Adopter des mesures concrètes qui, dans le plus court délai, contribuent à augmenter les revenus de provenance extérieure dans les pays en voie de développement. »

Les pays africains et asiatiques et la Yougoslavie ont probablement progressé autant ou plus que nous dans la compréhension et la présentation de leurs problèmes qui sont au fond les mêmes que ceux qui se posent à nous. Nous sommes prêts à formuler avec eux les justes demandes adressées aux pays industrialisés.

La nouvelle structure que nous proposons pour le commerce mondial doit se baser sur un traitement préférentiel accordé aux pays en voie de développement qui n'implique pas réciprocité, et sur une nouvelle définition du terme « clause de la nation la plus favorisée ».

Il nous paraît nécessaire de souligner que, la

réduction ou l'élimination des restrictions et de tarifs douaniers qui limitent la demande mondiale des produits de base doit être accompagnée d'autres mesures tendant à augmenter les revenus extérieurs des pays en voie de développement. Une d'entre elles serait de faciliter les exportations des produits manufacturés ou semi-manufacturés desdits pays, exportations dont l'accès aux pays industrialisés est aujourd'hui sérieusement limité, ce qui empêche une amélioration des perspectives de ces pays dans ce domaine. Il faut éviter que l'expérience négative subie par nos pays dans le champ de l'exportation des produits de base se répète pour les produits manufacturés ou semi-manufacturés.

J'ai commencé mon exposé en affirmant qu'un sentiment d'optimisme nous animait à l'égard de

cette Conférence. Je formule des vœux pour que ce sentiment subsiste à la fin de nos travaux. Souhaitons que l'on fasse preuve d'assez de capacité, d'intelligence, d'audace et de générosité pour assurer des résultats concrets et positifs. Il serait regrettable qu'il en fût autrement.

La paix dans chaque nation et entre les peuples doit surgir du sentiment de tranquillité de chacun de leurs habitants. Tant que d'énormes masses de gens seront dépourvues du nécessaire, la paix atteinte par les pays industrialisés, les pays puissants, sera une paix instable.

Cherchons une paix universelle et permanente afin d'atteindre un des objectifs inéluctables de notre temps.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. D. GOMBOJAV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE,
à la dix-neuvième séance plénière, le 6 avril 1964**

Original : russe

Je voudrais tout d'abord féliciter, au nom de la délégation de la République populaire de Mongolie et en mon nom propre, M. Kaissoumi pour son élection unanime à ces hautes fonctions. Nous sommes sûrs qu'il saura, en collaboration constante avec les représentants de tous les pays désireux de renforcer leurs liens économiques et d'étendre le commerce international, accomplir avec un grand succès les lourdes tâches qui lui sont confiées.

La délégation de la République populaire de Mongolie désire aussi exprimer sa reconnaissance au secrétariat de la Conférence et à son Secrétaire général, M. Prebisch, pour l'énorme travail qu'ils ont accompli en vue de la Conférence.

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie attache une grande importance à la présente Conférence ; il y voit un événement majeur de la vie internationale et une nouvelle victoire pour la politique de la coexistence pacifique.

Notre délégation participe aux travaux de la Conférence avec optimisme et avec le vif espoir qu'elle ouvrira la voie à l'assainissement et à l'expansion du commerce international. Le renforcement et le développement des liens économiques entre les Etats, et notamment du commerce international, sont des facteurs importants du pro-

grès économique et social dans le monde entier et aident à consolider la paix et l'amitié entre les peuples.

La délégation de la République populaire de Mongolie constate avec regret que, par suite de la politique de discrimination pratiquée à l'égard des pays socialistes par certaines puissances occidentales, la République démocratique allemande n'a pas été invitée à notre Conférence. Comme chacun le sait, la République démocratique allemande est un pays de grand potentiel économique qui entretient des relations économiques actives avec un grand nombre d'Etats du monde.

Nous devons déclarer aussi que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime du peuple chinois.

Nous ne pouvons manquer de regretter, d'autre part, que des représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République démocratique du Viet-Nam n'aient pas été invités à la Conférence.

La délégation de la République populaire de Mongolie appuie sans réserve la déclaration faite au nom des pays d'Asie et d'Afrique quant à la République sud-africaine et au Portugal, lesquels méritent d'être exclus de nos travaux, du fait que

leur politique est contraire aux buts et aux principes de cette Conférence.

Nous avons écouté attentivement les déclarations des orateurs précédents, qui ont souligné la nécessité urgente et impérative d'apporter une solution aux problèmes que soulèvent le commerce international et le développement économique. Cette façon de poser la question est toute naturelle et dictée par la vie elle-même.

Les dernières années on vu se produire d'énormes changements dans l'histoire de l'humanité. La faillite du système colonial a donné naissance à de jeunes Etats indépendants qui s'efforcent de remédier aux graves séquelles économiques du colonialisme.

Dans les relations économiques internationales et dans la vie du globe, le rôle des pays socialistes, qui développent leur économie nationale à un rythme rapide, grandit et s'affermi de plus en plus. Tout ceci appelle une revision radicale des relations inéquitables qui existent actuellement dans le domaine du commerce extérieur.

Après avoir conquis leur indépendance politique, tous les jeunes Etats doivent faire face aux graves questions que posent la consolidation de leur liberté et de leur indépendance, la nécessité de rattraper un retard de plusieurs siècles et celle d'élever le niveau de vie de leur peuple.

Ces mêmes problèmes se sont posés au peuple mongol lorsqu'il s'est engagé dans la voie d'un développement libre.

Dans une certaine mesure, l'histoire du développement économique de notre pays présente beaucoup d'analogie avec le processus du développement économique dans les pays nouvellement indépendants.

La Mongolie d'avant la révolution était l'un des pays les plus arriérés d'Asie, avec une économie naturelle réduite à l'élevage extensif. La Mongolie d'avant la révolution n'avait pas d'industrie nationale.

Tout le commerce intérieur et extérieur y était monopolisé par les marchands étrangers et les usuriers.

Ayant conquis son indépendance politique en 1921, le peuple mongol a choisi la voie non capitaliste pour rattraper au plus tôt son retard séculaire et pour s'assurer de meilleures conditions de vie. L'expérience du développement de la République populaire de Mongolie, qui est passée directement d'un régime féodal à la construction du socialisme, prouve de façon éloquente que nous avons pris la bonne route.

Pendant cette période, notre peuple, bénéficiant de l'aide multiforme de la collaboration économique active des pays socialistes, notamment de l'Union soviétique, a transformé radicalement son pays et a créé une économie moderne et diversifiée.

La coopérativisation intégrale des petites exploi-

tations paysannes, effectuée strictement sur la base du volontariat, a achevé la réorganisation socialiste de tout le système de l'économie nationale en supprimant les conditions de l'apparition de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme.

A partir de 1959, notre agriculture s'est engagée dans une voie entièrement nouvelle. Elle est devenue une branche indépendante de l'économie rurale. Grâce à l'extension des ensemencements, à la mécanisation des principaux travaux de culture et de récolte ainsi qu'à la mise en pratique des progrès scientifiques et techniques, la République populaire de Mongolie a pu satisfaire ses propres besoins en blé et exporter des quantités appréciables de céréales.

L'un des progrès les plus importants réalisés par le peuple mongol au cours de ces années de gouvernement populaire est la création et le développement d'une industrie nationale. En 1962, le volume de la production industrielle avait quintuplé par rapport à 1950. Le taux annuel moyen d'accroissement de la production industrielle augmente sans cesse : alors que pour le premier plan quinquennal (1948-1952), il était de 2 p. 100, il a atteint 18 p. 100 pendant les deux premières années du troisième plan quinquennal.

Pendant les années de l'après-guerre, le développement de l'industrie légère et de l'industrie alimentaire, qui traite surtout des matières premières d'origine animale, s'est accompagné du développement d'autres secteurs industriels : énergie, mines, extraction et transformation du pétrole, production des matériaux de construction et élaboration des métaux.

Par suite du développement planifié de l'économie nationale, notre pays est passé de l'élevage nomade extensif à l'économie agricole et industrielle.

L'expansion de l'économie permet une élévation ininterrompue du niveau matériel et culturel de notre peuple. Au cours des trois dernières années, l'accroissement annuel du revenu national a dépassé 10 p. 100. Tous les citoyens de la République populaire de Mongolie, sans distinction de sexe ni de race, bénéficient du droit aux soins médicaux gratuits et de la gratuité de l'enseignement. Il n'y a plus d'analphabètes dans la population adulte. Selon les chiffres de 1962, il y avait, pour chaque tranche de 10 000 habitants, 1 220 élèves du système d'enseignement général, dont 66 fréquentaient des établissements d'enseignement supérieur. En 1962, on comptait 11 médecins et 100 lits d'hôpital pour 10 000 habitants.

A tous les stades du développement économique, le commerce extérieur a joué un rôle important dans la vie politique et économique de la République populaire de Mongolie. A l'heure actuelle, nous sommes en relations commerciales avec tous les pays socialistes d'Europe et d'Asie et nous avons établi des rapports avec un certain nombre

de pays développés ou en voie de développement du monde capitaliste.

Du fait des progrès de l'économie et de l'élargissement du commerce extérieur, le volume des échanges internationaux de la République populaire de Mongolie augmente d'année en année. C'est ainsi qu'il a progressé de plus de 30 p. 100 entre 1957 et 1962. Le développement de l'économie nationale dans tous les secteurs et l'augmentation du bien-être matériel de la population ont provoqué un changement considérable dans la structure et la composition des exportations et des importations mongoles. Actuellement, la part des produits finis et semi-finis dans le total des exportations dépasse 30 p. 100, alors que les machines et équipements représentent plus de la moitié des importations de notre pays.

Bien que le peuple mongol ait accompli de grands progrès en matière économique et culturelle, il lui reste encore beaucoup à faire pour éliminer totalement, grâce au succès de la construction socialiste, les séquelles de l'état arriéré où l'avaient laissé des siècles de régime colonial.

La collaboration avec les pays socialistes et, en particulier, avec les membres du Conseil d'aide économique mutuelle ouvre à la République populaire de Mongolie de vastes perspectives d'épanouissement rapide. Si je me suis quelque peu étendu sur certains aspects du développement de mon pays, c'est pour montrer comment s'accroissent nos possibilités de collaboration économique avec les autres pays.

Les pays en voie de développement prennent de plus en plus conscience de la nécessité de l'indépendance économique, qui est la garantie de leur croissance autonome et indépendante. Un commerce international normal favoriserait grandement le développement économique accéléré des jeunes Etats indépendants. Toutefois, comme il ressort du rapport du Secrétaire général ainsi que des déclarations de nombreux délégués à cette Conférence, les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine éprouvent encore de graves difficultés dans le domaine du commerce. On a déjà beaucoup parlé ici du déficit de la balance commerciale, de la diminution des réserves de devises, des fluctuations conjoncturelles des prix, de l'instabilité des marchés de matières premières et d'autres facteurs qui exercent une influence négative sur le commerce de ces pays. Tout ceci est le résultat direct des conditions inéquitables de commerce et de la discrimination pratiquée par les monopoles commerciaux des pays capitalistes avancés à l'égard des pays en voie de développement.

La présente Conférence peut et doit prêter une attention particulière aux problèmes actuels de la croissance économique des pays en voie de développement et adopter les mesures nécessaires pour

normaliser le développement du commerce international.

La normalisation des relations économiques internationales et celle du commerce international constituent un seul et même processus. C'est pourquoi il est impossible de supprimer les éléments de discrimination et d'injustice envers les pays en voie de développement, ou de prendre des mesures efficaces pour l'expansion de leur économie nationale, si l'on ne normalise pas en même temps les relations économiques et commerciales entre l'Est et l'Ouest, si l'on n'élimine pas les barrières et les obstacles artificiels dressés par les puissances occidentales. C'est pourquoi il ne doit pas y avoir, dans le commerce international, de place pour la discrimination, ni pour des obstacles ou barrières créés artificiellement. De même, on ne peut admettre l'emploi de méthodes de pression économique afin d'obtenir unilatéralement des avantages économiques ou politiques au détriment d'autres pays. Comme on le sait, un commerce actif a toujours été considéré comme un bon signe dans les relations entre Etats. En fait, un large développement des relations économiques internationales, y compris les échanges commerciaux, crée les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation internationale ainsi qu'au renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelles entre les Etats.

La délégation de la République populaire de Mongolie estime que tant que ne sera pas résolue la question de l'élimination des obstacles et des discriminations dans le commerce international, on ne pourra pas apporter de solution complète aux autres problèmes qui concernent le commerce mondial. Il faut établir des principes généraux que tous les pays du monde puissent accepter. A ce propos, la délégation de la République populaire de Mongolie appuie sans réserve le projet de « Principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale », dont la Conférence est saisie par les délégations de l'Union soviétique, de la République populaire de Pologne et de la République socialiste tchécoslovaque ; elle estime que ce projet peut servir de base à une solution constructive des problèmes que nous examinons.

A notre avis, ce texte tient compte des intérêts fondamentaux des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne la concession unilatérale d'avantages dans le domaine du commerce, la stabilisation des marchés de matières premières et l'amélioration de la structure des exportations des pays en voie de développement. Ces dispositions reflètent les idées de la Déclaration des soixante-quinze pays et répondent aux intérêts fondamentaux des peuples qui luttent pour l'indépendance économique de leur Etat.

En adoptant des principes nouveaux et équitables pour les relations commerciales internationales et pour la politique commerciale, la Conférence contribuerait à coup sûr à la normalisation du commerce mondial dans l'intérêt de tous les pays.

La délégation de la République populaire de Mongolie constate avec satisfaction que la collaboration économique entre les pays socialistes et les pays en voie de développement s'élargit sans cesse. Plusieurs délégations ont déjà mentionné dans leurs interventions les avantages et les excellentes perspectives qu'offre le développement du commerce avec les pays socialistes.

La République populaire de Mongolie collabore depuis de nombreuses années et sous des formes multiples avec les pays socialistes, et son expérience montre le désintéressement et la sincérité de cette coopération, fondée sur les principes de l'égalité des droits et des avantages réciproques des partenaires.

L'un des facteurs importants qui influent sur l'expansion du commerce mondial et sur le progrès économique dans son ensemble est le désarmement général et complet.

Le désarmement profiterait à l'économie de tous les pays. Le désarmement serait un stimulant énergique de l'expansion du commerce international.

Pour que les décisions et les recommandations qui seront adoptées par la Conférence puissent être mises en pratique avec succès, il nous faudra, avant tout, prendre des mesures de caractère institutionnel. Dans leur déclaration commune, les représentants des pays en voie de développement ont indiqué à juste titre qu'il est nécessaire d'améliorer les arrangements institutionnels et de créer, en cas de besoin, une nouvelle organisation et de nouvelles méthodes pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence.

Certains délégués ont parlé, dans leur intervention, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) comme d'une « organisation internationale qui s'occupe des questions du

commerce ». Or, comme on le sait, cet accord a été conclu dans l'intérêt des pays avancés de l'Occident et ne répond pas aux exigences des pays en voie de développement ou des pays socialistes, ni à celles de la normalisation du commerce mondial dans son ensemble. Le GATT n'a pas un caractère universel excluant toute discrimination. C'est pourquoi le GATT ne peut remplacer une organisation internationale spéciale, fondée sur les principes de l'universalité, de l'égalité de droits, des avantages réciproques, du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des partenaires.

L'un des résultats majeurs de la présente Conférence doit être, de l'avis de notre délégation, la création, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une organisation internationale universelle du commerce. Le but essentiel d'une telle organisation doit être de contribuer à l'expansion du commerce international en recherchant les voies et moyens qui permettent de résoudre les problèmes du commerce mondial et d'élaborer des recommandations et des mesures qui répondent aux intérêts de tous les pays.

La délégation de la République populaire de Mongolie espère que notre Conférence, à laquelle participent les représentants hautement compétents des divers pays, fera preuve de sagesse, de raison et de bonne volonté et qu'elle saura résoudre, au profit de tous les Etats et de tous les peuples sans exception, des problèmes qui sont mûrs depuis longtemps.

Pour sa part, la délégation de la République populaire de Mongolie fera tous ses efforts pour apporter, en collaboration avec les délégations des autres pays, sa modeste contribution à la bonne solution de tous les problèmes du commerce international dont est saisie la présente Conférence.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. VEDA NANDA JHA,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION NÉPALAISE,
à la quinzième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : anglais]

C'est pour moi un honneur et un plaisir de représenter le Népal à cette importante Conférence sur le commerce et le développement réunie sous les auspices des Nations Unies. Je tiens tout d'abord à féliciter notre Président et tous les Vice-

Présidents d'avoir été élus aux postes élevés et importants qu'ils occupent. Sous la direction éclairée du Président et avec l'aide de notre dévoué Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, je suis certain que cette Conférence obtiendra un succès durable.

Le Népal déploie actuellement un grand effort de développement sous l'impulsion énergique de Sa Majesté le Roi Mahendra, qui a accordé à son peuple une constitution fondée sur le principe de la décentralisation démocratique, que nous appelons le système du Panchayat. La décentralisation des pouvoirs et les programmes de réforme agraire fondamentale et de réaménagement agricole ont beaucoup contribué à donner à notre population le désir et la volonté d'améliorer ses conditions de vie. Tout récemment (Sa Majesté le Roi Mahendra a personnellement octroyé des titres de propriété foncière à des paysans du Népal oriental. Le Népal se fraie donc un chemin à travers les obstacles et il ne manquera pas, au cours des années à venir, de progresser davantage et de contribuer plus encore au bonheur de l'humanité en général.

Au siècle de l'espace, tous les habitants du globe sont voués au même destin. Si la majorité d'entre eux restent affamés et sous-alimentés, il se produira fatalement une explosion qui détruira non seulement les pays en voie de développement mais aussi les pays développés du monde. Le progrès général de la population du globe présuppose nécessairement le développement intégré de l'économie mondiale dans son ensemble.

Les trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence se sont activement et efficacement employées à étudier les problèmes du commerce, notamment en vue de fournir à cette Conférence sa documentation de base ; il convient d'en remercier leurs membres ainsi que l'éminent Secrétaire général de cette Conférence et ses collaborateurs. Grâce à leurs efforts, tous les membres de la famille des Nations Unies ont pu se réunir ici dans cette célèbre cité historique de Genève pour examiner un problème qui a une portée considérable et qui touche au fondement même de l'ensemble des relations humaines, à savoir le problème du développement économique du monde. Cette Conférence s'est assigné l'objectif le plus élevé ; assurer le bonheur des hommes et instaurer entre eux des relations beaucoup plus étroites et une compréhension accrue. L'urgence d'une telle conférence se fait davantage sentir au stade actuel parce qu'il existe entre l'expansion économique des pays développés et celle des pays en voie de développement un écart qui s'accroît de jour en jour. Cet écart grandissant ne saurait conduire à la paix ni à l'harmonie. Il importe donc de le faire disparaître.

Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement économique des pays les moins développés ? Ils ont été bien décrits dans le rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. L'Organisation des Nations Unies, qui s'est assigné des idéaux élevés et qui est consciente de l'extrême urgence du problème, a fixé pour objectif minimal une augmentation de 5 p. 100 par an du revenu des pays en voie de développement au cours de la Décennie du développement qui doit prendre fin

en 1970. Pour atteindre cet objectif, considéré comme très modeste, les pays peu développés sont invités à importer des machines, des pièces de rechange, certaines matières premières essentielles et même des connaissances techniques, et pour cela ils doivent exporter. En fait, nous savons par expérience qu'il est de plus en plus difficile d'accéder au marché des pays développés et les cours internationaux de nos produits ne cessent de s'avilir.

Il existe des groupements de pays développés qui s'accordent des traitements préférentiels les uns aux autres et en font bénéficier leurs associés. Ils ont leurs propres politiques tarifaires discriminatoires et des ententes extra-tarifaires, qui ont pour effet de restreindre les importations en provenance des pays peu développés. Qui plus est, dans bon nombre de pays développés, la politique d'octroi de subventions importantes aux agriculteurs pour leur permettre de produire les denrées nécessaires à la consommation nationale et d'autres produits agricoles à des prix supérieurs aux cours internationaux a exercé des effets défavorables, non seulement sur le commerce, mais aussi sur la production des pays en voie de développement. Ainsi donc, même la politique de soutien des prix agricoles ou de subvention à l'agriculture appliquée par les pays développés est loin de favoriser la réalisation de l'objectif, si modeste soit-il, fixé par les Nations Unies pour la Décennie du développement.

On a souvent dit aux pays en voie de développement que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) s'avérerait efficace pour traiter des questions comme les restrictions tarifaires et pour développer ainsi le commerce international. Mais, de l'avis de certains des membres les moins développés du GATT, cet organisme, sous sa forme actuelle, n'a pas tenu compte des besoins réels des pays sous-développés et, bien que le GATT existe depuis longtemps, l'écart entre les besoins d'importation et les recettes d'exportation des pays en voie de développement s'accroît d'année en année. Comme il est dit dans la résolution de Téhéran des pays de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), ainsi que dans les résolutions d'autres commissions, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est assurer le libre accès aux marchés des pays avancés aux produits des pays en voie de développement, en accordant à ces derniers pays un traitement préférentiel et sans exiger d'eux la réciprocité.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de créer une organisation ayant une base très large. Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, cette organisation devrait être étroitement associée aux Nations Unies. On peut également créer une telle organisation en élargissant le GATT et en le mettant mieux en mesure de satisfaire aux besoins des pays en voie de développement.

Une autre considération très importante pour les pays en voie de développement est, de l'avis

de ma délégation, la question des prix à l'exportation. Les prix des produits primaires tendent à baisser progressivement, parce que la demande de ces produits s'accroît plus lentement que celle des produits finis. On a estimé avec juste raison que la consommation des produits en provenance des pays sous-développés ne devait pas être limitée, mais plutôt encouragée dans les pays avancés. En outre, il faudrait assurer à ces exportations des prix stables et rémunérateurs. Ces conditions sont indispensables et devraient servir de base aux échanges internationaux en vue de promouvoir l'expansion économique des pays en voie de développement.

La CEAE0 et d'autres organisations ont suggéré qu'il faudrait pratiquer une politique de remplacement des produits d'importation lors de la planification industrielle ; cependant elles ont à juste titre mis en garde contre le fait que, dans les pays en voie de développement, les industries destinées au remplacement des produits d'importation ne sauraient réduire le montant des devises nécessaires à ces pays pour mettre en œuvre leurs plans, puisque ces mêmes industries ont besoin de machines, de certaines matières premières indispensables et même de services techniques en provenance des pays développés. D'autre part, si on ne créait que des industries destinées au remplacement des produits d'importation, il pourrait en résulter du gaspillage et les pays en voie de développement pourraient même être obligés d'assurer aux industries non rémunératrices une protection qui ne se justifierait pas. Il faut éviter une telle situation et les industries doivent être en mesure de se suffire à elles-mêmes au bout d'un certain temps, dix ans par exemple comme le suggère le rapport du Secrétaire général. Cela montre clairement que la création des industries destinées au remplacement des produits d'importation exige de la réflexion et une planification minutieuse et qu'elle ne peut être laissée au hasard.

Une autre question importante qui a toujours été présente à l'esprit des personnes averties est la coopération régionale entre les pays en voie de développement en vue de l'expansion de leur commerce et de leurs industries. Mon pays a été l'un des coauteurs de la résolution sur la coopération économique régionale adoptée par la CEAE0 lors de la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Manille en décembre de l'année passée. De l'avis de ma délégation, la coopération régionale est indispensable et il faut la rechercher, à condition qu'elle s'avère mutuellement avantageuse pour les pays participants et qu'elle respecte leurs points de vue respectifs. La coopération régionale ne suffira toutefois pas à résoudre tous les problèmes des pays en voie de développement, cela pour de nombreuses raisons ; elle ne pourra notamment résoudre les problèmes que posent les besoins en machines et en services techniques. Il ne serait cependant pas souhaitable de créer des groupements

régionaux uniquement pour réagir contre les groupements formés par les pays développés.

Je voudrais maintenant attirer l'attention de la Conférence sur les problèmes que pose le droit de transit libre et illimité des pays sans littoral. Avec l'Afghanistan, le Laos et la Mongolie extérieure, le Népal est l'un des quatre pays d'Asie dépourvus de littoral. Il existe aussi quelques autres pays sans littoral en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud. Pour que le commerce international puisse se développer de façon appropriée, tout pays sans littoral voudrait jouir, librement et sans restriction, du droit de transit dans le sens pratique de ce terme.

Dernièrement, à la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, le Népal, aux côtés de l'Afghanistan et du Laos, a souligné qu'il était important pour le développement du commerce des pays sans littoral d'accorder à ces pays des facilités de transit libre et illimité. La Conférence ministérielle a reconnu ce droit aux pays sans littoral et a reconnu l'importance qu'il y avait à lier ces problèmes aux questions qui touchent à la coopération régionale et à l'expansion du commerce intrarégional. La Conférence a demandé l'aide du Secrétariat de la CEAE0 pour préparer une convention qui, tout en étant établie sur le modèle de la Convention de Barcelone, la compléterait et la moderniserait, et qui ferait l'objet d'un examen préliminaire de la part du Népal, de l'Afghanistan et du Laos. Le Népal a demandé au Secrétaire général des Nations Unies d'inscrire les problèmes des pays sans littoral à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et un observateur du Népal a en conséquence participé à la troisième session du Comité préparatoire.

A sa vingtième session, tenue à Téhéran, la CEAE0 a adopté une résolution dans laquelle elle demande à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'examiner en toute priorité les problèmes des pays sans littoral afin d'assurer leur liberté de transit sans restriction, ainsi que leur accès à la mer, et de créer un comité spécialement chargé d'étudier cette question. Les pays sans littoral éprouvent toutes sortes de difficultés, leurs marchandises en transit doivent notamment subir de longues inspections et les frais de transport — maritime, routier et ferroviaire — qu'ils ont à payer sont très élevés. Ces frais de transport eux-mêmes sont parfois l'objet d'impôts et de taxes supplémentaires. Quelquefois, les pays à travers lesquels le transit s'effectue imposent aux marchandises des retards et d'autres obstacles. Les difficultés qu'éprouvent les pays sans littoral méritent donc d'être examinées avec la plus grande compréhension. Ces pays devraient jouir d'une liberté de transit sans restriction, c'est-à-dire ne pas être exposés à des retards, ni frappés d'impôts quelconques, notamment de taxes sur les frais de transport, et leurs marchandises ne devraient pas

être soumises à des inspections inutiles ni courir le risque de pillage. La sécurité des marchandises en transit devrait être garantie sous le principe de la caution.

La délégation népalaise tient à insister sur le fait que le commerce international ne peut avoir toute son expansion si l'on ne tient pas compte des intérêts d'au moins 17 pays sans littoral. Les habitants de ces pays sont des consommateurs en puissance.

La convention et le statut de Barcelone, ainsi que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, sans traiter à fond des problèmes particuliers des pays sans littoral, ont reconnu le droit de libre transit. L'expérience récente de certains des pays sans littoral montre que l'esprit de ces accords multilatéraux n'est pas pleinement respecté et que les pays sans littoral éprouvent des difficultés considérables à diversifier leur commerce. Outre les difficultés auxquelles ils se heurtent en matière de transit, ils ont constaté que, dans certains cas, il ne leur était pas permis de survoler d'autres pays suivant les itinéraires les plus directs.

La délégation népalaise voudrait proposer que les facilités de transit ne soient pas l'objet de négociations, mais qu'elles soient accordées comme un droit. De nombreuses plaintes ont été formulées dans les pays sans littoral en ce qui concerne les retards apportés dans le mouvement des marchandises en transit. Ces retards ralentissent le développement de ces pays peu développés. Si l'on veut atteindre l'objectif de la croissance intégrée de l'économie mondiale prise dans son ensemble, les pays à travers lesquels s'effectue le transit doivent veiller à ce que le rythme de développement des pays sans littoral ne soit pas ralenti en raison de retards apportés sur leur territoire au mouvement des marchandises en transit.

Ce sont là quelques-uns des problèmes des pays sans littoral qui devraient être parfaitement compris et universellement reconnus à la Conférence. Même si la Conférence décide d'aider les pays sous-développés dans les efforts qu'ils déploient pour assurer leur croissance économique — et nous sommes convaincus qu'elle le fera — le problème des pays sans littoral peu développés restera entier si l'on ne prend pas de mesures efficaces pour ouvrir leurs portes et les aider à accéder aux échanges internationaux, de manière qu'ils puissent eux aussi suivre la voie de l'indépendance et de la croissance économique que la Conférence envisage pour tous les pays sous-développés. Or, les portes des pays sans littoral ne peuvent être ouvertes que si la Conférence reconnaît à ces pays le droit de transit, libre et sans entraves.

A ce propos, je voudrais mentionner la lettre que le Népal, l'Afghanistan et le Laos ont adressée au Secrétaire général pour attirer son attention sur la résolution de Téhéran concernant les pays sans littoral. Nous avons également présenté, à cette occasion, des projets de charte. Je voudrais vous

demander de constituer un comité qui serait spécialement chargé d'étudier le problème du commerce de transit des pays sans littoral dans le cadre du développement général du commerce international des pays en voie de développement.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement présente une importance particulière pour les pays sans littoral. Récemment, le Népal a entrepris des efforts en vue de diversifier son commerce, de manière à accroître ses possibilités de croissance économique et de coopération internationale. Le fait de ne pas avoir accès à la mer a été pour notre pays un obstacle considérable et si ce problème était résolu notre effort de développement progresserait sans aucun doute beaucoup plus rapidement, étant donné que le commerce international a des incidences directes sur une croissance économique planifiée. Pour surmonter les difficultés que crée son éloignement de la mer, ainsi que pour développer son système de transports intérieurs, mon gouvernement a entrepris la construction d'un réseau de routes dont la transversale est-ouest, d'une longueur de près de 1 000 kilomètres, est l'axe principal. Le Népal accroît ses échanges avec les pays voisins, notamment avec l'Inde et le Pakistan, et le réseau routier en construction est conçu de manière à faciliter l'accès à ces pays. La route Kathmandu-Kodari, qui mènera à notre frontière himalayenne septentrionale, limitrophe de la région tibétaine de la Chine, est également en construction. Le Népal espère que l'achèvement de ces routes lui permettra de donner plus d'extension à son commerce traditionnel qui, encore à l'heure actuelle, s'effectue à l'aide de poneys ou de porteurs sur des pistes rudimentaires.

La délégation du Népal appuie les opinions exprimées par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet du traitement préférentiel que les pays développés devraient accorder aux articles manufacturés des pays en voie de développement. Dans ce traitement, une attention particulière doit être accordée aux produits exportables dont disposent les pays en voie de développement. En planifiant ses entreprises industrielles, le Népal donne la priorité aux industries qui peuvent utiliser les ressources existantes, mais les progrès sont retardés par la pénurie de capitaux, notamment de devises, et le manque de connaissances techniques. Notre productivité industrielle est faible. Nos produits manufacturés sont essentiellement le sucre, les cigarettes, les huiles végétales, le bois de construction, le contre-plaqué, les conserves de fruits, les textiles de coton et de laine, le papier et la pâte à papier, le ciment, etc. En outre, nous augmentons la production d'allumettes et d'articles à base de jute. Il serait également possible d'exploiter le fer, le mica et le cuivre. Nous pourrions exporter tous ces produits à des prix rémunérateurs et dix années de traitement préférentiel, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport, ne

manqueraient pas d'accélérer le développement économique du Népal.

La délégation népalaise est d'avis que les négociations Kennedy seront d'un grand secours et contribueront à l'expansion du commerce international. Elle estime également que leurs résultats pourraient être complétés par la Conférence sur le commerce et le développement si elle résolvait des problèmes tels que celui du traitement préférentiel à accorder aux importations des pays en voie de développement. En outre, étant donné que les pays en voie de développement eux-mêmes ne se trouvent pas tous au même stade de développement, la délégation népalaise appuie sans réserve la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport tendant à ce que des préférences plus importantes soient accordées aux pays les moins développés. Le même principe devrait être appliqué dans la coopération régionale entre pays en voie de développement.

Le Gouvernement royal du Népal a arrêté une politique industrielle très claire, qui a été formulée dans la loi portant application de la politique industrielle; cette loi supprime l'impôt sur le revenu pendant dix ans et prévoit une taxe nominale de 1 p. 100 au prorata de la valeur des importations de machines et de pièces détachées. En outre, elle encourage les investissements étrangers en autorisant le rapatriement des bénéfices et des investissements en devises. La banque centrale du Népal octroie des devises pour l'achat d'installations industrielles et de matériel, ainsi que pour la rémunération des services de techniciens étrangers sur la recommandation du gouvernement. La Société de développement industriel du Népal s'emploie depuis cinq ans à financer les investissements industriels. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'investissements de portefeuille ou d'emprunts, ou des deux. Les facilités accordées par cette loi ont suscité l'intérêt des bailleurs de fonds du pays ou de l'étranger et quelques industries importantes se sont déjà établies, tandis que d'autres sont en cours d'installation; d'autres projets de caractère industriel en sont au stade de l'enquête d'investissement. Tous ces faits nouveaux sont encourageants. Cependant, il nous a été signalé que les industriels privés ne s'intéressent pas à certaines industries, telles que la production d'engrais ou l'extraction du mica. Même dans le cas des industries auxquelles ils s'intéressent, ces industriels veulent réunir une grande partie de leurs capitaux d'investissement au moyen d'emprunts.

En conséquence, ma délégation estime que, pour aider les pays en voie de développement, les pays développés peuvent non seulement fournir une assistance appropriée, mais aussi consentir des prêts suffisants; en outre, ils pourraient encourager leurs ressortissants à investir davantage dans les pays en voie de développement.

En raison de l'ampleur des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement, le Secrétaire général de la Conférence a souligné dans son rapport la nécessité de prendre des mesures financières de compensation en faveur des exportations des pays en voie de développement. C'est là une proposition que les pays développés devraient prendre en considération afin de permettre aux pays en voie de développement de consolider leur économie nationale.

J'en viens au commerce des invisibles. Mon pays a de grandes possibilités de développement dans le domaine du tourisme, avec le mont Everest et les autres sommets de l'Himalaya; nous nous occupons actuellement d'accroître le patrimoine hôtelier et d'agrandir les aéroports. La délégation népalaise espère que la Conférence adoptera des mesures concrètes pour renforcer la coopération internationale en vue du développement du tourisme.

Comme je l'ai déjà fait observer précédemment, il faudrait s'efforcer de réduire les tarifs de fret maritime et ferroviaire et les autres frais relatifs au transport des marchandises; cette réduction aiderait considérablement les pays en voie de développement à réaliser d'importantes économies de devises étrangères grâce auxquelles ils pourraient financer d'autres travaux de développement.

Pour conclure je voudrais souligner une fois de plus que ma délégation attache une grande importance aux résultats de la Conférence; en fait, de ces résultats dépend l'avenir économique du monde. Nous sommes venus à la Conférence pour susciter une coopération internationale dans l'intérêt de l'humanité tout entière. La coopération et la compréhension mutuelles permettent toutes les réalisations; en revanche, on n'arrive à rien par la contrainte. Au nom de ma délégation, je vous donne l'assurance que nous ferons tout notre possible pour que cette Conférence soit une réussite, afin d'assurer le développement harmonieux de l'économie mondiale dans son ensemble, et de rayer de la surface de la terre la pauvreté, la faim et la misère.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ABDOU SIDIKOU,
AMBASSADEUR DU NIGER A WASHINGTON
ET REPRÉSENTANT PERMANENT AUPRÈS DES NATIONS UNIES,
à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964**

[Original : français]

Il m'est agréable de formuler ici la grande satisfaction de la délégation du Niger devant les choix qui ont été faits quant aux personnalités appelées à diriger et coordonner les travaux de notre Conférence.

La haute compétence de M. Kaissouni, la manière dont il a dirigé, il y a deux ans, la Conférence des pays en voie de développement du Caire et l'estime qu'il a acquise de par le monde, le conduisent à assumer aujourd'hui la lourde responsabilité de présider à nos travaux et je l'en félicite bien sincèrement.

Le Secrétaire général, depuis de nombreuses années, s'attache à étudier les problèmes des pays sous-développés et, depuis de nombreux mois, à organiser les travaux de la présente Conférence, travaux qui ne s'arrêteront d'ailleurs pas lorsque se termineront nos débats actuels; ses analyses et ses conceptions sont empreintes d'une lucidité et exprimées avec une passion réaliste auxquelles je rends le plus vibrant hommage. Qu'il reçoive ici les vifs remerciements du Niger pour les efforts qu'il a déployés jusqu'ici et pour ceux, immenses, qu'il ne manquera pas de déployer dans les semaines à venir, au service d'une foi qui nous est commune.

Je tiens encore à adresser les félicitations et remerciements du Niger aux personnalités qui vous sont associées pour vos travaux, les vice-présidents, le Secrétaire général adjoint et rapporteur de la Conférence, les présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions: je suis convaincu que tous ensemble vous saurez faire de cette grande Conférence un succès.

Enfin, je veux exprimer à M. Ludwig von Moos, Président de la Confédération suisse, le grand plaisir que la délégation du Niger a eu à entendre l'allocution qu'il a bien voulu prononcer à l'ouverture de la Conférence ainsi que nos remerciements pour l'accueil que nous réserve la ville de Genève, lieu maintenant traditionnel de rencontres internationales.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit parce que tous nos pays ont pris, à des titres divers, une conscience aiguë de ce que l'ordre économique international se trouve en présence de problèmes graves et croissants. C'est ainsi que, l'économie de marché

apparemment florissante et l'économie socialiste dont le domaine s'est notablement accru au cours des dernières années sont amenées sous des apparences stables à infléchir de plus en plus largement leur orientation sous la pression de besoins croissants. En ce qui concerne la zone de conception libérale, la doctrine keynésienne imprègne de plus en plus largement les mesures d'orientation nationale et de coordination internationale. Dans les Etats socialistes, le commerce extérieur considéré antérieurement comme aspect secondaire de l'économie tend à s'affirmer de plus en plus comme une activité sinon essentielle du moins de première importance.

Cet effort d'organisation qui se manifeste au niveau des Etats les plus industrialisés se trouve être de plus en plus indispensable au fur et à mesure que l'on considère des Etats dont le développement est moins avancé.

Quelle peut être la base de cette recherche d'un nouvel ordre de choses marqué par un resserrement de la coopération économique internationale? Elle se situe dans l'aspiration universelle à la croissance dans la paix et la dignité, et ses manifestations sont les signes tangibles de l'interdépendance concrète établie entre tous les pays.

On a répété maintes fois que cette Conférence doit être un atout majeur pour les pays en voie de développement afin de surmonter leurs difficultés et de permettre l'expansion harmonieuse de leurs virtualités dans le processus qui les conduit vers le progrès économique et social.

Cette constatation tout en gardant sa pleine valeur doit être complétée par celle de la nécessité pour les pays avancés de maintenir également un taux de croissance acceptable. A cet égard, les assises de Genève ne doivent pas être un dialogue entre des donateurs et des quémandeurs; elles doivent être au contraire un carrefour où tous les participants sans exception dégageront les liens de solidarité qui conduiront chacun à la pleine utilisation de ses potentialités. Les pays en voie de développement ont, certes, à rattraper un retard qui, pour certains d'entre eux, est considérable. Mais ils ne pourront avancer dans cette voie d'une façon substantielle que dans la mesure où le monde dans lequel nous vivons sera uniformément orienté vers l'expansion. Il est souhaitable que les croissances des pays avancés et des pays en voie de développement

évoluent de manière à ce que ne soit pas perpétuée une situation d'inégalité grave tendant à devenir organique : nous souhaitons que les croissances des deux catégories de pays soient telles que l'écart qui sépare les unes des autres ne s'accroisse plus mais au contraire se réduise.

Néanmoins, cet espoir ne saurait se fonder s'il devait résulter d'un abaissement ou même d'une stagnation du niveau économique des pays avancés.

Nous savons gré à M. Prebisch d'avoir excellemment noté ce fait dans son rapport général et d'avoir ainsi donné un éclairage nouveau à cette grandiose confrontation qui, au-delà de ses aspects techniques essentiels mais assez déroutants parfois pour l'opinion publique, doit dégager les modalités d'une symbiose des économies mondiales aboutissant à une révision de la répartition du travail entre Nations, révision qui finira par concrétiser la nouvelle solidarité économique internationale dont le besoin est présent dans tous les esprits et dans tous les cœurs.

Je me permettrai maintenant d'exposer aussi brièvement que possible les positions de mon gouvernement face aux principaux problèmes qui sont soumis à l'examen de cette Conférence.

S'agissant de l'expansion du commerce international et son importance pour le développement, mon gouvernement pense qu'il est incontestablement nécessaire d'arrêter le déséquilibre croissant entre exportations et importations des pays en voie de développement et d'augmenter les ressources en devises de ces pays en fonction des besoins de leur développement.

Ceci exige un transfert de revenus entre pays avancés et pays en voie de développement alors que l'on constate actuellement une situation inverse.

Les objectifs que voilà impliquent :

Que soit assurée par différents moyens (accords sur produits, détermination d'objectifs d'importation de produits industriels . . .) une harmonisation généralisée des productions et des échanges;

Que les échanges soient stimulés par l'élargissement des politiques d'importation des pays avancés, par la priorité donnée aux besoins des pays en voie de développement dans l'abaissement des barrières douanières et la suppression des mesures contingentes, par la renonciation au développement artificiel de courants commerciaux entre pays avancés ;

En outre, que le respect des intérêts des pays en voie de développement puisse être assuré par la suppression des clauses de réciprocité automatique actuellement à leur charge.

Dans l'application de tous ces principes doit être recherchée une sélection tendant dans la mesure du possible sinon à l'égalisation, du moins à la réduction des différences de conditions de production entre pays en voie de développement, malgré la gamme très large de ces derniers et la diversité de leurs situations particulières.

Pour ce qui est des problèmes internationaux relatifs aux produits de base nous estimons :

Qu'il est impossible de disjoindre les problèmes relatifs aux produits primaires agricoles originaires des zones tempérées et tropicales. En cette matière s'imposent donc des solutions tenant compte non d'un produit, mais de tout un groupe de produits et de toutes sortes de relations existantes ;

Que la meilleure procédure en matière de produits de base est la conclusion d'accords internationaux qui permettront de préciser les objectifs de production, les prévisions de consommation, les dispositions propres à assurer l'assainissement du marché par la suppression des facteurs de perturbation (qu'il s'agisse de la production subventionnée ou de la liquidation de stocks), les engagements relatifs à l'élargissement des marchés de consommation (notamment, suppression de droits, taxes, contingents) et les mécanismes des prix ;

Que les accords sur les produits doivent comporter les perspectives à moyen terme (au minimum cinq ans) ;

Que la revalorisation des prix des produits primaires exportés par les pays en voie de développement est une nécessité absolue pour mettre fin au processus de détérioration des termes de l'échange ; et

Que cette revalorisation doit s'effectuer sans porter préjudice au rythme de développement de la consommation tant dans les pays en voie de développement que dans les pays avancés; ces derniers s'efforçant de procéder à l'ajustement des taxes intérieures afin de compenser les hausses éventuelles des produits primaires.

Pour répondre aux exigences énumérées il est proposé d'établir une relation fixe entre prix des produits primaires des pays en voie de développement et prix des produits manufacturés exportés par les pays avancés, selon les modalités suivantes :

— Calcul d'un indice moyen des produits manufacturés importés par les pays en voie de développement ;

— Fixation, pour les produits primaires des pays en voie de développement, de prix de référence par campagne, en fonction de l'évolution de l'indice au cours de l'année précédente ;

— Application du prix de référence à l'entrée des seuls pays avancés, par prélèvement à l'importation de la différence entre le prix de référence et le prix résultant du jeu des forces normales du marché.

Le produit de ce prélèvement sera versé à une caisse internationale et ristourné ultérieurement aux pays en voie de développement afin de servir au financement du développement des échanges. Sur un plan directement commercial, les pays en voie de développement ont besoin d'un assouplissement des conditions de financement de leurs échanges, entraînant l'élargissement des procédures de crédit-

fournisseur et un aménagement des conditions d'amortissement et des charges d'intérêt des prêts.

Mais il est surtout nécessaire de mettre en place un système efficace de couverture des besoins à plus long terme entraînés par l'exécution des plans de développement.

Le système de revalorisation des prix des produits primaires préconisé ci-dessus doit répondre à ces besoins en stabilisant les ressources au niveau de l'évolution des coûts des facteurs principaux de réalisation des opérations de développement. Pour l'utilisation du fonds international constitué par les prélèvements effectués à l'entrée des pays avancés, la disposition suivante serait indispensable : la tenue de comptes distincts pour chaque produit en cause.

Le montant des prélèvements effectués durant une campagne au bénéfice de ce produit sera réparti entre les pays en voie de développement exportateurs à raison d'une part à déterminer en fonction des tonnages exportés et, pour le reliquat, au prorata de la différence entre la valeur globale c.a.f. des exportations du produit en cause par chaque pays et la valeur globale de ce même produit à l'échelon du producteur.

Les ristournes effectuées seraient mises globalement à la disposition des pays bénéficiaires, ces fonds étant réservés, en principe, à des opérations générales de développement.

Le douzième point de l'ordre du jour : Commerce des articles manufacturés et des articles semi-finis, appelle, de la part de ma délégation, les suggestions suivantes : les articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement doivent bénéficier d'un traitement préférentiel à l'entrée dans les pays avancés. Ce traitement suppose la suppression des restrictions et obstacles artificiels à ces importations. Il consistera essentiellement dans l'attribution de préférences douanières sélectives et temporaires, le tarif minimal étant la règle pour tous les produits de cette nature ne bénéficiant pas de préférences particulières.

Afin de permettre la détermination d'objectifs de production dans les pays en voie de développement, les pays avancés détermineront des objectifs d'importation en valeur globale incluant aussi bien les articles devant bénéficier de préférences que ceux qui seraient soumis au régime normal. L'attribution des préférences sera accordée sous contrôle multilatéral par un organisme international approprié, en fonction du caractère plus ou moins concurrentiel des productions des divers pays en voie de développement. Parmi les derniers, la franchise serait accordée en priorité à ceux dont les conditions de production sont au départ les moins favorables en raison notamment de législations sociales plus évoluées.

Le treizième point de l'ordre du jour : Amélioration du commerce invisible des pays en voie de développement, revêt une importance particulière aux yeux de mon pays.

Les transports internationaux et les assurances constituent de lourdes charges pour l'économie des pays en voie de développement et contribuent notablement à accroître le déséquilibre commercial car leur tendance à la hausse, se conjuguant avec la faiblesse des cours mondiaux actuels des produits primaires, aboutit à accentuer la réduction de la rémunération des producteurs.

Les groupements économiques régionaux doivent constituer des supports essentiels pour le développement d'organisations propres à diminuer les sujétions apportées par le commerce invisible au déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement.

Le problème des frets maritimes requiert une particulière attention. Le caractère unilatéral et souvent injustifié des modifications tarifaires apportées par les conférences des lignes maritimes impose l'adoption de mécanismes régulateurs dont la base pourrait se trouver dans une réorganisation et une réorientation de l'action de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

S'agissant des incidences des groupements économiques régionaux, mon pays pense qu'il s'agit là d'un domaine où il faut agir avec réalisme et discernement.

En raison de l'étroitesse des marchés nationaux africains, le Niger, depuis son accession à l'indépendance, a toujours milité pour la constitution des groupements régionaux. C'est que nous reconnaissons parfaitement l'importance particulière que revêt le renforcement des relations commerciales et monétaires entre pays en voie de développement dans un cadre géographique approprié. C'est pour cette raison que le Niger s'est placé à l'avant-garde de l'action pour la création des groupements régionaux.

Mon pays se félicite à cet égard des réalisations déjà obtenues en Afrique de l'Ouest : Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Union monétaire, Conférence sur l'harmonisation des programmes pour le développement industriel dans l'Afrique de l'Ouest, organisation commune des fleuves Niger et Sénégal, organisation de développement commun du bassin du Tchad. Il insiste sur le caractère dynamique de telles ententes qui doivent être le plus largement ouvertes à tous les pays intéressés et permettre la solution tant des problèmes de développement harmonisé que de ceux de constitution d'unités commerciales et monétaires fortes.

Cette orientation, loin de l'exclure, appelle au contraire la coopération entre ces groupements et ceux constitués dans d'autres continents. C'est à la lumière de cette conviction profonde qu'il faut enregistrer l'effet positif de l'association de mon pays au Marché commun européen et la prise en charge, dans ce domaine essentiel, des tâches qui, jusque-là, incombaient à la France seule.

Les dispositions trop restrictives du GATT à

l'égard de ces groupements primaires doivent être amendées afin de permettre le développement des relations tant au sein des groupements économiques régionaux qu'entre ces derniers, dans une perspective d'expansion des échanges internationaux.

C'est pourquoi nous pensons que la réforme du GATT répond à une nécessité réaliste, principalement en ce qui concerne la suppression de la clause de réciprocité en vue de l'attribution de préférences au sein des groupements économiques régionaux aux pays en voie de développement.

Voilà les quelques réflexions que nous inspire l'ordre du jour de cette importante Conférence.

Le Niger souhaite, à l'issue de ces assises historiques, que la rigidité des uns tout comme la méfiance systématique des autres fassent place à un dialogue franc et fructueux, afin qu'il puisse sortir de nos débats et de nos confrontations lucides d'hommes de justice et de bonne volonté, des solutions concrètes et heureuses pour le bien-être de l'humanité tout entière.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ZANNA BUKAR DIPCHARIMA,
MINISTRE FÉDÉRAL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE NIGÉRIA,
à la neuvième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

J'apporte, au Président ainsi qu'à tous les distingués représentants qui participent à cette Conférence historique, les salutations et les souhaits chaleureux de mon gouvernement et des peuples de la République fédérale de Nigéria. Je voudrais y ajouter mes cordiales félicitations, et celles de mon gouvernement, pour l'élection unanime de M. Kaisouni au poste très important de Président de cette Assemblée historique. Pas plus que les orateurs qui m'ont précédé, je ne doute que sous sa direction constructive, nos délibérations soient fructueuses.

Je désire également m'associer aux distingués représentants qui ont déjà pris la parole pour exprimer combien mon gouvernement et moi-même apprécions les efforts gigantesques qu'a accomplis le Secrétaire général pour organiser cette Conférence, et plus particulièrement pour établir son rapport objectif intitulé *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement*. Ce rapport témoigne avec éloquence de l'ampleur des problèmes de commerce et de développement devant lesquels se trouvent placés les pays en voie de développement. J'espère sincèrement que les propositions concrètes contenues dans ce rapport aideront la Conférence à prendre des décisions sans ambiguïté au nom du bon sens et pour le bien de l'humanité.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé notre attention sur l'affirmation contenue dans le préambule de la Charte des Nations Unies et nous a rappelé que, selon les termes de ce préambule, cette Conférence devait « favoriser le progrès social et instaurer de

meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et à ces fins, ... recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ... » Nous savons tous que parmi « tous les peuples » dont parle la Charte, figurent les peuples pauvres et non privilégiés, qui représentent les deux tiers de la population mondiale. Nous savons également qu'en raison des prodiges scientifiques du xx^e siècle, ces deux tiers de la population mondiale savent que leur situation n'est pas sans remède. Nous autres, pays en voie de développement, refusons d'accepter l'idée que notre pauvreté a été décrétée par une Providence impénétrable.

Les peuples riches ne pourront donc pas jouir avec bonne conscience de leur opulence tant que les peuples pauvres refuseront d'accepter leur sort passivement. Voilà où réside le danger et les possibilités de cette ère moderne. Tous, à l'exception de ceux qui ferment les yeux sur eux, ou qui y sont insensibles, peuvent voir et apprécier les problèmes et les dangers de notre époque. Ces nombreux problèmes économiques et sociaux devant lesquels nous nous trouvons placés et les efforts positifs que nous faisons pour les résoudre ont été étudiés dans de nombreux rapports établis par le Secrétariat des Nations Unies et les différentes institutions spécialisées, dans la déclaration commune faite à la dix-huitième session de l'Assemblée générale par les représentants des pays en voie de développement, dans les documents présentés par les différents gouvernements qui participent maintenant à la Conférence et dans le rapport objectif préparé par le

Secrétaire général de la Conférence. Nous savons donc à quoi nous en tenir sur ces problèmes, mais ce qui manque, c'est la volonté, le courage et l'imagination pour les affronter et les résoudre.

Mais puisqu'il est nécessaire de nous accommoder de ces faits qui caractérisent la vie économique et sociale du xx^e siècle, si déplaisants qu'ils soient, et puisque nous devons adapter notre psychologie à ces faits si nous voulons survivre, je vais en énoncer quelques-uns. Nous ne pouvons déterminer notre évolution future avec compétence et sagesse qu'en fonction de notre évolution passée.

Les tentatives faites par les pays en voie de développement en vue de développer leur économie s'accompagnent d'une rapide expansion des importations, tandis que les exportations demeurent en retard, tant en ce qui concerne leur volume qu'en ce qui concerne leur valeur. L'évolution historique des prix mondiaux a été défavorable aux produits de base. Etant donné que 90 p. 100 des recettes d'exportation des pays en voie de développement proviennent des ventes de produits primaires, cette tendance a entraîné pour eux une grave détérioration des termes de l'échange. Le fait que les prix à l'exportation des produits manufacturés aient enregistré une hausse de 9 p. 100 de 1953 à 1960, alors que le prix à l'exportation des produits primaires baissaient d'environ 6 p. 100 pendant la même période, montre clairement les dangers de cette situation. Cette évolution défavorable des termes de l'échange suffit à neutraliser en grande partie sinon totalement les effets de l'aide étrangère accordée à un pays en voie de développement, quel qu'il soit.

De plus, alors que la part des pays développés dans le volume total des exportations s'accroît, celle des pays en voie de développement diminue. Ainsi, tandis que les parts relatives de ces deux groupes de pays se trouvaient dans le rapport de 68 à 32 en 1951, elles se trouvaient dans le rapport de 72 à 28 en 1959. Il est évident que les pays en voie de développement ne bénéficient pas de l'expansion du commerce mondial et de la croissance accélérée des pays industrialisés avancés. Les échanges entre les pays industrialisés avancés ont crû de 85 p. 100 entre 1953 et 1960. Pendant la même période, ces pays n'ont absorbé que 23 p. 100 de plus des exportations en provenance des pays en voie de développement.

Pour ceux qui peuvent être assez complaisants et assez dépourvus d'imagination pour prétendre qu'il s'agit là de chiffres globaux fondés sur des statistiques peu sûres, je voudrais insister sur ce point en me référant au cas de mon propre pays.

Entre 1948 et 1961, par exemple, tandis que la valeur de nos exportations n'augmentait que de 173 p. 100, la valeur des importations augmentait, elle, de 447 p. 100. La situation est pire encore si nous considérons les produits d'exportation les plus importants pour mon pays. Entre 1954 et 1962,

par exemple, la valeur unitaire de nos exportations de cacao et d'arachides a fléchi, passant de 70 livres à 61 livres et de 399 livres à 171 livres par tonne, respectivement. Alors qu'en 1954 nous avons exporté 428 000 tonnes d'arachides pour 30 millions de livres, en 1958 des exportations plus considérables de 513 000 tonnes ne nous ont rapporté que moins de 27 millions de livres. Et cependant certains disent que les peuples en voie de développement ne travaillent pas assez. On nous exhorte à travailler ferme. C'est ce que nous faisons. Mais à la différence des pays industrialisés, plus nous travaillons, moins nous gagnons : 30 millions de livres pour 400 000 tonnes, 27 millions de livres pour 500 000 tonnes. Qui en a profité ? Les pays industrialisés naturellement.

Je puis ajouter que lorsque, vers 1955, les prix du cacao ont grimpé jusqu'aux environs de 500 livres la tonne, les principaux consommateurs ont été pris de panique et ont insisté pour que les prix soient stabilisés à un niveau plus raisonnable si l'on ne voulait pas perdre tout contrôle du marché. Nous les producteurs, avons partagé leur inquiétude et nous nous sommes montrés prêts à coopérer. Mais lorsque les prix ont dégringolé à 200 livres la tonne et au-dessous, et que nous avons recherché leur coopération afin de stabiliser les prix à un niveau plus productif, on nous a enjoint de laisser jouer les forces du marché. La discussion continue.

De tels faits suscitent des doutes sincères dans l'esprit de la population des pays en voie de développement. Nous espérons que la Conférence trouvera une formule satisfaisante pour juguler ces étranges forces économiques. La portée et l'ampleur des accords sur les produits de base devraient être élargies en vue d'assurer des prix stables et rémunérateurs pour ces produits.

Ce sont là des faits et des chiffres objectifs, qui montrent à quels risques sociaux et économiques se trouvent exposés les peuples des pays en voie de développement. Les sociétés riches du monde n'ont pas besoin de beaucoup exercer leur imagination pour apprécier ce qu'un revenu moyen par tête d'à peine 100 dollars par an signifie en fait de haillons, de sous-alimentation, d'alimentation défectueuse, et même, dans certains cas, de famine, pour une grande partie de leurs semblables.

Je dois ici marquer une pause pour rappeler aux pays industrialisés avancés du monde que les pays en voie de développement ne font pas appel à la pitié, et ne demandent pas la charité. A la différence d'un certain nombre de pays industrialisés avancés du monde, de nombreux pays en voie de développement sont riches de ressources naturelles qui attendent d'être exploitées dans l'intérêt national. Ils ont le sentiment d'avoir subventionné et assuré la croissance économique et l'élévation du niveau de vie des pays industrialisés avancés. Les pays en voie de développement veulent s'aider eux-mêmes — en réalité ils aident les autres. Mais la disparité

économique existant entre les pays industrialisés avancés et les pays en voie de développement est si flagrante et si irritante qu'ils doivent faire appel à ceux qui, pour des raisons historiques, sont mieux placés, afin qu'ils s'associent avec eux dans un effort constructif pour partager les avantages économiques auxquels ils contribuent d'une manière si considérable. Car quiconque étudie l'histoire avec impartialité admettra sans aucun doute que l'éclat, l'opulence, et l'influence des pays qui comprennent aujourd'hui les nations industrialisées avancées ont été obtenus grâce aux ressources des pays qui sont à l'heure actuelle en voie de développement. Ces pays demandent seulement que ce fait soit reconnu, et qu'on cesse de les empêcher de profiter pleinement de leurs propres ressources. Ils conçoivent cela comme une entreprise commune dans l'intérêt de tous les participants. L'humanité est solidaire, et nous ne pouvons pas nous permettre de nous désintéresser de nos semblables.

En ce qui concerne leurs responsabilités, M. Paul G. Hoffman, qui s'est distingué à l'occasion du Plan Marshall, rappelle aux pays industrialisés avancés dont il est un membre éminent, plein d'expérience et de connaissances, que « sur le plan moral, nous ne pouvons manquer de nous en préoccuper ; sur le plan politique, l'effervescence qui se manifeste dans les pays en voie de développement l'exige ; sur le plan économique, les pays développés ont tout à y gagner. La réponse la plus brutale et la plus précise à la question de savoir pourquoi nous devons nous en inquiéter est que nous le devons, si nous voulons survivre ».

Les tâches que devront mener à bien les dirigeants des pays en voie de développement sont gigantesques. Comme l'a écrit Eugene Black, ancien Président de la Banque mondiale dans son livre *Diplomacy of Economic Development* à propos des dirigeants de ces pays, « peu de dirigeants de l'histoire, si tant est qu'il y en ait eu, se sont trouvés devant une tâche plus ambitieuse ou une tâche dont le résultat fût plus incertain ... Ils sont contraints d'essayer de sauter par-dessus les nombreuses contradictions du processus de développement économique, d'essayer de régler une fois pour toutes les conflits inévitables entre : la croissance et la justice, la croissance et l'égalité, la croissance et la puissance et le prestige nationaux.

« Aucun dirigeant, au début du développement des pays occidentaux, ne s'est trouvé placé devant une gamme aussi complexe de choix que celle devant laquelle se trouvent aujourd'hui placés les nouveaux dirigeants du monde sous-développés. » Nous ne nous dérobon pas — nous ne pouvons pas nous permettre de nous dérober — à ces tâches, car nous nous sommes engagés irrévocablement à élever le niveau de vie de nos peuples.

J'aimerais dire ici quelques mots au sujet des capitaux étrangers. Mais avant de le faire, je voudrais parler brièvement des institutions spécialisées

des Nations Unies, telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces institutions fonctionnent depuis plusieurs années. Mais il est vain de prétendre qu'elles ont été créées pour assurer le bien-être économique des pays en voie de développement. Comme à l'époque du colonialisme, les avantages qu'en retirent les pays en voie de développement sont en grande partie accidentels. Il est vrai que l'on fait à l'heure actuelle quelques efforts pour prendre en considération les intérêts des pays en voie de développement, comme en témoigne, par exemple, la décision récente du Fonds monétaire international de fournir un surcroît d'aide aux pays qui connaissent des difficultés temporaires relatives aux termes de l'échange. Mais ces mesures, vous l'admettez sans doute, ne sont que des palliatifs.

Ce dont il est besoin, c'est une organisation qui, non seulement s'attaque à la source des problèmes, mais pourvoie pleinement aux besoins de tous les pays. Nous espérons que la Conférence sera en mesure de recommander la création d'une institution efficace de ce genre, s'il n'est pas possible d'adapter ou de réorganiser une des institutions existantes pour remplir cette tâche extrêmement importante et urgente.

Passons maintenant à la question des capitaux étrangers. Il n'existe guère de pays en voie de développement qui ne fasse bon accueil aux investissements étrangers et aux techniques qui l'accompagnent. De nombreux pays se sont donné beaucoup de mal pour offrir des conditions extrêmement alléchantes aux investisseurs étrangers. Ces procédures peuvent parfois être lentes et décevantes. Mais elles visent à assurer le progrès méthodique et la sécurité que l'investisseur prudent est en droit d'attendre. Des efforts sont faits pour faciliter les choses, à la lumière de l'expérience acquise.

Mais pour des raisons historiques, les systèmes douaniers des pays en voie de développement ont été en grande partie élaborés pour permettre la perception de recettes destinées à soutenir l'économie. Généralement, lorsqu'il octroie des concessions, le pays perd des recettes dont il a un besoin urgent. Il souhaite donc avoir l'assurance que cette perte de recettes sera compensée par une épargne en devises évaluable, et par des avantages que l'on puisse déterminer en matière de croissance économique et sociale. Sans cela, les investissements étrangers seraient sans intérêt, voire même dangereux. L'industrialisation n'aura de sens que si les industries doivent être concurrentielles, et si elles offrent un stimulant sain pour l'économie.

Les pays en voie de développement font bon accueil aux capitaux étrangers. Ils reconnaissent que des conditions stables sont essentielles pour attirer ces capitaux. Mais ils pensent également que l'assistance extérieure pourrait aider à assurer la sécurité et des conditions stables pouvant attirer

les capitaux étrangers. Ils aiment à croire que les fournisseurs de capitaux étrangers, qui par définition sont des capitaux spéculatifs, se montreront plus entreprenants. La confiance engendre la confiance. Comme nous l'avons souligné plus haut, il est de l'intérêt de toutes les parties qu'une association fructueuse se développe entre pays en voie de développement et pays industrialisés avancés du monde.

Les nombreuses propositions qu'ont faites le Secrétariat et les diverses délégations nous ont été soumises pour examen. Il est du devoir de la Conférence d'adopter des mesures concrètes de nature à renverser les tendances défavorables du commerce des pays en voie de développement, à augmenter le volume et à diversifier la composition de leurs exportations, à élever les prix de ces dernières jusqu'à un niveau équitable et rémunérateur, et à assurer à ces pays des rentrées de capitaux étrangers à des conditions plus favorables. Il est à peine besoin de rappeler que, avec des termes de l'échange plus favorables, les pays en voie de développement bénéficieront de recettes en devises supérieures, et pourront ainsi augmenter leurs importations en provenance des pays développés.

En particulier, la Conférence prendra sans aucun doute des mesures concrètes et urgentes en ce qui concerne les points suivants :

a) *Produits tropicaux originaires des pays en voie de développement* : ces produits devraient être admis en franchise dans les pays développés, cela immédiatement — en tout cas au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date de la présente Conférence ;

b) *Prélèvements fiscaux* : les charges intérieures et les prélèvements fiscaux sur les produits tropicaux en provenance des pays en voie de développement devraient être réduits progressivement pour être supprimés dans les deux ans qui suivront la date de la présente Conférence ;

c) *Produits manufacturés et semi-manufacturés* : les barrières douanières et autres devraient être supprimées dans des délais rapprochés ;

d) *Plan de compensation* : pour compeuser l'insuffisance des recettes d'exportations des pays en voie de développement, il est nécessaire de mettre au point d'urgence un plan général de compensation ;

e) *Réciprocité* : le principe de réciprocité et la clause de la nation la plus favorisée devraient être appliqués de façon moins rigoureuse en ce qui concerne les pays en voie de développement ;

f) *Fret et autres charges* : une action internationale s'impose d'urgence afin d'améliorer la situa-

tion du poste des transactions invisibles de la balance des paiements des pays en voie de développement. Car, tandis que les prix de leurs exportations n'ont cessé de fléchir, le coût du fret, de l'assurance, et les prélèvements bancaires sur leurs exportations ont continué d'augmenter régulièrement.

Il est encourageant de noter que les représentants des pays industrialisés avancés qui ont pris la parole à cette Conférence unique se sont tous engagés, au nom de leur pays, à donner leur appui à la Conférence. Nous avons tous eu l'occasion d'exposer quelle était notre position. Nos experts ont établi des documents de travail précieux qui serviront de base aux travaux des commissions durant les semaines à venir. Tout est maintenant prêt pour que nous progressions à grands pas.

La Conférence ne doit pas se laisser enliser dans des formules stéréotypées ou des considérations inutiles. Un oiseau qui reste dans son nid et s'absorbe dans la philosophie et la mécanique du vol ne volera jamais. Il doit étendre ses ailes et utiliser le don précieux de voler que la nature lui a conféré. En tant qu'êtres humains, nous avons été dotés du pouvoir de raisonner, et du pouvoir de nous mouvoir. L'humanité est en péril si, peut-être, poussés par des considérations à court terme, nous nous permettons soit de nous engager dans la mauvaise direction, soit de piétiner sur place.

Je voudrais bien marquer que l'action que nous venons d'entreprendre doit se poursuivre, et répéter qu'il s'agit d'une entreprise commune. Dans l'intérêt de l'humanité, il est nécessaire que des mesures radicales soient adoptées pour remédier à la situation peu satisfaisante et explosive qui prévaut à l'heure actuelle, situation provoquée par l'inégalité économique effarante des pays développés et des pays en voie de développement. A chaque époque, il y a une révolution à accomplir, un message à transmettre, et une contribution à apporter au progrès de l'humanité. C'est à nous et à notre époque qu'incombe la tâche d'accomplir une révolution économique pacifique dans le domaine du commerce international et des relations économiques, pour le bien non seulement de nos contemporains, mais également de la postérité. Je suis fermement convaincu qu'avec l'esprit de coopération de tous et l'acceptation de quelques sacrifices dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, nous réussirons. Nous avons le devoir impérieux d'assurer à cette entreprise l'heureuse issue qu'elle mérite si amplement. Nous ne saurions y faillir.

Je promets l'appui et la coopération sans réserve de mon pays, et je prie Dieu de guider la Conférence et son Président.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. O. C. GUNDERSEN,
VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE NORVÈGE,
à la vingt et unième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : anglais]

La cause que sert la présente Conférence a le ferme soutien du peuple et du Gouvernement de la Norvège. Nous sommes conscients de partager ce monde avec des nations qui en sont encore à des niveaux de progrès économique très bas et résolus à faire ce que nous devons pour procurer à ceux qui ont moins de chance que nous un niveau de vie s'améliorant sans cesse.

Pour illustrer nos intentions, je dirais que nous avons introduit, il y a environ deux ans, un impôt d'aide au développement qui frappe tous les revenus des personnes et des sociétés.

Je saisis cette occasion pour dire que nous sommes heureux de voir à la présidence de notre Conférence un représentant très distingué du groupe des pays dont nous aurons à étudier ensemble les problèmes. Je désire exprimer à notre Président, M. El-Kaissouni, nos félicitations sincères et nos meilleurs souhaits pour le succès de la Conférence.

Comblent l'écart qui existe entre les nations riches et les nations pauvres est une tâche énorme. Les propositions qui prévoient un effort international concerté en vue de relever le niveau du bien-être économique des pays en voie de développement doivent être étudiées dans un esprit positif. Cela dit, nous devons reconnaître, comme l'a fait le Président dans son discours d'ouverture, que les pays en voie de développement eux-mêmes portent la principale responsabilité de leur avenir et que le rôle des pays industrialisés consiste à les aider à « atteindre le stade d'une croissance autonome ».

Je voudrais souligner à nouveau ce qui a déjà été dit durant les travaux préparatoires de la Conférence, de l'importance de l'aspect commercial. Il ne s'ensuit pas que nous devions relâcher les efforts que nous déployons dans l'autre grand domaine où les pays industrialisés peuvent aider ceux qui sont en voie de développement : celui de l'aide normale. La Norvège reconnaît que quelle que soit l'issue de la Conférence en ce qui concerne les mesures de politique commerciale, la nécessité d'une aide persistera à cause de l'ampleur du problème qui se pose à nous. Elle a l'intention d'étendre la portée de ses efforts à cet égard.

Nous croyons qu'il ne sera pas suffisant de maintenir nos efforts dans les deux domaines et que nous devons chercher à mieux marquer la distinction entre le commerce et l'aide. Faute d'une telle

distinction, nous risquons d'une part de compromettre des principes économiques qui importent essentiellement à toute expansion du commerce mondial et d'autre part de réduire le flux de l'aide normale qui restera indispensable à un certain nombre de pays en voie de développement pendant de nombreuses années encore.

Les grandes différences qui existent entre diverses nations en voie de développement ont déjà été marquées. Dans nos efforts pour améliorer les conditions du commerce des plus avancés parmi les pays moins développés, il nous faudra songer à ceux qui en sont au premier stade de leur développement économique. Même les systèmes commerciaux internationaux les plus savants seront peut-être impuissants à résoudre comme il convient les problèmes qui se posent à ces pays. Et même dans le cas de ceux pour lesquels l'expansion du commerce représente une possibilité plus immédiate, il n'est pas certain que les difficultés qu'ils connaissent présentement soient dues à des facteurs commerciaux.

Il faudra donc nous garder de porter atteinte à des conditions qui n'ont pas grand-chose ou rien à voir avec la source des maux auxquels nous nous préoccupons de porter remède.

Néanmoins, la nécessité d'accroître le commerce extérieur des pays en voie de développement est nettement établie. Pour un pays comme la Norvège dont les importations et les exportations représentent, chacune de leur côté, 40 p. 100 du produit national brut, la corrélation entre le commerce et le développement économique est particulièrement facile à saisir.

Afin de parvenir à l'expansion maximale du commerce mondial, nous considérons qu'il est essentiel pour tous les pays de poursuivre une politique visant à une croissance économique continue dans le cadre d'une division internationale du travail rationnelle et du plein emploi. Il importe particulièrement aux pays en voie de développement qu'une politique de ce genre rencontre la faveur générale, étant donné qu'ils sont plus exposés que les autres aux fluctuations de l'économie mondiale, tributaires comme ils le sont d'exportations extrêmement vulnérables.

Ce but fondamental de la politique économique qui se trouve sanctionné par la Charte des Nations

Unies devra donc être réaffirmé dans les résolutions de la présente Conférence.

A notre sentiment, logiquement, la première disposition à prendre dans toute action concertée visant à développer le commerce doit être l'abaissement des barrières au commerce sur un plan mondial et sans discrimination. En ce qui concerne le commerce extérieur des pays en voie de développement, nous devons faire porter nos efforts tout spécialement sur les produits qui intéressent ces États.

Conformément à ces idées, la Norvège a appuyé le Programme d'action de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) lorsqu'il a été discuté à la réunion à l'échelle ministérielle du GATT en mai 1963. Par application de ce programme, les droits de douane norvégiens sur le thé, le café et les bananes ont été supprimés en 1963.

A notre avis, ce programme pourrait être développé.

Les négociations Kennedy qui vont avoir lieu au sein du GATT contribueront grandement, nous l'espérons, à amener une nouvelle réduction générale des tarifs. De l'avis de mon gouvernement, les droits de douane élevés sont incompatibles avec l'expansion générale du commerce mondial que nous souhaitons tous et qui est une condition *sine qua non* de l'amélioration de la situation économique des pays en voie de développement.

Cela m'amène à un aspect particulier des efforts que nous faisons pour ouvrir des débouchés plus larges aux industries naissantes.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'élargir la base économique dont disposent les pays en voie de développement. Nous doutons sincèrement, toutefois, que des préférences appliquées arbitrairement à telles ou telles exportations de tels ou tels pays en voie de développement soient de nature à contribuer à l'accélération de la croissance économique. D'abord, pour qu'elles soient efficaces, il faut que les préférences portent sur des droits de douane généralement élevés et c'est cela même que nous cherchons à éviter dans l'intérêt du développement du commerce mondial; en second lieu, les préférences impliquent une discrimination à l'encontre d'autres pays, et en troisième lieu, les arrangements préférentiels sont faciles à exploiter, sur les marchés internationaux, au détriment des intérêts des nations faibles. On se rappellera sur ce point que les deux tiers des pays en voie de développement comptent moins de cinq millions d'habitants.

Un sentiment sincère de solidarité a dicté aux Nations Unies la façon dont elles abordent actuellement les problèmes du commerce mondial. Il faut absolument que nous ne nous contentions pas de supprimer les obstacles qui s'opposent à un échange international libre des marchandises et des services.

Pour ce qui est des recettes à l'exportation des pays en voie de développement, nous sommes disposés à étudier de nouvelles possibilités d'étendre le

champ des accords sur les produits de base aux produits qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement. Il s'agit surtout ici d'assurer aux produits primaires provenant des pays en voie de développement des débouchés stables et si possible accrus, à des prix rémunérateurs. A cet égard, je crois qu'une certaine prudence s'impose. Plusieurs orateurs ont signalé le risque assez évident auquel on s'expose, qui est d'encourager la surproduction et la production de marchandises de remplacement.

Une coopération étroite entre pays producteurs et pays consommateurs ainsi qu'entre les pays producteurs eux-mêmes semble être une condition importante du bon fonctionnement des accords sur les produits de base.

En ce qui concerne le financement compensatoire, mon pays a salué comme un premier pas important les mesures prises par le Fonds monétaire international qui autorise les pays en voie de développement à opérer des tirages dépassant leurs contingents.

A cet égard, nous avons également écouté avec attention l'exposé du Président de la Banque mondiale; nous attachons une grande importance aux efforts tendant à améliorer les facilités offertes par les institutions financières internationales et en particulier celles qui tendent à accroître les fonds mis à la disposition de l'Association internationale de développement et qui augmentent d'autant la capacité de prêt de cette institution.

Les mesures qui vont au-delà des accords de stabilisation des prix et de l'amélioration des conditions de financement nous entraînent, je crois, du domaine du commerce vers celui de l'aide. Comme je l'ai déjà dit, nous considérons qu'il est essentiel de bien distinguer ces deux ordres de mesures afin de nous en servir au mieux des intérêts des pays en voie de développement.

Permettez-moi de dire quelques mots ici de la tendance à lier de plus en plus l'aide à des fournitures commerciales. De l'avis de mon gouvernement, il nous appartient, sur le plan international, d'essayer de contrecarrer cette tendance. Il ne saurait être de l'intérêt des pays en voie de développement que le champ laissé à leur libre choix en matière de politique d'importation soit rétréci. Il semble que leurs économies ne sauraient tirer pleinement parti, dans de telles conditions, de la concurrence internationale.

Il y a là, à mon avis, un exemple qui montre la nécessité de distinguer entre l'aide et le commerce.

Lors des travaux préparatoires de la Conférence, je crois que nombre d'entre nous avons cherché à généraliser. Une bonne partie de la documentation qui a été présentée répond à de larges catégories de pays, de marchés et s'appuie sur des chiffres approximatifs. Sur ces bases, on a cherché à trouver des solutions simples s'exprimant dans des résolutions formulant des principes généraux. Il est posé

sible que cela ait été nécessaire pour clarifier la présentation des problèmes.

Néanmoins, comme représentant d'une petite nation ayant un commerce extérieur vulnérable et dont dépend directement le niveau de vie de son peuple, il m'appartient de dire que ces généralisations englobent un large éventail de pays et d'économies d'une puissance et d'une adaptabilité fort diverses.

Dans son remarquable rapport, M. Prebisch observe que les différences existant entre les pays en voie de développement sont plus grandes que la différence moyenne séparant les pays industrialisés des pays en voie de développement. Si l'on veut s'appuyer sur cette circonstance pour justifier des arrangements spéciaux, il convient de se rappeler que les pays industrialisés présentent un éventail analogue qui appelle lui aussi un examen particulier.

Comme je l'ai déjà dit, mon pays participe à cette Conférence dans un esprit positif. Nous sommes disposés à discuter à fond toutes les suggestions et toutes les propositions présentées par les pays en voie de développement et nous sommes prêts à accepter des charges. Toutefois nous devrions nous attacher à l'étude de mesures réalisables comportant des avantages pour l'entière catégorie des pays en voie de développement et qui impliquent une répartition raisonnable des charges entre les

pays industrialisés parvenus à différents stades de développement. Ce n'est qu'à ce prix que nous sanctionnerons véritablement l'interdépendance de tous les membres de la famille des Nations Unies.

Nos gouvernements auront à connaître de ces problèmes bien longtemps après la clôture de la Conférence. Nous ne saurions attendre qu'elle résolve tous les problèmes et nous devons veiller à ce que l'œuvre se poursuive. Il s'agira d'adapter à cette tâche les organes existants des Nations Unies et le GATT.

En conclusion, je voudrais dire que mon gouvernement considère que nous sommes réunis en une conférence fondée non pas sur le principe du « donnant donnant » mais sur celui d'une coopération éclairée conçue dans l'intérêt d'une amélioration générale des conditions de vie du genre humain. Nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général, U Thant, dans son allocution à la Conférence, selon laquelle le monde d'aujourd'hui dispose des moyens nécessaires pour réussir dans cette tâche. Les espoirs que nous avons de voir s'établir une communauté des nations pacifique et harmonieuse, conforme à la Charte des Nations Unies, dépendront, pour leur réalisation, de notre aptitude et de notre détermination à mettre fin à la pauvreté et au besoin dans toutes les régions du monde.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. B.E. TALBOYS,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION NÉO-ZÉLANDAISE,

à la onzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : anglais]

Je vous serais obligé de bien vouloir présenter à notre président, M. Kaissouni, mes sincères félicitations pour son élection à ses hautes fonctions. La délégation néo-zélandaise est persuadée que, sous son experte direction, cette importante Conférence sera couronnée de succès. Nous rendons également hommage au travail préparatoire très fouillé qu'ont accompli notre distingué secrétaire général, M. Prebisch, et ses collaborateurs, et nous reconnaissons en particulier une grande valeur au rapport que M. Prebisch a présenté à la Conférence. Ce rapport précise la nature des problèmes urgents de développement économique et social qui préoccupent tout particulièrement les peuples du monde et, partant, les Nations Unies, et il indique les mesures pratiques

qu'il conviendrait d'adopter pour résoudre ces problèmes.

Le Gouvernement du Samoa occidental, auquel la Nouvelle-Zélande est liée par un traité d'amitié, m'a prié d'exprimer ses regrets de n'avoir pu accepter l'invitation à se faire représenter à la Conférence. Il m'a chargé de vous donner l'assurance qu'il suivrait cependant les débats de la Conférence avec un très vif intérêt.

La Conférence sur le commerce et le développement est appelée à examiner un grand nombre de problèmes aussi graves que complexes, qu'il importe de définir le plus vite possible. Elle doit également chercher à résoudre ces problèmes en arrêtant des

mesures susceptibles de constituer progressivement les bases d'un programme réaliste de coopération internationale. La pauvreté et la misère dont souffrent les deux tiers de l'humanité ne peuvent être rayées de la surface du globe par les Etats agissant isolément ou même en groupes restreints.

Notre but doit être d'éviter à tout prix la tendance à traiter les problèmes du commerce et ceux du développement comme s'il s'agissait de deux compartiments étanches. Nous devons rejeter la politique du jeu de bataille si répandue pendant les années trente, car une économie mondiale divisée est une économie faible. Toutes les parties du monde sont interdépendantes, et si l'on donne à chacune d'elles l'occasion de se développer dans le cadre d'un système commercial intégré, le monde dans son ensemble sera en mesure de dépasser les objectifs par trop modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Nous devons également reconnaître que la présente Conférence constitue un progrès dans l'évolution de la pensée et de l'action internationales. A la fin de la seconde guerre mondiale, d'importantes politiques d'un nouveau genre ont été mises en œuvre; elles offraient la possibilité de renverser la tendance à la discrimination et aux pratiques commerciales restrictives qui avait commencé à se manifester quinze ans plus tôt. Depuis lors, de grands progrès ont été accomplis dans la libération des échanges de produits industriels, et l'on a réussi à éviter que le chômage n'atteigne les proportions néfastes des années trente. Il importe maintenant de faire un nouveau pas en avant. Nous devons trouver le moyen d'aider les pays dont le développement est en retard sur celui des autres. De nouvelles attitudes et de nouvelles politiques se sont déjà fait jour, et le rôle de la présente Conférence est de les concentrer dans le cadre de la coopération internationale.

L'effort de coopération que nous souhaitons doit porter en priorité sur l'expansion du commerce international. La Déclaration commune des pays en voie de développement, faite à la dix-huitième session de l'Assemblée générale et signé par 75 pays (dont la Nouvelle-Zélande) met au premier plan des objectifs à atteindre par la Conférence celui de « créer des conditions propres à accroître les échanges ». A cette fin, elle propose de « réduire progressivement et éliminer aussitôt que possible tous les obstacles et toutes les restrictions qui entravent les exportations des pays en voie de développement ». Mon pays appuie sans réserve cette manière de voir. L'accès aux marchés est la condition préalable à toute expansion des échanges et le seul moyen d'obtenir les revenus plus élevés que procure le commerce.

Le fait que certains pays ont suivi une politique commerciale libérale pendant de nombreuses années, et contribué ainsi dans une large mesure au développement des autres parties du monde, est un encouragement pour l'avenir. Il est intéressant de noter

que la contribution du Royaume-Uni dans ce domaine a été mentionnée par le Secrétaire général dans son rapport; cependant, il faut également reconnaître la contribution apportée par les Etats-Unis et par quelques autres pays. Il importe plus que jamais de poursuivre ces politiques commerciales libérales et de continuer à résister aux pressions qui s'exercent pour renforcer la protection de la production industrielle et agricole intérieure.

Bien qu'ils contribuent pour une part importante au volume total du commerce mondial, certains autres pays tendent à suivre une politique axée sur la solution de leurs problèmes internes, au moins dans certains secteurs. Certains indices donnent malheureusement à penser que les restrictions que ces pays imposent aux échanges mondiaux seront encore accentuées, voire généralisées par l'adoption de politiques commerciales restrictives dans le cadre de groupement régionaux.

Certains pays à économie planifiée ont mis toute leur confiance dans une formule de développement économique autonome. Cependant, il y a des signes qui semblent indiquer que certains d'entre eux seraient disposés à jouer un rôle plus actif dans le commerce international, afin d'obtenir des résultats comparables à ceux des économies de marché. Nous espérons que cette tendance s'accroîtra.

Outre le fait que la libération des échanges et la liberté d'accès aux marchés étrangers devraient être les mots d'ordre de la Conférence, mon pays reconnaît pleinement la nécessité « d'accorder une aide et une protection spéciales aux régions du monde encore peu développées du point de vue économique », comme le préconise la Déclaration commune des pays en voie de développement. Sans ces mesures spéciales, les pays en voie de développement auront beaucoup de peine à sortir de leur situation actuelle qui les rend tributaires d'un commerce d'exportation se limitant aux seuls produits primaires, face à la concurrence de pays industriels avancés qui ont déjà une situation bien établie dans le commerce international.

D'autre part, la Nouvelle-Zélande est consciente du fait que les pays en voie de développement ne peuvent compter uniquement, pour assurer leur développement économique, sur le commerce international et sur les mesures prises par la communauté mondiale en vue de stimuler l'expansion des échanges. Notre propre expérience corrobore les vues de M. Prebisch sur la nécessité d'inviter les pays en voie de développement à adopter d'urgence des politiques appropriées en ce qui concerne le régime foncier, l'enseignement et la distribution des revenus. Dans bon nombre de pays en voie de développement, la population augmente plus rapidement que la production de denrées alimentaires. Dans certaines parties de l'Asie, par exemple, la population, s'est accrue de près de 2 1/2 p. 100 par an, tandis que l'augmentation de la production intérieure de denrées alimentaires a été inférieure à

1/2 p. 100. Pour sortir de cette impasse, il faut que les communautés rurales produisent davantage de denrées alimentaires, mais ce but ne peut être atteint en l'absence d'une politique sociale appropriée.

Les progrès économiques accomplis dans les régions rurales auront non seulement pour effet d'améliorer le sort des populations actuellement sous-alimentées, mais encore de créer un marché intérieur pour les produits de nouvelles industries et de permettre ainsi d'accélérer la formation intérieure de capital. Ces considérations confirment la Nouvelle-Zélande dans la foi qu'elle a depuis longtemps en un développement économique et social équilibré et renforcent sa conviction quant à la nécessité d'encourager les progrès de l'agriculture parallèlement à l'industrialisation. Cette thèse a été défendue avec force par M. Sen, Directeur général de la FAO, dans la déclaration très intéressante qu'il a faite jeudi dernier.

Mon pays doit définir sa participation à la présente Conférence en fonction de sa propre situation économique. Etant donné que notre attitude diffère à beaucoup d'égards de celle des pays industrialisés, je voudrais l'expliquer très brièvement. Environ 95 p. 100 des exportations de la Nouvelle-Zélande consistent en produits agricoles dont les prix subissent continuellement de violentes fluctuations. Nous importons de l'étranger les machines et les matières premières nécessaires au développement de notre secteur industriel. Notre commerce est entièrement tributaire des services de transports maritimes des autres pays. Les termes de l'échange de la Nouvelle-Zélande se sont détériorés dans la proportion de 15 p. 100 environ depuis 1955, et, pendant de nombreuses années, nous avons dû faire face à des difficultés chroniques de balance des paiements. De plus, nos échanges avec les pays industrialisés ont été entravés par toutes les mesures auxquelles recourt le protectionnisme agricole, tandis que nous avons dû compter avec la concurrence des produits subventionnés que les producteurs de ces pays déversent sur les marchés étrangers. Les importations de la Nouvelle-Zélande en provenance de l'ensemble des pays en voie de développement ont représenté près du double de ses exportations vers ces pays. Enfin, il convient de noter que mon pays est importateur net de capitaux pour son développement. Pour toutes ces raisons, la Nouvelle-Zélande ne peut être classée parmi les pays très industrialisés.

D'autre part, bien qu'elle soit un pays exportateur de produits de base, la Nouvelle-Zélande se distingue de la plupart des autres pays en voie de développement par le niveau élevé de son revenu par habitant. Cette situation s'explique en partie par la politique sociale progressiste suivie depuis plusieurs générations dans les domaines du régime foncier, du logement, de la santé publique, de l'éducation et de la distribution des revenus. Cette politique est également à l'origine du climat de stabilité qui a aidé la Nouvelle-Zélande à obtenir

les capitaux étrangers nécessaires à son développement.

Cela dit, je tiens à souligner que malgré l'étroite ressemblance entre ses problèmes commerciaux et ceux des pays en voie de développement, la Nouvelle-Zélande ne s'attend pas à bénéficier de toutes les mesures spéciales d'aide et de protection proposées dans la Déclaration commune. Au contraire, nous avons l'intention de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les pays moins fortunés en maintenant et en accroissant le volume de nos importations et en élargissant la portée de nos programmes d'assistance. La Nouvelle-Zélande n'impose aucun droit de douane ou n'impose que des droits très bas sur les produits primaires importés en provenance des pays en voie de développement, et elle ne les soumet à aucune taxe intérieure. En fait, juste avant de prendre la parole à cette tribune, j'ai reçu un télégramme de mon gouvernement dans lequel il me prie de faire savoir à cette assemblée que le Gouvernement néo-zélandais a décidé de supprimer les droits de douane sur le thé en vrac et de soustraire ce produit au régime des licences d'importation, de réduire de façon substantielle les droits sur le thé emballé, et d'autoriser l'importation en franchise de sciages de bois durs tropicaux. Ces mesures améliorent les perspectives de vente des pays en voie de développement.

Malgré la situation de notre balance des paiements, les licences délivrées pour l'importation de produits primaires sont presque toujours en rapport avec la demande; notre consommation par habitant de certains de ces produits est très élevée, et nous représentons un débouché important pour les produits d'un grand nombre de pays en voie de développement, en particulier ceux du Pacifique. De plus, l'industrialisation croissante de la Nouvelle-Zélande offre la perspective d'une augmentation sensible de la demande de nombreux produits de base en provenance des pays en voie de développement. Enfin, nous continuerons de favoriser le commerce de produits manufacturés de ces pays dans la mesure où le développement des industries nationales correspondantes le permettra.

En ce qui concerne l'assistance, la contribution que la Nouvelle-Zélande apporte, entre autres, aux programmes de l'Organisation des Nations Unies, au Plan de Colombo, au Plan d'assistance spéciale du Commonwealth à l'Afrique, ainsi que l'aide directe qu'elle accorde à certaines îles du Pacifique, ont plus que quintuplé depuis 1950-1951, période au cours de laquelle les termes de l'échange de la Nouvelle-Zélande se sont nettement détériorés. Cette assistance n'a jamais pris la forme de prêts remboursables. J'ajouterai que mon pays, qui a acquis une expérience considérable dans le domaine de la production agricole, est toujours disposé à prêter son concours à d'autres pays en leur fournissant des conseils techniques et en mettant à leur disposition ses moyens de formation.

Toutefois, je tiens à souligner que la possibilité qu'aura la Nouvelle-Zélande de contribuer aux progrès des pays en voie de développement dépendra principalement de la mesure dans laquelle les politiques commerciales suivies par les pays industrialisés lui permettront de leur vendre ses propres produits.

Certes, la Nouvelle-Zélande recherchera des solutions à ses propres problèmes commerciaux dans le cadre de la présente Conférence sur le commerce et le développement, mais elle est parfaitement consciente du fait que le problème le plus urgent est d'élargir les débouchés et, par là même, d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement à faible revenu. En conséquence, nous comptons que l'on s'efforcera, en priorité, de trouver des moyens de résoudre les problèmes de ces pays, et nous ne manquerons pas de jouer un rôle actif dans l'élaboration de mesures raisonnables et équitables destinées à leur venir en aide.

Nous nous opposerons à toute mesure qui pourrait entraîner une nouvelle détérioration des termes de l'échange de la Nouvelle-Zélande ou limiter davantage l'accès de nos produits sur les marchés étrangers. De même, nous nous opposerons à toute tentative de légitimer des pratiques de dumping et d'octroi de subventions à la production de produits agricoles. Nous répétons qu'à notre avis l'accès aux marchés étrangers est le plus sûr moyen d'assurer l'expansion du commerce mondial. Des systèmes qui, comme certains de ceux qui ont déjà été proposés, auraient pour effet de réduire le volume des échanges, de limiter les débouchés sur les marchés des grands pays industriels et de placer dans une situation défavorable les producteurs qui travaillent dans les conditions les plus rentables ne peuvent, selon nous, contribuer à la réalisation des objectifs de la présente Conférence.

Cette attitude est conforme à la politique que nous suivons actuellement. Mon pays n'a cessé de plaider la cause de l'amélioration des conditions d'accès des produits agricoles sur les marchés; il l'a notamment fait à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), où certains progrès, malheureusement fort modestes, ont pu être accomplis. Etant donné que la plupart des pays à économie planifiée ne sont pas représentés au GATT, nous sommes heureux de pouvoir prendre contact avec eux à l'occasion de cette rencontre internationale et de les inviter eux aussi à améliorer les conditions d'accès sur leurs marchés. Trop souvent, dans le passé, leur commerce a évolué en fonction de la nécessité de combler les déficits sporadiques de leurs approvisionnements intérieurs. Or, il faut que l'accès à leurs marchés soit assuré de façon continue pour une grande variété de marchandises qui peuvent être produites dans des conditions permettant de soutenir la concurrence avec leurs propres produits.

Je voudrais maintenant présenter certaines obser-

vations sur quelques-uns des problèmes particuliers que la Conférence est appelée à examiner.

En ce qui concerne les problèmes relatifs aux produits de base, nous estimons que la nature de la demande et de l'offre varie tellement d'un produit à l'autre qu'il serait vain de tenter de mettre au point des systèmes susceptibles d'une application générale. Toutefois, nous convenons qu'il serait utile de formuler des principes directeurs qui refléteraient l'attitude fondamentale à adopter en ce qui concerne les mesures destinées à résoudre les problèmes relatifs à tel ou tel produit ou groupe de produits primaires.

Quant à la réciprocité, nous pensons que la demande de produits industriels dans les pays en voie de développement est si importante que toute amélioration de leurs débouchés et, partant, de leurs recettes d'exportation s'accompagnera automatiquement d'un accroissement de leurs importations en provenance des pays industrialisés. Il n'est guère probable que les pays en voie de développement puissent accumuler de grosses réserves d'or et de devises convertibles. La tendance qu'ont les pays en voie de développement d'importer des produits industriels jusqu'à concurrence de la totalité de leurs recettes d'exportation constitue un avantage réciproque automatique pour les pays industrialisés qui leur accordent des concessions tarifaires ou autres. Il y aura lieu d'accorder toute l'importance voulue à cette tendance lors de négociations tarifaires ultérieures.

Etant donné la nature de son économie, mon pays ne bénéficie nullement de cette réciprocité automatique. En effet, l'ensemble des pays en voie de développement ont une balance commerciale très favorable dans leurs échanges avec la Nouvelle-Zélande.

Compte tenu de la nécessité reconnue d'accorder une aide et une protection spéciales aux pays en voie de développement, la Nouvelle-Zélande est prête à examiner favorablement, de concert avec d'autres pays, la question de l'adoption d'arrangements préférentiels temporaires pour certains produits manufacturés. Nous reconnaissons que le fait d'introduire délibérément de nouveaux éléments de discrimination dans le commerce mondial soulève des difficultés politiques considérables sur le plan national et international. Il importe tout particulièrement d'examiner cette question dans un esprit de compréhension mutuelle. M. Prebisch a souligné dans son rapport le genre de difficultés auxquelles on peut s'attendre dans certains cas, et il a très justement conseillé la prudence et une certaine souplesse lors de l'examen de propositions visant la création de nouveaux régimes préférentiels.

La Nouvelle-Zélande estime comme d'autres pays qu'il y a lieu de coordonner l'assistance et les mesures de caractère commercial, mais que cette coordination ne doit pas avoir pour effet de limiter l'expansion des échanges. Les suggestions qui ont

été faites concernant l'octroi d'une assistance par le biais d'un relèvement des prix des produits de base devront, pour les raisons indiquées plus haut, être examinées avec une grande prudence, et cela aussi bien par les pays en voie de développement qui bénéficieraient de systèmes de ce genre que par les autres pays. Pour notre part, nous considérons que, quelle que soit leur utilité dans certains cas particuliers, ces systèmes ne sont pas susceptibles d'une application générale.

En tant que moyen de résoudre le problème de la détérioration à long terme de termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base, les mesures financières de compensation soulèvent plusieurs problèmes graves que la Nouvelle-Zélande est disposée à examiner attentivement. En règle générale, nous considérons que les systèmes de compensation automatique risquent de donner lieu à des situations dangereusement anormales.

Quelles que soient les nouvelles institutions qui pourraient être créées pour mettre en œuvre les décisions de la présente Conférence elles devraient être conçues de façon à renforcer le système des Nations Unies et à faire partie intégrante du cadre institutionnel existant. Nous ne voulons pas affaiblir le système des Nations Unies en lui retirant une de ses fonctions les plus importantes, à savoir celle d'assurer le développement économique. En dépit de ses lacunes, le GATT a joué un rôle utile, quoique limité, et l'on remarque actuellement à certains indices que l'attitude des gouvernements membres de cette organisation évolue dans un sens qui permet de penser qu'il sera possible de réaliser

une répartition plus équitable des avantages et, en particulier, de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement. Aucune nouvelle disposition institutionnelle ne devrait avoir pour effet d'affaiblir le GATT ou d'entraver son développement.

Du fait de leur très grande puissance économique, il incombe particulièrement aux groupements régionaux de pays industrialisés de suivre une politique libérale tant en ce qui concerne les produits primaires que les produits industriels. D'autre part, les groupements de pays en voie de développement peuvent être très utiles en tant que moyens de faciliter le développement économique de ces pays, mais ils ne peuvent évidemment aller aussi loin dans la voie de l'intégration que ceux qui réunissent des pays déjà très industrialisés.

Enfin, je tiens à faire savoir que la Nouvelle-Zélande estime qu'aucune nouvelle politique commerciale internationale ne devrait se fonder sur un classement des pays en catégories présentant un caractère exclusif. Entre le pays le moins développé et le pays le plus développé, il existe des pays qui ont atteint des degrés de développement très divers. Toute tentative pour ranger des économies différentes dans des catégories arbitraires risque de faire perdre de vue la tâche beaucoup plus importante qui consiste à déterminer les mesures à adopter pour assurer l'expansion des échanges. Or, c'est là le seul moyen d'atteindre et de dépasser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement et d'améliorer le sort des peuples du monde.

DÉCLARATION FAITE PAR

S. E. M. JEHOASH SIBAKYALWAYO MAYANJA-NKANGI,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UGANDA,
à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : anglais]

Si vous voulez bien me permettre de commencer ce discours sur une note sentimentale, je voudrais rappeler que depuis des temps immémoriaux, le Nil — notre propre enfant — a été la source de subsistance, la fontaine de vie pour des millions de fils et de filles du pays de notre Président, l'ancienne terre d'« Egypte ». Nous autres, en Ouganda, tirons de ce fait une satisfaction particulière et nous réjouissons de ce lien si naturel, si historique. C'est pourquoi ce qui arrive aux Egyptiens nous intéresse.

Les représentants assemblés ici ont à l'unanimité élu M. Kaissouni à la haute fonction de Président de la Conférence. Il est maintenant le pilote de notre bateau, pour ainsi dire. C'est là un grand honneur pour lui et un titre de gloire pour son pays. Ma délégation tient à lui présenter ses plus chaleureuses félicitations et à lui dire qu'elle a toute confiance dans ses talents et dans sa capacité de mener le bateau à bon port.

Regardant du haut de cette tribune l'assemblée

impressionnante et soucieuse des représentants, je ne peux m'empêcher de me demander — tout en sachant que je ne devrais pas le faire — pourquoi on a convoqué la Conférence. Pourtant la raison en est claire. Ce n'est pas une réunion de méchants conspirateurs. C'est le rassemblement d'hommes et de femmes honorables qui sont déterminés à se consulter réciproquement pour le bien commun de l'humanité. Les nations ont décidé de se rencontrer et de conférer parce qu'elles ont pris conscience du fait que tout ne va pas pour le mieux dans le système économique international. Comme dans le domaine spirituel, la grande communauté mondiale est en train de se rendre peut-être plus clairement compte que jamais « que nous sommes des parties d'un tout », que les Nations Unies ne devraient pas être unies — ou sembler l'être — sur les questions politiques seulement, mais qu'elles devraient manifester cet esprit d'unité et de fraternité dans le domaine des relations économiques entre nations. Le fait que nous ne nous réunissons pas ici en tant que représentants de coopératives de consommation et de sociétés de producteurs montre bien que le monde a abandonné les idées désuètes d'une autarcie effrénée, tant en principe qu'en fait. Une politique à courte vue de ce genre n'a jamais reçu l'approbation de l'Ouganda et ne pourra jamais la recevoir, car notre bien-être économique dépend directement des actions ou des omissions de la communauté économique internationale, dont une partie est représentée ici. On comprend, dès lors que le gouvernement de l'Ouganda attache la plus grande importance à la Conférence.

Ma délégation est venue à Genève pour contribuer, si modestement que ce soit, au succès de la Conférence. Les nations réunies ici ne peuvent pas se permettre d'échouer. Le problème du besoin — c'est-à-dire de la pénurie sous sa forme généralisée — qui se pose aux pays sous-développés tels que le mien, est connu de tous et on ne peut guère retoucher utilement le tableau une fois peint. Notre Secrétaire général, M. Prebisch, à qui nous devons tous beaucoup, a analysé pour nous les problèmes matériels minutieusement et presque exhaustivement. Ces problèmes ont été énoncés et réénoncés à cette tribune avec une clarté et une insistance qui ne laissent aucune place au doute. Il est donc superflu de continuer à en parler et si, dans ce qui suit, nous mentionnons des aspects particuliers de l'économie de notre pays ou l'une de nos récentes expériences économiques, ce n'est pas pour faire à notre Président ni aux représentants un cours sur les problèmes du sous-développement économique. Nous espérons simplement qu'en jugeant ces expériences et en les comparant avec les vôtres, vous serez mieux en mesure d'apprécier la valeur de toute proposition visant à résoudre les problèmes communs à nous tous.

La majeure partie des délibérations de la Conférence se concentre à juste titre sur le rôle des recettes d'exportations des pays en voie de développe-

ment. Pour l'économie de certains pays, les exportations ne sont qu'un poste du budget, important peut-être, mais non essentiel. Pour nous, les exportations sont au centre même de notre économie monétaire, comme je vais l'expliquer. L'Ouganda est avant tout un pays agricole : l'agriculture représente les deux tiers du produit national brut, et les 90 p. 100 de nos exportations. Nous n'avons pour ainsi dire pas de ressources minières et notre industrialisation vient de commencer. Le coton et le café sont nos principaux produits et constituent en permanence plus des trois quarts de nos exportations. Ces produits, avec le cuivre qui vient au troisième rang dans nos exportations, sont la source directe d'une forte proportion du revenu en espèces de nos populations. Des changements dans les cours de ces produits se répercutent donc sous une forme amplifiée sur l'ensemble de notre économie, affectant non seulement le taux de formation du revenu, les investissements, l'épargne et l'emploi, mais également la capacité du gouvernement de financer les services administratifs et sociaux nécessaires. Sans assistance financière extérieure, que ce soit sous forme de prêts ou de dons — et c'est là une source à la fois limitée et imprévisible — la situation peut devenir critique. En outre, l'Ouganda fait partie de la zone monétaire de l'Afrique de l'Est qui est dirigée par l'East African Currency Board. La quantité de monnaie que cet organisme peut créer en dehors de l'émission fiduciaire — et l'émission fiduciaire ne constitue qu'une partie marginale du total émis — dépend de la quantité de devises que l'Ouganda, en collaboration avec le Kenya et le Tanganyika, peut rassembler au titre des transactions extérieures, puisque le shilling de l'Afrique orientale s'appuie sur la livre sterling. Nous devons gagner ces livres sterling, ou d'autres devises convertibles en livres sterling. Il est facile de comprendre ce qui arriverait si nos recettes d'exportations devaient déclinier en fait pendant une période assez longue, comme ce fut le cas entre 1952 et 1962 en raison de la détérioration des termes de l'échange. On ne peut pas, bien sûr, affirmer avec une exactitude mathématique qu'il y aura dans une économie un rapport inexorable entre les ressources monétaires totales et le volume de l'activité commerciale qui peut être entreprise. Toutefois, comme vous le savez, il y a assez de preuves empiriques pour confondre les sceptiques. Avec les institutions monétaires relativement simples dont nous disposons — et nous n'avons pas encore de banque centrale — le gouvernement ne peut pas compter sur une politique monétaire efficace pour favoriser le développement économique ; il est donc forcé d'avoir presque uniquement recours aux méthodes fiscales, et chacun sait combien c'est difficile dans un pays peu développé. Enfin, à ce propos, il faut dire que l'Ouganda a toujours été très dépendant des importations et il reste indispensable que sa capacité de payer ne soit pas compro-

mise, en particulier au stade de développement où la mise en œuvre des programmes d'industrialisation exige beaucoup d'importations ; si l'on veut favoriser le décollage de l'industrie de l'Ouganda, il y a un bouton de contrôle à presser : les exportations.

Sans entrer dans le détail, j'ai décrit les aspects marquants de notre économie qui, me semble-t-il, correspondent avec une exactitude particulière au programme de la Conférence. Quelle politique le gouvernement de l'Ouganda préconise-t-il alors ? Un certain nombre de questions précises se posent à la Conférence, à savoir la liberté des échanges, la stabilisation des recettes d'exportations des produits primaires, le financement et l'aide, enfin les institutions. Je me propose de traiter ces questions l'une après l'autre.

L'Ouganda croit fermement à la libéralisation des échanges internationaux, c'est-à-dire à la suppression de toutes les barrières commerciales, que ce soient les tarifs ou les restrictions quantitatives, ou même les taxes nationales qui affectent la consommation de produits présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Ce processus de libéralisation devrait s'effectuer dans toutes les parties de l'économie, internationale « libre » ou « dirigée », capitaliste ou socialiste. Nous avons entendu quelques encourageantes déclarations d'intention de la part de certains des grands pays développés. Bien sûr, le départ est pris, mais le chemin qui reste à parcourir est encore long.

Si je peux m'adresser en particulier aux pays socialistes, je voudrais leur rappeler que la consommation de café par leurs populations est évidemment de la plus grande importance pour l'Ouganda. Alors que la consommation de café par habitant se stabilise sur les marchés occidentaux, il semble qu'on ne lui permette pas d'atteindre son niveau naturel dans les pays socialistes. Une récente étude de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a montré que, dans les pays d'Europe orientale, la consommation nette de café par habitant était de 0.24 kg en 1961, alors que sur neuf pays occidentaux, celui dont la consommation était la plus basse achetait quatre fois, et celui dont la consommation était la plus forte achetait quarante fois cette quantité. Les restrictions quantitatives, les tarifs et les taxes intérieures de consommation doivent être éliminés afin de favoriser la consommation du café, mais aussi des autres produits exportés par les pays en voie de développement. Savez-vous qu'on m'a dit, à propos de la consommation du café, qu'un certain pays occidental fait des expériences en vue de fabriquer du café artificiel ! Tel est apparemment le degré de folie atteint par la technique ! Nous favorisons les échanges au moyen d'accords bilatéraux lorsque c'est indiqué, mais il faudrait quand même s'efforcer de commercer sur une base multilatérale en employant des monnaies convertibles afin de renforcer le pouvoir d'achat des pays en voie de développement sur les marchés internationaux.

Notre politique générale de libre-échange admet une exception, et nous prions instamment les pays développés d'accepter cette exception. Il faut accorder aux pays en voie de développement certains avantages pour compenser leur faiblesse relative dans le domaine de la concurrence avec les pays développés. Cela revient, pourrait-on dire, à fouetter un cheval déjà mort. Mais le fait qu'aucun accord effectif n'a encore été conclu sur des questions telles que le *Kennedy Round* ou, ce qui est encore plus important pour nous, sur le programme d'action du GATT, signifie que la lutte pour le libre-échange doit être poursuivie. L'Ouganda se déclare en faveur de tarifs préférentiels donnant accès de façon privilégiée à certains marchés et il les considère comme des exceptions nécessaires à la règle générale qui permettront aux pays en voie de développement de faire croître leur économie naissante et de continuer d'encaisser des recettes jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour soutenir la concurrence des pays relativement plus développés.

En d'autres termes, on accorderait des tarifs préférentiels pour essayer d'égaliser la capacité compétitive de pays se trouvant à différents stades de développement. Si ce principe est accepté il faudra alors le laisser jouer librement, même parmi les pays moins développés, dans la mesure où il est possible de les classer, spécialement en ce qui concerne les articles manufacturés et les articles semi-finis. Si par exemple on peut établir que le pays en voie de développement A est relativement plus développé que les pays B et C, il faudrait alors convenir que lorsque le pays B accorde des concessions tarifaires sur ses marchés nationaux aux produits du pays C, ce tarif préférentiel ne pourrait pas être automatiquement exigé par le pays A ni accordé à ce dernier.

Il sera évidemment difficile de fixer les critères qui serviront à définir les stades de développement, mais plusieurs facteurs me viennent à l'esprit : par exemple le degré de développement technologique et industriel, le produit national brut, le revenu national par habitant (ajusté en fonction du nombre d'habitants), la consommation énergétique par habitant dans le secteur industriel d'une économie, le développement relatif des services sociaux, etc. Si nous cherchons un idéal nous échouons ; nous devons être pragmatiques et réalistes. De toute façon, c'est là un genre de questions à la solution desquelles les experts pourraient travailler.

En ce qui concerne les tarifs préférentiels dont jouissent actuellement certains pays, nous pensons qu'il ne faudra pas nécessairement demander aux bénéficiaires d'y renoncer, à moins qu'ils ne soient préjudiciables aux intérêts commerciaux d'autres pays. L'objectif devrait être d'augmenter le revenu international dans son ensemble et non seulement de le redistribuer.

En ce qui concerne les « groupements régionaux », notre délégation estime que pour les pays qui com-

mencent seulement à industrialiser leur économie, et en particulier les pays africains, il est essentiel de laisser jouer les préférences, c'est-à-dire d'admettre l'accès privilégié des produits d'un pays sur les marchés des autres, et inversement, en particulier là où il n'y a pas d'union douanière ou de zone de libre-échange contractuelle.

A ce sujet je voudrais dire que nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont s'applique la clause du « Traitement général de la nation la plus favorisée » figurant dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Selon nous, elle semble freiner le développement des économies de certains des pays en voie de développement. Pourquoi des pays en voie de développement accorderaient-ils également des tarifs préférentiels à des pays hautement développés et à des pays moins développés quelle que soit la capacité relative de ces pays en tant que concurrents ? Cette règle doit être changée. Qu'en est-il du Programme d'action du GATT et de la question de réciprocité qui s'y rapporte ? Le Gouvernement de l'Ouganda est convaincu que les pays développés devraient adopter ce programme comme un minimum irréductible et sans réciprocité.

Certains pays développés ont indiqué qu'ils ne s'attendaient pas à une « réciprocité complète », mais ils ne définissent pas ce qu'ils entendent par « réciprocité complète ». La délégation de l'Ouganda accepte la réciprocité en principe, mais pas en fait, parce que l'état de l'économie des pays en voie de développement ne peut tout simplement pas justifier la réciprocité. Nous acceptons la réciprocité en principe parce qu'en appliquant les règles de la libéralisation des échanges, nous n'avons nullement l'intention de voler les pays développés. Les tarifs préférentiels sont des facteurs nécessaires de la croissance économique.

On ne peut pas à la fois admettre qu'il existe des industries naissantes et exiger la réciprocité, complète ou partielle. Il semble que certains pays développés ne veulent pas ouvrir leurs marchés aux produits des pays moins développés parce qu'ils craignent que cela entraîne une dislocation sérieuse de leurs marchés nationaux. Nous ne trouvons pas cet argument très convaincant. Il ne s'appuie même pas sur des preuves pratiques. Est-ce que les échanges entre les pays développés du monde n'ont pas augmenté ? Il suffit de regarder les statistiques pour avoir la réponse.

Il se peut que les pays développés se trouvent dans l'obligation de rationaliser la structure de leur économie. Mais il en sera de même pour les pays en voie de développement, et ce n'est pas nécessairement un mal si l'on considère l'ensemble de l'économie internationale.

J'en viens maintenant au problème de la stabilisation des cours des produits primaires. Comme je l'ai indiqué plus haut, le café et le coton sont les sources vitales de notre économie et notre intérêt

pour les plans tendant à stabiliser les cours des produits primaires est naturellement immense. Les accords internationaux sur les produits de base devraient être rendus suffisamment souples pour prévenir des crises telles que celle qui s'est produite récemment sur le marché du café dans le cadre de l'Accord international sur le café. Il devrait être facile d'ajuster les contingents fixés afin de répondre rapidement et efficacement aux modifications de la demande. Ces accords devraient toutefois se limiter aux produits dont les quantités sont soumises à contrôle. Comme on le reconnaît en général, les accords sur les produits de base ne sont que des palliatifs aux problèmes causés par l'excédent de l'offre. Notre délégation estime donc que, indépendamment de l'élaboration des accords nécessaires sur les produits de base, la Conférence devrait être à même de mettre au point un « programme de choc » permettant aux pays en voie de développement qui dépendent surtout de l'exportation d'un ou deux produits primaires, comme c'est le cas pour notre pays, de diversifier leur économie afin de réduire leur dépendance envers les exportations dont ils ne peuvent pas facilement influencer le sort. Cela m'amène à la question du financement compensatoire.

Il me semble qu'on peut donner deux significations au mot « compensation ». S'il s'agit d'une indemnité pour dommage ou perte — dans ce cas celui qui la reçoit n'est pas dans l'obligation de rembourser quoi que ce soit — alors ma délégation donnerait son appui à toute mesure — par exemple celle proposée par le Comité d'experts des Nations Unies — en vertu de laquelle un pays en voie de développement serait indemnisé des pertes sur les recettes d'exportation qu'il aurait à subir en conséquence de la détérioration des termes de l'échange relatifs à ses exportations primaires. Une compensation de ce genre devrait se faire sous forme de dons ; nous pensons que le fonds initial devrait être constitué par les pays industrialisés, en particulier par ceux qui consomment les produits primaires dont les cours se détériorent.

Si toutefois compenser signifie « corriger » certains effets, bons ou mauvais, alors les plans de compensation devraient porter sur les recettes d'exportation de certains produits de base des pays en voie de développement qui font l'objet, si possible, d'accords sur les produits de base, et non sur l'ensemble des recettes d'exportation d'un pays. A fortiori, le financement compensatoire ne devrait pas être lié à des modifications défavorables de la balance des paiements d'un pays, à moins de tenir compte des changements affectant tous les postes, y compris le compte capital. Cela parce qu'à la différence des cours des produits primaires sur les marchés mondiaux, il est très difficile de contrôler sur le plan international les actes d'un pays en ce qui concerne le compte capital de sa balance des paiements. Pour la même raison, la compensation ne

devrait pas s'appliquer aux quantités exportées. Il ne faudrait pas non plus insister sur le mot « primaires » quand on parle de produits primaires, étant donné qu'un grand nombre de pays riches sont exportateurs de produits primaires. C'est sur le besoin ou le sous-développement qu'il faut insister. Ces plans ne peuvent naturellement tenir compte que des fluctuations à court terme dans la balance commerciale d'un pays en partant de l'hypothèse de fluctuations cycliques à tendance ascendante. Si toutefois une économie manifeste une tendance irréversible au fléchissement, alors nous estimons que la situation exige d'autres méthodes plus efficaces, en particulier sous forme d'aide ou de prêts, car ce dont cette économie a besoin, c'est un changement fondamental de structure.

Diverses propositions ont été faites et elles seront sans aucun doute examinées par les experts dans les commissions. Mais en général, la délégation de l'Ouganda suggère ce qui suit : premièrement, un système international de financement compensatoire fournirait une compensation automatique plutôt que discrétionnaire selon une formule simple. Ce système devrait introduire dans les arrangements financiers internationaux un élément nouveau qui n'apporterait qu'une compensation partielle aux fluctuations des exportations, mais qui ressemblerait à une assurance contractuelle.

Deuxièmement, un système dans lequel la compensation prendrait avant tout la forme de prêts remboursables aurait plus de chances de représenter un accroissement net de l'afflux actuel d'aide financière ; il serait clairement orienté vers le problème particulier de la stabilisation des exportations et présenterait encore de l'intérêt pour les pays en voie de développement qui réussissent assez bien à augmenter leurs recettes d'exportation.

Troisièmement, un plan compensatoire de ce genre pourrait être financé par des contributions initiales en capital fournies par tous les participants, les pays développés à économie centralement planifiée supportant le gros des frais de la nouvelle institution financière. Au fond, ce système équivaldrait à l'expansion, une fois pour toutes, de la base monétaire mondiale.

Quatrièmement, il serait bon, dans la mesure où c'est praticable, de ne pas faire dépendre le système des fluctuations de valeur de toutes les exportations, mais bien des fluctuations de cours des principaux produits primaires ; le système s'attaquerait ouvertement à la racine de la difficulté, car les pays en voie de développement apporteraient alors un complément plus souple aux accords internationaux sur les produits existant actuellement, et surtout le système serait ainsi rendu plus attrayant pour les pays qui ont réussi à obtenir une tendance à la hausse dans le volume de leurs exportations.

Cinquièmement, nous estimons qu'il faut encourager le Fonds monétaire international à continuer

de s'occuper des aspects d'un déséquilibre temporaire qui affectent l'ensemble de la balance des paiements d'un pays.

Permettez-moi de porter maintenant mon attention sur la question de l'aide. Tout d'abord, nous voulons nous associer aux objections déjà soulevées par des orateurs précédents en ce qui concerne la tendance de certains dispensateurs d'aide ou de certains investisseurs privés qui veulent obtenir le maximum de concessions de la part des pays en voie de développement, généralement en encourageant des enchères, compétition que les pays en voie de développement ne peuvent guère se permettre. Ne serait-il pas possible de mettre au point un accord international — une convention, si vous voulez — stipulant un code général de principes régissant les relations entre prêteurs et emprunteurs, les concessions et obligations relatives aux prêts, étant admis que ces concessions et obligations refléteraient exactement les besoins des pays en voie de développement dans leur recherche de capitaux ? Certains pays développés ont signé des accords bilatéraux relatifs aux garanties d'investissement avec un certain nombre de pays en voie de développement. Serait-il possible de passer du bilatéralisme au multilatéralisme sous la forme d'une charte internationale sur les garanties d'investissement ? Ce serait un moyen de réduire les effets regrettables d'une concurrence entre pays en voie de développement pour l'obtention d'aide et de prêts de capitaux.

Deuxièmement, l'aide devrait être une aide véritable et ne pas provenir de taxes sur les produits que les pays en voie de développement exportent vers les pays industrialisés. Certains pays ont prétendu qu'il leur faut imposer des taxes intérieures, par exemple sur notre café qui est consommé chez eux, afin de pouvoir payer l'aide aux pays en voie de développement. Dans quatre pays européens, les tarifs douaniers, les taxes fiscales et autres représentent 101 à 177 p. 100 de la valeur d'importation du café. Des impôts de ce genre ne peuvent que freiner la consommation, et si l'aide doit faire obstacle à notre commerce, nous choisissons le commerce.

Troisièmement, il semble qu'il y ait un cercle vicieux en matière d'octroi d'aide ou de prêts. Dans certains cas, l'aide ou les prêts ne sont pas accordés à un pays politiquement « instable » ; mais ce pays est peut-être politiquement « instable » parce qu'il est économiquement pauvre ; et s'il est économiquement pauvre c'est parce qu'il lui manque les capitaux nécessaires. Mais dans d'autres cas, il semble qu'un pays reçoive de l'aide parce qu'il est, ou parce qu'on estime qu'il est, politiquement instable, l'instabilité étant définie par rapport à une idéologie politique. De la sorte, un pays politiquement « stable » risque de ne pas recevoir les dons et les prêts nécessaires à ses projets de développement économique. Mais est-ce qu'un pays doit

« pécher pour que la grâce abonde » ? S'il y a un iota de vérité dans ce que je viens de dire, je voudrais faire appel tant aux pays donateurs qu'aux investisseurs internationaux pour qu'ils accordent leur appui financier aux pays en voie de développement non pas en raison d'un risque de « sécurité » ou d'« idéologie », mais parce que le pays est pauvre, affamé, ignorant, malade.

La délégation de l'Ouganda appuie la politique qui consiste à combiner l'aide et le commerce. Mais il est certains problèmes relatifs à l'aide que nous avons rencontrés et sur lesquels nous aimerions attirer l'attention de la Conférence dans l'espoir qu'on leur trouvera une solution.

L'aide bilatérale est présentement une jungle. Quelques pays accordent, ou ont accordé par le passé, des prêts ou des dons qui ne sont pas assujettis à des conditions ou ne le sont que partiellement, mais maintenant, rares sont ceux qui agissent ainsi ; délais de remboursement, taux d'intérêt, règlements concernant la livraison, limitation des types de produits, limitation d'emploi, limitation quant au pavillon des bateaux transporteurs, tabous interdisant certains types de production, antipathie envers les entreprises privées ou d'Etat, et un maquis de normes techniques, tout cela contribue à augmenter les frais et à multiplier les efforts d'organisation.

Le fait est que pour la même dépense, l'assistance serait beaucoup plus efficace si elle n'était pas hérissée de conditions ; par exemple, l'aide liée au pays donateur entraînera non seulement des prix plus élevés, mais également des problèmes de spécifications techniques et de pièces de rechange. Elle laisse également de côté le problème des dépenses locales, par exemple, frais de construction qui peuvent devenir si importantes qu'il n'est pas possible d'utiliser toute l'aide étrangère offerte.

Lorsque l'aide est liée à des projets particuliers, il est difficile de maintenir les priorités nationales prévues dans la planification du développement, et, eu égard au manque d'argent de la plupart des pays en voie de développement, il est très important pour eux de suivre un ordre juste de priorités. De plus, comme il arrive souvent, si le donateur n'est pas disposé à aider certaines industries ou certains types d'organisation ou désire concentrer son aide sur de grands projets prestigieux, il sera alors très difficile d'utiliser l'aide efficacement.

Ces attitudes des pays donateurs s'expliquent naturellement par des raisons économiques, politiques, ou les deux à la fois. A notre avis, les pays donateurs pourraient faire beaucoup pour aplanir ces difficultés, par exemple de la manière suivante :

a) Les prêts et les dons pourraient être assujettis à des conditions s'ils sont utilisés pour payer des importations, mais avec certains assouplissements pour cas spéciaux ; une certaine partie du

prêt ou du don pourrait être ainsi disponible pour des dépenses locales ;

b) Si le donateur insiste pour que son aide soit attribuée à tel ou tel projet, il pourrait au moins offrir que ce soit pour un projet compris dans le plan de développement d'un pays, mais ne dépassant pas telle ou telle dimension, ou peut-être pour tout projet dans certains secteurs, le choix ultime étant laissé au pays bénéficiaire ;

c) Il est raisonnable de demander aux pays donateurs de se décider rapidement : veulent-ils contribuer au développement d'un pays donné, dans quelle mesure et pendant quelle période ? Il faudrait aussi qu'ils s'efforcent de ne pas modifier leur part, sauf assurément si c'est pour l'augmenter. De longs retards, comme l'Ouganda en a fait l'expérience dans un certain cas, font de vrais ravages dans la planification systématique et gaspillent le temps d'un personnel administratif et professionnel encore rare.

d) Nous aimerions beaucoup que les pays riches se rendent compte de ceci : pour un pays pauvre en voie de développement, la différence entre un prêt de 2 p. 100 environ et un prêt de 5 à 6 p. 100 peut avoir une importance énorme. La capacité des pays en voie de développement d'assurer le paiement des intérêts est déjà très limitée et des taux d'intérêt élevés peuvent causer de graves difficultés aux pays bénéficiaires, par exemple en cas de mauvaise récolte ou d'effondrement du cours de leurs principaux produits d'exportation.

Le fait est qu'avec des intérêts raisonnables sur les capitaux prêtés le rythme du développement cumulatif peut être beaucoup plus rapide et permettre ainsi aux pays en voie de développement d'atteindre le stade de la croissance autonome qui n'exige plus d'aide extérieure massive.

J'en viens aux institutions. Nous pensons qu'il faut les adapter aux objectifs et non les objectifs aux institutions ; nous répétons, avec un penseur politique éminent, qu'on peut laisser les sots s'occuper de formes de gouvernement : la seule chose qui compte, c'est que l'administration soit bonne. La Conférence devrait donc chercher à définir les objectifs que devront servir les institutions. Si des institutions existantes telle que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne peuvent pas convenablement servir ces fins, alors ce sera le devoir de chacun de nous d'inventer quelque autre institution qui puisse remplir le rôle voulu. A mon avis, nous ne devrions pas refuser d'agir dans ce sens simplement parce que le GATT est une institution à laquelle certains d'entre nous ont donné naissance ou dont ils sont membres, et l'Ouganda est membre du GATT. Nous ne devrions pas non plus refuser net d'examiner si une institution de ce genre, adéquatement réorganisée et dotée d'un mandat élargi, ne pourrait pas accomplir les fonctions qui lui sont confiées simplement parce

que le GATT a été conçu dans des circonstances que nous n'acceptons pas. Même si cela doit impliquer un changement de nom, changeons-le ; car qu'est-ce qu'un nom ? « Ce que nous appelons rose aurait le même doux parfum sous un autre nom. »

Nous reconnaissons que, jusqu'à maintenant, le GATT n'a pas beaucoup aidé à favoriser les intérêts des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne le financement du développement et, bien sûr, la réduction des diverses barrières entravant les échanges. Mais voilà, le GATT est précisément « un Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce » et étant donné que son mandat ne va pas plus loin — c'est un fait — il ne serait guère raisonnable de critiquer le GATT pour n'avoir pas fait ce qu'il n'avait pas le droit de faire.

Enfin, l'important problème des pays sans littoral a été soulevé par l'Afghanistan qui, appuyé par d'autres délégations, a souligné la nécessité de reconnaître, sur le plan international, le droit des pays sans littoral maritime au libre transit à travers d'autres pays, à des fins commerciales. Comme vous le savez, l'Ouganda se trouve au centre même de l'Afrique, c'est un pays n'ayant aucun accès à la

mer et cette question intéresse donc notre délégation. Heureusement, du fait que nous appartenons à l'Organisation des services communs de l'Afrique orientale, nous n'avons pas de problèmes de transit. Toutefois, cela ne nous empêche pas de voir combien il importe d'appuyer de toutes nos forces les revendications de pays tels que l'Afghanistan, qui demande le droit de transit sans restriction à travers d'autres pays à des fins commerciales. Ces revendications ne sont assurément pas nouvelles, mais nous estimons que le monde doit derechef se déclarer en leur faveur et la Conférence devrait recommander aux Nations Unies de veiller à l'élaboration et à la mise en vigueur rapide de la convention internationale nécessaire.

Il est maintenant temps d'agir. Que la postérité ne puisse pas dire qu'« ils » se sont réunis pendant des semaines, pendant les mois, sans avoir rien accompli.

« Il est une marée dans les affaires des hommes,
Qui, prise au bon moment, sourit à la fortune ;
S'ils la manquent, tout le voyage de leur vie
Se traîne dans les bas-fonds et la misère.
Nous voguons maintenant sur cette pleine mer,
Et devons profiter du courant qui nous sert,
Ou perdre toute notre mise. »

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. WAHID-UZ-ZAMAN,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU PAKISTAN,
à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : anglais]

Je voudrais tout d'abord adresser à notre Président les chaleureuses félicitations de ma délégation pour son élection et exprimer l'espoir que, sous sa conduite avisée, nos travaux s'effectueront sans à-coups et que la Conférence répondra aux grands espoirs qu'elle a suscités dans les pays en voie de développement du monde entier.

Au cours de son discours d'ouverture, le 23 mars 1964, le Secrétaire général U Thant a déclaré : « Cette Conférence est un événement important dans l'histoire de la coopération internationale et marquera, je l'espère, un tournant décisif dans l'œuvre économique de l'Organisation des Nations Unies. » Et il a ajouté : « On compte qu'elle jettera les bases d'une nouvelle politique commerciale en vue du développement, et fraiera la voie à cette politique, et qu'elle définira l'appareil nécessaire à sa mise en œuvre. »

Ma délégation partage cette opinion au sujet de l'importance de cette Conférence et les espoirs du Secrétaire général des Nations Unies quant à son succès.

L'importance exceptionnelle de la Conférence tient à des raisons diverses. Tout d'abord, c'est le rassemblement le plus important et le plus représentatif qui ait jamais abordé les problèmes du commerce international et du développement économique. En second lieu, la Conférence traitera du problème des échanges internationaux sous tous leurs aspects, et abordera de ce fait des sujets bien plus vastes que la Conférence de La Havane et les réunions annuelles de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Enfin, une caractéristique notable de cette Conférence est l'ampleur et la qualité de la documentation préparée par le Secrétariat des Nations Unies

et par d'autres organismes internationaux, et le soin avec lequel toutes les questions importantes qui seront examinées ici ont été étudiées par de hauts fonctionnaires et des experts au cours des trois sessions du Comité préparatoire.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer nos remerciements à M. Prebisch pour son rapport réfléchi et complet ainsi qu'à tous les organismes et à toutes les personnalités qui ont aidé à rassembler la documentation de base de la Conférence qui facilitera beaucoup notre tâche.

Nous apprécions aussi beaucoup le travail accompli par le Comité préparatoire. Grâce à lui, les grands problèmes qui se posent à nous ont été clairement définis, et des remèdes possibles ont été indiqués. Il ne manque plus maintenant que la volonté politique d'approuver les mesures recommandées par les experts et, de la part des pays avancés, la volonté de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des régions peu évoluées et de contribuer ainsi à la réalisation des buts de la Conférence. Cela nécessite un essai de coopération, l'ouverture d'un dialogue entre les pays développés et les pays en voie de développement. Il faut qu'il y ait une communication raisonnable entre les régions industrialisées et les autres. Tous ensemble, nous pouvons créer un ordre nouveau ; séparément, nous ne pouvons qu'échouer. Ma délégation espère sincèrement que la coopération internationale prévaudra et que la Conférence ne se séparera pas avant que l'accord soit réalisé sur un programme d'action énergique assorti des mesures concrètes et pratiques indispensables à sa mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Au cours de ces derniers jours, nous avons écouté avec un vif intérêt les déclarations prononcées par mes collègues des autres pays. Ce que les représentants des pays en voie de développement ont dit correspondait, dans l'ensemble, à des opinions et à des sentiments que nous partageons entièrement. Nous attendions avec la plus grande impatience les premières réponses des pays avancés. En général, nous n'avons pas été découragés par ce que nous avons entendu. Certes, toutes les déclarations n'ont pas été également directes. Certaines étaient plutôt prudentes et leurs auteurs ne s'engageaient pas ; mais dans presque toutes, je crois, on a pu discerner une volonté de comprendre les difficultés des pays peu développés, et de reconnaître l'urgente nécessité de prendre des mesures pour les surmonter, ainsi qu'un désir sincère d'aider. Cela est vrai tant des pays à économie de marché que des pays à économie planifiée.

C'est pour nous un sujet de satisfaction non seulement d'avoir fait des progrès dans la connaissance scientifique et technologique, mais d'avoir aussi acquis un sens des réalités que n'avaient pas les générations d'il y a un demi-siècle. Les nations se rendent compte désormais que d'autres nations, si attardées soient-elles, ne peuvent pas être main-

tenues indéfiniment sous le joug politique par la force et, à quelques exceptions près, elles ont accordé l'indépendance à des territoires pour l'asservissement desquels elles avaient tant lutté. Nous commençons aussi à nous rendre compte, comme l'a si bien dit le représentant du Brésil, que la prospérité, comme la paix, est indivisible et que, pour bénéficier de la prospérité dans la sécurité, il faut la partager. Peut-être cette dernière conception est-elle encore vague et indistincte. Peut-être, bien que les réalisations commencent à prendre forme, le sentiment subsiste-t-il que même si la prospérité doit, en fin de compte, être partagée, elle peut encore être goûtée par certains exclusivement pendant quelques années. Nous pouvons comprendre ce sentiment et nous ne devons pas lancer des accusations inconsidérées ou porter des jugements trop sévères. Il y a en chacun de nous une inertie psychologique, une résistance subconsciente au changement, surtout quand le présent nous satisfait entièrement. Mais si nous pouvons comprendre la raison d'être de ce sentiment, il est important, s'il est vrai qu'il existe, de le faire taire le plus rapidement possible. Les millions d'êtres humains qui n'ont pas accès à cette prospérité, mais qui pourtant la voient et la convoitent, deviennent d'autant plus impatients d'améliorer leur condition qu'ils ont contribué encore pour une part non négligeable à la prospérité des pays industrialisés.

Le problème économique fondamental du monde d'aujourd'hui est que plus des deux tiers de sa population sont pauvres et attardés sur le plan économique, tandis que le reste est riche et très évolué. Il y a plusieurs raisons à la pauvreté et au retard des pays insuffisamment développés, mais la plus importante est que leur participation dans le commerce mondial ne dépasse pas 20 p. 100, qu'ils souffrent toujours d'une pénurie aiguë de devises étrangères et sont, de ce fait, incapables de financer leurs programmes de développement sans une aide considérable de la part des pays industrialisés. Plus préoccupant encore est le fait que l'écart entre les besoins d'importation des pays en voie de développement et leurs exportations grandit d'année en année et risque d'aboutir bientôt à une situation intolérable. D'après les estimations établies par les Nations Unies et reprises par M. Prebisch, les importations des pays en voie de développement passeront de 21 milliards de dollars en 1959 à 41 milliards en 1970, tandis que leurs exportations ne passeront vraisemblablement que de 20 milliards de dollars à 29 milliards pendant la même période. Compte tenu de l'apport de capitaux à long terme et de l'aide financière octroyée par les pays avancés, ainsi que des versements effectués par les pays en voie de développement pour le remboursement de prêts et le paiement de diverses redevances, la balance des paiements des pays en voie de développement accusera en 1970 un déficit de 11 milliards de dollars. Ce déficit risque d'atteindre 15 à 16 milliards de dollars si la détérioration des termes

de l'échange qui dure depuis douze ans continue pendant sept ans. C'est là une situation que les pays en voie de développement ne sauraient considérer avec sérénité.

Pour illustrer la portée et l'ampleur du problème, je prendrai l'exemple de mon pays. Pour obtenir un taux de croissance modeste de moins de 5 p. 100 par an et une augmentation annuelle du revenu par habitant d'environ 2 p. 100 pendant la période 1960-1965, nos besoins en devises étrangères sont de l'ordre de 4.48 milliards de dollars. Comparé à ces besoins, et bien que nous n'ayons ménagé aucun effort pour développer notre économie et nos échanges commerciaux, le montant estimatif de nos recettes pendant les années 1960-1965 est évalué à environ 2.77 milliards de dollars, soit un déficit de 1.71 milliards de dollars. Le déficit sera plus considérable encore pendant la période du troisième Plan quinquennal.

Cette situation ne s'améliore pas, bien que nous ayons établi nos plans de développement avec réalisme et de façon rationnelle, que nous ayons tenu compte des avis et des suggestions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions, et que nous ayons adopté des politiques libérales en ce qui concerne les investissements étrangers et l'entreprise privée, ainsi que les diverses autres mesures énumérées dans le discours prononcé le 25 mars par le représentant des Etats-Unis. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que nos difficultés en matière de devises étrangères sont dues dans une large mesure au fait que nos termes de l'échange sont défavorables et que nos débouchés sur les marchés des pays industrialisés du monde sont insuffisants.

Les problèmes commerciaux des pays en voie de développement, et les remèdes que l'on peut y apporter, ont été énoncés très clairement dans le rapport de M. Prebisch et dans plusieurs autres documents préparés pour la Conférence. Ils ont également été traités dans le discours d'ouverture du Président ainsi que par tous les représentants des pays en voie de développement qui ont parlé avant moi. Il est donc inutile que je m'y arrête longuement.

Ce qu'il faudra faire est très clair : il faudra que les pays industrialisés abordent sous un angle entièrement nouveau les problèmes des pays peu développés et que l'on formule, pour les divers domaines du commerce et du développement économique, un programme d'action coordonné et intégré de façon satisfaisante. Serait-ce vraiment trop que d'attendre des pays industrialisés qu'ils appliquent à nos problèmes la détermination qu'ils apportent à répondre aux besoins de leurs régions attardées, et qu'ils mettent au point avec nous les moyens d'accélérer nos échanges et notre développement en suivant les principes d'action que l'Italie, par exemple, a appliqués lorsqu'elle a cherché à mettre en valeur la partie méridionale de son territoire, ou que les

Etats-Unis envisagent d'adopter pour relever leurs régions comparativement pauvres du Sud et du Sud-Ouest ou que le Royaume-Uni applique pour appuyer le développement du Nord-Est de l'Angleterre et d'autres régions qui sont restées en retard par suite du jeu implacable de la libre concurrence.

A ce stade de la Conférence, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail des diverses mesures qu'il faudrait adopter pour aider les pays peu développés ; on peut pourtant dire qu'elles devraient tenir dûment compte du niveau actuel de notre développement économique et de la composition de nos exportations dans son ensemble. Les produits de base et les matières premières représentent plus de 90 p. 100 des exportations des pays en voie de développement et, dans la mesure où nous pouvons le prévoir, ils continueront pendant longtemps encore à jouer un rôle dominant dans ces exportations.

Les exportations de produits de base en provenance des pays en voie de développement souffrent à l'heure actuelle de plusieurs désavantages, qui provoquent un décalage des recettes d'exportation totales par rapport aux besoins d'importation. Cela est dû en grande partie aux politiques agricoles des pays avancés, aux fluctuations excessives du volume et de la valeur des échanges de produits primaires, à la tendance profonde à la détérioration des termes de l'échange par rapport aux articles manufacturés, et à l'emploi grandissant des produits de remplacement.

Pour parer à ces inconvénients, il faudra envisager toute une gamme de mesures, par exemple, des dispositions propres à augmenter la consommation aussi bien dans les pays à économie de marché que dans les pays à économie planifiée, l'adoption d'une politique plus libérale en ce qui concerne les importations de produits agricoles, des accords internationaux sur les produits de base, des programmes concernant les stocks régulateurs et, peut-être, une certaine organisation des marchés pour un certain nombre de produits agricoles importants comme l'a suggéré le chef de la délégation française.

Les articles manufacturés et semi-manufacturés ne constituent aujourd'hui que 10 p. 100 des exportations des pays en voie de développement, mais ils représentent pour ces pays le seul moyen de diversifier et de renforcer leur économie et pourraient accroître considérablement leurs recettes en devises étrangères. Il ne faut certes pas négliger les possibilités d'accroître les échanges commerciaux entre les pays en voie de développement, mais ces pays n'ont pas le choix : il leur faut rechercher sur les marchés des pays avancés la plupart des débouchés de leurs articles manufacturés. Les discussions qui ont eu lieu dernièrement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans d'autres assemblées internationales ont fait ressortir la nécessité urgente d'un abaissement des droits de douane

perçus dans les pays avancés sur les articles manufacturés en provenance des pays peu développés, de l'abolition des contingentements, des impôts et des taxes intérieurs qui limitent les courants d'importation et de l'adoption d'autres mesures facilitant l'accès des marchés des pays avancés aux articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Ces mesures entraîneraient nécessairement la révision de l'accord à long terme, dit « volontaire », sur les textiles, qui sert à limiter les importations en provenance des pays en voie de développement sous le prétexte douteux qu'elles risqueraient de désorganiser le marché. Nous espérons que les pays industriels avancés envisageront également très sérieusement d'accorder aux pays en voie de développement un traitement préférentiel, pendant une période raisonnable, pour une liste d'articles manufacturés fixée d'un commun accord. A ce sujet, il serait intéressant pour la Conférence d'étudier très attentivement les suggestions formulées par M. Prebisch ainsi que les intéressantes propositions présentées par M. Brasseur et appuyées par les représentants de la France et de l'Allemagne. Nous espérons aussi que les pays à économie planifiée adopteront des mesures correspondantes en vue d'augmenter leurs importations d'articles manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Il a été encourageant d'entendre le Ministre du commerce extérieur de l'Union des républiques socialistes soviétiques partager cette opinion et annoncer que l'Union soviétique « accroîtra ses achats de matières premières aux pays en voie de développement et de produits finis et semi-finis tant aux termes d'accords relatifs aux produits de base qu'à titre de paiement de crédits octroyés par l'Union soviétique auxdits pays ».

Ces mesures contribueraient à diversifier et à moderniser l'économie des pays peu développés en offrant à leurs produits des marchés plus importants et en expansion ; elles créeraient également les conditions voulues pour une division plus rationnelle du travail entre les différentes nations du monde. Il faudrait que les pays avancés élaborent tout spécialement des politiques visant à modifier la structure de leur production nationale de manière à permettre aux pays peu développés d'augmenter les exportations des produits qu'ils sont le mieux placés pour produire. Une telle mesure servirait à la fois les intérêts des pays avancés et ceux des pays en voie de développement.

Comme l'a fait observer M. Prebisch : « Il serait sans aucun doute utile aux pays industriels de pouvoir transférer leurs facteurs de production des industries dont ils peuvent acheter les produits à l'extérieur, à des prix avantageux, aux industries qui exigent des techniques complexes. En accordant trop d'attention aux difficultés immédiates des industries qui pourraient se trouver compromises dans les pays industriels, on risquerait de masquer une réalité essentielle, à savoir qu'à longue échéance il

est de l'intérêt d'un pays d'aller à la source la meilleur marché. La possibilité de se procurer ainsi à bas prix certains biens produits dans les pays en voie de développement peut favoriser un nouveau genre de spécialisation et d'échanges réciproquement avantageux. »

Le troisième facteur important dans la balance de paiement des pays en voie de développement est constitué par les recettes et les dépenses relatives à l'expédition, au fret, aux assurances, aux voyages, au service de la dette, etc. C'est ce qu'on décrit collectivement par le terme d'« invisibles ». Les mesures d'assistance nécessaires devraient notamment comporter une aide aux pays en voie de développement pour leur permettre de créer leurs propres services d'expédition, l'abaissement du fret exigé par les *Conference Lines* et les autres services d'expédition internationaux, l'expansion sur le plan national ainsi que régional des services d'assurances dans les pays en voie de développement et enfin l'encouragement du tourisme.

Il est également important de rendre plus libérales les conditions des prêts et des crédits consentis aux pays en voie de développement et d'alléger la charge de leur dette. Les conditions de prêt devraient, sans aucun doute, varier selon les objectifs du prêt. Les projets sociaux essentiels devraient bénéficier de subventions pures et simples ; les projets industriels rapidement réalisables et rentables devraient pouvoir supporter un taux d'intérêt raisonnable. Pour cette dernière catégorie, la Conférence pourrait tenir compte de la suggestion de la délégation soviétique, selon laquelle le taux d'intérêt ne devrait pas dépasser 3 p. 100 par an. Les prêts octroyés par les pays développés devraient être inconditionnels. Dans les cas où les pays bailleurs de fonds insistent, en raison de leurs propres difficultés de balance de paiement, pour conserver à leurs prêts un caractère conditionnel, ils devraient du moins accepter que les pays en voie de développement qui le demandent remboursent ces prêts en nature par des livraisons de matières premières provenant des pays bénéficiaires ou en monnaie locale.

Même si l'on adopte les différentes solutions et mesures que j'ai mentionnées, nous craignons qu'il ne subsiste un écart considérable entre les ressources minimales en devises étrangères nécessaires aux pays en voie de développement et les devises étrangères qu'ils peuvent espérer se procurer par leurs exportations et autres services. Nous insistons vivement pour que cet écart soit comblé par une forme quelconque de financement compensatoire comme le fonds d'assurance pour le développement recommandé par le groupe d'experts.

J'ai brièvement analysé les éléments fondamentaux de la situation économique des pays en voie de développement et indiqué dans quel sens nous estimons qu'il conviendrait d'agir. En résumé, nous devrions tout d'abord améliorer et stabiliser,

par des accords sur les produits, les prix des produits primaires dont dépendent en grande partie les recettes d'exportation de ces pays. Nous devrions prendre des mesures pour pallier les répercussions défavorables des fluctuations des recettes d'exportation par un système de compensation approprié. Nous devrions mettre un terme à la tendance persistante à la baisse des cours des produits primaires et aux mouvements défavorables des termes de l'échange pour les pays de production primaire, par des mesures propres à accroître la demande de produits de base dans les pays industrialisés, résultat qui pourrait être obtenu par ces derniers pays en modifiant leur politique de soutien de l'agriculture, en freinant la recherche et la production de produits de remplacement, en supprimant les droits de douane et les taxes qui affaiblissent la demande et en établissant, lorsqu'il est nécessaire, des contingents d'importation raisonnables. Nous devrions aussi apporter le plus grand soin à l'étude d'un système visant à compenser la détérioration durable des prix et des termes de l'échange qui peut persister malgré ces mesures.

En second lieu, pour ce qui est des articles manufacturés et semi-finis, pour lesquels les pays en voie de développement doivent trouver un marché de plus en plus vaste dans les pays avancés à mesure que leur industrialisation progresse, il faudrait parvenir non seulement à éliminer rapidement les entraves tarifaires et non tarifaires existantes et à reviser l'entente sur les textiles de coton, mais aussi instaurer un système de préférences en vue d'encourager de façon positive les exportations. Les pays industriels devraient reconnaître l'intérêt que présente une division internationale du travail plus rationnelle : ils devraient apporter les modifications nécessaires à la structure de leurs économies industrielles, en laissant aux pays en voie de développement la production des articles manufacturés simples. Il faudrait créer un mécanisme de consultation qui grouperait des représentants des pays avancés et des pays en voie de développement et serait chargé d'examiner le programme des ajustements à apporter et de résoudre les difficultés d'ordre pratique.

Enfin, il faudrait accroître le courant de l'assistance financière sous forme d'aide et de prêts et rendre les conditions d'octroi plus libérales. Dans toute la mesure possible, cette assistance financière ne devrait être assortie d'aucune obligation aussi bien en ce qui concerne son utilisation dans le pays bénéficiaire que son emploi pour l'achat des matériaux nécessaires dans les pays dispensateurs.

Les mesures dont j'ai parlé ne seront pas contraires aux véritables intérêts des pays industriels avancés. L'augmentation du pouvoir d'achat des pays peu développés entraînera un accroissement des importations en provenance des pays industriels. Cette expansion des échanges internationaux permettra, j'en suis sûr, aux différents pays du monde de nouer les liens économiques plus étroits, et

l'interdépendance ainsi créée posera les fondements sains et solides de la paix mondiale.

Notre attitude à l'égard des questions dont j'ai parlé n'a rien de doctrinaire ou d'académique. Les récriminations concernant le passé ne nous intéressent pas. Nous ne cherchons pas non plus à réaliser des objectifs impossibles. Toute notre attitude est empreinte du désir réaliste de rechercher des résultats pratiques grâce à la coopération mutuelle. Nous estimons cependant que la Conférence aura complètement échoué si elle a pour seul résultat l'adoption de résolutions ou une pieuse déclaration d'intentions. Les pays sous-développés ne peuvent plus continuer à se contenter de simples déclarations. Il est devenu urgent et nécessaire que les promesses se traduisent rapidement par un plan d'action concret dont la réalisation s'accomplira dans des délais bien déterminés.

Mon pays attache la plus grande importance à la mise en œuvre du plan d'action que la Conférence réussira, je l'espère, à établir. A cet effet, nous estimons indispensable de mettre au point un mécanisme approprié. Il existe à l'heure actuelle de multiples organisations qui s'occupent du commerce international et on constate aussi entre elles un manque de coordination. Certaines de ces institutions ont contribué à réglementer les échanges entre les pays développés, mais l'expérience a montré qu'elles n'ont pu satisfaire les besoins vitaux ni résoudre les difficultés économiques fondamentales des pays en voie de développement. Le Pakistan demande instamment la création d'un organisme où tous les pays commerçants du monde pourraient se rencontrer pour discuter les problèmes du commerce international sous tous leurs aspects. Nous avons en fait atteint un stade où il convient d'instaurer un nouveau code de comportement international, de reconnaître plus pleinement l'interdépendance des économies des pays avancés et des pays peu développés et d'accepter une discipline dans le cadre d'une organisation dont tous reconnaîtront l'autorité. Si le GATT ou toute autre institution existante s'occupant du commerce peuvent être suffisamment modifiés pour remplir ces conditions, tout est pour le mieux. Si cela n'est pas possible, nous ne devons pas hésiter à créer une nouvelle organisation chargée du commerce international, répondant mieux à l'évolution des conditions qui règnent dans le monde et parfaitement apte à satisfaire aux besoins pressants des pays en voie de développement et des pays développés.

Je ne crois pas nécessaire de souligner davantage la nature du problème qui se pose aujourd'hui à nous tous, pays avancés et pays peu développés. A la présente Conférence, il ne s'agit pas seulement de droits de douane. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de la coopération internationale elle-même. Si les pays en voie de développement s'en vont déçus ou n'emportant que des mots vides de substance ou des systèmes spéciaux, sans conséquence pratique immédiate pour leurs efforts de développement écono-

mique, tout gain ou succès diplomatique qui aurait pour effet de détourner leur attention serait illusoire et sans intérêt pour l'avenir. Les représentants des pays en voie de développement réunis ici devraient alors partir en constatant avec tristesse que, malgré les grandes promesses et les assurances maintes fois réitérées, il ne leur reste plus qu'à pratiquer « l'épargne forcée », à réduire encore la marge de subsistance, avec toutes les conséquences qui en découlent en matière de méthodes et de philosophie, tant sur le plan économique que sur le plan poli-

tique, et à constater en conséquence une nouvelle détérioration des relations entre les nations pourvues et les nations non pourvues du monde. Nous ne croyons pas qu'il en sera ainsi. Au contraire, nous croyons que, dans les jours qui viennent, la communauté des nations aura l'occasion inestimable de poser les fondements d'un ordre plus équitable, plus juste et plus empreint de l'esprit de coopération et que nous ne manquerons pas de saisir cette occasion. Ayons le courage et la perspicacité nécessaires pour instaurer un tel ordre mondial.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. JULIO SANABRIA,
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'INDUSTRIE ET AU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU PARAGUAY,**

à la vingt-deuxième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : espagnol]

Le Paraguay s'associe aux vœux communs des deux tiers de l'humanité qui proclament, animés des plus grands espoirs, la nécessité de changements fondamentaux dans la structure du commerce international et proposent des formules concrètes pour établir une division internationale du travail juste et cohérente, de nature à réaliser l'idéal de solidarité économique, sociale et politique auquel aspirent nos peuples. En outre, notre pays, faisant partie de ceux qui ont un niveau de développement économique relativement faible, espère qu'il sera possible d'accorder à ces pays moins avancés un traitement préférentiel qui réponde à leurs caractéristiques particulières. De même, en tant que pays sans littoral, il demande, de concert avec beaucoup d'autres pays, que soit admis le principe d'un transit plus large et plus libre, leur permettant de participer au commerce régional et international en toutes circonstances et pour tous types de marchandises, tel qu'il est expressément énoncé dans la Charte d'Alta Gracia signée par 19 pays d'Amérique latine et dont les normes générales ont rencontré l'adhésion totale de ma délégation, ainsi que les conclusions approuvées précédemment à Brasilia.

Je tiens toutefois, avant de poursuivre, à féliciter M. Kaissouni pour son heureuse élection à la présidence de cette conférence d'importance historique, et j'adresse également mes hommages, modestes mais sincères, à l'homme éclairé qui a consacré les meilleures années de sa vie et ses plus grands efforts à l'étude et à la recherche pour mieux connaître, comprendre et résoudre les problèmes pour lesquels nous sommes ici réunis, je veux parler de M. Raúl Prebisch.

Cette Conférence, dont la préparation a commencé il y a longtemps déjà et qui a exigé des

études longues et approfondies de la part des organismes internationaux spécialisés, tels que la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et le Conseil économique et social inter-américain (CESIA), pour mettre en lumière la disparité des niveaux de croissance qui existe entre les différents pays et appelle des corrections fondamentales, constitue la première étape d'un processus de rajustement des mécanismes périmés et met à dure épreuve la solidarité internationale sur le plan mondial. De son succès dépendront des meilleures conditions de vie pour les masses populaires, mais son échec pourrait causer des désillusions telles qu'il est impossible d'en prévoir les conséquences, car des espoirs et une conviction profonde sont nés et la décision d'affronter ces problèmes est inébranlable et définitive. Je crois comprendre que les pays avancés eux-mêmes sont persuadés qu'il en est ainsi et, du reste, leurs préoccupations, leur présence à cette Conférence et leur attitude en témoignent.

En tant que représentant d'un pays d'Amérique latine, je voudrais parler de la région d'une façon générale, pour confirmer que son rythme de développement s'est progressivement ralenti ces dernières années, principalement en raison des difficultés rencontrées dans le commerce extérieur. En effet, le taux de croissance du revenu par habitant qui était en moyenne de 4,2 p. 100 au cours des premières années de l'après-guerre, est tombé à 1 p. 100 en moyenne ces dernières années. Ce fléchissement s'est produit dans presque tous les pays de la région, mais c'est évidemment l'économie des pays périphériques, comme le Paraguay, qui en a le plus souffert. Il faut cependant reconnaître que, dans le groupe latino-américain, rares sont les pays qui ont pu

atteindre un rythme de croissance quelque peu élevé, ce qui signifie que même ces pays risquent de voir se ralentir leur rythme de croissance, si la structure actuelle de leurs exportations n'est pas sensiblement modifiée.

Depuis les premières années de l'après-guerre jusqu'en 1962, la part des pays de l'Amérique latine dans le commerce mondial est tombée de 11 p. 100 à 6.5 p. 100, fléchissement très supérieur à celui de la part totale des pays en voie de développement qui, d'après les chiffres fournis par les institutions spécialisées des Nations Unies, est tombée de 32 p. 100 à 21 p. 100 durant la même période.

Pour ce qui est des exportations de produits de base de l'Amérique latine, elle sont tombées de 20 à 15.1 p. 100 entre 1953 et 1960 et, dans le même temps, les exportations totales n'ont augmenté que de 13 p. 100 alors qu'un rythme de croissance normal exigeait une augmentation de plus de 50 p. 100.

Les efforts réalisés sur le plan intérieur par les pays d'Amérique latine pourraient se révéler définitivement vains, étant donné l'ampleur des pertes que subit la région dans son commerce extérieur. La CEPAL estime à 10 milliards de dollars les dommages financiers dus à l'avilissement des prix entre 1955 et 1961 et il est à supposer que les effets parallèles de la perte de débouchés et de la lenteur du rythme de croissance représenteront un chiffre beaucoup plus élevé.

Ma délégation estime qu'on ne saurait attendre qu'une région aussi désavantagée du point de vue économique puisse se développer et se renforcer sans que l'on modifie la structure du commerce international afin de corriger les disparités existantes de façon que les plus faibles bénéficient des plus grands avantages, car on ne peut imposer les mêmes obligations à des partenaires ayant des capacités économiques différentes.

A cet égard, je voudrais exprimer mon optimisme, fondé sur l'exemple qu'ont donné les pays d'Amérique latine qui font partie de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE). En effet, le Traité de Montevideo consacre des principes visant à donner à la clause traditionnelle de réciprocité une nouvelle signification. Ces principes nouveaux consistent en l'octroi, aux pays relativement moins développés du point de vue économique, d'avantages qui ne seraient pas étendus aux autres parties contractantes, pays plus avancés, en vue d'assurer aux premiers des conditions équitables de concurrence et de les aider à atteindre un rythme de croissance constant.

Devant le lent accroissement de leurs exportations, les pays en voie de développement ne sont pas demeurés indifférents ; ils ont essayé de réagir dans les limites de leurs faibles possibilités, de la façon la plus appropriée et le plus rapidement possible, afin de hâter le développement de leur économie. Quelques tentatives ont été faites en vue de

remplacer les importations, soit sur le plan national, soit en ayant recours à l'intégration économique régionale, comme cela a été le cas en Amérique latine. Cependant, le processus de remplacement des importations, même à l'échelle régionale, rencontre des difficultés croissantes en ce qui concerne l'importation d'équipement et de matériel industriels, dues à l'insuffisance du commerce extérieur, qui tient elle-même au fait que les disponibilités en devises sont trop faibles pour permettre d'importer ces biens des pays industrialisés. A cet égard, ni les institutions internationales, ni les pays avancés ne peuvent ni ne doivent pratiquer des politiques financières passives. Certes, il est impossible de faire naître de l'extérieur la volonté de développement, mais lorsqu'il s'agit d'une balance de moyens techniques et financiers, comme c'est le cas dans beaucoup de nos pays pauvres, il est évident que les pays industrialisés doivent faire preuve d'une plus grande souplesse et de plus d'initiatives pour les aider dans la recherche de sources d'investissements de nature à permettre la constitution d'une infrastructure technique et administrative grâce à laquelle pourront être créées les conditions propices à une plus grande capacité d'absorption des capitaux extérieurs. Procéder d'une autre façon serait agir selon les principes d'une banque commerciale et ne ferait que perpétuer et accroître les disparités existantes entre le niveau de revenu des pays producteurs de matières premières et celui des pays industrialisés. L'accroissement du pouvoir d'achat des exportations qui résulterait de cette politique profiterait aux pays industrialisés, contrairement à certaines remarques équivoques jetées dans la discussion générale et selon lesquelles ce que l'un gagne, l'autre le perd.

D'autre part, la situation précaire des pays en voie de développement et les perspectives défavorables que leur offre l'avenir ne peuvent être imputées, comme l'ont insinué certaines délégations au cours de la discussion générale, au manque d'organisation, à la paresse ou à l'apathie dont feraient preuve beaucoup d'entre eux. C'est là une idée dont je vous demande la permission de démontrer la fausseté en citant un exemple.

Le Paraguay, pays périphérique, et par conséquent l'un de ceux qui ont le plus à souffrir des conditions défavorables du marché, fournit l'exemple d'un peuple et d'un gouvernement qui ont accompli un effort sans précédent pour surmonter leurs difficultés et créer de meilleures conditions de vie dans leur pays. Pour remédier à son absence de littoral, l'un des obstacles à son commerce extérieur, le Paraguay a renforcé sa flotte marchande nationale. On a construit trois routes internationales avec des embranchements à l'intérieur du pays qui, outre qu'elles enrichissent le réseau routier de la région, donnent à l'économie du Paraguay accès à de vastes zones aux abondantes ressources naturelles. On développe le transport international des marchandises par la route et par

la voie aérienne. On s'efforce actuellement d'effectuer une réforme agraire en appliquant une politique appropriée de colonisation agricole et un programme de développement communautaire. On a développé comme jamais auparavant les radiocommunications, les communications télégraphiques et téléphoniques, en établissant des liaisons internationales. On construit actuellement un système moderne d'approvisionnement en eau potable. On améliore l'approvisionnement en énergie électrique et l'on projette d'étendre à de vastes régions le réseau de distribution de courant. On construit des hôpitaux et des centres sanitaires dont les résultats positifs se manifestent par la réduction de la morbidité, la diminution du taux de mortalité et, l'augmentation du taux de natalité.

On a amélioré l'enseignement et construit de nouveaux établissements scolaires, ce qui place le Paraguay parmi les premiers pays d'Amérique latine en matière d'enseignement primaire. On construit des logements pour les secteurs de la population à faible revenu et on entreprend d'autres travaux que je ne puis mentionner ici, faute de temps. Qu'il me soit cependant permis de signaler d'autres initiatives importantes prises dans mon pays, comme par exemple la réforme progressive de la législation; à ce propos, il y a lieu de citer notamment une nouvelle loi ouvrière, une loi en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et d'autres lois ayant pour objet de garantir le capital étranger et encourager le développement industriel. C'est à dessein que je mentionne en dernier lieu certains traits fondamentaux de mon pays, tels que sa réputation de bon débiteur vis-à-vis de l'étranger et le fait que dans les limites étroites de ses possibilités économiques et financières, il a réussi à freiner une inflation galopante, en stabilisant sa monnaie et ses prix intérieurs, créant ainsi des conditions très favorables de garantie et de sécurité pour les investissements productifs, dans un climat d'ordre et de paix.

Tous ces résultats et beaucoup d'autres encore nous les avons obtenus malgré les baisses intervenues dans les prix des produits de base au cours de la décennie écoulée : les prix du tanin et du coton sont tombés respectivement à 42 et 47 p. 100 de leur niveau primitif, ceux du tabac et du cuir à 56 et 74 p. 100, ceux de l'huile de coprah et du bois à 61 et 62 p. 100, sans mentionner d'autres produits pour lesquels les conditions ont été les mêmes, tandis que, pendant la même période, les prix des produits industriels d'importation accusaient des augmentations substantielles.

Je ne cite ces chiffres qu'à titre d'exemple pour montrer la situation défavorable des termes de l'échange qui résulte du déséquilibre du commerce extérieur de mon pays et mettre en lumière l'effort soutenu accompli malgré tout par un gouvernement constructif et par un peuple obstiné et courageux. Ce que je viens de dire s'applique à beaucoup d'autres pays en voie de développement ; j'ai men-

tionné cette situation pour répondre aux allusions de quelques pays industrialisés, selon lesquelles il faudrait que nous « mettions de l'ordre dans notre maison ». Il y a longtemps que nous l'entendons dire et cela ne fait qu'humilier des peuples qui souhaitent se développer, mais qui en sont empêchés par les conditions extérieures.

Il est normal que les pays en voie de développement doivent donner aux pays industrialisés l'assurance qu'ils poursuivront avec la plus grande vigueur tous ces efforts d'organisation pour leur développement, d'intégration, de redistribution des richesses, etc., que la majeure partie d'entre eux ont depuis longtemps amorcés et qui ont été particulièrement intensifiés et stimulés sous une forme ou sous une autre dans les diverses régions, grâce, notamment, à l'action de l'Alliance pour le progrès en l'Amérique latine. Cependant, on ne veut pas admettre ici qu'il existe, en matière de commerce extérieur, un problème d'ordre structurel, à la solution duquel doivent contribuer au premier chef les pays qui sont parvenus à s'industrialiser et qui ont par conséquent cessé d'être des pays périphériques ; c'est là une erreur dangereuse dont la Conférence doit se garder.

Ma délégation estime que si l'on ne corrige pas les défauts du commerce extérieur on ne saurait espérer que l'effort des pays en voie de développement, si considérable et soutenu qu'il soit, puisse vraiment être couronné de succès. C'est pourquoi la présente Conférence doit examiner ces imperfections et c'est pourquoi nous devons nous efforcer de chercher ensemble les formules et les méthodes propres à y porter remède.

Ces formules, ce sont les pays industrialisés qui les possèdent, car ils ont la suprématie en matière de commerce mondial et c'est à eux qu'incombe la responsabilité historique de prendre les décisions touchant les changements à opérer avant que ne surviennent des conséquences néfastes auxquelles il serait impossible de remédier.

Les pays d'Amérique latine ont déjà formulé leurs aspirations dans les conclusions des délibérations de Brasilia et dans la Charte d'Alta Gracia ; s'il existe un sentiment authentique de solidarité, de coopération et de fraternité sur le plan international, les pays industrialisés peuvent en donner la preuve en s'inspirant des déclarations qui demandent, dans leurs grandes lignes, la réduction des mesures protectionnistes et des taxes intérieures sur leurs importations de produits de base ; l'ouverture des marchés aux articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement sur la base de préférences spéciales ; la révision des principes et des systèmes en vigueur en ce qui concerne le commerce invisible ; l'établissement de procédures et de mécanismes pour élever, à des niveaux équitables, les prix des produits de base exportés par les pays en voie de développement ; le réaménagement des institutions qui s'occupent du commerce

international, pour permettre de rechercher de façon systématique les obstacles qui s'opposent au commerce ; et toutes autres mesures mentionnées au cours de la discussion générale.

Je voudrais enfin rappeler que cette Conférence réunit les experts les plus qualifiés du monde en matière de commerce international et des hommes politiques éminents qui tous sont venus avec un seul

idéal, celui d'assurer le bien-être des peuples du monde entier, sans qu'il soit fait de différence entre les pays pauvres et les pays riches. La délégation du Paraguay forme des vœux pour que la sagesse, l'expérience, le savoir et le bon sens des 122 délégations ici présentes mènent à des résultats positifs pour l'amélioration des conditions de vie de l'humanité tout entière.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. J. E. ANDRIESEN,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : anglais]

Permettez moi tout d'abord Monsieur le Président de vous féliciter de votre élection si méritée. Le fait que notre délégation se compose de représentants des trois éléments qui constituent notre royaume témoigne de l'importance qu'attache mon gouvernement à la présente Conférence. Surinam, les Antilles néerlandaises et les Pays-Bas sont situés dans différentes régions du monde, chacune ayant atteint un niveau de développement économique différent.

Pour la présente Conférence, telle que je la conçois, il aurait été difficile de choisir un meilleur thème que le commerce *et* le développement. Nous nous rendons compte maintenant que, pour réaliser le développement économique, il est nécessaire non seulement :

1. D'accroître et de diversifier la production ;
2. D'améliorer l'infrastructure et les investissements directement productifs ;
3. D'allier l'effort entrepris sur le plan national à l'aide extérieure,

mais aussi de créer des débouchés commerciaux afin d'accroître et de diversifier la production des pays en voie de développement.

Chose étrange, c'est seulement au cours de la présente Décennie du développement que nous commençons à mettre en évidence cette nécessité. Pourtant nous la connaissons déjà depuis longtemps. Si nous remontons le cours de l'histoire, nous constatons que la révolution industrielle qu'a connue d'Europe occidentale au XIX^e siècle n'a pu réussir que grâce à un renforcement du libre-échange qui a ouvert des marchés aux nouveaux produits industriels. Le commerce est une condition indispensable du développement économique.

Que se passe-t-il à notre époque ? De nombreux pays se trouvent à un tournant décisif de leur existence. Ils ont acquis leur indépendance politique, ils s'efforcent maintenant d'obtenir leur indépendance économique. Il est presque toujours impossible de mener de front l'accroissement de la production et du pouvoir d'achat dans un pays donné. Seules les très grandes puissances peuvent essayer d'y parvenir. Les autres pays ont besoin de s'entraider. Ils se spécialisent dans les biens qu'ils sont relativement le mieux placés pour produire, et se procurent les autres par voie d'échanges.

Ces échanges et cette division du travail sont indispensables à notre économie mondiale. Mais nous avons cru trop longtemps que, dans la division internationale du travail, une place spéciale était réservée aux pays en voie de développement, à savoir la production des matières premières et des produits tropicaux, tandis que le domaine affecté aux « vieux pays » était celui des produits industriels. Nous devons nous rendre compte que cette idée appartient au passé. La division internationale du travail doit subir une transformation profonde. Les nouveaux pays devront se consacrer non pas seulement à la production de matières premières et de produits tropicaux, mais également et de plus en plus à la fabrication d'articles industriels : pour commencer, ce seront des produits simples, alors que les « vieux » pays continueront à fournir les produits industriels plus complexes. Mais, le moment venu, les pays en voie de développement amélioreront la structure de leur production. Un changement interviendra ainsi dans la division internationale du travail : l'Occident devra apprendre à accepter et à apprécier les articles manufacturés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Une fois admis ce point de départ, qu'attend-on de nous ? Je me permets de soumettre les propositions suivantes :

a) Nous devrions nous efforcer d'établir, pour les produits de base, des prix équitables et aussi stables que possible ;

b) Nous devons accorder aux pays en voie de développement une assistance technique et financière pour leur permettre de diversifier davantage leur économie ;

c) Nous devons nous efforcer de créer des possibilités concrètes d'écoulement pour les articles industriels finis et semi-finis en provenance des pays en voie de développement.

Qu'il me soit permis de faire quelques brèves observations sur ces suggestions.

Prix des produits de base. Il est bien connu que les fluctuations cycliques et structurales des cours des produits de base et, par voie de conséquence, des termes de l'échange, ont créé de grandes difficultés à de nombreux pays en voie de développement. Nous savons tous qu'au cours des dix dernières années, l'évolution défavorable des termes de l'échange a absorbé la moitié environ de l'aide fournie pour le développement économique. Que pouvons-nous faire pour y remédier ? Accroître le nombre et étendre la portée des accords relatifs aux produits de base et prévoir une certaine compensation en cas de détérioration sérieuse des termes de l'échange. La délégation néerlandaise n'a pas d'idée préconçue en ce qui concerne les modalités à adopter à cet effet. A l'époque où elle a été avancée, l'idée d'un Fonds d'assurance des Nations Unies pour le développement nous a paru heureuse. Cependant nous sommes disposés à examiner d'autres solutions.

Mais nous devons mettre la Conférence des Nations Unies en garde contre une stabilisation des prix à un niveau trop élevé. Au premier abord, elle paraît séduisante aux pays en voie de développement. Mais, à long terme, elle peut entraîner une surproduction, contrarier la diversification dans les pays producteurs et limiter la consommation dans les pays importateurs. Des prix exagérément élevés peuvent également encourager la fabrication de produits de remplacement.

Assistance technique et financière. Je ne m'étendrai pas sur ce point. L'assistance fournie est considérable mais, eu égard à l'ampleur des problèmes, elle est néanmoins relativement insuffisante. Il vaut certainement la peine d'étudier la possibilité d'utiliser les fonds d'une façon plus rationnelle. Une meilleure adaptation aux conditions locales est nécessaire ; la transplantation des méthodes de production modernes n'est pas toujours efficace ; l'assistance que les pays en voie de développement reçoivent doit les encourager à prendre eux-mêmes des initiatives. Ce qui compte, ce ne sont pas seulement les projets spectaculaires, qui font la fierté aussi

bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires. Ce qui est beaucoup plus important, ce sont les multiples moyens, de grande ampleur, propres à encourager les pays en voie de développement à s'aider eux-mêmes. C'est pourquoi j'attache le plus haut prix aux programmes d'enseignement et de formation professionnelle, aux conseils techniques, à l'amélioration des méthodes et de la recherche en agriculture, ainsi qu'au transfert des connaissances technologiques dans certaines branches de l'industrie. L'amélioration du réseau des transports est très importante également dans la plupart des cas.

Ouverture de débouchés commerciaux. L'ouverture de débouchés à un plus grand nombre de produits des pays insuffisamment développés doit former une partie essentielle de notre programme. Il existe des possibilités réelles dans ce domaine. La part de ces pays dans la production mondiale d'articles industriels finis et semi-finis reste modeste. Il doit être possible d'accroître cette part sans mettre sérieusement en danger les industries des pays avancés. Les arguments de caractère protectionniste invoqués contre cet accroissement sont inspirés par des raisonnements à courte vue et par l'égoïsme.

Telle est la raison pour laquelle la délégation néerlandaise adopte une attitude positive à l'égard du Programme d'action lancé sous les auspices du GATT. Nous devons étudier sérieusement les moyens de créer des marchés ou d'élargir ceux qui existent. Par exemple, il faudrait envisager l'octroi de tarifs préférentiels aux pays insuffisamment développés ; on pourrait penser ici à une sorte de paiement anticipé dans le cadre du *Kennedy round*. Il va sans dire qu'on ne saurait déroger sans nécessité aux règles du GATT, en particulier à celles qui ont trait au traitement de la nation la plus favorisée. Mais il faudrait, dans le cadre du régime institué par le GATT, autoriser des exceptions à ces règles, à condition qu'elles soient formulées avec clarté et précision.

Au cours des trois mois à venir nous aurons à examiner un certain nombre de problèmes complexes. Accélérer l'expansion économique des pays insuffisamment développés est au centre des problèmes sociaux et économiques de notre époque. Notre monde est aux prises avec la tâche difficile de trouver une solution à ce grand problème, afin d'assurer un niveau de vie acceptable à la moitié de sa population de près de trois milliards d'habitants. Nous ne parviendrons pas, au cours de la Décennie du développement, à combler l'écart qui subsiste entre les nations riches et les nations pauvres de ce monde ; il nous faudra y travailler aussi pendant le reste du xx^e siècle. Mais nous pouvons, dans un élan énergétique, nous rapprocher de la solution. Tel est le but de notre Conférence. Puisse la prochaine génération être en mesure de dire que les années soixante ont vu poser les bases d'une prospérité économique égale pour tous les pays du monde.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. EDGARDO SEOANE,
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU,
CHEF DE LA DÉLÉGATION PÉRUVIENNE,**

à la dixième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : espagnol]

C'est un contraste tragique que l'homme qui, grâce aux progrès de la technique, a réussi à conquérir l'espace, se prépare à aller jusqu'à la Lune et possède des armes capables de détruire l'humanité, n'ait pu, par ailleurs, édifier un monde meilleur et venir à bout de la misère et de l'ignorance dont souffrent des millions d'êtres humains qui vivent dans des conditions désespérantes.

Le monde d'aujourd'hui doit se donner pour tâche d'utiliser les applications de la science pour satisfaire l'aspiration de l'humanité à des revenus plus élevés qui lui permettent d'améliorer son sort au point de vue culture, éducation, santé et logement, et de jouir de tous les agréments et commodités que peuvent apporter à l'homme les progrès réalisés au cours de ce merveilleux xx^e siècle, et cela dans une société d'êtres libres, vivant sous un régime démocratique.

L'une des caractéristiques des pays pauvres est la dépendance étroite dans laquelle ils se trouvent par rapport au marché extérieur; il en résulte que le revenu relatif qu'ils tirent de leurs exportations s'amenuise constamment, tandis que le rythme de leur croissance économique se ralentit, d'où la nécessité de réorganiser profondément les conditions actuelles du commerce extérieur.

En Amérique latine, on constate en outre que la pauvreté atteint des degrés très différents selon qu'il s'agit de la zone de l'Atlantique ou de la zone du Pacifique, et qu'elle est particulièrement aiguë dans la région des Andes et de la forêt amazonienne.

Comme dans la plupart des régions les moins avancées du monde, on y trouve des minorités très riches qui détiennent un pouvoir économique extraordinaire et qui jouent, à leur profit, un rôle prépondérant dans la vie économique et politique. C'est pourquoi les progrès de la technique, au lieu de se traduire par le progrès de la population, ne servent qu'à accentuer l'écart qui existe entre les revenus et les niveaux de vie de la minorité privilégiée, d'une part, et de la majorité appauvrie, d'autre part.

Une autre caractéristique encore est la coexistence de régions ayant atteint des stades de développement très différents : au Pérou, par exemple, il y a sur la côte une économie de marché avancée, tandis que, dans la Sierra ou région andine,

l'économie de subsistance l'emporte encore et que, dans la région de la forêt amazonienne, l'homme primitif qui vit de la chasse et de la pêche existe toujours.

Il est incontestable que le développement des pays pauvres doit commencer par des mesures de rénovation d'ordre politique et économique vraiment révolutionnaires et destinées à faire disparaître les différences déjà constatées et à réaliser l'intégration politique et économique interne.

L'accroissement démographique suit un rythme plus rapide que la croissance économique, de sorte que les niveaux de vie, déjà assez réduits, ont tendance à baisser régulièrement, ce qui non seulement accentue la dénivellation entre les diverses classes de chaque pays, mais encore augmente les distances qui séparent les pays développés, les pays en voie de développement et les pays sous-développés : cette évolution est de nature à compromettre la paix, car elle creuse toujours davantage les abîmes qui séparent les hommes et les groupes de nations.

La justice sociale se doit de combler progressivement ces abîmes d'injustice jusqu'à leur disparition, afin d'ouvrir à tous l'accès à une vie meilleure, mais cela exige des réformes radicales de structure : la réforme agraire, destinée à donner la terre à qui la travaille, et accompagnée d'une assistance technique et financière qui permettra d'augmenter la production et la productivité ; la réforme de l'entreprise, orientée de façon que tous les facteurs humains qui contribuent à la production aient le droit de participer aux bénéfices et, progressivement, à la gestion et au capital de l'entreprise ; la réforme fiscale, conçue de manière que ceux qui possèdent le plus versent le plus d'impôts, dans l'intérêt des classes moins favorisées ; la démocratisation du crédit, qui permette l'utilisation rationnelle des ressources financières dans le cadre d'un processus de planification du développement économique et social, ces concepts s'entendent en fonction de l'homme et de son bien-être ; la réforme de l'enseignement, destinée à stimuler les aspirations indispensables vers une vie meilleure.

Ces réformes fondamentales, que le Gouvernement péruvien actuel est résolu à effectuer, sont exactement celles qui font l'objet de l'entente conclue par les nations américaines, lorsqu'elles ont signé la Charte de Punta del Este d'où est issue

l'Alliance pour le progrès. On a porté des jugements de valeur sur les résultats de cette alliance. Il est incontestable qu'elle n'a pas suffi pour répondre à la nécessité urgente d'améliorer le sort des masses de l'Amérique latine, mais il ne faut pas oublier que trois années seulement se sont écoulées depuis qu'elle a été créée, et l'on ne saurait exiger d'un accord international qu'il atteigne en si peu de temps tous ses objectifs. Cela ne signifie pas que le Pérou subordonne les réformes qu'il doit accomplir au rythme de l'aide extérieure qu'il pourrait recevoir au titre de cette entente, ou de tout autre accord auquel il deviendrait partie. Les réformes auront lieu avec l'aide de l'extérieur ou sans elle, car il est impossible de faire progresser un pays si la justice en est absente.

Qu'il nous soit permis de proclamer en cette occasion, comme vient de l'affirmer solennellement le Président du Pérou, que nous ne faisons pas partie du système capitaliste libéral, où les gouvernements ont les mains liées en face des grands intérêts économiques, où le droit de propriété des terres et autres ressources naturelles est illimité et inconditionnel, où l'homme est considéré comme une marchandise, où la valeur de son travail est soumise aux lois de l'offre et de la demande, au mépris de la dignité humaine.

De même, nous ne sommes pas partisans du système communiste, dans lequel l'homme se trouve impuissant face aux gouvernements qui le dominent et l'administrent tout entier, où n'existe ni liberté syndicale, ni droit de contradiction, où le peuple ne peut exprimer sa volonté à l'occasion d'élections libres et périodiques lui permettant d'élire ses gouvernants et de choisir la politique que ceux-ci doivent suivre, où n'existe pas le droit de propriété, légitime aspiration de l'individu, car l'Etat est le maître absolu de tous les moyens de production, et où l'homme est considéré comme un simple engrenage d'une machine, sans que soient respectés ses biens les plus précieux : sa dignité et sa liberté.

Le Gouvernement actuel du Pérou estime que le développement économique de son pays ne pourra être réalisé qu'au moyen d'un programme, dont les aspects fondamentaux ont déjà été définis, qui est nationaliste, démocratique, révolutionnaire et d'inspiration sociale et chrétienne.

Ce programme est nationaliste parce qu'il s'inspire de la réalité péruvienne, qui est déterminée par une géographie hostile, par l'histoire, par les traditions ancestrales d'un peuple qui — dans son passé glorieux — a érigé une des plus hautes civilisations de l'Amérique, et par l'apport qu'avec la conquête, ce peuple a reçu de la civilisation européenne. Ce programme est démocratique parce qu'il reconnaît au peuple le droit de choisir son propre destin et d'exprimer librement ses opinions, parce qu'il reconnaît et encourage le droit de propriété pour tous, avec les limites et les conditions qu'impose le bien-être de la collectivité et, par-dessus tout, parce que l'homme est l'objet fondamental de cette réforme qui

visé à assurer son progrès social et économique. Ce programme est révolutionnaire parce qu'il apportera un changement profond dans la structure actuelle au profit de la majorité de la nation, représentée par plus de 60 p. 100 de la population du pays qui vit aujourd'hui dans des conditions moins qu'humaines.

Malheureusement, la politique commerciale actuelle des pays riches ne contribue pas à la réalisation des réformes sociales ainsi définies, qui est une nécessité impérieuse. Au contraire, en suivant cette politique, les pays industriels s'opposent aux aspirations des pays pauvres et à l'objectif final qui est un monde meilleur pour tous.

Les pays riches, industrialisés et de haute culture n'ont pas adopté une politique rationnelle vis-à-vis des pays déshérités et n'ont pas vu le danger de ce manque de prévoyance qui tend à aggraver toujours davantage l'écart entre le niveau de vie de deux groupes de nations dont l'un, le monde des pauvres, représente les deux tiers de l'humanité. Ils n'ont pas pris conscience du danger que représentent, sur le plan politique, la possibilité d'une évolution violente et, sur le plan économique, le rétrécissement de leurs marchés, du fait que le pouvoir d'achat des acquéreurs de leurs produits manufacturés diminue chaque année.

Les pays industriels d'Occident ont constitué le Marché commun européen et l'Association européenne de libre-échange. De leur côté, les pays communistes se sont associés en fait, à peu d'exceptions près.

En Amérique latine, les pays pauvres et en voie de développement ont pris des mesures en vue d'intensifier leurs échanges réciproques et d'adopter une attitude commune dans leurs relations avec les pays développés. Cette action commune, nous voulons l'étendre aux pays d'autres continents qui se trouvent dans la même situation que nous.

A cet effet, il importe de rompre l'isolement des zones défavorisées du monde, en créant entre elles des liens étroits dans les domaines politique et commercial, en fondant des organismes chargés de centraliser leurs activités et d'évaluer les ressources naturelles et la capacité de production des diverses régions.

Il est indispensable de définir les problèmes communs à tous les pays déshérités du monde. Les différences ne sont pas essentielles; elles proviennent des divers degrés de pauvreté et de nuances dues aux conditions locales; les raisons qui ont amené le groupe latino-américain à s'unir sont également valables, jusqu'à un certain point, pour le groupe afro-asiatique; c'est pourquoi il est possible d'engager une action coordonnée qui puisse être très efficace et assurer l'avènement d'une ère de prospérité commune.

Les problèmes communs à tous les pays pauvres sont les suivants : l'instabilité des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, les restrictions imposées aux exportations, le déficit réel

et potentiel et l'insuffisance des moyens financiers.

Il est dans l'intérêt de tous que ces problèmes soient résolus, sinon tous les pays, riches ou pauvres, en subiront les conséquences et les premiers beaucoup plus encore, qui ont tant à perdre en raison du degré de développement qu'ils ont atteint.

Pour aboutir à une solution des problèmes que je viens de mentionner, il y a une série de mesures qu'il incombe aux pays développés de prendre s'ils veulent sincèrement contribuer à l'avènement d'un monde meilleur. Il est notoire que ces mesures doivent être les suivantes : fixer des prix équitables et stables pour les produits de base, supprimer les barrières qui s'opposent aux importations de matières premières, éliminer les subventions à la production des matières premières dans les pays riches, supprimer les obstacles qui s'opposent à une augmentation des recettes invisibles, fixer des prix équitables et raisonnables pour les produits manufacturés et mettre fin aux influences politiques extérieures dans la vie économique de nos pays.

Aux pays sous-développés, il appartient de prendre les mesures ci-après : diversifier leur production, augmenter la production des biens qui assurent la plus forte densité économique et le niveau d'emploi le plus élevé, mécaniser et industrialiser l'agriculture aux fins d'augmenter la productivité et de réduire les coûts de production, tout cela dans le cadre d'un processus accéléré de planification industrielle et d'expansion des échanges, en recherchant de nouveaux débouchés dans d'autres régions du monde.

C'est précisément à ces solutions que nous espérons aboutir pendant la présente Conférence mondiale sur le commerce et le développement. Comme il a déjà été souligné, il faudra pour y parvenir modifier profondément les règles qui gouvernent le commerce entre les pays ayant atteint des stades divers de développement.

De même, il faut que les pays pauvres développent leurs échanges commerciaux mutuels et accélèrent leur processus d'industrialisation, en tenant compte de l'accroissement de la demande, du point de vue qualitatif et quantitatif. Il faut que les pays riches donnent une expression concrète aux promesses que contiennent les discours de leurs représentants, et qu'ainsi disparaisse du monde la notion de pays sous-développé ou, comme on l'a dit également, de nation surexploitée.

Si l'on admet que l'industrialisation est un facteur nécessaire à la prospérité, on ne connaît pas bien les étapes par lesquelles il faut passer pour que cette industrialisation soit profitable et n'aboutisse pas à de fâcheux goulots d'étranglement.

Dans tous les pays pauvres, l'économie est essentiellement agricole; il faut que ces pays commencent par mécaniser l'agriculture et l'élevage afin d'obtenir les rendements les plus élevés possibles par unité de superficie, et en fonction des capitaux utilisés. Ensuite ils devront procéder à l'industrialisation de leur production agricole et, plus tard, à leur indus-

trialisaiton proprement dite, afin de fabriquer des articles manufacturés. Compte tenu de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources de chaque pays, toutes ces mesures peuvent d'abord être prises l'une après l'autre, puis concurremment. Ainsi, le développement accompagnera l'augmentation des recettes, et celle du pouvoir d'achat du marché intérieur. Cette évolution ne doit pas s'inspirer de critères autarciques et se traduire par des productions anti-économiques, de coût élevé, qui diminueraient de façon indirecte le pouvoir d'achat de la population ou ne trouveraient pas de débouchés.

L'assistance financière fournie par les pays à économie de marché a augmenté depuis 1950, grâce aux capitaux publics et privés; mais cette augmentation a été intégralement annulée par les charges financières et par la baisse des prix. Il existe une contradiction entre la politique d'assistance financière et les charges qui découlent des services qu'elle comporte. On a pu constater qu'à cela est venue s'ajouter une augmentation de plus en plus rapide du montant des intérêts et dividendes des capitaux fournis, ainsi que des frets qu'il est nécessaire de payer. Il s'agit là d'un des défauts les plus graves des relations commerciales entre pays pauvres et pays riches.

Des économistes aussi distingués que M. Prebisch ont, à maintes reprises, souligné combien il était nécessaire que les pays très industrialisés donnent aux pays en voie de développement ayant accompli des progrès suffisants la possibilité d'exporter les articles manufacturés, de façon qu'ils puissent offrir sur le marché certains produits de grande qualité et de production rationnelle. De même, ils ont estimé qu'il était indispensable de créer des systèmes de compensation des pertes causées par la détérioration des termes de l'échange. Ces idées ont été jugées utopiques; pourtant il n'y a rien d'utopique à chercher à éviter les difficultés que nous réserve un avenir presque immédiat comme conséquence des erreurs du présent. Nous sommes heureux d'avoir entendu, à l'occasion de la présente Conférence, diverses déclarations en faveur de la création de ces fonds de compensation. Il ne fait aucun doute que la situation deviendra de plus en plus grave et instable si les deux tiers de la population mondiale continuent de s'appauvrir, tandis que l'autre tiers devient chaque jour plus riche. Les pays riches se trouveront devant des marchés de plus en plus restreints, conséquence de leurs progrès techniques et du dénuement croissant de leurs clients traditionnels des pays pauvres.

L'ère du colonialisme politique touche à sa fin et il est indispensable d'en éliminer les formes qui subsistent encore comme autant d'opprobres de notre siècle. Mais le colonialisme économique, qui est aussi dangereux que le premier, gagne en virulence. Les grandes nations doivent comprendre qu'elles risquent de compromettre, dans un avenir qui n'est peut-être plus très éloigné, leur sécurité politique et

économique, si elles tentent de perpétuer l'une ou l'autre de ces formes de domination.

L'alternative est claire : ou bien nous forgerons un monde de justice et de liberté où chacun aura des chances égales et où l'individu disposera de tout ce qui lui est nécessaire pour assurer son bien-être et sa tranquillité, ou bien nous continuerons de fomenter la discorde entre deux mondes, celui des pauvres chaque jour plus pauvres, et celui des riches toujours plus riches, et dans ce cas, nous serons responsables d'une conflagration mondiale que les pressions sociales finiront par rendre inévitable, et que la force incoercible du désespoir empêchera de contenir.

Nous espérons que les bonnes intentions expri-

mées en cette enceinte par presque tous les pays industrialisés trouveront rapidement à se matérialiser et répondront aux revendications précises et équitables des pays en voie de développement.

La Conférence de Genève a un rôle historique à jouer en cette heure grave pour l'humanité. Il faut espérer que la compétence et la sincérité en matière sociale des hommes qui sont réunis ici prouveront au monde que la justice a pris la place de l'égoïsme, la fraternité entre les peuples, celle du désir d'hégémonie, l'amour du prochain, celle de l'amour du gain et qu'enfin la compréhension et la solidarité internationales ont vaincu les inégalités injustes, fruits de nombreuses années d'exploitation.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. CORNELIO BALMACEDA,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES,

à la vingt et unième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer à notre président, au nom de la délégation des Philippines, nos sincères félicitations pour son élection unanime à ces hautes fonctions. Son élection est un hommage éloquent rendu à ses qualités de chef et de guide et ma délégation est convaincue qu'il saura conduire nos débats vers un aboutissement heureux.

Je tiens également à exprimer en même temps la reconnaissance de la délégation des Philippines à M. Raül Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, à ses collaborateurs et aux membres du Comité préparatoire, pour les efforts inlassables qu'ils ont accomplis en vue de poser les bases de cette Conférence historique et de prendre les dispositions indispensables à son fonctionnement. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique* constitue une étude très ample et une analyse exhaustive des différents problèmes soumis à notre examen.

L'invitation à cette Conférence, adressée par les Nations Unies aux Etats Membres et aux diverses organisations internationales, conformément à une résolution de l'Assemblée générale, a recueilli une adhésion unanime et spontanée. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général a observé, au sujet de la Conférence, que « pas une seule voix ne s'est

élevée contre elle dans la communauté des nations, qu'il s'agisse des grands ou des petits pays, de ceux qui sont de gros centres commerciaux ou de ceux qui n'ont qu'une faible part dans les échanges mondiaux ». Nous pouvons vraiment éprouver une profonde satisfaction à constater que 122 pays sont représentés ici — nombre qui dépasse même celui des Membres des Nations Unies — et qu'ils ont répondu avec enthousiasme à la proposition de réunir cette assemblée des nations en vue de s'attaquer au problème le plus important de notre temps et qui affecte plus des deux tiers de la race humaine. C'est de bon augure, je crois pouvoir le dire, pour le résultat futur de nos travaux.

Les déclarations faites à cette tribune, depuis le commencement du débat, par les ministres, les hommes d'Etat et les économistes distingués qui représentent les diverses nations participantes, ont confirmé l'intérêt unanimement suscité par notre but commun. Il y a eu des différences dans la façon d'envisager les problèmes qui se posent à nous, mais personne ne s'est écarté de l'objectif commun qui nous a tous réunis à Genève.

Les représentants de tous ces pays nous ont assurés de l'appui entier de leurs gouvernements, désireux de permettre à la Conférence d'atteindre avec succès les buts qui lui sont assignés. Ils ont présenté des suggestions constructives à cette fin,

on peut donc compter que cette réunion historique consacrée à la coopération internationale, ne s'engagera pas dans les voies suivies, dans le passé, par d'autres conférences, dont le début fut marqué de pieux espoirs mais dont la fin n'a pas apporté de résultats tangibles. Les grandes difficultés que nous aurons à surmonter sont suffisamment connues et nous ne devons pas pécher par excès de confiance et d'optimisme quant aux résultats ultimes de nos travaux; néanmoins, nous savons pouvoir compter avec certitude sur la coopération et la bonne volonté de tous, et même sur la volonté de consentir quelques sacrifices, afin que la plus grande conférence de tous les temps sur le commerce et le développement n'aboutisse pas à un échec.

De l'avis de la délégation philippine, l'esprit de compréhension mutuelle est une condition essentielle du succès de la Conférence; aussi faisons-nous appel aux délégués pour qu'ils préservent cette unité de but et maintiennent cette coopération mutuelle. Le souci du bien-être des deux tiers défavorisés de la population mondiale et la cause de la paix universelle doivent à coup sûr l'emporter sur les considérations d'avantages égoïstes et sur l'intolérance de la part tant des pays évolués que des pays en voie de développement.

Nous sommes d'avis qu'il ne s'agit pas ici d'une conférence de « confrontation » entre les pays évolués et les pays en voie de développement. Nous ne sommes pas ici pour faire simplement entendre les griefs d'un groupe de pays à l'encontre d'un autre. Le but pour lequel nous sommes réunis ici est trop important pour qu'il soit permis de faire preuve de mesquinerie ou d'esprit de récrimination; nous sommes au contraire assemblés ici pour procéder à un échange de vues franc et complet, afin de nous entendre sur les mesures concrètes qui pourraient être adoptées en vue de favoriser, par la coopération internationale, le développement des pays insuffisamment évolués.

Ce n'est pas parce qu'un groupe de pays peut donner et qu'un autre groupe de pays désire recevoir que nous nous trouvons ici. C'est parce que nous comprenons tous que l'avenir des pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine est d'importance vitale, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les nations industrialisées avancées.

Les dimensions du monde ont été en fait réduites au point que tous les peuples se trouvent désormais en voisinage étroit. La technique moderne a triomphé de l'espace et du temps; c'est ainsi que, plus que jamais aujourd'hui, les peuples dits retardataires, qui pendant longtemps ont vécu dans l'isolement et dans la misère, se rendent compte qu'une vie meilleure existe au-delà de leurs frontières et aspirent à la connaître également. Ainsi que l'a observé l'un des dirigeants des pays d'Asie « Pourquoi le destin a-t-il rendu la vie si dure pour certains peuples

tandis qu'ailleurs, elle est si différente, si pleine d'agréments et si riche de joies ? »

Parmi les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique, il en est beaucoup qui ont été les colonies des nations développées ou qui se sont trouvés dans une situation équivalant à celle d'une colonie; en tant que tels, ils ont été maintenus à l'état de marchés primaires. Cette situation a été rendue possible parce qu'on a limité leur production à un petit nombre de matières premières et découragé chez eux le développement de l'industrie manufacturière même pour les besoins de leur consommation intérieure. C'est de ce rôle de coupeurs de bois et de tireurs d'eau auquel ils avaient été réduits par les vicissitudes de l'histoire qu'ils s'efforcent de se dégager aujourd'hui. A qui incomberait-il donc davantage de leur tendre une main secourable, sinon précisément aux puissances qui portent en premier lieu la responsabilité de leur situation pénible ?

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'une des raisons qui ont le plus puissamment contribué à la liquidation du colonialisme a été la reconnaissance du fait avéré qu'une paix durable ne saurait être assurée tant que des peuples demeureront dans un état de servitude économique. Simultanément, un autre facteur, la forte influence exercée par la renaissance du nationalisme dans les pays coloniaux, a lui aussi incité les puissances coloniales à consentir à la dislocation de leurs anciens empires.

Nous estimons toutefois que la libération des colonies ne constitue que l'acte initial du drame moderne de la rédemption humaine. Cette libération marque uniquement le début d'un effort éclairé qui, sous la direction efficace des Nations Unies, s'inspire d'une vue large de l'avenir et tend à établir une paix mondiale durable. Pour achever l'œuvre de rédemption, il faut que le second acte ne tarde pas, et il consistera logiquement à assurer aux nations ayant accédé récemment à l'indépendance un degré raisonnable de stabilité et de prospérité économiques.

Le dénouement de ce grand drame ne donnera pas seulement satisfaction aux aspirations altruistes et idéalistes; il aura aussi une portée et une utilité éminemment pratiques. Il sera largement rémunérateur pour les pays évolués en leur ouvrant des débouchés plus vastes à leurs produits manufacturés en leur offrant des possibilités plus profitables d'investissement et — ce qui est tout aussi important — il leur gagnera la bonne volonté des deux tiers de l'humanité; car l'impatience actuellement éprouvée par les pays en voie de développement, qui aspirent à des progrès plus rapides, ne tolère aucun retard, comme l'a observé le Secrétaire général de la Conférence.

C'est une vérité fondamentale et incontestée que la création d'une vie meilleure dans les pays en voie de développement dépend essentiellement des efforts propres de ces derniers. Pour faire aboutir nos aspirations économiques et pour être dignes d'une

assistance extérieure, nous devons, pour commencer, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous aider nous-mêmes; il ne s'agit pas uniquement en effet d'une question de capitaux, de connaissances techniques et de ressources naturelles, car le développement économique appelle aussi une attitude appropriée ainsi qu'une discipline politique de la part des peuples intéressés.

On observe aujourd'hui dans tous les pays en voie de développement un phénomène général: nous déployons des efforts frénétiques en vue d'améliorer les conditions économiques de nos pays; des plans économiques ont été adoptés, des notions anciennes sont révisées, les méthodes de production modernisées et rendues plus efficaces; et des idées nouvelles sont introduites.

Dans mon propre pays par exemple, nous venons de terminer la deuxième année d'un programme quinquennal de développement économique et social sur la base d'un système de libre entreprise. La réalisation intégrale des objectifs de ce programme se heurte chez nous à certaines difficultés; celles-ci n'ont pu que nous faire mieux comprendre encore que le développement économique constitue en réalité un processus lent et difficile qui appelle des efforts inlassables et qui doit être constamment modifié et révisé à la lumière des conditions changeantes.

La tâche principale de la Conférence est d'examiner l'état actuel des relations économiques des pays en voie de développement avec les pays industriellement évolués, afin d'élaborer une nouvelle politique commerciale internationale, destinée à accélérer la croissance économique. Avec une telle assistance, les économies en voie de développement pourront assurer de plus grands bénéfices aux pays industrialisés, du fait d'une demande accrue de biens d'équipement et d'autres articles manufacturés, sans parler d'autres avantages réciproques.

Pour que les obstacles au développement dont l'existence a été reconnue au cours de la Conférence puissent être écartés, il est indispensable que nous étudions de façon aussi approfondie que possible l'ensemble des problèmes qui se posent à nous. L'aggravation persistante des termes de l'échange des pays en voie de développement, les fluctuations cycliques excessives des prix des produits de base dont ils dépendent, l'écart toujours plus béant entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres, tout cela prouve à l'évidence que le système actuel du commerce international est fort défectueux, et qu'il importe d'y remédier au cours de la Conférence.

Le rapport complet et détaillé présenté par le Secrétaire général de la Conférence a grandement facilité la discussion lucide des questions soumises à cette assemblée. Les propositions concrètes abondent, de même que les indications d'ordre général sur la façon dont il convient de les mettre en pratique; il serait superflu de se borner à répéter

ces nombreuses suggestions si stimulantes; nous tenons cependant à dire d'une façon générale que nous appuyons les principes énoncés dans la Déclaration commune adoptée dans la résolution 1897 (XVIII) de l'Assemblée générale, ainsi que dans la résolution de Téhéran de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) du mois de mars dernier.

En ce qui concerne les possibilités d'action concrète, ma délégation désire souligner le vif intérêt qu'elle porte à la stabilisation des prix des produits de base à des niveaux équitables et rémunérateurs. Nous avons constaté avec inquiétude les effets néfastes que les diverses barrières commerciales élevées par les pays avancés ont exercés sur les exportations des produits primaires des pays en voie de développement; nous pensons que la conclusion d'accords internationaux distincts pour les différents produits atténuerait dans une certaine mesure les inconvénients des fluctuations excessives des prix. A notre avis, cependant, cela n'est pas suffisant.

Comme l'a souligné le Secrétaire général de la Conférence, de tels accords tendraient forcément à obtenir, pour les produits de base, des prix plus élevés que ceux qui sont pratiqués en l'absence de tels accords. Bien que le niveau des prix puisse par suite se trouver à l'occasion trop élevé, ce qui pourrait entraîner des effets économiques défavorables à long terme, nous sommes entièrement partisans du principe de la conclusion d'accords susceptibles de garantir aux pays en voie de développement la stabilité de leurs exportations de produits primaires, grâce à diverses méthodes telles que les promesses d'achats, la suppression des droits d'entrée et autres barrières commerciales, et la franche acceptation de la nécessité de compenser l'aggravation des termes de l'échange lorsque celle-ci est valablement établie.

Ma délégation exprime le très ferme désir que les pays développés intéressés examinent sérieusement cette nouvelle façon d'envisager les accords sur les différents produits en fonction des avantages économiques qui en résultent et en tenant compte des aspirations des pays en voie de développement. Dans le même esprit, il conviendrait d'élaborer et de mettre énergiquement en pratique des mesures destinées à faciliter l'accès des produits primaires aux marchés des pays industrialisés; il serait nécessaire de mettre en œuvre en même temps des programmes détaillés de recherches sur la possibilité d'assurer aux produits primaires une utilisation plus ample et plus variée.

En ce qui concerne le commerce des produits manufacturés et semi-ouvrés, nous pensons que l'application à l'échelle mondiale, du principe de la non-discrimination à l'égard des produits primaires des pays en voie de développement pourrait parfaitement s'étendre également aux produits semi-finis. Pour ce qui est des marchandises se trouvant

à un stade plus avancé de production, nous espérons que des arrangements tarifaires ou non tarifaires permettront, par des moyens divers, de faire également bénéficier les pays en voie de développement du système des préférences pour les produits ouvrés.

Il ne sera pas déplacé de dire ici que ma délégation est fermement convaincue des avantages qu'offre une action internationale conjuguée en vue d'encourager les industries manufacturières des pays en voie de développement, sur des bases mutuellement avantageuses, par la création d'entreprises manufacturières et d'usines de traitement et de transformation utilisant les matières premières des pays en voie de développement. Complétée par des arrangements commerciaux régionaux et subrégionaux, une telle action pourrait parfaitement offrir le moyen d'utiliser efficacement et avantageusement les économies d'échelle et les capitaux étrangers.

Qu'il me soit permis d'appeler à ce propos l'attention sur les récents arrangements régionaux conclus en Asie sur l'initiative de la CEAEAO, qui visent à donner une nouvelle impulsion à la croissance économique. Les objectifs et les méthodes de ces arrangements régionaux ont été définis lors de la réunion spéciale à l'échelle ministérielle qui s'est tenue à Manille au mois de décembre dernier ; le programme de coopération économique en Asie prévoit une libéralisation intrarégionale des échanges, la création d'industries régionales ou subrégionales sur des bases communes, et la constitution d'une banque pour le développement de l'Asie.

C'est avec satisfaction que ma délégation a noté que, dans le rapport du Comité préparatoire, l'amélioration du commerce invisible des pays en voie de développement a été rangée au nombre des mesures prévues pour améliorer la balance des paiements de ces pays. Nous savons, par notre propre expérience, que les éléments invisibles du commerce peuvent drainer lourdement les réserves en devises étrangères ; dans le cas de notre pays ces éléments invisibles comptent pour approximativement un cinquième dans le total de nos dépenses en devises étrangères.

Sur ce point, comme sur les autres, nous nous bornerons à parler des mesures qui peuvent être appliquées sur le plan international, car il appartient aux pays intéressés d'examiner eux-mêmes ce qu'ils peuvent faire à l'échelon national.

Nous aimerions appeler tout d'abord l'attention sur une question dont dépend étroitement l'accroissement des exportations des produits des pays en voie de développement à savoir la question des crédits à l'exportation. Dans la documentation qui nous a été soumise, nous trouvons formulée l'idée que, de tous les moyens permettant de favoriser les exportations, l'octroi de crédits libéraux à l'exportation pourrait être le plus important. Toutefois il

est admis en même temps que le manque de ressources pourrait empêcher les pays en voie de développement d'entreprendre une action unilatérale dans ce sens. Il semble donc que le tocsin se fasse sentir d'un arrangement international ou régional, et de toute façon multilatéral, en vue d'assurer ou de compléter le financement des pays en voie de développement, tout particulièrement des exportations de biens durables pour lesquels le financement à terme s'impose le plus fortement. Ma délégation est d'avis qu'une place hautement prioritaire devrait être accordée au cours de la Conférence à l'élaboration de tels accords multilatéraux concernant l'octroi de crédits pour les exportations des pays en voie de développement.

J'en viens à la question des tarifs de transports maritimes. Nous estimons qu'ici également, un champ particulièrement favorable s'offre à une action internationale concertée. Pour un pays insulaire tel que le nôtre, cette question est d'importance vitale, car notre commerce extérieur dépend entièrement des transports maritimes. Nous ne devons évidemment pas méconnaître certaines des circonstances qui ont amené la création du système actuel des « conférences » qui est dû, en particulier, au besoin d'assurer des services réguliers de navigation et des tarifs maritimes stables ; toutefois, ces conditions ne devraient pas servir d'excuse pour perpétuer, sous leur forme actuelle, un système qui, depuis lors, a dégénéré en monopole ; actuellement les associations de compagnies privées vont en effet jusqu'à dicter aux pays en voie de développement des tarifs arbitraires pour les transports de marchandises, malgré les difficultés économiques qu'engendre une action unilatérale de ce genre.

Bien que la puissance de ce monopole se trouve parfois atténuée par les représentations des gouvernements des pays affectés, le moment est venu de conclure des arrangements internationaux permettant des consultations entre les conférences des compagnies de navigation et les pays en voie de développement. De l'avis de ma délégation, les gouvernements et les organisations de ces derniers pays doivent pouvoir faire entendre leur voix lorsqu'il s'agit de fixer les tarifs de transports ; on peut leur en donner la possibilité, soit en établissant une méthode appropriée de négociations avec les conférences des compagnies de navigation, soit en instituant carrément un contrôle international sur les tarifs imposés aux pays en voie de développement.

Pour ce qui est des paiements invisibles résultant des services d'assurances, il est déplorable de constater qu'aucune recherche satisfaisante n'a été entreprise en vue de nous fournir des données concrètes plus nombreuses à ce sujet ; nous espérons que la présente Conférence permettra de remédier à cet état de choses.

La délégation des Philippines approuve par ailleurs la suggestion du Secrétaire général de la Conférence concernant les mesures de financement compensatoire dont il conviendrait de faire bénéficier les pays en voie de développement qui ont eu à pâtir, ou qui souffrent actuellement d'une détérioration des termes de l'échange. Ce financement devrait toutefois consister en versements faits aux pays et non à des producteurs individuels ; en outre, ces mesures ne devraient pas retarder la redistribution des ressources sur la base des fluctuations des prix à long terme. Leur objectif essentiel doit être d'aider les pays en voie de développement à poursuivre l'exécution de leurs programmes de développement sans que leurs efforts se trouvent enrayés par l'influence défavorable d'une détérioration des recettes en devises due à des facteurs échappant à leur contrôle. Il conviendrait en effet de tenir compte, non seulement des modifications intervenant dans les termes de l'échange, mais aussi de l'état général de la balance des paiements des pays en cause.

Il est particulièrement intéressant de constater que les dépenses du tourisme international, qui s'élèvent à près de 8 milliards de dollars par an, représentent actuellement le poste le plus important du commerce mondial. En vue d'assurer un développement plus intensif et plus rapide du tourisme à l'échelle mondiale, nous préconisons de créer des institutions financières internationales chargées d'accorder, sous forme de prêts à long terme et à faible intérêt, une assistance aux pays désireux d'intensifier et de coordonner les activités touristiques.

La question des dispositions institutionnelles appropriées a donné lieu à des débats assez nourris lors de la phase initiale de la Conférence. De toute évidence les arrangements qui seront conclus par cette assemblée décisive de nations n'auront pas d'utilité, ni même de sens, s'ils n'obtiennent l'approbation à la fois des pays développés et des pays en voie de développement. Etant donné le nombre et l'ampleur des problèmes soumis à la Conférence, ainsi que les divergences d'opinions qui se sont fait jour sur certains d'entre eux, il pourrait être indiqué de faire porter de préférence les travaux sur les points qui bénéficient d'un accord général ainsi que sur des questions qui se prêtent à une action utile, plutôt que de nous engager et de nous perdre dans des discussions trop poussées sur les dispositions institutionnelles les meilleures.

Il est parfaitement clair également que, pour donner corps aux résultats de la Conférence, il est nécessaire de prévoir certains organismes internationaux, soit nouveaux, soit anciens, mais élargis

ou modifiés. Même à ce stade peut-être prématuré, ma délégation est d'avis que pour le moment il pourrait être utile de créer des comités permanents, chargés de poursuivre les objectifs de la Conférence et de convoquer périodiquement celle-ci.

D'autre part, ma délégation a pris note des arguments avancés en faveur d'une extension des procédures et des méthodes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans le cadre des Nations Unies, et c'est avec le plus vif intérêt que nous suivrons l'évolution du prochain *Kennedy Round* du GATT. Ce serait évidemment un gaspillage de ressources que de ne pas mettre à profit l'expérience accumulée par les organisations existantes ; d'un autre côté, on devrait avoir la preuve absolue que les organismes existants possèdent la souplesse et les compétences nécessaires pour assumer des tâches nouvelles et se conformer à des directives nouvelles.

On a dit de cette Conférence qu'elle est à la fois la plus grande, la plus vaste, et peut-être la plus décevante des assises commerciales de l'histoire ; qu'elle soit la plus grande et la plus vaste cela ne saurait être contesté, puisque les délégations de 112 pays se trouvent réunies ici ainsi que les observateurs de 10 autres pays. Si la bonne volonté est à la mesure des chiffres, le succès de la Conférence devrait être considéré comme assuré, ainsi que l'a dit le Président de la République des Philippines dans son message à cette assemblée.

Cependant, on a déjà dit de cette Conférence qu'elle est décevante ; elle le deviendrait en effet si les espérances des pays en voie de développement que l'on a si fortement encouragées et portées si haut devaient se trouver démenties.

Il est amer et tragique, de devoir, en fût-ce qu'envisager un échec ; un échec équivaldrait à un recul de l'horloge du progrès humain. Un échec diviserait le monde en deux camps déçus et ferait apparaître plus violemment encore la disparité entre pays développés et pays en voie de développement.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer dans notre tâche, qui est de résoudre l'un des problèmes les plus difficiles et les plus urgents qui se soient jamais posés à l'humanité. La République des Philippines se félicite d'avoir le privilège de prendre modestement part à cette grande entreprise internationale et elle tient à vous assurer, ainsi que tous les pays participants, de son appui total en vue du succès de nos efforts et de la réalisation du but qui nous est commun à tous : l'instauration, à notre époque, d'un ordre nouveau de coopération économique internationale.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. WITOLD TRAMPCZYNSKI,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE,
à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : anglais]

Je tiens tout d'abord à féliciter, au nom de la délégation polonaise, M. Kaissouni d'avoir été élu à l'unanimité Président de notre Conférence. Cette élection peut être considérée non seulement comme une reconnaissance de sa valeur personnelle mais également comme le témoignage du rôle croissant que joue son pays dans le domaine des relations internationales.

La Pologne salue l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'événement économique le plus marquant de ces dernières années, avec le sincère espoir qu'elle apportera une contribution notable au développement des échanges mondiaux. Nous estimons que cette Conférence, qui rassemble les représentants de plus de 120 pays, devrait jeter les bases d'une libre expansion des échanges afin d'aider à la solution des problèmes économiques urgents qui se posent aux pays en voie de développement, ainsi qu'au renforcement des relations pacifiques entre les nations.

Dans sa déclaration bien connue exposant les propositions polonaises sur le désarmement, M. Wladyslaw Gomulka mettait en relief les possibilités immenses qu'offre cette Conférence en vue d'une amélioration et d'un raffermissement des relations économiques internationales, de la cessation totale de la guerre froide dans le domaine des relations économiques et de l'accélération de la croissance économique de pays qui, après des années de colonisation, connaissent encore un retard dans leur développement économique. Non seulement un commerce qui s'exerce sans discrimination apporte aux parties en cause des avantages mutuels, mais il renforce également l'esprit de compréhension internationale et crée entre les nations des liens plus étroits. Il importe de ne pas laisser échapper cette occasion précieuse qu'offre la Conférence.

Lorsqu'à l'occasion de cette Conférence on parle de relations plus étroites et de renforcement de la paix, on ne peut s'empêcher de souligner l'importance capitale d'un désarmement général et complet pour créer un climat favorable au resserrement des liens entre les nations et au développement du commerce et du bien-être dans le monde.

Le rapprochement entre les nations qui pourrait résulter de l'expansion de leurs échanges et qui

figure au nombre des principes dont s'inspire la présente Conférence est toutefois un objectif irréalisable puisque certains pays intéressés au premier chef au commerce international n'y sont pas représentés. Il est regrettable que la République démocratique allemande, l'un des dix pays les plus industrialisés du monde et dont le chiffre du commerce extérieur par habitant est l'un des plus élevés, n'ait pas été admise à prendre part à cette Conférence. Nous ne voyons pas ici non plus les représentants de la République populaire de Chine, dont le siège est occupé par des hommes qui ne représentent personne. Il est également injustifiable que la République populaire démocratique de Corée et la République populaire du Viet-Nam n'aient pas été invitées à participer à la Conférence. Ces discriminations pratiquées, dès le début de la Conférence, à l'encontre de certains pays risquent d'avoir une influence considérable sur ses résultats.

La délégation polonaise prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, qui a, d'une manière approfondie et constructive, mis en lumière les défauts de structure qui caractérisent les relations économiques actuelles sur le plan international, et suggéré les moyens d'y remédier. Nous apprécions la valeur de ce rapport, sans toutefois partager tous les points de vue exprimés dans cet important document. Je tiens également à remercier le Secrétariat pour la série très complète de documents qu'il nous a soumis.

La Conférence a pour objectif essentiel de créer pour les relations économiques internationales un « ordre nouveau ». L'« ordre ancien », que la Conférence de La Havane avait tenté de restaurer, ne répond pas aux besoins de l'ère actuelle. Le groupement des pays socialistes est maintenant constitué, les nations en voie de développement accèdent à la communauté mondiale et la crise de la division internationale du travail est devenue très aiguë. Nous avons pour tâche de trouver de nouveaux moyens et de nouvelles solutions en vue d'une réforme sérieuse de cette division du travail qui devrait mener à l'essor économique du monde entier.

La Conférence a pour devoir urgent de résoudre les difficultés économiques des pays en voie de développement, difficultés qui ne peuvent être surmon-

tées par un recours aux moyens d'action traditionnels, ni réglées par des solutions partielles. Comme l'a souligné M. Prebisch dans son rapport : « Les échanges commerciaux dans le monde constituent un réseau profondément interdépendant et la présence d'obstacles dans un domaine d'échange se fait inmanquablement sentir dans tous les autres. »

Nous estimons également que la Conférence devrait examiner les problèmes des relations commerciales entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents. L'établissement de ces relations aiderait non seulement à accélérer la croissance économique des pays intéressés, mais contribuerait en même temps à l'expansion économique du monde entier.

Puisque les problèmes soumis à la Conférence ont trait, non seulement au commerce, mais également au développement, nous estimons qu'il est opportun de discuter ici des problèmes fondamentaux que soulève le processus de la croissance économique. Les pays socialistes disposent, dans ce domaine, d'une expérience considérable qui pourrait être utilisée avec profit.

La Pologne s'intéresse à cette Conférence à la fois en tant que membre actif de la communauté internationale et en raison des problèmes de commerce extérieur qu'elle a à résoudre. On sait que nous sommes depuis peu sur la voie d'une croissance économique accélérée, qui a donné lieu à une augmentation rapide de nos besoins d'importation et à certaines difficultés, normales dans ces conditions. En même temps, ayant atteint un niveau de développement économique relativement élevé, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de contribuer de façon positive à la solution des difficultés économiques de pays économiquement moins développés que la Pologne. Nous attachons par conséquent une grande importance à cet aspect particulier de la Conférence.

Je voudrais toutefois, à cette occasion, faire observer que le mécanisme de notre commerce extérieur diffère à de nombreux égards de celui des pays à économie de marché. Ce fait, dont l'importance n'est pas toujours pleinement reconnue, est une conséquence de la nationalisation des moyens de production dans notre pays et du système de planification économique. A cause de cela, les stimulants du marché qui influencent notre commerce extérieur ont des effets différents de ceux qui s'exercent dans un pays à économie de marché. Cela ne signifie toutefois pas, comme certains le pensent, que le volume et la structure de notre commerce extérieur peuvent être arbitrairement fixés. Ils sont, en fait, déterminés par les besoins de notre développement économique et par les conditions extérieures du processus de croissance tandis que, parallèlement, le niveau des importations dépend des possibilités d'exportation. Ainsi, le volume des importations peut toujours être

augmenté lorsque s'accroissent les possibilités d'exportations.

La Pologne tient à participer à la division internationale du travail et le développement de notre commerce extérieur témoigne de la part toujours croissante que nous prenons aux échanges mondiaux. Entre 1955 et 1960, l'élasticité de nos importations était de 1.2 tandis que pour les trois dernières années elle a atteint, d'après nos estimations, environ 1.8. L'élasticité des exportations a évolué de façon analogue. Notre économie étant orientée vers l'extérieur, nous tendons à l'utilisation la plus efficace possible des possibilités qu'offre la division internationale du travail et nous désirons intensifier nos échanges avec tous les pays du monde, quel que soit leur système économique et social. Toutefois, l'expansion de nos relations commerciales avec les pays industrialisés de l'Occident est entravée par le système de restrictions quantitatives et tarifaires qui mettent obstacle à nos importations, vers ces marchés, de produits industriels et de produits agricoles traditionnels. L'élimination de ces obstacles serait très bienvenue en tant que mesure en faveur d'une normalisation des relations économiques au profit de tous les pays.

En parlant d'une libre expansion des échanges internationaux, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'intégration économique. Nous ne considérons pas ce phénomène comme injustifié du point de vue des échanges. Nous nous déclarons notamment favorables aux groupements régionaux de pays en voie de développement. Toutefois, nous sommes opposés aux groupements orientés « vers l'intérieur » qui vont à l'encontre des intérêts de pays tiers, perturbent la structure traditionnelle du commerce et créent des obstacles aux fournisseurs traditionnels des pays membres de ces groupements. Comme l'a fait remarquer M. Prebisch dans son rapport, l'expansion des échanges au sein d'un groupement ne devrait pas se faire aux dépens de pays tiers et ces derniers devraient également avoir leur juste part dans les accroissements d'importation stimulés par la création d'un groupement économique. Signalons, en passant, que ces besoins d'importations sont couverts grâce au développement du commerce extérieur des pays qui font partie du Conseil d'aide économique mutuelle, leur commerce intrarégional étant aussi actif que leur commerce avec les autres régions.

Ainsi que je l'ai déjà déclaré, nous sommes prêts à contribuer à la solution des problèmes économiques des pays en voie de développement. Jusqu'à présent, nos échanges avec ces pays se sont accrus de façon satisfaisante. Entre 1950 et 1963, le commerce avec ces pays a progressé au taux moyen de 15,2 p. 100 par an, ce qui est supérieur au taux de croissance de notre commerce global. S'il est vrai que, pour des raisons historiques bien connues, la part des pays socialistes dans le commerce avec les pays en voie de développement est encore relativement faible, entre 1953 et 1960 (d'après les sta-

tistiques de l'Organisation des Nations Unies) la part des pays socialistes dans l'accroissement des exportations des pays en voie de développement (non compris le pétrole) s'élevait cependant à 36.4 p. 100. Cela signifie que plus du tiers de cet accroissement des exportations allait vers les marchés socialistes.

Pour les raisons que je viens d'exposer, il est difficile d'accepter les points de vue exprimés à cette tribune par un délégué quant à la prétendue différence entre l'effort des pays socialistes en faveur de l'expansion des relations commerciales avec les pays en voie de développement et celui des pays industrialisés de l'Occident.

Nous souscrivons à la thèse présentée dans le rapport Prebisch selon laquelle le principal problème, pour les pays en voie de développement, réside dans le déficit dû au fait que leurs importations progressent plus rapidement que leurs exportations. Pour assurer un accroissement de 5 p. 100 du revenu national des pays en voie de développement, il faudrait que leurs importations augmentent de 6 p. 100 par an, et leurs exportations selon un rythme encore plus important. Si tous les pays industrialisés augmentaient le volume de leurs importations en provenance des pays en voie de développement au taux de 6 à 7 p. 100 par an — et les importations de la Pologne se sont accrues de 15.1 p. 100 par an dans les treize dernières années — le problème du déficit serait résolu. Pour la Pologne, la mise en pratique du principe de « l'aide par le commerce » est le fondement même de ses relations économiques avec les pays en voie de développement. Tenant compte de la différence qui existe entre le mécanisme du commerce extérieur de la Pologne et celui des pays à économie de marché, nous estimons qu'un accroissement systématique de la part des pays en voie de développement dans l'accroissement annuel de nos importations globales constitue le privilège le plus concret et le plus précieux que nous puissions offrir à ces pays.

Nous pensons que les estimations de la Commission économique pour l'Europe relatives à l'accroissement futur des échanges entre les pays en voie de développement et les pays socialistes, citées dans le rapport de M. Prebisch, correspondent à la réalité en ce qui concerne la Pologne. L'expérience du passé, ainsi que le taux de notre croissance économique prévu pour l'avenir, permettent de penser que le taux d'accroissement du commerce de la Pologne avec les pays en voie de développement dépassera de façon certaine les 6 p. 100 mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. En outre, la part des pays en voie de développement dans notre commerce extérieur sera systématiquement accrue. Il importe de souligner que notre capacité de paiement ne sera pas le seul facteur susceptible de limiter la réalisation de ces objectifs. Elle sera elle-même subordonnée à l'expansion de nos exportations, aussi bien à destination des pays

en voie de développement que des pays industrialisés de l'Occident. C'est pourquoi l'accroissement de nos échanges avec les pays en voie de développement dépend de la mesure dans laquelle tous les pays industrialisés s'efforcent d'intensifier leurs relations commerciales avec nous.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'évolution de nos courants d'importation en provenance des pays en voie de développement.

Je mentionnerai tout d'abord les importations de matières premières. Etant donné l'accroissement rapide de la production industrielle prévue dans l'avenir et le haut degré d'élasticité des importations de ce groupe de produits, on peut escompter que le taux d'accroissement de ces importations se maintiendra à un niveau très élevé. Les importations en question portent surtout sur des produits tels que : minerais de fer et de manganèse, phosphates, coton, caoutchouc, huiles végétales et graines oléagineuses, tourteaux et farine de poisson.

Un autre problème qui se pose est celui des biens de consommation, surtout des produits agricoles. Dans la première phase de la croissance, les efforts devront porter essentiellement sur la création d'une infrastructure industrielle appropriée, capable d'assurer dans l'avenir une élévation constante du niveau de vie. C'est pourquoi, dans cette phase initiale, et compte tenu de la pénurie de devises, la priorité devra être accordée aux importations de machines et d'équipement ainsi qu'à celles de matières premières pour l'industrie. Toutefois, à mesure que se diversifiera la structure économique, des ressources plus importantes pourront être consacrées à l'accroissement des importations de biens de consommation, notamment des boissons, fruits et épices d'origine tropicale. La composition actuelle de nos importations révèle que ce processus est déjà amorcé et qu'ils se poursuivra activement à l'avenir.

Le troisième problème concerne les importations de produits manufacturés. A la lumière de notre propre expérience, nous pensons qu'en dernier ressort on devrait chercher la solution des difficultés commerciales des pays en voie de développement dans un remaniement de la division internationale du travail, de manière à assurer une modification de la composition par produit des exportations des pays en voie de développement. C'est pourquoi nous sommes prêts à augmenter nos importations de produits manufacturés et de produits semi-finis en provenance des pays en voie de développement, et nous souhaitons nous engager avec ces derniers dans une coopération dans le domaine industriel.

A ce sujet, nous présenterons à la deuxième commission de la Conférence quelques propositions concrètes concernant une modification planifiée et délibérée de la division du travail entre notre pays et les pays en voie de développement, modification fondée sur des accords à long terme relatifs à la coopération entre certaines branches industrielles déterminées qui stimuleraient les échanges de pro-

duits traditionnels comme de produits manufacturés.

Tout en considérant que la solution essentielle des difficultés des pays en voie de développement doit être trouvée dans une modification de la division internationale du travail, nous nous rendons néanmoins compte de l'importance que présentent pour eux leurs exportations de produits de base, et en particulier, le problème de la stabilisation des prix. En même temps, nous pensons que l'augmentation des importations de ces produits dans les pays socialistes constitue, en elle-même, notre contribution essentielle à la stabilisation du marché et des prix des produits de base.

Comme il ressort de l'un des documents de la Conférence, la valeur des exportations globales de produits agricoles en provenance des pays en voie de développement, pendant la période 1956-1961, est demeurée stable dans l'ensemble pour l'unique raison que les exportations à destination des pays socialistes ont augmenté, d'environ 507 millions de dollars, tandis que les importations des mêmes produits à destination des pays industrialisés de l'Ouest ont diminué, au cours de ces années, de quelque 550 millions. L'augmentation des exportations de matières premières, des pays en voie de développement, à l'exclusion des combustibles, augmentation supérieure à 330 millions de dollars, n'a été réalisée que grâce à l'accroissement des achats des pays socialistes. Ce sont les accords et les contrats à long terme qui, du fait même qu'ils assurent l'écoulement d'une partie de la production de produits primaires des pays en voie de développement, contribuent à maintenir la stabilité du marché. Nous sommes prêts à négocier, comme nous le faisons actuellement, des accords à long terme fixant des contingents d'importation et d'exportation pour plusieurs années, ainsi qu'à conclure des contrats à long terme pour des produits particuliers. Nous sommes également prêts à inclure dans ces contrats certaines stipulations concernant la stabilisation des prix. Tout en mettant en avant ces propositions qui devront se concrétiser par des accords bilatéraux, je voudrais souligner que la Pologne a également l'intention de poursuivre ses efforts pour accroître ses échanges sur le plan multilatéral.

Nous estimons que la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base est un instrument utile de stabilisation des marchés de ces produits et nous sommes prêts à participer à ces accords dans tous les cas où nous sommes effectivement, ou pourrions être, acheteurs ou vendeurs. Nous sommes cependant pleinement conscients du fait que les accords internationaux sur les produits de base ne peuvent corriger les défauts structurels des relations économiques internationales et, en particulier, ceux concernant la division internationale du travail et que, par conséquent, ils ne peuvent être considérés que comme des mesures subsidiaires.

En ce qui concerne le processus d'industrialisation des pays en voie de développement, nos livrai-

sons d'équipement et d'usines complètes à des conditions particulièrement avantageuses constituent un élément important d'assistance en vue de la différenciation de la structure économique de ces pays. L'avantage principal qui découle de ces livraisons à crédit pour les pays en voie de développement réside dans le fait que ces crédits sont remboursables en livraisons de marchandises par le pays débiteur, ce qui non seulement évite de faire peser une charge trop lourde sur la balance des paiements de ce dernier, mais crée une demande supplémentaire pour ses exportations, qui continue de se manifester au-delà de la période de remboursement du crédit. Nous sommes prêts à poursuivre cette politique dans l'avenir.

On ne peut séparer l'examen des problèmes de l'aide financière en faveur des pays en voie de développement de la question de l'amélioration de la situation de leur balance des transactions invisibles. Les deux problèmes essentiels qui se posent ici sont, d'une part, la charge que constitue le service de la dette étrangère et, d'autre part, la question du coût des transports maritimes. On peut rappeler, en passant, que ce problème a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence sur la proposition de notre pays. En ce qui concerne le problème des coûts de transport, nous estimons qu'il convient d'élargir l'aide accordée aux pays en voie de développement en vue de leur permettre de constituer leurs flottes nationale et régionale, de construire des ports et d'organiser leur industrie de pêche maritime, ce qui aurait pour effet de réduire le déficit de leur balance des transactions invisibles. Des efforts devraient être faits simultanément, pour assurer le contrôle international et la réglementation du niveau des taux de fret, mais les mesures prises dans ce domaine n'auront qu'un caractère subsidiaire. Il semblerait donc que l'allègement de la charge que constitue le service de la dette extérieure, indépendamment du problème même des conditions de crédit, dépend de la volonté des pays créditeurs d'accepter la pratique du remboursement des intérêts au moyen de livraisons de marchandises des pays débiteurs, attitude qui est largement adoptée par les pays socialistes.

Un point extrêmement important de l'ordre du jour de la Conférence concerne la création d'un cadre institutionnel approprié pour favoriser le développement du commerce mondial. La structure actuelle des organisations économiques internationales ne correspond pas à toutes les modifications du commerce international et de l'ensemble de l'économie mondiale qui se sont produites après la guerre. En fait, ce système a été créé pendant la dernière guerre et pendant les premières années d'après guerre, alors que la communauté des pays socialistes était encore en voie de formation et que la majorité des pays en voie de développement n'avait pas encore obtenu leur indépendance. En bref, nous pourrions dire que tout ce système tendait, comme l'a dit M. Prebisch, à restaurer

« l'ordre ancien » — alors que la situation présente exige la création d'un cadre institutionnel entièrement nouveau. Nous considérons que le but de cette Conférence devrait être de créer une organisation internationale pour le commerce et le développement qui assurerait :

a) Tout d'abord la possibilité pour tous les pays d'appartenir à l'organisation de tous les pays commerçants du monde et de participer à ses travaux ;

b) La prise en considération, sur une base d'égalité, des intérêts de tous les groupes de pays participants ;

c) La prise en considération de tous les problèmes du commerce et du développement internationaux dans leurs relations mutuelles ;

d) La prise en considération des différences entre les systèmes économiques et sociaux ainsi que des niveaux de développement de tous les groupes de pays participants ; dans cet ordre d'idées, l'organisation devrait viser à assurer l'égalité réelle, et non pas seulement théorique, de traitement pour les pays qui se trouvent à des niveaux différents de développement économique ; elle devrait également tenir compte de l'organisation différente du commerce extérieur dans les économies planifiées et dans les économies de marché.

Pour que soient réalisées les conditions permettant un libre développement du commerce international et une accélération de la croissance économique des pays en voie de développement, la Conférence, à notre avis, devrait adopter un ensemble de principes régissant les relations économiques internationales. La Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Union des républiques socialistes soviétiques ont présenté des propositions dans ce sens lors de la troisième réunion du Comité préparatoire. Nous pensons que nos propositions peuvent constituer la base sur laquelle pourrait être élaboré un tel ensemble de principes, mais nous sommes prêts à étudier toutes les propositions constructives visant à les améliorer.

Je voudrais pour terminer exprimer mon espoir sincère qu'une entreprise internationale aussi importante que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement répondra à l'attente des peuples du monde entier. Vous pouvez être certain, Monsieur le Président, que la Pologne accueillera avec satisfaction toutes les mesures qui pourront être prises ici en vue de favoriser le libre développement du commerce international et d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ARMANDO RAMOS DE PAULA COELHO, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE DU PORTUGAL,

à la vingt et unième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : français]

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de m'associer à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour féliciter M. Kaissouni de son élection à la présidence de cette Conférence. Sa compétence et l'autorité dont il a été investi nous donnent la garantie que nos travaux aboutiront à des résultats positifs.

Après les brillantes déclarations déjà faites devant cette assemblée, je ne m'étendrai pas sur des généralités concernant le commerce et le développement.

Je ne saurais cependant m'abstenir de me référer brièvement à certains aspects du développement économique le long de ces dernières années pour faciliter la compréhension des observations que je serai amené à faire sur le programme d'action que nous avons devant nous.

Le développement, en tant que grand problème mondial, n'est apparu qu'après la dernière guerre. Le groupe des pays moins favorisés du point de vue du progrès économique a pris alors conscience de son infériorité. Reconnaissant l'impératif d'un relèvement économique rapide, ces pays se sont interrogés sur les moyens d'y parvenir, en tenant compte de l'espoir des populations et du besoin de leur épargner de lourds sacrifices.

Il est aussi devenu clair pour ces mêmes pays que le développement ne saurait s'accomplir que dans le cadre d'une parfaite interdépendance. La possibilité d'un développement rapide dans l'isolement leur semble en effet une hypothèse hautement improbable, notamment si l'on désire y arriver avec des apports humains réduits. Voilà pourquoi les

pays en voie de développement ont reconnu la nécessité de promouvoir une action concertée dans l'établissement de leurs plans de croissance économique.

Pendant longtemps, la coopération internationale a reposé sur l'automatisme de la concurrence, d'accord avec les règles de l'économie libérale basées sur l'idée que le résultat économique idéal découlerait de la pratique du libre-échange lui-même. Après la seconde guerre mondiale, la coopération s'est maintenue essentiellement dans le cadre classique qui a encore présidé aux résolutions de la Conférence de La Havane, il y a seize ans.

Entre-temps, une nouvelle réalité bien différente s'est affirmée : l'existence de grandes disparités dans les niveaux de développement économique et dans les positions idéologiques des divers pays.

Cette réalité nous permet d'espérer qu'on arrivera dans cette Conférence à établir un nouveau cadre des relations économiques internationales.

La formation d'une nouvelle conscience internationale favorable à la compréhension des problèmes du développement des peuples moins favorisés doit certainement beaucoup à l'action du tiers monde se renforçant progressivement autour de la défense d'intérêts fondamentaux communs.

Il n'est, par ailleurs, pas moins vrai que la connaissance scientifique opérationnelle sur le développement économique, qui date de deux dizaines d'années à peine (les économistes généralement tournés vers les problèmes des pays évolués ne se sont aperçus que très récemment des particularités des économies à bas niveau de développement) contribuera à orienter l'institutionnalisation de ce cadre nouveau dans lequel devront se dérouler les relations économiques internationales en vue de la réalisation des deux grands objectifs actuels : croissance et stabilisation.

Le rapport de M. Prebisch, à qui nous rendons hommage pour le remarquable travail qu'il nous a présenté, établit les moyens d'obtenir la garantie du pouvoir d'achat de la valeur des exportations des produits primaires, c'est-à-dire les accords internationaux de produits et le financement compensatoire.

On va donc au-delà de ce qui, jusqu'à présent, a été traditionnel en matière de stabilisation des prix, car on cherche non seulement à éviter les inconvénients actuels et futurs de la détérioration des termes de l'échange, mais également à mettre sur pied une éventuelle garantie de stabilité des revenus par le mécanisme du financement compensatoire.

Dans le même rapport on propose un nouveau système favorable aux pays en voie de développement et on y suggère également que les pays développés établissent un plan indicatif dans lequel leurs importations de produits primaires et industriels provenant des pays en voie de développement soient l'objet d'un programme. Ce plan indicatif devra être établi de manière à obtenir que les importations

puissent devenir un facteur raisonnable d'impulsion du progrès économique des pays sous-développés.

Un tel plan rencontrera sans doute des difficultés, mais une telle constatation ne devrait aucunement empêcher cette Conférence d'inclure son élaboration parmi ses objectifs fondamentaux, et cela en vue d'assurer la coordination du développement économique mondial. Par ailleurs, les différents pays devraient essayer d'accorder leurs propres plans de développement interne avec le cadre établi dans le plan indicatif, où la priorité devrait être donnée aux problèmes du sous-développement, sans s'éloigner pour autant d'une vision réaliste de la situation mondiale actuelle.

On ne saurait évidemment espérer que la priorité accordée au sous-développement amène les pays développés à engager la totalité de leurs ressources disponibles dans la promotion de la croissance des pays moins favorisés. On doit cependant reconnaître qu'il serait possible d'esquisser un plan général dans lequel, en plus de l'inscription d'un taux de croissance assigné à la production mondiale, un facteur de correction des déséquilibres économiques régionaux serait également inscrit.

L'espace économique portugais comprend des zones occupant, en ce qui concerne leur niveau de développement, des positions différentes. Ainsi, tandis que certaines de ces zones sont essentiellement productrices de produits primaires, dans les autres, la production des produits manufacturés vient s'ajouter à celle des produits primaires.

La structure de la production interne de ces dernières zones — activités primaires (25 p. 100), secondaires (38 p. 100) et tertiaires (37 p. 100) — fait ressortir un apport des activités primaires encore très important. Il faut aussi souligner que 40 p. 100 de la population active y est affectée. Ces exportations restent géographiquement concentrées par rapport à leur destination (l'Europe) et peu diversifiées en ce qui concerne les marchandises. Un nombre réduit de produits très peu élastiques par rapport à la demande et au revenu (produits alimentaires, matières premières et produits manufacturés à faible degré de transformation) représentent la plus grosse partie des exportations.

Un déséquilibre commercial structurel découlant de cette situation, notre politique commerciale se trouve concentrée sur l'effort tendant à rendre les exportations portugaises moins vulnérables, en les diversifiant et en élargissant le cadre géographique de leurs débouchés. Cela nous amène à envisager sous l'angle de ces deux préoccupations nos problèmes du commerce extérieur.

Le simple accroissement des relations de commerce international a été présenté comme le moyen de rendre possible aux différents pays de profiter des avantages économiques de la division internationale du travail. Cette règle de politique économique, valable pour les économies ayant atteint un certain degré de développement, ne l'est plus, com-

me on l'a déjà reconnu, dans le cas des pays sous-développés qui se montrent incapables de retirer, des moyens de transport et du commerce modernes, les avantages que la théorie semblerait leur accorder. Le commerce extérieur s'est déroulé avec une nette inégalité dans la répartition des revenus entre les pays développés et les pays sous-développés, ceux-ci ne bénéficiant que d'une partie modeste de ces revenus. En même temps, un fort déséquilibre s'est manifesté entre leurs besoins d'importation et leurs possibilités d'exportation. La prise de conscience d'une telle situation a provoqué la présentation d'un ensemble de formules capables de modifier dans une certaine mesure ces défauts de structure qui ont limité jusqu'à présent le développement économique qu'on désire précisément promouvoir.

La délégation portugaise donnera son appui, d'une manière générale, à des mesures destinées à garantir le pouvoir d'achat des exportations de produits de base, sans exclure celles se rapportant au financement compensatoire.

Mais le développement ne saurait se réaliser exclusivement à travers la régularisation du marché international des produits primaires ; les pays engagés dans l'accomplissement de programmes d'industrialisation destinés à renforcer leur progrès ont besoin d'exporter aussi des produits manufacturés pour atteindre un accroissement rapide. Nous ne saurons donc pas nous opposer à des formules conduisant à la mise sur pied d'un nouveau système de préférences, dans un cadre de suppression des obstacles au commerce, où le principe de la réciprocité ferait place à la reconnaissance de la position d'inégalité du sous-développement devant le développement, dans la juste mesure de cette inégalité.

Il serait également souhaitable que des efforts nouveaux soient accomplis dans le chapitre de l'assistance technique, visant à assurer une action concertée entre la production et l'exportation et les besoins d'importation de biens d'équipement. Un schéma de crédits à l'exportation accordés par les pays économiquement plus évolués aux pays sous-développés devrait être également envisagé.

Vu l'importance des ressources financières dans la promotion du développement et en tenant compte de l'insuffisance des ressources financières internes, il semble hautement convenable que les pays plus évolués considèrent la possibilité d'accorder des prêts aux moins favorisés pour des montants et à des taux d'intérêts avantageux. L'idéal serait même

d'envisager l'hypothèse d'un réinvestissement dans les pays sous-développés d'une importante partie des profits y réalisés par les investissements des pays hautement industrialisés.

Ma délégation appuiera, en principe, les groupements régionaux, considérant les avantages économiques qui en découlent et qui nous permettent d'envisager ces groupements comme une possible voie menant au renforcement, dans des formules acceptables, de la coopération internationale.

Sur le plan institutionnel, il semble raisonnable d'accepter le GATT en y introduisant éventuellement quelques modifications et en développant ses contacts avec les organisations internationales du même genre, de façon à lui permettre de répondre aux besoins du nouvel ordre économique.

Nous pensons, en plus, que l'amélioration du commerce extérieur des pays en voie de développement dépend moins de la recherche de nouvelles techniques que d'une bonne volonté accrue dans l'utilisation de celles déjà existantes.

Cet effort d'amélioration de la coopération internationale est une condition nécessaire mais insuffisante du progrès des pays moins développés et il serait imprudent d'y voir une sorte de panacée universelle pour toutes les difficultés qui affligent le monde sous-développé.

On ne saurait oublier non plus que la partie plus importante de ces efforts incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes dans la lutte interne pour transformer des structures périmées dans des structures capables de leur assurer une croissance rapide.

Pour conclure, qu'il me soit permis de répéter ici les mots avec lesquels la délégation portugaise a clôturé son intervention dans le débat général sur le développement économique à la deuxième commission de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies : « La coopération n'est pas le fruit ni du hasard ni de l'idéalisme, mais le couronnement des efforts systématiques de la part d'hommes sages et lucides, car c'est à travers le temps et l'histoire que l'éducation rapproche l'Homme de la Raison. »

Que notre position soit donc réaliste devant l'amplitude de cette Conférence qui a déjà commencé à nous donner ses fruits — les études d'un si haut niveau technique sur les aspects les plus importants du sous-développement — études qui ne manqueront pas, j'en suis certain, d'éclairer les esprits et de les amener à un travail constructif.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. IL KWON CHUNG,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE,
à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : anglais]

Au nom de la délégation coréenne, je désire tout d'abord m'associer aux autres délégations pour féliciter M. Kaissouni de son élection aux hautes fonctions de la présidence de ce congrès économique de caractère mondial et historique. Ma délégation tient également à exprimer ses sincères félicitations aux vice-présidents, au rapporteur et aux présidents des principales commissions à l'occasion de leur élection respective.

Je voudrais donner un bref aperçu des tendances du commerce international. A cet égard, plusieurs caractéristiques semblent mériter d'être signalées.

En premier lieu, on constate que la division internationale horizontale du travail tend de plus en plus à s'accroître dans les pays industrialisés. En ce qui concerne l'offre, les techniques perfectionnées de la production en série dans les industries chimiques et dans les industries lourdes ont exercé des effets marqués dans divers domaines de l'activité industrielle, en particulier sur la formation accélérée de capitaux et sur la nécessité de conquérir de nouveaux marchés. En ce qui concerne la demande, l'amélioration de la consommation dans les pays industrialisés a favorisé cette division horizontale du travail. Contrastant avec l'instabilité des marchés des pays en voie de développement, la stabilité des marchés des pays industrialisés donne une impulsion croissante à leurs exportations.

En second lieu, une certaine stagnation apparaît dans les échanges entre les pays avancés et les pays en voie de développement, comme d'ailleurs entre les pays en voie de développement eux-mêmes. D'une part la division verticale du travail basée sur le principe de l'association d'avant guerre est en voie de disparition. En outre, on a constaté une tendance à la diminution de la demande des produits primaires en provenance des pays en voie de développement ainsi que des fluctuations de prix ; il faut en rechercher la cause dans un quadruple phénomène : la substitution de matières synthétiques aux matières premières, l'amélioration des techniques avec réduction corrélative des importations des matières premières nécessaires, la politique agricole protectionniste des pays industrialisés et l'adaptation de la consommation. D'autre part, en raison de la nécessité de faire face à la demande de leurs populations croissantes, les pays en voie de développement sont devenus moins aptes à exporter leurs produits vers les marchés internationaux. A mesure que ces pays mettent en œuvre leurs plans d'expansion économi-

que, la demande de produits indigènes ne cesse d'y augmenter. Afin de conserver des avoirs en devises, les pays en voie de développement ont été contraints d'imposer des restrictions à l'importation des produits primaires et se sont attachés principalement à importer des biens d'équipement pour mener à bonne fin leurs plans de développement économique.

Toutes ces raisons peuvent expliquer que les pays en voie de développement n'ont pas été en mesure d'augmenter le volume de leur commerce au même rythme que celui des pays avancés.

La délégation coréenne estime dès lors que pour surmonter les difficultés auxquelles se heurte présentement l'expansion du commerce entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, il sera nécessaire de procéder à une révision structurelle, de manière à réaliser la division horizontale du travail entre ces deux groupes de pays.

Pour permettre aux pays en voie de développement d'atteindre ce but, il sera essentiel de réaliser une coordination à l'échelon international et ils devront en particulier s'assurer la coopération des pays industrialisés.

C'est pourquoi ces pays évolués sont instamment priés de réduire ou de supprimer les divers obstacles au commerce, notamment les barrières douanières et les restrictions quantitatives aux exportations en provenance des pays en voie de développement, de manière à permettre à ceux-ci de s'assurer de plus vastes débouchés pour leurs exportations et de les mettre ainsi à même de développer leur commerce et de contribuer diligemment à l'expansion harmonieuse de l'économie mondiale.

Les échanges des pays en voie de développement, dont les exportations portent essentiellement sur les produits primaires, subissent certaines tendances telles que la stagnation de la demande mondiale des produits primaires, l'avilissement du prix de ces produits, l'élévation de barrières douanières par les pays industrialisés et l'augmentation dans ces derniers pays de la production des produits de base.

En raison de cette situation, les exportations des pays en voie de développement n'ont pas augmenté en proportion de celles des pays avancés. Dans la conjoncture présente, les perspectives d'accroissement des exportations des pays en voie de développement sont bien incertaines — notamment pour ceux qui exportent principalement des produits primaires.

Dans ces conditions, la délégation coréenne estime que pour contribuer à la solution de ces problèmes, les pays avancés devraient examiner favorablement la possibilité de réduire et même de supprimer les droits de douane et les autres entraves au commerce, notamment les restrictions quantitatives imposées aux produits primaires en provenance des pays en voie de développement et cela jusqu'à ce que ces pays soient en mesure d'équilibrer leur balance des paiements.

En outre, ma délégation est d'avis que les accords sur les produits de base devraient être étendus à une plus vaste gamme de produits, y compris certains minerais importants — par exemple les minerais de tungstène et autres — et les produits de la pêche afin de maintenir un niveau de prix rémunérateur et de fixer le volume des échanges.

Il est généralement reconnu que les perspectives des exportations représentant surtout des produits de base ne sont pas dans l'ensemble très encourageantes. Les pays en voie de développement devront dès lors, s'industrialiser tôt ou tard, et stimuler leurs exportations d'articles manufacturés. Toutefois, l'exportation de ces produits est notablement affectée par les restrictions quantitatives, et la politique tarifaire de certains pays industrialisés.

Il y aurait donc lieu de développer les exportations d'articles manufacturés en coordination avec les pays industrialisés. Entre-temps, il conviendrait de ne pas oublier qu'il suffirait d'un faible accroissement du pourcentage des exportations des pays en voie de développement pour que, vu le bas niveau de leurs revenus et de leurs échanges, il en résulte une forte augmentation proportionnelle de leurs recettes en devises.

En outre, il y a lieu de noter que l'expansion des débouchés des articles manufacturés et des articles semi-finis risque de se heurter à bien des obstacles : restrictions quantitatives, barrières douanières, accords préférentiels partiels, et à des taxes intérieures qui frappent les exportations traditionnelles importantes des pays en voie de développement, etc. A cet égard, ma délégation a la conviction que, pour surmonter ces obstacles, il conviendrait de prendre les mesures importantes suivantes :

Premièrement, supprimer le plus rapidement possible les restrictions aux importations qui entravent considérablement les exportations en provenance des pays en voie de développement ;

Deuxièmement, réduire d'urgence les droits de douane dont les pays industrialisés frappent les articles manufacturés et les articles semi-finis originaires des pays en voie de développement ;

Troisièmement, modifier le système partial de préférences qui n'avantage présentement que certains pays en voie de développement de manière à le fonder dans un système général de préférences en faveur de tous ces pays sans exception.

Enfin, parlant au nom des pays qui édifient leur industrie légère, la Corée désire vivement voir

assouplir les restrictions quantitatives, notamment en faveur des textiles de coton originaires des pays en voie de développement. Je tiens à insister particulièrement sur ce point.

Quant au financement de l'expansion du commerce international, il est réconfortant de noter que le Comité préparatoire à sa deuxième session a examiné la question en détail, et a ainsi établi des bases solides qui permettront d'en aborder utilement la discussion à notre Conférence.

La Corée manque de capitaux pour financer le programme de développement et sa balance commerciale est déficitaire. En vue de contribuer à l'expansion du commerce des pays en voie de développement, il serait particulièrement souhaitable que le financement international prenne plus d'ampleur.

Nous désirons que les pays avancés prêtent leur assistance et organisent sur le plan international des prêts commerciaux à long terme à des conditions favorables pour les pays en voie de développement.

En ce qui concerne les incidences des groupements économiques régionaux, le rapport sur la deuxième session du Comité préparatoire a indiqué que l'intégration économique régionale entre les pays industrialisés ne devrait pas être considérée comme indésirable en soi, mais qu'elle devrait être appréciée d'après ses effets sur le commerce et le développement des pays tiers, particulièrement des pays en voie de développement.

A cet égard, la délégation coréenne émet le vœu que les groupements régionaux qui existent actuellement n'établissent et ne mettent en œuvre leur politique commerciale qu'après mûre réflexion de manière à ne nuire ni au commerce ni à l'expansion d'aucun pays en voie de développement, que ce commerce porte sur des produits primaires, des articles manufacturés ou des articles semi-finis.

Permettez-moi, maintenant de présenter quelques remarques finales sur les dispositions institutionnelles, les méthodes et les mécanismes.

La délégation coréenne estime que jusqu'ici, le GATT a joué un rôle utile dans le domaine de la libéralisation des échanges. Toutefois, cette institution serait encore beaucoup plus utile non seulement aux pays avancés mais encore aux pays en voie de développement, si elle pouvait modifier d'une manière constructive ses fonctions et ses activités en faveur des pays en voie de développement de manière à lever toutes les hésitations que ceux-ci pourraient avoir à y adhérer.

En outre, la délégation coréenne croit fermement que des réunions périodiques mondiales sur le commerce et le développement, telles que celle à laquelle nous participons présentement joueraient sans conteste un rôle des plus utiles à l'avenir en contribuant à résoudre les divers problèmes que pose l'expansion du commerce mondial et le développement.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. LUIS AQUILES MEJIA,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX RELATIONS EXTÉRIEURES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE,

à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : espagnol]

La République Dominicaine vient à cette Conférence avec le ferme espoir qu'il s'en dégagera des solutions satisfaisantes et que l'on pourra remédier à la situation des échanges commerciaux dans le monde, lesquels tendent à accentuer de jour en jour les inégalités économiques entre les pays industrialisés et les pays qui sont en voie de développement.

Le pouvoir absolu de destruction dont dispose l'homme, dans un monde qui se débat entre la richesse croissante des uns et la pauvreté permanente des autres, est une source de danger pour la paix internationale.

La République Dominicaine tient à proclamer à nouveau, du haut de cette tribune mondiale, son adhésion aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte d'Alta Gracia ; elle exprime le vœu que cette assemblée parvienne à les traduire en réalités concrètes. Notre pays espère que l'adoption de ces principes comme règle de conduite produira cette réforme des structures du commerce mondial qui paraît indispensable pour accélérer de façon ordonnée le développement de nos pays.

Incontestablement, l'époque où chaque nation se préoccupait uniquement de sa propre économie est désormais révolue. Nous allons à l'universalisation de l'économie, et le principe qui doit guider cette évolution est que tous les peuples ont droit au bien-être économique.

Il faut que la richesse cesse de se concentrer aux mains d'un petit nombre de nations du monde.

Dans les pays en voie de développement, l'écart est énorme entre les aspirations et les réalités économiques ou sociales. Cet écart résulte en grande partie de multiples facteurs adverses, qui déterminent la structure actuelle du commerce international. Mais précisément le commerce international des peuples pauvres constitue l'arme la plus efficace pour combattre cet écart, de nos jours, et pour le réduire éventuellement.

Il est évident dès lors que c'est en fonction du commerce international que nous devons nécessairement situer, considérer et définir tout plan sérieux que nous pouvons établir en vue de résoudre les problèmes que pose notre développement économique et social.

La conséquence inéluctable de ces faits, c'est qu'il est nécessaire et urgent de réexaminer à fond

nos relations commerciales avec les pays hautement industrialisés, avant d'entreprendre l'action de promotion ordonnée qui doit assurer le développement économique continu et accéléré de nos peuples.

Au moment d'énoncer les principes qui régiront notre dialogue avec les autres pays du monde, nous ne pouvons nous empêcher de considérer avec inquiétude la part que les pays en voie de développement ont prise dans l'ensemble du commerce mondial pendant la période 1960-1962. Cette part a accusé une baisse relative de près de 25 p. 100. Pendant la même période, la part des centres industriels dans le commerce mondial a dépassé 70 p. 100.

En 1962, les exportations des pays sous-développés vers les centres industriels représentaient 71.4 p. 100. Pour la République Dominicaine, cependant, cette proportion était beaucoup plus élevée, puisqu'elle atteignit 92 p. 100. Il en est ainsi parce que les exportations dominicaines sont constituées, dans leur immense majorité, par des matières premières agricoles, le sucre de canne représentant à lui seul plus de 50 p. 100 du total.

Ces données simples font comprendre d'emblée la structure du commerce extérieur de la République Dominicaine et l'importance de ce commerce dans la dynamique de l'économie interne de notre pays. Si nous ajoutons que pendant la période 1953-1962, par exemple, l'indice des prix unitaires de nos exportations a baissé d'environ 41 p. 100, on comprendra combien nous tenons à trouver, dans cette Conférence qui vient de s'ouvrir, des formules qui permettent de garantir au commerce international de nos peuples un minimum de stabilité.

Dans cet ordre d'idées, il ne faut d'ailleurs pas seulement des garanties et des conceptions nouvelles en ce qui concerne le commerce des matières premières ; il faut aussi, précisons-le, que l'examen de ce problème comprenne une évaluation des possibilités de transformation industrielle et de commercialisation de ces produits.

Nous sommes en effet conduits à un processus d'industrialisation par les nécessités de notre propre évolution historique. L'industrialisation est une étape nécessaire sur la route du développement économique. Nous ne pouvons ni ne voulons renoncer aux profits et aux valeurs que ce processus per-

met d'accumuler, ni à son effet multiplicateur dans l'ordre social et dans l'ordre politique.

Pour nous en tenir au présent, nous dirons que la République Dominicaine n'exporte aujourd'hui qu'un seul produit industriel fini, le ciment, ainsi qu'une certaine quantité de cacao demi-traité ; ces deux produits ne représentent que 2.6 p. 100 de la valeur totale de nos exportations. Cependant, et c'est un autre aspect de notre situation actuelle, nous nous sommes engagés, malgré nos limitations nationales, dans un plan d'action qui tend à installer des centres industriels capables, non seulement de produire des articles manufacturés que nous devons importer aujourd'hui, mais aussi de transformer nos matières premières, fournies principalement par l'agriculture et l'élevage en vue de les exporter.

D'autre part, il est certain que, pour nous permettre d'atteindre nos objectifs d'industrialisation, il faut que les pays industrialisés prennent de nouvelles mesures pour faciliter l'accès de nos produits à leurs marchés.

Pour remédier à cette situation, notre pays ne voit qu'une solution : l'action destinée à attaquer le problème sur ses deux fronts. D'une part, en effet, il faut mettre en vigueur des dispositions propres à éliminer les obstacles qui restreignent la demande de nos articles manufacturés dans les grands centres de consommation. Ces obstacles sont, traditionnellement, les tarifs protectionnistes, les restrictions quantitatives, les droits fiscaux élevés, les subventions et les autres pratiques qu'emploient les pays industriels pour protéger leurs producteurs nationaux.

L'autre côté du problème, celui de l'offre, implique des actions que nous devons entreprendre nous-mêmes, de notre propre initiative, telles que l'étude des marchés extérieurs et le perfectionnement de nos techniques de production. En ce sens, il ne fait pas de doute que la plus importante de ces actions a trait à l'établissement de marchés communs régionaux. Nous croyons sincèrement que tout ce qui vient d'être exposé peut entrer dans le domaine des réalisations effectives si, comme l'a dit le représentant de la Bolivie, « la volonté politique de le faire existe ».

Dans ces circonstances, il est évident que les accords auxquels aboutira, nous l'espérons, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devront logiquement prévoir des organes qui puissent les appliquer effectivement, si l'on veut vraiment qu'ils ne se perdent pas, comme tant d'autres, dans la masse des déclarations restées sans suite.

En ce qui concerne le fond de la question, il semble que l'unanimité se soit faite entre toutes les délégations présentes à cette réunion de Genève. Des doutes surgissent, toutefois, lorsque nous en venons aux procédures que nous devons suivre pour donner une expression vivante et efficace aux accords éventuels de Genève.

D'une part, certains courants d'opinion militent pour la création, à cette fin, de mécanismes totalement nouveaux, de mécanismes exempts des défauts qui ont causé jusqu'ici la plupart des distorsions dont souffre le commerce des pays en voie de développement.

D'autre part, il y a des courants d'opinion qui préconisent le recours aux organismes internationaux existants, tels que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), tout en admettant la possibilité d'y apporter des modifications afin qu'ils puissent tenir compte des aspirations que les petits pays désirent voir convertir en règles efficaces.

C'est cette deuxième thèse que la République Dominicaine appuie en principe. Elle le fait pour beaucoup de raisons. Je n'en citerai qu'une : au moment d'appliquer ces nouveaux principes pour trancher le nœud gordien international qui empêche actuellement la croissance économique de nos peuples, nous garderions ainsi un mécanisme qui a fait ses preuves, sans avoir à annuler des instruments juridiques que la République Dominicaine juge hautement utiles à sa défense, devant les dangers actuels ou virtuels qu'elle court du fait de la formation de blocs économiques par les pays avancés.

Bien entendu, il faudra remodeler profondément le GATT pour qu'il puisse se transformer en un organe efficace d'expansion du commerce mondial, sous la forme et dans les proportions que souhaitent les pays en voie de développement.

Il conviendrait, par exemple, de mettre à l'épreuve l'aptitude du GATT à admettre le nouveau concept de réciprocité, au sens où l'entendent les pays en voie de développement, et non au sens traditionnel, consacré par cet accord et fondé sur l'égalité juridique des États, laquelle est inopérante précisément à cause des inégalités économiques qui existent entre les États.

Nous souhaitons sincèrement que les organisations existantes, y compris le GATT, soient réellement capables de donner corps à nos objectifs, et c'est dans cet esprit que la République Dominicaine se propose de faire cette épreuve.

Je dois avertir cependant que, s'il s'avère que l'on n'a pas sincèrement l'intention de remodeler ces organismes pour les rendre réellement efficaces, nous n'aurions pas d'autre issue que de nous rallier à la thèse de ceux qui proposent de supprimer ces organismes et de les remplacer par de nouveaux organes institutionnels.

Nous estimons, d'autre part, que les problèmes que pose le développement économique de nos peuples exigent non seulement l'établissement d'une saine réglementation du commerce mais aussi, étant donné les besoins urgents de nos pays, l'adoption de mesures efficaces pour le financement international tant du développement que des solutions destinées à régler les difficultés actuelles du commerce.

A cet égard, nous applaudissons aux efforts

qu'entreprennent plusieurs institutions internationales, encore qu'ils nous paraissent bien faibles devant l'immensité des problèmes qu'il s'agit de résoudre.

Je voudrais cependant appeler l'attention des délégations sur ce qui est le fond même du problème. Le financement international est nécessaire, tout simplement parce que nos épargnes nationales sont insuffisantes. De cette prémisse découle notre responsabilité, individuelle et collective : il nous faut éviter, par tous les moyens dont nous disposons, la décapitalisation de nos économies.

Cette décapitalisation n'est pas due seulement à ce que l'on appelle « la fuite des capitaux ». Elle se produit aussi — et dans certains cas avec des conséquences très graves — lorsque des gouvernements corrompus et sans scrupules, que nos peuples

doivent parfois supporter pour leur malheur, volent impunément nos richesses et les transfèrent définitivement à l'étranger.

La République Dominicaine a vécu une telle épreuve et, nous le disons à regret, nous avons été impuissants à récupérer les capitaux considérables ainsi dérobés au peuple dominicain, précisément parce que les pratiques internationales suivies à cet égard favorisent ces crimes de lèse-patrie. Nous espérons que la Conférence prendra des mesures propres à corriger cette situation.

La République Dominicaine fait des vœux pour le bon succès de la Conférence et souhaite qu'elle aboutisse à des formules qui permettent à nos peuples d'accéder à la justice économique et sociale, sous un régime qui garantisse l'exercice des droits de l'homme.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. KURT SCHMUCKER,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
à la huitième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : anglais]

C'est pour moi un grand honneur que d'être appelé, en tant que ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne, à exposer à cette assemblée les vues de mon gouvernement sur les importantes questions qui doivent être examinées à la présente Conférence. Il est indéniable que tous les pays représentés ici considèrent cette réunion comme ayant une importance exceptionnelle pour l'avenir de l'économie mondiale. C'est la première fois que plus de 100 pays aux réalisations sociales et économiques les plus diverses sont disposés à essayer, grâce à la coopération internationale et sur une base d'égalité, de résoudre les problèmes brûlants qui se posent aux nations en voie de développement. Pour mon gouvernement, cela est vraiment de bon augure.

Nous vivons à une époque de progrès technique et scientifique rapide. Les délégués des pays industrialisés réunis ici ont conscience des problèmes que ce progrès pose dans leurs propres pays. Toutefois, bien plus importantes encore sont les préoccupations économiques et les tensions sociales des nations nouvelles. L'histoire de ces dernières années nous a appris que les solutions ne se trouvent pas dans l'isolement : les pays se sont rapprochés.

L'évolution actuelle exige une remise en ordre

générale. Il ne s'agit pas seulement des aspects techniques et économiques; ce qu'il faut, c'est que tous les pays de bonne volonté s'unissent et que toutes les nations développées soient disposées à aider les pays en voie de développement à édifier leur économie.

Le commerce et le développement seront au centre des discussions qui doivent se tenir dans les semaines à venir. Nous sommes tous conscients de l'importance que présente pour la coexistence pacifique de tous les peuples une expansion du commerce entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Nous connaissons aussi les difficultés que soulève l'édification de l'économie des pays neufs. Nous ne devons donc pas nous dissimuler que les problèmes que nous sommes venus examiner ici devront retenir notre attention longtemps après la fin de la présente Conférence.

J'ai été impressionné par le volume de la documentation que le Secrétariat des Nations Unies a réunie, au prix d'un grand travail, sous la direction de M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence. J'apprécie à sa valeur le travail qui a été accompli et je rends hommage tout particulièrement — ce faisant j'exprime, j'en suis sûr, la pensée de tous — à la circonspection et au soin qui ont présidé

à l'établissement du rapport de base que M. Prebisch nous a soumis au début de la Conférence. Dans l'accomplissement de la tâche qui nous est assignée nous devons, à mon avis, nous inspirer des principes suivants :

1. Nous devons clairement reconnaître comme maxime de notre temps la nécessité d'une coopération internationale totale du groupe des pays industrialisés avec celui des pays en voie de développement, aussi bien que la coopération au sein de chacun de ces groupes. Il n'est pas de pays ni de groupe de pays qui soit capable de pourvoir seul aux besoins économiques de sa population. Nous devons en outre empêcher que les relations économiques entre les peuples se développent dans l'arbitraire ou au hasard. Mon gouvernement est convaincu qu'il faudra un effort de tous les pays participant à la présente Conférence pour aider à améliorer le bien-être général en utilisant les ressources économiques, techniques et scientifiques disponibles.

2. Cette coopération internationale impose aux pays industrialisés des responsabilités particulières. Ils doivent veiller à ce que leur économie se développe dans le calme et — dans la mesure du possible — à l'abri des rechutes, grâce à quoi ils pourront maintenir sur leurs grands marchés une demande assurée et croissante pour les produits des pays en voie de développement. Je voudrais cependant faire observer que cette responsabilité comporte une contrepartie, comme je vais essayer de l'expliquer immédiatement :

3. Les pays en voie de développement savent que toute aide extérieure ne saurait guère que donner l'impulsion nécessaire à leurs propres efforts. L'aide extérieure doit permettre à ces pays de s'aider eux-mêmes. Comme M. Prebisch l'a clairement indiqué, toute l'aide des pays développés restera insuffisante si elle n'est pas complétée par un effort des pays en voie de développement eux-mêmes. A notre avis, le développement économique des pays jeunes dépendra dans une large mesure de l'encouragement donné dans ces pays à la libre entreprise. Avec votre permission, je voudrais dire très franchement que cela implique la nécessité pour les pays en voie de développement d'assurer un climat favorable aux investissements. Il faudra aussi que les pays industrialisés, par des dégrèvements fiscaux et d'autres stimulants, encouragent leurs chefs d'entreprise à participer activement au développement des pays jeunes, en y investissant des capitaux et en mettant à leur disposition leurs connaissances techniques. Aux efforts entrepris par les pays en voie de développement devront s'ajouter un certain nombre de mesures prises par les pays développés pour élargir les échanges commerciaux et assurer une aide financière et technique aux pays sous-équipés.

4. Le mot d'ordre doit être : « le commerce et l'aide ». La République fédérale d'Allemagne n'a

cessé de poursuivre cet objectif. Au cours des années nous avons aboli, à quelques exceptions près, les barrières commerciales. Nous avons réduit nos droits de douane non seulement en ce qui concerne nos partenaires commerciaux du GATT, mais aussi à l'égard de tous les pays du monde avec lesquels nous sommes convenus d'appliquer le traitement de la nation la plus favorisée ou auxquels nous accordons ce traitement *de facto*. Ainsi, d'année en année, les importations allemandes se sont accrues parallèlement à la part de l'Allemagne dans les importations mondiales. Si en 1950 elles ne s'élevaient qu'à 2 milliards 750 millions de dollars, soit 4.6 p. 100 des importations mondiales, en 1963 elles ont atteint 13 milliards 100 millions de dollars, soit 9.4 p. 100 du total mondial. C'est ainsi que nous sommes devenus la deuxième nation commerçante du monde. Lorsque vous examinez ces données, vous ne devez pas oublier que la superficie de la République fédérale d'Allemagne n'est que d'environ 250 000 kilomètres carrés, avec une population de quelque 57 millions d'habitants.

Je n'ai pas l'intention de vous ennuyer avec des chiffres. Comme vous le savez, la République fédérale d'Allemagne assume depuis de nombreuses années un fardeau financier considérable et contribue au développement économique des pays neufs par son aide financière et son assistance technique. Le peuple allemand a appris dans le passé et continue d'apprendre ce que signifie la lutte pour l'indépendance nationale. Nous avons l'intention, par l'aide que nous apportons aux pays en voie de développement, de prouver que pour nous, Allemands, la souveraineté des peuples n'est pas une formule vide. Le fait que la République fédérale d'Allemagne achète à tous les pays du monde démontre que notre attitude est libérale et que nous sommes tournés vers le monde extérieur, et il en sera ainsi à l'avenir. Quels que soient les pays qui désireraient entretenir des relations commerciales avec la République fédérale d'Allemagne, nous sommes prêts à leur ouvrir nos marchés et à renforcer avec eux notre commerce et nos échanges.

Après ces observations fondamentales de caractère général, je voudrais parler d'un certain nombre de problèmes particulièrement importants :

1. A l'heure actuelle, les exportations de produits de base constituent la majeure partie des exportations des pays en voie de développement. Les recettes provenant de ces exportations jouent donc un rôle décisif dans le développement économique de ces pays. Pour organiser ce développement de façon durable, il faudrait pouvoir compter sur le maximum de stabilité et sur un accroissement des exportations. Il nous faudra donc examiner avec soin toutes les propositions qui seront soumises à la Conférence, pour déterminer si elles sont de nature à augmenter la stabilité des marchés internationaux des produits de base.

J'espère que vous conviendrez avec moi qu'il

est inutile de rechercher une panacée. Le Gouvernement allemand estime qu'il vaudrait mieux tenir compte des conditions particulières à chacun des marchés de produits de base. Le seul moyen de trouver des solutions économiquement rationnelles aux différents problèmes sera d'étudier chaque cas comme un cas d'espèce.

Même si nous réussissons dans cette tâche, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif suivant : mettre fin, à longue échéance, à la dépendance de certains pays à l'égard de la production d'un seul produit de base et diversifier la production dans la plupart des pays en voie de développement. C'est là une œuvre de longue haleine qui, dans bien des cas, dépassera les possibilités des pays intéressés. Comme les autres pays occidentaux industrialisés, la République fédérale a, en coordination avec les pays en voie de développement, consacré une part importante de son aide technique et financière à favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement. De cette façon, et grâce à une plus grande diversification de leurs exportations de produits de base, ces pays pourront se libérer plus facilement de leur dépendance à l'égard de l'exportation d'un seul ou de quelques-uns de ces produits.

2. Cela m'amène à une autre importante question dont la Conférence est saisie, à savoir l'accroissement des débouchés pour les articles manufacturés et semi-finis que fabriquent les pays en voie de développement. Je voudrais dire dès l'abord que la République fédérale d'Allemagne approuve entièrement l'idée qu'il faut assurer aux pays en voie de développement des débouchés appropriés à leurs produits manufacturés et semi-ouvrés. Il ne s'agit pas là d'une théorie, mais d'une politique économique qui est effectivement appliquée. Les pays en voie de développement savent que notre marché est ouvert à la majeure partie de leurs exportations de produits manufacturés et semi-finis. Cette possibilité, ils l'utilisent. Ces dernières années, la part des importations allemandes de produits manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement a considérablement augmenté. Alors que les exportations globales de produits manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement n'ont augmenté que de 4 p. 100 par an, si l'on prend la moyenne des années 1955 à 1961, ces pays ont pu, au cours de la même période, vendre annuellement 17 p. 100 de plus sur le marché allemand. Nous estimons que ce résultat appréciable est la conséquence de notre politique économique qui tend à accroître les échanges de marchandises dans l'intérêt des co-échangistes.

Nous ne nous écarterons pas de cette pratique. Il est vrai qu'en ce qui concerne les produits manufacturés et semi-finis, il y a un certain nombre de secteurs dans lesquels la compétition internationale se fait particulièrement sentir. C'est pourquoi il n'a pas été possible jusqu'à présent d'éliminer

complètement toutes les restrictions aux importations de certains produits. Cependant, le Gouvernement fédéral n'a pas dressé de barrières insurmontables aux importations de ces produits sensibles. Au contraire, il a pris dernièrement des mesures visant à faciliter le processus d'ajustement des secteurs industriels affectés.

Pour donner une impulsion supplémentaire aux exportations de produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement, il conviendra d'examiner la possibilité d'accorder des préférences dégressives allant au-delà de la réduction générale des droits de douane qui devrait résulter des négociations Kennedy. En tant que pays membre de la Communauté économique européenne, la République fédérale d'Allemagne approuve l'octroi de préférences aux échanges entre les pays en voie de développement et au commerce entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. Nous espérons que ces préférences, outre qu'elles réduiront les droits de douane, aideront les pays en voie de développement à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans la recherche de nouveaux débouchés. Cette Conférence devrait réussir à élaborer des principes permettant d'aboutir à une solution économiquement rationnelle de la question des préférences.

3. Permettez-moi également de dire quelques mots des futurs arrangements institutionnels. Sans vouloir anticiper sur la discussion de ce point de notre ordre du jour, j'estime qu'il serait approprié d'indiquer clairement dès l'abord que les organisations existantes méritent des félicitations pour ce qu'elles ont fait en vue de développer et de faciliter le commerce mondial en général. Elles devraient donc continuer à exercer leurs activités dans ce domaine. Le cas échéant, elles pourraient être aménagées afin de mieux prendre en considération les besoins particuliers des pays en voie de développement. J'ai noté avec une satisfaction particulière que les Parties contractantes au GATT, au cours de leur conférence qui vient de se terminer, ont examiné à fond la question de l'élargissement du cadre juridique et institutionnel en vue de promouvoir le commerce des pays en voie de développement. J'espère que notre Conférence stimulera, elle aussi, les activités du GATT. Nous devrions également veiller à ce qu'il y ait, dans le cadre des Nations Unies, une possibilité permanente de discuter à fond tous les problèmes commerciaux qui se posent aux pays en voie de développement. Ces discussions devraient permettre d'élaborer des principes destinés à orienter les activités des différentes organisations.

La Conférence est au début de ses travaux. Je suis persuadé qu'elle donnera un nouvel élan à la coopération internationale dans l'intérêt des pays en voie de développement. Abordons notre tâche avec la ferme détermination de ne pas décevoir les espoirs justifiés des populations du monde.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. A. S. CHAVROV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE,
à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964**

[Original : russe]

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie s'associe aux félicitations qui ont été exprimées du haut de cette tribune à l'occasion de l'élection à l'unanimité de M. Kaisonni au poste important de Président de la Conférence, de cette Conférence qui est appelée à trouver une solution équitable aux problèmes d'actualité qui se posent en matière de commerce international et de développement.

Je voudrais aussi mentionner avec satisfaction le vaste et utile travail de préparation de la Conférence qui a été effectué par le Secrétaire général, M. Prebisch, par le Secrétariat dont il est le chef, ainsi que par le Comité préparatoire de la Conférence.

L'actuelle Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est un événement particulièrement important. A notre époque, quand la consolidation de la paix dans le monde, la mise en œuvre du désarmement général et complet et l'accélération du progrès économique et social constituent des tâches d'importance majeure, un rôle considérablement accru revient à la coopération économique entre les Etats et, en premier lieu, au commerce international. Ainsi que l'a dit le chef du Gouvernement soviétique, M. N. S. Khrouchtchev, le commerce extérieur — voilà la base saine et solide sur laquelle peut se développer et se consolider avec succès la coexistence des Etats qui possèdent des régimes sociaux et économiques différents.

De l'avis de la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de nombreuses autres délégations, la Conférence a pour mission d'élaborer des mesures pratiques propres à créer des conditions plus favorables au développement du commerce mondial. Cela aiderait tous les pays à occuper la place qui leur revient dans la division internationale du travail et représenterait un complément utile aux efforts que les Etats en voie de développement déploient pour liquider les séquelles du colonialisme dans leur économie et dans leurs échanges commerciaux avec l'étranger.

La République socialiste soviétique de Biélorussie considère que pour pouvoir donner une large extension au commerce mondial, il est indispensable de supprimer toutes les barrières artificielles et de mettre résolument et définitivement fin à la discrimination.

Les conséquences fâcheuses de la discrimination et des restrictions dans le commerce international ont des répercussions dans de nombreux pays et, en premier lieu, dans les pays en voie de développement. Dans son intervention, le représentant de Cuba, M. le Ministre Guevara, a cité de nombreux exemples concrets de discrimination et de flagrante pression économique et il a indiqué les conséquences néfastes que ces actes des Etats impérialistes avaient pour de nombreux pays du monde. Dans cette même intervention, M. le Ministre Guevara a posé aux promoteurs de la politique de discrimination une série de questions auxquelles, à notre avis, la Conférence doit recevoir une réponse.

La normalisation du commerce international, et particulièrement du commerce entre l'Est et l'Ouest, ne manquera pas d'exercer une influence favorable sur le commerce extérieur des pays en voie de développement, au profit desquels elle créerait des conditions propices à l'accélération de leur développement économique et à la consolidation de leur position en tant qu'interlocuteurs à droits égaux en matière commerciale. Elle serait également avantageuse pour les pays occidentaux développés, du fait que l'accroissement des achats de marchandises d'origine occidentale pour les pays socialistes contribuerait à relever le niveau de l'emploi en Occident.

Pour créer des conditions favorables au développement du commerce international dans l'intérêt du monde entier, les efforts d'un seul pays ou d'un seul groupe de pays ne suffisent pas. Il faut que tous les Etats conjuguent leurs efforts à cette fin.

Le texte des « principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale » dont la Conférence a été saisie aux fins d'examen par les délégations de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie fournit une bonne base pour résoudre les problèmes qui sont mûrs pour une solution. Ce document, que la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie approuve et appuie sans réserves, reflète les modifications radicales survenues dans le monde dans le domaine des rapports commerciaux et économiques. Il est tout imprégné du souci de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement et prévoit en faveur de ceux-ci une série de privilèges et d'avantages d'ordre commercial.

La République socialiste soviétique de Biélorussie, par l'intermédiaire des organismes de commerce extérieur de l'Union, exporte des marchandises vers 63 pays du monde. Si, avant la révolution, la Biélorussie n'exportait sur les marchés étrangers que du bois brut et certaines matières premières agricoles, la liste des articles que nous exportons à présent comprend notamment des tracteurs, des camions lourds, des machines-outils pour le travail des métaux, des machines agricoles, des moteurs électriques et des transformateurs, des roulements à billes, des motocyclettes et des bicyclettes, des appareils radio-techniques et de mesure électriques, des médicaments et de nombreux autres articles.

Pendant la période 1960-1962, les exportations de matériel mécanique de la République socialiste soviétique de Biélorussie à destination des pays récemment libérés d'Afrique ont approximativement triplé.

D'autre part, la République socialiste soviétique de Biélorussie est un important consommateur de produits importés. Au cours des cinq dernières années, ses importations de matériel mécanique ont augmenté de 150 p. 100 et celles de denrées alimentaires, y compris les produits tropicaux, et d'articles de consommation de fabrication industrielle, de 90 p. 100.

Le rythme rapide du développement économique de la République au cours des prochaines années laisse prévoir un nouvel accroissement des exportations de marchandises et une consommation accrue de produits importés. Ces temps derniers, la République a pris des mesures pour permettre aux organismes économiques d'accroître les exportations de leurs produits et d'acquérir des quantités supplémentaires de produits importés.

C'est avec un sentiment de profonde compréhension que la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie a entendu formuler au cours des débats les aspirations des peuples des pays en voie de développement, qui souhaitent en finir aussi rapidement que possible avec un retard séculaire et créer et développer une économie nationale, afin de disposer d'une base solide pour consolider leur indépendance.

Dans notre Conférence, une place particulière revient aux questions qui ont trait aux moyens de favoriser le développement des Etats libérés, de créer des conditions propices à l'expansion de leur commerce, notamment en établissant un rapport équitable entre les prix des produits faisant l'objet des exportations et des importations de ces pays. En examinant ces problèmes, la Conférence ne doit pas se comporter comme le médecin qui entreprend un traitement sans avoir suffisamment précisé son diagnostic.

Notre délégation ne saurait partager l'opinion des représentants des pays occidentaux qui prédisent avec pessimisme aux Etats en voie de développement qu'ils auront à parcourir un chemin long et pénible

avant d'atteindre un niveau élevé de développement industriel. Apparemment, ils partent en l'espèce de l'idée que les monopoles étrangers continueront d'exploiter les ressources naturelles des Etats en voie de développement, qu'ils continueront de s'approprier les résultats du travail opiniâtre des peuples de ces pays et qu'ils continueront de s'enrichir grâce à un système d'échanges inégaux dans le cadre du commerce international.

Mais l'époque où les colonisateurs pouvaient agir comme bon leur semblait à l'égard des pays en voie de développement est révolue à jamais. A l'heure actuelle, la situation dans le monde est telle que les pays en voie de développement peuvent renforcer leurs positions internationales et lutter avec succès contre le colonialisme et ses séquelles.

On ne peut bâtir une économie autonome, durable, viable et diversifiée qu'en éliminant l'emprise des capitaux des monopoles étrangers et du régime d'exploitation qui en résulte, qu'en créant et en renforçant le secteur public, en procédant à des réformes agraires dans l'intérêt du paysannat et en prenant d'autres mesures de caractère progressif.

Au cours du débat général, plusieurs représentants de pays occidentaux se sont efforcés de convaincre les participants à la Conférence que tous les problèmes des pays en voie de développement pourraient être résolus sur la base de l'entreprise privée et en encourageant les investissements de capitaux étrangers. Notre délégation estime que de pareilles recommandations impliquent de périlleuses conséquences, car il ne faut pas oublier que c'est la domination des colonisateurs, qui soutenaient précisément ces mêmes thèses, qui est la cause principale de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent actuellement les pays en voie de développement. Et dans l'avenir, si l'on ne met pas un terme à l'emprise des monopoles étrangers, on ne saurait qu'aggraver la situation et conduire non pas à un renforcement de l'indépendance conquise par les pays en voie de développement mais à sa perte.

Les appels des représentants des pays occidentaux afin de faciliter la pénétration des capitaux privés dans les pays en voie de développement et d'instituer en leur faveur des garanties internationales contre les risques dits politiques recèlent de graves dangers.

De nombreux délégués ont fait remarquer que les capitaux étrangers privés ne sont pas investis dans les pays en voie de développement avec l'intention d'édifier l'économie nationale de ces pays. C'est ainsi, par exemple, que le ministre du commerce et de l'industrie de Ceylan nous a dit à très juste titre que « l'expérience de maints pays attardés a été décevante en ce qui concerne l'apport de capitaux privés, bien que ces capitaux aient continué à bénéficier d'un climat favorable. Le fait est que les capitaux privés vont là où ils peuvent obtenir des bénéfices élevés. »

L'histoire entière de l'activité du capital inter-

national privé prouve de façon convaincante que celui-ci non seulement ne se préoccupe pas de résoudre les problèmes de développement des jeunes Etats indépendants, mais qu'il est même incapable de le faire.

Nous croyons devoir souligner également à propos de ce problème qu'il est grand temps de mettre en pratique la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui prévoit la nécessité d'appliquer « des politiques visant à assurer aux pays en voie de développement une part équitable des recettes provenant de l'extraction et de la commercialisation de leurs ressources naturelles au moyen de capitaux étrangers ».

Nous estimons que la Conférence devrait examiner la question du retour aux Etats en voie de développement, par l'intermédiaire d'organisations internationales ou par d'autres moyens, des bénéfices provenant de capitaux étrangers investis et dépassant un maximum raisonnable à déterminer. Dans l'examen de cette question, il conviendrait, semble-t-il, de partir du principe que les bénéfices des capitaux étrangers investis dans les pays en voie de développement ne doivent pas être plus élevés que ceux des investissements effectués dans les pays avancés.

En ce qui concerne le rapport inéquitable entre les prix, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime devoir compléter ce qui a déjà été dit, en attirant l'attention sur une autre cause de cette situation anormale.

Il résulte des données de l'Annuaire des statistiques du commerce international pour l'année 1961 publié par l'Organisation des Nations Unies (*Yearbook of International Trade Statistics-1961*) que, de 1958 à 1961, c'est-à-dire pendant les années où s'est effondré le système colonial, les termes de l'échange se sont améliorés de 4 p. 100 pour les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale tandis qu'ils se sont détériorés de 7 p. 100 pour les pays d'Afrique, de 8 p. 100 pour les pays du Moyen-Orient et de 5 p. 100 pour les pays d'Amérique latine.

Ces faits prouvent que les monopoles capitalistes font obstacle à la consolidation de l'indépendance économique des pays en voie de développement et se servent de cartels internationaux et de groupements politico-commerciaux fermés pour imposer de bas prix aux marchandises des pays en voie de développement et des prix élevés pour la vente de leurs propres marchandises.

La conséquence en a été, comme l'a récemment fait observer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, qu'au cours des dix dernières années, la baisse des prix des matières premières, tout en apportant des avantages aux pays riches d'Occident, a non seulement réduit à néant la somme globale de l'aide de l'Occident, mais a provoqué en outre, dans de nombreux cas, une diminution du revenu national en valeur absolue.

Afin d'en finir avec une telle tendance, il faut

s'affranchir du lourd héritage du colonialisme qui permet aux monopoles occidentaux de contrôler 60 p. 100 des exportations des pays en voie de développement et mettre les richesses et les ressources naturelles de ces pays entièrement au service de leurs peuples, conformément aux principes énoncés dans les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

L'application des mesures en question devrait être complétée, comme l'ont déjà proposé les représentants de plusieurs pays, par l'élaboration et la conclusion d'accords internationaux sur des produits déterminés. Cela permettrait de stabiliser les prix à un niveau raisonnable. Les pays en voie de développement disposeraient du même coup d'une source sûre de recettes pour le financement des programmes de développement économique, ce qui répondrait bien mieux à leurs intérêts que la création d'un fonds de compensation qui a été proposée ici. Nous pensons qu'il faut résoudre le problème en supprimant les causes qui sont à l'origine des pertes subies par les pays en voie de développement, et non en compensant partiellement ces pertes.

Nous approuvons, bien entendu, le principe selon lequel ceux qui se sont enrichis par l'exploitation coloniale des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine doivent restituer les richesses mal acquises. Nul n'ignore en effet que pendant de longues années et par des moyens divers, les monopoles impérialistes ont drainé des dizaines de milliards de dollars par an hors des pays en voie de développement. Cependant, le représentant de l'Autriche, M. Kreisky, est venu nous dire que les puissances occidentales sacrifient, paraît-il, une partie de « leur gâteau national ». Il ne faut pourtant pas oublier que ce gâteau a été confectionné avec de la pâte coloniale.

Au cours des quarante et quelques dernières années, c'est-à-dire au cours de notre génération, la Biélorussie, grâce à la révolution socialiste, a passé avec succès de retard au progrès. Et elle l'a fait dans des conditions où, par suite des guerres qui lui furent imposées, le peuple biélorussien a dû reprendre à deux reprises son développement précisément à partir du niveau auquel se trouvent aujourd'hui de nombreux pays libérés.

Que messieurs les délégués veuillent bien réfléchir aux quelques chiffres que je vais citer. Pendant la seconde guerre mondiale, les hitlériens ont brûlé et réduit en ruine la totalité des 209 villes avec leurs industries, ainsi que 9.200 villages et hameaux, portant ainsi un coup très dur à l'agriculture du pays. Les pertes matérielles causées par les fascistes à l'économie nationale de la République se sont évaluées à 7.5 milliards de roubles. Mais la perte la plus cruelle pour nous consiste dans la mort de plus de 2 millions d'habitants, c'est-à-dire de plus d'un cinquième de la population

de la Biélorussie, qui ont été anéantis par les hitlériens.

C'est sur des monceaux de ruines et de cendres que le peuple biélorussien a commencé de reconstruire son économie et il est parvenu en peu de temps, non seulement à cicatriser les lourdes plaies de la guerre, mais aussi à assurer la croissance ultérieure rapide de l'économie nationale. Il y est parvenu grâce aux avantages du régime socialiste, grâce aux efforts héroïques des travailleurs de la République et à l'aide fraternelle de tous les peuples de l'Union soviétique.

Le résultat a été qu'en 1963, le volume total de la production industrielle de la République s'est établi à un niveau cinq, six fois plus élevé que celui de 1940, le niveau d'avant guerre, et 42 fois plus élevé que le niveau de 1913.

Au cours de la période allant de 1946 à 1963, le taux annuel moyen de l'accroissement de la production industrielle a été de 21 p. 100. Tout cela assure une élévation constante et rapide du niveau de vie de la population.

A l'heure actuelle, notre peuple exécute avec succès le grandiose programme du Vingt-deuxième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, qui vise à créer les bases matérielles et techniques de la société communiste.

Sincèrement désireux d'aider les pays en voie de développement dans leur lutte contre le retard économique, les Etats socialistes, dont la République socialiste soviétique de Biélorussie, leur accordent une aide et un appui sous des formes variées. Pour la construction des entreprises industrielles des pays en voie de développement dont a parlé le représentant de l'Union soviétique, on utilise du matériel mécanique produit dans notre République et on fait aussi appel aux services de spécialistes biélorussiens.

Des centaines de citoyens de pays en voie de développement ont acquis leur formation ou amélioré leurs qualités professionnelles grâce au concours de spécialistes biélorussiens. Notre République contribue sur ses ressources matérielles aux programmes d'assistance technique des Nations Unies et au Fonds spécial.

Au cours de cette année, deux cycles d'étude importants seront organisés à Minsk, la capitale de notre République, à l'intention de représentants de pays en voie de développement : un cycle d'étude interrégional des Nations Unies sur les aspects sociaux de l'industrialisation et le centre de perfectionnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la fabrication des produits laitiers fermentés.

La présente Conférence étudie un vaste ensemble

de problèmes complexes et très actuels, dont la solution intéresse tous les pays du monde. Aussi nous regrettons profondément que, par suite de l'attitude des pays occidentaux, on n'ait pas invité à la Conférence un certain nombre d'Etats qui participent activement aux rapports économiques internationaux et sont partisans d'une solution des problèmes du commerce international et du développement sur la base des principes de l'égalité et de la réciprocité des avantages.

Il est injuste que parmi les participants à la Conférence il n'y ait pas de représentants de la République démocratique allemande, Etat épris de paix, qui possède un potentiel économique élevé et joue un rôle important dans le commerce international. On n'a pas invité non plus de représentants de la République démocratique populaire de Corée, ni de la République démocratique du Viet-Nam. La place qui revient de droit à la République populaire de Chine est occupée par des partisans de Tchang Kaï-Chek, qui ne représentent personne. En revanche, participent à la Conférence, et la République sud-africaine et le Portugal qui, par leurs actes, se sont mis au ban de la communauté mondiale et méritent d'être exclus du nombre des participants de la présente Conférence, étant donné que la politique des Gouvernements de la République sud-africaine et du Portugal est incompatible avec les principes et les objectifs de la Conférence.

Les problèmes dont la présente Conférence est saisie exigent, tant en raison de leur nature que de leur ampleur, que les travaux ayant pour objet de les résoudre se poursuivent sur une base permanente et que des mesures nouvelles soient systématiquement élaborées dans l'intérêt du développement d'un libre commerce international, en l'absence de toute discrimination.

Des travaux de ce genre peuvent se poursuivre à condition de disposer d'un organe exécutif permanent, à savoir une organisation internationale du commerce. Cette organisation, comme il est prévu dans les propositions des délégations de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie, doit être ouverte à tous les pays intéressés du monde et elle doit être fondée sur des principes acceptables pour tous les Etats, quel que soit leur régime économique et social et leur stade de développement économique.

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie ne négligera aucun effort, pendant tout le cours des travaux de la Conférence, pour trouver, conjointement avec les autres participants, des solutions mutuellement acceptables pour tous les problèmes de caractère actuel qui se posent dans les domaines du commerce international, du développement économique et de la coopération.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. G. L. SAKHNOVSKY,
MINISTRE DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE,

à la vingt-deuxième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : russe]

Qu'il me soit permis de féliciter à mon tour, notre Président M. Kaissouni, au nom de la délégation de l'Ukraine, de son élection à ce poste éminent et de lui souhaiter bon succès dans l'exercice de ces hautes fonctions.

Cette Conférence réunit des délégations des pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine, des pays socialistes et des pays capitalistes. Ainsi, les trois groupes fondamentaux de pays du monde contemporain y sont représentés. Ce fait nous offre de grandes possibilités pour examiner avec fruit les problèmes complexes et importants dont la Conférence est saisie et pour élaborer des solutions mutuellement acceptables.

Toutefois, on ne peut manquer de constater avec regret certaines entorses faites à l'universalité de notre Conférence. Pour des raisons qui sont manifestement contraires aux principes de la coexistence pacifique et aux normes du droit international, on a privé de la possibilité de participer aux travaux de la Conférence des pays socialistes tels que la République démocratique allemande, la République populaire de Chine, la République populaire et démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam. Il est clair pour tout esprit non prévenu que cette situation ne peut avoir que des effets fâcheux sur les résultats de nos travaux.

L'un des problèmes principaux qui se posent à notre Conférence est celui d'affermir l'indépendance des pays en voie de développement et de les aider à rattraper leur retard économique.

La délégation de la R.S.S. d'Ukraine comprend très bien les problèmes et les aspirations des jeunes Etats souverains. Leurs peuples luttent aujourd'hui contre les difficultés que notre peuple a connues hier. Avant la révolution, l'Ukraine n'était qu'une marche agraire et arriérée de la Russie tsariste, dont l'économie était dominée par le capital étranger des puissances de l'Europe occidentale. Beaucoup de ses fils et de ses filles ne trouvaient pas d'emploi pour leurs capacités dans leur patrie et étaient contraints d'émigrer au loin. De 1907 à 1913 seulement, plus d'un million de personnes ont quitté définitivement l'Ukraine.

La tâche de créer une économie nationale robuste et diversifiée, cette tâche qui s'impose actuellement

dans toute sa plénitude aux jeunes Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, nous l'avons accomplie avec succès et en peu de temps. Grâce à la collaboration et à l'assistance fraternelle de tous les peuples soviétiques, la R.S.S. d'Ukraine a pu faire de grands progrès dans le développement de ses forces productives. Par le volume de sa production industrielle, notre République compte à présent parmi les dix pays du monde ayant le potentiel industriel le plus élevé.

La métallurgie, la production de combustibles, les industries chimiques, la construction mécanique, l'énergétique, l'industrie légère, celle des produits alimentaires et bien d'autres branches de l'industrie se sont grandement développées en Ukraine. Nos usines de construction de machines fabriquent actuellement de puissantes locomotives Diesel ou électriques, des turbines de 300 000 kW, des laminoirs, des tracteurs, des automobiles, des machines agricoles, des machines-outils et d'autres matériels et équipements.

En plus d'une industrie puissante, l'Ukraine possède une agriculture diversifiée et hautement mécanisée qui lui permet non seulement de satisfaire tous ses besoins internes mais aussi d'exporter une partie de ses produits agricoles.

Notre participation à la coopération économique internationale s'accroît rapidement. Si, avant la révolution, l'Ukraine exportait surtout des matières premières, dans un petit nombre de pays, ses exportations actuelles sont constituées principalement par des produits manufacturés, et vont à 74 pays du monde.

Plus de 300 entreprises industrielles se construisent actuellement à l'étranger avec le concours de la R.S.S. d'Ukraine. Les établissements d'enseignement supérieur ou technique du pays comptent aujourd'hui quelque 3 000 étudiants étrangers.

Dans les déclarations qu'ils ont faites à la Conférence, beaucoup de représentants des pays en voie de développement ont constaté à juste titre que les conditions de l'économie mondiale — qui, comme on le sait, est encore fortement influencée par les monopoles capitalistes — étaient actuellement défavorables à la croissance de l'économie et du

commerce extérieur des pays en voie de développement.

Ils ont relevé, en particulier, que les prix des produits primaires connaissent de brusques fluctuations tout en suivant une courbe descendante. Chaque année, les pays en voie de développement ont plus de difficulté à écouler leurs produits sur le marché mondial. Si le volume de leurs exportations augmente, leurs recettes s'accroissent à un rythme sensiblement plus lent, étant souvent réduites par des fluctuations de la conjoncture économique dans les pays industrialisés de l'Occident. En revanche, ces pays voient monter, sans cesse, les prix des machines et de l'équipement industriel qu'ils ont besoin d'importer pour l'exécution de leurs plans de développement économique. Ces tendances ont des effets fâcheux sur la balance des paiements des pays en voie de développement, sur l'exécution des plans économiques des jeunes Etats, car elles réduisent leurs chances de croissance économique. De ce fait, les pays en voie de développement tirent de moins en moins d'avantages de leur participation à une division internationale du travail qui a été établie par le monde capitaliste.

Actuellement, le commerce avec l'extérieur des pays en voie de développement est gravement entravé par leur économie de monoculture et par l'orientation exclusive de leurs exportations, ainsi d'ailleurs que par d'autres survivances du passé colonial.

Beaucoup de pays en voie de développement affirment, devant la Conférence, la nécessité de prendre une série de mesures internationales qui les aident au plus vite à consolider leur indépendance économique et à rattraper le retard qu'ils doivent au colonialisme. Ces revendications sont justes et nous les appuyons pleinement.

Ces mesures internationales peuvent être de divers ordres mais les principales sont, à coup sûr, les suivantes. Il faut, comme l'ont déclaré plus d'une fois les leaders de la République arabe unie, de l'Indonésie et de plusieurs autres pays en voie de développement, que les puissances coloniales, pour s'acquitter d'une obligation morale, restituent à leurs anciennes colonies tout au moins une partie des richesses qu'elles en ont tirées pendant tant d'années.

De l'avis de notre délégation, il convient aussi de garantir solidement les pays en voie de développement contre toute manifestation de colonialisme ou de néo-colonialisme, notamment dans le domaine de l'économie et du commerce international.

D'autre part, l'analyse de la structure de la division internationale du travail telle qu'elle résulte de l'histoire et l'étude de ses défauts font nécessairement passer au premier plan la question des principes qui doivent régir les relations économiques et, en particulier, les relations commerciales entre Etats. La nécessité urgente d'élaborer de tels principes est déjà admise par de nombreux pays ; elle est dictée par la vie elle-même.

Ces principes des relations commerciales internationales doivent prévoir l'établissement d'une division internationale du travail nouvelle et rationnelle, ils doivent se fonder sur le respect strict de la souveraineté des Etats, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures et sur la complète égalité des droits.

A notre Conférence, l'examen des problèmes économiques et commerciaux des pays en voie de développement ne peut être isolé de celui des questions essentielles de l'expansion du commerce international dans son ensemble, y compris les questions qui concernent les échanges entre les pays socialistes et les pays capitalistes développés. La normalisation du commerce entre l'Est et l'Ouest contribuera indubitablement à la croissance économique des pays en voie de développement.

Comme on le sait, l'un des principes fondamentaux qui régissent les relations commerciales entre les pays est le principe du traitement de la nation la plus favorisée. Aucun pays ne doit faire l'objet d'un traitement discriminatoire dans son commerce avec un autre pays. Soulignons à ce propos que la concession, par les pays développés, de préférences ou d'avantages, aux pays en voie de développement ne doit pas être considérée comme une violation de ce principe.

La réduction progressive et bientôt la suppression par les pays développés d'Occident, de toutes les barrières qui font obstacle aux exportations des pays en voie de développement devront également s'effectuer sans que ces derniers aient à faire de concessions en retour. Les pays développés ne doivent pas non plus réclamer les préférences ou les avantages que les pays en voie de développement s'accorderaient entre eux.

Une assistance économique et technique de la part des pays avancés et de la part des organisations internationales doit compléter et faciliter les efforts que déploient les pays en voie de développement pour assurer une croissance stable de leur économie nationale. Il importe que cette assistance ne s'accompagne pas de l'imposition, à des fins égoïstes, de conditions d'ordre politique, économique ou militaire, ce qui est souvent le fait des pays capitalistes économiquement évolués. Une disposition à cet effet figure précisément dans le projet de « Principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale » qui est soumis à l'examen de la Conférence par les délégations de l'Union soviétique, de la République populaire polonaise et de la République socialiste tchécoslovaque et que nous appuyons sans réserve.

Ce projet tient pleinement compte de la volonté des pays en voie de développement d'accélérer leur progrès économique et social, ainsi que de la nécessité, pour les pays avancés, de les aider dans cette tâche.

Le document des trois pays ne se contente pas de proclamer le principe de la nation la plus favorisée ;

il prévoit une série d'autres mesures tendant à défendre les intérêts des pays en voie de développement : droit de libre accès à la mer pour tout Etat sans littoral, amélioration des conditions de transport, d'assurance et de crédit, stabilisation des marchés de produits primaires, etc.

La Conférence n'aura pas accompli toutes ses tâches si elle se borne à l'étude des problèmes du commerce, si elle n'institue pas un appareil international permanent qui puisse mettre en œuvre ses décisions. Il est indispensable de créer une organisation internationale universelle du commerce qui mobilise les efforts de tous les Etats, quels que soient leur système social et économique ou leur stade de développement, et qui oriente ces efforts vers la recherche d'une solution acceptable de ces problèmes du commerce international dans leurs rapports avec les problèmes de la croissance économique.

Plusieurs délégués ont fait observer dans leur discours qu'un tel appareil existe déjà sous la forme de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

De l'avis de la délégation ukrainienne, le GATT ne peut pas servir de base à une organisation internationale du commerce, car le GATT n'est pas fait pour résoudre les problèmes du commerce des pays en voie de développement, ni ceux du commerce entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Le GATT s'occupe essentiellement du domaine limité de la politique tarifaire. Et surtout, toute l'activité du GATT vise au fond à protéger les intérêts des pays capitalistes industrialisés.

A la suite de notre Secrétaire général, M. Prebisch, nous pouvons dire (je cite un passage de son rapport) : « L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce n'a pas permis d'obtenir pour les pays en voie de développement des résultats aussi efficaces que pour les pays industrialisés. Il n'a pas contribué à créer un ordre nouveau répondant aux exigences du développement . . . » Et plus loin : « le GATT n'avait pas été utile du point de vue des pays en voie de développement . . . »

A cet égard, nous sommes d'accord avec les critiques de l'action du GATT qui ont été formulées par les délégations du Brésil, du Kenya, de l'Afghanistan et de beaucoup d'autres pays.

Si l'on ajoute à cela que le GATT n'est pas en mesure de favoriser le développement du commerce avec les pays socialistes, il est évident que le GATT ne répond pas à la condition d'universalité qui s'impose à une organisation internationale du commerce.

Le GATT, qui avait pris pour base d'action le principe du traitement de la nation la plus favorisée, a perdu son importance même dans le domaine des tarifs, depuis la formation de groupements économiques fermés en Europe occidentale. Comme l'indique le document établi pour la Conférence par

le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, le GATT devient ainsi de plus en plus un organisme de discussions générales. Quelque réclame qu'on lui fasse, il est indéniable que cet accord tarifaire, par le jeu de multiples dérogations, tolère diverses pratiques discriminatoires, de même que l'adoption de mesures telles que l'octroi de subventions qui permettent à certains pays développés d'écouler leurs excédents agricoles à des prix de dumping, bien que ces opérations désorganisent le marché mondial.

Le représentant du Royaume-Uni nous affirmait hier que le GATT est l'instrument qui convient pour la solution des grands problèmes du commerce international et que son efficacité pourrait être renforcée. Mais il n'a pas dit comment on pourrait le faire.

Quelle confiance peut-on avoir dans une organisation qui, tout au long de son activité, ne s'est occupée que de problèmes intéressant les pays développés du monde capitaliste et ne s'est pas soucée des problèmes qui concernent les pays en voie de développement ? Ces problèmes sont pourtant d'importance vitale, et leur solution exige des méthodes nouvelles et un autre appareil institutionnel.

L'idée de créer un organe international qui puisse assurer la mise en œuvre des décisions de la Conférence recueille de plus en plus de suffrages. Elle a trouvé un écho dans la Déclaration commune des soixante-quinze pays en voie de développement, dans les recommandations de la Quatrième Conférence de l'Organisation afro-asiatique de coopération économique, dans les documents de la réunion tenue à Bellagio par des économistes de onze pays, et dans ceux de la réunion des Experts en matière de politique commerciale des gouvernements de l'Amérique latine qui a eu lieu à Brasilia du 20 au 25 janvier 1964.

La création d'une organisation internationale du commerce est d'autant plus indispensable que le système des Nations Unies ne comprend pas, jusqu'ici, d'institution spécialisée qui puisse s'occuper de l'ensemble des problèmes du commerce international. Depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, plus de 50 pays coloniaux ont acquis leur indépendance et sont devenus membres à part entière de la communauté internationale, en entrant à l'Organisation des Nations Unies. Il est temps de mettre en pratique les idées positives concernant la coopération économique internationale et en particulier, le commerce international, qui sont énoncées dans les dispositions générales de la Charte des Nations Unies.

C'est précisément à la présente Conférence, appelée à élaborer un système de mesures propres à assurer l'application de principes concertés en matière de relations commerciales internationales, qu'il appartient de créer une organisation internationale du commerce qui puisse s'occuper de l'en-

semble des problèmes du commerce international.

La délégation ukrainienne appuie sans réserve le « Projet de résolution relatif à la création d'une organisation internationale du commerce », exposé dans le document présenté par l'Union soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

En adoptant cette proposition, notre Conférence donnerait une assise solide à la coopération économique entre tous les Etats, grands et petits, les pays économiquement développés et les pays en voie de développement de même qu'entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

Notre discussion générale touche à sa fin. Nous avons eu l'occasion d'entendre un grand nombre d'idées et de propositions intéressantes quant aux changements qu'appelle l'état actuel du commerce mondial. Il me semble que nous avons une bonne base et que nous pourrions travailler utilement en commissions.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir, au nom de la délégation ukrainienne, que la Conférence portera ses fruits et qu'elle aboutira à l'établissement d'un nouvel ordre légal et d'un régime de justice dans les relations économiques internationales, pour le plus grand bien des peuples de tous les pays.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. G. RADULESCU,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE,
à la quinzième séance plénière, le 2 avril 1964**

[Original : français]

Qu'il me soit permis d'exprimer l'entière satisfaction de la délégation roumaine pour l'élection de M. Kaissouni à la présidence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Nos félicitations s'adressent en même temps à tous ceux qui ont été élus à côté de lui dans le Bureau de la Conférence et dans les bureaux des cinq grandes commissions.

Nous estimons que la présence parmi les dirigeants de la Conférence d'un grand nombre de représentants des pays en voie de développement est de bon augure pour nos travaux.

La République populaire roumaine considère la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme un événement d'importance de la vie internationale contemporaine, événement qui intéresse tous les pays du monde.

Les problèmes que nous sommes appelés à résoudre sont bien complexes et difficiles; il est donc nécessaire que tous les Etats collaborent pour trouver les meilleures solutions. La délégation roumaine regrette l'absence à cette Conférence économique mondiale des délégués de la République populaire de Chine, les seuls représentants légitimes d'un peuple qui forme plus d'un cinquième de la population du monde, de même que l'absence des représentants de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire

de Corée et de la République démocratique du Viet-Nam.

Le gouvernement roumain attache et a toujours attaché toute l'importance nécessaire au caractère universel de la Conférence.

La République populaire roumaine déploie une activité constante pour promouvoir des relations économiques normales entre tous les Etats du monde sans distinction de régime. Ces relations doivent être fondées sur les principes du strict respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance économique, de l'égalité en droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Comme l'a souligné le message adressé à la Conférence par le Président du Conseil d'Etat de la République populaire roumaine, Gheorghe Gheorghiu-Dej, notre pays se prononce pour l'élimination de toutes les discriminations qui entravent et déforment les relations économiques internationales. L'abolition de ces discriminations et de ces entraves est une condition essentielle pour rendre au commerce international son vrai caractère et son rôle de facteur dynamique des échanges pacifiques entre les peuples, du renforcement de la collaboration entre Etats, du progrès et de la paix.

Un véritable assainissement des relations économiques internationales dépend tout d'abord de la création de conditions permettant à chaque peuple de réaliser ses aspirations, d'accélérer le développe-

ment multilatéral de son économie, d'élever le niveau de vie, de jouir pleinement des possibilités que lui offrent la science et la technique contemporaines.

Etant donné le caractère universel de ce problème, la recherche des solutions les plus appropriées réclame les efforts communs de tous les pays.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais rappeler qu'à l'occasion d'une conférence économique européenne qui a eu lieu il y a trente ans, le représentant de la Roumanie exprimait son espoir qu'un jour viendrait où une conférence internationale débattrait les différents problèmes des relations économiques entre Etats, comme parties d'un seul problème économique mondial. Permettez-moi donc de vous citer quelques phrases du discours que l'ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, N. Titulesco, prononçait ici même à Genève, en janvier 1931 : « Je pense — disait-il — qu'il n'y a pas dix problèmes économiques, mais un seul, et que c'est un problème mondial. Un jour viendra où ce problème mondial devra être traité par une Conférence mondiale. »

Envisagée à titre de Conférence sur le commerce et le développement, notre Conférence ne pourra bien remplir ses tâches qu'à condition de se dérouler comme une conférence de commerce pour le développement. Dans ce sens il est bien naturel que notre Conférence attache une attention toute particulière à la situation actuelle des pays que les vicissitudes de l'histoire, de l'impérialisme et du colonialisme ont longtemps maintenus dans un état de sous-développement, à la périphérie de l'économie mondiale.

Les graves disproportions du niveau de développement des forces de production des différents pays sont incompatibles avec notre époque où tous les peuples affirment leur droit à une existence digne et au bien-être.

Je ne veux pas insister sur des considérations d'équité historique, quoique je sois persuadé que ces aspects doivent préoccuper de plus en plus tous ceux qui manifestent le désir d'assurer à l'humanité une paix durable.

Même si nous limitons au seul domaine économique, nous devons constater que la division internationale du travail telle qu'elle a été établie au cours du processus historique de développement du capitalisme est contraire aux exigences du développement économique mondial et élève des obstacles sur la voie du progrès de l'humanité.

C'est peut-être le commerce mondial qui reflète ce fait avec la plus grande sensibilité. Les données statistiques attestent en effet que — dans les conditions de l'actuelle révolution technique et scientifique, révolution dont les régions sous-développées sont tenues encore à l'écart — ce sont les échanges commerciaux entre les pays industrialisés qui se développent davantage; le poids spécifique des régions sous-développées ne fait que diminuer dans

la balance du commerce international bien que la majorité de la population du globe soit concentrée justement dans ces contrées.

A ce sujet il est bien significatif que dans l'exportation mondiale, le poids spécifique des pays en voie de développement a diminué de 29.3 p. 100 en 1951 à 21.1 p. 100 en 1962.

La position dans le commerce mondial des pays en voie de développement s'est aggravée surtout à la suite de la détérioration des termes de l'échange; cela freine et dans nombre de cas va jusqu'à gaspiller les efforts que ces pays font pour se développer.

Les données déjà citées montrent que durant les dix dernières années l'accroissement annuel du revenu par tête d'habitant a été environ dix fois plus grand dans les pays capitalistes développés que dans les pays en voie de développement.

L'évolution de l'économie mondiale prouve donc que pendant la dernière décennie dans de nombreuses parties du monde le décalage du sous-développement au lieu de s'atténuer est devenu plus grand et qu'il menace de se transformer en un véritable abîme; le commerce mondial freiné par les disproportions existantes agit à son tour dans la même direction.

Voilà pourquoi la délégation roumaine partage le point de vue exprimé dans « La déclaration des 75 pays » adoptée à l'unanimité à la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Nous estimons qu'il est absolument nécessaire d'adopter les mesures correspondant aux exigences de notre époque et au droit de chaque peuple d'assurer son progrès économique et social.

A ce sujet il faut également souligner la nécessité d'accomplir les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur la liquidation rapide du colonialisme sous toutes ses formes.

La délégation de la République populaire roumaine — pays qui a constamment milité contre toute pratique colonialiste et toute discrimination raciale — prête son appui tout entier à la déclaration faite ici le 26 mars au nom du groupe afro-asiatique, de la Yougoslavie, de la Trinité et Tobago et de la Jamaïque au sujet de la présence de l'Afrique du Sud et du Portugal à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le peuple roumain comprend les préoccupations des pays en voie de développement, car il a lui-même déployé et continue de déployer des efforts soutenus pour l'industrialisation du pays et le développement de son économie nationale tout entière.

On sait bien que la Roumanie était elle aussi, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, une des annexes européennes fournissant des matières premières et des produits agricoles aux pays industriels. Pour rattraper son retard, le peuple roumain

a accompli pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis sa libération de profondes transformations politiques et socio-économiques, supprimant ainsi les obstacles qui entravaient jadis son développement et donnant libre cours à l'accroissement continu des forces de production. Par nos propres efforts nous avons réussi à orienter notre économie nationale vers la diversification, en tout premier lieu sur la voie de l'industrialisation socialiste, industrialisation qui a été un facteur dynamique pour toutes les branches de la production.

De cette manière l'économie socialiste de la Roumanie se présente aujourd'hui comme une économie en plein processus de développement complexe et multilatéral; sur la base de ses plans, scientifiquement élaborés et qui tiennent compte des conditions concrètes de notre pays et de possibilités issues du développement des relations économiques internationales, l'économie de la Roumanie est en train de liquider graduellement le retard hérité du passé.

Le développement de ses forces intérieures de production a permis à la Roumanie d'élargir aussi ses relations économiques internationales.

Bien caractéristique des dernières années est, en ce sens, le fait que le rythme d'accroissement du volume du commerce extérieur de notre pays est plus élevé que le rythme d'accroissement du revenu national et de son produit social total; cela prouve la participation toujours plus grande de notre économie nationale au commerce mondial.

Le rapport élaboré par le Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch, contient une série de propositions qui méritent toute notre attention. On nous a également présenté des propositions intéressantes faites par les gouvernements des différents pays participant à la Conférence.

Il n'est pas dans mon intention de m'occuper de ces propositions ni des idées constructives contenues dans les études élaborées par l'ONU, par les Commissions économiques régionales ou par les institutions spécialisées.

Toutes ces propositions et idées seront débattues dans les commissions de la Conférence. Au cours de ces débats la délégation roumaine se conduira d'après certaines considérations qui lui semblent essentielles et inséparables.

Premièrement, nous tiendrons compte de la mesure où les propositions soumises à l'examen contribuent effectivement à l'expansion du commerce mondial, à la promotion de relations économiques justes, stables et équitables entre tous les Etats, sans distinction de leur régime social, ainsi qu'à la liquidation de toute discrimination dans les relations commerciales internationales.

Deuxièmement, la délégation roumaine examinera dans quelle mesure une proposition ou une autre contribuera effectivement à améliorer la position des pays en voie de développement sur le marché mondial et à accélérer leur progrès économique, afin de liquider les disproportions existantes dans

l'économie mondiale. La délégation roumaine prêtera son appui aux mesures qui tendent à améliorer sur le marché mondial les termes de l'échange en faveur des pays en voie de développement, à stabiliser les prix des matières premières, à stimuler l'exportation de ces produits, à élargir les débouchés des produits finis et semi-finis provenant des pays en voie de développement, à faire accorder par les pays industrialisés des régimes préférentiels aux produits des pays en voie de développement, à améliorer le financement international et à assurer des mécanismes internationaux appropriés.

La délégation roumaine soutient les propositions concernant la stabilisation des prix des produits de base ainsi que l'amélioration des termes de l'échange, d'autant plus que les phénomènes négatifs qui se manifestent à présent dans le commerce international des produits de base affectent dans une égale mesure toute une série de produits traditionnels de l'exportation roumaine.

Troisièmement, nous examinerons si les différentes mesures proposées respectent les principes servant de base à l'Organisation des Nations Unies, qui réunit des Etats, indépendants et souverains, égaux en droits. La délégation roumaine soutiendra donc les mesures qui tendent à renforcer l'indépendance économique des pays en voie de développement, à promouvoir la coopération internationale sur la base du respect strict des plans ou de la politique économique nationale de chaque pays.

A propos de ce que je viens de dire, je pense que nos travaux seraient facilités si les études statistiques élaborées par le Secrétariat général de la Conférence pour la discussion des différents problèmes à l'ordre du jour groupaient les pays d'après certains critères scientifiques et uniques concernant le niveau de leur développement économique, sans distinction du régime social ou du système commercial respectif, car un tel groupement correspondrait mieux aux préoccupations de la Conférence.

Comme je viens de le dire, la délégation roumaine accorde une importance toute particulière à l'amélioration du financement international du commerce et du développement et elle examinera attentivement les propositions faites dans ce sens.

La délégation roumaine approuve sans réserves l'idée de créer un fonds de développement industriel sous l'égide de l'ONU. Une des sources d'alimentation de ce fonds et qui, à notre avis, serait de nature à contribuer à sa plus rapide création serait d'y affecter, dès à présent, un certain pourcentage déduit des actuels budgets militaires.

Les dépenses pour l'armement s'élèvent à présent à environ 120 milliards de dollars par an. Nous sommes unanimes à reconnaître que ces dépenses représentent une perte immense de ressources matérielles, à une époque où, dans de grandes régions du monde, des centaines de millions d'hommes souffrent des conséquences du sous-développement.

La délégation de la République populaire rou-

maine considère que pour trouver une issue à cette situation, un premier pas pourrait être fait si — dans le cadre de cette Conférence — on examinait les possibilités de réaliser d'une manière concrète la proposition susmentionnée.

Si ce fonds est mis sous l'égide et l'administration de l'ONU, on créera les conditions nécessaires pour qu'il soit utilisé sans aucune sorte de discrimination en faveur des pays en voie de développement, tout en tenant compte des besoins les plus urgents liés à l'industrialisation des pays sous-développés.

Les avantages qui découleraient d'une telle décision concrète pour les pays en voie de développement sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire d'insister. Nous pensons qu'il faut également tenir compte des intérêts des pays qui contribueraient à la création d'un tel fonds.

Dans ce sens on pourrait se demander si une partie des moyens affectés par chaque pays au fonds susmentionné pourrait être utilisée par l'ONU dans le pays même qui l'a fourni pour la production de l'outillage industriel ou d'autres produits nécessaires aux pays en voie de développement.

Tenant également compte du fait que les pays en voie de développement ne disposent pas de moyens de paiement suffisants par rapport à leurs grands besoins d'équipement industriel — équipement sans lequel ils ne pourront pas réaliser leur industrialisation et la mise en valeur des ressources qu'ils possèdent — la délégation de Roumanie a soumis à l'attention de la Conférence le problème des livraisons d'équipement industriel à crédit remboursable par des quotes-parts de la production ainsi obtenue.

Dans un document de travail, notre délégation va présenter ses considérations sur cette forme de collaboration internationale, collaboration qui conjugue les intérêts des pays ayant besoin d'outillage à ceux des pays qui en exportent.

Les crédits devraient être accordés sous forme d'équipement industriel, en assurant aussi, dans la mesure du possible, l'assistance technique nécessaire à la construction, au montage et à l'exploitation de l'objectif respectif de même qu'à la formation de cadres techniques dans les usines et les instituts du pays fournisseur ou même dans le pays bénéficiaire.

Le financement pourrait avoir pour objet la livraison d'équipement et d'installations soit pour atteindre de nouveaux objectifs industriels, soit pour étendre ou moderniser certaines unités de production, améliorer la qualité ou obtenir une plus large gamme de produits.

La forme de financement proposée est, à notre avis, de nature à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, à faciliter la mise en valeur de leurs ressources naturelles et de travail grâce à la construction d'entreprises modernes, entreprises qui seraient la propriété exclusive dudit pays et à leur assurer en même temps des débouchés

durables pour la production industrielle ainsi obtenue.

Nous sommes d'avis que cette forme peut également présenter des avantages pour les pays exportateurs d'outillage, qui auront ainsi des possibilités accrues pour placer les machines et l'outillage qu'ils produisent.

Ces pays obtiennent aussi l'utilisation des capacités de production disponibles et par les quotes-parts qui leur reviennent ils assurent pour une période plus longue l'approvisionnement de leur économie en marchandises nécessaires.

Un problème majeur qui préoccupe la Conférence est celui des modalités permettant d'accroître le commerce extérieur des pays en voie de développement. Il y a dans ce sens des propositions nombreuses et intéressantes; pour les compléter, le Gouvernement roumain, dès la période des préparatifs de la Conférence, a insisté sur l'importance que présentent les accords commerciaux à long terme. C'est pourquoi nous avons enregistré avec une grande satisfaction l'analyse que, dans son rapport, le secrétaire général de la Conférence fait du rôle positif que les accords commerciaux à long terme peuvent jouer dans l'expansion du commerce international.

En faisant une distinction nette entre les accords bilatéraux de la période des années 30, qui menaient à la restriction des échanges, et les actuels accords bilatéraux, et en évitant d'opposer artificiellement les accords bilatéraux aux ententes multilatérales, le rapport affirme à juste titre: « Les accords à long terme peuvent assurer un accroissement régulier des échanges pendant un certain nombre d'années en fixant des objectifs pour une expansion commerciale réciproque, objectifs généraux et objectifs pour des produits déterminés. Ces accords peuvent ainsi fournir la base de la planification d'une production accrue pour l'exportation. »

Cette appréciation me semble si complète qu'elle se passe de commentaires. Je ne voudrais ajouter qu'une seule chose: notre expérience confirme entièrement cette appréciation, et c'est la raison pour laquelle nous essayons de développer nos relations commerciales avec tous les pays, sur la base d'accords de longue durée, chaque fois qu'il est possible de le faire.

Dans ce cadre général, la Roumanie accorde une importance toute particulière à sa coopération avec les pays en voie de développement. Nous mentionnons dans ce sens l'accroissement du poids spécifique des pays en voie de développement dans le commerce extérieur de la Roumanie pendant les dernières années.

Une analyse plus attentive de ce processus permet de constater que nos relations qui se sont développées d'une manière plus constante sont justement les relations commerciales, les relations de crédit, la coopération dans les différents domaines de la science et de la technique, la formation du personnel,

etc., avec les pays avec lesquels nous avons conclu des accords à long terme.

Dans l'élaboration de son plan économique de longue durée pour la période suivante, la République populaire roumaine se propose de continuer à réserver une place importante aux importations des pays en voie de développement, importations payables en produits roumains.

Grâce à l'accroissement planifié des revenus et du niveau de vie de la population dans les années à venir augmenteront, dans notre pays, les importations de produits alimentaires et d'autres biens de consommation (café, cacao, fruits exotiques et tropicaux, riz, poivre et autres condiments, poisson, conserves de poisson, textiles et autres produits finis ou semi-finis) nécessaires à l'économie roumaine et qui constituent des articles d'exportation pour les pays en voie de développement.

Augmenteront également les importations de matières premières et de matériaux nécessaires à l'industrie comme : minerais, caoutchouc, coton, fils de coton, jute, produits en jute, sisal, tannants, huiles exotiques et essentielles, etc. Le gouvernement roumain a déjà conclu une série d'accords de longue durée avec certains pays en voie de développement et il va continuer à conclure de tels accords — y compris des accords de coopération économique à long terme pour certains produits — avec d'autres pays en voie de développement, en vue d'élargir et de stabiliser pour une plus longue période ses échanges commerciaux.

Nous envisageons aussi d'une manière favorable notre participation à certains accords internationaux par produits.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, de souligner l'importance que notre délégation attribue à la discussion des principes destinés à guider les relations commerciales internationales et les politiques commerciales de nature à faciliter le développement.

Comme vous le savez, le Gouvernement de Roumanie a soulevé dès 1957, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le problème de l'élaboration d'une déclaration sur les principes de la coopération économique internationale.

Nous en sommes actuellement au stade où l'utilité d'une telle déclaration de principes est unanimement

reconnue, mais malgré les efforts faits on n'est pas encore arrivé à son élaboration.

En vue d'accélérer l'activité dans ce sens, la délégation de la République populaire roumaine a pris, à la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU, l'initiative d'une résolution à laquelle se sont associés en qualité de coauteurs d'autres pays et qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Je me réfère à la résolution de l'Assemblée générale 1942 (XVIII), intitulée : « Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale », qui trace des tâches précises à la présente Conférence elle aussi.

La délégation roumaine se félicite de constater que notre ordre du jour contient une disposition spéciale lui permettant de réaliser ce mandat confié par l'Assemblée générale de l'ONU.

En même temps, la délégation roumaine considère comme positif le fait que divers pays ont déjà soumis à la Conférence des projets s'inspirant de ces principes. Nous espérons que leur discussion nous aidera à aboutir, d'ici à la fin des travaux, à un accord inscrit dans les documents finals de la Conférence et consacrant les principes sur lesquels doit se baser une nouvelle politique commerciale mondiale mise au service du développement.

Ceci aurait une importance d'autant plus grande qu'en convoquant la présente Conférence, l'Organisation des Nations Unies s'achemine vers l'accomplissement de son vrai rôle de forum mondial pour la solution des problèmes les plus ardents qui se posent à l'économie contemporaine. Mettre l'ONU à même de remplir effectivement son rôle de forum mondial de la coopération économique représente un tournant dans le développement des relations commerciales et économiques internationales.

Notre gouvernement appuie fermement cette orientation, car comme le président du Conseil d'Etat de la République populaire roumaine, Gheorghe Gheorghiu-Dej, l'a souligné : « Le développement de la collaboration entre Etats, l'échange de biens matériels et les relations culturelles sont des facteurs particulièrement puissants pour l'assainissement de l'atmosphère internationale, qui servent la cause du progrès des peuples, la cause de la paix. »

C'est dans cet esprit que la délégation roumaine vous assure qu'elle apportera son entière et active contribution aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. EDWARD HEATH,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR L'INDUSTRIE, LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU ROYAUME-UNI
ET PRÉSIDENT DU BOARD OF TRADE, CHEF DE LA DÉLÉGATION
DU ROYAUME-UNI,

à la dix-neuvième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : anglais]

Nous sommes réunis ici pour examiner ce qu'il faut faire en vue de l'expansion du commerce mondial. Nous pouvons ainsi hâter le développement économique. Nous nous trouvons tous en présence du problème intolérable que pose la misère dans le monde. Nous sommes résolus à trouver les moyens de le résoudre par le commerce et le développement.

La Conférence actuelle représente le plus grand effort collectif qui ait jamais été fait à cette fin. Il faut qu'elle réussisse. Pour cela, nous devons faire preuve d'une volonté ferme et d'un esprit généreux.

Ce sont donc des débats d'une importance considérable que M. Kassouni est appelé à diriger. J'ajoute mes félicitations à toutes celles qu'il a déjà reçues, et je lui présente nos meilleurs vœux pour le succès de ses efforts. Comme je me propose de le montrer, ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider dans une tâche aussi difficile.

Le Royaume-Uni est fermement attaché à la réalisation des objectifs de la Conférence. Nous savons nous-mêmes fort bien à quel point sont liés le commerce et le développement. Notre histoire économique tout entière tient à l'expansion du commerce international.

C'est grâce aux échanges avec les pays du monde entier que notre industrie a prospéré. Nous sommes depuis des siècles l'une des plus grandes nations commerçantes. Aujourd'hui, le financement d'un tiers environ des échanges mondiaux se fait dans notre monnaie. Au surplus, nous avons en Grande-Bretagne une très profonde compréhension des problèmes dont est saisie la Conférence, car nous entretenons depuis longtemps d'étroites relations avec des pays se trouvant à tous les niveaux du développement économique.

Les pays en voie de développement sont aux prises avec maints problèmes commerciaux d'une nature particulière. Ils sont lourdement tributaires de leurs exportations de produits primaires et ils ont grand besoin d'importer des biens d'équipement pour leur développement. La plupart souffrent gravement du manque de diversification de leur économie. M. Prebisch et ses collègues du Secrétariat ont fait une analyse intéressante de ces problèmes, ce dont nous leur sommes tous extrêmement reconnaissants. Je puis assurer à M. Prebisch qu'il ne manque jamais de stimuler et d'influencer notre pensée, même

si nous ne sommes pas toujours entièrement d'accord avec lui.

Les délégués des pays en voie de développement ont souligné que le taux d'augmentation de leurs échanges n'a même pas atteint la moitié de celui des pays développés. Je partage leur inquiétude. Le commerce est un moyen important de développement. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour étendre et diversifier leurs exportations, pour élargir leurs débouchés dans les pays développés, pour stabiliser les prix des produits de base, et pour accroître les échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

Au Royaume-Uni, nous savons par expérience que le commerce et le développement sont liés. Notre pays constitue un important marché pour toutes les catégories de produits des pays en voie de développement. Après avoir été les plus grands exportateurs de cotonnades du monde, nous importons maintenant, des pays en voie de développement, 32 p. 100 de notre consommation totale de cotonnades. En 1963, seulement, nous avons acheté près de quatre milliards et demi de dollars de marchandises provenant des pays en voie de développement. Ce chiffre représente plus de 30 p. 100 du total de nos importations. Si les produits des pays en voie de développement ont conquis leur place sur notre marché, c'est parce qu'ils y ont facilement accès. Leur succès a été d'autant plus grand que notre marché est considérable et qu'il va croissant. Nous avons supprimé presque toutes les restrictions à l'importation.

Les produits des pays en voie de développement du Commonwealth sont admis en franchise de droits à l'importation et la plupart font l'objet de tarifs douaniers préférentiels. Ils comprennent non seulement des denrées alimentaires et des matières premières, mais aussi des produits mi-ouvrés et des articles manufacturés. Six cent vingt millions de personnes — plus de la moitié de la population des pays en voie de développement représentés ici dans cette salle, au sein de la présente Conférence — qui vivent dans les pays du Commonwealth, bénéficient de ces mesures. Cette politique qui vise à augmenter les échanges a déjà énormément contribué à la croissance économique des pays en voie de développement. Nous voudrions nous joindre à d'autres pays pour aller plus loin dans cette voie. J'expose franchement ces faits dès le début de mon discours.

Je désire indiquer clairement l'intérêt que les problèmes de la Conférence présentent pour nous. J'entends montrer par-là que nous sommes en mesure de faire des suggestions constructives et pratiques pour les résoudre.

Trois considérations fondamentales

Je prends la parole alors que ce débat général touche à sa fin. Ce que je voudrais faire, c'est dégager quelques-unes des idées dont nous avons constamment retrouvé la trace dans les discours nombreux et divers que nous avons entendus.

Deux considérations fondamentales ont été soulignées par beaucoup d'orateurs. Tout d'abord, nous avons tous un commun intérêt à atteindre les objectifs de la Conférence. C'est notre conférence. C'est à nous tous qu'elle appartient. En second lieu, les problèmes dont nous sommes saisis sont d'une extrême diversité. Il nous faudra donc recourir à des méthodes très diverses pour les résoudre d'une manière satisfaisante. A ces deux premières considérations, j'en ajouterai une troisième. Le commerce et le développement sont par nature non pas statiques, mais dynamiques. C'est dans le cadre d'une économie mondiale en évolution que nous devons envisager d'améliorer le sort des pays en voie de développement.

Permettez-moi alors de reprendre une à une ces considérations. L'intérêt que nous prenons tous au succès de la Conférence correspond aux réalités de l'économie mondiale. Nous savons au Royaume-Uni que si le niveau de vie s'élève, si le commerce s'étend et si le développement s'accélère dans les pays en voie de développement, le profit que nous en tirons ne sera pas moindre que le leur. Nous avons tous intérêt à ce que ces pays soient prospères, parce qu'ils représentent une part considérable et virtuellement croissante de la demande mondiale. Nous avons tous intérêt à ce qu'ils connaissent la stabilité, car la paix est indivisible.

Heureusement, dans les pays industrialisés, la croissance se traduit par de plus larges débouchés pour les pays en voie de développement, par de nouvelles ressources pour les investissements, l'aide et l'assistance technique. Je tiens à souligner que mon discours ne porte que sur le commerce. Mais l'accroissement de l'aide demeurera indispensable et mon gouvernement continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir dans ce domaine, ainsi qu'il l'a d'ailleurs clairement exposé dans le Livre Blanc publié sur ce sujet. Par-dessus tout, l'expansion des pays développés facilite les réformes à apporter à leur structure économique qui doit suivre les changements survenus dans la division internationale du travail et dans les échanges qui en découlent.

Certains délégués ont donné à entendre que la Conférence a en somme un caractère bilatéral. Ce

n'est pas exact. Elle ne doit pas davantage devenir une confrontation entre riches et pauvres, vieux et jeunes, Nord et Sud. Il s'agit d'une entreprise commune. Comme l'a dit le délégué de l'Éthiopie, elle doit mener vers un avenir de plus complète coopération et de plus grande interdépendance. Notre but est de créer conjointement de nouveaux échanges et de nouvelles richesses. Il ne suffit pas de détourner les échanges ou de transférer la richesse d'un groupe à un autre. Notre objectif doit être de partager une prospérité commune.

La deuxième idée fondamentale qui s'est dégagée du débat est que les pays en voie de développement, comme leurs problèmes, diffèrent grandement les uns des autres. Il est évidemment exact que les pays en voie de développement ont beaucoup de points communs. Il est donc naturel qu'ils fassent cause commune, comme ils l'ont fait en demandant la convocation de la présente Conférence. Mais ils diffèrent par la structure de leur économie, ainsi que par leur importance. Ils diffèrent par la mesure dans laquelle ils sont tributaires de leur commerce et par la nature de ce commerce. Ils ont différé récemment par leur croissance économique. Pour certains, elle a été de près de 5 p. 100 par an et par habitant. D'autres, hélas ! ont décliné. Même quand certains pays ont, sur le plan économique, de nombreuses caractéristiques communes, ils peuvent accuser de grandes différences sur le plan politique ou social. Lorsqu'il s'agit de proposer des solutions, nous avons besoin d'une politique qui soit orientée vers des problèmes déterminés, ou qui puisse s'adapter à un grand nombre de situations économiques.

La troisième considération que je voudrais joindre à celles qui se sont dégagées du débat est que le développement économique de tous les pays, riches ou pauvres, est un processus dynamique. Tous les éléments qui constituent l'économie mondiale se transforment constamment. Ils réagissent continuellement les uns sur les autres.

Dans son rapport et dans son discours, M. Prebisch a tenté de définir les lois économiques qui régissent ces transformations. Il affirme que les règles existantes du commerce international ne tiennent pas compte des différences fondamentales de structure entre les pays développés et les pays en voie de développement ; que ces différences tendent à provoquer une détérioration continue des termes de l'échange des pays fournisseurs de produits primaires et une redistribution du revenu au détriment de ces derniers. Il est exact que les termes de l'échange de la plupart des pays en voie de développement se sont détériorés de 1950 à 1960. De nombreux orateurs ont, au cours de nos séances, décrit de façon saisissante ce que cela signifie pour leur peuple sur le plan humain. Mais depuis deux ans, d'une manière générale, les termes de l'échange de ces pays s'améliorent. Personne ne peut dire encore si l'on se trouve en présence d'une simple interruption ou d'un ren-

versement de la précédente tendance, et dans son discours, M. Prebisch a déclaré qu'il Pignore lui-même. A mon avis, il s'agit donc de savoir si nous devons tenter de tirer de ces mouvements particuliers des conclusions définitives, fondées sur l'existence de quelque cause profonde, ou si nous devons adopter une méthode moins ambitieuse. J'ai la conviction que nous devons traiter ces problèmes particuliers tels qu'ils existent actuellement, et tels qu'ils se poseront dans l'avenir, sans nous astreindre à chercher des règles d'application permanente et universelle. La conclusion générale à laquelle je suis arrivé est donc, nos possibilités de prévoir l'avenir étant tout aussi limitées que les ressources dont nous disposons, nous devons déterminer par une méthode pragmatique les mesures particulières qui sont nécessaires pour répondre aux besoins divers des pays en voie de développement.

Pour être pratiques, les mesures que nous déciderons devront être assez souples pour ne pas entraver l'évolution économique. Ne tentons pas d'imposer pour l'avenir une stricte conformité à un régime traditionnel des échanges ou des prix. Allons dans le sens de l'évolution, et non contre elle.

Les problèmes qui se posent à nous ne sont pas le fait de quelques-uns. Leur solution ne dépend pas non plus de quelques-uns. Le prétendre serait éluder la véritable question. Le problème fondamental est d'arracher à la nature les ressources nécessaires pour faire vivre convenablement une population mondiale qui ne cesse de croître. Nous sommes à un moment de l'histoire où ce problème est devenu plus grave que jamais, où son importance est plus largement reconnue que jamais, où, pour la première fois, l'humanité a les moyens de le résoudre. Le moyen essentiel consiste, je l'ai dit, dans la création continue de nouvelles ressources économiques. C'est une voie difficile que celle du développement économique. Tous ceux d'entre nous qui s'y sont déjà engagés doivent unir leurs efforts pour la rendre plus facile à ceux qui suivent.

Points particuliers

De ces thèmes généraux qui se sont dégagés du débat, je passerai à quelques points plus particuliers exposés par certains orateurs qui m'ont précédé.

Beaucoup de délégués se sont montrés convaincus des bienfaits d'une politique commerciale libérale. A cet égard, le délégué de la Belgique a exprimé une idée particulièrement juste lorsqu'il a parlé des inconvénients inhérents aux négociations d'accords bilatéraux : le faible doit alors discuter avec le fort, dans des conditions qui ne sont égales que de nom. Certains délégués de pays à économie planifiée ont déclaré que leur gouvernement n'exclut pas la possibilité de conclure des accords de commerce multilatéraux. En Grande-Bretagne, la chose est bien connue, nous avons fondé notre politique commerciale sur le principe des échanges et des paiements

multilatéraux. En fait, en appliquant cette politique, nous permettons à quelques grands pays à commerce d'Etat d'acheter davantage aux pays en voie de développement. Je me félicite donc des déclarations de ces représentants. J'espère qu'elles se traduiront par des actes.

Pour notre part, nous faisons tous nos efforts, dans le cadre de la négociation Kennedy, au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, pour aboutir à une réduction linéaire de 50 p. 100 des tarifs douaniers et à l'abaissement des barrières non douanières. Nous attachons la plus grande importance au succès de ces négociations. Ces mesures seront profitables aux pays en voie de développement, sans qu'ils aient à consentir des concessions équivalentes. C'est ainsi que la présente Conférence des Nations Unies et les négociations Kennedy du GATT sont complémentaires. Si dans l'un et l'autre cas on aboutit au succès que nous souhaitons tous, cela marquera, comme l'a dit avec raison le délégué du Canada, une étape capitale.

On a beaucoup parlé aussi des problèmes que posent les produits de base.

Dans ce domaine, il existe des différences d'orientation. Certains pays estiment qu'il est possible de conclure des accords sur un grand nombre de produits de base. Ils envisagent avec optimisme la perspective d'un relèvement du niveau des prix. D'autres adoptent une attitude plus réservée. Mais tous s'accordent à considérer que des progrès dans ce domaine sont indispensables aux solutions que nous cherchons. Je reviendrai dans une autre partie de mon discours sur la position du Royaume-Uni.

On a parlé à maintes reprises aussi de dispositions institutionnelles. A cet égard, les divergences de vues semblent plus grandes. J'expliquerai tout à l'heure notre attitude d'une manière plus complète. Je me bornerai pour le moment à parler de la suggestion tendant à rendre le GATT universel, en y faisant participer notamment les pays à économie planifiée. Le GATT est essentiellement constitué par un ensemble de droits et d'obligations appropriés aux méthodes commerciales des pays à économie de marché et considérés par eux comme gouvernant leurs relations commerciales mutuelles. Il est assez souple pour qu'on puisse l'adapter à la situation de nombreux pays en voie de développement, tout en tenant compte de leurs besoins particuliers. Mais la question qui se pose à ce sujet est en réalité celle-ci : d'autres pays industrialisés sont-ils en mesure, malgré leur économie planifiée et malgré des méthodes commerciales tout à fait différentes, de remplir les obligations des Parties contractantes au GATT de manière à pouvoir en exercer tous les droits ?

Enfin, j'ai été vivement impressionné par ce que notre Président a dit lui-même d'un nouvel élément de la situation, à savoir l'accroissement rapide de la population du monde. Il s'agit là en fait d'un facteur d'une extrême importance. La communication

que le Secrétariat a présentée au sujet des tendances récentes du produit national brut des pays en voie de développement est du plus haut intérêt. Elle montre très clairement que l'accroissement rapide de la population peut, davantage peut-être que tout autre facteur, rendre plus longue et plus ardue la lutte contre la misère qui règne dans le monde.

Tels sont les thèmes sur lesquels je voudrais attirer l'attention de cette grande assemblée.

Et maintenant, que doit-on faire ?

Activités d'ensemble

Avant de formuler un certain nombre de suggestions précises, je voudrais présenter quelques observations préliminaires de caractère général au sujet des tâches qui attendent aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement.

Nous, pays développés, nous devons nous efforcer dans l'intérêt de tous d'atteindre et de maintenir des taux élevés de croissance économique. Cela va de soi. Nous devons aussi nous efforcer de faire en sorte que nos politiques ne compromettent pas le système des paiements internationaux. Ensemble, nous coopérons déjà au FMI en vue de résoudre les problèmes que posent, à court et à long terme, les liquidités internationales. M. Prebisch et M. Schweitzer ont souligné l'importance de cette question pour les pays en voie de développement. Nous en sommes d'accord, et nous formons le vœu que les discussions soient fécondes.

Pour les pays développés, ce sont là des tâches importantes, mais nous reconnaissons que celles des pays en voie de développement sont encore plus lourdes. Même si toutes les propositions constructives qui ont été ou seront faites à la Conférence devaient être mises immédiatement en œuvre, un grand nombre des problèmes essentiels du développement économique demeurerait en suspens. A supposer que la présente Conférence soit couronnée de succès, elle pourra améliorer les conditions dans lesquelles les pays en voie de développement auront à travailler. Elle pourra leur ouvrir des possibilités dont ils devront profiter. Tout le reste leur incombera. Les pays qui exécutent le mieux leurs plans de développement et qui adaptent avec le plus de succès leurs structures sociales et économiques à de nouvelles situations en seront le plus largement récompensés. Maints pays en voie de développement ont déjà fait de grands progrès, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Ils méritent notre vive admiration.

Dix points essentiels

J'en arrive maintenant à présenter une suggestion précise. Il y a dix points essentiels qui, selon nous, devraient retenir particulièrement l'attention de la Conférence. Nous les avons établis en tenant compte des discussions qui ont eu lieu dans d'autres organisations, notamment au GATT. A notre avis, ils

ouvriraient, s'ils étaient adoptés, les plus grands espoirs de progrès pratiques.

Je recommande l'examen de ces points à tous les pays participants, quel que soit leur régime économique ou social. Bien entendu, il sera peut-être nécessaire de formuler différemment quelques-uns d'entre eux pour tenir compte de la situation des pays évolués à économie planifiée. Nous en avons déjà parlé dans le document que nous avons présenté dès le début au Comité préparatoire et que nous présentons à nouveau à la Conférence (E/CONF. 46/75*).

Les six premiers de ces dix points concernent la libéralisation du commerce ; ils sont ainsi conçus :

Point 1. Interdiction d'élever de nouveaux obstacles au commerce des pays peu développés en ce qui concerne les produits reconnus comme présentant pour eux un intérêt particulier.

Point 2. Restrictions quantitatives qui compromettent le commerce des pays en voie de développement.

Point 3. Suppression des droits sur les produits tropicaux.

Point 4. Suppression des droits sur les produits primaires importés des pays en voie de développement.

Point 5. Réduction des tarifs sur les semi-produits et les produits ouvrés importés des pays en voie de développement.

Point 6. Suppression des taxes intérieures et des droits fiscaux frappant expressément les produits qui proviennent en totalité ou principalement des pays en voie de développement.

Ces points ont été examinés au cours de la réunion à l'échelle ministérielle du GATT qui a eu lieu au Palais des Nations au mois de mai de l'année dernière. Lorsqu'il s'agit de formuler et d'appliquer des points tels que ceux-ci, le GATT rend d'inappréciables services tant aux pays développés qu'aux pays en voie de développement. Nous reconnaissons bien entendu que la politique des gouvernements ne peut changer du jour au lendemain. Certains d'entre nous devront peut-être recourir à des moyens particuliers pour régler certains problèmes ou définir certaines responsabilités à l'échelon national ou international. Mais le moment d'agir est venu. Il faut maintenant aller de l'avant.

Les quatre derniers de mes dix points concernent les mesures à prendre pour faciliter par certaines formes d'assistance le commerce des pays en voie de développement.

Point 7. Octroi de préférences par les pays développés. Actuellement nous sommes à coup sûr tous désireux de réduire les droits à l'importation sur les marchandises provenant des pays en voie de développement et cela plus rapidement que nous ne pouvons le faire dans nos échanges mutuels. En

* Voir vol. VI.

Grande-Bretagne, nous sommes prêts à étendre les préférences en matière de tarifs douaniers à tous les pays en voie de développement. Les préférences que nous accordons actuellement sont établies en faveur des pays du Commonwealth. Ces pays pourraient se trouver lésés s'ils devaient les partager avec d'autres sans obtenir en compensation des avantages sur d'autres marchés. Nous devrions donc agir de concert avec les autres grands pays industrialisés pour qu'il en soit ainsi. D'ailleurs, dans les cas où les préférences actuelles font l'objet d'accords avec les gouvernements du Commonwealth, nous ne pourrions agir sans le consentement desdits gouvernements.

Cette extension des dispositions concernant les préférences en matière de tarifs douaniers ne saurait empêcher la réduction générale des tarifs douaniers entre pays développés, dont dépend si largement l'expansion durable du commerce international. Ma conclusion est donc la suivante : Des préférences doivent donc être créées, non pas par une élévation des tarifs douaniers à l'encontre des autres pays, mais par l'abaissement ou la suppression des tarifs douaniers pour les pays en voie de développement.

Point 8. Echange de préférences entre pays en voie de développement. Nous partageons l'avis général que les pays peuvent tirer de grands avantages de la coopération économique régionale. Celle-ci ne doit pas se limiter aux unions économiques officielles. Il faut qu'elle soit souple afin de pouvoir s'adapter quand il le faut à des domaines spéciaux : planification, exploitation et utilisation des ressources naturelles, industrie, communications ou politique commerciale. Les Commissions économiques régionales ont un rôle important à jouer pour mettre au point des formules d'association économique appropriées à leur région. Nous appuierons toute proposition constructive qui tendrait à aider les pays en voie de développement en prévoyant un échange de préférences entre eux.

Point 9. Stabilisation des prix des produits de base. Nous reconnaissons la grande importance que l'on attache à cette question. Nous sommes déjà partie aux cinq accords internationaux existants en ce qui concerne les produits de base. Nous estimons que la première condition essentielle à réaliser est de faire en sorte que la demande effective de produits de base soit aussi forte que possible. Les accords doivent donc porter à la fois sur la question de l'accès aux marchés et sur celle des prix. Cette opinion a été largement appuyée au cours du débat.

Nous reconnaissons que les prix doivent être stabilisés à des niveaux équitables et rémunérateurs. Mais, comme beaucoup d'orateurs nous en ont avertis, ils ne doivent pas atteindre un niveau tel qu'ils provoquent une surproduction dans les pays fournisseurs, ou amènent les pays consommateurs à recourir à des produits de remplacement ou à

pratiquer une politique d'autarcie. Ils doivent être stabilisés à des niveaux propres à stimuler la création de nouveaux marchés et l'accroissement de la consommation.

Ces accords doivent tendre à empêcher que les prix des produits de base totalement ou principalement fournis par les pays en voie de développement ne tombent à des niveaux qui compromettraient le développement économique desdits pays. A cette fin, il faut fixer un « plancher » aux prix de ces produits. Le Royaume-Uni est prêt à participer, chaque fois que ce sera possible, à des accords multilatéraux de ce genre sur les produits de base.

Point 10. Assistance financière complémentaire. Nous reconnaissons que, dans les pays en voie de développement, l'équilibre de la balance des paiements peut poser des problèmes qui appellent des mesures particulières d'assistance. Des baisses considérables dans les recettes d'exportation des pays peu développés, comme celles qui surviennent de temps à autre dans le commerce des produits de base, peuvent compromettre le développement. Le Fonds monétaire international offre certaines facilités pour pallier l'effet à court terme de ces baisses. Plusieurs systèmes de financement compensatoire ont été proposés, dont la portée dépasserait le soutien à court terme de la balance des paiements. A notre avis, ceux qui ont été proposés jusqu'ici soulèvent de graves difficultés. Cependant, le développement risque d'être compromis par des baisses à long terme des recettes d'exportation. Dans la répartition de l'aide que nous, pays développés, nous dispensons, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, nous devrions peut-être tenir davantage compte de ce risque. J'espère qu'au cours des travaux de la Conférence, ma délégation sera en mesure de présenter quelques suggestions à ce sujet.

Conclusion

Tels sont les dix points auxquels mon gouvernement attache une extrême importance. Comment allons-nous travailler sur ces bases ? Que doit faire la Conférence pour élaborer des solutions pratiques ? Comment devons-nous envisager la suite à donner à nos travaux, une fois la Conférence terminée ?

Tout d'abord, le moment est venu pour les grandes commissions de la Conférence, qui comprennent des experts en divers domaines, de passer au travail pratique. Il est inutile que les déclarations générales faites en séance plénière se répètent dans les commissions. Nous n'avons pas de temps à perdre pour cela. Nous espérons que les commissions passeront rapidement à l'examen de points précis.

En deuxième lieu, par quel moyen pourra-t-on soutenir l'élan que la présente Conférence va donner à l'action dans le domaine du commerce international ? A notre avis, la Conférence atteindra le plus rapidement son objet en guidant et en stimulant les

activités des organismes existants. Ceux-ci possèdent une expérience pratique. Ils sont habitués à traduire des idées générales en plans réalisables.

C'est ici que se pose la question des futures dispositions institutionnelles à prendre dans le domaine du commerce. Plusieurs délégués ont critiqué sévèrement le GATT. D'autres ont dit, comme le Directeur général de la FAO, que si aucun progrès n'a été réalisé, ce n'est pas faute d'un mécanisme approprié. D'autres encore, notamment le délégué de l'Inde, tout en reconnaissant que des améliorations restent possibles, ont estimé que le GATT accomplit un travail utile et indispensable. Nous nous joignons à ceux qui voient dans le GATT un instrument nécessaire et précieux de coopération dans le domaine du commerce mondial. N'oublions pas ce qu'était la situation avant la deuxième guerre mondiale : il n'y avait à cette époque aucun moyen de mettre de l'ordre dans les échanges internationaux. Après la guerre, au contraire, le GATT a fixé un cadre à l'expansion du commerce mondial.

Depuis lors, il est vrai, la scène internationale a changé. Maintes nouvelles nations ont vu le jour. Mais il ne s'ensuit pas que le GATT doive être remplacé ou écarté au profit de quelque nouvel organisme qui n'aurait pas fait ses preuves. La sagesse nous conseille sûrement de faire en sorte que le GATT, poursuivant son évolution, devienne un instrument plus efficace pour résoudre les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Parmi ces problèmes, il y a celui qui concerne les liens entre le commerce et la planification du

développement. Bien des choses ont déjà été réalisées. Beaucoup d'autres pourront l'être, qu'on peut raisonnablement attendre du GATT et de sa coopération avec les autres institutions internationales. Nous nous opposerions à tout plan compliqué comportant la création d'une nouvelle organisation mondiale du commerce. En revanche, nous reconnaissons qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter des améliorations aux structures institutionnelles. Nous voudrions savoir quelles directives se dégagent des travaux de la Conférence avant de nous former définitivement une opinion sur la nature des institutions les plus aptes à les mettre en œuvre.

Permettez-moi enfin, de souligner que nous devons faire preuve de réalisme. Cette Conférence est une très grande conférence. Elle a un vaste programme de travail. Elle a de nombreuses propositions à examiner, certaines d'une extrême complexité. Nous ne pouvons nous attendre qu'elle résolve, en une courte session de douze semaines, tous les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. La présente Conférence doit être considérée comme représentant l'une des phases d'une action continue. Les conclusions auxquelles elle aboutira ne constitueront pas la preuve définitive de son succès. On ne pourra même être vraiment sûr de sa réussite qu'au moment où l'on verra la politique internationale en matière de commerce et de développement s'engager dans la bonne direction. En unissant nos efforts, nous pouvons faire en sorte qu'elle s'y engage. C'est à nous maintenant d'orienter cette politique pour qu'elle assure plus de prospérité, plus d'égalité et plus de bonheur à l'humanité entière.

DÉCLARATION FAITE PAR LE R. P. LOUIS-JOSEPH LEBRET, AU NOM DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE,

à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : français]

Ceux qui ont suivi l'histoire de notre Conférence ne seront pas étonnés que le Saint-Siège ait, en réponse à l'invitation du Secrétariat général des Nations Unies, tenu à se faire représenter ici. Dès le 14 mai 1962 en effet, à l'occasion de la consultation préliminaire des États Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Saint-Siège se prononçait en faveur de la tenue de la présente Conférence dans laquelle il voyait un moyen de renforcer, en un moment où elle est si nécessaire, la collaboration internationale dans les œuvres du

développement et de la paix. Il se trouve que cette réponse était donnée entre la publication de *Mater et Magistra* et celle de *Pacem in Terris*, les deux plus importantes Encycliques du pape Jean XXIII. Ces documents, vous le savez, sont tout entiers inspirés par la profonde sollicitude du Saint-Siège à l'égard des problèmes posés par l'instauration d'un ordre équitable en vue de la complète promotion de chacun des membres de la famille humaine. C'est à cette promotion que le pape Paul VI a voulu

consacrer son premier message de Noël. Il y déclare entre autres à propos des jeunes nations :

« Elles n'ont pas encore la possibilité de profiter de tous les avantages économiques et culturels d'une civilisation moderne pleinement évoluée. Et voici donc que Notre amour inspiré du Mystère de Noël, dans la recherche des plus graves besoins du monde, Nous montre, chez ces jeunes Etats, le besoin non plus d'une bienfaisance intéressée et humiliante, mais celui d'une assistance scientifique et technique et d'une solidarité basée sur l'amitié de la part de toutes les autres nations. Que l'esprit de fraternité remplace le paternalisme. »

Ces phrases ne décrivent-elles pas l'esprit et les fins de la présente Conférence ? Ce sont elles qui inspireront la délégation du Saint-Siège dans la part qu'elle prend et prendra aux présents débats. Son rôle, cela va de soi, ne sera pas d'intervenir dans le détail des moyens proposés, encore moins de prendre parti dans des débats d'ordre purement politique, mais d'aider dans un esprit de franche et totale collaboration à dégager les finalités des échanges internationaux à la lumière des principes de l'éthique internationale et des exigences élémentaires de l'équité.

La finalité de notre Conférence, quelques orateurs à cette tribune ont déjà attiré l'attention sur ce point absolument fondamental, c'est le développement. Le commerce ou plus largement les échanges, ne sont qu'un moyen qu'il faut adapter à cette finalité. Encore faut-il donner au concept de développement son sens plénier.

Le développement, on l'a dit, mais peut-être pas avec assez d'insistance, doit être distingué du simple progrès numérique des quantités globales, produit national ou revenu national par habitant. Ainsi mesurée, en effet, la croissance peut n'être qu'un masque voilant la réalité d'une population dont les couches privilégiées bénéficient d'une élévation considérable de leur revenu, les couches moyennes d'une élévation encore importante, cependant que la grande majorité urbaine ou rurale n'en bénéficie que fort peu sans parler des cas où son revenu est même en régression. On voit ainsi s'élargir considérablement l'éventail des niveaux de vie, une toute petite fraction de la population ayant dépassé le niveau de vie européen ou même nord-américain pendant qu'une grande masse demeure en arrière de plusieurs siècles. La croissance peut aussi traduire la création ou l'amorce d'un déséquilibre économique et social quand l'attraction d'un pôle important, industriel ou urbain, provoque l'exode de zones agricoles devenant sous-peuplées par rapport à leur capacité normale de production, ou encore quand une utilisation excessive du sol par une spéculation immédiatement enrichissante précipite l'usure de la terre cultivée, ou encore quand la croissance exprimée est due en partie à la construction, pour les classes privilégiées et aisées, alors que l'habitat populaire, non seulement reste miséra-

ble, mais le devient de plus en plus. Autant d'éléments dont chacun pressent l'importance dans l'élaboration de politiques d'expansion commerciale des nations en voie de développement !

En fait, le développement est indivisible et le progrès doit s'effectuer pour chaque catégorie de population et sous tous les aspects, l'aspect proprement humain étant primordial. Sur ces exigences du développement, j'ai eu l'honneur l'an dernier à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique, de m'étendre longuement au nom de la délégation du Saint-Siège. Je ne m'y arrêterai pas maintenant sinon pour rappeler qu'une discipline se définit par son objet ; or, la discipline complexe du développement ne peut avoir pour objet premier que l'élévation humaine des populations.

Sans avoir à examiner ici tous les aspects de la méthodologie du développement, il importe seulement d'insister sur le moyen dans lequel cette Conférence voit l'une des conditions indispensables du développement : un commerce rendu équitable.

Il s'agit à la fois du commerce entre pays et entre groupes de pays, mais aussi du commerce mondial envisagé dans sa totalité. C'est au plan planétaire que se joue notre bataille et ceci nous oblige à élargir notre ambition.

Le terme « commerce » a été choisi, car c'est dans les modes actuels du commerce international que les pays les plus défavorisés voient l'un des principaux obstacles à leur développement. S'ils reçoivent moins de devises du fait de ce qu'ils vendent et s'ils doivent déboursier plus de devises pour acheter soit les objets de consommation nécessaires soit les moyens de production qui leur manquent, et si un apport considérable d'invisibles et de transferts ne vient pas corriger la balance commerciale jusqu'à permettre l'équilibre de la balance des paiements, leur économie est étranglée et leurs espoirs de développement s'évanouissent.

Or le problème, dans les vues de notre délégation, n'est pas seulement celui du commerce au sens strict du mot, mais de la totalité des relations et des échanges entre les peuples. Sans sous-estimer les efforts qui ont été faits jusqu'ici par chaque pays plus riche ou par des associations de pays ou par les organismes internationaux, efforts auxquels nous voulons rendre hommage, nous devons souligner cependant que seule l'évolution des attitudes profondes provoquera un altruisme plus intense et plus efficace et l'élargissement des perspectives en matière de commerce et d'échanges, jusqu'à ce que l'établissement d'une civilisation authentiquement solidaire soit assuré.

C'est ici la grande révolution que doit inaugurer la présente Conférence, une révolution à long terme et sans versement de sang, dont les résolutions et les décisions prises ici marqueront la première phase.

La délégation du Saint-Siège sait devant quelles difficultés vont se trouver ceux qui veulent changer,

ou tout au moins transformer profondément un système des échanges périmé et dont les effets néfastes ne sont pas suffisamment compensés par l'octroi de dons et de prêts.

Notre délégation a eu l'honneur de vous communiquer, sur ordre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté, le texte d'une lettre qu'elle a reçue du Cardinal Secrétaire d'Etat et qui traduit l'intérêt exprès que le Saint-Père porte à notre conférence. Permettez-moi d'en citer ici le passage suivant :

« La Conférence qui s'ouvre ces jours à Genève se trouve confrontée avec des problèmes d'une gravité particulière. On ne découvrira peut-être pas à Genève des réponses définitives à toutes les questions délicates qui s'y poseront. On ne saurait en effet résoudre le problème actuel des échanges internationaux par des solutions apparemment aussi simples que la seule règle du libre marché international ou, à l'extrême opposé, de la planification absolue. Mais il faut s'engager résolument, par l'aménagement de relais appropriés et d'organismes efficaces, dans cette période de mutation et de transition qui devrait aboutir à la pleine satisfaction des plus légitimes aspirations humaines dans le cadre de l'indépendance nationale. »

Une parfaite régulation des échanges ne saurait certes être obtenue du jour au lendemain. Nos connaissances sont encore fragmentaires : nous ne devons donc pas craindre les risques inévitables de l'expérimentation.

A cet égard la délégation du Saint-Siège veut rendre hommage à la modestie et au réalisme du Secrétaire général de notre Conférence qui, comme il l'a dit lui-même dans son discours, est resté volontairement en deçà de ses aspirations personnelles et de son désir, afin de faire droit à la recherche de solutions progressives, soumises au test de l'expérience, dans la bonne foi de toutes les parties intéressées.

Nous devons explorer des voies nouvelles respectant au maximum les libertés tout en les soumettant aux strictes disciplines qui sont indispensables au plan international pour que cesse de s'accroître la disparité des niveaux de vie entre peuples favorisés et peuples scientifiquement et techniquement moins évolués. Bien plus, notre délégation estime que la totalité des ressources du monde doit être exploitée de telle sorte que toute l'humanité en soit bénéficiaire et que la communication des biens produits par la totalité des peuples s'effectue de telle manière que tous ceux qui ne disposent pas encore d'un niveau de vie décent ou qui, par suite de la pauvreté de leur sol et de leur sous-sol et de leurs possibilités énergétiques, ne peuvent espérer échapper à la misère, obtiennent cependant la satisfaction de leurs besoins essentiels et accèdent à un niveau de vie conforme à la dignité humaine.

Dans ce cadre, des règles nouvelles seraient à

élaborer d'une part pour que l'égalité des échanges ne soit plus considérée seulement en termes de marché et d'autre part, pour que l'aide financière ou en nature corresponde aux disponibilités en superflu variables d'ailleurs selon le degré de développement de chaque pays plus développé.

La plupart des hommes reconnaissent aujourd'hui que modifier la fixation du salaire individuel du travailleur, soit par législation, soit par convention collective, n'est pas octroyer un privilège au salaire : c'est faire justice, en tenant compte de la condition de faiblesse qui l'affecte encore en beaucoup trop de cas. Comment ne pas appliquer le même raisonnement au cas des échanges internationaux ? Ils sont pour les pays moins pourvus un moyen de subsistance élémentaire ; et surtout ces pays, de par leur condition de faiblesse, sont à la merci de contrats de vente, apparemment libres, mais en réalité imposés.

Compte tenu des degrés qui existent dans le sous-développement comme dans le développement, compte tenu aussi des tâches qui incombent aux pays plus défavorisés pour orienter les revenus de leur commerce vers un authentique développement humain de toutes leurs populations, les pays plus développés et plus riches doivent ici prendre conscience de leurs responsabilités particulières : ils ont à faire face, en matière d'échanges commerciaux avec le tiers monde, à une stricte obligation de solidarité et de justice.

D'ailleurs, à regarder les choses de plus près, en termes de valeur humaine, celui qui donne reçoit plus que celui à qui il est donné. La civilisation des privilégiés est menacée par l'extension illimitée de leurs désirs. Elle ne se sauvera qu'en s'engageant dans une voie moins matérialiste et plus humaniste. Selon la justice communautaire, les privilégiés n'ont rien qui ne doive contribuer à l'instauration du bien commun, dans une communauté désormais universelle. Les plus miséreux, en termes de valeur humaine, sont ceux qui ayant beaucoup veulent retenir pour eux-mêmes leur excès d'avoir. L'avarice des nations, intégrale de l'avarice du plus grand nombre de leurs membres, est une tare en quelque civilisation que ce soit.

Enfin, les échanges de bien matériels ne sont qu'un aspect de la totalité des échanges, et les règles d'un commerce équitable ne sont qu'une expression partielle d'une éthique autrement large des relations. Ce sont tous les échanges qu'il faut aménager afin que chacun donne et que chacun reçoive ! Tout le monde est maintenant d'accord pour admettre que les pays moins développés ont des valeurs extra-économiques à apporter aux pays les plus développés.

La reconnaissance et l'amitié politique, au sens qu'Aristote et saint Thomas d'Aquin donnaient à cette expression, sont des biens en définitive plus précieux, et plus efficaces pour la paix, que les

biens matériels dont on sait faire intelligemment le sacrifice.

Pour employer une image imparfaite, le succès de cette si importante Conférence exige qu'au-dessus des combinaisons stratégiques et des solutions contradictoires ou inapplicables du fait des conflits

latents d'intérêts matériels ou d'idéologies, au-delà même des solutions objectivement les meilleures pour la période transitoire qu'ouvre cette Conférence, chacun s'élève d'un étage afin de mieux saisir le problème « commerce et développement » selon toutes ses dimensions et de penser encore davantage « humanité ».

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. DOUDOU THIAM, MINISTRE D'ÉTAT, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU SÉNÉGAL

[Original : français]

Avec autant de sincérité et de plaisir que l'unanimité des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je viens adresser au Président les félicitations de la délégation sénégalaise pour sa brillante élection ; au-delà de son éminente personnalité cet honneur va également à toute l'Afrique. J'associe à ces félicitations toutes les autres personnalités, élues elles aussi à la quasi-unanimité, qui, soit au Bureau, soit dans les commissions, auront à donner une impulsion précise à la tâche que nous nous préparons à accomplir, tous ensemble, pour améliorer par l'expansion du commerce, le sort de deux milliards d'êtres humains. Parmi tous les participants je réserve une mention spéciale à Monsieur le Secrétaire général de la Conférence dont le rapport lucide diagnostique avec précision les maux dont nous souffrons en même temps que, sans complexe, il nous suggère des solutions concrètes en insistant sur le fait que leur application demandera des sacrifices aux pays avancés et des efforts aux pays en voie de développement.

Ma délégation a eu le privilège, avant de pouvoir vous exposer la conception des problèmes qui la préoccupent, de s'instruire et de réfléchir sur les travaux du Comité préparatoire auquel elle a participé et en profitant des exposés souvent magistraux qui ont été développés par les autres délégations.

Le Sénégal a accueilli avec enthousiasme la convocation de cette première conférence mondiale du commerce et constate avec une profonde satisfaction l'importance ainsi reconnue aux problèmes des pays en voie de développement dans la mesure où l'accord paraît s'être fait désormais sur cette idée qu'il convient de situer ces questions dans la perspective d'une expansion économique générale. La Conférence marque aussi une étape importante dans les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement en leur permettant de

rechercher en commun des solutions concertées aux problèmes du commerce international. C'est là à notre avis, le véritable sens que peut et doit revêtir la coopération économique entre les nations.

C'est donc animée par un réel esprit de coopération et de conciliation que la délégation du Sénégal aborde la Conférence et elle envisagera avec la plus grande faveur toutes solutions des problèmes des pays en voie de développement qui tiennent compte de nos intérêts fondamentaux.

La communauté internationale est appelée aujourd'hui à examiner un sujet qui conditionne le développement des économies du tiers monde, celui du grave déséquilibre de leurs échanges qui freine leur processus de développement. Cette situation est maintenant universellement reconnue et le Secrétaire général de la Conférence a eu le mérite de nous l'exposer en termes précis et concrets.

L'objectif bien modeste d'un taux de croissance annuel de 5 p. 100 fixé pour l'actuelle Décennie des Nations Unies ne saurait être réalisé sans une augmentation et une amélioration substantielle du commerce des pays en voie de développement. Il s'agit donc d'établir les bases d'un ordre nouveau qui puisse non seulement éloigner la perspective d'un déficit commercial qui risquerait d'atteindre 20 milliards de dollars en 1970, mais aussi d'ouvrir les voies à un développement général intégral et harmonisé.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique les statistiques font apparaître que de 1956 à 1961 ses exportations globales en volume se sont accrues de 34 p. 100 alors que ses importations n'ont augmenté que de 23 p. 100. Malgré cette tendance on a relevé une baisse relative encore plus forte des recettes d'exportations. C'est en fonction de cette donnée fondamentale que les pays africains ont décidé de concerter leur action pour réaliser les objectifs fondamentaux de la Conférence

sur la base de la recommandation de la commission économique et sociale de l'Organisation de l'unité africaine.

Pour le Sénégal, alors que le marché de consommation des oléagineux est en perpétuelle expansion, l'interchangeabilité des corps gras joue contre l'arachide, produit noble, au bénéfice des composants de la margarine, produit de synthèse. Il en résulte pour nous une concurrence d'autant plus grave que l'arachide est une monoculture représentant 81 p. 100 de nos recettes d'exportation.

Cette situation critique est considérablement aggravée par les interventions de certains grands pays industrialisés pour protéger leur propre agriculture. C'est ainsi que l'effondrement continu du prix des matières grasses tropicales, depuis la dernière guerre mondiale, est surtout dû à la stimulation extrême de la production et des exportations de produits de remplacement que les pays développés ont pratiquée pendant cette période avec une intensité qui paraît devoir encore s'accroître dans l'avenir.

Cette tendance des pays développés est très grave pour le Sénégal. Nous avons en effet calculé — et nous reviendrons là-dessus dans les travaux des commissions — que l'alignement sur les cours mondiaux des arachides, nous eût imposé en 1962 et 1963 une perte de recettes d'exportation de 25 à 30 millions de dollars chaque année et que ce chiffre aurait pu être dépassé en 1964.

Une telle perte, si elle nous était imposée à l'avenir, représenterait presque le triple, et en tout cas beaucoup plus du double, du total annuel des aides financières bilatérales ou multilatérales que nous recevons.

Dans ce contexte de monoculture et de déséquilibre de nos échanges vous comprendrez que la position de mon pays à l'égard de tous les problèmes qui vont être évoqués par la Conférence mondiale ne peut être inspirée et dominée que par la nécessité de trouver des solutions au problème primordial et vital pour nous du soutien des cours des produits primaires en général et des corps gras végétaux d'origine tropicale en particulier.

Tout le programme d'élimination des entraves au commerce des produits de base et de disparition des mesures discriminatoires que préconisent à notre réunion un grand nombre de pays développés et en voie de développement et notamment la majorité des adhérents à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est théoriquement excellent et pourrait être accepté si malheureusement les pays développés, qui s'en font les avocats les plus convaincus, ne prétendaient pas limiter là leur effort au profit des pays sous-développés. Or, nous croyons que les formules libre-échangistes ne seront jamais que partielles.

L'augmentation des qualités produites, que d'autres nous proposent en nous suggérant d'améliorer notre production agricole en augmentant la

productivité par des techniques diverses, ne suffit pas davantage à préserver les intérêts et l'avenir des pays en voie de développement si, en même temps, des prix stables et rémunérateurs ne sont pas assurés. Aussi nous ne pouvons que continuer à défendre la position en fonction de laquelle notamment nous nous sommes associés à la Communauté économique européenne, à savoir que le soutien des prix et les garanties d'écoulement sont essentiels pour les produits des pays tropicaux, et qu'il faut donc maintenir et renforcer les organisations de marché qui constituent, seules, des solutions véritables et complètes au problème des produits agricoles de base.

D'ailleurs la meilleure preuve qui se puisse administrer de l'efficacité et de l'utilité des organisations de marché se trouve dans la constatation qu'un certain nombre de pays avancés d'Europe et d'Amérique notamment, quand ils ont eu le souci d'organiser leur propre agriculture pour mettre le niveau de vie des paysans à la hauteur de celui des autres travailleurs, n'y sont parvenus qu'en accordant aux agriculteurs un ensemble de garanties de prix et d'écoulement, en contrepartie d'une discipline de la production imposée dans le cadre national.

Concernant la détermination du « juste prix » qu'il faut garantir au producteur agricole, nous ne saurons accepter la théorie qui veut que le cours normal est celui qui résulte du seul jeu de la loi de l'offre et de la demande sous les réserves secondaires qu'il ne soit pas vicié par des conditions de production anormales ou par l'effet de domination de pays consommateurs sur les pays producteurs. Cette définition est insuffisante et « un juste prix » doit avoir encore pour caractéristique d'assurer au producteur des conditions décentes d'existence et le maintien sinon l'amélioration de son niveau de vie.

On a trop souvent réfuté cette conception en se référant aux intérêts des utilisateurs ou consommateurs de produits importés alors qu'au contraire l'expérience montre que ce consommateur supporte mieux que le contribuable — et presque sans s'en apercevoir quand il existe une organisation rationnelle des marchés — l'effort de solidarité qui lui est demandé pour son agriculture nationale ou pour les pays sous-développés. Plus souvent encore l'expérience a démontré, pour les produits agricoles tropicaux et européens ne faisant pas l'objet d'organisations de marché, que le consommateur ne faisait à peu près jamais l'économie des baisses de prix imposées par la conjoncture, le profit étant presque toujours confisqué par les intermédiaires ou absorbé dans les frais de transport ou de commercialisation.

Puisque nous préconisons les organisations de marché nous entendons bien que celles-ci doivent s'élargir de plus en plus pour devenir les instruments internationaux de stabilisation des cours au service de tous les producteurs agricoles et ne plus constituer des systèmes préférentiels au profit de

quelques-uns. Nous sommes donc acquis à l'idée que cette transformation devra s'effectuer progressivement par l'intervention d'accords internationaux.

Mais, en attendant que des organisations internationales de marché aient été mises en place, il faut laisser subsister et même prolonger les organisations régionales multilatérales et même bilatérales qui existent et sont préférables au moins provisoirement à la solitude dans la concurrence internationale.

Nous sommes également déterminés à favoriser tous les efforts en vue de la création d'une zone africaine de libre-échange, première étape d'un véritable marché commun africain.

En ce qui concerne le commerce des produits manufacturés et semi-finis — à ne pas confondre avec les produits de première transformation agricoles justiciables des organisations de marché — il est certain que la production et les exportations des pays sous-développés nécessiteront pendant longtemps encore une protection de leurs industries locales. Cette protection sera normalement tarifaire et très exceptionnellement contingente. Elle trouvera ses limites dans l'absence de discrimination et le refus d'édifier des industries dont les prix de revient seraient prohibitifs. Il semble que tous les pays développés et industrialisés peuvent accepter à ce sujet les termes de la convention intervenue entre la Communauté économique européenne (CEE) et les Etats associés.

Ainsi que l'ont demandé le GATT dans le passé et de nombreux pays en voie de développement au cours des présentes assises de la conférence mondiale, les exportations des pays sous-développés en articles manufacturés et semi-finis devront être favorisées par l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives ainsi que des pratiques discriminatoires, à l'entrée dans les pays industrialisés. Mais, de nombreux orateurs l'ont déjà signalé avant moi, les avantages ainsi demandés par les pays sous-développés aux pays industrialisés ne peuvent pour le moment être réciproques. La réciprocité suppose l'égalité ; or si l'égalité politique existe, l'égalité économique reste à créer.

Nous ne pouvons donc consentir à la généralisation systématique que nous demandait notamment le GATT, de la clause de la nation la plus favorisée qui aboutirait à la suppression générale des tarifs et limitations dans nos importations. Nous estimons, avec tous les pays en voie de développement, que cette suppression ne peut être générale, qu'elle peut seulement faire l'objet de négociations particulières et préalables.

Un certain nombre de pays industrialisés ont d'ailleurs déjà exposé à cette même tribune qu'ils étaient disposés à consentir aux nations en voie de développement, sans aucune réciprocité, un traitement préférentiel, conçu sur une base temporaire et dégressive, pour l'écoulement de quelques produits industriels de ces nations. Toutefois, il y aurait

lieu d'assurer que les garanties et les préférences joueront non seulement pour les industries existant actuellement mais pour celles qui seront ultérieurement créées.

Nous demandons instamment à tous les pays avancés d'accepter semblable engagement et nous voudrions aussi que cette préférence ne soit pas trop sélective et ne porte pas sur un trop petit nombre de produits car il s'agit d'industries naissantes qui ont besoin d'une protection presque générale.

Ainsi le Sénégal de par la structure de son commerce extérieur est l'un des pays du monde le plus directement concernés par cette Conférence.

Il met donc beaucoup d'espoirs en elle et cela d'autant qu'à la fin du débat général, l'unanimité s'est faite sur les deux points suivants :

— L'expansion économique à long terme des pays en voie de développement est liée à l'augmentation des recettes tirées des exportations ;

— La diversification des ressources économiques favorise l'augmentation du niveau de vie et l'indépendance politique.

A notre sens ceci revient à admettre la nécessité de l'industrialisation et non plus à ne considérer comme valables que les seuls projets qui ne font pas de concurrence directe aux industries des pays les plus développés. Par ailleurs, il est probable que l'on abordera avec plus de fermeté et de continuité les questions relatives à l'amélioration de la productivité dans l'agriculture.

Nous supposons également que les pays industrialisés accepteront de ne pas systématiquement pousser les recherches en faveur des produits et matières premières synthétiques et qu'ils comprendront que même pour les produits naturels certains sacrifices devront être consentis.

En ce qui nous concerne je répète que la vente à un cours suffisamment rémunérateur de l'arachide conditionne l'ensemble de nos problèmes économiques, financiers et sociaux. C'est pourquoi de notre point de vue la Conférence ne doit pas se borner à enregistrer des déclarations de principe ou à prévoir une nouvelle réunion d'ici un ou deux ans mais aboutir à des résultats positifs.

Nous entendons par résultats positifs toutes les solutions simples, raisonnables, applicables dans l'immédiat ou dans des délais relativement brefs qui contribueront de manière tangible à l'augmentation des revenus nationaux des états les plus défavorisés. Nous insistons très vivement sur la notion de développement car l'expansion économique est notre but, le commerce n'étant qu'un moyen.

Comme il ne peut être question que cette expansion ait comme contrepartie une stagnation ou même une régression sociale nous voyons se dessiner dès à présent les grandes lignes de ce que devrait être la future politique internationale en ces matières.

Nous optons pour une attitude très pragmatique

et cette attitude me conduit à vous entretenir plus particulièrement maintenant de certains problèmes financiers qui à notre avis sont la condition *sine qua non* du développement. Une organisation des marchés des produits primaires est effectivement nécessaire mais non suffisante si les pays du tiers monde n'arrivent pas en effet à se procurer les financements dont ils ont besoin pour assurer le démarrage de leurs économies.

Nous apprécions à leur juste valeur les travaux remarquables des deux groupes d'experts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA) (vol. IV) sur les mesures financières destinées à compenser les fluctuations des recettes d'exportations des pays en voie de développement. Nous avons toutefois noté que dans le projet d'un fonds d'aide au développement, l'hypothèse la plus favorable aurait conduit à une redistribution aux pays fournisseurs d'un montant annuel de 265 millions de dollars au total pour la période 1953-1961. En admettant que les systèmes complexes mis à l'étude puissent s'appliquer, nous voyons mal comment des sommes aussi faibles pourraient assurer le taux de croissance minimum annuel de 5 p. 100 pour l'ensemble des pays en voie de développement, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général.

Nous ne pensons pas davantage que la solution se trouve essentiellement dans la recherche des incitations aux investissements privés et dans un élargissement des systèmes d'assurance crédit d'Etat. Les capitaux privés susceptibles de s'employer dans les secteurs prioritaires de nos plans de développement ne sont pas tellement abondants et par ailleurs les crédits fournisseurs sont d'un coût élevé et constituent très vite des charges excessives tant pour les entreprises que pour les balances de paiements. Ces derniers crédits s'appliquent enfin uniquement à l'importation de biens d'équipement et ne peuvent servir au financement des dépenses locales.

C'est pourquoi nous estimons que la Conférence devrait faire une part plus large aux organismes financiers internationaux et notamment à la Banque mondiale. Celle-ci a joué jusqu'ici un rôle considérable et il serait injuste de ne pas rendre hommage à ses dirigeants comme à ses experts qui sont animés du désir d'apporter une aide totalement désintéressée aux pays en voie de développement.

Toutefois, il nous semblerait souhaitable que la Banque opère une sorte de reconversion en s'intéressant davantage à l'agriculture des pays tropicaux, s'il le faut en réduisant la masse des prêts destinés aux travaux d'infrastructure. Ceci la conduirait à financer dans certains cas des opérations dans lesquelles la part relative des importations est très faible, donc à reviser les conditions générales d'octroi de ses prêts et à accepter de supporter une part des dépenses effectuées dans la monnaie de l'emprunteur.

A ce sujet, nous sommes inquiets de constater qu'au moment même où nous nous réunissons les tendances inflationnistes réapparaissent principalement en Europe ce qui nous fait craindre un renchérissement de nos importations et contrairement à ce qui serait souhaitable une augmentation du taux d'intérêt exigé par la Banque. Or, il ne s'agit pas seulement d'accroître les moyens de la Banque mais de les rendre accessibles à des emprunteurs dont les ressources sont limitées. J'ajoute que pour les opérations agricoles dont le rendement est aléatoire et la phase de mise en œuvre très longue le taux actuel déjà prohibitif bloquerait tout le système s'il devait encore augmenter.

Nous souhaiterions voir en outre s'élargir le champ des opérations de l'Association internationale de développement (AID) et la première des mesures à prendre consiste à lui assurer des ressources. Au surplus, il faut que soient acceptées à l'AID les demandes présentées par des pays dont le revenu par tête d'habitant n'est pas toujours aussi bas que l'exigent les critères en vigueur. Sans cette modification nous verrions certains pays, notamment pour des opérations agricoles de grande envergure, ne pouvoir s'adresser à l'AID parce que trop riches et ne pouvant recourir à la Banque pour la raison inverse. Le rôle de la Société financière internationale devrait également être renforcé et ses conditions libéralisées. Sous un tout autre angle, mais en rejoignant les préoccupations que je viens d'évoquer, nous devons tout tenter pour éviter que les hausses de prix intervenant dans un pays industrialisé ne se répercutent automatiquement dans le pays importateur. Le meilleur procédé à notre sens pour se soustraire à une inflation non généralisée est de promouvoir un système multilatéral de paiements le plus large possible afin que soit laissée aux pays acheteurs l'entière liberté du choix de leurs fournisseurs. Nous marquerons donc ainsi notre préférence pour la convertibilité des monnaies tout en admettant que dans certains cas des accords bilatéraux de paiement demeurent nécessaires comme pis aller.

Je viens de développer sans équivoque devant vous les principes et lignes d'action qui guideront notre délégation dans l'examen des problèmes soumis à la Conférence. C'est sur le contenu à donner aux échanges commerciaux entre pays riches et pays pauvres et sur l'importance de l'aide au développement que nous devons nous mettre d'accord, à Genève, au cours de la présente session. Si nous parvenons effectivement à un accord sur les moyens d'opérer une répartition équitable des richesses mondiales — entre pays avancés et pays en retard — il sera facile de nous mettre d'accord ensuite sur les institutions et organismes à créer pour réaliser les transferts qui doivent en être la conséquence.

Tous les orateurs ont convenu qu'en réalité les organisations existantes ont finalement servi les politiques pour lesquelles elles avaient été créées.

Il nous reste à essayer de mieux définir les aspects de ces politiques qui n'ont pas été jusqu'ici abordés faute du climat nécessaire à leur prise en considération. S'il y a eu des erreurs ou des omissions, c'est que la politique de transfert des revenus et d'organisation des échanges entre pays inégalement développés n'a jamais été exposée dans son intégralité. Ce qui compte davantage que la création d'une organisation nouvelle du commerce international c'est comme on l'a déjà dit à cette tribune « la volonté non équivoque de tous les pays d'adhérer à un ensemble de règles de conduite commerciales adaptées à la situation du monde moderne ». Puisque c'est la politique même de coexistence entre les divers pays du monde qui est en cause, et non les organisations mises au service de cette politique nous écarterons au départ tout point de vue doctrinal. Cependant nous devons ajouter que les suggestions d'ordre institutionnel contenues dans le rapport

du Secrétaire général sont formellement appuyées par notre délégation.

Cet appui que nous donnons est fondé sur une expérience déjà ancienne tirée de notre association à la Communauté économique européenne qui constitue une forme institutionnelle valable de relations économiques entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Je pense enfin, comme l'ont dit nombre d'orateurs qui m'ont précédé, qu'il n'y aura de solution à nos problèmes que dans une solidarité effective entre pays pauvres et pays riches. Le fait justement que cette solidarité soit devenue réelle à l'intérieur de groupes d'États limités au début mais de plus en plus nombreux, doit nous inciter à faire confiance aux conceptions nouvelles de la vie internationale que cette Conférence a précisément pour mission d'élaborer et de mettre en forme.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. SALIA JUSU SHERIFF,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU SIERRA LEONE,**

à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : anglais]

Je voudrais tout d'abord féliciter notre Président au nom de la délégation du Sierra Leone d'avoir été appelé, par un vote unanime, à diriger cette Conférence historique. Nous prions pour qu'il reçoive l'inspiration divine qui lui permettra de la conduire à la réussite, en lui faisant atteindre les objectifs que nous nous sommes tous fixés.

Nous espérons que les nombreux problèmes auxquels elle devra faire face ne seront pas abordés dans une perspective de conflits d'intérêts entre pays développés et pays en voie de développement, ni dans un climat d'antagonisme, mais dans une atmosphère de confiance mutuelle, pour le bien général de toute la communauté internationale. Plus encore, il ne faudra pas se placer sur le plan des banalités diplomatiques qui n'engagent à rien, mais rechercher des solutions pratiques afin que nous puissions retourner dans nos pays respectifs en apportant à nos peuples des solutions concrètes et positives qu'ils puissent comprendre et apprécier. On pourrait penser que cette Conférence fera le procès des nations développées. Nous préférons la considérer comme une invitation à se surpasser, une sorte de défi que ces nations relèveront, nous l'espérons

sincèrement, dans l'intérêt du progrès de l'humanité.

Les orateurs précédents ont tous fait ressortir l'importance de la Conférence, et la délégation du Sierra Leone désire s'associer à eux. Le Sierra Leone est un jeune Etat en voie de développement qui a accédé à l'indépendance il y a trois ans seulement. Nous faisons partie des pays dont la population est inférieure à 5 millions.

Depuis 1947, nous avons toujours rythmé nos projets de développement sur des plans de développement économique, dont le plus récent a été notre « plan décennal de développement économique et social » pour la période allant de 1962/63 à 1971/72. Dans le cadre de ce plan, nous espérons dépenser un total de 150 millions de livres. Au stade initial, nous devons tirer chaque année 15 à 16 millions de livres de sources locales. Pour y parvenir, le Sierra Leone doit trouver les revenus nécessaires, notamment au moyen d'échanges avec l'étranger. Nous ne pouvons donc plus nous permettre de nous accommoder de déficits commerciaux toujours croissants dus au déséquilibre de notre commerce extérieur.

Cependant, le Sierra Leone, qui s'est rapidement

mis à la planification du développement économique, a maintenant une économie en voie d'expansion. Depuis les années cinquante, notre taux de croissance économique a dépassé la moyenne de 5 p. 100 prévue pour les pays en voie de développement pendant la Décennie du développement des Nations Unies. Notre gouvernement s'est efforcé, depuis l'indépendance, de combler l'écart existant jusque-là entre nous et les pays plus avancés. Nous avons entrepris des projets destinés à rattraper notre retard dans le domaine de l'enseignement, des réalisations scientifiques et techniques, de la main-d'œuvre et de la gestion, de la santé et du bien-être, des droits fondamentaux de l'homme, et de la prospérité économique de notre population. Nous nous sommes heurtés jusqu'à présent à des obstacles sérieux, car la réalisation de nos projets a été limitée dans une large mesure par la quantité de devises que notre économie peut nous procurer et qui dépend des capitaux étrangers que nous pouvons faire entrer dans notre pays au moyen de notre commerce extérieur.

Il est regrettable que, malgré les efforts que notre gouvernement a déployés pour accélérer notre développement économique, nous ayons dû ralentir la cadence de notre progrès général, et que nous n'ayons pu atteindre les buts que nous nous étions fixés. Nous n'avons pu conserver dans le pays des capitaux suffisants pour financer ne serait-ce qu'une faible partie du plan, en raison du déséquilibre perpétuel de notre commerce extérieur. En 1950, nos exportations s'élevaient à environ 6 949 000 livres et nos importations à près de 6 746 000 livres. Non seulement les exportations suffisaient alors à compenser les importations, mais elles fournissaient aussi un petit revenu excédentaire de plus de 200 000 livres. En 1962, toutefois, alors que les importations s'étaient élevées à 351 p. 100 pour atteindre 30 435 000 livres, les exportations n'avaient augmenté que de 195 p. 100 et s'élevaient à 20 525 000 livres. En d'autres termes, en 1962, nos exportations ne suffisaient plus à payer nos importations. De surcroît, le solde créditeur de 202 781 livres s'était transformé en solde débiteur de 9 892 197 livres. A moins que les tendances actuelles ne soient renversées, tout laisse à penser que notre solde débiteur ne fera qu'augmenter. Les conditions décrites par M. Prebisch dans son étude du problème correspondent on ne peut mieux à la situation du Sierra Leone. Faut-il laisser cet état de fait exister indéfiniment ? Le Sierra Leone répond non.

La situation que nous venons de décrire pour 1962 ne peut être considérée comme un phénomène isolé, mais comme l'expression d'une tendance très marquée. Le taux moyen d'accroissement de nos importations est beaucoup plus élevé que celui de nos exportations. Pendant les dix dernières années, la valeur des importations a augmenté au taux annuel de 11,26 p. 100, alors que la valeur des exportations n'a augmenté qu'au taux de

7,85 p. 100. Notre déficit commercial annuel moyen pendant la même période a dépassé 5 millions de livres. Si l'on pense que les exportations nationales pendant la même période se sont élevées à 17 400 000 livres par an, on saisit toute la gravité de la situation. Notre déficit commercial annuel représente presque 40 p. 100 de la valeur des exportations nationales annuelles. En d'autres termes, si nous voulons maintenir la stabilité de notre économie intérieure et celle de notre monnaie, et faire progresser notre développement économique, il nous faudra augmenter d'au moins 40 p. 100 (en valeur) la production des articles que nous exportons. C'est-à-dire que notre population de moins de 3 millions doit produire chaque année des articles d'une valeur supérieure de 7 millions de livres à celle des articles que nous produisons actuellement pour le marché d'exportation. Peut-on penser que nous, ou tout autre pays en voie de développement placé dans la même situation, puissions atteindre cet objectif dans le cadre du système actuel de commerce international, dans lequel nous sommes si défavorisés, et en vertu duquel nous gagnons moins lorsque nous produisons davantage, simplement en raison de la fixation arbitraire de l'indice des prix ?

Les raisons de ce déséquilibre de notre commerce extérieur sont déjà familières aux délégués qui participent à cette Conférence. Dans notre cas particulier, nous nous sommes aperçus que les prix des exportations qui comptent ont tendance à monter très lentement depuis les années 50, alors que ceux des biens que nous importons augmentent à un rythme plus rapide. Prenez, par exemple, les amandes de palmistes qui sont l'une de nos principales exportations. En 1951, la tonne exportée valait 60,58 livres. Elle n'a fait que baisser depuis lors, pour atteindre en 1962 une valeur de 40,21 livres. Nos exportations de piassava sont passées de 2,56 livres sterling les 112 livres anglaises en 1950 à 3,78 livres en 1953. Depuis, la valeur n'a cessé de diminuer bien que des quantités plus importantes de fibres aient été exportées. L'année dernière, notre piassava ne valait que 2,43 livres sterling les 112 livres anglaises, c'est-à-dire moins qu'en 1950. Les exportations de minéraux accusent la même tendance. Le minerai de fer exporté en 1950 valait 1,12 livre la tonne et, en 1963, n'avait atteint que 2,52 livres la tonne, bien que sa teneur en fer fût restée forte. Le minerai de chrome valait 6,74 livres par tonne en 1950 et, depuis 1958, sa valeur est restée fixée à 10 livres par tonne. En revanche, la valeur de nos importations en provenance de pays plus développés a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide.

Je ne voudrais pas vous importuner avec des statistiques sur le commerce. Ma délégation fournira aux différentes commissions des statistiques détaillées relatives à notre commerce et à notre développement afin de convaincre la Conférence du bien-fondé et de l'urgence des demandes que nous

adressons à cette assemblée. Les pays en voie de développement comme le mien doivent faire face à présent à la menace d'un effondrement économique en raison des pertes dues au commerce international. Nous avons pu résister provisoirement grâce aux prêts que nous ont consentis certains pays développés. Mais les prêts doivent être remboursés tôt ou tard, et nous ne voyons pas comment nous pourrions rembourser nos emprunts internationaux si notre commerce extérieur continue à empirer.

Ma délégation n'est pas en faveur de l'élimination du mot « aide » du vocabulaire international, du moins pas dans l'avenir immédiat. Nous sommes cependant bien convaincus que l'aide ne doit pas remplacer les échanges, des échanges qui prendraient une forme nouvelle en vertu des principes et des faits qui ont inspiré cette Conférence, des échanges équitables, profitables à toutes les parties intéressées. L'expérience nous a montré que l'aide est souvent accordée sans mesure pour des raisons d'ordre purement politique. Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander si elle est toujours octroyée aux pays qui le méritent le plus. Voilà pourquoi, bien que nous reconnaissions la valeur de l'aide et bien que, selon nous, il faille continuer à l'accorder, nous préférons, sans aucun doute, qu'elle soit accordée dans le cadre des échanges.

Quels sont donc les objectifs que nous souhaitons atteindre au cours de cette Conférence et quels sont les problèmes — certains d'entre eux — que nous devons sérieusement étudier ? En premier lieu, le développement et l'expansion des marchés existants, en particulier en ce qui concerne les produits de base ; en second lieu, l'amélioration de la production et des industries manufacturières locales ; en troisième lieu, l'attribution aux pays en voie de développement des recettes nettes de leur commerce invisible et, en quatrième lieu, la création de mécanismes internationaux pour appliquer les décisions de la présente Conférence.

Au cours de la Conférence, nous devons tout d'abord mettre au point une politique destinée à élargir les marchés d'exportation des pays en voie de développement, à améliorer les prix de leurs exportations, à amortir les fluctuations, à supprimer les restrictions quantitatives, barrières douanières et autres obstacles à la libre circulation des exportations des pays en voie de développement, et à diminuer, puis à combler, le déficit commercial que nous enregistrons malheureusement chaque année jusqu'à présent.

Toute politique de ce genre devrait reconnaître qu'il faut accorder une compensation financière aux pays en voie de développement en fonction du préjudice net subi par ces pays et en tenant compte de la perte relative dont ils ont souffert en raison de la disparité prolongée entre le taux d'accroissement en valeur de leurs importations et celui de leurs exportations. De surcroît, ma délégation souhaiterait

que soient complètement éliminées toutes les barrières douanières et les restrictions quantitatives existant à présent dans certains pays développés et qui font obstacle à la libre circulation des exportations des pays en voie de développement. En effet, le Sierra Leone n'a malheureusement rien pu exporter dans le passé aux pays à économie planifiée. En 1962, par exemple, nous ne leur avons rien exporté mais nos importations en provenance de ces pays se sont élevées à plus de 1 million de livres. De même, pendant ces dernières années, nos importations en provenance des Etats-Unis ont été bien supérieures à nos exportations à destination de ce pays. En 1962, alors que nous avons importé des Etats-Unis des produits d'une valeur de plus de 1 million et demi de livres, nos exportations n'ont pu s'élever qu'à 28 000 livres, principalement en raison des barrières douanières. Nous souhaitons sincèrement, et nous sommes convaincus qu'en le faisant nous exprimons le désir de nombreux pays en voie de développement, que la présente Conférence réussisse à fixer des principes acceptables qui puissent corriger le déséquilibre de notre commerce extérieur. Ma délégation espère que la Conférence conduira à la création d'un nouveau mécanisme international capable de mettre au point et d'assurer l'application des nouveaux principes, techniques et méthodes, en vertu desquels les pays en voie de développement recevront une part équitable des bénéfices du commerce mondial.

Quelle que soit l'institution que l'on décidera finalement de créer, ma délégation s'attend que la présente Conférence accorde une grande attention aux problèmes de la diffusion, dans les pays en voie de développement, des informations relatives aux marchés. Dans les autres domaines, les progrès techniques ont permis de raccourcir les distances entre les régions les plus éloignées du globe. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des études de marchés, surtout en ce qui concerne les matières premières et les produits semi-finis des pays en voie de développement. Nous sommes convaincus que, si la communauté internationale peut nous permettre d'avoir accès à de nouveaux marchés à des conditions favorables, une partie de nos difficultés se trouvera résolue.

Le second sujet auquel nous pensons que la Conférence devrait consacrer son attention, concerne l'amélioration et la diversification de la production des pays en voie de développement. Le commerce international s'effectue dans les deux sens. Si nous voulons vendre nos produits à l'étranger, il nous faut améliorer leur qualité. Pour les produits agricoles et minéraux, l'amélioration dépend de l'introduction de nouvelles techniques, et c'est là ce que nous essayons de faire dans le cadre de notre planification du développement économique. L'on a cependant, de plus en plus conscience qu'aucun pays ne doit se contenter de produire des matières premières. Nous partageons l'opinion de M. Prebisch selon laquelle nos pays doivent s'industrialiser,

advienne que pourra. Actuellement, près de 80 p. 100 de notre population active s'adonne à l'agriculture. Nous prévoyons que l'amélioration de la production agricole entraînera une réduction de ce pourcentage. Que ferons-nous alors de l'excédent de main-d'œuvre disponible ? Si nous voulons éviter le chômage dont ont souffert, dans le passé, les populations agricoles des pays industrialisés, nous devons mettre en œuvre des plans d'industrialisation, parallèlement aux plans de développement agricole. Cependant, comme l'a fait observer M. Prebisch, nos marchés nationaux, pour les produits industriels fabriqués sur place, sont limités par notre faiblesse numérique et par le niveau relativement bas du revenu par tête de nos travailleurs. En d'autres termes, nous devons trouver des marchés extérieurs pour les produits industriels que nous pouvons fabriquer et il est certain que les pays développés doivent faire partie de ces marchés. Ma délégation estime que l'adoption d'une politique d'industrialisation par les pays en voie de développement, ne peut pas provoquer de conflits d'intérêts avec les pays plus avancés, surtout dans les secteurs minier et agricole.

Diverses propositions ont été avancées quant à la meilleure manière d'amorcer ce processus d'industrialisation. Nous acceptons l'idée que l'industrialisation doit autant que possible être axée à ses débuts sur le marché intérieur ou sur un groupement régional de territoires voisins. Nous sommes certains qu'à la suite de nos délibérations ici, nous aboutirons à des unions douanières et à d'autres arrangements régionaux qui faciliteront les courants d'échanges entre pays voisins en voie de développement. En revanche, nous ne pensons pas que le progrès de l'industrialisation doive être limité à l'échelle régionale. En 1962, la part de nos exportations qui s'est dirigée vers les Etats frères d'Afrique occidentale ne s'est élevée qu'à 147 000 livres, soit 0.88 p. 100 du total. Dans la même année, nos importations en provenance de ces régions se sont élevées à 485 600 livres, soit 1.60 p. 100 du total. Nos exportations au Royaume-Uni pendant la même année ont dépassé 11 millions et demi de livres, soit 69.53 p. 100 de nos exportations totales, et nos exportations vers l'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni, ont atteint près de 5 millions de livres, ou 29.06 p. 100 de nos exportations totales. Nos importations en provenance du Royaume-Uni ont atteint près de 12 millions de livres, ou 39.8 p. 100 du total, et nos importations en provenance d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni, ont dépassé 9 millions de livres, ou 30.38 p. 100 du total. Notre gouvernement a pour politique de conserver et d'élargir les marchés existants et non de les perdre. Si les chiffres actuels de nos exportations reflètent la demande de nos matières premières et de nos articles semi-finis, il est certain que nous bénéficierons de l'exportation d'articles semi-finis et d'articles manufacturés à destination

des marchés traditionnels qui ont absorbé jusqu'à présent nos matières premières.

Certains pays avancés craignent que l'industrialisation ne crée des problèmes de chômage dans les pays développés. Si la communauté internationale estimait que les décisions importantes pour le commerce et la stabilité du monde devaient être prises unilatéralement, la Conférence n'aurait jamais été réunie. La communauté internationale devrait, d'une manière tout à fait désintéressée, œuvrer pour le bien de toute l'humanité. A ce propos, nous estimons que les questions qui pourraient provoquer des conflits d'intérêt devraient être résolues dans l'intérêt supérieur commun du monde entier. Pour résoudre le problème du chômage, par exemple, il faut savoir si le chômage, le mécontentement et la pauvreté généralisés que connaîtraient les pays en voie de développement s'ils n'étaient pas industrialisés ne sont pas plus préjudiciables au monde entier qu'une faible proportion de chômage dans les pays plus avancés. Nous sommes certains que la plupart des problèmes relatifs à l'industrialisation des pays en voie de développement pourront être résolus grâce au bénéfice net que représentera pour le monde l'augmentation des revenus de millions de personnes. Nous ne devons pas oublier que la prospérité des pays en voie de développement a toujours donné lieu à un accroissement de la consommation des biens et services dans les pays plus développés. La délégation du Sierra Leone est convaincue que l'industrialisation des pays en voie de développement apportera à longue échéance des avantages accrus aux pays développés qui pourront alors se consacrer aux nouveaux progrès techniques rendus possibles par la fission de l'atome.

L'industrialisation requiert cependant un climat propice et dépend de la facilité avec laquelle les investissements étrangers pourront être attirés dans les pays en voie de développement. Un certain nombre de pays en voie de développement ont déjà créé un climat favorable. Au Sierra Leone, par exemple, nous avons promulgué une loi sur le développement propre à attirer et à encourager les investissements extérieurs, mais j'ai le regret de dire que malgré ce climat propice et une législation favorable, nous n'avons pas réussi à attirer les investissements privés de certains grands pays développés. La délégation du Sierra Leone espère donc que la Conférence examinera à nouveau les techniques et les possibilités d'investissements privés pour les pays en voie de développement.

Nous avons tous le même problème à résoudre : l'investisseur privé craint de perdre les capitaux qu'il a investis dans un pays en voie de développement, à la suite de changements imprévus dans le gouvernement ou dans la politique nationale de ce pays. Un système d'assurance a été mis au point pour couvrir de nombreux genres de risques et ma délégation estime que la présente Conférence devra examiner sérieusement la mise au point de systèmes d'assurance contre le risque de perte de capitaux

investis en raison de changements politiques défavorables. Une compagnie d'assurance internationale sur les investissements de capitaux améliorerait sans aucun doute le courant des investissements de capitaux des pays développés vers les pays en voie de développement.

Nous voudrions en troisième lieu attirer l'attention de la Conférence sur le fait que les recettes nettes des échanges invisibles doivent revenir aux pays en voie de développement. Nous voudrions que les pays développés adoptent une politique qui permette aux pays en voie de développement d'obtenir une large part des bénéfices de leur commerce invisible. Le Sierra Leone, par exemple, ne tire qu'un très faible profit de ces échanges invisibles. Il est certain que notre pays est l'étape la plus proche de l'Amérique du Sud dans toute liaison aérienne rationnelle entre l'Amérique du Sud et l'Europe, et pourtant cette situation ne nous rapporte aucun avantage. La côte de l'Afrique occidentale est à moins de six heures d'avion à réaction des grandes villes d'Europe, et pourrait être un lieu de vacances idéal, mais le développement de notre industrie touristique n'est pas réalisé. Nous sommes encore pratiquement à la merci des grandes Conférences maritimes et nous commençons péniblement à mettre au point nos transports aériens. Le secteur des assurances reste le monopole des pays développés et les gains qui s'y attachent ne nous reviennent donc pas. Il n'y a pas de doute que la libération des échanges des pays en voie de développement doit également avoir lieu dans les secteurs invisibles.

Le quatrième problème que la Conférence devra aborder est, à notre avis, peut-être le plus important de tous. Il lui appartient de créer les mécanismes internationaux nécessaires pour appliquer les décisions que nous allons prendre. Il est significatif qu'il existe déjà des organismes distincts, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour réglementer et développer l'organisation et la coopération internationales dans les domaines de

l'agriculture, de l'enseignement, des rapports industriels et autres domaines économiques et sociaux. Or, dans le domaine du commerce et du développement internationaux, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est le seul organisme international existant aujourd'hui, et il n'avait été créé qu'à titre intérimaire. De plus, il a été institué principalement dans l'intérêt des pays développés en faveur desquels il continue à fonctionner.

Soyons francs : le problème du commerce mondial et de la coopération internationale doit être abordé dans un esprit nouveau. Lorsque le GATT a été établi, un grand nombre de pays en voie de développement étaient encore sous le joug du colonialisme et nous n'étions jugés bons qu'à couper le bois et à puiser l'eau. La notion d'interdépendance a radicalement changé depuis. La délégation du Sierra Leone estime que les nouvelles institutions doivent correspondre beaucoup plus étroitement aux nouvelles idées. Je pense que nous aurons fixé, à la fin de nos délibérations, de nouvelles normes ou même de nouvelles conventions, qui nous serviront à tous de guide. Il est indispensable que ces normes soient constamment révisées afin qu'elles ne soient pas appliquées au détriment des pays développés ou des pays en voie de développement. Ma délégation espère donc que la Conférence deviendra un élément permanent de l'organisation internationale. Pouvons-nous espérer que les conférences à venir et même le secrétariat permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement seront établis dans un pays en voie de développement ? Je peux en tout cas assurer que mon pays serait heureux de les accueillir.

Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer notre reconnaissance à M. Prebisch et au Secrétariat pour la manière remarquable dont ils nous ont présenté les différents problèmes dans les documents de travail. Si j'ai exposé notre position assez longuement, c'est me semble-t-il que nous avons le devoir, en tant que représentants des pays en voie de développement, de faire connaître nos besoins et nos aspirations aussi clairement et aussi franchement que possible.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. MOHAMED KHOGALI,
SOUS-SECRÉTAIRE ADJOINT AU MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU RAVITAILLEMENT DU SOUDAN**

à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis de féliciter très chaleureusement M. Kaissouni à l'occasion de son élection en qualité de Président de cette Conférence. Jamais honneur ne fut mieux mérité. Abstraction faite de sa grande compétence d'économiste qui lui a valu le poste de Vice-Président de son grand pays, responsable pour une large part de son destin économique, et de ses propres qualités d'homme, la contribution remarquable qu'il a apportée au succès de la Conférence du Caire — comme aussi les travaux et les efforts qui ont facilité la réunion de la présente Conférence — sont autant de titres qui le rendent digne de la haute charge qu'il a été appelé à assumer ici.

Ma délégation tient aussi à rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, de la peine que lui-même, son personnel et le Comité préparatoire ont prise pour frayer les voies de la Conférence. Je manquerais à mon devoir si je ne louais spécialement dans le rapport Prebisch la franchise et la probité avec lesquelles sont exposés et discutés les problèmes auxquels se heurtent le commerce mondial et le développement. J'ose le dire, il est peu de documents qui aient exercé sur les esprits une telle influence et, à mon avis, ce document marquera un tournant dans l'histoire du développement et du commerce.

Nous vivons dans un monde que fragmente la diversité des politiques, des idéologies et des conceptions raciales et où la division persistante des pays en nations riches et pauvres a pour effet de maintenir un état de déséquilibre entre les pays développés, qui continuent à prospérer, et les autres dont les chances de développement s'éloignent de plus en plus; cette division a pour effet d'étouffer dans l'œuf tous les efforts de coopération et rend plus inaccessible encore le rêve éternel de l'homme de rendre ce monde meilleur qu'il n'est.

Ce n'est pas que les tentatives aient manqué pour dominer ce problème; les pays en voie de développement ont fait de leur mieux et dans certains cas ils ont abouti à des résultats importants. On a mis à l'épreuve des systèmes d'aide bilatérale, conclu des accords multilatéraux et certaines institutions ont fait du bon travail, mais malgré tous ces efforts, quelle qu'ait été leur ampleur, il n'a pas été possible de donner l'essor voulu à notre développement ni

de le faire aboutir aux résultats que nous espérons depuis si longtemps.

La dispersion, le manque de coordination, les chevauchements ruineux ont marqué les efforts successifs déployés pour s'attaquer à ces problèmes. En raison aussi bien de leur ampleur que de l'insuffisance des efforts tentés pour en venir à bout, ces problèmes attendent toujours leur solution. Les problèmes du commerce international qui se présentent aujourd'hui se sont accumulés tout au long des années. Il faut en chercher la cause dans les différences de structure et de relations économiques et commerciales qui existent dans le monde entier. Les divers régimes qui leur ont donné naissance ont disparu peu à peu ou se sont intégrés dans l'ordre mondial actuel avec l'héritage qui nous a été légué — phénomène qui nous préoccupe tous tant que nous sommes — à savoir, la tendance persistante au déséquilibre extérieur qui devient maintenant inséparable du processus de développement.

La Conférence a pour principal objet de rénover les conceptions et les pratiques dans les domaines du commerce international et du développement. Malgré un suprême effort, la Conférence de La Havane n'y est pas parvenue. La pensée économique de cette époque et les types de problèmes qui se posaient alors sont devenus étrangers aux conditions qui règnent de nos jours.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails historiques de la question, mais la décennie de 1950 qui a débuté au lendemain de la Conférence de La Havane a été marquée par de nouveaux événements qui ont contribué à attirer l'attention sur les moyens de résoudre ces problèmes. Les pays en voie de développement ont acquis la conscience politique; on s'est rendu pleinement compte de la mauvaise distribution de la richesse internationale, qui a pour corollaire évident l'inégalité dans les niveaux de vie et tous les maux qui l'accompagnent.

Le début des années 1960 a été marqué par de nouveaux événements qui se sont déroulés dans le même sens; on a été témoin de l'effondrement dramatique du colonialisme, avec pour résultat l'accroissement du nombre des pays indépendants et des Membres des Nations Unies. Du point de vue économique, le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres s'est creusé davantage encore et, aux yeux des pays qui le caressent comme un idéal, le

processus de développement s'est révélé si difficile que, à moins de prendre une initiative de grande portée, l'entreprise nous est apparue irréalisable ou vaine.

La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement à l'automne de 1961 a mis en évidence des faits importants de la vie économique internationale, qui exigeront des efforts croissants pour remédier à la situation. Voici les plus importants :

- a) L'état des relations économiques entre les pays.
- b) Les problèmes internes que doivent résoudre les pays en voie de développement en particulier, la pauvreté, la maladie, l'ignorance, la misère sociale et le retard économique.
- c) L'extrême pénurie de capitaux et de techniciens dont pâtissent les pays en voie de développement.
- d) Les obstacles au commerce, les entraves artificielles et les pratiques discriminatoires.
- e) Le déficit croissant de la balance commerciale et la dégradation des termes de l'échange.
- f) Les problèmes auxquels se heurte l'industrialisation des pays en voie de développement.

En raison de la conjonction de ces facteurs, la nécessité pressante s'est fait sentir de réunir une conférence mondiale sur le commerce international et le développement qui devait avoir pour objet d'apporter une solution concrète aux problèmes des pays en voie de développement. Il est salutaire que les nations aient fini par se pénétrer du caractère redoutable des problèmes que nos pays doivent affronter pour asseoir la planification de leur développement économique et social sur des bases équitables et sûres, pour assurer à leurs peuples des niveaux de vie convenables d'une part et pour rattraper une partie de leur retard de l'autre. Les efforts qui ont abouti à la réunion de cette Conférence constituent un témoignage historique de la sincérité et de l'ardeur avec lesquelles toutes les nations du monde cherchent à résoudre ce problème d'une manière pratique et efficace.

Pour s'attaquer à leur problème de développement et satisfaire les aspirations de leurs peuples, les pays en voie de développement doivent bien entendu faire fond sur leurs propres efforts et leurs propres ressources. Ils ont compris qu'ils ne pouvaient espérer y parvenir qu'en s'attachant, en pleine connaissance de cause, à utiliser au maximum les ressources dont ils disposent, si insuffisantes soient-elles. C'est pourquoi les Etats qui entrent sur la scène économique ont pour la plupart accepté le concept de la planification.

Nous savons que la tâche que nous nous sommes assignée est loin d'être simple. Dans la quasi-totalité des cas nous avons dû et devons encore partir de zéro. Pour jeter les fondements, c'est-à-dire édifier l'infrastructure de notre économie, nous avons

besoin de vastes ressources en capitaux et en technique, ce dont nous manquons entièrement. La plupart d'entre nous dépendent pour vivre de l'agriculture ou de quelques produits primaires. Non seulement ces produits permettent à nos peuples de vivre, mais nous en sommes entièrement tributaires pour nos exportations sur les marchés mondiaux afin d'obtenir en échange les devises fortes sans lesquelles il nous est impossible d'importer les éléments essentiels nécessaires pour établir les bases de notre développement économique. C'est dire l'importance que présente pour nos pays le commerce international en tant que facteur principal du développement économique.

Mais il est advenu que l'entrée en scène des pays en voie de développement a coïncidé avec le phénomène historique de la dégradation de leurs termes de l'échange et de l'amointrissement graduel de leur part dans le commerce mondial, dont nous ne connaissons que trop bien les détails et les ramifications. Ainsi donc, les efforts que nous avons déployés pour satisfaire les aspirations de nos peuples ont non seulement été déjoués par l'incapacité où nous étions d'exporter nos produits et d'importer les biens fondamentaux dont nous avons besoin à des prix équitables, mais, relativement parlant, l'écart important qui nous sépare des pays développés ne cesse de s'élargir. Est-il besoin d'insister sur les dangers sociaux et politiques à la fois réels et latents de cette situation?

Il est hors de doute que les pays en voie de développement ont fait et font encore beaucoup pour atteindre par leurs propres efforts et avec leurs propres ressources les buts économiques et sociaux que chacun d'eux s'est fixés. Dans la majorité des cas ces buts ne peuvent être qualifiés que de « modestes ».

Bon nombre d'éminents délégués qui sont intervenus avant moi à cette tribune ont exposé avec une clarté aveuglante les difficultés qu'ils ont rencontrées après que le processus du développement eut pris forme dans leur pays.

Nous avons eu beau produire davantage et intensifier nos efforts, le profit a été moindre et moindre aussi la rémunération. Il ne s'agit donc pas simplement de travailler davantage ou de déployer plus d'efforts; cela n'est pas et cela ne peut être aussi simple que cela.

Permettez-moi de citer à titre d'exemple le cas de mon pays :

Nous, au Soudan — pays entièrement tributaire de l'agriculture et d'un seul produit primaire, le coton — nous avons fixé les buts de notre développement dans un esprit « modeste » proportionné à nos capacités et à nos ressources, en établissant des programmes de développement *ad hoc* qui étaient presque entièrement financés par nos propres ressources et exécutés par nos propres efforts; les buts que nous nous étions fixés comprenaient la construction d'écoles et d'hôpitaux, l'approvisionnement en

eau et la sécurité de l'emploi, et un vaste projet agricole, à savoir le projet de vulgarisation agricole du Managil. Notre premier plan de développement d'ensemble qui se fixait de nombreux objectifs économiques et sociaux a été formulé en 1960. Il a été établi initialement pour une période de sept ans, mais finalement en raison des difficultés prévisibles et vu les ressources matérielles et financières dont nous comptons disposer pour la durée du plan, nous avons conclu qu'il n'était pas possible d'établir un programme d'investissement équilibré. Le plan a donc été établi sur une base décennale, soit de 1961/1962 à 1970/1971. Ainsi la période de notre plan coïncide avec la Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour réaliser les objectifs économiques et sociaux de ce plan, on s'est proposé d'atteindre à la fin de la Décennie un taux de croissance annuelle du revenu national de 5.2 p. 100 et de 2.25 p. 100 par habitant, alors que pendant la période 1955/1956-1960/1961 les taux effectifs de croissance annuelle s'étaient établis à 4.5 p. 100 et à 1.6 p. 100 respectivement. En chiffres absolus il est envisagé d'élever le revenu par tête de 29.7 livres sterling en 1960/1961 à 37 livres sterling en 1970/1971 — ce qui représente un accroissement de 7 livres sterling, soit d'environ 20 dollars par habitant en dix ans. Pour atteindre ces objectifs il est projeté d'opérer dans les secteurs privés et publics des investissements bruts à raison de 565 millions de livres sterling, dont la plus grande partie sera prélevée sur nos ressources internes. Le niveau projeté des investissements se fonde bien entendu sur d'autres hypothèses relatives au niveau et aux prix des produits exportés et importés par le pays pendant la décennie du plan. Mais par rapport à ces hypothèses les tendances de ces dernières années n'autorisent guère l'optimisme. Les prix de notre principal produit d'exportation, le coton, ont non seulement varié d'année en année mais la tendance à long terme au fléchissement des prix s'est maintenue; d'autre part, la demande des produits importés n'ayant cessé d'augmenter à des prix toujours plus élevés, les coûts de production s'en sont trouvés accrus et la rémunération du producteur national en a été diminuée d'autant. Malgré le caractère « modeste » des buts que nous avons assignés à notre développement, malgré les efforts que nous déployons, nous nous heurtons à des difficultés de tout ordre, qu'il s'agisse de la mise à contribution de nos ressources matérielles et administratives, d'embarras financiers ou d'une ponction dangereuse sur nos réserves en devises et sur nos avoirs en monnaie nationale.

Les pays en voie de développement sont à bien des égards les victimes de l'ancien ordre de choses. Leurs économies ont été édifiées de manière à servir d'assises à l'industrialisation des pays avancés et à leur permettre de s'enrichir plus aisément d'une manière relativement rapide. Or, maintenant que le progrès technique et scientifique permet de se dispenser de notre concours, on nous abandonne à

notre triste sort. Cela étant, il est bien naturel que les pays en voie de développement aient mis tous leurs espoirs dans la présente Conférence.

Il faut libérer les pays pauvres de leur complexe de frustration. Le moins qu'on puisse faire est d'offrir de meilleures chances et une distribution plus équitable de la richesse entre toutes les nations. Nous ne demandons pas la charité et nous n'invitons aucun groupe de pays et d'institutions à se détourner de ses activités propres pour résoudre nos problèmes de notre place. Mais si la situation actuelle persiste ce ne sont pas seulement les pays en voie de développement qui risqueront d'en pâtir : dans un monde où les distances diminuent de jour en jour, il n'est pas d'événement qui ne retentisse d'un bout à l'autre de la planète. Si la Conférence est couronnée de succès, les pays avancés, tout comme les pays en voie de développement, en tireront des avantages du triple point de vue politique, social et économique.

Nous espérons vivement que la Conférence ne prendra pas fin parce que les participants ne seront pas parvenus à s'entendre sur les moyens de résoudre les problèmes qui se posent, ou parce qu'ils se seront bornés à les diagnostiquer et à rendre un hommage purement verbal à ceux qui, animés de bonne volonté, ont eu la charitable intention de les résoudre. Sans doute, la Conférence ne peut atteindre ses objectifs du jour au lendemain et il faudra assurer la continuité de ses travaux. Il y aura donc lieu de créer une institution permanente spécialisée qui relèverait des Nations Unies et qui serait chargée de suivre les vastes problèmes que pose le commerce mondial ; oui, la Conférence devra se transformer en un organe permanent afin de se réunir plus fréquemment, soit tous les ans, soit au moins tous les deux ans. C'est un fait bien connu qu'une institution, quelle que soit la forme qu'elle prenne, n'est pas capable d'aboutir par elle-même à des résultats. La nécessité dépend pour une large part de la volonté politique d'agir des différents Etats, ainsi que de leur aptitude à attacher le prix voulu à l'existence d'un monde pacifique et stable. Tout le monde, cela est certain, s'accorde à reconnaître la nature du problème lui-même et les causes qui sont à son origine. Nous espérons que cetteunanimité se maintiendra lorsqu'il s'agira de dégager les solutions possibles.

Voici quels sont les problèmes que nous devons affronter aujourd'hui et que la Conférence est appelée à résoudre d'une manière pratique et rapide :

Premièrement : remédier au déséquilibre persistant du commerce extérieur des pays en voie de développement.

Deuxièmement : renverser le processus de dégradation continue des termes de l'échange des producteurs de produits primaires.

Troisièmement : faciliter la réalisation des objectifs modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Quatrièmement : poser, dans un esprit novateur

et constructif, les règles et les principes du commerce international qui devraient guider l'action et la politique des gouvernements et permettre de substituer à la dépendance économique, l'interdépendance économique.

La solution appropriée consiste à créer un système commercial de nature à faciliter la croissance des pays en voie de développement, et à mettre fin aux tendances actuelles du commerce mondial qui leur sont préjudiciables. Les mesures pratiques à prendre à cet égard dépendent de la coopération et de la bonne volonté de tous les gouvernements participants.

Nous ne sommes ni fermés ni insensibles aux problèmes que rencontrent et que devront résoudre les pays avancés pour harmoniser les nouvelles situations et les perspectives qui se dessinent. De cette tribune les pays en voie de développement, presque sans exception, ont bien montré leur absence de parti pris, leur esprit accommodant et leur modération. Nous ne sommes donc pas ici pour exiger l'impossible et nous n'attendons pas qu'il soit réalisé. Mais nous voudrions en appeler solennellement et sincèrement aux pays avancés pour qu'ils fassent suivre leurs bonnes intentions déclarées d'une action constructive et s'acquittent des responsabilités historiques qu'ils doivent assumer. Le succès dépendra pour beaucoup de la mesure dans laquelle ils seront disposés à consentir certains sacrifices.

Je me garderai de répéter en détail quelles devraient être, à notre avis, les solutions pratiques à adopter. Ma délégation se bornera à déclarer qu'à ses yeux les grandes lignes indiquées par notre Secrétaire général dans son rapport constituent un cadre pratique dans lequel pourraient s'inscrire de

nouvelles formes de commerce international de nature à faciliter la croissance des pays en voie de développement. Nous tenons néanmoins à souligner les points suivants :

1. La nécessité d'instaurer un ordre mondial nouveau capable d'affronter les impératifs de l'heure présente.

2. La suppression des obstacles et entraves au commerce qui retardent le développement. Il s'agit principalement des contingents, des pratiques restrictives et discriminatoires telles que la réciprocité et la clause de la nation la plus favorisée.

3. L'amélioration des liquidités internationales et leur adaptation aux circonstances et aux besoins des pays en voie de développement. A cet égard, la question du financement compensatoire à court terme présente une importance primordiale.

4. Le renforcement des apports de capitaux provenant des institutions appropriées pour fournir des prêts à long terme et à faible intérêt. Il faut se réjouir à cet égard de la nouvelle proposition de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Malgré les différences qui séparent les divers pays, il se dégage de nos débats une atmosphère de compréhension pour les problèmes auxquels nous devons faire face. Nous avons noté des manifestations de bonne volonté et le dessin bien arrêté de résoudre ces problèmes. Espérons donc que les efforts déployés ici ne seront pas vains. Il s'agit de relever un défi. Oui, espérons que cette Conférence apportera une contribution importante à la solution de nos problèmes et à la création d'un monde et d'un avenir meilleurs pour les générations encore à naître.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. GUNNAR LANGE,
MINISTRE DU COMMERCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

à la quatrième séance plénière, le 24 mars 1964

[Original : anglais]

La décision de réunir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit être comprise en considérant la situation alarmante créée par la dégradation relative de la situation économique des pays en voie de développement pendant les dix dernières années. Les délégués de plus de cent pays se sont réunis ici, à Genève, pour faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'améliorer la situation de ces pays. Notre tâche est urgente. Il n'y a pas si longtemps, en 1950, la part relative

des pays en voie de développement dans les exportations mondiales était d'environ 37 p. 100. Dix ans plus tard, ce chiffre se trouvait réduit à 20 p. 100. Le manque de diversification de leur production et de leurs exportations pose un problème réellement très grave. Nous devons nous rappeler que le commerce des pays en voie de développement ne représente que 5 p. 100 environ des échanges mondiaux de produits finis et semi-finis. Les difficultés que connaissent actuellement ces pays sont

dues à ce qu'ils sont tributaires de l'exportation d'un si petit nombre de produits, et elles se trouvent aggravées du fait que les prix de ces produits — pour la plupart des produits alimentaires tropicaux — subissent souvent des fluctuations importantes sur le marché mondial.

Tandis que je brosse ce sombre tableau, je sais que la description de la situation ne serait pas exacte si je ne parlais pas du courant continu de l'aide qui a été et qui est toujours accordée, sur le plan multilatéral et sur le plan bilatéral, par les pays industrialisés aux pays en voie de développement, et dont le montant s'élève à des milliers et des millions de dollars. Il va sans dire que cette contribution financière extrêmement importante doit se poursuivre, et s'étendre par tous les moyens, peut-être aussi en empruntant de nouvelles voies.

Mais l'aide ne suffit pas. On doit trouver le moyen de favoriser le commerce des pays en voie de développement, d'assurer à ces pays une part équitable et croissante des marchés du monde industrialisé, et en même temps d'accroître leurs échanges mutuels de biens et produits divers. Simultanément, on doit s'efforcer par tous les moyens de mettre sur pied un système d'accords sur les produits de base, en vue de réduire les fluctuations excessives des prix de certaines matières premières déterminées. On doit également accorder une attention particulière au problème des méthodes à employer pour augmenter les courants de capitaux allant vers les pays en voie de développement. Enfin, et ceci est tout aussi important, la Conférence doit concentrer son attention sur les institutions chargées de mettre en œuvre les différents programmes.

Comment allons-nous réaliser tout cela ? Nous ne devons évidemment pas nous attendre que cette Conférence puisse apporter des solutions définitives à ces problèmes extrêmement complexes et difficiles. Un rapport nous a été présenté par M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence. Ce document extrêmement intéressant contient diverses idées et suggestions. D'autres propositions seront sans aucun doute formulées au cours de la première étape de nos travaux. La Suède est sincèrement convaincue qu'il devrait être possible d'approuver des recommandations pratiques précises sur la plupart de ces questions. Ma délégation est prête à appuyer ou à présenter des propositions réalistes et constructives, qui favoriseraient réellement les nations nouvelles et stimuleraient les efforts qu'elles déploient de leur côté pour accroître leur commerce et leur développement économique.

Le reste de mon discours sera consacré à une brève présentation des vues de la Suède sur certaines des questions les plus importantes que doit traiter la Conférence. Je ne tenterai cependant pas d'entrer dans les détails pour l'instant.

La détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement est due en grande partie

au fait que quelque 90 p. 100 de leurs exportations consistent en produits primaires. Les prix de ces produits subissent souvent des fluctuations importantes, qui tendent à perturber sérieusement la balance des paiements de ces pays et à bouleverser leur planification à long terme. Pour y remédier, on a tenté de réglementer le marché en concluant des accords mondiaux sur les produits de base, qui se sont révélés avantageux. Mon pays serait partisan d'élargir le champ de ces accords. Cela assurerait une plus grande stabilité des prix et des débouchés plus sûrs pour ces produits dans les pays industrialisés. Tout en sachant parfaitement que cette question doit être étudiée à nouveau et en détail, nous estimons que la Conférence devrait désigner des produits de base déterminés pour lesquels de tels accords devraient être conclus.

Passant à la question des droits de douane et autres obstacles aux échanges de produits primaires, nous accepterions le maintien du *statu quo*. En outre nous serions prêts, sauf en ce qui concerne quelques produits agricoles pour lesquels il existe des problèmes particuliers dans notre propre pays, à participer à une suppression rapide des droits de douane, des charges intérieures et autres barrières commerciales qui bloquent les exportations de ces produits. Mon pays serait donc disposé à appuyer sans réserve un effort multilatéral en vue de supprimer les obstacles aux échanges des produits qui sont particulièrement importants pour le commerce des pays en voie de développement.

En ce qui concerne les produits tropicaux, la Suède, comme vous le savez, a supprimé cette année les droits de douane sur le thé, et, ce qui est plus important, la taxe intérieure sur le café. Nous sommes conscients du fait que cette décision n'aura qu'un effet relativement peu important, étant donné le caractère limité du marché suédois, même si cela représente pour la Suède une perte de recettes assez considérable. Nous espérons sincèrement que d'autres pays qui représentent des débouchés plus importants pour ces produits suivront cet exemple, toutes les fois que les droits qui grèvent ces produits sont assez élevés pour restreindre leur consommation d'une manière appréciable.

En outre, la Suède est disposée à discuter, sur le plan multilatéral, la libéralisation des importations de produits tels que les fruits tropicaux, les fèves de cacao, les épices et autres produits du même genre provenant des pays en voie de développement. En ce qui concerne les matières premières industrielles dont il est question ici, nous n'imposons nous-mêmes aucune restriction à leur commerce, et nous serions partisans d'une libéralisation plus poussée des échanges dans ce domaine.

En ce qui concerne les exportations de produits manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement, je voudrais tout d'abord appeler votre attention sur le fait que les objectifs fixés pour les négociations Kennedy, qui vont avoir

lieu bientôt, sont étroitement liés aux travaux que nous poursuivons ici. Si ces négociations aboutissent, je suis convaincu qu'il en résulterait un avantage économique immédiat non seulement — comme on le prétend parfois — pour les pays industrialisés, mais pour tous les pays. La Suède appuie donc et recommande une réduction continue de toutes les barrières commerciales, et plus particulièrement, à titre de première mesure dans cette voie, la réduction linéaire de 50 p. 100 des droits de douane qui est proposée actuellement. Les droits de douane de mon pays comptent déjà parmi les plus bas du monde. Nous estimons cependant que, lorsque les droits de douane seront réduits et les autres restrictions aux importations supprimées, l'expansion générale, dont bénéficieront également les pays en voie de développement, pourra être maintenue et accentuée. Ces résultats entraîneront par contrecoup une augmentation de la demande d'importations des pays en voie de développement et donneront aux pays industriels des possibilités accrues de fournir davantage de capitaux aux pays en voie de développement, sans exclure les investissements.

Au cours des prochaines négociations du GATT, la Suède devra évidemment chercher à atteindre un équilibre entre les concessions qu'elle fait et les avantages qu'elle obtient. Toutefois, ceci n'est valable qu'en ce qui concerne nos relations avec les pays industriels. Il va sans dire qu'en acceptant la décision ministérielle relative aux négociations Kennedy, nous nous sommes engagés à ne pas demander de concessions réciproques aux pays en voie de développement.

L'objectif à long terme de toute coopération internationale tendant à activer l'économie des zones les moins développées est évidemment de les aider à diversifier davantage leur production. Ces pays auront besoin, entre autres choses, des connaissances technologiques des pays industriellement avancés. Dans le domaine des techniques d'exportation également, les zones en développement auront besoin, nous semble-t-il, d'une coopération internationale étendue. Une difficulté très réelle qu'éprouvent ces pays semble être liée au problème de l'adaptation aux marchés. Sur notre propre marché national, nous avons vu récemment l'exemple satisfaisant des résultats frappants que peut avoir une campagne d'encouragement des exportations précise et soigneusement planifiée par un pays en voie de développement. Par conséquent, comme cela a déjà été dit lors des réunions du GATT, la Suède recommande une série de mesures qui, si elles étaient appliquées, devraient, semble-t-il, améliorer les conditions d'adaptation aux marchés et les techniques de production pour les pays en voie de développement. Il nous semble assez évident que les pays industriellement avancés devraient également leur accorder une assistance dans ce domaine.

En assurant l'expansion des échanges commerciaux entre les pays industriels et les pays en voie

de développement, nous ne devons pas oublier que le système international des transports maritimes a un grand rôle à jouer. Cette expansion sera renforcée, et en fait rendue possible, par un système de transport efficace et souple. On ne devrait rien faire qui soit de nature à faire des transports maritimes un goulot d'étranglement des échanges commerciaux.

Jusqu'à présent j'ai esquissé certaines des mesures de politique des échanges que préconise le Gouvernement suédois. Mais seules, elles ne suffiront pas. Il faudrait les rattacher à une assistance financière rationnelle conçue de façon à produire un effet cumulatif lorsqu'elle sera associée aux mesures prises dans le domaine du commerce extérieur. Il est vrai que les nations industrielles ont déjà fourni des capitaux considérables au profit des régions en voie de développement. Mais ceci n'exclut ni les efforts destinés à étendre cette assistance, ni la discussion des méthodes de distribution de cette assistance.

A ce propos, il y a un point sur lequel je voudrais appeler votre attention. Mon gouvernement estime que l'assistance financière subordonnée à l'achat de biens et de services dans le pays donateur devrait être graduellement libérée de cette dépendance. La concurrence accrue qu'entraînerait la mise en œuvre de cette proposition aurait pour résultat de réduire le prix des importations de biens d'équipement, ce qui naturellement serait à l'avantage des régions peu développées.

Le Gouvernement suédois est également prêt à considérer les moyens de traiter du problème des déficits d'exportation dans un esprit positif. A notre avis, il faudrait prendre en considération d'autres mesures destinées à compléter le système de tirage de crédits compensatoires introduit il y a une année par le Fonds monétaire international. Je pense en particulier à un arrangement qui simplifierait le problème qui se pose lorsque le remboursement de ces tirages tend à compromettre la réalisation des programmes et projets de développement.

Je n'ignore pas non plus que l'on a discuté aussi d'autres moyens d'aborder le problème du financement compensatoire, y compris les systèmes de transfert des recettes douanières aux pays exportateurs. Je ne suis pas prêt toutefois aujourd'hui à prendre une position définitive à ce sujet, qui a certainement encore besoin d'être étudié.

Je voudrais faire maintenant quelques commentaires sur la question du traitement préférentiel à accorder aux produits d'exportation des pays en voie de développement. Nos recherches en la matière nous ont amenés à nous poser beaucoup de questions sur le fonctionnement pratique des arrangements envisagés et sur le point de savoir si les pays exportateurs intéressés en retireraient des avantages substantiels. Je dois reconnaître que, selon les conclusions auxquelles nous avons abouti jusqu'à présent, l'incidence de ces arrangements serait minime.

Dans le cas de la Suède, par exemple, les droits de douane sur les produits en question sont si bas qu'une préférence serait à peine sensible. Il faut aussi tenir compte du fait que ces droits iront constamment en diminuant. En outre, même en réduisant les formalités au minimum, l'importation de marchandises selon un système préférentiel entraînerait un certain nombre de complications administratives.

Mais, et cela serait encore plus grave, l'introduction d'un régime préférentiel risque de freiner l'abaissement général des barrières douanières. Un système préférentiel n'a de sens que lorsque ces barrières sont stables et peuvent être maintenues à un niveau assez élevé. Une telle situation pourrait donc retarder la libéralisation du commerce mondial.

Nous sommes prêts à continuer l'étude de cette question, mais des considérations de ce genre m'ont amené à croire qu'il conviendrait plutôt d'avoir recours à d'autres moyens, et notamment, comme je l'ai mentionné plus haut, à des mesures spéciales tendant à améliorer l'adaptation aux marchés, à la création d'organisations internationales d'exportation et au lancement d'un programme dans le cadre duquel les pays industrialisés partageraient avec les autres leurs connaissances dans le domaine du commerce et de la technique des ventes. Et je voudrais ici appeler de nouveau votre attention sur le fait que nous sommes prêts à étudier également de nouvelles méthodes de financement compensatoire.

J'ai déjà souligné l'importance d'une réduction générale continue des droits de douane dans le cadre du GATT. C'est une question d'intérêt primordial, en particulier pour les pays en voie de développement. L'expansion du commerce entre les pays industrialisés qu'entraînera la réduction de ces droits aura pour effet d'accélérer encore leur croissance économique. Cette accélération permettra aux pays industrialisés d'importer davantage des pays en voie de développement et de leur accorder une aide financière accrue.

Une autre question importante est celle de la constitution de groupements commerciaux entre pays en voie de développement. En tant que membre de l'Association européenne de libre-échange, la Suède a reconnu les avantages d'une coopération commerciale sur le plan régional et elle est favorable à la constitution de groupements régionaux parmi les pays en voie de développement. Des mesures en ce sens auront également pour effet d'accroître les

échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes — échanges qui, pour le moment, s'effectuent à un rythme assez lent.

Je sais que des arrangements de ce genre risquent de ne pas pouvoir se faire entièrement en conformité avec les règles actuelles du GATT. Mais on pourrait et on devrait trouver ici un compromis, du moins dans la mesure où ces groupements accordent à tous les pays tiers le même traitement.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur l'importante question de savoir comment administrer les divers plans qui seront probablement proposés par la Conférence — en d'autres termes, sur la question institutionnelle. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, la Suède appuie vigoureusement les travaux entrepris dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous sommes également favorables à un élargissement du champ d'action du GATT et aux changements d'organisation qui aideraient les pays en voie de développement à jouer pleinement leur rôle dans l'activité commune. Inutile de le dire, nous approuvons également les décisions prises en mai 1963 et l'activité du Comité d'action dans le cadre duquel les principales nations commerçantes du monde en voie de développement jouent un rôle si important. J'y vois un signe encourageant de l'aptitude toujours plus grande du GATT à traiter les problèmes du développement.

Il va aussi de soi, me semble-t-il, que d'autres institutions de l'ONU existant actuellement seront capables de rendre de précieux services dans ce domaine. Ce que je viens de dire signifie donc que nous ne sommes pas favorables à la création d'une nouvelle organisation internationale du commerce. Notre attitude à l'égard d'autres propositions de moindre envergure n'est cependant pas négative.

J'ai commencé par dire que je n'avais pas l'intention de donner un aperçu complet des vues du gouvernement suédois sur toutes les questions dont traitera la Conférence. Mais j'espère que les points que j'ai mentionnés montrent bien que mon gouvernement désire fermement collaborer avec toutes les nations à l'entreprise commune. J'espère aussi avoir réussi à indiquer les lignes d'action que nous désirons suivre en vue d'obtenir pour les nations en voie de développement non seulement une aide immédiate, mais aussi une assistance à long terme.

DÉCLARATION FAITE PAR M. LE CONSEILLER FÉDÉRAL H. SCHAFFNER,
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION SUISSE,

à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : français]

Après les déclarations intéressantes et sages qui ont déjà été faites à cette tribune, je serai bref et me limiterai aux quelques remarques qui, du point de vue suisse, paraissent essentielles à la poursuite des objectifs particulièrement complexes figurant dans le programme que nous devons remplir.

Permettez-moi tout d'abord de relever le désir complet et sincère de mon pays d'aborder franchement le principal objectif de cette Conférence, à savoir l'adoption de mesures de politique commerciale adéquates et effectives qui soient de nature à aider nos amis des pays en voie de développement. Il fut un temps où la Suisse aussi était économiquement parlant sous-développée. Si maintenant elle figure parmi les pays plutôt prospères, c'est parce qu'elle a passé par un processus long et difficile de développement. Elle a suivi la voie ardue qui mène au succès et, depuis lors, la Suisse, pays complètement dépourvu de ressources naturelles, a dû compter uniquement sur le savoir-faire et l'esprit d'entreprise de sa population pour ériger une économie hautement industrialisée. C'est pourquoi nous considérons avec une réelle sympathie les problèmes et l'état d'esprit d'une communauté humaine qui vient juste de s'engager dans la voie du progrès économique ou qui a peut-être déjà atteint une étape parfois dépeinte comme étant l'étape de la crise de croissance.

Ce à quoi nous pensons lorsque nous parlons de l'expansion économique des pays en voie de développement se réduit en fait à deux choses : d'une part, nous désirons faciliter leur commerce et plus particulièrement leurs exportations et, d'autre part, nous aimerions rendre celles-ci plus rémunératrices. Il va de soi que ces deux objectifs ne peuvent être atteints par la seule libération du commerce mondial des entraves existantes. Mais il est également vrai qu'un développement vigoureux et sain n'est jamais mieux servi que par un système qui donne à chacun sa chance tout en imposant une discipline. Cela me conduit à une première conclusion : nous serions mal inspirés de sous-estimer d'emblée la valeur d'instruments éprouvés de la politique commerciale tels que les réductions tarifaires, l'élimination des restrictions quantitatives et la suppression d'autres obstacles au libre mouvement du commerce international. Je suis d'ailleurs convaincu que seule une utilisation complète de ces instruments peut nous faire espérer une avance effective en direction de l'accomplissement tout au moins partiel des vœux de nos amis des pays

en voie de développement. Cela signifie en d'autres termes que les projets du *Kennedy round* tels qu'ils ont été formulés lors de la session ministérielle du GATT de mai 1963 devraient être exécutés jusqu'au bout. Ni les négociations tarifaires entre les pays industrialisés, ni d'autres mesures, en particulier celles concernant le programme d'action du GATT, ne requièrent la moindre contribution des pays en voie de développement eux-mêmes. Le résultat de cette opération sera cependant sans aucun doute d'un réel profit pour eux. Ce serait par conséquent une erreur de sous-estimer le *Kennedy round* en tant que générateur d'aide économique au tiers monde, et il serait plus erroné encore de prétexter des projets plus ambitieux pour ne pas utiliser pleinement toutes les ressources potentielles de cette négociation. Quels que soient les élargissements de marché que les pays industrialisés puissent consentir, ils devraient toujours être bien accueillis par les pays en voie de développement. Pour autant que cela concerne la propre contribution de mon pays, la Suisse est prête à jouer pleinement son rôle lors du *Kennedy round* en procédant à une nouvelle et substantielle réduction tarifaire.

Le *Kennedy round* ne représente évidemment pas à lui tout seul la solution. Je crois que chacun est conscient de la dégradation des termes de l'échange qui frappe depuis quelques années les pays producteurs de matières de base et de produits alimentaires tropicaux et de la nécessité pressante de faire quelque chose pour renverser cette situation. Je puis vous assurer de l'appui résolu de la Suisse aux efforts qui seront faits pour créer un réseau d'accords destinés à assurer aux producteurs de matières de base des prix équitables, stables et rémunérateurs. Je me rends également parfaitement compte que cet objectif ne peut être atteint sans une certaine dose de sacrifices de la part de tous les pays. Pour qu'un tel projet puisse se réaliser, puis fonctionner, il est toutefois indispensable que chacun y participe et que nos visées ne soient pas d'emblée inaccessibles et condamnées dès le début à l'échec.

J'ai aussi pleine sympathie pour les problèmes auxquels les pays en voie de développement ont à faire face pour accroître les exportations des produits de leurs industries naissantes. Nous sommes en faveur d'une industrialisation structurée, bien coordonnée et rapide de ces pays. Ce n'est en effet qu'en diversifiant leurs économies qu'ils peuvent

sérieusement espérer être bien engagés sur la voie de la prospérité économique. D'après notre propre expérience, je considérerais comme judicieux d'explorer très tôt les possibilités de spécialisation. Je reconnais cependant que les pays en voie de développement peuvent se heurter à de sérieuses difficultés pour introduire leurs produits sur les marchés du monde hautement industrialisé. Ce qui est demandé, c'est donc une ouverture généreuse de ces marchés. Les pays industrialisés auront à conjuguer leurs efforts pour parvenir rapidement à cet objectif. La question de savoir si l'octroi de préférences aux pays en voie de développement représenterait une contribution réelle à cet effort exige un examen attentif par la Conférence. Quant à la création de préférences entre pays en voie de développement, je crois qu'il s'agit là d'une expérience qui vaut la peine d'être tentée. Outre leur valeur intrinsèque, les marchés de ces pays pourraient servir pour certains produits de bancs d'essai intéressants avant que des possibilités plus ambitieuses ne soient explorées.

Pour ce qui a trait au cadre institutionnel, nous adoptons une attitude tout à fait pragmatique. Il nous semble nécessaire d'utiliser, d'une part, toutes les possibilités que nous offrent les institutions existantes et de ne pas reculer devant leur développement organique ultérieur; d'autre part, d'avoir le courage de découvrir de nouveaux moyens, si cela s'avère nécessaire, pour rendre l'assistance économique aux pays en voie de développement plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce qui, à notre avis, semble le plus utile, c'est une meilleure coordination de tous les nombreux efforts déployés dans le domaine de l'aide au développement. Il y a dans l'ensemble trop de perte de temps, d'argent et d'énergie humaine. Aussi évitons d'ajouter quoi que ce soit aux complications existant déjà et concentrons-nous sur la rationalisation des méthodes et des procédures.

Et maintenant, une remarque finale. Je suis per-

suadé que tout le monde m'approuvera lorsque je dis que la politique commerciale ne peut à elle seule apporter de solution à tous les problèmes économiques du monde en voie de développement. L'aide financière peut, de son côté, également faire beaucoup, mais pas tout. Les conditions essentielles du succès devront venir des pays en voie de développement eux-mêmes, qui auront à faire jaillir des sources d'énergie qui sont davantage spirituelles que matérielles. Ce seront, en fin de compte, le comportement des individus vivant dans chacun de ces pays, leurs sentiments, leurs ambitions, leur assise intellectuelle et morale, leur éducation, en bref, tout ce qu'ils sont, savent et désirent devenir, qui seront déterminants pour eux. Chaque citoyen contribuera à composer l'image que son pays offrira au monde, image qui pourra être ou non celle d'un pays prometteur, politiquement stable et économiquement sain. L'aide économique extérieure est importante, mais l'élément humain, sa qualité et sa distinction restent vraiment irremplaçables.

A ces facteurs sont liées des conséquences économiques que nous ne devrions pas oublier. La confiance suscite la confiance: c'est sur ce seul élément très subtil, mais particulièrement essentiel, que peut être bâtie une coopération véritable. Aussitôt que cet esprit de coopération existe, des énergies additionnelles se libèrent dans les pays industrialisés et se dirigent vers les pays frères en voie de développement. On peut s'attendre en particulier à un flux de capitaux privés en quête d'investissements vers les pays moins favorisés. Un tissu serré de relations se tisse de lui-même: humaines, commerciales, industrielles et autres. La Suisse a, avec sa politique commerciale traditionnellement tournée vers l'extérieur et son système d'exportation de capitaux privés, une longue tradition de ce genre de coopération. Nous ne serions que trop heureux de voir cette tradition — un bon départ ayant déjà été pris — profiter toujours davantage aux pays en voie de développement.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. GEORGES TOMEH,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, CHEF DE LA DÉLÉGATION SYRIENNE**

à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : anglais]

Je voudrais d'abord adresser à M. Kaissouni ainsi qu'à son pays, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de sincères et chaleureuses félicitations pour son élection unanime à la haute dignité que

représente la présidence de cette assemblée historique.

Je voudrais aussi m'associer à ceux qui m'ont précédé à cette tribune et féliciter les membres du

Bureau de la Conférence pour la confiance que leur ont accordée les nations réunies ici.

J'ai l'honneur de transmettre à cette honorable assemblée les souhaits sincères du peuple et du Gouvernement syriens pour le succès complet de cette Conférence. Je voudrais exprimer l'admiration de ma délégation pour l'analyse lucide et courageuse contenue dans le rapport et dans la déclaration de notre Secrétaire général M. Prebisch.

Si la Syrie partage avec tous les pays en voie de développement leurs problèmes, leurs inquiétudes, et leurs aspirations à une existence meilleure, elle a en outre des raisons toutes spéciales d'accorder à la Conférence une signification particulière. Ces raisons ont leur origine dans l'histoire de mon pays et s'expliquent en partie par la position stratégique qu'il occupe entre les trois continents historiques, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et par le fait que, servant de pont entre ces continents, il a permis de véhiculer, en même temps que des produits commerciaux, les influences culturelles des civilisations voisines. Au cœur du Proche-Orient, lui-même centre du monde antique, la Syrie est devenue, grâce au commerce, le trait d'union entre les deux grandes civilisations qui ont surgi dans les vallées du Nil et de l'Euphrate d'une part, et entre les rives européennes et le sous-continent indien d'autre part. Les Syriens ont apporté à tous les peuples méditerranéens les influences civilisatrices de l'Égypte et de la Mésopotamie.

Il est bien connu que le développement économique dépend de facteurs complexes tels que la volonté d'économiser, l'existence de ressources suffisantes et de capitaux, le niveau technique, les innovations, la présence de conditions sociales et politiques favorables, et notamment l'existence de l'ordre. Ce n'est pas le lieu ici de s'étendre sur le rôle que ces facteurs jouent dans le développement économique. Pourtant, il importe de souligner la place primordiale que la formation de capitaux occupe dans la croissance économique. La formation de capitaux accroît la capacité de production de l'économie et implique souvent le recours aux applications de la science et de la technique.

Mais une forte proportion des capitaux accumulés consiste en biens d'équipement et en matériel importés. C'est ainsi qu'en Syrie 52 p. 100 de la formation de capital consiste en biens d'équipement et matériel de construction importés.

Ces brèves observations nous amènent à conclure que, si l'on veut accélérer la croissance économique, il faut accroître les importations à un rythme suffisant.

Mais l'augmentation des importations d'un pays est fonction de sa capacité d'importation, laquelle à son tour dépend principalement des exportations.

Malheureusement, la capacité d'importation des pays en voie de développement est entravée par les difficultés suivantes :

La première est la lente détérioration des termes de l'échange au détriment de ces pays.

Dans sa brillante déclaration à la Conférence, M. Prebisch a montré que, par rapport à 1950, les pays en voie de développement ont subi en 1962 une perte de recettes de 2 milliards 600 millions de dollars par suite de la détérioration des termes de l'échange. Une évaluation prudente montre qu'au cours des dix dernières années, un petit pays comme la Syrie a perdu plus de 400 millions de livres syriennes, soit plus de 100 millions de dollars, de recettes en devises à la suite de la détérioration des termes de l'échange. La cause principale de cet état de choses est que la demande des produits primaires qu'exportent essentiellement des pays moins développés est restée bien inférieure à la demande de produits industriels qu'exportent principalement les pays développés, et cela surtout pour les raisons suivantes :

1) La faible élasticité de la demande — par rapport au revenu — de nombreux produits agricoles ;

2) Le changement de structure de l'industrie des pays développés, qui a tendance à passer de l'industrie légère, laquelle utilise une forte proportion de matières premières importées, à l'industrie lourde et complexe, où la part de ces matières premières est bien moins élevée ;

3) Le remplacement des produits primaires naturels par des produits synthétiques ;

4) Le fait que les pays en voie de développement ont de la peine à adapter assez rapidement leur production et leurs exportations aux modifications de la demande.

La deuxième difficulté qui limite la capacité d'importation des pays en voie de développement est le fait que leurs exportations de produits manufacturés et semi-finis continuent à se heurter à des barrières telles que droits de douane, contingents, etc.

La troisième difficulté provient des fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays en voie de développement dues aux fluctuations de la production, et par conséquent du volume des exportations, ainsi qu'aux fluctuations des prix. Mon pays a fait la pénible expérience d'un déclin des recettes d'exportation dû à la diminution du volume des exportations à la suite de conditions atmosphériques défavorables. En 1957, la valeur des exportations syriennes était de 571 millions de livres sterling. En raison de quatre années successives de sécheresse, elle est tombée à 405 millions de livres sterling en 1961.

Ces difficultés sont aggravées par les taux élevés de l'intérêt et par d'autres charges telles que les frais de transport et d'assurances que les pays moins développés paient aux pays industrialisés.

Ces problèmes que je viens brièvement d'esquisser empêchent les pays en voie de développement d'atteindre un taux plus rapide de croissance éco-

nomique et élargissent encore le gouffre qui sépare les nations riches des pays pauvres. Notre monde est tellement unifié dans le domaine des relations humaines qu'il ne peut pas se permettre de ne rien faire pour réduire ce gouffre ou du moins pour empêcher qu'il ne continue à s'élargir.

Cela est nécessaire et souhaitable pour des raisons de justice. Les représentants des pays en voie de développement sont réunis ici pour ouvrir un dialogue avec leurs collègues des pays développés en vue d'éliminer l'injustice et d'établir un ordre nouveau en matière de relations économiques internationales.

Nous sommes conscients du fait que le développement économique dépend surtout de l'effort national. Mais nous sommes ici pour faire en sorte que les problèmes du commerce international que je viens de mentionner ne fassent pas obstacle à l'effort entrepris par les pays sous-équipés pour accélérer leur croissance.

J'ai l'honneur de présenter au nom de ma délégation les propositions suivantes, qui ont l'approbation d'un certain nombre de délégués et qui visent à contribuer à la solution des difficultés qui font obstacle au commerce international et à la croissance des pays en voie de développement. Ces propositions sont de caractère général et ma délégation les traitera en détail dans les commissions compétentes.

Premièrement, ma délégation voudrait que les accords internationaux sur les produits de base soient étendus à un certain nombre d'autres produits, comme le coton, afin de stabiliser les cours et d'élargir les marchés de produits primaires.

Deuxièmement, nous nous déclarons en faveur d'un financement compensatoire destiné à indemniser les pays moins développés des pertes qu'ils subissent dans leurs recettes d'exportation.

Tout le monde sait que les dépenses d'armement sont d'environ 120 milliards de dollars par an. Puisque le but de la présente Conférence est de contribuer au développement accéléré afin d'assurer la paix mondiale et la bonne entente universelle, la délégation syrienne propose qu'un certain pourcentage de ces dépenses soit réservé au fonds de compensation proposé ci-dessus.

Troisièmement, la délégation syrienne est en faveur de la réduction des droits de douane et des autres barrières commerciales qui font obstacle aux

exportations de produits manufacturés ou semi-finis en provenance des pays en voie de développement.

Quatrièmement, nous nous déclarons en faveur de la réduction des taux d'intérêt des prêts internationaux et des autres charges : assurances, transports, etc.

Cinquièmement, ma délégation estime que la proposition de la délégation soviétique d'établir une organisation mondiale du commerce mérite de retenir l'attention.

Nous sommes heureux d'être d'accord aussi avec l'Inde, qui demande que la Conférence devienne périodique et se réunisse tous les trois ans et qu'un comité permanent soit constitué à cet effet.

Nous qui nous trouvons au seuil d'un monde nouveau, émus par la vision d'un ordre transformé, nous devons absolument savoir distinguer entre la fin et les moyens. Le commerce n'est qu'un moyen du développement, et le développement est une fin, mais la fin ultime est sans aucun doute l'homme : l'homme dans sa lutte pour une existence plus complète. Et pourtant, le monde nous offre aujourd'hui un tableau triste et tragique. Comme l'a dit éloquemment le distingué délégué du Liban :

« Quel triste état, en effet, que celui d'un monde où l'on compte un milliard de rassasiés, un milliard de mal nourris, un milliard d'affamés ! »

C'est là le plus grand défi moral lancé à l'humanité d'aujourd'hui. La profondeur et les dimensions de ce gouffre qui s'élargit toujours et les misères que cela entraîne sont trop immenses pour que les paroles suffisent à les exprimer. Le mythe de Prométhée n'appartient pas à la seule mythologie grecque; le thème de Prométhée déchaîné — qui a inspiré plus d'une œuvre moderne — illustre bien la crise de l'homme d'aujourd'hui; c'est là sans aucun doute notre problème et notre crise. Saurons-nous relever le défi? Saurons-nous répondre aux espoirs et aux aspirations de l'humanité? Saurons-nous donner satisfaction volontairement, et non par la force et quand il sera trop tard, au désir ardent de progrès et de plénitude qui anime légitimement la majeure partie des hommes d'aujourd'hui? Ma délégation espère sincèrement que la Conférence prendra conscience de l'importance historique de l'heure que nous vivons et qu'elle réussira, du moins partiellement, à nous apporter quelques solutions constructives.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. C. G. KAHAMA,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU TANGANYIKA**

à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : anglais]

Je voudrais me joindre aux nombreux orateurs qui m'ont précédé et exprimer à M. Kaissouni mes sincères félicitations pour son élection aux fonctions élevées de Président de cette importante Conférence. Mes félicitations, que je n'ai pas eu l'occasion d'exprimer plus tôt publiquement, n'en sont pas moins sincères.

Je voudrais aussi remercier le Comité préparatoire du travail considérable qu'il a accompli pour effectuer les préparatifs et prendre les dispositions qu'exigeait cette Conférence.

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas la contribution du Secrétaire général de cette Conférence, M. Prebisch. Pour moi, son brillant document *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement* est une « grande charte » qui devrait fournir une solution aux nombreux problèmes auxquels ont à faire face tant les pays en voie de développement que les pays développés. L'approbation de ce document par tous les pays représentés à cette Conférence marquerait le début d'une ère nouvelle dans les relations entre nations riches et nations pauvres du monde, en ce qui concerne le commerce et le développement.

Nous ne sommes pas des mendiants demandant l'aumône; nous sommes des apprentis qui essaient d'apprendre leur métier. C'est pourquoi je voudrais exprimer la gratitude du peuple et du Gouvernement du Tanganyika pour l'assistance financière et technique qu'on a fournie à mon pays depuis qu'il est indépendant, c'est-à-dire depuis deux ans et trois mois.

L'aide généreuse que nous avons reçue, en particulier de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'institutions internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, nous a été très utile dans notre apprentissage. Les différentes formes de l'assistance que le Tanganyika a reçue et continue à recevoir nous ont beaucoup aidés à essayer de résoudre les nombreux problèmes urgents dont nous avons hérité le 9 décembre 1961.

Mais il y a certainement, dans toutes les parties du monde, beaucoup de pays qui sont en mesure de nous tendre une main secourable dans les efforts que nous poursuivons pour venir à bout des nombreux problèmes de développement qui se posent

encore à nous et pour lesquels il n'y a pas actuellement de solution en vue.

*Ambiance nécessaire
au succès de la Décennie du développement*

Dans la préface au rapport du Secrétaire général de cette Conférence, le Secrétaire général des Nations Unies a dit : « La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement se réunit en un moment où l'on reconnaît de plus en plus dans le monde entier qu'il n'y a pas d'alternative possible à la coopération internationale si l'humanité doit survivre. C'est seulement par la coopération entre tous les pays, quel que soit leur régime politique ou social, que la paix du monde peut être assurée. Et c'est seulement la coopération qui donnera la force nécessaire à la lutte de l'humanité pour une vie meilleure et plus pleine. »

C'est là une constatation de fait incontestée que j'appuie sans réserve. Une maison divisée va vers la ruine. Je crois que les peuples du monde vivent dans une telle maison, qui s'écroulera tôt ou tard et les entraînera dans sa destruction s'ils ne prennent pas de mesures concertées pour l'unifier.

La maison dont le toit nous abrite tous est occupée par des gens très divers : il y a les riches, les moins riches, les très pauvres et ceux qui sont un peu moins pauvres. Les très riches mangent bien et dorment confortablement, alors que les très pauvres souffrent de sous-alimentation et parfois même de famine. Les très riches et les très pauvres se rencontrent dans les mêmes corridors et ils utilisent la même porte lorsqu'ils entrent ou sortent pour vaquer à leurs tâches journalières. S'ils ne sont pas aveugles, les très pauvres voient les très riches, et s'ils ne détournent pas les yeux, les très riches voient les très pauvres. Pour le moment, les moins privilégiés répriment leurs sentiments, mais, si ces inégalités ne cessent pas une fois pour toutes, ils ne pourront rester beaucoup plus longtemps silencieux; et s'ils expriment l'injustice qu'ils ressentent, l'ampleur de leur voix mettra en danger la paix mondiale.

Telle est la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Les Nations Unies ont intitulé « Décennie du développement » la période allant de 1961 à 1970. Mais le développement réel ne peut s'effectuer que dans une atmosphère de paix et de tranquillité. Cela signifie que, si nous voulons atteindre les

objectifs de développement que nous avons fixés nous-mêmes, nous devons avant tout créer cette ambiance souhaitable. Cela signifie aussi que nous devons tous, pays grands ou petits, concentrer nos efforts sur les tâches impératives du développement à l'exclusion absolue de toute mesure susceptible d'aggraver la misère de l'humanité.

Si nous voulons vivre en frères, nous devons nous conduire comme des frères, car notre interdépendance est probablement plus étroite aujourd'hui qu'à toute autre époque de l'histoire de l'humanité.

Qui peut dire que les membres américains de la famille mondiale n'ont pas besoin de la coopération des membres russes de cette même famille ? S'ils se préoccupent sincèrement de créer des conditions plus favorables pour les membres moins privilégiés de la famille mondiale, leur interdépendance morale, sinon physique, en découle naturellement.

De même, si nous croyons sincèrement à l'unité du monde, comment pouvons-nous méconnaître l'entité physique que représente la République populaire de Chine avec ses 650 millions d'habitants ? Qui sait ? Il se peut que la Russie ait un jour besoin de l'Amérique et que les Américains en viennent à avoir besoin des Chinois. Si nous pensons que cette manière de voir est utopique, nous abordons la Conférence dans un esprit pessimiste, car si nous n'avons pas constamment pour objectif l'existence d'un seul et même univers, tous nos efforts de développement seront vains. Nous savons tous que des frères se querellent parfois, mais nous savons aussi qu'ils se réconcilient d'ordinaire. C'est pourquoi il nous appartient de concentrer les vastes ressources du monde pour améliorer le sort de l'humanité en général et non celui de certains éléments de la famille humaine qui estiment actuellement que leurs privilèges sont des droits. Je crois savoir que les dépenses afférentes aux armements atteignent près de 120 milliards de dollars par an. Le sort de l'humanité ne serait-il pas bien meilleur si cette somme considérable dépensée à des fins de destruction était consacrée au bien-être et à l'avancement de tous les hommes ?

Si mon préambule a été un peu long, c'est parce qu'il s'agit là d'une question d'importance qu'il appartient aux nations du monde, en particulier à celles qui s'occupent si activement de préparatifs de destruction, de l'examiner avec le plus grand sérieux. Je dis cela sachant très bien que des négociations sur le désarmement se poursuivent depuis plusieurs années. Il est bien regrettable que tant de discussions aient produit si peu de résultats.

*L'expansion sur le plan international
du commerce et de la coopération
en vue d'aider les pays en voie de développement*

J'en viens maintenant aux questions plus précises qui doivent retenir l'attention de cette Conférence.

Dans son rapport, le Secrétaire général a exposé comme il convient les vues et les aspirations des

pays en voie de développement. Il a clairement indiqué que, pour aider les pays en voie de développement dans leur lutte contre leurs principaux ennemis, la pauvreté, l'ignorance et la maladie, et dans leurs efforts pour relever le niveau de vie de leur population, les pays industrialisés et développés doivent supprimer les diverses barrières qui font obstacle aux exportations des pays en voie de développement. Tout en m'associant aux diverses recommandations qui ont été faites, je voudrais ajouter une ou deux observations. Premièrement, en ce qui concerne l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Mon pays est associé à cette organisation depuis plus de deux ans et demi, et l'impression que j'ai du GATT, sous sa forme présente, est qu'il ne répond pas entièrement aux besoins des pays en voie de développement. Il ne fait pas de doute que le GATT a été très utile pour empêcher la situation du commerce international de devenir bien pire qu'elle n'est à présent. Mais, avec sa structure actuelle, il sert beaucoup plus les intérêts des pays développés qui en sont membres que ceux des Parties contractantes qui sont des pays en voie de développement. Le Tanganyika ne préconise pas qu'on remplace le GATT, mais il soutient que, pour que cette organisation continue à bénéficier de l'appui des pays en voie de développement, il faudra reviser radicalement et sans délai sa constitution et ses méthodes de travail afin de mieux tenir compte des besoins des pays qui sont engagés sur la longue route du développement complet. Si la clause de la nation la plus favorisée s'applique très bien entre pays développés, elle est très désavantageuse pour les pays en voie de développement lorsqu'elle joue entre ceux-ci et les Parties contractantes qui ont atteint l'objectif du développement complet.

Mais si, en raison de droits acquis ou de pressions politiques, il n'est pas possible de réaliser les changements qui, de l'avis des pays en voie de développement, s'imposent dans la constitution et le fonctionnement du GATT, il ne nous restera qu'à exiger l'abolition du GATT et son remplacement par une nouvelle organisation plus forte et plus conforme aux réalités, ayant un caractère vraiment mondial et consacrée à l'expansion du commerce et du développement. Si la création d'une telle organisation devenait nécessaire, nous aimerions qu'elle s'effectue dans le cadre des Nations Unies.

Ma seconde remarque concerne les régimes préférentiels. Je pense aussi que les pays en voie de développement devraient jouir de tarifs préférentiels sur les marchés des pays développés, et même que leurs exportations devraient y être admises en franchise de droits. Mais je dois souligner ici que, par souci d'équité et si difficile que ce soit, il faut classer les pays en voie de développement selon des catégories de sous-développement, afin de donner le plus d'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Les critères qu'on pourrait employer pour cette classification sont brièvement exposés dans le rapport

du Secrétaire général. Je me bornerai à faire observer que le sous-développement de l'Amérique latine n'est pas le même que celui de la plus grande partie de l'Afrique, de même que le sous-développement de la Yougoslavie ne peut être comparé avec celui de l'Asie dans sa presque totalité; et le sous-développement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ne correspond nullement à celui de la République arabe unie.

Si le Programme d'action qui a été examiné au GATT par une réunion à l'échelon ministériel, en mai 1963, était intégralement appliqué, il contribuerait énormément à la réalisation du programme de développement de pays tels que celui que je représente. De même, s'il était donné suite aux propositions du défunt président Kennedy concernant les tarifs douaniers, il s'ensuivrait une expansion du commerce international, même si ces propositions risquent d'être plus favorables aux pays avancés qu'aux pays en voie de développement.

Malheureusement, il semble que les paroles soient rarement traduites en actions. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un changement d'attitude de la part des pays développés. Bien que les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement soient graves et pressants, les pays développés, de par leur position de force, ont tendance à les considérer avec une sorte de tolérance nonchalante qui s'accorde mal avec les réalités de la situation. Peut-être est-ce parce qu'ils ont oublié les souffrances subies au cours de leur propre développement ou parce que, pour la plupart d'entre eux, la pauvreté est un mot rarement employé à l'intérieur de leurs frontières. Mais s'ils venaient en Afrique ou en Inde, ils pourraient se rendre compte de ce qu'est réellement la pauvreté et verraient, spectacle affreux, des gens sans vêtements, sans abri et sur le point de mourir de faim.

On a estimé que le revenu par habitant de la plupart des pays d'Afrique et d'Asie n'est que de 20 livres sterling par an, mais ce chiffre lui-même n'est qu'une moyenne dans le calcul de laquelle entrent les revenus des gens aisés. Ainsi il existe en réalité beaucoup de personnes dont le revenu est inférieur à 20 livres sterling par an. Ce n'est pas parce que ces gens-là ne font rien. Dans la plupart des cas, leur pauvreté a son origine dans des circonstances historiques indépendantes de leur volonté, ou bien elle tient au milieu naturel dont ils ne peuvent pas s'évader par leurs propres moyens.

La seule façon dont notre gouvernement peut espérer élever le niveau de vie des masses de sa population est de leur demander de travailler davantage pour produire davantage et gagner ainsi l'argent qui leur permettra d'acheter les choses nécessaires à l'existence. Je peux affirmer que notre peuple travaille réellement plus dur. La devise de mon pays est « Liberté et Travail », mais les efforts tant du gouvernement que de la population seront vains, si, ayant produit plus, ils se rendent compte qu'il n'y a

pas d'accès aux marchés pour l'écoulement de leurs produits. Qu'on ne voie pas là une forme de chantage moral de notre part. Nous demandons simplement aux pays développés de reconnaître qu'il ne sert à rien que les pays en voie de développement travaillent dur si le fruit de leur labeur doit pourrir faute de débouchés. C'est pourquoi les pays en voie de développement ont si souvent demandé aux pays avancés de leur ouvrir des marchés. Cela serait mutuellement avantageux, car nous disons en fait : « Ouvrez des marchés à nos produits à des prix rémunérateurs et stables, pour que vous puissiez à votre tour créer des débouchés pour vos connaissances et vos techniques. »

Il est certes encourageant qu'on ait choisi comme thème de la Conférence le commerce et le développement, car les deux sont inséparables. En ce moment, au Tanganyika, et sans doute aussi dans beaucoup d'autres pays en voie de développement, les principales restrictions financières dont souffre notre programme de développement, dans le secteur public de l'économie, proviennent moins d'un manque absolu d'aide financière extérieure que de notre incapacité de percevoir des recettes suffisantes dans le cadre de notre budget annuel ordinaire pour faire face aux dépenses locales et aux dépenses courantes toujours croissantes qu'occasionne notre programme de développement.

C'est pourquoi il nous faut, sous une forme quelconque, la stabilisation liée à l'assurance de trouver un marché en expansion pour nos principales cultures et nos produits manufacturés destinés à l'exportation. Nous ne demandons pas des prix exagérés, car l'inflation est le précurseur de l'effondrement des cours, mais nous sommes persuadés qu'il est possible de mettre au point un système commercial garantissant à la fois une certaine stabilité et des débouchés.

L'aide aux pays en voie de développement

Les pays en voie de développement ont établi ou sont en train d'établir des plans de développement. Pour que ces plans puissent être exécutés, nous avons besoin que les pays développés nous accordent une aide, soit sous forme de subventions et de prêts par voie d'accords entre les gouvernements intéressés, soit par le canal d'institutions financières internationales ou de sociétés et d'établissements privés. L'octroi de prêts à faible intérêt et remboursables à longue échéance aiderait beaucoup les pays en voie de développement. Or, sauf dans le cas de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de certains gouvernements, ces prêts sont offerts à un taux d'intérêt élevé, s'échelonnant parfois de 7 à 9 p. 100, et sont remboursables dans un délai relativement bref. Les gouvernements devraient persuader les établissements, les banques et les investisseurs privés intéressés de consentir des prêts à des conditions plus libérales. Même lorsqu'il s'agit de prêts accordés par des institutions financières interna-

tionales, leur négociation traîne péniblement en longueur. De même, lorsque nous demandons que des experts et des techniciens soient détachés auprès de nous par des organisations internationales, nous constatons que beaucoup de temps s'écoule avant que nous les voyions arriver en personne. Ce sont là des causes de retard irritant dans l'exécution de nos plans de développement, et cela illustre ce que je viens de dire, à savoir que les pays développés n'éprouvent pas le sentiment d'urgence qui s'impose à nous pour notre existence.

Un autre aspect de ce problème est que certains pays subordonnent l'octroi de prêts à l'exécution de projets déterminés ; or, si un pays en voie de développement manque d'experts pour préparer ces projets, il lui est impossible de mettre à profit les crédits consentis. Si dès lors les pays développés ont réellement l'intention de nous venir en aide, ils devraient, sur demande, mettre à notre disposition des experts en vue de la préparation des projets.

Cela me ramène à ce que je disais il y a un moment sur les ressources limitées que nous offre notre budget annuel par rapport aux nécessités croissantes de notre développement. Il s'agit de la question des dépenses locales. Nous savons d'expérience au Tanganyika que, si les pays développés nous accordent des subventions ou nous ouvrent des crédits, ils le font normalement en vue de nous aider à faire face aux dépenses extérieures de développement ; ils nous imposent donc une condition — tout à fait normale à leur point de vue — aux termes de laquelle le gouvernement bénéficiaire doit augmenter ses recettes fiscales pour couvrir les dépenses locales que nécessite le projet.

A mon avis, cet exemple illustre peut-être plus clairement que tout autre le manque de compréhension que les pays développés, si généreux soient-ils, manifestent à l'égard de la situation des pays en voie de développement. Nos ressources, entravées par les fluctuations des prix et l'instabilité des marchés, sont à peine suffisantes pour maintenir le *status quo* et ne nous laissent que rarement une marge suffisante pour entreprendre aucun développement si ce n'est le plus rudimentaire. En d'autres termes, réduits à nos seuls moyens, nous ne cessons de courir à perdre haleine pour ne faire aucun progrès ; la moindre défaillance nous ramènerait bien vite en arrière.

C'est pourquoi nous demanderions aux donateurs d'autoriser les pays bénéficiaires à faire face, en partie sinon en totalité, aux dépenses locales, en prélevant les sommes nécessaires sur leurs importations de capitaux, pour le cas où cela serait indispensable et où le pays intéressé constaterait qu'il lui est impossible de faire face à de telles obligations par ses propres ressources.

Rôle de l'investisseur privé

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné le rôle important que l'investisseur privé peut

jouer pour l'avancement des pays en voie de développement. Dans le cas du Tanganyika, l'investisseur privé est toujours le bienvenu et, tout comme le mien, plusieurs pays se sont mis en peine de l'attirer en lui offrant bon nombre de conditions attrayantes. A vrai dire, nous avons mis en vigueur un texte législatif : la loi protégeant les investissements étrangers.

Mais les gouvernements des pays avancés doivent eux aussi prendre les mesures nécessaires pour encourager l'investisseur privé à penser juste. Ce que ne comprennent pas toujours les pays riches, c'est que certains investisseurs privés exigent des concessions qui sont considérées comme prohibitives par les pays en voie de développement. C'est ainsi qu'ils exigent des concessions telles que des exonérations d'impôts pour des périodes allant de dix à douze ans, ou l'importation en franchise de toutes les matières premières et éléments nécessaires pour l'usine qu'ils désirent monter. Certains d'entre eux demandent même l'attribution de terres à titre gratuit et d'autres privilèges. En pareil cas, l'objet de l'investisseur privé est évidemment de s'assurer le maximum de profit sans avoir aucunement égard à l'intérêt et au bien-être du pays où il investit. L'intervention des pays dont ces investisseurs sont les ressortissants contribuerait grandement à nous aider dans des cas de ce genre.

Pour corroborer ce point de vue, je me référerai au changement d'attitude qui commence à se faire jour dans les pays en voie de développement. L'ancien système colonial selon lequel la colonie était considérée comme le fournisseur de matières premières et la métropole comme le fournisseur de produits industriels à la colonie appartient désormais au passé. Cela comporte également un changement d'attitude. Notre principe est que les usines doivent être établies sur les lieux d'origine des matières premières. Nous n'entendons certes pas par là que les fabriques déjà créées dans les pays industriels devraient être démontées. Ce serait là un argument absurde. Ce que nous disons, c'est que si l'on envisage de développer une industrie ou de monter une nouvelle usine, celle-ci devrait être établie dans les pays en voie de développement qui sont le plus souvent la source des matières premières nécessaires. Le développement de notre infrastructure dépend principalement des subventions et des prêts ; mais si les pays avancés encourageaient l'industrialisation des pays en voie de développement, cela nous permettrait, croyons-nous, à mesure que notre économie se renforcerait, d'asseoir progressivement notre propre infrastructure.

Rôle des Nations Unies

Bien que, physiquement parlant, nous constituions un seul et même univers, nous nous développons comme si nous vivions en vase clos dans des compartiments séparés. Dans la structure présente, cela est inévitable, parce que nous sommes répartis en différents continents et en différentes nations. Chaque

nation semble établir ses plans indépendamment des autres sans savoir ce que celles-ci peuvent produire. Si nous étions dotés d'un gouvernement mondial, nos plans pourraient être probablement coordonnés en vue d'utiliser au maximum, de la manière la plus rationnelle, les ressources disponibles, ce qui éviterait les chevauchements et le gaspillage qui en résulte. Nous pourrions même tirer parti au maximum de la division internationale du travail pour le plus grand profit de chaque pays membre. Mais, en l'absence d'un gouvernement mondial, il nous faut accepter la seule solution possible, qui réside dans l'action des Nations Unies. C'est pourquoi je désirerais voir se constituer sous les auspices des Nations Unies une organisation qui compléterait le GATT et qui aurait une vue d'ensemble des plans de développement intéressant tous les pays. Elle aurait pour fonction de faire connaître aux nations développées ou non les effets que ces plans seraient de nature à produire sur le commerce international. Une telle organisation pourrait également faire fonction de conseiller auprès des pays en voie de développement en les informant des perspectives de débouchés que les marchés internationaux offrirait à leur production.

Rôle des pays développés

Les revendications et les besoins des pays en voie de développement ont été exposés longuement devant la Conférence. Les cinq commissions qui ont été constituées examineront les diverses recommandations que le Secrétaire général a présentées ainsi que les prises de position de certains gouvernements tels que ceux de la France, de la Belgique et de l'Union soviétique. Elles auront également pris note des thèses qui ont été exposées, en de longues ou brèves interventions par les représentants qui participent à la Conférence. Lorsque ces commissions auront achevé leurs travaux et présenté leurs recommandations, j'espère vivement que les représentants des pays avancés se réuniront et se mettront d'accord sur une manière de Plan Marshall qui aidera les pays en voie de développement à réaliser leurs buts et leurs aspirations. Même si tous les pays avancés ne parviennent pas à s'entendre sur un tel plan, que ceux qui le peuvent ouvrent la voie, de sorte que nous, pays en voie de développement, connaissions une fois pour toutes ceux des pays avancés qui ont vraiment à cœur nos intérêts et notre bien-être, et ceux qui n'en ont cure.

Je sais que certains ne consentiront à nous aider que si, ce faisant, ils peuvent étendre leur sphère d'influence sur les régions dans lesquelles leur aide se manifeste. Il ne s'agit plus là d'un secret, réservé aux seuls pays intéressés. Mais ce dont nous avons besoin (dans les pays en voie de développement) c'est une aide sincère et non pas une aide calculée pour aboutir à une influence accrue sur nous, que celle-ci soit appelée économique ou politique.

Sans aucun doute, les commissions présenteront également des suggestions sur ce que les pays en voie

de développement doivent faire pour s'aider eux-mêmes. J'espère que, nous aussi, nous nous réunirons pour reconnaître nos obligations et examiner toutes suggestions de cet ordre dans un esprit pondéré et objectif, car il incombe aux pays en voie de développement d'affronter résolument les problèmes en présence desquels se trouve la Conférence. Après tout, charité bien ordonnée commence par soi-même, et il serait à la fois chimérique et déplacé de notre part d'attendre que nos besoins soient appréciés de tous, si nous ne sommes pas prêts à faire un effort pour qu'ils soient satisfaits.

Conclusion

La présente Conférence a été saluée comme la plus importante qui puisse jamais se tenir pour examiner la question des relations commerciales internationales et les problèmes connexes. Nous, pays en voie de développement, mettons tous nos espoirs dans le résultat des délibérations de cette assemblée mondiale. A Dieu ne plaise qu'elle échoue.

Je ne saurais mieux faire pour conclure que de citer les paroles mêmes qu'a prononcées le respecté Président du Tanganyika, Mwalimu Julius Nyerere, lorsqu'en novembre 1963 il a prononcé son discours sur le « McDougall Memorial » devant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome. Je cite textuellement ses propres termes :

« En tant que peuples doués de raison, maîtres de leurs propres destinées, il est évident que les pays sous-développés ne peuvent permettre que la situation actuelle persiste indéfiniment. Ou bien nous avançons avec tous dans la mise en œuvre d'un plan de développement économique mondial, ou bien nous retomberons pour le moment dans l'isolationnisme économique. Lorsque seule règne la loi de la jungle, la lutte pour l'existence doit évidemment se terminer par la survivance des plus aptes. Cette loi passe encore lorsqu'elle s'applique aux bêtes sauvages ; mais lorsqu'il s'agit de rapports entre êtres humains, elle est inacceptable. Aussi longtemps que cette loi persistera, la plus élémentaire prudence commandera aux faibles de se tenir à une distance respectueuse des forts.

« L'alternative est claire. Ou bien nous devenons réellement un seul et même univers, où l'on s'attaquera scientifiquement à l'échelle mondiale au problème de la pauvreté de certaines régions ; ou bien nous reconnaissons qu'il y a deux mondes — le monde des riches et le monde des pauvres — et il ne reste plus à celui-ci qu'à aviser aux moyens de se protéger contre la domination de l'autre. »

Telle est la responsabilité que la Conférence doit assumer. Si nous réussissons, même dans certaines limites, nous aurons justifié notre rôle historique et donné un espoir aux millions d'êtres dont la vie n'est que peine et misère. Mais si nous échouons, nous condamnons aux ténèbres et au désespoir les innombrables générations encore à naître.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. F. HAMOUZ,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE TCHÉCOSLOVAQUE**

à la onzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : russe]

La délégation de la République socialiste tchécoslovaque salue avec joie cette Conférence qui devrait apporter — et qui réunit en grande partie les conditions nécessaires pour apporter effectivement — une contribution importante à la solution des problèmes complexes que posent actuellement le commerce international et le développement économique.

Ces problèmes sont d'une telle nature et d'une telle ampleur qu'on ne saurait espérer les voir se résoudre d'eux-mêmes.

Qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction que m'a causée la sage décision prise à l'unanimité par la Conférence de confier à M. Kaissouni la présidence de ces débats qui feront date dans l'histoire. Dans notre esprit, son nom se trouve associé à bon nombre de grandes réunions internationales, notamment à la Conférence du Caire, déjà plusieurs fois mentionnée par mes collègues, qui a marqué une étape importante sur la voie incontestablement difficile qui a abouti à la convocation de la présente Conférence.

Permettez-moi aussi de remercier M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, du large exposé analytique qu'il a dressé et des efforts qu'il a déployés pour organiser et préparer la Conférence. Le rapport de M. Prebisch, riche d'idées fécondes, incite à d'utiles réflexions et ne manquera pas d'influencer les futures délibérations économiques internationales.

Le fait que notre Conférence réunit les représentants autorisés de plus de 120 pays est déjà le signe d'une amélioration de la situation internationale et d'un climat politique favorable, en même temps qu'il ouvre la possibilité d'apporter une heureuse solution aux problèmes qui figurent à notre ordre du jour. A cet égard, toutefois, force nous est de regretter que tous les pays ne participeront pas à l'examen de problèmes d'une portée absolument mondiale. Je déplore en particulier l'absence de la République démocratique allemande, pays d'un grand potentiel économique, au large commerce extérieur, qui aurait sans aucun doute activement contribué à la réalisation des objectifs de la Conférence. Il est en outre absolument anormal de voir participer à la Conférence, non pas les mandataires légitimes de la République populaire de Chine, mais la « clique » de Tchang Kaï-chek, qui ne représente pas le peuple chinois. Il y a lieu de regretter aussi que la République démocratique populaire de Corée et la République

démocratique du Viet-Nam n'aient pas été invitées à se faire représenter.

Comme je l'ai déjà indiqué, notre Conférence se déroule dans un climat international plus favorable. Les peuples et les gouvernements prennent de plus en plus nettement conscience que la coexistence pacifique à l'échelle mondiale est la seule perspective possible. C'est d'autant plus important que l'une des principales caractéristiques du développement économique d'après guerre est la tendance, particulièrement marquée, à l'internationalisation de la vie économique. Au surplus, il faut bien reconnaître que cette tendance, objective par ses effets et essentiellement conforme au progrès, se manifeste dans des relations et des conditions internationales très complexes.

Aussi bien se présente-t-elle sous des forces variées et souvent contradictoires. A notre avis, il faudrait réaliser l'internationalisation de l'économie par des moyens propres à encourager et à développer, à l'échelle mondiale, les relations économiques internationales. Cela permettrait d'utiliser pleinement toutes les ressources matérielles et humaines en vue du développement de l'économie mondiale, d'élever constamment le niveau de vie de l'humanité tout entière, et surtout de faire disparaître l'énorme retard dont souffrent les pays en voie de développement dans leur économie et leur niveau de vie. Il est donc de l'intérêt commun de créer, dans un esprit résolu et réaliste, les conditions nécessaires du développement harmonieux de l'économie mondiale. Pareille tâche présente plusieurs aspects éminemment pratiques et concrets.

Je mentionnerai ceux qui, à notre avis, sont les plus importants :

1) Il est indispensable de normaliser dans le plus bref délai les relations économiques mondiales pour éliminer les vestiges de relations économiques peu rationnelles de la guerre froide et du colonialisme, pour faire disparaître les barrières économiques et non économiques qui font obstacle au commerce mondial et qui finissent par rendre anormal, je dirai même par fausser, le développement économique à l'échelle mondiale et à l'échelon national.

2) Pour atteindre ces objectifs, il faut créer les conditions nécessaires pour que les échanges entre les pays socialistes et les pays occidentaux atteignent un niveau correspondant aux possibilités économiques.

Il faudrait à notre avis reconnaître franchement que ces relations commerciales se sont dégradées, au point de vue tant de leur volume que de leur structure, ce dont nous ne sommes nullement responsables.

3) Compte tenu de notre propre expérience, celle d'un pays qui, après une lutte longue et difficile, a conquis sa pleine indépendance politique, sociale et économique, nous entendons appuyer de toutes nos forces — non seulement en paroles mais aussi en actes — la solution des problèmes soulevés par de jeunes Etats qui, loin d'occuper la place à laquelle ils auraient normalement droit dans la division internationale du travail, sont de plus en plus écartés du commerce mondial. Ce n'est évidemment pas ainsi qu'on préparera le développement et le progrès économiques, considérés à bon droit dans la Charte des Nations Unies comme la condition préalable du renforcement des relations pacifiques entre les nations.

Les problèmes susmentionnés de l'époque actuelle ne pourront être résolus que par des efforts conjugués visant à améliorer les relations internationales. C'est à cette seule condition qu'on pourra trouver des voies et des ressources nouvelles pour hâter le développement économique de tous les pays.

Mais ces efforts communs pour améliorer les relations économiques internationales doivent être nécessairement précédés d'un accord général sur des principes dont tous les pays devront s'inspirer. C'est pourquoi nous considérons que le projet de recommandation relatif aux « Principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale », soumis par les délégations de l'Union soviétique, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie (vol. V), pourra servir de base à une discussion constructive.

A cet égard, la Conférence devrait tenir compte des vastes ressources qui sont consacrées stérilement aux armements au lieu d'être utilisées à des tâches aussi importantes qu'urgentes, pour lesquelles les crédits font défaut dans le monde, notamment au développement des forces productives des pays en voie de développement.

La création d'une atmosphère favorable pour l'amélioration des relations internationales exige :

— Que les barrières qui ont entravé jusqu'ici les relations économiques et commerciales ne soient pas supprimées pour être immédiatement remplacées, comme nous le voyons actuellement, par de nouveaux obstacles artificiels, ingénieux et subtils ;

— Que les formes périmées de la discrimination ne soient pas rétablies par des moyens autres qu'économiques, dont M. Guevara, chef de la délégation cubaine, nous a donné plusieurs exemples.

Tout cela empêche incontestablement l'établissement d'une atmosphère de certitude et de confiance mutuelle sans laquelle le plein développement des relations commerciales est inconcevable.

Sans nullement vouloir tirer des conclusions géné-

rales de l'expérience des pays socialistes, je me permettrai d'exposer ici quelques idées qui s'appuient sur notre expérience pratique, celle d'un pays petit sans doute mais économiquement développé, dont les relations commerciales avec l'étranger sont nombreuses et variées.

Coopérant d'une manière intensive et désintéressée avec les autres pays socialistes, la Tchécoslovaquie a pu, grâce à l'abnégation et à l'ardeur au travail de son peuple, élever considérablement son potentiel économique et en particulier son potentiel industriel.

Par le développement de ses relations économiques, elle a montré la contribution qu'elle pouvait apporter à l'expansion du commerce international et au relèvement économique des pays en voie de développement. En 1963, le commerce extérieur de la Tchécoslovaquie était devenu plus de deux fois et demie ce qu'il était en 1953 ; avec les pays occidentaux économiquement avancés il a presque triplé, et avec les pays en voie de développement plus que quadruplé. La part des pays en voie de développement dans les échanges de la Tchécoslovaquie avec les pays non socialistes s'est accrue au point d'atteindre ces dernières années la proportion d'environ 40 p. 100. Nos importations en provenance des pays en voie de développement augmentent pour de nombreux produits importants ; c'est ainsi qu'au cours de la période susmentionnée, elles ont triplé pour le caoutchouc et le coton, et plus que doublé pour le café, le cacao, les graines oléagineuses, et les cuirs et peaux. Au surplus, tout indique que cette tendance favorable se maintiendra à l'avenir, comme l'atteste l'augmentation de 16 p. 100, en 1963, de notre commerce avec les pays en voie de développement.

D'autre part, grâce au développement de son économie, la Tchécoslovaquie peut, notamment par ses exportations de machines, contribuer efficacement à l'industrialisation particulièrement souhaitable des pays en voie de développement, surtout si l'on crée dans ces pays des conditions propres à élargir les débouchés pour nos marchandises. Au cours de ces dernières années, la part des livraisons tchécoslovaques de machines et d'équipement dans l'ensemble des exportations vers les pays en voie de développement s'est élevée à près de 60 p. 100. La Tchécoslovaquie a livré ou livre actuellement à ces pays environ 250 ensembles industriels. Ces livraisons comprennent l'équipement nécessaire à diverses industries et contribuent souvent à accroître notablement la capacité de production des pays en cause. Dans l'Inde, la Tchécoslovaquie participe à l'édification de quatre grandes usines de constructions mécaniques, dont la plus importante est une usine métallurgique, la première de ce genre non seulement dans l'Inde mais dans toute l'Asie. Cette usine fournira à l'industrie indienne de grosses pièces de forge et de fonte. Avec l'aide de la Tchécoslovaquie, l'Inde monte une usine pour la production de grosses machines-outils et crée un institut d'étude pour les machines-outils à Bangalore. Au Brésil, c'est avec du matériel d'équipement tchécoslovaque que se

construisent des centrales électriques, notamment à Bariri, Ibitimaga, Cachoeira, Dourada, ainsi que d'autres usines. Autrefois, la République tchécoslovaque exportait surtout des biens de consommation vers l'Afrique. Depuis quelques années, elle construit dans de nombreux pays africains des usines qu'elle équipe entièrement. Elle a livré à la République arabe unie un certain nombre d'usines pour différentes industries : ciment, sucre, électricité, céramique, brique, chaussures, caoutchouc, travail des métaux non ferreux, construction mécanique. Au Ghana, elle construira une sucrerie, une fabrique de pneus, deux fabriques de chaussures qui couvriront tous les besoins du pays, une tannerie, une fabrique d'articles en aluminium, etc. Ces livraisons d'équipement comportent des conditions de crédit avantageuses, et les arrangements pris pour le paiement permettent aux pays en question de payer ces livraisons sous la forme de marchandises dont ils sont exportateurs.

La Tchécoslovaquie a conclu jusqu'ici avec les pays en voie de développement 19 accords commerciaux à long terme, 18 accords de coopération économique et 20 accords de coopération scientifique et technique. Quelque 700 experts et conseillers tchécoslovaques travaillent chaque année dans ces pays, outre les techniciens qui y sont envoyés à l'occasion des livraisons de matériel mécanique. Plusieurs milliers d'étudiants et plusieurs centaines de stagiaires originaires des pays en voie de développement se trouvent en Tchécoslovaquie.

L'expansion économique et industrielle de la Tchécoslovaquie, le développement rapide de ses relations commerciales avec l'étranger, tout cela montre que la politique à courte vue de discrimination et d'embargo, même lorsqu'elle se dissimule sous une autre apparence, est une politique non réaliste qui ne saurait nous empêcher d'atteindre nos objectifs économiques. Il n'en reste pas moins qu'une telle politique est de nature à créer des difficultés économiques et à causer des pertes en ressources matérielles et en main-d'œuvre.

C'est pourquoi nous luttons pour la normalisation du commerce mondial. Nous sommes prêts à passer à des formes plus progressistes des relations économiques et commerciales, à passer à une division internationale effective du travail. Je songe en particulier à la spécialisation et à la coopération dans les industries de transformation, quel que soit le régime social des pays qui y participeraient. Mais cela exige — je le souligne à nouveau — une confiance réciproque entière et une garantie de stabilité, de durée et de continuité dans les rapports mutuels.

La documentation remise aux membres de la présente Conférence fait clairement ressortir la profonde disparité sociale et économique du monde actuel, qui se manifeste par la croissance économique insuffisante des pays en voie de développement. On ne saurait rester passif devant cette situation, car elle ne correspond pas aux possibilités de production de

l'économie mondiale et empêche de vastes régions de bénéficier de la science et de la technique modernes. A notre avis, les besoins fondamentaux des pays en voie de développement portent sur les points suivants :

- 1) Augmentation des recettes d'exportation, ce qui contribuera à leur développement économique ;
- 2) Amélioration progressive de leur position dans la division internationale du travail ;
- 3) Création des bases juridiques, institutionnelles et administratives nécessaires pour la présentation et la réalisation des vœux des pays en voie de développement.

Si elle veut atteindre son objectif, qui est d'accélérer le développement économique, la Conférence ne doit pas limiter ses travaux au seul domaine du commerce ; il faut qu'elle procède à un examen beaucoup plus approfondi de la structure économique internationale actuelle.

A cet égard, il convient de rappeler que la réalisation des buts assignés à notre Conférence suppose l'achèvement de la décolonisation et l'élimination complète de l'héritage du colonialisme. Il faudra par de solides garanties avoir la certitude que toutes les mesures qui seront prises et progressivement appliquées ne se transformeront pas en une source de profits pour les monopoles internationaux, dont bénéficieraient finalement les anciennes métropoles, mais qu'elles seront utiles à l'économie des pays jeunes et permettront d'élever le niveau de vie de leur population. Il s'agit là aussi bien des mesures concernant le développement des exportations que des mesures de stabilisation des prix. Les pays en voie de développement sont à notre avis pleinement fondés à demander que la Conférence ne se borne pas à éliminer quelques entraves au commerce, mais qu'elle concentre ses efforts sur des mesures politiques et économiques efficaces, soit sous la forme d'une action collective internationale, soit par l'aménagement de la politique économique nationale de certains pays, en vue de permettre l'accroissement des exportations des pays en voie de développement, condition essentielle de leur progrès économique.

Je suis convaincu que les pays socialistes peuvent appliquer à cet égard des méthodes plus efficaces que les pays à économie de marché, des méthodes qui correspondent à la nature particulière du régime socialiste. Le colonialisme est entièrement responsable des anomalies qui se sont produites dans le passé et qui ont créé le cercle vicieux du paupérisme dont il faut absolument sortir. Nous nous rallions à l'opinion des pays en voie de développement selon laquelle les pays à économie de marché ne sauraient tout régler en se contentant de dire qu'ils n'empêchent aucune importation d'aucun pays. Ils disposent d'une série de moyens ingénieux pour appliquer une politique économique active, dont ils devraient se servir pour résoudre les problèmes qui nous préoccupent.

Il est incontestable à notre avis que tout pays

industriel peut trouver dans sa politique économique nationale des possibilités encore inexploitées qui lui permettraient, en tirant parti des particularités de sa situation, de tenir compte des pays en voie de développement. Une telle politique positive devrait avoir pour objectifs :

1) D'augmenter la demande effective des produits importés des pays en voie de développement, chaque pays prenant des mesures appropriées pour assurer l'accroissement constant de sa production et de sa consommation intérieure ;

2) De satisfaire cette demande en augmentant la part anormalement faible que prennent certains pays dans le commerce international, du fait de leur développement antérieur ;

3) D'augmenter la proportion des matières ayant subi une première transformation, des articles semi-finis et des produits manufacturés, dans les importations des pays industriels en provenance des pays en voie de développement ;

4) De faire en sorte que les pays en voie de développement puissent, en vue d'accélérer leur développement économique, augmenter leurs importations de biens d'équipement et en tirer le maximum de profit grâce à une assistance technique efficace.

Comme je l'ai déjà dit, notre propre intérêt économique nous incite à spécialiser notre production, à intensifier notre participation dans la division internationale du travail, et à donner plus d'ampleur aux échanges commerciaux pour accélérer le développement économique ; à cette fin, nous sommes prêts à réaliser dans notre pays de sérieuses réformes structurelles.

En conséquence, nous cherchons à doter l'économie tchécoslovaque d'une structure tenant pleinement compte de la division internationale du travail et de la nécessité de développer notre commerce avec tous les pays. Cette politique économique aura pour effet d'augmenter la demande effective de marchandises d'importation, ce qui constitue finalement le facteur décisif auquel nos partenaires commerciaux sont intéressés. La politique commerciale n'est pas un élément isolé de notre système économique ; elle fait partie intégrante de notre politique économique générale. Cela nous permet de prendre les mesures nécessaires dans le secteur même de la production et d'obtenir des résultats durables. De cette manière, nous ferons bénéficier nos partenaires commerciaux de l'expansion de notre marché et nous apporterons une contribution utile à l'ensemble des mesures prises en commun pour réaliser la sécurité économique collective et, partant, pour renforcer la paix dans le monde.

Quant au commerce international des produits de base, le rapport du Secrétaire général fait bien apparaître la complexité de cette question. Il n'existe évidemment pas de formule magique pour stabiliser ce commerce ; mais ce qu'il faut, c'est combiner toutes les ressources dont on dispose pour obtenir les meilleurs résultats.

Nous contribuerons à ces efforts, notamment par notre politique économique qui a pour effet de créer de plus larges débouchés pour les produits de base et les denrées alimentaires. Dans nos plans, nous tenons compte des efforts que déploient les pays en voie de développement pour faire subir à leurs matières premières un traitement de plus en plus poussé. Lorsque les conditions s'y prêteront, nous aiderons ces pays en leur livrant du matériel d'équipement et en leur fournissant une assistance technique, pour que leur production réponde à la fois à leurs besoins et aux nôtres. Pour introduire un élément de stabilité dans le commerce international, ce qui est éminemment souhaitable, nous sommes prêts à fixer le programme de nos importations dans des accords ou des contrats à long terme avec tout pays ou groupe de pays qui créera les conditions nécessaires à cet effet. A ce propos, nous sommes en faveur de décisions concrètes en matière de stabilisation des prix, comme en témoignent d'ailleurs certains accords déjà en vigueur. Nous sommes aussi en faveur de la conclusion d'accords multilatéraux tendant à réglementer les marchés internationaux des produits de base. Au cours de la Conférence, nous élargirons notre participation à ces arrangements en adhérant à l'Accord international sur le café. La Tchécoslovaquie ne se borne pas à accroître ses importations traditionnelles de matières premières et de denrées alimentaires ; elle entend augmenter de propos délibéré ses importations d'articles manufacturés et semi-finis. En principe, nous acceptons l'idée d'un traitement préférentiel pour les importations de ces produits en provenance des pays en voie de développement, et nous adopterons, dans le cadre de notre système, des mesures propres à donner les mêmes résultats que les préférences.

Nous nous rendons compte de l'importance des exportations et des importations invisibles qui représentent de grandes ressources potentielles pour les pays en voie de développement. En particulier, nous ferons tout notre possible pour que le tonnage dont ces pays disposent soit plus largement utilisé.

En développant cette coopération économique, nous ne devons évidemment pas oublier que les mesures que nous prendrons dépendront en grande partie de la normalisation générale des relations internationales, et que la portée en sera étroitement liée aux conditions et aux possibilités offertes à nos exportations.

Permettez-moi maintenant d'exposer devant la Conférence comment nous envisageons pour l'avenir la coopération économique de la Tchécoslovaquie avec les pays en voie de développement et comment nous entendons aider la Conférence à atteindre ses objectifs.

La Tchécoslovaquie désire tirer parti de toutes les possibilités de l'économie planifiée pour augmenter substantiellement, vers l'année 1970, le chiffre actuel de sa consommation, pour offrir des

débouchés stables, en particulier pour doubler ses importations de matières premières et de denrées alimentaires, surtout de café, de cacao, d'oléagineux bruts, de poisson et de conserves de poisson et pour tripler ses importations de fruits tropicaux en provenance des pays en voie de développement.

Il va sans dire que cette augmentation notable de notre consommation suppose un accroissement régulier de notre revenu national et un taux de croissance élevé de notre économie, en particulier de notre industrie. En raison de nos ressources limitées en matières premières, ce développement nécessitera une augmentation substantielle de nos importations. D'après les estimations de nos économistes, il faudrait par exemple que nos importations de phosphates et de produits agricoles augmentent approximativement du double du volume actuel, les importations de caoutchouc naturel d'environ les deux tiers, et celles de métaux et minerais d'au moins un tiers. Nous présumons que cet accroissement de nos importations sera principalement couvert par les pays en voie de développement. Nous estimons souhaitable de prévoir l'achat de matières premières ayant subi un traitement plus poussé, et nous sommes prêts à négocier au sujet des formes de coopération économique propres à en faciliter la réalisation.

J'ai déjà dit que l'industrialisation des pays en voie de développement entraîne nécessairement un accroissement des exportations de nouveaux articles manufacturés et semi-finis. J'ai parlé de l'orientation de notre économie vers la spécialisation ; je suis convaincu que ce processus nous permettra d'importer une plus grande quantité de ces articles. Il est évident qu'il s'agit d'un processus qui demandera du temps, et que, tout en augmentant nos importations de telle ou telle marchandise en provenance des pays en voie de développement, nous devons nous efforcer de rendre plus efficace notre propre économie. Nous n'excluons même pas la possibilité de prendre les mesures qui s'imposeront dans notre industrie.

Il s'agit là certainement de réaliser un plus haut degré de coopération économique dans des domaines où les anciennes méthodes de négociation seront insuffisantes. Nous estimons dès lors que des échanges de vue périodiques sur ces questions seraient utiles et nous permettraient de confronter nos intentions avec les possibilités qu'offre la coopération économique internationale. C'est ainsi que notre coopération économique avec l'Inde s'est engagée dans la bonne voie et qu'elle a abouti à la création de groupes techniques chargés d'étudier les moyens pratiques d'instituer une étroite coopération dans certains secteurs de l'économie.

Permettez-moi enfin de parler brièvement des aspects institutionnels des problèmes dont est saisie la Conférence. Il semble logique de demander que cette Conférence crée un organisme qui serait chargé de veiller à l'exécution de ses recommandations, de ses programmes d'action ou d'autres décisions qu'elle

pourrait éventuellement adopter. A cet égard, il serait possible de mettre pleinement à profit la proposition présentée conjointement par l'Union soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie *. Cet organisme assurerait également la coopération systématique de tous les pays en vue d'atteindre les buts visés et permettrait de suivre à cet égard leur politique économique et commerciale. Les institutions existantes ne pourraient guère assumer des tâches de cette nature. Elles sont beaucoup trop marquées par la philosophie des pays industriels traditionnels ; elles ne donnent pas la garantie que non seulement les besoins de développement seront énoncés, mais que le mécanisme et la procédure indispensables seront créés, bref, que les besoins de développement feront l'objet d'activités pratiques. Il est peu probable que la Conférence atteindrait son but, si elle orientait ses décisions dans le sens habituel et se contentait de souligner un peu plus les besoins des pays en voie de développement.

La nouvelle organisation internationale du commerce devrait être fondée sur de nouveaux principes régissant les relations économiques internationales, qui tiendraient compte de la nouvelle situation mondiale, de l'existence et de l'égalité de droits des pays ayant des régimes différents, enfin des nouveaux critères de la politique commerciale. Ces principes reconnaîtraient la légitimité tant des besoins de développement économique que de la politique que ceux-ci imposent. Tel est le sens de la proposition relative à l'adoption des principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale. Nous ne considérons nullement que cette proposition soit définitive et exclusive. La proposition présentée par le Brésil relative à l'adoption des principes régissant la sécurité économique collective s'inspire de préoccupations analogues et pourrait se prêter à une synthèse réaliste. S'ils étaient adoptés, ces principes constitueraient le statut politique et juridique dont ont particulièrement besoin les pays en voie de développement et ils renforceraient la position de ceux-ci pour la défense de leurs intérêts. A cet égard, nous estimons que cette nouvelle organisation internationale universelle pourrait contribuer d'une manière active à l'accélération du développement objectivement réalisé.

Notre Conférence devrait fixer le cadre général de cette nouvelle organisation, énoncer les principes fondamentaux des relations économiques, déterminer les rapports de ladite organisation avec celles qui existent déjà, et définir les méthodes propres à faciliter la mise en œuvre des décisions qui seront prises au cours de la présente session. Ce sont les faits qui nous montreront dans quels domaines il faudra établir des règles et des procédures plus précises, et rien n'empêcherait cette organisation de répondre peu à peu à cette nécessité au cours de ses travaux.

* Voir vol. V.

Permettez-moi en terminant de me joindre à tous ceux qui ont souligné dans leurs interventions que la présente Conférence devrait constituer non pas simplement une occasion d'exposer les problèmes économiques internationaux qui restent à résoudre, mais le point de départ d'activités constantes et sys-

tématiques pour faire de la coopération internationale dans le domaine du commerce un instrument efficace de développement économique et de progrès social, ce qui est sans conteste l'une des conditions fondamentales du maintien et du renforcement des relations pacifiques entre les peuples.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. KASEM SRIPHAYAK,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION THAÏLANDAISE

à la seizième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : anglais]

Nous nous réunissons en un moment où les pays en voie de développement traversent une phase réellement très critique de leur évolution. Nul ne saurait contester que la condition fondamentale de leur croissance est que les pays en voie de développement fassent appel à leurs propres ressources économiques et créent leur élite intellectuelle et leurs cadres dirigeants, mais, étant donné l'ampleur des tâches auxquelles ils doivent actuellement faire face, on peut difficilement concevoir qu'il puissent en venir à bout par leurs seuls efforts. C'est pourquoi la Thaïlande attache une grande importance à la présente Conférence, dans l'espoir qu'elle apportera des solutions efficaces aux problèmes nombreux et complexes qui se posent pour intensifier les échanges internationaux et stimuler la croissance économique, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Il n'est guère nécessaire que je résume les principaux problèmes commerciaux des pays en voie de développement, parce qu'ils sont clairement définis et longuement exposés dans l'excellent rapport du Secrétaire général de la Conférence, et que de nombreuses propositions constructives ont déjà été faites. Je pense, cependant, que nos délibérations seraient beaucoup plus objectives et réalistes si nous commençons par examiner brièvement les circonstances économiques qui ont donné lieu à la structure actuelle des échanges internationaux, et je suis convaincu que nous serions alors en mesure de voir clairement quelles suggestions et quelles recommandations il convient d'adopter.

Permettez-moi de mentionner en premier lieu les inégalités dans les structures économiques des différents pays par rapport à leur densité de population. Il est évident que certains pays ont une densité relativement faible, alors que certains ont atteint le

niveau optimum et que d'autres ont une densité très élevée. Prenons, à titre d'exemple, un pays de production primaire faible densité démographique : on peut facilement constater que, dans la première phase de son développement, ce pays est essentiellement tributaire des exportations. Son économie est surtout agricole, avec de faibles coûts de production et son niveau de vie est relativement bas ; de plus, le niveau de production y est également faible par suite du sous-emploi.

Étant donné le coût de production relativement faible de ces pays, ils peuvent avantageusement écouler leurs excédents sur les marchés internationaux, à des niveaux de prix comparativement bas. Cependant, comme leur économie continue de se développer par suite de l'élan que lui donne la facilité dont ils disposent pour écouler leurs excédents sur les marchés internationaux, ils appliquent des méthodes de culture extensives pour accroître encore la production. Dans le processus de développement, un accroissement des investissements destinés à l'infrastructure économique sera indispensable, notamment dans le secteur des transports et des communications. Par conséquent, tout revenu supplémentaire que ces pays pourront retirer de la vente de leurs produits primaires sur les marchés internationaux devra être utilisé pour leur expansion économique. L'enchaînement de ces circonstances tend à créer des conditions inflationnistes, et, partant, à favoriser une hausse du coût des facteurs de production.

Lorsque la population de ces pays continue de s'accroître et se rapproche du niveau optimum, tout nouvel accroissement de la production résultera naturellement d'une utilisation intensive des ressources économiques, ce qui nécessitera encore de nouveaux investissements, particulièrement de la part

du secteur privé. A ce stade du développement, le coût unitaire de production tend à plafonner et peut même baisser par suite de l'accroissement des recettes.

Toutefois, lorsque ces pays auront progressivement atteint un niveau de vie élevé et que leur population se sera encore accrue, toute intensification de la production tendra à accroître le coût unitaire, et il est vraisemblable qu'elle mènera à l'octroi de subventions, tant à la production qu'à l'exportation.

Il ressort clairement de l'observation que je viens de faire que le niveau des prix des produits primaires sur les marchés internationaux devrait être rémunérateur pour tous les pays quel que soit leur degré de développement.

Il serait bon que les pays dont la production a atteint une intensité qui la rend voisine du point de saturation entreprennent de diversifier cette production aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie. Nous sommes malheureusement obligés de constater que la plupart de ces pays suivent encore aujourd'hui une politique qui a abouti à une aggravation des restrictions aux importations et à des mesures intenses de protection des marchés intérieurs. A mon avis, c'est là un facteur important qui a contribué à aggraver la conjoncture internationale touchant les produits de base.

Je tiens à préciser ici que le maintien de la stabilité intérieure des prix dans chaque pays et de la stabilité monétaire internationale est une condition indispensable à l'établissement du niveau international des prix que j'ai mentionné précédemment. Un grand nombre des principaux problèmes commerciaux qui assaillent actuellement le monde tiennent à ce que ni les pays industrialisés ni les pays en voie de développement n'ont été en mesure de maintenir la stabilité des prix dans leur propre économie.

Un autre problème auquel nous avons à faire face aujourd'hui vient de ce que le libre jeu des forces du marché n'a pas permis d'assurer un prix suffisamment rémunérateur pour la plupart des produits primaires en provenance des pays en voie de développement. Au cours de la décennie qui a suivi la seconde guerre mondiale, le Plan Marshall et d'autres programmes d'aide exécutés par les Etats-Unis d'Amérique, y compris les programmes de constitution de stocks, ont stimulé le rétablissement économique dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement, et provoqué un accroissement de la demande des produits primaires, créant ainsi un pouvoir d'achat dans les pays fournisseurs. Les économies des autres pays industrialisés ont maintenant dépassé de loin leur niveau d'avant guerre, ce qui a eu pour résultat d'élargir encore l'écart entre leur niveau de développement économique et celui des pays en voie de développement. Il est donc manifeste que le moment est venu pour ces pays industrialisés de participer plus largement non seulement au financement international,

mais également à l'achat de produits primaires. S'il en est ainsi à l'avenir, je suis certain que la pression exercée sur les prix des produits primaires sera moins grande qu'elle ne l'est aujourd'hui.

D'autre part, la pratique du bilatéralisme dans la période qui a immédiatement suivi la guerre a créé certaines difficultés pour l'expansion économique des pays en voie de développement. Il est généralement admis que, pour qu'ils soient à l'avantage des deux parties, les échanges bilatéraux doivent être fondés sur des prix prévisibles des importations et des exportations. Or, comme nous vivons dans un monde dynamique, l'obligation de fournir une certaine quantité de biens en échange de prêts ou d'importations d'un montant déterminé, à un prix fixé d'avance, ne peut manquer, en fin de compte, de faire obstacle à l'accroissement de la production et des échanges des pays en voie de développement.

Compte tenu des observations que je viens de présenter, j'estime que l'objectif que nous devons atteindre au cours de cette Conférence, en adoptant un programme d'action et des dispositions institutionnelles, est clairement défini : il s'agit d'assurer que l'expansion du commerce international réponde aux besoins de croissance économique des pays en voie de développement et qu'elle soit réalisée sur la base de relations multilatérales.

Il est évident aussi qu'en traitant du problème que pose l'expansion du commerce mondial, particulièrement du commerce avec les pays en voie de développement, l'importance à donner aux mesures de divers ordres devrait dépendre en premier lieu des points sur lesquels l'accord est susceptible de se faire, à savoir la nécessité d'une réduction progressive, en vue de leur élimination rapide, de toutes les barrières et restrictions qui mettent obstacle aux exportations des pays en voie de développement, sans qu'il leur soit demandé aucune concession réciproque. Il conviendrait également de prendre sérieusement en considération, d'une part, l'opportunité, pour les pays industrialisés, d'accorder s'ils le peuvent un traitement préférentiel aux importations en provenance des pays en voie de développement, et, d'autre part, la possibilité, pour les pays en voie de développement, de s'accorder mutuellement un traitement préférentiel. De plus, en intensifiant leurs échanges avec les pays en voie de développement, les pays industrialisés ne devraient pas demander un règlement bilatéral des comptes, mais appliquer telle ou telle méthode de paiement qui réponde aux intérêts de leurs partenaires commerciaux.

En ce qui concerne l'adoption de mesures en faveur de l'expansion des débouchés pour les exportations de produits primaires, nous sommes d'avis que tout programme d'action qui pourra être adopté devrait notamment prévoir des réductions tarifaires, l'élimination des barrières non tarifaires, la suppression des restrictions quantitatives, l'élimination des pratiques discriminatoires tarifaires et non tarifaires, et une modification des politiques natio-

nales en faveur des importations et de la consommation dans les pays industrialisés. En d'autres termes, le programme d'action qui sera adopté par cette Conférence ne devrait pas être moins ambitieux que le programme du GATT adopté par la majorité des parties contractantes à la réunion ministérielle de mai 1963.

Permettez-moi de mentionner maintenant les mesures de stabilisation des marchés des produits primaires. Elles devraient avoir pour objectif principal d'éliminer les fluctuations excessives qui se produisent dans le commerce des produits de base, en favorisant l'établissement de prix stables et rémunérateurs. Bien que les accords par produits soient de plus en plus largement admis comme moyen de remédier à l'instabilité des prix des produits de base, nous estimons que, pour être efficace, tout accord international sur un produit donné devrait prévoir une augmentation de la production, de façon à répondre à la demande future telle qu'elle est estimée, plutôt qu'une réduction de la production. Il faudrait également tenir compte en tout premier lieu de la capacité de production de chacun des pays exportateurs en ce qui concerne tel ou tel produit de base, sans perdre de vue les différences existant dans leur niveau de développement économique. Lorsqu'il s'agira d'examiner la possibilité d'étendre ces accords à une plus large gamme de produits, nous pensons que la méthode consistant à étudier chaque produit séparément servirait le mieux les intérêts des pays en voie de développement; en effet, la nature des problèmes auxquels donnent lieu les produits de base varie selon ces produits et, pour certains d'entre eux, il n'est peut-être pas souhaitable de conclure un accord.

La détérioration constante des termes de l'échange, dont souffrent beaucoup de pays exportateurs primaires, a suscité un certain nombre de propositions intéressantes portant sur le financement compensatoire à court et à long terme. Quant aux moyens de remédier aux difficultés de la balance des paiements provenant des fluctuations à court terme qui se produisent dans les recettes d'exportation des pays en voie de développement, nous sommes enclins à penser — comme d'autres délégations — qu'il faudrait attendre, pour les étudier, que soit vérifiée l'efficacité de la nouvelle procédure adoptée par le Fonds monétaire international, et, si elle se révèle insuffisante pour répondre aux difficultés, à court terme, nous pourrions alors envisager de la modifier ou élaborer des dispositions supplémentaires.

Touchant la possibilité d'appliquer des mesures financières compensatoires pour résoudre les problèmes à long terme, le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général rencontre notre agrément. Nous estimons toutefois que, avant d'approuver un plan quel qu'il soit, il conviendrait d'effectuer une étude approfondie et de résoudre notamment les problèmes de méthode et de procédure statistique. Concernant ce problème à long

terme, nous espérons que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement pourront également élargir leur champ d'activités.

Etant donné les difficultés que rencontrent les exportations de produits de base et la vulnérabilité de l'économie des pays exportateurs primaires, les possibilités de diversification de l'économie et des exportations ont pris ces dernières années une grande importance dans ces pays. Ceux d'entre eux qui ont une forte densité démographique ont également reconnu l'urgence de relever les objectifs des programmes d'industrialisation en vue d'accroître les exportations d'articles manufacturés et semi-finis. La question de savoir si cet objectif pourra ou non être atteint ne dépendra pas seulement de la mesure dans laquelle les pays en voie de développement seront capables d'accroître leur production, mais aussi, et très largement, des conditions d'accès aux marchés des pays industrialisés. Pour faciliter l'accès à ces marchés, nous pensons qu'il est non seulement nécessaire de réduire et d'éliminer les restrictions qui s'opposent aux exportations de produits industriels des pays en voie de développement, mais également de réduire et d'éliminer les tarifs différentiels qui frappent beaucoup plus lourdement les produits transformés ou semi-transformés que les matières premières. De plus, nous estimons qu'il faudrait prendre sérieusement en considération la suggestion tendant à accorder aux pays en voie de développement un traitement préférentiel non discriminatoire, de façon que l'accroissement de la consommation dans les pays industrialisés puisse absorber une part équitable des produits des pays en voie de développement.

Le déficit constant qui caractérise la balance des paiements des pays en voie de développement a amené beaucoup d'entre eux à adopter une politique de remplacement des importations. Mais, dans la plupart des pays en voie de développement, les marchés intérieurs ne sont pas assez vastes pour permettre qu'une telle politique de remplacement des importations soit efficace. C'est pourquoi ces pays envisagent favorablement, depuis quelques années, la conclusion d'arrangements régionaux entre eux. Les motifs qui ont suscité la création de groupements préférentiels entre pays industrialisés sont très différents de ceux qui inspirent les pays en voie de développement, il est inutile de l'expliquer en détail ici. Qu'il suffise de dire que nous comprenons pleinement les raisons et les objectifs des pays industrialisés qui se sont constitués en groupements économiques. Il est toutefois de notre intérêt et de l'intérêt du monde entier que la constitution de ces groupements ne compromette pas le bien-être des pays tiers, mais qu'elle contribue à l'expansion du commerce mondial dans son ensemble.

Je pense que, si nous cherchons des solutions dans le sens que je viens d'indiquer, de vastes possibilités s'offriront pour le développement des

échanges internationaux. Toutefois, il serait possible de progresser plus rapidement si le commerce international était favorisé par un transfert de ressources entre les différents pays. Les pays en voie de développement auront besoin pendant longtemps encore d'importer des biens d'équipement pour accélérer leur rythme d'expansion, et il leur faudra également un apport croissant de capitaux à des conditions favorables. Pour que l'assistance internationale soit efficace, les pays donateurs devront coordonner leurs politiques commerciales avec leurs politiques d'assistance, afin d'aider les pays en voie de développement à diversifier leur production et leurs exportations. A cet égard, il semble également opportun de faire appel à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement pour qu'elles jouent un rôle majeur dans l'accroissement des disponibilités financières internationales, dont il existe un besoin urgent pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement.

Le dernier parmi les points importants à l'ordre du jour de notre Conférence est celui qui a trait aux dispositions institutionnelles, aux méthodes et aux mécanismes pour exécuter des mesures relatives à l'expansion du commerce international. Je suis parfaitement conscient du fait que cette question suscite des points de vue divergents, mais, pour parvenir à des solutions acceptables, il faut tout d'abord se demander si la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne les échanges ne serait pas due à une mauvaise structure du commerce. A notre connaissance, il existe déjà un mécanisme institutionnel de base, bien qu'il faille reconnaître qu'il ne s'étend pas au commerce mondial et aux problèmes qui s'y rapportent, dans leur ensemble, notamment ceux des pays en voie de développement. Si tel est le cas, la seule mesure indiquée consisterait à renforcer ou à modifier les organes existants, de façon à faciliter l'examen de tous les aspects des problèmes commerciaux qui se posent dans le cadre de l'expansion économique.

A cet égard, nous devons reconnaître que si le GATT est prêt à modifier ses conceptions sur la base de son programme d'action, en tenant compte des inégalités qui existent entre la structure économique des pays industrialisés et celle des pays en voie de développement, on aura réellement fait un grand pas sur la bonne voie.

Nous trouvons également intéressante la suggestion tendant à ce qu'une conférence sur le commerce et le développement soit régulièrement convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Parallèlement, les organismes existants pourraient continuer de fonctionner, sous réserve que leur mandat et leur structure fassent l'objet de modifications appropriées. Il importe toutefois de veiller à ce qu'il ne se produise aucun double emploi et que cette conférence périodique sur le commerce et le développement contribue effectivement à l'application des mesures dont il aura été convenu.

Enfin, je tiens à souligner que l'amélioration de la structure du commerce international et la nécessité d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement sont étroitement liées au maintien de la paix et de la prospérité dans le monde. Je suis convaincu que personne ne contestera qu'il est de l'intérêt économique des pays industrialisés d'aider les pays en voie de développement à atteindre dès que possible leur objectif de croissance économique auto-entretenu. La lutte de l'humanité pour une vie meilleure et plus complète ne pourra être gagnée que par la coopération et une meilleure compréhension entre tous les pays, quel que soit leur régime politique ou social. Je suis convaincu que, si nous faisons preuve de bonne volonté et nous montrons prêts à reconnaître mutuellement nos problèmes et nos besoins, nos délibérations aboutiront à l'établissement de relations économiques internationales plus stables et plus saines et contribueront ainsi à la paix et à la prospérité, assurant à l'humanité un plus grand bien-être et une existence plus pleine.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. JEAN AGBEMEGNAN,
MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU TOGO**

à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter notre Président de son élection et de lui dire combien mon pays est heureux que le choix de la Conférence se soit porté sur sa personne. Nous sommes persuadés que, grâce à sa direction éclairée, nos travaux abou-

tiront à des résultats concrets, et je puis déjà donner l'assurance que ma délégation lui apportera une contribution qui, pour être modeste, n'en sera pas moins sincère et totale.

Tout a été déjà dit ; tous les aspects des problèmes

qui nous préoccupent, les solutions possibles à ces problèmes ont été longuement exposés avec beaucoup de talent par notre très éminent Secrétaire général, M. Prebisch, et par les représentants à qui j'ai l'honneur de succéder à la tribune de cette assemblée. Le Togo, pays en voie de développement comme tant d'autres, est intéressé au plus haut point par ces solutions, et, à l'occasion d'une conférence aussi importante, il est de son devoir de faire entendre sa voix et de marquer sa préférence pour certaines des solutions qui ont été longuement évoquées à cette tribune, et dont l'évidente priorité, à travers les savants développements, risque de passer inaperçue.

Il est devenu une vérité de La Palice de dire que le grand mal de nos pays est la dégradation de leurs termes d'échange, d'où résulte une diminution de nos recettes d'exportation. Alors que ces recettes proviennent essentiellement de la vente de nos matières premières, l'analyse de cette dégradation nous conduit à constater que l'on assiste à une valorisation constante et rapide des produits manufacturés alors que les matières premières, tout mouvement occasionnel de hausse conjoncturelle mis à part, sont beaucoup moins favorisées. Ceci nous amène tout naturellement, si nous désirons survivre et nous développer, à essayer de tirer le maximum de nos exportations de matières premières et simultanément à nous engager résolument dans la voie de l'industrialisation, seul moyen de tirer le maximum de notre potentiel économique.

En ce qui concerne les matières premières, le Togo pense que la suppression des barrières douanières, laquelle, en fait, rejoint le principe de non-discrimination, est certainement une méthode qui dans certaines conditions peut présenter des avantages. Mon pays l'a compris puisqu'il pratique la politique de la porte ouverte et qu'aucune préférence n'existe au profit d'aucun pays, même de ceux à qui nous devons une reconnaissance particulière pour l'aide financière et économique qu'ils nous ont toujours apportée. Nous sommes néanmoins obligés de reconnaître que la seule approche tarifaire à la solution du problème des matières premières est loin d'être satisfaisante. D'une part, c'est un fait que tous les pays en voie de développement ne sont pas aussi armés les uns que les autres et que la diversité des stades où ils peuvent se trouver sur le chemin du développement doit conduire à « particulariser » les traitements appliqués à ces pays. Tous les Etats l'ont compris, qui n'appliquent pas les mêmes méthodes, ni ne dépensent les mêmes efforts pour toutes les régions de leurs territoires. D'autre part, un certain nombre de pays ont depuis longtemps écoulé leurs produits selon le libre jeu du marché, et, s'agissant des pays qui ont toujours bénéficié d'un marché organisé, dirigé, où ils ont eu des assurances quant aux conditions de débouchés et de prix, il est normal qu'un certain sursis leur soit accordé pour leur permettre d'améliorer leurs structures et d'acquérir une compétitivité certaine.

On sait, par ailleurs, que la demande de bon nombre de matières premières n'est pas indéfiniment élastique, que certaines habitudes d'échange sont solidement établies. On sait que le goût des consommateurs n'est pas toujours facilement modifiable, on sait aussi, hélas, la menace permanente que représente les ersatz et qui se précisera et s'accroîtra au fur et à mesure du progrès technique. Toutes ces constatations nous montrent les limites de la solution « tarifaire » et la nécessité d'aborder le problème des matières premières sous son vrai jour. Sur ce point, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de prendre des mesures de stabilisation des prix de ces produits à des niveaux rémunérateurs et équitables.

Il est inutile, de nombreuses délégations l'ayant fait avant moi, de m'appesantir sur les pertes énormes de recettes qui résultent pour nous des fluctuations des prix de nos matières premières industrielles et qui détruisent *ipso facto* les effets bénéfiques que peuvent avoir pour nous les aides étrangères. Celles-ci deviennent, s'agissant de pays qui profitent de baisses de cours, une question de « justice, voire de simple comptabilité », pour reprendre une idée du président Senghor.

Le succès de notre plan de développement, la réalisation de notre infrastructure économique sont encore malheureusement à la merci des fluctuations des cours de nos matières premières. Dans le cadre des mesures sur les prix, la nécessité de disposer d'accords internationaux sur les principaux produits de base est indiscutable, et mon pays forme le vœu que les travaux de la Conférence constituent un gage de succès pour une reprise des discussions de l'Accord sur le cacao.

En même temps qu'une action sur les prix, des débouchés doivent être assurés à nos produits, et, comme j'ai eu l'occasion de le souligner plus haut, l'existence des produits de substitution constitue une menace certaine pour l'aboutissement de cette politique. Pour bon nombre de pays en voie de développement, le succès de la Conférence sera déterminé par les résolutions concrètes qui seront prises concernant les prix et les débouchés.

Par ailleurs, la mise au point des accords évoqués ne saurait avoir son plein effet si, parallèlement, elle n'était assortie d'un mécanisme international de financement compensatoire qui, mettant à notre disposition des ressources complémentaires, nous permettrait de mieux nous conformer aux exigences de notre plan de développement et de combler le déficit chronique de notre balance des paiements.

Telles sont à notre avis, dans la diversité des mesures en faveur de nos matières premières, les solutions de loin les plus importantes.

J'ai eu l'occasion de dire que la seconde cause de la dégradation de nos termes d'échange, source essentielle de nos maux, est constituée par la hausse constante des prix des articles manufacturés au détriment des matières premières. Cette constatation

nous incite à valoriser nos produits par l'industrialisation. Le succès de celle-ci sera rendu possible grâce à des unions économiques régionales qui nous permettraient d'avoir avec des pays voisins un grand marché intérieur et qui, instaurant une sorte de division du travail, nous éviteraient des doubles emplois et favoriseraient donc l'utilisation, avec le maximum de profit, de l'aide financière internationale dont nous pouvons bénéficier. Il existe à l'heure actuelle un certain nombre d'institutions internationales de crédit qui pourraient nous aider davantage si leur mode d'action était mieux adapté aux réalités de nos pays. Il y a là un point sur lequel la Conférence pourra très utilement se pencher. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération nécessaire entre pays industrialisés et pays en voie de développement, il faut souhaiter qu'il y ait de plus nombreux organismes nationaux d'aide, dont un des modèles du genre est certainement le Fonds d'aide et de coopération français. L'action de ces organismes nationaux serait soutenue par des institutions internationales ou multilatérales d'aide à l'instar du Fonds européen de développement. Il serait hautement souhaitable que cette aide soit aussi dépolitisée que possible et surtout que les pays développés ne recherchent pas des

contreparties immédiates dont nous savons par expérience qu'elles ont pour résultat d'enlever toute efficacité à l'aide.

Telles sont quelques idées que la Conférence pourra approfondir. Il est par ailleurs un point dont je ne suis malheureusement pas sûr qu'il puisse trouver place dans nos travaux, et que, au risque d'encourir le reproche de manquer de réalisme, je me permets de rappeler à l'attention de l'Assemblée. Je veux parler des dépenses d'armements sans lesquelles les pays en voie de développement que nous sommes pourrions bénéficier d'une aide accrue. Il y a là un problème capital, puisque ces dépenses, sapant quelque peu les forces vives des nations développées, diminuent d'autant leur faculté d'aide. Il y a là un point que toute la société internationale doit méditer et qui doit nous conduire à établir des priorités dont la plus évidente est, sans conteste, la lutte pour le développement, c'est-à-dire pour le bonheur de l'homme, car c'est de cela qu'il s'agit en définitive. Je souhaite que cette idée et celle-là seule soit la toile de fond de nos travaux, et, si c'est le cas, je ne doute pas qu'à la Conférence, un jour, l'Histoire ne rende un juste hommage.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. L. MARCONI ROBINSON,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA TRINITÉ ET TOBAGO**

à la vingt-deuxième séance plénière, le 7 avril 1964

[Original : anglais]

Si la présente Conférence doit signifier quelque chose, elle ne peut signifier que la décolonisation de l'économie. C'est une révolte contre le régime économique du colonialisme. C'est une tentative, de la part des pays en voie de développement en particulier, de corriger le déséquilibre qui était inévitable dans le système colonial.

Le régime économique du colonialisme était dominé par deux principes fondamentaux. Le premier était, tant en ce qui concerne les importations que les exportations, de restreindre le commerce colonial (ce qui étouffait) aux marchés, aux ressortissants et aux navires de la puissance coloniale. Ce système a été qualifié à juste titre d'« exclusif ». Le deuxième principe était que la production coloniale devait être limitée aux matières premières, et à certaines matières premières seulement. L'expression classique de

ce principe était que les colonies ne devaient produire « ni un clou, ni un fer à cheval ».

Le résultat pratique de ces deux principes fondamentaux était que la puissance coloniale imposait un système préférentiel aux territoires colonisés pour s'assurer sur le marché colonial le monopole de la vente de machines, de produits alimentaires et de vêtements, et pour pouvoir compter sur des quantités suffisantes de produits coloniaux qui lui fournissaient une réserve de produits à transformer, le plein emploi pour sa main-d'œuvre et l'utilisation et l'expansion de sa marine marchande.

L'inévitable révolte contre le régime économique du colonialisme est venue principalement de quatre côtés : premièrement, des pays colonisés eux-mêmes — il est inadmissible que le régime économique de l'indépendance reste le même que celui du colonialisme ; deuxièmement, des puissances non colo-

niales ; troisièmement, des pays développés eux-mêmes qui, en cherchant à diversifier leur structure commerciale, ont souvent constaté que les accords préférentiels coloniaux étaient coûteux et restrictifs ; et finalement, des pays développés ou en voie de développement qui, ne faisant pas partie d'un groupement commercial, s'insurgeaient contre lui.

Les points dominants qui se dégagent de la Conférence, soit dans les déclarations des pays en voie de développement, soit dans les analyses du secrétariat, reflètent cette révolte contre le régime économique du colonialisme. On peut en dégager quatre :

1) Suppression des restrictions à l'accès aux marchés mondiaux, y compris l'abolition des préférences et des contingentements, et, en outre, intensification du commerce entre les pays en voie de développement eux-mêmes ;

2) Ouverture des marchés des pays développés aux articles manufacturés des pays en voie de développement, ce qui est considéré comme un aspect particulier de la question plus étendue de l'accès sans restriction aux marchés mondiaux ;

3) Des termes de l'échange plus favorables pour les pays en voie de développement, c'est-à-dire un rapport plus équitable entre les prix des produits primaires des pays en voie de développement et les prix des articles manufacturés des pays développés ;

4) Une plus grande stabilité des prix pour les produits primaires et la réduction des fluctuations auxquelles ils ont été jusqu'ici exposés.

De ces dominantes découlent les trois questions de l'élargissement de l'aire de vente des produits exportés par les pays en voie de développement grâce à l'expansion du commerce entre les pays à économie planifiée et les pays de libre entreprise, des institutions chargées de diriger le commerce mondial à l'avenir, et de l'aide économique des pays développés aux pays en voie de développement, qui devra s'ajouter à l'expansion du commerce et à une plus grande liberté des échanges.

La Trinité et Tobago se déclare inconditionnellement solidaire des pays en voie de développement en ce qui concerne ces objectifs. En effet, comme d'autres petits pays des Antilles, la Trinité et Tobago a souffert du système colonial plus profondément et pendant plus longtemps que toute autre partie du monde, quoi qu'en pensent mes amis du Ghana.

La Trinité et Tobago considère donc que la présente Conférence est d'une importance cruciale. Nous félicitons les pays en voie de développement d'avoir pris l'initiative de réclamer qu'elle soit convoquée. Nous félicitons M. Prebisch de son analyse approfondie de la situation ; nul mieux que lui, qui a une si grande expérience des questions de l'Amérique latine, n'était qualifié pour la faire. Et nous nous joignons aux acclamations unanimes qui ont salué l'élection de notre Président, non seulement en raison de ses qualités personnelles, mais en tant que représentant d'un pays en voie de développement qui a

peut-être réalisé les plus grands progrès au cours des cinq dernières années.

La déclaration du Royaume-Uni, que nous avons écoutée attentivement hier, présente une importance particulière, car plus que celles de tout autre pays développé, elle va, à notre sens, au cœur du sujet de la Conférence. La mise en œuvre des dix points précis qu'elle préconise contribuerait considérablement à la réalisation des objectifs de la Conférence.

Dans sa déclaration, le représentant du Royaume-Uni a souligné la diversité des pays en voie de développement et les différences que présentent leurs structures économiques, leurs superficies, leurs degrés de dépendance à l'égard du commerce, et leurs taux de croissance économique. Je saisis cette occasion d'appeler l'attention de la Conférence sur certains problèmes particuliers à la Trinité et Tobago et aux Antilles en général, problèmes dont nous ne sommes pas responsables, mais qui sont un legs du système colonial que nous ne pouvons méconnaître.

Le premier problème qui se pose est celui de l'étendue géographique. La plupart des collectivités antillaises sont peu peuplées et occupent un territoire peu étendu. Par exemple, la Trinité et Tobago a une population de moins d'un million d'habitants, pour une superficie inférieure à 2 000 milles carrés. Une population aussi peu nombreuse ne saurait constituer un marché intérieur suffisant. En conséquence, la production — qu'il s'agisse du pétrole, du sucre, du cacao, des agrumes, du café, du tabac ou des épices — n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de la production mondiale. Leur marché intérieur étant limité, les Antilles dépendent cependant dans une plus large mesure qu'aucune autre partie du monde du commerce d'exportation.

Nos amis nous conseillent de nous unir politiquement ou du moins de constituer un marché intérieur plus étendu. C'est là un objectif très souhaitable, et la politique officielle de la Trinité et Tobago est de chercher à réaliser l'idéal d'une communauté économique antillaise. On a soulevé la possibilité d'une union de la Trinité et Tobago avec une des petites îles voisines, la Grenade. Avec nos collègues de la Jamaïque, de la Guyane britannique et de la Barbade — les deux derniers territoires n'étant pas encore indépendants — nous avons déjà pris l'initiative de fonder une association officieuse de chefs de gouvernement antillais, en vue de pratiquer une coopération aussi étroite que possible en matière économique.

L'élargissement de cette coopération présente d'énormes difficultés en raison des divisions politiques que les Antilles ont héritées de plus de quatre siècles de rivalités entre les pays développés du monde. Aujourd'hui, les Antilles se répartissent en cinq états indépendants — dont deux sont traditionnellement associés au Commonwealth —, un certain nombre de territoires non autonomes, également associés au Commonwealth, et d'autres îles qui sont assimilées à la France ou font partie du royaume des Pays-Bas,

ou encore sont incorporées dans le territoire douanier des Etats-Unis. Pour réaliser tant soit peu, à l'avenir, des objectifs simplement dictés par le bon sens, il faudra une aide importante des pays développés eux-mêmes et de l'ensemble de la communauté mondiale.

Un autre problème vient de ce que les Antilles dépendent entièrement de telles ou telles formes d'arrangements préférentiels avec certains territoires métropolitains ou groupements régionaux. Cela est particulièrement vrai à l'égard du produit primaire dont la production est la plus importante aux Antilles : le sucre. Aux termes de l'accord du Commonwealth sur le sucre, un pourcentage de la production sucrière des pays antillais associés au Commonwealth bénéficie d'un marché garanti, à un prix fixé annuellement ; à la fin de chaque année, une année supplémentaire est ajoutée à la durée de l'accord initial, qui était de dix ans. Cet accord nous a assuré une certaine stabilité pendant les années de bas prix pour ce qui est de l'emploi, des salaires et des revenus nationaux ; il a également permis d'améliorer le logement des travailleurs de l'industrie sucrière, réalisation qui s'imposait depuis longtemps. En ce qui concerne les prix, l'accord a rapporté aux pays antillais 62 millions de livres sterling en sus des prix mondiaux pendant une période de dix ans ; il convient cependant de déduire de ce montant environ 13 millions de livres sterling en raison des prix élevés pratiqués l'année dernière.

L'accord du Commonwealth sur le sucre est, à notre avis, l'un des meilleurs accords relatifs aux produits de base ; cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas susceptible d'être amélioré. Toutefois, il nous faut reconnaître une dure réalité : à la Trinité et Tobago, l'industrie sucrière emploie 8 p. 100 de la main-d'œuvre dans une économie où 14 p. 100 de la main-d'œuvre est en chômage — j'ai bien dit 14 p. 100. Comme nos collègues de la Jamaïque l'ont déjà souligné à juste titre, l'abolition de notre droit préférentiel pour le sucre serait la source de nouveaux embarras et de nouvelles difficultés dans le monde. En réalité, les Antilles considèrent cette préférence comme une sorte de compensation, du reste limitée, accordée aux peuples antillais pour le traitement préférentiel dont le Royaume-Uni jouit depuis des siècles sur leur marché.

Il y a plus grave encore : en dépit des lois ou des théories, une grande partie des préférences accordées aux Antilles peuvent dans la pratique se révéler illusoirs. Ainsi, à la Trinité et Tobago, la production limitée d'asphalte naturel est maintenant menacée par un produit de remplacement, le goudron de houille. L'angosture, cette spécialité d'une saveur incomparable de la Trinité et Tobago, fait souvent l'objet de discriminations dans les tarifs. Notre rhum, malgré sa haute qualité, se heurte à des droits élevés et à une concurrence déloyale. La protection dont notre industrie d'agrumes jouit depuis un assez petit nombre d'années doit maintenant faire face au défi désastreux qui lui est porté par un pays hautement développé, bien que l'on puisse, semble-t-il, entrevoir

la possibilité d'un compromis satisfaisant. La petite industrie textile de la Trinité et Tobago, comme celle de la Jamaïque, est menacée de sérieuses difficultés de vente. La Trinité et Tobago ne bénéficie guère des privilèges ou des préférences accordés dans l'hémisphère occidental à d'autres pays.

Le troisième problème particulier à notre pays a trait à l'aide économique. On ne cesse de dire aux pays en voie de développement de s'aider eux-mêmes. C'est ce que fait la Trinité et Tobago. Notre premier plan de développement quinquennal, qui représente un peu moins de 50 millions de livres sterling, a été financé au moyen de nos propres ressources dans la proportion de plus de 90 p. 100. Nous ne recevons pas d'aide économique appréciable ; on prétend que ni notre revenu national par habitant, ni la situation de notre balance des paiements ne nous donnent droit à cette aide. Cependant, les pays développés savent aussi bien que nous combien il serait malaisé de parler aux chômeurs, qui représentent 14 p. 100 de la population, de la balance des paiements et du revenu national par habitant.

Nous appartenons aux territoires oubliés par le monde moderne. Cependant, il y a deux siècles les Antilles ont été les premières à stimuler efficacement cette accumulation de capital, qui seule a permis le développement de beaucoup de pays qui siègent à la Conférence en tant que pays développés. Aujourd'hui, on nous considère comme une quantité négligeable. Si nous ne sous-estimons pas l'importance que présentent, pour les pays en voie de développement, les apports de capitaux privés, ni, pour les pays développés, le plein emploi, nous pouvons dire aux pays en voie de développement, à la présente Conférence, combien, à l'époque de la mécanisation et de l'automatisation, les capitaux privés sont peu sensibles aux objectifs sociaux d'un pays indépendant et combien le plein emploi est important pour la stabilité politique et le progrès social d'un pays en voie de développement.

Nous nous efforçons maintenant d'améliorer notre situation en trouvant de nouveaux marchés et en développant de nouvelles relations commerciales avec certains de nos partenaires des pays en voie de développement. A ce sujet, le seul obstacle, comme les membres de la Conférence le comprendront facilement, est le problème du transport maritime ; il s'agit non seulement des taux de fret, mais de l'absence de toute liaison maritime autre que celles traditionnellement établies au cours des siècles.

C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de recommander à l'attention bienveillante de la Conférence les trois mesures suivantes qui ont pour objet de protéger les petits pays :

1) Etablir une différence entre les arrangements préférentiels conclus dans l'intérêt d'un pays développé et ceux qui le sont dans l'intérêt d'un petit pays en voie de développement.

Comme base de discussion, je proposerai que, pour déterminer quels sont les petits pays en voie de

développement qui rempliraient les conditions nécessaires, soient pris en considération les critères suivants :

- a) L'étendue du marché intérieur ;
 - b) Le potentiel économique du pays ;
 - c) La densité de la population et le niveau du chômage ;
 - d) Les produits nationaux représentant moins de 1 p. 100 de la production mondiale de ce produit ;
 - e) Les antécédents historiques des arrangements préférentiels existants.
- 2) Faire effectuer par les Nations Unies une évaluation réaliste et complète de toutes les formes — bilatérales ou multilatérales — d'assistance économique aux pays en voie de développement et mettre au point des critères appropriés, en tenant compte des problèmes particuliers aux petits pays, notamment le chômage.
- 3) Etudier les limitations actuelles des transports maritimes, ainsi que les possibilités d'étendre aux pays en voie de développement les arrangements existants en matière de commercialisation.

Cependant, en dernière analyse, la véritable protection des pays en voie de développement, en particulier des petits pays comme la Trinité et Tobago,

incombe aux Nations Unies. Nous saisissons cette occasion d'évoquer, non seulement l'assistance tangible que nous avons reçue des Nations Unies, mais aussi l'occasion qu'elles nous donnent de présenter notre point de vue, sans être gênés par le peu d'étendue de notre territoire, par la modicité de nos ressources ou par notre récente accession à l'indépendance. C'est pourquoi nous serions disposés à appuyer la modernisation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) plutôt que la création d'une nouvelle organisation, à condition qu'il soit bien entendu que la présente Conférence sur le commerce et le développement deviendra un organe normal et permanent des Nations Unies, doté de son propre secrétariat et de son comité permanent.

Les étapes à venir seront nécessairement longues et ardues ; la formule économique de l'indépendance ne saurait être mise au point en un jour. La poursuite de la présente Conférence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui permet d'échanger des opinions dans une atmosphère de raison et d'amitié, ouvre les perspectives les plus favorables à la réalisation des aspirations légitimes des pays en voie de développement et, partant, à la création des conditions mêmes de la stabilité économique et de la paix mondiales.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. AHMED BEN SALAH,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU PLAN ET AUX FINANCES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION TUNISIENNE**

à la douzième séance plénière, le 31 mars 1964

[Original : français]

Je suis heureux d'apporter aux débats de cette Conférence la contribution du peuple et du Gouvernement de la République tunisienne. Les problèmes posés à cette conférence expriment les préoccupations essentielles du monde politiquement renoué après la seconde guerre mondiale et surtout après l'accession à l'indépendance de nombreux pays. C'est la libération de ces pays qui a d'ailleurs révélé, dans une large mesure, des maux longtemps accumulés et longtemps camouflés par les multiples voiles des volontés de domination et d'exploitation. Avec l'indépendance politique, les peuples ont, d'une manière générale, pris conscience rapidement de l'état de sous-développement dans lequel ils étaient confinés durant de longues décennies et qui se caractérisait entre autres par le déséquilibre de la production, la désintégration de l'économie et des structures

mentales et sociales constituant ainsi autant d'obstacles au développement. A ces phénomènes souvent aggravés par une forte pression démographique sont venus s'ajouter d'autres facteurs nés de la libération politique elle-même, surtout quand celle-ci trouvait son expression concrète dans une action méthodique de décolonisation effective. C'est un fait connu que l'indépendance a presque toujours suscité de la méfiance dans certains pays : méfiance des capitaux, des entreprises et même des techniciens, sans compter celle des Etats ex-colonisateurs eux-mêmes qui acceptent difficilement de transformer les rapports de colonisation en rapports de libre coopération. Il suffit de se référer aux statistiques sur la fuite des capitaux à partir des pays nouvellement indépendants pour se rendre compte de l'importance accordée par ces capitaux aux « garanties colo-

niales ». Aucune action concertée, il faut le dire, n'a été entreprise à temps pour éviter que les nouveaux facteurs ne viennent aggraver la situation des pays anciennement colonisés. Aujourd'hui, nous avons la conviction que le monde entier a pris conscience de la nécessité d'affronter ces nouveaux problèmes dans le cadre d'une politique rénovée de coopération internationale destinée à asseoir les rapports entre les nations, les sociétés et les hommes sur des fondements nouveaux à la mesure des impératifs de l'universalité de la civilisation humaine et de la paix mondiale.

Jusqu'à ce jour, des efforts, disparates il est vrai, ont été déployés, aussi bien par les nations développées que par les nations en voie de développement, en vue de trouver le chemin d'une coopération fructueuse. Mais c'est à l'échelle mondiale qu'une impulsion nouvelle doit être donnée à cette coopération qui reste à organiser.

Il nous semble important que cette impulsion se manifeste dans les politiques économiques des pays développés et des pays en voie de développement.

Permettez moi d'évoquer brièvement les actions qui nous semblent répondre à l'impératif de l'effort commun à mener :

1) Il nous semble primordial tout d'abord que les structures économiques et sociales des pays en voie de développement soient réorganisées de telle sorte que les nations et les peuples intéressés puissent profiter réellement et pleinement du développement réalisé par l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture et du commerce.

Nous disons cela, car il ne semble pas établi que les nouvelles approches en matière de relations commerciales entre pays développés et pays en voie de développement suffisent à elles seules à résoudre les vrais problèmes. Il n'est pas établi, en effet, que le produit de la revalorisation et de l'expansion des exportations des pays en voie de développement soit mis au service du progrès des peuples intéressés et n'aille pas toujours renforcer les multiples intérêts étrangers ou assimilés qui sévissent dans un grand nombre de ces pays.

2) Il est important que les pays en voie de développement dépassent leur particularisme en renforçant leur solidarité économique en vue de déboucher le plus rapidement possible sur l'intégration régionale. D'autres orateurs avant moi ont très clairement démontré l'intérêt des regroupements à l'échelle régionale. Je dirai seulement qu'ils sont de plus en plus urgents.

3) De multiples actions demeurent à entreprendre pour faciliter les échanges entre pays en voie de développement, échanges qui sont à ce jour d'une faiblesse déconcertante. Il est certain que, si l'on s'attaquait aux obstacles essentiels qui entravent l'expansion des échanges entre pays en voie de développement, tels que : diversité des systèmes de paiement, des régimes douaniers, insuffisances des moyens de transport, etc., ces échanges pourraient connaître un essor rapide.

4) Sur le plan des échanges entre pays développés et pays en voie de développement, c'est la revalorisation des prix des exportations et l'expansion de leur volume actuel et futur que nous devons assurer.

Il nous semble à ce sujet qu'une action prioritaire sur les prix des produits de base peut être aussi significative qu'une action sur les tarifs, impositions et taxes internes pratiquées par les pays consommateurs.

Nous suggérons à cet effet une révision des accords internationaux par produit, basée sur le principe de prix rémunérateurs. Le produit de la revalorisation des prix des exportations permettrait de financer un « fonds de modernisation et de reconversion » qui serait administré par une institution internationale et qui servirait à financer des programmes d'investissement visant à diversifier la production des pays exportateurs. Pour ce qui est des problèmes de débouchés, qu'il s'agisse des produits de base, des produits semi-ouvrés ou finis, l'action à entreprendre devrait englober aussi bien des solutions à court terme que des solutions à moyen ou à long terme.

A court terme, il est nécessaire d'inventorier les disponibilités existantes et de rechercher des solutions applicables dans un proche avenir.

Quant à l'action à long terme, elle consisterait à intensifier l'étude des méthodes de production et de commercialisation, financée partiellement par les pays industrialisés consommateurs. Sous ce chapitre se situe également le problème du commerce des articles manufacturés et articles semi-finis. Il est important que les pays en voie de développement trouvent la plus large compréhension dans ce domaine et que les débouchés leur soient ouverts de sorte que les difficultés de commercialisation ne viennent pas freiner le mouvement d'industrialisation, qui doit demeurer notre préoccupation essentielle, parallèlement à la modernisation de l'agriculture et à la formation des cadres.

5) La réorientation du commerce international, telle qu'elle est généralement préconisée, ne pourra à elle seule résoudre les problèmes des croissances des pays en voie de développement. Il demeure important que les préoccupations exprimées ici et à d'autres tribunes par les pays développés apparaissent clairement dans leur politique d'aide aux pays en voie de développement.

En effet, dans de nombreux cas, malgré les décisions de principe d'aide au développement, les modalités de mise en application dont cette aide est assortie sont telles qu'il devient parfois dangereux de compter en fait sur cette aide. De même, sur le plan des capitaux privés, il est important que les gouvernements des pays développés envisagent une action efficace pour favoriser l'investissement dans les pays en voie de développement dans le cadre de leur plan du développement ; ces pays accueillent les capitaux dans le respect des garanties librement consenties, venues remplacer les anciennes « garan-

ties coloniales » fondées sur l'occupation et l'exploitation.

En ce qui concerne l'aide multilatérale, il est éminemment souhaitable de continuer d'en adapter le volume et les modalités aux besoins des pays en voie de développement.

Telles sont les observations qu'au nom de la

République tunisienne, je peux formuler à ce stade des débats.

Je souhaite vivement que cette Conférence, qui s'est ouverte sous le signe d'un grand espoir, puisse être le point de départ d'une ère nouvelle pour les rapports entre les systèmes économiques et les nations, dans la diversité de leurs richesses morales et matérielles.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. FERIDUN CEMAL ERKIN,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

à la quinzième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : français]

Au moment où, après un long intervalle de 30 années, j'ai fait ma rentrée dans ce Palais le 23 mars, j'ai cru, un moment, revivre une époque de notre siècle qui semble être oubliée ou mal connue par la plupart d'entre nous. J'ai pensé à la période héroïque de la Société des Nations, la première expérience que l'humanité ait jamais tentée pour créer une vie collective des nations dans le but de sauvegarder la paix en s'efforçant de trouver des solutions aux problèmes difficiles qui se posaient alors à l'ensemble du monde.

Quarante années seulement se sont écoulées depuis ; pas même la vie d'une génération. Mais pendant ce laps de temps l'esprit de coopération internationale a réalisé une remarquable évolution.

Voici réunis dans cette salle les représentants de plus de 120 pays afin de résoudre des problèmes qui n'ont même pas été évoqués dans la charte de la Société des Nations. Comment ne pas se réjouir de cette évolution si heureuse et si pleine de promesses ?

Il faut bien admettre pourtant que, sans cette première expérience de la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies ne serait probablement pas née. Dans cette éventualité, nous n'aurions pu nous rencontrer au sein de cette Conférence, qui représente en vérité une autre reconnaissance éclatante de la part de la communauté internationale des changements politiques et économiques qui se sont produits depuis la seconde guerre mondiale. Si le premier des changements auquel j'ai fait allusion est la fin du système colonial et l'apparition de nombreuses nations nouvellement acquises à l'indépendance, le deuxième en est, sûrement, la prise

de conscience de l'humanité quant à la nécessité d'une coopération internationale, d'une action concertée tant dans le domaine des grands problèmes politiques que dans celui des aspirations de tous les peuples du monde à une vie meilleure et plus prospère. Il n'est pas improbable que notre siècle soit reconnu par l'Histoire, non seulement comme « l'ère du grand réveil des nations » mais aussi comme « l'ère de la naissance de l'idée d'une coopération internationale dans les domaines économique et social ».

Dans la période d'après guerre, plusieurs efforts ont été déployés pour assurer le développement ordonné des pays du monde en vue de satisfaire les aspirations légitimes des peuples.

Je ne veux pas m'attarder sur l'énumération de tout ce qui a été réalisé depuis vingt ans en faveur d'un développement économique équilibré et équitable. Je tiens à souligner que tous ces efforts, certes louables en eux-mêmes, n'ont malheureusement pas été suffisants pour remédier à ce que je peux appeler le mal de notre siècle ou, en d'autres termes, à la fièvre du développement qui domine l'esprit et le cœur des peuples des pays sous-développés. Il est hors de doute que les ajustements nécessaires pour favoriser le progrès économique du monde sous-développé n'ont pu suivre les évolutions de la période d'après guerre, du fait que l'idée a fait son chemin beaucoup plus rapidement qu'il n'était permis à la pratique de s'y adapter.

La lenteur des ajustements s'est fait particulièrement sentir dans le domaine des liens qui existent entre le commerce et le développement. Ces liens, nous devons l'admettre, ont été longtemps négligés,

aussi bien dans la littérature économique que dans le domaine des solutions pratiques.

Heureusement, cette tendance se trouve être renversée depuis quelques années, grâce à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de deux résolutions d'importance capitale : l'une sur la Décennie des Nations Unies pour le développement et l'autre sur la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Si je mentionne ensemble ces deux résolutions, c'est parce qu'aucune mesure, unique et isolée, ne saurait résoudre, à mon avis, les problèmes des pays sous-développés, si vastes et si complexes.

En effet, ces deux résolutions d'ensemble demandent aux organes des Nations Unies, aux Etats Membres et aux institutions spécialisées de se concerter, de coopérer entre eux, pour mettre en œuvre des politiques articulées visant à assurer la création d'une communauté des nations économiquement équilibrées et socialement stables, en appliquant des programmes d'envergure, alors que, dans le passé, l'action de la famille des Nations Unies et des autres institutions en faveur des pays sous-développés s'est limitée à un grand nombre d'initiatives souvent indépendantes les unes des autres, et parfois inspirées de rivalités.

La tâche prioritaire qui s'impose à cette assemblée est évidemment de trouver les moyens appropriés pour augmenter dans les pays moins développés les recettes d'exportation dont la chute ininterrompue, en premier lieu, entrave l'exécution de leurs programmes de développement économique, et ensuite compromet les bienfaits de l'assistance financière et technique qu'ils reçoivent des pays riches. La Conférence ne peut donc être considérée comme une conférence internationale sur le commerce, *stricto sensu*. Elle a pour but essentiel, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies U Thant dans la préface du rapport présenté par l'éminent Secrétaire général de la Conférence, de créer « des conditions telles que le commerce international facilite la croissance des pays en voie de développement au lieu d'y faire obstacle ». Toute tentative destinée à faire traiter les problèmes du commerce international indépendamment du grand objectif qu'est l'accélération du développement des pays économiquement faibles, et toute action visant à assigner, à cet effet, à la Conférence, des tâches susceptibles de l'éloigner de son ultime but, ne peuvent recevoir, en conséquence, l'agrément de mon gouvernement.

Le Comité préparatoire ainsi que le Secrétaire général de la Conférence ont déployé des efforts remarquables en vue d'une préparation minutieuse, adéquats et conforme aux objectifs que la Conférence se propose d'atteindre ; préparation qui contribuera, j'en suis sûr, puissamment à sa réussite.

Nous avons ainsi été heureux de recevoir des études remarquables sur les problèmes qui se posent à nous, et dont la haute qualité scientifique et l'objectivité méritent d'être soulignées.

Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage à notre distingué Secrétaire général, M. Prebisch, et, par son intermédiaire, aux membres de son secrétariat, de même qu'au Président et aux membres du Comité préparatoire, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Je ne peux m'empêcher de souligner à ce propos que, à mon avis, c'est avant tout aux gouvernements des pays participants qu'il incombe de garantir le succès de la Conférence, si efficaces que puissent être les travaux préparatoires.

Qu'il me soit permis d'affirmer le vif espoir de mon gouvernement de voir tous les pays participant à la Conférence, et principalement les pays économiquement avancés, sans distinction de régimes économiques et sociaux, contribuer avec une volonté sincère de coopération à la recherche des moyens destinés à assurer la solution des problèmes commerciaux des pays en voie de développement.

Notre Secrétaire général, M. Prebisch, nous indique dans son excellent rapport plusieurs voies qui permettraient d'atteindre cet objectif. D'autres gouvernements ont également soumis des propositions très utiles à cette fin.

Je suis d'accord avec M. Prebisch pour reconnaître que des méthodes et des moyens autrement plus ambitieux et efficaces que ceux qui ont été mis en œuvre dans le passé sont vraiment indispensables pour résoudre les problèmes commerciaux auxquels font face les pays moins développés.

La nature même des produits que les pays en voie de développement ont à écouler nous amène à admettre que le premier de ces problèmes concerne les produits primaires. Les pays ici représentés reconnaissent à l'unanimité, j'en suis certain, que les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement pour écouler leur production de matières premières et de produits de base, d'une part, et la chute ininterrompue des cours de ces produits, d'autre part, sont les deux causes essentielles de la diminution de leurs recettes d'exportation. Pour donner un exemple à l'appui de ce phénomène, je puis dire que ces facteurs ont causé pour la Turquie une diminution de 20 p. 100 de ses recettes entre 1953 et 1961.

Cet état de choses place les pays en voie de développement dans la nécessité de choisir entre la décision de compenser une diminution des recettes d'exportations par une réduction des importations ou celle de recourir à une aide financière étrangère complémentaire, avec toutes les conséquences nuisibles que pareilles décisions comportent pour la planification du développement.

Il est bien vrai que les efforts des instances internationales ont heureusement permis d'arriver à trouver quelques remèdes à ce mal, tels par exemple que la conclusion d'accords internationaux concernant un certain nombre de produits. Mon gouvernement, tout en favorisant la généralisation des accords de ce genre, estime cependant que le problème appelle

une solution d'ensemble rendant possible la compensation des pertes que subissent les pays en voie de développement en raison des fluctuations de prix des produits primaires. Cette solution ne doit, bien entendu, en aucun cas affecter le système d'aide financière déjà pratiqué par plusieurs pays développés.

A part les mesures intéressant les produits primaires, la nécessité d'une diversification de la structure des exportations s'impose également pour le renforcement de la position des pays en voie de développement du point de vue du commerce extérieur. Le type de diversification auquel je pense porte sur l'exportation des produits manufacturés, ce qui pose bien entendu de nouveaux problèmes.

Nous sommes sincèrement convaincus qu'un processus qui permettrait l'ouverture, dans une plus large mesure, des marchés des pays industrialisés aux produits manufacturés et primaires des pays sous-développés, peut être mis au point étape par étape, en ménageant les transitions nécessaires pour ne pas risquer la désorganisation de ces marchés et en prenant toutes les autres mesures nécessaires pour prévenir les dangers qu'un tel libéralisme peut comporter pour les pays en voie de développement.

Il m'est agréable de saluer à ce propos les efforts entrepris dans ce domaine par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La Déclaration de novembre 1961 de la réunion du GATT à l'échelle ministérielle et le programme d'action adopté à la réunion de mai 1963 contiennent des indications très précieuses, qui nous mettront sur la voie de la suppression des entraves au commerce des produits originaires des pays en voie de développement. Je retiens particulièrement, parmi celles-ci, la conception de préférences unilatérales à octroyer par les pays avancés, conception que M. Prebisch explique si remarquablement dans son rapport. Je crois qu'il y a beaucoup de raisons d'espérer que la Conférence pourra réaliser des progrès dans ce domaine. La réalisation de ces progrès dépendrait, également, de la bonne volonté des autres pays industrialisés non-membres du GATT à se conformer, au préalable, à l'esprit qui a animé les délibérations au sein du GATT.

M. Prebisch attire notre attention dans son rapport sur un autre fait très important qui mérite d'être étudié en détail par la commission compétente de cette assemblée. Il s'agit de la charge du service des dettes et autres aspects du financement extérieur. Toute amélioration dans ce domaine renforcerait sûrement la position des pays en voie de développement au sein de la communauté internationale. Je ne puis que répéter les réflexions de notre Secrétaire général et dire qu'à notre sens également il est nécessaire et même urgent d'envisager le réaménagement des échéances et des termes de la dette extérieure de certains pays.

Notre Secrétaire général a été bien inspiré en consacrant un chapitre de son rapport à ce qu'il

appelle « la responsabilité des pays en voie de développement ». Il écrit, je cite :

« La politique de coopération internationale ne peut être que complémentaire. Elle ne saurait se substituer à la politique de développement interne. »

Et il ajoute, je cite encore :

« La nécessité du développement exige de la part des pays peu développés de nouvelles attitudes, ainsi qu'un immense effort pour résoudre leurs problèmes. »

Mon gouvernement est parfaitement conscient des tâches qui incombent aux pays en voie de développement. Le Premier ministre de mon pays, M. Ismet Inönü, a déclaré il y a quelques mois à la Grande Assemblée nationale, qu'il était impossible d'envisager pour un pays en développement d'assurer son développement économique en se basant uniquement sur l'aide extérieure fournie par les contribuables des pays avancés.

Créer un milieu favorable au développement, adapter les structures politiques, administratives, sociales et financières aux impératifs du développement, sont des conditions absolument indispensables pour assurer la réussite des efforts, tant nationaux qu'internationaux, en faveur de ce développement. Les vues du Gouvernement turc concordent entièrement avec les principes fixés à cet égard par la résolution sur la Décennie du développement, ainsi qu'avec les opinions de M. Prebisch.

Mon gouvernement s'est déjà lancé énergiquement dans la voie de la création des bases indispensables à l'expansion économique et au renforcement de la structure sociale de la Turquie. Un premier programme quinquennal de développement est mis en œuvre depuis le commencement de l'année 1963.

Ce premier plan quinquennal sera suivi par deux autres, qui entreront en vigueur respectivement aux débuts de 1968 et de 1973. Le but des programmes de développement est d'assurer une augmentation du revenu national au rythme de 7 p. 100, de façon à atteindre une augmentation réelle de 4 p. 100, étant donné que le taux d'accroissement annuel de la population en Turquie est de 3 p. 100.

Parmi les efforts de développement qu'a entrepris le Gouvernement turc, je dois mentionner aussi la signature, le 12 septembre 1963 à Ankara, de l'Accord d'association entre la Turquie et la Communauté économique européenne. Cet accord, qui prévoit l'établissement progressif d'une union douanière et d'une intégration économique entre la Turquie et la Communauté, a également pour but de renforcer les relations économiques et commerciales entre les partenaires, et d'assurer ainsi le développement accéléré de l'économie turque, de façon à réduire l'écart qui existe entre cette économie et celle de la Communauté.

Le problème essentiel de notre ère, qui appelle des solutions immédiates, est la nécessité de diminuer

et d'éliminer l'écart qui existe entre les régions sous-développées et les régions favorisées de notre planète. Le monde n'est plus ce qu'il était autrefois. Aujourd'hui, l'avenir des pays en voie de développement et la prospérité des pays développés sont intimement liés.

Des changements de structure, tant nationaux qu'internationaux, qui intéressent tous les secteurs de l'économie, tels que la réadaptation de la main-d'œuvre, la réorientation de l'utilisation des terres, la modification des méthodes de transports et de financement, la révision des courants internationaux de commerce en fonction des modifications qui pour-

ront se produire dans leur nature et leur destination, doivent être entrepris si nous désirons sincèrement que tous les peuples du monde aient une vie meilleure et plus prospère.

Comme pour toute transformation, ces changements risquent de causer certaines difficultés et exigent des efforts et des sacrifices dont je ne minimise nullement la portée. Mais je ne doute pas que nous arrivions à surmonter ces difficultés par des mesures nationales et internationales, car tous les pays se sont déjà engagés à réaliser les objectifs de la Décennie du développement. L'amélioration qui en résultera dans la division internationale du travail, servira, j'en suis certain, l'intérêt de tous.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. PATOLITCHEV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES**

à la septième séance plénière, le 26 mars 1964*

[Original : russe]

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Kaissouni, au nom de la délégation soviétique, pour son élection à ce poste élevé et important.

La délégation soviétique partage entièrement la certitude que M. Kaissouni, dont la vaste érudition et la grande expérience sont connues de tous, accomplira avec succès les obligations dont il a été chargé ; quant à nous tous, nous lui prêterons toute notre assistance et tout notre appui.

Le Gouvernement soviétique m'a chargé d'exprimer sa profonde satisfaction au sujet de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de transmettre aux participants de ce forum international important, qui a réuni les représentants de plus de 120 pays, des vœux d'un travail fructueux.

Nous considérons le fait même de la convocation de la présente Conférence, dont l'Union soviétique est un des initiateurs, comme un succès de la politique de coexistence pacifique, et nous estimons que cet événement de grande importance peut contribuer à une détente internationale ultérieure.

La convocation de la Conférence est également une expression de la volonté des peuples, de l'impératif de notre époque, celui de faire du commerce inter-

national et de la coopération économique un accélérateur puissant du progrès économique et social, un instrument efficace de la compréhension mutuelle et de la consolidation de la paix entre les peuples.

La lutte inlassable que poursuit l'Union soviétique pour la paix fut toujours, dès les premiers jours du pouvoir soviétique, liée à notre désir de développer les relations commerciales et économiques avec tous les pays, quels que soient leur système social et économique et leur niveau de développement.

Ainsi qu'il est dit dans le message adressé à la Conférence par le président du Conseil des ministres de l'URSS, N. S. Khrouchtchev, le Gouvernement soviétique est persuadé que le commerce international et la coopération économique peuvent et doivent apporter une immense contribution à la cause de la cimentation de la paix et de la coopération entre les peuples, et exprime l'espoir que notre Conférence ouvrira une nouvelle page dans l'histoire des relations économiques internationales. L'Union soviétique est prête à apporter sa contribution à une heureuse solution des problèmes vitaux du développement ultérieur du commerce international et de la coopération économique.

La délégation soviétique doit cependant exprimer son regret du fait que ce ne sont pas tous les

* Le texte français de cette déclaration a été fourni par la délégation de l'U.R.S.S.

pays désireux de prendre part à la Conférence qui ont eu la possibilité de le faire. Il s'agit de la République démocratique allemande, Etat allemand épris de paix, qui occupe une place en vue dans le commerce mondial.

C'est une grosse absurdité que de voir le siège de la Chine à cette Conférence occupé par des individus qui ne représentent personne. N'est-il pas évident que le peuple chinois ne peut être représenté que par le Gouvernement de la République populaire de Chine ? Il est aussi injuste que la République populaire démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam ne soient pas invitées à participer à la Conférence.

Je ne me propose pas d'analyser en détail dans mon intervention l'état actuel du commerce international. Je me bornerai à dire qu'un développement accéléré de l'économie nationale des pays socialistes et la création des conditions nécessaires au développement de l'économie nationale des Etats libérés de la dépendance coloniale constituent à notre époque des facteurs importants de l'évolution de l'économie mondiale et du commerce.

Ceci étant, nous ne saurions passer sous silence le fait qu'il existe dans ce domaine du commerce international une série de facteurs foncièrement négatifs. Les conséquences de l'activité des monopoles capitalistes sur les marchés, la politique du néo-colonialisme, l'activité des groupements économiques fermés des pays occidentaux et les phénomènes anormaux qui se manifestent dans le commerce à la suite de la guerre froide, tout ceci porte et ne peut manquer de porter le plus grave préjudice au développement du commerce international.

Avant d'exposer notre position à l'égard des problèmes essentiels de la Conférence, je voudrais, au nom de la délégation soviétique, exprimer notre gratitude au secrétariat de la Conférence et personnellement au Secrétaire général, M. Prebisch, pour son travail important et fructueux relatif à la préparation de la Conférence.

Développement des liens économiques extérieurs de l'URSS

Il existe, comme on le sait, une corrélation directe entre l'essor de l'économie et le développement du commerce. La croissance de la production ouvre des perspectives à l'extension du commerce, en dotant ce dernier d'un caractère plus diversifié. D'autre part, l'extension des liens commerciaux extérieurs favorise l'accélération du développement économique.

Notre Conférence est convoquée pour examiner les problèmes du commerce et du développement. Les pays en voie de développement, si largement représentés à notre Conférence avec leurs graves problèmes complexes, regardent avec attention et espoir chaque pays, ses voies de développement, ses possibilités et perspectives de développement de l'économie et du commerce.

Pour donner à comprendre le rôle que joue aujourd'hui l'Union soviétique dans le commerce mondial et pour voir plus clairement la perspective et l'extension de nos liens de commerce extérieur, il faut parler, ne serait-ce que brièvement, de certaines questions du développement de l'économie nationale de l'URSS.

Un laps de temps historiquement court a suffi à notre pays, en dépit des guerres imposées et des graves préjudices causés, pour passer d'un état arriéré au progrès et pour se transformer en une puissance industrielle hautement développée. A présent, la production d'une semaine de notre industrie est égale à la production annuelle de la Russie d'avant la révolution. Pour le volume de la production industrielle, nous avons laissé loin derrière nous tous les grands pays européens. Aujourd'hui, l'image de l'Union soviétique est associée avant tout aux vaisseaux cosmiques et aux gigantesques centrales électriques.

Le fait que l'URSS fut transformée d'un pays arriéré en une puissance industrielle, sans parler ici de l'aspect politique de ce phénomène, a une grande importance sur le plan des relations économiques internationales, notamment pour les pays en voie de développement.

Premièrement, notre pays a montré avec éclat par son exemple que d'autres pays peuvent, eux aussi, en finir, en un court laps de temps, avec leur retard séculaire.

Deuxièmement, cela a mis fin au monopole de certains pays dans le domaine des exportations d'équipement, d'octroi de crédits et de l'aide technique.

Les grandes transformations économiques furent effectuées dans l'Union soviétique par ses peuples et uniquement sur la base de ses propres ressources. Il n'existait malheureusement pas d'autres ressources pour nous. Nous supprimâmes les classes parasitaires, nous mîmes fin à la dévastation du pays par le capital étranger, toutes les richesses nationales devinrent patrimoine national. Nous avions, certes, à économiser sur beaucoup de choses afin d'affecter plus de ressources aux besoins de la construction économique. Le problème des cadres d'ingénieurs et de spécialistes se posait aussi d'une façon aiguë devant l'Union soviétique. Mais ce problème fut résolu lui aussi. A l'heure actuelle nos institutions d'enseignement supérieur forment plus de spécialistes que dans n'importe quel autre pays du monde.

Nous passâmes une voie difficile et nous avons encore un grand nombre de besoins pressants tant dans le domaine du développement industriel que dans celui de la production agricole. Nous sommes en face aussi de nombreuses tâches à résoudre en matière d'élévation du niveau de vie de notre peuple et d'augmentation de l'efficacité de la production et des grands travaux.

Le pays soviétique est en train d'accomplir le programme de création de la base matérielle et

technique du communisme. Nous avons prévu d'augmenter de six fois la production industrielle et de trois fois et demie la production agricole, au cours de vingt ans. Ce programme est mis en œuvre avec succès.

A l'heure actuelle, nous réservons une attention particulière à la réalisation d'un important programme de développement de l'industrie chimique et à l'intensification de la production agricole.

Les rythmes rapides de la croissance de l'économie de l'URSS durant les années d'après guerre, les succès obtenus dans les domaines de la science et de la technique, dans la mise en valeur et l'utilisation des richissimes ressources naturelles, créèrent une base matérielle pour une extension continue de nos liens commerciaux extérieurs. La nature multiforme et diversifiée de l'économie de l'URSS détermine la structure variée de nos exportations et importations.

L'URSS a toujours tenu à développer les échanges commerciaux avec des pays étrangers, car la politique d'amitié et de coopération avec d'autres peuples découle des principes de la politique extérieure soviétique, de notre régime social.

Je voudrais parler du commerce extérieur de l'Union soviétique. Le commerce extérieur toujours croissant de l'URSS constitue une preuve du progrès économique constant du pays, de l'accroissement considérable de ses possibilités pour les échanges économiques avec d'autres Etats, ainsi que du changement radical de la situation internationale. Avec le passage de nombreux peuples d'Europe et d'Asie sur la voie du développement socialiste, une communauté de pays socialistes s'est formée, auxquels revient plus d'un tiers de la production industrielle mondiale.

Un autre facteur important, c'est que les anciennes colonies qui obtinrent l'indépendance politique ont reçu la possibilité d'établir des liens économiques directs avec l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes.

Il faut y ajouter que, dans de nombreux pays capitalistes, une façon judicieuse d'apprécier le développement des relations commerciales avec les pays socialistes commence à se frayer le chemin toujours plus largement sous la pression de la vie même. On ne peut que s'en féliciter.

Le taux d'accroissement moyen annuel du volume du commerce extérieur de l'URSS depuis la dernière guerre dépasse 12 p. 100. La valeur du commerce extérieur de l'URSS a atteint en 1963 presque 13 milliards de roubles (ce qui surpasse la somme de 14 milliards de dollars) et a dépassé de presque 12 fois, quant à son volume physique, le niveau d'avant guerre.

L'Union soviétique continuera à poursuivre le développement de ses liens économiques avec les pays intéressés.

Selon les estimations des économistes soviétiques, le volume du commerce extérieur de l'URSS aug-

mentera en 1980 de près de quatre fois. Le plan septennal du développement de l'économie nationale de l'URSS (pour les années de 1959 à 1965) prévoit d'accroître de une fois et demie la valeur du commerce extérieur. Mais déjà au cours de cinq années écoulées, celle-ci a augmenté de 1.6 fois.

Maintenant, quelques mots sur la nature des relations économiques entre nations. L'Union soviétique eut l'honneur de frayer le chemin à des nouvelles relations économiques fondées sur un réel respect de la souveraineté, des intérêts et droits réciproques.

Les justes principes de la coopération économique internationale se trouvent à la base des relations entre les pays de la communauté socialiste.

Les Etats qui ont obtenu récemment leur indépendance politique se prononcent aussi énergiquement en faveur de nouveaux principes de la coopération économique.

Cependant, certains pays ont recours, dans les relations économiques internationales, et nous tous ici présents nous le savons bien, aux méthodes de discrimination et même de blocus. Le représentant de Cuba, M. Guevara, l'a mentionné hier à juste titre dans son discours brillant et convaincant. A cet égard, il sera utile de rappeler certains faits de l'histoire de notre pays. Le jeune Etat soviétique sut en son temps repousser des attaques communes des puissances occidentales qui voulaient imposer à notre pays leurs conditions dans les relations économiques lors des conférences de Gênes et de La Haye.

On sait que l'URSS a tenu ferme aussi lorsque les adversaires de notre régime recouraient à la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec nous. Et nous étions à l'époque le seul pays du socialisme, économiquement plus faible que les Etats qui nous étaient hostiles.

J'ai tenu à dire ce qui précède pour souligner encore une fois qu'à notre époque les partisans de la politique de discrimination et de blocus ne peuvent d'autant plus espérer voir leurs objectifs se réaliser. De nombreux faits de notre époque le confirment avec éclat.

*L'URSS appuie des revendications justes
des pays en voie de développement*

L'Union soviétique a toujours été du côté des peuples des pays coloniaux et dépendants dans leurs aspirations légitimes et dans leur lutte contre les oppresseurs. Le grand Lénine soulignait que les principes de la politique extérieure de l'Etat soviétique sont fondés sur une rupture complète avec la politique barbare de la civilisation bourgeoise, qui construisait le bien-être des exploités, dans des nations choisies peu nombreuses, sur l'asservissement de centaines de millions de travailleurs en Asie, dans les colonies en général et dans de petits pays.

Au lendemain de la victoire de la Révolution, la

Russie soviétique, suivant les principes de politique extérieure léninistes, abrogea tous les traités inégaux conclus par le Gouvernement tsariste avec des pays de l'Est, renonça aux privilèges dont jouissait l'ancienne Russie dans des pays voisins.

Le chef du Gouvernement soviétique a proposé à la quinzième session de l'Assemblée générale de l'ONU d'adopter une déclaration sur une suppression rapide des vestiges du système honteux du colonialisme. On sait que l'Assemblée générale a adopté une déclaration à ce sujet. Toutefois, on ne peut que regretter que tous les pays coloniaux ne soient pas encore libérés. Nous espérons que les peuples de ces pays obtiendront bientôt leur libération.

La majorité des pays en voie de développement, ayant conquis leur indépendance politique, se posent la tâche de réaliser l'indépendance économique. Tous ces pays veulent en finir rapidement avec le sous-développement économique et la misère.

Ce problème est en effet un des problèmes cardinaux de l'humanité. J'estime de mon devoir de déclarer bien nettement du haut de cette tribune que l'Union soviétique continuera à participer activement à la solution de ce problème. En même temps, je dois dire que ce n'est pas nous qui avons créé ce problème et que nous n'en sommes pas responsables du point de vue moral ou industriel, que ce soit devant les peuples des pays en voie de développement ou devant l'histoire.

Le fait qu'à l'heure actuelle les monopoles étrangers maintiennent des positions dominantes dans l'économie, le commerce extérieur, les opérations bancaires et d'assurance des pays en voie de développement, constitue l'obstacle principal à la solution des problèmes urgents qui se posent devant ces pays en matière de leur développement économique.

La délégation soviétique voudrait que la Conférence adopte une résolution sur des mesures appropriées à prendre pour supprimer toutes manifestations du colonialisme en ce qui concerne le développement économique et le commerce extérieur des pays en voie de développement.

Je me permets d'exposer certaines considérations au sujet du terme de « nations riches » qu'on emploie ici. On réunit, en un seul groupe des pays « riches », les puissances coloniales aussi bien que les Etats socialistes. Or, ce faisant, on essaie de dissimuler la responsabilité pour le sous-développement économique dont souffrent les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et d'effacer la différence qui existe entre les sources d'accumulation des richesses. A cet égard, il ne serait probablement pas superflu de rappeler une fois de plus que l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont obtenu et continueront à obtenir de grands progrès économiques grâce à un travail opiniâtre de leurs peuples, sans aucune exploitation d'autres pays.

Nous partageons entièrement l'inquiétude éprouvée par les pays libérés devant le caractère instable

et insatisfaisant des marchés extérieurs d'écoulement de la production, la proportion défavorable des prix de leurs exportations et importations, les difficultés chroniques en matière de devises.

Nous comprenons bien le souci des pays en voie de développement d'en finir avec l'économie et les exportations à monoculture, d'améliorer le traitement des produits de base exportés, d'élargir et de trouver de nouveaux marchés extérieurs pour leur production, notamment pour celle de l'industrie nationale.

L'Union soviétique est prête à prendre part, en commun avec d'autres pays, à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures tendant à développer la coopération commerciale et économique, compte tenu des intérêts des pays en voie de développement.

Attachant une grande importance à la stabilisation des prix de matières premières des pays en voie de développement, nous appuyons leur désir de trouver des moyens capables d'éliminer ou de réduire le préjudice causé à leur économie par des fluctuations des demandes et des prix, typiques du marché capitaliste mondial.

De l'avis de l'Union soviétique, une des mesures pratiques à prendre sur le plan international, afin d'affaiblir l'effet de ces phénomènes défavorables, pourrait consister à conclure des accords internationaux de stabilisation relatifs aux produits de base. Ces accords doivent réunir tous les exportateurs et importateurs principaux de marchandises respectives, prévoir des mesures propres à assurer l'accroissement du volume des échanges de ces marchandises, et établir un niveau des prix économiquement satisfaisant.

Nous estimons utile d'examiner la question de la conclusion d'accords internationaux de stabilisation relatifs aux produits de base qui seraient fondés sur les principes susmentionnés et qui intéresseraient des produits de base tels que fèves de cacao, oléagineux, huiles végétales, coton, agrumes, bananes, plomb, zinc, cuivre, pétrole.

Nous croyons qu'il faut également prendre des mesures afin de reviser, sur la base de ces principes et compte tenu des intérêts des pays en voie de développement, les accords internationaux actuellement en vigueur relatifs aux produits de base.

Nous sommes solidaires avec la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général quant à la nécessité de prendre des mesures pour que la réalisation des prétendus « excédents » agricoles et des stocks de matières premières stratégiques n'exerce pas une influence nuisible sur le volume d'exportations et sur les prix de marchandises des pays en voie de développement.

Ensuite, pour qu'un développement vraiment indépendant soit possible, il faut supprimer toutes les formes de la dépendance coloniale et ne pas permettre un nouveau joug du néo-colonialisme. Pour ce faire, des mesures de caractère international et des efforts des pays en voie de développement eux-mêmes sont indispensables.

Des hommes d'Etat éminents de plusieurs pays en voie de développement ont plus d'une fois souligné la grande importance des transformations intérieures progressistes. Nous sommes pleinement d'accord avec cette attitude. Cela est confirmé par la pratique de nombreux pays qui mènent une lutte inlassable pour la consolidation de leur indépendance nationale. Plus profondes sont les transformations opérées, plus considérable est la mesure de l'indépendance en matière de relations économiques extérieures.

L'Union soviétique attache une grande importance à la coopération économique avec les pays en voie de développement sur une base bilatérale.

Entre 1953 et 1963, le taux d'accroissement annuel des échanges de l'URSS avec des pays en voie de développement fut supérieur à 20 p. 100, constituant le double des rythmes d'accroissement du volume général du commerce extérieur de l'URSS. Nous partons du fait que notre commerce avec des pays en voie de développement continuera à s'accroître plus rapidement que le volume global de notre commerce.

Le représentant de la Belgique a procédé dans son intervention à la confrontation des volumes d'importations des pays d'Europe occidentale et des Etats socialistes en provenance des pays en voie de développement.

Si le délégué de la Belgique avait voulu analyser sérieusement ces chiffres, il est peu probable qu'il eût voulu comparer des choses incomparables. L'Union soviétique a commencé tout récemment à faire le commerce avec des pays en voie de développement, car les colonialistes s'y opposaient. Se peut-il qu'un des délégués à la Conférence ne le sache pas ? Le représentant de la Belgique le sait bien lui aussi. Ce n'est pas à lui de nous faire des reproches. Dans des cas pareils nous disons qu'on veut rejeter sa faute sur autrui.

Selon les estimations des économistes soviétiques, la valeur des échanges commerciaux de l'URSS avec des pays en voie de développement peut s'accroître vers 1980 de près de huit fois par rapport à l'année 1963 et dépasser 10 milliards de roubles (soit 11 milliards de dollars).

Nous espérons que le nombre des pays en voie de développement avec lesquels l'Union soviétique a des échanges commerciaux s'accroîtra aussi considérablement.

L'Union soviétique tient compte de la grande importance qu'ont les exportations pour l'économie des pays en voie de développement.

On connaît bien les sérieuses difficultés qui se posent auxdits pays pour la commercialisation de leurs marchandises. Nous comprenons le désir des pays en voie de développement d'élargir les marchés d'écoulement de leurs marchandises traditionnelles, d'accroître, dans leurs exportations, la part de produits finis et semi-finis fabriqués par leur industrie nationale.

Je suis chargé de déclarer que l'Union soviétique, désireuse de contribuer à l'extension des exportations des pays en voie de développement,

— Accroîtra ses achats de matières premières aux pays en voie de développement et de produits finis et semi-finis, tant aux termes d'accords relatifs aux produits de base qu'à titre de paiement de crédits octroyés par l'Union soviétique auxdits pays;

— Est prête à coopérer avec les pays en voie de développement intéressés en matière de spécialisation et de coopération pour la fabrication de certains types de production, en signant notamment des accords et contrats à long terme et en prêtant une assistance technique nécessaire ; et

— Se tient prête à contribuer au développement des échanges entre les pays en voie de développement, même au prix de réduire les exportations de l'URSS, vers ces pays, de marchandises que ces derniers peuvent se fournir mutuellement.

L'élévation ultérieure envisagée du niveau de vie de la population de l'Union soviétique prévoit une augmentation considérable de la consommation de certains produits alimentaires, notamment des produits tropicaux. Ceci ouvre des perspectives favorables à l'extension des exportations vers l'URSS de fèves de cacao, de café, de thé, d'agrumes, d'oléagineux, d'huiles végétales, de bananes, d'ananas, d'épices et de nombreux autres produits exportés par les pays en voie de développement.

En outre, l'Union soviétique s'emploiera à accroître ses importations, en provenance des pays en voie de développement, de fibre de coton, jute, laine, de certains produits de l'industrie minière et de matières premières pour l'industrie chimique.

L'accroissement des importations soviétiques en provenance des pays en voie de développement suppose naturellement une augmentation correspondante des achats, par ces pays, de marchandises de l'Union soviétique.

Les échanges commerciaux de l'Union soviétique avec un nombre toujours croissant des pays en voie de développement s'effectuent sur la base solide d'accords commerciaux bilatéraux qui prévoient un constant accroissement des livraisons mutuelles de marchandises. Nous serons fermes dans notre désir de conclure des accords de ce genre, car nous estimons que l'extension de la pratique d'accords et de contrats à long terme, qui assurent un écoulement stable des marchandises de pays en voie de développement, contribuera à la stabilisation des marchés et des prix.

En développant nos relations commerciales et économiques bilatérales avec d'autres pays, nous ne renonçons pas pour autant aux rapports multilatéraux lorsque ces derniers s'avèrent économiquement utiles à tous les partenaires commerciaux. Les possibilités de réalisation des formes multilatérales des rapports de commerce et de paiement avec d'autres pays s'accroîtront au fur et à mesure de la normalisation et de l'extension du commerce international.

L'Union soviétique estime que la solution du problème d'accélération du progrès économique sera facilitée, si les efforts déployés par les pays en voie de développement sont complétés par une aide économique et technique de la part des Etats industriellement développés, à des conditions non onéreuses et avec le respect de la souveraineté nationale des pays bénéficiaires de cette aide.

L'Union soviétique ne possède pas d'excédents de fonds qu'il faudrait investir à l'étranger. Une telle pratique ne correspond pas à la nature même de notre régime. La politique de conquête de marchés extérieurs et d'exploitation d'autres pays nous est étrangère. Mais, cela étant, l'Union soviétique trouve possible d'affecter une partie des ressources qui pourraient être efficacement utilisées à l'intérieur du pays, aux fins d'assistance aux peuples qui sont en train de se libérer, dans le développement de leur économie nationale. A cet égard, je tiens à souligner nettement que toutes les entreprises construites à l'aide de l'Union soviétique restent la propriété nationale totale des pays en voie de développement.

La somme globale des crédits soviétiques et d'autres fonds octroyés pour satisfaire aux besoins du développement économique des pays libérés s'élève à presque 3 milliards de roubles (soit à plus de 3 milliards de dollars). Jusqu'à présent, 150 entreprises industrielles et autres sont déjà construites à l'aide de l'Union soviétique et mises en exploitation dans des pays en voie de développement, et près de 350 entreprises y sont en voie de construction.

Les Soviétiques partagent la joie et la fierté éprouvées par le peuple de la République arabe unie du fait de l'achèvement de la première tranche du haut barrage d'Assouan, une des plus grandes constructions hydrotechniques du monde, construite avec l'assistance de l'URSS. Ainsi qu'il a déjà été annoncé, le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. N. S. Khrouchtchev, a accepté l'invitation du Gouvernement de la RAU à venir assister aux fêtes à l'occasion de l'inauguration du barrage du Nil ancien, qui auront lieu au mois de mai.

L'assistance économique et technique de l'URSS aux pays en voie de développement constitue un facteur important du développement de l'économie de ces pays et du commerce international.

La part essentielle de l'assistance économique et technique accordée par l'Union soviétique est affectée au développement des branches clés de l'industrie indispensables à la création d'une économie nationale indépendante des pays en voie de développement.

L'Union soviétique aide aussi les pays en voie de développement à promouvoir leur agriculture, et d'autres activités telles que transports, communications, santé publique, sciences et culture, ainsi qu'à former des cadres nationaux de spécialistes.

La coopération économique entre l'Union soviétique et les pays libérés continuera, sans aucun doute, à s'étendre sans cesse. Notre économie natio-

nale socialiste se développe à des rythmes rapides, ce qui signifie que nos possibilités de coopération économique avec ces pays iront toujours en croissant. Les progrès de l'évolution économique des pays libérés cimenteront à leur tour la base de cette coopération.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. N. S. Khrouchtchev, soulignait qu'en contribuant au progrès économique des pays en voie de développement, « nous n'en tirons pas de profits quelconques, car nous ne pouvons ni ne voulons nous enrichir aux dépens des pays qui bénéficient de notre aide. Nous nous inspirons d'un désir sincère d'aider dans toute la mesure possible les peuples des anciens pays coloniaux à obtenir au plus vite une véritable indépendance économique et à élever sensiblement leur niveau de vie ».

Tenant compte des difficultés qui se posent aux pays en voie de développement en matière de finances et de devises, ainsi que de la nécessité brûlante d'assurer l'écoulement de leurs produits d'exportation, l'Union soviétique consent à ces pays des prêts à long terme à de bas taux d'intérêt et amortis, en règle générale, sous forme de livraisons des marchandises d'exportation traditionnelles et de produits de leur industrie en voie de développement.

Le problème de faciliter les conditions de l'octroi de prêts aux pays en voie de développement est d'une grande importance. Il faudrait notamment arriver à un accord international, en vertu duquel les taux d'intérêts des crédits octroyés par des organisations internationales — ainsi que ceux des prêts d'Etat et des crédits privés garantis par les gouvernements — soient au maximum de l'ordre de 3 p. 100 l'an dans tous les Etats qui prêtent une assistance aux pays en voie de développement.

Afin d'assurer aux pays en voie de développement les conditions les plus favorables pour les paiements à titre d'endettement extérieur, nous croyons utile que tous les pays industriellement développés utilisent au maximum des fonds qui leur viennent des pays en voie de développement à titre d'amortissement des crédits, pour les achats de marchandises aux pays en voie de développement, notamment de produits fabriqués par les entreprises construites grâce à ces crédits.

La délégation soviétique est prête à discuter aussi d'autres propositions pratiques qui ont pour but de renforcer la coopération internationale et d'améliorer les conditions du commerce des pays en voie de développement.

L'Union soviétique est d'avis que la discussion du problème du commerce et du développement économique des jeunes Etats a une importance primordiale. En même temps, la délégation de l'URSS est persuadée qu'une solution radicale des problèmes qui se posent devant les pays en voie de développement est inséparable de la normalisation de toute la vie économique internationale.

*Pour la normalisation du commerce international
pour de nouveaux principes
de relations commerciales internationales*

Les possibilités d'une rapide extension du commerce mondial sont surtout considérables à l'heure actuelle grâce aux immenses réalisations dans le domaine des sciences et de la technique et aux transformations sociales effectuées dans le monde. Si nous voulons marcher au pas avec le siècle, nous devons aborder d'une façon nouvelle le commerce mondial et la coopération entre nations.

La présente Conférence doit trouver des solutions pour stimuler le commerce mondial, qui mèneraient à la consolidation de la coexistence pacifique des Etats aux régimes sociaux différents et qui contribueraient à une coopération économique normale dans le but d'assurer de meilleures conditions de la vie des peuples.

Guidée par le désir d'assainir le commerce mondial, la délégation soviétique a soumis à l'examen de la Conférence, en commun avec les délégations de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, un projet de « Principes régissant les relations commerciales internationales et la politique commerciale ». En élaborant ces principes, nous nous efforçons de tenir compte des considérations des pays en voie de développement, qui sont reflétées notamment dans la Déclaration commune des 75 pays.

Le projet soumis par nous s'inspire du fait que les relations économiques entre Etats doivent se baser sur un strict respect de l'égalité des droits et de la souveraineté, sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et sur un avantage mutuel. Les relations commerciales et d'autres relations économiques entre Etats doivent s'établir sur l'application du principe de la nation la plus favorisée, compte tenu des intérêts particuliers des pays en voie de développement. En même temps, nous nous prononçons pour que les pays développés octroient aux pays en voie de développement des privilèges et avantages appelés à contribuer à l'accroissement des exportations de ces pays et à la diversification de leur structure et, en fin de compte, à compléter et à faciliter les efforts de ces pays tendant à assurer un développement stable de leur économie.

Nous constatons avec satisfaction que le projet proposé a été accueilli avec une grande attention. La délégation soviétique est prête à fournir les explications nécessaires et à étudier avec soin des suggestions et propositions éventuelles d'autres participants de la Conférence.

Si l'on désire normaliser les relations économiques internationales, on ne peut admettre la pratique discriminatoire que certains pays occidentaux emploient à l'égard des pays socialistes. Il ne faut pas ramener cette question simplement aux rapports entre l'Ouest et l'Est. Nous nous opposons aux pratiques discriminatoires parce qu'elles empêchent

la détente internationale et l'établissement des relations de confiance entre Etats.

L'absurdité de toutes sortes d'interdictions et de restrictions dans les échanges avec l'URSS a été critiquée récemment avec humour par une personnalité importante de l'Occident qui posa aux partisans de la politique de discrimination la question suivante :

« Si nous achetons certains produits soviétiques, pouvons-nous les réexporter en URSS sans déroger à nos listes des produits interdits ? »

Une très grande importance pour le développement des relations économiques internationales revient au désarmement général et complet.

La mise en œuvre d'un désarmement général et complet permettrait de dégager d'énormes ressources matérielles, gaspillées à présent sous forme de dépenses militaires, et de les utiliser rationnellement pour le bien de l'humanité ! Ceci permettrait notamment de mettre fin, en un court laps de temps historique, au retard dont souffrent les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Nous appelons les participants à la présente Conférence à apporter leur contribution à la mise au point des aspects commerciaux du programme économique du désarmement.

La convocation de la présente Conférence constitue indubitablement un événement international important. Celle-ci discute des problèmes d'une grande importance pour tous les peuples. Nous espérons que la Conférence posera un bon début à la normalisation et à l'extension du commerce international dans l'intérêt de tous les pays du monde. Cependant nous ne pouvons minimiser les difficultés qui existent dans la solution de cette tâche complexe. Il faudra que les pays participant à la Conférence poursuivent leurs efforts communs dans le but de mettre en pratique les recommandations qui, nous l'espérons, seront adoptées, ainsi que de faciliter à l'avenir la coopération internationale.

La solution des problèmes ayant trait aux formes d'organisation des futurs travaux dans le domaine du commerce international revêt sous ce rapport une importance considérable.

L'Organisation des Nations Unies ne compte pas pour le moment dans son cadre un organisme qui soit chargé de s'occuper de l'ensemble des divers problèmes complexes du commerce mondial et où participeraient tous les pays intéressés. C'est là un paradoxe de la structure actuelle de l'ONU. Cette dernière comprend pas mal d'institutions spécialisées où l'on discute régulièrement de nombreux problèmes, mais il n'existe pas d'organisme qui puisse s'occuper systématiquement des questions relatives au commerce international sous tous les aspects. D'ailleurs, ce ne doit pas être le fait du hasard. Certains pays profitent de l'absence d'un tel organisme pour pratiquer une politique qui va à l'encontre des intérêts de leurs partenaires dans le commerce, notamment de ceux des pays en voie de dévelop-

pement. Cet état de choses est inadmissible. L'Union soviétique est d'avis que le commerce international a besoin d'une organisation commerciale internationale unie et universelle qui doit être créée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

La tâche principale d'une telle organisation doit consister à contribuer dans toute la mesure possible au développement du commerce international dans l'intérêt de tous les pays et peuples du monde, à aider tous les pays à obtenir des avantages d'une division internationale du travail rationnelle et basée sur l'égalité des droits.

Une organisation internationale du commerce, ouverte à tous les pays intéressés du monde, pourrait assurer la mise en œuvre des décisions de la Conférence, ainsi que d'autres décisions qui pourraient être adoptées au sein des Nations Unies au sujet du commerce.

L'organisation internationale du commerce doit devenir un centre de coordination pour l'activité des

organismes auxiliaires de l'ONU et d'autres organisations internationales dans le domaine du commerce.

Nous estimons que l'organisation en question doit être créée sur la base de principes qui soient acceptables à tous les pays, quels que soient leur système social et économique et leur niveau de développement économique.

L'Union soviétique désire sincèrement que la présente Conférence devienne une étape importante dans l'œuvre d'assainissement radical de tout le système du commerce mondial et serve la cause de l'essor et de l'évolution continus de ce dernier. Nous croyons que chaque pays peut et doit apporter sa contribution constructive aux travaux de la Conférence afin d'en assurer le succès. Pour sa part, l'Union soviétique est prête à coopérer aux recherches de solutions mutuellement acceptables pour les problèmes urgents du commerce international et à contribuer dans toute la mesure possible à l'essor économique des pays en voie de développement.

DÉCLARATION FAITE PAR M. DONATO GRIECO,
SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES DE L'URUGUAY,

à la quatorzième séance plénière, le 1^{er} avril 1964

[Original : espagnol]

C'est pour moi un grand privilège que de présenter au distingué Président de la Conférence, ainsi qu'à la nation qu'il représente, mes félicitations les plus sincères pour la charge éminente dont il a été investi. Sa haute intelligence et son esprit d'équité nous assurent de la maîtrise avec laquelle il conduira les débats.

Je désire également remercier chaleureusement le Secrétaire général de la Conférence et le féliciter du travail extraordinaire qu'il a accompli, travail heureusement concrétisé dans l'important document qui illustre si parfaitement l'objet de la présente Conférence. A notre avis, M. Prebisch a analysé dans son rapport, de façon exhaustive, les grandes fins de la Conférence en proposant des solutions à la fois réalistes et conformes à l'ampleur des problèmes que nous avons à résoudre. Ce texte nous sera, sans aucun doute, le plus précieux des guides dans nos travaux.

Je tiens à relever, comme l'ont fait avant moi d'autres orateurs, la nature essentiellement politique de cette Conférence. Nous ne permettrons pas que les aspects techniques multiples et complexes que nous avons à examiner dissimulent ce fait. Les

aspirations, je dirai même les exigences de l'immense majorité des peuples du monde, avec leurs profondes répercussions sur la vie sociale et sur les autres plans de la vie des nations, commandent à la Conférence de se prononcer sans ambages sur les thèmes qui lui ont été soumis, sans perdre de vue à aucun moment les conséquences que peuvent avoir ses résolutions dans l'esprit de ceux dont le sort dépend des délibérations de Genève.

Nous avons suivi avec attention les déclarations faites jusqu'à présent. Nous pouvons dire qu'en termes généraux toutes les questions qui ont motivé la convocation de la Conférence ont été évoquées. Il ressort de ces déclarations que les aspirations des pays en voie de développement coïncident dans une très large mesure. La note dominante est le désir manifeste, commun à toutes les nations en voie de développement, de réduire l'écart qui existe entre leur niveau de vie et celui des pays hautement développés.

Les pays en voie de développement affirment la nécessité absolue dans laquelle ils se trouvent d'augmenter le volume de leurs exportations pour compléter l'effort qu'ils déploient déjà sur le plan intérieur

et qui vise au développement, non seulement dans les limites de leurs frontières nationales, mais également dans le cadre de régions plus vastes. Pour atteindre ces deux objectifs, ils ont besoin de l'expansion économique ; or, toute une série de mesures et de pratiques appliquées par certains grands pays, par les perturbations considérables qu'elles créent sur les marchés, les en éloignent toujours davantage. Il importe de dénoncer ces pratiques, car elles sont trop souvent en contradiction ouverte avec la lettre et l'esprit des accords internationaux en vigueur.

On pourrait en dire autant des pays à économie planifiée qui, en appliquant d'autres méthodes et en alléguant d'autres motifs, rendent aussi difficile l'accès sur leurs marchés des produits des pays en voie de développement.

Nous estimons qu'à ce sujet les pays en voie de développement ne demandent aucune faveur. Ils se bornent à réclamer le retour au juste équilibre recherché dans le cadre d'accords internationaux, qui d'ailleurs, d'une façon générale, se sont révélés très défavorables pour ces pays en raison des forces qui sont par la suite entrées en jeu sur le marché international. Les pays en voie de développement demandent également que soient éliminés les facteurs de déséquilibre du marché qui, allant à l'encontre des normes économiques les plus élémentaires, reconnes aux termes d'importants accords internationaux, s'opposent comme un mur infranchissable à l'intention d'étendre et de diversifier les échanges de capitaux, de biens et de services.

Nous craignons beaucoup que, si les grandes puissances n'interprètent pas comme il convient les inquiétudes raisonnablement exprimées par les pays lésés, ceux-ci ne soient obligés de réaliser leur industrialisation et la diversification de leur économie générale par les seuls moyens qui leur resteront, qui ne manqueront pas d'avoir un caractère fortement restrictif et d'être par conséquent opposés à ceux que nous préconisons ici. Dans ces conditions, l'effort de développement économique aura tendance à se faire du dedans, en s'enfermant à l'intérieur des frontières nationales ou, dans la meilleure hypothèse, de groupements régionaux des pays intéressés, ce qui serait évidemment préjudiciable au commerce mondial. Personne ne devrait donc s'étonner d'une hausse des tarifs douaniers ou de restrictions aux importations d'un autre ordre, dont il serait difficile de prévoir l'ampleur.

Nous ne devons pas nous dissimuler que cette situation ne serait pas la plus favorable, puisqu'elle ajouterait encore aux facteurs de déséquilibre du commerce international. Le Gouvernement de l'Uruguay regretterait profondément de devoir arriver à cette extrémité, mais cela ne doit pas nous empêcher de voir que, si les conditions inacceptables qui caractérisent actuellement les relations économiques et commerciales devaient persister et empirer, d'autres forces pourraient entrer en jeu, impliquant des

moyens plus coercitifs qui conduiraient à un chaos total dont pâtiraient tous les pays.

On ne saurait prétendre que les pays en voie de développement ne font pas un effort intérieur suffisant. Au contraire, ils ont progressé plus que l'on ne pouvait l'espérer, compte tenu des obstacles qu'ils ont rencontrés, de la pénurie des ressources financières et de moyens techniques et du problème aigu que pose dans beaucoup de cas leur accroissement démographique considérable.

Toutes ces difficultés, s'ajoutant au manque d'empressement à offrir une aide désintéressée que l'on a observé jusqu'à présent de la part des pays industrialisés, mettent obstacle au développement économique et à l'expansion commerciale des pays en voie de développement.

Une inflation galopante, aggravée par la dévaluation extérieure à laquelle ont été irrémédiablement amenés les pays en voie de développement, engendre une misère et une instabilité croissantes qui avec le temps se répercuteront inévitablement sur les forces économiques et sociales des pays industrialisés.

Il faut comprendre que les pays en voie de développement ne se bornent pas à réclamer des solutions, mais qu'en même temps ils essaient d'accroître leur taux d'épargne et leur capacité de consommation, actuellement très faibles, par le truchement du secteur extérieur, dont la situation est actuellement très grave par suite du déséquilibre entre les éléments d'échange. C'est pourquoi l'on vise à des avantages mutuels pour les grands et les petits pays, dont les relations ont jusqu'à présent été déterminées, dans l'ensemble, par les acheteurs et les fournisseurs des économies dominantes.

Pour les raisons que je viens d'exposer, et dans la conviction que la présente Conférence offre une occasion exceptionnelle de résoudre ces problèmes de façon satisfaisante, le Gouvernement de l'Uruguay nous a donné pour instruction d'appuyer sans réserve les termes de la Charte d'Alta Gracia. En effet, dans ce document, qui lie tous les pays d'Amérique latine ayant participé à son élaboration, sont formulés les principes et les normes d'application qui doivent régir le commerce international afin de le convertir essentiellement en un instrument efficace pour l'expansion économique des pays en voie de développement. De plus, et ce n'est pas la clause la moins importante, l'Amérique latine demande dans la Charte d'Alta Gracia que soient établis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies les procédures et mécanismes institutionnels propres à assurer l'application des décisions de la Conférence ainsi que l'adoption de mesures concrètes qui contribuent, aussi rapidement que possible, à l'accroissement des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Nous estimons qu'il importe au plus haut point que cette discussion générale montre de façon claire et précise que le monde industrialisé est animé du désir positif de collaborer à la solution du problème

du sous-développement, et qu'il renonce à revenir aux formules, aux méthodes et aux procédés qui se sont révélés stériles. C'est ainsi que l'on ne saurait prétendre que le moyen essentiel, ou tout au moins le principal moyen, de résoudre le problème soit d'assurer le plein emploi dans les pays industrialisés, ou de renforcer leur pouvoir d'achat en vue de favoriser le progrès des pays économiquement faibles. De semblables affirmations nous laisseraient perplexes, car nous espérons rencontrer une autre attitude, une meilleure compréhension, à l'égard de problèmes d'une telle importance.

Il y aurait beaucoup à dire également contre ceux qui s'efforcent de nier que des restrictions s'opposent à l'entrée des excédents exportables des pays en voie de développement, alors qu'en réalité nous pouvons tous constater le contraire. Se conformant aux intentions initiales, la délégation uruguayenne évitera d'imposer à cette assemblée l'interminable énumération des restrictions qui s'opposent, dans certains pays, à l'entrée de produits qui nous intéressent, ainsi que le prouvent les études effectuées par le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

De même, en précisant les difficultés qu'il s'agit de vaincre et le genre de mesures que nous devons prendre pour y parvenir, nous ne pourrions accepter des formules déjà rejetées comme impropres dans des conjonctures identiques, à des époques de reconstruction semblables à la période de développement actuelle, ni des solutions qui ont déjà échoué à différents moments et dans différents pays.

C'est ainsi que nous ne pouvons pas admettre des affirmations simplistes, tendant à prouver que tout le mal vient de la situation qui résulte, pour certains pays, du colonialisme. Il est évident que les pays qui, comme l'Uruguay, ne se trouvent pas dans une telle situation, n'en rencontrent pas moins de graves obstacles à leurs progrès dans la voie du développement.

Un climat d'ambiguïté et de contradiction est toujours propice aux décisions stériles. Il est évident que ce n'est pas là ce qu'espèrent nos peuples, auxquels nous devons, à notre retour, rendre compte de nos travaux. C'est pourquoi notre délégation estime qu'il est absolument nécessaire d'user d'un langage clair et précis. C'est sous cette forme, et sans la moindre intention de blesser qui que ce soit, que nous déclarons que les pays en voie de développement demandent instamment aux nations industrialisées de modifier le caractère restrictif de leurs politiques agricoles, fondées sur un système de très fortes subventions, et de permettre ainsi non seulement l'accès à leurs marchés mais encore la stabilisation des prix des matières premières à un niveau égal à celui des prix des produits industriels qu'importent les pays en voie de développement.

Nous avons constaté à maintes reprises qu'il existe un déséquilibre marqué entre les conditions du commerce des produits manufacturés et celles du

commerce des produits de base, au détriment de ce dernier. Il est hors de doute que cette situation, qui provoque des déficits dans nos balances des paiements et qui freine incontestablement notre progrès, ne saurait se prolonger.

Les exigences impérieuses du développement économique nous poussent à adopter des mesures concrètes, et nous désirons fermement que les décisions de cette Conférence nous permettent de faire œuvre positive, en élargissant les marchés et en facilitant l'accès, favorisant ainsi l'application d'une politique d'importation libérale.

De même, il paraît indispensable d'établir des systèmes permettant de fournir aux pays en voie de développement une compensation financière non remboursable pour le préjudice qu'ils ont pu subir par suite des fluctuations des prix de produits qu'ils exportent.

D'autre part, il importe de supprimer immédiatement les taxes intérieures que les grands pays ont l'habitude d'appliquer à la consommation des produits de base et, s'ils désirent réellement améliorer la situation critique des pays économiquement faibles, ils devront à l'avenir combattre les effets néfastes qu'exercent sur le commerce de ces denrées l'apparition des produits synthétiques et la protection que certains gouvernements accordent aux produits de remplacement, aux dépens des produits naturels provenant des pays en voie de développement.

Quant à l'écoulement des excédents, il faudra s'assurer qu'il ne s'effectue pas au détriment des pays en voie de développement, ni de leur commerce intrarégional.

En fait, il paraît absolument indispensable de supprimer les mesures de protection et de discrimination de tout genre prises contre les produits de base, qu'ils proviennent de la zone tropicale ou des régions tempérées, ainsi que contre les minerais et combustibles; il convient de promouvoir des systèmes de financement permettant d'accroître le pouvoir d'achat des pays qui en bénéficient, afin qu'ils l'utilisent pour les fins les plus avantageuses; il y aurait lieu aussi de réviser le système des subventions et les méthodes similaires, afin d'obtenir une répartition plus rationnelle de la production agricole mondiale.

En somme notre délégation préconise, dans un esprit de solidarité et de coopération internationales, des solutions adéquates, harmonieuses et durables permettant d'affermir les structures du commerce international dans le secteur des produits de base.

Au risque de se répéter, notre délégation — s'inspirant de la Charte d'Alta Gracia — se déclare nettement en faveur de traitements préférentiels sans réciprocité, pour les exportations des articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement comme le nôtre. Ces méthodes, combinées avec d'autres déjà mentionnées, créeront des conditions favorables à l'apparition de nouveaux

types de produits, qui viendront enrichir les échanges traditionnels.

Sans pour autant cesser de nous intéresser au plus haut point à l'écoulement des produits de base, qui nous procurent actuellement la majeure partie de nos devises étrangères, nous comprenons que le commerce des produits manufacturés offre pour l'avenir des perspectives d'une importance considérable ; c'est pourquoi il nous paraît indispensable de trouver des solutions dans deux secteurs connexes, faute de quoi il sera très difficile de parvenir au taux de croissance économique auquel nous aspirons : ce sont les traitements préférentiels que les pays industrialisés doivent accorder aux pays peu développés et ceux que ces derniers s'accordent réciproquement.

Un domaine non moins important est celui du commerce invisible. C'est pourquoi nous préconiserons les solutions qui permettraient aux pays en voie de développement de participer efficacement aux décisions concernant les conditions et les prix du transport maritime et aérien ; la délégation uruguayenne attache une importance spéciale à toute décision tendant à assurer dans ce domaine un traitement préférentiel sans clause de réciprocité ; elle approuve tout accord instituant le contrôle des tarifs de fret et s'efforce d'obtenir la suppression des mesures qui entravent le développement des transports maritimes des pays économiquement faibles.

C'est avec la même conviction que nous soutiendrons les initiatives tendant à instaurer, en faveur des pays sans littoral en voie de développement, le principe du droit de transit le plus large et le plus libre.

Nous estimons en outre que tout effort visant à favoriser le développement du tourisme vers les pays en voie de développement contribuera puissamment à la réalisation des objectifs de la présente Conférence. Il en est de même des études concernant la propriété industrielle, surtout si l'on tient compte des conséquences qu'ont eues jusqu'ici les transferts de redevances.

Il convient évidemment de souligner que ce qui précède s'inspire du désir légitime d'atténuer, dans toute la mesure possible, l'influence qu'exerce le commerce invisible sur la balance des paiements des pays en voie de développement.

Le Gouvernement uruguayen, tenant compte des décisions prises par les nations d'Amérique latine, appuie également les efforts tendant à diversifier le plus possible les marchés pour se rapprocher des pays à économie planifiée ; toutefois, en pareil cas, ces derniers doivent s'engager à fixer des objectifs quantitatifs, dans des conditions compatibles avec nos besoins, en favorisant l'accès à leurs marchés, au financement et autres concessions, et cela dans une mesure qui ne soit pas inférieure à ce que les pays sous-développés réclament des pays industrialisés à économie de marché.

En ce qui concerne les groupements régionaux, ma délégation est favorable sans réserve à tous les processus d'intégration des pays en voie de développement, estimant que c'est là un moyen efficace et sûr de faire progresser et de consolider des économies dont la situation difficile actuelle ne leur permettrait pas de surmonter isolément les problèmes complexes qui limitent et qui retardent leur développement sous tous ses aspects. Ce qui vient d'être dit n'empêche pas de rechercher sans retard l'atténuation ou même, selon les cas, l'élimination des effets défavorables que l'intégration économique des pays industrialisés exerce tant sur les tentatives d'intégration entreprises dans les pays en voie de développement que sur le commerce extérieur de la plupart de ces derniers.

Cela ne veut pas dire que, de l'avis de la délégation uruguayenne, l'expansion du commerce doit être dirigée exclusivement dans le sens des échanges intrarégionaux ; bien au contraire, notre délégation estime et professe que les groupements régionaux peuvent et doivent contribuer à l'expansion du commerce mondial.

Nous partageons l'opinion des autres pays en voie de développement selon laquelle la contribution financière internationale n'est que d'une importance relative tout en étant indispensable dans sa fonction de complément aux tentatives nationales pour donner un rythme satisfaisant à notre développement. En ce qui concerne les modalités, cette contribution doit avoir un caractère multilatéral conforme aux caractéristiques du développement de chaque pays et aux dépenses auxquelles il doit faire face. En outre, elle ne doit pas se limiter aux seuls besoins de programmes particuliers ni entraîner pour les pays qui la reçoivent des engagements d'acheter dans le pays qui l'offre.

Le montant des paiements effectués pour l'amortissement et les intérêts de la dette extérieure doit être également pris en considération afin d'éviter que ne soit compromis le pouvoir d'achat des pays qui ont besoin de ce genre d'assistance.

Le rapport du Secrétaire général contient des chiffres fort significatifs qui nous donnent à réfléchir sur les situations qui existent déjà et qui ne peuvent que s'aggraver pour tout le monde si nous ne parvenons pas à redresser rapidement les termes de l'échange actuels.

Pour ce qui est de l'assistance technique, la délégation uruguayenne lui attribue un rôle prépondérant à condition qu'elle ait pour but de stimuler le progrès des petits pays grâce à la meilleure utilisation possible des ressources intérieures ou extérieures dont ils disposent.

Il convient de mentionner également l'importance du progrès qui peut être réalisé en ce qui concerne les mécanismes de paiement. Bien que l'ordre du jour de cette Conférence ne prévoie pas explicitement l'étude de ce problème, il serait fort opportun qu'il soit examiné par l'une de ses cinq

commissions. On pourrait ainsi éviter les équilibres forcés dans le commerce de marchandises entre divers groupes de pays, commerce qui n'a d'autres marges de flexibilité qu'un crédit réciproque déterminé. La délégation uruguayenne serait en faveur de toute formule propre à stimuler au maximum les échanges mondiaux, étant entendu qu'elle devra tenir compte de l'organisation d'un régime spécial tendant à éliminer, dans la plus large mesure possible, les risques de perturber les cours de change. Cela permettrait d'utiliser au maximum le potentiel économique de l'expansion commerciale.

La nouvelle politique tendant à développer la collaboration économique internationale ne peut porter ses fruits avec la seule structure des institutions actuelles. Sans négliger les possibilités d'adapter aux conditions et aux besoins de l'heure présente certaines des institutions ou organisations internationales existantes, nous estimons qu'il convient d'attacher une importance toute particulière à la possibilité de maintenir de façon permanente l'activité de la Conférence sur le commerce et le développement ainsi qu'à celle de créer d'autres institutions permanentes. Il conviendrait que toutes les organisations existantes, lorsqu'elles traitent de questions touchant au commerce et au développement, soumettent à la Conférence des rapports proposant des mesures qui pourraient contribuer à la recherche de solutions pratiques et efficaces.

A notre avis, tous les organismes, ceux qui existent déjà et ceux que nous créerons, devraient être mis à l'épreuve dès maintenant, et il est probable que notre choix s'arrêtera en définitive sur les institutions qui permettront d'effectuer les progrès concrets les plus grands en ce qui concerne les buts poursuivis par cette Conférence.

Nous aimerions également manifester notre appui à tout mécanisme, issu de nos travaux, qui favoriserait une compréhension pratique plus complète entre les pays en voie de développement des diverses régions du monde.

Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Prebisch, on ne peut guère espérer que cette Conférence aboutisse à des solutions appropriées en n'apportant que de simples retouches à la politique commerciale et à celle du crédit, sans envisager leur modification d'ensemble ni l'adoption d'un certain nombre de mesures convenables adaptées aux dimensions du problème.

Les quelques modèles qui nous ont été donnés de ce qui pourrait être éventuellement réalisé ne peuvent pas nous satisfaire. Une solution partielle, adoptée pour aider séparément certains pays ou certaines productions dans ces conditions, pourrait amener par la suite des effets de distorsions, qui marqueraient profondément la structure du commerce

international et feraient obstacle à la portée universelle de cette Conférence.

On devra tenir présent à l'esprit le fait que l'élimination des entraves de caractère politique, ainsi que celle de toutes les formes de dépendance et d'inégalité dans le commerce et dans le financement, n'est pas du ressort de tel ou tel pays ou groupe de pays, mais une tâche à laquelle doit se rallier la communauté internationale tout entière. Cependant, quelles que soient les mesures prises par la Conférence, elles ne pourront donner de résultats satisfaisants que si elles sont combinées et étayées par des mesures nationales et par la responsabilité nationale, assumées dans le but d'accélérer le développement des pays économiquement faibles. A notre avis, il ne fait plus de doute qu'il faut rechercher d'urgence des possibilités nouvelles et saines en prenant comme base la coopération dans le domaine du commerce, de la production et des finances, la collaboration internationale, la coordination des plans de développement et l'aide technique mutuelle, jusqu'à ce que soit formulé un programme commun, et la politique qui lui correspond, en matière de coopération économique internationale dans le sens général. C'est pourquoi nous n'adoptons aucune proposition qui n'apporte pas de solution positive, orientée dans cette direction.

Nous ne soutiendrons pas plus les solutions de compromis qui prétendraient discrètement tourner notre opposition et dont l'effet pourrait être contraire à la recherche de l'équilibre économique et au progrès social de tous les pays en voie de développement.

Nous ne pourrions pas estimer notre tâche bien accomplie si les résultats de cette Conférence se traduisent par des recommandations ou des souhaits théoriques au lieu de lignes d'orientation fermes et sûres, conduisant aux buts que les peuples doivent atteindre de toute façon.

Ce que réclame le monde sous-développé est juste, raisonnable et en tout point conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, qui réaffirme dans son Préambule la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

La communauté internationale est consciente du fait que ces principes sacrés ne sont pas pleinement appliqués. Dans la réalité présente, l'inégalité économique qui sépare les grandes et les petites nations irrite de plus en plus et, ce qui est bien plus grave, elle se projette inexorablement sur les peuples dont chaque membre voit son sort prédéterminé par le lieu où il est né.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. M. MANUEL R. EGAÑA,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU VENEZUELA,

à la neuvième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : espagnol]

La délégation du Venezuela est venue ici, comme toutes les autres délégations, dans l'espoir de rendre un service utile et fécond à l'humanité, intimement convaincue que les vastes groupements humains que nous représentons attendent de notre pensée et de notre action un effort positif qui améliorera le sort de tous les peuples de la terre. Notre délégation accomplira sa tâche en toute sincérité, en toute bonne foi.

C'est en ces mêmes lieux que se sont déroulées, pendant de longues années, les activités de la Société des Nations, dont l'esprit initial avait suscité dans les relations internationales une espérance, un rêve qui se sont évanouis lors des événements ultérieurs.

Lorsqu'une nouvelle guerre eut réduit à néant l'effort constructif et pacificateur qui avait allumé dans le monde une lueur d'espoir, nous sommes retombés dans la discorde, l'inimitié et l'incompréhension, où ont vécu les générations de l'après-guerre. Puissent l'invocation de l'esprit qui avait jailli ici et le rappel des tragédies qu'a déchaînées son échec — pour des causes étrangères à ses fins généreuses — nous aider à réaffirmer notre foi et notre espérance dans les Nations Unies et à vouer tous nos efforts au succès de cette Conférence.

Nous sommes ici réunis en un moment évidemment critique pour le monde, et il nous faut affronter la responsabilité qui en découle avec la volonté bien arrêtée d'apporter des solutions politiques à des problèmes qui ne nous laissent pas d'autre issue. Nous voulons espérer que les postulats formulés dans la Charte de San Francisco sortiront de la présente Conférence affermis et universellement reconnus.

La mission de cette réunion est facilitée par les excellents travaux des membres du Comité préparatoire qui, ayant précisé et réparti les questions, nous éviteront de nous perdre dans les généralités et les ambiguïtés. Grâce à l'œuvre que le Comité préparatoire a accomplie, nous disposons d'un programme concret dont les principaux points ont tous trait au dynamisme que doit posséder le commerce international, instrument irremplaçable du développement économique. Je voudrais rappeler également le travail magnifique qu'a accompli M. Raúl Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, dont le rapport représente une contribution considérable

à nos travaux. La délégation du Venezuela estime que les six points que M. Prebisch a énoncés dans son discours si plein de substance de mardi dernier, et qui tendent à améliorer la situation économique des pays en voie de développement et leurs relations commerciales avec les pays industrialisés, représentent des objectifs équitables, modérés et accessibles.

La Conférence a eu la sagesse d'élire à l'unanimité comme Président à sa première séance plénière M. Abdel Monein Kaissouni, dont les éminentes qualités d'esprit lui assurent une direction efficace. La Conférence mondiale sur le commerce et le développement n'est pas simplement un événement de plus dans le domaine international. Dans sa phase préparatoire, elle a provoqué un mouvement d'opinion intense dans le monde sous-développé, qui n'a pas caché que son objectif était de voir s'amorcer ici le processus de transformation du commerce international en instrument de développement économique. Comprendre cela permettra de bien prendre conscience de l'importance des débats qui vont se dérouler. Refuser de le comprendre pourrait compromettre la recherche de solutions compatibles avec les objectifs que nous voulons atteindre.

Les problèmes économiques internationaux inscrits à notre ordre du jour sont la preuve même de l'existence d'une situation critique à laquelle il faut remédier sans retard. Cette situation vient de l'inégale répartition des ressources mondiales et de la tendance persistante à la division du monde en un petit bloc de pays riches et un grand bloc de pays où règnent la misère et le besoin. Cette conférence historique se doit de déterminer les causes directes et indirectes d'une répartition aussi inéquitable de la richesse mondiale et de trouver les moyens appropriés pour y remédier.

L'analyse et le diagnostic du commerce international actuel ont fait l'objet d'études détaillées que nous examinerons au cours de nos débats. La documentation qui a été préparée et qui nous fournira des points de repère contient un exposé de l'ensemble du problème économique que posent les relations actuelles des pays développés avec les pays qui ne le sont pas.

L'analyse sommaire des documents conduit à la conclusion que, dans la structure actuelle du commerce international, les pays développés sont extrê-

mement privilégiés, au grand détriment des pays sous-développés. Le problème principal est celui de la hausse constante des prix des articles manufacturés par rapport à la baisse et à la détérioration constantes des prix des produits primaires. C'est de là que naissent la plupart, sinon la totalité, des problèmes connexes qui influent sur le commerce international. Le manque de capitaux dans les pays de production primaire, leurs problèmes de balance des paiements, leur très faible capacité d'investissement dans des programmes industriels productifs, sont les conséquences directes de cette distorsion des termes de l'échange entre les articles manufacturés et les produits primaires sur le marché international.

Les statistiques ont montré que la somme de tous les programmes d'aide extérieure aux pays en voie de développement, y compris l'aide fournie par les organismes de financement privés et publics, ne suffit pas à compenser les pertes enregistrées par ces pays à la suite du fléchissement des prix de leurs produits d'exportation. C'est la preuve que nous avons pour tâche essentielle, comme nous l'avons déjà souligné, de corriger la tendance qui a provoqué une crise grave dans les relations économiques internationales.

Ma délégation n'a pas l'intention, dans cette première déclaration générale, de s'arrêter sur les différents points de l'ordre du jour ou de s'étendre sur les divers problèmes et solutions que nous devons étudier. Je voudrais seulement souligner qu'elle partage l'opinion exprimée par les pays en voie de développement dans les déclarations du Caire et de Genève, selon lesquelles le commerce international doit se transformer en un instrument irremplaçable de développement économique. La déclaration de Genève, affirmée à nouveau par l'Assemblée générale des Nations Unies, et la déclaration du Caire définissent les objectifs de notre Conférence. Nous estimons qu'il est indispensable de les garder à l'esprit lorsque nous étudierons les points de notre ordre du jour, étant donné qu'ils correspondent à ceux qui ont été fixés dans les deux déclarations.

L'Amérique latine est une région particulièrement défavorisée en ce qui concerne les termes de l'échange dans la conjoncture internationale actuelle. Ses produits agricoles, de zone tropicale et de zone tempérée, et ses minéraux et combustibles ont souffert des affaissements successifs du marché mondial. De plus, ses articles d'exportation font l'objet de discriminations, de restrictions, de contingents et de taxes spéciales qui les empêchent de se faire une place sur les marchés de consommation. Cette politique malheureuse des pays industrialisés a eu pour conséquence une véritable crise de structure du développement de l'Amérique latine. Une balance des paiements toujours plus déficitaire, une diminution de la capacité d'endettement extérieur, une pénurie de ressources financières pour réaliser

les programmes d'industrialisation, à quoi vient s'ajouter une impressionnante explosion démographique, telle est la situation actuelle de l'Amérique latine.

Nous sommes venus lutter pour la suppression des entraves qui empêchent nos produits de se faire une place sur les marchés internationaux. Nous voulons aussi obtenir des prix et des traitements équitables pour nos produits, et insister sur la nécessité d'abattre, une fois pour toutes, les obstacles qui gênent nos exportations.

A deux conférences préparatoires régionales, à Brasilia et à Alta Gracia, les pays d'Amérique latine ont fait connaître la position qu'ils adopteraient à cette assemblée mondiale. Les documents approuvés à Brasilia et à Alta Gracia contiennent les objectifs que nous souhaitons atteindre au cours de nos débats. Défendre justement la cause d'un ensemble de nations qui doivent faire face à toute une gamme de problèmes sociaux, politiques et économiques, tel est l'objectif exprimé dans les conclusions de ces conférences. Cela revient à défendre légitimement l'avenir de plus de deux cents millions de Sud-Américains. C'est avec un esprit serein et la ferme conscience de ses responsabilités que l'Amérique latine exposera ici ses revendications et ses aspirations. En tant que partie intégrante du monde sous-développé, elle en partage les principes et les conceptions. Entre les pays en voie de développement, les similitudes sont plus évidentes que les divergences.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur certains aspects de l'économie de mon pays. Le commerce extérieur du Venezuela est fondé sur l'exportation d'un seul produit : le pétrole. Pendant la période 1958-1963, le pétrole et ses dérivés ont contribué pour 92 p. 100 au total de nos exportations, le minerai de fer venant en seconde place avec 5 p. 100, alors que les autres produits tels que le café et le cacao ne représentaient que 3 p. 100 du total. Ces chiffres, associés au fait que les réserves de pétrole ne sont pas renouvelables, et que leur mise en valeur occupe moins de 2 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre, justifient la préoccupation que nous cause ce grave problème de structure.

Dans de telles conditions, le but poursuivi par le Venezuela ne peut être autre que celui de rechercher, d'une part, une participation équitable au produit de l'industrie pétrolière et d'autre part, le meilleur investissement possible des revenus qui en dérivent, afin de pouvoir développer des possibilités permanentes et diversifiées de travail et atteindre de cette manière dans notre pays ce que nous souhaitons que le monde entier puisse atteindre, c'est-à-dire une distribution meilleure et plus équitable de la richesse et du revenu nationaux.

Le Venezuela a apporté à cette fin des modifications à sa législation, ce qui a rendu possible une augmentation sensible de sa participation aux

bénéfices de l'industrie pétrolière. Toutefois, l'effet de ces mesures a été neutralisé par la baisse des prix mondiaux du pétrole. Au cours des six dernières années, les exportations de pétrole et de produits dérivés du pétrole, sont passées de 141 millions de mètres cubes en 1958 à 178 millions de mètres cubes en 1963, alors que leur valeur ne passait que de 2 300 millions de dollars à 2 390 millions de dollars. En volume, l'augmentation est de 26 p. 100 alors qu'en valeur elle n'est que de 4 p. 100, d'où une détérioration des prix de 17 p. 100.

Etant donné l'importance du pétrole en tant que source d'énergie mondiale, la détérioration de ses prix sur les marchés mondiaux, l'absence d'un mécanisme capable d'empêcher cette détérioration et la similitude des situations dans lesquelles ils se trouvaient, l'Arabie Séoudite, l'Irak, l'Iran, le Koweït et le Venezuela ont constitué l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dont le ressort géographique s'étend aujourd'hui à huit pays du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine, auxquels viendront se joindre plus tard plusieurs autres. Le but principal de l'OPEP est d'obtenir pour ses membres une participation appropriée au produit de leur industrie pétrolière et des prix de vente équitables, et de garantir les livraisons à des prix raisonnables aux pays consommateurs, sans préjudice d'une rémunération convenable des investissements.

D'autre part, le Venezuela estime que les mesures de réglementation du commerce international des hydrocarbures ne doivent pas être prises de façon unilatérale par les pays consommateurs, à moins qu'il ne puisse en être autrement et qu'un accord ne soit intervenu à ce sujet avec les pays exportateurs.

Dans cet ordre d'idées, le Venezuela juge nécessaire de souligner le fait qu'une bonne partie du produit brut du pétrole revient aux pays qui financent cette production et aux pays consommateurs situés dans la zone industrialisée. Les prix relativement bas obtenus pour le pétrole conduisent en définitive à un transfert de revenus du Venezuela vers ces pays, situation que l'on retrouve lorsque l'on examine la structure des exportations des pays en voie de développement vers la zone industrialisée.

La baisse des prix de nos produits d'exportation est parallèle à une augmentation des prix que nous payons pour nos importations. C'est pourquoi,

tout comme les autres pays exportateurs de produits de base, le Venezuela n'a pas échappé à la lente détérioration de ses termes de l'échange.

Le Gouvernement vénézuélien est préoccupé par la régularité et la persistance qui ont caractérisé ce phénomène au cours des cinq dernières années. Le fait est que ce n'est qu'en 1958, alors qu'il avait atteint un maximum à la suite de la crise du canal de Suez, que le prix de notre principal produit a pu compenser la hausse des prix des articles importés.

Entre 1958 et 1963, nos termes de l'échange se sont détériorés de quelque 40 p. 100, ce qui représente une moyenne annuelle de presque 10 p. 100. Au cours de la même période, la perte totale nette a représenté 4 milliards de dollars, soit 800 millions de dollars par an en moyenne.

Rien n'est aussi durable que les institutions, lorsque celles-ci dérivent de l'essence même de l'homme et tiennent compte de ses besoins et aspirations véritables pour le présent et pour l'avenir. Le progrès de l'humanité est marqué par ses institutions religieuses, juridiques, sociales, artistiques et économiques. Nous faisons face actuellement à un grand nombre de problèmes. Ce sont des problèmes issus du passé qu'il faut empêcher de se prolonger dans l'avenir. Deux d'entre eux sont évidents : le développement scientifique et technique des pays évolués et l'explosion démographique dans les pays en voie de développement. Les nouvelles normes de la politique commerciale doivent tenir compte de ces deux problèmes, qui n'en constituent qu'un seul pour l'avenir de l'humanité. Le principal résultat que l'humanité attend de cette Conférence est la création d'institutions capables de résoudre ces problèmes. Le statut ou la charte de Genève devra concrétiser l'aboutissement de l'un des plus grands mouvements de l'histoire des institutions de l'homme.

Je désire, pour conclure cette intervention, exprimer le souhait le plus profond que je puisse faire en tant qu'homme qui est né, qui vit et qui mourra dans la religion catholique et qui est, en tant que vénézuélien, profondément imbu de l'esprit d'universalité du Père de notre Patrie. Que Dieu tout puissant éclaire les débats de cette Conférence, que le Sauveur la guide pour que se réalise son souhait de donner le bien-être à tous les hommes et à toutes les femmes de toutes les religions et de toutes les races dans toutes les régions du globe terrestre.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. VU VAN MAU,
ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AMBASSADEUR DU VIET-NAM A LONDRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU VIET-NAM,

à la quinzième séance plénière, le 2 avril 1964

[Original : français]

Au nom de la délégation du Viet-Nam et en mon nom personnel, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour adresser à M. Kaissouni nos chaleureuses félicitations pour le vote unanime qui l'a porté aux fonctions présidentielles de cette assemblée. Ses éminentes qualités d'économiste et d'homme d'Etat constituent un précieux gage de succès pour cette conférence historique. Mieux encore, son élection symbolise, en elle-même, l'esprit et l'objectif de nos débats, à savoir la recherche d'une meilleure distribution de l'économie mondiale, dont la physionomie actuelle accuse un grave déséquilibre au détriment des pays en voie de développement.

Le problème que nous avons à traiter ne manque pas de nous saisir par son ampleur : la moitié des Etats du globe, soit plus de 50 Etats, sont des Etats nouveaux qui viennent d'accéder à la vie internationale.

Au point de vue démographique, plus de 100 Etats, soit 80 p. 100 des Etats ici présents, ne comptent que moins de 15 millions d'habitants.

Si, au sein d'une nation, les « économiquement faibles » constituent la masse de la population, il est malheureusement vrai que les chiffres précédents traduisent une vérité aussi triste à l'égard des Etats membres de la communauté mondiale.

Ce n'est pas à dire que les difficultés auxquelles nous nous proposons dans cette conférence d'apporter des solutions appropriées concernent uniquement les Etats pauvres ou déshérités. La prospérité, comme la paix et la liberté, est une et indivisible. Pour être stable et durable, elle doit intéresser l'humanité tout entière. Les crises de structure et de développement qui secouent les Etats prospères plongent toujours leurs racines profondes dans la pauvreté ou le marasme qui afflige les régions voisines.

Si les Etats en voie de développement réussissent à sortir de la phase actuelle de leur économie déficitaire, la réalisation de ce programme permettra d'atteindre non seulement une amélioration du standing de vie de leur propre population, mais encore, par ricochet, un accroissement de prospérité dans les pays développés.

Ce phénomène d'osmose en matière de prospérité

économique nous explique que la coopération internationale est une solution non seulement souhaitable, mais impérieuse. Les sacrifices consentis par les Etats riches et développés pour aider ou accélérer le processus de développement des Etats moins fortunés ou moins bien équipés leur sont rentables même à courte échéance. Les intérêts supérieurs de l'humanité, considérée dans son entité intégrale ou dans une partie quelconque, recommandent d'aborder les problèmes qui nous préoccupent dans un esprit de solidarité et de fraternité.

La dernière décennie est marquée par une dépréciation notable des termes de l'échange au détriment des pays en voie de développement. Or, aussi longtemps qu'on reconnaît la nécessité d'une croissance harmonieuse à l'échelle mondiale, il n'y a rien d'étonnant à ce que les pays riches doivent rechercher par des moyens adéquats à aider les pays pauvres à se développer et élever le niveau de vie de leurs habitants. Si l'aide n'a pas suffi jusqu'ici, il est seulement naturel qu'on songe à d'autres formes d'action.

Bien entendu, cette action est fonction de la mesure dans laquelle les pays industrialisés peuvent supporter les charges financières subséquentes, sans subir de trop grandes perturbations économiques ou sociales. Nous ne pouvons ni ne voulons imposer aux pays industriels des sacrifices trop lourds qui seront, en fin de compte, préjudiciables à tout le monde. D'ailleurs, cette éventualité est une vue de l'esprit assez gratuite, car jusqu'ici les efforts consentis par les nations riches envers les pays en voie de développement, malgré l'ampleur et la continuité du programme poursuivi, n'ont jamais porté atteinte ni à leur taux de croissance, ni à leur politique de bien-être social et de plein emploi.

Sans doute, la route du progrès est-elle semée d'obstacles qu'il appartient aux pays en voie de développement eux-mêmes de surmonter au premier chef, par leurs propres efforts.

Une telle vérité ne nous a pas échappé. Poursuivant l'œuvre de la Révolution de novembre 1963, le Gouvernement du Viet-Nam a conçu au niveau des villages et des hameaux un programme de réformes réalistes, notamment les réformes agraires et l'industrialisation progressive, réformes qui sont de

nature à assurer un niveau de vie décent et stable aux masses rurales.

Nous sommes résolus à mobiliser toutes les forces vives de la nation et à consacrer le gros de nos efforts à la consolidation de l'infrastructure rurale, base de tout progrès durable dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre.

Au Viet-Nam, cette lutte contre le paupérisme et le sous-développement est rendue infiniment plus compliquée et plus dangereuse par la politique d'agression et de subversion des communistes, dirigés du dehors. Elle exige, de notre part, et tous les jours, des sacrifices immenses.

Mais il va sans dire que l'ère de l'isolationnisme est révolue pour céder la place à celle de la coopération et de la solidarité internationales.

La délégation du Viet-Nam se doit de rendre un public hommage au rapport rédigé avec tant de compétence et d'autorité par M. Prebisch, Secrétaire général de notre Conférence. Il a scruté avec réalisme et profondeur la gamme diverse des mesures susceptibles d'apporter une nouvelle politique commerciale internationale en vue du développement des pays pauvres.

Nous voulons seulement attirer l'attention de l'Assemblée sur quelques observations concernant le double mode d'action sur les prix des produits et le volume de la production en vue d'améliorer les termes de l'échange, qui sont jusqu'ici si défavorables pour les pays afro-asiens exportateurs des produits primaires et acheteurs des produits manufacturés.

La position générale de la République du Viet-Nam a été exprimée dans la résolution de Téhéran adoptée à l'unanimité par les pays de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), lors de la vingtième session le mois dernier. A la lumière des déclarations faites jusqu'à ce jour dans cette enceinte, il me paraît néanmoins utile de mettre en relief certains problèmes spécifiques.

En ce qui concerne l'action sur le prix des produits primaires, deux genres de solutions ont été envisagés : soit le relèvement du niveau des prix à l'importation, soit l'abolition des obstacles tarifaires, contingentaires ou autres qui limitent actuellement l'accès de ces produits sur les marchés des pays industrialisés.

Il me semble qu'il n'existe aucune contradiction fondamentale entre ces deux optiques. Chaque méthode possède son efficacité propre, en fonction de l'élasticité de la demande. Dans le cas d'un produit assujéti à un effet de substitution appréciable, tel le caoutchouc naturel ou le coton, un relèvement de prix ne pourra pas accroître le revenu des producteurs dans des proportions sensibles. Par contre, d'autres denrées qui échappent à la loi de la substitution, comme le cacao ou le thé, peuvent bénéficier d'une hausse raisonnable des prix.

En tout état de cause, il appartient à la Conférence d'examiner en commission les cas d'espèce, produit par produit, en vue de préconiser et de combiner les mesures qui sont de nature à augmenter la perte dévolue aux pays producteurs, en tenant compte, bien entendu, de la structure des prix tant à l'importation qu'à l'exportation.

Cependant, même si l'on pouvait atteindre un résultat satisfaisant dans le domaine de l'exportation des produits primaires, il faudrait se garder d'un optimisme exagéré.

Bien qu'actuellement les produits primaires représentent 80 p. 100 des exportations des pays pauvres, l'évolution naturelle de l'économie de ces pays enregistre une diminution progressive de ce pourcentage en raison de la diversification des exportations qui constitue une étape majeure dans le processus normal de développement. Dans ces conditions, il ne faudrait pas compter sur une augmentation substantielle des recettes provenant de l'exportation de produits primaires, exception faite bien entendu de certains pays à vocation agricole indéniable et capables de mener à bien une révolution technologique dans l'agriculture et dans les industries extractives. Hormis ce groupe restreint de pays, l'intérêt à long terme des pays en voie de développement semble résider dans un domaine tout à fait différent de celui de l'exportation des produits primaires.

Le rapport du Secrétaire général, M. Prebisch, a abordé d'une manière approfondie le problème de l'industrialisation des pays pauvres et celui de la vente des produits semi-finis et manufacturés provenant de ces régions. Il n'en reste pas moins vrai qu'une grande quantité de produits manufacturés et surtout de biens d'équipement continueront d'être fabriqués longtemps encore dans les pays riches.

Il nous semble dès lors qu'il serait au moins tout aussi souhaitable d'agir sur ce terme de l'échange à savoir le prix des produits manufacturés achetés par les pays en voie de développement. Etant donné que le volume de cette importation s'accroît de jour en jour, non seulement en raison des besoins nouveaux découlant d'une amélioration du niveau de vie, mais aussi de l'augmentation des achats de biens d'équipement en vue d'une industrialisation progressive, la baisse des produits manufacturés ne manquera pas d'influer considérablement de manière favorable sur la balance de paiements des pays importateurs. Nous voulons insister particulièrement sur cet aspect, car le rapport soumis à notre conférence semble n'avoir pas mis l'accent sur la question.

Jusqu'ici, l'évolution des prix dans ce domaine est marquée par une hausse à peu près continue dans un marché où, malgré une concurrence de plus en plus rigoureuse, les vendeurs conservent néanmoins une position avantageuse, surtout dans la détermination des spécifications techniques et des délais de livraison. Dans les appels d'offres internationaux, on remarque une nette tendance des grandes firmes à

aligner leurs prix réels, tendance qui réduit dans des proportions considérables le choix des pays acheteurs. Cette situation se trouve encore aggravée par le monopole de fait exercé par les compagnies d'assurances et de transports maritimes, qui appartiennent exclusivement aux pays industrialisés.

Bref, dans les prix c.a.f. que les importateurs de biens d'équipement doivent payer, il ne serait pas sans intérêt pour les pays acheteurs d'obtenir une réduction de chacun des trois éléments constitutifs (coût, assurance et fret).

Une révision des tarifs d'assurance et de fret maritime pour les expéditions à destination des pays éloignés du tiers monde semble s'imposer. Elle peut s'effectuer sur l'initiative des intéressés eux-mêmes, conscients de leurs intérêts réels à long terme et des possibilités de compression des prix de revient, grâce à une coordination plus rationnelle des réseaux et une meilleure répartition des risques.

Evidemment, une impulsion de la part des pouvoirs publics, agissant dans un cadre international, facilitera grandement cette prise de conscience des compagnies d'assurances et de transports maritimes en question.

L'action gouvernementale des pays industrialisés peut revêtir par ailleurs des formes beaucoup plus directes et plus efficaces. Le moyen le plus simple pour abaisser le prix des biens de capital destinés aux pays en voie de développement consiste à subventionner leurs exportations. Bien entendu, une entente préalable sera nécessaire entre les différents pays exportateurs en ce qui concerne leurs modalités d'application (notamment taux, conditions de recevabilité, etc.), afin de prévenir tout danger de dumping déguisé.

Comparée à la politique de soutien des prix des produits primaires, pareille méthode semble réunir de nombreux avantages :

Premièrement, elle est beaucoup plus simple dans son principe et dans son application. De plus, le principe d'une subvention aux industriels nationaux se justifie beaucoup plus aisément aux yeux du contribuable qu'une taxe frappant le consommateur et dont le produit intégral est destiné à financer quelque projet de développement à l'étranger.

Deuxièmement, la subvention à l'exportation des biens de capital contribue directement à avantager les pays en voie de développement dans leurs efforts d'industrialisation, et atteint ainsi l'objectif de réaliser le développement des pays pauvres.

Enfin, ce qui est le plus important à notre avis, cette méthode apporte un soulagement immédiat à la balance commerciale des pays en voie de développement, soulagement d'autant plus substantiel que l'effort d'équipement devient plus intense sous la poussée de l'industrialisation.

Soulignons que l'idée d'une réduction immédiate du prix des biens d'équipement importés par les pays en voie de développement n'est pas contradic-

toire avec celle d'un accroissement du revenu provenant de l'exportation des produits primaires. Au contraire, ce sont deux actions complémentaires visant à influencer simultanément les deux éléments constitutifs des termes de l'échange.

Nous souhaitons que cette suggestion soit reprise et étudiée en commission, afin de compléter et d'intensifier le champ d'action des mesures soumises à l'approbation de la Conférence.

Pour augmenter le potentiel économique et financier des pays en voie de développement, il conviendrait d'agir non seulement sur le niveau des prix des produits, mais aussi d'accroître le volume de la production au double point de vue quantitatif et qualitatif. Il faudrait produire davantage, et à des prix concurrentiels. Ce n'est qu'en réduisant les coûts de production que nous pourrions renforcer notre position compétitive. Ceci est particulièrement vrai par exemple pour le caoutchouc naturel, dont de nombreux pays du Sud-Est asiatique sont producteurs.

Dans le même ordre d'idées, il convient de préconiser une coopération plus efficace et plus étroite dans le domaine des études et des recherches entre les pays producteurs du même produit primaire.

Pour éviter les doubles emplois et les gaspillages dans le domaine des recherches technologiques, il est souhaitable que la Conférence étudie les modalités pratiques pour la création d'organisations internationales spécialisées capables de coordonner et de conjuguer les efforts disséminés des pays producteurs du même produit de base.

Le bénéfice des recherches et des progrès techniques serait transféré à tous les pays membres de l'organisation. Ce n'est que quand les pays producteurs parviendront à coordonner leur politique de production et de commercialisation qu'ils pourront se créer une position plus forte sur les marchés mondiaux et mieux ajuster leur capacité de production croissante à la demande mondiale afin de maintenir le prix des produits de base à un niveau stable.

D'un autre côté, étant producteur de caoutchouc et de produits primaires comme la plupart des pays en voie de développement, nous ne saurions passer sous silence le problème de la liquidation des stocks excédentaires et stratégiques des produits de base, qui risquent de gonfler artificiellement la masse des produits à écouler sur le marché. Il importe d'étudier les critères de liquidation de ces stocks. Ne serait-il pas rationnel que les pays producteurs soient consultés et tenus au courant des projets de liquidation assez longtemps en avance pour prévenir toutes perturbations trop brusques du marché ?

Sans doute, les mesures préconisées en faveur des pays en voie de développement pour leur permettre, sinon de rattraper, du moins d'amoindrir le double retard économique et technologique actuel, revêtent-elles souvent l'aspect d'un traitement préfé-

rentiel, voire exceptionnel. Mais ce traitement inégal, loin de favoriser l'injustice, présenterait un caractère compensatoire et atténuerait les inégalités de fait existantes.

Etant donné les différences considérables entre les rythmes de développement des pays développés et non développés, le fossé qui les sépare, s'il est abandonné à lui-même, ne fera que se creuser plus large et plus profond dans l'avenir. Ce fossé est un fossé de pauvreté, de marasme, de trouble et de division, fossé que, des deux côtés, nations riches et

pauvres, dans un esprit d'entente et de coopération, doivent résolument s'attacher à combler, quel que soit le poids des sacrifices imposés. L'entreprise est difficile mais salutaire.

Les problèmes que nous avons à étudier dans cette assise internationale sont déjà trop compliqués en eux-mêmes et m'interdisent d'abuser de votre temps précieux pour aborder les quelques questions politiques soulevées hier par le délégué du Cambodge, questions qui n'ont aucune relation avec l'objet de la Conférence.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ADNAN TARCICI,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU YÉMEN
AUPRÈS DE L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES,

à la dix-septième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

L'élection unanime de M. Kaissouni à cette haute charge de la présidence, a donné, de l'avis de ma délégation, une valeur supplémentaire et symbolique à cette Conférence sur le commerce et le développement.

Comme éminent représentant de la RAU, ce grand pays en voie de développement, qui fait tout ce qui est possible, et même tout ce qui semblait être impossible pour hâter son développement et améliorer sa condition économique et sociale, M. Kaissouni représente à ce titre cette volonté inébranlable et tellement justifiée des pays en voie de développement d'activer l'amélioration de la condition de vie de leur peuple, anxieux eux-mêmes de changer rapidement un sort qui leur a été imposé.

Nous félicitons donc la Conférence d'avoir su choisir en son président l'économiste éminent qui symbolise nos activités, nos préoccupations et nos buts, et qui saura, grâce à des compétences reconnues de par le monde, grâce aussi à l'expérience d'une carrière réussie et des réalisations exceptionnelles, mener à bien les travaux laborieux de cette conférence historique.

Je me permets de lui adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour la confiance tellement précieuse du monde entier, confiance qui fut exprimée avec tant de sincérité et d'éloquence par tous les chefs de délégations qui m'ont précédé. A cette confiance de la communauté internationale, est venue s'ajouter, ces jours derniers, la confiance de son

propre pays, en l'élevant à la dignité encore supérieure de Vice-Président du Conseil.

Mes félicitations chaleureuses iront aussi à mon ami, le remarquable diplomate et économiste M. Georges Hakim, pour son élection, unanime aussi, aux fonctions importantes de rapporteur de cette conférence mondiale.

Qu'il me soit permis enfin de rendre un hommage particulier à M. le Secrétaire général de la Conférence, qui, grâce à un dévouement et à une compétence exceptionnels, a su comment préparer la réalisation de cette importante conférence.

En outre, je me fais un plaisir de saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon pays, nos appréciations toutes spéciales adressées avec chaleur à U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à ses collaborateurs immédiats, aux directeurs généraux de tous les organes de l'ONU et des organisations internationales spécialisées, qui cherchent tous à comprendre nos besoins exceptionnels pour le développement, et font tout ce qui leur est possible pour nous apporter l'aide précieuse de leurs services compétents.

A l'éminent Directeur de l'Office européen des Nations Unies, M. Spinelli, qui a une charge toute particulière à cet effet et qui a à cœur de s'occuper du développement de mon pays en canalisant les efforts des organes et organisations spécialisées, j'adresse les remerciements de mon gouvernement les plus chaleureux.

La République arabe du Yémen considère que

cette grande conférence des Nations Unies, avec ses buts précis en faveur des échanges et du développement, se réunit au moment propice par rapport aux besoins de mon pays et de ses aspirations justifiées.

En effet, le Yémen, pays de vieilles civilisations, se trouvait depuis déjà des siècles dans un état de sous-développement malheureux. De plus, des visées colonialistes l'encerclaient de toutes parts et un régime anachronique le gardait jalousement en dehors des courants modernes du progrès et du développement. Cela fut accompli malgré la volonté et contrairement aux traditions et aspirations d'un peuple glorieux et ambitieux.

Le monde sait que le peuple du Yémen, ou le peuple arabe de Saba, est héritier d'une histoire trois à quatre fois millénaire ; il fut parmi les premiers du monde, sinon le premier, à s'adonner aux échanges internationaux sur une grande échelle. L'histoire de la reine de Saba et sa visite au roi Salomon, il y a trois mille ans, est enregistrée dans les annales de l'histoire de l'univers. Nous savons que, lors de cette visite, la reine de l'Arabie heureuse (*Arabia felix*) ou Yémen était accompagnée de fabuleux présents qui provenaient de l'Inde, de l'Indonésie, d'Extrême-Orient, aussi bien que de l'Afrique et d'ailleurs. Tous, des pays avec lesquels le Yémen de jadis entretenait les relations commerciales les plus développées et les mieux organisées.

C'est dire que les aptitudes dans le domaine de la direction des affaires et des échanges internationaux de notre peuple arabe du Yémen furent reconnues et évoquées depuis que l'histoire elle-même fut connue ou enregistrée.

Dans le domaine du développement, le barrage de Mareb, avec ses 650 mètres de long, érigé neuf siècles avant la chrétienté, ainsi que des dizaines d'autres barrages, des tunnels, des canaux et des réservoirs, comme ceux qui existent encore dans notre port d'Aden, dans ce domaine, dis-je, du développement, notre peuple arabe du Yémen a fait aussi preuve d'une aptitude des plus remarquables.

Si, dans les derniers siècles d'obscurité et d'enchaînement, le sommeil et la tourmente ont prévalu, aujourd'hui, avec le réveil et la liberté, naissent aussi les exigences d'une vie digne et laborieuse.

Mais maintenant nous réalisons que d'autres conditions de commerce existent désormais, et d'autres conceptions dans les relations et les échanges internationaux prédominent. De nouveaux moyens et techniques ont été conçus pour le développement, et notre peuple, libéré et réveillé, guidé par un gouvernement démocratique et progressiste, désire les adopter et les adapter en sa recherche actuelle de collaboration avec un esprit ouvert et des bras tendus. Il est poussé dans cette voie de modernisme par une ambition traditionnelle et millénaire, guidé par les aptitudes naturelles et héréditaires que je viens de mentionner.

Hélas, des barrières énormes se trouvent actuellement dressées contre notre volonté ardente d'amé-

liorer notre existence, et un fossé béant nous sépare des pays hautement industrialisés qui sont devenus les maîtres incontestés de l'économie et de la technique moderne.

Allons-nous désespérer de faire le pas géant en avant qui s'impose en essayant de rattraper le temps perdu, réduire le fossé et lever les barrières ?

Heureusement, le principe de la collaboration internationale pour le bien de l'humanité tout entière est une chose acquise, et la Charte des Nations Unies se trouve désormais ancrée dans l'esprit et dans les convictions de tous les hommes de bonne volonté. Aussi cette Conférence ouvre pour nous la fenêtre afin que les lueurs d'espoir pénètrent jusqu'aux coins les plus ténébreux de notre maison nationale.

C'est donc vers l'Organisation des Nations Unies, ses organes et ses institutions que le regard de mon pays se dirige d'abord.

Ensuite, à travers l'ONU, par son entremise ou sur la base de ses principes, nous portons un regard d'espoir.

C'est aussi vers les pays maîtres des échanges internationaux et de la technique moderne que mon pays se tourne maintenant, grâce à cette Conférence, pour réaliser une collaboration fructueuse. C'est donc aux pays hautement industrialisés qui ont su maîtriser la technique moderne, que nous nous adressons avec dignité pour acquérir la technique qui nous manque et qui est indispensable à la réalisation de nos programmes.

Soutenus par une grande volonté de développement et un désir ardent de redressement rapide pour rattraper le temps perdu, nous sommes décidés à changer des conditions révolues afin de réaliser une vie meilleure et digne à notre peuple ambitieux.

Pour favoriser nos échanges commerciaux, maints problèmes de nature différente et variée se posent à nous. La plupart de ces problèmes sont communs à beaucoup d'autres pays en voie de développement, sinon communs à tous les pays défavorisés.

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous a fait l'avantage l'autre jour de s'adresser à cette Conférence où il a expliqué, avec l'autorité de sa compétence personnelle et celle de ses hautes fonctions, les problèmes qui se présentent à nous.

En effet, l'éminent Directeur général de la FAO a déclaré du haut de cette tribune, ce qui suit :

« Il est vraiment tragique qu'au moment où leurs économies sont soumises à une telle tension en raison des exigences du développement, de nombreux pays en voie de développement voient leurs principales importations se heurter à des barrières artificielles. »

En outre, le rapport établi par le Secrétariat des Nations Unies intitulé « Etude des tendances du commerce mondial et de ses perspectives » (vol. VII)

nous donne les précisions suivantes, chiffres à l'appui :

« Comme on le verra plus en détail à la section IV *infra*, la dégradation des termes de l'échange des pays en voie de développement est venue de ce que ces pays exportent surtout des produits primaires dont les prix sont affaiblis, tandis qu'ils importent de grosses quantités d'articles manufacturés dont les prix sont montés en flèche. En d'autres termes, il existe un lien étroit entre la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement et la baisse du rapport des prix des produits primaires aux prix des articles manufacturés entrant dans le commerce international, qui a atteint 26 p. 100 pour la période 1950-1961. »

Or, vous savez que le Yémen est un des premiers pays du monde qui se soit occupé de la plantation du café et de son négoce international.

Qui, en effet, ignore que le port yéménite Moka, sur la mer Rouge, a donné son nom aux meilleurs cafés du monde, et que le port yéménite occupé d'Aden le fait malgré tout actuellement dans une certaine mesure.

Ce produit primaire, si essentiel à notre exportation, a subi, ces dernières années, une perte du prix à l'exportation que les spécialistes ont évalué aux deux tiers du prix original d'il y a moins de huit ans.

Vous pouvez donc, facilement, mesurer les conséquences d'une telle baisse sur la vie économique d'un pays qui a tant besoin de devises en contrepartie, afin de les utiliser à son développement. Vous pouvez aussi imaginer l'effet désastreux de cette baisse des revenus sur les régions et habitants producteurs de ce produit primaire et, par là, sur le développement de sa production et sur l'économie générale de notre pays.

Cette situation alarmante qui provient de cet exemple type ne justifie-t-elle pas, à elle seule, que l'on aborde la question de la stabilisation des prix avec tout le sérieux et l'urgence qui lui sont dus ?

Ma délégation note avec satisfaction que la Conférence a commencé ses travaux en donnant à ce problème toute l'attention et la considération qu'il mérite ; nous nous en félicitons.

Permettez-moi d'aborder maintenant, et dans le cadre de cette grande Conférence, un problème particulier au Yémen qui a une importance primordiale sur son commerce et son développement.

Le Yémen est parmi les rares pays présents ici qui continuent à souffrir des résidus d'un colonialisme virulent bien qu'agonisant. Notre patrimoine national se trouve divisé arbitrairement à la suite du hasard de l'occupation colonialiste en deux parties : le Yémen souverain formé par la République arabe du Yémen, et le Yémen sous occupation étrangère, que l'on dénomme, selon la fantaisie du Colonial Office, ou « Aden et les protectorats d'Aden », ou

alors « les Emirats de l'Arabie du Sud et Aden », ou bien encore « l'Etat d'Aden et la Fédération de l'Arabie du Sud », etc.

Bref, cette partie de mon pays occupée qu'on appelle comme on veut a divisé le pays millénaire du Yémen en deux parties. Bien que ces deux parties forment une entité historique, géographique, linguistique, religieuse et surtout une entité économique qui se complète, le colonialisme agonisant s'avère ici plus virulent que jamais, il ne veut pas accepter dans cette région du monde la sentence irrévocable de mettre fin aux jours du colonialisme et de permettre à mon pays de récupérer son unité. Ainsi le colonialisme se cramponne désespérément à cette partie du Yémen et cherche actuellement des moyens nouveaux pour camoufler sa domination future, après son départ, devenu inévitable et pressant.

Je sais que ce problème du colonialisme préoccupe l'opinion mondiale qui ne tolère plus sa perpétuation, et que notre haute Organisation des Nations Unies, dans le cadre de laquelle se réunit cette Conférence, s'occupe aussi du fléau du colonialisme. Elle a créé une commission spéciale pour mettre fin aux ravages de ce fléau, qui n'a que trop duré.

Je sais aussi que le comité de la liquidation du colonialisme, ou comité de la décolonisation, discute actuellement la question d'Aden et des protectorats, au siège des Nations Unies à New York. Pourtant, je ne sais pas comment nous pouvons ici, dans le cadre de cette Conférence, nous permettre ne serait-ce que d'évoquer la question des échanges, sans être amenés à considérer les problèmes des relations commerciales nationales qui ont pris une forme internationale artificielle.

Comment pourrions-nous aussi aborder le problème du développement sans affronter bien en face un cas comme celui de mon pays, dont une large partie se trouve séparée de la mère patrie par des frontières imaginaires, séparant ainsi les régions libres des régions occupées ?

Comment, par exemple, pourrions-nous discuter des questions relatives au transport international pendant que le transport à l'intérieur même de nos frontières naturelles se trouve largement handicapé par des barrières de différentes natures ?

Comment aussi notre économie pourra-t-elle être favorablement développée quand elle se trouve étouffée par la mainmise sur son débouché naturel sur l'Océan Indien, je veux dire, l'occupation de notre port millénaire et tellement naturel : Aden. Ce port yéménite, comme le monde sait, se trouve sous un régime d'occupation coloniale qui l'a transformé en une des plus grandes bases militaires de l'impérialisme. Et au lieu de continuer de remplir son rôle économique naturel et historique comme la porte du Yémen sur le monde extérieur, il devient maintenant le quartier général du commandement du Royaume-Uni et de son impérialisme dans notre région du Moyen-Orient.

Comment un économiste peut-il aborder de loin ou de près une question quelconque relative aux échanges de produits ou toute autre forme de commerce, relative aussi au transport ou bien au développement, sans être surpris par cette réalité désastreuse pour notre commerce, notre économie et par là, notre développement.

Cette réalité désastreuse pour notre économie et notre développement, c'est bien le maintien de l'arrachement du port d'Aden à son pays naturel et le maintien d'une vaste région autour et au-delà de ce port naturel du Yémen sur l'océan Indien et séparée de l'intérieur.

Je dois à cette haute Conférence sur le commerce et le développement, une clarification supplémentaire au sujet d'Aden.

Aden, que le colonialisme cherche à nous arracher définitivement en utilisant les formules nouvelles du néo-colonialisme, n'est pas un port quelconque remplaçable par un autre ; c'est notre débouché naturel et irremplaçable sur le sud. Ce n'est pas un port qui a été créé artificiellement par les commerçants du Yémen quand mon pays était parmi les maîtres du commerce international.

Ce port d'Aden, au contraire, imposa depuis des temps immémoriaux son utilisation à nos ancêtres grâce à sa situation géographique exceptionnelle, par rapport à l'intérieur producteur, grâce aussi à sa protection naturelle idéale, et à sa position géographique par rapport aux mouvements des moussons périodiques et par rapport à la navigation en direction de l'Extrême-Orient et de l'Afrique avec laquelle il est si intimement lié.

Le colonialisme de l'Empire britannique, en choisissant Aden, le siècle dernier, comme base d'appui et de ravitaillement sur la fameuse route des Indes, savait comment choisir. Pourtant les pionniers de l'impérialisme, en occupant notre port, avaient bien vu que nos ancêtres y avaient édifié, depuis déjà des milliers d'années, des œuvres d'art grandioses qui dénotaient l'importance qu'ils attribuaient à leur port irremplaçable.

C'est dire que toute discussion sérieuse relative au commerce et au développement par rapport à l'évolution de mon pays doit inévitablement reconnaître la nécessité fondamentale de la restitution au Yémen de son port naturel, et la reconstitution de l'unité nationale entre les régions du sud détachées arbitrairement du nord, et refaire ainsi l'unité économique et naturelle d'un pays dont les régions sont tellement interdépendantes les unes des autres.

Je conclus que si ce problème crucial reste ignoré, toute mesure envisagée par cette Conférence en faveur du commerce et du développement n'aura que des effets limités par rapport au Yémen. L'exécution de telle mesure sera certainement handicapée par cette situation anormale qui persiste dans le sud de mon pays occupé.

Je voudrais donc bien espérer que la délégation du Royaume-Uni à cette Conférence soit, comme nous le souhaitons tous, bien intentionnée à l'égard d'une collaboration réelle entre pays en voie de développement et pays développés ; elle saura ainsi expliquer à son gouvernement que le maintien de la division du Yémen et l'arrachement à ce pays de son port principal d'Aden représentent un grand handicap au progrès de son commerce et de son développement, et forme un paradoxe inexplicable.

Cette délégation a, de notre avis, le devoir de clarifier que l'attitude prise par son gouvernement dans cette région est en contradiction flagrante avec les buts de cette Conférence.

Je crois aussi que toutes les délégations ici présentes partagent avec nous la conviction que toute domination coloniale doit disparaître afin qu'un réel progrès dans les pays sous-développés soit réalisé.

Ma délégation considère en outre qu'il est des attributs normaux de cette Conférence sur le commerce et le développement d'envisager la prise des mesures adéquates conduisant à empêcher le rebondissement du colonialisme sous toutes ses formes.

Quant à mon pays, il est clair à tous les esprits que la création d'Etats fantoches et dépendants sur notre territoire national ainsi que l'établissement des bases militaires ne font qu'augmenter les entraves à l'égard du commerce et ne font que freiner le développement.

Puis-je ajouter que les activités colonialistes contraires à l'esprit de cette Conférence et à ses buts ont pris, ces jours derniers, la forme d'une agression armée des plus horribles. Cette agression fut commise avec préméditation contre la partie indépendante de mon pays, elle a aussi soulevé l'opinion publique mondiale. Etant donné sa gravité, elle fut considérée comme relevant du domaine du Conseil de sécurité qui en est saisi en bonne et due forme.

Néanmoins, ma délégation estime qu'il est aussi de la compétence de cette Conférence de considérer un tel état de choses colonialiste et c'est pourquoi, animée du désir de voir le succès des travaux de cette Conférence mondiale se réaliser, grâce à son président avisé, ma délégation, dont le point de vue se trouve partagé par de très nombreuses autres délégations, aurait souhaité que les questions relatives aux agissements colonialistes, avec leur influence désastreuse sur le commerce et le développement, soient parmi les points qui figurent à l'ordre du jour de cette Conférence. S'il en était ainsi, aucun des facteurs qui influencent de près les relations internationales et qui préoccupent notre Conférence sur le commerce et le développement ne serait négligé, ce qui favoriserait le succès souhaité de cette haute Conférence.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. VLADIMIR POPOVIC,
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE
DE YOUGOSLAVIE,**

à la sixième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : anglais]

Je suis particulièrement heureux tout d'abord d'adresser à Monsieur le Président mes plus sincères félicitations et mes vœux les meilleurs à l'occasion de son élection par acclamation à la présidence de la Conférence. Cette élection est un hommage mérité au peuple de son pays et aux efforts que son pays et son gouvernement déploient pour promouvoir la coopération internationale, renforcer la paix et accélérer le progrès économique. C'est aussi un hommage qui vous est rendu personnellement, car nous sommes convaincus que votre haute compétence et votre grande expérience seront précieuses pour le succès et l'efficacité des travaux de notre Conférence.

En même temps, je saisis cette occasion pour saluer et pour souligner la valeur exceptionnelle de la contribution de M. Raúl Prebisch, qui a réussi à présenter avec une exceptionnelle clarté les principaux problèmes et les propositions concrètes visant à les résoudre. Nous souhaitons vivement continuer à profiter des qualités brillantes de M. Prebisch ; nous espérons aussi que, dans l'avenir, il continuera, avec la même persévérance et le même enthousiasme, à contribuer au règlement des problèmes de développement, en particulier des problèmes que pose le progrès économique et social rapide des pays en voie de développement.

Je tiens aussi à exprimer mon appréciation de l'œuvre du Comité préparatoire qui, sous la direction éclairée de son président, M. Rosenstand Hansen, représentant d'un pays ami, le Danemark, a accompli un travail considérable, qui non seulement permettra, mais facilitera l'adoption de conclusions positives à la présente session de la Conférence.

Permettez-moi, en raison du temps limité dont nous disposons, de ne parler que de certaines questions à l'ordre du jour de la Conférence, ce qui ne diminue aucunement l'importance de celles sur lesquelles je ne pourrai m'étendre dans le cadre de ce bref exposé. En participant activement aux travaux des comités, nous aurons, je l'espère, l'occasion d'en discuter et d'apporter notre modeste contribution à leur solution, notamment sous la forme de propositions concrètes que nous avons l'intention de soumettre à la Conférence.

Par sa participation à la Conférence des chefs d'Etat des pays non engagés, réunie à Belgrade, et à la Conférence des pays en voie de développement, tenue au Caire, par ses activités au sein des Nations Unies, etc., notre pays a été l'un des initiateurs de cette Conférence. Nous sommes heureux que la réunion de cette Conférence ait été appuyée par un si grand nombre de pays. C'est ainsi qu'y participent 121 pays et un grand nombre de représentants des organisations et des institutions internationales qui constituent une imposante assemblée internationale, sans précédent dans l'histoire de la coopération internationale. Mais, en même temps, il est regrettable de devoir constater qu'en raison de certains obstacles d'ordre politique, les représentants de tous les pays du monde ne se trouvent pas ici, car l'universalité de la Conférence lui assurerait un succès encore plus grand. Ce large soutien qui a abouti à la convocation de la Conférence témoigne que la communauté internationale est prête à commencer à résoudre les problèmes économiques qui existent dans le monde, en conformité avec ses intérêts généraux à long terme.

Le fait que tous les pays en voie de développement aient toujours trouvé des points communs et qu'ils aient adopté des positions unanimes au sujet de tous les problèmes fondamentaux qui sont à l'ordre du jour de la Conférence est d'une importance considérable. Ils agiront de même cette fois aussi et ils donneront une contribution constructive permettant d'établir une plate-forme unique de la Conférence pour la solution du problème du développement accéléré des pays insuffisamment développés, en tant que problème clef de l'économie mondiale et des rapports économiques en général.

Le problème central des relations économiques internationales contemporaines est sans doute — ce qui n'est plus contesté — celui des pays insuffisamment développés. Les différences toujours croissantes dans les niveaux de développement économique des divers pays du monde aggravent sérieusement les relations politiques en général. Le problème des pays insuffisamment développés affecte, dans les conditions actuelles, les intérêts du progrès

économique de tous les peuples et le développement ultérieur des forces productrices dans le monde.

Le développement accéléré des forces productrices, qui dépassent de plus en plus les cadres nationaux, exige que des liens plus étroits soient établis entre les économies nationales. Ce processus de renforcement de l'interdépendance de tous les pays exige que l'on développe des nouvelles formes de collaboration économique et que tous les pays assument une responsabilité commune pour la solution des problèmes aigus conformément aux intérêts de l'économie mondiale dans son ensemble.

Les obstacles multiples et divers auxquels se heurtent les pays insuffisamment développés et les barrières qui se posent sur leur chemin, ainsi que l'écart de plus en plus grand qui les sépare des pays développés, représentent une entrave toujours croissante au développement ultérieure des forces productrices et à l'application des réalisations scientifiques et techniques.

Pour cette raison, le développement accéléré des pays en voie de développement, en tant que condition essentielle du progrès économique général, est dans l'intérêt de tous les peuples, et cette Conférence, pourvu que nous tous apportions la contribution que les peuples attendent de nous avec raison, est d'une grande portée pour tous.

Il est naturel que cela exige de nouvelles formes de collaboration susceptibles d'assurer un tel développement accéléré. Le développement des forces productrices dans les pays industrialisés se heurterait à des difficultés et à des crises de plus en plus grandes, si l'on n'abordait pas, immédiatement et en commun, la solution de ce problème international. Pour cette raison, le développement ultérieur des forces productrices dans les pays développés dépendra de plus en plus du développement accéléré des pays en voie de développement.

La lutte que les pays insuffisamment développés mènent contre les vestiges du colonialisme et contre toutes les formes d'exploitation et de subordination est une condition indispensable pour le règlement efficace du problème de leur développement économique accéléré. Dans cet ordre d'idées, l'opinion de plus en plus répandue selon laquelle le développement accéléré peut être réalisé par la voie de l'industrialisation des pays en voie de développement est d'une importance exceptionnelle. Ceci est pleinement prouvé par l'expérience de nombre de pays, y compris celle de la Yougoslavie.

Les efforts nationaux constituent, par conséquent, la condition essentielle pour le déclenchement et le maintien du développement accéléré, ainsi que sa planification, pour l'activation de toutes les forces nationales dans la lutte pour l'égalité économique. En même temps, l'expérience démontre que l'utilisation maximale des sources intérieures, le développement accéléré, l'investissement efficace et l'obtention d'un appui international pour le développement économique national peuvent être réalisés de la

manière la plus efficace au moyen du renforcement du secteur public et de ses institutions, accompagné des changements structurels internes nécessaires dans les pays en voie de développement. La communauté internationale devrait rendre ces changements possibles et ne devrait pas, en continuant la pratique héritée du passé, les entraver ou les rendre plus difficiles.

Il faudrait donc que la Conférence adopte des décisions qui contribueront à une action coordonnée d'aide internationale, basée sur des plans nationaux de développement économique et sur des propositions menant vers une solution complexe des problèmes. Une telle action devrait, avant tout, trouver expression dans le mécanisme du financement international, dans la création de termes de l'échange favorables au moyen de l'octroi de diverses facilités, dans une aide professionnelle et technique élargie, ainsi que dans tous les autres domaines du développement économique et de la planification. L'établissement de tels rapports mènera vers le renforcement de l'indépendance économique des pays en voie de développement et l'augmentation de leur part dans les échanges internationaux, ce qui permettra de développer de plus en plus la part des peuples et des gouvernements des pays insuffisamment développés dans l'utilisation efficace de l'aide internationale. Tout cela conduit inévitablement vers un processus progressif d'intégration et présuppose une lutte encore plus énergique contre les tendances qui apparaissent sous des formes différentes et dont le but est d'imposer aux peuples des pays insuffisamment développés la dépendance économique et politique.

Le commerce international, en tant que mécanisme le plus important reliant les économies nationales, est d'une importance particulière. Cependant, il est également nécessaire de changer les principes sur lesquels le commerce international repose, si l'on veut que ce commerce contribue au changement de la structure de la production des pays en voie de développement et, de ce fait, à la création d'une base matérielle pour des rapports entre les peuples qui soient basés sur l'égalité de droits.

La suppression la plus rapide possible de toutes les restrictions aux importations en provenance des pays en voie de développement, de même que l'octroi d'un traitement préférentiel sans réciprocité d'aucune sorte à leur charge devraient constituer les principes fondamentaux d'une politique nouvelle et dynamique du commerce international. C'est seulement au prix de ces transformations que l'on peut s'attendre à voir aboutir une action immédiate et résolue en faveur de l'accroissement des exportations et des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Bien que ces pays aient déployé des efforts au GATT, dans le cadre du Programme d'action, ces efforts sont restés sans résultats.

En raison de la structure actuelle des exportations

des pays en voie de développement, des mesures pour assurer l'augmentation stable des recettes provenant de l'exportation des produits primaires sont de la plus grande importance. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder de la manière la plus urgente à la suppression des obstacles douaniers et autres et des restrictions limitant l'exportation de ces produits aux marchés des pays développés. La Yougoslavie appuiera toutes les propositions dont la réalisation aurait pour effet d'assurer de la manière la plus efficace l'augmentation des exportations, la stabilisation des prix des produits primaires et leur harmonisation avec les prix des biens d'équipement que les pays en voie de développement importent.

On ne peut cependant résoudre les problèmes économiques des pays en voie de développement sans diversifier la production et sans assurer une croissance constante de la part des produits industriels et des produits semi-finis dans leurs exportations. Il est indispensable que la Conférence élabore et adopte un large programme d'action qui permettra de répondre à ce besoin impérieux et préparera ainsi le terrain à une expansion durable des échanges internationaux dans leur ensemble.

L'accès des produits industriels des pays en voie de développement aux marchés de la partie développée du monde suppose avant tout la suppression de toute discrimination quant au traitement, puis la réduction et l'élimination des barrières douanières et non douanières et des taxes internes, ainsi que d'autres mesures tendant à augmenter les exportations des pays en voie de développement.

A ce sujet, la proposition selon laquelle les pays développés accorderaient un traitement préférentiel aux importations des produits industriels et semi-finis provenant des pays en voie de développement est d'une importance particulière. Pour répondre à leur but, les préférences devraient être accordées sur une base non discriminatoire, permettant à tous les pays en voie de développement de diversifier leur économie et devraient être accompagnées d'adaptations appropriées de la capacité de production des pays développés.

On attend que la Conférence prenne des décisions qui amélioreraient d'une manière essentielle le financement international, afin qu'il puisse contribuer dans son ensemble et le plus efficacement possible à la réalisation des programmes nationaux de développement des pays en voie de développement et, de ce fait, à leur émancipation économique.

Il n'y a pas de doute que l'établissement de fonds pour financer l'équipement des pays en voie de développement — mesure appuyée par la grande majorité des pays membres des Nations Unies — stimulerait le progrès industriel des pays en voie de développement, augmenterait leurs exportations de produits industriels et améliorerait ainsi leur position dans le commerce international et dans la répartition internationale du travail.

En plus des autres propositions concernant la

mobilisation de moyens de financement international, propositions appuyées par mon pays, la Yougoslavie attache une importance particulière à la proposition tendant à allouer à ces fins 1 p. 100 du revenu national et une partie des économies provenant du désarmement.

L'examen profond des aspects économiques du désarmement dans le cadre des Nations Unies ainsi que l'analyse détaillée des possibilités d'utiliser les économies provenant du désarmement pour les besoins du développement devraient aboutir à l'adoption de décisions appropriées et concrètes.

La Conférence devrait aussi prendre une décision au sujet de l'établissement d'un fonds pour le financement compensatoire, ainsi que des décisions positives concernant les autres formes de financement du développement sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce but il est nécessaire de réexaminer le fonctionnement de la Banque internationale et du Fonds monétaire international et d'augmenter les ressources de l'Association internationale pour le développement. Toutes ces mesures visent à augmenter le volume et à améliorer les conditions et les méthodes du financement international qui serait libéré de tout motif politique, stratégique ou non économique.

En plus de l'augmentation des fonds des institutions existantes d'assistance technique, l'octroi d'une aide en matière de planification du développement, d'application des réalisations contemporaines d'ordre scientifique, technique et technologique et de coopération industrielle est d'une importance primordiale. Tout cela exige la création d'organisations et d'instituts appropriés, ainsi que l'élargissement, dans ce sens, des activités des commissions économiques régionales des Nations Unies.

Pour assurer la solution à longue échéance du problème du commerce international, du point de vue des besoins de développement, il est nécessaire que la Conférence prenne une décision sur l'établissement d'une organisation appropriée.

Les principes inaugurant la nouvelle politique dans les relations économiques internationales, ainsi que les mesures que la Conférence prendra, doivent être incorporés dans un document final, qui serait adopté par tous les participants, lesquels marqueraient de cette manière le début d'une nouvelle ère dans les relations économiques internationales.

Le gouvernement de mon pays voit dans cette Conférence une manifestation éclatante de la solidarité générale de tous les pays qui désirent apporter leur contribution à la solution des problèmes économiques urgents du monde d'aujourd'hui et à la consolidation de la paix durable dans le monde.

La résolution concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, adoptée par l'Assemblée de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, et distribuée comme document officiel de la Conférence sous la cote E/CONF. 46/63 *, ainsi que le message adressé

* Voir volume VI.

par le président Tito à la Conférence et lu le jour de son ouverture, montrent que les peuples yougoslaves se préoccupent de façon exceptionnelle de voir la Conférence accomplir avec succès les tâches dont elle a été chargée.

Je tiens à donner l'assurance que notre délégation fera tout son possible afin que les travaux de la Conférence soient couronnés d'un plein succès.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. MOHAMMED ABDULRAHMAN,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE ZANZIBAR,
à la neuvième séance plénière, le 30 mars 1964

[Original : anglais]

Avant d'en venir à l'essentiel de la déclaration de ma délégation, qu'il me soit permis de vous dire deux choses :

Tout d'abord, je désire, au nom de ma délégation et du peuple de Zanzibar, féliciter M. Kaissouni, de la République arabe unie, de son élection à la présidence de cette importante Conférence. Je ne doute pas que M. Kaissouni ne représente les aspirations des peuples des pays en voie de développement qui sont représentés ici.

D'autre part, nous voulons dire combien nous regrettons que certains pays, dont les relations diplomatiques et économiques avec les pays en voie de développement ne font que s'étendre, aient été exclus de cette Conférence. Nous savons fort bien que cette exclusion n'est pas imputable à leur volonté de ne pas siéger ici ; il ne s'agit pas non plus de légalité ou d'illégalité. Il s'agit de manœuvres et de manipulations de certains pays.

Ma délégation estime donc que, si le commerce doit contribuer largement à provoquer une prise de conscience parmi les nations du monde, nous devons nous efforcer d'éliminer de notre Conférence tout acte de guerre froide destiné à discriminer à l'encontre de certains pays socialistes.

Je parle en tant que représentant d'une très petite et d'une très jeune nation. Mais je parle également en tant que représentant d'une large communauté de peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui cherchent à transformer leurs systèmes économiques et sociaux arriérés afin de progresser vers les libertés essentielles que se voit dénier une part considérable de l'humanité : la liberté de ne pas souffrir de la faim, de la pauvreté et de l'exploitation. Nous sommes venus à cette Conférence animés d'un espoir qu'elle contribuera à créer des relations commerciales plus équitables entre nations et à instaurer des conditions plus avantageuses grâce

auxquelles nous puissions poursuivre une politique de développement économique.

Nous nous félicitons de l'originalité qui caractérise le rapport du Secrétaire général de cette Conférence, et nous le félicitons de l'effort qu'il a fait pour poser le problème du commerce international des nations en voie de développement dans le cadre des problèmes et des perspectives du développement. Pour nous, le développement économique signifie que nous devons nous évader du cadre contraignant d'une économie coloniale. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé, l'ancien ordre de choses s'écroule et il a raison de marquer fortement qu'il est hors de question de penser que l'on puisse maintenant restaurer cet ancien ordre. Mais quelle sorte de nouvel ordre de choses allons-nous lui substituer ? Quelles perspectives propose-t-il à de petites nations comme la nôtre, qui désirent conserver leur liberté économique ainsi que leur indépendance politique afin de poursuivre une politique propre à libérer les énergies créatrices de notre peuple en vue d'édifier une société progressive et juste ? Ce développement, nous ne désirons pas l'accomplir dans l'isolement. Nous ne le pourrions d'ailleurs pas ; non seulement nous sommes un pays trop petit pour tenter la chose, mais aussi bien, nous avons les yeux fixés sur l'extérieur. En particulier, nous avons profondément conscience des liens qui nous rattachent à nos frères d'Afrique orientale. Notre commerce et nos relations économiques avec l'Afrique orientale revêtiront donc pour nous une signification spéciale. Ils refléteront l'esprit de communauté qui nous anime, ainsi que notre commun objectif. Mais nous qui formons partie intégrante de l'Afrique orientale, nous avons l'esprit tourné vers l'extérieur, vers les perspectives qui sont les nôtres d'améliorer et d'élargir nos relations commerciales avec le reste du monde. Zanzibar

porte un intérêt particulier aux mesures pouvant être prises pour favoriser les échanges internationaux et créer des termes d'échange plus équitables pour les nations en voie de développement. Nous comptons parmi les nations qui ont le coefficient de commerce extérieur le plus élevé par rapport à leur revenu national : la valeur de nos exportations dépasse 40 p. 100 de notre produit national brut. Nos moyens d'existence et nos perspectives de développement économique dépendent d'une expansion de notre commerce extérieur.

Le rapport du Secrétaire général a fait état des facteurs qui ont provoqué une détérioration des termes de l'échange des pays qui dépendent de l'exportation de leurs produits primaires. Il est un aspect de ce problème sur lequel il convient d'insister : nous ne saurions pleinement apprécier la nature de ce problème si nous ne tenons pas également compte, entre autres facteurs, de l'influence du cadre institutionnel dans lequel ces échanges se déroulent entre pays de production primaire et économies de « libre entreprise » des pays occidentaux. En l'occurrence, il arrive très souvent que les producteurs et exportateurs de produits primaires sur une petite échelle aient à faire face à de puissants groupes oligopolistes qui sont bien placés pour dicter les prix, ces derniers étant ainsi réduits à un niveau très bas. Sans doute, une bien petite fraction de ce profit passe finalement au consommateur. Jusqu'à présent, les producteurs primaires ne disposent d'aucun remède efficace pour assurer des termes d'échange plus équitables. Dans les économies nationales, il existe une législation antitrust et anti-monopole, et certaines mesures sont prises dans ce sens. Mais rien de pareil n'existe sur le plan international. C'est là un aspect qu'il est urgent d'étudier de façon plus approfondie. Une action internationale propre à limiter le pouvoir des grands monopoles est particulièrement urgente à une époque où les opérations de ces monopoles débordent les frontières nationales. Nous voudrions recommander à cette Conférence que l'organisation qu'elle pourra créer, ou toute organisation appropriée des Nations Unies, soit invitée à entreprendre des études spéciales dans ce domaine, afin d'établir la situation de fait de divers produits de base, et à recommander les principes possibles d'une action, tant internationale que nationale. J'ajoute que cette difficulté se présentera aussi s'il s'agit de créer et de faire fonctionner des accords internationaux sur les produits de base, comme l'a mentionné le Secrétaire général. Nous recommandons que le rôle et l'influence des oligopolistes fassent l'objet également d'une étude exhaustive lorsque l'on fera des recommandations au sujet d'accords internationaux sur les produits de base.

Nous appuyons les suggestions faites par le Secrétaire général en matière de financement compensatoire. On peut prévoir nombre de difficultés pratiques lorsqu'il s'agira de formuler et d'appliquer les politiques préconisées par lui. Mais il importe que l'idée soit acceptée en principe. Nous exprimons

l'espoir que cette idée utile aboutira à des études plus complètes qui pourront conduire à des procédés pratiques de mise en œuvre. Il importe de distinguer entre le principe du financement compensatoire, qui serait une façon de rectifier et de rajuster le résultat des relations commerciales inégales créé par les forces incontrôlées du marché, d'une part, et d'autre part cette idée altruiste : l'assistance économique. Le financement compensatoire ne viendra pas se substituer à l'assistance économique, et il ne faut pas voir en lui une aide économique. Nous avons le ferme espoir qu'une assistance économique plus considérable, ne comportant aucune condition, sera offerte. Toutefois, il semble que l'aide économique demeurera liée à des relations bilatérales entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Dans le cas du financement compensatoire, une partie de sa signification et de sa valeur pourrait toutefois être perdue si son administration devait dépendre des relations inégales entre pays développés et pays en voie de développement. Il serait donc nécessaire d'établir certains principes internationalement reconnus qui régiraient ce rajustement de la comptabilité commerciale, et les pays en voie de développement trouveront quelque avantage à ce que l'application du financement compensatoire soit placée sous les auspices d'une institution internationale où les pays de production primaire pourraient dûment faire sentir leur poids.

En matière d'aide étrangère, le Secrétaire général de la Conférence a mentionné les difficultés qui s'accumulent pour les pays bénéficiaires de l'aide en raison de la nécessité d'assurer le service des dettes contractées au titre des programmes d'assistance — cela en particulier du fait des délais relativement courts qui sont prévus pour le remboursement, et de l'intérêt élevé qui est perçu. Ces prêts sont souvent la source de profits considérables pour les firmes intéressées dans les pays qui fournissent l'assistance, et nous espérons qu'ils aborderont ce problème dans un esprit de réciprocité. Mais on peut envisager une solution spéciale. Le remboursement en nature des dettes contractées. Au lieu de faire reposer toute la charge des devises à obtenir sur les pays qui reçoivent l'assistance et qui éprouvent de la difficulté à accroître leurs exportations de produits primaires, le remboursement en nature pourrait constituer une aide utile, en particulier s'il aboutit à une consommation accrue du produit en question dans les marchés souvent protégés du pays qui fournit l'assistance. Toutefois, rien ne serait obtenu si le troc vient se substituer au commerce effectué selon les normes commerciales habituelles ou aux dépens du commerce existant d'un autre pays de production primaire. Il s'agit de nouveau ici d'une question qui doit faire l'objet d'études plus approfondies dans les différents contextes intéressés.

Enfin, j'en viens à la question du commerce entre pays en voie de développement. Il n'en a été parlé qu'incidemment dans la partie du rapport

consacrée à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et aux pays en voie de développement. Nous estimons que cette question revêt une importance beaucoup plus grande que celle qu'on lui a accordée. C'est précisément dans d'autres pays en voie de développement que nous pouvons espérer des marchés élargis tant pour nos produits primaires que pour nos nouveaux produits manufacturés. Bien des facteurs historiques ont milité contre le plein développement de ce genre de commerce. Le Secrétaire général a mentionné quelques-uns de ces facteurs. Il est donc nécessaire d'étudier les voies et moyens propres à développer ces échanges, ainsi que le commerce des articles manufacturés avec les pays occidentaux développés, auxquels le Secrétaire général a eu raison d'attacher une grande importance, et le commerce avec les pays socialistes. La chose présente pour nous, à Zanzibar, un intérêt particulier, car deux de nos meilleurs clients sont des pays en voie de développement : l'Indonésie et l'Inde. De plus, nous pensons que la structure future de notre développement économique sera déterminée par une coopération plus étroite et par un commerce accru avec nos frères d'Afrique orientale. Dans des pays comme ceux d'Afrique orientale où les marchés intérieurs sont relativement petits en raison du pouvoir d'achat très faible de notre population, ce genre de coopération régionale pourrait bien être la manière la plus fructueuse de stimuler le développement économique. Notre esprit de communauté et les arrangements existants en matière de coopération en des domaines variés constituent des réalités solides sur lesquelles nous pouvons édifier un avenir brillant pour notre population. Nous devons demeurer libres de favoriser ce commerce régional et des arrangements en matière de paiements afin de développer nos échanges réciproques. Si cela favorise le développement économique, le commerce en général s'en trouvera bien lui aussi, à la longue. Ces arrangements régionaux ne seront donc pas orientés vers l'intérieur ; aussi bien nous ne désirons pas que cela soit.

En dehors de ces arrangements régionaux parti-

culiers, il est une question générale qui appelle quelque attention. Les pays en voie de développement éprouvent le désir bien naturel de ménager leurs ressources en devises étrangères en vue de financer leurs importations essentielles. Dans la mesure où les importations globales sont restreintes par le montant limité des devises extérieures disponibles, ces restrictions ont pour unique effet de déterminer la nature des articles qui sont effectivement importés. La demande générale d'articles produits par les fournisseurs des pays en voie de développement n'est guère affectée. Ceux-ci demeurent les principaux fournisseurs. Toutefois, dans quelques cas particuliers, des contrôles de ce genre représentent un sévère handicap pour certains pays en voie de développement qui produisent des denrées agricoles traditionnellement consommées par d'autres pays en voie de développement. Ils constatent que leurs produits se voient attribuer un niveau de priorité très bas dans la liste des importations de leurs clients. De pareilles restrictions à l'importation peuvent donc peser très lourdement sur l'économie de certains pays de production primaire ou sur certains secteurs particuliers de leur économie. Un exemple que je puis citer est naturellement celui des clous de girofle de Zanzibar, qui plaisent tant à la population de l'Indonésie, de l'Inde et du Pakistan. L'expansion de ce commerce serait fort bénéfique non seulement pour nous et pour les bonnes gens qui savent combien il est agréable de consommer des clous de girofle de Zanzibar, mais, de plus, ces exportations nous aideraient à développer notre commerce mutuel. Cela peut procurer de très grands avantages de tous côtés. Il est donc essentiel pour les pays en voie de développement de distinguer entre, d'une part, le genre de restrictions qu'ils imposent aux articles de luxe de l'Occident, pour lesquels la pression de la demande interne est trop grande pour que l'on puisse s'abstenir d'y imposer une limite, et, d'autre part, les importations de produits primaires d'autres pays en voie de développement qui offrent des possibilités d'échanges mutuellement bénéfiques.

DÉCLARATION FAITE PAR M. DAVID A. MORSE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL,
à la dix-neuvième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : anglais]

Par l'esprit même qui l'anime, l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'intéresse essentiellement au but que se propose cette Conférence,

à savoir l'amélioration de la condition de centaines de millions d'individus qui, de nos jours, vivent dans un état de misère indicible. Aux yeux de l'OIT, la

misère ne saurait se ramener à un simple problème de statistique ; en effet, dans nos conseils siègent non seulement les représentants des gouvernements mais encore ceux des travailleurs et des employeurs, délégués par chacun des Etats membres. A toutes les phases de notre tâche quotidienne, les pauvres et les déshérités se font entendre par la voix d'hommes sortis de leur milieu et n'ignorant rien de leur condition. C'est dire que l'OIT interprète le développement économique en fonction de l'homme même ; elle y voit le seul espoir, la seule voie de salut qui s'offrent à la majorité des habitants de ce monde pour échapper à la dégradation physique et à l'indignité que ce terme de « misère » évoque à nos yeux.

En élaborant progressivement et avec le plus grand soin le Code international du travail, le BIT s'est efforcé depuis sa fondation en 1919 d'élever à un niveau minimum les conditions de vie et de travail qui règnent de par le monde et de protéger tous les hommes contre l'exploitation. Ce souci ne nous a pas quittés ; mais voici que s'ouvre une nouvelle perspective. Il ne s'agit plus de protéger mais de promouvoir, c'est-à-dire de promouvoir le bien-être commun de tous les êtres humains, quel que soit le stade de développement économique de la société dans laquelle ils vivent.

Ce résultat ne peut être assuré que par une action efficace à l'échelon international et national, notamment par des mesures tendant à promouvoir l'expansion de la production et de la consommation, à éviter les fluctuations économiques graves, à réaliser l'avancement économique et social des régions dont la mise en valeur est peu avancée, à assurer une plus grande stabilité des prix mondiaux des matières premières et denrées et à promouvoir un commerce international de volume élevé et constant. Ces principes ont été solennellement ratifiés par tous les Etats membres de l'OIT en tant que pierre angulaire de l'action et du programme de l'Organisation et que lignes directrices de leur propre politique.

De ce concept dynamique de progrès social, le commerce international est un élément essentiel. Pour les salariés, les paysans et les travailleurs indépendants, il peut poser l'alternative entre la prospérité et la pauvreté. Au XIX^e siècle, le commerce international a été un moteur puissant de l'essor et du développement économique en Europe et en Amérique du Nord. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, il pourra être dirigé vers la même fin au bénéfice de tout le monde sous-développé. Nous pensons donc, comme le Secrétaire général des Nations Unies, qu'il est nécessaire d'aborder le problème du commerce international dans une perspective nouvelle afin de remédier au déséquilibre économique qui existe entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

Les deux documents dont l'OIT a saisi la Conférence exposent certaines des incidences de cette

politique générale. L'un d'eux porte sur l'attitude que l'OIT a adoptée au cours des dix dernières années à l'égard des questions relatives au commerce international * ; l'autre, établi à la demande spéciale de votre Comité préparatoire, traite des problèmes de l'ajustement structurel de la main-d'œuvre dans les pays industrialisés à un accroissement d'importations de produits manufacturés provenant des pays en voie de développement **. Nous espérons vivement que ces documents stimuleront non seulement la discussion mais encore l'action.

De toutes les données dont nous disposons sur la situation et de tous les exposés faits dans cette salle, il ressort à l'évidence que les pays en voie de développement ont un besoin pressant d'accroître leurs recettes d'exportation. D'une manière ou d'une autre, il faut que ces pays diversifient leur production ; il leur faut cesser d'être tributaires d'un petit nombre de produits de base. Actuellement, ces produits représentent les neuf dixièmes de leurs exportations. Il faut trouver les moyens d'empêcher, ou à tout le moins d'atténuer à l'avenir, ces fluctuations des marchés des produits de base dont les économies des pays non industrialisés ont si durement pâti dans le passé. Toute planification économique ou sociale rationnelle devient impossible si les recettes d'exportation des pays en voie de développement sont sujettes à de violentes fluctuations. Si nous pouvions tous nous mettre d'accord sur les moyens de résoudre ce problème, la Conférence aurait un résultat important à son actif.

Mais les pays en voie de développement ont non seulement besoin de s'assurer des prix justes et raisonnablement stables en échange des matières qu'ils produisent, mais aussi de développer leurs propres industries afin d'être en mesure de raffiner et de traiter ces matières premières. Dans les pays industrialisés, les bons esprits reconnaissent que, dans la vie économique moderne, ils ne peuvent se soustraire à la concurrence des articles manufacturés et des articles semi-finis d'un monde jusqu'ici sous-développé, et qu'il incombe à la communauté mondiale d'encourager cette nouvelle division internationale du travail.

Si l'on poursuit cette politique de développement du commerce, on se trouvera en présence de deux groupes importants de problèmes auxquels s'intéresse spécialement l'OIT. Les pays en voie de développement se heurteront aux problèmes que posent la préparation et la formation professionnelle de la main-d'œuvre nécessaire aux nouvelles tâches et son utilisation rationnelle de manière à obtenir le maximum de rendement. Les pays industriellement développés se heurteront au problème de l'adaptation de la structure de leur production et de leur main-d'œuvre à une nouvelle division du travail sur le plan international. Sur ces deux groupes de problèmes, l'OIT possède une expérience qu'elle est prête

* Voir vol. VII.

** Voir vol. IV.

à mettre à la disposition des pays représentés à la Conférence.

Le premier groupe de problèmes auxquels j'ai fait allusion — à savoir ceux qui se posent dans les pays en voie de développement — tire son origine du fait que si la main-d'œuvre y est peut-être abondante, l'offre des techniciens sans lesquels le développement ne peut se poursuivre est souvent déficitaire. A moins de redoubler d'efforts dans le domaine de la formation professionnelle, les pays en voie de développement seront hors d'état de faire face aux besoins croissants d'une économie en plein essor. En aidant les gouvernements et les industries à préciser leurs besoins en travailleurs qualifiés, à s'organiser pour répondre à ces besoins et à enseigner à la main-d'œuvre disponible les connaissances et les qualifications nécessaires par les méthodes les plus efficaces et les moins onéreuses, l'OIT a apporté et continuera à apporter une contribution dynamique à l'œuvre du développement économique. Nous faisons porter spécialement cet effort sur la formation professionnelle de travailleurs, sur l'acquisition des qualités nécessaires aux cadres supérieurs, sur la formation professionnelle de techniciens et de surveillants à tous les échelons. Pour ne citer qu'un exemple, notre organisation a déjà contribué à la formation de plus de 65 p. 100 de tout l'effectif des instructeurs professionnels nécessaires à la mise en œuvre du troisième plan quinquennal de l'Inde — soit de 5 800 sur 8 500 instructeurs. J'espère bien que ce que l'Organisation a fait pour ce pays, elle sera en mesure de le faire aussi pour d'autres encore.

Nous n'avons pas oublié que pour préparer la main-d'œuvre des pays en voie de développement à l'exécution de nouvelles tâches, il ne suffit pas de lui assurer simplement une formation technique. La grande faiblesse des économies en voie de développement réside dans l'absence d'une infrastructure adéquate d'institutions sociales solidement établies. On s'avise de plus en plus que la croissance économique n'est possible que dans la mesure où les individus acquièrent de nouvelles aptitudes et où la société conçoit de nouvelles formes d'organisation de la coopération humaine en vue de la production. Un vaste programme d'enseignement est indispensable pour édifier sur des bases plus solides les organisations et les méthodes nouvelles propres à assurer une participation de l'ensemble de la collectivité à l'effort de développement économique : services publics, organisations industrielles modernes, syndicats ouvriers, mécanismes des relations industrielles, œuvres sociales et services sociaux, coopératives, développement communautaire et organisations analogues. Les activités de l'OIT ont été conçues non seulement pour contribuer à fournir les connaissances techniques que la production exige dans l'immédiat, mais encore pour aider à satisfaire ses besoins de cette nature en constituant un corps de travailleurs qualifiés qui serait l'âme des nouvelles institutions, c'est-à-dire de personnes qui, par

leurs connaissances techniques et leur sens des responsabilités, assureraient une base solide aux structures dont le besoin se fait si vivement sentir. Cette activité est un aspect essentiel du processus de développement auquel l'OIT devra, dans les années à venir, continuer à se consacrer dans les limites de ses ressources.

Mais ce qui importe surtout peut-être, c'est le sens du dévouement et du sacrifice chez tous. Voilà ce qui cimentera nos communs efforts. L'avantage que les pays en voie de développement tireront de la diversification et de l'accroissement du volume du commerce serait gravement compromis, si ce résultat ne servait qu'à aggraver ou à perpétuer les inégalités sociales existantes. Si dans la pratique le progrès économique n'est pas sans entraîner certaines inégalités en matière de gains, il est néanmoins universellement admis que ce développement, qui a pour premier objectif de remédier à la pire misère, contribuera à réduire l'écart entre les extrêmes et à engendrer ce sentiment de solidarité sans lequel tout progrès soutenu et durable est impossible.

Je voudrais maintenant aborder brièvement les problèmes que pose l'ajustement structurel de la production dans les pays hautement industrialisés de manière à leur permettre d'absorber sans en pâtir des importations accrues en provenance des pays en voie de développement. Il convient d'examiner ces problèmes dans une juste perspective.

Je m'exprime ainsi parce que, même dans les conditions les plus favorables et avec la politique commerciale la plus libérale, le volume des importations des articles manufacturés originaires des pays en voie de développement ne pourra remplir avant de nombreuses années qu'une fraction modeste de l'augmentation annuelle de la demande des pays industrialisés, proportionnellement à l'accroissement de leur revenu national et de leur population. En outre, les problèmes auxquels les pays industrialisés devront faire face à la suite de l'accroissement des importations d'articles manufacturés ne constitueront qu'une part relativement peu importante des difficultés qu'ont toujours éprouvées ces pays à s'adapter aux changements structurels nécessités notamment par le progrès technique, l'épuisement des gisements minéraux, l'apparition de nouveaux produits remplaçant les anciens, la mise en valeur de nouvelles régions économiques sur leur propre territoire et l'établissement de zones de libre-échange.

Il faudra néanmoins que les pays industrialisés opèrent certains transferts de capitaux et de main-d'œuvre des industries qui déclinent à celles qui se développent. Si, dans une certaine mesure, ce phénomène peut se produire spontanément sans que quiconque en pâtisse, il y aura forcément des cas où les changements seront plus artificiels et entraîneront des conséquences plus graves. Dans des cas de ce genre, il existe bien des moyens d'aider les pays intéressés et ils sont examinés à fond dans le document de l'OIT dont la Conférence est saisie.

En principe, cependant, on peut dire que s'il y a lieu d'adopter, dans l'intérêt général, des politiques commerciales libérales, il ne faut pas le faire aux dépens de ceux qui risqueraient malheureusement de perdre leur emploi ou leur entreprise. Le coût des ajustements nécessaires devra être supporté par l'ensemble de la collectivité et les gouvernements devraient se préparer à adopter des mesures appropriées pour aider les intéressés à trouver de nouveaux emplois soit par la formation professionnelle ou le placement, soit, si nécessaire, par des reclassements.

Dans une économie dynamique qui dispose de moyens de formation professionnelle et d'autres facilités, il ne faut pas que les nouveaux emplois attribués aux travailleurs évincés soient moins productifs ou moins bien rémunérés que les anciens. En fait, ils pourront être plus productifs et plus rémunérateurs, car s'il doit obliger certaines industries à se contracter en raison d'une concurrence accrue provenant des importations étrangères, l'abaissement des barrières douanières peut corrélativement permettre à d'autres industries de se développer à mesure que s'ouvriront de nouveaux marchés extérieurs. Par définition, les industries en expansion manquent presque toujours de main-d'œuvre et doivent offrir des conditions et des salaires intéressants pour recruter celle dont ils ont besoin. D'autre part, les industries déclinantes qui ont congédié leurs travailleurs sont généralement des industries où les salaires et les conditions de travail sont depuis longtemps inférieurs à la moyenne nationale. Ainsi donc, même les travailleurs évincés, à condition bien entendu que toutes les mesures rationnelles soient prises pour assurer leur réintégration rapide dans un emploi productif, pourront souvent bénéficier des changements apportés à la structure de l'emploi du fait de l'expansion du commerce international.

Toutefois, les suggestions avancées pour réduire les entraves au commerce se heurtent souvent à une assez forte résistance de la part de ceux qui craignent les effets d'une concurrence internationale fondée sur des « normes déloyales de travail ». Sans doute, les bas salaires sont une caractéristique des économies sous-développées et permettent souvent aux fabricants de ces pays de vendre leurs produits à des prix inférieurs à ceux de leurs homologues des pays industrialisés. Mais il n'est pas moins vrai que, dans les pays sous-développés, les industries d'exportation tendent à payer des salaires

qui sont au moins égaux sinon même supérieurs à la moyenne nationale. Dans ces conditions, il est difficile de tenir la concurrence pour déloyale si elle est le fait de producteurs dont la main-d'œuvre est souvent bien rémunérée par comparaison avec les normes en vigueur dans leur pays. D'ailleurs, l'expérience a montré que les producteurs des pays à hauts salaires bénéficient de nombreux avantages compensateurs qui leur permettent de faire face à la concurrence des pays à bas salaires pour une large gamme de produits.

Telles sont quelques-unes des questions qui, à notre avis, méritent de retenir sérieusement l'attention de cette Conférence. Il vous incombe d'essayer de créer en trois mois une atmosphère d'entente grâce à laquelle il sera possible d'élaborer des politiques propres à renforcer l'économie mondiale pour les années à venir. Bien qu'il s'agisse ici d'une Conférence des représentants des gouvernements, ses décisions influenceront sensiblement sur les intérêts des employeurs et des travailleurs et pourront, pour être mises pleinement en œuvre, nécessiter la coopération de ces deux groupes. En raison de sa structure tripartite, l'OIT se trouve dans une position unique pour aider les employeurs et les travailleurs à comprendre le sens des décisions de la Conférence et pour les persuader d'accorder leur appui à celles qui seront justes et constructives. Il ne s'agit pas là de questions qui peuvent être réglées par des surenchères. Il s'agit de questions qui nécessitent une entente commune et une action commune entreprise dès maintenant et soutenue pendant de longues années encore. Il ne sera possible d'aboutir à des résultats sérieux que si l'on parvient à concilier des intérêts divergents, mais non nécessairement opposés. Nous comptons sur vous pour élaborer une politique de nature à combler le fossé qui sépare les riches des pauvres — aussi bien à l'échelon international qu'à l'échelon national — pour innover hardiment de manière à parler à l'imagination et à rallier à la bonne cause l'action toujours plus énergique des victimes de la frustration et du désespoir ; pour aboutir à ce résultat d'une manière qui commande l'appui sans réserve des travailleurs et des employeurs des pays développés qui seront invités à s'entendre sur l'élaboration d'ajustements nécessaires et féconds. Si vous entreprenez cette tâche dans cet esprit vous pouvez avoir l'assurance que l'Organisation internationale du Travail vous apportera sans réserve son appui, son concours et sa compréhension.

DÉCLARATION FAITE PAR M. B. R. SEN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE,
à la septième séance plénière, le 26 mars 1964

[Original : anglais]

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée, au début des travaux de la Conférence, de vous parler de certains aspects du commerce et du développement, en les envisageant du point de vue de la FAO, profondément préoccupée par les problèmes dont vous êtes saisis.

Bien que la résolution de l'Assemblée générale et l'ordre du jour adopté pour la Conférence visent expressément le commerce et son importance pour le développement, vous reconnaîtrez certainement que les travaux de la Conférence ne pourront porter de fruits que si le problème global du développement économique et social des pays en voie de développement s'y maintient au premier plan, les problèmes commerciaux étant étudiés dans le cadre de ce problème global dont ils ne constituent qu'un élément, d'ailleurs très important.

En principe, il est vrai que les pays qui souffrent actuellement de la faim, de la misère et de la stagnation économique ont la possibilité d'assurer leur salut en mobilisant leurs propres ressources et en les utilisant plus efficacement. Mais sans aide extérieure, ils devraient s'imposer une discipline et des sacrifices presque intolérables. Au cours des dix dernières années, la nature et le niveau de l'aide qu'ils ont reçue ne leur a permis d'accroître leur revenu que d'un dollar des Etats-Unis en moyenne par personne et par an. Pour que l'ensemble du monde évite un désastre, il faut des progrès plus rapides.

L'aide extérieure se présente principalement sous deux formes : le commerce et l'assistance. Permettez-moi d'examiner certains aspects du commerce et de l'assistance auxquels j'attache une grande importance. On affirme que, les pays développés ne pouvant absorber les importations agricoles dans une mesure correspondant aux besoins croissants des pays en voie de développement, ces derniers doivent, d'une manière ou d'une autre, augmenter leurs exportations de produits industriels pour soutenir leur croissance économique. On cite l'exemple de quelques-uns des pays développés : en Angleterre, en 1830, les produits industriels représentaient déjà 70 p. 100 du total des exportations ; en Allemagne, ce niveau était atteint en 1870 ; en France, en 1900 ; au Japon, en 1920. Etant donné que cet argument est foncièrement juste, que l'industrialisation est en effet le moyen essentiel d'assurer l'avenir des pays

en voie de développement, je ne vous demanderai pas d'examiner la question de savoir quel rôle a joué dans l'histoire industrielle des pays développés mentionnés plus haut la possession de colonies d'où ils tiraient à bon marché des denrées alimentaires et d'autres produits agricoles. Mais comment mettre en branle le processus de la croissance industrielle pour les pays en voie de développement de l'époque actuelle ? Je peux dire ici qu'en raison tant de l'accroissement rapide que de la composition par âge de leur population, il est fatal, semble-t-il, que l'importance absolue de la main-d'œuvre rurale continue à s'accroître dans la plupart des pays sous-développés au cours des prochaines décennies. C'est ce qu'a montré d'une manière saisissante le professeur Myrdal dans une conférence qu'il a faite à Rome, la semaine dernière, devant l'Association italienne pour les organisations internationales, sur le thème suivant : « Les priorités dans les efforts de développement des pays sous-développés. » Le professeur Myrdal en a tiré la conclusion suivante que je cite textuellement : « Ce serait une dangereuse illusion de croire qu'un développement économique important est possible dans les pays sous-développés sans une augmentation considérable de la productivité de la main-d'œuvre agricole. » En raison de sa pertinence, j'ai pris la liberté de demander que l'exposé du professeur Myrdal soit mis à la disposition des délégués lorsque le texte de ma déclaration sera distribué.

Dans la plupart des pays en voie de développement, le rôle de l'agriculture est en effet capital. Il l'est à deux points de vue. En premier lieu, la moitié de la population mondiale souffre actuellement de sous-alimentation et de malnutrition, et elle est formée dans son immense majorité de gens qui vivent de la terre. Si des efforts particuliers ne sont pas faits pour accroître la productivité agricole, si la production agricole augmente simplement au même rythme que la population, un simple calcul arithmétique montre qu'à la fin du xx^e siècle, le nombre des sous-alimentés et des mal nourris aura doublé. La Campagne de la FAO contre la faim, qui gagne l'appui du monde entier, est spécialement destinée à créer dans l'opinion publique un climat qui permette d'entreprendre efficacement une action planifiée pour lutter contre la faim et la malnutrition qui vont croissant. En deuxième lieu, le développe-

ment de l'agriculture est évidemment essentiel à l'ensemble du développement économique. Dans la plupart des pays, l'industrialisation doit commencer par porter sur la transformation des produits agricoles tant pour augmenter les recettes d'exportation que pour remplacer des importations. En outre, la plupart des biens d'équipement indispensables tels que les machines et le matériel industriel doivent être importés. Avec l'accélération de la croissance économique, les besoins d'investissement augmenteront en même temps que les besoins de devises. Si favorables qu'apparaissent les perspectives de l'assistance, il est évident que celle-ci ne pourra satisfaire qu'une partie des besoins de devises. De même, quels que soient les efforts accomplis et les mesures prises en faveur d'une expansion des exportations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement, seuls quelques-uns de ces pays seront à même de tirer de ces exportations, dans un proche avenir, une proportion importante des devises dont ils auront besoin. Il faudra donc augmenter considérablement les recettes provenant des exportations agricoles, et c'est sur ce point que nous devons en premier lieu consacrer nos efforts. Je voudrais rendre ici hommage à la clairvoyance dont a fait preuve le nouveau Président de la Banque internationale, M. George Woods, en élargissant le champ des opérations de la Banque. Hier il nous a expliqué comment il se propose, de concert avec mon Organisation, de faciliter la réalisation de plans agricoles d'ensemble destinés à accroître la productivité dans les entreprises rurales particulières et à développer largement l'agriculture pour soutenir la croissance économique.

Alors que le rôle de l'agriculture est à ce point capital, la chute des prix agricoles et le coût croissant des articles manufacturés ont fait que l'augmentation de la capacité d'importation des pays en voie de développement est loin d'être encourageante. La période qui s'est écoulée depuis la guerre a été marquée aussi par d'énormes fluctuations à court terme des prix. Par suite du manque de diversification des cultures, ces fluctuations sont particulièrement graves pour les pays en voie de développement, dont beaucoup sont tributaires de leurs exportations d'un très petit nombre de produits de base. A la différence des pays développés, les pays en voie de développement ne sont pas en mesure de stabiliser eux-mêmes les prix intérieurs par une politique appropriée de soutien des prix. Les fluctuations dans les rentrées de devises compromettent ainsi sérieusement la mise en œuvre de leurs plans de développement, et l'incertitude des recettes d'exportation à long terme les empêche d'entreprendre l'application d'une politique de développement satisfaisante.

Il est évident que les exportations de produits agricoles ne fournissent pas une base suffisante pour assurer le progrès économique des pays en voie de développement; or, le besoin d'une telle base devient de plus en plus urgent. Des mesures radicales

sont nécessaires pour donner aux initiatives internationales une orientation telle qu'elles fassent du commerce international un facteur de croissance et de prospérité et non plus un facteur de risque et d'incertitude. L'expérience montre clairement qu'aucune des propositions examinées ou appliquées jusqu'ici n'est en soi suffisante pour résoudre d'une manière permanente les problèmes du commerce agricole. On ne saurait non plus appliquer des mesures touchant le commerce sans tenir compte de leurs effets sur le développement économique général; autrement dit, les efforts entrepris dans tous les secteurs doivent être harmonisés. En outre, le commerce et l'aide doivent être coordonnés de manière à se compléter pour soutenir les efforts des pays en voie de développement. Tout plan concerté pour résoudre les problèmes d'ordre commercial doit comporter une action au triple échelon national, régional et international. A l'échelon national, la politique commerciale doit faire partie intégrante de la politique générale. A l'échelon régional, les pays en voie de développement peuvent renforcer mutuellement leurs positions sur les marchés mondiaux en harmonisant leurs programmes de développement par des confrontations périodiques. A l'échelon international, une série de mesures coordonnées devront être prises, et c'est de ces mesures que la Conférence des Nations Unies s'occupera surtout.

Il est vraiment tragique qu'au moment où leurs économies sont soumises à une telle tension en raison des exigences du développement, de nombreux pays en voie de développement voient leurs principales exportations se heurter à des barrières artificielles. Certaines de ces barrières sont élevées à des fins protectionnistes, d'autres à des fins fiscales. Les pays industriels sont mieux à même que les pays en voie de développement d'appliquer des politiques libérales, et ils doivent se rendre compte des sacrifices et des rajustements qu'entraînerait la disparition de ces barrières, au moins pour une courte période. Comme la Conférence de la FAO l'a souligné en novembre dernier, la présente Conférence doit reconnaître que, sur les marchés internationaux, la concurrence entre exportations des pays en voie de développement et exportations des pays développés ne saurait plus longtemps être soumise entièrement au jeu des forces du marché libre. Les produits des pays industriels sont souvent exportés avec l'assistance du gouvernement, sous la forme notamment de subventions, procédé que les pays en voie de développement ne peuvent se permettre d'employer. Dans un monde en prospérité, il devrait cependant être possible de trouver le moyen d'accroître les importations à destination des pays développés sans compromettre les objectifs économiques de leurs politiques agricoles actuelles, bien qu'il soit évident que ces politiques devront être adaptées aux exigences de conceptions internationales plus progressistes. En fait, il est souhaitable, dans l'intérêt de leur propre croissance économique, que les pays

développés apportent quelques rajustements à leurs politiques agricoles.

De larges perspectives s'ouvrent également pour les exportations des pays en voie de développement vers les pays à économie planifiée. Ces derniers se sont montrés jusqu'ici peu disposés à importer des biens de consommation — en partie parce qu'ils manquent de devises, en partie en raison de la nature de leur politique intérieure ; certains événements récents montrent toutefois que cette politique pourrait se modifier. L'élargissement des possibilités d'importation dans ces pays à économie planifiée aurait une forte influence sur les exportations des pays en voie de développement.

Cependant, en matière commerciale, des mesures de cet ordre ne suffiront pas à résoudre les problèmes commerciaux des pays en voie de développement, pas plus qu'elles n'apporteront dans les politiques et dans les structures des marchés les changements fondamentaux qu'exige la situation actuelle. On reconnaît maintenant d'une manière générale qu'il y a lieu d'étudier à fond les possibilités qu'offre, entre autres méthodes, celle des accords sur les produits de base, lorsqu'elle est applicable. Mais la portée des accords internationaux sur les produits de base ne doit pas se limiter à la stabilisation des prix autour d'une tendance à long terme. Ces accords doivent comporter des engagements en matière de coordination des politiques nationales, y compris celles qui influent sur la production, le niveau des prix intérieurs et les politiques commerciales connexes. A défaut d'engagements de ce genre, les accords demeureront inopérants, ainsi que l'ont souligné nos pays membres à la dernière Conférence de la FAO. C'est à cet égard que les accords relatifs aux produits de base peuvent jouer un rôle important dans le cadre d'un système où les structures de production et d'échanges peuvent être adaptées aux exigences de la demande mondiale pour des périodes relativement longues.

L'établissement d'accords satisfaisants ne va pas, je le reconnais, sans de nombreuses difficultés économiques et techniques. Ces difficultés peuvent être surmontées quand existe la volonté politique d'agir. Il y faut la ferme intention non seulement d'élaborer un compromis acceptable sur les prix et les quantités des marchandises échangées, mais aussi de forger les instruments nécessaires à l'expansion économique. Dans l'immédiat, des prix peu élevés peuvent sembler avantageux pour les pays importateurs, mais ceux-ci commencent enfin à comprendre que de bas prix limiteront la demande d'importations des pays en voie de développement ce qui, d'une part, entraînera une perte commerciale pour les pays industriels et, d'autre part, fera obstacle au développement des pays peu évolués.

Je ne vais pas entrer dans l'examen des diverses méthodes actuellement à l'étude pour venir en aide aux pays qui sont victimes des fluctuations à court

terme des prix. La présente Conférence étudiera à nouveau les possibilités qu'offrent les systèmes automatiques de compensation et les systèmes impliquant des transferts nets de fonds aux pays en voie de développement. Il faut espérer qu'au cours de nouvelles discussions, des suggestions seront formulées au sujet de mesures permettant de compenser les mouvements défavorables à long terme dans les recettes d'exportation.

Plus récemment, des propositions ont été faites au sujet de systèmes de prélèvements sur les importations de produits agricoles dans les pays industriels en vue de la constitution d'un fonds de développement. Une partie du produit de ces taxes pourrait être allouée directement au pays exportant un produit donné, tandis que le reste serait alloué par le fonds à titre d'aide générale en capital. Ces versements, qui n'entreraient pas dans le prix reçu par les producteurs des pays en voie de développement, n'auraient pas pour effet d'encourager la surproduction. Il y a cependant lieu de noter que cette taxe ne serait applicable qu'aux importations en provenance des pays en voie de développement pour lesquelles la demande des pays industriels manque d'élasticité.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet de l'aide. Qu'est-ce que l'aide ? Les éminents économistes qui m'ont assisté pour l'élaboration de mon rapport au Conseil économique et social sur l'utilisation des excédents de denrées alimentaires pour le développement économique et social ont défini l'aide économique comme étant la partie de l'afflux de capitaux qui ne résulte pas du jeu normal des stimulants du marché. Ils ont considéré que cette définition de l'aide couvre : a) les prêts à long terme (20 ans ou plus) remboursables en devises, b) les subventions et les prêts à des conditions de faveur, comprenant les prêts remboursables en monnaie locale, c) les allocations de produits excédentaires ou leur vente contre paiement en monnaie locale, et d) l'assistance technique et l'assistance de préinvestissement, d'une manière générale. Ils en ont exclu les prêts à court ou à moyen terme, ou les investissements privés de capitaux étrangers. Ces derniers constituent naturellement de beaucoup la plus grande partie de l'apport de capitaux étrangers, comme cela s'est produit pour beaucoup de pays qui comptent actuellement parmi les plus développés. Dans le passé, les investissements étrangers ont souvent été trop étroitement liés à la politique étrangère du pays d'où ils émanaient. Les pays en voie de développement sont maintenant pleinement conscients de cet aspect des investissements étrangers et ils sont certainement en mesure de protéger leurs intérêts essentiels. A cet égard, ils peuvent compter sur les Organisations appartenant au système des Nations Unies pour les conseiller et les guider lorsqu'ils l'estiment nécessaire. A mon avis, la présente Conférence n'accomplirait pas entièrement sa tâche si elle ne consacrait pas quelque attention aux mesures

destinées à accroître les investissements étrangers sous des garanties appropriées et à contribuer ainsi à l'effort national en accélérant le rythme de la croissance économique. Les pays développés pourraient dans ce contexte envisager la création d'un fonds d'assurance qui protégerait les capitaux privés indépendamment, autant que possible, de toutes considérations de politique étrangère, tandis que les pays en voie de développement pourraient chercher les moyens de créer un climat favorable pour attirer ce genre de capitaux. Mais je n'ai pas l'intention d'approfondir davantage cette question actuellement. Je vais traiter de l'aide, en laissant de côté les investissements privés. Il me semble évident que l'aide internationale doit jouer un rôle de plus en plus grand dans tout le domaine du développement économique et social. Bien que cette aide ait une portée accrue et qu'elle soit mieux répartie depuis quelques années, le montant en est encore faible par rapport tant aux besoins des pays pauvres qu'aux revenus des pays développés. Selon le rapport du Secrétaire général, les fonds que les pays développés ont fournis en 1962 ne se sont élevés qu'à 0.7 p. 100 de leur revenu. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de 1 p. 100 qu'avait recommandé l'Assemblée générale. La contribution de quelques pays développés n'a même pas atteint un dixième de ce total. Ces chiffres ne comprennent pas l'aide fournie par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, qui n'a jamais représenté qu'une petite fraction de l'aide totale. En ce qui concerne les principes généraux de l'aide, auxquels on n'accorde souvent qu'une attention insuffisante, je voudrais de nouveau, avec votre autorisation, citer l'avis de mon groupe d'experts : « L'intensification de l'effort national ne se trouvera vraiment stimulée que par la conviction que toute requête répondant aux critères fonctionnels de la productivité sera satisfaite... La certitude que des capitaux seront disponibles pour une décennie ou davantage jusqu'à la limite de la capacité d'absorption, incitera dans bien des cas les pays sous-développés à redoubler d'efforts. » Il y a lieu de signaler ici le type de plan national de développement qui appelle particulièrement l'appui international. Un tel plan doit être conçu comme un programme politique énonçant non seulement ce que le peuple peut espérer dans l'avenir, mais également les obligations et les sacrifices qu'il doit accepter pour atteindre ces objectifs. Ce programme ne doit pas seulement donner une idée claire de la situation économique et des buts qu'il est possible d'atteindre, il doit indiquer aussi les institutions et les mesures qui permettront de le mettre en œuvre et d'atteindre ces buts. En outre, il doit être fondé sur une étude attentive des relations existant entre objectifs généraux, politiques, secteurs, projets particuliers et mesures à prendre. Plus étroite sera la coordination de cet ensemble, plus larges seront les limites dans lesquelles on pourra sans risque laisser s'accroître la demande, et par consé-

quent plus considérable sera l'aide qui pourra être utilisée.

Si l'aide a pour objet de stimuler l'effort national, l'importance de l'action des organisations appartenant au système des Nations Unies doit être particulièrement soulignée. C'est par l'intermédiaire de ces organisations que les nations membres aident les pays en voie de développement à appliquer des techniques scientifiques pour l'élaboration de leurs plans nationaux. C'est par l'intermédiaire du Fonds spécial qu'elles les aident à faire l'inventaire de leurs ressources, à effectuer des études de préinvestissement, à réaliser de grands projets en matière d'enseignement, ce qui établit les bases de la croissance économique. C'est par l'intermédiaire du Programme élargi d'assistance technique qu'elles fournissent l'assistance technique là où elle est d'une importance capitale pour la mise en œuvre de projets directement liés aux plans de développement des pays intéressés. C'est par l'intermédiaire de la Banque internationale et spécialement de l'Association internationale pour le développement qu'elles accordent des prêts à des conditions libérales, indispensables dans le cadre de l'action entreprise en faveur du progrès. C'est par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial que nous utilisons maintenant à titre expérimental les excédents de denrées alimentaires pour contribuer directement au développement économique et social.

Les Organisations appartenant au système des Nations Unies obtiennent-elles l'appui dont elles ont besoin pour faire face aux demandes croissantes des pays membres en voie de développement ? On se demande souvent pourquoi la Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas encore pris son essor. Serait-il faux de dire que, depuis l'adoption de la résolution relative à la Décennie du développement, un grand nombre des pays développés se montrent de moins en moins disposés à augmenter leurs contributions aux organisations des Nations Unies ? En ce qui concerne les institutions spécialisées, les augmentations budgétaires demandées ne dépassent généralement pas celles qui étaient prévues dans l'évaluation des besoins futurs faite à la requête du Conseil économique et social il y a quatre ans. Il est paradoxal que cette politique se manifeste à un moment où les pays en voie de développement cherchent avec insistance à obtenir — et demandent dans nos conférences — une expansion plus rapide des programmes. En outre, ce peu d'empressement à appuyer la Décennie du développement au moyen de fonds supplémentaires suffisants se manifeste également dans les programmes bilatéraux de certains pays. On prétend que seuls quelques pays supportent actuellement le poids de l'assistance bilatérale et que le moment est venu de répartir cette charge plus équitablement, mais n'est-ce pas une raison de plus pour accroître fortement l'assistance multilatérale accordée par l'intermédiaire du système des Nations Unies ? Nous n'ignorons pas, bien

entendu, que l'idée d'un club de donateurs est considérée avec faveur comme le meilleur moyen d'assurer une distribution équitable. Toutefois, les deux voies ne sont pas incompatibles, en particulier si une assistance en capital de grande envergure, comme celle que peuvent assurer des consortiums, est considérée comme le principal champ d'action du club des donateurs. Dans le passé, deux propositions d'une importance considérable ont fait l'objet de longues discussions : la création du SUNFED (Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique) pour permettre aux pays sous-développés de recevoir des capitaux d'investissement à des conditions de faveur, et la création du Conseil mondial de l'alimentation pour l'utilisation des excédents de denrées alimentaires en faveur des populations qui manquent de produits alimentaires. Depuis lors, on a tenté de réaliser ces deux idées en constituant le Fonds spécial des Nations Unies, d'une part, et le Programme alimentaire mondial ONU/FAO, d'autre part. Le moment n'est-il pas venu de reprendre ces idées afin de voir si on ne pourrait pas les mettre en œuvre d'une manière plus complète dans le cadre de l'action concertée actuellement menée dans le monde en vue d'accélérer la croissance des pays en voie de développement ?

Avant de terminer, je voudrais parler des mécanismes, des méthodes et des arrangements institutionnels qui devront être étudiés par la présente Conférence. De toute évidence, cette Conférence ne réussira que dans la mesure où elle créera un climat international favorable à une action portant sur les problèmes essentiels auxquels doivent faire face les pays en voie de développement. Je crois cependant pouvoir dire que si aucun progrès n'a été réalisé jusqu'ici, ce n'est pas faute d'un mécanisme approprié. Ce mécanisme fondamental existe déjà, et il peut bien entendu être renforcé et amélioré. Pour autant qu'on puisse s'en rendre compte maintenant, les débats généraux qui auront lieu à la Conférence devront être suivis de négociations à certains niveaux et concrétisés selon les problèmes particuliers à résoudre. Dans ces discussions et négociations, il faudra s'assurer le concours actif de toutes les institutions appartenant au système des Nations Unies compétentes en matière de commerce et de développement. Ainsi que l'ont dit plusieurs orateurs, ce qu'il faut, pour faire face à la situation, c'est la volonté politique d'agir plutôt qu'un nouveau mécanisme.

Ceux qui sont chargés de déterminer la politique commerciale ont souvent tendance à considérer les problèmes ayant trait au commerce comme formant une catégorie à part. Cette attitude n'est certainement pas justifiée en ce qui concerne les problèmes que posent les échanges de produits agricoles qui, nous l'avons vu, sont intimement liés aux problèmes de production agricole et de développement économique des pays en voie de développement. Dans bien des cas, les mesures à prendre pour

résoudre les problèmes commerciaux dépendent de l'adoption de mesures satisfaisantes pour la production et la consommation. C'est pourquoi mon Organisation a été spécialement chargée d'étudier les problèmes relatifs aux produits de base agricoles et leurs répercussions sur le développement agricole et général des pays en voie de développement. Les études, les consultations et l'action de la FAO dans ce domaine forment une partie essentielle de l'action internationale qui vise à favoriser une expansion équilibrée de l'économie mondiale. La FAO est également chargée d'encourager l'action nationale et internationale propre à améliorer la transformation, la commercialisation et la distribution des produits alimentaires et agricoles (y compris les produits de la pêche et de la sylviculture). La FAO compte également parmi les attributions qui lui sont expressément reconnues la tâche importante qui consiste à élaborer des recommandations sur l'adoption de programmes internationaux concernant les accords sur les produits de base agricoles, dont l'exemple le plus récent est l'accord sur le cacao, au sujet duquel les discussions reprendront certainement sous peu. La FAO a également pour tâche de procéder constamment à des études et d'encourager les mesures à prendre dans les domaines des politiques, des techniques et des arrangements internationaux concernant la stabilisation des produits, y compris toutes les mesures, nationales ou internationales, qui peuvent contribuer à l'évolution normale des prix et des échanges mondiaux. La FAO s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire de son Comité des produits. Ce Comité a particulièrement réussi à encourager des consultations intergouvernementales sur les problèmes concernant certains produits, en créant des groupes d'études sur les produits et en élaborant des politiques et des procédures communes pour l'écoulement et l'utilisation des excédents agricoles. En outre, le Secrétariat de la FAO est le seul secrétariat international qui étudie spécialement les problèmes agricoles internationaux, produit par produit. Les services de ce Secrétariat sont utilisés également par d'autres institutions s'intéressant aux problèmes concernant les produits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. La FAO se trouve ainsi très bien placée pour accomplir ces tâches en s'attaquant dans un esprit plus dynamique aux problèmes mondiaux du commerce et du développement. Je suis heureux que le délégué du Liban ait reconnu, dans la déclaration qu'il a faite ici avant-hier, l'importance du rôle joué par la FAO à cet égard. Je voudrais assurer les délégués ici présents que la FAO est prête à renforcer son propre mécanisme pour porter à leur niveau maximal les services qu'elle est capable de rendre en raison de l'expérience et des connaissances spéciales dont elle dispose.

Les problèmes dont je viens de parler sont assurément difficiles et complexes. Il n'existe pas de solution unique qui puisse satisfaire les nombreux intérêts qui s'opposent. Et pourtant, un fait essentiel se

dégage nettement : si les nations industrielles à revenu élevé de l'hémisphère nord ne se décident pas à offrir des prix rémunérateurs sur leurs marchés aux produits provenant des pays en voie de développement, les espoirs qu'a fait naître la présente Conférence seront frustrés. Il est extrêmement satisfaisant de constater que certains des discours que nous avons entendus témoignent déjà de la volonté des pays développés d'étudier cette question à fond. Il convient de rappeler qu'à l'arrière plan de cette Conférence, il n'y a pas seulement des considérations économiques, mais aussi le souci fondamental du bien-être humain. Il s'agit en fait du sort de plus de la moitié des habitants de la terre, qui sont victimes de la sous-alimentation ou de la malnutrition, et dont la plupart vivent dans les régions sous-développées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les objectifs sociaux qui ont motivé la convocation de cette Conférence sont l'égalité des chances, le plein emploi et quelque chose de mieux que le minimum vital pour près des deux tiers de la population mondiale.

On a suggéré que cette Conférence soit renouvelée jusqu'à ce que les nations soient prêtes à prendre des décisions plus concrètes. C'est là une sage suggestion, parce que ce que nous voulons en fait, c'est une révision des prétendues lois écono-

miques qui sont généralement admises depuis plus de deux siècles, et auxquelles l'Occident doit son opulence actuelle. Toutefois, des conférences comme celle-ci ne peuvent aboutir à des résultats que si, en même temps, on s'efforce d'établir une meilleure compréhension entre les individus et les groupes, grâce à des échanges de vues plus libres et plus francs. Il faut espérer que des dispositions seront prises pendant et après la présente Conférence pour permettre des discussions de ce genre.

On a dit avec juste raison que cette Conférence est d'une importance historique. Immédiatement après les deux guerres mondiales, plusieurs grandes idées ont été lancées pour jeter les bases d'une paix mondiale durable. Certaines de ces idées sont restées stériles, parce qu'elles étaient à ce moment en avance sur l'opinion publique mondiale. Aujourd'hui, l'accession à l'indépendance politique de nombreux pays, le refus d'immenses populations de se considérer comme vouées à la misère, l'accroissement démographique explosif qui rend tous les problèmes plus aigus, et en même temps, le fait que les pays industriels comprennent mieux que leur progrès et leur sécurité propres dépendent d'une conception plus large du développement économique mondial, tout cela crée un climat plus propice que jamais à l'action. Nous n'avons pas le droit de ne pas agir.

DÉCLARATION FAITE PAR M. GEORGE D. WOODS,
PRÉSIDENT DE LA BANQUE INTERNATIONALE
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT,

à la cinquième séance plénière, le 25 mars 1964

[Original : anglais]

La Banque mondiale se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer aux délibérations de la présente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; elle a en effet l'intention d'y prendre part activement et positivement. Le commerce mondial n'est pas un sujet qui n'intéresserait la banque que de loin ; il est l'objet de ses préoccupations directes et immédiates, comme le Secrétaire général l'a relevé hier dans ses observations si riches de sens. Notre Charte affirme d'ailleurs explicitement l'étroite relation qui existe entre l'investissement international et le commerce international. Et, comme l'ordre du jour de la présente Conférence l'indique clairement, l'investissement et le commerce sont tous deux indispensables au développement économique, lequel constitue la préoccupation essentielle de la Banque.

Il me semble qu'en abordant son ordre du jour, notre Conférence ne doit pas seulement se proposer de stimuler le débat, d'échanger des idées et de définir les problèmes. Son objet doit être de faire œuvre concrète en élaborant une politique internationale du commerce et du développement qui puisse, mieux que ne le fait la politique actuelle, stimuler la croissance économique de l'ensemble des pays en voie de développement.

Fort heureusement, la Conférence se réunit à un moment propice. Le taux d'expansion du commerce mondial est actuellement aussi élevé qu'il l'a jamais été en ce siècle. La baisse prolongée des cours des produits de base est maintenant enrayée et la tendance s'est même renversée, dans une certaine mesure. Grâce à près de vingt années d'efforts de

développement, bien des pays sont maintenant mieux placés pour entreprendre la transformation profonde de leur production sans laquelle ils ne pourront améliorer leur niveau de vie. Et, chose tout aussi importante, on prévoit une augmentation continue de la prospérité des pays industriels. Les conséquences heureuses qui peuvent en découler sont énormes : grand accroissement de la demande d'importations en général, et maintien de la demande plus soutenue de produits de base ; plus grande capacité des pays industriels d'absorber des importations en provenance de pays en voie de développement sans créer de graves difficultés à leurs propres producteurs ; et, ce qui est plus important encore, possibilités accrues d'aide en vue du développement.

L'état actuel de l'économie mondiale augmente largement les possibilités d'action sur de nombreux fronts. Bien des doutes et des craintes se sont dissipés : nous pouvons nous attaquer aux problèmes, pleins de confiance et d'espoir.

Les questions que la présente Conférence examinera ne relèvent pas toutes de la compétence de la Banque et des organismes qui lui sont affiliés, mais nous sommes disposés à envisager des actions très diverses afin de contribuer à la solution concertée de ces questions. Nous sommes prêts, par exemple, à participer activement aux efforts de ceux qui cherchent à résoudre le difficile problème de la stabilisation des recettes provenant des exportations de produits de base. Nous voulons aider à accroître, tant quantitativement que qualitativement, l'assistance aux pays en voie de développement et à trouver le moyen de rendre plus supportable la charge de l'endettement international. Nous voulons surtout accroître notre propre contribution aux efforts que les pays en voie de développement déploient eux-mêmes pour diversifier et renforcer leur économie, car c'est là, pensons-nous, que se trouvent les vraies solutions.

Les problèmes commerciaux qui se posent à la Conférence sont nombreux et complexes. Ils ne vont pas être résolus par quelque formule simple, ni par je ne sais quel coup de maître. Une idée directrice peut cependant faciliter notre tâche : ce que nous pourrions accomplir à moyenne ou à longue échéance vaudra plus que cela ne nous coûtera à brève échéance. Dans l'immédiat les mesures visant à modifier les rapports commerciaux existants afin d'élargir les débouchés des pays en voie de développement, risquent d'être pémibles. A longue échéance toutefois — et le terme pourra en fait n'être pas trop éloigné — une telle expansion du commerce sera nécessairement avantageuse tant pour les pays industriels que pour les pays en voie de développement. Elle exigera d'ailleurs des mesures de la part des uns comme des autres.

En ce qui concerne les pays industriels, les mesures requises sont multiples. Ces pays devront s'efforcer d'éliminer les restrictions qui subsistent à

l'égard des importations de produits primaires. Ils devront ouvrir bien plus largement leurs marchés aux articles manufacturés exportés par les pays en voie de développement. Et ils devront encourager les groupements régionaux de pays en voie de développement ayant pour objet de stimuler les échanges d'articles manufacturés entre leurs membres. Avant tout, les pays industriels doivent éviter que leurs propres groupements régionaux ne deviennent des systèmes fermés et ne repoussent des articles dans la production desquels certains pays en voie de développement pourraient exceller. En effet, seuls des débouchés élargis permettront aux pays moins avancés de dépasser le stade du simple remplacement des produits d'importation pour créer des industries vraiment efficaces pouvant bénéficier des économies d'échelle.

Les pays industriels doivent agir, d'autre part, pour aider les pays sous-développés à surmonter une difficulté qui afflige un grand nombre de participants à la présente Conférence. Dans une trentaine de pays assurant près de la moitié des échanges du tiers monde, plus de la moitié des recettes d'exportation proviennent d'un seul produit de base ; dans bien d'autres pays, ces recettes dépendent de deux ou trois produits seulement. Malgré l'augmentation globale du commerce mondial, la demande de produits primaires ne s'est accrue que lentement, et les prix ont fléchi. Depuis la guerre, la valeur des exportations de l'ensemble des pays sous-développés n'a augmenté que de 3 à 4 p. 100 par an. Ce taux est inférieur à celui de l'augmentation du volume de ces exportations et, chose plus grave, il ne permet pas de maintenir les importations d'équipement au niveau nécessaire pour que le revenu national augmente de façon satisfaisante. Pour ne donner qu'un exemple frappant, les pays de l'Amérique latine ont augmenté le volume de leurs exportations primaires de 25 p. 100 entre 1956 et 1962, mais ils ont en fait gagné moins de devises pendant la dernière année de cette période que pendant la première.

La nécessité d'aider les pays en voie de développement à devenir beaucoup moins tributaires de leurs exportations de produits primaires me paraît incontestable. A longue échéance, je le répète, la seule solution réelle, pour ces pays, est de produire économiquement, pour leur marché intérieur, une part croissante des biens qu'ils importent aujourd'hui, et de diversifier leur production destinée à l'exportation. A cet effet, ils devront à la fois pousser leur industrialisation et accroître la productivité de leur secteur agricole. Mais cette double évolution demande du temps ; dans l'immédiat, il s'agit de limiter les effets fâcheux que ne manquent pas d'avoir pour le développement ordonné de ces pays les fluctuations très marquées de leurs recettes d'exportation. La présente Conférence examinera au cours des semaines à venir si la solution, ou l'une des solutions, serait de chercher à stabiliser les prix par la conclusion d'accords sur les produits de base, ou d'atténuer les effets des fluctuations des prix grâce

à une nouvelle forme de financement compensatoire, ou encore d'appliquer quelque méthode tout à fait nouvelle. Ce qui importe, dans l'immédiat, c'est que les pays industriels prennent de plus en plus conscience de la gravité du problème et de la nécessité de lui trouver des solutions pratiques.

Comme je l'ai déjà indiqué, il est probable que le rôle de la Banque mondiale consistera surtout à faciliter l'évolution à long terme vers la diversification et la modernisation — et non à financer des mesures qui ne sont que des palliatifs. Mais nos sommes pleinement disposés à participer à l'examen des problèmes qui se posent ; en fait, nous sommes déjà bien engagés dans l'étude du problème du café et dans celle du marché du coton à très longue fibre. Je suis persuadé que ce genre d'études permettra à la Banque et à l'Association internationale de développement d'élaborer, dans la mesure de nos moyens et dans le cadre de leurs statuts, des mesures toujours plus efficaces pour aider les pays exportateurs primaires à résoudre leurs difficultés.

On me permettra maintenant de passer de ces questions commerciales à court terme au problème à plus long terme, et plus fondamental, qui consiste à diversifier la production dans les pays en voie de développement et à en augmenter le rendement. Dans ce domaine où la Banque peut se flatter de posséder une certaine compétence, je suis convaincu qu'il existe des possibilités encourageantes de progrès. De 1950 à 1960, le taux annuel moyen de croissance de l'ensemble des pays en voie de développement a été voisin de 4.5 p. 100, malgré le ralentissement de la croissance dans les dernières années de cette période et malgré un taux d'accroissement démographique qui, dans bien des cas, a pesé lourdement sur des ressources limitées. Pendant cette décennie de réalisations impressionnantes, ces pays ont accumulé de nouveaux avoirs qui sont l'infrastructure indispensable d'une économie productive — routes et voies ferrées, ports et centrales électriques — et ils ont acquis expérience et sagesse en matière de développement. Beaucoup de pays — pas tous, malheureusement, loin de là — sont désormais en mesure d'entreprendre des productions nouvelles et de pratiquer des échanges mieux équilibrés. Pour eux, il faut accroître l'aide au développement. Maintenir simplement cette assistance au niveau actuel, ou même la réduire, comme il en est question parfois, ce serait dissiper inconsidérément tous les gains si durement acquis depuis la fin de la guerre.

Le moment est venu aussi d'améliorer la qualité de l'aide au développement. A cet effet il faut, en particulier, appuyer les programmes et les projets qui promettent le meilleur rapport aux pays en voie de développement, et écarter ceux qui servent essentiellement les intérêts à courte vue, d'ordre commercial ou politique, des nations industrielles. L'aide a récemment gagné en qualité grâce aux efforts de coordination du Comité d'aide au développement de l'OCDE et grâce à l'expérience croissante des pays mêmes qui en bénéficient. Les groupes consultatifs

que la Banque a organisés pour plusieurs pays sont également utiles à cet égard, et nous comptons en créer d'autres quand l'occasion s'en présentera. Mais de nouveaux progrès sont indispensables : en particulier, les efforts doivent se concentrer davantage sur les pays qui se montrent capables de tirer efficacement parti de l'assistance.

D'autre part on doit continuer à assouplir les conditions de l'aide accordée, car le problème du service de la dette est aussi pressant que jamais. De 1955 à 1962, la dette publique des pays en voie de développement semble avoir augmenté de deux fois et demie. Pendant ces sept années, les versements effectués au titre du service de la dette ont presque quadruplé, en raison surtout du pourcentage élevé des crédits-fournisseurs à court ou à moyen terme. Il est frappant de constater que la durée moyenne de l'ensemble des emprunts publics non remboursés à la fin de 1962 n'était que de huit ans environ. Du fait de la lourde charge qui en résultait pour les pays intéressés, certains gouvernements ont décidé d'alléger les conditions de leur assistance en renonçant à tout intérêt pendant les premières années, en réduisant le taux d'intérêt ou en prolongeant la durée de leurs prêts. Malheureusement d'autres gouvernements, loin de suivre cette voie, semblent offrir une assistance à des conditions plus rigoureuses, tendance qui, selon moi, ne peut aller qu'à l'encontre du but visé.

Plusieurs pays souffrent actuellement d'une pénurie aiguë de liquidités, ce qui pourra obliger leurs créanciers à prendre des mesures spéciales. D'autres risquent de se trouver dans la même situation, si leurs créanciers et eux-mêmes ne font pas preuve à l'avenir d'une plus grande prudence dans l'offre et l'acceptation des crédits à court terme. Cette éventualité a été mentionnée hier par M. Prebisch. On ne saurait résoudre les difficultés de ce genre par une simple réorganisation de la dette publique : il faut que cette réorganisation s'accompagne d'accords pratiques appropriés comportant l'engagement :

De la part du pays débiteur, de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour redresser sa balance des paiements et pour tenir ses échéances ;

De la part des créanciers, de fournir au débiteur des capitaux à long terme pour ses besoins légitimes de développement ;

De la part du débiteur et des créanciers, d'éviter à l'avenir les opérations de crédit à court terme qui ont été à l'origine des difficultés.

Permettez-moi d'ajouter que, dans tous les cas où les parties intéressées se montreront disposées à accepter les disciplines appropriées en vue d'un ajustement des dettes, la Banque elle-même envisagera volontiers d'adapter son propre financement aux exigences de la situation et coopérera, si on le lui demande, à l'élaboration du nouveau régime financier nécessaire.

Jusqu'ici, j'ai parlé surtout des mesures que les pays industriels peuvent prendre pour aider les pays

moins développés. Cependant, une grande partie — et même la majeure partie — de ce qui doit être fait doit l'être par les pays en voie de développement eux-mêmes. Les pays industriels peuvent créer un climat commercial favorable à l'expansion de la production dans les pays en voie de développement, et ils peuvent faciliter ce processus en fournissant une aide technique, des biens d'équipement et des crédits. Mais le processus même du développement dépend essentiellement de l'effort national, auquel l'aide extérieure, si large soit-elle, ne peut se substituer.

Ce qu'il faut demander aux pays en voie de développement, c'est tout d'abord un ensemble de mesures et de conditions favorables aux investissements productifs. Je pense non seulement à ces éléments de base que sont la stabilité politique et la stabilité financière, mais aussi à la nécessité de stimuler les investissements productifs par une réforme judicieuse du régime foncier et par l'adoption et l'application de systèmes fiscaux appropriés. Je songe aussi à l'établissement d'un système d'enseignement adapté aux nécessités du développement. Enfin, j'entends par là l'élaboration de programmes d'investissement public qui soient destinés, non pas à servir les intérêts politiques immédiats du gouvernement au pouvoir ou les intérêts commerciaux de certains groupes économiques ou de certaines localités, mais à contribuer au maximum à la croissance économique équilibrée et à long terme du pays tout entier.

L'application ferme et rigoureuse d'un tel ensemble de mesures créerait à coup sûr, dans les pays en voie de développement, un climat de confiance dont les effets pourraient bien être spectaculaires. L'un de ces effets, et non le moindre, pourrait être de faire revenir les importants capitaux qui ont fui de nombreux pays peu développés pour aller s'investir ailleurs, ou de faire resurgir ceux qui ont été thésaurisés. Par cette réinjection de sang dans l'appareil économique des pays en voie de développement, on obtiendrait un résultat de première importance. Autre conséquence de grande portée : on attirerait ainsi de nouveaux investissements étrangers. Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement ne sont pas simplement souhaitables, ils sont indispensables. Outre qu'ils apportent des capitaux neufs et facilitent l'adoption de nouvelles techniques de production, ils procurent souvent des partenaires internationaux qui, connaissant bien les courants commerciaux, peuvent ouvrir à l'industrie nationale l'accès des marchés mondiaux.

Une autre possibilité intéressante s'offre aux pays en voie de développement. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport et comme M. Ball vient de le dire, les deux tiers de ces pays comptent moins de cinq millions d'habitants, c'est-à-dire moins que n'en ont les très grandes villes du monde — Londres, Los Angeles, Moscou, New York, Paris ou Tokyo. Pour ces pays, l'espoir d'un développement satisfaisant réside en grande partie dans des arrangements régionaux qui leur permettront d'éli-

miner les obstacles aux échanges, d'élargir les marchés et de rationaliser la production au sein de la région. La Banque encourage depuis longtemps la constitution de groupements régionaux de ce genre, et elle entend même pousser à la roue, ce mouvement étant, pour beaucoup de pays, le gage d'une saine expansion.

Tout pays, tout groupe de pays disposé à faire du développement économique l'objectif central de sa politique aura dans la Banque, y compris les organismes affiliés, un allié actif et même, je veux le croire, un allié puissant. Notre propre rôle dans le domaine du développement a constamment grandi et le rythme de nos opérations s'est accéléré d'année en année. Le total des prêts accordés et des investissements effectués par le groupe de la Banque au titre de projets destinés à accroître la production dans les pays peu développés dépasse actuellement 5.5 milliards de dollars. Pendant l'année civile 1963, le montant de nos prêts et investissements a atteint l'équivalent d'un milliard de dollars ; pour l'exercice se terminant le 30 juin, il dépassera peut-être ce chiffre, ce qui le portera au niveau le plus élevé que nous ayons enregistré jusqu'ici.

Nous pouvons, à juste titre, être fiers de ces résultats et du dynamisme qu'ils révèlent. Mais si nous en sommes fiers, nous n'en sommes pas satisfaits. La présente décennie pose à la Banque des problèmes différents de ceux des années 1950 ; les méthodes et les solutions qui lui permettaient naguère de répondre aux besoins de ses membres ne sont plus entièrement adéquates ni appropriées. Nous ne comptons que 56 membres, il y a dix ans ; aujourd'hui, nous en avons 102, dont 20 sont devenus membres l'année dernière. Beaucoup de nos membres les plus récents viennent seulement d'entrer dans la communauté internationale. Manquant d'expérience dans l'administration du développement, ils ont besoin de types d'assistance, tant financière que technique, différents de ceux qui conviennent à des Etats dont l'autonomie est plus ancienne. Si la Banque veut continuer à être un agent dynamique du progrès économique, elle doit s'adapter à ce nouveau climat du développement et répondre aux besoins nouveaux de ses membres. La vie de la Banque, tout comme celle de ses membres, doit être une croissance continue.

Et c'est pourquoi la Banque a fait un retour sur elle-même, pour voir sur quels points et dans quelle mesure il lui faut modifier sa politique et son organisation interne, et réorienter ou renforcer telle ou telle de ses activités.

Cet effort d'analyse et d'autocritique a eu pour premier effet de nous faire prendre la décision d'étendre le champ de notre action financière. Jusqu'à présent, la Banque s'est principalement intéressée aux grands travaux visant à améliorer les transports et à mettre en valeur de nouvelles sources d'énergie. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner ces domaines, nous comptons même continuer d'y affecter la majeure partie de nos fonds.

Mais bâtir l'infrastructure n'est pas une fin en soi. Nous avons donc décidé d'accroître considérablement notre assistance à la production agricole et industrielle dont cette infrastructure doit être le support et le stimulant.

Nous envisageons, par exemple, de prêter notre concours à des programmes agricoles généraux visant à accroître la productivité dans les exploitations privées ; nous comptons, en particulier, aider à renforcer les organismes qui accordent des crédits ou une aide technique aux agriculteurs. Et comme les investissements destinés aux programmes agricoles entraînent surtout des dépenses en monnaie locale, j'ai recommandé aux Administrateurs que la Banque participe plus volontiers au financement de ces dépenses. De plus, et je m'en félicite, nous avons obtenu de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qu'elle collabore à cette intensification de notre appui au développement agricole.

Nous nous efforçons également de varier et d'élargir notre assistance à l'industrie. C'est ainsi que nous comptons fournir des crédits à long terme pour des programmes prévoyant l'importation de machines, d'éléments et de pièces détachées dans des pays qui ne peuvent utiliser pleinement leur capacité de production industrielle parce qu'ils manquent de devises pour acheter ce matériel à l'étranger. D'autres méthodes, spécialement destinées à nous permettre d'aider davantage les entreprises industrielles privées, sont à l'étude. Nous entendons surtout continuer à intensifier l'appui que nous prêtons aux sociétés privées de financement du développement industriel. Dix-sept de ces sociétés privées, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ont déjà été créées ou renforcées par le Groupe de la Banque sous l'impulsion de la Société financière internationale (SFI). La multiplication de ces organismes, outillés pour faire appel aux capitaux internationaux comme aux capitaux nationaux et pour fournir l'assistance administrative et technique indispensable aux industries en expansion, donne un nouvel élan au développement économique de bon nombre de nos pays membres.

Toutefois, le succès de nos efforts dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie dépend pour une large part de l'efficacité avec laquelle l'initiative, l'intelligence et les aptitudes des populations — les ressources humaines — des pays emprunteurs sont mobilisées à des fins productives. Pour mettre des êtres humains en mesure de réaliser tout leur potentiel, il faut des efforts de toutes sortes, mais le point de départ doit être l'enseignement et la formation professionnelle. L'Association internationale de développement s'est engagée dans cette voie depuis quelque temps, et la Banque compte accorder prochainement son premier prêt à des fins éducatives. Dans nos efforts pour contribuer davantage à la création des moyens permettant de répandre l'instruction, nous aurons la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec laquelle

nous comptons étudier et soutenir de nouveaux projets. Nous espérons que l'une des conséquences importantes de notre décision de nous engager dans le financement de l'enseignement sera d'encourager d'autres organismes à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

Voilà donc un aperçu de la manière dont la Banque est résolue à élargir l'horizon de ses prêts. Un autre résultat du réexamen de notre politique a été la décision d'assouplir quelque peu les conditions financières de nos prêts. Nous avons déjà, dans un cas important, accordé au pays emprunteur un délai anormalement long de huit ans pour ses premiers versements d'amortissement, afin de tenir compte de ses difficultés temporaires de trésorerie. Nous avons également commencé à accorder des prêts à échéance un peu plus longue que dans le passé, lorsque la chose est justifiée par la durée vraisemblable de l'entreprise et par la situation économique du pays emprunteur. Nous étudions aussi le problème général du financement des dépenses locales dont j'ai déjà fait mention à propos des projets agricoles.

A la suite de l'examen de nos activités, nous avons pris une troisième décision, celle d'élargir considérablement notre action d'assistance technique et de formation professionnelle. Comme la plupart d'entre vous le savent, la Banque a constaté depuis longtemps qu'elle ne pourrait s'acquitter efficacement de ses tâches de développement que si elle complétait ses opérations de prêts par de nombreuses formes d'assistance technique. Jusqu'à présent, nous nous sommes surtout préoccupés de la planification du développement. Nous avons aidé 25 pays à établir leur programme de développement économique ; nous avons fondé l'Institut pour le développement économique, école supérieure pour hauts fonctionnaires, dont l'objet est d'améliorer à la fois l'élaboration et l'exécution des programmes de développement. Enfin, nous avons créé un Service consultatif du Développement dont les membres remplissent actuellement le rôle de conseillers de programme auprès de 11 gouvernements de pays en voie de développement.

Sans réduire aucunement ces efforts, nous nous proposons désormais d'aider bien plus activement nos membres à choisir de nouvelles entreprises et à en établir le projet. Nous avons pris cette décision parce que, à l'heure actuelle, bien des pays en voie de développement ne présentent pas autant de projets bien conçus et rentables qu'il en faudrait pour qu'ils réalisent le taux d'accroissement qu'ils sont en mesure d'atteindre. Ce n'est pas que les occasions manquent de faire de bons investissements : ce qui manque, c'est l'initiative et l'organisation qui permettraient d'en profiter.

Aider à l'élaboration de projets n'est pas pour nous une tâche nouvelle. Il est rare que la Banque, ou la SFI, finance un projet sans avoir fait des suggestions qui en faciliteront l'exécution et en augmenteront le rapport économique et financier. Ces

derniers mois, cependant, nous avons prêté plus d'attention encore au problème des projets. Notre Institut pour le développement économique a organisé des cours spéciaux sur l'évaluation des projets. Nous avons entrepris, soit comme agent d'exécution du Fonds spécial des Nations Unies, soit pour notre propre compte, un nombre croissant d'études de préinvestissement, à l'occasion de projets ou de programmes de secteur. Dans l'avenir, nous comptons bien augmenter le nombre de nos représentants chargés d'aider sur place à l'établissement des projets. En outre, les accords de collaboration avec la FAO et l'UNESCO dont j'ai parlé sont destinés, notamment, à augmenter le nombre et à améliorer la qualité des projets susceptibles d'être financés, dans le domaine de l'agriculture et dans celui de l'enseignement. Nous savons bien que ces efforts sont peu de chose par rapport aux besoins ; aussi sommes-nous prêts à examiner toute suggestion qui nous permettrait d'aider, mieux que nous ne le faisons, à accélérer l'afflux de bons projets d'investissement. Cet afflux est, en effet, une condition *sine qua non* du progrès économique.

Il y a, bien sûr, une autre condition *sine qua non* : l'existence de ressources adéquates pour le financement de ces projets. Et j'en viens ainsi à mon dernier point : nous aurons beau réorienter la politique de la Banque, nous aurons beau élargir le champ de nos prêts et de nos activités d'assistance technique afin de répondre aux besoins de développement au cours des années 1960, tous ces efforts n'auront d'efficacité pratique que dans la mesure où nous disposerons de fonds suffisants.

L'objectif minimal que la Banque et l'IDA puissent assigner à leur action pendant la prochaine décennie est, à coup sûr, de fournir aux pays en voie de développement une contribution nette égale à celle qu'elles leur ont apportée dans le passé ; en fait, nous devons viser bien plus haut si nous voulons parvenir à un progrès économique satisfaisant. Étant donné que la Banque entre dans une période où elle recevra des remboursements, très considérables au titre de l'amortissement, il faudra — même si l'on s'en tient à l'objectif minimal — augmenter proportionnellement le montant brut des prêts et investissements de la Banque et de l'IDA dans les années à venir. La Banque, qui peut emprunter sur le marché privé, devrait pouvoir trouver des ressources qui soient à la mesure de l'extension qu'elle compte donner à ses prêts. Mais une part bien plus large de l'aide au développement devra être fournie désormais à des conditions qui n'imposent aux pays bénéficiaires qu'une charge minimale pour le service de la dette. Pour ce qui est de l'assistance multilatérale, c'est l'IDA qui devra jouer un plus grand rôle : mais elle ne pourra le faire que si ses ressources propres augmentent considérablement.

Les conditions auxquelles l'IDA accorde ses crédits ne lui permettent pas d'emprunter sur le marché privé, comme le fait la Banque. Ce sont les gouvernements qui lui fournissent ses ressources. La rapidité relative avec laquelle les fonds provenant des souscriptions initiales ont été engagés ou réservés pour des projets de développement bien conçus et urgents, et le volume des nouvelles demandes de crédits qui sont actuellement examinées ou prévues pour un proche avenir, démontrent la nécessité d'accroître substantiellement les ressources dont l'IDA peut disposer. Heureusement, la situation financière de la Banque elle-même est telle qu'elle est en mesure d'apporter une contribution à cet effet. En raison du niveau atteint par les réserves de la Banque, il ne semble plus nécessaire d'y ajouter chaque année, comme dans le passé, le montant total de ses bénéfices nets. J'ai donc l'intention de recommander aux Administrateurs de la Banque, à la fin de l'exercice en cours, de transférer à l'IDA la partie des bénéfices nets de l'année qui auraient pu, normalement, être distribués comme dividendes. Si les Administrateurs adoptent et poursuivent cette politique, ce dont je ne doute pas, l'IDA devrait y gagner au bout d'un certain temps, un appoint de ressources considérable.

Je me hâte d'ajouter, toutefois, que même avec ces transferts de la Banque, les souscriptions actuelles des gouvernements ne suffisent pas pour répondre aux besoins que l'IDA a pour tâche de satisfaire. Je prie donc instamment les gouvernements membres qui participent à cette Conférence de réexaminer le montant de la contribution qu'ils ont promise à l'IDA, en tenant compte des besoins d'investissement des pays en voie de développement, besoins dont l'urgence apparaîtra au cours de nos délibérations.

Je voudrais conclure dans le même esprit qui m'inspirait au début. Les problèmes auxquels nous devons nous attaquer ici sont urgents, mais nous ne pourrions les résoudre si nous avons la vue bouchée et si chacun ne veut voir que ses propres intérêts immédiats. Mais si nous écartons ces œillères, si nous cherchons des solutions fondées sur notre intérêt commun — la croissance économique à long terme — je suis sûr que nous verrons bientôt les contours de la voie vers le progrès. Et nous comptons tous, je pense, que lorsque la Conférence se terminera nous serons bien engagés dans cette voie, nous aurons dégagé un certain nombre de programmes concrets méritant un complément d'étude, et nous aurons adopté les mesures d'organisation et les autres arrangements nécessaires pour poursuivre notre tâche. Nous devons, en bref, avoir le ferme propos de continuer les délibérations qui viennent de commencer jusqu'à ce que nos problèmes de commerce et de développement aient reçu une solution constructive.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. PIERRE-PAUL SCHWEITZER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL,
à la septième séance plénière, le 26 mars 1964**

[Original : anglais]

Je suis heureux de prendre la parole à cette Conférence qui fera date dans l'histoire. Nous voyons assemblées ici 122 délégations représentant des pays à tous les stades de développement, depuis ceux qui n'ont pu mettre en valeur qu'un minimum de ressources jusqu'à ceux qui sont industrialisés de longue date. Grâce à l'esprit de coopération qui règne dans le monde d'aujourd'hui — et cette Conférence en est un exemple frappant — des pays à des stades de développement et à régimes économiques différents (les uns possèdent d'énormes ressources en capitaux, matières premières et équipement industriel alors que les autres en sont dépourvus) sont réunis ici pour examiner les problèmes économiques de base, rechercher des solutions dont l'humanité tout entière puisse bénéficier et donner à d'innombrables multitudes l'espoir d'une vie meilleure. Certes, les manières d'aborder ces problèmes seront différentes et il y aura également des divergences de vues sur la priorité à accorder aux diverses tâches. Mais il est évident qu'il y a unanimité sur un point : il faut rechercher les meilleurs moyens de combler le fossé qui ne cesse de s'élargir entre les pays pauvres et les pays riches. Cette Conférence démontre qu'un vaste effort international a été entrepris pour remédier aux vices de structure du commerce mondial et offrir aux pays en voie de développement la possibilité d'une croissance économique satisfaisante et le cadre qui lui est nécessaire. Le Fonds monétaire international suit ces travaux avec un grand intérêt, car les buts et les objectifs généraux de cette importante Conférence concordent avec les siens. Le deuxième paragraphe de l'article premier de nos statuts pourrait d'ailleurs servir de principe directeur à cette Conférence. Cet article dispose que le Fonds a pour but principal de :

« Faciliter l'expansion et le développement harmonieux du commerce international et contribuer de cette manière à l'établissement et au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel ainsi qu'au développement des ressources productives de tous les États membres, fins primordiales de la politique économique. »

Depuis 18 ans environ, le Fonds s'efforce de favoriser l'expansion du commerce. Si, durant cette période, sa politique et ses activités se sont adaptées à des conditions changeantes, elles ont toujours été guidées par les objectifs fixés à l'article premier du Statut. Pour essayer d'atteindre ces objectifs, le

Fonds a exercé trois sortes de fonctions : financières, régulatrices et consultatives.

Dans le cadre de ses attributions financières, le Fonds dispose de plus de 15 milliards de dollars, les deux tiers sous forme d'or et de devises des principaux pays industriels. Ces ressources peuvent être complétées par 6 millions de dollars dans les monnaies de 10 pays industriels, conformément aux dispositions générales d'emprunt, afin d'atténuer les pressions excessives qui s'exerceraient sur le système monétaire international. Toutes ces ressources peuvent être prêtées à court ou moyen terme aux autorités monétaires nationales pour les aider à faire face à des difficultés temporaires de balance des paiements. Les facultés que le Fonds a d'emprunter non seulement accroît ses ressources potentielles, mais lui permet également une plus grande souplesse dans l'emploi de ses ressources propres.

Dans le cadre de son rôle régulateur, le Fonds réglemente les paiements multilatéraux entre ses membres, selon les conditions fixées à Bretton Woods, dans des domaines tels que les pratiques restrictives, les taux de change et le maintien de la stabilité financière internationale. En particulier — et ceci est surtout utile pour les pays en voie de développement qui s'efforcent d'augmenter leurs exportations — les pays membres ne doivent pas établir de discriminations dans le paiement des importations en provenance des autres pays membres. Cette disposition devrait aider les pays en voie de développement à s'assurer l'accès des marchés des pays industrialisés dans des conditions d'égalité. Le fait que les principaux pays industriels ont maintenant accepté les obligations de l'article VIII de l'Accord relatif au Fonds signifie qu'ils n'imposent plus de restrictions de change, alors que la plupart des pays en voie de développement peuvent maintenir ces restrictions en vertu de l'article XIV.

Grâce aux consultations ordinaires et spéciales auxquelles il procède avec ses membres, le Fonds est un centre de coopération internationale, un lieu de réunion où sont examinés les problèmes monétaires nationaux et internationaux, et une source d'avis et d'assistance technique pour ses membres.

Ces diverses activités ont permis au Fonds d'accorder une assistance pour un total d'environ 11 milliards de dollars jusqu'au 30 avril 1963, grâce à des tirages en diverses monnaies et à des arrangements spéciaux. Sur ce total, plus de 4.6 milliards de

dollars, soit environ 43 p. 100 du montant total de l'assistance financière, ont été accordés à des pays non industrialisés, et environ les trois quarts de cette aide ont été fournis au cours des cinq dernières années. En même temps, grâce à une coopération étroite avec les pays membres, des restrictions importantes au commerce et aux paiements et des pratiques préjudiciables en matière de taux de change ont été éliminées, facilitant ainsi la multilatéralisation et la croissance rapide des échanges pendant la dernière décennie. Dans le cadre de son rôle consultatif, le Fonds procède à des discussions avec les pays membres au sujet de leur situation économique, de leurs problèmes monétaires, financiers et fiscaux et de leur politique, et il donne sur demande des avis aux pays par l'intermédiaire de ses missions spéciales ou de ses experts techniques résidents.

Si j'ai parlé de l'ampleur de l'assistance financière et des activités du Fonds, c'est afin d'indiquer à quel point nos relations sont étroites avec les pays en voie de développement, membres du Fonds, qui sont représentés à cette Conférence et à quel point nous comprenons les difficultés auxquelles ces pays se heurtent. La plupart des 103 pays membres du Fonds monétaire international sont en voie de développement. Ce fait a influencé en grande partie notre politique et nos travaux au cours des dernières années. D'autre part, vous connaissez tous les dispositions du Fonds relatives au financement compensatoire ; j'ai été heureux d'apprendre l'accueil favorable qui a été réservé à cette possibilité nouvelle, lors de la réunion du Comité préparatoire il y a un an. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que ce moyen permet de répondre aux besoins à long terme des pays en voie de développement ; à vrai dire, il nous est impossible de nous engager dans ce domaine, qui ne relève pas de notre mandat. Toutefois, le fait que nous sommes en mesure de fournir une assistance à court et à moyen terme permet d'accepter plus facilement des revers temporaires dans la mise en œuvre des plans à long terme, qu'ils soient d'origine nationale ou internationale. Les tirages sur le Fonds effectués à des fins intéressant la balance des paiements, et les arrangements spéciaux conclus avec le Fonds facilitent la poursuite et l'expansion des échanges commerciaux. Ils contribuent à empêcher la mise en vigueur ou l'aggravation de restrictions et à maintenir ou faire renaître la confiance à l'égard des politiques et des opérations d'un pays.

Le Fonds reconnaît qu'il importe au premier chef de trouver des moyens d'accroître et de stabiliser les recettes en devises des pays moins développés. Le moment est manifestement venu de procéder, à l'échelon international, à l'étude et à la mise en œuvre de mesures propres à atteindre cet objectif, ce qui est indispensable si l'on veut que les pays moins développés bénéficient d'un taux de croissance plus rapide. En revanche, ces pays doivent se rendre compte de la nécessité d'adapter leurs programmes de développement aux ressources disponibles. Quelques observations fondées sur l'expérience acquise

par le Fonds pourront vous être utiles lorsque vous vous demanderez comment il faut procéder pour atteindre ces objectifs dans les meilleures conditions.

Premièrement, notre expérience et notre connaissance approfondies des problèmes des pays membres nous enseignent que, si certains problèmes de développement ont des racines profondes et ne peuvent être résolus que par des programmes à long terme, des difficultés répétées en matière monétaire et de change tendent à entraver la mise en œuvre de ces programmes aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Un assez grand nombre de plans ayant pour objet d'améliorer le commerce international et d'accélérer le développement sont exposés dans les documents soumis au Secrétariat, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général. Mais quels que soient les plans que l'on adoptera, leurs perspectives de succès seront fortement accrues si les pays participants s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens, d'établir des taux de change réalistes et de maintenir la valeur de leur monnaie. Ainsi que John Maynard Keynes l'a dit, il y a presque un demi-siècle, « l'inflation mobilise en faveur de la destruction toute la puissance des lois économiques ». Depuis la dernière guerre, nous avons tous été témoins des effets destructeurs de l'inflation sur de nombreuses économies. La contribution du Fonds à la Décennie du développement a été un effort constant pour freiner l'inflation et créer ainsi et par d'autres méthodes des conditions propices à une croissance équilibrée. Nous nous sommes efforcés d'obtenir ce résultat en donnant des conseils techniques et en fournissant une importante assistance financière destinée à soutenir les monnaies. Lorsque cette assistance a permis de faire renaître la confiance dans la monnaie, le développement a été accéléré, le volume de l'épargne intérieure a augmenté, des ressources plus importantes sont venues de l'extérieur et les sorties de capitaux ont diminué. Là où l'inflation chronique a persisté, le développement s'est sclérosé et, dans certains cas, l'économie a même marqué un recul. Dans ces cas-là, il est difficile de relancer dans de bonnes conditions la croissance économique. Les riches deviennent encore plus riches et les pauvres s'appauvrissent dans les pays où la disparité des revenus est déjà une source de préoccupations. Enfin, l'inflation a tendance à entraîner dans son sillage des modifications des taux de change — opérations politiquement désagréables et économiquement pénibles — qui ont pour effet de décourager les exportations et de favoriser les importations. Heureusement, l'inflation persistante et accusée n'est pas un phénomène courant dans les pays en voie de développement. Nombre de ces pays sont caractérisés par une saine gestion des finances et de la monnaie et, partant, on a confiance dans celle-ci ; ces pays devraient donc être en mesure de profiter pleinement des nouveaux programmes conçus pour leur venir en aide.

Une inflation persistante ne met pas seulement en échec le développement à l'intérieur des pays, mais

rend en outre extrêmement difficile une participation efficace de ceux-ci à des arrangements régionaux destinés à encourager le commerce et le développement. Dans des arrangements de cette nature, une condition indispensable au succès est que les pays qui éprouvent des difficultés en matière de balance des paiements soient en mesure de réduire leurs déficits, moyennant une assistance financière appropriée. Si l'un quelconque des participants est en proie à une inflation chronique, celle-ci peut avoir pour effet d'empêcher le fonctionnement de tout le système, car le participant dont les coûts ne sont jamais alignés sur ceux des autres tendra invariablement à absorber une proportion exagérée des ressources mises à la disposition du programme de développement.

Le Fonds a fait beaucoup pour réaliser un de ses buts fondamentaux, qui est « d'aider à l'établissement d'un système multilatéral de paiements en ce qui concerne les opérations courantes entre les membres, et à l'élimination de restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial ». Nul ne met en doute les avantages obtenus par l'élimination de restrictions, par la convertibilité des monnaies et par la multilatéralisation des échanges commerciaux. Le système multilatéral est à présent solidement implanté. Dans les efforts que nous faisons pour l'améliorer — car il n'est certes pas parfait — nous devons nous assurer que tous les arrangements nouveaux sont en harmonie avec ce système et non pas de nature à l'affaiblir. A cet égard, nous devons nous méfier des accords bilatéraux qui, à long terme, ne peuvent véritablement contribuer ni à l'expansion du commerce ni à la croissance des pays en voie de développement. Ils peuvent procurer certains avantages à court terme, mais à longue échéance, lorsqu'on s'efforce de canaliser le commerce dans des voies bilatérales, on s'aperçoit que de tels accords présentent de sérieux inconvénients. Ainsi qu'il est dit dans le rapport annuel du Fonds pour 1963, « le bitaléralisme tend effectivement à nuire aux exportations d'un pays moins développé en exerçant une pression ascendante sur les prix, les salaires et les coûts, en réduisant de manière appréciable la proportion des revenus à l'exportation perçus sous forme de devises convertibles, en créant une distorsion dans la structure de la production, et peut-être en sapant le programme de développement ». Bien entendu, je comprends parfaitement que, dans certains cas, le système des arrangements bilatéraux représente à l'heure actuelle l'unique moyen de maintenir des relations commerciales avec des pays à commerce étatisé. Mais j'espère qu'à longue échéance il sera possible d'étendre au monde entier le principe du multilatéralisme. Pour sa part, le Fonds continuera d'œuvrer pour atteindre cet objectif.

J'ai été heureux que l'on ait souligné la nécessité de supprimer les restrictions et les obstacles qui entravent encore les importations en provenance des pays en voie de développement ; il faut espérer

que les pays industrialisés seront en mesure de les éliminer rapidement, de la même manière et dans le même esprit qu'ils l'ont fait dans le cas des restrictions en matière de change, en vue d'aboutir en fin de compte à une pleine convertibilité de leurs monnaies. J'ajouterai que ces mesures ne devraient pas seulement s'appliquer aux produits de base, mais devraient aussi avoir pour objet de créer un marché élargi au profit des articles manufacturés fabriqués par les pays en voie de développement.

Je voudrais à présent dire quelques mots de l'endettement international. Le Président de la Banque mondiale, dans son très intéressant exposé, a déjà appelé l'attention sur la gravité de ce problème. Nous sommes tous sérieusement préoccupés par l'endettement croissant des pays en voie de développement, en raison de ses sérieuses répercussions sur leur balance des paiements. Un aspect particulièrement inquiétant de l'endettement est la tendance des pays industrialisés, agissant soit par l'intermédiaire de leurs organismes gouvernementaux, soit par l'entremise de leurs hommes d'affaires, à octroyer des crédits à court et à moyen terme pour maintenir leurs exportations, même lorsqu'il apparaît que les pays importateurs ne seront pas en mesure de les rembourser. Les pays industrialisés rivalisent à qui ouvrira le plus de crédits à court et à moyen terme, particulièrement pour financer les exportations ; le résultat, c'est que le service de la dette extérieure absorbe une fraction excessive des recettes d'exportation des pays bénéficiaires et compromet leurs possibilités de paiement. En outre, il n'est pas certain que les investissements ainsi financés soient toujours ceux qui auraient dû bénéficier de la plus haute priorité dans l'intérêt du développement des pays considérés. Les politiques et les programmes d'action associés à l'utilisation de ressources du Fonds dans le cadre des arrangements spéciaux ont parfois permis à des membres du Fonds de négocier un aménagement plus pratique de la structure de leur dette extérieure. Il semble qu'une action internationale concertée entre pays créditeurs et pays débiteurs permettrait d'éviter un endettement exagéré à court terme des pays en voie de développement. Le Fonds s'intéresse vivement à ce problème d'importance majeure.

Si j'ai attiré l'attention sur les effets d'un financement excessif des exportations par les pays industriels qui se font concurrence, ce n'est pas pour proposer une réduction de l'aide globale aux pays en voie de développement. Au contraire, comme je l'ai déclaré en décembre dernier devant le Conseil économique et social, je voudrais voir s'accroître d'assistance financière des pays industrialisés aux pays en voie de développement et s'améliorer les conditions d'octroi de cette assistance. Une grande partie des efforts que les délégations déploient ici pour trouver de nouveaux moyens d'accélérer la croissance des échanges et le rythme du développement aura été déployée en pure perte si l'on est dans une incertitude grandissante quant au montant

de l'assistance qui sera disponible à des fins de développement.

Je voudrais maintenant aborder une question qui préoccupe particulièrement le Fonds monétaire : celle des liquidités internationales, dont il est question aux pages 152 et 153 du rapport du Secrétaire général de la Conférence. Comme vous le savez, cette question fait actuellement l'objet d'études intensives au Fonds monétaire et au sein d'un groupe de grands pays industriels. Je crois qu'il s'agit là d'une question d'une importance vitale pour les pays en voie de développement. L'existence de marchés d'exportation sûrs est un des grands besoins des pays en voie de développement. Pour cela, il faut un climat international de confiance et de prospérité, ainsi qu'un apport suffisant de liquidités internationales. Mais le rapport entre le volume du commerce mondial et celui des liquidités internationales n'est pas simple ni mécanique. On s'imagine souvent que les liquidités internationales sont une sorte de monnaie que l'on utilise pour financer le commerce international. Or, le financement du commerce international se fait habituellement par les échanges ordinaires ou le crédit bancaire. Les liquidités internationales, elles, sont des réserves internationales et d'autres ressources qui sont à la disposition des autorités monétaires et qui servent à faire face aux déficits momentanés de la balance des paiements. Grâce à elles, il est possible d'attendre que les aménagements nécessaires soient apportés en vue de rétablir l'équilibre de la balance des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité des pays intéressés ou du reste du monde. L'octroi de liquidités internationales est une des activités courantes du Fonds monétaire ; celui-ci a pris au cours des dernières années un certain nombre de mesures pour préciser et élargir ses moyens de financement.

En 1959, les quote-parts des pays membres du Fonds ont été accrues à la suite d'un rapport soumis à la Réunion annuelle du Fonds en 1958 sur la question des liquidités. En 1962 a été mis en œuvre un programme destiné à compléter les ressources du Fonds par des emprunts auprès de dix grands pays.

L'an dernier, le Fonds monétaire a créé son service spécial de compensation financière — dont j'ai parlé tout à l'heure — et a décidé d'examiner favorablement les demandes tendant à l'augmentation des quotes-parts des pays exportateurs de produits de base, en particulier des pays dont les quotes-parts sont relativement faibles. Les études actuelles sur les liquidités internationales ne sont pas nées d'un besoin urgent d'accroître sur l'heure les liquidités mondiales. Aussi a-t-il été possible d'entreprendre des études sur la situation à long terme. Des contacts étroits ont été établis entre le Fonds et le groupe de pays qui a entrepris des études parallèles, afin d'assurer une coopération et une coordination efficaces des travaux de part et d'autre. Lorsqu'il se penche sur ces problèmes, le Fonds monétaire,

tient compte des intérêts nombreux et divers de tous les pays membres — anciens et récents, industrialisés ou en voie de développement — car tous ces pays ont le même intérêt fondamental à voir s'instaurer un ordre monétaire mondial qui soit puissant et efficace.

Il est encourageant de constater ces efforts concertés en vue d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement et d'améliorer la situation économique mondiale. Peu avant sa mort, Per Jacobsson faisait observer que la coopération dans les questions financières et économiques internationales n'avait jamais été aussi étroite dans le monde qu'au cours des dernières années : les organisations internationales comme les gouvernements se sont engagés dans la voie de cette coopération. Le Fonds monétaire a toujours eu les rapports les plus étroits avec les Nations Unies et avec les organismes de la famille des Nations Unies. La Banque internationale et le Fonds monétaire maintiennent des relations et une collaboration étroites entre eux. Il existe aussi entre le Fonds et le GATT d'étroites relations de travail qui ont abouti à la collaboration la plus franche sur les problèmes d'intérêt commun. Le même esprit anime nos rapports avec les autres institutions régionales et internationales. Lorsque ce réseau serré et complexe de collaboration a été tissé, chaque organisation a respecté le domaine d'activité de l'autre, tout en s'efforçant de résoudre les problèmes d'intérêt commun à toutes les organisations.

On constate en 1964 une concentration remarquable des travaux sur les moyens d'améliorer le commerce, le financement et le développement internationaux. De fait, les problèmes fondamentaux qui nous occupent sont attaqués de trois côtés à la fois. Dans cette Conférence, l'objectif essentiel est, comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général, de rechercher « une nouvelle politique commerciale en vue du développement ». Le GATT est sur le point d'entamer des négociations importantes — le *Kennedy round* — en vue de supprimer une grande partie des obstacles au commerce entre les Parties contractantes. Ainsi que je l'ai signalé, des discussions approfondies se poursuivent sur les meilleurs moyens de maintenir des liquidités internationales suffisantes pour assurer une croissance soutenue et satisfaisante du commerce international. Les trois grandes questions à l'étude sont étroitement solidaires et leur objectif commun est de créer un climat international favorable à la croissance soutenue et équilibrée tant du commerce international que des diverses économies nationales.

Au Fonds monétaire, nous suivrons de près vos travaux et nous serons heureux de vous offrir toute l'assistance en notre pouvoir. Permettez-moi, en terminant, de souhaiter le succès à vos délibérations sur ces questions très techniques mais d'une importance vitale, que vous allez examiner au cours des semaines et des mois qui viennent.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. WYNDHAM WHITE,
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE,**

à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964 *

[Original : anglais]

Ce n'est pas la simple courtoisie qui me pousse à féliciter M. Kaissouni de son élection, ou plutôt à féliciter la Conférence de l'avoir choisi pour Président ; en effet, je garde encore très vif en ma mémoire le sentiment de stimulation et d'encouragement que j'ai éprouvé quand il a bien voulu me recevoir au Caire pour que je m'entretienne avec lui préalablement à l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Voilà pourquoi il m'est particulièrement agréable aujourd'hui de prendre part à cette Conférence sous son éminente direction.

Avant d'en venir à certaines questions dont la Conférence est saisie, j'aimerais signaler un point qu'a évoqué l'autre jour le Secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce du Royaume-Uni, point que mes nombreuses années d'expérience des problèmes de commerce et de développement traités ici me conduisent d'ailleurs à bien connaître. Ce point, le voici : nous ne considérons pas ici, à mon avis, les intérêts d'un groupe de pays par opposition à ceux d'un autre groupe ; nous ne pensons pas, me semble-t-il, et nous ne devons pas penser, à une confrontation entre nations pauvres et nations riches, entre nations peu développées et nations plus développées, entre peuples privilégiés et défavorisés. Le problème qui nous occupe est celui de la communauté internationale, et il se pose à chacun de ses membres, quel que soit son stade de développement, sa pauvreté ou sa richesse. Sur le plan national, aucun pays n'accepterait aujourd'hui, me semble-t-il, qu'une de ses parties soit bien pourvue et prospère et une autre pauvre et défavorisée ; il en va exactement de même pour la communauté internationale. Et si nous voulons chercher à résoudre efficacement ce problème, il nous faut le considérer comme un problème urgent et comme une affaire personnelle pour chaque pays. C'est ce que nous avons essayé de faire ces dernières années dans le cadre de l'Accord général : les discussions au sein du Troisième Comité du GATT — qui a pris un certain renom — ne se déroulent pas entre des factions de pays dont les intérêts sont opposés ou divergents, mais entre des pays qui cherchent en commun à régler des problèmes à la solution desquels ils doivent tous contribuer.

* Le texte français de cette déclaration a été fourni par le Secrétariat du GATT.

Nous avons remis à la Conférence une documentation abondante concernant les travaux effectués par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce au sujet des problèmes examinés ici, et je ne voudrais pas lasser votre patience en répétant maintenant le contenu de ces documents. Je souhaite cependant qu'il me soit permis d'y ajouter quelques observations susceptibles de revêtir une certaine utilité pendant les journées critiques que la Conférence va maintenant connaître. Si je parle de « journées critiques », c'est parce que j'ai le sentiment que le débat général touche désormais à sa fin, que les commissions vont aborder les problèmes concrets, et que nous pourrons juger alors si la communauté internationale, lorsqu'elle se trouve devant la nécessité d'adopter des mesures concrètes, réalistes et positives, est capable de prendre ses responsabilités au sujet des problèmes qu'elle examine.

J'aimerais d'abord rappeler la longue et laborieuse étude des problèmes de commerce présentant un intérêt spécial pour les pays en voie de développement, qui se poursuit dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce depuis 1957. Ce travail du GATT a certainement exercé une grande influence qui dépasse de beaucoup le cadre de cette institution. Il fallait nécessairement entreprendre un travail d'étude et d'éducation avant de passer à une action plus positive ; mais en fait, et concurremment à cette activité « didactique », le Troisième Comité du GATT, dont j'ai déjà parlé, s'est constamment efforcé d'obtenir la suppression des restrictions qui entravent particulièrement le commerce d'exportation des pays en voie de développement. Cependant, il nous est apparu à l'évidence que ces travaux, dépourvus d'éclat mais nécessaires, ne suffisaient pas : il était souhaitable de faire approuver, sur le plan des décisions politiques, certaines conceptions et certains principes qui puissent guider dans l'avenir une action plus positive et plus efficace.

La première phase de ce processus a été la Déclaration approuvée par les ministres en novembre 1961, concernant les problèmes de commerce des pays en voie de développement. Cette déclaration figure dans les documents qui vous ont été remis, mais elle me paraît d'une telle importance que je me permettrai d'en rappeler les principaux éléments. Elle énonce des principes importants que les gou-

vernements de nombreux pays qui contribuent pour une très forte proportion au commerce international total ont acceptés comme base et comme critères de leurs politiques commerciales.

La Déclaration énonce les conditions indispensables au développement du commerce et de l'économie des pays peu développés, à savoir :

Premièrement, qu'une expansion rapide et soutenue des recettes d'exportation des pays peu développés est nécessaire ;

Deuxièmement, que l'aide ne peut se substituer au commerce, et qu'en dernière analyse le développement économique devra être financé par les gains des pays intéressés ;

Troisièmement, qu'il est nécessaire de réduire au minimum les restrictions qui entravent l'accès aux marchés des produits exportés par les pays peu développés ;

Et quatrièmement, qu'il est souhaitable d'offrir aux pays en voie de développement de plus grandes possibilités d'accroître leurs exportations de produits manufacturés et de demi-produits.

La Déclaration indique ensuite comment les gouvernements peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs généraux en tenant compte des mesures d'ordre tarifaires et autres qui entravent l'accès aux marchés, comme par exemple les restrictions quantitatives, les tarifs douaniers, les droits à caractère fiscal, le commerce d'Etat, les préférences, les subventions et l'écoulement des excédents de produits de base.

La Déclaration couvre ainsi toutes les questions qui se posent, et elle est complétée par des précisions concernant la réciprocité dans les négociations, le perfectionnement des méthodes de production et de commercialisation des pays en voie de développement, la nécessité d'atténuer l'instabilité des recettes d'exportation imputable aux fluctuations des marchés des produits primaires, la diversification des exportations des pays peu développés, aux fins de réduire leur vulnérabilité aux fluctuations du marché, et en dernier lieu la reconnaissance des possibilités qui existent d'encourager le progrès économique sur des bases saines dans les pays peu développés moyennant une intensification des échanges entre ces pays.

Au vu de cette Déclaration, on pourrait fort bien se demander pourquoi la présente Conférence est indispensable, ou pourquoi au juste toute autre action serait nécessaire. A cela, on se trouve naturellement amené à répondre que, s'il importe d'arrêter des principes directeurs appropriés, il importe encore davantage de faire en sorte que les principes et les politiques agréés soient activement mis en œuvre.

Le Programme d'action

C'est pourquoi un groupe de 21 pays peu développés a proposé en 1962 un programme d'action qui

fixe des objectifs pour la suppression des obstacles au commerce des pays peu développés. Voici en quoi consiste ce programme, que je crois utile de rappeler et qui est en grande partie le fruit du travail concret qui a été accompli auparavant par des organes subsidiaires du GATT.

Le Programme prévoit tout d'abord un *statu quo* : les pays industrialisés ne devraient opposer aucun obstacle tarifaire ou non tarifaire nouveau au commerce d'exportation des pays peu développés pour les produits dont il est établi qu'ils présentent un intérêt particulier pour ces pays.

En deuxième lieu, il appelle la suppression, dans le délai d'un an, des restrictions quantitatives à l'importation de produits en provenance des pays en voie de développement, qui sont contraires aux dispositions de l'Accord général. Il est évidemment admis que des difficultés particulières peuvent empêcher d'agir dans un délai aussi court, et — pour ces cas résiduels — le Programme prévoit des consultations. Même dans ces cas, néanmoins, le délai de grâce est limité au 31 décembre 1965.

En troisième lieu, le Programme prévoit que l'admission en franchise des produits tropicaux devra être réalisée pour le 31 décembre 1963.

Le quatrième point du Programme invite les pays industrialisés à accepter de supprimer les droits de douane sur les produits primaires qui occupent une place importante dans le commerce des pays peu développés.

En cinquième lieu, les pays industrialisés sont invités à arrêter d'urgence un plan de réduction et de suppression des obstacles tarifaires aux exportations de tous les demi-produits et produits ouverts en provenance des pays peu développés ; il est prévu que les droits actuels seront réduits d'au moins 50 p. 100 dans les trois années à venir ;

Le sixième point invite les pays industrialisés à réduire les impositions intérieures et les droits fiscaux sur les produits qui proviennent en totalité ou principalement des pays peu développés, en vue de supprimer ces droits et impositions pour la fin de 1965.

Les pays industrialisés qui maintiennent les obstacles que j'ai mentionnés sont également invités de faire rapport au secrétariat du GATT en juillet de chaque année sur les mesures qu'ils auront prises l'année précédente pour mettre en œuvre ces décisions, et sur celles qu'ils se proposent de prendre au cours des douze mois suivants pour élargir l'accès aux marchés des produits provenant des pays en voie de développement.

Enfin, le Programme invite les parties contractantes à l'Accord général à envisager d'urgence l'adoption de toutes mesures propres à faciliter les efforts des pays en voie de développement pour diversifier leurs économies, renforcer leur capacité d'exportation et augmenter les recettes qu'ils tirent de leurs ventes à l'étranger.

Il s'agit là d'un programme que des pays en

voie de développement ont proposé aux fins de traduire dans les faits la Déclaration dont j'ai parlé. Il a été adopté par les ministres des Parties contractantes à l'Accord général lors de leur réunion de mai 1963. Il me sera permis de dire que cette réunion de ministres a été, par sa portée, la plus importante de celles qui, à cet échelon, ont été consacrées au commerce depuis 1947 et jusqu'à la présente Conférence.

Il est vrai que le groupe des pays qui sont associés dans la Communauté économique européenne (CEE) a jugé nécessaire de formuler certaines réserves sur le Programme d'action ; cependant, l'énoncé même des réserves montre que, de l'avis de ces pays, les mesures envisagées ne vont pas assez loin dans le cas de certains problèmes fondamentaux des pays en voie de développement. Les représentants de la Communauté économique européenne ont laissé entendre qu'ils feraient, au GATT et à la présente Conférence, une proposition concernant ces problèmes. Il reste toutefois que la grande majorité des parties contractantes à l'Accord général ont accepté le Programme d'action.

Ce programme était de façon substantielle l'offensive engagée dans le cadre du GATT contre les obstacles aux exportations des pays peu développés. Je serais pour ma part très heureux que cette Conférence, dont la portée est plus vaste que celle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, approuve le Programme et lui confère ainsi le prestige politique qui s'attache à la sanction des Nations Unies.

Certes, il s'agit encore de savoir dans quelle mesure ce programme est mis en œuvre. Je suis heureux de pouvoir donner à la présente Conférence certaines indications positives à ce sujet.

Le *statu quo*, c'est-à-dire l'obligation de ne pas opposer de nouveaux obstacles — tarifaires ou non — au commerce d'exportation des pays peu développés, a été largement respecté. L'élimination des obstacles à ce commerce d'exportation a sensiblement progressé grâce aux travaux que le GATT a accomplis pour qu'il soit donné suite aux engagements prévus par le Programme d'action.

La formule adoptée par le Troisième Comité consiste à prendre les produits par groupes. Il examine méthodiquement un groupe particulier, formule des recommandations, puis s'emploie à faire supprimer les obstacles au commerce qu'il a identifiés. Il passe ensuite à un autre groupe. De ce fait, un nombre toujours plus grand de produits qui présentent de l'intérêt pour les pays peu développés sont entrés et continuent d'entrer dans le champ d'activité du Troisième Comité, et les obstacles au commerce qui visent un nombre croissant de produits ont retenu son attention. Son examen s'étend maintenant à 270 positions de la Nomenclature tarifaire de Bruxelles.

Le nombre des pays qui appliquent des restrictions quantitatives aux exportations des pays peu déve-

loppés a constamment diminué. Certains pays les ont toutes supprimées, ou bien ont ramené leur application à une ou deux catégories de produits seulement. En fait, sur de nombreux marchés, les restrictions quantitatives ont cessé de constituer un obstacle substantiel au commerce. Il importe cependant de ne pas perdre de vue que, parmi les restrictions qui subsistent, certaines touchent des produits qui ont, dans l'immédiat, une importance très considérable pour les recettes d'exportation et le développement économique des pays peu développés.

Dans le secteur tarifaire, un certain abaissement des droits de douane a été obtenu au cours des négociations tarifaires de 1960-61, connues sous le nom de « négociations Dillon ». Dans les cas où interviennent des préférences, on a assisté l'an passé à une atténuation de la discrimination.

Négociations Kennedy

Ces progrès modestes mais solides sont peu de chose en regard des possibilités qui s'offrent à la communauté commerçante internationale d'apporter à la solution des problèmes qui nous occupent une contribution majeure au cours des négociations commerciales étendues qui s'engageront le mois prochain et qui sont généralement désignées sous le nom de négociations Kennedy. Ainsi que je viens de le dire, ces négociations offrent des possibilités. Malheureusement, l'histoire abonde en grandes occasions perdues, et j'exhorterai tous les gouvernements représentés à cette Conférence qui envisagent de participer aux négociations Kennedy de ne pas laisser échapper celle-ci. Il est grand temps d'agir, et si nous n'abordons pas ce problème avec la générosité, l'imagination et le courage nécessaires, peut-être sera-t-il bientôt trop tard.

Au cours de la session des Parties contractantes à l'Accord général qui a pris fin juste avant l'ouverture de la présente Conférence, les pays industrialisés ont de nouveau souligné qu'à leur sens l'un des objectifs majeurs des négociations Kennedy était d'apporter une importante contribution au commerce des pays peu développés. Dans ces conditions, je crois qu'il importe de bien mettre en évidence ce qu'il convient de faire si l'on veut que les négociations Kennedy aboutissent à des résultats substantiels dans ce domaine.

Avant tout, les abaissements de droits de douane dans les pays industrialisés doivent être importants et étendus. Ils doivent intéresser non seulement les produits complètement élaborés, mais encore les semi-produits, c'est-à-dire le secteur dans lequel certains pays en voie de développement peuvent le plus rapidement accroître leur capacité de production. Il y aura des exceptions à l'abaissement général des droits de douane qui est proposé, mais j'espère que les exceptions invoquées par les pays industrialisés ne porteront en aucun cas sur des produits dont l'exportation présente une importance substantielle pour des pays en voie de développement.

Comme chacun le sait maintenant, je pense, les pays industrialisés sont convenus de ne pas demander la réciprocité aux pays en voie de développement lors des négociations Kennedy. Cette attitude constitue un progrès sensible par rapport à la conception quelque peu rigide de la réciprocité de commerce qui a prévalu dans certaines négociations commerciales précédemment tenues sous l'égide du GATT.

Si l'on veut que soit atteint cet objectif des négociations Kennedy — et j'insiste de nouveau sur le fait que les pays industrialisés y voient, de leur propre aveu, l'un des objectifs principaux de ces négociations — la deuxième condition sera de traiter comme il convient la question des obstacles non tarifaires. Cela pose des problèmes délicats et difficiles à résoudre ; mais il me semble que si nous les replaçons dans la perspective du grand problème humain et social qui occupe cette Conférence, ils ne sont nullement insolubles et doivent être résolus.

Il est une condition certainement aussi importante, et que je citerai en troisième lieu : les négociations doivent porter sur la question du commerce des produits agricoles, et le faire de façon adéquate. Ce commerce pose, même aux pays industrialisés, des problèmes sociaux et politiques ardues auxquels, je l'ai remarqué, ils sont extrêmement sensibles. J'espère que la Conférence éveillera tout aussi fortement leur conscience aux difficultés sociales et politiques plus profondes encore que les restrictions au commerce des produits agricoles créent aux pays en voie de développement. C'est pourquoi j'insisterai de façon particulière sur l'importance qu'il y aurait à réaliser, lors des négociations Kennedy, de véritables progrès dans la voie d'une libéralisation significative du commerce des produits agricoles au même titre que du commerce des produits industriels.

Préférences

J'aimerais maintenant traiter un ou deux autres points particuliers qui ont été soulevés ici et que le GATT examine lui aussi en ce moment. Et je me risquerai tout d'abord à parler des préférences.

Le GATT a souvent été accusé d'une rigueur excessive et d'une attitude doctrinaire ; chose tout à fait compréhensible à mon avis, cette accusation n'a jamais été plus souvent portée que lorsqu'il s'est agi de préférences. Je crois que la clause de la nation la plus favorisée n'est pas simplement un principe abstrait d'économie politique. Elle constitue l'un des fondements des relations commerciales internationales depuis que la communauté des nations commerçantes a pris forme au XIX^e siècle ; mais son principe n'est pas plus sacré à mon avis que n'importe quel autre, et l'on devrait accepter de rechercher sans préjugé aucun s'il n'est pas des dérogations à cette clause qui apporteraient un profit et des avantages réels, notamment aux pays en voie de développement. Pour moi, toutefois, tous les pays en voie de développement doivent bénéficier

de ces avantages. En effet, si nous nous mettions dans une situation telle que des préférences soient consenties par certains pays à quelques pays en voie de développement et non à d'autres, il pourrait en résulter un préjudice sérieux et durable pour les pays ainsi défavorisés et cette discrimination constituerait un puissant facteur de division qui aurait beaucoup plus de poids que les avantages particuliers échéant aux quelques pays favorisés.

D'ailleurs, cette question est activement discutée à l'heure actuelle dans le GATT conformément aux directives des ministres ; et je puis affirmer qu'elle l'est sans préjugé aucun. Mais je manquerais de franchise si j'allais jusqu'à dire qu'il nous a été facile jusqu'à présent de réaliser des progrès dans ce domaine. La raison de cet écueil, c'est qu'il s'agit là d'une formule nouvelle, extrêmement compliquée, malaisée et par-dessus tout fort importante, qu'il convient de mettre au point et de développer avec le plus grand soin. Nous avons constaté, lors des discussions préliminaires dans le cadre du GATT, que des divergences de vues profondes existent, non seulement entre pays hautement développés et pays en voie de développement, mais encore entre les pays développés eux-mêmes ; aussi bien, les opinions des pays en voie de développement sont-elles très différentes elles aussi.

C'est pour cette raison que, faisant peut-être preuve de plus de prudence que d'héroïsme, mais agissant quand même avec prudence je crois, nous avons dégagé de nos premiers débats la conclusion qu'il existe dans ce domaine des possibilités intéressantes — je dis bien intéressantes — mais qu'il reste beaucoup à faire pour mettre au point les procédures et les conditions dans lesquelles devraient se négocier de tels accords préférentiels. Nous reprendrons cet examen très prochainement.

Des dispositions ont été prises pour que les organismes compétents du GATT reviennent sur cette question dans le courant de l'année, lorsque les gouvernements auront eu la possibilité d'étudier les résultats de la première discussion préliminaire, et nous espérons qu'un rapport susceptible de donner lieu à des décisions pourra être étudié par les Parties contractantes lors d'une session qu'elles tiendront en novembre de cette année.

Je ne vous ai parlé jusqu'à présent que des préférences que les pays industrialisés accorderaient aux pays en voie de développement. Le problème présente pourtant un autre élément, à savoir celui des préférences que les pays en voie de développement s'accorderaient les uns aux autres. Il s'agit là évidemment d'une question assez malaisée à trancher, parce qu'en premier lieu tout accord préférentiel quel qu'il soit signifie en réalité que le pays qui accorde la préférence accepte de payer nettement plus pour ses importations en provenance d'un fournisseur déterminé qu'il ne le ferait en s'adressant au fournisseur pratiquant les plus bas prix. Malheureusement, la situation des pays en voie de dévelop-

pement est telle qu'il leur faut mobiliser pour leurs importations toutes les ressources dont ils peuvent disposer ; par conséquent, ils peuvent difficilement envisager de s'offrir le luxe d'établir une discrimination entre les sources d'approvisionnement si ce n'est parce que les prix et les avantages la justifient. Par contre, je pense que nous reconnâtrions pour la plupart l'intérêt que présenterait l'idée d'un processus de développement industriel qui pourrait être orienté plus rationnellement dans le cadre d'un marché régional étendu, rendu possible et favorisé par des préférences ou par une libération des échanges dans le cadre régional.

En un sens, toute cette question revient en fait, en ce qui concerne le GATT, à enfoncer une porte ouverte. En effet, elle a été étudiée de façon attentive au moment de la révision de l'Accord général en 1955. Il fut reconnu à cette époque que les dispositions de l'Accord général en matière de dérogations pouvaient être invoquées en faveur des systèmes de préférences régionales. Ces dispositions prévoient qu'une dérogation peut être accordée si les deux tiers des parties contractantes se prononcent en sa faveur ; cela revient à dire en fait, dans les circonstances actuelles, que, dans la mesure où les pays en voie de développement se mettent d'accord sur l'intérêt d'un arrangement de cet ordre, le GATT ne présente pour eux aucun obstacle : à l'heure actuelle en effet, les pays en voie de développement constituent plus des deux tiers des Parties contractantes. Nul ne saurait donc prétendre, je pense, que le principe de la nation la plus favorisée, tel qu'il est inscrit dans l'Accord général, et accompagné qu'il est par les dispositions de l'article XXV visant les dérogations, constitue un obstacle véritable à la conclusion d'accords régionaux valables qui présentent à tout le moins un intérêt pour la plupart des pays en voie de développement.

Les problèmes relatifs aux produits de base

J'en viendrai maintenant à la question des produits de base. L'Accord général a été abondamment critiqué pour une de ses insuffisances, à savoir que le problème du commerce des produits de base n'y est pas traité ; or, comme les pays en voie de développement sont encore largement tributaires de l'exportation et du commerce des produits primaires, cela revient à dire que l'Accord général laisse dans une large mesure de côté ce qui constitue le principal de leurs intérêts commerciaux. Je crois que cette critique est liée jusqu'à un certain point à la modestie même de l'Accord général, et je la considère comme bonne et valable. Il est assez difficile à mon avis de prétendre qu'un accord commercial de caractère international devrait négliger un secteur aussi important du commerce international. Mais, de toute évidence, l'argument dissimule certaines inexactitudes.

En premier lieu, s'agissant de l'examen des questions touchant les produits de base au sens

ordinairement admis de ce terme, c'est-à-dire un examen qui consiste en la négociation d'accords de produits, les Parties contractantes à l'Accord général n'ont pas cessé de considérer — et je vois là une attitude de renoncement assez exceptionnelle — qu'elles ne devraient pas s'arroger le droit de s'occuper de questions pour lesquelles les Nations Unies ont donné compétence à leurs propres institutions. C'est pourquoi les Parties contractantes du GATT se sont efforcées dans toutes la mesure possible de seconder et d'aider les efforts des organes compétents des Nations Unies, comme par exemple la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, dont le Président est nommé par le Secrétaire général sur la recommandation des Parties contractantes, ou encore la Commission des Nations Unies pour le commerce international des produits de base et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Mais, dans ce cadre d'action limité, j'ai pris pour ma part, au sein du Comité administratif de coordination, l'initiative de suggérer à mes collègues que les secrétariats devraient créer, dans le cadre de la coordination inter-institutions, une commission qui examinerait en permanence nos activités et qui veillerait à ce que nous donnions tout l'appui possible aux gouvernements pour leur permettre d'organiser convenablement l'examen et la discussion de ces questions. Cela mis à part, il se déroule en fait sans discontinuer dans le GATT des consultations, des discussions et des négociations touchant les problèmes relatifs à tel ou tel produit primaire faisant l'objet d'un commerce international ; mais elles n'ont pas pour but l'élaboration d'accords de produits classiques au sens généralement accepté du terme.

La Conférence qui se réunit ici va notamment examiner d'un point de vue critique le dispositif institutionnel existant pour l'étude des problèmes internationaux de commerce qui préoccupent particulièrement les pays en voie de développement. Je suis certain qu'il y aurait peut-être de très bons motifs de demander au GATT d'assumer dans ce domaine des responsabilités additionnelles, et je suis persuadé que, si la Conférence le juge bon, les Parties contractantes à l'Accord général examineraient de la façon la plus attentive toute suggestion ou demande qui pourrait leur être adressée en ce sens.

Permettez-moi de passer maintenant à un autre aspect du même problème qui présente à mes yeux une importance extrême. On a déjà beaucoup parlé au sein de cette assemblée, et à juste titre je crois, des graves conséquences que comporte pour les pays en voie de développement en tant qu'exportateurs de produits primaires la dégradation de leur termes de l'échange. Il y a là un problème très préoccupant, et que nous étudions au GATT depuis quelques années déjà. Je me dois de vous exposer mes conclusions personnelles à ce sujet : il est bon certes et même urgent de conclure toutes les fois que la chose est possible des accords de stabilisa-

tion des prix afin d'empêcher qu'ils accusent de violentes fluctuations ; mais on ne saurait trouver une solution au problème en essayant de manipuler les prix d'une manière qui compromette la position compétitive des produits primaires ; ces produits sont déjà sérieusement menacés par la concurrence des produits de synthèse ainsi que par l'application de procédés techniques qui — à un certain prix d'ailleurs — permettent d'économiser beaucoup sur la consommation des produits primaires dans les opérations de fabrication. C'est pourquoi l'une des solutions à un aspect de ce problème consiste à trouver une formule de financement de compensation au profit des producteurs primaires.

Mise en valeur du potentiel d'exportation

La façon de traiter l'autre aspect du problème consiste à concourir de toutes les manières possibles à la diversification des économies des pays de production primaire ; c'est dans cette intention que le GATT vient de s'engager, avec des moyens peut-être trop modestes mais sous la forme de projet pilote, dans une nouvelle voie qui m'inspire de grands espoirs et au sujet de laquelle nous serions certainement intéressés à connaître les suggestions et les observations de cette Conférence. Il s'agit d'une série d'études systématiques des plans et des perspectives de développement de certains pays exportateurs pris individuellement ; elles ont surtout pour but de déterminer quelles sont les capacités d'exportation potentielles les plus directement réalisables dans ces pays et quels sont les moyens nécessaires à la mise en valeur de ces potentiels de production, puis de rechercher quelles sont les possibilités de garantir de façon vraiment adéquate que l'exploitation effective de ces potentiels ne sera pas frustrée par des restrictions appliquées sur les marchés internationaux. L'Organisation que j'ai l'honneur de servir s'intéresse particulièrement à ce dernier point. Toutefois, nous espérons collaborer très étroitement avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et les groupements prêteurs, en vue de donner des avis concernant des affectations éventuelles du crédit au développement qui produiraient le plus rapidement possible des résultats sous la forme d'un revenu d'exportation. Il me semble que ce programme offre de vastes possibilités. Cependant, il est un point que je voudrais souligner non sans quelque hésitation, et que je soulignerai parce qu'il me semble honnête de le faire. Le voici. Le programme en question fera ressortir que le problème de la mise en valeur du potentiel d'exportations industrielles des pays en voie de développement n'est pas seulement lié aux restrictions auxquelles ces exportations risquent de se heurter sur les marchés des autres pays. Il démontrera aussi que les pays en voie de développement doivent respecter certaines conditions minimales s'ils veulent acquérir une capacité de

fabrication industrielle qui les mette en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux ; dans de nombreux pays, des politiques de restriction, qui n'ont pas leur origine ni peut-être leur fin dans le protectionnisme, créant cependant des situations qui empêchent en fait les industries d'exportation de produire dans des conditions leur permettant d'être compétitives sur les marchés mondiaux. Il y a là, selon moi, un élément important qui ne saurait être méconnu si l'on veut apporter à ces problèmes une solution durable. La difficulté n'est pas exclusivement externe.

Les institutions

Je ne voudrais pas terminer sans dire quelques mots de la question des institutions. Il me faut tout d'abord exprimer certaines appréhensions. Il y a fort longtemps que je travaille dans des institutions, et j'y ai toujours fait la même constatation que voici : chaque fois que j'ai soulevé au GATT un problème délicat qui embarrassait tel ou tel gouvernement membre, la réaction a été aussi immédiate que prévisible — créer une institution, par exemple un comité, et généralement en rester là. Mais il est aussi une autre réaction, encore plus insidieuse, qui consiste à créer plusieurs institutions, car rien ne réjouit plus un gouvernement, lorsqu'il se trouve en présence d'un problème délicat, que de le faire discuter simultanément par plusieurs institutions. Cela lui permet de passer de l'une à l'autre, et s'il fait preuve d'une agilité suffisante, d'éviter que le problème ne soit véritablement tranché par aucune d'entre elles.

Permettez-moi cependant une observation. Il est bon, je crois, pour tous ceux d'entre nous qui travaillent dans des institutions établies de passer au crible de la froide critique. La satisfaction de soi est une des maladies les plus contagieuses. Et je pense qu'il est extrêmement utile et précieux pour chacun d'entre nous — et non seulement pour le GATT — de subir ici un examen serré. Certains ne le passeront pas avec succès. Peut-être devons-nous corriger nos erreurs et, à n'en pas douter, combler les lacunes s'il en est.

Souvenons-nous aussi que les institutions internationales n'ont d'autre efficacité que celle des gouvernements qui les composent. Réunir dans un autre cadre les mêmes gouvernements, ou peut-être même quelques gouvernements de plus, ne conduit pas souvent à une modification de leurs habitudes. Par conséquent, bien qu'il importe d'avoir des institutions efficaces et amples et d'organiser les choses quand cela s'impose, j'espère que nous ne perdrons pas de vue, à quelque stade que ce soit, le fait que nous nous trouvons placés devant un problème humain et social pressant et urgent, dont la solution est véritablement subordonnée à la volonté d'agir des gouvernements. Je ne crois pas que ceux-ci soient dépourvus des moyens d'agir avec efficacité. Ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est la volonté

de prendre les décisions de politique indispensables.

J'aimerais maintenant dire quelques mots du GATT considéré en tant qu'institution. Sa vocation n'est pas universelle, et cette constatation est généralement énoncée comme une critique. La raison pour laquelle sa vocation n'est pas universelle, c'est qu'il s'agit d'un accord international de commerce qui comporte des obligations juridiques importantes, parfois pesantes, et qui confère à ses adhérents des droits légaux et le moyen de les faire respecter. Tout pays peut y accéder à condition que les deux tiers des Parties contractantes soient convaincues que le pays accédant peut accepter, remplir et exécuter les obligations qu'elles ont elles-mêmes acceptées ; en échange de quoi elles sont disposées à lui accorder tous les droits conférés à chaque Partie contractante.

Je me demande quelle valeur s'attacherait à un accord international de commerce qui serait dépourvu de ce caractère. Il est possible, évidemment, de créer une institution qui ne comporte pas de droits et pas d'obligations, mais simplement des principes, des déclarations et des résolutions. Il existe et l'on peut envisager de créer des institutions ou des systèmes permettant des discussions valables dans un cadre de ce genre, mais il ne s'y attache pas le même caractère qu'à une organisation fondée sur un accord international qui comporte des droits et des obligations juridiques définis avec soin, ainsi qu'un dispositif qui en assure le respect.

Il est un point sur lequel la valeur intrinsèque de cet instrument international de commerce a été fortement mise en doute : on a dit qu'il n'était pas adapté pour régir les relations entre les pays à économie de marché et les pays dont l'économie est basée sur la planification centrale et sur le contrôle de l'Etat. Je suis heureux de constater que l'on a beaucoup insisté, au cours de cette Conférence, sur la question du commerce entre pays à planification économique centrale et pays en voie de développement. Car je partage une opinion exprimée ici, à savoir qu'il s'agit là d'un domaine où existe une grande latitude de développement des échanges commerciaux, ne serait-ce que parce que le retard y est considérable. Il y a là, selon moi, une idée qui mérite d'être approfondie avec beaucoup de soin, et qui appelle la création des moyens institutionnels nécessaires pour stimuler le processus.

Il est vrai certes que l'Accord général, en tant qu'accord international de commerce, a été conçu et conclu fondamentalement comme un instrument appelé à servir de base aux relations commerciales entre pays à économie de marché. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, il contient une clause selon laquelle tout pays qui le désire peut accéder à l'Accord à certaines conditions négociées et convenues avec les Parties contractantes et acceptables pour les deux tiers d'entre elles. Aucune limitation n'est imposée à ces conditions, et je ne puis concevoir les circonstances dans lesquelles l'accession d'un pays pourrait

poser des problèmes sérieux si les négociations permettaient d'aboutir à une formule donnant à un pays dont l'économie est organisée autrement que sur la base du marché la possibilité de garantir à ses partenaires commerciaux dans le cadre du GATT qu'il peut assumer et respecter des engagements et des obligations comparables à ceux qui lient entre elles les Parties contractantes.

Nous avons en fait négocié, ces dernières années, avec des pays qui ont choisi pour système la planification économique centrale et qui chargent des institutions d'Etat de toutes les opérations de commerce, et nous avons trouvé une base qui leur permette d'accéder à l'Accord général. Il s'agit en particulier de la Yougoslavie, qui a accédé provisoirement à l'Accord général et dont l'accession provisoire se transformera automatiquement, et à très bref délai je l'espère, en une accession totale. Nous avons négocié aussi l'accession provisoire de la République arabe unie, et j'espère de même que les dernières formalités permettant de convertir cette accession provisoire en une adhésion totale s'accompliront également dans un proche avenir.

Depuis plusieurs années, les Parties contractantes sont liées au Gouvernement polonais par un accord d'accession qui, je le sais, les satisfait pleinement et qui a permis à la Pologne de jouer un rôle actif et important dans le travail des Parties contractantes. Je suis persuadé, là encore, que les Parties contractantes ne conçoivent aucune raison qui empêcherait cette association de mûrir de la même façon, par voie de consultations et de discussions, pour se transformer en une accession totale de la Pologne à l'Accord général.

Un certain nombre de pays en voie de développement ne considèrent pas encore qu'il soit de leur intérêt d'accéder à l'Accord général. C'est là une conception tout à fait compréhensible. En tout premier lieu, l'Accord général est un document dont la lecture est plutôt indigeste. C'est aussi un document périmé, car il ne traduit pas les vastes évolutions et modifications qu'ont accusées ces dernières années la teneur et la nature véritables des travaux du GATT. Peut-être avons-nous été négligents en n'actualisant pas le GATT, mais vous me permettrez de souligner le « peut-être » ; peut-être encore, dans une optique à courte vue, me suis-je davantage préoccupé moi-même de faire construire les fondations plutôt que de ravalier la façade. Mais il s'agit là de questions de principe, et peut-être nous sommes-nous trompés, encore que nous soyons actuellement en train de réparer cette erreur. Les Parties contractantes viennent de mener à terme une étude attentive des points sur lesquels le GATT a besoin d'être modifié pour être actualisé et pour traduire effectivement l'état présent des relations commerciales internationales, pour traduire surtout ce qui se déroule effectivement dans le cadre du GATT en ce qui concerne notamment les problèmes des pays en voie de développement. Nous avons dans une large mesure rédigé un chapitre spécial relatif au commerce et au déve-

loppement, qui confirmera notamment la grande souplesse d'attitude dont font preuve les Parties contractantes concernant la mise en œuvre des obligations et des engagements des pays en voie de développement dans le cadre du GATT. Chose peut-être plus importante, le chapitre en question traduira sous la forme d'engagements et d'obligations contractuels, ayant une forme pleinement obligatoire pour toutes les Parties contractantes, une bonne partie du Programme d'action et de la Déclaration concernant le commerce des pays peu développés, qui a été adoptée en 1961 et dont j'ai déjà fait mention. Cela, je le pense, améliorera la présentation de cet instrument qu'est le GATT, et donnera une idée plus exacte de ce qu'il représente en tant qu'institution.

Il appartient évidemment aux pays en voie de développement de juger eux-mêmes, chacun pour soi, s'ils veulent ou non accéder à l'Accord général. Mais la porte leur est ouverte, très largement; et j'espère bien qu'un nombre toujours plus grand de ces pays comprendront mieux ce à quoi nous nous efforçons de parvenir, ainsi que l'esprit dans lequel nous agissons; qu'ils prêteront peut-être moins attention à la phraséologie quelque peu inélégante dans laquelle les instruments juridiques internationaux doivent nécessairement être couchés, et qu'ils verront leur avantage à nous prêter leur concours et à profiter en même temps de l'action entreprise en ce moment au sein du GATT par tant d'autres pays en voie de développement.

Comme je l'ai déjà dit, ce « club de nations riches » compte maintenant parmi ses membres deux tiers de pays en voie de développement, et leur nombre croît chaque jour. Cela prouve bien, je pense, que dans les limites qui circonscrivent tout naturellement et à juste titre le champ d'activité des Parties

contractantes, l'intérêt et la compétence du GATT pour ce qui est des problèmes des pays en voie de développement sont maintenant appréciés plus complètement.

Permettez-moi de vous dire pour conclure que je nourris un ferme espoir. J'espère qu'indépendamment de l'impulsion d'ordre politique que la présente Conférence imprimera aux travaux auxquels nous nous livrons tous depuis des années et qui constituera en soi une importante conséquence de cette Conférence, celle-ci produira un autre résultat, dans le domaine institutionnel précisément. Je crois que tous ceux qui travaillent dans ce domaine depuis quelque temps ont ou doivent avoir clairement conscience qu'il n'existe pas dans les faits de politique internationale cohérente du développement, tenant compte de tous les aspects de ce problème très vaste et très complexe. Je doute qu'une organisation technique unique, voire plusieurs organisations de ce type, puissent englober tous ces aspects dans leur compétence. Je pense par contre que ceux d'entre nous qui s'emploient à résoudre certains aspects du problème retireraient un grand encouragement de sentir qu'il existe un programme international de développement dont les buts soient bien déterminés, qui soit à la fois cohérent et coordonné, et auquel tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies se sentiraient liés comme à un objectif essentiel de leur politique nationale.

Cela me ramène maintenant à mon point de départ. Je crois qu'une telle politique internationale, et l'acceptation du fait que sa mise en œuvre effective constitue un objectif essentiel de la politique nationale de chaque pays, détermine peut-être le genre de décision politique à laquelle il faut parvenir et à laquelle pourrait fort bien nous conduire toute institution issue de la présente Conférence.

DÉCLARATION FAITE PAR M. N. V. FADEEV,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL D'AIDE ÉCONOMIQUE MUTUELLE
(CAEM),

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CAEM,

à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964

[Original : russe]

Permettez-moi, au nom de la délégation du Conseil d'aide économique mutuelle, de féliciter M. Kaissouni de son élection unanime au poste élevé qu'il occupe et de lui souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement des éminentes et importantes fonctions qui lui incombent.

Le Conseil d'aide économique mutuelle souhaite à la Conférence d'apporter une solution fructueuse aux importants problèmes dont elle est saisie. A l'heure actuelle, l'humanité n'a pas de problèmes plus graves et plus importants à résoudre que celui de consolider et de renforcer par tous les moyens

possibles la coopération pacifique entre tous les peuples, dans l'intérêt de la paix, de l'activité créatrice et du progrès dans le monde entier. Nous sommes profondément convaincus qu'avec de la bonne volonté et des efforts de la part de tous les pays et de tous les organismes représentés à cette Conférence, celle-ci sera en mesure, à la conclusion de ses travaux, de poser des fondements solides pour un large essor de la coopération économique, d'élaborer des recommandations et des mesures propres à favoriser une expansion des échanges commerciaux entre tous les pays du monde, fondée sur l'égalité des droits, la réciprocité des avantages, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et sur l'absence de toute discrimination ou entrave artificielle.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Prebisch, pour la vaste et fructueuse activité qu'il a déployée pour préparer la Conférence. Le rapport de M. Prebisch, qui est étayé par un grand nombre de faits concrets, éclaire les problèmes majeurs de la coopération économique internationale et analyse l'état anormal dans lequel le commerce mondial se trouve à l'heure actuelle. Les chiffres éloquentes cités dans le rapport de M. Prebisch et dans l'allocution du Président de notre Conférence, M. Kaissouni, montrent combien pénible est la situation économique des pays en voie de développement, dont les peuples mènent une existence fort misérable. Les causes qui sont à l'origine de cet état de choses ne sont nullement mystérieuses. Les délégués de nombreux pays en voie de développement qui ont pris la parole ont exposé d'une manière convaincante les conséquences de la domination coloniale dans leurs pays respectifs, qui pèsent encore lourdement sur leurs peuples à l'heure actuelle.

Les pays membres du CAEM comprennent fort bien les aspirations des pays en voie de développement qui veulent accélérer leurs progrès économiques et sociaux, liquider leur retard sur le plan économique et créer leurs propres économies nationales indépendantes. Ces aspirations sont d'autant plus proches et compréhensibles pour les pays membres du Conseil que, dans un passé encore récent, plusieurs d'entre eux avaient une économie insuffisamment développée et ne disposaient pas d'une industrie nationale tant soit peu avancée qui, en un laps de temps historiquement très bref, a été ultérieurement créée et développée avec succès.

Je me permettrai à cet égard de retracer très brièvement les activités du Conseil d'aide économique mutuelle dont l'expérience pourrait être mise à profit dans l'intérêt des nobles objectifs que poursuit la Conférence.

L'étroite coopération économique des pays membres du CAEM s'est imposée en tant que nécessité historique du fait de l'apparition en Europe, après la seconde guerre mondiale, des pays de démocratie

populaire, dont les peuples ont décidé d'édifier le socialisme. A l'exception de la Tchécoslovaquie et de la République démocratique allemande, ces pays appartenaient au nombre des pays économiquement les moins développés d'Europe; leur industrie était relativement peu développée et leur agriculture était encore caractérisée par des rapports du type semi-féodal. Si l'on tient compte, en outre des immenses destructions de la guerre et du pillage dont certains de ces pays avaient été victimes de la part du fascisme, on peut s'imaginer aisément combien bas était le niveau à partir duquel ces pays de démocratie populaire ont commencé de développer leurs économies et d'édifier le socialisme.

Le Conseil d'aide économique mutuelle, qui a été créé en 1949, s'est proposé comme objectif d'unifier et de coordonner les efforts de ses membres en vue de favoriser le développement régulier des économies nationales de ces pays, d'accélérer les progrès économiques et techniques, de relever le niveau d'industrialisation des pays les moins industrialisés et d'accroître régulièrement la productivité du travail dans ces pays et d'améliorer le niveau de vie de leurs peuples.

La coopération économique des pays membres du CAEM est fondée sur des principes équitables, sur les principes de la complète égalité des droits, du respect de la souveraineté et des intérêts nationaux, de la réciprocité des avantages et des concours fraternels d'entraide; elle contribue ainsi à traduire dans les faits les objectifs définis dans la Charte des Nations Unies.

La mise en œuvre du principe de l'égalité souveraine des pays au sein du Conseil d'aide économique mutuelle est assurée par une représentation égale dans tous les organes du Conseil, par l'égalité des droits que les statuts du Conseil accordent à tous les pays membres. Toutes les recommandations et décisions du Conseil sont subordonnées à l'assentiment de tous les pays membres intéressés, ce qui veut dire qu'elles doivent être adoptées à l'unanimité. D'autre part, les recommandations et décisions restent sans effet à l'égard des pays qui déclarent que telle ou telle question ne les concerne pas. Les recommandations adoptées par les pays membres du Conseil sont appliquées à la suite d'une décision des gouvernements de ces pays, conformément à leur législation nationale.

Ces principes équitables en matière de relations économiques internationales se reflètent dans une division internationale du travail de plus en plus poussée parmi les pays socialistes, qui s'accompagne, dans chacun de ces pays, d'une diversification rationnelle de la structure de l'économie nationale de ces pays et a pour but de parvenir à un progrès rapide de la croissance économique et du niveau de vie des travailleurs, d'encourager l'industrialisation et d'aider à effacer peu à peu les différences dues aux accidents de l'histoire, dans le degré de développement économique des divers pays.

Le Conseil d'aide économique mutuelle, à sa seizième session (juin 1962), a approuvé les « Principes fondamentaux de la division internationale du travail parmi les pays socialistes » qui ont été élaborés en généralisant d'une manière scientifique l'expérience aussi vaste que variée accumulée dans les pays membres du Conseil dans le cadre de leur coopération économique. Ce document, l'un des principaux de ceux qui se rapportent au programme du Conseil d'aide économique mutuelle, a été communiqué pour information à tout les participants à la Conférence sous la forme d'un addendum au document E/CONF 46/17, qui traite d'une manière plus détaillée des questions relatives à la coopération économique entre les pays membres du Conseil*.

L'expansion et l'intensification de la coopération économique, scientifique et technique entre les pays membres du CAEM ont compté pour beaucoup dans leur développement économique rapide et dans l'amélioration ainsi obtenue du niveau de vie de leurs populations. En 1962, la part des pays membres du CAEM dans le volume mondial de la production industrielle s'est établie à environ 31 p. 100 contre 18 p. 100 en 1950.

Les représentants des pays membres du CAEM qui ont pris la parole ici ont fourni des exemples qui illustrent d'une manière convaincante les énormes réalisations de leurs peuples dans la lutte pour le relèvement de l'économie et celui de leur propre bien-être.

La politique socialiste d'industrialisation et de coopération économique élargie a conduit à une modification radicale de la structure économique des pays membres du CAEM. Ceux qui, avant la seconde guerre mondiale, avaient été des pays agricoles encore peu évolués se sont transformés en pays dont l'économie repose aujourd'hui à la fois sur l'industrie et sur l'agriculture.

Grâce aux progrès de la division internationale du travail parmi les pays socialistes, les pays qui étaient auparavant en retard sur le plan économique ont créé et développent avec succès une industrie de la construction mécanique en tant qu'élément clef de l'industrialisation, circonstance qui se reflète d'ailleurs dans la structure modifiée de leurs exportations.

Entre 1955 et 1962, la part du matériel mécanique dans les exportations destinées aux autres pays membres du CAEM est passée de 2.8 p. 100 à 22.5 p. 100 en Bulgarie, de 37.6 p. 100 à 44.3 p. 100 en Hongrie, de 17.4 p. 100 à 41.4 p. 100 en Pologne et de 6.1 p. 100 à 23.8 p. 100 en Roumanie. Pendant la même période, les livraisons bulgares de matériel mécanique, calculées en quantités, ont augmenté de plus de 23 fois, celles de la Roumanie de plus de 6 fois et celles de la Pologne de 4.3 fois; or, avant la guerre, presque tout le matériel mécanique dont ces pays avaient besoin était importé.

Parallèlement à l'essor des différentes branches de l'industrie lourde, on a assisté également, dans les pays membres du CAEM, à une augmentation notable de la production de biens de consommation. L'agriculture, elle aussi, a fait des progrès. Le bien-être matériel et le niveau d'existence culturelle de la population de tous les pays membres du Conseil ne cessent d'augmenter.

La coopération économique, scientifique et technique des pays membres du CAEM ne cesse de se développer et de se perfectionner. Si, au cours des premières années d'existence du Conseil, la coopération économique entre les pays membres s'exerçait surtout dans le domaine du commerce extérieur, par la suite elle s'est de plus en plus étendue à la production. Cette évolution s'est exprimée dans les efforts entrepris en vue de coordonner les plans économiques nationaux, d'encourager à la fois la spécialisation et la coopération dans le domaine de la production et de favoriser la réalisation commune de projets de développement économique, d'exploitation de ressources naturelles, etc.

En 1956, les pays membres, alors qu'ils préparaient leurs plans économiques pour la période 1956-1960, entreprirent une étude commune de divers problèmes économiques et coordonnèrent ensuite, dans certains secteurs économiques interdépendants, leurs plans de développement pour les années 1961 à 1965. A l'heure actuelle, conformément à une décision de la dix-huitième session du Conseil (1963), les différents organes du CAEM ont entrepris de coordonner les plans pour la prochaine période quinquennale, celle de 1966-1970. La coordination des plans de développement dans des secteurs interdépendants de l'économie nationale donne à chaque pays membre du CAEM la possibilité de tenir compte, dans ses plans économiques, des possibilités et des besoins des autres pays membres du CAEM, ce qui leur permet, compte tenu de l'expansion des échanges commerciaux avec d'autres pays du monde, d'utiliser leurs propres ressources d'une manière plus rationnelle.

En coordonnant un certain nombre de mesures dans les domaines économique, scientifique et technique, les pays membres du Conseil ont pu résoudre plusieurs problèmes économiques importants qui se posaient à propos de l'approvisionnement de leurs économies en combustibles, en énergie électrique et en matières premières et autres produits les plus importants. C'est ainsi par exemple que, conformément aux recommandations du Conseil d'aide économique mutuelle, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Pologne et la Tchécoslovaquie achèvent en commun la construction du plus grand oléoduc du monde, le *Droujba**, qui s'étend sur 4 500 kilomètres. On a procédé à l'interconnexion des réseaux d'énergie électrique de la Hongrie, de la République démocratique allemande,

* Voir vol. VI.

* *Droujba* = amitié (note du traducteur).

de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et en URSS, de la partie qui correspond à l'Ukraine occidentale. D'ici peu, les réseaux d'énergie électrique de la Roumanie et de la Bulgarie seront rattachés aux réseaux déjà interconnectés. On a également créé un bureau central de répartition pour l'ensemble des réseaux interconnectés.

Pour pouvoir utiliser d'une manière plus efficace le matériel ferroviaire roulant et mieux assurer le transport de leurs exportations toujours accrues, les pays membres du CAEM ont décidé de créer un parc commun de wagons de marchandises.

Les pays membres du CAEM qui sont riverains du Danube se sont associés pour exploiter les eaux de ce fleuve au moyen d'ouvrages à fonctions multiples. Des accords pour la construction et l'exploitation en commun de centrales électriques ont été conclus, notamment entre la Bulgarie et la Roumanie, entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Les nouveaux principes à la base des rapports économiques internationaux se reflètent également dans l'extension générale de la coopération scientifique et technique entre les pays membres du CAEM, ainsi que dans de vastes échanges portant sur de la documentation scientifique et technique et sur l'expérience pratique des méthodes les plus modernes de production industrielle. Rien qu'en l'espace de trois ans (1960-1962), les pays membres du CAEM ont échangé entre eux 38 000 dossiers de documentation technique (plans, bleus, descriptions et procédés techniques, etc.). Conformément aux recommandations du Conseil d'aide économique mutuelle, cet échange de documentation technique s'effectue à titre gratuit, ce qui contribue beaucoup à accélérer le développement des forces productives des pays membres du CAEM, particulièrement de ceux qui étaient naguère économiquement peu développés.

Le commerce entre les pays membres du CAEM repose sur des accords commerciaux à long terme, qui sont conclus pour la durée d'une période de planification identique pour tous. Les accords bilatéraux à long terme actuellement en vigueur entre les pays membres du CAEM portent sur la période 1961-1965.

Ces accords prévoient un vaste programme de livraisons réciproques de matériel mécanique, de combustibles et d'autres sortes de matières premières et de produits, ainsi que de denrées alimentaires et d'autres biens de consommation. Ils assurent aux pays membres du CAEM un approvisionnement régulier en marchandises indispensables et des débouchés stables pour leur production, ce qui favorise leur essor économique et l'amélioration du niveau de vie de leurs populations.

L'essor ininterrompu de l'économie nationale des pays membres du CAEM et les progrès de la coopération sont à l'origine du rythme élevé du développement du commerce extérieur des pays membres du Conseil d'aide économique mutuelle, aussi bien

entre eux qu'avec les autres pays du monde. C'est là un résultat de la division internationale du travail sans cesse plus poussée parmi les pays socialistes, qui est mise en œuvre en tenant compte de la division du travail à l'échelon mondial.

De par sa nature, le Conseil d'aide économique mutuelle est une organisation économique ouverte, dont les membres ne sont pas protégés par un tarif douanier commun ou par d'autres barrières et qui ne poursuivent aucune politique de discrimination à l'égard d'autres pays. Chaque pays membre du CAEM, en sa qualité d'Etat pleinement souverain, applique en toute indépendance sa propre politique commerciale extérieure et procède d'une manière indépendante à ses échanges commerciaux avec les autres pays.

Le volume des échanges commerciaux entre les pays membres du CAEM a approximativement doublé au cours de la période 1955-1962. Il convient d'observer que c'est également dans les mêmes proportions, c'est-à-dire approximativement du simple au double, qu'a augmenté le volume des échanges commerciaux des pays membres du CAEM avec les pays industrialisés d'Occident.

Il ne fait aucun doute que les rapports de commerce extérieur des pays membres du CAEM avec les pays capitalistes développés connaîtraient un essor encore plus considérable si certains milieux de ces derniers n'appliquaient pas une politique discriminatoire à l'égard du commerce avec les pays socialistes.

Le commerce des pays membres du CAEM avec les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine se développe suivant des rythmes particulièrement rapides. Au cours de la période sus-indiquée, les échanges commerciaux avec ces pays ont presque triplé et se sont établis, en 1962, à 2,5 milliards de roubles environ; de plus, cet accroissement présente un caractère permanent et stable.

Ces données objectives mettent clairement en relief les résultats positifs de la coopération des pays membres du CAEM dans le domaine du commerce international. Ils témoignent du fait que ces pays ont le désir et la possibilité de développer leurs rapports économiques avec tous les pays du monde, sans égard à leur régime social ou politique, suivant les principes de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'il est d'ailleurs souligné dans les statuts du Conseil d'aide économique mutuelle.

La coopération économique des pays membres du CAEM avec les pays en voie de développement s'inspire de la volonté d'aider les jeunes Etats dans la lutte qu'ils mènent pour rattraper leur retard, améliorer le niveau de vie et le bien-être matériel de leurs peuples et pour conquérir une place plus équitable et plus appropriée dans le cadre de la division internationale du travail, ce qui leur donnerait la possibilité de développer leurs économies

nationales sous tous leurs aspects. En accordant leur aide économique et technique aux Etats en voie de développement, les pays membres du CAEM ne posent aucune condition de caractère politique, militaire ou économique qui pourrait porter atteinte à la souveraineté de ces pays ou à leurs intérêts politiques ou économiques.

Actuellement, les pays membres du CAEM fournissent une aide économique et une assistance technique à 40 pays en voie de développement pour la mise en place de plus de 1 100 entreprises industrielles, installations et services divers. Dans ce nombre, figurent 60 entreprises ressortissant aux industries métallurgiques et extractives; plus de 80 entreprises de construction mécanique ou de travail des métaux; environ 50 entreprises de l'industrie chimique ou de raffinage de pétrole; environ 50 centrales électriques, et plus de 250 entreprises appartenant aux industries textiles ou alimentaires.

En 1962, les pays membres du CAEM ont envoyé dans les pays en voie de développement 7 000 techniciens et ouvriers qualifiés. Plus de 10 000 étudiants venus des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine poursuivent actuellement des études — principalement techniques — dans les établissements d'enseignement supérieur des pays membres du CAEM.

Pour le paiement de l'aide fournie sous forme d'équipement, matériel, plans de construction, travaux de recherche et autres concours techniques, les pays membres du CAEM accordent aux pays en voie de développement des prêts à long terme à des conditions avantageuses. Le remboursement de ces prêts se fait non seulement sous la forme des produits normalement exportés par ces pays, mais aussi par des produits fournis par leurs industries. Plus de la moitié des fonds mis à la disposition des Etats en voie de développement par les pays membres du CAEM servent à la création d'entreprises dans le secteur de l'industrie lourde. L'aide économique et l'assistance technique des pays membres du CAEM visent en premier lieu à la création de ces industries clefs grâce auxquels les pays en voie de développement peuvent consolider leur indépendance économique, développer leurs industries nationales et cesser d'être tributaires d'une économie de monoculture.

Tout ce que je viens de dire confirme le fait incontestable que les pays membres du CAEM, tout en développant la coopération économique qui existe entre eux et en améliorant les modalités de cette coopération, s'efforcent sans cesse, dans le même temps, de développer le commerce international ainsi que leurs rapports économiques avec tous les pays du monde.

A l'époque actuelle, il existe d'immenses possibilités d'élargir le commerce mondial. Ces possibilités sont fondées sur l'essor rapide des forces productives, sur les étonnantes réalisations de la science et de la technique.

Les tâches dont la Conférence doit s'acquitter sont considérables — élaborer une nouvelle politique commerciale et de nouveaux principes pour les rapports économiques internationaux, qui seraient de nature à renforcer la coopération technique entre tous les pays du monde et à établir entre eux des rapports économiques normaux, ce qui aurait pour résultat d'améliorer le niveau de vie de tous les peuples.

La déclaration de 75 pays en voie de développement ainsi que le rapport du Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, soulignent à très juste titre le fait que la normalisation des rapports économiques internationaux et celle du commerce international représentent un seul et même processus. Il est impossible d'éliminer les éléments de discrimination et d'inégalité à l'égard des pays en voie de développement et de prendre des mesures efficaces propres à favoriser l'essor de leurs économies sans normaliser en même temps les rapports économiques et commerciaux entre les pays de l'Est et de l'Ouest. Dans le commerce international, il ne doit y avoir aucune place pour la discrimination, ni pour des barrières ou obstacles artificiels. Ces considérations valent tout aussi bien pour la discrimination que les gouvernements de certaines puissances occidentales appliquent à l'égard des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest que pour celle exercée à l'égard des pays en voie de développement.

Les pays membres du CAEM qui ont participé aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence ont saisi celle-ci, aux fins d'examen, d'un memorandum sur les principes qui devraient régir les accords commerciaux internationaux et la politique commerciale, ainsi que d'une proposition tendant à créer une organisation internationale du commerce sous les auspices de l'ONU.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que ces propositions se refléteront d'une manière appropriée dans les décisions de la Conférence, ce qui constituerait un pas important vers l'assainissement des rapports économiques internationaux et contribuerait efficacement au développement général des échanges commerciaux dans l'intérêt de tous les pays, et tout particulièrement dans celui des pays en voie de développement.

Comme le succès de la Conférence dépendra dans une large mesure de la participation active de tous les pays intéressés à ses travaux, nous estimons nécessaire que tous les pays socialistes prennent part à la Conférence avec des droits égaux, y compris la République démocratique allemande, qui est l'un des pays membres les plus fortement industrialisés du CAEM.

Je vous ai donné quelques brèves indications sur les activités du Conseil d'aide économique mutuelle et sur certains résultats de la coopération économique entre ses membres. Il ne fait aucun doute que les succès obtenus par les pays membres du CAEM en

ce qui concerne leur développement économique n'auraient pu être réalisés si ces pays n'avaient pas été le théâtre de modifications radicales sur les plans social et économique, qui ont donné aux peuples de larges possibilités, moyennant un travail opiniâtre, d'utiliser toutes les ressources nationales pour assurer l'expansion ininterrompue de leurs économies et améliorer le niveau de vie des peuples, ni en l'absence d'une coopération économique étroite fondée sur les nobles principes du respect de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de

la réciprocité des avantages, de l'entraide fraternelle et de l'amitié entre les peuples.

Seules une coopération entre tous les peuples et la suppression de tous les obstacles artificiels et de toute discrimination permettront de transformer le commerce international et la coopération économique en un puissant facteur de progrès économique et social, en un instrument efficace de compréhension mutuelle et de consolidation de la paix entre les peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. JEAN REY,
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,
à la dix-neuvième séance plénière, le 6 avril 1964**

[Original : français]

Je voudrais apporter ici, à la fin de cette séance matinale, la présence et la participation de la Commission de la Communauté économique européenne au grand débat qui se déroule dans cette assemblée depuis quinze jours.

La première remarque que je voudrais faire, c'est que de grands changements se sont produits dans le monde depuis l'époque où la Charte des Nations Unies a été rédigée, il y a une vingtaine d'années. Née au lendemain des furieuses batailles de la seconde guerre mondiale, la Charte des Nations Unies ne connaît que des nations souveraines, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici 122 Etats souverains rassemblés. Depuis lors, de grands mouvements d'intégration se sont produits dans les différentes parties du monde et nous voyons que, bien que nous soyons encore rassemblés de cette manière, le monde est en train de s'organiser, en fait et très rapidement, à l'échelle de continents. C'est peut-être dans le continent européen que ce mouvement a été le plus rapide et le plus spectaculaire. C'est de ses forces et de ses tendances que sont nées les communautés européennes, et en particulier la Communauté économique européenne. Mais celle-ci n'est pas, je m'empresse de le dire, la seule organisation d'intégration de l'économie européenne, et d'autres mouvements semblables se sont produits dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi, dans cette assemblée, il est peut-être utile que les porte-parole d'organisations déjà intégrées et dans la responsabilité desquelles entrent déjà une partie des problèmes discutés dans cette enceinte vous disent ce qu'ils pensent des travaux qui se déroulent ici.

Que pense la Communauté économique européenne de la Conférence mondiale et de ses travaux ? Je crois qu'à l'heure actuelle, cette assemblée s'en rend parfaitement compte. Elle a entendu, dès le premier jour, le très remarquable discours de M. le Ministre Brasseur, s'exprimant en sa qualité de Président actuellement en exercice de notre Conseil des ministres. Elle a entendu ensuite la plupart des ministres responsables des gouvernements de nos Etats membres, et cette assemblée aura certainement été frappée par la sonorité très semblable, par le parallélisme des déclarations que les différents ministres de nos Etats membres ont faites à cette tribune.

Plus tard, le 25 mars, le Parlement européen, réuni à Strasbourg, a adopté à l'unanimité une résolution qui souligne également l'attitude de notre communauté à l'égard de la Conférence. Aujourd'hui, je voudrais, pour terminer cet ensemble, vous dire ce qu'en pense notre commission.

Notre commission, comme toute la Communauté, considère d'abord que cette conférence est un événement politique et économique considérable, et que les problèmes du développement étant ainsi placés dans le cadre mondial, il ne sera probablement plus possible après, dans les années qui vont venir, de ne pas tenir compte de ce qui est né aujourd'hui et qui va avoir des prolongements.

Notre commission pense, en second lieu, que l'approche de cette Conférence telle qu'elle a été conçue est pratique, que c'était une bonne chose que de s'efforcer de laisser au-dehors les passions politiques. Nous avons tous des passions politiques

et nous aurions tous facilement la tentation d'y donner libre cours. Je crois donc que cela a été une bonne chose de vouloir, dès le début, séparer les problèmes politiques qui pourraient entraver un effort commun pour le développement des pays qui en ont actuellement besoin. Et je pense qu'il faut tout d'abord rendre hommage, à cet égard, au Secrétaire général, M. Prebisch, dont tout l'effort, depuis deux ans, a été vraiment tout à fait remarquable dans ce sens ; en second lieu, au Secrétaire adjoint, M. de Seynes, qui dirige depuis si longtemps et avec tant d'autorité les travaux économiques du Secrétariat des Nations Unies ; et enfin, au Président de cette Assemblée. Il est peut-être un peu tard, aujourd'hui, pour le féliciter de son élection, mais je pense qu'après quinze jours d'expérience, c'est nous que nous pourrions féliciter de l'avoir élu. Il a conduit les travaux en évitant précisément qu'ils ne s'égarerent dans des débats politiques et en les menant, ainsi qu'il était de toute évidence nécessaire de le faire, sur le plan concret.

Notre communauté considère la Conférence mondiale comme un dialogue. Ce n'est pas sans doute — on l'a déjà dit tout à l'heure — qu'elle ne soit pas une œuvre commune. Mais on ne peut s'empêcher qu'il y ait ici, en gros, deux groupes de pays, l'un de ces groupes étant celui des pays en voie de développement et qui attendent quelque chose d'autres pays plus avantagés et plus développés. Si la Conférence devait être uniquement l'énoncé des revendications des pays en voie de développement, si elle devait aboutir à un cahier de revendications, elle n'aurait certainement rempli qu'une partie de sa tâche. Son intérêt, c'est le dialogue entre les uns et les autres, et par conséquent la réponse qui peut être donnée au départ à ces problèmes par des pays développés est, je crois, d'une importance politique tout à fait réelle. C'est au nom de pays et d'une communauté qui — de toute évidence — appartiennent à la partie développée du monde, que je voudrais dire comment nous abordons les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons.

Il nous semble que, pour nos pays, il y a deux difficultés. La première est de convaincre nos opinions publiques et nos parlements de la nécessité de faire un nouvel et grand effort. Sur ce point, je crois que la Conférence a déjà cause gagnée, par ses travaux antérieurs et également par ces quinze jours de débats publics, par les prises de position de l'ensemble des gouvernements responsables. Je crois qu'on peut dire que les pays développés arrivent ici conscients de ce qu'on va leur demander un nouvel et grand effort, et de ce que cette demande est absolument légitime. La seconde difficulté est de convaincre nos pays et nos parlements que les mesures qui sont actuellement envisagées sont des mesures pratiques, des mesures efficaces, et que l'on peut rapidement les mettre au point et les mettre en vigueur. C'est sur cette seconde catégorie de nos difficultés

que je voudrais concentrer la deuxième partie de mes observations.

Tout d'abord, je crois qu'il faut savoir gré à la Conférence et à son Secrétaire général d'avoir posé le problème dans le cadre mondial. Et nonobstant ce que je vais dire dans un instant sur des approches plus limitées, je crois que l'idée de convoquer une conférence de caractère mondial et de placer dans le cadre du monde entier le problème de l'aide au développement, était en soi une bonne idée et qui va, dans la suite, se révéler extrêmement constructive et féconde dans ses résultats. Mais en second lieu se pose alors le problème de savoir si nous pouvons, ici, en quelques semaines, construire déjà des solutions mondiales aux différents problèmes évoqués dans le rapport de notre secrétaire général. Notre commission — et, je crois, notre communauté en général — est plutôt d'avis qu'il faudrait s'efforcer d'arrêter de premières approches, de passer à de premières réalisations, sous la forme d'un programme peut-être moins ambitieux mais qui soit déjà un commencement, plutôt que de nous livrer à de longues discussions, à de longues études, en risquant de nous séparer, au mois de juin, à l'issue de cette première conférence, sans avoir déjà pris des mesures et atteint des résultats concrets.

Pourquoi cette opinion est-elle la nôtre ? D'abord, en raison de l'expérience que notre communauté a récoltée au bout de six ans d'existence dans le domaine du développement. Car, lorsque nous regardons ce que nous avons fait, nous voyons que nous nous sommes précisément inspirés de cette approche pragmatique. Nous n'avons pas perdu beaucoup de temps en études. Nous nous sommes attaqués à un certain nombre de problèmes et nous avons l'impression que nous les avons ainsi fait progresser grandement. Déjà dans le Traité de Rome, ses auteurs s'étaient attachés à s'attaquer au sous-développement des régions de la Communauté — vous savez qu'il y en a — qui sont en état de développement très inférieur par rapport à la moyenne de la Communauté. Le Traité de Rome a prévu pour elles une série de mesures concrètes. Ces mesures ont été appliquées, et au bout de six ans, on voit déjà leurs premiers effets économiques.

En second lieu, le Traité de Rome avait prévu l'association avec les pays d'outre-mer, et je vous en parlerai davantage dans un instant.

En troisième lieu, nous avons négocié avec deux pays européens en voie de développement des accords d'association ayant pour but d'aider leurs économies. C'est ce que nous avons fait par le Traité d'Athènes de 1961 et par le Traité d'Ankara de 1963. Ensuite, ayant renouvelé et amélioré la Convention d'association des pays africains et malgache par la Convention de Yaoundé, nous avons décidé de l'ouvrir à d'autres pays africains ; et vous savez que nous sommes actuellement en négociation à ce sujet avec la Nigéria et avec les pays de l'Est africain. D'autre part, à cette occasion aussi,

nous avons pensé que la Communauté ne devait pas réserver son attention uniquement à ses propres associés, qu'elle devait se préoccuper des autres ; et c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris un premier effort de réduction sensible de la protection que nous donnions aux pays tropicaux. Vous savez que ces réductions s'attachent à de grands produits, comme le café, et qu'elles atteignent un pourcentage très substantiel, allant jusqu'à 40 p. 100. Vous savez aussi que, depuis lors, nous sommes allés plus loin dans d'autres domaines, puisque nous avons suspendu au niveau zéro, en accord avec la Grande-Bretagne, notre tarif sur le thé et sur les bois tropicaux.

Tout cela, que nous avons construit en six ans, ne représente certainement pas, j'en conviens tout de suite, un plan mondial. Mais ce sont une série d'actions qui, parallèles, toutes ensemble, constituent une politique, constituent le commencement d'une politique. Et nous nous demandons si cette façon d'opérer n'a pas été plus concrète, plus réelle, si elle n'a pas été plus efficace que celle qui aurait consisté à concevoir un plan plus ambitieux mais qui ne serait pas encore aujourd'hui en cours de fonctionnement.

C'était là ma première remarque. Ma deuxième remarque, c'est que, pour ce qui est du problème de la stabilisation, d'abord, et de la revalorisation aussi des produits de base, notre communauté a pensé qu'il devait être attaqué produit par produit, d'une manière pragmatique et séparée. Nous avions déjà pensé cela lorsque nous négocions avec nos amis britanniques au sujet de leur adhésion à notre communauté, négociation malheureusement interrompue. Nous avons encore pensé la même chose ultérieurement, au moment où nous avons fait nos propositions dans le cadre de la négociation Kennedy. La négociation tarifaire du GATT ne sera pas l'objet de mon exposé. Mais je voudrais, en passant, dire à quel point notre commission et notre communauté tout entière sont attachées au succès de la grande négociation qui va s'ouvrir le 4 mai, dans un mois, et se poursuivre ici, à Genève.

En troisième lieu, je voudrais dire la profonde sympathie de notre commission — et, je crois pouvoir le dire encore une fois, de toute notre communauté — pour le plan Brasseur. Sans doute la coïncidence qui a voulu que le Ministre Brasseur, après avoir énoncé dans cette même salle, au mois de mai, les idées fondamentales de son plan, dans le cadre de la Conférence du GATT, soit en même temps, aujourd'hui, le porte-parole de notre communauté, lui a-t-elle peut-être rendu un peu malaisée la tâche de faire l'éloge d'un plan qui porte son nom. Je me sens beaucoup plus à l'aise pour apporter ici au plan Brasseur l'appui unanime de notre commission, un appui public. Nous pensons que le plan Brasseur est une bonne chose, que c'est une manière extrêmement pratique d'aborder le problème des préférences. Sans doute le plan Brasseur prévoit-il que les préférences sont sélec-

tives, temporaires, dégressives. Et j'imagine que, comme moi-même, M. Brasseur conviendrait tout de suite que ce plan est moins ambitieux qu'un plan mondial. Mais je ne puis dissimuler mes doutes que nous puissions, dans cette conférence, en deux mois, mettre sur pied un plan mondial de fonctionnement de tout l'ensemble du système des préférences, à la charge de tous les pays développés et au profit de tous les pays en voie de développement. Cela me paraît soulever de grands problèmes techniques et des difficultés qui ne seront pas résolues tout de suite. Dès lors, en attendant qu'on les résolve, peut-être est-ce une très bonne approche, une approche pragmatique et pratique, d'adopter le plan Brasseur ou les idées essentielles qu'il contient, et de nous mettre d'accord sur cette première étape extrêmement réaliste.

Enfin, toujours en raison de cette approche particulière que je suggère à la Conférence, je voudrais dire ici — personne ne s'en étonnera — la considération que nous avons pour les organisations régionales. On s'étonnerait un peu qu'il n'en fût pas ainsi de la part d'un porte-parole de la Commission du Marché commun. Nous croyons que la Communauté elle-même a été un succès comme organisation régionale. Elle a été accueillie, vous le savez, avec beaucoup de doutes ou de scepticisme, soit en Europe, soit au-dehors. Au bout de six années, on s'aperçoit qu'elle a créé un grand foyer d'expansion économique dont ont profité non seulement ses Etats membres mais les Etats qui l'entourent et qui n'ont jamais autant importé dans la Communauté que depuis que nos Etats membres sont en communauté. Cela nous donne le sentiment que, vraiment, le système de l'intégration régionale et des accords régionaux est un bon système et qu'il est créateur d'expansion et, par conséquent, de richesse et de bien-être.

Nous pensons la même chose — je voudrais le dire très franchement ici — de notre convention d'association avec nos associés africains et malgaches. Nous avons dans le Traité de Rome une première convention. Elle n'a pas mal fonctionné, mais dans les limites qu'elle prévoyait. Depuis lors, il s'est passé d'abord que nos associés sont devenus indépendants : ce sont maintenant des nations souveraines, disposant elles-mêmes de leurs décisions politiques et de leur sort. Il s'est passé ensuite que l'expérience de la première convention nous a convaincus qu'on pourrait l'améliorer, qu'il fallait l'améliorer, et la convention de Yaoundé est nettement plus favorable aux pays en voie de développement, nos associés, que la première. Elle est plus importante dans le domaine de l'aide matérielle. D'autre part, elle est également plus progressiste dans le sens d'assistance à la diversification de la production. Elle a prévu un certain nombre de systèmes manifestement mieux conçus, mieux ajustés et, je crois, plus efficaces que le précédent.

Je souhaiterais que, à un moment quelconque des travaux de cette Conférence, mon collègue et

ami, Monsieur le Ministre Rochereau, qui a parmi nous la tâche particulière de ce secteur et dont les efforts ont largement abouti à l'élaboration, à la conclusion et, maintenant, à l'exécution de la convention de Yaoundé, ait l'occasion de vous dire ici ce qu'il pense vraiment — et ce que nous avons, je crois, le droit de penser — de l'efficacité d'un tel système. Assurément, une des consécutions, non des moindres, est le fait que, précisément, nos associés devenus indépendants ont considéré que l'association avec notre communauté était suffisamment respectueuse de leur autonomie politique et de leur indépendance politique et, en même temps, suffisamment efficace pour aider leurs économies en développement, pour qu'ils souhaitent renouveler avec nous, librement, cette association.

Est-ce un cadre trop étroit ? Nous avons plus d'une fois entendu cette critique. Nous avons pensé qu'il fallait en permettre l'élargissement et c'est la raison pour laquelle, à Yaoundé même, nos six gouvernements ont, par une déclaration publique, ouvert les portes à cette association ou à des arrangements similaires. C'est en raison de cette déclaration qu'actuellement, vous le savez, nous négocions avec d'autres pays africains.

D'autre part, le mécanisme même de cette association ne nous a pas empêchés d'élaborer des mesures en faveur d'autres pays en voie de développement, notamment de diminuer les préférences tarifaires dont nos associés jouissaient pour leurs produits lors de l'élaboration du Traité de Rome. Je vous ai cité tout à l'heure les progrès que nous avons faits dans ce domaine avec l'accord et le concours de nos associés. C'est dire que ce système n'est ni fermé ni rigide.

Voilà ce que je voulais dire quant à l'approche progressive que nous croyons devoir donner aux problèmes mondiaux qui se posent à nous. Cela ne veut pas dire du tout que nos réalisations doivent se limiter à ce qui est fait maintenant. A notre sens cela veut dire — et c'est une opinion que j'exprime ici au seuil de cette Conférence — cela veut dire qu'il serait probablement plus pratique dans les prochaines semaines de se concentrer sur un certain nombre de points précis sur lesquels des progrès pourraient être réalisés en 1964 que de consacrer tout son temps exclusivement à la construction de plans tellement larges qu'on doive peut-être craindre qu'il faille une, deux ou trois années pour les voir traduire dans les faits.

Je ne pourrais pas, à la fin de cet exposé, manquer de dire le plus discrètement possible — mais je crois qu'il faut honnêtement le dire — que nos pays et nos opinions pensent que la solution des problèmes du développement n'est pas uniquement entre leurs mains et que les pays en voie de développement ont naturellement leur propre part d'effort à faire. Je crois que c'est un domaine dans lequel il faut s'exprimer avec beaucoup de modération. En effet, tout d'abord, dans le domaine de

la politique, il est très difficile de donner des conseils et seuls les exemples sont valables. Je ne crois pas que, soit notre communauté, soit nos institutions européennes, soit nos Etats membres, aient tous atteint un tel degré de perfection qu'ils aient le droit de penser qu'ils ont résolu tous leurs problèmes politiques et économiques et que, dotés d'un complexe de supériorité, ils soient en mesure de se donner en exemple aux autres. Notre commission ne croit vraiment rien de tel, je voudrais le dire clairement ici.

Nous ne croyons pas non plus qu'on puisse placer les pays en voie de développement devant cette position trop facile qui consiste à leur dire : « Mettez de l'ordre dans vos affaires, nous vous aiderons ensuite ». En effet, c'est précisément l'aide qui est un des éléments de ce progrès. Nous ne pouvons pas dire à des pays en voie de développement : « Mettez fin à votre inflation, nous vous aiderons ensuite. » Ils nous répondraient alors trop facilement que l'aide des pays les plus favorisés est pour eux un des moyens, et non des moindres, de lutter contre les dangers de l'inflation chez eux. Dès lors, dans ce domaine, il faut s'exprimer avec beaucoup de modération. La seule chose que je veux dire, c'est que, au moment où cette Conférence va demander à des pays qui sont ici en Europe ou ailleurs et qui ont des opinions publiques, qui ont des parlements, qui ont donc des gens qui délibèrent aussi en pleine liberté — nos gouvernements ne sont pas entièrement maîtres de leurs pays, notre commission n'est pas entièrement maître de la Communauté, car il y a dans toutes ces institutions démocratiques des éléments de liberté dont il faut se réjouir mais qu'il faut reconnaître — au moment donc où l'on va demander aux pays développés de plus grands efforts, il est important de leur donner le sentiment que ce ne sont pas simplement des efforts unilatéraux et que ceux qui en seront les bénéficiaires ont pleinement mesuré la part qu'ils doivent apporter eux-mêmes pour que l'aide qu'ils demandent tombe dans un bon terrain.

Je n'en veux pas dire davantage. Je voudrais en terminant vous dire, à vous-même et à vos collaborateurs, que cette Conférence est, de toute évidence, un très remarquable effort rien que par son existence et que nous souhaitons vivement qu'elle réussisse. Ce souhait ne sera pas platonique puisque notre communauté sera représentée dans tous les organes de travail de cette assemblée et que, à tous les niveaux, les fonctionnaires de votre commission s'efforceront d'apporter un concours actif aux travaux qui vont être poursuivis.

En second lieu, je voudrais dire à nouveau qu'à notre avis il faudrait peut-être diviser la tâche en deux et, sans perdre de vue les plans de caractère tout à fait général qui sont le but légitime de cet effort, construire aussi à plus court terme des solutions pratiques, concrètes, telles que celles que j'ai énoncées et qui donneraient sans doute des premiers résultats immédiats.

En conséquence, je voudrais dire pour conclure que c'est en liaison étroite avec les États membres de notre communauté, en pleine coopération avec les autres grands pays développés qui se sont exprimés ici — et je saisis cette occasion pour dire mon admiration à l'égard du discours qu'a prononcé tout à l'heure M. Heath et qui m'a paru un modèle

du genre et de coopération effective aux travaux de cette Conférence — et en coopération avec tous les pays en voie de développement, sans exception, qui sont représentés à cette Conférence, que notre commission voudrait travailler au succès de celle-ci avec la foi indéfectible qui l'anime depuis six ans dans le progrès humain.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. FELIPE HERRERA,
PRÉSIDENT DE LA BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT,**

à la vingt-troisième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : espagnol]

Je ne voudrais pas commencer cet exposé sans exprimer ma gratitude, au nom de la Banque interaméricaine dont je suis le président, au Président et au Secrétaire général de la Conférence, qui ont bien voulu m'inviter à faire connaître des faits d'expérience et des points de vue qui pourraient intéresser les 122 pays groupés dans cette importante réunion internationale.

Au cours de la discussion générale qui s'est déroulée jusqu'ici, aussi bien que dans les travaux et les documents préparatoires, on a manifesté beaucoup d'intérêt pour deux sujets à propos desquels les quatre années d'expérience de la Banque interaméricaine de développement peuvent être utiles à la Conférence : d'une part, les rapports étroits entre les problèmes du commerce extérieur et le financement public international, et en second lieu l'intégration régionale en tant que formule efficace, notamment dans le cas des pays en voie de développement, pour obtenir une croissance plus dynamique et mieux équilibrée dans le cadre de l'économie mondiale.

Je me propose de vous entretenir brièvement de ces deux points.

*Le commerce extérieur et le financement
public international*

A sa dernière réunion tenue à Caracas en avril 1963, notre conseil des Gouverneurs a adopté une résolution intéressante, et peut-être nouvelle dans son genre, qui invitait la direction de la Banque à établir une coordination étroite et à rester en contact permanent avec toutes les institutions et organisations internationales ou régionales qui s'occupent des problèmes que pose le commerce des produits de base destinés à l'exportation. Cette résolution

a exprimé la conviction, qui a pris racine ces dernières années en Amérique latine, que le financement public international, domaine propre de la Banque interaméricaine de développement, est fonction des tendances et des problèmes du commerce extérieur des pays en voie de développement.

Au cours de mes fréquents et longs séjours dans tous les pays membres de la Banque, j'entends dire aux hommes publics, aux techniciens et aux entrepreneurs que les avantages résultant, pour la formation de capital en Amérique latine, des apports de ressources extérieures seront toujours limités et dans certains cas même illusoire, si la situation de la balance des paiements n'offre pas des possibilités d'équilibre et si les recettes ordinaires provenant des exportations ne prennent pas plus d'ampleur. Cette opinion, déjà fort répandue, a été très bien résumée par M. Prebisch, qui indique, dans son rapport, que la part du revenu global que les pays industrialisés ont transférée aux pays en voie de développement est passée de 0.3 p. 100 en 1950, à 0.7 p. 100 en 1962, mais que si l'on déduit de ce chiffre les pertes que les pays en voie de développement ont subies en raison de la détérioration des termes de l'échange, on constate qu'en 1962, les transferts réels de ressources financières n'ont atteint que 0.3 p. 100 tout comme en 1950.

Les dernières informations du Secrétariat des Nations Unies sont assez décevantes par rapport à l'objectif primitivement fixé pour la Décennie du développement, lequel prévoyait que les pays avancés devraient apporter à l'effort d'investissement du monde sous-développé une contribution au moins égale à 1 p. 100 de leur produit national brut. Les chiffres pour l'année 1962 marquent une baisse, bien qu'au cours de cette période le produit national de ces pays ait augmenté de 5 p. 100. En d'autres

termes, non seulement on ne voit pas qu'il y ait tendance à transférer plus de ressources pour mettre à la disposition des pays en voie de développement une part modeste des ressources accumulées par les pays industrialisés, mais, ce qui est bien plus grave, cet apport de fonds semble à peine compenser ce qu'il y a d'injuste dans les termes de l'échange.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, cette évolution a été très nette et elle a fait l'objet d'observations répétées dans nos réunions internationales, tout comme au sein de la Conférence. En bref, l'économie extérieure de l'Amérique latine depuis la fin de la guerre a perdu son dynamisme, ce qui s'est traduit par une baisse ininterrompue du taux global de croissance du continent, taux qui est passé de 5.7 p. 100 pour la période 1945-1950 à 4.1 p. 100 entre 1955 et 1960 et à 3.1 p. 100 en 1962, et cela bien que notre région ait bénéficié ces dernières années d'un financement public extérieur bien plus important que par le passé.

Le fait ne peut nous surprendre si nous considérons qu'entre 1948 et 1962 la valeur des exportations de l'Amérique latine n'a augmenté que d'environ 43 p. 100 alors que la valeur des échanges mondiaux augmentait de 150 p. 100. Ce déséquilibre brutal a entraîné une violente réduction de la part de l'Amérique latine dans les échanges mondiaux, part qui est passée de 11.4 p. 100 à 6.5 p. 100 pendant la période indiquée. Cette chute de notre participation est due en bonne partie au recul de nos exportations depuis 1955 environ. En effet, alors que nos exportations augmentaient en moyenne de 5.2 p. 100 par an entre 1950 et 1955, ce taux est tombé à 1.7 p. 100 pour la période 1955-1960. Bien que ces exportations aient donné dernièrement des signes de reprise, il n'est pas certain que la tendance se maintienne et, en tout cas, nous sommes encore très loin d'atteindre le taux de 6 p. 100 qui serait nécessaire pour soutenir un développement économique minimal de 5 p. 100 par an. Ces faits expliquent également que l'Amérique latine ait vu diminuer ses réserves de devises à raison de 45 millions de dollars par an pendant la période 1951-1955 et de 130 millions de dollars par an au cours des cinq années suivantes.

Ce processus est encore plus grave, on le comprendra aisément, du fait que le taux de croissance démographique de l'Amérique latine est le plus élevé du monde et que d'autre part nos populations, non seulement aspirent à des conditions de subsistance et de culture plus dignes, mais obtiennent dans la pratique, grâce aux formes institutionnelles entreprises dans beaucoup de nos pays, des niveaux de vie plus satisfaisants.

Le système antérieur est en grande partie responsable des tensions et des frustrations qui troublent aujourd'hui la vie collective de bon nombre de nos pays. L'Amérique latine, malgré l'abondance de ses ressources naturelles encore inexploitées et malgré les efforts qu'elle entreprend pour développer

son économie interne, vit dans un déséquilibre dangereux auquel il ne pourra être porté remède que si l'on trouve une solution adéquate aux problèmes actuels de son commerce extérieur. C'est pourquoi plus de 200 millions de Latino-Américains ont mis leurs espoirs dans les résultats concrets qui pourront découler du dialogue qui vient de s'ouvrir à Genève.

Cela ne signifie pas que nos nations se fassent une idée mécanique du développement ni qu'elles s'imaginent que seule une réforme des conditions du commerce international pourra améliorer leurs conditions de vie précaires, conséquence de tant de siècles de retard, d'ignorance et d'injustice sociale. Nous savons bien que le remède à nos maux, nous le trouverons en grande partie dans la modernisation de nos structures désuètes et dans l'élaboration et l'application d'une politique de développement qui favorise l'épargne intérieure et qui attire des capitaux étrangers, conditions indispensables pour élever le taux de notre croissance économique.

Il est difficile de déterminer quelle est la relation de cause à effet, mais il est évident que la tendance dangereuse à l'endettement extérieur de l'Amérique latine, tout comme les pressions inflationnistes qui empêchent le développement ordonné de beaucoup de nos pays, dépendent étroitement des caractéristiques du commerce extérieur dont nous avons déjà parlé. En 1962, l'Amérique latine a porté son endettement extérieur à près de 10 milliards de dollars, alors qu'en 1955, ses dettes n'atteignaient pas 3.6 milliards de dollars, ce qui prouve que, faute de recettes d'exportations suffisantes, elle a dû faire un usage intensif des crédits extérieurs, particulièrement à court ou à moyen terme.

En plus de cet endettement excessif d'ordre externe, beaucoup de nos pays ont vu s'accroître les pressions inflationnistes de leur économie en voie de développement, en raison du déficit financier causé par la chute des recettes due à la situation des échanges que nous venons d'exposer. Cette situation est parfois aggravée par le surcroît d'efforts que déploie le secteur public pour compenser le ralentissement de l'activité du secteur privé.

Souvent, les programmes de stabilisation destinés à surmonter les difficultés financières à court terme ne donnent pas les résultats espérés, précisément parce qu'ils sont appliqués dans des conditions extérieures totalement défavorables. L'expérience nous révèle que dans nos économies, comme dans celles des pays plus avancés, tout effort de compression a son coût, social et politique, que nos collectivités et nos gouvernements ne sont pas toujours en mesure d'accepter.

L'intégration régionale et le développement économique

J'en viens maintenant aux mouvements d'intégration régionale dont la Conférence a reconnu l'importance au cours de ses travaux. Cette importance provient du fait que le régionalisme tend à former

des espaces géoéconomiques plus vastes et à créer ainsi des conditions favorables à un processus de développement plus dynamique et plus efficace ; on n'oubliera pas d'ailleurs que ces tendances reflètent aussi des motivations historiques et politiques, en particulier dans certaines régions sous-développées où le « nationalisme », loin d'être un élément de désagrégation ou une affirmation de séparatisme, est une puissante force centripète qui vise à regrouper des nations que diverses circonstances avaient maintenues à part, dont les affinités géographiques et historiques tendent à renouer les liens de l'unité perdue. Tel est le cas, précisément, de l'Amérique latine et telle est la force puissante qui anime tout le processus d'intégration économique dont la vigueur ne cesse de croître dans l'hémisphère occidental.

Dans mes contacts avec différentes régions du monde en voie de développement, j'ai remarqué le profond intérêt que l'on porte à l'expérience d'intégration latino-américaine. Ses mécanismes les mieux définis sont évidemment les entreprises qui tendent, comme le Marché commun de l'Amérique centrale et l'Association latino-américaine de libre-échange, à faciliter et à coordonner les échanges mutuels et le développement. Pour l'Amérique latine, en plus de ces initiatives, la création de la Banque interaméricaine de développement a joué un rôle essentiel en prêtant un appui continu et croissant à l'intégration économique dans le domaine des opérations de caractère financier. L'accord constitutif de la Banque prévoit que son action doit tendre à favoriser le développement intégré de la région en stimulant les échanges commerciaux entre des économies nationales de plus en plus complémentaires. Dans le cas de l'intégration européenne, les vastes ressources financières disponibles, tant publiques que privées, ont pu être mobilisées.

Le cas de l'Amérique latine est différent, car elle est composée de pays dont le faible taux de capitalisation ne permet pas de créer aussi facilement les conditions indispensables à ce processus. D'où l'importance d'un organe financier régional tel que la Banque interaméricaine de développement.

La Banque interaméricaine n'a pas seulement pour objet de fournir des ressources supplémentaires pour accélérer le processus de croissance de ses pays membres, elle doit s'employer également à ce que cette croissance se fasse selon un programme de « développement intégré ». Les 200 projets qui ont été approuvés et qui représentent une dépense totale de plus de 900 millions de dollars portent ainsi sur des domaines spéciaux au profit desquels les pays membres avaient toujours demandé une plus grande souplesse d'action de la part des sources de financement international.

Il convient de noter que la Banque finance non seulement des projets de développement économique mais aussi des investissements sociaux (logement, colonisation rurale, assainissement, adduction d'eau

potable et enseignement supérieur) et que, suivant les directives contenues dans la Charte de Punta del Este, base de l'Alliance pour le progrès, elle doit coopérer au financement extérieur des plans nationaux de développement de ses membres. Ces plans ont permis d'obtenir dans les dernières années des progrès très significatifs dans l'exécution de réformes fiscales et institutionnelles propres à mieux mobiliser les ressources internes.

En fait, la formation de capital dans les pays latino-américains s'effectue, pour les neuf dixièmes, grâce à leurs propres efforts. Dans l'action même de la Banque, dont les projets ont contribué à financer des initiatives pour un coût total de 2 milliards et demi de dollars, on constate que l'aide publique internationale joue un rôle complémentaire.

Je dois relever également la grande importance que la Banque donne, dans son programme de travail, aux activités d'assistance technique, particulièrement en matière de préinvestissement, ainsi qu'au financement de projets industriels et agricoles conçus pour mieux diversifier le développement économique des pays membres. A ce propos, j'attache le plus grand intérêt au passage du discours du Président de la Banque pour la reconstruction et le développement (BIRD), M. Georges Woods, dans lequel il a réaffirmé ses opinions quant à la nécessité, pour le financement public international, de s'occuper de ces deux secteurs qui soutiennent le progrès des pays en voie de développement.

Je ne pense pas que les facilités que les pays développés pourraient donner pour l'exportation d'articles manufacturés ou semi-finis des pays en voie de développement suffiraient, si ces derniers ne pouvaient compter sur l'assistance technique et financière nécessaire pour accroître et rendre plus efficace leur production industrielle. Ces problèmes sont d'ailleurs intimement liés à l'existence de débouchés intérieurs plus larges, d'où la tendance des pays à élargir leurs marchés en s'associant et l'importance, pour les pays qui concluent ces accords de marché commun, de pouvoir compter en même temps sur des organismes régionaux de financement.

A cet égard, il faut mentionner l'expérience faite par la Banque interaméricaine pour le développement dans le domaine du financement à moyen terme d'exportations de biens d'équipement produits en Amérique latine, ainsi que d'autres initiatives concrètes prises par la Banque pour encourager l'intégration des pays membres, notamment : le financement de projets de développement coordonnés entre pays limitrophes, la construction de routes reliant plusieurs pays, le financement d'industries qui, situées sur le territoire d'un pays, desserviront des marchés multinationaux.

Ces expériences peuvent également servir de références en montrant par quelles voies la coopération financière des pays avancés peut aider les régions qui se développent. La Banque interaméricaine pour le développement elle-même, avec l'appui financier

important qu'elle reçoit des Etats-Unis, sous la forme d'apports de capital ou sous celle de fonds confiés à sa gestion, fournit un exemple tangible de la manière dont on peut donner à l'aide une forme multilatérale.

Dernièrement, la Banque a eu le plaisir de collaborer avec les pays africains pour jeter les bases de la nouvelle Banque africaine de développement et celui d'être invitée, par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à participer à l'étude d'un organisme de financement régional pour cette partie du monde.

Certes, les mesures prises par l'Amérique latine pour resserrer ses liens régionaux sont toutes récentes et ne constituent donc que le début de la route sur laquelle elle s'est engagée.

A mon avis, le processus d'intégration de l'Amérique latine doit maintenant entrer dans une deuxième phase plus active, en profitant de l'expérience acquise ces dernières années. Je pense, pour ma part, que l'Amérique latine est désormais en mesure d'élaborer un traité général d'intégration économique qui regrouperait les deux programmes actuels, le Marché commun d'Amérique centrale et l'Association latino-américaine de libre-échange, ainsi que les pays restés en marge jusqu'ici. Ce traité devrait avoir pour bases non seulement la libération des échanges — compte tenu des préférences régionales indispensables — mais aussi des décisions qui conduisent à élaborer les politiques et à créer des instruments de coordination concernant la programmation du développement, l'industrialisation, l'action commune en matière de politique commerciale — dont la première grande manifestation a été la Charte d'Alta Gracia — ainsi que la coordination des politiques monétaires et du financement régional. A ces mesures devraient s'ajouter des initiatives visant à renforcer l'expression de nos opinions publiques, au travers d'un parlement latino-américain et d'autres dispositions propres à resserrer nos liens culturels, scientifiques et techniques.

L'intégration latino-américaine constituerait au départ un marché de 220 millions d'hommes, avec un produit régional de 70 à 80 milliards de dollars par an, et un volume annuel de commerce extérieur de quelque 18 milliards de dollars. On voit aisément que la réalisation d'une initiative de cette envergure ne donnerait pas seulement une impulsion décisive au développement d'une économie latino-américaine dynamique et efficiente, mais que le bienfait en rejaillirait sur l'humanité tout entière, par l'établissement d'une communauté nouvelle et importante qui contribuerait grandement au progrès du monde.

Quelques suggestions concrètes touchant le développement et le financement régionaux

Je voudrais exposer maintenant quelques points particuliers concernant les connexions entre les politiques commerciales et les politiques financières,

en particulier dans le cadre des initiatives régionales :

1. Les pays en voie de développement qui entendent réaliser leur intégration économique doivent appuyer ces processus non seulement sur des mécanismes commerciaux, mais aussi sur des systèmes financiers de portée régionale qui soient assez souples pour répondre aux divers besoins techniques et financiers qui pourront se faire jour. L'expérience nous montre que les organismes de financement régional, en tant que secteurs de l'aide financière publique internationale, sont en mesure d'exercer une action plus souple et mieux adaptée aux réalités des pays membres et aux caractéristiques très diverses des problèmes qu'ils doivent résoudre.

2. Il y a grand intérêt à renforcer le multilatéralisme dans le financement du développement, non seulement du côté des pays emprunteurs, mais aussi du côté des pays exportateurs de capitaux. Dans l'avenir, une collaboration plus active pourrait bien s'établir entre des organismes comme la Banque européenne d'investissements et les banques régionales créées dans les zones en voie de développement. Il existe une tendance marquée vers le multilatéralisme, malgré la diversité des systèmes politiques et sociaux, comme on a pu le voir au cours même des débats de la Conférence. Le Secrétariat des Nations Unies signale qu'en 1962 l'aide répartie dans le monde par l'intermédiaire d'organismes financiers multilatéraux s'est montée à 1 400 millions de dollars, soit le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici dans ce genre de financement.

3. Dans une structure de caractère multilatéral et régional, il importe que les pays qui ont atteint un stade plus avancé de développement soient disposés à collaborer avec les pays restés en arrière. L'expérience même de l'Amérique latine est concluante à cet égard. En effet, si l'on examine l'aide financière accordée par la Banque interaméricaine, on constate que les onze plus petits pays de l'Amérique latine ont reçu par habitant plus du double de ce qu'ont reçu les trois pays les plus importants. D'autre part, le Pacte de Montevideo, base de l'Association latino-américaine de libre-échange, contient des dispositions qui accordent des traitements préférentiels aux pays pour tenir compte de leur moindre degré de développement.

4. Il importe que les pays qui se proposent de former un groupement régional s'efforcent, dès les premiers stades, de coordonner leurs programmes de développement, afin d'éviter la consolidation d'activités antiéconomiques à l'intérieur de leurs propres frontières, situation qu'il est difficile de corriger par la suite. De même, il y a tout intérêt à ce que ces pays coordonnent leurs politiques monétaires et, si possible, qu'ils instituent un système monétaire commun. On peut citer l'expérience de l'Amérique centrale comme un exemple très instructif à cet égard.

5. L'absorption des ressources extérieures ne se produit pas automatiquement dans l'économie : il est indispensable de prévoir une action, préalable ou simultanée, qui mettent les pays en voie de développement en mesure d'absorber les ressources financières disponibles. Cette observation vaut également pour les recettes en devises provenant du commerce extérieur et que ces pays destinent au financement de leurs investissements.

Il convient de mentionner à part tout ce que couvre l'appellation générique de « préinvestissement » : l'étude et l'évaluation de projets, mécanismes institutionnels et facilités de gestion, etc. Dans ce domaine également, les organismes régionaux de financement sont irremplaçables, car ils peuvent mettre en commun l'expérience acquise par les divers pays membres.

6. Si les pays avancés conseillent aux pays en voie de développement de faire des réformes de structure pour mobiliser plus efficacement les ressources financières, nationales ou étrangères, dont ils peuvent disposer, les pays exportateurs de capitaux doivent également modifier leur politique et leurs mécanismes de financement extérieur. Il faut considérer en particulier trois domaines : a) l'ouverture de leurs marchés de capitaux, notamment au profit des organismes financiers régionaux; b) le remplacement des modalités actuelles d'aide « liée » (*tied*) par des formules plus souples; à ce propos, on doit signaler qu'une part importante de l'aide financière que reçoivent les pays en voie de développement est accordée plutôt pour favoriser les exportations industrielles des pays plus avancés; c) les financements publics internationaux devraient pouvoir être obtenus dans des conditions de continuité qui assurent la bonne exécution des programmes d'investissements que les pays en voie de développement élaborent pour des périodes de deux ou plusieurs années.

7. Tant que le monde en voie de développement ne bénéficiera pas des conditions plus favorables que nous attendons tous, dans le domaine des relations commerciales, il est indispensable qu'une part importante de l'aide financière soit octroyée à des conditions souples quant aux échéances, à l'intérêt et à la monnaie de remboursement. Ces ressources, en raison des modalités mêmes de leur application, ne peuvent provenir que d'organismes de financement public international. On ne doit pas perdre de vue que ces investissements n'excluent nullement, mais complètent au contraire les possibilités de recours à l'importation de capitaux privés.

8. Les pays en voie de développement qui veulent former un groupement régional doivent tenter

de coordonner leurs politiques destinées à attirer des capitaux privés étrangers, afin d'éviter qu'il ne s'établisse une concurrence préjudiciable, et ils doivent s'efforcer d'offrir de meilleures conditions de sécurité en ménageant la possibilité d'établir un système d'assurance collective dans le cadre de la région. Dans ce domaine également, les fonctions des organismes régionaux de financement peuvent devenir très importantes.

9. Les groupements régionaux doivent veiller à mieux coordonner les emplois qu'ils font de leurs réserves monétaires, ce qui permettrait de résoudre plus facilement les problèmes financiers à court terme que pose leur balance des paiements, ainsi que de faciliter le financement de leur commerce extérieur.

10. Il est indispensable de mieux coordonner, sur le plan international et sur le plan régional, la politique des organismes, dont la fonction est d'aider les pays en cas de déséquilibre temporaire de leur balance des paiements, et celle des institutions qui financent le développement à long terme. Cette coordination permettrait de compenser, du moins en partie, les fluctuations des recettes extérieures que les variations du commerce international imposent aux pays en voie de développement. L'expérience de l'Amérique latine montre qu'en raison de la structure rigide des importations, toute baisse des recettes en devises se traduit immédiatement par une réduction des importations de biens d'équipement, ce qui freine le développement économique et gêne les efforts entrepris pour améliorer la productivité.

En conclusion, je tiens à m'associer pleinement au Secrétaire général des Nations Unies quand il expose que, pour supprimer la misère et pour mieux mettre à profit les progrès de la science et de la technique modernes, il est indispensable d'élaborer un système de planification à l'échelle internationale. Un tel système doit avoir pour bases, non seulement l'établissement de conditions plus justes et plus stables dans les relations commerciales entre Etats, mais aussi l'adaptation des organes de financement international à cette noble tâche. Même si nous faisons quelques progrès, ces prochaines années, pour combler le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en voie de développement, grâce à une meilleure répartition du revenu mondial obtenue par la réorganisation du système commercial, nous aurons toujours besoin de maintenir un courant d'excédents financiers et d'informations techniques entre les nations qui ont su avancer plus rapidement et les nations qui, pour de multiples raisons, sont restées en arrière sur la route du progrès mondial.

DÉCLARATION FAITE PAR M. ALBERTO SOLA,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINNE DE LIBRE-ÉCHANGE,
à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : espagnol]

L'intégration régionale est une des voies qui s'offrent aux pays en voie de développement pour faire jouer au commerce international son rôle d'instrument de croissance économique, ce qui est l'objectif même de la Conférence.

Les pays qui composent l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) poursuivent essentiellement, par l'intégration régionale, deux grands objectifs. Le premier consiste à renforcer le secteur extérieur de leur économie, dont la vulnérabilité a limité — dans certains cas très gravement — le taux de croissance économique. Pour renforcer le secteur extérieur de l'économie des pays en voie de développement, il existe deux moyens complémentaires ; le premier consiste à développer régulièrement les exportations.

Comme l'a dit le Secrétaire général de la Conférence, pour atteindre la croissance annuelle de 5 p. 100 du produit national au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement devront augmenter chaque année leurs exportations d'un peu plus de 5 p. 100. Cela exigera, de leur part, et surtout de la part des pays développés, une action concertée, et c'est précisément dans la présente Conférence que l'on tracera les voies et que l'on étudiera les moyens qui pourraient permettre aux pays en voie de développement d'atteindre ce taux d'expansion de leurs exportations qu'ils n'ont pu réaliser au cours de la dernière décennie.

Selon les chiffres de la publication *International Financial Statistics* du Fonds monétaire international, les exportations mondiales ont augmenté de 67 p. 100 entre 1953 et 1962. Pendant cette même période, les exportations des pays de la Communauté économique européenne ont augmenté de 143 p. 100 tandis que, pour l'Europe occidentale dans son ensemble, elles augmentaient de 105 p. 100.

Donc, par rapport à ces chiffres, les exportations de l'ensemble des pays en voie de développement n'ont augmenté que de 30 p. 100 à peine, et dans ce vaste monde en voie de développement, celles des neuf pays qui constituent l'Association latino-américaine de libre-échange n'ont augmenté que de 7 p. 100 à peine.

Considérons un moment cette augmentation de 7 p. 100 réalisée en 10 ans par rapport à l'urgente nécessité d'augmenter les exportations de plus de 5 p. 100 par an, si l'on désire atteindre l'objectif,

qui n'est pas très ambitieux, fixé par les Nations Unies pour cette décennie pour le développement.

Les efforts déployés pour développer les exportations des pays de l'ALALE en vue de renforcer le secteur extérieur de leur économie ont donné des résultats qui, comparés à cette augmentation de 7 p. 100 dont j'ai parlé, sont très satisfaisants.

En 1963, deuxième année de fonctionnement de l'Association latino-américaine de libre-échange, les exportations des neuf pays dans le commerce interrégional ont augmenté, par rapport à 1961, année qui a précédé la création de la zone de libre-échange, de 50 p. 100 environ. En même temps, la part du commerce interrégional dans l'ensemble du commerce extérieur des neuf pays de l'ALALE est passée de 6 à 9 p. 100 du commerce total.

Le deuxième objectif des pays de l'ALALE est d'essayer d'obtenir, grâce à l'élargissement des marchés qu'entraîne le processus d'intégration des conditions plus favorables à leur développement économique, et particulièrement à leur développement industriel.

Un marché plus vaste permet d'utiliser les techniques de production modernes, généralement appliquées dans les Etats continentaux tels que les Etats-Unis ou l'Union soviétique, avec ce marché continental qu'est l'Europe occidentale, dont les caractéristiques ne correspondent pas aux particularités des petits marchés nationaux des pays en voie de développement.

En outre, un marché plus vaste permet d'utiliser rationnellement les ressources disponibles, notamment celle qui est la plus rare dans nos pays, à savoir, les capitaux. Et, enfin, il permet également une spécialisation nationale rationnelle dans le processus de développement industriel, en évitant le gaspillage de ressources qu'entraîne la création de structures industrielles parallèles dans chacun des petits marchés nationaux isolés du monde extérieur, comme cela commence à être le cas dans quelques pays en voie de développement.

Ce processus d'industrialisation à l'échelle régionale, ce processus de remplacement des importations sous forme coopérative, mérite d'être commenté plus longuement.

Si l'on considère qu'il est légitime — et nul ne le conteste — qu'un pays se développe, on admettra qu'il doit exploiter toutes les possibilités à sa portée pour s'industrialiser afin de remplacer les impor-

tations par sa propre production et libérer ainsi des ressources pour acquérir à l'étranger les biens d'équipement, les produits intermédiaires, les matières premières d'origine industrielle nécessaires à son propre développement.

On doit considérer comme tout aussi légitime l'effort qu'entreprend, sur le plan coopératif, un groupe de pays en voie de développement qui unissent leurs efforts pour favoriser le remplacement des importations dans les conditions techniques et économiques les plus favorables. Les pays développés ne doivent donc pas contrecarrer ce processus d'intégration régionale mais au contraire le respecter.

C'est pourquoi il importe que, chaque fois qu'une exportation traditionnelle d'un pays développé vers un pays en voie de développement est remplacée par les nouveaux échanges entre pays en voie de développement, les pays développés fassent preuve de compréhension. Ce n'est qu'un changement dans la structure de leurs exportations vers les pays en voie de développement et, en conséquence, cela ne doit pas donner naissance à des réclamations du genre de celles qui se sont élevées si souvent depuis la création de l'ALALE.

De même, il est essentiel que les pays développés se rendent compte qu'il existe d'autres champs d'activités dans le cadre des processus régionaux d'intégration qui demandent leur compréhension et dans lesquels ils doivent s'abstenir d'intervenir. Essentiellement dans le domaine des services et en particulier dans le domaine des transports maritimes, les processus de l'intégration entre pays en voie de développement se heurtent à cette structure héritée des relations commerciales et économiques étroites de chacun des pays en voie de développement avec les grands centres d'Europe occidentale ou des Etats-Unis, et avec le manque presque total de relations réciproques dans ce domaine concret des transports.

Ainsi, pour favoriser les progrès régionaux des pays en voie de développement, il est nécessaire de créer cette infrastructure du marché que représente un réseau de transports efficaces, et pour le créer il sera nécessaire, pendant quelque temps, de recourir à des mesures spéciales d'encouragement. Les pays développés doivent comprendre qu'il ne s'agit pas là d'une politique de discrimination dirigée contre eux, mais d'un moyen auquel il est absolument indispensable de recourir pour développer un service sans lequel le processus d'intégration ne peut aboutir.

Cette politique est pratiquée dans les pays développés pour les transports aériens. Les pays en voie de développement doivent respecter l'usage que font les pays développés de ce que l'on appelle dans les transports aériens « la cinquième liberté », qui est en fait l'absence de liberté de trafic entre certains territoires. Ce même principe doit s'appliquer tout à fait franchement au trafic maritime entre les pays en voie de développement.

En créant l'Association latino-américaine de libre-échange, nos pays ont réalisé une vieille aspiration des pays latino-américains sur le plan des relations internationales : celle de prendre des mesures garantissant que l'on n'appliquera pas une stricte réciprocité dans les relations entre pays de divers degrés de puissance économique. Pour cela, dans le cadre de l'ALALE, les pays les plus développés de la zone concèdent, aux pays classés comme relativement moins développés sur le plan économique, des avantages commerciaux préférentiels, de nature à favoriser l'implantation ou le développement de nouvelles activités de production ; ils leur offrent des clauses de sauvegarde plus libérales que les clauses générales du traité, la possibilité de remplir les engagements stipulés dans le traité à un rythme plus favorable que celui qui est en vigueur pour les pays plus développés de la région et diverses formules de collaboration sur le plan de l'assistance financière et technique, afin que soit atteint l'objectif d'une croissance harmonieuse et équilibrée dans les pays qui participent au processus régional d'intégration. De même, on a reconnu que d'autres pays, en raison peut-être de l'étroitesse de leur marché ou parce qu'ils ont atteint un stade de développement qui, sans être suffisant, est plus avancé que les pays classés comme pays relativement moins développés, exigent également l'application de mesures spéciales pour que cet objectif de croissance harmonieuse et équilibrée des neuf pays de l'ALALE ne soit pas perdu de vue par suite de l'application du programme de libéralisation commerciale et d'intégration économique.

La Conférence pourra s'inspirer de cette expérience restreinte et modeste lorsqu'elle s'efforcera de réaliser, sur le plan des marchés internationaux, des progrès positifs vers l'obtention d'une réciprocité réelle entre pays de capacité économique différente.

Parfois, certaines paroles vantant les mérites de l'intégration économique régionale prononcées dans cette salle ont pu faire croire que ce processus peut constituer une autre solution possible qui permettrait d'éviter ces changements radicaux et profonds que l'on cherche à apporter au cadre et à la structure du commerce international. Nous voudrions, pour terminer, affirmer catégoriquement que ce choix n'existe pas. L'intégration régionale, d'une part, et la modification des conditions dans lesquelles se développent les marchés internationaux, d'autre part, sont des efforts complémentaires que les pays en voie de développement doivent poursuivre avec assiduité et acharnement.

Le représentant de l'Algérie disait ce matin que pour son pays, comme pour beaucoup de pays en voie de développement, on ne peut choisir entre l'aide et le commerce. De même que les pays en voie de développement doivent obtenir du monde développé de meilleures conditions de commerce et

de meilleures conditions d'aide et d'assistance financière, ils doivent persévérer dans leur effort d'intégration régionale et dans l'effort complémen-

taire en vue de modifier profondément les conditions dans lesquelles les marchés internationaux se sont développés jusqu'à présent.

DÉCLARATION FAITE PAR M. THORKIL KRISTENSEN,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES,
à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : anglais]

Qu'il me soit permis de dire tout d'abord combien il convient de se féliciter de la réunion de cette Conférence. Son thème est l'un des problèmes les plus vitaux qui se posent à l'humanité à notre époque.

La plupart des peuples du monde vivent dans une grande misère et l'écart entre leur revenu et celui des pays riches va en augmentant. Cette situation n'est pas inéluctable et, d'un point de vue humanitaire, elle est inacceptable. Nul ne peut se tenir pour satisfait tant que les fruits de la science et de la technique modernes restent, généralement parlant, le privilège d'une fraction relativement minime du genre humain. L'humanité tout entière doit pouvoir en jouir.

Je pense qu'elle le pourra un jour, mais la diffusion de ces avantages dans le monde entier est un processus qui demandera beaucoup de temps et exigera de nous de grands efforts et beaucoup de réflexion.

A cet égard, les pays riches, c'est-à-dire les pays industriels, ont une responsabilité particulière du fait qu'ils possèdent une plus grande part des richesses et des ressources existantes. Cette part comprend aussi bien des ressources matérielles que des connaissances scientifiques et techniques. Les pays industriels ne peuvent manquer d'être une source importante d'assistance financière et technique ainsi que de capitaux privés pour les régions insuffisamment développées. Ils représentent en outre un marché actuel immense et un marché potentiel encore plus grand pour les exportations des nations pauvres. A bien des égards, la politique des pays industriels a une grande importance pour les nations moins favorisées.

Or, certains pays industriels ont une économie planifiée. D'autres ont une économie de marché où l'entreprise privée joue un grand rôle, encore qu'elle coopère de diverses manières avec l'Etat. La plupart des pays industriels à économie de marché se sont

groupés dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette organisation, que je représente ici, a notamment pour but de contribuer à l'expansion économique des pays en voie de développement. Un autre de ses buts est de contribuer à l'expansion du commerce mondial.

Ces deux objectifs coïncident parfaitement avec ceux de cette Conférence et parce que nous sommes conscients de la responsabilité des pays industriels dans ces domaines, nous avons créé deux groupes *ad hoc* pour permettre aux pays membres de l'OCDE de se préparer pour la Conférence, dans les domaines du commerce et de l'aide, respectivement.

Nous n'avons pas cherché à définir un seul point de vue, commun à tous les pays de l'OCDE. Chaque pays industriel a son passé et sa politique propres. Chacun parlera en son nom propre au cours de la Conférence. Cependant, nous avons appris que les difficultés s'atténuent lorsque plusieurs pays se groupent pour s'y attaquer en même temps ; en outre, je crois que nos discussions ont permis à la fois de mieux comprendre certains problèmes et de nous rendre compte que nos objectifs sont à peu près semblables. Au Comité d'aide au Développement, créé par l'OCDE il y a quatre ans, les pays qui financent les principaux programmes d'assistance ont confronté les résultats acquis et se sont efforcés d'accroître l'efficacité de leurs politiques d'assistance, en insistant sur leur rapport étroit avec les politiques suivies en matière de commerce et dans d'autres domaines.

Cependant, nous espérons accroître nos connaissances au cours de cette Conférence. Chacun de nous doit être disposé à écouter avec impartialité ce que disent les autres. Nous sommes encore loin de connaître parfaitement les problèmes des pays insuffisamment développés. A l'issue de la Conférence, il sera possible, espérons-le, de voir d'une façon plus détaillée comment les pays industriels

peuvent contribuer à un développement plus harmonieux du monde.

Cela étant, qu'il me soit permis de dire quelques mots de certains des problèmes à l'ordre du jour.

Ces dernières années, les recettes d'exportation de la plupart des pays insuffisamment développés ont été décevantes. Les pays de l'OCDE se rendent compte qu'ils peuvent faire quelque chose pour améliorer cette situation en diminuant les entraves au commerce et en modifiant quelque peu les méthodes traditionnelles de commercialisation ainsi que les règles et les mécanismes existant dans le domaine du commerce international.

Pour ce qui est des produits de base, vous trouverez les pays de l'OCDE bien disposés à l'égard de la conclusion visant à assurer une plus grande stabilité des marchés. Ils accepteraient sans doute, d'une manière générale, que nous cherchions à fixer des prix justes et rémunérateurs, mais quant à ce que cela signifie en termes concrets et aux moyens d'y parvenir, ce sont là des problèmes qu'il faudra étudier dans chaque cas particulier. A notre époque, on s'efforce de contrôler dans une certaine mesure toutes sortes de marchés afin d'éviter une évolution défavorable aux producteurs et aux travailleurs. Cet effort devra porter également de plus en plus sur les marchés d'exportation des produits de base.

Cependant nous avons des problèmes difficiles en perspective, car il est nécessaire de contrôler dans une certaine mesure l'offre si l'on veut éviter un effondrement du marché. Les pays exportateurs et les pays importateurs devraient se rencontrer pour trouver des solutions.

Pour les articles manufacturés, il importe, au cours des négociations Kennedy, d'obtenir de larges réductions des entraves au commerce. Afin de tenir compte de la situation particulière des pays insuffisamment développés, il faut reviser les règles du commerce international. Les opinions diffèrent sur les moyens d'y parvenir de façon à aider les pays qui en ont besoin sans adopter un système trop complexe pour être applicable. La Conférence doit apporter quelques éclaircissements sur cette importante question.

Une autre possibilité à envisager est sans aucun doute la constitution de groupements régionaux de pays insuffisamment développés qui s'accorderaient mutuellement un traitement préférentiel et qui pourraient également coopérer d'autres manières, par exemple dans le domaine des paiements et de la monnaie ainsi que dans des domaines comme l'éducation, la science et la technique. A cet égard, nous possédons un certaine expérience que nous serions heureux de partager avec d'autres. L'OCDE, créée il y a seize ans, était à l'origine une organisation régionale pour l'Europe, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). L'activité qu'elle a déployée pour libéraliser le commerce et les paiements européens et dans un certain nombre

de domaines plus spécialisés en ont fait un instrument utile de la reconstruction de l'Europe après la guerre. Maintenant que cette reconstruction est achevée, l'OECE est devenue l'OCDE en accueillant parmi ses membres le Canada, les Etats-Unis et bientôt le Japon ; désormais une part importante de notre tâche consiste à coordonner l'aide au développement accordée par les pays industriels à l'économie de marché. Cependant, une partie de l'expérience que nous avons acquise au cours de ces nombreuses années dans le rôle d'un groupement régional européen peut être utile à d'autres, avec, bien entendu, l'adaptation nécessaire. Nous collaborons déjà avec certaines organisations régionales de pays insuffisamment développés. Nous serons heureux d'étendre cette coopération partout où elle serait bien accueillie et où elle pourra être utile.

Dans le domaine financier, un peu plus de 90 p. 100 de l'apport de ressources publiques et privées aux régions insuffisamment développées proviennent des pays de l'OCDE (y compris le Japon). Un des buts de l'Organisation est d'accroître encore le courant de ressources bilatérales et plurilatérales fournies par les pays qui en font partie. Nous savons que les balances des paiements des pays insuffisamment développés présenteront probablement un déficit important si l'on veut que leur croissance économique soit plus satisfaisante que ces dernières années.

Beaucoup de problèmes se poseront encore à nous dans ce domaine, pour ce qui est du volume et de la nature de ce courant aussi bien que de sa répartition géographique. Un des points qui nous préoccupent actuellement est l'endettement croissant d'un certain nombre de pays insuffisamment développés. Une fraction trop importante de leurs importations a été financée au moyen de crédits à court terme, souvent commerciaux ; l'intérêt et le remboursement de ces dettes est souvent pour eux une lourde charge. Pour éviter qu'il en soit ainsi, il faut assurer une coopération entre les pays exportateurs et les pays importateurs de capitaux.

J'appuie sans réserve les déclarations du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) sur ce point et nous continuerons à collaborer avec la BIRD dans l'avenir comme nous l'avons fait dans le passé. L'OCDE est déjà intervenue pour obtenir des prêts au développement à plus long terme et à des conditions plus favorables pour les pays en voie de développement, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'affectation des ressources financières au développement de l'industrie manufacturière et d'autres branches d'activité économique avancée dans les pays insuffisamment développés est un domaine où les politiques d'assistance et les politiques commerciales doivent être étroitement coordonnées si l'on veut que ces industries aient les débouchés qu'il leur faut. De concert avec d'autres institutions internationales, notamment la BIRD, le Fonds monétaire

international (FMI) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), nous nous efforçons de trouver le meilleur moyen d'y parvenir.

En assurant la coordination des politiques des pays exportateurs de capitaux, nous nous sommes aperçus de plus en plus qu'il faut étudier les problèmes des divers pays en voie de développement. Là encore, nous avons été amenés à entrer en contact direct avec un certain nombre de ces pays et il est probable que ces contacts se développeront encore davantage au cours des années à venir. C'est seulement lorsque les politiques d'assistance des pays exportateurs de capitaux et les politiques de développement des pays bénéficiaires s'accorderont que nous pourrons réaliser le meilleur emploi des ressources disponibles, notamment des ressources en main-d'œuvre qualifiée et en techniciens, qui bien souvent sont rares et par là même ont une importance capitale.

Cela m'amène au dernier point que j'aimerais traiter. Les problèmes qui dominent dans l'ordre du jour de cette conférence concernent le commerce et les finances, ainsi qu'il se doit, en raison de leur importance et de leur urgence.

N'oublions pas cependant que les acteurs de la scène économique sont des êtres humains, hommes et femmes. En définitive, c'est ce que ces hommes et ces femmes seront capables de faire qui sera décisif. L'immense tâche qu'est la diffusion des connaissances modernes de toute sorte dans les nations moins favorisées de notre planète est donc probablement plus importante à longue échéance que toute autre chose. C'est seulement lorsqu'elle sera accomplie que ces nations pourront mettre à profit pleinement les techniques qui actuellement sont surtout le privilège des pays riches.

L'assistance technique sous ses nombreuses formes est donc la principale préoccupation de l'OCDE et nous nous efforçons de mieux l'organiser et de l'associer étroitement aux politiques suivies en matière de commerce et d'assistance afin que les possibilités créées grâce à ces politiques puissent être utilisées effectivement.

L'année dernière, nous avons créé un centre de développement pour la formation et la recherche afin de fournir aux dirigeants des pays membres de l'OCDE et des pays en voie de développement les connaissances accrues dont ils ont besoin concernant les problèmes du développement.

A la fin de cette Conférence nous en saurons davantage sur les problèmes qui nous sont soumis et nous nous comprendrons mieux mais ce n'est que le début d'un dialogue qui durera de nombreuses années. Nous vivons dans un monde en transformation rapide et la nature même des problèmes changera donc pendant que nous nous efforçons de les résoudre. Il ne faut pas oublier que la tâche que nous avons à accomplir est unique. A travers l'histoire, la différence entre pays riches et pays pauvres a été l'une des principales caractéristiques de la vie du monde. Nous approchons maintenant d'une époque où il doit être possible de la voir diminuer plutôt qu'augmenter. C'est une tâche immense et nous sommes loin de connaître tout ce à quoi elle nous engage mais, je le répète, nous ne pouvons accepter que les fruits de la science et de la technique modernes demeurent le privilège d'une petite partie de l'humanité. Nous ne pouvons avoir de repos tant que toutes les nations du monde n'en bénéficient pas.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. LINCOLN STEEL,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE,
à la vingtième séance plénière, le 6 avril 1964**

[Original : anglais]

Je sais infiniment gré au Président de m'avoir ménagé l'occasion de présenter, au nom de la Chambre de commerce internationale (CCI), un exposé sur le commerce international et le développement économique.

Au cours de toute son existence, qui remonte à plus de quarante ans, la Chambre de commerce internationale (CCI) n'a cessé de lutter pour que soit assuré aux échanges commerciaux et aux mou-

vements des capitaux le maximum de liberté et que soient levées peu à peu les restrictions et les difficultés de toute sorte qui ont entravé et continuent d'entraver les échanges internationaux. Par sa composition même, la CCI est animée d'un esprit réaliste : elle groupe en effet des industriels, des négociants, des banquiers, des agents maritimes, des armateurs appartenant à des pays qui représentent plus de 90 p. 100 du volume et de la

valeur du commerce international et qui sont journalièrement aux prises avec les problèmes que leur activité doit affronter. Nous sommes conscients des immenses problèmes fondamentaux qui se posent, que ceux-ci soient d'ordre politique, humain ou social et nous n'attendons pas que le signe de la perfection s'instaure à notre époque. Mais ce que nous espérons en toute confiance c'est voir s'accroître régulièrement le volume des échanges et des investissements internationaux, avec toutes les conséquences bénéfiques qui en résulteront pour la prospérité de tous les pays du monde.

La Chambre de commerce internationale apprécie à toute sa valeur le statut consultatif dont elle jouit auprès des Nations Unies. Aussi, lorsqu'on a fait pressentir la réunion de cette grande Conférence, la CCI a estimé que le mandat attribué à celle-ci s'apparentait d'une manière si frappante à de nombreux aspects de son activité quarantenaire qu'elle y a vu une occasion unique de communiquer aux Nations Unies le résultats de bon nombre de ses études détaillées et les conclusions générales qui s'en dégagent.

Sur les thèmes de la Conférence qu'ont fait apparaître les discussions intervenues au comité préparatoire, et dans le cadre du rapport remarquable du Secrétaire général, la CCI a, par l'organe de ses groupes de travail, de ses comités et de ses commissions, élaboré une étude dans laquelle elle exprime ses vues. Cette étude vous sera communiquée *in extenso* à bref délai en tant que document de caractère international car les vues concertées des chefs de la collectivité commerciale de nombreux pays y sont exposées. Peut-être apprendrez-vous avec intérêt que lors de la réunion que nous avons tenue à Paris il y a moins d'un mois, et où ce document a été adopté à l'unanimité par la Commission de l'expansion du commerce international, le Président était américain, le vice-président belge, le rapporteur français, et que siégeaient à la Commission des représentants venus notamment des principaux pays de l'Europe occidentale, du Canada, du Mexique, de l'Inde et du Japon. En outre, les Comités nationaux de la CCI qui sont constitués dans plus de 40 pays, ont été informés de ce travail et, lorsqu'ils n'ont pas été en mesure d'envoyer des représentants pour assister à la séance finale de la Commission à Paris, certains d'entre eux ont fait connaître leurs vues par écrit sur des points particuliers.

Nous ne prétendons pas bien entendu que les vues que nous avons exposées doivent rallier l'adhésion universelle. Mais ce sont les vues d'hommes d'affaires de nombreux pays et le fait demeure que la plus grande partie du commerce international et une forte proportion des investissements internationaux sont la somme de centaines de mille de transactions journalières individuelles effectuées entre des personnes physiques et morales qui se livrent au négoce. L'ampleur, la portée et l'étendue du commerce international dépendront

inévitablement d'appréciations et de décisions individuelles.

Dans le peu de temps dont je dispose, je ne peux que faire rapidement mention de certains des points de notre principale étude. L'un des problèmes fondamentaux que doit affronter la Conférence est le déséquilibre croissant qui existe entre les besoins d'exportations et les ressources en devises des pays en voie de développement; ce problème doit être résolu si l'on entend que ces pays atteignent le taux de croissance qui a été fixé par voie d'accord mutuel.

Pour compenser ce déséquilibre, ne serait-ce que partiellement, il faudra recourir à l'action combinée de plusieurs facteurs: assistance, accroissement du commerce international et extension des investissements. L'ampleur de l'aide et des investissements de capitaux de la part des institutions internationales dépendra surtout des décisions des gouvernements. Pour ce qui est du commerce, il faut reconnaître qu'il est nécessaire d'assouplir et, si possible, d'éliminer les mesures qui ont pour effet de réduire les recettes en devises des pays en voie de développement, en particulier de ceux qui sont largement tributaires des exportations de produits primaires. La suppression de toutes les entraves au commerce, quelle que soit leur forme, contribuerait puissamment à créer le climat nécessaire à la continuité de la croissance économique. A la CCI, nous comprenons que pour y parvenir, les pays développés devront faire de grands efforts et s'imposer certains sacrifices. Nous croyons aussi que le commerce des articles manufacturés entre les pays en voie de développement eux-mêmes s'accroîtrait notablement s'il leur était possible de constituer des groupements régionaux qui supprimeraient toutes les barrières douanières qui font obstacle au commerce de ces articles à l'intérieur des groupements eux-mêmes.

Mais, à notre avis, ce serait l'accroissement des investissements de capitaux privés par la constitution de sociétés par actions à l'échelon international qui pourrait peut-être apporter la contribution la plus importante en ce domaine. A cet égard, les pays en voie de développement peuvent faire beaucoup pour favoriser l'apport de capitaux étrangers. En s'imposant une certaine discipline monétaire et fiscale et en consentant à créer une atmosphère favorable à l'accroissement et à l'expansion, ils attireront les capitaux privés étrangers. Les décisions, quant aux investissements, relèvent surtout des sociétés privées. Une atmosphère de méfiance, voire d'hostilité à peine voilée, aura pour effet de décourager effectivement une grande partie des investissements privés. Et pourtant, si ces investissements ont lieu, ils nécessitent presque toujours la collaboration de techniciens, d'hommes ayant une compétence technique et de travailleurs spécialisés qui mieux encore que l'entreprise elle-même peuvent aider les pays en voie de développement dans leur politique d'expansion.

En ce qui concerne la structure et le fonctionne-

ment des institutions internationales qui influent sur le commerce mondial, je me bornerai ici à faire mention de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui a fait parfois l'objet de critiques de la part d'industriels et d'hommes d'affaires de nombre de pays, surtout de ceux des pays industrialisés qui estiment que leurs intérêts particuliers ont souvent pâti de son action. Peut-être serez-vous donc surpris que, de l'avis des membres de la CCI, cette organisation a, grâce à sa longue et riche expérience, fait de l'excellent travail. Nul ne prétend qu'elle soit parfaite, et la CCI estime qu'il y aurait intérêt à élargir sa sphère d'activité, mais il conviendrait en tout cas de se garder de limiter ses attributions ou d'affaiblir son autorité.

Selon la Chambre de commerce internationale, le résultat peut-être le plus important que pourrait donner cette Conférence serait d'amener tous les pays à reconnaître qu'ils sont solidaires et que chacun d'eux doit accepter certaines responsabilités fondamentales, s'il entend apporter sa contribution

à l'expansion continue de l'économie mondiale et participer aux fruits de cette expansion. Nous ne verrions pas sans une grande inquiétude se dessiner une tentative de division du monde en deux camps, d'ailleurs mal définis, des pays développés et des pays en voie de développement. Nous vivons dans un seul et même univers, et un tel partage ne pourrait se traduire à la longue que par une diminution du taux de croissance pour tous. J'ai été fortement impressionné par les paroles du Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, dans la préface qu'il a écrite pour le rapport de M. Prebisch : « . . . il n'y a pas d'alternative possible à la coopération internationale si l'humanité doit survivre ». Ce n'est pas par hasard si le dernier Congrès tenu par la CCI à Mexico a pris pour thème « L'interdépendance des nations, condition de leur prospérité » et si, lors de notre prochain congrès qui se tiendra à New Delhi dans moins d'un an, le thème des discussions et des communications sera « Le progrès mondial par l'association ».

**DÉCLARATION FAITE PAR M. OMER BECU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS LIBRES (CISL),**

à la dix-huitième séance plénière, le 3 avril 1964

[Original : français]

Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement le Président de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à cette assemblée historique et de lui faire part des préoccupations et projets des 56 millions d'ouvriers organisés des 107 pays et territoires qui sont représentés par la Confédération internationale des Syndicats libres.

Le fait même que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait lieu remplit les syndicats libres du monde entier d'un sentiment de satisfaction. Il n'est pas inutile de rappeler que la CISL, de commun effort avec ses organisations nationales affiliées et les secrétariats professionnels internationaux, a combattu depuis des années pour convaincre les gouvernements, tant ceux des pays avancés que ceux des pays en voie de développement, de se pencher sur les problèmes auxquels la présente Conférence doit faire face. Nous avons mené ce combat à la fois sur le plan national et dans les forums internationaux les plus divers, au cours de nos propres congrès, aux Nations Unies, dans les commissions économiques régionales, à

l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et ailleurs.

Les syndicats libres des pays industriels n'ont jamais hésité à critiquer leurs propres gouvernements chaque fois que ceux-ci ne semblaient pas agir avec la dernière énergie pour soutenir l'essor des pays en voie de développement. A leur tour, les syndicats de ces derniers pays n'ont pas hésité à participer, dans un esprit constructif, à tous les efforts pour transformer les structures sociales surannées, relever la productivité du travail aussi bien que le niveau de vie et développer une économie moderne et prospère.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les propositions que la CISL a formulées au cours de ces combats et de ces efforts. Je ne ferai que mentionner son soutien aux accords internationaux sur les produits de base, au programme alimentaire mondial, à l'industrialisation des pays agraires, à la formation professionnelle, aux politiques de conversion qui doivent être adoptées par les pays avancés pour ouvrir leurs marchés aux produits des nouvelles industries des pays en voie de développement.

Je dois cependant rappeler que c'est la Conférence économique mondiale des syndicats libres, réunie ici même, à Genève, il y a cinq ans, qui a proclamé la nécessité pour tous les pays avancés de contribuer 1 p. 100 de leur revenu national à l'aide aux pays sous-développés, et que c'est cette même conférence syndicale qui a réclamé la convocation de la Conférence des Nations Unies à laquelle nous avons le grand plaisir d'assister aujourd'hui.

Le fait de voir se réunir cette Conférence nous remplit non seulement d'un sentiment de satisfaction mais encore d'un sentiment de devoir, devoir de renforcer notre propre action.

La Confédération Internationale des Syndicats libres a préparé, à l'intention de la Conférence, un mémorandum qui sera distribué très prochainement. C'est un programme d'action en vue d'accélérer le progrès des régions en voie de développement vers l'économie moderne, le plein emploi et un niveau de vie décent.

Permettez-moi de souligner que ce programme d'action est le fruit de longues discussions et consultations avec nos organisations syndicales nationales et les secrétariats professionnels internationaux.

Les syndicats libres des pays industriels ont pris part à l'élaboration de notre programme avec la même ferveur que ceux des pays en cours de développement. Cette large participation à l'élaboration de notre programme revêt une importance capitale. C'est une garantie que la mise en œuvre de nos propositions à l'échelle internationale sera soutenue par nos organisations affiliées et, de plus, que ces organisations affiliées poursuivront dans leurs pays respectifs une campagne énergique dans le même sens. En d'autres termes, nous serons en mesure d'agir d'une manière concertée, tant sur le plan national qu'international, dans les pays hautement industrialisés de même que dans ceux en voie de développement.

Nous lançons un appel aux gouvernements qui participent à cette assemblée, ceux des pays en cours de développement comme ceux des pays développés, pour qu'ils relèvent avec hardiesse et imagination le défi qui se trouve devant nous. Pour la première fois dans l'histoire, la possibilité existe de satisfaire les besoins essentiels de tous les êtres humains, si le savoir technique et les ressources de cette planète sont utilisés au profit de tous.

Aussi bien, le programme d'action proposé par les syndicats libres à la présente Conférence s'écarte-t-il radicalement de la pensée traditionnelle en ce qu'il aborde le problème commercial des pays en voie de développement en partant de leurs besoins. C'est que nous sommes arrivés à la conclusion que l'on fait fausse route en se concentrant exclusivement sur les moyens d'accroître les exportations de ces pays et leurs recettes d'exportation.

Pour éviter tout malentendu, je voudrais préciser tout de suite que nous insistons sur la nécessité d'augmenter ces exportations et les recettes qui en

découlent, et de les augmenter radicalement. J'aurai d'ailleurs l'occasion de mentionner tout à l'heure les propositions pratiques que nous avons incluses à cet effet dans notre programme.

Nous n'en restons pas moins convaincus qu'aucune action en ce sens ne suffira à assurer aux pays en voie de développement l'afflux de tous les biens dont ils ont besoin pour la consommation et pour l'investissement afin d'aboutir, dans un avenir relativement proche, à un développement économique qui se soutienne lui-même. Nous en sommes convaincus d'autant plus que nous rejetons la conception de ceux qui voudraient imposer aux nations pauvres de limiter leurs importations aux biens d'équipement et denrées alimentaires. Nous, les ouvriers libres du monde entier, insistons sur la création et l'expansion des marchés intérieurs dans les pays en voie de développement.

La Confédération internationale des syndicats libres est convaincue que la tâche à laquelle la présente Conférence doit faire face exige l'utilisation complète de l'énorme potentiel productif des pays les plus avancés. Notre programme propose en conséquence que l'on commence par cataloguer les besoins d'importation des régions sous-développées d'un côté, et de l'autre les capacités industrielles qui chôment en Occident, pour voir dans quelle mesure celles-ci correspondent à ceux-là. Nous estimons que l'ouvrier du monde industriel se doit d'offrir à ses frères plus malheureux de contribuer par son propre travail à la satisfaction de leurs besoins et au développement des pays où ils vivent.

Pour transformer cette idée toute simple en mécanique économique variable, notre programme d'action propose une réforme hardie des crédits à l'exportation, surtout des crédits à moyen et long terme, réforme qui les rendrait plus favorables aux pays importateurs.

Sans pouvoir entrer ici dans les détails techniques de cette réforme, qui sont décrits dans le mémorandum de la CISL, je tiens à souligner qu'à notre avis tout accroissement des exportations à destination des pays en voie de développement qui contribuerait à une meilleure utilisation des capacités existantes et au plein emploi dans le pays exportateur devrait être financé par ce pays lui-même.

En outre, nous proposons que des programmes spécifiques, concernant les importations en provenance des pays en cours de développement et les exportations à destination de ces pays, les crédits, les investissements directs et l'assistance, soient dressés industrie par industrie. Ces programmes, mis au point conjointement par les employeurs et les travailleurs, devraient être coordonnés et encouragés par les gouvernements.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, tout en considérant que pareille augmentation massive de l'afflux des biens vers les pays en voie de développement constitue la tâche la plus urgente,

les syndicats libres ne perdent nullement de vue les autres problèmes.

Le programme de la Confédération internationale des syndicats libres propose une vaste gamme de mesures soigneusement conjuguées, telles que la réforme du système monétaire international, le développement des systèmes économiques du transport, l'organisation plus rationnelle du commerce international des produits de base, y compris l'extension des accords sur les produits et la modification de leur structure, la compensation des fluctuations des prix, l'intensification des échanges entre pays en voie de développement, etc.

De crainte d'abuser de l'attention de cette assemblée, je m'abstiendrai d'exposer le détail de ces propositions. Je tiens en revanche à attirer l'attention sur la partie de notre programme qui concerne l'intensification des exportations des pays en voie de développement à destination des pays industriels. Nous sommes convaincus que l'économie de ceux-ci doit s'adapter méthodiquement à la nécessité d'offrir des débouchés considérables et croissants aux produits manufacturés des pays en voie de développement. Une politique nationale doit viser à accorder aux importations en provenance de ces pays une part déterminée, voire croissante, dans la consommation présente et future. Dans certains cas, une simple réduction ou abolition des tarifs douaniers peut suffire à cet effet. Mais, dans d'autres cas, il faudra avoir recours à un traitement préférentiel, soit sous forme de préférence générale complétée par des accords internationaux réglementant des exceptions, soit sous la forme plus parfaite, mais aussi plus difficile, de tarifs préférentiels variés et qui s'appliqueraient à des biens spécifiques, choisis de façon à accélérer à la fois la croissance économique des pays en voie de développement et l'établissement dans ces derniers d'industries susceptibles d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie général.

Il va de soi qu'une telle politique de l'extension des débouchés pour les industries des pays en voie de développement doit être accompagnée d'un ren-

forcement des politiques nationales du plein emploi dans les pays importateurs. A ce sujet, encore, nous avons préparé des propositions précises.

Si j'ai insisté sur notre programme de création méthodique de marchés pour les exportations des pays en voie de développement, c'est que, trop souvent, nous avons entendu dire que les syndicats des pays industriels ont des penchants protectionnistes. Nous n'engagerons pas de polémiques à ce sujet. Notre réponse, c'est notre programme d'action. Et je répète que ce programme est l'œuvre commune des syndicats libres des pays divers et qu'il sera soutenu par les syndicats libres des pays divers, tant industriels qu'en voie de développement.

Je tiens à déclarer en outre que les syndicats libres du monde entier sont décidés à appuyer, chacun dans son propre pays et tous ensemble à l'échelle internationale, toute politique constructive qui puisse être proposée par la présente Conférence.

En conclusion, je voudrais seulement mentionner le problème des arrangements institutionnels. Le mémorandum de la Confédération internationale des syndicats libres comprend un certain nombre de suggestions. Ici, je me bornerai à l'essentiel : il est vital que les futures négociations et la mise en œuvre des propositions acceptées soient confiées à des organismes tripartites, où chaque pays membre sera représenté, à l'instar de l'Organisation internationale du Travail, par des délégués des employeurs et des travailleurs en même temps que par des délégués gouvernementaux.

Les gouvernements ne peuvent pas assumer seuls cette tâche énorme. La société entière doit y faire face. Les meilleures solutions resteront lettre morte si les forces organisées de la société, et les ouvriers organisés en premier lieu, n'y participent pas d'une façon active et constructive. Et il faut ajouter en toute franchise que ces mêmes forces de la société, qui seules sont en mesure de transformer des projets en action effective et suivie, risquent de devenir un obstacle sérieux si elles se voient refuser l'occasion de participer pleinement.

DÉCLARATION FAITE PAR M. G. BOGLIETTI,
REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE,
à la vingt-quatrième séance plénière, le 8 avril 1964

[Original : français]

Nous suivons à cette tribune un gouvernement dont l'exclusion des Nations Unies a été demandée par les travailleurs du monde entier en raison de

sa politique d'*apartheid*. Je veux exprimer la protestation la plus véhémement de la Fédération syndicale mondiale (FSM) contre la présence à cette Confé-

rence des représentants du Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud.

Permettez-moi de présenter à M. Kaissouni, au nom des 120 millions de travailleurs syndiqués dans les organisations affiliées à la Fédération syndicale mondiale, les félicitations pour son élection unanime, et d'exprimer à la Conférence les souhaits les plus chaleureux de succès dans son travail. La présente Conférence marquera certainement un tournant important sur la voie pour l'élargissement des relations commerciales et pour l'élaboration d'une nouvelle structure des échanges commerciaux mondiaux.

La Fédération désire souligner, par cette brève intervention, combien les travailleurs de tous les pays et de toute opinion syndicale attachent d'importance à l'expansion du commerce international, au développement des relations commerciales entre tous les pays sans discrimination.

Quand, en juillet 1959, la Fédération syndicale mondiale proposa à la vingt-huitième session de l'ECOSOC de convoquer une conférence internationale pour discuter du développement du commerce et de la fin des embargos, elle avait en vue l'importance de relations commerciales normales pour contribuer à contenir et à réduire le chômage, pourvoir de nouvelles occasions d'emploi, accroître le niveau de vie, aider les pays sous-développés à s'assurer un développement économique et social plus rapide, contribuer à l'industrialisation, à l'implantation des industries de base nécessaires à un accroissement rapide de la production agricole.

Ceci a encore été récemment confirmé par la Conférence technique préparatoire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la politique de l'emploi, où l'unité des travailleurs a permis de mettre en relief l'étroite interdépendance entre le commerce et l'accroissement de l'emploi et du niveau de vie.

Des conditions préalables sont indispensables pour que les masses travailleuses, surtout des pays sous-développés, puissent réellement bénéficier de l'expansion du commerce. Les conditions dans lesquelles se développe le commerce sont d'importance primordiale. Or, la majorité du commerce mondial est entre les mains de compagnies privées et des grandes sociétés monopolistes. Ainsi, en dépit des mesures que les gouvernements des pays sous-développés peuvent prendre afin d'exercer un certain contrôle, ou d'influencer indirectement le commerce international, ce sont les monopoles du commerce, de la production, du négoce, du transport, et d'autres secteurs, qui décident en définitive de ce qui doit être produit ou échangé, en quelle quantité et à quel prix. Il existe même quelques pays en voie de développement dont les relations commerciales sont largement basées sur des transactions entre différentes branches, entre les diverses entreprises du même monopole ou cartel international.

A notre avis, l'étude des moyens et mesures à mettre en œuvre par les pouvoirs publics et les gouvernements des pays sous-développés pouvant

amener à une limitation du pouvoir de décision et des privilèges de ces sociétés monopolistes, c'est un des problèmes majeurs que la présente Conférence est appelée à considérer. La riche documentation mise à la disposition par le secrétariat de la Conférence ainsi que les interventions déjà nombreuses d'éminents représentants de différents pays forment la base de cet examen indispensable.

S'il y a un reproche à faire aux organisations syndicales, c'est de s'être penché d'une façon irrégulière sur la coordination de l'action syndicale entre travailleurs appartenant au même trust, entre travailleurs dépendant des mêmes trusts faisant partie de consortiums internationaux ayant leurs entreprises dans les pays développés et sous-développés.

Nous sommes sûrs que les progrès importants et considérables de l'unité des travailleurs permettront de combler cette lacune. Déjà, à l'heure actuelle, des initiatives unitaires laissent prévoir une intensification des échanges d'expériences dans ces domaines. Le Comité syndical mondial de consultation et d'unité d'action antimonopoliste a pris l'initiative de la convocation d'une conférence syndicale mondiale sur le commerce, qui se penchera, entre autres, sur les questions que je viens d'énumérer. Il a pris l'initiative d'une campagne mondiale contre le blocus commercial de Cuba, ainsi que de l'action pour mettre fin aux embargos commerciaux.

Il y a un fait indéniable. Les travailleurs des pays développés et sous-développés doivent faire face au même monopole qui utilise le commerce et la possession des ressources naturelles, ou la concession de leur exploitation dans les pays sous-développés. Les luttes que mènent les travailleurs des pays capitalistes développés contre les programmes d'austérité, le blocage des salaires, les conséquences de la dévaluation de la monnaie, contre l'inflation pernicieuse, etc., confirment l'étroite relation qui existe entre les politiques du commerce international et les politiques nationales que les ententes monopolistes imposent aux pouvoirs publics.

Contrairement à ce qui a été dit à cette tribune, l'aggravation de la situation des travailleurs des pays capitalistes développés n'aiderait absolument pas les peuples des pays sous-développés dans leur effort de développement économique. Le blocage des salaires, ou pire encore, leur diminution, la régression des conditions des travailleurs des pays développés n'apporteraient que des difficultés nouvelles aux pays en voie de développement, entravant la construction de leur industrie naissante, vu l'énorme différence des niveaux de productivité entre pays sous-développés et pays développés.

La politique des grandes sociétés monopolistes de la production et du commerce tend à maintenir les pays sous-développés en tant que source de matières premières à bon marché et comme marché exclusif pour leurs produits manufacturés. Ces sociétés essaient de socialiser les risques et les investissements non rentables tels que, par exemple, les travaux

d'infrastructure, en utilisant également les institutions financières internationales, sans exclure celles appartenant à la famille des Nations Unies ; elles manœuvrent les prix — en hausse — des biens d'équipement et des produits manufacturés vendus aux pays sous-développés.

La FSM a parfaitement conscience que l'expansion du commerce ne peut pas résoudre à elle seule les problèmes économiques et sociaux fondamentaux. Des changements radicaux sont nécessaires dans le système social et dans l'organisation de la production, notamment par la réalisation de réformes agraires, surtout dans les pays sous-développés. Mais le commerce mondial et son élargissement peuvent être utilisés plus efficacement pour promouvoir la croissance économique et rendre possible l'augmentation des niveaux de vie. En particulier, nous avons en vue la contribution que pourrait apporter la conclusion d'accords, à moyen et à long terme, permettant aux pays en voie de développement de payer une partie des importations par des produits locaux, donc par le travail.

Cette Conférence a les moyens et l'autorité nécessaires pour proposer aux Nations Unies les mesures immédiates, ou à plus longue échéance, indispensables pour tenir compte des changements économiques et sociaux déjà intervenus dans le monde et pour adapter la structure des relations commerciales internationales à ces changements.

En particulier, la FSM pense que la Conférence serait bien inspirée :

— De prendre en considération tous les efforts et propositions visant à rechercher les différents moyens pour contribuer à la reconstitution du marché unique mondial, au sein duquel les pays économiquement faibles seraient assistés pour développer et diversifier leur production, transformer sur place les matières premières. Dans cette direction, il est possible d'œuvrer pour éliminer les distorsions qui proviennent de l'existence des circuits économiques fermés, parfois discriminatoires et protectionnistes ;

— De proposer la conclusion d'accords par produits ayant un caractère universel indispensable pour qu'ils soient viables. Ces accords universels doivent non seulement permettre de maintenir les prix à un niveau raisonnable, mais ils doivent surtout assurer un accroissement régulier de la production et de l'emploi, ainsi que des revenus des pays en voie de développement. Nous pensons d'ailleurs que ces accords doivent arriver à couvrir la totalité des produits de base ;

— D'établir certains principes régissant le commerce mondial ; les propositions des 75 pays en voie de développement et celles avancées au cours de cette Conférence, ainsi que les résolutions des commissions économiques régionales nous semblent représenter une base solide pour l'élaboration d'une charte de principes sur le commerce mondial, condamnant également la discrimination politique dans les questions de commerce ;

— De prévoir un examen approfondi et permanent des relations entre désarmement et développement du commerce mondial.

En ce qui concerne les questions institutionnelles pour le commerce mondial, il ressort de ces premières semaines de discussion, ainsi que des propositions déjà avancées, que le mécanisme international existant ne donne pas satisfaction, ou il ne donne satisfaction qu'à quelques pays seulement.

Il s'agit ici d'un autre problème majeur auquel la Conférence doit faire face. Nous savons qu'il n'est ni simple, ni facile de changer des traditions établies, de frayer des voies nouvelles, d'éliminer des situations privilégiées.

Nous partageons les considérations que le Secrétaire général de la Conférence a avancées dans son rapport introductif, là où il affirme que la nécessité d'une nouvelle organisation mondiale du commerce se fait sentir de plus en plus. Si la Conférence n'arrive pas dans l'immédiat à la conviction de cette nécessité, selon sa suggestion, « l'on peut procéder par étapes, et en tenant compte des enseignements que l'expérience apporterait ». Nous voudrions souligner que, quelle que soit sa forme adoptée, la participation permanente et responsable des organisations syndicales doit permettre la représentation des intérêts des larges masses travailleuses du monde entier.

A notre avis, la condition première pour que le mécanisme envisagé soit efficace, c'est qu'il englobe tous les pays. Il serait difficilement compréhensible aux syndicats et aux travailleurs adhérents à la Fédération syndicale mondiale de ne pas réussir à combler la lacune actuelle qui consiste dans l'exclusion des représentants de zones commerciales et de marchés si vastes et importants que ceux constitués par la République populaire de Chine, la République démocratique du Viet-Nam et la République populaire démocratique de Corée en Asie, par la République démocratique allemande en Europe.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux

DÉCLARATION FAITE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE,
M. RAÚL PREBISCH,

à la vingt-cinquième séance plénière, le 6 mai 1964

[Original : espagnol]

Je crois bon d'exposer aujourd'hui à la Conférence certaines préoccupations qu'inspire au Secrétariat le cours de nos travaux. Ces préoccupations ont un caractère constructif et ne mettent nullement en doute les résultats positifs auxquels la Conférence doit aboutir.

Si nous regardons en arrière, nous pouvons voir que certaines préoccupations antérieures ont pu se traduire en actes tout à fait positifs. En effet, avant la Conférence, on avait exprimé des doutes très sérieux, empreints généralement d'un grand pessimisme, sur les résultats de la présente réunion. On disait par exemple que surgiraient certains problèmes qui, n'ayant aucun rapport avec les objectifs fondamentaux visés, empêcheraient de les atteindre. Ces doutes se sont heureusement dissipés. On disait aussi que cette Conférence, la plus nombreuse qu'ait jamais connue l'Organisation des Nations Unies, poserait des problèmes pratiquement insolubles, la réunion de plus de 120 gouvernements dans l'enceinte du Palais des Nations devant fatalement créer des situations chaotiques. Ce pronostic ne s'est pas davantage réalisé. Je ne voudrais pas que les préoccupations que je vais exposer puissent être interprétées comme un signe de découragement, alors que notre seul propos est de contribuer à orienter d'une manière aussi constructive que possible les tâches qui restent à accomplir.

Les commissions ont maintenant peu de temps à leur disposition pour l'achèvement de leurs travaux, qui doivent se terminer vers la fin de la neuvième semaine, la durée de la Conférence étant de douze semaines. Il ne reste plus que quinze jours ouvrables, si l'on décide de travailler les samedis, pour que les commissions puissent finir dans ce délai tous les travaux qu'elles ont encore à faire. Je ne crois pas que cette période de quinze jours puisse être sensiblement prolongée, compte tenu du programme général de travail ainsi que du calendrier laborieusement établi par mes collègues du Secrétariat, où sont fixées les étapes et les délais que nous devons nous efforcer de respecter. On y souligne qu'il est souhaitable et nécessaire que les commissions terminent leur tâche au plus tard à la fin de la neuvième semaine, c'est-à-dire le 23 mai.

Nous avons calculé qu'après l'achèvement à cette date des travaux des commissions, il faudra deux jours pour la traduction et la distribution des rapports des commissions et pour la rédaction de l'Acte final. Les derniers jours de la dixième semaine devront être consacrés à l'examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et à la révision de l'Acte final. Il ne nous restera ensuite que deux semaines, la onzième et la douzième, pour l'examen, en séance plénière de la Conférence, des rapports des commissions et du rapport du Comité de rédaction. Aux termes de la recommandation du Bureau qui vient d'être approuvée, le projet d'Acte final devra être révisé à la lumière des conclusions auxquelles aboutira l'examen des rapports des commissions en séance plénière, de sorte que la douzième semaine devra être consacrée à la fin de la discussion sur l'Acte final et à l'approbation du rapport de la Conférence dans lequel figurera l'Acte final, ainsi qu'à l'audition des déclarations des ministres. Cette semaine se terminera par la signature de l'Acte final de la part des gouvernements qui se considéreront en mesure de le faire, ce qui, nous l'espérons, sera le cas de la grande majorité des participants.

Le Secrétariat est impressionné — et favorablement impressionné — non seulement par le nombre, mais par la qualité des recommandations qui ont été présentées dans les diverses commissions. Mais nous sommes en même temps arrivés à la conclusion que, dans le peu de temps dont elles disposent, les cinq commissions seraient dans l'impossibilité matérielle de procéder à une étude approfondie de tous les problèmes qui ont été soulevés devant elles et d'y trouver des solutions définitives. Il nous faut reconnaître cette réalité pour éviter le risque — qui serait très sérieux — d'arriver au terme de la neuvième semaine sans avoir examiné les problèmes qui, de l'avis général, sont les principaux dont la Conférence est saisie. En conséquence, le Secrétariat estime qu'il est de son devoir de souligner la nécessité d'établir sans retard un ordre de priorité.

Quand on parle d'un ordre de priorité, la première idée qui vient à l'esprit est celle de classer les problèmes selon leur importance. Mais étant donné ses fonctions et ses attributions, le Secrétariat n'a ni

le droit ni même la possibilité de déterminer l'ordre d'importance des diverses recommandations proposées par les gouvernements participants. Il est logique que chacun des gouvernements qui ont présenté des projets de recommandations les juge importants pour les fins de la Conférence. Il ne nous appartient donc pas d'établir un ordre de priorité fondé sur l'importance intrinsèque des diverses recommandations.

S'il en est ainsi, quel pourrait être le critère de sélection ? A mon avis, il dépend logiquement du caractère de la Conférence et du problème central qu'elle est appelée à résoudre. Quel est ce problème central ? C'est le fait que, quels que soient les efforts accomplis par les pays en voie de développement pour accélérer leur rythme de croissance, ils se heurtent à de grands obstacles extérieurs. L'accélération du rythme de développement, en vue d'atteindre le modeste taux annuel de 5 p. 100 fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, implique la nécessité d'importer des biens d'équipement et d'autres biens en quantités très supérieures à celles que les pays en voie de développement peuvent financer par leurs recettes d'importation, dans l'état actuel du commerce international.

C'est là le problème fondamental de la brèche ou du déficit des échanges commerciaux — ce qu'on appelle le *trade gap* — problème sur lequel se sont axés les travaux de la Conférence. Par conséquent, le critère de sélection devrait être lié à ce problème et nous devrions nous demander quels sont les projets de recommandations de nature à contribuer directement et efficacement à la solution de ce problème fondamental. En d'autres termes, nous devrions retenir les projets de recommandations sans lesquels cette Conférence ne saurait réussir. Il y a ensuite de nombreux autres projets de recommandations qui ont chacun une importance intrinsèque, mais dont l'adoption, tout en contribuant au succès de la Conférence, ne suffirait pas à l'assurer. Je me permets donc de soumettre à votre examen le critère pragmatique suivant. Tous les projets de recommandations qui ont été présentés et qui le seront dans les prochains jours seraient classés en deux grandes catégories. Dans la première figureraient ceux qui sont directement liés aux objectifs fondamentaux de la Conférence, et sans l'aboutissement satisfaisant desquels on ne saurait considérer que celle-ci a été couronnée de succès. Dans la seconde figureraient ceux qui n'ont ni la même signification ni la même portée.

Je ne me serais pas risqué à faire cette suggestion si l'idée de créer un mécanisme international destiné à poursuivre l'étude des graves problèmes du commerce et du développement n'apparaissait pas déjà clairement comme susceptible d'être généralement acceptée. Nous aurions des raisons d'inquiétude si tout ce dont nous discutons ici devait se terminer avec la Conférence elle-même et si celle-ci ne devait comporter aucune suite. Mais il semble qu'il y ait accord général pour que les tâches entreprises se poursuivent d'une manière ou d'une autre, de sorte

que tous les projets classés dans la seconde catégorie, et non actuellement examinés faute de temps, pourraient être maintenus comme projets d'études ou comme programmes de solutions à l'intention de l'organe permanent dont la présente Conférence pourrait décider la création.

Quels sont, à la lumière des délibérations de la Conférence plénière et des commissions, les problèmes auxquels les gouvernements ici représentés attachent la plus grande importance, compte tenu de l'objectif essentiel de la Conférence qui est de combler la brèche éventuelle des échanges commerciaux ? Je me permettrai de faire une énumération qui ne saurait être considérée comme complète, simplement pour traduire ma pensée en exemples concrets. Tout d'abord, et selon l'ordre des commissions, il semble qu'il y ait accord général pour estimer que le problème des produits primaires est d'une importance essentielle. Peut-être pourrait-on arriver à jeter les bases d'une politique des produits primaires qui viserait à la fois le problème de la stabilité des prix, celui de l'accès aux marchés par l'élimination des obstacles qui rendent difficile ou empêchent cet accès, celui des effets, de plus en plus étendus, de la révolution technologique qui continue de s'opérer dans le monde, etc.

Le deuxième point concerne les objets manufacturés. Il est clair qu'on arrivera à un accord général quant à la nécessité inéluctable de stimuler d'une manière plus intense les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement vers les pays développés. Bien que des divergences subsistent quant aux moyens d'y parvenir, l'idée d'une politique préférentielle a gagné énormément de terrain; lorsque je me rappelle les premiers entretiens que j'ai eus au sujet de cette Conférence il y a quelques mois, et que j'entends maintenant ce qu'on dit ici, je constate que cette idée a fait des progrès considérables; il est hors de doute qu'elle pourrait en faire davantage encore.

En matière de financement, il est évident aussi que même les plus fervents partisans d'une politique de stabilisation des prix ne croient pas, même en mettant les choses au mieux, qu'elle pourrait résoudre tous les problèmes que la détérioration des termes de l'échange pose aux pays en voie de développement. Il est donc compréhensible que bon nombre de pays aient concentré leur attention sur les mesures de financement compensatoire, ou supplémentaire, ou complémentaire — peu importe le qualificatif employé — qui devront d'une manière ou d'une autre se superposer aux mesures normales de collaboration financière pour faire face aux éventualités du commerce international.

En ce qui concerne les principes, et j'en viens ici au quatrième point, je crois que là aussi les progrès ont été considérables. Si l'on examine attentivement les délibérations de la cinquième commission, on peut voir que ce qui paraissait inacceptable il y a quelques années est aujourd'hui accepté, et que l'on envisage

maintenant la possibilité d'appliquer des principes généraux dans l'ensemble du monde économique, quels que soient les systèmes économiques et sociaux dominants.

Il serait extrêmement important aussi d'établir des principes qui feraient une distinction nette, non seulement entre les diverses conditions dans lesquelles se trouvent les pays en voie de développement par rapport aux pays développés, mais également entre les conditions très différentes des divers pays en voie de développement eux-mêmes. L'un des faits les plus intéressants de cette Conférence a peut-être été de reconnaître que les pays en voie de développement, s'ils ont des dénominateurs communs évidents, n'en présentent pas moins entre eux des différences considérables quant à leur degré de développement. Une politique de coopération économique internationale satisfaisante ne saurait méconnaître ces différences, auxquelles elle devrait faire face par des mesures souples dans lesquelles on courrait le risque de conséquences très regrettables pour les pays en voie de développement et pour l'avenir de toute l'économie et de toute la politique mondiales.

En ce qui concerne ces principes, il est également nécessaire de procéder à un choix judicieux. L'étude des projets qui ont été présentés permettrait de déterminer d'une manière précise les principes de caractère général sur lesquels devrait se fonder une nouvelle politique de coopération internationale. Ils sont peu nombreux et devraient être énoncés, à mon avis, d'une manière simple et claire pour qu'ils aient l'effet voulu. Il existe ensuite une série de principes qui découlent des premiers, mais qui sont destinés moins à servir de fondement à une politique — rôle qui revient aux premiers — qu'à orienter l'application de cette politique. Il y aurait donc une série de principes à suivre en matière de produits primaires, de produits industriels, etc., dont l'examen pourrait être lié à celui qui aurait lieu dans les diverses commissions sur les mêmes points. La discussion pourrait ainsi se concentrer sur les principes généraux d'une plus grande portée.

Au début de cet exposé, j'ai indiqué que toutes les mesures fondamentales dont dépend le succès de la Conférence sont axées sur la conception du déséquilibre virtuel des échanges, obstacle considérable qui, joint aux facteurs internes de développement, empêche ou rend difficile l'accélération du rythme de développement. Plus je pense à ce problème, à la lumière des délibérations de cette Conférence, plus je suis convaincu qu'on devra tendre à déterminer les objectifs quantitatifs du commerce extérieur en tenant compte des problèmes des pays en voie de développement. Je crois que ni le temps ni les circonstances ne permettent de préciser maintenant quelle sera l'ampleur de ces objectifs, mais je crois qu'il est essentiel d'accepter l'idée que des objectifs quantitatifs devront être déterminés pour les exportations des pays en voie de développement tant vers les pays développés d'entreprise privée que vers les pays à économie planifiée.

Dans cette Conférence, des discussions non pas académiques, mais éminemment pragmatiques ont de nouveau surgi sur le point de savoir comment les pays ayant un système économique et social planifié pourraient en matière de commerce extérieur adopter ou suivre des mesures du même ordre que celles des pays d'entreprise privée. Dans mon rapport, j'ai essayé d'éclaircir ce point en montrant que la différence essentielle des systèmes empêche que les mesures adoptées par un groupe de pays puissent ressembler beaucoup à celles qu'appliquent d'autres pays ; mais si l'on parvenait à établir, pour les prochaines années, des objectifs quantitatifs de croissance pour les importations de produits primaires ou de produits industriels provenant des pays en voie de développement, on aurait un dénominateur commun qui permettrait aux différents groupes de pays de prendre, dans le cadre de leur système économique et social, les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs. Mieux encore, je crois qu'en ce qui concerne les exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement dont il a été question, l'accord sur certains objectifs quantitatifs pourrait, même à l'intérieur du groupe des pays d'entreprise privée, ouvrir la voie à des solutions qui, en ce moment, n'apparaissent peut-être pas encore très clairement étant donné les divergences d'opinion qui existent quant aux méthodes à suivre en la matière.

A propos des décisions fondamentales que je me suis permis d'énumérer à titre d'exemples, je dirai que les fruits sont presque mûrs et qu'il suffirait de secouer légèrement l'arbre pour les faire tomber ; il faudrait qu'intervienne une décision politique supérieure, car il ne s'agit plus de procéder à de nouvelles études techniques : il s'agit de prendre des décisions politiques d'une importance capitale. Devant l'urgente nécessité de récolter les fruits, il importe d'agir dans le sens que j'indique, au lieu de se borner à recommander l'étude de ce que pourraient être les fruits d'un arbre qui pousserait dans l'avenir. Je crois le moment venu de prendre des décisions essentielles, ce qui n'exclut nullement qu'après cette Conférence elles puissent se traduire en accords concrets.

Pour une série de problèmes, je ne crois pas que la présente Conférence puisse aboutir à des décisions précises dans certains domaines de la coopération économique internationale et en ce qui concerne l'orientation à donner à cette dernière. Dans ces conditions, on pourrait adopter des recommandations à l'adresse de groupes d'experts ou du Secrétariat — selon le cas et selon l'importance des questions — pour que soient effectuées des études sur la manière de mettre au point et d'appliquer ces décisions. Tout cela a trait aux problèmes fondamentaux ; quant aux autres qui n'ont pas la même portée pour le succès de la Conférence, je dirai que, pour des raisons pratiques, il faudra laisser mûrir sur l'arbre quelques fruits qui seront recueillis plus tard par le Comité permanent, s'il est créé, ou par les conférences

futures, ce qui répondrait à une division efficace du travail.

Revenant maintenant à ce que l'on devrait faire pendant les deux dernières semaines, je voudrais rappeler que le Comité préparatoire a recommandé, et que la Conférence a accepté l'idée d'inviter les ministres qui sont à la tête des délégations à participer à cette dernière phase de la Conférence. Plusieurs délégués sont venus me demander quel moment serait le plus opportun. Il est assez difficile au Secrétaire de répondre à cette question, car le désir général serait que les ministres soient présents au moins pendant les deux dernières semaines. Cependant, on m'a fait observer à plusieurs reprises que le temps dont disposent les ministres est limité — il l'est effectivement, — et que tous ne pourraient pas passer deux semaines entières à Genève. Etant donné le cours que suivent les délibérations de la Conférence, peut-être pourrait-on limiter ce séjour à la semaine pendant laquelle on examinera le texte définitif de l'Acte final, qui est destiné à exprimer la volonté politique des gouvernements représentés à la Conférence. A cet égard, je voudrais faire une dernière remarque : une expérience de quinze ans des Nations Unies m'a montré qu'on fait souvent un effort, à la fin de certaines conférences, pour essayer d'aplanir les divergences, grâce à l'utilisation souple, intelligente et ingénieuse de toutes les ressources qu'offrent les langues officielles des Nations Unies. Pour louable que soit ce moyen, il faut se demander si, dans une conjoncture d'une telle importance pour les pays en voie de développement, il convient

de l'employer. Je crois, et je m'en excuse auprès des délégués, que si, dans le cas présent, on ne parvenait pas à réaliser un accord sincère sur quelques points fondamentaux, il serait peut-être préférable de n'exprimer un accord que sur les points où celui-ci aurait pu effectivement se réaliser. Il faudrait naturellement faire le maximum d'effort, profiter en même temps de la présence des ministres pour aboutir à un accord, mais si des divergences subsistent sur quelques points fondamentaux, il faudra aussi le signaler. La responsabilité de la Conférence devant l'opinion publique mondiale est si grande que je me suis permis d'émettre, en toute sincérité, mon opinion. Pourquoi... Pour prolonger une controverse ? Non. Cette Conférence trace des sillons profonds dans l'opinion publique mondiale, et une grande partie des décisions qui seront prises ici, de même que celles qui ne seront pas prises maintenant mais qui le seront sans doute dans l'avenir, exigent l'appui de l'opinion publique mondiale. C'est ce que nous voyons tous les jours. Il y a certains problèmes qui pour nous, pays en voie de développement, sont clairs, mais qui n'ont pas été suffisamment compris au-dehors, faute d'une campagne efficace de persuasion. Dissimuler maintenant les désaccords sur des points fondamentaux, ce serait rendre impossible cette campagne de persuasion que le monde exige de plus en plus pour ouvrir la voie aux vastes solutions qui doivent être trouvées ici et à celles qui le seront dans l'avenir si nous savons tirer tout le parti possible de l'expérience acquise au cours de la présente Conférence.

**Déclarations de principes
faites à la fin de la Conférence**

DÉCLARATION FAITE PAR M. A. H. TABIBI,
REPRÉSENTANT DE L'AFGHANISTAN,
AU NOM DES PAYS D'ASIE AYANT PARTICIPÉ A LA CONFÉRENCE,
à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : anglais]

J'ai l'honneur d'avoir été désigné pour exprimer, au nom de tous les pays d'Asie qui ont participé à la Conférence, nos remerciements et nos félicitations à notre Président pour la maîtrise avec laquelle il a conduit nos débats.

Douze semaines se sont écoulées depuis que nous nous sommes réunis pour tenir cette Conférence importante qui fera époque dans l'Histoire et que nous l'avons appelé à exercer la lourde charge de la présidence. A mesure que s'écoulaient les jours et les semaines, il est apparu clairement à quel point sa direction et ses conseils nous apportaient à tous, tant que nous sommes, aide et assistance ; les efforts qu'il a déployés pour faire aboutir nos travaux au cours de nos séances officielles et officieuses ont été le principe moteur de toutes les initiatives de la Conférence.

Le Secrétaire général, U Thant, a, dans son discours d'ouverture, déclaré à juste titre que toute une série d'événements ont contribué au cours des années à renforcer la conviction que les Nations Unies doivent faire un effort résolu pour s'attaquer en même temps aux problèmes commerciaux et aux problèmes du développement, si l'on ne veut pas que se trouvent compromis les efforts que l'Organisation déploie pour maintenir la paix mondiale. Il faut, en effet, se rendre à l'évidence de notre époque : si l'émancipation politique rapide qui a marqué les deux dernières décennies n'est pas accompagnée et renforcée par le progrès social et économique, la paix du monde sera en danger. On ne peut tolérer que le monde demeure divisé entre nations pauvres et nations riches, entre nations saines et nations malades, entre nations nanties et nations déshéritées. L'émancipation économique des nations est non moins essentielle que leur indépendance politique, et c'est pourquoi — à San Francisco — les fondateurs des Nations Unies ont, il y a dix-neuf ans, estimé nécessaire de souligner dans le préambule de la Charte leur résolution de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Qu'il s'agisse de la suppression

de la faim et du paupérisme ou de l'action des Nations Unies et des institutions spécialisées pour aider les pays développés, les progrès réalisés ne sont pas douteux. Mais, si l'on compare ces progrès avec les besoins formidables des nombreux pays peu privilégiés qui sont aux prises avec l'insuffisance des investissements, le manque de personnel technique, la dégradation des termes de l'échange et la baisse des prix des produits primaires, on se trouve en présence d'un tableau bien sombre en vérité, car l'aide et l'assistance dont ces pays bénéficient actuellement ne suffisent pas à résoudre les problèmes gigantesques que pose leur sous-développement. Sans doute les efforts accomplis à l'échelon national sont-ils la principale condition de la rapidité de leur développement économique, mais, bien qu'ils s'évertuent à tenter d'élever leur niveau de vie et de résoudre les problèmes économiques énormes qui se posent à eux, il leur est impossible d'atteindre le niveau nécessaire de croissance économique. Il en résulte que l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de s'élargir ; alors que les pays riches s'enrichissent encore davantage, les pays pauvres continuent à s'appauvrir et n'exportent que de faibles quantités de leurs produits de base, tandis que leurs besoins d'importation d'articles manufacturés augmentent rapidement : le déficit de leur balance des paiements ne cesse de croître et, si les tendances actuelles doivent persister, il y a lieu de craindre que cette situation ne s'aggrave. Au cours des trois derniers mois, des discussions fructueuses se sont engagées sur tous ces points et, dans certains cas, des solutions ont déjà été suggérées ; mais, si toutes ces discussions ont constitué un dialogue utile ou, comme on l'a dit, un « grand débat », il incombe maintenant au nouveau bureau du commerce et du développement, constitué sous l'égide de l'Assemblée générale, de rendre effectifs ce dialogue et les principes que nous avons adoptés et codifiés. Au cours des longues délibérations de ces douze dernières semaines, la Conférence a en vérité tourné une nouvelle page d'Histoire où s'inscrivent la compréhension par toutes les nations des besoins

économiques des pays en voie de développement et des enseignements à en tirer. Cette Conférence a ménagé pour la première fois aux pays en voie de développement une occasion unique de faire connaître aux privilégiés de ce monde — en profondeur et avec précision — les problèmes que posent pour eux le paupérisme, la faim, le déficit de la balance commerciale et le besoin d'aide et d'assistance. Pour les nations développées aussi, la Conférence s'est à mon avis révélée instructive, et elles ont pu voir dans les déclarations des représentants des pays en voie de développement une image fidèle des épreuves et des difficultés qui traversent ces derniers. Je crois que les pays en voie de développement sont parvenus à signaler et à prouver que si l'expansion du commerce et le relèvement de leur niveau de vie doivent leur être utiles, les pays développés pour leur part ne seront pas sans en profiter. S'ils acquièrent, en effet, un plus grand pouvoir d'achat, les pays en voie de développement pourront offrir de plus vastes débouchés aux produits des nations industrielles, ce qui conduira alors à l'instauration d'une meilleure division internationale du travail.

Au terme de trois mois de délibérations, toutes les nations doivent considérer que s'ouvre devant elles une nouvelle ère pour l'action et la coopération positives dans un esprit de fraternité et de solidarité : n'est-ce pas là, en effet, le fondement même du progrès économique ? Ne nous appesantissons pas sur les aspects négatifs de la Conférence et faisons abstraction de ses échecs. N'oublions pas qu'il a fallu presque cinq ans de lutte pour parvenir à tenir ces assises, et nul d'entre nous n'ignorait, lorsque nous nous sommes assemblés, que les résultats que nous obtiendrions ne seraient pas miraculeux ; mais nous regardons en avant avec espoir et dans un esprit de fraternité humaine, avec la foi que grâce à la solidarité des hommes nous pourrions nous hausser jusqu'à un plus haut degré de compréhension mutuelle. D'ailleurs, la Conférence a aussi établi des fondements solides et profonds pour nos travaux futurs et a jeté les bases d'une forte structure du commerce international. Elle a été instructive pour tous les pays, qu'ils soient développés ou non. Les uns et les autres se comprennent désormais beaucoup mieux qu'auparavant et savent mieux comment ils doivent entreprendre de résoudre leurs problèmes.

Un autre trait, inconnu auparavant de toute conférence internationale, a été la collaboration étroite des pays en voie de développement, qui sont mieux connus sous l'appellation de Groupe des soixante-quinze. Cette cohésion, cette unité des représentants de 80 pays ne peuvent manquer de contribuer à la paix et à la compréhension internationale ; il est certain qu'à la différence d'autres groupements du passé, travaillés ou non par un esprit de dissension, ces 80 pays ont présenté une unité de vues qui se fonde sur la similitude de leurs problèmes économiques et la volonté commune de les voir résoudre. La Déclaration commune des soixante-quinze, signée l'année dernière à New York, et les principes ins-

crits dans la Charte d'Alta Gracia, dans la Déclaration du Caire et dans la Résolution adoptée à Téhéran, ont mis en évidence les besoins communs de toutes les nations en voie de développement. Leur coopération étroite n'était dirigée contre aucun groupe de pays ni contre la prospérité d'aucune nation ; elle visait à favoriser l'expansion du commerce mondial et l'abolition de la misère et de la pauvreté ; elle visait aussi à accroître la prospérité humaine. Cette unité et cette compréhension entre les pays en voie de développement ont permis également aux pays avancés de voir sous son véritable jour la situation des trois quarts de l'humanité qui demande que, dans un monde fait de pays développés et sous-développés, s'instaure la coopération et la compréhension afin que la condition humaine y trouve son plein épanouissement. Les pays sous-développés ont fait de leur mieux pour présenter la situation sous ses véritables traits et pour souligner les disparités réelles qui existent entre eux-mêmes, réservoirs de 80 p. 100 de la population mondiale et producteurs de 40 p. 100 de son produit national brut, d'une part, et les pays industriels ne représentant que 20 p. 100 de la population mondiale mais 60 p. 100 du produit national brut du monde, d'autre part. Enfin, les pays en voie de développement ont tenu à souligner que le revenu par habitant des pays développés s'élevait à 2 098 dollars, ce qui représente plus de sept fois le taux atteint dans les pays en voie de développement.

Ces pays sont venus ici en outre pour faire en sorte qu'à l'avenir leurs progrès aillent de pair avec les progrès des pays industrialisés, que soient mis à l'étude, à la lumière des connaissances et de l'expérience des nations industrialisées, leurs problèmes du commerce et du développement, et pour souligner que l'avancement des pays peu développés, grâce à l'expansion de leur commerce et à l'accroissement de leurs recettes en devises, sera de nature à ouvrir des débouchés plus vastes et plus sains aux produits des pays développés.

Nous sommes heureux que cet esprit de coopération ait régné tout au long de la Conférence aussi bien dans les séances privées des chefs de délégation qu'au sein de la Commission de conciliation. Tous les pays l'ont manifesté, cet esprit, avec une grande sincérité et cela malgré quelques erreurs commises par la presse et les agents d'information dans leur présentation des faits.

Ce n'est pas, je le répète, au moment de nous séparer qu'il nous faut épiloguer sur les aspects négatifs de la Conférence ; il est préférable de méditer sur les résultats positifs qu'elle a produits, même s'ils sont en apparence limités. A mon avis, la Conférence n'a été qu'un premier pas, mais un pas dans la bonne direction. Comme le disent les Chinois dans leur fameux proverbe : « Le plus long voyage commence avec le premier pas. » Ce premier pas a marqué la fin de l'ère de la dictature économique et le début d'un âge de « compréhension économique ».

L'adoption de la résolution demandant aux pays développés de consacrer un montant de 1 p. 100 de leur revenu national net à l'expansion des pays sous-développés, témoigne d'un désir d'entente touchant un système équitable de préférences, la mise à l'étude d'accords utiles sur les problèmes des produits de base, notamment sur la question de l'octroi de ressources financières supplémentaires. Si cet effort se poursuit dans un esprit de compréhension entre les pays privilégiés et les pays déshérités, il aboutira à une ère de compréhension économique d'une grande portée pour nous tous.

J'aimerais maintenant dégager, pour y insister, deux résultats de cette Conférence qui, de l'avis des pays d'Asie, présentent une importance considérable pour les relations économiques internationales. Je suis certain d'être l'interprète de la totalité d'entre nous lorsque je dis que la Conférence a apporté l'ample témoignage de l'aptitude remarquable de nos pays à créer le mécanisme institutionnel nécessaire pour permettre de procéder à des échanges de vues francs et loyaux, de concilier les divergences et de résoudre les problèmes qui se posent à nous. Jugeant d'après ce qui s'est fait ici, je suis convaincu que la même souplesse, le même esprit novateur marqueront nos futurs travaux.

Le second grand résultat dont je désire faire mention est l'énoncé d'une série de principes appelés à régir le commerce international : fruit des efforts inlassables et dévoués de nos collègues de la cinquième commission. Il s'agit là aussi d'un résultat d'une importance considérable. Si le nouveau mécanisme doit fournir le cadre institutionnel de nos futurs travaux, les principes qui régiront le commerce international dans ses rapports avec le développement économique fourniront les lignes directrices d'une politique future de ces échanges. Grâce à ce résultat important, les problèmes de la croissance économique et des besoins commerciaux des pays en voie de développement ont — pour la première fois dans l'Histoire — été placés résolument au premier plan de la politique économique internationale.

A vrai dire, ces principes, notamment les principes économiques relatifs aux problèmes de transit qui se posent pour plus de vingt pays sans littoral, traitent des questions les plus importantes dont la Conférence a été saisie et qu'elle a examinées. Le moment était venu de tenter de codifier la nouvelle conception qui s'est fait jour au cours des quelque dix dernières années concernant l'aspect essentiel

des problèmes complexes de l'expansion économique des pays en voie de développement. Cette confrontation positive des idées qui a marqué nos débats au cours de cette Conférence s'est traduite par l'énoncé d'une nouvelle déontologie propre à régir les relations économiques internationales, et en particulier les relations entre pays en voie de développement et pays développés. Il est hors de doute que ces principes fournissent un cadre qui servira de point de départ à de nouveaux progrès à la faveur desquels pourront être trouvées encore des solutions aux problèmes qui restent posés aux Nations Unies et à la Conférence.

En cette journée solennelle où le monde entier prend connaissance de notre *Acte final*, permettez-moi de conclure mon exposé et d'en revenir aux éloges que mérite la maîtrise avec laquelle notre Président a conduit nos débats. Je forme l'espoir que, dans les jours et les semaines à venir, nous continuerons tous à profiter de sa direction et de ses conseils. Mais en lui rendant cet hommage et en chantant ses louanges au nom des pays d'Asie dont les peuples représentent la plus grande partie de la population mondiale, je pense également avec gratitude à un autre grand économiste, j'ai nommé notre Secrétaire général, M. Prebisch. J'évoque les efforts considérables et fructueux qu'il a déployés pour préparer cette Conférence, j'évoque son rapport remarquable, qui a constitué le thème fondamental de nos travaux. Nous apprécions, tous tant que nous sommes, la tâche gigantesque qu'il a accomplie avec ses collègues pour établir ce rapport. Lui-même et ses collègues du secrétariat se sont acquittés d'une responsabilité écrasante et sont en vérité dignes de tous nos éloges. Il convient de remercier également les interprètes, les rédacteurs et les fonctionnaires du service des conférences : n'ont-ils pas, en effet, travaillé jour et nuit sans désespérer, sept jours par semaine ; et sans leur concours aurait-il été possible d'aboutir à un succès même limité ?

Il y a bien longtemps déjà, un grand philosophe romain, Sénèque, a déclaré ceci : « Un peuple affamé n'entend pas raison, n'a cure de justice et est insensible aux prières », mais, au cours de cette conférence, les représentants d'un monde affamé ont entendu la voix de la raison, ont recherché la justice et ont mis leur foi dans la compréhension humaine, cela dans l'espoir que les peuples riches et privilégiés adopteront la même attitude. Nous comptons que cette attente ne sera pas vaine et que notre rêve finira par s'accomplir.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. A. P. FLEMING,
CHEF DE LA DÉLÉGATION AUSTRALIENNE,
à la trente et unième séance plénière, le 10 juin 1964**

[Original : anglais]

J'ai demandé à prendre la parole à ce stade des débats, car ce que j'ai à dire touche, du point de vue de mon gouvernement, une question importante qui influe sur notre position en ce qui concerne plusieurs des résolutions dont nous avons à nous occuper.

Il y a quelque temps, un représentant, parlant au nom des 35 auteurs du projet de résolution présenté à la deuxième commission de l'Assemblée générale et devenu par la suite la résolution 1785 (XVII) qui est à l'origine de la présente Conférence, a dit que la Conférence devait s'occuper des problèmes urgents qui se posent en matière de commerce aux pays en voie de développement, parmi lesquels nous (c'est-à-dire les auteurs) comprenons, dans ce domaine, les pays dont l'économie est dans une large mesure tributaire d'une gamme réduite de produits primaires.

Il a été dit clairement à un stade antérieur, à la deuxième commission de l'Assemblée générale, que l'Australie répondait à cette définition.

Toutefois, dans la plupart des résolutions qui nous ont été présentées, l'ensemble de tous les pays est divisé en deux catégories : pays développés et pays en voie de développement ; on n'a pas reconnu entre ces deux extrêmes de situation intermédiaire en matière de développement.

Il en résulte que ces résolutions ne tiennent pas compte des progrès que pourraient faire les pays en voie de développement pour passer de la situation actuelle à un stade intermédiaire, avant de parvenir à la situation de pays développés. Cette conception est statique et ne prévoit pas de transition.

De plus, cette distinction trop nette renforce un conflit d'intérêts et met au premier plan la confrontation et non la coopération. Le ministre du Cameroun a, lui aussi, fait allusion à cette situation.

On peut donc poser la question suivante : quels sont les caractères qui distinguent les pays développés ? La réponse est que leur économie dépend, en général, des exportations de produits manufacturés finis provenant d'un système industriel parvenu à maturité. Leurs exportations de ces produits industriels finis sont et continueront vraisemblablement d'être plus que compétitives sur les marchés mondiaux, en comparaison des exportations des pays moins développés. Les pays développés ont dans le commerce mondial des avantages considérables en ce qui concerne la production et les prix de revient résultant, soit d'économies d'échelle d'importance

vitale, soit du grand perfectionnement des produits de leurs industries spécialisées rendu possible par un long passé de développement industriel.

Aucun effort d'imagination ne peut faire considérer l'Australie, du point de vue du commerce et du développement, comme possédant ces caractères. En fait, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1955 et récemment à la Conférence à l'échelle ministérielle pour les négociations Kennedy, il a été officiellement reconnu que l'Australie est si différente des pays développés qui prennent part actuellement à des négociations pour réduire les obstacles à leurs échanges mutuels qu'elle doit être considérée avec deux ou trois autres pays comme se trouvant dans une catégorie spéciale.

En fait, les problèmes commerciaux de l'Australie sont tout à fait semblables à ceux des pays en voie de développement, mais l'Australie, contrairement aux pays en voie de développement, a déjà atteint un niveau de vie élevé, accorde une assistance importante sous forme de dons et offre la réciprocité ou fait des paiements en échange des préférences commerciales. L'Australie accepte donc déjà beaucoup de responsabilités importantes à l'égard des pays en voie de développement.

De même que nous ne sommes pas un pays développé, il est clair aussi, du point de vue de la présente Conférence sur le commerce et le développement, que nous ne sommes pas un pays en voie de développement.

Au fur et à mesure que la Conférence a poursuivi ses travaux, nous n'avons pas essayé de donner des arguments point par point concernant notre position intermédiaire. Si nous avions fait intervenir la situation spéciale de l'Australie dans les négociations détaillées qui ont eu lieu, cela aurait pu diminuer la possibilité de parvenir à des solutions fondées sur le plus grand facteur commun d'accord entre pays en voie de développement et pays industrialisés. Nous pouvons comprendre les raisons pratiques qui justifient la volonté des pays en voie de développement et des pays développés de concentrer leurs efforts sur les principales difficultés et sur les questions qui présentent pour eux un intérêt majeur. Nous avons évité d'étendre ces négociations difficiles jusqu'à la zone des exceptions légitimes où les nombreux problèmes qui se seraient posés et les intérêts qui se seraient manifestés auraient été nettement différents.

Mais, dans des circonstances où ni les grands pays industrialisés, ni les pays en voie de développement n'ont pu, dans le temps dont ils disposaient, tenir compte dans leurs propositions de notre position intermédiaire, nous ne pouvons faire autrement, à ce stade, que de nous abstenir sur plusieurs des recommandations et résolutions de la Conférence.

La politique de l'Australie est déjà très libérale à l'égard des importations en provenance des pays en voie de développement :

— Nous n'imposons aucune restriction quantitative pour les marchandises qui les intéressent ;

— Un cinquième de nos importations totales vient des pays en voie de développement ;

— Soixante-quinze pour cent de cette fraction de nos importations sont exempts de droits de douane ;

— Et nous nous préparons à faire de plus grandes concessions.

Le Gouvernement australien voudrait que des mesures soient prises dans les domaines que les pays en voie de développement ont signalés comme importants pour l'expansion de leur commerce c'est-à-dire l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits primaires, l'abaissement des barrières

douanières et autres, l'octroi de préférences pour les produits manufacturés, les accords relatifs aux produits de base, etc. Dans les limites que nous impose notre position intermédiaire et en accord avec les décisions prises par d'autres pays, le Gouvernement australien est disposé à prendre des mesures constructives dans ces domaines et à apporter sa contribution à l'expansion du commerce des pays en voie de développement.

Entre-temps, étant donné les problèmes qui se posent en raison de la situation que je viens de décrire, ma délégation estime qu'elle doit s'abstenir sur plusieurs des recommandations qui seront examinées au cours des dernières séances plénières.

Le Gouvernement australien souhaite que les explications que je viens de donner sur sa position figurent dans les actes de la présente Conférence.

En conclusion, comme d'autres orateurs, nous pensons qu'à l'avenir il faut engager des discussions générales plutôt que des dialogues, travailler à la coopération plutôt qu'à la confrontation. Le problème qui se présente à nous a fait l'objet d'un bon diagnostic. Les mesures et l'action nécessaires imposent l'accomplissement d'une tâche constructive très importante.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. MAURICE BRASSEUR,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE BELGIQUE,
PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DE MINISTRES
DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : français]

Lorsqu'à la fin du mois de mars dernier nous avons commencé cette Conférence, nous étions tous conscients de l'importance de cette réunion : marquant une étape dans l'évolution économique du monde, elle est aussi le début d'un tournant en matière de relations économiques internationales. Ce tournant, les pays industrialisés comme les pays en voie de développement entendaient le prendre ensemble.

En effet, pour la première fois nous nous sommes proposé d'examiner dans son ensemble le problème fondamental des relations internationales à la lumière de l'interdépendance croissante qui prévaut aujourd'hui, entre le commerce et le développement économique. Pour la première fois nous avons abordé ce problème, convaincus de la nécessité de la mise en œuvre d'un système de coopération économique

qui tienne compte des différences profondes de structure économique et sociale entre les membres de la société internationale. Il est évident que dans le cadre de ce système les pays ayant un plus haut niveau de développement doivent prendre leur responsabilité afin de coopérer activement au relèvement progressif du niveau des pays moins développés ; c'est là en tout cas l'opinion des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Dans cet esprit, nous nous sommes mis à la tâche avec ardeur et bonne volonté. Chacun de nous a apporté ici les idées qu'il avait pu élaborer et nous devons reconnaître comme premier mérite à cette Conférence le fait d'avoir permis leur confrontation.

D'autre part, les débats approfondis et parfois passionnés que nous avons eus, nous ont amenés à évaluer chaque formule et à rechercher les lignes

médianes entre les différents intérêts en cause ; c'est pourquoi chacun de nous se retrouve aujourd'hui assez loin de sa position de départ, et nous éprouvons quelque difficulté à synthétiser tout ce qui a été fait, en termes acceptables pour tous et donc susceptibles de ce fait d'être appliqués universellement. Les Etats membres de la Communauté sont convaincus que cela doit constituer une source d'espoir et non de déception.

Nous devons donc maintenant nous tourner résolument vers l'avenir dont les perspectives se dégageront valablement à partir d'un effort de réflexion que, j'en suis sûr, nous sommes résolus à entreprendre.

A la fructueuse confrontation des idées, à la recherche sincère des lignes médianes, j'ajouterai ici un troisième aspect positif de cette Conférence : c'est celui d'avoir permis l'élaboration d'un mécanisme institutionnel qui permettra la poursuite du dialogue.

Les Etats membres de la Communauté économique européenne reconnaissent la nécessité et l'importance d'un tel mécanisme. Cependant, pour être efficace, ce mécanisme doit contenir les équilibres découlant des réalités du moment.

Nous estimons en effet qu'après les débats d'ordre général et global que nous avons eus au cours de cette Conférence, il est nécessaire de passer à un cycle de travaux qui auront peut-être un caractère moins spectaculaire, mais qui devront nous permettre d'examiner de près les problèmes sous tous leurs aspects.

Dans cette optique nous apprécions particulièrement les résultats atteints à la première commission concernant les problèmes du commerce des produits de base, résultats qui reposent sur les deux volets que sont les arrangements internationaux et les possibilités d'accès aux marchés.

C'est là l'exemple heureux d'une rencontre à mi-chemin entre les thèses en présence, qui offre un point de départ très prometteur, encore qu'il soit évident que la réalisation pratique de ces idées dépendra d'une mise en œuvre raisonnable et équilibrée, produit par produit, des deux volets que je viens d'évoquer.

Je formulerai des considérations analogues sur les travaux à entreprendre sur la base du rapport élaboré par la deuxième commission en matière de commerce des produits semi-finis et finis. Ici encore il s'agit de rechercher les mesures concrètes susceptibles d'améliorer pour les pays en voie de développement l'accès aux marchés des pays hautement développés ainsi que les moyens propres à assurer une diversification de leur production tout en évitant des troubles dans le fonctionnement des marchés nationaux et internationaux.

Dans ce même esprit la Communauté est disposée à poursuivre la recherche de formules telles que celles des préférences qui s'ajouteraient aux réductions tarifaires.

Les Etats membres de la Communauté ont aussi

le sentiment que diverses recommandations de la troisième commission permettront d'accomplir des progrès considérables vers la réalisation de nos objectifs communs. Et je veux citer notamment deux grandes recommandations : l'une relative aux aspects qualitatifs, et l'autre traitant des aspects quantitatifs de la coopération financière et de la croissance.

Cette Conférence dont je viens d'illustrer brièvement les résultats les plus positifs, nous autorise à préjuger de l'avenir avec confiance plutôt qu'avec pessimisme.

Si la prudence dont ont témoigné les pays industrialisés avant de s'engager d'ores et déjà sur certains points d'une manière plus directe et immédiate a pu engendrer certaines inquiétudes, je voudrais vous convaincre que cette prudence procède du seul souci de permettre la réalisation d'une politique de coopération internationale qui soit véritablement efficace.

Et ceci explique que nous nous soyons avancés dans cette Conférence avec le sentiment que tout faux pas pourrait compromettre l'objectif commun.

Il n'y aurait aucun avantage si, à la suite de réformes trop hâtives, nous aboutissions à aggraver les déséquilibres existants sans créer les équilibres que nous entendons instaurer.

C'est dans cet esprit positif et compte tenu des obligations qui découlent de leur appartenance à la Communauté économique européenne que s'entend la position des six pays de cette communauté vis-à-vis des actes émanant de la Conférence.

Caractérisée par une double abondance d'idées et de participants, cette Conférence a donné l'occasion aux uns et aux autres de mieux se connaître, de mieux se comprendre, de mieux s'apprécier. Parmi les pays industrialisés, la Communauté économique européenne croit profondément de par sa nature même aux vertus de la coopération multilatérale réalisée dans un climat de compréhension mutuelle. S'il était téméraire d'espérer que ces longues semaines de travaux nous permettent de mettre sous toit l'édifice nouveau de nos relations économiques internationales, du moins avons-nous eu l'audace de vouloir le bâtir et d'en poser les fondations. Dans la réalité économique inéluctable dans laquelle nous vivons, cette œuvre est déjà une prouesse qui doit renforcer notre volonté à tous d'aboutir un jour à un monde plus harmonieux, ce qui est l'idéal même des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Et si cette vocation a toujours été présente à l'esprit de ceux qui ont négocié dans cette enceinte, le mérite en revient avant tout aux personnalités qui ont dirigé nos travaux.

Si les noms du Secrétaire général et du Président resteront attachés au souvenir de cette Conférence dont ils furent les pierres angulaires, on se souviendra aussi qu'elle a eu lieu dans la République et le Canton de Genève, dans cette ville accueillante qui plus que jamais s'est montrée le carrefour paisible de toutes les nations, des nations jeunes ou

vieilles, riches ou pauvres que nous représentons ici.

Leur solidarité sur notre planète n'est que l'expression de la fraternité profonde des hommes. Et nous, habitants d'un vieux continent, sommes

fiers de vivre cette époque et de chercher avec vous, représentants des jeunes nations, le chemin commun d'une prospérité qui ne sera juste et humaine que lorsque tous les peuples l'auront en partage.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. EDMUNDO BARBOSA DA SILVA, CHEF DE LA DÉLÉGATION BRÉSILIANNE

[Original : anglais]

Il est peut-être prématuré de tenter dès maintenant de faire une évaluation générale des résultats de cette Conférence. En effet, nous manquons encore de la perspective nécessaire pour juger le travail complexe que nous venons d'accomplir, et il serait présomptueux de vouloir faire ici une analyse objective des progrès réalisés pour déterminer si les nations peu privilégiées ont acquis les moyens d'obtenir une part équitable de prospérité. Cependant, ma délégation ne saurait manquer de reconnaître que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été jusqu'à présent le jalon le plus important de la longue route sur laquelle les pays en voie de développement cherchent, depuis la seconde guerre mondiale, à atteindre des niveaux plus élevés de progrès économique.

Sur certaines questions essentielles, l'accord presque unanime, sinon unanime, s'est fait à cette réunion. Il faut cependant regarder la réalité en face. De vastes zones de désaccord subsistent et il fallait s'y attendre en raison des immenses problèmes en face desquels se trouvait placée la Conférence. Il n'en reste pas moins qu'une majorité écrasante de l'humanité, plus des deux tiers de tous les pays représentant des stades de développement très divers et toute une variété de régimes sociaux et économiques, a manifesté une très grande uniformité de vues sur les tendances passées, leur analyse et les conséquences de cette analyse.

Il ne suffira pas néanmoins de définir les problèmes et de concilier les divergences dans quelque mesure que ce soit pour aboutir à des solutions satisfaisantes dans l'intérêt de tous, s'il manque la volonté politique de s'attaquer aux problèmes résiduels et de prendre des mesures concrètes.

Dans bien des cas, les difficultés tiennent à la méfiance qu'inspire inévitablement le changement, car on ne peut pas prédire le résultat final d'un tel changement. Mais nous croyons que l'on peut dissiper cette méfiance en fixant des objectifs précis, en accomplissant des progrès dans un sens convenu et en établissant des sauvegardes très nettes qui garantissent les intérêts légitimes. Nous insistons sur la nécessité pour tous les pays d'accepter de bon gré

le changement, car le développement est un changement en soi et nous reconnaissons tous que l'effort commun doit tendre vers le développement.

Ainsi, deux processus continus, simultanés et complémentaires sont nécessaires : d'une part, le travail technique fondamental consistant à trouver des solutions pragmatiques aux problèmes particuliers, puis à assembler ces éléments distincts en un tout qui soit acceptable pour tous ; d'autre part, le développement de la volonté de se prononcer dans un sens favorable à l'évolution nécessaire, non seulement en ce qui concerne les gouvernements, mais aussi l'opinion publique.

Le travail des experts, allant du particulier au général, de la mesure au principe, du pragmatique au dogmatique, doit rencontrer, sur le terrain intermédiaire de la réalité, une évolution comparable de la pensée politique qui sanctionnera, favorisera et encouragera la mise à exécution.

Sans prétendre juger les travaux de cette Conférence, on peut dire en toute équité qu'un grand pas en avant a été fait : 1) des objectifs ont été indiqués ; 2) des zones d'accord et des zones de désaccord ont été délimitées ; 3) dans la plupart des cas, les questions ont été nettement définies ; 4) un grand nombre des zones de désaccord existantes ont été considérablement restreintes de façon que les solutions souhaitables deviennent possibles dans l'avenir. Pour résoudre ces problèmes et tenant compte de ce que nous avons dit de la poursuite du travail commencé ici, on établira un ordre de priorité et on arrêtera des méthodes pour apporter les solutions désirées aux problèmes importants et multiples que nous avons débattus au cours des trois longs mois de cette Conférence.

Dès le début de nos travaux, ma délégation a déclaré qu'il ne serait pas possible de créer, à la présente Conférence, le genre d'organisation auquel pensaient la plupart des pays en voie de développement et certains des pays développés. Mais nous étions également conscients que c'était ici — et nulle part ailleurs — que les décisions essentielles devaient être prises pour garantir l'application effective des résolutions qui émaneraient de cette Conférence et

la prompt création, dans le cadre des organismes des Nations Unies, d'un dispositif adéquat où les problèmes du commerce mondial puissent être traités en tant que partie intégrante et essentielle du développement.

Après plusieurs semaines de débats intenses, l'accord général s'est fait sur les grands traits du dispositif permanent, qui comportera des sessions périodiques de cette Conférence, un organe permanent et un secrétariat à temps complet. Cependant, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé pour quelques autres questions essentielles.

Néanmoins, la formule transactionnelle qui a été élaborée sous la direction conciliatrice de notre Président sera un pont utile et vous savez bien qu'une confrontation loyale des positions initiales des différents groupes indiquerait nettement lequel des deux camps est allé le plus loin pour parvenir à ce terrain d'entente.

Je tiens à préciser que la délégation brésilienne, en traitant ce sujet, n'a jamais préconisé un changement par amour du changement. Mais cette attitude est loin de signifier que des mesures isolées prises à la périphérie constitueraient une solution adéquate du problème. Nous persistons à croire que notre œuvre doit être complétée par l'élaboration et la révision constante des moyens devant permettre la formation graduelle d'une organisation mondiale complète du commerce et du développement.

Parmi les heureux cas d'accord général, je pourrais citer des recommandations relatives à plusieurs questions essentielles : la nécessité pressante d'accélérer la croissance dans les pays en voie de développement; la fixation d'une proportion déterminée — 1 p. 100 — du revenu national de chaque pays développé comme contribution minimale de ces pays au développement des pays peu avancés, ce qui représente peut-être l'embryon d'un système d'impôt international sur le revenu pour l'avenir; les directives concernant une coopération financière et technique internationale et la solution des problèmes relatifs à la dette extérieure, directives qui s'écartent nettement de la théorie orthodoxe et de la pratique rigide antérieures; les principes adoptés concernant le financement compensatoire et l'entente réalisée au sujet des transports maritimes — domaines dans lesquels on a commencé à tenir compte des aspirations que les pays en voie de développement expriment depuis longtemps.

Bien que l'on ne puisse pas qualifier ces recommandations de prodigieuses, il faut admettre en toute justice qu'elles représentent néanmoins un important progrès qui influera certainement sur la pensée et la pratique internationales dans ce domaine.

Ma délégation voit aussi un autre aspect positif de la présente Conférence. Les principes fondamentaux et les recommandations essentielles qui y ont été énoncées guideront nécessairement les études et analyses confiées à l'organisme permanent que nous avons créé et ils resteront un premier pas important

vers l'amendement souhaité des règles actuelles du commerce international. Mais, par dessus tout cela, nous sommes convaincus que ces principes fondamentaux et ces recommandations essentielles auront nécessairement une influence considérable et profonde sur les efforts qu'on accomplit ailleurs : au sein de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées, dans d'autres organismes internationaux qui exercent leur activité dans le domaine économique, au sein des gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées et dans n'importe quelle assemblée, on recherche des solutions aux problèmes essentiels du commerce international dans le cadre du développement.

Les pays en voie de développement sont venus à la présente Conférence avec un programme commun après avoir soigneusement et objectivement examiné leurs problèmes et leurs revendications à Alta Gracia, à Téhéran, à Niamey et à Addis-Abéba. La coïncidence frappante des vues de ces pays sur les questions relatives au commerce et au développement a été un facteur décisif de la marche de nos travaux. Et nous sommes heureux de dire que certains de leurs espoirs et de leurs attentes n'ont pas été déçus.

On a fondamentalement reconnu d'importants principes tels que celui selon lequel le développement économique et le progrès social doivent être la préoccupation de toute la communauté internationale et doivent, en accroissant la prospérité et le bien-être économique, contribuer à renforcer les relations pacifiques et la coopération entre les nations.

Certains autres principes méritent d'être mentionnés, à savoir : a) la nécessité de favoriser dans les pays en voie de développement un taux de croissance compatible avec la nécessité d'augmenter substantiellement et régulièrement le revenu par habitant de façon à diminuer l'écart entre le niveau de vie des pays en voie de développement et celui des pays développés; b) la nécessité de réaliser une nouvelle division internationale du travail conforme aux besoins et aux intérêts de tous les pays du monde et en particulier des pays en voie de développement. Le plus important de tout est que le progrès économique et social a été reconnu comme étant le principe fondamental qui doit régir le commerce et avec lequel toutes les règles appliquées aux relations économiques internationales doivent être compatibles.

Pour conclure nous voudrions souligner que des travaux laborieux de cette Conférence nous pouvons tirer la grande leçon suivante : on commence à reconnaître que le développement n'est pas un objectif et que les riches et les pauvres doivent chercher à atteindre séparément; c'est au contraire un dessein commun aux pays développés et aux pays en voie de développement, qui, pour le réaliser, doivent en partager ensemble et isolément les responsabilités et les charges. Il y a interdépendance des intérêts et responsabilité commune en ce qui concerne les solutions.

Cette responsabilité commune des solutions est donc une conséquence du caractère mutuel des intérêts. En fait, le meilleur moyen de vaincre l'apparente inélasticité des taux de croissance des pays développés dont on a parlé au cours de cette Conférence consiste à accélérer la croissance beaucoup plus élastique des pays en voie de développement et, d'autre part, une accélération de la croissance des pays industrialisés ne pourra que favoriser l'expansion du commerce mondial et, par conséquent, le développement économique des nations peu avancées.

Nous croyons donc que cette Conférence, qui n'était pas conçue comme devant être une fin mais un commencement, a, malgré les insuffisances qu'elle a révélées et les déceptions qu'elle a causées sur de nombreux points, rempli le rôle historique qui lui était assigné d'être l'instrument de la mobilisation universelle des efforts à accomplir par les pays tant développés qu'en voie de développement pour combattre la misère partout où elle se trouve. Dieu veuille que tous les hommes de bonne volonté participent à cette campagne qui assurera la paix et la dignité aux êtres humains dans le monde entier.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. IVAN BOUDINOV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION BULGARE,
AU NOM DES DÉLÉGATIONS DES PAYS SOCIALISTES,
à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964**

[Original : français]

Dans ce moment de fin des travaux et de clôture de la Conférence sur le commerce et le développement, permettez-moi au nom des délégations des pays socialistes de féliciter toutes les délégations qui ont fait preuve d'un esprit sincère de coopération dans la solution des tâches énormes qui se sont posées devant nous pendant une période de trois mois, dans le domaine des relations économiques entre les peuples.

La Conférence, qui « a été conçue comme un instrument d'action », comme le disait dans son discours d'ouverture le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, avec les recommandations qu'elle vient de prendre, les principes qu'elle a approuvés représente un point de départ pour la réalisation d'un objectif vital de toutes les nations — la normalisation et le développement du commerce mondial, l'amélioration et l'élargissement de la coopération économique entre les pays, tendant à promouvoir le progrès économique et social et de consolider la paix et l'amitié dans le monde entier.

La Conférence a fait une analyse claire et précise de l'économie et du commerce mondial et a mis en relief les obstacles principaux entravant le développement économique des pays et notamment des pays en voie de développement.

Nous prêtons une importance particulière aux problèmes des pays en voie de développement. Au cours de la Conférence, les positions des pays socia-

listes et des pays en voie de développement sur une grande majorité de problèmes concernant la coopération économique internationale ont montré pleine identité de vues et sur beaucoup d'autres ont marqué un rapprochement ultérieur. Les délégations des pays en train de se développer ont eu la possibilité lors de la Conférence de se convaincre de nouveau que les pays socialistes comprenaient sincèrement leurs problèmes nationaux et qu'ils tenaient à les aider à surmonter dans un proche avenir le retard économique dû au colonialisme. Elles pourront à l'avenir également compter sur les pays socialistes en tant qu'amis fidèles dans la réalisation des aspirations, si justes et nobles, au progrès et au bien-être de leurs peuples.

Nous remarquons avec satisfaction que la Conférence a constaté la grande importance du commerce entre les pays de systèmes sociaux et économiques différents et a noté que l'élimination de tous les obstacles — restrictions, barrières douanières, discriminations, etc. — qui entravent le commerce serait dans l'intérêt non seulement des pays directement intéressés, mais également du commerce mondial en général. Nous espérons que ces premiers pas seront affermis et développés dans le cadre du mécanisme permanent que nous venons de créer.

Tenant compte de certains résultats positifs des efforts internationaux, uniques par leur envergure, nous sommes d'accord avec les opinions exprimées par les représentants de nombreux pays en voie de

développement, selon lesquelles la Conférence aurait pu arriver à des meilleurs résultats, si tous les participants avaient été disposés à coopérer à la solution des problèmes posés. Mais, si à l'heure actuelle nous n'avons pas pu aboutir à des solutions pratiques sur un plus grand nombre de problèmes et plus radicales par leur caractère, nous sommes toutefois optimistes quant aux perspectives futures. Nous joignons notre voix à celles des délégations qui ont souligné que la Conférence ne présente que le début d'un processus continu. Nous sommes convaincus que le résultat définitif de ce processus serait l'établissement d'un nouveau système de relations économiques et internationales, puisque telle est la volonté de la grande majorité des participants de cette Conférence. Ce système sera exempt d'inégalité économique, d'exploitation des peuples, de discrimination et de pression économique. Notre Conférence a eu un caractère constitutionnel. Elle a créé la base d'une convocation régulière de conférences. Il est nécessaire qu'un travail systématique sur le règlement des différents problèmes importants et compliqués du développement du commerce mondial soit entrepris afin d'arriver à de meilleurs résultats.

Mais dans ce domaine il existe encore beaucoup de difficultés à surmonter. Nous voyons, cependant, la réussite du mouvement commencé et tendant à confirmer des relations internationales économiques nouvelles dans la réunion toujours grandissante des pays sur une base de principe et de progrès. C'est une force énorme et sans précédent. Rien ne pourrait résister à l'action unie et solidaire des pays épris de liberté et d'indépendance économique dans leur lutte pour l'assainissement et la normalisation complète du commerce mondial au profit de l'accélération du progrès économique et social de tous les peuples.

Les pays socialistes voudraient exprimer leur satisfaction complète de l'adoption de principes ayant une importance primordiale pour les relations économiques mondiales.

Nous, pays socialistes, appuyons entièrement ces principes, nous sommes prêts à les appliquer dans notre politique économique et commerciale. Cepen-

dant, à cette séance même certains représentants des pays occidentaux ont déclaré que lesdits principes sur lesquels la Conférence a travaillé fructueusement pendant trois mois sont inacceptables pour eux.

Mais ces principes ne sont-ils pas d'une importance énorme, n'ont-ils pas une signification universelle pour toute la communauté humaine, et si tel est bien le cas, ne doivent-ils pas être acceptables pour tous ?

Il est évident que ces principes doivent constituer la base du développement souverain, de l'abolition de tous les obstacles et toutes sortes de discrimination, de l'expansion du commerce comme instrument de progrès et de la paix.

Les délégations des pays socialistes voudraient marquer encore une fois de plus le travail énorme et fructueux du Secrétariat, et de son chef le Secrétaire général, M. Prebisch. Nous félicitons le Secrétariat de la Conférence de tous les documents utiles, élaborés pour la Conférence, de tous les services offerts pendant les séances plénières et durant les travaux des commissions et des groupes de travail.

Les délégations des pays socialistes voudraient souligner que les mérites bien connus du Président M. Kaissouni, ayant une grande expérience dans les affaires internationales, se sont manifestées avec une force encore plus grande à notre Conférence. Il nous reste à le féliciter de l'art avec lequel il a dirigé la Conférence, trouvé l'issue de situations peu faciles, survenues lors de la discussion d'un grand nombre de problèmes.

Les délégations des pays socialistes souhaitent sincèrement aux délégations de tous les pays le succès dans la réalisation des recommandations prises à la Conférence et dans leurs efforts fructueux pour l'application des décisions de premier ordre, pour justifier les espoirs de la Conférence en mettant fin à un passé et en marquant le point de départ d'une véritable nouvelle politique internationale; dans le domaine du commerce, l'avenir est devant nous, nous devons nous inspirer de la grande confiance et de la responsabilité qui nous ont été accordées par les peuples.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. VICTOR KANGA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CAMEROUN,**

à la trente et unième séance plénière, le 10 juin 1964

[Original : français]

La révélation des temps actuels est la prise de conscience des pays en voie de développement de leur état de dénuement total dans un monde où tout,

et notamment les progrès incalculables dans tous les domaines, devrait concourir à améliorer les conditions de vie de tous les hommes. C'est cette prise de

conscience qui a déterminé 75 pays en voie de développement à prendre la résolution, entérinée par l'Assemblée générale des Nations Unies, de convoquer une conférence mondiale sur le commerce et le développement. Et voilà que depuis onze semaines, plus de 120 nations se trouvent réunies à Genève.

Fallait-il croire que les immenses espoirs suscités par la Conférence n'étaient que vaines illusions ?

Nous devons nous souvenir qu'il a souvent été reproché au tiers monde de n'avoir pas toujours pris la peine de poser clairement ses problèmes, et encore moins d'y proposer les solutions appropriées.

Le déroulement des travaux de la Conférence nous aura administré la preuve que les pays en voie de développement, non seulement connaissent leurs problèmes et en identifient les causes, mais encore les ont exposés amplement et clairement. Ils ont montré ainsi sans doute qu'ils étaient capables de tracer la voie qui mène aux solutions susceptibles d'accélérer leur développement économique et social, bref, de les libérer du sous-développement.

Certes, nous n'avons pas la prétention de considérer comme parfaites toutes les solutions que nous avons avancées; nous n'avons même eu, à aucun moment, l'illusion de croire à des mesures miracles pour résoudre d'emblée les problèmes dont l'extrême complexité est à l'image des dimensions de notre monde.

Toutefois, il était raisonnable d'espérer qu'une fois le diagnostic posé et le mal cerné, il serait possible d'appliquer, non sans difficultés bien sûr, mais la bonne volonté des uns et des autres aidant, des remèdes adéquats.

C'est ainsi que pour leur part, les pays en voie de développement, dans leur foi en cette bonne volonté, qu'ils croyaient commune, de rechercher des solutions aux problèmes qui nous confrontent tous, ont soumis après mûre réflexion un grand nombre de projets de recommandation dans le but d'établir le dialogue indispensable avec les pays économiquement avancés. Nous avons parlé de dialogue! C'est précisément parce que les pays sous-développés entendaient faire de la Conférence non pas une tribune où s'affronteraient deux groupes opposés — celui des pays nantis et celui des pays dépourvus — mais bien au contraire l'occasion d'un travail patient et laborieux caractérisé par une collaboration franche et loyale.

Nous nous devons de savoir gré aux pays développés de s'être prêtés à cette collaboration que l'on est tenté de juger insuffisante et volontairement limitée si l'on considère les moyens et les ressources dont ils disposent, mais qui, néanmoins, a été significative et appréciable.

Si les conclusions définitives de cette Conférence ne sauraient être tirées qu'après l'adoption de l'Acte final, ma délégation voudrait, à la lumière du travail déjà accompli, émettre quelques réflexions.

A notre point de vue, il ne serait pas excessif de

constater qu'au stade actuel, la Conférence n'aura été ni un succès complet, ni un échec total.

Elle n'aura pas été un succès complet car elle n'a pas répondu pleinement aux espérances des populations du tiers monde.

En effet, de cette vaste confrontation des hommes du monde entier, à niveaux de vie si différents, nos populations espéraient qu'il sortirait au moins quelques mesures concrètes et d'application immédiate.

Faisons un examen de conscience.

Des résultats des travaux des commissions, il ressort qu'aucune décision pouvant voir son application dans les six prochains mois n'a été prise pour améliorer les conditions de vie des pays en voie de développement en modifiant les relations internationales existant entre les pays économiquement avancés et le tiers monde, en matière de commerce et de développement. La déception des peuples sous-développés sera donc légitime si l'on considère les déclarations fort prometteuses faites ailleurs et à cette tribune par les chefs des délégations des pays développés, et dont les échos se sont prolongés jusqu'à nos peuples. Le climat d'enthousiasme et de confiance ainsi créé par ces éloquentes discours paraît s'être bien assombri à l'heure actuelle.

Cet accablement bien compréhensible que justifie le dénuement de nos peuples infortunés ne nous empêche pas cependant, après avoir pris part à ses travaux, de nous refuser à conclure que la Conférence a été un échec.

En effet, un travail très utile a été accompli. Certes, l'accord unanime auquel nous nous attendions n'a pas toujours été atteint. Cette situation se conçoit aisément d'autant plus que des intérêts puissants et divergents ainsi que des systèmes différents étaient appelés à se confronter.

Mais n'est-ce pas un succès que de voir tant de nations à niveaux de développement si inégal chercher en commun de nouvelles politiques économiques tendant à l'équilibre mondial? Est-ce un échec que d'assister pour la première fois dans l'histoire, à une confrontation officielle, et même à des négociations officieuses entre les pays économiquement avancés et les pays sous-développés enfin reconnus comme partenaires égaux et comme interlocuteurs valables, en vue de concilier des points de vue parfois fondamentalement différents?

Est-ce un échec que soixante-quinze pays disséminés à travers le monde aient décelé dans le sous-développement le fléau commun dont ils sont affligés et, aiguillonnés par cette conscience, se soient spontanément sentis solidaires, malgré leur diversité, et se soient convaincus de la nécessité d'unir désormais tous leurs efforts et de demeurer toujours groupés dans leur lutte?

Nous ne le pensons pas!

Il est vrai qu'au cours de nos travaux il y a eu des moments d'émotion; on a parfois eu l'impression d'impasse, d'échec, d'agonie de la Conférence. Fort heureusement, si on peut noter que celle-ci a agonisé,

on doit relever qu'elle n'a pas succombé à cette agonie. Elle n'est donc pas morte. Car dans bien des domaines qui ne sont pas sans intérêt, un certain accord a été obtenu, bien que la mise en œuvre soit à long terme.

C'est ainsi que des principes ont été dégagés et énoncés, des directives tracées. Des politiques nouvelles devront à l'avenir inspirer la coopération financière et technique internationale, l'assistance bilatérale ou multilatérale. Des mesures sont envisagées pour l'expansion des exportations des pays en voie de développement, pour éviter la chute de leurs recettes d'exportation qui conditionnent l'acquisition de biens d'équipement, la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies . . .

A l'heure actuelle, des contacts continuent, auxquels nous souhaitons de tout cœur d'aboutir à des compromis honorables et acceptables pour tous, sur diverses questions encore en suspens. Nous voudrions redire combien nous appuyons les efforts personnels de notre Président ainsi que ceux de M. le Secrétaire général, dans la poursuite de ces contacts.

Voici, aussi fragmentaire qu'elle peut apparaître à une délégation n'ayant pas nécessairement une vue détaillée de l'ensemble de nos travaux, l'analyse de la situation actuelle.

Il est évident que même si par miracle il y avait eu sur toutes les questions un accord général, ce n'est certainement pas en trois mois que tous les problèmes présents et futurs concernant le commerce et le développement à l'échelle mondiale auraient été entièrement réglés. Il aurait toujours subsisté quelques incertitudes tant les problèmes sont complexes et en constante évolution.

On peut peut-être d'ores et déjà s'interroger sur l'avenir.

Les prédictions sont toujours difficiles, surtout quand elles doivent porter sur les relations commerciales, financières et techniques entre tous les pays du monde. Néanmoins, si l'on tient compte de l'ambiance qui a régné entre les délégations au cours des négociations et des efforts inlassables déployés par les uns et les autres, on peut estimer sans trop de hardiesse que les assises historiques de Genève ont auguré une ère de dialogue, parce que des idées forces sont nées, et elles poursuivront imperturbablement leur rayonnement. En effet, il est capital que l'on soit arrivé, après plusieurs semaines de discussions, à éliminer le sentiment selon lequel l'aide des

pays développés aux pays en voie de développement est un acte de simple générosité ou de charité, pour convenir que cette aide est plutôt l'expression de l'interdépendance des économies et des échanges de tous les pays du monde, inquiets de l'avenir de l'humanité.

Nous estimons donc pour notre part que la présente Conférence, qui a esquissé les principes des échanges internationaux, peut être considérée comme une assemblée d'états généraux s'étant efforcée de dégager les éléments de la nouvelle éthique mondiale du commerce et du développement.

On peut déclarer que la Conférence n'est pas au bout de ses travaux. Il est de notre devoir, si nous voulons voir nos efforts couronnés de succès, de mettre en place des organes indispensables dotés de pouvoirs suffisants pour faire respecter et assurer l'application des principes que nous aurons dégagés dans l'Acte final de notre Conférence.

La brève évocation que je viens de faire prouve, s'il en était besoin, la difficulté de la tâche que nous avons eu à affronter ici en commun, comme participants.

Mais que dire de celle, dévolue à ceux qui, à tous les niveaux, ont eu la charge ingrate d'organiser nos assises, de diriger nos travaux et d'assurer le déroulement harmonieux de la Conférence ?

Puis-je en terminant, puisque je n'aurai plus l'occasion de revenir à cette tribune, demander à nouveau à notre Président d'accepter toutes nos vives félicitations pour la maîtrise avec laquelle il mène, avec l'aide précieuse de M. le Secrétaire général et de tous les membres de son Secrétariat, nos assises. Nous voudrions associer à cet hommage tous les bureaux des commissions, M. le Rapporteur général, nos collègues du Bureau ainsi que toutes les délégations, pour leur compréhension et leur sympathie réciproque qui ont facilité si agréablement le déroulement de nos travaux.

La délégation de la République fédérale du Cameroun, en quittant Genève, est convaincue que la solidarité et la coopération tissées ici au cours de trois mois de dur labeur sur le problème mondial du sous-développement, prévaudront chez tous et permettront de surmonter les réticences et les hésitations du moment, pour aboutir à une action positive soutenue par la foi des bonnes volontés affirmées dans cette enceinte avec force pour la survie de l'homme.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. G. P. MALALASEKERA,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE CEYLAN,**

à la trente-deuxième séance plénière, le 11 juin 1964

[Original : anglais]

J'ai eu personnellement le privilège de présenter à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en qualité de coauteur, la résolution qui a abouti à la convocation de la présente Conférence sur le commerce et le développement. J'éprouve donc un vif plaisir à participer à celle-ci, fût-ce à son stade final. Tout d'abord, je voudrais exprimer à M. Kaissouni mes sentiments d'admiration pour la patience, la sagesse et le sens politique dont il a fait preuve en dirigeant nos délibérations. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. Prebisch, ainsi que ses collaborateurs, des services dévoués qu'ils nous ont rendus.

Je crois pouvoir dire que la présente Conférence est importante, non pas parce qu'elle insiste sur le problème du développement économique en tant que tel — car c'est un problème dont on s'accorde déjà à reconnaître l'importance — mais parce que, pour la première fois peut-être de cette manière particulière, elle en a souligné le caractère international.

Elle reflète une nouvelle prise de conscience de cette vérité fondamentale : le problème du développement est un problème qui intéresse l'économie internationale tout entière. Le rythme du développement serait ralenti et sa structure serait faussée si les pays en voie de développement se voyaient obligés, par suite d'un manque d'élasticité de l'économie internationale, de croître d'une manière autarcique, tournés vers le dedans. En un sens, le thème majeur de la présente Conférence a été un appel en faveur de l'intégration dans l'économie mondiale de tous les pays et de tous les peuples qui, jusqu'à présent, sont demeurés à la périphérie — un appel en faveur de rapports nouveaux et mutuellement profitables qui imprimeraient un nouvel élan à la prospérité internationale et à l'expansion économique. Je ne puis m'empêcher de penser que c'est par l'ampleur de l'écho qui répondra à cet appel que l'avenir jugera de la sagesse, de la prévoyance et de la sensibilité de la communauté mondiale et, tout particulièrement, de ceux dont la réponse importe le plus.

Mais cette Conférence a fait davantage. Elle nous a aidés à appeler l'attention de tous les gouvernements et de tous les peuples sur le fait brutal que les rapports qui existent à l'heure actuelle dans le commerce international ne correspondent pas aux besoins du développement et n'ont guère de chances d'y correspondre en l'absence d'une action délibérée et consciente. Nous avons été clairement avertis que

la persistance des tendances récentes du commerce mondial exclut même la réalisation des modestes objectifs de la Décennie du développement, objectifs que nous avons tous proclamés avec tant de ferveur.

La Conférence a non seulement dirigé l'attention sur l'existence d'un problème, sur l'incompatibilité du système commercial mondial sous sa forme actuelle avec les besoins du développement. Elle a également mis en lumière le fait que cette incompatibilité ne saurait être éliminée dans le cadre des idées classiques et des concepts traditionnels. A présent, nous avons commencé à reconnaître, fût-ce très prudemment, qu'entre des régions se trouvant à des stades de développement différents, les principes de la réciprocité, de la liberté des échanges et de la non-discrimination intégrale s'appliquant aussi bien aux régions développées qu'à celles qui sont en voie de développement, peuvent avoir des répercussions fâcheuses pour les régions les plus faibles et les moins développées. Nous avons dû rappeler, bien entendu, que les obstacles qui entravent l'accès aux marchés des pays développés sont préjudiciables au développement économique. Le caractère logique de cet argument a été reconnu depuis longtemps, bien que, malheureusement, il subsiste encore de nombreux obstacles. Mais là où nous avons pour ainsi dire défriché un terrain vierge, c'est quand nous avons été en mesure de démontrer que la simple suppression des obstacles et l'amélioration de l'accès aux marchés ne suffiront pas, par elles-mêmes, à provoquer un accroissement rapide des recettes d'exportation des pays en voie de développement. En ce qui concerne le commerce des produits de base, par exemple, nous en sommes venus à reconnaître, en outre, la nécessité d'accords gouvernementaux en tant que facteurs régulateurs exerçant leur action sur un domaine aussi vaste que possible. Dans le cas des exportations d'articles manufacturés, nous avons mis en relief la nécessité des préférences, qui n'est d'ailleurs qu'une contrepartie logique de la nécessité d'une protection interne au cours du processus d'industrialisation. De plus, nous avons fait ressortir et, dans une certaine mesure, reconnaître, la nécessité d'un système de financement compensatoire pour régler les problèmes à long terme les plus difficiles.

Tous ces courants d'idées et autres s'inscrivent dans une politique d'encouragement au commerce international caractérisé par sa nouveauté et son dynamisme et qui, à bien des égards, modifierait et remplacerait les concepts traditionnels. Mais il ne

faut pas croire que cette inégalité apparente de traitement qui favorisent les pays en voie de développement impliquerait nécessairement une inégalité des avantages. Bien au contraire, si les pays en voie de développement font de gros efforts pour améliorer les perspectives qui s'ouvrent devant leurs exportations, c'est uniquement parce qu'ils ont désespérément besoin d'imposer : et nous pouvons tous imaginer qu'une intensification du courant des exportations vers les pays en voie de développement aurait aussi pour effet de créer de nouvelles possibilités pour les pays développés et d'accroître leur expansion. Je ne peux m'empêcher d'avouer que je suis assez étonné que l'appréciation de ce simple fait n'ait pas davantage influencé les différentes attitudes à l'égard des thèmes de la présente Conférence et les différentes façons dont ils ont été abordés.

Je considère que l'un des résultats positifs de la Conférence, c'est qu'elle a fourni une tribune du haut de laquelle il a été réellement possible d'exposer et de débattre ces thèmes et d'autres thèmes relatifs à une nouvelle politique commerciale en vue du développement. Mais il est un aspect de ce problème qu'il ne faut cesser de souligner et de mettre en relief, à savoir l'ampleur ou l'importance de notre effort. Nous ne saurions insister trop fortement sur cet aspect. Il ne suffit pas que nous mettions en œuvre de nouvelles politiques dans le domaine du commerce, que nous abordions la solution des problèmes ou que nous prenions des mesures qui constituent simplement un pas dans la bonne direction. Nous devons à tout prix nous assurer que l'importance des résultats obtenus grâce à ces mesures équivaut à celle du problème lui-même. Si nous négligeons de proportionner nos efforts de façon qu'ils soient à la mesure de notre tâche, nous courons le risque d'aboutir à un échec total dans notre combat contre la misère et l'arriération, à un échec dans la course contre la croissance démographique. Nous avons noté une certaine résistance des esprits devant le concept de la quantification, devant celui de la détermination des objectifs. Mais il me faut espérer que nous surmonterons notre conservatisme à cet égard. Il n'y a pas si longtemps encore, nous constations une résistance analogue à ces concepts dans la façon dont certains pays concevaient le développement. Fort heureusement, cette résistance a maintenant cédé, en vertu de l'irrésistible logique inhérente au problème du développement. Devons-nous, à la lumière de cette expérience, hésiter devant l'extension de ces concepts au plan international ? J'espère sincèrement que non. Les forces qui poussent à leur extension sont logiquement du même ordre. Nous ne pouvons nous y opposer indéfiniment. Nous perdons simplement du temps en les retardant.

Je voudrais mentionner brièvement au passage la question des institutions. Je crois que l'on peut vraiment dire que nous sommes tous venus à la Conférence — ou tout au moins que ceux d'entre nous qui appartiennent à des pays en voie de déve-

loppement sont tous venus à la Conférence — dans l'espoir confiant que, même si les fondements d'une nouvelle politique commerciale n'étaient acceptés que partiellement en l'état actuel des choses, il y aurait accord général sur la création d'un mécanisme institutionnel efficace pouvant fournir un lieu de rencontre où l'on poursuivrait l'élaboration des politiques et l'examen des problèmes. Je ne m'étendrai pas sur cette question, cela en raison des négociations qui se poursuivent actuellement. Nous espérons qu'elles seront fructueuses. Mais je voudrais marquer que nous attachons une grande importance à la création d'un mécanisme institutionnel démocratique permettant de poursuivre efficacement la tâche que nous avons entreprise ici.

Qu'il me soit maintenant permis de revenir à la question que j'ai posée au début. Comment apprécierions-nous les résultats de la présente Conférence ? Je ne me hasarderai pas à dresser un simple constat de succès ou d'échec : nous avons réussi sur certains points et nous avons échoué sur d'autres. Bien des choses dépendent de l'avenir. Si nous pouvions réparer nos erreurs à temps nous pourrions dire que nous avons réussi. De toute évidence, nous devons attendre pour voir ce qui va se passer. Mais par ailleurs, si nous pouvions trouver une réponse convaincante à la question de savoir pourquoi nous n'avons pas réalisé tous nos espoirs dans l'immédiat, à la présente Conférence, en nous fondant sur cette réponse nous pourrions peut-être imaginer ce que nous pouvons attendre des années que nous avons devant nous.

Dès son ouverture, la présente Conférence se trouvait devant un problème fondamental. Il s'agissait de ce simple fait : la réalisation des objectifs de la Décennie du développement avait certaines incidences sur le commerce international et, en l'absence de toute action concertée, les tendances prédominantes du commerce mondial risquaient d'agir à l'encontre. Pouvons-nous dire maintenant, à l'issue de cette Conférence, que nous sommes tous sûrs que ces tendances seront renversées, que l'économie internationale et le système commercial international ont été entièrement adaptés aux objectifs du développement, voire à l'objectif modeste de la Décennie du développement ? La réponse qu'il faudra sans doute donner à cette question est, je crois, la suivante : nous avons, d'une façon ou d'une autre, réussi à déclencher un processus qui rendra le système international mieux adapté au développement qu'auparavant. Mais nous ne pourrions rien dire de plus. Il nous faut toutefois répondre à cette question : pourquoi ne sommes-nous pas allés plus loin, pourquoi n'avons-nous pas obtenu que tous les pays souscrivent fermement à une politique commerciale en vue du développement qui soit nouvelle, dynamique et en même temps adéquate sous tous les rapports ? Nous devons essayer de lui trouver une réponse parce que les peuples du monde ne manqueront pas de nous la poser.

Mais permettez-moi de dire tout de suite qu'il

n'entre pas dans mon intention d'essayer de trouver maintenant cette réponse, car j'ai déjà abusé du temps de cette assemblée ; je me bornerai à quelques brèves observations. Je ne pense pas, par exemple, que l'on puisse trouver la raison de cet échec dans un conflit fondamental d'intérêts qui opposerait les pays développés aux pays qui cherchent à se développer. Tout le thème de la présente Conférence peut être ramené à une requête des pays en voie de développement désireux de pouvoir importer davantage de marchandises en provenance des pays plus prospères. A mon avis, l'échec ne tient pas non plus à ce que l'on n'a pas eu suffisamment foi dans l'essence même ou dans les principes de la nouvelle politique commerciale, car aucune alternative n'a été proposée qui laisserait espérer des résultats équivalents ou meilleurs. Se pourrait-il alors que ce soit la simple nouveauté de la conception nouvelle, son radicalisme — bien que j'hésite à employer le mot — qui ait suscité une telle résistance ? Je soupçonne que telle pourrait bien être la réponse. Les idées et les concepts avancés à la présente Conférence et immédiatement avant ne sont pas neufs si on les prend séparément ; mais lorsqu'on les combine, ils traduisent en fait une importante transformation des attitudes et des optiques existantes. Peut-être ces idées n'ont-elles pas eu suffisamment de temps pour se répandre, s'infiltrer, et trouver un écho favorable au sein des gouvernements et des parlements.

Si telle est réellement la réponse — et je pense que ce l'est au moins en partie — l'avenir nous offre des raisons d'espoir et d'optimisme. Nous avons, bien entendu, le droit de nous irriter devant ce simple conservatisme en des matières comme celles-ci, car nous sommes les premiers à connaître l'impatience des populations qui prennent conscience d'elles-mêmes ; cependant, nous pouvons être assurés que les idées périmées céderont tôt ou tard devant la force contraignante des événements et qu'il se produira inévitablement un processus d'adaptation et d'ajustement.

J'irais jusqu'à dire que le processus d'expansion économique, l'évolution de l'économie internationale font partie intégrante du processus de changement politique et social que nous avons vu s'opérer ces dernières années en de vastes régions du monde. La résistance que je constate à la transformation des relations économiques évoque pour moi la résistance aux transformations politiques, à l'indépendance qui prend la relève du colonialisme. Les votes négatifs et les abstentions enregistrés à la présente Conférence me rappellent ceux que nous avons connus il y a quelques années à l'Assemblée générale, lorsque nous débattions des problèmes du colonialisme et de l'indépendance.

Ces changements politiques se sont toutefois produits, et avec une rapidité que nul n'avait prévue. Qui aurait pensé, lorsque sir Harold Macmillan parlait du « vent du progrès », que dans l'espace de

quelques années se déchaîneraient de tels ouragans, jetant bas des empires et apportant l'indépendance à des millions d'être humains ? Tout évolue sauf la loi même de l'évolution.

Je ne puis terminer sans mentionner ce qui a été considéré comme le fait le plus encourageant de cette Conférence. Je veux parler de l'unité des pays en voie de développement, de l'unité des soixante-quinze. J'ai perçu des échos selon lesquels ce fait aurait en lui-même suscité, chez certains, des réactions défavorables : la crainte de voir se créer des majorités et un puissant groupe de pression. Il faut cependant reconnaître que l'unité des soixante-quinze n'est pas un instrument qui vise à enrichir certains pays en appauvrissant les autres. Au contraire, ce n'est qu'un moyen d'appeler avec force l'attention sur des problèmes capitaux, des problèmes qu'il faut à tout prix soumettre à l'opinion mondiale. C'est l'unité des soixante-quinze qui a apporté la cohérence et donné un sens aux débats de la Conférence. Que cette unité soit née d'elle-même, spontanément, sans effort conscient, sans organisation préalable, c'est en soi une preuve de la profondeur des sentiments qui l'ont suscitée et de l'âpre réalité des problèmes auxquels nous avons à faire face. Les pays de trois continents, si différents et variés à tant d'égards, n'auraient pu se réunir si l'unité de pensée n'avait été que superficielle. Je nourris le sincère espoir que cette unité, l'un des plus précieux résultats de cette Conférence, persistera à l'avenir et que seront fournis les moyens de la rendre encore plus étroite. Les pays en voie de développement ne doivent pas seulement s'unir pour aborder le monde extérieur avec une optique commune. Ils doivent également coopérer pour favoriser rapidement leur expansion économique. L'affirmation que nous avons maintes fois entendue au cours de cette Conférence, selon laquelle les pays en voie de développement doivent supporter eux-mêmes la charge principale de leurs efforts d'expansion, correspond à la réalité. Si les pays en voie de développement eux-mêmes font les efforts nécessaires et si l'on crée un dispositif de commerce international qui soit compatible avec les besoins du développement, nous pouvons espérer non seulement atteindre mais encore dépasser les objectifs qui nous ont été fixés dans le cadre de la Décennie pour le développement.

Nous avons entrepris un voyage long et malaisé. Il y a deux mille ans, le grand penseur et philosophe Confucius a dit que le voyage le plus long commence par un seul pas. Non seulement nous avons fait le premier pas, mais nous avons déjà parcouru plusieurs étapes de notre voyage. Le but est encore très éloigné, mais nous ne pouvons pas, nous ne devons pas faiblir avant de l'avoir atteint. Nous, pays en voie de développement, aimerions beaucoup avoir les pays développés comme compagnons pour parcourir cette longue étape, car s'ils le voulaient, ils pourraient nous raccourcir le chemin. Mais si nous

sommes contraints de voyager seuls, nous n'aurons d'autre choix que de le faire. Nous le ferons toutefois avec la certitude d'aboutir finalement au succès.

Nous voulons un monde où règnent la prospérité, la paix et le bonheur, et ce monde appartiendra véritablement à l'humanité entière.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. CARLOS VALENZUELA,
AMBASSADEUR AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CHILI,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : espagnol]

Alors que nos débats touchent à leur fin, en un moment de grande incertitude sur leurs résultats, la délégation du Chili tient à formuler par ma voix quelques brèves considérations sur les travaux réalisés et sur les perspectives qu'ils ouvrent.

Nous sommes venus à Genève pour tenter de travailler ensemble, au sein de cette Conférence, à changer l'esprit dans lequel doivent être abordés les problèmes économiques de notre époque. Tous, nous nous rappelions la conception que l'on se faisait de la société au moment où se sont tenues la Conférence monétaire et financière de Bretton Woods et la Conférence sur le commerce de La Havane. Nous nous rappelions aussi l'extraordinaire processus historique des vingt dernières années.

Ce mouvement de libération politique a débuté par l'accession à l'indépendance du Royaume de Jordanie et par la proclamation de la République des Philippines, un royaume dans un désert et une république dans un océan, symboles du changement qui devait entraîner la disparition des empires coloniaux et la libération complète de l'Afrique et de l'Asie.

Nous nous rappelions que, dans le temps même où se produisait ce processus politique extraordinaire, était apparu comme une nouvelle réalité le monde formé des pays en voie de développement.

Ayant ces faits présents à l'esprit, les considérant comme des signes de notre époque, nous sommes venus à Genève en quête d'un changement de mentalité. Sans doute notre intérêt se portait-il particulièrement sur tel ou tel point concret de l'ordre du jour, mais derrière chaque point et au-delà de tout l'ordre du jour, notre seul et constant souci était de retrouver la trace de ce changement de mentalité. Nous pouvons inscrire au crédit de cette Conférence le fait positif qu'un dialogue s'est engagé entre les représentants de la société qui vit dans l'abondance et les représentants de ce monde en voie de formation. Ce dialogue a été rendu possible — c'est un

autre fait positif qu'il faut reconnaître — parce que cette Conférence s'est déroulée dans un climat différent de politique internationale, en un moment où, d'une manière générale, la cause de la paix marque des progrès.

Nous commençons à apprendre à coexister. C'est pourquoi les pays en voie de développement ont pu engager le dialogue aussi bien avec le groupe des pays socialistes qu'avec le groupe des pays industriels à économie de marché. Ce dialogue a été fructueux et positif avec les uns comme avec les autres.

Nous sommes très satisfaits des résultats des conversations et des échanges de vues que nous avons eus avec le groupe des pays socialistes, et nous croyons que de larges perspectives nous sont ouvertes pour établir à l'avenir, sur des bases différentes, nos relations économiques et commerciales avec cette partie du monde si intéressante et si importante.

De même, les échanges de vues que nous avons eus avec les pays industriels à économie de marché, bien qu'ils n'aient pas entièrement répondu à notre attente, ont fait apparaître le désir mutuel d'établir entre eux et nous, dans la mesure du possible, des relations d'un ordre également différent. Bien que nous ne soyons pas, je le répète, entièrement satisfaits de ce que nous avons obtenu en réponse à nos demandes, nous considérons que cette Conférence est la première d'une série et que, si nous savons joindre la fermeté à la patience, le jour viendra où nos aspirations les plus hautes seront admises dans toute leur plénitude.

Il y a un point qui préoccupe notre délégation, et non pas seulement la délégation du Chili que je représente. Le dialogue qui s'est engagé entre, d'une part, les pays industriels, qu'ils soient socialistes ou à économie de marché et, d'autre part, les pays en voie de développement, a cessé d'être un dialogue portant sur des questions exclusivement quanti-

tatives. Il ne s'agit pas simplement de combler l'écart qui existe entre des niveaux de production ou de consommation. Il faut en outre tenir compte d'un événement considérable de notre époque : la révolution scientifique et technique qui non seulement modifie les rapports de l'homme avec la nature, mais donne aux pays en voie de développement la possibilité d'atteindre le niveau minimal indispensable pour organiser leur progrès économique.

Telles sont les raisons pour lesquelles les données du problème ont complètement changé. Nous espérons qu'en fonction de ces données nouvelles, il se produira un jour un changement fondamental dans la mentalité de la société de notre époque. Aucun des dogmes, aucun des slogans qui ont eu cours durant les vingt dernières années ne permet de braver la révolution caractéristique de notre temps. C'est dans cette ambiance différente que s'est réalisée au sein de la Conférence, comme provoquée par une intuition de l'avenir, l'unité des 75 pays en voie de développement. Il s'agit non seulement de la rencontre de ceux qui sont unis par une adversité commune, mais d'un rassemblement définitif, permanent, dont l'influence se fera sentir sur toutes les activités économiques et politiques de l'avenir et qui représentera une constante nouvelle de la politique extérieure de tous les pays. Il s'agit de la rencontre de civilisations, de cultures et de religions différentes et c'est dans cette diversité même que nous avons trouvé l'unité de la société dont nous rêvons, image d'un monde en voie de formation.

A nos yeux, le groupement des 75 pays en voie de développement marque l'accord le plus important qui ait été réalisé au cours de la Conférence.

Nous savons qu'il reste beaucoup à faire, qu'il faudra encore déployer beaucoup d'efforts en commun, faire preuve d'un grand esprit de concession et de sacrifice, et nous croyons qu'à cette heure tardive, qu'en cette soirée qui peut être décisive pour le résultat de la Conférence, il appartient aux pays industriels de montrer s'ils entendent s'engager sur la voie de la compréhension que suivent eux-mêmes les pays en voie de développement. Au stade actuel, ils détiennent la clef du succès de la Conférence, et nous espérons fermement qu'ils sauront comprendre à fond ce que demande le groupe des soixante-quinze. Désormais, nous suivrons la même route, jalonnée par des conférences, des échanges de vues, des discussions cordiales et des sondages patients.

Sur le plan des événements politiques, la fin de la guerre froide nous a enseigné qu'il faut toujours laisser la porte ouverte au dialogue. Sur le plan des intérêts économiques et sociaux, les pays en voie de développement, si éloignés qu'ils soient des conceptions des pays industriels, entretiendront avec eux un dialogue permanent, parce que c'est nécessaire pour trouver des solutions appropriées à une société mouvante et en effervescence.

Nous savons, comme vous tous, qu'on ne négocie pas son destin, mais nous savons aussi, comme vous tous, que rien ne progresse dans l'isolement.

La délégation du Chili saisit cette occasion pour exprimer publiquement sa reconnaissance au Secrétariat général pour le travail qu'il a accompli, et aux membres du Bureau pour la manière remarquable dont ils ont conduit nos débats.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. CARLOS LLERAS,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION COLOMBIENNE,
AU NOM DES 19 PAYS DU GROUPE OFFICIEUX D'AMÉRIQUE LATINE,
à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : espagnol]

Le groupe officieux que forment 19 pays d'Amérique latine m'a fait l'honneur de m'inviter à parler en son nom à cette cérémonie de clôture de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Pour m'acquitter d'un tel mandat, je dois examiner en toute objectivité et en toute franchise les

résultats de cette assemblée, dire ce que nous en attendons et, enfin, annoncer ce que nous nous proposons de faire dans l'avenir, conformément à la politique dont les travaux de Santiago et de Brasilia ont cherché à exprimer l'aspect technique, qui a été méthodiquement formulée à Alta Gracia et qui a inspiré notre attitude tout au long de la Conférence.

*Le Groupe des 75 nations d'Amérique latine,
d'Asie et d'Afrique*

Les représentants de 19 pays d'Amérique qui se trouvent à des stades différents de développement mais qui se sentent liés par de nombreux liens, avec des problèmes et des buts communs, sont venus exprimer leur volonté de conquérir pour leurs peuples une vie meilleure par leurs propres efforts et grâce à la coopération internationale. Ici, ils ont resserré leurs relations avec les pays d'Asie et d'Afrique et ils ont travaillé avec leurs représentants dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de sincère fraternité. Ce travail commun est une belle page de l'histoire des relations humaines et ouvre un nouveau chapitre de la vie internationale plein de possibilités fécondes. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'y participer sentent qu'il y a quelque chose de grand dans ce rapprochement de gens venus de tous les horizons, désireux de se montrer unis face à l'avenir, sous l'empire d'une foi commune dans les grands principes de justice, d'un sentiment profond de solidarité et d'une volonté générale de travailler sans trêve pour les maux de la pauvreté, de l'ignorance et du retard cessent d'être enfin la marque tragique de l'immense majorité des hommes.

Nous ne croyons pas que, dans les circonstances actuelles, héritage d'un long passé, il existe entre l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique, une identité parfaite des problèmes économiques immédiats. Il est évident que ceux-ci ne se posent pas pour tous de la même manière et je devrai revenir sur ce point. Nous pourrions ajouter que quelque chose de semblable se produit sans aucun doute dans chacun des trois continents. Mais le degré de compréhension qui a pu être atteint ici pour un travail concerté n'en a que plus de valeur. Nous avons su trouver ce qu'il y a de commun et écarter ce qui pourrait causer des divergences ; nous sommes même allés plus loin et nous avons trouvé des formules de rapprochement sur des questions qui, de par leur nature même, semblaient tout d'abord devoir causer une division irrémédiable ! C'est ainsi que s'est édifié un programme, s'est forgée une politique d'action commune qui a exercé une grande influence sur cette Conférence et qui continuera de le faire dans les manifestations les plus diverses de la vie internationale. Certes, les éléments de ce programme ne sont pas tous précis et clairs ; sans doute le temps et une étude plus poussée feront apparaître la nécessité de rectifications partielles et de compléments indispensables. Mais le contenu de l'accord est impressionnant et sa signification est particulièrement grande. Séparés géographiquement par d'immenses distances, avec peu de liens historiques, sans beaucoup de relations commerciales ou politiques qui auraient facilité la connaissance mutuelle, les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se sont réunis avec assez d'aisance pour une entreprise

commune, ils se sont compris et se sentent aujourd'hui liés par des liens sincères que nous désirons tous voir se renforcer de jour en jour.

L'esprit des Soixante-Quinze

Il importe de répéter ici, au nom des nations latino-américaines, que cet accord avec les pays africains et asiatiques n'a pas dans notre pensée le sens d'une alliance offensive et qu'à cette Conférence il n'a inspiré aucun désir aveugle de passer outre aux arguments des autres. Cet accord a servi à rassembler des idées et des aspirations auparavant dispersées, à faciliter leur formulation et à permettre d'étudier la meilleure manière de les combiner harmonieusement dans les systèmes commerciaux et financiers du monde. D'un autre côté, et je ne prétends pas que les méthodes suivies à cette Conférence ne soient susceptibles de nettes améliorations et soient à l'abri de toute critique, on pourrait se demander si cette Assemblée, qui a délibéré sur tous les points d'un ordre du jour long et complexe sans pouvoir être guidée par le texte d'un projet préalablement et soigneusement établi comme ce fut le cas pour d'autres conférences, aurait pu accomplir sa tâche sans l'action unificatrice et coordinatrice des groupes, notamment de celui qui a réuni la majorité des pays ici représentés. Toute personne impartiale devrait répondre négativement à cette question. Je suis convaincu que nous pouvons et devons perfectionner les méthodes de coordination ; chercher à atteindre une plus grande souplesse, mieux préserver une certaine liberté d'initiative qui ne contredise pas, mais complète la solidarité des efforts communs, éviter le risque de voir nos plans concertés se transformer en un catalogue surchargé des aspirations de tous les pays du groupe, sans ordre de priorité fondé sur la gravité et l'urgence des problèmes. Mais on ne parvient pas en une seule fois aux meilleures formules et procédures qui ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience. Les règlements mêmes que suit une Conférence de cet ordre, ses pratiques parlementaires, ses routines, n'appellent-ils pas également une révision qui faciliterait un véritable dialogue, tiendrait mieux compte des problèmes posés par le grand nombre de pays participants ?

Voilà pour ce qui est de la forme. Revenant au fond même du problème, je suis sûr qu'une fois éteinte l'ardeur des controverses occasionnelles, on reconnaîtra qu'en général les pays en voie de développement, en formulant leur politique, n'ont pas adopté de positions extrêmes, qu'ils ont pris en considération les circonstances et les problèmes particuliers aux pays industriels et qu'ils furent animés d'un esprit de transaction et de compromis inspiré par une vision réaliste des choses.

Formules d'une politique nouvelle

Il est évident que furent présentées avec vigueur certaines formules qui choquent probablement les

conceptions dominantes des milieux dirigeants de quelques grandes nations ou certains groupes de l'opinion publique qui, dans ces nations, se prononcent, parfois sans grande connaissance, sur les problèmes immenses qui tourmentent d'autres régions du monde. On peut se demander comment nous aurions pu procéder autrement. Peut-être en commençant par accepter une orthodoxie qui, dans les mêmes nations industrielles, a déjà été contestée par des personnalités éminentes ? Nous qui, pendant de longues années, avons suivi attentivement l'évolution des théories et le cours de la politique économique internationale, nous savons que ce qui est présenté un jour comme vérité scientifique irréfutable ou comme l'expression parfaite d'une technique qu'il serait insensé de contredire, se trouve plus tard rectifié, sinon complètement abandonné ; que souvent ces prétendues vérités et ces techniques ne sont pas le fruit pur de l'analyse scientifique mais le jeu défensif d'intérêts particuliers ; et que seule une comparaison vigoureuse et non conformiste de théories, de techniques, de solutions peut engendrer le progrès. Je répète que l'étude de l'histoire nous confirme dans notre opinion. Il suffirait de rappeler les origines de la grande dépression et de demander encore une fois quelle influence exerce sur les événements la politique commerciale et monétaire des grandes puissances ; comment on qualifierait aujourd'hui l'œuvre des experts qui dirigèrent en 1928 l'économie française, contribuèrent à démolir l'étalon de change-or et provoquèrent dans d'autres pays une contraction monétaire si grave ; ou bien l'œuvre de ceux qui, aux Etats-Unis, déclenchèrent des vagues successives de protectionnisme, provoquant une série de représailles et ouvrant la voie à d'absurdes autarcies économiques ; ou encore l'œuvre de ceux qui ont cru possible de corriger les déséquilibres causés par la baisse du prix des produits de base en recourant simplement à des opérations de crédit qui ont été finalement frappées par un moratorium presque général. L'histoire des erreurs économiques devrait être pour tous une source de modestie, une leçon de scepticisme salutaire. Et si, comme cela vient de se produire, non seulement les gens des pays en voie de développement, mais aussi d'autres qui, dans les pays industriels, ont une réputation méritée de compétence technique et de vision politique, se sont déjà déclarés partisans de l'introduction de réformes profondes dans la politique commerciale et financière du monde, comment aurions-nous pu hésiter à les présenter, à demander aux autres de les accepter, à les inviter à les examiner sans préjugé non seulement du point de vue de l'intérêt de l'économie universelle mais aussi sous l'angle de leurs propres intérêts bien compris ?

Compréhension des autres thèses

Mais, de même que nous avons cru utile et opportun de présenter à cette Conférence les principes et les formules qui, à notre avis, conviennent

le mieux pour atteindre les objectifs d'une nouvelle politique commerciale propre à faciliter le développement, nous avons examiné avec respect la position des autres et nous avons compris que, parfois, les divergences ne correspondent pas à une différence d'objectifs mais tiennent à la croyance sincère que les mêmes objectifs peuvent être atteints par des moyens autres que ceux que nous avons proposés. La controverse intellectuelle, l'étude technique, une rigoureuse comparaison avec les éléments concrets des thèses opposées seront toujours bienfaisantes dans de tels cas.

La position du monde développé

Je ne serais pas juste si, après avoir loué l'esprit de tolérance, de transaction et de compromis qui a régné au sein du groupe officieux des pays latino-américains et, dans un cadre plus large, au sein du groupe des 75 pays en voie de développement, je ne reconnaissais pas également les efforts qui ont été faits dans le camp des grandes nations pour faciliter un accord sur les questions fondamentales que comprenait le programme de la Conférence : si nous n'attribuons pas une importance excessive à ce qui fut de part et d'autre simple stratégie de négociation et grande prudence, nous pouvons reconnaître dans un grand nombre d'initiatives des pays industriels un désir sincère d'accord avec le monde en voie de développement, une réelle conviction que l'interdépendance de toutes les nations, la solidarité évidente de l'économie mondiale et le fait inquiétant d'une inégalité qui s'accroît chaque jour appellent des formules de coopération beaucoup plus efficaces et beaucoup plus vastes que celles qui ont été essayées jusqu'à présent. Comment aurait-il pu en être autrement ? Les dirigeants des pays industriels savent bien, ils l'ont répété ici, que la prospérité est indivisible ; qu'en définitive notre développement aura d'heureuses répercussions sur leur économie, même s'il entraîne provisoirement certaines modifications dans la répartition du revenu ou des ajustements dans la structure de la production ; que l'accentuation et même la prolongation des déséquilibres actuels seraient insupportables. Ils savent également qu'aucun statisticien ou économiste ayant une vision nette du monde contemporain ne peut continuer à penser sur le plan des économies nationales ni même des économies régionales, mais qu'il doit penser à l'échelle de l'économie mondiale dont l'intégration doit être sans cesse meilleure, plus complète et plus adéquate. Ils savent enfin qu'ils ont besoin d'accélérer le développement de nos pays pour pouvoir maintenir le rythme de la prospérité dans les leurs. Mais, outre tout cela, il y a dans bien des cas des raisons de croire que les accords ne procèdent pas seulement d'un froid réalisme ou d'un calcul égoïste, mais aussi d'un sentiment de justice et d'un idéal de démocratie sociale qui débordent les frontières pour animer le champ tout entier de la politique économique internationale.

*Portée de la Conférence**Accord sur les éléments caractéristiques du problème*

Même si cette Conférence n'avait servi qu'à exprimer la reconnaissance universelle de certains faits caractéristiques de l'évolution économique contemporaine, sa convocation aurait été suffisamment justifiée. Malgré certaines divergences sur des questions de détail, bien que certains aient invoqué l'évolution récente des cours des produits de base pour atténuer les rigoureuses déclarations que le Secrétaire général a faites dans son rapport, on peut affirmer que les débats de cette Conférence ont confirmé deux choses : la réalité indubitable des tendances économiques que l'on observait avec inquiétude depuis que certains symptômes alarmants provoquèrent la formation du Comité d'experts chargé de la rédaction du rapport Haberler, et la nécessité d'apporter des modifications à la politique commerciale des grandes nations industrielles si l'on veut que ces tendances ne continuent pas à étouffer le développement des pays moins avancés et à intensifier les profondes inégalités actuelles.

On n'a pas constaté seulement la disproportion qui, en matière d'accroissement de la consommation et de prix, existe au détriment des produits de base par rapport aux articles manufacturés, malgré d'occasionnelles fluctuations ; on n'a pas non plus uniquement constaté que l'aide financière sans une augmentation des exportations ne peut constituer une solution complète pour les pays en voie de développement qui supportent déjà aujourd'hui une charge excessive au titre de leurs obligations extérieures. Indépendamment de tous ces faits facilement démontrables, ont été mises en lumière certaines causes profondes qu'en raison de la brièveté obligatoire de mon exposé je ne puis que mentionner rapidement.

La faible élasticité relative de la consommation des produits de base trouve sa cause la plus évidente dans la nature même des besoins humains. Mais la tendance à la baisse continue des prix qui provoque une inquiétude si justifiée et à laquelle on doit imputer l'étranglement du développement de nombreux pays, n'est pas l'effet de cette seule cause mais de beaucoup d'autres telles que la faible mobilité des facteurs de production dans ces pays en raison de la nature même de la production et de la lenteur forcée des ajustements structurels, la révolution technique de l'agriculture, l'évolution des courants migratoires internationaux, etc. Les prix des produits de base ne sont pas simplement l'expression de variations cycliques, ils sont liés à l'évolution structurelle qui a commencé à s'accroître au début du siècle et à laquelle les deux guerres mondiales ont imprimé une accélération formidable. Pour conjurer ses effets nocifs sur les pays en voie de développement, il faut absolument que ceux-ci puissent trouver des conditions d'équilibre dans le nouveau plan structurel en y adaptant les particularités de leur production et de leur commerce extérieur, grâce à une politique de commerce et de coopération

financière visant précisément à atteindre cet objectif.

Une telle politique apparaît d'autant plus nécessaire qu'il est facile de démontrer que celle qu'ont suivie jusqu'à présent les grandes nations industrielles est pour le moins insuffisante pour permettre aux pays en voie de développement de maîtriser ces phénomènes de l'économie mondiale, quand elle n'aggrave pas l'effet de ces phénomènes, comme elle le fait effectivement dans certains domaines.

Accord sur la politique nouvelle

Il n'y a eu au cours de cette Conférence aucun conflit d'opinions sérieux sur les questions dont je viens de parler. Mieux encore, abondant dans le sens des idées qui avaient été exprimées lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la fameuse résolution 1710 (XVI) sur la Décennie du développement, la Conférence a admis, pratiquement à l'unanimité, que la correction des déséquilibres actuels et, partant, l'intensification du développement de nos pays doit être une entreprise commune, à l'égard de laquelle les pays industrialisés ont un devoir très net, une responsabilité proportionnée à l'ampleur de leurs ressources et de leurs moyens d'action. Certes, on n'a pas oublié de dire aux pays en voie de développement ce qu'il leur incombe de faire ; mais il est reconnu que le problème est un problème général et non seulement le nôtre, et que seul un effort général et concerté peut le résoudre.

Quand on examinera, dans la perspective historique, l'évolution de la politique économique, on donnera au moment actuel toute sa valeur. C'est le moment où, après une définition précise des problèmes, les idées qui s'étaient fait jour dans des milieux plus restreints se sont concrétisées dans un cadre vraiment universel ; le moment où la préoccupation de l'avenir des pays en voie de développement fut partagée sans réserve par le monde entier et où, je le répète, les grandes nations ont accepté les responsabilités qui, pour elles, découlent naturellement de l'interdépendance économique et de la solidarité de l'espèce humaine. C'est une acceptation qu'elles ont donnée, conscientes de conséquences qu'elle comporte ; c'est une acceptation qui nous paraît aujourd'hui naturelle et qui, cependant représente un immense progrès par rapport au passé, un heureux moment pour la conscience humaine.

Dynamique des principes

Nous croyons que les idées, les principes ont une dynamique propre. Ceux qui ont fait ici l'objet d'une approbation générale vont se traduire en réalités, bien que l'on puisse actuellement qualifier d'imparfaits ou d'insuffisants les instruments et les méthodes choisis pour leur donner une valeur et une application pratiques. On ne saurait nier en revanche que, dans certains domaines, les instruments et les méthodes qui ont été définis dans les recommandations de la Conférence sont satisfaisants et corres-

pendent dans une grande mesure à ce que les circonstances actuelles permettaient d'espérer. Dans d'autres cas, ce que les pays industriels ont accepté reste en deçà non seulement de nos aspirations, mais aussi de ce que nous estimons être, et qui serait en fait le minimum indispensable pour approcher des objectifs que la Conférence elle-même a définis. Mais est-ce que nos propositions, du fait qu'elles n'ont pas été acceptées, ou qu'elles ne l'ont pas été intégralement, n'auront aucune influence dans l'avenir ? Est-ce que les organismes internationaux, nouveaux et anciens, n'en poursuivront pas l'étude, et ne pourront-elles pas en fin de compte être acceptées par ceux-là même qui, aujourd'hui, les trouvent inappropriées ou inopérantes en raison de la résistance d'autres opinions ou de certains intérêts ? Notre propre expérience nous enseigne le contraire.

Il y a déjà plusieurs années, nous examinions dans une Conférence interaméricaine certaines recommandations en matière de crédit international. Le porte-parole d'une grande nation se refusa à les accepter et nous répéta plusieurs fois qu'il ne pouvait encourager des illusions, des utopies irréalisables. Nous répondions que les illusions d'aujourd'hui sont souvent les réalités de demain et que toute politique qui n'entretient pas quelques illusions est impuissante et stérile. Eh bien plusieurs des choses que nous demandions alors sont déjà réalisées par les organisations internationales et certaines, d'une importance particulière, le sont avec l'appui sincère de la grande nation à laquelle appartenait ce fonctionnaire à l'esprit exagérément positif et réaliste. Maintenant que je relis les recommandations approuvées par la présente Conférence sur la coopération financière, je vois que certaines dépassent de beaucoup nos utopies d'il y a dix ans. C'est pourquoi j'envisage l'avenir avec optimisme ; c'est pourquoi aussi, comme je l'ai dit au cours de la discussion générale qui a marqué le début de la Conférence, j'ai la conviction que nous sommes engagés dans un processus d'intégration de l'économie mondiale, amorcé il y a plusieurs années, et absolument irréversible. L'influence de cette Conférence se fera sentir dans l'avenir non seulement par ce qui a donné lieu à un accord général, mais aussi par les idées et les formules qui, si elles n'ont pas fait l'objet d'un tel accord, n'en représentent pas moins les aspirations et les objectifs auxquels un grand nombre des peuples du monde ne sauraient renoncer.

Une orientation déterminée

Le développement économique et social

Essayons maintenant de définir à grands traits la politique de développement et de coopération internationale qui s'est précisée au cours de cette Conférence.

La majorité des pays du monde, bien qu'ils aient pris clairement conscience de la nécessité de poursuivre leur développement social et économique par

un effort délibéré et constant, et malgré tout ce qu'ils ont fait pour imprimer à leur évolution un rythme satisfaisant, s'aperçoivent que la cadence de leur développement est encore insuffisante. Celle qui était prévue dans la résolution des Nations Unies l'était déjà, en raison surtout du formidable accroissement démographique, et l'on estimait généralement qu'il fallait la dépasser. Or, cette cadence n'est même pas atteinte dans la plupart des cas.

Ici, les pays en voie de développement ont réaffirmé leur volonté de dépassement, et les nations développées ont renouvelé leur engagement d'apporter un appui substantiel à cette entreprise. Les lignes essentielles de la politique économique interne que recommande la Conférence se dégagent déjà depuis plusieurs années, mais maintenant elles s'harmonisent d'une manière plus complète avec la politique commerciale et financière extérieure. Sur la base de plans qui assureront une action continue et fixeront les priorités appropriées, chaque pays poursuivra son effort vers le développement dans un cadre international qui, loin de l'entraver ou de le neutraliser, le stimulera et lui fera porter tous ses fruits.

On a reconnu de nouveau, comme l'avaient déjà fait les nations du continent américain dans les accords de l'Alliance pour le progrès, que la réalisation de tout plan de développement est impossible si les recettes extérieures n'évoluent pas parallèlement à l'accroissement du revenu global ou si elles sont sujettes, ce qui est pire, à des chutes soudaines. L'effort interne, sérieusement planifié, doit s'accompagner d'une politique du commerce extérieur et doit pouvoir compter sur une coopération financière internationale.

Politique financière internationale

Comme je l'ai déjà dit, cette Conférence est arrivée à des résultats que nous nous accordons tous à considérer comme satisfaisants en matière de politique financière internationale. Avant tout, il y a eu approbation complète du principe selon lequel un financement compensatoire est indispensable lorsque la baisse des prix sur les marchés internationaux ou d'autres facteurs modifient sensiblement la valeur des exportations d'un pays. Financement compensatoire à court terme, que le Fonds monétaire international (FMI) a déjà commencé à appliquer grâce à un système auquel on a proposé d'apporter d'utiles modifications. Financement compensatoire à long terme, quand il est établi que la détérioration des recettes d'exportation n'est ni fortuite ni momentanée, mais qu'elle revêt un caractère durable et plus grave. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les nouveaux organes dont la Conférence a prévu la création vont étudier les rouages du système conformément à certains principes précis et réalistes. C'est une première étape ; il serait excessif de dire actuellement que le financement compensatoire à

long terme se trouve assuré ; mais sur le plan moral et pratique, le progrès est indiscutablement important. Les nombreux pays en voie de développement qui, comme nous, n'ont qu'à se féliciter de leurs relations avec la Banque internationale, sont sûrs qu'elle accomplira avec rapidité et efficacité la tâche dont on vient ici de la charger.

Le financement compensatoire est bien entendu conçu comme une remède qu'on applique quand on n'a pas réussi à conjurer par d'autres moyens la baisse des recettes d'exportation ; et lorsque nous parlons de ces autres moyens, nous pensons aux travaux et aux conclusions qu'ont présentés à cette assemblée la première et la deuxième commission. Une politique efficace en ce qui concerne les produits de base et l'accroissement des exportations d'articles manufacturés peut rendre inutile ou réduire grandement la charge directe de la compensation. Ce qui importe, c'est que, par un moyen ou par un autre, on fasse en sorte que les recettes d'exportation des pays en voie de développement ne soient pas sujettes à des baisses qui compromettent gravement leurs plans de progrès économique et de bien-être social. En même temps, les recommandations de la Conférence restituent aux investissements internationaux leur rôle traditionnel dans le domaine du développement. On ne saurait les considérer comme un financement compensatoire, ni comme un moyen de maintenir à flot, au prix d'un endettement croissant, des économies souffrant d'un déficit permanent du commerce extérieur et de moins en moins capables d'assurer le service régulier des charges financières correspondantes. D'autres stimulants sont nécessaires pour que le rythme du développement dépasse celui que permettrait d'atteindre la simple évolution normale du commerce extérieur.

Les recommandations qui visent par divers moyens à faciliter aux pays en voie de développement l'accès des marchés financiers internationaux, soit directement, soit par l'intermédiaire de mécanismes internationaux de caractère mondial ou régional ; l'idée intéressante de réduire par un effort de coopération l'écart entre un taux d'intérêt supportable pour les pays en voie de développement et le taux prédominant sur le marché ; les règles concernant l'adaptation des crédits et des aides à la nature des besoins et des projets ; les recommandations qui tendent à libérer certains prêts de stipulations accessoires inopportunes ; celles qui, tenant compte d'observations déjà anciennes, indiquent que les crédits extérieurs doivent être utilisés sous une forme qui n'implique pas le recours à des pratiques inflationnistes pour couvrir les dépenses locales ; d'une manière générale enfin, l'ensemble des recommandations dont s'est occupée la troisième commission, tout cela représente des progrès positifs. Ces recommandations ont été, à quelques exceptions près, expressément acceptées par les grands pays industriels. Peut-être y a-t-il eu à certains égards prolifération excessive ; mais il est hors de doute que les travaux de la Conférence dans le domaine

de la politique financière pour le développement seront accueillis avec une grande satisfaction. Parmi les recommandations adoptées, on ne saurait négliger de mentionner celles qui se rapportent à de possibles consolidations et conversions des dettes extérieures. Elles sont la conséquence logique d'un fait qui a été établi par une abondante documentation soumise à la Conférence, à savoir l'endettement excessif de certains pays obligés de remédier par des opérations de crédit au vide qui résulte de la détérioration de leur commerce d'exportation et qui entraîne une réduction alarmante de leur pouvoir d'achat extérieur.

Problèmes des produits de base

Il est admis depuis longtemps que les pays en voie de développement doivent principalement l'excessive vulnérabilité de leur économie à l'insuffisante diversification de leurs exportations, au fait que, dans le total de ces exportations, les produits primaires, dont l'évolution présente les caractéristiques défavorables que j'ai mentionnées plus haut, représentent un pourcentage effrayant. L'industrialisation et la diversification des exportations fournissent les solutions les plus évidentes mais l'acceptation de ces idées ne permet pas de sous-estimer le rôle capital que les produits de base occupent et garderont longtemps dans l'économie de nos pays. De plus, comme les membres du groupe de consultants qui ont participé au Rapport de Santiago ont eu l'occasion de le faire observer : comment l'industrialisation accélérée et la diversification pourraient-elles être conçues et mises en œuvre dans l'atmosphère de crise provoquée par la dégradation des exportations traditionnelles, avec le rationnement des devises étrangères et en période d'inflation permanente ? Il nous paraît donc certain que les problèmes relatifs aux produits de base conservent une priorité indiscutable. Ces problèmes, nous les avons posés dans les conclusions d'Alta Gracia, nous les avons examinés avec nos collègues du Groupe des soixante-quinze et nous les avons étudiés à fond à la Conférence.

Qu'avons-nous recherché ici ? Les données du problème étant celles que nous avons décrites, il était indispensable d'envisager : premièrement, l'élargissement des débouchés et de la consommation ; deuxièmement, les moyens d'organiser ou de régulariser ces débouchés. En effet, il n'est pas vraisemblable qu'une plus grande liberté d'accès aux marchés suffise dans tous les cas pour corriger des déséquilibres qui ne proviennent pas uniquement des restrictions existantes ; d'autre part, nous ne pensons pas qu'après tant d'expériences il reste beaucoup de gens capables de parler avec conviction d'un rajustement possible et rapide par le seul effet de la loi de l'offre et de la demande. Si les nations mieux dotées n'ont pas obtenu ce résultat ou même ne l'ont pas jugé souhaitable pour l'orientation de leur politique interne propre, comment

pourrait-on nous prescrire cette ordonnance d'une mécanique économique élémentaire ?

Il n'est pas difficile de comprendre que nous devons, avant tout, demander que la situation actuelle en matière d'accès aux marchés ne soit pas aggravée par de nouvelles hausses des droits de douane ou par l'établissement d'un autre type d'obstacle comme les restrictions quantitatives. Cette demande, nous l'avons formulée, et nous pourrions dire qu'elle a été acceptée malgré la clause échappatoire introduite dans le compromis final, clause qu'il ne sera possible d'invoquer honnêtement que dans des cas vraiment exceptionnels.

Il est pourtant nécessaire de préciser un peu la pensée de l'Amérique latine dans ce domaine. Nous tenons conformément aux recommandations approuvées, à ce que le respect des accords transitoires, en vertu desquels fonctionnent aujourd'hui les préférences discriminatoires en faveur de certains pays, ne se traduise pas par une aggravation des obstacles auxquels nos produits se heurtent et à ce que l'on ne puisse pas faire valoir, en sens contraire, que l'aggravation résulte de stipulations antérieures à la Conférence. La situation ne doit pas empirer, qu'intervienne ou non dans le présent un régime de préférences discriminatoires.

Evidemment, il ne suffit pas de s'abstenir de créer de nouveaux obstacles aux échanges de produits primaires. Un grand effort est à faire pour accroître la demande et pour éviter, dans la mesure du possible, que les produits synthétiques de remplacement prennent la place des produits naturels. Sur ces deux points, la Conférence a pris position, non pas toujours à l'unanimité mais sans que cesse d'être évidente l'adhésion à un mouvement général en direction de la plus grande liberté possible et de l'élimination des dispositions restrictives de la consommation.

On a vigoureusement défendu la thèse que tous les produits primaires qui intéressent les pays en voie de développement ne soulèvent pas les mêmes problèmes ; que, par suite, il n'est pas possible d'appliquer le même traitement à tous. Nous ne pouvons fermer les yeux sur cette réalité, ni pour ce qui est de l'élimination des obstacles, ni pour ce qui est de l'organisation des marchés. Mais nous réaffirmons que pour aboutir à un meilleur équilibre de l'économie mondiale et faciliter le processus du développement, une libération des produits de base aussi rapide et générale que possible est indispensable même si elle ne peut pas s'accomplir au même rythme pour tous ces produits. Notre demande a reçu, pour une bonne part, l'approbation des pays industriels, accompagnée de clauses échappatoires qui ne devraient être invoquées qu'exceptionnellement, et il est évident que nous la mentionnons dans la mesure où elle n'a pas reçu satisfaction.

Nous avons aussi assez bien progressé dans la formulation de principes et de règles concernant les accords de produits de base dont, comme on l'a

reconnu expressément, l'un des objectifs fondamentaux est de stimuler une croissance dynamique et continue et de garantir la possibilité de prévoir avec un degré suffisant de précision, les recettes d'exportation des pays en voie de développement afin d'assurer à ces pays des ressources toujours plus larges en vue de leur développement économique et social.

Sans pouvoir m'étendre, je répète que les thèmes que je viens d'aborder et dont je ne me dissimule nullement la complexité sont d'une importance fondamentale pour les pays en voie de développement. Les progrès obtenus sont d'une importance indiscutable, bien que, pour certains grands marchés de consommation et, en particulier, pour quelques produits, la conciliation prévue entre les politiques agricoles nationales et l'élargissement du commerce laisse, en partie, subsister les problèmes que l'action continue des organes créés par la présente Conférence, ajoutée à celle des parties intéressées, doit contribuer à régler. Il en va de même pour les problèmes spécifiques des minéraux et combustibles. De toute manière l'objectif est clair et la façon dont il a été défini par cette Conférence ne pourra que produire des résultats bénéfiques.

Les préférences existantes

Au début de la Conférence, parlant au nom de la seule délégation colombienne, je me suis déclaré convaincu qu'en ce qui concerne le problème des préférences discriminatoires existantes, nous parviendrons à des accords avec les pays en voie de développement en faveur desquels ces préférences sont établies. Aujourd'hui, et au nom de la totalité du groupe officieux latino-américain, je peux dire que la bonne volonté des uns et des autres, la compréhension des intérêts réciproques ont abouti à des formules dans lesquelles, naturellement, chacune des parties a dû reculer par rapport à sa position première mais qui, appliquées dans un esprit de solidarité et avec la coopération effective des grandes nations, doivent conduire, au cours de la présente décennie, à mettre un terme à tout ce qui est discrimination dommageable pour le commerce des pays en voie de développement, sans affaiblir l'élan de ceux qui, aujourd'hui, sont les bénéficiaires de ces préférences.

Les termes mêmes par lesquels on a prévu cette évolution et ceux qui sont employés dans d'autres accords approuvés par la présente assemblée ferment, bien entendu, la voie à toutes nouvelles préférences discriminatoires entre pays en voie de développement et à l'intensification des préférences existantes. L'accord a été général sur ce point ; le monde en voie de développement l'accueillera sans aucun doute avec satisfaction comme une base solide de son unité et de son action solidaire dans l'avenir.

*Vers la diversification**L'exportation d'articles manufacturés*

Il est nécessaire de souligner l'unanimité avec laquelle a été admise comme indispensable à l'équilibre de l'économie mondiale la promotion des exportations des articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement. A cet égard, la transformation des idées qui prévalaient précédemment est presque surprenante ; elle doit constituer pour nous un stimulant et elle marque un tournant nettement dessiné sur le terrain de la division internationale du travail.

Pour promouvoir l'exportation des articles manufacturés, les pays en voie de développement ont proposé de nombreuses mesures qui touchent les unes à l'indispensable coopération technique et commerciale, d'autres à l'accès des marchés, et d'autres enfin, les plus discutées, à l'établissement de préférences. Toutes nos propositions n'ont pas eu le même sort mais, dans l'ensemble, nous avons obtenu un progrès que nous ne devons pas sous-estimer. Laisant de côté les points de moindre importance ou ceux qui, importants, ne sont pas controversés, il faut signaler l'acceptation donnée dans les accords finaux à certaines larges formules d'accès aux marchés et surtout la consécration de deux principes fondamentaux : le principe de non-réciprocité de la part des pays en voie de développement et celui de l'extension, également sans réciprocité, des concessions à des pays en voie de développement qui ne font pas partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

La consécration du principe de la non-réciprocité est un de ces progrès fondamentaux qui, il y a quelques années encore, auraient paru impossibles. Ceux d'entre nous qui ont participé aux délibérations sur la Charte de La Havane, qui ont lutté pour que l'on fasse une place à des concepts qui auraient établi en faveur des pays en voie de développement des avantages exceptionnels, d'ailleurs très en retrait sur ce qui est accordé aujourd'hui, sont capables d'apprécier à sa juste valeur l'Accord qui consacre ce principe. Les pays en voie de développement qui ont participé aux premières négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sont aussi à même de mesurer le progrès.

Ceux d'entre nous qui ont défendu la nécessité de prévoir expressément ici un élargissement des concessions qui pourront être accordées aux pays en voie de développement en matière de réduction des obstacles commerciaux, y voyant l'unique moyen d'éviter une multiplication de préférences discriminatoires entre pays en voie de développement préjudiciable à l'intégration économique générale, saluent aussi avec satisfaction les textes qui ont consacré cette extension.

Je ne peux pas affirmer que le groupe officieux latino-américain soit entièrement satisfait des for-

mules auxquelles on a abouti en matière de préférences en tant que moyens de stimuler l'exportation des articles manufacturés des pays en voie de développement. Néanmoins, le principe défendu par nous tous et par un grand nombre de pays développés est en marche et nous sommes convaincus que, pour l'application, on trouvera des solutions pratiques acceptables par le plus grand nombre. La nécessité urgente de stimuler les exportations d'articles manufacturés, qui fut acceptée sans réserve, ouvrira la voie à toutes les démarches que l'expérience révélera nécessaires. C'est une évolution que le monde développé tout entier considère non seulement comme nécessaire mais aussi comme éminemment souhaitable, comme quelque chose qui facilitera une meilleure division internationale du travail dans l'industrie. Le très haut niveau de vie et de salaires que les grandes nations ont atteint tandis que les progrès scientifiques ouvrent chaque jour de nouveaux horizons à l'industrie favorise un changement qu'il serait absurde de contrecarrer soit par des obstacles douaniers ou des restrictions, soit par des avantages sans contrepartie adéquate.

La coopération entre les pays en voie de développement

Cette Conférence va sans aucun doute donner un grand élan aux relations commerciales des pays en voie de développement et, en général, à de multiples formes de coopération entre ces pays eux-mêmes. Les pays de l'Amérique latine ne pourront que reviser, pour les perfectionner, leurs mécanismes d'intégration régionale encore au stade embryonnaire. Evidemment, pour cette revision comme pour d'autres aspects de la politique économique future, on tiendra dûment compte de la situation de ceux dont le niveau de développement est le plus bas. La nécessité d'agir ainsi a été reconnue au sein de notre groupe ; elle correspond à la justice ; elle est un facteur d'unification et de solidarité.

Les recommandations de cette Conférence qui visent à faciliter les accords régionaux entre pays en voie de développement marquent également un grand progrès par rapport aux idées antérieures. Je me rappelle aussi, à ce propos, nos luttes de la Conférence de La Havane et je signale le progrès comme une preuve de plus que les idées justes, celles qui correspondent à une aspiration légitime, finissent toujours par percer.

Les nations de l'Amérique latine vont pouvoir mener une politique régionale avec de meilleurs instruments, dans le cadre de principes internationaux plus adaptés à leurs conditions particulières. Elles devront, désormais, faire la preuve de leur esprit d'initiative, de leur décision, de leur capacité de concevoir une grande entreprise commune de progrès, sans limitations à courte vue, et prendre les risques correspondants.

Les relations entre l'Amérique latine et les pays de l'Asie et de l'Afrique doivent aussi se transformer. Je ne pense pas qu'il y ait, dans les délés-

gations latino-américaines, un seul représentant qui ne soit convaincu, en quittant Genève, de devoir travailler à un rapprochement avec les nations de ces deux autres continents, à un rapprochement qui doit embrasser tous les plans : le plan politique, le plan commercial, le plan de la coopération technique mutuelle, celui des échanges d'expériences et celui des idées que nous pouvons mettre en commun pour créer un monde affranchi du besoin et de la peur. L'Amérique latine veut, par ma bouche, adresser un hommage d'admiration aux nations d'Afrique et d'Asie dépositaires de vieilles civilisations et qui ont accédé récemment à l'indépendance politique. Elle tient également à remercier les représentants de ces nations pour l'intelligence, la compétence technique et l'application qu'elles ont mises au service de tous les pays en voie de développement.

Les pays socialistes

Nous avons eu, ici, l'occasion d'examiner d'une façon plus circonstanciée que jamais le problème des relations commerciales entre l'Amérique latine et les pays socialistes. Déjà, nous déclarions auparavant que dans le processus d'intégration du commerce mondial, l'intensification des échanges entre pays qui ont des systèmes économiques et sociaux différents doit remplir un rôle insigne. Evidemment, à de rares exceptions près, notre expérience en ce domaine est mince et les difficultés pratiques auxquelles il sera nécessaire de chercher des solutions adéquates sont nombreuses. Toutefois, plusieurs postes positifs peuvent être inscrits au crédit de la Conférence.

Tout d'abord, le fait a été nettement mis en évidence que les pays socialistes entendent sincèrement intensifier leur commerce avec le monde en voie de développement et l'occasion s'est présentée d'étudier de nouvelles et intéressantes formes de coopération commerciale, financière et technique dont certaines ont reçu une approbation sous la forme de recommandations.

En deuxième lieu, on a cherché ce que les pays socialistes estiment possible de faire, les compromis qu'ils peuvent accepter et sous quelle forme, dans les limites de leur système de commerce étatique et d'économie planifiée.

En troisième lieu, la décision a été prise de fixer des objectifs précis pour les importations d'articles en provenance des pays en voie de développement afin de garantir, dans des délais fixés, une augmentation substantielle de ces importations.

Dispositions institutionnelles

Les formules mises au point par de laborieuses négociations en ce qui concerne les mécanismes qui doivent constituer le principal moteur de la

nouvelle politique ne correspondent pas pleinement à nos aspirations initiales. Nous avions en vue quelque chose de plus ambitieux, de plus complet et nous souhaitons poser des bases en vue d'aboutir rapidement à une organisation internationale du commerce qui, institution spécialisée des Nations Unies, aurait été dotée, dans les limites de sa compétence, de pouvoirs analogues, par exemple, à ceux du FMI. Autrement dit, nous espérons voir s'amorcer la création de ce que la Commission préparatoire des Nations Unies avait jugé nécessaire en 1946 et que les grandes nations avaient proposé l'année suivante dans le projet de Charte de La Havane ; mais dans un autre esprit et pour une politique nouvelle.

S'il reste en retrait sur nos espoirs, le compromis obtenu n'écarte pas, bien entendu, la possibilité d'initiative future. Il serait maladroit et injuste de ne pas reconnaître son importance. Sans aucun doute, une organisation va voir le jour en même temps que la nouvelle politique commerciale pour le développement qu'elle servira. Je ne puis m'étendre sur les détails ; les délégations du groupe au nom duquel je parle lui ont donné leur approbation expresse et l'occasion se présentera d'étudier, ailleurs et plus à loisir, tous les aspects juridiques et pratiques du mécanisme recommandé. Personnellement, je considère que l'action de cet instrument sera féconde et je félicite tous ceux dont l'esprit de compromis a permis de régler un problème qui, à certains moments, est apparu comme la principale pierre d'achoppement de la Conférence.

En tout cas, il conviendra de relever que le nouveau mécanisme peut et doit faire beaucoup dans des domaines que cette Conférence a étudiés et que je n'ai pas évoqués pour ne pas prolonger démesurément cette intervention : par exemple, la question très intéressante des pays sans littoral, certains aspects du commerce des invisibles ou encore les formes de coopération avec d'autres organes ou mécanismes internationaux.

Inévitablement, il subsiste une certaine imprécision sur de nombreux points : tout ne s'est pas éclairci en ce qui concerne l'avenir de la nouvelle politique commerciale pour le développement, mais les phrases par lesquelles M. Raúl Prebisch terminait avec bonheur son magistral rapport à la Conférence sont devenues réalité : il y a une nouvelle politique commerciale pour le développement que les gouvernements et les peuples des pays d'Amérique latine, en étroite collaboration avec les autres nations, s'attacheront à stimuler, en lui donnant chaque jour plus de vigueur et de clarté.

Ce que nous pouvons transmettre à nos nations, depuis cette grande Conférence, c'est un message d'optimisme raisonné, l'optimisme de ceux qui savent mesurer l'importance des difficultés, apprécier ce qui est acquis et maintenir vivace leur résolution d'obtenir ce qui fait encore défaut.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. RAÚL LEÓN TORRAS, VICE-MINISTRE ADJOINT DU COMMERCE DE CUBA,

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : espagnol]

Les travaux de cette Conférence, d'une immense portée mondiale, touchent à leur fin. Le moment est venu d'analyser leur déroulement, leurs résultats et leurs enseignements.

L'idée de réunir une conférence mondiale du commerce, initialement proposée par l'Union soviétique, s'est heurtée dès le début à la forte opposition des grands pays capitalistes intéressés au maintien du *statu quo*. Cette opposition, qui aurait suffi autrefois à en empêcher la réalisation, n'y a cependant pas réussi dans les conditions actuelles du monde. Bien loin de tenir aux caprices de l'histoire, ce fait témoigne d'une manière concrète du profond changement qui s'est opéré dans les rapports de force depuis la seconde guerre mondiale, en raison de l'élargissement imposant du camp socialiste et de l'écroulement des empires coloniaux. Il suffit de rappeler que, dans l'ambiance faite de docilité qui caractérisait la Conférence de La Havane, on n'écoutait pas la voix de la plupart des pays d'Afrique et d'Asie.

On a dit avec juste raison que, les graves problèmes du commerce mondial étant bien connus, le moment était venu d'envisager des solutions concrètes. C'est en nous inspirant de cette idée que nous, pays sous-développés, avons mené nos travaux à la Conférence, et c'est à cette fin qu'ont été présentées, dans toutes les commissions, des motions qui, bien qu'insuffisantes et limitées dans leurs portées, s'attaquaient de front aux problèmes principaux, et dont l'application pratique aurait permis d'espérer des changements importants dans les tendances alarmantes de l'économie mondiale. La délégation cubaine a donné son appui raisonné aux justes demandes des pays exploités, et elle a présenté des suggestions en dépit des discriminations subies pour des raisons étrangères aux intérêts de nos pays.

Comme l'a déclaré M. Ernesto Che Guevara dans son intervention en séance plénière, les grands pays capitalistes ont dès le début mis toutes sortes d'obstacles au travail de nos délégations et ont donné de multiples preuves de leur manque de bonne volonté et de leur peu d'empressement à engager un dialogue constructif. Les comptes rendus des commissions et les votes enregistrés portent la marque ineffaçable pour l'histoire de la répugnance qu'ont inspirée à ces pays nos plus justes demandes.

Le grand appareil de propagande de la presse capitaliste qui, pendant de longues semaines, a

prétendu ignorer la Conférence, quand elle ne dénaturait pas les opinions que nous exprimions, a servi aussi à la campagne de pressions exercées sur nos pays quand il est devenu évident, à la surprise et à la déception de nos adversaires, que leurs efforts initiaux pour diviser les pays sous-développés et déprécier nos véritables objectifs restaient infructueux et qu'il leur fallait recourir à des méthodes nouvelles et plus subtiles pour plier nos volontés.

A cette attitude négative s'opposent la contribution qu'on apportée les pays socialistes et l'unité de vues qui s'est réalisée entre eux et les pays sous-développés au sujet des demandes et propositions principales qui ont été présentées. Il y a lieu de remarquer que notre Président, M. Kaissouni, a reconnu cette attitude positive lorsqu'il a qualifié de progrès très important la décision prise par l'Union soviétique et les autres pays socialistes de fixer des objectifs quantitatifs garantissant à nos exportations de nouveaux et larges débouchés. Cette attitude positive a d'autant plus de valeur à nos yeux qu'elle a été adoptée par des pays victimes de grandes discriminations dans le commerce international et, mieux encore, par de nombreux pays sous-développés qui, obéissant aux ordres de l'impérialisme, ont dû prendre part à la guerre froide.

Nous qui sommes un pays sous-développé, nous qui avons, par la volonté de notre peuple, adopté un régime et une économie socialistes, nous connaissons l'ampleur de ces discriminations, ainsi que des pressions et des agressions brutales dont se rend coupable l'impérialisme yankee pour détourner de Cuba les courants commerciaux. Grâce au contrôle qu'exerce l'Etat sur le commerce extérieur et à la planification de l'économie nationale, notre pays a pu offrir à d'autres pays sous-développés de nouveaux débouchés et leur garantir par avance l'écoulement de leurs récoltes et de leurs produits. Ce commerce s'élargit et se développe, mais il ne peut, pour le moment, atteindre son niveau maximum en raison de l'action des impérialistes et de l'attitude servile de ceux qui, dans nos pays, tournent le dos au peuple.

En tant que pays victime d'une agression, nous avons dénoncé et accusé le Gouvernement des Etats-Unis. Or, non seulement sa délégation à cette Conférence n'a pas répondu à nos accusations, mais ce gouvernement a recouru contre notre pays à des formes d'agression économique nouvelles et inhumaines, comme celle que constitue en fait, l'interdiction d'exporter des médicaments vers Cuba.

Nous devons ajouter à cela que M. Dean Rusk, avec la même arrogance dont a fait preuve son subalterne, M. Ball, au cours de ses brèves apparitions à la Conférence, a tenté d'imposer aux pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord la même politique d'agression et d'aventure que son gouvernement poursuit en ce qui concerne le commerce avec Cuba.

Nous avons signalé l'attitude négative et le manque de bonne volonté qui ont caractérisé la participation des pays dits du Groupe B à la Conférence ; peut-être quelques délégations au sein de ce groupe pensent-elles que nous sommes injustes à leur égard et qu'en fait elles se sont efforcées de contribuer aux travaux de la Conférence et à la solution des grands problèmes dont celle-ci était saisie. Bien que notre délégation n'ait participé ni aux efforts sincères et conciliation ni aux manœuvres tortueuses pratiquées en marge de la Conférence, elle a pu savoir que diverses opinions exprimées officieusement dans des réunions privées semblent tout au moins dénoter une attitude un peu moins négative que celle dont la Conférence a été témoin. Si ces attitudes et ces opinions étaient l'expression sincère de bonnes dispositions en faveur des pays en voie de développement et non une simple manœuvre tactique s'ajoutant à d'autres, il est fâcheux qu'elles ne se soient pas manifestées ouvertement au sein des commissions et en séance plénière. Ainsi, elles se seraient nettement différenciées de la position prise par la délégation des Etats-Unis qui, dans son mépris pour la Conférence, a paru se complaire à marquer ostensiblement et publiquement, en séance plénière, son opposition à la volonté exprimée par la majorité des membres des commissions.

Notre délégation a relu soigneusement les points du questionnaire envoyé par le secrétariat au début de la Conférence, et elle les a comparés avec les diverses propositions des pays capitalistes. Le moins qu'elle puisse dire c'est que, sur aucune des questions les plus importantes, ces pays n'ont donné, si peu que ce soit, de réponse satisfaisante. Devons-nous en conclure que la Conférence a complètement échoué ? Si nous nous bornons à considérer ses travaux exclusivement du point de vue économique, la réponse est affirmative. Tous les problèmes que les chefs de délégations ont successivement énumérés dans les discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de la Conférence — déficit commercial, détérioration des termes de l'échange, accès aux marchés, diversification des exportations et adoption de dispositions institutionnelles appropriées pour régler ces questions — tous ces problèmes demeurent, en dépit de la contribution apportée par les pays socialistes, dont la participation au commerce international ne leur permet pas de pallier à eux seuls les fâcheuses conséquences de la position adoptée par les pays capitalistes.

Cependant, les attitudes et les positions prises devant la Conférence constitueront dans l'avenir, si

elles se maintiennent, un facteur d'une importance extraordinaire pour la lutte de tous les pays exploités. Nous voulons parler de l'unité dont ont fait preuve les pays sous-développés et du programme de revendications qui a été voté dans les commissions de la Conférence. Si nos pays gardent jusqu'à la fin une attitude ferme et se refusent à accepter une aumône qui marquerait un recul dans leur lutte, la Conférence se sera soldée par des résultats très importants.

Actuellement, notre délégation, empêchée comme elle l'a été de participer aux délibérations finales sur les négociations qui ont retardé la conclusion de nos travaux, ne dispose pas d'éléments suffisants pour exprimer un jugement définitif sur cette question fondamentale. Toutefois, quel qu'en soit le résultat, nous pouvons tirer de profonds enseignements des discussions qui viennent de se dérouler. Lorsque nous nous sommes montrés fermes, prêts à engager un dialogue constructif mais en maintenant une claire position de principe, le bilan a été positif et nous avons amélioré nos chances dans les négociations qui pourront avoir lieu à l'avenir. Au contraire, lorsque nous avons cédé à un souci excessif de compromis, nous avons perdu du terrain sans raison et nous n'avons réussi qu'à renforcer l'attitude négative du Groupe B.

Que toutes les autres délégations des pays sous-développés voient dans les paroles que je viens de prononcer une exhortation de Cuba pour que nous nous maintenions ensemble fermement sur toute la ligne sans rien abandonner du travail accompli dans les commissions. Les pays qui ont lutté pour la magnifique déclaration de principes de la cinquième commission ne peuvent à cette heure trouble abandonner ces principes.

Notre délégation n'éprouve aucun pessimisme, car elle sait que la lutte des peuples n'est pas l'affaire d'un jour. L'avenir exige que nous renforçons notre unité, une unité large, sans discriminations, fondée sur des principes clairement énoncés, à des fins essentielles auxquelles on ne saurait nous faire renoncer par une aumône, une unité où nous puissions trouver la force d'atteindre nos objectifs, et qui ne puisse servir de prétexte, comme il est arrivé parfois, pour imposer des vues minoritaires et pour faciliter les pressions et les ultimatums des grands pays capitalistes. Cette unité sera plus efficace à mesure que se renforcera l'action commune des pays sous-développés et socialistes, qui s'est manifestée d'une manière sensible au cours de cette Conférence.

Nos juste demandes et nos droits sont bien connus, et nous sommes décidés à accomplir la tâche que nous nous sommes imposée. Proche ou lointain, le moment où elle sera accomplie dépend de notre fermeté et de notre dignité. En tout cas, le succès est certain, garanti qu'il est par les peuples dont rien ni personne ne pourra arrêter la marche.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. GEORGE W. BALL,
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
à la trentième séance plénière, le 10 juin 1964

[Original : anglais]

J'avais l'intention de passer en revue, ce matin, les résultats de la Conférence et de proposer les moyens par lesquels, de l'avis de mon gouvernement, nous pourrions le mieux construire sur les fondations que nous aurions établies. Cela supposait naturellement qu'au moment actuel — au milieu de la dernière semaine d'une Conférence qui dure depuis trois mois — nous aurions accompli essentiellement toutes les grandes tâches que nous avions entreprises et que nous aurions abouti à un accord sur les principales questions posées.

Comme nous le savons tous, tel n'est pas le cas. La présente Conférence est loin d'avoir terminé ses travaux ; elle reste saisie d'un grand nombre de questions très importantes sur lesquelles l'accord ne s'est pas fait.

J'en ai donc conclu, tenant compte de l'état d'avancement des travaux de la Conférence, eu égard à son ordre du jour, et aussi du fait que la date de clôture est très proche mais irrévocable, que la meilleure manière pour moi de servir les fins de chacun de nous sera de ne pas prolonger ma présente déclaration et de proposer à la Conférence que nous travaillions tous très assidûment pendant les quelques jours qui restent, que nous essayions de mener à bien les très grandes tâches que nous avons entreprises, et que nous nous efforcions d'aboutir à un accord sur les questions difficiles qu'il nous reste à résoudre. Je suis certain que la volonté d'agir ainsi existe à cette Conférence, et je crois que nous devrions traduire cette volonté en actes efficaces et pratiques.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. LIJ ENDALKACHEW MAKONNEN,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION ÉTHIOPIENNE,
à la trente-troisième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Ma déclaration finale sera courte. J'ai suffisamment retenu votre attention dans les réunions de la Conférence. Personne n'accusera, je pense, la délégation éthiopienne de n'avoir pas retenu une bonne partie de l'attention de la Conférence. En tout cas, je ne veux pas ajouter au fardeau d'une assemblée déjà fatiguée et surchargée. Il suffit de regarder cet après-midi tous ces sièges vides pour se rendre compte à quel point la Conférence est lasse.

Je pense néanmoins qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation franche et sincère de ce que nous avons fait et n'avons pas fait au cours des semaines qui viennent de s'écouler. Il est nécessaire aussi de mettre les choses au point.

Je ne vais pas passer en revue le domaine étendu de notre accord et de notre désaccord ; nous avons déjà entendu à ce sujet les opinions de divers collègues, et notamment de mon collègue et ami le ministre du Libéria, qui a analysé en détail les travaux des semaines écoulées. Je pense qu'à l'heure qu'il est il ne doit pas être difficile de bien comprendre la situation. Je présume donc que nous savons tous où nous en sommes sur les points essentiels. Je n'exclus pas bien entendu la possibilité de voir les efforts de conciliation que l'on accomplit en ce moment aboutir à des résultats positifs. Ma délégation approuve sans réserve l'effort de conciliation qu'ont entrepris le Secrétaire général et le Président de la Conférence. Plus nous pourrions

nous mettre d'accord, mieux cela vaudra pour nous tous.

Pour ma part j'estime — et je suis certain qu'un grand nombre de délégations partagent mon sentiment — que la Conférence a malgré tout été fort utile. Pour toutes les nations représentées ici, et plus particulièrement peut-être pour les pays en voie de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été une expérience encourageante et exaltante. Cette Conférence a été l'un des événements les plus importants de l'après-guerre. Elle ne pourra manquer d'avoir l'influence la plus décisive sur les relations commerciales et économiques internationales.

La première réussite — la plus importante — de cette Conférence est le simple fait qu'elle ait pu se tenir. Maintenant qu'elle s'est tenue, elle ne pourra manquer de devenir permanente. Les relations commerciales internationales ne pourront plus jamais être les mêmes, en tout cas pendant longtemps. Ceux d'entre nous qui ont dû quitter Genève avant la fin de cette Conférence et ceux qui ont des contacts étroits avec la presse et l'opinion mondiale n'ont pu manquer de constater l'intérêt et l'espoir que la Conférence a éveillés dans le monde. La notion d'interdépendance et la notion de co-responsabilité — qui ont été les deux grands thèmes de la Conférence — ont saisi l'imagination des peuples du monde entier. Les populations du monde, et plus particulièrement celles des nations nouvelles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ont suivi les travaux de Genève avec beaucoup d'espoir et avec la conviction de voir naître enfin un régime nouveau et ordonné de relations commerciales et économiques profitables pour tous, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et des objectifs économiques de la Décennie du développement.

On a parfois tendance à oublier que cette Conférence s'inscrit dans le cadre et est la conséquence logique des progrès politiques de la période d'après-guerre, qui ont commencé par la création de l'Organisation des Nations Unies et se sont poursuivies par l'émancipation des jeunes nations d'Afrique et d'Asie. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que la Conférence se trouve aux prises avec des difficultés : toutes les conférences doivent, au commencement, faire face à des difficultés. L'étonnant, c'est que la convocation de cette Conférence ait tardé si longtemps. Car, sans cette Conférence et sans la réalisation des objectifs vers lesquels elle doit tendre, l'Organisation des Nations Unies ne pourra pas être efficace et notre indépendance ne pourra pas être réelle ni satisfaisante.

Ceci dit de l'importance que nous attachons à la Conférence, je voudrais faire quelques observations générales sur nos efforts et nos réalisations.

Si vous me permettez d'être absolument franc, je dirai ici que les pays en voie de développement — comme un certain nombre de mes collègues qui représentent ces pays l'ont signalé — ont

été quelque peu ahuris et déçus par certaines réactions des puissances occidentales industrialisées. Notre ahurissement et notre déception ont été d'autant plus grands que nous nous sommes rappelés que, dans leurs déclarations de politique, les représentants des pays développés nous avaient, pensions-nous, assurés de leur coopération et de leur assistance. Par moments, ils nous a semblé que l'on nous demandait d'accepter, tout à la fois, des principes édulcorés, des concessions vagues et un dispositif institutionnel fragile pour les mettre en œuvre. De plus, on nous demandait des concessions qui auraient impliqué une limitation de nos droits souverains d'Etat Membres des Nations Unies. Et lorsque nous nous sommes réunis entre pays en voie de développement pour trouver un terrain d'entente avec les pays développés par des conversations et des négociations officieuses, on nous a immédiatement reproché je ne sais quelle machination diabolique. Lorsque les pays développés en ont fait autant, ils ont qualifié ces réunions du terme, plus civilisé, de « consultations mutuelles ». Il a même semblé parfois — il faut que je le dise très franchement — que les pays occidentaux développés étaient disposés à faire bien moins que ce qu'ils font effectivement en faveur des pays en voie de développement. Cette attitude ne plaide pas en faveur de la position occidentale, étant donné tout ce que les puissances occidentales ont fait et font encore pour aider, sur le plan économique, les pays en voie de développement.

Cette situation regrettable et l'attitude non coopérative des puissances occidentales ont créé l'impression dangereuse — dangereuse pour la coopération mondiale et l'assistance mutuelle — que l'Occident reconnaît les problèmes des pays en voie de développement mais n'a pas, pour une raison ou une autre, compris l'urgence de ces problèmes ni pris la décision de jouer le rôle historique qui lui incombe. Cela, comme je l'ai dit, est fort regrettable non seulement parce que l'Occident possède tous les moyens d'aider ces pays et de collaborer avec eux, mais aussi parce que les pays en voie de développement attachent de l'importance à leurs liens traditionnels et à leurs relations économiques avec le monde occidental.

Nous vivons dans une ère de réconciliation et de relations nouvelles. Les pays en voie de développement, qui ont presque tous été victimes de la domination occidentale sous une forme ou une autre, sont remarquablement disposés à oublier le passé et à construire un monde nouveau offrant des possibilités et des avantages à tous.

Lorsque l'on examine de près l'appel à la coopération et à l'assistance que nous, pays en voie de développement, avons lancé à nos partenaires les pays développés, il apparaît à l'évidence que ce que nous demandons n'est ni excessif ni unilatéral. Si par simple curiosité l'on comparait ce que nous avons donné à l'Occident et ce que nous demandons maintenant à l'Occident, je suis persuadé que le

bilan serait en notre faveur. Tout ce que nous demandons, c'est que les pays occidentaux investissent dans nos régions une partie de leur épargne et de leurs recettes excédentaires, de façon à assurer une prospérité mondiale qui profite à tous. Nous demandons aussi, bien sûr, que l'on nous accorde un traitement spécial et qu'on nous facilite l'accès des marchés des régions développées, afin que nous ne soyons pas trop handicapés durant les phases initiales de notre développement.

Il est vrai, certes, que nous devons, nous aussi, faire des efforts et des sacrifices, qui viendront s'ajouter et devront servir de base à tous les programmes internationaux que, dans le domaine du commerce et du développement, nous établissons en commun avec nos partenaires des pays développés. Lorsque le Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis nous a demandé de nous aider nous-mêmes dans le domaine du développement, nous avons écouté ses conseils avec tout l'intérêt et la considération qu'ils méritaient parce que nous estimions que, en tant que représentant de l'une des grandes nations développées, il avait le droit de nous adresser cette demande. Nous aurions seulement voulu qu'il eût le temps de rester ici avec nous, à Genève, et de résoudre ces problèmes avec nous. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Mais nous avons accepté ses conseils et nous y attachons une grande importance. Nous savons aussi par expérience que les ressources limitées de notre économie ne peuvent aller bien loin pour satisfaire nos besoins et nos aspirations économiques et ne peuvent nous aider à faire face aux exigences pressantes d'un progrès rapide.

La question où se manifestent peut-être le plus de divergences de vues entre nous et les puissances occidentales est celle de l'urgence de la création d'une nouvelle organisation générale du commerce, qui devrait entreprendre le plus rapidement possible d'organiser et de diriger le commerce international. Pour l'Occident, le progrès dans des domaines tels que le commerce mondial et le développement est quelque chose qui peut se faire petit à petit. L'Occident peut se le permettre. Il aborde les problèmes du développement de façon plus académique que réaliste. Lorsque les pays occidentaux parlent de progrès, ils pensent habituellement à un luxe additionnel, venant compléter ce qu'ils possèdent déjà : une nouvelle invention, peut-être, ou de nouveaux appareils et « gadgets » capables de rendre la vie plus confortable à ceux pour qui elle l'est déjà. Pour les pays en voie de développement, en revanche, le progrès est une question de vie ou de mort. Quant nous parlons de progrès, quand nous pensons au progrès, nous avons à l'esprit des problèmes qui ne peuvent être méconnus sans danger pour notre existence nationale et qui ont, en même temps, de grandes et graves incidences sur la scène internationale. Nous ne pouvons pas un seul instant fermer les yeux sur le dénué-

ment, l'ignorance, la maladie et la faim qui continuent à sévir sur nos continents en cette ère de progrès et d'abondance. Ce qu'il nous faut pour combattre avec succès ces ennemis est un programme solide et rationnel d'action dans le domaine du commerce international et du développement, en même temps qu'un mécanisme institutionnel ayant la compétence et les moyens d'accomplir cette tâche de façon rapide et efficace.

Si nous considérons sous ce jour la Conférence qui vient de se tenir, nous constatons qu'elle a donné quelques bons résultats mais qu'elle ne saurait prétendre en avoir obtenu suffisamment pour répondre de façon satisfaisante aux exigences pressantes de notre époque. Là est la cause de notre déception et de nos préoccupations.

Toutefois, comme je l'ai dit au début de mon intervention, la Conférence marque un tournant important dans les relations commerciales internationales, malgré tout ce qui s'est passé à cette session. Il y a eu, tout d'abord, une confrontation publique et une prise de conscience qui ne pourront manquer d'avoir des incidences sur la structure des relations commerciales. L'interdépendance internationale, à laquelle j'ai fait tout à l'heure allusion, a été réaffirmée. Le problème exaltant posé à la Conférence orientera désormais inévitablement la politique commerciale de notre temps. Car l'alternative, c'est ou bien la coopération mondiale ou le désaccord et le désordre. Tel est donc le choix sans équivoque devant lequel se trouve la Conférence, et ceux qui ne se sont pas encore décidés devront bientôt choisir.

Pour ce qui est des pays en voie de développement, la Conférence a marqué le début d'une nouvelle ère de coopération et de solidarité. Dans le passé, l'unité et la solidarité des pays en voie de développement ont été centrées naturellement sur des objectifs politiques. Cette Conférence nous a ouvert de nouveaux horizons et nous a montré quelles nouvelles responsabilités nous incombent si nous voulons jouer notre rôle dans l'économie mondiale et quelles nouvelles possibilités de progrès et de bien-être le monde offre à nos peuples. Dans ces conditions, il devient de la plus haute importance que les pays en voie de développement maintiennent et consolident l'unité et la solidarité qu'ils ont forgées ici à Genève. Cette unité et cette solidarité sont le seul moyen par lequel nous puissions espérer satisfaire les exigences de progrès, urgentes et sincères, de nos populations et leur assurer une part équitable de l'avancement économique et de la prospérité mondiale.

Ainsi donc, si nous nous demandons — comme nous en avons bien le droit — ce que nous sommes venus accomplir à Genève et ce que nous avons accompli, la réponse peut se résumer comme suit. Nous n'avons pas, de toute évidence, fait tout ce que nous avions espéré faire, mais il y a eu un

début de réalisation et nous avons forgé une solidarité et une unité d'intérêts entre les pays en voie de développement du monde. D'autre part, malgré les divergences de vues qui ont surgi entre nous et les pays développés, nous avons, il faut l'espérer, exposé clairement nos problèmes face aux nations développées. De ce point de vue, je crois que la Conférence a été aussi utile pour nous qu'elle l'a été pour les pays développés.

Les représentants des pays en voie de développement vont donc quitter cette Conférence historique, quelque peu déçus peut-être, mais nullement découragés. Nous continuerons de lutter pour que l'on fasse à nos peuples une part plus juste et nous continuerons d'en appeler aux pays développés pour qu'ils acceptent, à nos côtés, de relever le défi

et d'accepter les responsabilités communes de notre univers solidaire.

Pour finir, je voudrais associer ma délégation à toutes celles qui ont exprimé leur gratitude au Président de la Conférence, M. Kaissouni, et à notre Secrétaire général M. Prebisch, ainsi qu'au secrétariat. Nous avons tous admiré et apprécié les grandes qualités d'animateur de notre Président et les efforts inlassables qu'il a accomplis, avec le Secrétaire général de la Conférence, pour assurer l'entente et la compréhension réciproques entre les nations représentées à cette Conférence. Puissent leurs nobles efforts, comme nos efforts à tous, n'avoir pas été vains et puissent la sagesse et la prévoyance nous inspirer pour que nous ayons plus de chance la prochaine fois.

DÉCLARATION FAITE PAR M. MOHAMED KASSORY BANGOURA, REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE,

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : français]

Dans son intervention du 7 avril 1964 devant cette assemblée, la délégation guinéenne disait qu'elle était venue à cette Conférence pour apporter sa contribution à l'avènement d'un monde nouveau, à la recherche en commun de systèmes appropriés pour une meilleure coopération internationale. Elle posait, de ce fait, concrètement, les problèmes de l'imperfection du commerce international et ceux du sous-développement, en rappelant brièvement leur origine, leurs méfaits, tout en indiquant les solutions qu'elle préconisait pour résoudre les uns et porter remède aux autres. Elle a souhaité, dans sa conclusion, voir la Conférence sortir des manœuvres subtiles et des oppositions d'intérêts pour que triomphent la netteté, le courage, la confiance communautaire des nations et la nouvelle volonté de coopération économique, qui sauront galvaniser toutes les énergies et toutes les ressources, favorisant un développement harmonieux du monde, dans l'intérêt de toute l'humanité.

C'est dans cet esprit qu'elle a effectivement pris part aux travaux de toutes les grandes commissions et, à l'issue de ces travaux, elle a pu faire les constatations suivantes.

La Conférence a permis de concrétiser l'attraction naturelle qui existe entre tous les pays insuffisamment développés. Ainsi, quelle qu'ait été leur position géographique, quelles qu'aient été leurs

options politiques, tous les pays en voie de développement sont tombés d'accord pour admettre qu'ils vivent le même sort d'infériorité économique. Ils ont tous reconnu que la situation économique mondiale défavorable risque de s'aggraver si on ne met pas fin rapidement au déséquilibre existant dans les termes de l'échange. Ils ont enfin tous convenu que la situation qui leur est faite constitue un réel danger pour la paix mondiale et qu'il faut y parer au plus vite. Souvent ils ont pu ainsi avoir une identité de vues sur certains points de l'ordre du jour relatifs à la promotion, à l'expansion et à l'élargissement de la coopération mutuelle entre pays en voie de développement et pays industrialisés : le commerce, les mesures financières internationales, paiement et financement, la création d'institutions nouvelles.

Cette prise de conscience naturelle et cette solidarité agissante des pays sous-développés devant des problèmes communs constituent, pour la délégation guinéenne, l'un des résultats positifs de la Conférence.

Devant, donc, cette conjugaison d'efforts d'hommes décidés à se débarrasser d'un héritage qu'ils n'ont point souhaité, des forces contraires composées de possédants se sont cristallisées pour réagir contre quelques recommandations que les dépossédés considèrent comme essentielles pour le renouveau du sys-

tème commercial. Des commentaires de journaux et de couloirs ont été orchestrés pour faire croire que les sous-développés voulaient faire valoir la loi du nombre et faire voter toutes les recommandations les intéressant, en faisant fi de ceux qui devaient les exécuter. Là, on a ignoré ou feint d'ignorer que le phénomène irréversible de l'histoire est que chaque période de la vie d'un homme a ses impératifs et ses exigences, qui l'obligent chaque fois à avoir une conscience plus élevée de son état de personne. On a ignoré aussi, ou encore feint d'ignorer, que les exigences économiques, les progrès technique, scientifique et social, nécessitent des efforts particuliers pour permettre à chaque nation de se renouveler. C'est ainsi que, dans la discussion du point 16 de l'ordre du jour de la Conférence, par exemple, pour la mise en place des dispositions institutionnelles, les méthodes et les mécanismes d'exécution des mesures relatives à l'expansion du commerce international, il s'est avéré très difficile de trouver une solution qui puisse donner satisfaction aux intérêts en présence.

Dans les déclarations faites par les différentes délégations, on s'est accordé à reconnaître, dans la plupart des cas, que les institutions existantes étaient inadéquates, qu'elle n'étaient pas arrivées à résoudre tous les problèmes des pays en voie de développement en matière de commerce international ni à créer une coopération internationale plus large dans le domaine du commerce entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents. On s'est également inquiété de la multitude des institutions du chevauchement de leurs activités, de l'absence de structure assez intégrée et assez vaste pour permettre d'édifier une politique plus efficace de commerce et de développement économique.

Bien que quelques délégations aient considéré que le remplacement des rouages existants ne suffiraient pas à susciter la volonté politique nécessaire, on est arrivé à conclure qu'aucune des institutions internationales actuelles n'avait, à elle seule, la possibilité et/ou les moyens de s'occuper de tous les problèmes qui se posent dans le domaine du commerce et du développement. Dans une large mesure, les discussions ont porté sur le rôle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le Secrétaire exécutif de cet organisme a fait un exposé rendant compte des travaux accomplis par les Parties contractantes sur l'évolution de cet organisme et sur la possibilité de sa réadaptation aux besoins des pays en voie de développement. Au cours des discussions, des délégations ont également estimé que le GATT s'était peut-être révélé efficace pour stimuler le commerce entre pays industrialisés, à économie de marché, mais qu'il n'avait pas compris les exigences de la nouvelle politique commerciale et de la croissance économique des pays moins développés. Malgré les réformes préconisées en son sein, il restait le club trop fermé des pays industrialisés de l'Occident.

De nombreuses délégations ont également évoqué

les insuffisances des institutions qui traitent actuellement des produits de base. Ces délégations ont insisté pour que les institutions financières existantes, notamment le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, jouent, dans le domaine du commerce international, un rôle plus actif que par le passé.

Tout cela nous a amenés à croire que, pour accélérer le développement économique des pays en voie de développement, il faut mettre en place de nouvelles institutions adaptées aux exigences économiques actuelles. Malgré ces imperfections reconnues par ceux-là mêmes qui sont chargés de défendre les institutions dont ils sont les porte-parole les plus indiqués, malgré les appels lancés de cette tribune, malgré notre volonté sincère de franche et loyale coopération, certains pays industrialisés se sont refusés à nous comprendre et même à nous considérer comme des partenaires égaux.

Alors que les pays en voie de développement réclamaient la création d'une institution nouvelle, dotée d'une autorité suffisante, placée sous les auspices des Nations Unies, les pays développés voulaient un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Par ailleurs, dans le système de vote préconisé dans les textes régissant cet organisme, les pays à économie de marché cherchaient à instituer le droit de veto et c'est là que notre conscience se révolte. La pondération des voix, en effet, est, à notre avis, contraire au principe égalitaire de tous les peuples, qui est le fondement même des Nations Unies, où grands et petits ont les mêmes responsabilités internationales. Ceci donc m'amène à rappeler à nouveau quelques passages du message qui a été adressé à la Conférence lors de son ouverture, par le Chef de l'Etat guinéen, le Président Ahmed Sekou Touré. Je cite :

« Nous estimons que votre conférence, pour être à la hauteur des responsabilités qu'elle assume devant l'histoire, devra organiser ses débats en excluant tout complexe dans les rapports entre les délégations des nations développées et celles en voie de développement.

En effet, partir de l'idée que des nations doivent faire aumône à d'autres, ou plus précisément que les pays industrialisés devront apporter une aide en vue du développement des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, conduirait les débats en dehors des exigences de la société universelle dont le développement harmonieux et équilibré reste le seul facteur de la compréhension mutuelle, de l'amitié réciproque et de la coopération fraternelle entre les peuples.

A cette Conférence, il n'y a ni donateurs, ni demandeurs, il n'y a et il ne peut y avoir que des délégations mandatées par leur nation pour examiner les conditions d'établissement de rapports de justice dans les échanges commerciaux qui portent actuellement préjudice aux intérêts de

l'immense majorité des populations du globe et, par conséquent, au renforcement des bases de la paix mondiale ».

La République de Guinée, donc, tout en ayant foi en la coopération internationale exige pour qu'elle soit valable que cette coopération se fasse d'égal à égal, sur la base du respect mutuel, de la dignité humaine.

Avant de terminer, la délégation guinéenne voudrait dire qu'elle est sûre que la Conférence aura une répercussion certaine sur la politique de tous les pays du monde. C'est pourquoi elle veut croire que les décisions essentielles qui seront prises ici ne seront que la suite logique des engagements contractés dans la Charte des Nations Unies en ses Articles 55 et 56 sur la promotion économique et sociale.

En déplorant une fois de plus l'absence, à la Conférence, d'un grand pays comme la Chine populaire, dont la participation à nos débats aurait sûrement été d'une contribution qualitative, la délégation de la République de Guinée approuve entièrement et fait siennes les réserves formulées contre les pouvoirs du Gouvernement rétrograde de l'Afrique du Sud et du Gouvernement réactionnaire du Portugal dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. En effet, alors qu'en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise, nos frères sans armes se battent et réclament un droit légitime, la liberté, alors que des innocents, pour le simple fait de se révolter contre ce qui fait la honte de l'humanité, l'*apartheid*, sont emprisonnés, torturés, ceux-là mêmes qui appliquent ces méthodes barbares et dépassées, que la Conférence réprouve, siègent fièrement à côté des délégations respectables. Au moment où je parle, des nationalistes africains sont condamnés à l'emprisonnement à vie, victimes de cette politique inqualifiable d'*apartheid*, au moment nous parlons d'équité et de coopération internationale.

Si la délégation guinéenne s'est félicitée de la

brillante élection de M. Kaissouni à la présidence de cette Conférence désormais historique, elle est encore plus en droit aujourd'hui de se féliciter de la manière digne et efficace avec laquelle il a su s'acquitter de cette dure et délicate tâche de Président. Après plus de deux mois de travaux consécutifs, après les efforts personnels déployés depuis la mémorable Conférence du Caire qui a abouti à la résolution 1710 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et après les derniers jours de la Conférence qui ont constitué un véritable marathon contre la montre, qu'il me soit permis d'adresser à notre Président les sincères félicitations du Gouvernement et de la délégation de la République de Guinée pour les quelques résultats obtenus, si minimes soient-ils.

Ma délégation voudrait aussi remercier le Secrétaire général Prebisch de toute sa contribution et des efforts sincères qu'il a déployés pour la réussite de la Conférence. Ma délégation ne saurait terminer sans adresser également ses vives félicitations aux présidents des différentes commissions qui n'ont pas non plus eu la tâche facile, et au Rapporteur général ainsi qu'au Bureau tout entier de la Conférence. A cette liste, la délégation de la Guinée voudrait ajouter aussi le secrétariat tout entier, les interprètes et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette Conférence.

Notre Conférence aurait dû être une des manifestations de cette solidarité entre les Etats, une de ces manifestations de la prise de conscience de l'unité d'action des uns et des autres pour assurer l'amélioration de la condition humaine.

En terminant, je veux bien croire que la résorption du sous-développement devra sûrement se faire à long terme, mais je voudrais aussi vous assurer que plus la condition humaine des peuples sous-développés se sera améliorée, plus les peuples développés se seront rendus utiles à l'humanité, plus la paix mondiale sera devenue une réalité.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. JOZSEF BIRO,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION HONGROISE,

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : anglais]

Parlant en cette occasion solennelle au nom des pays du Groupe A, qu'il me soit permis de dire la très haute estime que nous portons à notre Président

ainsi que notre profonde reconnaissance pour l'habileté, la patience et le tact avec lesquels il a dirigé les travaux de la Conférence, dont il a ainsi large-

ment assuré le succès. Permettez-moi aussi de remercier notre Secrétaire général, M. Prebisch, pour le dévouement, la compétence et le courage dont il a fait preuve dans la période préparatoire et au cours des débats de la Conférence, de même que tous les membres du secrétariat pour leur excellent travail et pour l'organisation parfaite des séances, où notre tâche complexe s'est ainsi trouvée facilitée.

Après tant de semaines de dur labeur, de longues discussions et de multiples échanges de vues, il serait difficile d'établir un tableau détaillé des résultats que nous avons obtenus. Il en est cependant dont nous pouvons être fiers.

Le simple fait que la présente Conférence ait eu lieu est en lui-même un événement capital dans les annales de la coopération économique internationale. On peut dire sans craindre de se tromper que les résultats de cette Conférence marqueront une date dans l'histoire. C'est la première fois que se tient une conférence de cette ampleur et d'une aussi haute compétence pour résoudre les nouveaux problèmes que pose la coopération économique entre les nations. Nous ne pouvons toutefois que regretter le vice essentiel que constitue le manque d'universalité de cette importante réunion, dû à des pressions politiques sans aucun rapport avec les buts de la Conférence elle-même. Permettez-moi d'exprimer, la ferme conviction que dans un très proche avenir nous verrons parmi nous tous les représentants légitimes des pays qui ont été privés jusqu'ici de la possibilité de participer à nos délibérations.

La Conférence a vu s'affronter les forces nouvelles que représentent ceux qui aspirent au progrès économique, condition essentielle d'une indépendance réelle, et les forces de ceux qui défendent jalousement leurs privilèges et entendent conserver l'ancienne structure du commerce mondial. A cet égard, une des caractéristiques remarquables de notre conférence a été de montrer une nette orientation vers une nouvelle division internationale du travail.

La Conférence a adopté des principes propres à favoriser le développement des échanges. Parmi ces principes, il en est d'anciens qui se sont révélés indispensables pour assurer des courants d'échanges normaux, comme celui de la nation la plus favorisée. Mais nous avons adopté aussi de nouveaux principes d'une importance capitale en reconnaissant que les pays en voie de développement ont droit à des avantages spéciaux pour accélérer leur croissance économique. Cette nouvelle Charte qui est la nôtre, prévoit également la décolonisation complète conformément à une déclaration des Nations Unies. Nous nous félicitons de voir figurer parmi ces principes ceux qui reconnaissent à tout pays le droit de commercer librement avec les autres sans subir aucune discrimination fondée sur une différence de système économique et social. Malgré tout ce qu'on a fait pour minimiser ou même repousser ces principes, ils triompheront, car ils répondent aux aspi-

érations légitimes des peuples. Nous avons atteint un point dont nous pouvons dire avec assurance que c'est le point de « non-retour ».

Nous sommes particulièrement satisfaits que la Conférence ait reconnu la grande importance d'un accroissement des échanges entre les pays socialistes et les pays en voie de développement. La déclaration que nous avons faite sur les dispositions quantitatives applicables à cet égard montre clairement l'intérêt que nous attachons à ces courants commerciaux. La Conférence a également reconnu, ce dont nous nous félicitons, que la solution des problèmes en suspens entre nous et les pays développés à économie de marché contribuera au développement du commerce mondial.

Nous avons consacré une grande partie de nos efforts à la création d'une nouvelle organisation internationale du commerce, d'un caractère universel, en vue de la mise en œuvre de toutes les décisions de la présente Conférence. Bien que nous n'ayons pas été en mesure de réaliser pleinement cet objectif, nous le considérons comme une première étape et nous n'épargnerons aucun effort pour mener cette tâche à bien. Tous les résultats auxquels nous avons abouti sont enregistrés dans l'Acte final, qui contient des dispositions de la plus haute importance. Nos délégations souscriront à cet Acte final dans un esprit de collaboration amicale.

Nous devons être réalistes. Tous ces travaux ne marquent que les premières étapes d'une longue route, semée d'obstacles d'ordre non seulement technique et économique mais aussi politique.

A propos de ces obstacles, on nous a demandé d'être réalistes. A quoi nous devons répondre que la seule attitude réaliste devant les problèmes actuels du commerce et du développement dans le monde, c'est de reconnaître pleinement, avec toutes ses conséquences, le fait qu'une partie sans cesse croissante de l'humanité progresse vers le socialisme et qu'en même temps, dans leur immense majorité, les peuples et les nations sont fermement résolus à s'affranchir de l'exploitation colonialiste, quelle qu'en soit la forme. On peut combattre ces réalités, on peut les méconnaître pendant un certain temps, mais on devra finalement les accepter. C'est cela et rien d'autre qui est la vérité d'aujourd'hui.

Des discussions et des controverses dont nous avons été témoins pendant cette Conférence nous pouvons tirer une précieuse leçon, car elles nous ont montré la nécessité d'unir toutes les forces qui luttent pour le progrès économique et contre l'exploitation. Les pays socialistes sont fiers de participer à cette lutte. Ils s'engagent solennellement à continuer d'y participer dans l'avenir. Chaque fois que les forces de progrès essaieront de se faire une place au soleil, elles nous trouveront à leurs côtés. Quant à mon pays, je puis vous assurer qu'il prêtera tout son appui et tout son concours à la poursuite de cette entreprise.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. SHRI MANUBHAI SHAH,
MINISTRE DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'INDE,

à la trente-troisième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Comme vous le savez, je suis revenu à la Conférence au lendemain d'un grand deuil national, la mort de notre bien-aimé chef et Premier Ministre, Shri Jawaharlal Nehru. Vous avez bien voulu m'adresser un message de condoléances, ce dont mon pays a été très touché, et je tiens à ajouter à ma réponse officielle que le peuple, le gouvernement et la délégation de mon pays, et moi-même, nous vous sommes très reconnaissants de ce message spontané et généreux.

Depuis dix-sept ans, nous avons le privilège d'être dirigés par un homme qui, comme en témoigne l'hommage que lui ont rendu la presse de tous les continents et tous les peuples du monde, était considéré comme une personnalité mondiale animée d'une grande hauteur de vues, d'un esprit universel et d'un sens profond de l'humanité. J'ai moi-même participé à l'immersion de ses cendres à Allahabad, cérémonie qui ne procède pas d'un sectarisme religieux étroit, mais du désir de s'unir avec le ciel, la terre et les eaux de l'Inde avec lesquels il s'identifiait, et auxquels il voulait enfin être réuni.

Les principes et les objectifs fondamentaux que défendait Jawaharlal Nehru et que Shri Lal Bahadur Shastri a proclamés en tant que nouveau Premier Ministre continueront d'orienter notre pensée et notre conduite. L'une des idées que l'Inde de Nehru a toujours préconisées vigoureusement et sans réserve est celle du développement des peuples du monde dits défavorisés afin de leur permettre d'occuper une place honorable et de plus en plus importante dans la structure économique, sociale et politique d'un monde en plein essor. Il avait la conviction intime que les peuples défavorisés du monde rattraperaient les peuples privilégiés et prendraient la part qui leur revient dans l'application des progrès de la science et de la technique en vue d'un développement économique et technique rapide. Il était convaincu que les pays moins développés du monde arriveraient progressivement et rapidement à des taux de croissance et des niveaux de vie et de consommation plus élevés. En ces matières, notamment en ce qui concerne le progrès technique, ni lui ni nous n'avons jamais pensé seulement à l'Inde. A cet égard, Nehru était un citoyen du monde et, plus particulièrement, un citoyen de ce que l'on pourrait appeler la partie du monde la moins avancée et la moins privilégiée.

En évaluant le travail accompli par la Conférence,

ma délégation et moi-même voudrions nous poser quelques questions et chercher à y répondre de notre mieux. Les travaux de la troisième commission, qui s'occupait des problèmes de financement et d'investissement, ont été, dans une large mesure, couronnés de succès. Il faut aussi se réjouir que, pour certaines questions fondamentales comme le financement complémentaire et les mesures à prendre pour accroître les exportations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis des pays en voie de développement, la commission ait su clairement définir les problèmes qui se posaient et les mesures qui devront être étudiées. A la quatrième commission, qui s'occupait des questions institutionnelles, nous avons déjà discuté à fond divers points sur lesquels un accord plus large s'établit actuellement. Ma délégation et moi-même estimons qu'une institution permanente est indispensable à la poursuite des consultations qui ont eu lieu pendant la plus grande partie des trois derniers mois.

Comment se fait-il que la troisième commission, chargée des questions financières, ait acquis plus de résultats que les autres? Je pense que c'est tout d'abord parce que les questions d'investissement et de crédit sont un peu plus simples que les questions commerciales que j'indiquerai dans un instant. Deuxièmement, on a, dans le monde, une plus grande expérience des questions financières, grâce principalement à l'initiative de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui, depuis six ou sept ans, tient des réunions annuelles et a constitué un consortium de plus en plus large de pays capables et désireux d'aider les nations moins développées du monde. Les pays à économie de marché et, tout autant, les pays à économie planifiée, ont apporté à l'Inde une aide régulière et suivie dans l'élaboration et l'exécution de ses plans, qui visent à jeter les bases d'une croissance continue et autonome. Il est superflu de vous dire que l'Inde apprécie à toute sa valeur l'aide qu'elle a reçue, pour son développement économique, de pays tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Japon, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Tchécoslovaquie, et d'autres pays amis, quels que soient leurs systèmes politiques, sociaux ou économiques.

Dans le domaine de l'investissement et du financement, les avantages sont réciproques. Le pays riche qui prête de l'argent et consent des crédits à un pays

sous-développé apporte des avantages nouveaux à sa propre industrie. Une bonne partie de l'assistance crée un rapport économique assorti de certaines conditions. L'industrie du pays prêteur ou celle du pays donateur, selon le cas, tire profit de ces crédits. Je ne veux pas dire par là que ces avantages soient le seul mobile de l'assistance. Mon pays sait que, dans bien des cas, les avantages réciproques et l'accroissement des exportations n'ont qu'une importance accessoire. Bien entendu, nous avons insisté pour que l'aide soit inconditionnelle et que les fonds fournis à ce titre puissent être employés sur les marchés qui offrent la meilleure qualité et le meilleur prix. Le plan Marshall n'aurait jamais vu le jour s'il avait été fondé uniquement sur le principe de l'avantage réciproque. Il y avait, dans sa conception, quelque chose de plus grand, de plus noble, une sorte de désintéressement. De même, les pays d'Europe orientale, c'est-à-dire les pays socialistes, où s'est produite une révolution, ont vu leur économie deux fois dévastée pendant la même génération ; ils l'ont reconstruite, en poursuivant plus loin son développement, deux fois en trente ans. Les pays socialistes avec, à leur tête, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont apporté, au prix de grands sacrifices, une louable contribution au progrès des pays en voie de développement alors qu'ils s'occupaient eux-mêmes de reconstruire leur propre économie.

A notre avis, c'est une excellente chose que les pays en voie de développement aient pu se grouper et constituer un front uni, face aux problèmes du développement. A mon avis, la Conférence est le plus grand événement qui ait marqué jusqu'ici l'ère des Nations Unies. Pour la première fois, dans cette enceinte qu'on pourrait appeler le Temple de l'amitié, 120 pays souverains se sont réunis, ils ont discuté et argumenté, ils ont engagé une joute de paroles et de raisonnements et se sont unis par des liens permanents et durables pour la paix et la prospérité du monde, pour le progrès de ses 3,2 milliards d'habitants ; il est né, en particulier, une volonté commune de hâter le progrès de la partie de l'humanité la moins avancée, qui habite 80 pays situés sur trois continents : l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

Le fait que nous soyons arrivés, à la Conférence, à reconnaître que les grands idéaux et les intérêts bien compris ne font qu'un, est de la plus haute importance. Les pays en voie de développement sont nombreux et leurs problèmes très divers. On comprend aisément qu'il ne saurait y avoir un seul remède, une panacée applicable dans tous les cas. Mais les différences ne tiennent pas à la nature des problèmes, et il s'agit plutôt de différences de degré, de différences relatives au choix du moment. En tant que représentant d'un pays qui a déployé de grands efforts depuis quinze ans en faisant fond essentiellement sur ses ressources intérieures, je me réjouis que d'autres pays en voie de développement comprennent les problèmes du développement comme nous les avons compris nous-mêmes à l'expérience. Une fois sentie la nature de ces problèmes, il n'est

pas difficile d'élaborer des solutions et de les mettre en œuvre. C'est l'effort individuel, et rien d'autre, qui sera la panacée, et je suis heureux de constater que tous les pays en voie de développement l'ont compris. Les problèmes du développement sont au fonds les mêmes partout. Un des grands résultats acquis à la Conférence est qu'on ait reconnu que tous les pays en voie de développement se heurtent au même genre de problèmes.

Tous ont maintenant compris que la situation fondamentale qui caractérise les pays en voie de développement est que le revenu par habitant et les niveaux de vie et de consommation sont trop bas ; que leur part dans le commerce international s'amenuise au lieu de grandir et que le *quantum* de leurs échanges devra augmenter à une cadence bien plus rapide si l'on veut que s'atténue la disparité du développement économique et des niveaux de vie et de consommation des deux parties du monde. Seules, la nature, l'étendue et la durée d'application des remèdes ont donné lieu à discussion.

Des débats fructueux ont eu lieu en commission sur ces problèmes. Ils ont parfois été acrimonieux, mais pourquoi le déplorer. Une discussion vive et passionnée met mieux en lumière tous les faits. Sans doute, dans la chaleur du débat, on a pu en exagérer quelques-uns, mais la liberté de propos a du moins l'avantage de permettre de noter et d'enregistrer tous les faits. Dans certains cas, par entente mutuelle, des solutions ont déjà été suggérées et pourraient être mises en œuvre. Dans d'autres, la définition nette des problèmes et des points d'accord et de désaccord entre les pays développés et les pays en voie de développement est d'importance considérable. C'est de là que repartiront les débats et le dialogue permanent que nous prévoyons maintenant grâce à la création prochaine, sous les auspices des Nations Unies, d'un puissant mécanisme économique permanent. C'est là le résultat capital de la Conférence, celui qui a la plus haute importance historique. Une ère nouvelle, celle du grand dialogue, vient de s'ouvrir. La présente Conférence, ainsi que le bureau du commerce et du développement des Nations Unies, lorsqu'il sera créé, seront les bases les plus solides et les promoteurs les plus actifs de la prospérité future du monde en général et des pays en voie de développement en particulier. La « Charte de Genève » — l'Acte final et les documents de la Conférence — sera connue dans l'histoire du monde comme la charte qui vise à libérer les peuples du monde de la pauvreté, de la faim et de la maladie, comme la charte du progrès. L'Inde salue la Conférence, elle se félicite et la félicite de cette réalisation historique.

Il me paraît inutile de revenir sur des questions telles que les accords sur les produits de base, l'accès aux marchés, l'organisation future des marchés, les principes fondamentaux régissant le commerce international, etc. Je tiens simplement à parler de la Conférence, des résultats qu'elle a acquis,

de ses répercussions et de ses suites, pour en tirer la philosophie. Pour la première fois, 120 pays ont assisté à une conférence internationale unique en son genre, qui traitait de questions économiques, en les dissociant des problèmes politiques. Ils ont discuté des moyens d'atteindre un objectif : favoriser le développement économique rapide des pays en voie de développement ; réduire l'écart, qui va s'élargissant actuellement, entre la part des pays développés et celle des pays en voie de développement dans le commerce mondial, et entre leurs termes de l'échange, et accroître les recettes en devises des pays en voie de développement. Cette action les aidera à relever leurs taux de croissance en chiffres absolus et en fonction de leur population croissante. Ils pourront ainsi se créer des recettes supplémentaires en devises afin d'honorer ponctuellement leurs obligations en matière de versement de l'intérêt et de remboursement du capital des emprunts qu'ils ont contractés et continueront à contracter en vue de leur développement économique.

Le problème fondamental et l'objectif final étant reconnus à la fois par les pays en voie de développement et par les pays développés, il s'agit de savoir ce qu'il faut faire. Il me semble que, étant donné le climat d'une conférence de ce genre, où chacun est naturellement soucieux de faire connaître et de faire reconnaître ses propres difficultés, nous nous sommes peut-être préoccupés un peu plus de la définition du problème que de ses solutions. A mon avis, il nous faut rompre avec les façons de penser traditionnelles. Le problème du développement des pays en voie de développement est si vaste, si urgent, qu'il nous faut renoncer, pour le résoudre, aux façons de penser et d'agir orthodoxes que nous connaissons. Nous devons innover et recourir s'il le faut, pour nous attaquer à ces questions, à des méthodes qui risquent de scandaliser les partisans de l'orthodoxie et du conservatisme.

Imaginons, par exemple, que les pays en voie de développement se mettent à la place des pays développés et vice-versa, chaque partie examinant les problèmes du point de vue de l'autre partie. Si, par exemple, les gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, des pays du Marché commun et des pays socialistes pouvaient voir les problèmes des pays en voie de développement tels qu'ils apparaissent à ceux-ci, et leur trouver des solutions appropriées à leurs systèmes économiques, commerciaux et politiques, je pense que nous arriverions assez vite à nous mettre d'accord sur ce qu'il faut faire et sur la manière de procéder et le rythme de l'action. Nous estimons que cette Conférence permanente et continue sera le siège de consultations mutuelles, fondées sur la compréhension et la bonne volonté. Elle ne devra être ni une arène, ni un tribunal. Nous, pays en voie de développement, devons aussi chercher à comprendre les problèmes et les difficultés des pays développés, auxquels nous sommes reconnaissants de leur colla-

boration à la Conférence, mais il faudra qu'ils fassent bien davantage encore. Personnellement, il me semble, et c'est aussi l'opinion de ma délégation, qu'il n'y a pas d'autre moyen de combler l'écart entre les besoins et les possibilités d'y répondre. Les uns comme les autres ont à gagner, j'en suis persuadé, à cette nouvelle façon de penser. Nous emporterons de la Conférence, ma délégation et moi-même, parmi ce qui restera dans notre mémoire, le souvenir ému et vivifiant de cette unité de pensée, de cette identité d'objectifs et de cette solidarité qui s'est créée entre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. A cela s'ajoute l'esprit de compréhension qui s'est établi entre les pays industrialisés, les pays socialistes et les pays moins développés, et qui aidera à renforcer les liens d'amitié dans le monde.

Ce nouvel état d'esprit ne doit pas nous faire oublier qu'il reste dans le monde bien des pays où les revenus et les niveaux de vie et d'éducation sont extrêmement bas et, surtout, où les possibilités de croissance sont très faibles. Ces problèmes méritent une attention particulière. Les pays qui ont amorcé un peu plus tôt que d'autres le processus d'industrialisation devraient fournir aux pays en voie de développement toute l'assistance technique, financière et commerciale nécessaire, dont ils ont besoin pour atteindre des taux de croissance raisonnables. C'est là le seul moyen de leur rendre l'espoir dans un monde qui progresse à pas de géant, sur le plan technique, technologique et matériel.

Je me souviens, à ce propos, que la commission de la Communauté économique européenne a récemment publié un rapport analysant la conjoncture et contenant des prévisions à court terme. Le tableau qui s'en dégage est loin d'être encourageant. Il semble que de nombreuses économies européennes traversent une période de « surchauffe ». Il y a des signes d'inflation et de graves pénuries en ce qui concerne les matières et, plus encore, la main-d'œuvre. Dans de telles circonstances, l'inélasticité des taux de croissance des pays développés deviendrait, pour eux, un facteur de ralentissement du taux de croissance. Les pays en voie de développement ont une population nombreuse, dont les niveaux de revenu et de consommation souffrent d'insuffisances auxquelles il faut remédier. Les possibilités qu'ils offrent apporteraient aux pays développés un complément d'avantages qui viendrait au bon moment. Des transferts de capitaux et de concours techniques des pays développés vers les pays en voie de développement imprimeraient une impulsion des plus heureuses à la croissance économique du monde et aideraient à atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La transformation industrielle fondée sur les principes de la division internationale du travail est un élément essentiel de toute solution découlant du processus d'industrialisation des pays moins développés.

Il ne s'agit pas de savoir jusqu'où nous pouvons

aller, mais jusqu'où il faut aller pour atteindre nos grands objectifs. Les pays en voie de développement, comme les pays développés, doivent se livrer à un examen de conscience. Il faut que les premiers, aussi, sachent faire des concessions, comprendre et mesurer exactement les difficultés qu'auront les pays développés à procéder, dans leur industrie et leur commerce, aux changements de structure qui peuvent se révéler inévitables si l'on veut trouver des réponses aux questions que nous avons posées. Dans certains cas, il s'agirait d'établir un programme de mesures et un calendrier, et d'y préparer l'industrie et le corps électoral. Si les parties en cause sont informées de la réalité des faits, elles n'en tireront pas de conclusions foncièrement différentes de celles auxquelles ont abouti les représentants des gouvernements ou des administrations. Il existe par exemple, dans plusieurs pays développés, certaines industries anciennes qui n'attirent pas la jeune génération. Les jeunes sont peu enclins à acquérir la formation qu'elles supposent ; ils préfèrent un métier plus propre, plus moderne et plus complexe (télécommunications, instruments de précision, électronique). Dans les pays industrialisés, les bourses du travail enregistrent, pour ces industries, plus de places vacantes que de nouveaux candidats à un emploi. Dans ces conditions, y a-t-il avantage à ce que les pays développés conservent ces vieilles industries peu rentables (textiles, jute, cuir et bien d'autres industries simples) pour satisfaire certains intérêts qui font pression sur les gouvernements et font ainsi obstacle à une solution rationnelle de ces problèmes ?

Je suis très heureux que les pays socialistes et, à leur tête, l'Union soviétique, aient donné à la Conférence un aperçu précis des importations qu'ils comptaient fermement se procurer dans les pays moins développés d'ici à 1970 et 1980. Ce programme d'achats aux pays en voie de développement de matières premières, de produits primaires, et surtout d'articles manufacturés et d'articles semi-finis en quantités importantes et croissantes, établi par les pays socialistes, est un pas dans la bonne direction ; il devrait suffire à encourager les autres pays industrialisés à dresser des programmes et des plans visant à tirer de pays en voie de développement certaines de leurs importations, en leur achetant en grandes quantités et sur une base préférentielle, notamment en ce qui concerne les articles manufacturés. Je félicite chaleureusement le Gouvernement et la délégation de l'URSS ainsi que les autres pays socialistes qui ont fait cette déclaration et j'espère que les autres pays développés du monde établiront des programmes analogues.

Nous avons pris le départ. Ce n'est qu'un commencement, mais on ne peut désormais arrêter notre marche en avant. La Conférence peut et doit dorénavant « produire » des remèdes et des résultats. Elle gagnera en force vive avec les années et nulle puissance au monde ne pourra arrêter sa

marche vers l'émancipation des peuples. Elle marque la première phase d'une consultation fructueuse et riche de promesses qui se poursuivra de façon continue pendant des années encore. On ne saurait trouver en même temps des solutions à tous nos problèmes. On ne peut même pas résoudre une fois pour toutes un problème particulier. Ce qui compte, c'est que nous ayons amorcé ce processus de consultations et de pensée commune, et que nous tenions à arriver ensemble à des solutions que nous aurons le désir et la volonté d'appliquer. Nous avons fait un grand pas en avant. Je ne donnerai raison à aucun prophète de malheur qui évaluerait avec pessimisme les résultats de la présente Conférence. Nous avons déjà beaucoup fait, mais nous pouvons faire davantage et le faire vite. Nous avons semé l'amitié sur le terrain du commerce et du développement économique, il en sortira un arbre, des fleurs et des fruits.

Je félicite les membres des diverses commissions du dévouement avec lequel ils ont travaillé. Grâce à eux, nous avons pu définir les problèmes et songer au moins aux diverses possibilités de les résoudre. Je ne doute pas que mes collègues ne s'associent à moi pour remercier le secrétariat de la Conférence, les interprètes, les rédacteurs de comptes rendus et tous ceux qui se sont dépensés pendant ces trois mois pour assurer le succès de la Conférence.

Le Secrétaire général, qui s'est gagné l'affection de tous les représentants pendant cette période, est un homme de devoir, dont le seul désir et le seul objectif sont de ménager aux pays en voie de développement les moyens et la possibilité d'accélérer leur taux de croissance économique. En mon nom propre et au nom de ma délégation, je lui souhaite de réussir dans cette noble tâche. Puisse-t-il demeurer dix ans, plus longtemps encore, Secrétaire général de cette grande conférence de portée historique.

Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans adresser à notre Président, en toute déférence, les félicitations qu'il a si bien méritées pour la manière dont il a conduit les débats. Son activité publique de Président des séances plénières n'est qu'une petite partie de ce qu'il a fait. L'œuvre qu'il a accomplie depuis quelques semaines, pendant lesquelles il est resté ici malgré les tâches aussi lourdes qu'importantes qui lui incombent dans la République arabe unie, plus particulièrement par la voie de négociations ou d'entretiens personnels et privés avec des délégations ou des groupes de délégations, a contribué de façon inestimable à mener nos débats à leur heureuse conclusion.

C'est pour nous un grand honneur d'avoir choisi en lui un Président dont l'esprit de compréhension, la courtoisie, l'urbanité, la hauteur de vues, le souci profond de l'équité et du devoir nous ont été à tous, ainsi qu'à la Conférence elle-même, aussi

précieux. Nous avons à son égard une immense dette de reconnaissance pour l'esprit dont il a su animer les débats.

Je forme tous mes vœux pour que cette grande et noble entreprise qu'est notre Conférence grandisse et trouve des forces toujours nouvelles.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. D. HOROWITZ,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE D'ISRAËL,
CHEF DE LA DÉLÉGATION ISRAËLIENNE,
à la trentième séance plénière, le 10 juin 1964**

[Original : anglais]

Au moment où la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement touche à sa fin, il me paraît opportun de récapituler certaines constatations qui se sont dégagées de nos débats, ainsi que les suggestions présentées à la Conférence.

On s'est accordé à reconnaître la détérioration relative de la situation économique des pays en voie de développement, qui tient à la poussée démographique, à l'avilissement des termes de l'échange et à la charge écrasante qui résulte pour eux du remboursement — intérêts et principal — des dettes qu'ils ont contractées à des conditions qui manquaient de réalisme. L'écart de 1 à près de 50 qui sépare les revenus les plus élevés des revenus les plus bas dans le monde — 60 dollars et près de 3 000 dollars par habitants — va s'élargissant.

D'autre part, la puissance politique des nations en voie de développement s'affirme avec le nombre des pays qui deviennent indépendants. Comme, heureusement, la guerre sort de plus en plus du domaine des possibilités, ce sont les pressions et les contre-pressions politiques, sociales et idéologiques, et non pas la force, qui vont déterminer les linéaments de l'avenir. La simple conscience de ce fait avive le sentiment de frustration que fait naître la situation économique actuelle des pays en voie de développement.

Cette inégalité des niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres, et le contraste entre l'influence politique des nations en voie de développement et les possibilités économiques qui leur sont ouvertes, créent une situation lourde de dangers.

Essayons maintenant de répondre à une question : « Qu'a fait notre Conférence pour qu'on se rapproche d'une solution de ces problèmes capitaux pour l'humanité ? N'avons-nous fait que mener courtoisement une discussion bien orchestrée, sans

aucun rapport avec les dures réalités de la vie et le destin de la race humaine ? »

Pour répondre à cette question, rappelons-nous d'abord que les principaux obstacles à la solution de ce grand problème de notre temps se trouvent dans l'esprit des hommes, et qu'il n'est pas de difficulté qui ne puisse être vaincue par notre volonté et par les efforts que nous ferons pour créer de meilleures conditions de vie dans le monde entier. Qui aurait pu s'imaginer, pendant les années 30, que l'Europe connaîtrait durant 20 ans une expansion ininterrompue, avec des pénuries de main-d'œuvre et une élévation rapide des niveaux de vie ? Les années 20 et les années 30 ont été, en Europe et en Amérique, une période de véritable désastre économique. Il y a bien des raisons de penser que, sans ces années tragiques, les lourds sacrifices de la seconde grande guerre auraient pu être épargnés au monde.

Comment se fait-il que l'on ait pu, depuis la fin de cette guerre, éviter les grandes crises économiques, alors que les conditions et les ressources naturelles restaient les mêmes ? C'est parce que certaines illusions en matière d'économie ont disparu de l'esprit des hommes, à mesure que l'économie s'humanisait et se mettait au service des grands desseins politiques et sociaux.

On a fini par découvrir le mécanisme de la vie économique moderne et par le discipliner pour qu'il réponde à la volonté, aux buts et aux objectifs des pays qui ne sont plus esclaves de leurs préjugés. La création de l'Etat-Providence moderne était, dans chaque nation, le grand idéal de la démocratie. Nous sommes maintenant au seuil d'une ère nouvelle de démocratie internationale, où l'on pourra peut-être étendre à toute la communauté humaine l'idée de l'Etat-Providence en l'appliquant au monde entier.

La présente Conférence, d'une ampleur sans précédent, marque une étape importante dans cette

voie. Elle devait avoir, et elle a eu, pour objet principal de faire germer des idées nouvelles, de permettre des échanges de vues et de données d'expérience et de faire mieux comprendre, aux uns et aux autres, les problèmes qui se posent à des nations différentes.

Les idées qui ont pris corps ici deviendront inévitablement des idées-forces et se traduiront par des dispositions institutionnelles ; elles auront une influence sur les diverses institutions des Nations Unies telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et l'Association internationale de développement, et aussi sur la politique des gouvernements des Etats souverains.

A cet égard, la Conférence marque peut-être un nouveau départ, un tournant décisif, à mesure que certaines idées s'imposent à la conscience et deviennent des forces vives.

Il y a d'abord le sentiment d'interdépendance. Pour quiconque a assisté à la Conférence, il ne saurait échapper que nous vivons tous dans un monde indivisible et que nous partageons, les uns comme les autres, la responsabilité de sa destinée. Aucun pays, aucun représentant, ne poserait aujourd'hui la question : « Suis-je donc le gardien de mon frère ? ». La pauvreté, le malheur et les souffrances d'un pays sont devenus la préoccupation de tous.

Il y a un premier éveil, tout au moins, de la conscience sociale à l'échelon international, et une reconnaissance des besoins et des prétentions justifiées qui dépassent les limites des frontières.

On a senti l'urgence des problèmes présents et brûlants des pays en voie de développement.

Ce qu'il faut maintenant, c'est analyser objectivement dans quelle mesure ces idées si hautes ont trouvé une expression concrète dans les propositions et les plans de la Conférence. Je retiendrai quatre points sur lesquels des progrès, si modestes soient-ils pour le moment, ont été réalisés, et dont fait état l'Acte final de la Conférence, qui est la grande charte des nations en voie de développement.

Tout d'abord, la notion d'égalité, au sens théorique du mot, a fait son temps. On a reconnu qu'elle était désuète, périmée. De même que l'Etat moderne discrimine, sur le plan intérieur, en faveur des secteurs plus faibles et plus pauvres de sa population en établissant des impôts progressifs et des services sociaux, la discrimination commerciale en faveur des pays pauvres paraît maintenant une idée acquise.

La déclaration du GATT et d'autres prises de position en faveur de l'octroi de concessions tarifaires aux nations en voie de développement, sans réciprocité, en sont un exemple.

En second lieu, cette conception nouvelle trouve son écho dans les résolutions où il est demandé que

les pays en voie de développement aient accès, sans restriction, aux marchés des pays industrialisés.

A propos des préférences, je voudrais évoquer le problème particulier qui se pose pour les pays dont la population et la superficie sont petites, et qui sont pauvres en ressources naturelles. Nous savons que ces petits pays sont beaucoup plus tributaires du commerce extérieur que ceux qui ont une population nombreuse et ont l'avantage de pouvoir produire en grande série pour alimenter un marché intérieur important. L'application d'un régime préférentiel aux échanges des pays en voie de développement rendrait possible leur industrialisation, tout en facilitant une nouvelle division du travail. A la longue, l'expansion des industries productrices de biens d'équipement compenserait largement les pays industrialisés de toute contraction éventuelle de certaines industries traditionnelles, et contribuerait à écarter les dangers de récession, toujours latents dans les économies évoluées. Cette pensée, cette conception et cette action économiques nouvelles seraient une source d'avantages inestimables pour les pays en voie de développement et les pays développés.

En troisième lieu, on a reconnu que la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement pose un problème structurel à long terme et qu'il faut remédier à cette situation sans retard.

Etant donné que les pays industrialisés tirent de grands avantages de la baisse des prix des produits primaires, la nécessité du financement compensatoire pour les pays développés est nettement reconnue, à des degrés divers, qui vont des arrangements actuels à court terme du Fonds monétaire international aux suggestions de plus grande portée visant à faire redresser la situation à long terme par l'Association internationale de développement.

Enfin et surtout, peut-être, on a réalisé de grands progrès dans l'étude des mesures les plus importantes d'aide financière au développement.

Du point de vue économique, la seule solution réaliste du problème des pays en voie de développement est l'industrialisation et la diversification de leurs économies. Les accords sur les produits, le financement compensatoire, etc., sont de bons palliatifs, mais la solution à long terme est liée à un changement structurel des économies des pays en voie de développement, et il est évident que le problème devant lequel se trouve cette Conférence sans précédent dans l'histoire ne pourra être résolu que par une véritable percée sur le front du développement économique, qui exige un transfert massif de capitaux et d'investissements.

Le développement est avant tout fonction de l'investissement, encore que les questions de compétences, de bonne gestion, de planification, etc. soient également essentielles. Les autres facteurs du développement dépendent eux aussi, dans une large mesure, des ressources financières qui peu-

vent être affectées à la formation professionnelle, à l'éducation, etc., mais ils ne peuvent agir si les transferts et capitaux sont insuffisants car, dans les pays où le niveau de vie est extrêmement bas, le processus de formation de capital est nécessairement d'une lenteur désespérante.

Certes, de tels transferts massifs de capitaux et d'investissements ne vont pas sans quelque gaspillage, mais c'est le prix à payer pour étendre la notion de l'Etat-Providence à l'ensemble du monde et créer partout des niveaux de vie admissibles du point de vue humain.

La technologie et l'économie modernes apportent les moyens de résoudre ces problèmes. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, les conditions n'ont été aussi propices à ce genre de solution.

Le drame le plus poignant de notre époque, la seconde guerre mondiale, a prouvé qu'on peut affecter à des fins contingentes des capitaux importants sans que les économies qui, pour une raison ou une autre, ont ainsi détourné d'autres usages des ressources financières et physiques aient eu beaucoup à en souffrir.

L'aide que les gouvernements des pays évolués peuvent fournir aux nations en voie de développement est sujette à des limites d'ordre budgétaire.

En revanche, d'énormes capitaux sont disponibles sur les marchés libres du monde entier. Les émissions d'obligations et de titres à intérêt fixe sur les marchés financiers des nations industrialisées atteignent le chiffre de 35 milliards de dollars par an.

Le jeu de la concurrence entre les pays en voie de développement et les pays très industrialisés sur les marchés libres ne permettra pas de jeter la passerelle qui reliera les pays en voie de développement aux marchés de capitaux. Les pays en voie de développement ne peuvent puiser à ces ressources que si les transactions commerciales viennent s'associer à l'aide intergouvernementale.

Les montants relativement faibles que les pays riches du monde entier fournissent à titre unilatéral ou multilatéral peuvent assurer le démarrage d'un vaste mouvement de transfert de capitaux. Pour obtenir cet effet de multiplication, il suffira peut-être qu'une subvention assez modeste vienne combler l'écart entre le taux d'intérêt que peuvent payer les pays en voie de développement et les taux pratiqués sur les marchés libres, et d'une garantie internationale qui n'aurait pas à jouer si l'opération est couronnée de succès, comme elle devrait l'être. On mettrait ainsi les pays en voie de développement sur la voie de la croissance auto-entretenu.

La conscience sociale, la sagesse politique et le souci des intérêts bien compris des pays industrialisés et des pays en voie de développement devraient conduire à créer un ordre de priorité rationnel et à placer au premier plan de développement des pays qui représentent les deux tiers de l'humanité, même au prix d'un léger ralentissement

du taux d'expansion de la demande intérieure des pays riches, qui continuera, d'ailleurs, à progresser à pas de géant.

Ce serait là, semble-t-il, un moyen de sortir du cercle vicieux du sous-développement et de la misère, et il faut se réjouir que la Conférence ait décidé de demander à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'étudier cette possibilité. On en est, pour le moment, au stade des résolutions et des idées. Il faut cependant se souvenir que le principal obstacle qui empêche les pays en voie de développement de cheminer vers une croissance auto-entretenu n'est pas tant la situation où ils se trouvent que les doctrines économiques sclérosées, désuètes et périmées, qui ont fait leur temps à l'âge de l'atome, à l'époque où on explore l'espace et où le monde est devenu indivisible. La foi obstinée en une orthodoxie économique outrancière a été pour beaucoup dans la crise mondiale des années 30 ; elle risque de vouer à l'échec les efforts tentés pour élever le niveau de vie de pays qui représentent aujourd'hui les deux tiers de l'humanité.

Le mouvement de libération qui a balayé le monde aussitôt après les jours sombres de la seconde guerre mondiale a chassé le spectre de l'orthodoxie à outrance. Un nouvel esprit est né, qui s'est traduit par le plan Marshall, dont l'importance a été capitale.

Toutefois, la prospérité de la présente décennie a provoqué un recul de la solidarité humaine. Pour retrouver l'esprit de la période du plan Marshall, ses prévisions à long terme et l'élévation morale des principes qui l'inspiraient, il faut faire revivre l'esprit de coopération mondiale, aborder le problème avec toute la sagesse politique nécessaire et comprendre les phénomènes et les théories économiques de notre époque.

Si l'on s'attaque hardiment aux grandes tâches de notre siècle, on pourra aboutir aux résultats que la politique anticyclique a valus aux pays développés du monde soucieux de faire disparaître les crises économiques de l'après-guerre. Cette politique aurait pour effet, non seulement de réduire l'écart qui sépare les deux moitiés de l'humanité, mais aussi d'enrichir tous ceux qui se consacreront à cette grande entreprise.

Quelle est, à cet égard, la position d'Israël ? Au cours de la présente Conférence, nous avons fait nôtres les objectifs, les buts et les aspirations des pays en voie de développement. Cette attitude, qui procède de notre philosophie sociale et politique et s'appuie sur une coopération féconde et utile à nos intérêts avec de nombreux pays en voie de développement en matière de progrès économique et social et de développement économique, s'est systématiquement manifestée dans la contribution que nous avons apportée aux travaux de la Conférence dans les domaines du financement, du développement, des préférences commerciales, etc. Elle

n'a pas été influencée par des circonstances politiques éphémères. Nous avons foi en la communauté de notre destin avec celui du monde en voie de développement, en la contribution que nous pouvons apporter à son progrès. Grâce à nos traditions et à notre passé, nous pourrions aider à jeter la passerelle qui reliera les deux mondes et travailler, dans la mesure modeste où nous le pouvons, à la réalisation des objectifs de paix et de prospérité qui nous tiennent à cœur.

La Conférence doit marquer un nouveau départ, nous faire comprendre à tous qu'il est urgent d'agir. Le temps presse. Au prix de légers sacrifices, les problèmes que la Conférence a si bien mis en lumière pourront être résolus, car notre époque est celle de la marche aux étoiles. La Conférence n'aura pas travaillé en vain ; les semences qu'elle a jetées vont germer ; un monde où l'on vivra mieux en sera le fruit.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ARIALDO BANFI,
SOUS-SECRETARE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ITALIE,
à la trentième séance plénière, le 10 juin 1964**

[Original : français]

Dans quelques jours, la Conférence prendra fin, et je crois qu'aujourd'hui nous pouvons déjà dégager quelques conclusions du travail intensif et passionné que nous avons effectué pendant douze semaines, sous votre direction sage et intelligente.

Ces conclusions seront peut-être modifiées par les discussions et les contacts qui continueront à avoir lieu au cours de cette semaine parmi les représentants des différents groupes, et nous ne pouvons qu'exprimer tous nos vœux les plus sincères pour le succès des efforts que ces délégués sont en train de faire en vue d'élargir le cadre des accords réalisés.

Néanmoins, quel que soit le résultat des négociations en cours, je ne crois pas que l'on puisse me taxer d'optimisme si je suis d'avis que notre travail a été positif et que nous sommes sur le bon chemin.

Peut-être un observateur superficiel ne partagerait-il pas mon avis ; mais cet observateur serait sans doute le même qui, il y a trois mois, attendait de la Conférence des résultats miraculeux et soudains, sans se rendre compte de l'ampleur du problème que l'Assemblée générale des Nations Unies nous avait posé et de la préparation hâtive qui a précédé l'ouverture de la Conférence, malgré les efforts déployés par M. Prebisch, ses collaborateurs et le Comité préparatoire.

Si je devais, à présent, faire une synthèse des résultats de la Conférence — synthèse que d'autres délégués, j'en suis sûr, effectueront encore mieux — je dirais que le premier succès que nous avons enregistré a été celui de mettre sur le tapis, d'une façon claire, tous les problèmes que posent l'accé-

lération du développement des pays moins développés, due à un commerce international accru et à des termes d'échanges plus favorables à ces pays, et le renforcement de la coopération économique internationale.

Un deuxième résultat positif est que, quelles que soient les divergences d'opinions au sujet du mécanisme qui devra poursuivre la tâche de cette Conférence, nous sommes tous d'accord sur le principe de la mise en œuvre de ce mécanisme, et je suis convaincu qu'un accord ne tardera pas à être réalisé à cet égard.

Nous connaissons mieux aujourd'hui les nécessités des pays en voie de développement, leurs aspirations et le degré d'urgence. Et nous savons aussi quelles sont les possibilités des pays industrialisés pour satisfaire ces aspirations, quelles sont les limites de l'action internationale concertée que nous souhaitons. En effet, la confrontation des positions ayant eu lieu entre les deux groupes de pays, pays en voie de développement et pays déjà développés, nous a également permis de connaître les problèmes et les difficultés qu'un changement radical des relations commerciales internationales poserait aux pays industrialisés. Il s'agit parfois de changements de structure lents et difficiles à réaliser, ou bien encore de difficultés temporaires et contingentes. Mais il s'agit toujours de changements qui nécessitent au moins un temps de réflexion avant que l'on prenne des engagements.

Un observateur superficiel aurait tendance à s'arrêter peut-être plus sur les points de désaccord que sur les points d'accord, mais — permettez-moi de le répéter — les positions opposées nous donnent également des indications fort intéressantes et

fort utiles. Ces positions opposées nous ont indiqué plus clairement les détails des problèmes à résoudre, et elles ont très souvent indiqué aussi le chemin à suivre afin d'atteindre — par la voie de négociations supplémentaires — un accord général et unanime.

La Conférence nous a montré que des possibilités existent pour un développement intensif des relations commerciales entre pays ayant des niveaux de développement différents, ou dotés de systèmes économiques et sociaux différents.

La Conférence a également mis en évidence la détermination des pays industrialisés d'aider les pays en voie de développement à accélérer leur progrès économique et social, de coopérer aux mesures visant à diversifier leur économie, ainsi que de favoriser l'accroissement rapide des recettes de leurs exportations.

S'il y a eu des divergences dans les positions des pays participant à la Conférence, et si ces divergences sont apparues surtout lors des votes sur les projets de recommandations approuvés au sein des commissions, elles concernent plus souvent la forme que le fond, et elles pourraient dans bien des cas disparaître, dès que l'on reprendra le dialogue ouvert par la Conférence.

De toute façon ces divergences ne doivent pas nous décourager, ni nous arrêter sur le chemin de la recherche d'une solution des problèmes que nous avons discutés pendant douze semaines.

Notre travail vient de commencer, il doit être poursuivi sans trêve. Et il continuera — j'en suis sûr — au sein des Nations Unies, au sein de toutes les organisations internationales qui s'occupent des questions du commerce et du développement, ainsi qu'au sein de chacun des gouvernements des pays membres de cette Conférence.

La première occasion de reprendre notre travail

tous ensemble sera la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que de nombreux délégués aujourd'hui présents dans cette salle se trouveront à nouveau réunis au sein de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale au mois de novembre.

Si je devais aujourd'hui adresser un appel aux collègues des pays en voie de développement, je voudrais bien les prier de considérer les résultats positifs de la Conférence plutôt que ses aspects négatifs, et de freiner leur impatience compréhensible de voir réalisées au plus vite leurs aspirations, bien que nous soyons également persuadés de l'urgence du problème.

Et je tiens, sur ce point, à souligner que, selon la délégation de l'Italie, la solution des problèmes posés à la Conférence sera certainement d'autant plus accélérée que la détente en cours entre les pays de l'Est et les pays de l'Ouest s'accélénera elle aussi.

Si cette détente politique et économique ne devait pas se réaliser, il faudrait s'attendre — il vaut mieux se le dire franchement — à une augmentation de l'assistance militaire aux pays en voie de développement au détriment de l'assistance économique.

Nous rentrons tous dans nos pays avec un bagage d'expérience et de connaissances. Je suis persuadé que cette connaissance meilleure des problèmes mettra en mouvement des initiatives d'étude et de contacts qui ne pourront que donner des résultats hautement positifs.

La Conférence nous a tracé le chemin à suivre et il ne nous reste qu'à continuer notre travail.

C'est ce qui sera fait par les pays membres de cette Conférence, c'est ce qui sera certainement fait par le Gouvernement italien.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. ROBERT C. LIGHTBOURNE,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA JAMAÏQUE,
à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964**

[Original : anglais]

Avant que ne s'ouvre notre Conférence, je prévoyais déjà que les obstacles à sa réussite naîtraient vraisemblablement des conflits d'intérêts que créent entre les pays en voie de développement la diversité de leurs attaches, de leurs obligations, de leur stade de développement et de leur situation géographique.

Je n'aurais pas été étonné que la recherche de solutions communes répondant adéquatement aux intérêts majeurs de chaque pays en voie de développement se heurtât à des difficultés épineuses, ou mêmes insurmontables.

Constatons donc que nos travaux ont été mar-

qués par assez de bon sens, de raison et de compréhension mutuelle des problèmes pour qu'il s'en soit dégagé une méthode d'approche étonnamment unifiée, qui n'a suscité, parmi nous, qu'un petit nombre de réserves.

Ce résultat a peut-être surpris les pays développés au point de créer chez eux le sentiment qu'ils se trouvaient face à un bloc hostile, dont le grand souci était de les dépouiller de leurs richesses. Ce sentiment explique peut-être, dans une certaine mesure, quelques-unes des attitudes que paraissent avoir prises certains pays, pour autant qu'on puisse juger des attitudes d'après les écrits.

Après examen des documents de la Conférence, je me vois obligé d'émettre l'opinion que la majorité des pays développés ne semble pas avoir considéré la Conférence comme étant d'une portée suffisante pour justifier, de leur part, l'effort personnel qui leur aurait permis de présenter, dès le départ, des propositions positives — peu de pays en ont faites — c'est-à-dire des propositions qui auraient donné une idée concrète de ce que nous pouvions raisonnablement espérer, à moins, évidemment, que ceux qui ont omis de faire des propositions aient jugé qu'il n'entraînait pas dans leur rôle d'en présenter.

J'ai entendu reprocher aux pays en voie de développement d'avoir fait bloc et, dans une très large mesure, d'avoir fait front dans les divers comités et c'est en somme exact. Il est toutefois non moins vrai que leurs décisions n'auront aucun effet sans l'acceptation et la coopération des pays développés.

Il m'a été donné aussi d'entendre dire qu'une des raisons principales pour lesquelles les relations entre pays développés et pays en voie de développement ont empiré, pour devenir ce qu'on a appelé le jeu de deux blocs monolithiques retranchés sur leurs positions et aux vues inconciliables, tenait surtout à certaines propositions déraisonnables présentées par les pays en voie de développement.

Est-ce vraiment juger objectivement des faits ? Tout d'abord, faut-il s'étonner outre mesure que, du fait de la jeunesse de beaucoup de nos nations, ou de l'évolution des circonstances, certaines idées un peu excessives ou des propositions un peu déraisonnables aient pu être émises ?

Quoi qu'il en soit, le jugement formulé sur le caractère raisonnable d'une proposition quelconque dépend surtout du point de vue auquel se place celui qui le porte. A ne considérer les propositions présentées par les pays en voie de développement qu'à leur strict point de vue — je songe aux problèmes qui se posent pour eux — peut-être n'y découvrirais-je que peu d'éléments de déraison. En revanche, si j'examinais ces mêmes propositions du point de vue des intérêts de chaque pays développé — à supposer que je puisse réaliser ce tour de force sans risquer la schizophrénie — je ne doute pas que, dans le second cas, ma conception

du raisonnable différerait de ce qu'elle aurait été dans le premier.

A mon avis, nous ne pouvons nous mettre d'accord sur le caractère raisonnable d'une proposition quelconque que s'il y a, de part et d'autre, assez de bonne volonté pour que les parties dont les intérêts ne sont pas les mêmes considèrent un même objet dans un esprit de franchise complète, l'une tenant pleinement compte des intérêts de l'autre ; je pense aussi que, dans les cas où la richesse est très inégale chez ceux qui jugent, les riches, lorsqu'il n'en résulte pas pour eux un préjudice indû, doivent se montrer prêts à être aussi généreux que possible à l'égard des nécessiteux.

Je me demande si un censeur dépourvu de tout préjugé ne serait pas porté, en recherchant les responsables de la situation à laquelle nous sommes parvenus, à répartir les torts à égalité ou même à en reconnaître une plus grande part aux pays développés, qui ont une bien plus longue expérience des questions de ce genre. En effet, je le répète, si nous jugeons sur pièces, la majorité des pays développés semble s'être bornée à attendre de recevoir les propositions des pays en voie de développement et à se comporter ensuite comme le fait, devant un novice, un lutteur habile, qui attend ses coups, les bloque négligemment ou contre-attaque presque avec mépris, satisfait de battre son antagoniste inexpérimenté à l'épuisement. J'ai l'impression que peu de pays développés, s'ils repensent à ce qui s'est passé, peuvent en tirer des motifs de satisfaction durable.

N'oublions pas certains chiffres lorsque nous voulons juger ce qui est raisonnable à la lumière des problèmes qui se posent aux pays déshérités : entre 1950 et 1962, les exportations mondiales sont passées de 61 milliards à 139 milliards de dollars, les échanges des pays développés à économie de marché progressant de 60 à 66 p. 100 et la part des pays à économie planifiée augmentant de 8 à 13 p. 100, alors que celle des pays en voie de développement à économie de marché était réduite de 32 à 21 p. 100. De plus entre 1950 et 1960, les termes de l'échange des pays développés se sont améliorés de 5 p. 100 alors que, pour les pays en voie de développement, ils ont marqué une baisse de 9 p. 100. L'amélioration intervenue récemment en faveur des pays en voie de développement tient principalement à la situation actuelle du marché du sucre, où les prix ne sauraient, de toute évidence, être maintenus au niveau qu'ils ont atteint et ne sont donc pas l'indice d'un état de choses durables. Songeons aussi que la population des pays développés augmente d'environ 1,3 p. 100 par an, contre 2,2 p. 100 dans le cas des pays en voie de développement. Ces chiffres, à mon avis, contiennent tous les éléments du drame qui menace le monde.

Je voudrais citer un exemple qui montre à quel point les problèmes des pays en voie de dévelop-

pement sont méconnus : tandis que se tenait cette Conférence, qui a pour objet le mieux-être des peuples en voie de développement, nous avons appris qu'un grand pays envisageait d'augmenter sa production intérieure de sucre d'un million et demi de tonnes. Or, il se trouve que le sucre est une des quelques marchandises que les pays en voie de développement puissent produire efficacement. Il est donc normal que la perspective d'une telle mesure inquiète les pays en voie de développement autant qu'elle les étonne. Serait-il déraisonnable de proposer à ce pays qu'il s'abstienne de la prendre, ou cette proposition serait-elle, au contraire, taxée de déraison ?

Disons maintenant quelques mots de l'aide. Il en est qui se demandent si l'aide conditionnelle, du point de vue de son intérêt économique, ne diffère pas de la pitié, quoi qu'en ait dit Shakespeare, en ce sens qu'elle est plus avantageuse pour celui qui la donne que pour celui qui la reçoit. C'est là une impression peut-être injustifiée, mais elle existe, et elle donne à réfléchir. Certains pensent que cette aide n'est qu'un instrument systématiquement employé pour stabiliser l'économie de certains pays donateurs. Lorsqu'elle prend la forme de prêts, il faut mettre en balance la modicité du taux d'intérêt et le prix des marchandises à acheter ; lorsque ces prix sont disproportionnés par rapport à la concurrence, alors que l'achat des marchandises est une condition de la transaction, il en résulte un tel amenuisement des avantages que l'aide risque de constituer un fardeau intolérable pour le pays qui la reçoit. Les mémoires présentés à ce sujet à la Conférence sont riches de renseignements et, comme tels, les bienvenus, mais il semble qu'il faille absolument aller plus loin et définir, avec plus de précision, ce que l'aide coûte et rapporte au donateur et au bénéficiaire. On découvrira peut-être alors que les rancœurs sont mal fondées. Si elles ne le sont pas, il conviendra d'introduire des changements suffisants pour que ce genre d'aide réponde à ce qui doit être son vrai but, et pour que le pays donateur puisse mériter le respect incontesté de tous lorsqu'il déclare avoir accompli un acte généreux et désintéressé.

Cela dit, l'aide, si généreuse soit-elle, ne saurait apporter elle-même de solution, bien que certains pays développés paraissent la regarder comme une solution en soi. N'oublions pas que lorsqu'elle est sollicitée pour accroître la production, elle ne sert à rien si elle ne s'accompagne pas de l'ouverture de débouchés. Je ne connais que trop bien la complexité et les difficultés de cet épineux problème, mais ce n'est pas en feignant de l'ignorer qu'on le fera disparaître.

Dans un monde où le progrès technique va si vite que les réalisations les plus modernes, lorsqu'elles prennent corps, sont déjà sur le point d'être dépassées et remplacées par celles que préparent les

bureaux d'étude, il est évidemment dérisoire d'attendre des jeunes nations qu'elles se transforment du jour au lendemain, ou même en un nombre défini d'années, en entités commerciales capables de soutenir la concurrence. Malheureusement, il en est qui trouveraient naturel qu'elles arrivent à se placer à égalité dans une course aussi inégale. Nous ne contesterons à aucun Etat souverain le droit de prendre lui-même ses décisions. Nous ne pouvons que dire à toutes les nations : plus vous êtes riches, plus vous êtes fortes, plus vous avez de devoirs à l'égard du monde et de ses peuples. Il ne faut pas, du seul fait que les pays développés ne seraient pas d'accord sur la meilleure façon de procéder, laisser échapper l'occasion d'aider les pays en voie de développement au moment où ils ont le plus besoin d'être aidés. Les décisions d'hier ont été prises en fonction des situations d'hier, c'est pourquoi je demande à chaque pays développé de considérer le monde du point de vue des besoins d'aujourd'hui et de ne pas les méconnaître par manque d'esprit d'adaptation, ou par désir de montrer sa puissance.

Les pays développés et les pays en voie de développement ont, ensemble, abouti à une impasse. Il serait tragique qu'on commence, de part et d'autre, à se regarder en ennemis.

Il ne serait pas moins tragique que les dirigeants des pays développés n'attachent aucune importance au fait que les pays en voie de développement ont aujourd'hui conscience de leur place dans le commerce mondial, et qu'ils ne manqueront pas de suivre avec la plus grande vigilance le progrès du mieux-être chez eux par rapport à son évolution dans les pays développés. Je vous adjure donc de ne pas rejeter, par légèreté ou délibérément, ces pensées de votre esprit.

M'adressant aux pays en voie de développement, je leur dis : voyons dans quelles conditions pratiques nous pourrions désormais continuer à faire progresser notre cause dans tous les sens possibles, éprouvant toutes les méthodes grâce auxquelles le sens de l'humanité, le sens de la justice et l'amour de la paix pourront prévaloir. Cela dit, attachons-nous à ne pas poursuivre notre tâche avec acrimonie ou au mépris des intérêts d'autrui, car, si nous étions assez sots pour le faire, nous n'arriverions qu'à briser les liens de solidarité que nous venons de nouer entre nous et à inspirer des craintes sur nos motifs à ceux qui peuvent et doivent nous aider, à la fois dans leur intérêt et dans le nôtre.

Je voudrais, en terminant, laisser à la Conférence une pensée à méditer : les limites de l'avenir ne dépendent que des horizons des hommes qui nous mènent aujourd'hui. Gardons l'espoir fervent que ceux qui tiennent la barre agiront maintenant de telle sorte qu'ils ne s'exposeront pas, lorsqu'on écrira l'histoire de notre temps, au reproche d'avoir manqué de hauteur de vues.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. J.-G. KIANO,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU KENYA,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Au moment où vont se clore les travaux de cette Conférence historique, ma délégation a le très vif sentiment que nous ne saurions retourner en toute tranquillité de conscience dans nos pays si nous n'exprimions pas notre profonde reconnaissance, je dirai même notre admiration, pour la façon magnifique dont notre Président ainsi que son dévoué collègue le Secrétaire général ont dirigé les débats de la Conférence. Nous leur adressons sans réserve nos remerciements.

Nous sommes venus ici pleins d'espoir, mus par le désir d'améliorer le sort de nos peuples. Nous en repartirons avec une appréciation exacte des difficultés qui nous attendent encore. Nous en repartirons, si je puis dire, non plus avec les idées radiennes que nous exprimions dans nos discours au début de la Conférence, mais avec le sentiment très net que, comme le dit le proverbe, rien ne peut raccourcir la route qui mène au succès économique, pas même des conférences internationales comme celle-ci. Nous, représentants des pays en voie de développement, nous ne repartirons pas déçus. Nous repartirons sachant mieux ce que nous pouvons espérer recevoir, et à quel prix, de ceux qui sont plus riches que nous. A nous, donc, de décider du prix que nous sommes disposés à payer.

A cet égard permettez-moi de dire qu'il y a un prix que nous ne saurions accepter de payer : nous, pays en voie de développement nouvellement promus à l'indépendance, nous ne pouvons ni ne voulons vendre, et nous ne vendrons jamais notre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles ! Pour nous, c'est là un point essentiel. C'est ce principe, et ce principe seul qui a été à l'origine des malentendus et des discussions passionnées qui ont porté sur les dispositions institutionnelles. Nombre des nations ici représentées ont lutté et versé leur sang pour que tous les peuples aient le droit de voter en tant qu'égaux. Votes pondérés ou compositions truquées de comités ou de conseils ayant pour objet d'apaiser les riches, tout cela rappelle les pratiques colonialistes que, Dieu merci, nous avons déjà fait disparaître dans nos pays respectifs. Nous ne saurions les tolérer dans des conférences internationales comme celle-ci.

Il s'agit ici d'une conférence qui se tient sous les auspices des Nations Unies. Les règles que nous devons toujours suivre sont celles qu'applique l'Organisation des Nations Unies elle-

même. Ma délégation est contre toutes les formes d'oligarchie économique grâce auxquelles quelques pays riches, en s'autorisant de leur seule prospérité, cherchent à exercer un pouvoir outrageant sur leurs nombreux voisins pauvres. Le principe de l'égalité des droits et du respect égal pour tous, hommes ou femmes, et pour toutes les nations, riches ou pauvres, est le principe auquel le Kenya attache le plus de prix. Le premier ministre Jomo Kenyatta, notre chef bien-aimé, vénéré dans le monde entier, a souffert et lutté pendant plus de quarante ans pour faire triompher ce principe dans notre pays. Lui et nous, ses disciples, nous continuerons à défendre ce principe chez nous comme sur le plan international.

A ceux qui craignent que nous, nations en voie de développement, nous ne dominions bientôt par notre multitude, dans les affaires internationales, les pays développés qui sont relativement peu nombreux, permettez-moi de rappeler que les empires naissent et disparaissent. Toute proche est maintenant l'heure des noirs, des jaunes, des bruns, de tous les anciens sujets coloniaux. Nous n'accepterons plus jamais, nulle part, d'être relégués au second ou au troisième rang. Nous voulons aller de l'avant tous ensemble, coude à coude, avec les pays industrialisés, vers un même but : la prospérité mondiale. Nous voulons aller de l'avant en tant qu'égaux pour assurer à tout enfant qui naît dans le monde, noir ou brun, jaune ou blanc, la nourriture, l'habillement et l'enseignement auxquels il a droit, pour lui donner des chances égales, quelles que soient sa race ou son origine nationale. Nous, pays en voie de développement, nous ne cherchons pas à dominer les nations riches. Nous entendons simplement faire disparaître l'extrême misère qui règne actuellement parmi nos peuples. Voilà ce que nous avons à la fois le devoir et la volonté d'accomplir.

Permettez-moi maintenant de parler des résultats concrets de nos travaux. Cette Conférence a été extrêmement féconde. Nous, pays en voie de développement, nous pouvons maintenant espérer un accroissement de nos exportations vers les pays développés. Ceux-ci ont manifesté une volonté sincère de nous ouvrir un plus libre accès à leurs marchés. Les puissances occidentales se sont montrées disposées à réduire les obstacles aux échanges et les mesures protectionnistes qui ont paralysé nos

exportations dans le passé. Les pays de l'Est à économie planifiée nous ont donné l'assurance expresse que, dans la période 1964-1970, ils achèteront davantage de café, de coton, de fruits et d'autres produits tropicaux analogues. La stabilisation des prix à des niveaux rémunérateurs a été acceptée en principe et nous espérons que l'on créera sans retard les organes nécessaires pour mettre ce principe en application.

Il y a lieu, à ce propos, de se féliciter que la Conférence ait également accepté l'idée de se transformer en un organisme permanent de l'Assemblée générale des Nations Unies, doté d'un secrétariat propre et d'un bureau ou d'un comité permanent qui veillera à ce que les résolutions approuvées par nous, au lieu des rester lettre morte, aient une suite et soient mises en application aussitôt que possible. Je suis sûr que l'Assemblée générale des Nations Unies ne nous refusera pas son appui et qu'elle prendra les décisions nécessaires pour créer ce Bureau mondial du commerce et du développement. La plupart des pays ici représentés étant également Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, je suis sûr que nous ne rencontrerons pas de difficultés à cet échelon. Vous savez que, dans le préambule de la résolution relative aux dispositions institutionnelles, il est dit que d'autres organisations internationales s'occupant du commerce mondial et de certains produits de base devront tenir compte des conclusions auxquelles a abouti la présente Conférence. A cet égard, j'espère fermement que, dans les négociations concernant l'Accord international sur le café, il sera tenu compte du texte introductif où il est demandé que l'on prenne des mesures efficaces pour aug-

menter la consommation et les importations de produits primaires avant de recourir à des mesures visant à restreindre la production et les exportations. C'est particulièrement important pour le Kenya. Nous pourrions difficilement restreindre la production ou les exportations de nos produits, notamment du café, alors que nous venons seulement d'obtenir notre indépendance. Le café nous procure beaucoup de devises étrangères. C'est notre principal article d'exportation. Restreindre notre production de café, ce serait compromettre les perspectives économiques de notre pays. Je suis reconnaissant à l'Union soviétique et aux autres pays socialistes de nous avoir promis ici d'importer plus de café. J'espère que d'autres pays prendront le même engagement.

A ce sujet, permettez-moi de parler des pays dont la balance commerciale est extrêmement défavorable pour nous — je devrais dire contre nous — et qui semblent encore hésiter à nous acheter davantage de produits primaires. Ces pays savent eux-mêmes qu'après cette Conférence historique ils devront se conformer à la lettre et à l'esprit des recommandations approuvées par nous tous, et remédier à ces déséquilibres commerciaux qui nous privent cruellement de devises étrangères.

La présente Conférence n'est que la première phase d'une longue bataille économique, où il s'agit notamment de faire disparaître l'écart qui existe entre le commerce des pays riches et celui des pays pauvres. Et c'est grâce à l'esprit qui anime des compagnons d'armes unis pour vaincre d'un commun effort la pauvreté dans le monde que cette bataille sera finalement gagnée.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. A. ROMEO HORTON,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU LIBÉRIA,**

à la trente-troisième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole en séance plénière pendant la phase finale de cette grande et très importante Conférence.

Dans la déclaration principale faite par la délégation libérienne à l'ouverture de la Conférence, nous disions : « Il n'entre ni dans les buts de la présente Conférence, ni dans l'intention des pays

dits pauvres, sous-développés ou en voie de développement de déclarer la guerre aux nations riches. » Nous pensons que la Conférence ne s'est jamais départie de cette ligne de conduite pendant tous ses travaux et pendant toutes les discussions auxquelles les délégations ont participé.

Ma délégation a ajouté : « Nous sommes ici pour discuter sainement, sans passion, en toute franchise

et avec conviction de questions, de problèmes, de situations, de circonstances et de conditions qui touchent directement à la compréhension universelle, à la justice humaine, à la prospérité internationale et à la paix du monde. » C'est bien là ce que nous avons fait.

Toutefois, dès que nos travaux ont commencé, ma délégation n'a pas caché que les pays en voie de développement étaient venus ici pour parler « affaires », et non en quête de charité, et que les pays en voie de développement avaient quelque chose à offrir en échange et en retour de ce qu'ils demandaient. En fait, les recettes d'exportation de nos pays leur permettent invariablement d'acheter des biens d'équipement aux pays développés, mais nous ne pouvons importer que dans la mesure où les exportations de produits primaires et d'articles manufacturés ou semi-finis nous procurent des recettes suffisantes, grâce à des prix qui sont justes, équitables et rémunérateurs.

Ma délégation a également souligné, dans sa déclaration générale, que nous devions tous nous attaquer aux problèmes et aux questions dont la Conférence était saisie, de façon à bien connaître et à bien comprendre l'opinion de chacun d'entre nous et sa position à l'égard des différents points de l'ordre du jour. Je crois que cela, nous l'avons fait. Les pays en voie de développement savent maintenant quelle est la position de certains de nos amis parmi les pays développés. Nous savons jusqu'où ils ne sont pas disposés à aller pour combler l'écart qui nous sépare d'eux du point de vue commercial et pour résoudre les problèmes qui se posent à nous tous en matière d'échanges internationaux.

Nous savons maintenant ce qu'il ne faut pas espérer et ce que nous pouvons espérer en ce qui concerne l'évolution défavorable de la situation économique mondiale et la structure et les conditions actuelles du commerce international. A cet égard, les amis des pays en voie de développement n'ont pas manqué, à la présente Conférence, de leur ouvrir les yeux. Pour notre part, nous avons été extrêmement déçus. Il est peut-être encore un peu tôt pour dire que les amis que nous comptons parmi les pays développés ont manqué de fidélité à notre égard et ont perdu la face, car nous continuons à espérer que de nouvelles négociations permettront d'aboutir à une meilleure compréhension, et que nous pourrions amener nos amis à réagir de façon plus positive, plus pratique et plus concrète. Il reste une lueur d'espoir quant à la possibilité d'aboutir à un accord pendant les jours à venir.

Je demande à nos amis des pays développés quelle a été leur politique touchant le développement des pays insuffisamment développés ? Pour tenter de la résumer succinctement, telle que nous l'avons comprise, je dirai qu'elle a été axée sur l'octroi d'une assistance technique et financière

visant à favoriser le progrès économique et social des pays en voie de développement.

Mais il semble qu'il y ait contradiction flagrante entre, d'une part, cette politique et ces objectifs et, d'autre part, la position que certains pays développés ont adoptée à la Conférence, telle qu'elle se dégage de la manière dont ils ont voté. Passons brièvement en revue les résultats des travaux des cinq commissions.

A la première commission, le groupe des 75 pays a demandé, en substance, qu'on adopte des arrangements internationaux sur les produits de base visant à favoriser une croissance dynamique et régulière des pays en voie de développement, et à leur permettre de prévoir avec assez d'exactitude le montant de leurs recettes réelles d'exportation, afin que ces pays puissent consacrer des ressources croissantes à leur développement économique et social. La réaction des pays développés devant les propositions que nous avons présentées en vue d'atteindre cet objectif a, en très grande partie, été négative.

Les points de l'ordre du jour qui ont donné lieu aux plus vifs débats ainsi qu'à des réserves de la part de représentants de pays développés portaient sur des questions qui avaient suscité des propositions concrètes visant à augmenter les recettes tirées de l'exportation des produits primaires en supprimant les entraves au commerce et les pratiques discriminatoires, et en stabilisant les prix à des niveaux équitables et rémunérateurs. Bien qu'au début de la session, les pays développés aient, en général, affirmé leur désir de coopérer avec les pays en voie de développement à la solution de ces problèmes, cette solution est devenue de plus en plus difficile à mesure que les premiers ont compris ce qu'impliquait un élargissement de la participation des seconds au commerce par une réorientation pratique des structures commerciales. Dans leurs propositions, les pays en voie de développement ont demandé sans équivoque que des mesures concrètes soient prises pour réduire leur déficit commercial dans les plus brefs délais. La réaction des pays développés a été le plus souvent d'éviter tout engagement ferme et de chercher à maintenir le statu quo dans les tendances actuelles du commerce. (A titre d'exemple, je citerai les idées dont on nous a fait part dans un document intitulé « Texte introductif ».)

A la deuxième commission, les pays en voie de développement, sachant qu'il était urgent pour eux de s'industrialiser, et de diversifier et de développer leur commerce d'exportation d'articles manufacturés et semi-finis, ont présenté certaines propositions visant à accroître leurs recettes d'exportation et à faciliter la résorption de leur déficit commercial persistant. Ces propositions touchaient les questions tarifaires et les obstacles au commerce non tarifaires, les préférences, les subventions, et la création

d'une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel.

En ce qui concerne les préférences, les pays en voie de développement préconisaient, dans leur proposition, qu'elles soient accordées à tous les pays en voie de développement, sans discrimination. A cet égard, ils reconnaissaient qu'il fallait trouver un moyen équitable de régler la question des préférences en vigueur et, par conséquent, que les pays en voie de développement qui bénéficient actuellement de préférences devaient, sous une forme ou sous une autre, faire l'objet d'un traitement spécial, afin que le nouveau système ne se traduise pas, pour ces pays, par une perte de recettes lorsque le régime de préférences générales entrerait en vigueur. En outre ils recommandaient la suppression des droits de douanes sur certains types de produits et l'élimination progressive des droits qui en frappent d'autres. Ils recommandaient aussi la suppression complète de tous les obstacles d'ordre administratif et non tarifaire considérés par eux comme discriminatoires.

Conscients de l'importance qui s'attachait à la mise en œuvre de ces mesures, les pays en voie de développement recommandaient la création d'une institution spécialisée des Nations Unies pour le développement industriel.

Une majorité des pays à économie de marché s'est opposée aux propositions et aux recommandations présentées pendant la Conférence par les 75 pays en voie de développement. Lorsqu'ils n'ont pas manifesté leur opposition par un vote négatif pur et simple, ils ont cru devoir s'abstenir, même lorsqu'ils étaient d'accord sur les principes fondamentaux proposés par les pays en voie de développement.

A la troisième commission, la question principale était celle du financement international compensatoire et des mesures visant à stabiliser à des niveaux adéquats les recettes tirées de l'exportation des produits primaires. Cette commission a également étudié l'importante question du commerce invisible des pays en voie de développement et le financement destiné à favoriser l'expansion du commerce international. Les discussions ont été longues et complexes, mais la commission n'a trouvé de solution précise à aucun de ces problèmes, et n'est arrivée à aucune entente, à aucun accord formel sur la manière de les aborder. Les divergences entre pays développés et pays en voie de développement persistent. Le mieux qu'ont ait pu faire a été de décider du renvoi de ces propositions, pour nouvelle étude, au futur mécanisme permanent ou à d'autres institutions. Il est regrettable qu'aucune des recommandations visant à apporter à ces nombreux problèmes une solution viable et pratique n'ait pu être acceptée par les pays développés.

A la quatrième commission, les pays en voie de développement ont demandé la création, au titre

de l'article 22 de la Charte des Nations Unies, d'une grande organisation internationale du commerce, qui aurait un caractère permanent, et serait chargée d'étudier les problèmes du commerce et du développement. A cette fin, ils ont proposé de tenir, périodiquement, une conférence sur le commerce et le développement, qui serait l'un des rouages du nouveau mécanisme international envisagé, lequel serait doté en outre d'un Conseil exécutif (avec des organes subsidiaires traitant des produits primaires, des articles manufacturés, du financement et du commerce invisible) et d'un secrétariat.

Les pays développés à économie de marché, tout en acceptant que la Conférence se réunisse régulièrement tous les trois ans, ont recommandé que le mécanisme permanent proposé relève du Conseil économique et social, en vertu de l'article 13 et des chapitres IX et X de la Charte des Nations Unies. Ils ont purement et simplement écarté l'idée de créer une organisation internationale du commerce. Tout en reconnaissant la nécessité de certains arrangements en matière de secrétariat, ils ont refusé que cet organe prenne la forme d'une institution autonome reliée à l'Organisation des Nations Unies.

Toute disposée qu'elle soit à assouplir sa position et bien qu'elle ait, en fait, accepté de composer en ce qui concerne les recommandations sur les questions du ressort des première et deuxième commissions, ma délégation estime qu'il lui est difficile de faire des concessions sur la question fondamentale des dispositions institutionnelles touchant la création d'un mécanisme permanent chargé de traiter les problèmes du commerce mondial. Nous continuons d'affirmer que la manière la plus constructive et la plus efficace de rechercher une solution rationnelle et logique aux problèmes des échanges mondiaux est de créer, sous les auspices des Nations Unies, un organisme international impartial, doté d'organes subsidiaires qui traiteraient de problèmes commerciaux particuliers.

Soucieuse de mettre au point des formules générales, d'après lesquelles on pourrait réorienter les politiques appliquées en matière de commerce international, de manière à favoriser efficacement l'expansion des échanges mondiaux, et, surtout, le progrès économique des pays en voie de développement, la cinquième commission a établi, en s'inspirant des travaux des autres commissions, une série de principes généraux ou particuliers qui devraient régir les relations commerciales entre pays développés et pays en voie de développement. Ces nouveaux principes portaient d'une idée fondamentale dont nul ne conteste plus le bien-fondé, à savoir qu'il est urgent d'élever le niveau de vie des populations des pays en voie de développement. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'adopter une conception nouvelle, appuyée sur les faits de la coopération internationale en matière de commerce. Là encore, les pays développés ont eu des difficultés à accepter sans réserves ces principes, qui sont

pourtant l'évidence même. Dans sa déclaration préliminaire, ma délégation a émis l'opinion que le moins que nous puissions faire dans une conférence de cette envergure, à l'ordre du jour aussi détaillé, qui était censée étudier en aussi peu de temps de nombreux problèmes aussi graves que complexes, était d'exposer franchement et clairement notre position sur tous les aspects de chaque question inscrite à l'ordre du jour, afin que chacun reparte dûment informé du point de vue et de la position des autres. Comme je l'ai déjà dit, je crois que ce résultat a été atteint. Nous avons manifesté nos sentiments et exposé nos idées, nous avons même voté. Nous savons désormais où en sont les pays développés; mieux encore peut-être, nous savons aussi quelle est notre position en tant que pays en voie de développement. C'est très important. Ma délégation, parmi bien d'autres, considère comme essentiel, aux fins de la présente Conférence, que nous établissions avant qu'elle se termine le cadre dans lequel fonctionnera, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme permanent qui aura pour rôle de concilier, par une action continue, les divergences d'opinions et d'intérêts auxquelles donnent lieu les échanges internationaux. Ce mécanisme pourra reprendre les choses au point où nous les aurons laissées à la fin de la Conférence. Nous attendons aussi de lui qu'il s'efforce de donner suite aux décisions que nous aurons adoptées ici. Il deviendrait, de ce fait, le meilleur instrument grâce auquel les pays en voie de développement et les pays développés pourront travailler de concert à réduire l'écart qui les sépare en matière de commerce et de développement.

Ma délégation fonde de grands espoirs dans la création, sous l'égide des Nations Unies, d'un mécanisme de cette nature. Toutes les commissions, sans exception, ont reconnu qu'un tel mécanisme était souhaitable et nécessaire. Les pays développés et les pays en voie de développement ont présenté des propositions touchant les dispositions institutionnelles relatives au commerce et au développement. Celles des pays développés ne correspondent pas aux objectifs que nous nous étions fixés. Ils ont proposé une formule institutionnelle qui tendrait, en réalité, à perpétuer la structure actuelle des relations commerciales internationales. Nous sommes des Etats souverains. Nous voulons une institution où la souveraineté de chaque pays membre soit reconnue sans conteste et dans des conditions d'égalité. A chaque pays doit correspondre une voix. Il ne faut pas que, dans une institution de ce genre, un petit groupe quelconque de nations, si riches soient-elles, si vaste que soit leur territoire, si grande que soit leur puissance militaire, dispose de droits exclusifs qui le place au-dessus d'une autre nation ou d'un autre groupe de nations.

Il n'est pas dans l'intention des pays en voie de développement de dominer les pays développés. Ce serait du reste impossible. Les pays en voie de développement ne cherchent pas à imposer leur

volonté et leurs désirs aux pays développés — cela aussi est impossible. Tout ce que nous voulons, c'est créer un climat qui nous permette de nous réunir et de négocier, d'égal à égal.

De nombreux pays développés ont laissé entendre que les pays en voie de développement ne sauraient espérer pouvoir à la fois mendier et imposer leurs conditions, ce qui veut dire que nous sommes des mendiants et, comme tels, ne pouvons nous montrer difficiles. Certains pays ont aussi déclaré que nous demandions trop, que nous allions trop vite et que nous voulions voir tous nos problèmes résolus du jour au lendemain. Cette manière de penser implique que les pays développés auraient tout à perdre et rien à gagner; plus encore, que leurs intérêts sont plus directement en cause, puisque les pays en voie de développement ont tout à gagner et rien à perdre alors que les pays développés ont, eux, beaucoup à perdre. Telle semble être l'attitude de ces quelques pays. Nous sommes habitués à de telles réactions de la part des grandes puissances. Elles ont tenu les mêmes propos lorsque les Africains et les Asiatiques ont demandé leur indépendance. C'est toujours le même refrain — vous demandez trop, vous allez trop vite, laissez-nous décider de ce qu'il vous faut et de ce qui vous convient le mieux.

Nous avons obtenu notre indépendance politique en Asie et en Afrique parce que nous étions décidés à l'obtenir et que nous avons passé outre à tous les refus, parce que nous étions prêts à souffrir et à consentir tous les sacrifices nécessaires. Maintenant qu'ils sont devenus des Etats indépendants, beaucoup de nos pays sont victimes de situations économiques dont ils ne sont pas responsables. Ils doivent lutter pour se développer et même, dans certains cas, pour survivre, malgré une situation commerciale et des conditions de financement défavorables, inopportunes, et parfois catastrophiques. Les pays en voie de développement voulaient avoir l'occasion de se réunir avec tous les pays développés pour faire face à cette situation, à ces conditions et à ces problèmes qui freinent leur progrès, étouffent leur développement économique, et sont une cause de misère, de haines et même de guerres. Voilà pourquoi la présente Conférence est si importante.

Les pays en voie de développement ont travaillé coude à coude, avec un remarquable esprit de collaboration. Nous continuerons à le faire afin d'assurer la création, sur une base permanente, d'une institution pour le commerce et le développement qui soit appropriée, efficace et viable. Nous continuerons de travailler ensemble, en étroite coopération, à chercher des remèdes aux conditions défavorables du commerce international. Nous travaillerons ensemble dans l'intérêt de toutes les parties, de tous ceux qui participent aux échanges internationaux, et nous espérons que toutes les nations auront leur part des avantages qui résulteront de notre action.

Notre but est d'intensifier et de développer le commerce international, de réduire aussi vite que possible l'écart qui sépare les nations sur le plan commercial, et d'arriver à ce que tous les pays atteignent les mêmes niveaux élevés. Nous cherchons aussi à assurer le développement économique en améliorant les conditions du commerce et les termes de l'échange. Les avantages ainsi acquis, et bien d'autres, profiteront au monde entier et non à une seule nation ou un seul groupe de nations. Même si les pays en voie de développement doivent lutter seuls, ils continueront à lutter pour que ces objectifs soient atteints.

Ce qui est clair, c'est que nous ne pouvons pas rester inactifs, les bras croisés, en attendant que les pays industrialisés, quel que soit le groupe qu'ils représentent, se décident à coopérer et à travailler avec nous, alors qu'ils ont eux-mêmes tout intérêt à le faire, pour résoudre les problèmes qui se posent et pour améliorer nos conditions économiques — conditions dont bon nombre d'entre eux sont d'ailleurs responsables au premier chef.

Ma délégation estime que tous les pays en voie de développement qui ont travaillé en collaboration étroite pendant la Conférence doivent serrer les coudes et s'allier aux pays industrialisés prêts à

coopérer avec eux et à se laisser guider par les mêmes aspirations et les mêmes convictions, afin d'assurer la prospérité et le bonheur universels grâce à l'amélioration des conditions du commerce international. Nous avons fait preuve, ici, d'une rare solidarité, dont beaucoup ont été déconcertés et stupéfaits. Restons unis pour remonter la pente longue et difficile qu'il nous faut absolument gravir. Montrons qu'ils se trompent à ceux qui n'ont pas comme nous la foi en notre aptitude à travailler réellement de concert, aussi bien pendant la Conférence que dans la vie de tous les jours.

Nous adressons nos sincères remerciements au Président et aux Vice-Présidents de la Conférence, aux Présidents des grandes commissions, au Rapporteur, à notre Secrétaire général et à tous ceux qui ont contribué aux travaux et au succès de la Conférence.

Ma délégation estime que nous avons déjà acquis beaucoup de résultats. Nous partageons le sentiment de ceux qui espèrent que les conférences analogues qui se tiendront à l'avenir aux mêmes fins nous rapprocheront toujours davantage des objectifs vers lesquels nous tendons et auxquels nous avons tous, ici, consacré tant de temps et accordé tant d'importance.

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. RABEMANANJARA,
MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE MALGACHE,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : français]

Il faut, disait Pirandello, qu'une porte soit ouverte ou fermée !... Mais si, pastichant ses « Six personnages en quête d'auteur », Pirandello revenait parmi nous pour porter à la scène « Soixante-quinze pays en quête de développement », il apprendrait, hélas, à ne pas être aussi affirmatif !

S'il est, en effet, injuste d'affirmer que la porte qui nous sépare du développement par le commerce est restée, ici, obstinément verrouillée, prétendre qu'elle est désormais grande ouverte serait tromper grossièrement les peuples qui nous ont mandatés. Disons, pour être objectifs, que cette porte s'est entrebâillée mais qu'elle demeure coincée par ce « particularisme d'intérêts et de mentalités » auquel, parlant des relations entre le capital et le travail, Sa Sainteté Paul VI faisait tout récemment allusion.

Cet entrebâillement est, il faut bien le dire, sans

commune mesure avec l'immense espoir qu'avait suscité cette Conférence parmi les peuples du tiers monde. Il faut croire que cet espoir faisait trop bon marché des habitudes de penser et des habitudes de vivre de certains. Il faut croire que nous avons eu tort de ne pas écouter les spécialistes selon lesquels, pour les conférences internationales comme pour les grands crus, il y aurait de honnes et de mauvaises années.

Et pourtant ! Pourtant, nous ne nous attendions pas, en arrivant ici, à des résultats miraculeux et spectaculaires ! Nous n'avions pas promis à notre opinion publique de revenir chez nous, le 15 juin, avec en poche un accord international mettant en vigueur les mesures concrètes propres à résoudre les problèmes que pose ce « grand drame du xx^e siècle » qu'est le sous-développement.

Ce que voulaient par-dessus tout nos paysans, c'était que l'on reconnaisse, que tout le monde reconnaisse que la dure, l'injuste, l'inhumaine loi de l'offre et de la demande, loin de leur assurer une rémunération à la mesure de leur sueur et de leurs besoins, pourtant souvent modestes, ne leur permettait que de végéter dans une misère qui n'est, hélas, dorée que par le soleil.

Ce qu'ils voulaient, c'était que ceux-là même qui sont les premiers à organiser leurs marchés intérieurs, en matière agricole, admettent enfin qu'il ne peut y avoir deux vérités : l'une à usage interne, l'autre à usage externe.

Etaient-ils trop exigeants ?

L'on nous dit : « Ah ! Si vous aviez été plus réalistes, vous auriez obtenu davantage ! » Ce langage nous rappelle quelque chose : c'est celui que tenait, il y a bien longtemps, le patronat au monde du travail ! C'est celui que les patrons ont tenu jusqu'à ce que les travailleurs, prenant conscience de leur force et unissant leurs efforts, imposent des réformes dont personne n'ose nier maintenant le bien-fondé et qui profitent à ceux-là même qui ont fait tant de difficultés à les admettre.

L'on nous dit également : « Travaillez davantage ! Vous produirez davantage et vous gagnerez davantage ! » Cela aussi, on le disait aux ouvriers du temps ou on leur marchandait les salaires ! Travailler davantage, nos paysans sont tout disposés à le faire — et, pourtant, les conditions dans lesquelles ils travaillent sont, croyez-moi, particulièrement pénibles ! Encore faudrait-il qu'ils puissent écouler le produit de ce travail supplémentaire et en retirer un juste prix !

L'on nous dit enfin : « Patience ! Cette Conférence a été celle des semailles ! Attendez maintenant que vienne la moisson ! Bien sûr, ce sera long, mais tôt ou tard, vos idées finiront par triompher ! » De la patience, nous avons su déjà en faire preuve ; mais, si nous sommes bien obligés d'accepter que cette Conférence ne se traduise pas dans l'immédiat par des résultats concrets, nous ne pouvons pas attendre indéfiniment. Notre soif de développement, notre soif de justice internationale, notre soif de paix aussi sont trop vives pour ne pas devoir être rapidement étanchées.

Ayant promis d'être objectif, il me faut maintenant dire que cette Conférence nous a apporté pourtant quelques satisfactions.

Satisfaction d'abord de constater que les pays en voie de développement formaient désormais une véritable communauté, qu'ils avaient pris conscience de leurs problèmes, qu'ils avaient pris conscience de leur solidarité.

Leurs problèmes, ils les ont exposés ici sans rancœur, sinon, parfois, sans passion. Ces problèmes sont maintenant connus, du moins par les spécialistes et les initiés. Il reste désormais à convaincre, non plus tant les gouvernements eux-mêmes, mais les peuples des pays développés, que nous autres, nations prolétaires, nous ne sommes pas des professionnels de la mendicité, mais des gens qui veulent vivre dignement de leur travail. Il faut convaincre ces peuples que tout ce que nous leur demandons, c'est de renoncer à un peu de ce qu'ils pourraient avoir pour permettre aux autres d'avoir un peu de ce qu'ils ont.

Leur solidarité, les pays en voie de développement en ont ici apporté la démonstration, malgré leurs préoccupations parfois divergentes, et je dois dire qu'à cet égard notre satisfaction est particulièrement vive, nous qui, depuis des années, prétendions qu'il ne servirait à rien de découvrir Paul pour couvrir Pierre, si l'un et l'autre devaient également grelotter.

Satisfaits, nous l'avons été aussi de constater la compréhension qu'ont certains pays industrialisés de nos problèmes et leur désir de résoudre ces problèmes, malgré l'égoïsme irréfléchi d'une fraction bruyante, mais heureusement minoritaire, de leur opinion publique.

Que nous reste-t-il à faire maintenant ? Eh bien ! à éviter que de comité en commission, cette Conférence ne débouche finalement sur rien.

Nous aurons, dans les mois qui viennent et au sein des institutions et organismes internationaux existants, l'occasion de mettre en œuvre certaines idées qui ont finalement recueilli une quasi-unanimité.

Ne laissons pas passer ces occasions !

Ce sera la meilleure, ce sera la seule façon de démontrer aux peuples qui nous ont envoyés ici que nos travaux n'auront pas été vains !

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. LIM SWEE AUN,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA MALAISIE,

à la trentième séance plénière, le 10 juin 1964

[Original : anglais]

Lorsque nous étudions les problèmes qui se posent à la Conférence, il serait salutaire de nous souvenir qu'un grand nombre de pays ici présents ont été eux-mêmes, autrefois, des pays en voie de développement. Leur transformation en une communauté de nations riches a été le résultat de changements fondamentaux et radicaux apportés à la structure et à l'organisation de leur économie.

Nous avons besoin, aujourd'hui, d'une nouvelle révolution de ce genre, mais sur le plan international cette fois, afin de combler les grandes disparités qui existent du point de vue de la richesse économique et du bien-être entre nations riches et nations pauvres. Nous n'y parviendrons que si les pays développés, se souvenant de leur propre expérience, se montrent disposés à introduire les changements et les ajustements indispensables dans leur économie. Une telle révolution est dans l'intérêt de nous tous, car la prospérité des pays en voie de développement profitera forcément aussi aux pays développés. En outre, les nations riches et les nations pauvres ne pourront pas coexister longtemps encore dans leur situation présente, sans qu'il en résulte une explosion humaine due à la misère, au ressentiment et au désespoir de l'impuissance, et une telle explosion aurait des conséquences inéluctables pour chacun de nous. Si nous nous soucions d'écartier ces dangers, rappelons-nous que le temps ne travaille pas pour nous.

Les pays en voie de développement ont été unanimes, au cours de la Conférence, dans l'exposé de leurs besoins et de leurs aspirations et ils ont soumis des propositions concrètes, qui doivent leur permettre d'atteindre leurs objectifs. De leur côté, les pays développés ont déclaré qu'ils reconnaissent la nécessité d'un changement. Par conséquent, nous n'avons plus à gaspiller nos paroles et notre temps pour définir les problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale. Ce qu'il nous faut, c'est une réponse dynamique et ingénieuse à des propositions précises.

La Conférence est maintenant appelée à se prononcer sur un nombre considérable de principes et de mesures spécifiques qui lui ont été soumis pour adoption. Nous constatons qu'un petit nombre seulement de ces propositions ont recueilli l'adhésion générale, tandis qu'un trop grand nombre d'entre elles ont fait l'objet de réserves et que, pour d'autres encore, on s'est borné à les renvoyer en vue d'une nouvelle étude. Nous devons exprimer ici la déception

que nous éprouvons à constater que si peu de résultats ont été obtenus après de si grands efforts.

C'est pour nous un sujet de graves préoccupations de constater que divers pays développés ont décidé de revenir sur leur acceptation antérieure de certaines propositions qui faisaient partie d'un ensemble de mesures préconisées parce que, par la suite, ils n'ont pas pu accepter d'autres propositions faisant partie du même ensemble, encore qu'il n'y ait aucun rapport entre les premières et les dernières. Nous déplorons le recours à une pareille tactique. Nous désirons rappeler, notamment, la question de l'écoulement des excédents de stocks. Notre pays, qui a eu particulièrement à souffrir des répercussions de cet écoulement, s'était félicité de l'attitude constructive adoptée par les gouvernements intéressés qui avaient admis que de tels excédents doivent être écoulés conformément aux critères internationaux établis. Mais ces pays ont soudain retiré par la suite leur acceptation antérieure en formulant une réserve générale sur un ensemble de propositions comprenant celles qu'ils avaient déjà acceptées.

Il y a un autre sujet d'inquiétude au sein de la Conférence que je crois devoir mentionner : tout en reconnaissant pleinement les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement, les pays développés se sont montrés peu disposés à accepter, et ont même combattu, des mesures qu'il serait indispensable d'adopter pour résoudre les problèmes en question. Une telle attitude est incompatible avec leur intention déclarée de venir en aide aux pays en voie de développement. On peut citer, à titre d'exemple, l'attitude adoptée par les pays développés sur la question des produits synthétiques de remplacement. La Conférence a déjà reconnu que la substitution continue de produits synthétiques à des produits naturels qui jouent un rôle important dans l'économie des pays en voie de développement pose un grave problème auquel il est urgent de trouver une solution. Cependant, les pays développés ont refusé d'accepter les mesures spécifiques recommandées en vue de résoudre ce problème, telles que, par exemple, la réglementation des mélanges et l'adoption de mesures destinées à prévenir la création de nouveaux moyens de production de produits synthétiques. Cette contradiction entre les promesses et les réalisations apparaît également dans le refus que les pays développés ont opposé à de nombreuses autres recommandations spécifiques qui sont essentielles pour le progrès

économique des pays en voie de développement. Nous demandons instamment aux pays développés de reconsidérer leur attitude et de retirer, en particulier, leurs objections aux mesures suivantes :

1. L'élimination rapide des obstacles qui entravent les échanges commerciaux et des politiques protectionnistes à l'encontre des exportations des pays en voie de développement.

2. L'octroi, par les pays développés, d'un traitement préférentiel pour les exportations de tous les pays en voie de développement, sans réciprocité.

3. La création d'un fonds d'équipement des Nations Unies.

4. L'adoption du principe selon lequel l'objectif essentiel des accords internationaux relatifs aux produits de base est d'assurer l'accroissement rapide et continu des recettes d'exportation réelles des pays en voie de développement afin de fournir à ces pays des ressources croissantes pour leur développement économique et social.

5. L'adoption de principes généraux et spéciaux régissant les relations commerciales internationales et les politiques commerciales.

En ce qui concerne maintenant les propositions renvoyées aux organismes internationaux compétents en vue d'une étude plus approfondie, et tout particulièrement les propositions ayant trait aux mesures financières de compensation et au financement du développement, nous devons demander que ces études ne bénéficient pas seulement d'une priorité mais encore qu'elles aboutissent à des mesures posi-

tives de nature à faire affluer plus de capitaux vers les pays en voie de développement, à des conditions moins onéreuses qu'aujourd'hui. Nous devons insister pour que les pays développés ne se servent pas de ce système de renvoi des questions en vue d'une étude supplémentaire pour justifier l'ajournement de décisions difficiles de caractère politique.

Les résultats obtenus jusqu'ici par la Conférence sont très loin de correspondre aux besoins urgents et vitaux de la communauté internationale. Toutefois, la présente Conférence n'est qu'un début. Nous constatons avec satisfaction que tous les participants se sont accordés sur ce point et qu'en fait l'unanimité a été réalisée au sein des commissions, sur la nécessité de réunir une conférence analogue à celle-ci d'ici à deux ou trois ans. Il y a eu de même accord unanime sur la nécessité de créer un organisme exécutif permanent et un secrétariat. Des divergences subsistent sur un certain nombre de détails importants mais, malgré les réserves et les hésitations des pays développés, nous devons leur demander de repenser ce problème et de faire droit à la demande unanime des pays en voie de développement en créant des organes permanents qui puissent poursuivre effectivement la tâche commencée par la Conférence. En l'absence d'organismes de ce genre, les efforts que nous avons accomplis pendant ces nombreux mois pourraient fort bien être stériles et, au lieu de faire naître de nouveaux espoirs, la Conférence n'apporterait que la preuve définitive et désastreuse de l'incapacité des nations du monde à résoudre leurs problèmes dans un effort commun.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. H. N'DOURÉ,
MINISTRE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU MALI,**

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : français]

La Conférence mondiale sur le commerce et le développement, qui a débuté le 23 mars 1964 et s'achève aujourd'hui, sera parmi celles qui resteront dans les annales de Genève et dont se souviendront les générations futures, parce qu'elle aura été l'amorce d'une coopération nécessaire et fructueuse entre tous les hommes de la terre.

Cette Conférence pose, pour la première fois, dans ses relations avec le commerce international à l'échelle mondiale, le problème pressant du développement. Les deux tiers du monde, pour ne pas dire davantage, sont dans un état de sous-développement

tel que s'il n'y était pas porté rapidement remède par des moyens pacifiques, l'équilibre du monde risquerait de s'en trouver ébranlé.

Malgré les difficultés du départ, malgré une année de tergiversations, le bon sens a prévalu et des hommes de bonne volonté ont réussi à faire accepter le principe de cette Conférence.

Pour nous, Africains, qui avons choisi depuis Addis-Abéba la voie de la négociation pour la solution de tous nos problèmes, conformément aux aspirations réelles de nos peuples, nous étions ouverts à une telle rencontre où de larges discussions pou-

vaient apporter une solution au problème de l'heure, celui du sous-développement.

Aussi, les délégués africains sont-ils venus à cette Conférence, débarrassés de tout complexe, rencontrer les délégués d'autres continents pour rechercher et trouver en commun une base de coopération féconde.

Nous n'avons jamais pensé à une confrontation stérile entre riches et pauvres, où l'on ne parle pas le même langage et où chacun se retranche solidement derrière des intérêts égoïstes.

Bien que nous représentions des millions et des millions d'hommes longtemps soumis à la dure loi coloniale, qui n'ont pu, de ce fait, se réaliser pleinement, nous n'en sommes pas, pourtant, plus amers. Nous sommes convaincus de vivre à l'ère d'interdépendance et, de ce fait, c'est bien dans ce cadre, et dans un esprit de solidarité réelle, que nous croyons que tous les problèmes doivent être résolus.

Nous avons analysé les réalités économiques de notre monde et avons essayé de trouver en commun une solution humaine et juste. La limitation momentanée de nos moyens n'entamera en rien notre ferme volonté de construire nos Etats et d'offrir à nos peuples ce qu'ils sont en droit d'attendre du fruit de leur labeur; mais nous croyons fermement à l'interdépendance des peuples et à la solidarité des hommes pour que le problème du sous-développement ne soit pas le souci de quelques Etats.

C'est pourquoi l'ouverture de cette Conférence a soulevé un immense espoir en Afrique, espoir que partagent avec nous tous les représentants des autres Etats en voie de développement, qui ont à résoudre les mêmes problèmes.

Au terme de cette Conférence, nous pouvons affirmer qu'elle n'a pas été stérile, même si les résultats auxquels nous avons abouti sont bien en deçà de ceux qui conviennent aux réalités pressantes auxquelles doivent faire face les deux tiers des habitants de ce monde.

Je ne voudrais pas aller plus avant dans mon intervention sans adresser au Gouvernement suisse le remerciement de toutes les délégations africaines pour la large hospitalité que nous avons reçue à Genève; sans exprimer notre sincère admiration à notre éminent Président, M. Kaissouni, dont la sagesse et la patience ont fait passer à cette Conférence des caps souvent difficiles; nos félicitations vont également au Secrétaire général, M. Prebisch, dont les efforts inlassables nous ont permis d'avoir à notre portée tous les documents indispensables; nos remerciements vont enfin aux secrétaires, aux interprètes et à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont facilité les travaux de la Conférence.

Ceux d'entre nous qui ont suivi les travaux de cette Conférence, soit directement, soit à travers les rapports de leurs experts restés sur place, n'ont pas manqué d'être frappés par l'évolution qu'elle a connue, par ce qu'il faut bien appeler sa dynamique interne.

Cette évolution éclaire bien les difficultés aux-

quelles nous nous sommes heurtés — mais aussi les aspects positifs qui, en dépit de tout, sont apparus au fur et à mesure du déroulement de la Conférence.

Il est possible qu'au départ, les pays en voie de développement, en tant que groupe, aient placé des espoirs excessifs en cette Conférence.

Pour qui connaît la soif actuelle de changement, le désir de promotion économique qui anime l'opinion publique de nos pays, il est facile de comprendre que quelques-uns d'entre nous aient pu penser que cette Conférence devait, à tout le moins, apporter une contribution spectaculaire à la solution de nos problèmes.

D'un autre côté, il est certain qu'au début de cette rencontre, beaucoup de pays industrialisés n'ont pas su mesurer toute l'importance que nous y attachions.

Le fait qu'au fur et à mesure de l'évolution de nos travaux, la grande majorité des représentants des pays en voie de développement et, en particulier, ceux du continent africain, semblent avoir compris :

1. Qu'on ne peut prétendre résoudre une fois pour toutes les problèmes du sous-développement dans le cadre de cette seule Conférence, si importante soit-elle.

2. Que nos recommandations doivent, dans toute la mesure possible, très précisément dans toute la mesure compatible avec la nécessité de sauvegarder les principes et les positions que nous estimons essentiels, essayer d'associer pays sous-développés et pays développés.

Dans cette voie — toujours difficile — du compromis et du dialogue, qui s'inspire de la plus authentique tradition africaine, nous avons eu quelquefois la satisfaction de voir les pays industrialisés venir à notre rencontre. Nous ne pouvons donc pas dire d'une façon systématique que leur attitude, c'est-à-dire leur manière d'apprécier nos difficultés et nos positions, n'a évolué sur aucun point.

Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail des recommandations qui ont été votées à l'unanimité ou sans rencontrer d'opposition ouverte de la part des pays industrialisés.

Celles de la troisième commission et la plupart de celles de la cinquième peuvent être citées à titre d'exemple.

Au surplus, je crois qu'aucun de nous ne méconnaît l'importance des obstacles d'ordre intérieur auxquels les pays développés doivent souvent faire face, quand il s'agit d'appliquer des mesures radicales du type de celles que notre situation économique nous a amenés à préconiser parfois au sein de cette Conférence.

Il reste que, même en tenant le plus grand compte de ces facteurs, beaucoup d'entre nous peuvent difficilement se défaire d'un sentiment de déception, en constatant tout l'écart qui sépare ce qui pouvait être fait par les pays développés pour nous aider à résoudre nos problèmes économiques de ce qui a

été effectivement accepté par eux, dans le cadre des différentes recommandations à propos du mécanisme institutionnel permanent qui doit naître de cette Conférence.

C'est sur les institutions que nous comptons pour assurer la survie de cette Conférence. Parce qu'elle doit être un organe délibérant, c'est en son sein que devront se poursuivre les discussions qui n'ont pas pu aboutir ici.

Mais, parce qu'il doit être également un organisme d'exécution pourvu de la plus large autonomie, nous attendons de lui qu'il joue un rôle d'impulsion. à la fois pour hâter l'application des recommandations qui ont été votées ici, et pour prendre les initiatives nouvelles que peuvent commander les circonstances.

Nous voyons, dans l'acceptation même du principe de l'établissement de ce mécanisme, l'un des aspects les plus positifs de cette Conférence.

Mais ce n'est pas le seul. Qu'il me soit permis de faire le plus grand cas de l'esprit de solidarité, de coopération dont a su faire preuve le Groupe des 75 pays en voie de développement, au cours de cette Conférence.

Nous souhaitons, pour notre part, que l'action de ce groupe et sa cohésion puissent se prolonger bien au-delà de cette Conférence, afin que les amitiés, les ententes nouées ici aient l'occasion de s'employer à nouveau pour la poursuite de l'action déjà entreprise ou pour de nouvelles initiatives.

Mais, ce que nous apprécions le plus, c'est que le dialogue est engagé entre toutes les régions du monde ; le processus est amorcé, qui doit orienter nos efforts concertés vers la prospérité pour tous et la réalisation des objectifs élevés de la Charte des Nations Unies dans le domaine économique et social.

Cette Conférence constitue une étape, il faut maintenant regarder vers les étapes à venir.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. VEDA NANDA JHA,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
CHEF DE LA DÉLÉGATION NÉPALAISE,**

à la trente-troisième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Nous voici arrivés au stade terminal de cette très importante et historique Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, avant toute chose, je voudrais, au nom du Gouvernement royal du Népal et de la délégation népalaise, présenter, à notre président ainsi qu'aux autres délégués, nos sincères félicitations pour le dur labeur qu'ils ont fourni pendant la Conférence. Je voudrais également que soit consignée au procès-verbal notre vive admiration pour les efforts inlassables et efficaces du Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, et de ses collaborateurs en vue d'assurer le succès des longues et importantes délibérations qui se sont déroulées ici.

Ma délégation estime que le résultat le plus significatif de la présente Conférence a été de faire comprendre que la destinée de l'humanité entière est une et indivisible et que le progrès et le développement économique de chaque pays sont indispensables à la prospérité des autres pays, au maintien d'une paix durable et au bien-être de l'humanité. A ce propos, si je me reporte au moment où la présente Conférence s'est ouverte et aux opinions qui ont alors été exprimées par les diverses délégations, il me suffit de voir les documents dont nous sommes maintenant

saisis pour être amené à conclure avec satisfaction que tous les participants ont pris conscience des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. J'ai aussi l'impression que l'on se rend de plus en plus compte de la nécessité d'établir une coopération économique étroite entre les pays pour bâtir un monde meilleur. Ma délégation estime que cette prise de conscience devrait se traduire par des actes et nous tenons à souligner qu'il importe de veiller à ce qu'aucun sectarisme ni aucune considération d'ordre politique ne puissent contrecarrer la mise en œuvre des conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Ma délégation est en outre d'avis que la responsabilité des pays en voie de développement à cet égard n'est nullement réduite, car il est essentiel qu'ils comprennent clairement leurs problèmes mutuels pour que la bonne volonté ne se relâche pas. Je suis persuadé que nous ferons tous les efforts possibles de coopération mutuelle pour maintenir la solidarité de tous les pays en voie de développement.

Les pays en voie de développement, qui sont aux prises avec les immenses et multiples problèmes auxquels se heurte leur développement économique, ont soumis ces problèmes à la Conférence pour qu'elle

les examine d'urgence et leur trouve des solutions concrètes. Les pays développés, de leur côté, ne se sont pas montrés tout à fait à la hauteur de la tâche : ils ne se sont pas attaqués aux problèmes sous toutes leurs manifestations avec tout le sérieux voulu, ce qui a entraîné des divergences de vues entre les deux groupes, même sur la question fondamentale de la résorption du déficit commercial qui, s'il n'était pas comblé, ferait, en réalité, sérieusement obstacle à la croissance intégrée de l'ensemble de l'économie mondiale. Il nous est impossible de croire que la paix et l'harmonie puissent durer dans un monde où la prospérité ne règne pas partout ; il importe de redresser la tendance des termes de l'échange enregistrée dans le passé et dont le maintien entraînerait des conséquences inéluctables. J'ai encore espoir que l'on trouvera sous peu une solution à certains des problèmes fondamentaux dont la Conférence a été saisie.

Le Népal a fait connaître devant chacune des cinq commissions sa position sur les principaux problèmes dont la présente Conférence a été saisie. Je n'entends pas répéter ici ce que j'ai dit en séance plénière au début de la Conférence ou ce que ma délégation a déclaré devant les différentes commissions. Ma délégation a été animée de l'esprit d'unité dont ont fait preuve les soixante-quinze, esprit qui, à la présente Conférence, s'est, en quelque sorte, mué en une réelle force de cohésion des pays en voie de développement. En ce qui concerne la coopération économique régionale, ma délégation s'est inspirée des principes de Bandoung relatifs à l'égalité, la non-ingérence, etc.

La délégation népalaise a modestement présenté un projet de recommandation qui contenait une proposition relative à un plan d'action assortie d'une demande spéciale d'assistance financière et technique afin que les pays en voie de développement puissent créer une industrie du tourisme qui soit viable. Ce projet prévoyait des mesures propres à en assurer l'exécution, tout au moins partielle, durant la Décennie du développement.

Nous avons pris cette initiative parce que mon gouvernement est convaincu que le tourisme offre aux pays en voie de développement, notamment au Népal, l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la croissance accélérée de leur économie embryonnaire et leur permet de parvenir rapidement au stade du « décollage économique ».

La délégation népalaise a déclaré devant les différentes commissions qu'il convenait d'avoir égard tout particulièrement aux problèmes des pays se trouvant à un stade de développement peu avancé. A cet égard, je voudrais rappeler l'importante observation que M. Raúl Prebisch, notre secrétaire général, a faite le 6 mai en séance plénière : « Il serait extrêmement important aussi d'établir des principes qui feraient une distinction nette, non seulement entre les diverses conditions dans lesquelles se trouvent les pays en voie de développe-

ment par rapport aux pays développés mais également entre les conditions très différentes des divers pays en voie de développement... Une politique de coopération économique internationale satisfaisante ne saurait méconnaître ces différences auxquelles elle devrait faire face par des mesures souples [...] »

La délégation népalaise partage pleinement les vues du Secrétaire général et elle est convaincue, tout autant, j'en suis sûr, que les délégations des autres pays en voie de développement représentés à la Conférence, qu'il sera dûment tenu compte des différences de degré de développement économique qui existent entre les pays en voie de développement eux-mêmes, lors de la mise en œuvre de l'ensemble des principes dans le sens indiqué dans la proposition qui a été présentée par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Equateur et le Honduras et à laquelle s'est associé ensuite le Népal.

Comme vous le savez, la sous-commission de la cinquième commission a été chargée de préparer un nouveau projet de convention relatif au commerce de transit des pays sans littoral en s'inspirant du projet présenté par trois pays d'Asie sans littoral et auquel se sont associés huit pays africains sans littoral. Elle n'a pu s'acquitter de cette tâche. Apparemment, on ne s'est pas pleinement rendu compte de l'urgence du problème ; aussi ne lui a-t-on apporté aucune solution à la présente Conférence.

La délégation népalaise est convaincue que si la Conférence avait résolu ce problème en établissant une convention internationale appropriée, cette solution aurait notablement contribué au succès de la Conférence.

Le Népal est convaincu de l'importance de la compréhension mutuelle et de la coopération et, animé de cet esprit, il a posé le problème du commerce de transit des pays sans littoral devant la présente Conférence pour qu'une solution lui soit trouvée. Mais malheureusement, au cours des délibérations, certaines délégations n'ont tout à fait compris ni l'esprit dans lequel cette démarche était faite ni l'urgence du problème et elles ont réussi à faire renvoyer cette question à des conférences ultérieures. Etant donné les difficultés rencontrées par les pays sans littoral, nous déplorons le retard apporté à la solution du problème, mais comme nous croyons en la coopération mutuelle et que nous attachons une très grande importance à la présente Conférence, nous appuyons la recommandation tendant à différer la solution du problème dans l'espoir qu'aucun autre retard n'interviendra. La délégation népalaise est tenue de dire que pendant toute la durée des délibérations de la sous-commission des pays sans littoral, ce sont certains pays de transit en voie de développement qui se sont montrés le plus hostiles à la solution du problème du commerce de transit des pays sans littoral

peu développés, ce qui, à mon avis, n'est pas à l'honneur de la Conférence.

J'affirme une fois de plus que les problèmes qui se posent aux pays sans littoral sont graves et qu'ils exigent des solutions immédiates à l'échelle internationale. L'objectif des Nations Unies, qui est de résoudre les problèmes commerciaux des pays en voie de développement et d'assurer leur croissance économique autonome, ne pourra être atteint tant que les pays sans littoral ne jouiront pas du droit de transit et du droit d'accès à la mer libres et inconditionnels. Il existe des pays de transit qui entravent les efforts qu'entreprennent les pays en voie de développement sans littoral pour diversifier leurs échanges. Ces entraves constituent, de l'avis de ma délégation, des obstacles aux activités visant au développement économique des pays sans littoral ; aussi convient-il de les supprimer le plus tôt possible. Nous estimons que la présente Conférence et les Nations Unies devraient s'attaquer carrément à ce problème réel et le régler à la satisfaction des pays sans littoral afin d'assurer leur bien-être.

Alors que nous sommes tous réunis à cette Conférence historique pour résoudre nos problèmes communs et faire en sorte que l'on puisse vivre mieux dans le monde, il importe avant tout que la sincérité soit notre mot d'ordre. Si le progrès des pays en voie de développement est nécessaire au bien-être des pays développés, il est également vrai que le développement des pays sans littoral a lui aussi une grande importance pour le développement des pays de transit.

Alors que nous sommes réunis pour dégager les moyens de nous aider les uns les autres, une attitude négative à l'égard des problèmes essentiels qui affectent le bien-être, ne serait-ce que d'un seul pays, freine la bonne volonté et la coopération internationales. Nous devons donc prêcher l'exemple pour assurer la paix et la prospérité dans le monde. Nous avons confiance toutefois en la compréhension humaine et en la bonté foncière de l'homme et nous espérons vivement que ce problème sera résolu à la satisfaction de tous à la première occasion ; aussi nous engageons-nous à vouer nos efforts, notre coopération et notre appui sincères au succès de cette future conférence.

En conséquence, la délégation népalaise espère ardemment que l'Assemblée générale des Nations Unies donnera promptement et effectivement suite à la recommandation de la présente Conférence et invitera le Secrétaire général à convoquer aux dates spécifiées dans la recommandation la réunion des experts et une conférence plénipotentiaire pour résoudre définitivement ce problème.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Je ne veux pas abuser plus longtemps de votre temps. Avant de conclure je voudrais, au nom de ma délégation, remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à ma délégation pendant la Conférence. Je tiens une fois de plus à remercier le Secrétaire général, ses collaborateurs et tous ceux qui se sont employés avec tant d'ardeur à assurer le succès de la présente Conférence.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. THOMAS MAKUMBI,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UGANDA,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

Il y a trois mois, la majorité des pays commerçants du monde — grands et petits, riches et pauvres, forts et faibles — se sont attaqués à la tâche longue et ardue qui consiste à trouver des remèdes aux difficultés que rencontrent le commerce et le développement mondiaux. Ces nations paraissent s'accorder à croire, à l'époque, que la prospérité économique et sociale de tous était faite de la prospérité de chacun et considéraient unanimement que les problèmes d'un pays devaient préoccuper tous les autres. Nous étions une famille de nations inspirées des mêmes intérêts, soucieuses d'une tâche commune et d'un but commun : la prospérité de l'homme.

Les membres de ma délégation et moi-même, nous attendions impatiemment, comme plusieurs autres représentants réunis ici, les délibérations d'une conférence en laquelle nous avions foi et mettions notre espoir : il fallait la foi, parce que beaucoup d'entre nous ne pouvaient en préjuger les résultats ; mais nous espérions aussi, car nous savions que, si la volonté était là, nous réunissions à nous tous les forces, les ressources et les connaissances nécessaires pour mener notre tâche à bien. Jusqu'ici, nous n'avons pas cheminé bien loin sur la route à parcourir. Nous avons travaillé avec acharnement et persévérance pendant plusieurs semaines et je voudrais à ce propos remercier du

fond du cœur, au nom de ma délégation, le Président, le Secrétaire général de la Conférence et tous les hommes et les femmes qui se sont occupés activement de nos travaux.

Le moment est venu de jeter un regard en arrière, pour essayer d'évaluer le ou les résultats acquis pendant cette période. En le faisant, je tiens à vous assurer que la délégation de l'Ouganda n'éprouve aucune rancœur, mais il serait trop hypocrite de sa part de prétendre qu'elle n'est pas profondément déçue. Il ne s'agit plus ici que chacun expose les problèmes économiques divers auxquels se heurte son pays, car nous avons eu toute possibilité de le faire depuis le début de la Conférence. On ne connaît que trop ces problèmes, mais c'est précisément parce que la Conférence, en pleine possession des faits, et bien qu'elle fût capable de trouver des solutions, n'a pas pu en adopter d'un commun accord ne fût-ce que pour le quart de ces problèmes, que notre déception est si grande. Ce n'est pas dire que nous comptons sur la Conférence pour trouver toutes les réponses nécessaires en l'espace de quelques semaines ; nous n'étions pas assez naïfs pour l'espérer car même nous, envoyés de pays en voie de développement, avons un sens des proportions assez développé, bien qu'une partie de la presse d'Europe occidentale ne nous en reconnaisse aucun. La raison essentielle du profond désappointement de ma délégation est que, sur presque toutes les questions majeures — et je ne parle pas ici des problèmes de l'aide et de la participation aux avantages découlant du progrès technique — la Conférence n'a pu arriver à un accord, non seulement sur ce qu'il faudrait faire dans l'immédiat ou plus tard, mais même sur les raisons pour lesquelles il faut agir. D'une manière générale, sans qu'il faille trop généraliser, les pays développés, ou bien se sont abstenus de voter sur un nombre de principes de politique économique d'importance vitale, ou les ont purement et simplement rejetés. Peut-être les idées mises en avant par les pays en voie de développement comme bases de discussion n'ont-elles pas été admises parce qu'elles n'étaient pas les plus propres à favoriser la réalisation des objectifs de la Conférence. Et pourtant, ceux qui les ont purement et simplement rejetées paraissent encore chercher confusément, sans les trouver, des principes de rechange meilleurs. On alléguera, sans doute, que le commerce, les échanges et le développement économiques sont des activités de caractère essentiellement pratique, qui ne prêtent pas à une étude théorique approfondie ou nuancée des principes dont elles doivent s'inspirer ; on dira que ce qu'il faut, c'est passer aux mesures pratiques. Bien sûr, il tombe sous le sens que les affaires sont une activité d'ordre pratique, mais elles sont en même temps une activité humaine, qui exige que ceux qui y participent soient d'accord sur la manière dont elle doit être menée. De plus, lorsqu'il se pose des questions d'équité — et cela est le cas ou devrait être le cas

à notre Conférence —, il faut aussi que l'accord se fasse sur les raisons pour lesquelles les affaires devraient être menées de telle ou telle manière. Poser ce pourquoi équivaut à demander une base d'action, une règle, une réglementation, un principe, si l'on veut. Demander comment, c'est rechercher une méthode. La Conférence, vous vous souviendrez, avait essentiellement pour objet d'agencer le commerce et le financement international de telle sorte qu'ils favorisent la prospérité de tous les pays représentés ici, et plus particulièrement de ceux qui, dans les circonstances actuelles, sont encore relativement faibles du point de vue économique, c'est-à-dire les pays en voie de développement. Cet objectif une fois admis — et il semble l'avoir été par tous, du moins à l'époque où nos travaux ont commencé — la Conférence devait décider des raisons pour lesquelles certaines lignes d'action devaient être suivies et non pas seulement des façons de procéder, car une mésentente sur les premières risques de conduire à un désaccord sur les secondes et d'empêcher ainsi l'action concertée. Malheureusement, l'accueil qu'ont fait les différentes délégations aux principes que la cinquième commission a tenté d'énoncer en tant que guides d'action donne à penser que la majorité des pays développés devront réfléchir plus mûrement aux objectifs de la Conférence, si ces objectifs entrent vraiment dans leurs préoccupations.

A la cinquième commission notamment, mais aussi à la première et à la deuxième, et même à la troisième lorsqu'il a été question de l'octroi des prêts, les pays développés se sont presque systématiquement refusés à s'engager à prendre une mesure quelconque qui, aux yeux des pays en voie de développement, aurait contribué à promouvoir les objectifs de la Conférence. Les attitudes ont varié de l'indifférence sereine à l'opposition active. Entre ces deux extrêmes, certains de ces pays ont reconnu ce qu'il faudrait faire, par exemple, en ce qui concerne la commercialisation des produits primaires et le Programme d'action de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), mais dès qu'il a été question de mise en œuvre effective, ils se sont dérobés. On s'accorde, aujourd'hui, en principe ; mais il faut que l'action intervienne à long terme — qu'est-ce à dire ? — à très long terme, *sine die* peut-être. Et pourtant c'est là un domaine où nous, pays en voie de développement, voudrions nous aider nous-mêmes, grâce au fruit de notre labeur ; c'est un domaine où nous voulons gagner honorablement notre vie au lieu de vivre de la charité, sauf lorsque la charité est indispensable. A cela, les pays développés réagissent, sans s'émouvoir, en reconnaissant que le besoin existe, mais en estimant qu'il faut attendre pour agir. On continue à mettre l'accent sur l'aide et non pas sur le commerce, malgré ce qu'ont dit les pays en voie de développement, à savoir qu'il faut que le commerce ait le pas sur l'aide. C'est ce refus de s'engager à agir,

même quand toutes les délégations sont d'accord sur le pourquoi et le comment d'une certaine ligne d'action, qui fait le côté tragique de la situation. C'est ce qui inspire de si vives inquiétudes à ma délégation, à toutes les délégations des pays en voie de développement. Existe-t-il encore un intérêt commun, une base d'action concertée qui permette de poursuivre et de mener à bien la noble tâche amorcée ici ? Chaque délégation fait-elle individuellement siens les intérêts de toutes les autres ? On nous a beaucoup parlé de bonne volonté, d'une volonté résolue d'aller de l'avant jusqu'à ce que toute la tâche soit accomplie. A quoi bon demander si cette volonté existe vraiment ? Où est cette volonté d'ensemble ? Nous voulons qu'elle déclenche l'action. Eh bien, cette volonté existe peut-être, massive et forte, mais c'est, semble-t-il, la volonté de parler, de parler jusqu'à ce que les pays en voie de développement en soient lassés, ce n'est pas la volonté d'agir. Fais-je montre de trop de pessimisme ? C'est possible, mais il faut que la volonté surgisse et se manifeste par l'action, sans quoi elle restera une notion métaphysique sans portée.

Il y a encore du travail à faire et notre route sera difficile et longue. L'invitation pressante que ma délégation adresse à tous les représentants qui sont ici, c'est que nous raidissions tous notre volonté d'agir avec persévérance et sachions nous abaisser pour vaincre. L'heure n'est pas aux soupçons infondés ni à la méfiance. Il se trouve que nos pays en sont à des étapes différentes de développement économique et technique, mais la communauté

internationale est une. Les Nations Unies doivent continuer à l'être dans leurs décisions et leur action, non seulement en matière politique, mais aussi dans le domaine économique. L'un des résultats salutaires de la Conférence est qu'elle a réuni les nations du monde pour conférer d'un problème dont l'étude était jusqu'ici l'apanage de groupements, de groupements fondés sur des considérations de puissance économique ou d'idéologie politique. A la Conférence, les pays socialistes, les pays à économie mixte, comme le mien, et les pays capitalistes ont réussi à discuter des questions de commerce et de développement et se sont mutuellement convaincus de la nécessité de regarder tout le problème comme un problème international. C'est ce qui n'avait pas été possible auparavant au GATT et au Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), par exemple. L'effort soutenu fait en commun en faveur de causes communes est le fondement de la prospérité de l'homme, je n'ose ajouter de la paix, pour importante qu'elle soit, de crainte d'éveiller inutilement chez certaines personnes des sentiments de chauvinisme.

Il est donc impératif que la Conférence laisse derrière elle un organisme, une tribune, où le dialogue qui, on nous en a prévenus, doit durer de nombreuses années, puisse se poursuivre jusqu'à ce que les conclusions nécessaires aient été atteintes et que les solutions aient été trouvées. Il faut que nous décidions sur-le-champ que ceux qui travaillent ici depuis trois mois n'ont pas travaillé en vain. Au nom de ma délégation, au nom de mon pays, c'est la décision que je propose.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. AMJAD ALI, REPRÉSENTANT DU PAKISTAN,

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : anglais]

En ma qualité de président du groupe des soixante-quinze, j'ai l'honneur de présenter une déclaration commune. L'expression « soixante-quinze » ayant pris une signification historique, c'est elle qui est utilisée dans la présente déclaration commune, bien qu'en réalité celle-ci émane de 77 délégations.

Les 77 pays en voie de développement sont les suivants :

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Ceylan, Chili, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), République de

Corée, Costa Rica, Chypre, Dahomey, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe unie, République centrafricaine, République Dominicaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tanganyika et Zanzibar, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tuni-

sie, Uruguay, Venezuela, République du Viet-Nam, Yémen et Yougoslavie.

Les pays en voie de développement susmentionnés reconnaissent que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a marqué un pas important dans la voie de la création d'un nouvel et juste ordre économique mondial. Ils considèrent que la Conférence marque l'aboutissement des efforts soutenus qui ont trouvé leur expression concrète dans la Déclaration du Caire, la Charte d'Alta Gracia, les Résolutions de Brasilia, d'Addis-Abéba, de Niamey, de Manille et de Téhéran, et surtout dans la Déclaration commune des 75 pays formulée à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Tous ces efforts ont contribué à forger l'unité des 75 pays, fait saillant de la Conférence et événement d'importance historique.

Les prémisses fondamentales du nouvel ordre mondial ont été énumérées dans ces premières déclarations et dans le Rapport du Secrétaire général de la Conférence. En bref, il s'agit d'établir une nouvelle division internationale du travail, orientée vers l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement. Les efforts que les pays en voie de développement font pour élever le niveau de vie de leurs populations, efforts qu'ils accomplissent actuellement dans des conditions extérieures défavorables, devraient être complétés et appuyés par une action internationale constructive tendant à donner au commerce international une nouvelle structure pleinement compatible avec les besoins d'un développement accéléré.

Les différents thèmes d'une politique internationale nouvelle et dynamique du commerce et du développement, notamment la question du commerce de transit des pays sans littoral, se sont concrétisés dans des propositions et des programmes précis que les pays en voie de développement ont présentés à la Conférence comme l'expression commune d'objectifs à réaliser et de mesures à prendre dans tous les domaines importants. Les pays en voie de développement considèrent comme une réussite le fait que cette Conférence ait permis la discussion approfondie de ces propositions et de ces programmes par toute la communauté des nations. Ils ont la certitude que les délibérations de cette Conférence aideront les gouvernements aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement à formuler de nouvelles politiques grâce à cette prise de conscience nouvelle des besoins des pays en voie de développement.

Les pays en voie de développement déclarent toutefois qu'ils considèrent que les recommandations finales de la Conférence ne constituent qu'un point de départ vers l'acceptation par tous les pays d'une nouvelle politique commerciale en vue du développement. A leur avis les progrès qui ont été enregistrés dans chacun des grands domaines du

développement économique ne sont nullement suffisants ni à la mesure de leurs besoins essentiels.

On n'a pas suffisamment reconnu l'importance par exemple du problème du « retard commercial » des pays en voie de développement. C'est seulement sous un aspect très limité que l'on a entamé l'étude du commerce des produits primaires et des préférences en matière d'exportation de produits manufacturés. De même, il a seulement été possible de procéder à un examen préliminaire des systèmes de financement compensatoire qui permettraient de faire face à la détérioration sur une longue période des termes de l'échange. Les pays en voie de développement ont néanmoins accepté les résultats de cette Conférence dans l'espoir qu'ils serviront de base à des progrès plus substantiels dans l'avenir. Ils ont également accepté ces résolutions parce qu'ils reconnaissent qu'il faut que tous les pays s'unissent dans l'effort. C'est avec ce but en vue qu'ils ont opté pour un degré d'accord le plus large possible plutôt que d'affirmer leurs aspirations par des décisions majoritaires.

Les pays en voie de développement attachent une importance toute particulière à la création d'une organisation internationale dans le domaine du commerce et du développement. Il est essentiel que ce nouvel organe constitue un instrument efficace pour la discussion des problèmes, la formulation des politiques, l'examen des résultats et qu'il serve à prendre les mesures concrètes dont la nécessité s'impose dans le domaine des relations économiques internationales.

Les pays en voie de développement reconnaissent la valeur de l'accord général qui s'est fait en ce qui concerne la création d'un organisme permanent. Ils notent que certains problèmes importants qui se posent à propos de cet organe ont été laissés en suspens pour que l'Assemblée générale en décide. Les pays en voie de développement estiment à ce propos qu'on doit pouvoir facilement conclure des accords utiles sur des questions essentielles. Ils déclarent toutefois catégoriquement qu'aucun accord conçu dans ce but ne devra porter atteinte en définitive au droit du Bureau envisagé ou de la Conférence d'adopter des recommandations sur toute question de fond, à la majorité simple lorsqu'il s'agit du Bureau et à la majorité des deux tiers dans le cas de la Conférence. Les pays en voie de développement attachent une importance capitale au maintien de procédures démocratiques qui ne reconnaissent aucun privilège dans le domaine économique et financier pas plus que dans le domaine politique. Ces pays désirent insister en outre sur la nécessité d'une évolution continue dans le domaine institutionnel, évolution qui doit entraîner non seulement le renforcement progressif du mécanisme actuellement envisagé, mais également, en fin de compte, la création d'une Organisation internationale complète du commerce.

Les 75 pays en voie de développement considè-

rent que leur propre unité constitue l'élément le plus marquant de la présente Conférence. Cette unité s'est affirmée parce que mis en présence des problèmes fondamentaux de développement, ces pays ont un même intérêt à ce que soit adoptée une politique nouvelle de commerce international et de développement. Ces pays sont d'avis que c'est à leur unité que sont dues la clarté et la cohérence des discussions de la Conférence. Leur solidarité a été mise à l'épreuve au cours de la Conférence dont ils sont sortis plus forts et plus unis.

Les pays en voie de développement sont fermement convaincus de la nécessité vitale de maintenir et de renforcer encore leur unité au cours des années à venir. Elle est en effet un moyen indispensable de faire adopter des attitudes et des conceptions nouvelles dans le domaine économique international. Elle permet également d'élargir le champ des efforts de coopération internationale et de créer des relations mutuellement profitables avec le reste du monde. Cette unité est enfin un instrument indispensable de la coopération entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

Les 75 pays en voie de développement s'engagent par la présente déclaration à maintenir, à développer et à renforcer leur unité dans l'avenir. A cet effet, ils doivent utiliser tous les moyens

existants pour multiplier les contacts et les consultations entre eux afin de fixer des objectifs communs et de formuler des programmes concertés d'action dans le domaine de la coopération économique internationale. Ils considèrent que les représentants des gouvernements au cours de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devraient étudier les mesures propres à renforcer l'unité réalisée par les 75 pays au cours de cette Conférence et les dispositions concrètes à prendre pour organiser les contacts et les consultations.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement marque le début d'une ère nouvelle dans l'évolution de la coopération internationale en matière de commerce et de développement. Cette coopération doit être l'instrument décisif qui permettra de mettre fin à la division du monde en zones d'abondance et en zones de pauvreté intolérable. Cette tâche est la première de celles auxquelles ont à faire face les hommes de cette époque. L'injustice et la négligence des siècles passés doivent être réparées. Les pays en voie de développement sont unis dans leur résolution d'obtenir cette réparation et ils comptent, dans leur entreprise, sur la compréhension et le soutien de toute la communauté internationale.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. C. BALMACEDA,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DES PHILIPPINES,
à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964**

[Original : anglais]

Nous nous réunissons à cette heure fort tardive — il est, selon ma montre, plus de minuit — parce que nous désirons achever les travaux de la Conférence à la date que notre calendrier a fixée : le 15 juin. Il ne nous reste que deux jours et nous avons encore bien des points importants à traiter.

Voici presque trois mois que notre Conférence s'est ouverte, alors que les ministres de la plupart des pays participants faisaient sur le podium leurs déclarations. En les écoutant, nous nous sentions fort encouragés lorsqu'ils exprimaient leur bonne volonté et leur désir de coopérer et d'aider à assurer le succès de cette Conférence historique.

Après ces déclarations riches d'inspiration des ministres qui s'adressaient à nous, nous avons abordé les travaux les plus importants de la Conférence. Ils consistaient en des échanges de vues, en

des études et des discussions sur les questions fort graves qui figuraient à notre ordre du jour.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à nos experts — techniciens accourus de tous les points du monde — pour l'ardeur et l'assiduité dont ils ont fait preuve en participant aux cinq grandes commissions de la Conférence. C'est eux qui tenaient dans leurs mains la réalité du travail à accomplir. Ce que nous faisons maintenant, c'est assembler les résultats de leurs études et de leurs délibérations et décider ce qu'il convient de faire figurer dans l'Acte final de la Conférence.

Ainsi qu'il arrive dans toutes les assemblées délibérantes, nous constatons que les derniers jours sont les plus ardues. C'est en effet maintenant — alors que nous sommes pourrait-on dire au pied du mur — que nous devons décider ce que nous sommes vraiment disposés à faire ; non pas ce que

nous sommes disposés à promettre, non pas ce que nous sommes prêts à dire, mais ce que, en tant que participants à la présente Conférence, nous sommes véritablement décidés à accomplir.

Au cours des quelques derniers jours de la Conférence, nous nous trouvons naturellement en face d'un plus grand nombre de divergences de vues et d'opinions. Celles-ci sont apparues au cours des discussions qui se sont déroulées dans les diverses commissions. Mais même après avoir discuté ces différentes questions dans les commissions où les nations participantes avaient leurs représentants, nous constatons qu'au stade actuel il nous reste encore abondante matière à négociation, à conciliation et à discussion. Telle est la raison pour laquelle notre programme a dû être quelque peu modifié et pour laquelle il a fallu tenir une séance plénière de nuit. Il se peut que demain, dimanche, nous devions en tenir d'autres, matin et après-midi, voire peut-être dans la soirée — j'exprime ici simplement ce que je crois être une possibilité — de sorte que nous soyons en mesure, lundi, il faut l'espérer, de clore la session de la Conférence.

Nous voici presque au bout de notre tâche. Nous sommes venus à Genève il y a trois mois, en tant que représentants de 119 pays, afin d'examiner ensemble les problèmes économiques qui se posent au monde entier. Notre objectif commun était de trouver une solution à ces problèmes, de telle sorte que le fossé qui sépare les pays développés du restant de l'humanité puisse être réduit, ou en grande partie comblé, et que les bienfaits d'un niveau de vie meilleur puissent être partagés par la grande majorité de l'humanité qui vit dans les pays peu développés ou en voie de développement.

Alors que nous touchons à la fin de la Conférence, il sied que nous fassions une pause et jetions un regard sur ce que nous avons accompli ensemble durant ces trois mois d'études ardues, de réflexion, de discussions, de négociations, et d'efforts de coopération. Au nom de la délégation des Philippines, il me plaît d'exprimer notre admiration sincère pour la manière si efficace et pour la patience avec lesquelles la Conférence a été dirigée. Le mérite en revient principalement au Président de la Conférence, M. Kaissouni, et au secrétaire général, M. Prebisch. Une partie de ce réel succès est incontestablement due à un secrétariat efficace et à un service excellent d'interprétation simultanée. Notre reconnaissance est acquise à égalité à ces deux services indispensables. Mais peut-être convient-il de ne pas oublier les délégués eux-mêmes. Loin de leurs foyers et de leurs familles, ils ont passé trois mois à Genève, penchés sur un labeur qui a mis à rude épreuve leur patience et leur énergie et qui a fait appel à toute leur sagesse et à toutes leurs qualités d'hommes d'Etat. Eux aussi, ils méritent la gratitude de quiconque a véritablement à cœur le bien-être de l'humanité.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier les résultats de la

présente Conférence, nous devons, à mon avis, ne pas oublier ce que nous nous sommes mis en devoir de faire ; nous devons aussi tenir compte de l'ampleur des problèmes soumis à notre examen, ainsi que de l'ampleur de la Conférence elle-même. Il n'y a en effet aucun précédent au nombre de nations et d'organisations mondiales qui ont pris part à ces travaux. Pour la première fois dans l'histoire du monde, 119 nations se sont réunies pour réexaminer la structure du commerce international afin que, grâce à un nouveau régime de coopération économique internationale, les maux et les défauts de l'économie mondiale actuelle puissent être palliés, et accéléré le rythme très lent du développement des nations. Au début de nos travaux, nous avons pleinement conscience des difficultés que nous ne manquerions pas de rencontrer, mais nous avons la résolution commune de rechercher de toutes nos forces une nouvelle base de coopération économique mondiale. Les hommes d'Etat, les économistes et les experts du monde entier ont œuvré ensemble afin d'étudier les problèmes et de leur trouver des solutions. Je crois qu'il y a eu quasi-unanimité dans l'effort pour cerner les problèmes. Mais lorsqu'il s'est agi de choisir entre les mesures proposées pour leur solution, des divergences ont surgi entre les nations développées et les nations en voie de développement.

On a déjà beaucoup parlé, au sein de notre Conférence, de l'apparition du groupe de 75 pays en voie de développement. Beaucoup d'entre nous vont jusqu'à estimer qu'il s'agit là d'un des résultats les plus significatifs de la Conférence : l'union de 75 des pays du monde encore peu développés qui, se rendant compte de la réalité de leurs problèmes communs, ont forgé entre eux une véritable unité et ont pu manifester celle-ci dans leurs délibérations. Maintes interprétations ont été données de ce résultat de la Conférence, mais je crois que nous devons considérer cette unité comme quelque chose de très naturel — je pense même au souci de présenter les problèmes qui sont communs à ces pays de telle sorte qu'on puisse mieux les comprendre sous tous leurs aspects. C'est la première fois que ces pays ont pu se réunir et discuter ensemble des problèmes qui leur sont communs, mais qui n'ont pas exactement les mêmes incidences ou les mêmes applications en ce qui concerne les conditions qui prévalent dans leurs pays respectifs. Le seul objectif du groupe était d'apporter son aide à la réalisation des objectifs de la Conférence. A vrai dire, cette action du groupe avait commencé à s'exercer dès avant la Conférence, lorsque fut signée à New York la Déclaration des 75 nations en voie de développement. Leurs propositions étaient l'aboutissement d'études et de délibérations conjointes toutes imprégnées de la conviction que c'était là la manière la plus efficace de pourvoir aux besoins des nations en voie de développement. Assurément, il fallait concilier ces vues avec telles ou telles vues divergentes des pays avancés. Les efforts de

conciliation qui ont été faits et auxquels nous assistons encore — ils occupent une proportion considérable du temps qui nous reste avant la clôture de la Conférence — ne doivent pas être considérés comme un véritable clivage entre deux camps adverses, ainsi qu'on le représente dans la presse mondiale, mais bien comme des étapes nécessaires en vue de parvenir à une solution heureuse de certains problèmes soumis à la Conférence. Au cours d'une déclaration que j'ai faite dans les premiers jours de la Conférence, j'ai dit que nous n'étions pas ici pour une confrontation entre pays développés et pays en voie de développement. Nous ne sommes pas venus ici parce que nous pensions qu'un groupe donnerait quelque chose et qu'un autre groupe recevrait ce quelque chose. Nous sommes bien plutôt venus ici parce que nous étions animés d'un désir commun de corriger une structure économique mondiale défectueuse, de manière à permettre aux pays peu développés d'accélérer leur développement économique.

Il apparaît maintenant que nous allons probablement clore la Conférence sans avoir atteint un accord complet sur toutes les contestations qui se sont fait jour. Je suis néanmoins convaincu que nous avons accompli une bonne partie de la tâche qui nous était assignée. C'est là pour nous une source de satisfaction, même si nous avons aussi quelque raison de nous sentir désappointés. Je crois que la Conférence a une grande réalisation à son actif : elle a fait dans de bonnes conditions les premiers pas qui permettront d'atteindre un jour l'objectif d'une coopération économique efficace et équitable. Il faudra du temps avant que soient acquis les changements qui, dans la structure présente du commerce international, sont nécessaires afin d'atteindre ce but, et qui sont envisagés dans les diverses mesures que notre Conférence a adoptées. Toutefois, nous avons progressé et fait quelques pas décisifs, bien qu'il ne s'agisse que de la toute première étape de notre marche vers un but encore éloigné. Nous avons déterminé les directives de notre action. Nous avons élaboré quelque 42 résolutions dont chacune recommande des améliorations à apporter à des aspects vitaux du commerce international et du développement, et nous avons tracé l'épure d'un nouveau mécanisme qui, croyons-nous, permettra de mettre en œuvre nos plans et de traduire notre vision dans la réalité. Au début de nos délibérations, nous n'espérions pas que cette Conférence serait la seule de sa nature que tiendraient les pays développés et les pays en voie de développement. Nous n'espérions pas que, au cours d'une période de trois mois de négociations et d'études en commun, nous serions en mesure d'achever la grande tâche que les Nations Unies ont confiée à nos mains. Examinées dans leur véritable perspective, les réalisations de la Conférence sont dignes d'éloges. Notre tâche a été une tâche de pionniers, la première tentative coordonnée de projeter des rayons de lumière dans les

ténèbres de la pauvreté et de la misère qui enveloppent une grande partie du monde. Si nous considérons que les conditions que nous cherchons à améliorer sont l'accumulation de formes multiples de la souffrance humaine durant des millénaires, l'acquis auquel nous pouvons prétendre après trois mois de travail est vraiment considérable. Non seulement nous avons jalonné les lignes d'attaque contre les ténèbres de la pauvreté et de la misère dans le monde en voie de développement, mais nous avons libéré des forces qui ne peuvent que se développer et renforcer l'opinion publique mondiale. Avec le temps, ces forces rapprocheront les pays et les peuples de notre but final, une coopération économique universelle.

Nous quittons Genève en laissant derrière nous un autre acquis durable. Notre compréhension des problèmes internationaux qui doivent être résolus et des diverses attitudes nationales qui doivent être conciliées s'est élargie et s'est approfondie. Nous avons appris des leçons qui seront pour nous fructueuses non pas seulement dans notre poursuite d'un bien-être économique commun, mais également sur le plan plus large de l'amitié et de la bonne volonté internationales. Nous avons mis en mouvement un processus d'évolution de l'idée commune que le bien-être économique mondial est à vrai dire indivisible. Nous ne devons à aucun prix tolérer que le monde demeure pour un tiers dans l'abondance et pour deux tiers dans le besoin. Si nous voulons réaliser nos rêves de stabilité économique universelle et de paix, il convient que nous gagnions la guerre contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance et l'analphabétisme qui demeurent le lot de la plus grande partie de l'humanité. Ou bien les bienfaits de la civilisation moderne, les hauts niveaux de vie et la dignité humaine seront généralisés de telle sorte qu'ils ne soient plus l'apanage quasiment exclusif des peuples des pays développés, ou bien ces bienfaits seront perdus même pour la population des pays avancés. De même que nous avons œuvré sous l'égide des Nations Unies, de même nos travaux sont sujets à l'examen et à la ratification de l'Organisation. Nous ne pouvons savoir à l'heure actuelle ce que l'Assemblée générale décidera de faire de nos plans et de nos recommandations, mais nous avons la conviction sincère que, si elle les approuve et si elle met en marche les processus que nous avons imaginés, les résultats que nous avons cherché à amorcer commenceront à se manifester.

Lorsque nous sommes venus ici il y a trois mois pour représenter 119 différents pays du monde, la plupart d'entre nous étaient totalement étrangers les uns aux autres. Dans un jour ou deux, nous nous séparerons non seulement en tant que délégués qui avons œuvré ensemble pendant des mois à une tâche commune, mais en tant que frères qui avons appris à nous respecter l'un l'autre et à voir en nos collègues une partie de l'immense famille humaine qui doit progresser ensemble ou périr ensemble. Au revoir et Dieu vous protège !

**DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. MIRCEA MALITZA,
VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE ROUMANIE,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : anglais]

La Conférence touche maintenant à sa fin.

La délégation de la Roumanie ne saurait, au stade actuel, juger de ses résultats en parlant de victoire ou de défaite. Au début de la Révolution française, il s'est produit un événement significatif dont la portée n'est pas immédiatement apparue, la célèbre bataille de Valmy, qui n'en a pas moins été la première page d'un nouveau chapitre de l'histoire. Comme l'a écrit dans son journal le grand poète allemand qui fut témoin de cet événement : « Aujourd'hui commence une ère nouvelle et nous pourrions dire que nous l'avons vue naître. »

Quelles que soient ses faiblesses et les espérances auxquelles elle n'a pas encore répondu, notre Conférence est, nettement, le point de départ d'un processus irréversible.

On sait maintenant que, pour la majorité des pays du monde et pour l'humanité tout entière, la nécessité d'accélérer le développement est devenue un problème capital, une question vitale.

La Conférence aura le mérite indiscutable d'avoir mis à jour, dans le mécanisme du commerce international, les ressorts et les rouages qui agissent constamment au détriment des pays en voie de développement, et dont le jeu compromet le succès des efforts qu'ils font pour accroître leur taux d'expansion et relever leurs niveaux de vie.

On a souligné avec force qu'il ne suffit pas de faire disparaître ces facteurs, mais qu'il faut aussi créer des conditions nouvelles qui appuient activement les efforts entrepris. Si cette idée ne s'est pas encore imposée à tous les intéressés — comme en témoigne l'opposition qu'elle a rencontrée ici — et n'a pas été mise en œuvre de façon satisfaisante, les événements la feront comprendre à tous les gouvernements et à tous les responsables, dans l'intérêt commun des hommes, du progrès universel et de la paix et de la sécurité internationales.

C'est grâce à la Conférence que cette idée a été semée et s'est implantée à l'Organisation des Nations Unies, comme évoquant l'un des grands problèmes mondiaux que cette Organisation mondiale a pour rôle de traiter et de résoudre.

A notre avis, il est important que la Conférence soit parvenue à fonder tous les efforts qui seront faits pour mettre cette idée en œuvre sur une base solide : celle de la série de Principes adoptés par

la cinquième commission, dont le premier est ainsi conçu :

« Les relations économiques entre les pays, y compris les relations commerciales, seront fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine entre les Etats, de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. »

Le Gouvernement roumain cherche, depuis des années — depuis 1957 exactement — à faire reconnaître de tels principes. Il souhaite et espère en voir la consécration aussitôt que possible, dans un acte international solennel.

Notre opinion mûrement réfléchie est que le bon fonctionnement du mécanisme qui va être établi exige que sa structure et son mode d'action soient conformes aux Principes en question, qui rejoignent d'ailleurs ceux de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi les efforts déployés à cet égard pour rapprocher des positions éloignées ou concilier des intérêts divergents ne devraient en aucune manière violer ces Principes, ni porter atteinte au droit qu'à chaque Etat de définir sa position en des termes qui soient conformes à ces Principes.

A ce propos, je tiens à redire l'importance que le Gouvernement roumain attache au caractère universel du système employé pour traiter des problèmes du développement et du commerce mondial. Il faut réaliser aussitôt que possible les conditions qu'appellent des relations commerciales internationales justes et équitables. On ne peut se réclamer des discriminations passées qui ne reposaient sur aucun fondement juridique ou moral pour en justifier de nouvelles. *Ex injuria non oritur jus.*

Les résultats que nous pouvons noter n'auraient pu être atteints sans l'action persévérante et l'esprit de solidarité des pays en voie de développement, qui ont caractérisé la Conférence et ouvert de nouvelles voies au progrès des relations internationales.

La grande majorité des pays du globe qui s'efforcent d'accélérer leur développement économique ont en commun de nombreux et solides motifs d'exiger que des mesures soient prises à cette fin, de manière à assainir les relations économiques internationales et à supprimer les pratiques qui entravent ou faussent les courants d'échanges internationaux.

Il est donc bien naturel qu'au cours des débats et lors de la rédaction de l'Acte final, de nombreux

pays de régions différentes du globe, dotés de systèmes politiques et sociaux différents, aient présenté un front unique, exprimé les mêmes aspirations et souscrit aux mêmes objectifs.

La délégation de mon pays est arrivée à la Conférence avec le désir ardent de contribuer à l'effort commun, visant à promouvoir des relations économiques stables et justes, qui créent des conditions favorables au progrès économique de tous les pays en voie de développement, consolident leur indépendance économique et assurent l'élargissement de la coopération internationale entre Etats souverains et indépendants, jouissant de l'égalité des droits.

C'est dans cet esprit que nous avons toujours appuyé les propositions visant à accélérer le développement économique de ces pays, à faire disparaître du commerce mondial les barrières et les pratiques discriminatoires et à assurer au commerce et au développement des moyens de financement adéquats.

La délégation roumaine est heureuse d'avoir pu présenter, conjointement avec les délégations d'autres pays en voie de développement, des propositions sur différentes questions et de voir ces propositions consacrées dans les recommandations finales de la Conférence.

Bien que nos travaux aient abouti à des résultats, on ne saurait considérer que la Conférence ait résolu les multiples problèmes que posent le commerce mondial et le progrès économique des pays en voie de développement, ni même que des propositions concrètes ont été présentées en nombre

suffisant. Il faudra assurément déployer sans relâche de nouveaux efforts persévérants pour atteindre cet objectif.

Nous voudrions nous associer aux représentants qui ont parlé cet après-midi et se sont montrés résolus à consacrer les dernières heures de la Conférence à atteindre les résultats que les peuples du monde en attendent avec juste raison.

Nous tenons à féliciter vivement le Président, le Secrétaire général, le rapporteur, et les autres personnalités élues dans les différents organes, des efforts qu'ils ont faits et de la contribution particulièrement constructive qu'ils ont apportée aux travaux de la Conférence.

Nous félicitons aussi tous les experts et tous les membres du Secrétariat, dont la haute compétence et le grand dévouement ont rendu nos négociations possibles.

La délégation roumaine emportera de la Conférence une conviction encore plus forte de l'urgence des problèmes que les discussions ont eu le mérite de mettre en pleine lumière.

Fidèle aux principes qui guident sa politique étrangère et toujours soucieuse du progrès économique et de la construction du système socialiste, la Roumanie continuera à apporter sa pleine contribution à l'établissement de relations économiques internationales justes, stables et équitables, et au développement des relations pacifiques et de la coopération internationale entre tous les Etats.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. EDWARD HEATH,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR L'INDUSTRIE, LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET PRÉSIDENT DU BOARD OF TRADE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD,

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : anglais]

Ce matin, nous mettons fin aux débats de la Conférence la plus importante qui se soit jamais réunie pour examiner les problèmes que posent le commerce international et le développement économique.

Après trois mois de dur labeur, parfois mêlé d'inquiétude, cette Conférence est couronnée de succès.

Qu'entendons-nous par succès ? Quels sont, en fait, les résultats de la Conférence ?

Le jugement que nous porterons sur elle dépendra dans une certaine mesure des espoirs que nous avons en arrivant ici.

J'ai exprimé dès le début mon opinion personnelle en disant que nous ne saurions attendre de la Conférence qu'elle résolve — dans une courte

période de douze semaines — tous les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement, qu'elle devait être considérée plutôt comme l'une des phases d'un effort continu, et qu'elle serait jugée quand on pourrait voir si les politiques internationales en matière de commerce et de développement prennent ou non la bonne direction.

De ce point de vue, la Conférence a été incontestablement un succès.

Les questions que nous avons examinées et les recommandations que nous avons adoptées concernent les échanges de produits primaires et d'articles manufacturés, le commerce invisible et de nombreuses formes d'assistance. Certaines de ces recommandations demandent que des mesures soient prises par les divers gouvernements ; d'autres que l'on poursuive l'étude de problèmes que nous n'avons pas eu jusqu'ici la volonté ou l'art de résoudre. Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, nous avons décidé de demander à l'Assemblée générale de créer de nouvelles institutions pour continuer la tâche que nous avons entreprise.

Je voudrais passer rapidement en revue les résultats auxquels la Conférence a abouti dans chacun de ces domaines. Mais auparavant, je voudrais rendre hommage au Secrétariat, qui a assuré le service d'une aussi vaste entreprise, et aux traducteurs, sans l'aide desquels nous n'aurions jamais pu mener notre tâche à bien.

Nous avons réussi tout d'abord à nous mettre d'accord sur une recommandation générale concernant les mesures à prendre pour accroître les exportations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement, y compris la suppression ou la réduction des barrières douanières. C'est là un très grand progrès.

D'autre part, nous avons réaffirmé le principe selon lequel les pays développés ne devraient s'attendre à aucune réciprocité de la part des pays en voie de développement lors de négociations en vue de la réduction ou de la suppression des obstacles aux échanges.

Certains d'entre nous regrettent peut-être que la Conférence n'ait pas accepté l'application immédiate d'un système de préférences au profit des pays en voie de développement.

Mais nous devons reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour dissiper les doutes que certains gouvernements nourrissent encore au sujet des principes en cause et pour trouver un système pratique qui permette de leur donner effet.

Echanges de produits primaires

Passons aux échanges de produits primaires. Ces échanges sont d'une importance si essentielle, non seulement pour la plupart des pays en voie de développement mais aussi pour les pays développés qui comme le mien sont de gros importateurs de

ces produits, qu'on ne saurait s'étonner d'avoir vu se manifester à cet égard des divergences d'opinion très nettes. Nous n'avons pas encore réussi à les faire disparaître. Ce n'est pas le moment de revenir sur le fond de la question. Nos vues sont bien connues.

Il y a seulement un point que je voudrais signaler. Si différentes qu'aient pu paraître les conceptions au cours du débat général, il est fort possible, à mon avis, que nous arrivions beaucoup plus facilement à les concilier dans la pratique lorsqu'il s'agira de régler le cas particulier de certains produits.

Développement

En troisième lieu, pour ce qui est du développement et de l'assistance, plusieurs recommandations importantes ont été approuvées par la grande majorité tant des pays développés que des pays en voie de développement. Je voudrais en mentionner trois en particulier.

Il y a tout d'abord une recommandation largement approuvée, qui porte sur de nombreux aspects de ce domaine. Cette recommandation et celle qui concerne la croissance et l'assistance pourraient former une nouvelle charte de la coopération internationale en matière de développement.

Cette deuxième recommandation reconnaît qu'il est urgent d'accélérer la croissance des pays en voie de développement. Elle souligne les efforts que doivent faire les pays en voie de développement comme les pays développés. En particulier, ces derniers se sont engagés à faire de leur mieux pour fournir aux pays peu développés au moins 1 p. 100 de leur revenu national sous forme d'aide et d'autres apports en capital.

La troisième des recommandations, due à l'initiative de ma délégation, porte sur des mesures financières supplémentaires. Elle vise à faciliter la solution des problèmes ayant trait aux mouvements défavorables des recettes d'exportations qui compromettent l'exécution des programmes de développement. Nous sommes heureux que tous les pays développés à économie de marché aient jugé possible de l'accepter.

Commerce invisible

Sur certaines des questions relatives au commerce invisible, l'accord n'a pas été aussi étendu.

Les deux questions qui intéressent tout particulièrement mon gouvernement sont les assurances et les transports maritimes. Nous comprenons que beaucoup de pays en voie de développement désirent organiser ces activités afin que les avoirs créés par les assurances servent dans la mesure du possible au développement de leur économie. Nous croyons toutefois que les compagnies d'assurances et de réassurance sont généralement dans la nécessité de fonctionner sur une base internationale. Il

importe selon nous que les assureurs, quelle que soit la politique économique des pays dans lesquels ils opèrent, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en voie de développement, ne soient pas soumis à des mesures de restriction ou de contrôle contraires aux intérêts des assurés.

Assistance multilatérale

Enfin, avant d'en terminer avec la question du développement et de son financement, je voudrais confirmer notre appui aux programmes d'aide multilatéraux des organismes des Nations Unies.

Peu avant l'ouverture de la Conférence, le Parlement britannique a adopté une loi qui permettra à la Grande-Bretagne de verser en trois ans une nouvelle contribution de 96 millions de dollars à l'Association internationale de développement (AID). Nous sommes prêts à apporter notre juste contribution aux fonds de l'Association lorsqu'ils devront être alimentés de nouveau. Les propositions relatives aux mesures financières supplémentaires que nous avons présentées conjointement avec la Suède auraient pour effet d'accroître les ressources et d'élargir le mandat de l'Association internationale de développement. En outre, le Gouvernement de Sa Majesté a maintenant pris quatre autres décisions.

i) A la Conférence qui se tiendra à l'automne prochain, nous annoncerons une augmentation de notre contribution au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique pour 1965.

ii) En commun avec d'autres pays occidentaux, nous sommes disposés à appuyer une augmentation du budget des Nations Unies permettant d'étendre les activités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

iii) Au cours de la Conférence, ma délégation a présenté, conjointement avec d'autres délégations, une recommandation reconnaissant l'importance du développement régional. Je puis maintenant déclarer que la Grande-Bretagne est disposée à fournir en temps voulu une assistance en capital à la Banque africaine de développement.

iv) Nous sommes également disposés à examiner favorablement la possibilité d'aider d'autres banques régionales de développement, notamment la Banque interaméricaine de développement.

Ces nouvelles initiatives montrent que nous sommes prêts à appuyer dans la pratique les politiques préconisées par la Conférence.

Institutions

Il semble que, pour beaucoup de délégations, la plus importante des questions soumises à la Conférence était celle des institutions permanentes dont nous avons maintenant approuvé la création.

Les propositions que nous avons mises au point, après de longues discussions, avec le précieux

concours du Secrétaire général permettront, je crois, d'établir un mécanisme efficace pour continuer la tâche que la Conférence a entreprise. Le succès de ces institutions dépendra de l'esprit de coopération pratique dont leurs membres feront preuve. Les questions de procédure qui nous ont donné tant de difficultés devront être examinées et réglées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

C'est là, j'en suis persuadé, que sera trouvée une solution satisfaisante, et nous sommes prêts à jouer le rôle qui nous revient dans une organisation qui contribuera efficacement à notre prospérité commune.

Principes

L'une des premières tâches de cette organisation sera de poursuivre l'étude des principes qui doivent régir le commerce international et le développement et qui ont retenu si longtemps l'attention de la Conférence.

Toutes nos délibérations ont montré combien il est difficile de formuler un ensemble de principes acceptables pour tant de pays dotés de systèmes économiques différents et se trouvant à divers stades de développement. Des progrès considérables ont été réalisés. Mais il n'est guère étonnant qu'il nous ait été impossible de parvenir à un plus large accord dans le laps de temps dont nous disposons. Nous ne cachons pas que nous ne nous jugeons pas en mesure d'accepter tous ces principes tels qu'ils sont actuellement énoncés. Beaucoup d'autres grands pays commerçants sont dans la même situation que nous à cet égard. Toutefois, nous avons quant à nous proposé que les travaux pour l'élaboration d'un ensemble de principes soient poursuivis. C'est ce qui a été maintenant décidé, et nous sommes tout disposés à y participer.

Ce doit être, pour notre Président, une grande satisfaction que d'avoir présidé une conférence dont les débats ont abouti aux résultats que je viens d'exposer. Nous lui sommes reconnaissants de l'habileté et de la patience dont il a fait preuve à l'intérieur et à l'extérieur de cette enceinte. Je voudrais également dire tout ce que nous devons à M. Prebisch qui, avec l'aide de ses collègues, a largement contribué au succès de nos travaux, notamment par l'entremise des groupes de conciliation ces dernières semaines.

Peut-être enfin me sera-t-il permis de tirer quelques conclusions de l'expérience que nous avons faite au cours de ces trois mois.

Des conférences comme celle-ci considèrent naturellement qu'elles ont pour tâche principale d'adopter des résolutions et des recommandations. Mais les échanges d'idées, la confrontation des opinions et la compréhension exacte que nous acquérons de nos problèmes respectifs sont d'une importance au moins égale. Ces échanges de vues, officiels et officieux, n'auront, à mon sens, pas moins d'influence sur les conceptions et la politique des années à

venir que les résolutions formelles qui ont été adoptées.

J'ai été frappé par la façon dont les pays en voie de développement ont trouvé une unité de vue qui l'a emporté sur leurs divergences. Ce résultat est dû en grande partie aux contacts et aux discussions qui ont eu lieu à Genève. Cette unité a permis aux pays en voie de développement d'exposer leur thèse avec plus de force. Ils ne s'en trouvent tous que plus strictement tenus de concilier leurs aspirations légitimes avec une évaluation réaliste du possible.

L'autre conclusion que je voudrais tirer, c'est que, lorsqu'il s'agit de questions comme celles que nous avons examinées, les décisions prises à la majorité sont plus facilement acquises mais moins efficaces que des décisions réellement prises à l'unanimité.

C'est cette unanimité qu'il faut réaliser pour accomplir de véritables progrès. Nous avons pu mesurer tout l'intérêt qu'il y a à recourir à une procédure de conciliation pour parvenir à cet accord indispensable. Peut-être aurait-il été utile d'y recourir plus tôt. Je crois qu'il importera d'appliquer cette méthode dans les travaux que nous aurons à poursuivre ensemble à l'avenir. Il est peut-être moins spectaculaire de pratiquer la conciliation pour réaliser l'unanimité que de réunir une centaine de voix de majorité, mais c'est un plus sûr moyen de nourrir ceux qui ont faim, but commun de nos efforts. Car nous devons toujours maintenir au premier rang de nos préoccupations ce qui est notre

objectif réel : nous mettre d'accord sur les moyens d'améliorer les conditions et les niveaux de vie des peuples du monde. Durant nos travaux, et en particulier dans la hâte et la fièvre des tout derniers jours, au cours des discussions sur les procédures de vote et sur la répartition des sièges, au milieu des difficultés de langue et d'interprétation, et malgré les malentendus, il nous a fallu garder une notion claire de notre véritable but.

C'est ce que nous devons contribuer à faire quand nous serons de retour dans nos pays et quand nous prendrons part aux futurs travaux de la Conférence. Les pays dans le groupe desquels nous figurons font déjà de grands efforts en faveur de cette cause. Nous nous félicitons qu'on s'en soit rendu compte. Au cours de la présente Conférence, ces pays ont sincèrement essayé de les intensifier encore.

Permettez-moi d'ajouter à titre personnel que je considère comme un grand honneur le fait d'avoir participé à cette Conférence, d'avoir partagé ses espoirs, ses craintes, ses déceptions et ses succès.

Si, une fois de retour dans nos pays, nous faisons part au grand public des impressions que nous a inspirées la Conférence et des enseignements que nous en avons tirés, et si nous en faisons la base d'une action pratique, nous aiderons à la création d'une prospérité croissante dont tous nos peuples bénéficieront — et ce ne sera pas une mince contribution que nous apporterons à la paix future du monde.

**DÉCLARATION FAITE PAR LE R. P. LOUIS-JOSEPH LEBRET,
AU NOM DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE,
à la trente et unième séance plénière, le 10 juin 1964**

[Original : français]

La délégation du Saint-Siège a suivi avec un intérêt passionné l'ensemble des travaux de la Conférence. Elle n'a pas manqué d'être frappée par le degré de maturation atteint aujourd'hui par la communauté internationale. Jamais peut-être la conscience de notre commune solidarité ne s'était exprimée avec autant de vigueur, autant de compréhension mutuelle, surtout autant de volonté d'aboutir.

Si notre délégation n'est pas intervenue plus souvent dans la première partie des débats de la Conférence, c'est qu'elle considérait que son devoir était d'éviter toute immixtion dans des domaines qui, directement ou indirectement, touchaient à la

politique. Si parfois elle s'est abstenue dans des votes, c'est que, soucieuse de se maintenir sur le plan du bien commun universel, il lui fallait, fidèle aux principes que, selon ses instructions, elle avait exposés au cours du débat général, avoir sans cesse devant les yeux la préparation d'un ordre économique nouveau s'acheminant vers une communauté internationale authentique. Dans celle-ci, on doit croire qu'ira de pair avec le développement économique le respect des valeurs humaines incluses dans toute civilisation.

Sans doute, dans le déroulement de la Conférence, notre délégation a-t-elle souffert de constater plus d'une fois des oppositions qui semblaient

mettre en question le succès même de ces importantes assises. Ce n'est qu'après la distribution des rapports des cinq commissions qu'il a été possible de constater que, malgré la dureté de certains dialogues, l'ensemble des recommandations est d'une cohérence qu'il apparaissait difficile d'espérer. A l'heure où nous parlons, quelques points restent encore en suspens; il est déjà acquis que la Conférence a semé des germes qui, peu à peu, s'explicitant par les efforts nationaux, régionaux, multinationaux ou internationaux, créeront les conditions d'une civilisation solidaire.

De toute manière, par-delà la Conférence et surtout dans le domaine des applications pratiques, le chemin qui reste à parcourir est encore long; mais la voie est ouverte. Les incompréhensions réciproques dont il eût été puéril d'attendre d'un coup l'évanouissement ne tiendront pas devant la volonté générale de rompre avec le particularisme des nations pour tendre au service voulu et organisé entre pays ou groupes entre lesquels on aurait pu penser que les oppositions étaient irréductibles.

Notre délégation voit dans l'immense effort collectif qui s'est effectué ici le franchissement d'une étape prometteuse vers la mise en commun, pour le bien de tous et de chacun, de la totalité des ressources naturelles et humaines. Jamais encore une assemblée représentant la presque totalité des peuples n'avait pu étudier avec une telle ampleur la coordination générale des efforts productifs et la répartition équitable entre tous des fruits du travail.

Sans avoir formulé de façon exhaustive les principes que son programme laissait attendre, la cinquième commission n'en a pas moins émis des affirmations qui sont susceptibles de changer progressivement les comportements collectifs — nous sommes de ceux qui espèrent fermement, même à ce stade tardif de nos travaux, qu'un résultat au moins partiel sortira des efforts déployés dans le cadre de la quatrième commission pour préparer

l'ajustement des organismes internationaux et multinationaux aux exigences du changement profond des structures mondiales qui s'est accompli depuis dix-huit ans. Sans doute, en cours de débat a-t-on surtout parlé de la totalité des échanges sous leurs formes diverses. Le texte des recommandations, malgré cet accent mis sur les relations commerciales, montre pourtant quelle place a tenue dans nos préoccupations communes la fin à laquelle les échanges doivent s'adapter, c'est-à-dire le développement universel et les multiples formes d'aide qu'il appelle. Aussi, après avoir suivi avec émotion les péripéties de la Conférence, la délégation du Saint-Siège se réjouit-elle franchement des résultats déjà obtenus. Elle y voit une preuve de plus de la quête de l'humanité vers la paix dans le respect croissant des hommes aspirant à acquérir une pleine valeur humaine et des nations soucieuses d'atteindre à la vraie amitié politique. Nous osons espérer que dans le succès à venir de cette première démarche de tant de pays associés, les encycliques de Jean XXIII *Mater et magistra*, *Pacem in terris*, les messages récents de Sa Sainteté Paul VI, les travaux en cours du concile, apporteront une contribution substantielle. Ce succès ne saurait manquer, même si la démarche n'est pas aussi rapide que chacun de nous l'a rêvé, même si l'organisation des forces à mettre en conjonction ne s'accomplit pas au rythme que nous imaginions au début de la Conférence. Les jalons sont posés dans une perspective humaniste pour un plus grand effort collectif dans une coopération resserrée dont l'expérience amènera les changements d'optique qui sont encore nécessaires.

Notre délégation est heureuse d'avoir, sous la conduite éclairée de notre Président et bénéficiant, comme nous tous ici, de l'immense labeur du Secrétaire général et de son personnel, modestement participé à cette démarche vers la compréhension mutuelle et vers l'effort solidaire qui doit poser les bases d'une civilisation plus équitable.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. DOUDOU THIAM, MINISTRE D'ÉTAT, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU SÉNÉGAL

[Original : français]

Permettez-moi, en exergue, d'adresser mes sincères remerciements au Président de la Conférence pour le remarquable travail qu'il a réalisé, au secrétaire général et à son personnel pour l'immense effort déployé au cours de cette Conférence, aux présidents des commissions et à tous les délégués pour la grande tâche accomplie ici.

Au nom du Sénégal que j'ai l'honneur de représenter, je me devais de rendre ce public hommage à vous tous ici présents, avant d'aborder mon exposé que je vais maintenant commencer :

A la veille de la fin de la Conférence, après les brillants orateurs qui ont pris la parole avant moi, pour mettre en relief, d'une façon magistrale, les

grandes lignes de la Conférence, les espoirs qu'elle a fait naître, les résultats enregistrés, les leçons qu'on peut en tirer, je me bornerai simplement à vous livrer quelques réflexions qui me viennent à l'esprit, réflexions dominées par une certaine déception et un immense espoir.

Une certaine déception

Une certaine déception pour deux raisons.

Déception d'abord, parce qu'en venant à cette Conférence qui s'intitule « Conférence sur le commerce et le développement », nous pensions que la question qui se posait était en fait la suivante : « Comment assurer le développement des pays en voie de développement par une action sur le commerce international ».

La réponse à cette question devait ainsi, à nos yeux, nécessiter un examen devant commencer par une étude de leurs besoins.

Au lieu de cela, nous avons eu l'impression que l'accent avait été davantage mis sur le premier terme du binôme « commerce - développement ».

On a parlé de commerce, et ce faisant on est parti de la notion de profit au lieu de partir de la notion de besoin. Cette modification d'optique a été, selon nous, responsable des multiples difficultés que nous avons rencontrées au cours de nos discussions.

Les vrais problèmes du sous-développement ont été passés sous silence, polarisés que nous étions par le mirage du profit.

Déception enfin en raison de la grande contradiction qui a éclaté tout au long de la Conférence, entre les grandes déclarations généreuses de solidarité mondiale, et les gestes concrets qui devaient traduire cette solidarité en actes.

Les spécialistes des pays développés nous ont en effet appris le moment venu que les pays en voie de développement étaient « enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté ».

Ils nous ont appris aussi que, par le jeu d'un processus cumulatif, les pays en voie de développement, à leur taux de développement actuel, prendraient de plus en plus de retard.

En clair, ils nous ont lancé ce dramatique avertissement .

« L'écart entre le pauvre et le riche ira en s'accroissant si le pauvre n'augmente pas son taux de développement. »

La leçon a été retenue, l'avertissement entendu.

Mais dans cette Conférence, au nom de la solidarité mondiale tant de fois proclamée, qu'ont fait les pays développés pour nous permettre de briser le « cercle vicieux de la pauvreté » et rattraper le retard que nous avons pris?

Les gestes faits, sans vouloir les minimiser, ne sont pas à la mesure de la générosité des déclarations, ni de l'ampleur des problèmes à résoudre. Et ce, malgré les louables efforts de certains délégués des pays développés que nous connaissons bien et auxquels nous adressons tout particulièrement nos sincères remerciements.

Leurs efforts ont tempéré notre déception.

Un immense espoir

Mais à cette déception se mêle un immense espoir. Immense espoir d'abord, car grande est la résonance politique de cette Conférence, au cours de laquelle peuples développés et peuples en voie de développement se sont trouvés face à face, et en face de leurs responsabilités.

Ils se sont engagés, le dos au mur, dans un dialogue qu'il faudra conclure. Nul ne pourra désormais se dérober sans encourir la réprobation mondiale.

Immense espoir ensuite, car les soixante-quinze, s'élevant au-dessus de tout ce qui pouvait les diviser, ont su transcender les différences de religion, de race, les divergences idéologiques, pour former un bloc uni.

Ils suivaient ainsi les conseils de ce grand philosophe qui disait, je cite :

« Montez toujours vers plus de hauteur ; au sommet de votre ascension, vous y rencontrerez ceux qui auront fait la même ascension que vous ; car tout ce qui monte converge. »

Cette Conférence a cimenté leur unité, qui, au début, faisait sourire certains incrédules, mais qui maintenant fait découvrir au monde moderne la *puissance de la pauvreté*.

Immense espoir, enfin, car cette Conférence qui s'achève ne fait en réalité que commencer.

DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. S. E. NILSSON,
MINISTRE SANS PORTEFEUILLE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE,

à la trente-deuxième séance plénière, le 11 juin 1964

[Original : anglais]

A l'ouverture de la Conférence, le Gouvernement suédois a exprimé sa ferme volonté d'aider les pays en voie de développement dans les efforts qu'ils font pour accroître leurs échanges commerciaux et accélérer leur croissance économique. Mon gouvernement a affirmé que, dans toute la mesure de ses moyens, il présenterait et appuierait des propositions réalistes et constructives propres à améliorer la situation économique des membres de la Communauté des nations les moins favorisés. Maintenant que nous voici arrivés à la dernière phase de la Conférence, le Gouvernement suédois tient à réaffirmer qu'il est prêt à coopérer sincèrement avec les autres nations participantes à l'élaboration de mesures et de recommandations qui seraient de nature à alléger le fardeau des pays en voie de développement et à leur assurer une part équitable des fruits de l'expansion économique.

Mon gouvernement reconnaît que certains signes précurseurs peuvent faire craindre de voir grandir l'écart existant au point de vue économique entre les nations riches et les nations pauvres. Il se rend compte aussi que le relèvement du niveau de vie des régions peu développées pose un problème qui intéresse toutes les branches d'activité d'une société organisée et que sa solution exige des mesures coordonnées, arrêtées selon un plan bien conçu et portant sur l'ensemble de l'économie.

Toutefois, il est d'une importance capitale que les pays en voie de développement parviennent à accélérer leur expansion économique. Or, la tâche qu'ils ont à accomplir pour que leur économie soit mieux équilibrée et leur production plus diversifiée est immense. On pense tout naturellement à ce propos qu'ils ont besoin, entre autres, d'investissements plus importants dans tout ce qui touche à l'infrastructure et d'un accroissement des investissements dans l'industrie et l'agriculture. Sans cela, il serait chimérique de compter sur l'augmentation de la productivité et sur celle du taux de croissance économique qui sont pourtant les conditions indispensables d'une amélioration du niveau de vie des pays en voie de développement. Tel est en effet l'objectif essentiel fixé par les Nations Unies pour la Décennie du développement.

Certes, les pays en voie de développement fournissent une part appréciable des capitaux nécessaires, mais il est de fait aussi que ces capitaux doivent être complétés par des ressources extérieures

pour que des progrès réels soient accomplis dans un délai raisonnable. Les pays industriels ont déjà fait beaucoup dans ce sens. Mais nous devons affronter le fait que l'aide financière doit être accrue et que nous ne devons épargner aucun effort pour rechercher les moyens d'y parvenir.

L'accroissement des recettes d'exportation présente aussi un intérêt primordial pour les pays en voie de développement. Il va sans dire que l'augmentation de ces recettes les mettrait mieux en mesure d'importer les biens d'équipement qui leur sont nécessaires pour édifier leur appareil de production. On aura des résultats immédiats dans ce domaine en commençant avant toutes choses par prendre des mesures en vue de faciliter les exportations de produits primaires et de produits tropicaux qui tiennent une place des plus importantes dans les exportations totales des pays en voie de développement. Il ne faut pas pour autant négliger les objectifs plus lointains. A cet égard, il n'est pas moins important que les exportations des pays peu développés à destination des pays industrialisés soient axées sur les produits dont la demande connaît le plus grand essor.

Le commerce international est — et a toujours été — un puissant facteur de développement économique. Une division plus poussée du travail entre les nations constitue la condition même d'une croissance continue et vigoureuse. A notre époque, où le développement économique, technique et scientifique exige une coopération internationale accrue, une libéralisation continue du commerce mondial devient de plus en plus nécessaire. La suppression des obstacles au commerce dans les pays industriels favorisera l'expansion de l'économie mondiale, qui est à son tour extrêmement importante pour permettre d'accroître les exportations des produits traditionnels des pays en voie de développement. Il en est ainsi parce que la grande majorité des recettes d'exportation de ces pays proviennent des produits primaires, des combustibles et des produits semi-finis, dont la demande est étroitement liée au taux de croissance économique des pays industriels. C'est ce qu'illustre d'une manière impressionnante la situation actuelle.

Mon gouvernement estime que nous créerions une situation dangereuse en établissant des systèmes d'échanges internationaux de produits qui encourageraient les forces protectionnistes qui pré-

valent encore. Si nous nous engageons dans cette voie, non seulement cela portera préjudice aux zones industrielles du monde, mais cela entravera également les efforts faits en vue d'aider plus efficacement les zones moins développées.

Mais en même temps que nous préconisons une libéralisation aussi large que possible du commerce mondial, nous sommes parfaitement conscients du fait que cela ne suffit pas. Ainsi, le Gouvernement suédois est prêt à accepter que l'on applique pendant une phase initiale, en matière de politique commerciale, des principes différents pour les pays en voie de développement et pour les pays industriels avancés. Nous sommes également d'avis que les pays industriels, tout en supprimant les obstacles qui entravent leur commerce avec les pays en voie de développement, ne devraient pas exiger de ces derniers la réciprocité.

A la présente Conférence, on s'est surtout intéressé aux problèmes que pose le développement économique et commercial des nouveaux États. La nécessité de trouver des solutions rapides et constructives a été reconnue par tous. Quant au Gouvernement suédois, il a essayé — et il essaiera — de coopérer en vue d'atteindre des résultats qui permettent de développer le commerce des pays en voie de développement et de leur procurer plus de ressources pour leur permettre d'élargir le champ de leur production. Ils pourront ainsi réaliser l'augmentation considérable de leurs exportations dont ils ont tant besoin.

Le Gouvernement suédois est convaincu qu'il est possible d'obtenir des résultats essentiels et positifs, si l'on s'attaque aux problèmes d'une façon pratique. Il ne fait aucun doute que l'on a abouti à certains accords dans cet esprit. Cela est vrai, pour ne citer qu'un exemple, de la proposition relative au financement complémentaire, à propos de laquelle la Suède a joué un rôle actif dans la recherche d'une solution constructive.

Mais, d'autre part, je ne peux pas cacher ma déception devant le fait que l'on n'a pas adopté, dans les travaux effectués en vue de supprimer rapidement les obstacles au commerce, la même optique réaliste. Je suis convaincu que si l'on avait abordé ces questions sous un angle plus pratique, on aurait obtenu des résultats plus directs qu'en exigeant des mesures radicales immédiates et de caractère général.

Les besoins des pays en voie de développement sont bien connus. On s'est montré disposé à accéder à leurs demandes tant auparavant qu'au cours de la présente Conférence. Il faut cependant comprendre que les pays industriels ont des problèmes qui ne peuvent être résolus immédiatement, pour des raisons politiques ou autres. Mais on ne doit pas permettre à ces problèmes d'entraver les progrès possibles dans d'autres domaines. Des recommandations trop générales risquent cependant de nous mener à une impasse. La délégation suédoise

s'est constamment efforcée d'obtenir des résultats pratiques dans un vaste domaine. Toutefois, sans faire de déclarations précises, nous n'avons pas consenti à appuyer des propositions dont le libellé est si général et si vague qu'il est évident qu'elles ne peuvent pas avoir des résultats rapides et satisfaisants.

Notre Conférence touche à sa fin. Nous souhaitons que ses travaux se poursuivent dans le cadre des mécanismes qui en seront la continuation, et qu'il sera donné suite aux résultats que nous avons obtenus par les organisations existantes ainsi que par les nouveaux organes qui seront créés. A cet égard, il importe que tous les pays qui participent à cette Conférence soient conscients du fait qu'il n'est possible de faire des progrès réels que si les principales nations commerçantes, qui seront appelées à modifier leurs politiques commerciales et à mettre en œuvre les décisions de la Conférence par de nouveaux moyens, participent à ces travaux dans un esprit positif et dynamique.

C'est pourquoi la délégation suédoise a constamment agi en faveur d'une solution du problème institutionnel qui comporterait, parmi ses éléments essentiels, des dispositions permettant aux pays industrialisés d'accepter la responsabilité d'appliquer les solutions négociées.

Mon gouvernement estime qu'en s'attaquant, comme je l'ai préconisé, de façon pratique et réaliste au problème, on augmente les chances d'obtenir des résultats utiles susceptibles de servir réellement la cause des pays en voie de développement.

Je n'ai pas l'intention d'examiner sous cet angle tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. Toutefois, afin de souligner notre volonté de contribuer dans un esprit constructif à ses travaux, je tiens à décrire les mesures immédiates que nous sommes disposés à prendre, et cela dans l'espoir sincère que ces mesures contribueront au succès des travaux futurs des organes qui seront créés pour donner suite à la Conférence.

Etant donné que les tarifs douaniers de la Suède sont bas et que mon pays impose très peu de restrictions quantitatives et autres obstacles au commerce d'articles manufacturés, nous ne pouvons aller bien loin dans la réduction des barrières douanières, mais nous désirons beaucoup aider les pays en voie de développement à développer leurs exportations.

A ce sujet, je tiens à attirer votre attention sur la proposition suédoise visant l'expansion du commerce.

Le Gouvernement suédois est prêt à engager immédiatement des négociations avec les pays en voie de développement et les pays industrialisés en vue de l'élimination des droits de douane sur les produits tropicaux importés. Les autres obstacles aux échanges de ces produits devraient également faire l'objet de ces négociations. Si aucun résultat

concret n'est obtenu dans un délai d'un an, nous sommes disposés à faire un pas de plus dans la voie où nous sommes engagés en supprimant les droits sur le thé et la taxe spéciale sur le café, et à envisager la suppression unilatérale des droits frappant les importations de café, de cacao, de bananes, et d'épices de tous genres.

En outre, la Suède est disposée à participer à des consultations avec les pays en voie de développement et les pays industrialisés au sujet de l'élimination des droits de douane et des contingents frappant les importations de combustibles et de matières premières industrielles, et de la consolidation des concessions de droits nuls déjà faites ou envisagées pour ces produits.

Mon gouvernement désire également collaborer aux travaux visant la conclusion d'ententes multilatérales et mondiales sur les principaux produits agricoles.

Comme dans le passé, nous sommes prêts à prendre une part active aux efforts pour stabiliser les prix des produits de base.

Dans le cadre des négociations Kennedy, le Gouvernement suédois se déclarera en faveur d'une réduction substantielle des tarifs élevés, qui gênent les exportations des pays en voie de déve-

loppement, et cela, bien entendu, sans exiger aucune compensation.

Nous comprenons également que les pays en voie de développement doivent s'accorder mutuellement un traitement préférentiel dans le cadre de leurs propres groupements régionaux, et élever le niveau de leurs tarifs douaniers pendant une période transitoire. Mon gouvernement est prêt à appuyer une modification des règles du GATT à cette fin.

En ce qui concerne le traitement préférentiel que pourraient accorder les pays industrialisés, le Gouvernement suédois a déjà exprimé ses réserves quant à son utilité pour les pays en voie de développement. Cependant, ces réserves ne sont pas motivées par la crainte des effets que pourraient avoir ces préférences sur notre propre économie, et nous sommes tout disposés à participer à de nouvelles études sur les principes devant régir un tel système préférentiel et les moyens de l'appliquer.

J'espère que mon gouvernement a suffisamment prouvé sa volonté de contribuer à l'effort commun en vue d'obtenir des résultats concrets et substantiels. Dans la mesure où elle aura joué le rôle de catalyseur et renforcé de ce fait la volonté politique actuellement nécessaire, la présente Conférence aura accompli une tâche importante.

**DÉCLARATION FAITE PAR M. HANS SCHAFFNER,
CONSEILLER FÉDÉRAL, CHEF DE LA DÉLÉGATION SUISSE,
à la trente-deuxième séance plénière, le 11 juin 1964**

[Original : français]

Nous entrons dans la phase finale de la Conférence avec un sentiment d'espoir mais aussi avec une interrogation. La raison est que nous nous demandons tous, à nous-mêmes, si nous avons tiré pleinement parti de toutes les possibilités que la Conférence nous offrait. Le jugement que nous porterons — et j'espère que nous ferons un effort maximum pour le porter en commun — revêtira une importance extrême pour notre travail futur, l'esprit dans lequel il sera conduit et les résultats concrets qui seront obtenus. Il est essentiel que nous ne nous suspicions pas les uns les autres d'être réticents ou de manquer de bonne volonté ; nous devons au contraire créer ce climat de confiance qui est indispensable à toute coopération fructueuse. Les problèmes du commerce international sont suffisamment complexes et difficiles en

cux-mêmes pour que leur solution réclame une étude claire et approfondie. Nous devons, par conséquent, éviter que notre vision soit obscurcie par des conflits émotifs.

J'ai été informé du fait que le Président de la Conférence avait dressé un état de la situation très équilibré et équitable. Je suis persuadé qu'il ne me considérera pas en état de concurrence déloyale si je m'inspire maintenant du même esprit dont il s'est inspiré.

« A tout seigneur, tout honneur. » J'aimerais m'adresser en premier lieu aux pays en voie de développement et leur demander de ne pas sous-estimer les résultats de la Conférence, que ceux-ci soient apparents, c'est-à-dire traduits dans des mots, ou invisibles, c'est-à-dire inscrits dans nos esprits et dans notre volonté. D'autres orateurs ont établi le

bilan détaillé des résultats formels obtenus jusqu'ici et des principales tâches qui nous attendent. Je n'essayerai pas de faire de même. Pour ce qui a trait à ce que j'ai appelé les résultats invisibles, je suis convaincu que l'une des réalisations fondamentales de cette Conférence est de nous avoir permis à tous, non seulement de prendre conscience du problème, mais aussi d'en apprécier les dimensions, la variété et, *last but not least*, l'urgence. Dans le même temps, les représentants des pays en voie de développement auront reconnu que l'on ne peut pas influencer à volonté la réalité économique. Rien ne peut être accompli en un jour et les adaptations nécessaires à l'économie mondiale doivent être maintenues en harmonie avec les possibilités qu'auront les pays en voie de développement de profiter réellement des nouvelles possibilités.

Et maintenant permettez-moi de tourner mon attention vers les politiques des pays industrialisés. Ils ne devraient pas être tentés, et je suis sûr qu'ils ne le seront pas, de croire, malgré le diagnostic largement accepté au cours de la Conférence, que le maintien du *statu quo* est possible. Une nouvelle situation, une nouvelle division internationale du travail va prendre corps : plus tôt nous en prendrons conscience et nous nous y préparerons, mieux ce sera. En pratique, me fondant sur l'expérience d'un petit pays, le mien, qui doit aussi lutter pour obtenir une meilleure place dans la division internationale du travail, je sais qu'il y a place pour une évolution si chacun, dans tous les pays, se met véritablement au travail. J'aimerais aussi dire aux pays développés que le problème de savoir qui doit porter le fardeau de l'aide, dans quelle proportion et sous quelle forme, est bien entendu un problème crucial, mais que nous ne devons pas permettre que la solution retarde les mesures concrètes que nous aurons à mettre en application aussi tôt que possible pour le plus grand bénéfice des pays en voie de développement après en avoir examiné attentivement tous les aspects.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques au sujet de nos méthodes de travail. Je considère que nous avons fait une expérience enrichissante en ayant eu la possibilité, au cours de la Conférence, de mettre à l'épreuve différentes procédures de travail. En particulier, l'expression commune des préoccupations et des désirs des 75 pays en voie de développement a apporté quelque lumière à la situation d'ensemble, si elle ne l'a encore totalement éclairée. Il a été de cette manière possible d'identifier les principaux points sur lesquels concentrer les débats. Toutefois, la formation des opinions au sein de groupes ne peut être qu'une phase préliminaire utile, et une souplesse suffisante doit être préservée pour permettre l'élaboration ultérieure de bases d'accord réalistes et constructives. Il ne sera pas toujours possible de trouver des solutions globales applicables à tous les pays en voie de développement, surtout lorsqu'on se rapprochera de plus en plus des problèmes concrets. Lorsque nous

discuterons de solutions mieux adaptées à certains cas qu'à d'autres, nous devons établir entre nous-mêmes des habitudes de coopération afin d'éviter que nous donnions la fausse impression que l'unité est menacée.

Nous avons découvert pendant la Conférence que les succès réels, et non les réalisations apparentes, dépendront de quelque chose que personne ne peut définir, mais que chacun comprend : le consensus le plus large possible. Et sur ce point, j'aimerais souligner combien il est important que les méthodes de travail soient conçues de façon à assurer une large adhésion des pays développés aux solutions négociées entre nous tous. La Suisse a toujours insisté pour qu'il soit possible de discuter et d'adhérer librement aux obligations internationales. Nous maintiendrons cette attitude qui ne nous a pas empêchés de prendre une part active et utile à la coopération internationale. Nous sommes également convaincus qu'une large adhésion des pays industrialisés s'avèrera la méthode de travail la plus profitable pour les pays en voie de développement dans leur ensemble.

C'est pour cette raison qu'une solution réaliste du problème institutionnel me paraît d'une importance si considérable. Les institutions ne devraient jamais être envisagées comme une fin en soi et nous ne devrions pas tomber dans la tentation du perfectionnisme. Elles ne sont qu'un moyen pour parvenir à une fin et elles doivent être par conséquent conçues de telle façon qu'elles permettent d'atteindre le but recherché. Dans le domaine du commerce, une approche pragmatique est indispensable, vu que les déclarations et les mots n'ont pas prise sur les réalités économiques. Les gouvernements doivent être persuadés d'agir, et persuader à leur tour les secteurs de l'économie privée que cette action est justifiée par un intérêt général indiscutable. Nous devons garder ces considérations à l'esprit lorsque nous déciderons, et j'espère que nous le ferons avant la fin de cette semaine, des bases institutionnelles qui nous permettront de poursuivre la tâche de la Conférence. L'efficacité de toute institution dépend de l'esprit qui anime ses membres. Je considère qu'il est encourageant que des efforts de conciliation soient, à cet instant même, en cours, sur l'initiative de notre Président et sur celle du Secrétaire général, en vue de parvenir à des solutions agréées sur certaines questions majeures. Cela signifie que nous avons créé, ou sommes en train de créer, un esprit d'équipe, ce qui est un véritable succès dans une assemblée aussi large que la nôtre.

La Suisse a abordé la Conférence avec le désir le plus sincère d'y apporter une contribution aussi utile que possible. Nous comprenons parfaitement le désir des pays en voie de développement de promouvoir le commerce international en tant que l'un des moyens d'accroître leurs recettes d'exportation et, d'une manière générale, de réaliser une croissance économique accélérée. C'est de cette manière

que l'économie suisse s'est développée et c'est grâce à des efforts continus dans cette direction que mon pays, avec une population de 5 millions d'habitants seulement, est devenu l'un des pays qui ont le commerce extérieur le plus important du monde, sans parler de nos échanges invisibles qui sont considérables. Dans cet esprit, la Suisse appuiera les efforts des pays en voie de développement lorsqu'ils demanderont que leurs requêtes soient prises

en considération avec équité et réalisme. Nous coopérerons également avec les pays développés afin de donner la meilleure réponse possible à ces demandes. Nous continuerons à le faire jusqu'à la fin de la Conférence — afin de contribuer à en assurer le succès — et dans la *continuing machinery* dont nous devons décider en commun l'établissement.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. L. MARCONI ROBINSON,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE TRINITÉ ET TOBAGO,**

à la trente-quatrième séance plénière, le 14 juin 1964

[Original : anglais]

Il y a trois mois, nous avons formulé un certain nombre de questions, en espérant qu'on y trouverait réponse avant le moment où nous voici arrivés.

Les difficultés auxquelles se heurtent les pays en voie de développement n'ont peut-être jamais été exposées d'une manière aussi complète que dans ce forum mondial, au sein des cinq commissions de la Conférence chargées d'examiner des points spécifiques amples et liés les uns aux autres. A franchement parler, il faut reconnaître que les difficultés que rencontrent aujourd'hui les pays en voie de développement sont le résultat d'une action — ou d'une inaction — internationale dans le passé.

Il s'ensuit, par conséquent, qu'il ne peut y être remédié, que le déséquilibre ne peut être redressé qu'en appliquant des politiques économiques internationales équitables et de caractère redistributif. Nul ne saurait contester que dans le réaménagement de ces politiques, c'est à nous, aux pays en voie de développement qu'appartient le soin de définir les priorités.

Nous avons espéré que la présente Conférence aboutirait à des résultats concrets et que nous pourrions retourner dans nos pays porteurs d'un message d'espoir pour nos peuples. Malheureusement, il nous est impossible de retrouver des populations souffrant d'un niveau de vie fort bas et d'un chômage étendu et de justifier à leurs yeux la persistance de leur condition par des arguments d'ordre technique. Nous devrions pouvoir leur dire que, grâce à la coopération internationale, nous avons pu assurer aux produits de nos pays un accès

aux marchés des nations plus favorisées. Nous devrions pouvoir leur dire que notre développement est réalisable et qu'il sera réalisé grâce au commerce ainsi qu'à l'assistance technique et financière. Tels étaient, à mon avis l'objectif majeur et la mission principale de la Conférence.

Le représentant de l'Italie nous a prévenus que si la tension politique en Europe ou ailleurs augmentait, une proportion notable de l'aide que les pays en voie de développement pourraient recevoir serait, le cas échéant, canalisée vers d'autres directions. Nous, les ressortissants des petits pays du monde, nous ne nous intéressons pas à la guerre, mais une longue expérience nous a cependant enseigné qu'en temps de guerre les termes de l'échange tendent très souvent à se modifier à l'avantage des producteurs de produits primaires. Ainsi que l'a dit d'ailleurs le représentant du Tanganyika, l'incident de Corée a fait plus pour les économies des pays sous-développés que tous les efforts déployés en leur faveur pendant dix ans. Mais, nous n'acceptons pas la guerre en tant qu'instrument de croissance économique car, à longue échéance, ses résultats sont désastreux pour tout le monde.

Nous sommes venus à la Conférence en notre qualité de petite nation désireuse de coopérer pleinement et sincèrement sur des points fondamentaux. En tant que petite nation, il nous faut naturellement faire preuve de réalisme, aussi avons-nous été obligés de formuler certaines réserves sur la question des préférences. Cependant, nous avons donné notre appui à l'idée d'entreprendre d'urgence une étude immédiate portant sur l'avenir des préférences, tout en nous rendant compte que les outils

d'hier peuvent n'être d'aucune utilité pratique aujourd'hui. Les anciennes notions en matière de commerce ne se sont pas révélées être des instruments d'extension de la richesse. Nous sommes profondément convaincus que, pour réussir, il importe que toutes les nations du monde coopèrent en vue de formuler pour le commerce et le développement un plan à l'échelon national, car l'époque où un pays, quel qu'il soit, pouvait fonder sa prospérité sur une politique d'isolement économique est depuis longtemps révolue.

Nous sommes heureux que cette Conférence ait pu faire consacrer le principe que les petites économies commerciales doivent bénéficier de facilités particulières pour maintenir les rythmes de croissance et d'expansion qui sont tellement nécessaires à leur survie.

Nous reconnaissons pleinement, en outre, le rôle très précieux que notre Président et notre Secrétaire général ont joué pour permettre à la Conférence de préserver les quelques résultats que nous avons obtenus, lorsqu'il était permis de craindre que la Conférence ne se terminât dans le désaccord et la rancœur.

Maintenant que nous approchons de la fin de nos travaux, je crois que le moment est venu de réaffirmer notre foi dans l'Organisation des Nations

Unies en tant qu'instrument de gestion des affaires mondiales, tant économiques que politiques.

Les petites nations du monde qui ne pourraient sans elle se faire entendre trouvent au sein de l'Organisation des Nations Unies un forum où, dans des conditions d'égalité correspondant à leur souveraineté individuelle, elles peuvent exprimer les légitimes aspirations de leurs peuples et apporter leur contribution dans l'intérêt de l'amitié et de la coopération internationales.

A notre avis, la présente Conférence marque le début, quelque modeste qu'il soit, d'un recul de l'inégalité économique. La déception que de nombreux représentants ont exprimée au sujet de la modicité des résultats concrets obtenus doit être tempérée par la conscience du fait que nous avons réalisé ce début.

Partant de ce point de départ, où aboutirons-nous ? C'est l'avenir qui répondra à cette question. La réponse dépendra de l'attitude que nous adopterons tous — attitude de compréhension et de coopération internationales ou subordination des objectifs plus larges à des intérêts personnels étroits. Si nous adoptons les attitudes appropriées, nous constaterons peut-être qu'en dernière analyse les trois mois de travaux de la Conférence ont apporté une contribution positive à la solution des problèmes économiques mondiaux les plus pressants.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. N. S. PATOLITCHEV,
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UNION
DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES,
à la trente-troisième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : russe]

La délégation soviétique voudrait exposer ses vues sur certaines questions relatives aux travaux de notre Conférence.

La Conférence a confirmé que les intérêts économiques objectifs de tous les pays commandent l'élimination très rapide des obstacles entravant le cours normal des échanges mondiaux dans tous les secteurs.

A l'époque où nous vivons, marquée par de grandes transformations sociales et économiques, il est indispensable d'aborder de façon nouvelle le développement du commerce et de la coopération économique entre pays et de prendre des mesures

concrètes qui ouvriraient à tous les peuples des perspectives plus favorables pour leur développement.

Les représentants des pays ont exposé au cours de la Conférence leur position à l'égard des problèmes majeurs du développement du commerce mondial et ils ont eu la possibilité de soumettre des propositions tendant à la solution des problèmes fondamentaux de la coopération économique internationale. Le cours des travaux de la Conférence permet de comparer les positions et le rôle des divers groupes de pays à son début et à la veille de sa clôture.

L'Union soviétique ainsi que d'autres pays socialistes ont présenté des propositions positives sur toutes les questions essentielles ayant trait à la normalisation du commerce mondial et au règlement des problèmes qui revêtent une importance vitale pour les pays en voie de développement. Ces propositions visent à favoriser le progrès économique et social de tous les pays, ainsi que le raffermissement de la coexistence pacifique entre nations. Au cours des travaux de la Conférence, les délégations des pays socialistes se sont constamment efforcées de faciliter l'accord sur les décisions pratiques à prendre.

L'affinité qui s'est manifestée ici entre les attitudes adoptées par les pays socialistes et les pays en voie de développement constitue un facteur essentiel pour permettre à la Conférence d'aboutir à des bilans positifs et elle est un gage de futurs succès.

Durant les travaux de la Conférence, les pays en voie de développement ont fait preuve de cohésion dans l'élaboration d'une attitude commune et dans la défense de celle-ci. Il y a là indubitablement un témoignage marquant de leur importance internationale toujours croissante. La cohésion qui s'est manifestée sur les questions de principe et sur des bases progressistes est de nature à renforcer davantage encore le rôle positif que les pays en voie de développement jouent dans les relations économiques internationales.

On constate cependant que certains pays développés sont venus à la Conférence sans apporter de propositions constructives et ils y ont adopté une attitude négative à l'égard des problèmes en discussion. Ils voudraient probablement que la Conférence s'achève sans avoir pris de décisions pratiques sur les problèmes essentiels. Nous croyons nécessaire de le dire ouvertement, compte tenu du fait que notre travail touche à sa fin et qu'il reste encore beaucoup de choses à faire, durant les deux ou trois jours dont nous disposons encore.

A ce stade final de la Conférence, il est beaucoup question de la nécessité de trouver des compromis afin d'aboutir à des décisions concertées. La délégation soviétique n'exclut pas en principe une telle façon d'aborder certaines questions, mais à la condition formelle que de tels compromis n'impliquent pas l'abandon de principes fondamentaux en échange de concessions minimales ou apparentes. Dans le cas contraire, cela signifierait en fait l'insuccès de la Conférence. Le maintien des positions de principe prises par la majorité, même si l'on ne parvenait pas à un accord général à leur sujet, constituerait déjà un succès de la Conférence, qui contribuera à assurer des résultats positifs dans l'avenir.

Nous estimons que la Conférence s'achève sur un bilan positif.

La discussion de problèmes aux aspects multiples a permis à tous les participants de prendre

plus pleinement conscience du volume, de la complexité et de l'urgence des objectifs à atteindre pour arriver à une meilleure organisation du commerce mondial et pour contribuer à l'essor économique des pays en voie de développement.

Un utile échange de vues a eu lieu et l'accord s'est fait sur des recommandations relatives à une série de problèmes importants.

Un rapprochement de points de vue s'est opéré sur de nombreuses questions entre la plupart des Etats participant à la Conférence, ce qui est en soi d'une importance non négligeable pour un raffermissement continu de leur coopération.

La Conférence se trouve de ce fait en mesure d'adopter une série de décisions et de recommandations, notamment sur les principes qui devront régir les relations commerciales, sur la création d'institutions internationales du commerce, sur l'élimination des obstacles et des pratiques discriminatoires dans les échanges de matières premières et de produits alimentaires, de produits finis et semi-finis, sur les principes et les buts des accords internationaux relatifs aux produits de base.

Toutefois on aurait tort de sous-estimer la complexité de ce qui reste encore à faire dans l'avenir.

Le succès le plus important de la Conférence réside dans le fait que la majorité écrasante des participants se sont trouvés d'accord sur les nouveaux principes qui devront régir les relations économiques internationales et sur la nécessité de créer un mécanisme capable de s'occuper de l'ensemble des problèmes qui se posent dans le commerce international, compte dûment tenu des intérêts de tous les groupes de pays, et en particulier de ceux des pays en voie de développement.

La question des principes devant régir les relations commerciales a une importance toute particulière et fondamentale. Il s'agit de définir la base sur laquelle doivent se construire les relations commerciales et les autres relations économiques entre Etats. La communauté de vues qui s'est affirmée au cours de la Conférence entre les pays socialistes et les pays en voie de développement sur un certain nombre de problèmes cardinaux, a montré avec éclat qu'il existe à présent des forces capables de mettre fin au *diktat* de pays puissants à l'égard d'Etats moins forts, à l'inégalité des droits et à l'ingérence dans les affaires intérieures, à la discrimination, à la violation des intérêts des pays moins développés. Les principes approuvés par la cinquième commission prévoient la suppression des manifestations du colonialisme et du néo-colonialisme dans le domaine économique, la création de conditions favorables pour le commerce des pays en voie de développement afin de les aider à rattraper très rapidement leur retard économique et à obtenir une indépendance authentique. Le fait que certaines puissances ne reconnaissent pas lesdits principes témoigne de leur désir obstiné de maintenir leurs privilèges et de construire leurs rela-

tions avec d'autres pays sur la base de la force économique.

La mise en œuvre pratique des principes nouveaux dans les relations économiques internationales dépendra de la cohésion et de la fermeté des pays qui les défendent.

Les principes approuvés par ladite commission ne comprennent pas certaines dispositions du projet présenté par les pays socialistes. Ils ne comprennent pas notamment la condamnation directe du recours par certaines puissances à une pression économique à l'égard des pays moins forts. Néanmoins l'adoption de ces principes constitue un succès indéniable des pays qui luttent pour l'égalité de droits dans les relations économiques. Et c'est en même temps une défaite des forces qui voudraient perpétuer un ordre de choses ancien et périmé. Cela est hors de doute.

La solution des problèmes institutionnels a également une importance de principe. Une âpre lutte s'est poursuivie autour de ces problèmes pendant toute la durée de la Conférence, lutte qui n'est pas encore terminée. L'idée de la nécessité d'une organisation internationale du commerce, universelle par sa composition et ses objectifs, a recueilli l'appui de la majorité écrasante des participants de la Conférence. Nous demeurons convaincus de la nécessité urgente de créer une organisation internationale du commerce. Tenant compte de la position des pays en voie de développement, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont donné leur accord pour qu'en attendant la création d'une telle organisation, la Conférence sur le commerce et le développement se réunisse régulièrement, et pour qu'un bureau soit institué, doté de fonctions suffisamment étendues et de pleins pouvoirs. Cette décision doit fournir un appui institutionnel à l'élaboration ultérieure des problèmes qui firent l'objet des discussions; elle doit également créer les conditions nécessaires à l'application des décisions sur lesquelles l'accord s'est fait.

Les problèmes du commerce et du développement, dont l'importance est vitale pour les pays en voie de développement, ont tenu une place prépondérante dans les travaux de la Conférence. Les questions relatives à l'amélioration des conditions du commerce et du progrès économique des pays en voie de développement retiennent tout particulièrement l'attention de l'Union soviétique qui coopèrera avec ces pays tant pour rechercher des solutions internationales mutuellement acceptables que pour promouvoir la coopération sur le plan des relations bilatérales.

La délégation soviétique a exposé franchement ses vues sur la manière efficace de résoudre les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement et elle a soumis une série de propositions. La délégation soviétique a estimé que sa tâche, dans les travaux de commissions, était

d'arriver à des accords et à des décisions mutuellement acceptables.

Nos propositions tendent à normaliser le commerce mondial, ce qui est dans l'intérêt de tous les pays, ainsi qu'à créer des conditions favorables pour les pays en voie de développement par la stabilisation des marchés et des prix, la liquidation des échanges non équivalents, l'octroi aux pays en voie de développement des différents avantages et préférences, la suppression de toutes sortes d'obstacles et de la discrimination dans le commerce, ainsi que nos propositions concernant l'assistance économique et technique, la limitation à 3 p. 100 du taux de l'intérêt pour les crédits d'Etat et le remboursement de ces crédits par des livraisons de marchandises, visaient à faciliter un développement très rapide des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Nous demeurons convaincus de la nécessité d'éliminer les causes de la misère et de la stagnation et de contribuer à la création de sources d'épargne nationale, ainsi qu'au développement harmonieux de l'économie dans tous les domaines et à l'indépendance économique. Un grand nombre de propositions soviétiques ont été accueillies avec compréhension par les pays en voie de développement et sont passées dans les recommandations de la Conférence.

Je voudrais en même temps insister sur notre position de principe, qui explique l'attitude de la délégation soviétique sur certains points de quelques-unes des recommandations adoptées par les commissions de la Conférence.

Tout d'abord, nous ne portons aucune espèce de responsabilité dans les désastreuses conséquences économiques qu'une longue domination coloniale ou la politique de néo-colonialisme ont entraînées pour les pays en voie de développement. Par conséquent, nous considérons comme contraires à la nature des choses et comme non réalistes les tentatives de placer sur le même pied les pays capitalistes développés et les pays socialistes dans l'examen des questions relatives à la réparation du dommage causé par le colonialisme et par les activités des monopoles capitalistes.

Deuxièmement nous ne pouvons accepter les recommandations qui ne tiennent pas compte des particularités de l'économie socialiste.

Troisièmement, s'inspirant de ses positions de principe que nous avons précédemment exposées à la Conférence, la délégation soviétique n'a pu appuyer un certain nombre de recommandations.

Il s'agit, par exemple, des recommandations sur l'encouragement des investissements de capitaux privés étrangers qui ne seraient pas assortis des conditions nécessaires pour protéger les intérêts des pays en voie de développement.

L'Union soviétique, tout comme d'autres pays socialistes, a fait ressortir avec netteté, dans ses interventions et propositions, les perspectives du développement de ses rapports commerciaux avec

les pays en voie de développement. La réalisation de ces possibilités s'inscrit dans le cadre de négociations pratiques entre les pays intéressés.

En ce qui concerne l'Union soviétique, je suis autorisé à déclarer que nous ne cesserons d'élargir nos échanges commerciaux avec tous les pays, de réserver une attention particulière à nos rapports commerciaux et économiques avec les pays en voie de développement et de contribuer dans toute la mesure possible à la réalisation de leurs programmes de construction économique nationale.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la présente Conférence, l'Union soviétique, selon les estimations de nos économistes, quadruplera le volume de son commerce extérieur au cours de la période allant de 1963 à 1980. En même temps, nous nous attendons que le volume de nos échanges de marchandises avec les pays en voie de développement s'accroisse de près de huit fois et dépasse un montant de 11 milliards de dollars. Accédant aux désirs exprimés par les délégations de pays en voie de développement, nous leur avons déjà fourni des indications plus concrètes sur l'extension possible du commerce extérieur de l'URSS avec ce groupe d'Etats pour certains produits, notamment en ce qui concerne les perspectives à court terme. Selon ces prévisions, le volume des échanges de marchandises de l'URSS avec les pays en voie de développement pourrait s'accroître de presque deux fois et demie au cours des sept années à venir et dépasser 3,6 milliards de dollars d'ici à 1970. Nous partons de l'idée que les rythmes de l'expansion du commerce extérieur de l'URSS avec les pays en voie de développement seront élevés pendant une longue période de temps, y compris celle allant de 1964 à 1970. Nous avons indiqué les volumes éventuels des importations en provenance des pays en voie de développement en ce qui concerne certains produits importants tels que le café, les fèves de cacao, les agrumes et différentes huiles végétales. Outre les produits mentionnés, l'URSS augmentera ses importations de fibres, de coton, de jute, de laine, de thé, de bananes, d'ananas, d'épices, de certains produits de l'industrie minière et de matières premières destinées à l'industrie chimique. Dans le même temps, il y aura une augmentation, dans les pays en voie de développement, des achats d'articles manufacturés et d'articles semi-finis effectués en vertu d'accords commerciaux, y compris ceux effectués à titre de remboursement de crédits consentis par nous.

La concrétisation de ces prévisions pourra intervenir par voie de négociations portant sur la conclusion d'accords commerciaux entre les pays intéressés, y compris des accords à long terme. En même temps, nous nous déclarons prêts à continuer d'appliquer des formes de commerce mutuellement acceptables et ne suscitant aucune difficulté monétaire aux pays en voie de développement, notamment sur une base multilatérale. La réalisation de cette importante extension de nos rapports commer-

ciaux avec les pays en voie de développement serait grandement facilitée par une normalisation générale du commerce mondial, notamment par l'accroissement du nombre de pays avec lesquels nous entretenons des rapports commerciaux normaux.

Ainsi que le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé le 14 mai dernier aux fêtes organisées à l'occasion de l'inauguration du barrage d'Assouan, sur le Nil, nous continuerons de coopérer avec les jeunes Etats en voie de développement, de les aider à jeter les fondements de leur économie nationale, qui constitue la base de la consolidation de leur indépendance économique et politique.

Les pays en voie de développement peuvent compter sur l'Union soviétique, ainsi que sur les autres pays socialistes, non seulement sur le plan des rapports commerciaux bilatéraux, mais aussi pour appuyer leurs légitimes revendications lors de la solution des problèmes internationaux.

Pendant la courte période des travaux de la Conférence, il s'est produit une série d'événements importants qui intéressent le développement futur des rapports commerciaux et économiques de l'URSS avec d'autres pays.

Au mois de mai, la construction du barrage sur le Nil était achevée ; c'est là un événement important dans l'exécution du programme de mise en valeur des ressources hydro-électriques de la République arabe unie. Un accord a été conclu entre l'Union soviétique et la République arabe unie prévoyant l'octroi à celle-ci d'un nouveau crédit à long terme d'un montant de 277 millions de dollars pour la construction d'entreprises industrielles.

L'Union soviétique et l'Inde ont signé un accord relatif à la construction dans ce dernier pays, d'un important combinat métallurgique d'une capacité de production de un million et demi de tonnes d'acier, et à l'octroi à ces fins d'un crédit de 385 millions de dollars.

L'Union soviétique et la République algérienne démocratique et populaire ont conclu, dans le cadre du développement de leurs relations commerciales et économiques, un accord sur la construction d'un complexe industriel en Algérie et sur l'octroi à ces fins d'un nouveau crédit à long terme de 126 millions de dollars. Le Gouvernement soviétique a décidé en outre de créer et de remettre à titre de don au peuple algérien un institut du pétrole et du gaz ainsi qu'une école technique spéciale, qui pourront dispenser simultanément l'enseignement à 2 000 spécialistes.

Pendant la même période, l'Union soviétique et le Kenya ont conclu un accord prévoyant une assistance de l'Union soviétique au Kenya pour la construction d'une série d'ouvrages agricoles et industriels, ainsi que l'octroi de crédits à ces fins.

Les nouveaux accords, comme tous les accords

commerciaux et économiques conclus par l'URSS, ne sont soumis à aucune condition économique ou politique susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'un pays. Ils ne comportent aucune disposition qui puisse susciter des difficultés monétaires quelles qu'elles soient aux pays bénéficiaires des crédits. Cette aide sert à consolider le secteur public, en tant qu'élément important de l'essor économique et de l'indépendance économique des pays en voie de développement.

Ces mesures concrètes reflètent éloquemment la

volonté de l'Etat soviétique de contribuer à la solution des problèmes complexes qui se posent aux peuples des pays en voie de développement, qui veulent en finir le plus rapidement possible avec leur retard économique et s'engager dans la large voie du progrès social et économique.

La délégation soviétique exprime l'espoir que les jours qui restent verront se consolider les résultats positifs obtenus au cours des travaux intensifs de la Conférence. Nous devons justifier les espoirs et la confiance des peuples qui nous ont envoyés ici.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. A. AGUIRRE, REPRÉSENTANT DE L'URUGUAY,

à la trente-quatrième séance plénière, le 13 juin 1964

[Original : espagnol]

Le Gouvernement de l'Uruguay a accompli, dans la mesure de ses possibilités, un grand effort pour contribuer aux résultats de cette Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Pays aux ressources limitées, l'Uruguay a tout d'abord travaillé très dur pour préparer sa participation à la Conférence. Il a pris part aux réunions du Comité préparatoire et, simultanément, sur le continent latino-américain, aux réunions de Mar Del Plata, de São Paulo, de Brasilia et d'Alta Gracia, et a fait de son mieux pour assurer non seulement sa propre participation mais aussi celle de tous les pays de la même région, et non pas simplement une participation au sens technique du terme, mais une participation dans un esprit d'unité, de construction et de collaboration.

L'époque de la Conférence arrivée, il a veillé à maintenir pendant toute sa durée une délégation répondant, par son effectif et sa préparation, aux exigences des travaux.

Tout cela représente un grand effort pour un pays comme le nôtre. Il s'agit en quelque sorte de la consécration d'une entreprise à laquelle on attribue une importance suffisante pour justifier de tels efforts de la part d'un pays qui, mois après mois, éprouve des difficultés pour équilibrer son budget et est en proie à l'incertitude du fait des fluctuations de sa balance commerciale.

Pourquoi l'Uruguay a-t-il fait cela ?

Nous l'avons fait parce que nous fondions de grands espoirs dans la Conférence du commerce,

qui, à nos yeux, offrait des perspectives d'une variété infinie. Mais il arrive qu'une conférence promette beaucoup à son ouverture et se termine sur une note de déception et de scepticisme accru, parce que des volontés se sont imposées, des pressions se sont exercées pour dicter la loi dans le domaine des relations commerciales et, par conséquent, rendre plus incertain le sort des petits pays sans défense mais profondément inquiets, car il y va du bien-être de leur peuple ou de son appauvrissement dans le désespoir.

Maintenant que la Conférence touche à sa fin, il importe de dresser un bilan et de voir si les résultats obtenus justifient ou non les efforts accomplis.

Nous dirons franchement et nettement que nous prenons le chemin du retour avec quelques perspectives encourageantes qui ne sont cependant pas ce que nous espérions. Un monceau de recommandations plus ou moins inspirées, qui traitent dans leur texte de toute la gamme des problèmes du commerce et du développement, mais qui, si nous les confrontons avec les volumineuses liasses de résolutions et de déclarations des organismes internationaux existants, répètent une grande partie de ce qui a été dit et proclamé auparavant, tandis que l'appui qu'elles ont effectivement recueilli n'est pas encore suffisant pour leur assurer le souffle vital qui leur manque.

Je m'abstiendrai de commenter les diverses recommandations.

Mais, tout en partant avec des gains concrets relatifs, nous dirons que l'esprit, après trois mois

de travaux communs à Genève, se sent rassuré, fortifié ; et si l'appui qu'ont recueilli les textes à l'étape actuelle n'est pas aussi vivifiant que nous l'espérons, nous, les nécessiteux, nous nous sentons plus forts, plus unis, nous avons une idée plus précise des objectifs à atteindre, des conceptions plus nettes et, pourquoi ne pas le dire, le sentiment d'être mieux compris et mieux respectés.

Les nombreux problèmes qui se posent à nous ont donné lieu à une prise de conscience qui s'est affirmée au cours de discussions et d'analyses qui n'ont fait abstraction d'aucun élément.

Les difficultés ont été définies et reconnues, même celles des forts et des riches, car, dans leur prospérité et leur développement, ils doivent continuer à vaincre les épreuves jour après jour dans ce monde difficile où nous agissons.

Une base solide a été établie pour que nous continuions à travailler avec imagination et compréhension vers le progrès et que nous nous trouvions tout près de la certitude que les hésitations d'aujourd'hui, les récitations qui ont diminué l'efficacité de vos recommandations, soient bientôt transformées par la force irrésistible d'un courant de nécessités, d'équilibres et de réalités, à la recherche d'un rapprochement des niveaux de vie, rapprochement indispensable à l'harmonie d'un monde qui, pour vivre en sécurité, doit répandre la satisfaction.

Nous tenons à dire que nous n'avons été ni offensés ni chagrinés parce que des projets de recommandations qui traduisaient nos espoirs ont été rejetés par un ou plusieurs pays.

Nous voyons là, dans un esprit de respect mutuel et avec le souci de la libre expression des idées, une manifestation légitime de conceptions, des divergences avec notre manière de voir et nos aspirations, qui ne peuvent nous offenser, bien que nous désirions avec ferveur les voir diminuer. Nous devons cependant dire que nous sommes déconcertés en voyant cette opposition fondée sur une manière de voir qui ne procède que d'intérêts égoïstes sans tenir compte des nécessités du progrès général sur le plan mondial.

En ce qui concerne l'attitude des pays à économie planifiée, nous remarquons que ces pays sont peu disposés à donner à leurs structures la souplesse indispensable pour les rendre conformes aux nécessités d'un ordonnancement général.

Limitées par la barrière des incompatibilités de leur système politico-économique, les mesures qu'ils ont proposées en faveur des pays en voie de développement sont difficilement conciliables avec ce que nous envisageons comme une conception commune et généralisée du commerce mondial.

Nous aurions été chagriné et offensés si l'on ne nous avait pas écoutés, si nous n'avions pas eu l'occasion et la possibilité d'entamer le dialogue et de participer à la confrontation des raisonnements.

Mais la Conférence a été une vaste tribune où,

dans la dignité et la compréhension mutuelle, les délibérations qui ont eu lieu ont dû laisser une empreinte profonde dans l'esprit de tous ceux qui y ont participé. D'où nos espoirs.

Dans ce fondement solide pour la poursuite de la tâche, dans la vigueur et la clarté de tout ce qui forme la substance morale de la Conférence, nous trouvons la justification des efforts accomplis et la raison d'être de nos espoirs.

Nous sommes certains que, lorsque les questions débattues viendront devant l'Assemblée générale des Nations Unies, les résistances seront moins catégoriques et moins nombreuses.

Quant à notre petit pays, que préoccupe intensément l'amélioration des rapports entre gouvernants et gouvernés, nous disons en regardant vers l'avenir que nous voyons plus nettement le chemin à suivre.

En tant que membre de ce que l'on a appelé le groupe des soixante-quinze, dont l'attitude a été si digne et si décisive, nous nous déclarons satisfait d'avoir fait partie de ce groupe et affirmons notre confiance dans l'œuvre future, dans l'unité et la solidarité affirmées à Genève entre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Nous devons cependant ajouter que nous ne concevons pas le groupe des soixante-quinze comme une fin en soi, mais comme un instrument dynamique fait pour déterminer une unité encore plus large, une solidarité plus universelle, capable de supprimer la division qui a empêché la compréhension et d'étendre l'interdépendance et la responsabilité commune au maximum et de la façon la plus rationnelle.

En tant que pays latino-américain nous déclarons avoir observé avec fierté les gestes et les efforts de nos frères d'Amérique latine. Nous ajouterons qu'à notre avis, l'enseignement de cette Conférence confirme très nettement que la voie à suivre est celle de l'intégration économique dans des régions capables de fournir la base d'un marché suffisamment étendu pour nous permettre de nous lancer dans l'aventure de l'investissement industriel et d'accroître scientifiquement la productivité avec la perspective d'un rapport des prix solide et économiquement justifié. À notre avis, c'est la voie que la Conférence a nettement indiquée. Elle conduit vers le monde de l'intégration économique, de la planification à l'échelon régional, d'un développement harmonieux dont le principal instrument doit être notre propre effort et pour lequel la stabilisation des prix à des niveaux raisonnables, l'aide technique et financière, les traitements préférentiels sont des instruments auxiliaires, puissants et indispensables certes, mais auxiliaires, qui doivent être destinés à seconder et à compléter l'effort de chacun. Nous, pays latino-américain, devons partir d'ici plus convaincus que jamais qu'il faut intensifier et accélérer de façon rationnelle le processus commencé avec le traité de Montevideo, origine de

notre zone de libre-échange. Nous devons renforcer l'Association latino-américaine de libre-échange, lui apporter les modifications nécessaires pour l'adapter aux fins énoncées dans le préambule du traité constitutif. Nous devons lui donner l'appui politique qui ne lui a pas été prodigué jusqu'à présent et notamment, à cette fin, convoquer immédiatement une conférence des ministres des relations extérieures et de l'économie des parties contractantes. Ces observations valent aussi, bien entendu, pour le Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale.

Si d'autres preuves étaient nécessaires pour affermir notre conviction, la Conférence nous les fournirait indirectement. Il ne fait pas de doute que la formation historique du groupe des soixante-quinze doit notamment son origine à la solide unité des pays latino-américains, dont l'expression la plus nette est la Charte d'Alta Gracia.

Cette charte, cette unité de vues et de conceptions politiques auraient-elles été possibles sans une préparation préalable, sans la vaste expérience préliminaire que représentent l'Association latino-américaine de libre-échange et le Traité général d'intégration économique ? Nous ne le pensons pas. L'Amérique latine a été un facteur important de la création de cette unité des pays en voie de développement à la Conférence, et cela est dû à l'expérience qu'elle a acquise en matière d'intégration.

Mais nous devons maintenant traduire dans la réalité, sans retard, dans notre zone géographique, l'impulsion qu'a fortifiée en nous l'expérience de la Conférence ; non pour nous isoler derrière les

barrières d'une association régionale économique-commerciale, mais pour jouer un rôle plus utile dans le cadre d'une grande organisation mondiale.

En tant que pays particulier, l'Uruguay réaffirme que tout ce qu'il a recherché ici à Genève, tout ce qu'il a espéré de la croissance de l'arbre planté, est lié aux efforts que nous devons accomplir pour le bien de nos peuples. Le reste dépend, comme nous l'avons dit, de nos efforts personnels, et consiste à encourager l'initiative, à donner aux hommes plus de possibilités, à les soutenir dans leurs efforts, à garantir leurs droits, à exiger davantage d'eux en fonction des besoins de la nation, à prendre mieux soin de leurs besoins d'êtres humains, à faire en sorte qu'ils obtiennent de la terre tout ce qu'elle offre, qu'ils extraient de sa capacité créatrice tout ce qu'elle peut donner, afin d'accroître la production pour leur bien-être et le bien-être de leurs familles et pour la prospérité de leur patrie pour la création d'un climat général de satisfaction qui s'étende d'un pays à l'autre, sans distinction de peuple, de race, d'idéologie et de religion, et pour bâtir le monde, fondé sur une sécurité et une paix renforcées, auquel nous aspirons et que nous voulons léguer aux générations futures.

Tel est l'avis de la délégation uruguayenne sur les résultats de la Conférence, les résultats inscrits dans les textes et les résultats gravés dans les esprits.

Ce que nous conseillerons, ce que nous dirons dans notre rapport de délégués au gouvernement que nous représentons sera, en toute conscience, d'aller de l'avant.

DÉCLARATION FAITE PAR S.E. M. VU VAN MAU,
ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AMBASSADEUR DU VIET-NAM A LONDRES,
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU VIET-NAM,

à la trentième séance plénière, le 10 juin 1964

[Original : français]

L'opinion mondiale a suivi avec un intérêt croissant les travaux de la Conférence qui, à juste titre, est considérée comme un tournant décisif dans l'évolution économique non seulement des pays en voie de développement mais aussi des pays industrialisés.

Elle traduit une prise de conscience du tiers monde qui, étouffé par la disparité tragique et de

plus en plus profonde des termes de l'échange, risque de se trouver chaque jour plus dépourvu de moyens qui puissent lui permettre de rattraper le retard technologique et de voir chaque jour sa condition économique se détériorer davantage.

Le renforcement au sein de la Conférence du groupe des 75 pays en voie de développement ne constitue pas une manœuvre de chantage à l'égard

des pays développés minoritaires, mais reflète simplement les aspirations similaires et les besoins économiques et financiers identiques des pays du tiers monde.

Deux mois et demi de travaux n'ont pas, naturellement, suffi pour épuiser tous les problèmes de commerce et de développement soulevés devant cette Conférence. D'ailleurs, dès le début, les Etats participants ont été pleinement conscients de l'immensité et de la complexité des problèmes, qui ne sauraient être résolus ni simultanément, ni instantanément.

Ces conditions particulières expliquent la grande importance que toutes les délégations ont attachée à la création d'un organe institutionnel pour ne pas laisser abandonnée et inachevée l'œuvre de la Conférence.

En d'autres termes, la réalisation du programme de développement doit se faire par étapes, par la force et par la nature même des choses. L'essentiel est de ne jamais perdre de vue le but qu'on s'est assigné.

Ce qu'il conviendrait d'enregistrer à la phase finale de la Conférence, ce sont donc les résultats concrets auxquels nous sommes déjà parvenus. Ces résultats ne laissent pas d'être appréciables dans de nombreux domaines. Citons entre autres : le projet relatif à la croissance et à l'aide, qui vise à élever les taux de croissance des pays en voie de développement et qui recommande que chaque pays économiquement avancé s'efforce de fournir des ressources financières aux pays en voie de développement d'un montant net minimal aussi proche que possible de 1 p. 100 de son revenu national ; les projets de création d'un fonds de péréquation des intérêts ; ceux portant sur les investissements étrangers dans les pays en voie de développement, sur les transports maritimes, les assurances et les réassurances...

Ces mesures contribueront indubitablement à l'accroissement du potentiel économique, au développement du commerce et à l'amélioration de la balance des paiements des pays en voie de développement.

Mais, même en ce qui concerne les difficultés sur lesquelles l'accord n'est pas encore intervenu, les débats qui se sont déroulés au sein de la Conférence ont aussi l'heureux effet de poser concrètement ces problèmes aux pays développés et de les mettre devant leur lourde responsabilité.

En mettant de côté ces questions épineuses qu'il incombe à de prochaines conférences de résoudre, la délégation de la République du Viet-Nam voudrait seulement évoquer rapidement quelques recommandations qui paraissent, à ses yeux, d'une grande importance.

Producteur de produits de base et de produits tropicaux, notre pays attache naturellement un intérêt considérable aux recommandations visant à supprimer les entraves au commerce et à la consom-

mation des produits primaires, notamment les barrières tarifaires ou non tarifaires contre les exportations des pays en voie de développement. De ce point de vue, la décision prise par certaine organisation économique régionale d'augmenter très prochainement les tarifs douaniers sur le riz et les sous-produits du riz en provenance des pays en voie de développement constituera peut-être le premier champ d'application de ces recommandations.

En ce qui concerne le problème grave et complexe posé par les produits synthétiques, nous souhaitons que les pays industrialisés accueillent, de manière favorable, les propositions contenues dans la série de recommandations destinées à atténuer l'effet désastreux de la concurrence des produits synthétiques de remplacement et à aider les pays producteurs à opérer des rajustements nécessaires dans la structure de leur économie.

En ce qui concerne les principes régissant le commerce international, sans doute, les différences entre les systèmes sociaux et économiques ne constituent-elles pas, par essence, un obstacle au libre courant des échanges commerciaux ; mais, du point de vue des peuples dont le développement a été retardé par la colonisation des XVIII^e et XIX^e siècles, comment ne pas se rappeler cette navrante vérité : « Le pavillon presque toujours a suivi les marchandises » ? Il importe que la liberté des échanges commerciaux ne soit pas abusivement exploitée pour conduire à la renaissance d'une autre forme d'impérialisme qui est d'autant plus dangereuse qu'elle se drape des couleurs fallacieuses de fraternité et de solidarité internationale. La vigilance des Etats en voie de développement devrait être d'autant plus en état d'alerte que, plus d'une fois, cette forme nouvelle d'impérialisme n'a pas hésité à recourir à la technique alléchante de *dumping* visant à subjuguier les économies naissantes.

A propos du principe de la liberté d'accès à la mer en faveur des pays sans littoral, nous estimons que la Convention de Barcelone constitue une base d'étude valable. Les problèmes spécifiques gagneront à être réglés par des accords bilatéraux ou multilatéraux. En ce qui concerne la République du Viet-Nam, elle a signé avec son voisin le Laos un accord bilatéral de transit depuis 1959. Au sein de la Conférence, notre délégation a pleinement appuyé le projet de recommandation sur la liberté d'accès en faveur des pays sans littoral, lequel projet a été adopté par une large majorité. Il va de soi qu'il faut cependant veiller à ce que cette liberté ne porte atteinte ni à la sécurité, ni aux intérêts légitimes des pays de transit.

D'autre part, comme il a été recommandé à cette Conférence qu'une commission de 24 membres soit constituée pour rédiger un nouveau projet de convention du commerce de transit des pays sans littoral, nous aimerions également attirer l'attention de la Conférence sur la composition de cette commission. Comme notre délégation l'a déjà fait

remarquer, il existe, en dehors des pays sans littoral et des pays de transit, des pays maritimes dont le littoral est peu propice au commerce international, et qui, en vertu d'accords bilatéraux ou multilatéraux, ont bénéficié jusqu'ici de la liberté de transit à travers d'autres pays maritimes.

Toutefois, comme leurs intérêts seront en même temps défendus par les pays sans littoral et par les pays de transit, leur participation effective aux travaux de la commission ne s'avère pas nécessaire alors que celle des pays de transit et des pays sans littoral proprement dit est indispensable.

En parlant plus haut des dispositions institutionnelles concernant les organes devant poursuivre l'œuvre de la Conférence, je me suis montré peut-être trop optimiste en anticipant sur leur création.

Comme toutes les autres délégations ici présentes, la délégation de la République du Viet-Nam est fermement convaincue que la Conférence a atteint des résultats concrets et a pris des décisions extrêmement encourageantes dans le domaine de la coopération internationale; mais il importe que ces résultats soient poursuivis par une organisation internationale appropriée, une fois la Conférence terminée.

A cette minute même, j'espère vivement que la Conférence parviendra avant sa clôture à d'autres accords encore, et surtout à un accord sur cet important problème des futures dispositions institutionnelles.

La délégation de la République du Viet-Nam a

donné son appui à la proposition des 75 pays en voie de développement. Le bon fonctionnement de ces futures institutions dépendra avant tout de l'esprit de coopération des pays membres, de leur bonne volonté d'exécuter les décisions qui auraient été prises. C'est pour cette raison que la délégation du Viet-Nam considère que les pays membres de la future organisation générale du commerce doivent avoir la qualité de membre de l'ONU ou des organisations spécialisées de l'ONU, comme l'a bien spécifié la résolution « L/12/Revision 1 », qui stipule que le système institutionnel et la composition de ces institutions seront établis strictement « dans le cadre des Nations Unies ».

Quant au mode de désignation des membres de l'organe permanent, il nous semble équitable que le principe de répartition géographique, combiné au besoin avec celui de roulement périodique, accorde à toutes les nations l'occasion de s'y faire directement représenter, quelles qu'elles soient.

Ces quelques points brièvement évoqués suffisent à eux seuls pour nous donner une idée de l'ampleur et de la complexité des problèmes qui nous assaillent. Ils nous rappellent aussi la gravité de nos responsabilités et l'étendue de nos obligations dans cette Décennie du développement qui donne un sens nouveau à la coopération internationale. La coprosperité de la communauté mondiale, comme tout bien public, doit être une œuvre commune et dépend essentiellement de l'esprit de coopération de tous et de chacun.

DÉCLARATION FAITE PAR M. ARTHUR KARASZ,
REPRÉSENTANT DE LA BANQUE INTERNATIONALE
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT,

à la trente-deuxième séance plénière, le 11 juin 1964

[Original : anglais]

C'est pour moi un honneur particulier de faire cette déclaration au nom de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Il y a un peu plus de deux mois, le président de la Banque internationale a fait une déclaration à cette même tribune à la séance d'ouverture de la Conférence. M. Woods a mentionné une série de mesures extrêmement importantes que la Banque internationale a l'intention de prendre pour contribuer au développement économique des pays en voie de développement. Ces nouvelles mesures, nous l'espérons, auront pour effet d'étendre le champ de

nos activités dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'enseignement.

L'expansion des activités de la Banque en matière de prêts ira de pair avec l'adoption d'une plus grande souplesse dans les conditions de notre financement et avec une augmentation importante de l'aide accordée à nos membres dans le choix et la préparation des projets.

L'un des grands résultats de cette Conférence est le fait qu'au cours de ces travaux, elle a défini et isolé un certain nombre de problèmes et de programmes précis en vue d'études ultérieures. Plu-

sieurs de ces études ont fait l'objet d'échanges de vues au sein de la commission du financement de la Conférence, bien connue maintenant sous le nom de troisième commission, et la préparation en a été confiée à nos services.

L'une des études proposées portera sur la question de savoir si le coût des emprunts sur le marché monétaire peut ou non être réduit. C'est là une proposition fort intéressante. Une autre question dont l'étude a été confiée à la Banque concerne les problèmes relatifs aux mouvements défavorables qui se manifestent dans les recettes d'exportation, et dont la nature et la portée sont telles qu'on ne peut convenablement y remédier par une aide à court terme au profit de la balance des paiements. Si c'est possible, le nouveau système assurerait une assistance à plus long terme aux pays en voie de développement, en vue d'éviter que leur programme de développement soit compromis.

Plusieurs problèmes relatifs à l'apport des capitaux privés feront l'objet d'études spéciales, et nous examinerons aussi l'utilisation et les conditions des crédits des fournisseurs, y compris les accords de réescompte.

L'ampleur de l'endettement extérieur des pays en voie de développement préoccupe particulièrement toutes les parties représentées à la Conférence. A ce propos, permettez-moi de citer les paroles qu'a prononcées le président de la Banque internationale.

« Dans tous les cas où les parties intéressées se

montreront disposées à accepter les disciplines appropriées en vue d'un ajustement des dettes, la Banque elle-même envisagera volontiers d'adapter son propre financement aux exigences de la situation et coopérera, si on le lui demande, à l'élaboration du nouveau régime financier nécessaire. »

Telles sont quelques-unes des principales questions dont nous allons nous occuper dans les mois à venir. Le Conseil des administrateurs de la Banque, qui représente l'ensemble des membres de la Banque internationale, a été mis au courant de ce programme de coopération que la Banque est prête à appliquer. Il a été convenu que les études prendront la forme, selon le cas, soit d'un rapport du président, soit d'une étude du secrétariat.

Les problèmes soulevés au sein de la Conférence sont nombreux et ne relèvent pas tous de la compétence de la Banque internationale. Nous espérons très vivement que les travaux que nous aurons l'honneur d'entreprendre permettront au Groupe de la Banque internationale de définir, dans la mesure de nos moyens et dans les limites de nos attributions statutaires, des mesures de plus en plus efficaces pour développer le commerce et accélérer le rythme du développement économique; en un mot, que nous pourrons contribuer au succès de cette grande assemblée où se trouvent représentés à la fois les pays en voie de développement et les pays développés.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. RAÚL PREBISCH, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE,

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : espagnol]

Mes premiers mots seront pour dire au Président que je considère comme un très grand privilège d'avoir été à ses côtés dans cette Conférence au cours de ces douze dernières semaines, vivant avec lui des moments de travail intense, de préoccupation et aussi de satisfaction. J'ai pu admirer ses hautes qualités humaines, sa pondération, son tact et la constante dignité avec laquelle il a exercé ses délicates fonctions. Je suis reconnaissant au Président de l'amitié dont il m'a honoré et à laquelle je réponds avec la même cordialité.

Je dois aussi remercier les délégués qui, au cours de la Conférence, m'ont donné leur appui et m'ont généreusement exprimé leur confiance. J'ai transmis

à tout moment leurs paroles à mes collaborateurs, à ceux qui m'ont aidé à développer les idées de mon rapport et à ceux qui — dans toute la gamme des activités qu'impliquait cette vaste entreprise — ont concouru avec un grand dévouement au succès de la Conférence.

Je tiens à dire en particulier qu'outre le personnel du Siège des Nations Unies qui m'a accompagné, j'ai bénéficié de la collaboration inlassable de l'Office européen des Nations Unies et des commissions régionales, dont le personnel, constamment appuyé par les secrétaires exécutifs, s'est mis avec tout son dévouement et toute sa conviction au service de la Conférence.

Le temps ne me permet pas d'examiner comme

je l'aurais voulu les résultats de la Conférence. Je me bornerai donc à quelques réflexions.

Nous cherchions ici des solutions de caractère commercial et nous avons trouvé surtout des solutions très importantes de caractère financier. Cela montre clairement qu'il faut un certain temps pour que les idées pénètrent dans les esprits et y mûrissent. Les résultats fondamentaux qui ont été obtenus en matière financière se préparaient depuis longtemps dans les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et au sein des commissions régionales.

Il est d'une importance essentielle que l'on ait reconnu dans une recommandation la nécessité du transfert de 1 p. 100 net du revenu national des pays développés, que ceux-ci consentiraient en faveur des pays en voie de développement. Il est également d'une importance essentielle que l'on ait reconnu la nécessité d'un financement supplémentaire pour pallier les conséquences des fluctuations défavorables des exportations, dues à une série de facteurs dont le plus important est sans aucun doute la détérioration des termes de l'échange.

Si cette détérioration se manifeste à nouveau dans l'avenir, je crois qu'avec cette recommandation il ne sera plus possible de rester indifférent devant le cours des événements : sous une forme ou sous une autre, il faudra prendre des mesures pour conjurer le mal.

Parmi les nombreuses résolutions approuvées, il y en a une dont la presse, dans ses comptes rendus de la Conférence, n'a pas encore apprécié toute la portée. Je veux parler de celle dans laquelle il est expressément reconnu que la capacité d'importer des pays en voie de développement, en fonction soit de leurs exportations soit des investissements en capital et des transferts financiers, est étroitement liée à la nécessité d'un taux de croissance plus élevé, et dans laquelle les pays développés comme les pays en voie de développement s'engagent à prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour établir une rigoureuse corrélation entre les besoins d'importation et les possibilités de paiement des pays en voie de développement.

En matière commerciale, les problèmes fondamentaux ont été clairement posés, et il est à espérer que le même effort de persuasion, qui dans cette Conférence a déjà porté ses fruits en matière financière, aboutira aussi à des résultats positifs au sein de l'Assemblée et au sein des futures conférences, en vue d'atteindre les objectifs fondamentaux de la présente Conférence. Si l'on n'est pas allé plus loin, ce n'est certainement pas parce que les problèmes fondamentaux qui ont été exposés ici n'ont pas été suffisamment compris. Je crois que l'un des résultats essentiels de la Conférence a été d'améliorer la compréhension réciproque entre les groupes de pays qui sont venus ici en quête de solutions communes. Mais en même temps, il est évident que l'opinion publique des pays évolués n'est pas encore en

mesure de concevoir la portée de ce que les pays en voie de développement ont demandé ici en matière commerciale. On n'a pas encore bien saisi un fait simple, facile à comprendre et qu'il faudra expliquer dans l'avenir immédiat, à savoir que, lorsque les pays en voie de développement parlent de la nécessité d'augmenter leurs exportations de produits primaires et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux exportations de produits industriels, ils le font précisément parce qu'ils veulent accroître leurs importations en provenance des pays développés. Quand on parle d'un déficit commercial possible de 20 milliards de dollars pour 1970, on devrait également dire que, si des mesures de caractère commercial ne viennent pas compléter les mesures de caractère financier, les exportations de biens d'équipement et d'autres articles manufacturés des pays développés à destination des pays en voie de développement seront inférieures de 20 milliards de dollars à ce qu'elles pourraient être dans des conditions plus favorables.

Il faut entreprendre sans retard cette campagne de persuasion sans laquelle nous ne saurions faire de progrès dans les futures conférences. Le délai dont nous disposons à cet effet n'est pas très long; dans le tiers monde, dans les pays en voie de développement, l'histoire va de plus en plus vite, des forces gigantesques de transformation se lèvent et tentent en ce moment de s'organiser. La première tentative faite en ce sens a été celle du Caire, et c'est pourquoi vous vous trouvez aujourd'hui à cette place. Ce sont des forces gigantesques de transformation qui apparaissent sous des aspects très divers. Avant tout, elles se manifestent par le désir, nettement perceptible dans cette Conférence, qu'éprouvent les pays en voie de développement d'interpréter à leur manière les phénomènes économiques et sociaux, rejetant ainsi les conceptions traditionnelles selon lesquelles les grands pays, se fondant sur leur propre expérience et non sur celle du reste du monde, se sont vainement efforcés de construire des théories pour expliquer les phénomènes d'un monde en évolution. Il se manifeste aussi des transformations du sens critique avec lequel, de plus en plus, les pays en voie de développement soumettent à un examen rigoureux les réalisations et les institutions des pays développés pour savoir s'il est possible de les transposer chez eux sans une soigneuse révision et sans de profonds changements.

Ces forces entraînent aussi des transformations dans un autre domaine d'une extrême importance. Les pays en voie de développement subissent des changements d'une portée considérable. Ces pays ne pourront accélérer le rythme de leur développement que s'ils transforment profondément leur structure économique et sociale. Sans cette transformation, il ne sera possible ni de mener à bien l'immense tâche qui consiste à transposer la technique industrielle des grands pays dans les pays en voie de développement, ni d'atteindre le but essentiel auquel

tendent tous nos travaux dans ces conférences, à savoir l'élévation du niveau de vie des masses et la transformation effective de la répartition du revenu des pays en voie de développement. Pour y parvenir, pour que ces transformations puissent se réaliser dans les pays en voie de développement avec le minimum de sacrifices sur le triple plan humain, politique et social, il faut une politique éclairée de coopération internationale aussi bien

dans le domaine commercial que dans le domaine financier.

A peine la tâche débute-t-elle, à peine a-t-on commencé dans cette Conférence à déblayer le terrain. Il faudra une grande fermeté de propos et des efforts très soutenus pour atteindre les objectifs qui n'ont pu être entièrement réalisés au cours de cette Conférence.

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. M. ABDEL MONEIM KAISSOUNI *,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE,**

à la trente-sixième séance plénière, le 16 juin 1964

[Original : anglais]

Dans ce discours de clôture, je tiens à vous exprimer mes remerciements sincères et chaleureux pour le grand honneur que vous m'avez fait en m'élisant à ces hautes fonctions. Je suis très sensible à la confiance que vous avez placée en moi et à l'honneur qui en est résulté pour mon pays et pour moi-même. Je n'ai cessé de me féliciter de notre collaboration. Je vous remercie également des aimables paroles que les diverses délégations ont exprimées en séance plénière, lors des séances d'ouverture ou au cours de ces deux ou trois derniers jours. Ces aimables paroles m'encouragent beaucoup à continuer à travailler pour vous ainsi qu'à servir l'ensemble des pays en voie de développement.

Permettez-moi de vous adresser à mon tour mes remerciements et de vous exprimer à tous ma gratitude pour les efforts inlassables auxquels est véritablement dû le succès de cette Conférence — et non seulement pour vos efforts, mais aussi pour votre empressement à comprendre les différents points de vue et à rechercher la conciliation, l'entente ou à dégager une négociation raisonnable sur de nombreux points litigieux.

En votre nom, je tiens à renouveler mes remerciements aux chefs d'Etat et aux Premiers ministres qui ont bien voulu nous adresser des messages d'encouragement et à leur exprimer une fois encore notre profonde gratitude pour ces messages.

Puis-je me permettre également de renouveler les

remerciements de la Conférence à M. le Président de la Confédération suisse qui nous a honorés de sa présence ici le premier jour de la Conférence. Je tiens également à remercier le Gouvernement suisse, et tout spécialement le Canton de Genève, de l'hospitalité dont chacun de nous a bénéficié durant son séjour ici au cours de ces trois derniers mois.

En outre, je voudrais exprimer nos remerciements à U Thant, qui est depuis longtemps partisan de l'idée qui a donné naissance à la présente Conférence. Je suis persuadé que, sans son appui sincère et délibéré, cette Conférence n'aurait pas eu lieu. Sa présence ici le premier jour de la Conférence a clairement manifesté cet appui.

Ce n'est pas seulement pour moi un devoir, mais également un grand plaisir que de remercier notre secrétaire général, M. Prebisch, des efforts énergiques qu'il a déployés en vue du succès de cette Conférence. Bien entendu, nous connaissons tous l'excellent rapport qu'il a établi et que nous avons tous utilisé comme base de nos études. Mais peut-être ne savons-nous pas tous les efforts qu'il a faits dans la coulisse chaque fois que la Conférence s'est trouvée en difficulté. Je sais personnellement combien il a travaillé et combien il était toujours prêt à le faire et à n'épargner aucun effort pour le succès de la Conférence. Je me suis entretenu avec lui à tous les moments critiques, à minuit, 1 heure ou 2 heures du matin, et je lui ai même parlé à 6 heures ou à 7 heures du matin. Il était toujours prêt à discuter, à venir au secours de la Conférence et à coopérer jusqu'à l'extrême limite pour rechercher une solution aux difficultés devant lesquelles nous nous trouvions.

* Le Président de la Conférence a commencé son discours par une déclaration sur les dispositions prises en ce qui concerne la signature de l'Acte final. Il a également proclamé les résultats du vote touchant l'élection des membres du Conseil du commerce et du développement. (Voir vol. I. Rapport de la Conférence, Annexe C.)

Je dois également remercier M. Judd, secrétaire de la Conférence, qui, à sa façon, a travaillé avec tant de patience, de diligence, de modestie et qui a été à l'origine de tous les efforts sur le plan administratif et bien souvent technique de cette Conférence. Je suis persuadé que nous lui devons une grande reconnaissance.

Nous avons également une dette importante envers M. Malinovsky pour les services qu'il a rendus à la Conférence et je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du Secrétariat, les interprètes et les rédacteurs de procès-verbaux qui ont collaboré avec nous nuit et jour, facilitant ainsi l'organisation et les travaux de la Conférence.

Permettez-moi également d'exprimer notre profonde gratitude aux présidents des cinq grandes commissions et du comité de rédaction, qui n'ont épargné aucun effort pour chercher à persuader tous les membres de ces commissions et comité d'aboutir dans la mesure du possible, par voie d'entente, à une solution raisonnable. Nous leur sommes redevables de beaucoup et je suis certain d'être l'interprète de tous en exprimant nos remerciements aux présidents de ces six organes. Nous devons également beaucoup de reconnaissance à M. Georges Hakim. Il a travaillé sans relâche au cours de ces quelques dernières semaines en vue d'établir l'Acte final et le rapport de la Conférence. Alors que tous les délégués rentreront peut-être chez eux et prendront un repos bien gagné, il poursuivra sa tâche en mettant au point certaines parties du texte définitif du rapport de la Conférence. Permettez-moi de le remercier très chaleureusement de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il continuera de faire pour cette Conférence.

Je ne crois pas pouvoir m'attarder beaucoup plus sur les aspects qu'a revêtus la présente Conférence. Toutes les questions ont été clairement exposées, expliquées et discutées, soit en séance plénière, soit en commission, soit ici même aujourd'hui. Je désirerais néanmoins rappeler un ou deux points seulement.

Tout d'abord, je voudrais m'efforcer de dissiper certains malentendus quant au but de la présente Conférence. Dans certains milieux on a décrit la Conférence comme une confrontation entre riches et pauvres, entre pays déshérités et pays très avancés. Certains ont même été plus loin en disant que la Conférence a été l'occasion pour les pays plus pauvres de soutirer aux pays plus riches le plus d'avantages possible. Je dirai que nous avons tous le sentiment que tous les pays, riches et pauvres, grands et petits, ont besoin les uns des autres. C'est là un besoin réciproque. Nous estimons que, de même que les pays en voie de développement ont besoin de ressources financières et d'assistance financière de la part des pays développés, ainsi que de leurs machines, de leurs usines et de leurs moyens de transport, pour résoudre les problèmes

de développement, de même les pays industrialisés et avancés ont besoin des matières premières, des produits tropicaux, des combustibles et de nombreux produits agricoles des pays en voie de développement.

Nous savons et nous avons le sentiment également que toute expansion des pays en voie de développement aura automatiquement pour résultat d'offrir des marchés plus vastes aux pays industrialisés et que la prospérité de ces derniers est une source de richesse et de développement pour les pays en voie de développement. Ainsi, le besoin est mutuel et la prospérité est l'affaire de l'ensemble du monde. Cependant, en arrivant à cette Conférence, les pays en voie de développement éprouvaient le sentiment qu'ils avaient une juste cause à défendre. Tous ont étudié très attentivement les rapports qu'avaient préparés le Secrétariat des Nations Unies, notre secrétaire général et divers experts et économistes du monde entier, et tous étaient convaincus qu'ils avaient une juste cause à défendre, celle de l'amélioration des termes de l'échange qui étaient si défavorables pour eux.

Les prix des produits primaires qu'ils exportaient continuellement baissaient alors que les prix des machines et des usines qu'ils achetaient ne cessaient d'augmenter. Il en résultait par conséquent une détérioration de la balance commerciale qui s'ajoutait à leurs difficultés et accroissait la charge à laquelle ils devaient faire face. La misère dont ils souffraient, jointe à la détérioration des termes de l'échange et à toutes les conséquences en découlant, comme le déficit de la balance des paiements et l'absence de réserves monétaires, ont donné certains traits communs aux facteurs économiques qui caractérisent les économies particulières des pays en voie de développement.

Tout d'abord, ces pays sont incapables de réagir à la chute des prix en limitant la production. Lorsque les prix de leurs produits baissent, au lieu de limiter leur production et d'éviter une nouvelle chute des prix, ils ont parfois le sentiment qu'il leur faut développer leur production afin de rattraper ou de compenser la perte subie sur le prix de chaque article, ce qui tend à aggraver plutôt qu'à atténuer les problèmes en face desquels ils se trouvent. Ils sont également incapables de supporter des déficits temporaires de leur balance des paiements en raison de l'absence de réserves due à leur pauvreté. Ils ont un lourd héritage, un héritage de misère, de maladie et d'ignorance, qui leur vient des nombreuses générations qui les ont précédés. Tout cela les rend particulièrement vulnérables et très sensibles aux fluctuations économiques encore que, ce qui est peut-être assez paradoxal, leur pauvreté ait parfois tendance à les immuniser contre les pressions économiques.

Nous nous sommes efforcés de comprendre ce problème et je crois que l'un des plus grands mérites de cette Conférence a été de l'avoir fait

comprendre et reconnaître universellement. Après avoir défini ce problème, il était nécessaire de lui trouver des solutions. Nous avons beaucoup travaillé en collaboration pour rechercher ces solutions. Nous en avons trouvé quelques-unes et, ainsi que M. Prebisch et de nombreux collègues l'ont dit, nous avons réussi dans certains domaines financiers où nous espérons qu'on continuera à approfondir les problèmes du financement complémentaire et à arrêter des dispositions plus précises concernant l'assistance financière aux pays en voie de développement. Nous avons également réussi à mettre sur pied des arrangements concernant les produits primaires et les produits manufacturés exportés par les pays en voie de développement sur les marchés des pays avancés. Mais le plus important de tout c'est le mécanisme permanent que nous avons institué et qui permettra de poursuivre les discussions entre les divers pays du monde.

C'est là l'un des points que je tenais à souligner. L'autre, dont je voulais également parler, a trait à l'unité des 75 pays. C'est là un autre malentendu que je voudrais dissiper avant la clôture de cette Conférence. Dans certains milieux, on a décrit l'unité des 75 pays en voie de développement comme un moyen de faire adopter de force des résolutions par la Conférence, comme un moyen d'utiliser la majorité numérique des pays en voie de développement pour imposer l'adoption de résolutions sans tenir compte des intérêts économiques d'autres pays. Après avoir été en contact étroit avec les membres du groupe des 75, je dirai, comme les résultats de notre Conférence le montrent d'ailleurs très clairement, que la solidarité entre les 75 pays, au lieu d'être utilisée pour saper la Conférence et faire régner la division entre les différents groupes, a contribué tout d'abord à atténuer les divergences de vues entre les pays en voie de développement eux-mêmes, ensuite, quand ces pays sont parvenus progressivement à élaborer pour chaque question un point de vue commun représentant les aspirations des pays en voie de développement, ce point de vue est devenu la base des négociations avec les pays développés. A aucun moment ne s'est manifesté le désir d'imposer cette base de négociation. Même lorsque les 75 pays, avec d'autres, ont voté en commission en faveur des résolutions dont ils étaient les auteurs — et ils les ont votées pour des raisons de délai, par suite de la nécessité de mettre le mécanisme administratif en marche et d'arriver à la fin de la Conférence sans sombrer dans le chaos — ils ont immédiatement ouvert la porte aux négociations futures afin d'aboutir, entre le stade des commissions et celui des séances plénières, à une solution qui soit acceptable pour toutes les parties.

Au comité de conciliation que j'ai eu l'honneur de présider, après le vote intervenu en commission,

où j'ai eu le privilège et le bonheur de rencontrer de nombreuses délégations, en particulier celles du Pakistan, de l'Inde, du Chili et de Ceylan, et de me trouver, de l'autre côté, en présence des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Belgique, j'ai senti à tout moment des deux côtés le désir sincère de parvenir à un accord raisonnable. Nous avons connu des moments difficiles au comité de conciliation mais, comme ce désir général soutenait nos efforts, il a été possible après plusieurs jours de travail d'aboutir à un accord raisonnable. Lorsque les ministres Heath et Brasseur sont arrivés à Genève, ils ont mis leur prestige et leurs bons offices au service des efforts constructifs tentés en vue d'un accord définitif. Quand la possibilité d'une solution est apparue, j'ai eu le plaisir d'en parler avec le ministre Patolitchev de l'Union soviétique et d'autres ministres des pays socialistes. Je tiens à vous assurer qu'eux aussi désiraient sincèrement faciliter et appuyer les efforts entrepris en vue d'une solution constructive. Je désire remercier MM. Heath, Brasseur et Patolitchev, ainsi que les autres ministres des pays développés qui ont collaboré avec nous dans cette tâche. Bien entendu, les ministres des pays en voie de développement n'ont cessé de coopérer et c'est grâce à eux que nous sommes parvenus à trouver des solutions.

Le sincère désir de collaboration de tous les groupes et leur empressement à comprendre et à saisir les points de vue exprimés par l'autre partie font bien augurer de l'avenir ; je suis persuadé que dans l'organisme permanent, le même esprit régnera et contribuera tout d'abord à éliminer bien des malentendus, des doutes et des causes de méfiance qui ont beaucoup retardé la conclusion d'un accord, et plus peut-être dans certains cas que les véritables divergences fondamentales. J'espère, en outre, que le même esprit assurera également la collaboration entre tous les pays du monde en vue d'un ordre économique meilleur. Comme l'a dit notre ami de l'Afghanistan, je mets ma confiance dans la compréhension humaine et la solidarité internationale.

Au moment où je vais abandonner les grandes responsabilités qu'impliquent les fonctions de Président dont vous avez bien voulu m'honorer, je tiens une fois de plus à vous remercier tous de votre aimable collaboration et à vous exprimer mes meilleurs vœux pour vous-mêmes et vos pays respectifs. Le souvenir de notre réunion me demeurera toujours présent à l'esprit et j'espère vous revoir très souvent afin d'apprécier les résultats des efforts déployés au cours de cette Conférence et de poursuivre notre entreprise commune en faveur du progrès de nos peuples et de l'humanité tout entière.

Je déclare clos les débats de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Rapport
adressé au Secrétaire général des Nations Unies
par le Secrétaire général de la Conférence

PORTÉE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

[Original : espagnol]

Une conférence économique mondiale comme celle qui vient de se tenir à Genève ne peut être jugée uniquement en fonction des mesures concrètes auxquelles elle a donné naissance dans l'immédiat. Sa portée est beaucoup plus vaste et ses résultats doivent être considérés dans une perspective historique.

Si l'on se place dans cette perspective, il y a trois aspects essentiels de la Conférence qu'il convient de souligner. On a tout d'abord reconnu, explicitement ou implicitement, la nécessité de vastes changements dans la politique de coopération économique internationale ainsi que la direction dans laquelle ces changements doivent s'orienter. D'autre part, la Conférence a demandé la création, sur de vastes assises, d'un dispositif international faisant partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies et ayant qualité pour appliquer cette politique aux échanges commerciaux et aux aspects commerciaux du développement, afin d'aider à accélérer la croissance économique de tous les pays et en particulier des pays en voie de développement. Enfin, la Conférence a vu naître et s'organiser spontanément, entre les pays en voie de développement, des formes d'action commune destinées à permettre à ces pays d'avoir davantage leur mot à dire lors de l'élaboration et de l'application de cette politique.

Nous chercherons à dégager la signification de cette Conférence en chacun de ces trois aspects étroitement liés.

I

Pour ce qui est du premier aspect, la Conférence représente un apport d'importance considérable. Des idées qui naguère étaient encore controversées ont été acceptées sans grande difficulté comme le soutien essentiel de la nouvelle politique. Il s'agit d'idées qui se sont peu à peu fait jour dans les organes internationaux, dans les pays en voie de développement et dans certains milieux des pays industriels qui se sont penchés de très près sur ces problèmes. Elles avaient ainsi peu à peu pris corps et mûri, et se sont enfin cristallisées lors de la Conférence. Si le rapport que le secrétariat a présenté à leur sujet à la Conférence avait un mérite, c'était celui d'avoir rassemblé et présenté ces idées en mettant en relief leur unité et le but auquel elles concouraient, à l'issue des consultations et discussions précieuses qui avaient eu lieu dans un grand nombre de pays développés et de pays en voie de

développement en vue de l'élaboration du projet définitif.

La reconnaissance de ces idées s'est traduite par une série de résolutions qui serviront à guider le nouvel organisme chargé du commerce et du développement et à inspirer les mesures correspondantes que les gouvernements prendront.

Le problème fondamental à résoudre est celui de la tendance persistante au déséquilibre extérieur, qui est inhérente au processus de croissance économique des pays en voie de développement. L'ampleur que ce déséquilibre est susceptible de prendre peut être débattu, mais non son existence. En effet, on ne met plus en doute que les exportations de produits primaires des pays en voie de développement augmentent relativement lentement, alors que ces pays ont besoin d'accroître fortement leurs importations de biens d'équipement et d'autres produits pour accélérer leur développement.

Il est absolument indispensable de combler cet écart entre les besoins d'importations et les possibilités d'exportations, si l'on veut accélérer le développement. Il sera, sinon, très difficile, voire impossible, pour nombre de pays en voie de développement, d'atteindre les objectifs qui ont été fixés pour la Décennie du développement.

C'est à cela que tend une importante résolution que la Conférence a adoptée au sujet de la croissance et de l'assistance, qui reflète l'opinion commune non seulement des pays en voie de développement, mais aussi des pays développés, et qui doit donc guider les actes des uns et des autres.

Dans cette résolution, après avoir reconnu les préoccupations généralement exprimées au sujet de l'insuffisance de l'objectif d'une croissance minimum de 5 p. 100 par an, que l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé pour la Décennie du développement, la Conférence recommande que « la capacité d'importation résultant du total combiné des recettes d'exportation, des recettes invisibles et des apports de capitaux dont les pays en voie de développement peuvent disposer, compte tenu de l'évolution des prix, augmente suffisamment » ; et elle recommande en outre que « les mesures prises par les pays en voie de développement eux-mêmes soient suffisantes pour permettre d'atteindre ces taux de croissance plus élevés. Tous les pays, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en voie de développement, devraient entreprendre, chacun de leur côté ou en coopérant entre eux, la mise en œuvre des mesures qui peuvent

être nécessaires pour parvenir à ce résultat et il y aurait lieu de prévoir un examen périodique des mesures ainsi prises et de l'expérience acquise ».

Comment parvenir au but fixé — accroître la capacité d'importer — pour combler le fossé commercial? Quelles mesures la Conférence a-t-elle recommandées aux gouvernements de prendre pour y parvenir?

La Conférence a adopté sur ce point un grand nombre de résolutions, dont quelques-unes ont été appuyées surtout par les pays en voie de développement, qui y voyaient l'expression de leurs besoins et de leurs aspirations, et dont d'autres ont recueilli l'appui de tous les pays développés ou de la plupart d'entre eux. Sans minimiser l'importance des premières résolutions, c'est à l'essence des dernières que nous accorderons une attention particulière, car ce sont elles qui doivent aboutir à des mesures concrètes dans l'avenir immédiat.

Ces résolutions avaient trait aux produits primaires, aux produits industriels et au financement du développement.

Pour ce qui est des produits primaires, la Conférence a fermement déclaré qu'il faut étendre la portée des ententes relatives aux produits de base pour « assurer des prix stables, équitables et rémunérateurs » et « assurer l'accès aux marchés des pays développés dans des conditions satisfaisantes » ; elle a aussi souligné d'autres aspects, tels que la concurrence des produits synthétiques. En d'autres termes, l'idée dominante était que cette question devait être examinée comme un tout et à cette fin, la Conférence a envisagé la création, dans le cadre du nouveau dispositif concernant le commerce et le développement, d'un organe compétent (la Commission des produits de base) qui recommanderait un programme d'action dans ce domaine.

On ne peut, cependant, méconnaître les graves difficultés que soulève, dans les pays développés, une politique visant à ouvrir davantage l'accès de leurs marchés à certains produits primaires, par le truchement d'une réduction progressive des barrières à l'importation et de la suppression de ces barrières, et par le truchement d'impôts internes qui découragent la consommation. Il faudra organiser une campagne d'action extrêmement tenace et patiente pour progresser dans ce domaine.

Ces éléments et les forces auxquelles est imputable la lente croissance de la demande internationale de produits primaires expliquent que l'on insiste sur la nécessité de stimuler l'augmentation des exportations industrielles des pays en voie de développement. Dans la résolution relative à la question, la Conférence « reconnaît la nécessité urgente de la diversification et de l'expansion du commerce d'exportation d'articles manufacturés et d'articles semi-finis des pays en voie de développement, en tant que moyens d'accélérer le développement économique de ceux-ci et d'élever leur niveau de vie, comme il est envisagé dans les objectifs de la Décen-

nie des Nations Unies pour le développement » ; elle reconnaît en outre « la nécessité d'élargir dans toute la mesure possible l'accès aux marchés pour les articles manufacturés et les articles semi-finis qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement, de manière à permettre à ces pays d'accroître et de diversifier leurs exportations de ces produits sur une base stable et durable. »

En ce qui concerne l'accès aux marchés, la Conférence a pleinement reconnu qu'il faut supprimer les restrictions quantitatives et les tarifs discriminatoires qui ne permettent guère aux pays en voie de développement de transformer les produits primaires qu'ils exportent. On a également reconnu que les « négociations Kennedy » devraient englober les produits industriels qui présentent une importance particulière pour les pays en voie de développement.

Tout cela est important mais ne suffit pas à résoudre le problème du fossé commercial, comme les pays en voie de développement l'ont signalé à maintes reprises. Il est donc compréhensible que ces pays se soient activement employés à obtenir que l'entente se fasse sur une politique préférentielle en faveur de leurs exportations industrielles.

Les progrès enregistrés dans ce secteur ont été très marqués. En premier lieu, le Royaume-Uni s'est déclaré prêt à étendre à tous les pays en voie de développement le traitement préférentiel qu'il accorde aux pays du Commonwealth. Les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et le Danemark se sont aussi montrés disposés à accorder certains avantages.

Cette acceptation de principe de l'idée d'un système préférentiel n'allait cependant pas sans certaines divergences importantes quant à la façon dont cette politique serait appliquée. Un comité d'experts entreprendra donc l'examen du problème et proposera des mesures pratiques à l'appareil concernant le commerce et le développement que la Conférence a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de créer.

Le comité d'experts devra aussi étudier les objections que l'on a fait valoir contre la politique préférentielle. Il faut espérer qu'une étude plus poussée de la question contribuera à convaincre d'autres pays importants de s'associer, dans un avenir peu éloigné, à une politique préférentielle, qui exige leur appui pour produire pleinement effet.

Outre l'importance intrinsèque de cette politique, son application à tous les pays en voie de développement, sans discrimination et sans préjudice de mesures spéciales prises pour tenir compte des niveaux de développement différents, signifierait la disparition des systèmes préférentiels régionaux — point auquel les Etats-Unis d'Amérique se sont constamment intéressés eu égard à leur conception multilatérale du commerce mondial.

Ainsi, en ce qui concerne les exportations indus-

trielles, le premier pas a été franchi à la Conférence, qui a reconnu qu'il faut d'urgence stimuler ces exportations ; il n'en reste pas moins que l'on doit continuer avec une grande persistance à chercher la meilleure façon de traduire rapidement en mesures concrètes et efficaces cette nécessité ainsi reconnue.

Un des principaux obstacles tient peut-être à certaines appréhensions qu'éprouvent les pays développés quant aux perturbations que provoquerait l'importation de produits industriels en provenance des pays en voie de développement. L'opposition découle aussi parfois de conceptions doctrinales respectables.

On pourrait beaucoup faire pour apaiser ces appréhensions si l'on mettait l'accent sur les avantages réciproques qu'offre cette nouvelle forme d'échanges commerciaux.

En fait, on a calculé que, vers 1970, les pays en voie de développement devront, pour atteindre le taux de croissance minimal de 5 p. 100, objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement, importer des biens d'équipement et d'autres produits pour une valeur supérieure de quelque 20 milliards de dollars à celle des exportations qu'ils pourront effectuer si les tendances actuelles se maintiennent. Cet écart sera certainement comblé en partie par des ressources financières obtenues à l'étranger, mais il faudra faire face au reste par un accroissement des exportations industrielles. Faute de cela, les pays développés perdront l'occasion de s'attribuer une partie considérable de ces ventes supplémentaires aux pays en voie de développement.

Les appréhensions seraient moins vives aussi si un fait fort simple était plus connu : à supposer que, vers 1970, les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement atteignent le chiffre — très considérable pour ces pays — de 10 milliards de dollars*, soit la moitié de l'écart commercial, cela ne représenterait qu'une proportion insignifiante — de 4 à 5 p. 100 — de l'accroissement de la consommation d'articles manufacturés dans les pays développés de 1961 à 1970.

La route à parcourir dans le domaine des échanges est donc encore fort longue. Certaines idées ont fait du chemin à la Conférence, sur ce point comme sur d'autres, mais il faudra attendre encore quelque temps avant qu'elles portent fruit, après un effort systématique de persuasion. Les résolutions très importantes que la Conférence a adoptées au sujet du financement du développement montrent que ce processus prendra du temps. Sur cette question, la Conférence a approuvé des mesures que les pays en voie de développement cherchaient depuis un certain temps à faire accepter. Il s'agit du volume du financement extérieur en vue du développement,

du financement complémentaire et des modalités de financement.

Sur le premier point, les pays développés dont l'économie repose sur l'entreprise privée ont accepté la recommandation tendant à ce que chacun d'eux « s'efforce de fournir aux pays en voie de développement [...] des ressources financières d'un montant net minimal aussi proche que possible de 1 p. 100 de son revenu national ». L'Assemblée générale des Nations Unies avait déjà recommandé cet objectif de 1 p. 100, sans préciser s'il s'agissait ou non d'un chiffre net.

Aux termes de la recommandation faite à Genève, il s'agirait dorénavant de transferts nets, c'est-à-dire déduction faite des paiements d'amortissement et des capitaux privés étrangers rapatriés ou désinvestis. Cela pourrait donc aboutir à un accroissement réel et considérable des ressources financières mises à la disposition des pays en voie de développement.

Ces transferts, qui représentaient à peine 0,3 p. 100 du revenu total des pays développés en 1950, ont atteint 0,7 p. 100 en 1962. Mais si l'on déduit la perte de revenu subie par les pays en voie de développement pendant la même période du fait de la détérioration de leurs termes de l'échange, la valeur nette de l'aide fournie en 1962 par des sources étrangères retombe au chiffre primitif de 1950, soit 0,3 p. 100.

C'est là la raison de l'ardeur avec laquelle les pays en voie de développement ont cherché à faire approuver des mesures financières de compensation qui puissent contrebalancer les effets de la détérioration de leurs termes de l'échange et qui s'ajouteraient aux mesures compensatoires à court terme que le Fonds monétaire international a commencé d'appliquer.

Sur ce second point, des progrès très prometteurs ont été accomplis. C'est ainsi que la Conférence a adopté, en matière de financement complémentaire, une proposition initialement présentée par le Royaume-Uni et la Suède et qui a recueilli les suffrages des pays en voie de développement comme ceux des pays développés dont l'économie repose sur l'entreprise privée. Cette proposition reconnaît la nécessité de mesures financières supplémentaires dans les cas où un pays en voie de développement constate que ses exportations n'atteignent pas le niveau qu'il pouvait raisonnablement espérer. En d'autres termes, lorsque le plan de développement d'un pays est fondé sur une certaine projection raisonnable de ses recettes d'exportation et que cet objectif n'est pas atteint, ce pays pourra demander que soient prises des mesures financières complémentaires, sous réserve d'une étude des faits et circonstances pertinents. Au nombre de ces faits, outre la reconnaissance explicite des prix à l'exportation, il sera tenu compte des prix à l'importation.

Pour parvenir à des propositions concrètes, la

* En 1961, la valeur des exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement a tout juste dépassé 2 milliards de dollars.

Conférence a recommandé que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement étudie la possibilité d'exécuter ce projet ; on a mentionné notamment la création d'une caisse de financement complémentaire qui serait gérée par l'Association internationale de développement.

Les pays en voie de développement, qui ont accueilli avec satisfaction cette proposition, ont fait insérer dans le texte une recommandation tendant à ce que soient étudiées et examinées à nouveau des mesures financières de portée plus vaste, y compris des transferts non remboursables, en vue de remédier à la détérioration des termes de l'échange, ce qui pourrait aller beaucoup plus loin que l'étude à laquelle la Banque a été priée de procéder.

Le troisième groupe de mesures financières a trait aux principes et méthodes du financement du développement. La résolution pertinente a été présentée par un groupe de pays en voie de développement conjointement avec les Etats-Unis et elle a préconisé certaines méthodes de financement que les pays fournissant une assistance avaient souvent jugées inacceptables.

On a reconnu notamment que le financement extérieur devrait être lié aux plans de développement et que sa continuité devrait être assurée en fonction de ces plans ; on a admis qu'il devrait couvrir aussi une partie du financement intérieur, lorsque cela se révélerait indispensable ; on a reconnu aussi que les ressources financières obtenues de l'extérieur pourraient servir — sauf en cas de difficultés découlant de la balance des paiements — à l'achat de biens d'équipement et d'autres produits dans des pays étrangers, développés ou non, ou dans le pays bénéficiaire lui-même. On a recommandé également de tenir compte de la capacité globale de remboursement des emprunteurs lorsque seraient fixés les conditions d'amortissement et les taux d'intérêt des emprunts extérieurs.

Une autre recommandation a prévu qu'un pays en voie de développement pourrait demander aux organismes internationaux compétents d'étudier, en collaboration avec les pays créanciers intéressés, son endettement extérieur en vue d'aboutir à un accord portant, le cas échéant, sur le réaménagement ou la consolidation de la dette, avec des délais de grâce et d'amortissement appropriés et des taux d'intérêt raisonnables. Au cours de l'examen des problèmes de balance extérieure et des politiques commerciales des pays en voie de développement, on a abordé la question des transports maritimes. A cet égard, la Conférence a offert pour la première fois aux pays en voie de développement et aux pays qui possèdent les flottes marchandes les plus importantes l'occasion de débattre ensemble des questions intéressant les transports maritimes. On a reconnu la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié de consultation, et on a recommandé, notamment, de créer des rouages

intergouvernementaux dans le cadre du système des Nations Unies, éventuellement au sein du nouveau système institutionnel portant sur le commerce et le développement. Une large entente s'est faite aussi sur l'intérêt d'une amélioration des installations portuaires et de la création ou de l'expansion de flottes marchandes dans les pays en voie de développement, en fonction de critères économiquement sains.

La Conférence a permis aussi de marquer certains progrès quant aux objectifs quantitatifs.

Il convient de noter à ce sujet que, tout important qu'il soit en lui-même, le fait de fixer à 1 p. 100 du revenu national des pays développés le chiffre souhaitable des ressources financières que ces pays devraient transférer aux pays en voie de développement, constitue une reconnaissance partielle de la nécessité de fixer des objectifs quantitatifs dans les politiques de coopération internationale. On doit espérer que de nouvelles études faites par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies faciliteront l'adoption d'objectifs quantitatifs liés à l'importance de l'écart commercial.

En fait, les objectifs quantitatifs de caractère financier devraient, de préférence, être fixés sur la base d'une estimation des ressources financières internationales dont chaque pays a besoin pour compléter ses propres possibilités d'investissement et en fonction d'un taux déterminé de croissance économique. Cet appoint extérieur aux ressources internes permettra de combler une partie de l'écart commercial. Le reste devra être couvert par des exportations et, à cet égard aussi, des objectifs quantitatifs devront être fixés.

On peut signaler à ce sujet que plusieurs pays socialistes ont fixé de tels objectifs pour leurs importations en provenance des pays en voie de développement, qu'il s'agisse de chiffres globaux ou de listes de produits importants. Ces objectifs ont un caractère indicatif, c'est-à-dire qu'ils représentent une déclaration d'intentions dont la réalisation dépendra des possibilités d'exportation des pays socialistes en question.

II

Comme on l'a vu dans les pages précédentes, si, dans le domaine financier, la Conférence est parvenue à formuler des recommandations précises que l'on essayait de mettre au point depuis quelque temps, elle a également, en ce qui concerne les échanges commerciaux, frayé la voie à la mise en œuvre ultérieure des mesures concrètes qui sont absolument nécessaires.

C'est là un des objectifs fondamentaux de l'appareil concernant le commerce et le développement que l'on propose à l'Assemblée générale de créer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La portée et le rôle de cet appareil ont été définis dans le rapport que le Secrétariat a présenté à la

Conférence sur le commerce et le développement. Qu'il suffise de dire que la recommandation qui a été approuvée à l'unanimité par les gouvernements participant à la Conférence va beaucoup plus loin que la formule de compromis recommandée dans ce rapport. On a accepté l'idée d'une conférence périodique et d'un Conseil permanent du commerce et du développement et on a donné à la Conférence comme au Conseil le statut d'organe de l'Assemblée générale, aspect qui n'était pas précisé dans le rapport. Ces dispositions s'entendent sans préjudice du rôle coordonnateur du Conseil économique et social des Nations Unies. Aux termes de la résolution qu'elle a adoptée, la Conférence recommande aussi de créer immédiatement, pour seconder le Conseil et la Conférence dans leurs travaux, trois commissions spéciales, à savoir : une commission des produits de base, une commission des articles manufacturés et une commission des invisibles et du financement. Dans le rapport du secrétariat, il était indiqué que cette question serait tranchée compte tenu de l'expérience future. Le fait que la Conférence s'est prononcée, dès le début, en faveur de la création de ces commissions, doit être interprété comme l'expression du désir des gouvernements de donner immédiatement au nouvel appareil une plus grande efficacité.

On a beaucoup discuté à la Conférence de la proposition d'un important groupe de pays développés tendant à ce que l'on adopte un système spécial de vote pour certaines recommandations importantes de la Conférence et du Conseil.

Il a été proposé que les résolutions de la Conférence soient adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres et celles du Conseil à la majorité simple de ses membres, y compris dans les deux cas la majorité de ceux des douze principaux pays commerciaux participants qui seraient présents et votants.

L'opposition que cette proposition a rencontrée parmi les pays en voie de développement a abouti, à la suite de négociations approfondies, à une solution de compromis qui a permis que la recommandation concernant cette question soit, comme il a été dit, adoptée à l'unanimité.

Ce compromis consiste principalement en des arrangements en vue de l'institution d'un processus de conciliation devant permettre aux parties de se mettre d'accord avant que ne soient mises aux voix des recommandations « concrètes prévoyant des mesures qui affectent de manière substantielle les intérêts économiques ou financiers de certains pays ». Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est invité à nommer un comité spécial qui présentera à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session, des recommandations au sujet de ce processus de conciliation.

Il se peut que l'adoption d'une procédure de cette nature représente une amélioration des méthodes de travail des réunions de l'ONU consa-

crées à des questions économiques et financières. A ce sujet, il faut tenir compte de la distinction qui a été faite entre les deux principales catégories de résolutions. On se rappellera que la première comprend les résolutions qui ont trait à toutes les questions sur lesquelles les pays en voie de développement désirent exprimer leur manière de voir ou leurs aspirations. La seconde comprend les résolutions qui viennent d'être mentionnées et dans lesquelles sont formulées, à l'intention des gouvernements, des recommandations prévoyant des mesures « qui affectent de manière substantielle » leurs intérêts économiques ou financiers.

Le processus de conciliation intéresse la seconde catégorie de résolutions et non la première. Dans la première catégorie, le fait que les décisions ont été prises à la majorité lors des réunions de l'ONU, tant sur le plan général que sur le plan régional, a été très important. De cette façon, on est parvenu à une conception plus claire de la nature des problèmes que pose le développement économique et social et de la direction dans laquelle il convient de chercher à les résoudre. Tel a été le cas, par exemple, en ce qui concerne la nécessité pour les pays en voie de développement de s'industrialiser et de planifier leur développement économique. Si les aspirations des pays en voie de développement n'avaient pas pu s'exprimer par un vote majoritaire, on aurait eu des difficultés considérables à faire accepter pleinement ces idées et d'autres encore.

En ce qui concerne la seconde catégorie de résolutions, il est souhaitable d'épuiser toutes les possibilités de réaliser l'entente entre les parties intéressées avant le vote, de sorte que les recommandations du Conseil ou de la Conférence puissent être suivies de mesures concrètes prises par les gouvernements. Il n'y a évidemment aucun intérêt pratique immédiat à adopter des recommandations à la majorité simple des pays en voie de développement, mais sans l'appui des pays développés, lorsque l'exécution de ces recommandations dépend de leur acceptation par ces derniers. D'où l'importance du processus de conciliation qui doit permettre de favoriser cette entente.

Si l'entente ne peut se faire dans un délai raisonnable, ou si l'entente n'est que partielle, on pourra peut-être adopter une résolution dans laquelle les parties intéressées formuleront leur propre point de vue et feront les déclarations qu'elles jugeront pertinentes, tout en notant les points sur lesquels on a progressé dans la voie d'une entente. La recommandation adoptée à Genève au sujet des préférences à accorder aux produits manufacturés des pays en voie de développement est un exemple intéressant de ce genre de résolution. De telles résolutions pourraient faire davantage pour frayer la voie à des accords futurs que l'adoption de résolutions qui n'ont pas l'appui des pays développés. Certes, aucun pays ne peut être juridiquement tenu de donner suite à des résolutions qui mettent en

jeu ses intérêts et contre lesquelles il a voté ou au sujet desquelles il s'est abstenu de voter. La reconnaissance de ce fait a déjà abouti, dans d'autres secteurs importants des travaux de l'ONU, à l'institution, par voie d'entente amiable, de procédures pratiques permettant de parvenir à un accord, qui, bien entendu, n'excluent pas la possibilité de recourir finalement au vote si le désaccord persiste.

Il ressort d'un examen attentif que la Conférence de Genève a nettement prouvé que tant les pays en voie de développement que les pays développés ont fait un effort très soutenu pour parvenir à des accords de compromis sur certaines questions importantes. Si, dans certains cas, on a eu l'impression contraire, cela tient peut-être à ce que les diverses commissions de la Conférence ont souvent dû voter sur des résolutions avant de parvenir à un accord de compromis, afin de pouvoir achever leurs travaux sans trop de retard, compte tenu de la date limite définitive qui avait été fixée pour la clôture de la Conférence. Cependant, aussitôt après, des négociations de conciliation ont été entamées en vue de parvenir à de tels accords de compromis avant que n'ait lieu le vote définitif en séance plénière. Ces négociations se sont généralement déroulées officieusement ou confidentiellement, parfois en dehors du bâtiment des conférences. Il n'était donc pas facile pour certains observateurs ou pour certains organes d'information de savoir quelles se déroulaient, ce qui explique que dans certains cas, ils soient restés seulement sous l'impression du vote qui avait eu lieu dans les commissions, sans connaître tous les efforts de négociation et de conciliation que déployaient les délégations pendant la Conférence.

Ainsi, sur la base de ces négociations, les divers groupes de pays sont parvenus à des accords de compromis au sujet d'importantes résolutions, qui ont remplacé d'autres résolutions qui avaient été adoptées antérieurement, dans les commissions, et qui avaient trait aux exportations de produits de base et de produits industriels. Pour ce qui est des résolutions tout aussi importantes concernant les questions financières, il n'y a pas eu de grandes différences entre le vote définitif en séance plénière et le vote en commission, car ce dernier avait été précédé de négociations durant lesquelles on était parvenu à des accords de compromis.

Cependant, cet esprit de conciliation s'est manifesté de la façon la plus marquante à propos du nouvel appareil concernant le commerce et le développement. Cette question est devenue la question essentielle de toutes les négociations, car une grande partie des autres résolutions de compromis prévoyaient des mesures nouvelles ou complémentaires dans le cadre du nouveau système institutionnel. Pour les raisons déjà exposées, le projet de résolution commun présenté par les pays en voie de développement a été mis aux voix tout d'abord en commission. Le projet de résolution a été adopté

par 83 voix contre 20 (y compris les grands pays industriels dont l'économie repose sur la libre entreprise), avec 3 abstentions. Mais les porte-parole des différents groupes de pays ont indiqué qu'ils ne considéraient pas ce vote comme fermant la porte à un accord. Des négociations laborieuses ont donc été immédiatement reprises ; elles se sont poursuivies jusqu'à la fin de la Conférence et ont abouti à l'adoption unanime de la résolution de compromis mentionnée plus haut.

III

L'attitude de conciliation dont les pays en voie de développement ont fait preuve à Genève reflète fort bien le sentiment qui les a conduits à s'unir, au cours de la Conférence, pour former ce que l'on a appelé le « Groupe des soixante-quinze * ». Il est nécessaire de bien comprendre ce que représente ce groupe, en évitant tout jugement superficiel ou frivole qui pourrait empêcher d'en saisir l'importance.

Avant l'ouverture de la Conférence, certains milieux craignaient qu'une réunion de cent vingt pays, dont beaucoup venaient seulement d'accéder à l'indépendance politique, ne fût un chaos. On parlait volontiers de « tour de Babel », et certains prédisaient que la Conférence adopterait dans le désordre une multitude de résolutions incohérentes, du fait du manque de maturité et de l'impatience de nombreux pays en voie de développement.

Il ne s'est rien produit de tel. Dès le début de la Conférence, les pays en voie de développement ont cherché des dénominateurs communs qui leur permettent de coordonner leurs politiques **. Il n'a pas été difficile de les trouver, malgré les différences bien connues des stades de développement, car tous les pays en voie de développement ont des problèmes communs d'ordre international auxquels ils doivent trouver des solutions par voie d'accord. Cela ne veut certainement pas dire qu'ils n'aient pas des problèmes qui leur soient propres, ou que leurs intérêts ne divergent jamais. Ces problèmes et ces divergences existent assurément, et un des résultats les plus positifs des premiers contacts entre les pays en voie de développement, au début de la Conférence, a été précisément que ces pays ont conclu qu'ils devaient laisser de côté ces problèmes

* Le groupe a été ainsi appelé parce que soixante-quinze pays avaient signé la déclaration annexée à la résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la Conférence sur le commerce et le développement. A la fin de la Conférence, à Genève, soixante-dix-sept pays en voie de développement ont signé une nouvelle déclaration, qui a été insérée, sur leur demande, dans l'Acte final de la Conférence.

** Il y a lieu de noter à ce sujet qu'avant la Conférence et pour s'y préparer, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont tenu diverses réunions, dont certaines organisées par les commissions économiques régionales des Nations Unies. A ces réunions régionales, les gouvernements membres ont demandé au secrétariat de la commission économique de la région de donner des avis techniques, à Genève, à leurs délégations.

qui leur étaient propres et ces divergences, et faire porter toute leur attention sur les problèmes qui leur étaient communs. Cette coordination des efforts a aidé, de plus, à maintenir les débats sur le plan économique et à éviter les problèmes politiques, qui auraient introduit des éléments étrangers aux buts de la Conférence et auraient sérieusement troublé les délibérations.

On peut dire qu'en agissant ainsi, les pays en voie de développement ont fait preuve d'un grand réalisme. Cette assertion paraîtra peut-être surprenante, étant donné que les revendications des pays en voie de développement ont été qualifiées d'exagérées. L'ampleur des problèmes à résoudre exige une action d'une ampleur équivalente, et ce serait manquer singulièrement de réalisme que de ne pas le reconnaître et de penser que ces problèmes pourront être résolus à l'aide de quelques rajustements superficiels.

La question de savoir si une revendication est exagérée ou non ne peut être tranchée isolément ; elle ne peut être tranchée qu'eu égard à l'ordre de grandeur des obstacles auxquels se heurtent les pays en voie de développement. Il est donc nécessaire de considérer les deux aspects du problème pour pouvoir juger jusqu'à quel point les solutions souhaitées par les pays en voie de développement sont réalistes. L'encouragement de mesures qui soient à l'échelle des besoins de ces pays devrait être, à vrai dire, une des tâches principales du nouveau dispositif institutionnel.

On constate, de la part des pays industriels, une certaine tendance — fort compréhensible — à considérer les problèmes des pays en voie de développement de leur propre point de vue, et non de celui de ces pays. La résistance qu'a rencontrée, au début, le processus d'industrialisation périphérique, la répugnance à reconnaître la détérioration des termes de l'échange, les appréhensions souvent exprimées quant au rôle du secteur public dans les pays en voie de développement, ont été quelques

exemples, entre autres, d'attitudes qui se sont maintenant modifiées.

Les pays en voie de développement doivent parvenir à se faire leur propre conception des phénomènes liés à leur développement économique et social et à trouver leurs propres solutions, en tirant parti, bien entendu, de l'expérience accumulée par les pays développés, dans la mesure où elle est applicable. En fin de compte, c'est aux pays en voie de développement qu'incombe la responsabilité fondamentale et la tâche principale d'accélérer leur développement économique et social, et ils l'ont confirmé à la Conférence.

C'est là un autre des points d'accord entre pays en voie de développement qui les a amenés à unir leurs forces à Genève. La solution essentielle de leurs problèmes ne peut pas venir du dehors et il ne peut exister d'autre conception souhaitable de la solution de ces problèmes que celle que s'en font les pays en voie de développement.

Il ne s'agit donc pas d'un groupement éphémère ou fortuit de pays cherchant à atteindre ainsi des objectifs passagers, et ce serait une grave erreur que de le croire. Il s'agit bien d'une énorme force qui monte et cherche à s'articuler. Elle apparaît à un moment de l'histoire où les hommes, quel que soit le régime social dans lequel ils vivent, apprennent à diriger consciemment et délibérément le cours de leur développement économique et social. Les pays les plus avancés en fournissent la preuve. Ils ont réalisé, au cours des cinquante dernières années, ce qu'on aurait considéré, il y a un siècle, comme une utopie. De l'attitude des pays plus avancés dépendent maintenant, pour une grande part, la façon dont cette nouvelle force exercera son influence et l'ampleur des sacrifices qu'exigera l'action entreprise pour réaliser, dans les cinquante années à venir, la nouvelle utopie de notre siècle, c'est-à-dire la suppression de la misère et de ses maux, qui affligent encore les trois quarts de l'humanité.

New York, le 9 juillet 1964

(Signé) RAÚL PREBISCH
Secrétaire général de la Conférence

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES DES HUIT VOLUMES DE LA COLLECTION

VOLUME I. — ACTE FINAL ET RAPPORT

Ce volume contient l'Acte final et le Rapport de la Conférence.

L'Acte final expose l'histoire, la constitution et les débats de la Conférence, ainsi que les conclusions, les raisons et les considérations dont procèdent les recommandations de la Conférence. Il contient également une récapitulation sommaire des recommandations, dont le texte intégral figure à l'Annexe A. L'Annexe B reproduit les observations présentées par les délégations au sujet des recommandations, tandis que l'Annexe C contient les messages adressés à la Conférence.

Le Rapport de la Conférence rend compte de façon plus détaillée de l'histoire, de la constitution et des débats de la Conférence et contient le texte des rapports soumis par les commissions de la Conférence, ainsi que le répertoire complet des documents de la Conférence et de son Comité préparatoire.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.11. Prix broché : 24 F ; relié toile : 34 F.

VOLUME II. — DÉCLARATIONS DE PRINCIPES

Ce volume s'ouvre sur le rapport présenté à la Conférence par son Secrétaire général, M. Raúl Prebisch, sous le titre : « Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique ». Il contient en outre le texte intégral des déclarations de principes faites par les chefs de délégation au début et à la fin de la Conférence. Le volume se termine par le rapport final du Secrétaire général de la Conférence au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.12. Prix broché : 38 F ; relié toile : 48 F.

VOLUME III. — COMMERCE DES PRODUITS DE BASE

Ce volume contient les études présentées à la Conférence au sujet des problèmes internationaux des produits de base. Il expose les difficultés spé-

ciales qui touchent le commerce international des produits de base et les répercussions que ces difficultés entraînent pour les pays en voie de développement ou pour d'autres pays tributaires des exportations de ces produits. Il contient diverses analyses des accords internationaux intéressant les produits de base et des politiques suivies en ce domaine, ainsi que des études sur des propositions tendant à l'organisation des marchés de produits de base et à l'établissement d'une monnaie gagée sur les produits de base.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.13. Prix broché : 38 F ; relié toile : 48 F.

VOLUME IV. — COMMERCE DES ARTICLES MANUFACTURÉS ET SEMI-FINIS

Ce volume contient les études présentées à la Conférence au sujet des problèmes que pose le commerce international des articles manufacturés et semi-finis. On y trouve notamment des analyses des problèmes auxquels se heurtent les pays en voie de développement qui produisent des articles industriels destinés à l'exportation, ainsi que des facteurs qui influencent la demande de ces articles dans les pays développés. D'autres études sont consacrées aux méthodes propres à encourager les exportations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement, notamment par la promotion des exportations, l'abaissement des barrières douanières et l'application éventuelle d'arrangements préférentiels.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.14. Prix broché : 14 F ; relié toile : 22 F.

VOLUME V. — FINANCEMENT ET COMMERCE INVISIBLE — DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Ce volume contient les études présentées à la Conférence au sujet de l'amélioration du commerce invisible des pays en voie de développement, ainsi que des problèmes de financement en vue de l'expansion du commerce international. Divers mémoires sont consacrés aux transactions de services des pays en voie de développement, en ce qui concerne notam-

ment la navigation maritime, les assurances et le tourisme, ainsi qu'aux questions de croissance économique et de dette extérieure. Ce volume contient également des études sur les courants de capitaux publics et privés vers les pays en voie de développement.

La seconde partie du volume contient un certain nombre de mémoires portant sur les questions liées aux dispositions institutionnelles examinées par la Conférence. Il y a lieu de signaler notamment des analyses approfondies des mécanismes institutionnels existants, du GATT en particulier.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.15. Prix broché : 38 F ; relié toile : 48 F.

VOLUME VI. — EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET GROUPEMENTS RÉGIONAUX — PREMIÈRE PARTIE

Ce volume, comme le volume VII, contient un certain nombre de mémoires qui traitent des aspects généraux de l'expansion du commerce international et de son importance pour le développement économique, ainsi que des incidences des groupements économiques régionaux. Outre les communications de certains gouvernements et de groupes de gouvernements, ce volume contient d'importantes études sur les tendances et les perspectives du commerce international, y compris une projection du « déficit commercial ». Ce volume contient aussi une analyse approfondie des questions qui sont liées à la formation de groupements commerciaux en Europe.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.16. Prix broché : 30 F ; relié toile : 40 F.

VOLUME VII. — EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET GROUPEMENTS RÉGIONAUX — DEUXIÈME PARTIE

Ce volume, comme le volume VI, contient un certain nombre de mémoires qui traitent des aspects généraux de l'expansion du commerce international

et de son importance pour le développement économique, ainsi que des incidences des groupements économiques régionaux. On y trouve un certain nombre de mémoires, préparés par les secrétariats des Commissions économiques régionales, consacrés aux problèmes des échanges dans les régions qui sont de leur ressort ; ce volume contient également des communications émanant du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.17. Prix broché : 26 F ; relié toile : 36 F.

VOLUME VIII. — DOCUMENTS DIVERS ET LISTE DES PARTICIPANTS

Ce volume contient les documents de la Conférence qu'il est utile de publier aux fins de référence. Ces documents comprennent les rapports sur les trois sessions du Comité préparatoire, ainsi qu'une lettre du Secrétaire général de la Conférence contenant une liste des questions évoquées dans les discussions préliminaires sur les divers points inscrits à l'ordre du jour, comme cela avait été annoncé lors de la troisième session du Comité préparatoire ; un certain nombre de lettres et d'aide-mémoire touchant diverses autres questions soulevées au cours des séances, cinq projets de recommandations qui n'ont pu être examinés faute de temps, mais dont la Conférence a estimé qu'ils présentaient un intérêt suffisant pour qu'il faille en recommander la transmission à l'« organisme permanent », un extrait pertinent d'une brochure publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qu'il est maintenant difficile de se procurer mais qui a été souvent citée pendant la Conférence, des communications de deux organisations non gouvernementales et, enfin, la liste des membres des délégations qui ont assisté à la Conférence, des observateurs envoyés par diverses organisations ainsi que du Secrétariat de la Conférence.

Publication des Nations Unies. N° de vente : 64.II.B.18. Prix broché : 12 F ; relié toile : 20 F.